



**HAL**  
open science

# Une certaine idée de l'Italie. Attitudes et politique françaises 1958-1969

Stéphane Mourlane

► **To cite this version:**

Stéphane Mourlane. Une certaine idée de l'Italie. Attitudes et politique françaises 1958-1969. Histoire. Université Nice Sophia-Antipolis, 2002. Français. NNT: . tel-01115304

**HAL Id: tel-01115304**

**<https://shs.hal.science/tel-01115304v1>**

Submitted on 11 Feb 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Université de Nice-Sophia Antipolis  
Faculté des lettres, arts et sciences humaines**

# **Une certaine idée de l'Italie**

**Attitudes et politique françaises**

**1958-1969**

**Thèse de doctorat en Histoire**

**Sous la direction de Monsieur le Professeur Ralph Schor**

**Présentée par Stéphane Mourlane**

**Le 2 décembre 2002**

**Jury**

**Daniel Grange (Université de Grenoble)**

**Samia El Mechat (Université de Nice)**

**Ralph Schor (Université de Nice)**

**Romain H. Rainero (Université de Milan)**

**Maurice Vaïsse (Institut d'études politiques de Paris)**

« L’histoire, qui est une observation des traces que laisse un passé disparu et une reconstitution partielle de ce passé, nous enseigne la modestie face à la complexité des choses. »

J.-B. DUROSELLE, *Tout Empire périra.*

« Un mot, pour tout dire, domine et illumine nos études : comprendre. »

M. BLOCH, *Apologie pour l’histoire ou Métier d’historien.*

à Madeleine et Étienne

# Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au professeur Ralph Schor dont la confiance, les encouragements et les conseils m'ont soutenu tout au long de ce travail.

Je remercie le professeur Robert Escallier, directeur du Centre de la Méditerranée Moderne et Contemporaine, qui a mis à ma disposition tous les moyens nécessaires au bon déroulement de mes recherches. Mesdames Bernard et Brogini y ont grandement contribué par leur gentillesse et leur disponibilité. Dans ce cadre amical, les échanges avec les autres membres du laboratoire se sont révélés toujours très stimulants. Je tiens tout particulièrement à remercier pour leurs conseils, leurs encouragements et leur aide les professeurs André Nouschi et Samya El Mechat, messieurs Yvan Gastaut, Xavier Huetz de Lemps, Jacques Mièvre, Jean-Paul Pelligrinetti, Jean-Baptiste Pisano, maîtres de conférences, ainsi que monsieur Damon Mayaffre, chargé de recherche au CNRS. J'associe à ces remerciements monsieur Jean-Rémy Bezias, professeur en classes préparatoires, monsieur Stefano Leoncini, maître de conférences au département d'italien de l'université de Nice, monsieur Adel Ben Youssef, maître de conférences en économie..

Je remercie le professeur Romain H. Rainero qui m'a accueilli avec bienveillance lors des rencontres, toujours enrichissantes, du Comité franco-italien d'études historiques.

Je remercie le professeur André Vauchez, directeur de l'École française de Rome, ainsi que mesdames Catherine Brice et Brigitte Marin, directrices des études, qui m'ont permis d'effectuer des séjours à Rome et qui y ont guidé mes recherches. J'exprime également ma reconnaissance envers le professeur Francesco Castro, directeur de *l'Istituto per l'Oriente*, qui m'a accueilli et a mis à ma disposition les moyens de son centre d'études.

Mes remerciements vont évidemment à tous les personnels, trop nombreux pour être ici tous cités, des bibliothèques et des centres d'archives qui, en France comme en Italie, ont facilité le dépouillement et la consultation des documents nécessaires à cette étude.

Un grand merci à Christophe, Fabrice, Mélanie, Stéphan, Sylvie et TERENCE, dont l'amitié et l'hospitalité m'ont été si précieuses au cours de mes nombreux séjours à Paris. Merci à Cédric, non seulement pour son assistance infographique, mais aussi pour son soutien en toutes circonstances.

Je remercie Mattea-Paola Battaglia, doctorante à l'université Paris I et Alain Quagliarini, doctorant à l'Institut d'études politiques de Paris, de m'avoir communiqué amicalement leurs travaux.

Toute ma reconnaissance à monsieur Gérard Michaux, professeur d'histoire-géographie, qui a bien voulu être mon premier lecteur.

Qu'il me soit permis aussi de remercier ma famille pour sa compréhension et son soutien.

Enfin, MERCI à Valérie pour tout... et encore plus.

# Avertissements

- Abréviations employées en notes infrapaginales :

ACS	Archivio centrale dello Stato (Rome)
ADAM	Archives départementales des Alpes-Maritimes (Nice)
AEF	Archives économiques et financières (Savigny-le-Temple)
AMAE	Archives du ministère des Affaires étrangères (Paris)
AN	Archives nationales (Paris)
ASD	Archivio storico diplomatico (Rome)
CAC	Centre des Archives contemporaines des Archives nationales (Fontainebleau)
CAD	Centre des Archives diplomatiques (Nantes)
DDF	Documents diplomatiques français
ENIT	Ente nazionale per il Turismo
FRUS	Foreign relations of United States
INSEE	Institut national de la Statistique et des Études économiques
ISTAT	Istituto centrale di Statistica
JORF	Journal officiel de la République française
PCM	Presidenza del consiglio dei ministri
SHAT	Service historique de l'Armée de Terre (Vincennes)
SHM	Service historique de la Marine (Vincennes)

- Les textes en italien donnés en citation ont été traduits par nos soins.
- Les données des graphiques insérés dans le texte sont présentées en annexes sous forme de tableaux.

# Sommaire

<i>Introduction générale</i> .....	6
<i>Première partie : les Français et l'Italie</i> .....	19
<b>Section 1 : À la rencontre des Italiens</b> .....	23
Chapitre I : L'immigration italienne en France .....	25
Chapitre II : Le tourisme français en Italie .....	104
<b>Section 2 : Médiations culturelles</b> .....	174
Chapitre III : Aspects de la culture italienne en France .....	176
Chapitre IV : Manières de voir : les Français regardent l'Italie et les Italiens .....	245
<i>Deuxième partie : de la politique italienne de la France</i> .....	352
<b>Section 3 : Horizon méditerranéen, horizon européen 1958-1962</b> .....	356
Chapitre V : La question algérienne au cœur des enjeux méditerranéens .....	359
Chapitre VI : L'Italie dans la politique européenne de la France .....	447
<b>Section 4 : Entre multilatéralisme et bilatéralisme 1963-1969</b> .....	556
Chapitre VII : Les malentendus transalpins .....	558
Chapitre VIII : Perspectives bilatérales : action culturelle et relations économiques.....	655
<i>Conclusion générale</i> .....	746
<i>Annexes</i> .....	752
<i>Sources</i> .....	851
<i>Bibliographie</i> .....	885

# **Introduction générale**

« ...la géographie, l'histoire, l'économie, la culture, la religion, font que les territoires, échanges, idées et croyance de l'Italie et les nôtres sont à ce point rapprochés et mêlés qu'il n'y a point de règlement général concernant la Péninsule qui n'affecte profondément la France et puisse, par conséquent, constituer une base d'avenir si nous n'y participons pas. Nous n'hésitons pas à ajouter que ce voisinage étroit, et dans une certaine mesure, cette interdépendance des deux grands peuples latins demeurent dans la tourmente actuelle de l'humanité et malgré tous les griefs du présent, des éléments sur lesquels la raison et l'espoir de l'Europe ne renoncent pas à se poser. »<sup>1</sup>

Cet extrait d'une allocution du général de Gaulle, radiodiffusée depuis Alger, le 27 juillet 1943, deux jours après la déchéance de Mussolini, résume, en bien des points, la conception que se font les Français au milieu du XX<sup>e</sup> siècle de leurs relations avec leurs voisins transalpins. Cette conception s'inscrit dans l'espace et dans le temps. Elle repose sur l'évidente perception d'une contiguïté territoriale, qui détermine l'établissement de rapports pluriséculaires. Aujourd'hui encore, d'aucuns n'hésitent pas à situer le point de départ des relations franco-italiennes aux confrontations entre Gaulois et Romains<sup>2</sup>. Il n'est pas dans notre intention de discuter ici l'opportunité d'une telle démarche, qui conduit à mettre à un même niveau un État-nation et une « expression géographique » (pour reprendre le mot de Metternich) morcelée politiquement jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. S'il est vrai qu'en France apparaît très tôt la conscience d'une certaine unité de l'Italie, nous retiendrons surtout que ce type de « vision historique » met l'accent sur l'ancienneté et la densité des liens culturels, compris au sens le plus large, au point de forger l'idée d'un héritage commun<sup>3</sup>. Ce faisant naît et s'épanouit dans les imaginaires le sentiment que l'Italie est la « sœur latine » de la France. Le concept est rebattu à l'époque contemporaine, c'est-à-dire depuis l'unité politique italienne, afin de célébrer, à un niveau quasi-mythologique, la profondeur des liens entre les deux pays. Or, si l'on abandonne le mythe de la sororité pour évoquer des sentiments, tels que la cordialité ou l'amitié, exprimant plus prosaïquement de bonnes relations entre deux pays, force est de constater qu'entre la France et l'Italie, il s'agit d'une « amitié difficile »<sup>4</sup>. Les circonstances qui précèdent l'intervention du général de Gaulle en 1943 constituent une des difficultés majeures, euphémisme pour désigner l'état de guerre. Néanmoins, les propos du chef de la France libre laissent transparaître la conviction qu'au-delà des vicissitudes, parfois

---

<sup>1</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. I, Paris, Plon, 1970, p. 290-291 (édition limitée, illustrée et numérotée réservée au Club français des Bibliophiles).

<sup>2</sup> F. GARELLI, *Histoire des relations franco-italiennes*, Paris, éditions Rive droite, 1999, p. 13-32.

<sup>3</sup> Les artistes, mais aussi les reines de France (Catherine et Marie de Medicis) et un grand ministre (Mazarin) sont désignés comme italiens. Ajoutons que les contacts culturels entre Français et « Italiens » se sont parfois établis au prix de violents affrontements autour des prétentions dynastiques et territoriales des souverains français de Charles VIII à Napoléon I<sup>er</sup>. Voir notamment : J. BALSAMO (dir.), *Passer les monts. Français en Italie – l'Italie en France (1494-1525)*, Paris, H. Champion, 1998 et J. DUBOST, *La France italienne XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Aubier, 1997.

<sup>4</sup> G. MARTINET, S. ROMANO, *Une Amitié difficile. Entretiens sur deux siècles de relations franco-italiennes*, Association Dante Alighieri-comité de Paris, CCIF, Association l'Italie en direct, 1999.



douloureuses, les rapports entre les deux pays sont si étroits – le Général emploie la notion significative d’interdépendance – que non seulement ils revêtent un caractère inéluctable, mais aussi qu’ils constituent une des bases solides sur lesquelles doit se construire l’avenir de l’Europe.

L’intensité et les fluctuations des relations franco-italiennes à l’époque contemporaine n’ont pas manqué de susciter l’intérêt de l’historiographie des relations internationales. Leur connaissance et leur analyse doit beaucoup à l’impulsion donnée par l’un des maîtres de l’école française, aux côtés de Pierre Renouvin : Jean-Baptiste Duroselle<sup>5</sup>.

C’est sous sa direction que Pierre Milza a entrepris et mené à bien une thèse qui demeure une référence incontournable pour tous ceux qui prêtent attention aux relations franco-italiennes<sup>6</sup>. Son apport se situe à plusieurs niveaux. En examinant la période 1870-1902, Pierre Milza propose un éclairage lumineux sur les origines contemporaines des relations entre les deux pays, ce qui permet une mise en perspective diachronique aux études consacrées aux périodes postérieures. Cet apport est renforcé par le fait que la thèse met en exergue des enjeux autour desquels se structurent durablement les relations franco-italiennes. Citons notamment le rapport de puissance qui s’établit en Europe dans une relation triangulaire avec l’Allemagne et en Méditerranée, où s’exerce « le jeu complexe des intérêts et comportements impérialistes », ou encore, et peut-être surtout, « la relation dominant/dominé qui commande dans une large mesure les rapports entre les deux peuples »<sup>7</sup>. Pour parvenir à ces conclusions, l’élève suit la voie tracée par les orientations méthodologiques de ses maîtres, qui conduit à examiner l’influence des « forces profondes » sur l’évolution des relations internationales<sup>8</sup>. La thèse de Pierre Milza démontre ainsi que la combinaison des facteurs géographiques, des conditions démographiques (en particulier les mouvements migratoires), des forces économiques ainsi que de « forces psychologiques collectives » fournit une grille de lecture particulièrement pertinente dans l’analyse des traits spécifiques des relations franco-italiennes.

Jean-Baptiste Duroselle s’est aussi attaché à donner un cadre institutionnel propre à assurer l’essor et la pérennité des études sur les rapports entre les deux voisins transalpines, tout en oeuvrant à la consolidation de leurs échanges culturels au niveau universitaire. Ainsi, il est l’artisan, en 1973, avec Enrico Serra, du Comité franco-italien d’études historiques, qui réunit depuis tous les ans, alternativement en France et en Italie, historiens français et italiens.

---

<sup>5</sup> Jean-Baptiste Duroselle a commencé à tourner son regard outre-monts par son étude sur l’affaire de Trieste qui oppose l’Italie et la Yougoslavie après la Seconde guerre mondiale : J.-B. DUROSELLE, *Le Conflit de Trieste, 1943-1954*, Bruxelles, éditions de l’Institut de sociologie de l’Université libre de Bruxelles, 1966.

<sup>6</sup> P. MILZA, *Français et Italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Aux origines du rapprochement franco-italien de 1900-1902*, Rome, École française de Rome, 1981.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 1027 et 1029.

<sup>8</sup> P. RENOUVIN, J.-B. DUROSELLE, *Introduction à l’histoire des relations internationales*, Paris, A. Colin, 1991 (4<sup>e</sup> édition).

Ces rencontres, qui se poursuivent aujourd'hui encore sous la présidence conjointe de Romain Rainero et Ralph Schor (qui a récemment succédé à Pierre Milza)<sup>9</sup>, ont donné lieu à une dizaine de publications qui forment un ensemble d'une richesse incomparable pour la connaissance et la compréhension des relations franco-italiennes dans la durée (de 1870 au milieu des années 1960) et sous leurs multiples facettes : diplomatie, économie, migrations, culture et « mentalités collectives »<sup>10</sup>. Le Comité a joué à la fois un rôle de catalyseur et de stimulateur. Le Comité a non seulement rassemblé les chercheurs français et italiens portés par leur formation ou leurs travaux à s'intéresser à l'Autre et servi de point d'appui à de jeunes chercheurs, dont nous sommes, mais il a aussi ouvert le cercle restreint de ces « spécialistes » à des chercheurs confirmés dans d'autres domaines d'études des relations internationales, dont notamment Maurice Vaïsse et Pierre Guillen<sup>11</sup>. Le climat d'émulation scientifique ainsi créé par cet ensemble a permis à l'histoire des relations franco-italiennes de prendre une place de choix dans l'historiographie française et italienne des relations internationales. Sans compter le formidable essor des travaux sur l'émigration italienne en France, les publications d'ouvrages spécialisés ou d'articles dans les revues les plus renommées, ainsi que les soutenance de thèse témoignent de ce dynamisme, dont on perçoit les échos dans les études plus générales sur l'histoire des relations internationales ou sur les politiques étrangères de la France et de l'Italie.

L'orientation de notre travail nous incite à souligner une des manifestations récentes du rayonnement des études sur les relations franco-italiennes : la tenue en mars 1990 d'un colloque sur « de Gaulle et l'Italie », organisé par l'École française de Rome – autre acteur de premier plan de l'historiographie des relations franco-italiennes – la Fondation nationale des sciences politiques, en collaboration avec l'Institut Charles de Gaulle<sup>12</sup>. Le caractère inaccessible de la plupart des sources explique en partie que le sujet ait été jusqu'alors négligé, mais pas seulement. En effet, il suffit de parcourir l'abondante bibliographie consacrée au personnage du Général, à sa politique dans son ensemble ou à sa politique étrangère en particulier, pour se rendre compte de la part le plus souvent congrue réservée aux rapports avec l'Italie, tandis que ceux entretenus avec l'Allemagne, la Grande-Bretagne ou encore les États-Unis, pour ne citer que les alliés occidentaux, bénéficient d'amples développements<sup>13</sup>. Il n'y a certes pas lieu d'être surpris, ni même de s'en indigner, puisqu'une

---

<sup>9</sup> La dernière réunion s'est tenue du 19 au 21 septembre 2002, à San Marin.

<sup>10</sup> Voir les références en bibliographie.

<sup>11</sup> Pierre Guillen a également contribué, au-delà de la richesse de ses propres travaux, notamment sur la période de l'après Seconde Guerre mondiale (voir bibliographie), au développement des études sur les relations franco-italiennes au sein du Centre de recherche d'histoire de l'Italie et des pays alpins (CRHIPA) de l'université de Grenoble.

<sup>12</sup> *De Gaulle et L'Italie*, Actes du colloque organisé par L'École française de Rome, la FNSP et la Fondation Charles de Gaulle, Rome, Collection de l'École française de Rome-233, 1997.

<sup>13</sup> On notera toutefois les contributions de Gaetano Quagliariello sur l'appréciation en Italie de l'activité politique du général de Gaulle lors de deux colloques récents organisés par la Fondation Charles de Gaulle :

telle inflexion historiographique ne fait, somme toute, que refléter l'influence déterminante exercée de diverses manières par ces pays sur le destin de la France pendant et après la guerre. L'Italie est alors reléguée à un second plan dans l'analyse. L'historiographie des relations franco-italiennes a pourtant montré que, de la fin de la guerre aux années cinquante, l'Italie n'est pas absente des préoccupations françaises<sup>14</sup>. Le colloque de l'École française de Rome, à la suite d'autres travaux, confirme l'attention du Général pour l'Italie, dès la chute du régime fasciste. Par ailleurs, différentes recherches ont permis de souligner que cette attention s'est maintenue sous la IV<sup>e</sup> République. Par instants, en particulier lorsque Bidault occupe le Quai d'Orsay, il est même mené une politique italienne volontariste et ambitieuse, consacrée par la conférence de Santa Margherita en février 1951 qui, à la suite du traité de paix de 1947, a pour objectif de sceller le rapprochement bilatéral par l'instauration d'un principe de consultation. Parallèlement, la France participe activement à la réinsertion internationale de l'Italie en favorisant son entrée à l'ONU et au sein de l'Alliance atlantique. La solidarité et l'interdépendance multilatérale est en outre renforcée par la participation active des deux pays au processus de construction européenne, qui aboutit à la signature du traité de Rome, en mars 1957. Dans le même temps, les échanges économiques se développent, malgré l'échec de l'union douanière, tandis que les contacts culturels s'accroissent par une présence toujours importante d'émigrés transalpins en France, par le décollage du tourisme français en Italie ou encore par une plus grande pénétration de la culture italienne en France.

En dépit de l'intensité de ces relations, la période de la « République gaullienne », a longtemps donné l'impression de faire disparaître l'Italie de l'horizon international de la France, à l'exception de brèves mentions du voyage officiel du Général dans la Péninsule à la fin du mois de juin 1959. Les interventions de Serge Bernstein et de Maurice Vaisse lors du

---

G. QUAGLIARELLO, « Le RPF à travers la correspondance des diplomates italiens », in Fondation Charles de Gaulle, *De Gaulle et le RPF 1947-1955*, Paris, A. Colin, 1998, p. 797-815 ; « 1958 en France dans les documents diplomatiques italiens » in Fondation Charles de Gaulle, *L'Avènement de la V<sup>e</sup> République*, A. Colin, 1999, p. 276-296. Confirmant à la fois l'intérêt des historiens italiens et celui des historiens français à connaître le point de vue de l'Italie sur la politique gaulliste, on relève aussi : L. NUTI, « Italy and the french withdrawal from NATO in 1966 », in M. VAÏSSE, P. MÉLANDRI, F. BOZO (dir.), *La France et l'OTAN 1949-1966*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 469-487.

<sup>14</sup> Voir notamment les actes des rencontres du Comité franco-italien d'études historiques portant sur cette période : J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1939-1945)*, 2 vol., Milano, Franco Angeli, 1984 ; *Italia e Francia (1946-1954)*, Milano, Franco Angeli, 1988 ; ou certaines communications lors de rencontres thématiques : M. VAÏSSE, « Les diplomates français à la recherche du nationalisme italien (1949-1955) », in E. DECLEVA, P. MILZA (a cura di), *Italia e Francia. I nazionalismi a confronto*, Milano, Franco Angeli, 1993, p. 234-240.

Voir en outre : P. GUILLEN, « Les relations franco-italiennes de 1943 à 1949 », *Revue d'Histoire diplomatique*, janvier-juin 1976, p. 112-160 ; « La réinsertion internationale de l'Italie après la chute du fascisme », *Relations internationales*, n°31, 1982, p. 333-349 ; « Les relations franco-italiennes après la chute du fascisme », *Mélanges de l'École française de Rome*, 98-1986-1, p. 432-464. ; J. HEURGON, « La réconciliation franco-italienne en 1944-1945 », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, n°103, 1991-2, p. 573-587 ; S. ROMANO, « La politique du général de Gaulle à l'égard de l'Italie à la fin du second conflit mondial », *Esprit, Revue de la Fondation et de l'Institut Charles de Gaulle*, n°82, juin 1992, p. 12-15 ; B. BAGNATO, « Il viaggio di Pierre Mendès France in Italia », *Storia delle relazioni internazionali*, 1-2, 1992, p. 99-133.

colloque de l'École française de Rome sont venues rappeler que cette disparition n'est pas totalement effective et que, si elle peut être évoquée, il y a lieu d'en discuter les modalités<sup>15</sup>.

C'est à ce point de la réflexion historiographique que se situe notre étude. Le terrain encore en friche, malgré les premiers débroussaillages évoqués précédemment, justifie le choix de la période : 1958-1969. Celle-ci couvre toute la durée au cours de laquelle le général de Gaulle occupe le pouvoir, d'abord comme dernier président du Conseil de la IV<sup>e</sup> République, puis comme premier président de la V<sup>e</sup> République. Le recours à cette périodisation implique une approche asymétrique des relations franco-italiennes, c'est-à-dire que l'analyse privilégie les rapports entretenus par la France avec l'Italie. Les positions italiennes seront vues seulement en fonction de leurs interférences avec les attitudes françaises. Les bornes chronologiques choisies, qui renvoient à un cadre politique, ne doivent pas pour autant laisser penser que notre étude n'aborde la question que sous l'angle des rapports politiques ou diplomatiques, même s'ils en constituent une composante importante. Il est désormais admis que l'histoire des relations internationales n'est pas seulement celle du « système inter-étatique »<sup>16</sup> pour reprendre l'expression de Raymond Aron. Nous adoptons donc la posture, aussi évidente que clairvoyante, qu'exprime René Girault dans le sillage des réflexions de Pierre Renouvin et Jean-Baptiste Duroselle :

« Je suis tenté de définir l'histoire des relations internationales comme l'histoire des relations que les hommes séparés par des frontières ont pu nouer entre eux sur le plan politique ou économique ou culturel, ces mots étant entendu dans le sens le plus large. »<sup>17</sup>

Dans cette optique, qui ouvre selon René Girault sur une « histoire totalisante », il s'agit pour nous d'explorer dans leur profondeur et leur étendue l'ensemble des rapports qu'entretient la France avec sa voisine transalpine. Le projet peut paraître démesurément ambitieux et il convient de préciser que globalité ne signifie pas exhaustivité. Ainsi, il nous a fallu, dans une perspective analytique, opter pour des angles d'approche déterminés à la fois par la disponibilité des sources et le souci de mettre en exergue les événements et les phénomènes qui révèlent ou cristallisent les principaux enjeux. Par ailleurs, force est d'admettre que nombre des aspects traités pourraient donner lieu à une étude spécifique, parfois au moins équivalente à l'ensemble de celle proposée.

Le parti pris d'aborder le sujet dans sa globalité s'établit en fonction d'une problématique qui place en son centre la compréhension du processus de décision en politique

---

<sup>15</sup> S. BERSTEIN, « L'Italie dans la pensée et le discours du général de Gaulle de 1958 à 1969 », in *De Gaulle et l'Italie*, op. cit., p. 65-79 et M. VAÏSSE, « De Gaulle, l'Italie et le projet d'union politique européenne, 1958-1963 », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 42-4, octobre-décembre 1995, p. 658-669.

<sup>16</sup> R. ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 113.

<sup>17</sup> R. GIRAULT, « L'histoire des relations internationales peut-elle être une histoire totale ? », in *Enjeux et puissances. Pour une histoire des relations internationales au XX<sup>e</sup> siècle. Mélanges en l'honneur de Jean-Baptiste Duroselle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1986, p. 29.

étrangère où se croisent de multiples interférences<sup>18</sup>. Pour Robert Frank, l'analyse est alors confrontée à une triple complexité : la « chimie des forces profondes », les rapports entre décideurs et forces profondes et enfin la démonstration des inférences et des croisements qu'impliquent les relations bilatérales ou multilatérales entre décideurs de pays différents, entre forces profondes de pays différents, mais aussi entre décideurs de tels pays et forces profondes de l'autre côté de la frontière<sup>19</sup>. On complètera par la remarque de Jacques Thobie selon laquelle « aucune de ces forces ne peut prétendre à avoir une valeur explicative dominante »<sup>20</sup>.

À cette triple complexité, qui structure le cadre général de l'analyse, répond la complexité des relations franco-italiennes qui se manifeste par une combinaison spécifique d'éléments déterminant attitudes et politique, les attitudes étant entendues comme un ensemble de dispositions, un état d'esprit, à l'égard de l'Autre, dont les tendances influent sur le comportement politique. L'attention doit ainsi être portée sur les échanges interculturels, producteurs d'un système de représentations structuré, dans le cas des rapports des Français avec les Italiens, autour de deux pôles : la proximité et la condescendance<sup>21</sup>. Doit-être aussi pris en compte le poids du « système international » qui, dans un monde partagé en deux blocs antagonistes, inscrit la France et l'Italie dans un même ensemble multilatéral supposant, comme nous l'avons déjà souligné, interdépendance et solidarité<sup>22</sup>. Enfin, les rapports entre la France et l'Italie sont inévitablement soumis aux contraintes qu'impliquent les objectifs assignés à la politique étrangère par le général de Gaulle : l'indépendance nationale et la grandeur de la France sur la scène internationale<sup>23</sup>.

Encore une fois, comme le fait remarquer René Girault :

« Il ne s'agit pas de chercher, ici et là, une causalité dominante qui serait explicative des relations internationales. »<sup>24</sup>

---

<sup>18</sup> J.-B. DUROSELLE, « La décision de politique étrangère. Esquisse d'un modèle-type », *Relations internationales*, n°1, 1974, p. 5-26 et *Tout empire périra. Théorie des relations internationales*, Paris, A. Colin, 1992, p. 121-174.

<sup>19</sup> R. FRANK, « Penser la complexité : l'histoire des relations internationales » in Y. BEAUVOIS, C. BLONDEL (dir.), *Qu'est-ce qu'on ne sait pas en histoire ?*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998, p. 103-116.

<sup>20</sup> J. THOBIE, « La dialectique forces profondes-décision dans l'histoire des relations internationales », *Relations internationales*, n°41, printemps 1985, p. 30.

<sup>21</sup> P. MILZA, « L'image de l'Italie et des Italiens du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps présent*, n°28, juin 1994, p. 71-82.

<sup>22</sup> Pour une approche théorique de la notion de « système international » voir notamment : M. MERLE, *Sociologie des relations internationales*, *op. cit.*, p. 407-450.

<sup>23</sup> Pour une analyse en profondeur nous retiendrons surtout : S. HOFFMANN, *Essais sur la France. Déclin ou renouveau ?*, Paris, Seuil, 1974, p. 315-382 (« De Gaulle et le monde : la scène et la pièce ») ; P. G. CERNY, *Une Politique de grandeur. Aspects idéologiques de la politique extérieure de de Gaulle*, Paris, Flammarion, 1986 ; M. VAÏSSE, *La Grandeur. Politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Fayard, 1998.

<sup>24</sup> R. GIRAULT, « L'histoire des relations internationales peut-elle être une histoire totale ? », in *op. cit.*, p. 31.

On préférera donc au principe de causalité celui de réflexivité. Et, c'est dans l'interaction entre les différents éléments évoqués, qui renvoient à différentes temporalités, que se trouvent les clés de l'analyse.

La clarté de l'exposé réclame toutefois de distinguer deux aspects des rapports entre la France et l'Italie. Le plan suivi s'articule ainsi autour des relations entre Français et Italiens et de la politique italienne de la France.

Dans une première partie, sera donc examinée la question des liens qui se nouent entre Français et Italiens. Ceux-ci passent par des contacts directs, suscités par les flux migratoires qui, dans le sens Italie-France, concernent le courant ancien d'une émigration temporaire ou définitive de travail et qui, dans le sens France-Italie, correspond au mouvement plus récent de migrations touristiques massives. La porosité de la frontière se manifeste également dans le champ des productions culturelles en provenance de la Péninsule qui, bénéficiant aussi du développement de la culture de masse, connaissent une plus large diffusion en France. La confrontation aux choses d'Italie n'a jamais été aussi intense. Ne serait-ce que de ce point de vue, il apparaît pertinent de soumettre le phénomène à l'examen. Cela permet, à un premier niveau d'analyse, de mesurer la croissance quantitative des occasions de rencontre avec les modes de vie et les expressions culturelles des Italiens. À un second niveau, il apparaît clairement que l'intensification des relations concrètes ne peut qu'avoir un effet, dont il convient d'appréhender les différentes modalités, sur la représentation de l'Italie et des Italiens. La construction des représentations renvoie à une combinatoire complexe de différents plans de rationalité et de temporalité qu'il est également nécessaire de prendre en compte. Ainsi le temps long des mentalités collectives se superpose au temps court de l'opinion en produisant des images qui resurgissent de manière conjoncturelle, tout en faisant appel à un socle plus pérenne, composé notamment de stéréotypes nationaux. L'analyse des représentations constitue donc un pan à part entière de l'analyse des relations entre la France et l'Italie, mais plus encore, elle ouvre à la détermination d'un environnement culturel qui éclaire les attitudes et les comportements non seulement au niveau collectif, mais encore au niveau individuel, dans la mesure où « le système individuel de représentation du décideur fait partie d'un système social de représentation à une époque donnée »<sup>25</sup>.

De fait, on perçoit dans la seconde partie les échos, parfois assourdis ou déformés, des phénomènes observés dans la première. Les points de jonctions posent inévitablement le problème du facteur idéologique<sup>26</sup> ou plus largement encore de la relation entre politique intérieure et politique étrangère<sup>27</sup>. Ici vient à l'esprit cette « certaine idée de la France »<sup>28</sup>,

---

<sup>25</sup> R. FRANK, « Penser la complexité : l'histoire des relations internationales », in *op. cit.*, p. 113.

<sup>26</sup> J.-P. RENOUVIN, J.-B. DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, *op. cit.*

<sup>27</sup> Voir notamment : M. MERLE, *La Politique étrangère*, Paris, PUF, 1984, p. 149-195 ; P. GUILLEN, « Politique intérieure et relations internationales », *Relations internationales*, n°41, printemps 1985, p. 111-124 et P. MILZA, « Politique intérieure et politique étrangère », in R. RÉMOND (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Seuil, 1996, p. 315-344.

devenue aphorisme de la politique gaullienne. On en retient, d'une part, que la défense et la promotion de l'intérêt national, érigé au rang de valeur dogmatique, préside à l'adoption d'une ligne diplomatique et stratégique et, d'autre part, que celle-ci est induite par l'effet d'image qu'elle produit sur la représentation à donner de la France aux Français et aux étrangers<sup>29</sup>. En d'autres termes, la politique étrangère de la France en général et la politique française à l'égard de l'Italie en particulier mettent en jeu le problème de la perception de la puissance<sup>30</sup>. Ces considérations sous-tendent notre deuxième partie, qui se développe dans le cadre des relations inter-étatiques. Elles réclament, en outre, un examen du jeu des forces économiques dans leurs confrontations avec les données politiques. Par ailleurs, ces dernières sont soumises à la géométrie variable qu'impose le système international dans un mouvement de va-et-vient entre cercle multilatéral et bilatéral. Pour démêler l'écheveau des relations franco-italiennes, nous avons opté pour une démarche chronologique qui prend pour point d'inflexion la fin de l'année 1962, habituellement considérée comme le tournant de la politique étrangère gaullienne en raison du règlement de l'épineuse question algérienne et dans une certaine mesure de l'échec du projet d'union politique européenne, qui rendent plus opératoire la politique d'indépendance nationale<sup>31</sup>. Le choix est, certes, dicté par notre l'angle d'approche, mais il se justifie aussi au regard de la force des enjeux méditerranéens et européens qui pèsent sur les rapports entre Paris et Rome. Ainsi peut-on dire schématiquement qu'en fonction de ces enjeux, la première phase est marquée par une considération particulière accordée à l'Italie tandis que la seconde se structure entre malentendus et désaccords multilatéraux et maintien de bons rapports bilatéraux. Le souci de mettre en exergue les principaux enjeux nous a conduit à conjuguer l'analyse diachronique à une articulation thématique, en fonction des affaires qui retiennent l'attention des milieux diplomatiques et politiques, le tout s'appuyant sur une charpente événementielle.

---

<sup>28</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires de guerre*, Paris, Plon, 1989, p. 9.

<sup>29</sup> S. HOFFMANN, « La France face à son image », *Politique étrangère*, n°1, printemps 1986, p. 24-33.

<sup>30</sup> Cette piste de réflexion a été ouverte par l'enquête lancée dans quatre pays européens par René Girault sur la « perception de la puissance ». Cf. R. GIRAULT, R. FRANK (dir.), *La puissance en Europe, 1938-1940*, Publications de la Sorbonne, 1984 et *La puissance française en question ! 1945-1948*, Publications de la Sorbonne, 1988 ; J. BECKER, F. KNIPPING (éd.), *Power in Europe ? Great Britain, France, Italy and Germany in a postwar world*, New York, Walter de Gruyter, 1986 ; E. DI NOLFO (éd.), *Power in Europe ? II. Great Britain, France, Italy and Germany and the origins of the EEC 1952-1957*, New York, Walter de Gruyter, 1992.

<sup>31</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 52. L'auteur estime que l'on pourrait isoler une troisième période à partir du printemps 1967, avec un « retour progressif à la priorité donnée à la politique intérieure, et un vieillissement du Général », sans pour autant lui accorder un traitement spécifique. Pour à peu près les mêmes raisons, Stanley Hoffmann situe, pour sa part, un tournant à l'été 1968 (S. HOFFMANN, *Essais sur la France...*, *op. cit.*, p. 325-326). Bien que nous n'en ayons pas fait un point d'inflexion majeur, nous verrons que les derniers mois de la présidence du général de Gaulle voient également se profiler une nouvelle tendance dans les relations franco-italiennes.

« L'histoire du XX<sup>e</sup> siècle croule sous le poids des témoignages écrits, des sources d'archives, des signes multiformes des cultures contemporaines, cinéma, radio, disques télévision. Au tesson s'oppose le photocopieur. »<sup>32</sup>

À cette réalité, nous avons été confrontés. La perspective que nous avons choisi de développer implique la consultation d'une grande variété de sources qui sont, en outre, dispersées dans différents lieux de conservation, en France comme en Italie. Ces sources peuvent être regroupées en deux catégories qui sont, d'une part, celles qui sont conservées dans les archives et d'autre part l'ensemble des sources imprimées.

Les sources françaises ont été plus abondamment exploitées en raison de l'orientation de notre étude. Les fonds du ministère des Affaires étrangères constituent la matière la plus riche, avec un ensemble de 245 volumes consultés, que ce soit au centre du Quai d'Orsay ou à celui de Nantes. La correspondance avec le palais Farnèse, ambassade de France à Rome, et parfois avec les représentations diplomatiques dans d'autres capitales, les notes des différentes directions et sous-directions du ministère et les comptes rendus d'entretiens au plus haut niveau permettent d'éclairer les aspects politiques, économiques et culturels des relations entre la France et l'Italie<sup>33</sup>. Un certain nombre de ces documents sont publiés dans les *Documents diplomatiques français*<sup>34</sup> qui, par ailleurs, rendent possible l'accès à des sources insérées dans des séries non consultées, car ne concernant que très ponctuellement notre sujet. Des éléments plus épars ont pu être rassemblés à partir des dossiers conservés aux Archives nationales émanant du secrétariat général de l'Élysée, et de certains ministères (Intérieur, Éducation nationale, Culture, Industrie et Agriculture), même si, pour ces derniers, les fonds se sont révélés d'un faible apport. En revanche, les archives du ministère de l'Économie et des Finances, qui recèlent correspondance, notes et rapports des conseillers commerciaux et des conseillers financiers en poste à Rome, fournissent de nombreuses données supplémentaires sur les relations économiques. Les archives du ministère des Armées ont été consultées au Service historique de l'Armée de terre et au Service historique de la marine avec des résultats inégaux. En effet, le Service historique de la marine, dont on aurait pu attendre de précieux renseignements sur les relations navales entre les deux pays, n'a

---

<sup>32</sup> R. GIRAULT, « L'imaginaire et les relations internationales », *Relations internationales*, n°33, printemps 1983, p. 3-9.

<sup>33</sup> Les mémoires de certains responsables politiques ou de certains diplomates, en particulier celles des ambassadeurs de France à Rome, Gaston Palewski (G. PALEWSKI, *Mémoires d'action 1924-1974*, Paris, Plon, p. 267-277) et Armand Béard (A. BERARD, *Un Ambassadeur se souvient*, t. 5, *Cinq années au palais Farnèse de 1962 à 1965*, Paris, Plon, 1982 : écrit à partir de sa correspondance et des notes rédigées alors qu'il est en poste, cet ouvrage s'est révélé, en certains points, très utile pour combler les lacunes des dossiers consultés) ainsi que les témoignages que nous avons recueillis auprès d'Étienne Burin des Rozières (secrétaire général de l'Élysée puis ambassadeur à Rome) ou de Pierre Maillard (conseiller diplomatique à l'Élysée) permettent de préciser certains aspects et de donner à l'interprétation de la documentation une dimension plus « humaine ».

<sup>34</sup> Le dernier volume paru porte sur le premier semestre 1963. Jusqu'à cette date, lorsque les documents consultés au cours de nos dépouillements figurent dans les *Documents diplomatiques français*, nous avons privilégié les références à ces ouvrages.



permis qu'une récolte décevante, compte tenu du grand nombre de documents encore réservés, parmi sans doute les plus intéressants, et pour lesquels nos demandes de dérogation n'ont pas été acceptées. Il en va autrement du Service historique de l'Armée de terre où nous avons pu consulter la correspondance et les rapports des attachés militaires dont la teneur va parfois au-delà de leur seul domaine de compétence, en particulier à travers les « rapports d'ambiance ».

De manière plus circonscrite, nous avons également eu recours aux Archives départementales des Alpes-Maritimes en ce qui concerne la question des voies de communication. Ces fonds n'ont toutefois pas répondu à nos attentes sur la question de l'immigration, qui aurait sans doute gagné à une approche plus locale.

Les archives italiennes, qui ne représentent pas l'essentiel de notre documentation, ont tout de même permis d'aborder la perception et la réception de la politique française et ont parfois contribué à compléter les informations recueillies du côté français. Leur consultation a été tributaire des délais de communicabilité et des possibilités de séjours accordées par l'École française de Rome, inévitablement limités dans le temps. Dans ces conditions, nous avons pu voir, à la Farnesina<sup>35</sup>, la seule série consultable pour notre période, qui rassemble les télégrammes échangés entre le ministère des Affaires étrangères et l'ambassade d'Italie à Paris<sup>36</sup>. Le dépouillement systématique d'une masse pléthorique de documents n'a cependant donné qu'un bien maigre résultat, même si quelques points ont pu être ainsi éclaircis. Les procès verbaux des Conseils des ministres, conservés aux Archives centrales de l'État à Rome, ont délivré quelques informations supplémentaires. Afin de compléter ces données parcellaires, nous avons eu recours à deux revues, l'une, porte-parole officieux de la Farnesina, *Esteri*, et l'autre considérée comme bien informée, *Relazioni internazionali*. Enfin, les documents diplomatiques américains ayant fait l'objet de publications (*Foreign relations of United States*) fournissent des éléments concernant les relations franco-italiennes par le biais des rapports des ambassadeurs à Paris et à Rome ou des comptes rendus d'entretiens entre dirigeants américains et français d'une part, et entre dirigeants américains et italiens d'autre part.

Avant d'en venir aux autres sources imprimées utilisées, il convient de mentionner le fait que nous n'avons pas pu exploiter un certain nombre de fonds archivistiques dont le dépouillement, bien que certainement utile, aurait réclamé des délais supérieurs à ceux dont nous disposions<sup>37</sup>. Il en est ainsi des archives relatives aux « communautés intermédiaires

---

<sup>35</sup> Situé au Foro Italico, cet immeuble, énorme parallélépipède blanc, était initialement destiné à abriter le siège du parti fasciste. La Farnesina accueille le ministère des Affaires étrangères depuis 1960. Jusqu'à cette date, le ministère est situé piazza Colonna dans le palais Chigi (devenu ensuite le siège de la présidence du Conseil).

<sup>36</sup> À noter que la publication des *Documenti diplomatici italiani* ne dépasse pas l'année 1948.

<sup>37</sup> Dans certains cas, nous avons dû faire face à des difficultés administratives. Ainsi, le fonds d'archives de l'ambassade de France à Rome (d'après l'inventaire que nous avons pu consulter, il aurait sans doute apporté un complément utile aux fonds conservés à Paris ou à Nantes) n'a pas pu être consulté, en dépit de l'accord donné par l'ambassadeur et du concours du personnel du palais Farnèse pour l'aménagement d'un espace de consultation, en raison d'une objection de la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères.

organisées »<sup>38</sup> (partis politiques, syndicats, organisations professionnelles, associations diverses), aux entreprises ou encore aux institutions européennes<sup>39</sup>. Il nous semble néanmoins que ces limites au champ de nos investigations ne remettent pas en cause, d'un point de vue global, la validité de nos analyses et de nos conclusions.

Les sources imprimées, essentiellement françaises, présentent un éventail plus large encore, et dont la variété correspond à la diversité des angles d'approche que nous avons voulu développer. Les publications officielles constituent un premier ensemble qui comprend le *Journal officiel*, rapportant les débats parlementaires, les textes des accords et des conventions internationales et des documents statistiques publiés par des ministères ou des organismes publics, notamment en ce qui concerne les questions migratoires et économiques. Un autre ensemble, qui apporte ce que l'on pourrait appeler des témoignages directs, comprend les mémoires de certains responsables politiques et des essais publiés par des observateurs contemporains. Ces ouvrages peuvent être exploités aussi bien du point de vue de leur contenu factuel que des mentions plus personnelles ouvrant sur le champ des représentations. On retrouve cette ambivalence dans la presse, source privilégiée de l'histoire contemporaine, que nous n'avons pas manqué de mettre à profit dans ces différents domaines. Le dépouillement exhaustif d'une production extrêmement abondante ne pouvait guère être envisagé. Nous avons procédé à une étude systématique du quotidien *Le Monde*, plus facilement accessible et considéré comme un journal de référence, et de l'hebdomadaire *France Observateur*, devenu *Nouvel Observateur*, pour des raisons que nous serons amenés à justifier. Pour le reste, nous avons utilisé les vastes ressources proposées par les dossiers de presse de l'Institut d'études politiques de Paris, dont la liste est fournie en annexe. Nous avons également procédé, en fonction de l'actualité (rencontres importantes, voyages officiels, etc.) à des dépouillements plus ponctuels. Enfin, nous avons porté notre attention sur un certain nombre de vecteurs de représentations et de témoignages des contacts culturels entre les deux pays. Les manuels scolaires et les guides touristiques nous sont apparus comme des supports discursifs particulièrement révélateurs de la manière dont les Français pouvaient percevoir l'altérité italienne, tandis que les produits culturels italiens diffusés en France (essais, littérature, cinéma) apportent des éléments de connaissance sur ce que nos voisins transalpins laissent transparaître d'eux-mêmes.

Avant de laisser le lecteur suivre le fil de notre étude, nous voudrions exprimer le souhait que celle-ci apporte une contribution scientifique, d'une part, à la compréhension du fonctionnement du jeu des puissances médianes à l'époque de la Guerre froide<sup>40</sup> et, d'autre

---

<sup>38</sup> J.-B. DUROSELLE, *Tout empire périra...*, op. cit., p. 51-53.

<sup>39</sup> Archives des Communautés européennes à Florence.

<sup>40</sup> Dans une tentative de définition et un tableau des grandes puissances après la Seconde Guerre mondiale, Jean-Baptiste Duroselle indique que : « Pour la France et l'Italie, les événements ont montré qu'elles n'étaient plus des grandes puissances que de nom » (J.-B. DUROSELLE, « Qu'est-ce qu'une grande puissance ? », *Relations internationales*, n°17, printemps 1979, p. 5). Les deux pays appartiennent désormais aux puissances moyennes,

part, à la réflexion sur la politique étrangère gaullienne, par l'étude d'un cas particulier mais aussi que ce travail, par sa perspective historique, une modeste pierre à la construction déjà bien avancée de l'Union européenne, notre maison commune.

---

ou « médianes » selon le terme retenu, emprunté à Robert Frank, pour qui : « Est puissance médiane toute puissance qui, d'un côté, est dépendante par rapport à l'une des deux superpuissance, mais qui de l'autre, est capable, d'une manière ou d'une autre, d'influencer d'autres États au point de les rendre partiellement dépendants d'elle. » (R. FRANK, *La Hantise du déclin. La France, 1920-1960 : finances, défense et identités nationales*, Paris, Belin, 1994, p. 129).

**Première partie :**  
**les Français et**  
**l'Italie**

La relation entre Français et Italiens, entre deux peuples qui se pensent comme singuliers et qui forment une société au sein de deux États distincts, repose sur la confrontation de deux identités nationales. Cette confrontation, à travers laquelle se manifeste et se construit le sentiment d'appartenance, doit fondamentalement être envisagée en tant que phénomène de représentation car, pour reprendre la proposition formulée par René Rémond :

« L'idée qu'un peuple se fait d'un autre ne coïncide pas avec la réalité : c'est là une évidence depuis longtemps reconnue, et son affirmation préalable est un lieu commun de toutes les études consacrées à ce genre de problème. [...] Faute de disposer d'un terme moins impropre, parlons de *représentations collectives* »<sup>41</sup>.

Si les interactions entre les états d'un sentiment collectif et la politique internationale ont depuis longtemps été intégrées aux préoccupations des historiens, les termes de l'analyse n'ont pas toujours été homogènes. Entre opinion, attitude, mentalité, mythe et idéologie, le besoin s'est tôt fait sentir d'un essai de clarification<sup>42</sup>. La terminologie a depuis été reprise abondamment par la psychologie sociale<sup>43</sup> et réintroduite par les historiens<sup>44</sup> dans une problématique déjà bien rodée. De fait, comme l'écrit Michel Vovelle :

« L'histoire des représentations s'insère dans l'aventure de l'histoire des mentalités. »<sup>45</sup>

L'adoption du concept de « représentation », sans marquer de rupture avec le terme de « mentalité collective », si particulier à l'école historique française<sup>46</sup>, constitue une étape dans l'évolution historiographique qui prend désormais en compte les apports conceptuels de diverses disciplines des sciences humaines. Les phénomènes de représentation se sont ainsi révélés dans leur complexité et leur diversité.

Les représentations entretiennent un rapport ambivalent au temps, et plus précisément à la durée. C'est, en effet, la durée qui permet de distinguer les différents niveaux d'enracinement qui structurent, entre temps court et temps long, la nébuleuse du sentiment collectif<sup>47</sup>. Le déplacement sémantique ne doit donc pas modifier sur le fond les méthodes

---

<sup>41</sup> R. RÉMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française 1815-1852*, Paris, A. Colin, 1962, p. 2.

<sup>42</sup> J-B. DUROSELLE, « Opinion, attitude, mentalité, mythe, idéologie : essai de clarification », *Relations internationales*, n°2, 1974, p. 3-23.

<sup>43</sup> Pour une synthèse, on peut voir en particulier S. MOSCOVICI (dir.), *Psychologie sociale*, Paris, PUF, 1984.

<sup>44</sup> Voir notamment, R. CHARTIER, « Le monde comme représentation », *Annales ESC*, n°6, novembre-décembre 1989, p. 1505-1520 et plus proche de nos problématiques P. LABORIE, « Histoire politique et histoire des représentations mentales », *Cahiers de l'Institut d'Histoire du Temps présent*, n°18, juin 1991, p. 105-126.

<sup>45</sup> M. VOVELLE, « Histoire et représentations », in J-C. RUANO-BORBALAN (dir.), *L'Histoire aujourd'hui*, Auxerre, Éditions Sciences humaines, 1999, p. 46.

<sup>46</sup> S. FRIEDLÄNDER, « Mentalité collective et caractère national : une étude systématique est-elle possible ? », *Relations internationales*, n°2, 1974, p. 25.

<sup>47</sup> P. MILZA, « Opinion publique et politique étrangère », in *Opinion publique et politique extérieure (1870-1915)*, Rome, École française de Rome, 1981, p. 663-687.

visant à démêler l'écheveau formé par des éléments d'immédiateté et des composants relevant de structures plus stables. Toutefois, Jean-Jacques Becker invite à la prudence car, écrit-il :

« Il n'existe pas de limites franches et claires entre l'histoire des mentalités et celle de l'opinion publique »<sup>48</sup>.

Cette inscription dans la durée renvoie également aux suggestions de l'approche sociologique qui insiste sur le fait que les représentations s'apparentent à un processus, tandis que l'image est le produit de ce processus<sup>49</sup>. Il est sans doute souhaitable, par ailleurs, de prendre en compte les différents niveaux de complexité cognitive de la représentation. Aux deux extrêmes de cette échelle de complexité se situent par exemple, la représentation savante, qui se déploie sur un mode analytique et la représentation stéréotypée, qui se réduit à une simple image. Dans la perspective d'une étude de la représentation de l'altérité, ces diverses formes de discours peuvent être prises en considération, mais il apparaît que le recours au stéréotype doit plus particulièrement retenir l'attention comme figure à la fois diffuse, parfois dominante et toujours porteuse de sens. Toute représentation collective a, en effet, quelque chose d'un stéréotype, dont Robert Frank, dans une synthèse récente, rappelle la fonction :

« Le stéréotype national comporte une dimension simplificatrice, au sens où il structure l'image d'une nation. Il se charge de caractériser un peuple, voisin ou lointain, de le détailler, de le réduire »<sup>50</sup>.

Le stéréotype relève donc d'un principe d'économie, en vertu duquel l'individu ramène tous les membres d'un groupe à des caractéristiques générales ou très particulières, lui permettant de le distinguer sans avoir à réfléchir à la diversité. Notre enquête consiste non pas à traquer le stéréotype mais plutôt à délimiter les contours d'une pensée stéréotypée et d'en saisir les éventuelles variations. La tâche n'est pas aisée. En effet, le stéréotype, comme élément constitutif majeur des représentations, entretient un rapport ambigu avec la réalité dont il est un reflet à la fois fidèle et déformant. Si l'on ne peut ignorer cet effet de distorsion, il ne nous appartient pas d'en mesurer systématiquement l'amplitude. Il nous revient plutôt d'en saisir la place dans un système plus vaste de représentations de l'Italie et des Italiens. C'est dans cette perspective que nous abordons l'étude d'un corpus documentaire très diversifié selon une démarche éprouvée qui implique un recensement et une description des véhicules de représentations<sup>51</sup>. Leur sélection s'appuie sur la prise en compte des principaux canaux d'échanges interculturels, directs ou indirects, entre les deux pays.

---

<sup>48</sup> J.-J. BECKER, « L'opinion publique », in R. RÉMOND (dir.), *Pour une histoire politique*, op. cit., p. 164.

<sup>49</sup> P. MOLINER, *Images et représentations sociales*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1996, p. 147.

<sup>50</sup> R. FRANK, « Qu'est-ce qu'un stéréotype ? », in J.-N. JEANNENEY (dir.), *Une idée fausse est un fait vrai. Les stéréotypes nationaux en Europe*, Paris, Odile Jacob, 2000, p. 18.

<sup>51</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, op. cit.

L'examen des représentations de l'Italie et des Italiens en France conduit donc à prendre en compte une pluralité d'analyses. Néanmoins, notre démarche dans cette première partie, qui porte sur l'ensemble de la période étudiée, privilégie la profondeur diachronique : le temps long au cours duquel « s'exerce de façon privilégiée l'influence des préjugés ancestraux, des mythes simplificateurs, des images et des jugements stéréotypés »<sup>52</sup>. L'analyse est développée à travers les notions de contact et d'interpénétration des cultures. Il s'agit, d'une part, de s'attacher à l'évaluation des occasions et des situations qui favorisent la rencontre avec les choses d'Italie, que ce soit par le biais de contacts directs (présence des Italiens en France ou voyage de Français en Italie) ou par le biais de contacts indirects (vecteurs de discours ou d'images ayant trait à l'Italie et aux Italiens). Il s'agit, d'autre part, de mettre en lumière la manière dont ces contacts sont vécus ou du moins intégrés aux systèmes de représentations de différents groupes sociaux-culturels ou d'individus français. L'ordre des représentations, ordre mental, psychologique ou symbolique, n'est pas ici conçu comme séparé de la réalité, mais comme partie intégrante, même si elle n'est pas exclusive, des attitudes et des comportements que peuvent développer les Français à l'égard de l'Italie et des Italiens.

---

<sup>52</sup> P. MILZA, « Opinion publique et politique étrangère », in *op. cit.*, p. 670.

# Section 1 :

## À la rencontre des Italiens

Au cours de la décennie 1960-1970, comme jamais auparavant, les populations française et italienne sont amenées à se rencontrer directement. Depuis longtemps certes, les Alpes ne constituent plus une barrière infranchissable aux déplacements humains entre les deux pays. Toutefois, le mouvement pendulaire transalpin est longtemps resté très majoritairement italien, alimenté par le flux des migrations saisonnières ou définitives des populations de la Péninsule fuyant le plus souvent une condition sociale misérable ou, pour certains, les rigueurs du régime fasciste. Ces migrations sont indiscutablement inscrites dans le jeu des forces profondes qui structurent les relations internationales<sup>53</sup>. Pierre Milza a bien montré, à propos des rapports franco-italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, que les migrants sont à la fois acteurs et enjeux des relations bilatérales<sup>54</sup>. Dans ses grandes lignes, la problématique demeure valable pour notre période.

Tout juste faut-il prendre en compte, outre bien évidemment l'évolution des rapports entre les deux pays, une profonde modification du sens et de la nature des courants migratoires. En effet, au cours des deux décennies qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, les Italiens ne sont plus les seuls à se déplacer en masse par-delà les Alpes. Les Français, mus par une aspiration à la découverte qui accompagne le développement du tourisme de masse, prennent à leur tour les chemins transalpins, et suivent les voies tracées par quelques privilégiés lors des siècles précédents. Ce phénomène nouveau s'intègre incontestablement dans le cadre d'analyse des mouvements de migrations, défini par l'historiographie française des relations internationales, qui a répondu par l'affirmative à question posée par Raymond Aron, observant au milieu des années soixante l'essor des déplacements touristiques internationaux :

---

<sup>53</sup> P. RENOUVIN, J.-B. DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, op. cit., p. 42-65.

<sup>54</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, op. cit., p. 172-285.



« Quand les jeunes Européens vont passer leurs vacances au-delà des frontières de leur patrie respective, s'agit-il d'un phénomène qui intéresse les spécialistes des relations internationales ? ».<sup>55</sup>

Assurément si l'on considère que ces relations internationales dépassent le seul cadre des rapports inter étatiques. Pour Pierre Milza :

« Avec le tourisme de masse [...], la migration internationale constitue en temps de paix, le principal instrument de connaissance directe entre des populations de nationalités différentes »<sup>56</sup>.

Le tourisme de masse, phénomène nouveau qui participe d'un nouvel équilibre des déplacements entre la France et l'Italie, se développe alors même que la réalité de l'immigration sur le sol français, phénomène ancien, connaît de multiples évolutions : le flux migratoire en provenance de la Péninsule se tarit mais la présence italienne en France, si ancienne, mieux enracinée que jamais, demeure massive.

L'étude des mouvements de populations entre la France et l'Italie, que ce soient les migrations italiennes de travail ou les migrations touristiques françaises, répond donc au souci d'éclairer les rapports entre les deux pays à la lumière des échanges et des contacts culturels directs entre leurs ressortissants. Il s'agit d'analyser selon la proposition de Pierre Milza, le « lien existant entre le fait migratoire et le façonnement des opinions publiques à l'égard de l'étranger »<sup>57</sup> et plus précisément de déterminer en quoi la multiplicité et la diversité des contacts entre Français et Italiens modifient la perception des premiers sur les seconds.

---

<sup>55</sup> R. ARON, *Paix et guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, p. 17.

<sup>56</sup> P. MILZA, « La migration internationale : un enjeu épistémologique ? », *Relations internationales*, n°54, été 1988, p. 135.

<sup>57</sup> *Ibid.*

# Chapitre I : L'immigration italienne en France

L'histoire de l'immigration italienne n'est plus un « point aveugle » de la recherche historique<sup>58</sup>. Depuis une vingtaine d'année les travaux et les publications se sont en effet multipliés notamment sous l'impulsion du Centre d'Études et de Documentation de l'Émigration Italienne (CEDEI), créé en 1983. L'activité conjointe ou séparée des membres de cet organisme porte le témoignage non seulement de la vitalité de la recherche historique en la matière, mais révèle aussi la diversité des problématiques, le plus souvent au croisement de l'histoire sociale et de l'histoire politique.

Dans la perspective qui est la nôtre, il convient tout d'abord de définir la cadre politique et juridique dans lequel s'opère le mouvement migratoire entre l'Italie et la France, ce qui implique une approche diplomatique du phénomène au niveau bilatéral et multilatéral. En privilégiant l'examen de la place des Italiens au sein de la politique migratoire française, un premier faisceau d'indices éclaire la situation qu'ils occupent non seulement dans la vie socio-économique, mais aussi dans la conscience collective. Ensuite, et avant d'aller plus loin sur cette voie, il est nécessaire de décrire l'évolution et la structure (évaluation des effectifs et des flux, origines régionales, répartition par zones d'implantation, par sexe, par âge, par secteur d'activités et catégorie socioprofessionnelle) de la communauté<sup>59</sup> italienne en France. Tous ces éléments permettent en effet de mieux démêler les fils du lien social qui se noue avec les Français.

Se pose alors inévitablement la question nodale de l'intégration, aux déclinaisons multiples et qui mobilise bien des ressources dans tous les champs des sciences sociales. Pour la plupart des historiens, étudier l'immigration italienne consiste avant tout à se livrer à « une histoire d'intégration »<sup>60</sup>. L'approche se justifie pleinement au regard de l'ancienneté de

---

<sup>58</sup> G. NOIRIEL, *Le Creuset français. Histoire de l'immigration XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1988, p. 15. Dans le premier chapitre de cet ouvrage, l'auteur développe un thème qu'il a déjà évoqué dans « L'immigration en France, une histoire en friche », *Annales ESC*, juillet-août 1986, p. 751-769.

<sup>59</sup> Ce terme sera toujours employé dans son acception la plus courante et ne renvoie en rien au concept de « communautarisme » développé par certains intellectuels américains (Voir notamment C. TAYLOR, *Multiculturalisme, différence et démocratie*, Paris, Aubier, 1994).

<sup>60</sup> C'est notamment le sous-titre évocateur de la thèse importante de Marie-Claude BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l'est parisien des années 1880 aux années 1960. Une histoire d'intégration*, thèse IEP Paris, 1995. On peut aussi citer, comme révélateurs de cette tendance, les actes d'un colloque du CEDEI : A. BECHELLONI, M. DREYFUS et P. MILZA (dir.), *L'Intégration italienne en France. Un siècle de présence italienne dans trois régions françaises*, Bruxelles, Complexe, 1995.

l'implantation des Italiens qui, depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, constituent la première nationalité étrangère représentée en France<sup>61</sup>. Mais, elle réclame une analyse différenciée selon la période d'installation des migrants car « l'intégration est en soi un phénomène de durée »<sup>62</sup>. Il importe donc de prendre en compte le principe de génération qui détermine le rapport entretenu entre les migrants et la société d'accueil. Par conséquent, il nous est apparu opportun de ne pas limiter l'étude de l'immigration italienne à la seule période des années soixante. La compréhension de certains aspects de ce mouvement d'intégration gagne en effet à une mise en perspective du phénomène à partir, au moins, de la fin de la Seconde Guerre mondiale. À l'ampleur de la tâche, s'ajoute le problème des sources. À ce propos, Catherine Wihtol de Wenden remarque :

« L'histoire de l'immigration italienne se confond en effet partiellement avec l'histoire de ses sources : au fur et à mesure que celle-ci atteint un stade plus avancé de la vague migratoire, cessant progressivement par la même d'être perçue comme main-d'œuvre étrangère, les ouvrages de fond sur cette immigration se font plus rares »<sup>63</sup>.

À bien des égards, l'histoire de l'immigration italienne en France depuis 1945 reste à faire<sup>64</sup>. Il ne saurait être question pour nous de prétendre en combler toutes les lacunes mais plutôt, par la mobilisation et la confrontation d'études déjà publiées, de documents d'archives et de sources statistiques, de présenter une synthèse susceptible d'enrichir une réflexion générale et, éventuellement, d'explorer des pistes de recherches plus approfondies sur certains aspects.

---

<sup>61</sup> Pour une lecture globale de l'immigration italienne dans la durée, on se reportera à P. MILZA, *Voyage en Ritalie*, Paris, Payot, 1995. Nous ferons fréquemment référence à cet ouvrage qui représente une somme inégalée, opérant la synthèse de très nombreux travaux. Par ailleurs, la Bibliographie proposée par le CEDEI présente les références permettant d'approfondir la question de l'immigration italienne dans ses divers aspects : M. DREYFUS, P. MILZA, *Un Siècle d'immigration italienne en France (1850-1950)*, Paris, CEDEI-CHEVS, 1987.

<sup>62</sup> M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l'est parisien ...*, *op. cit.*, p. 17.

<sup>63</sup> C. WIHTOL DE WENDEN, « Les Italiens en France : une vague migratoire ancienne ou la fin d'une vague migratoire ? », *Studi emigrazione*, n°53, 1979, p. 73.

<sup>64</sup> Il faut signaler la tenue récente d'un colloque organisé par le CEDEI (17-19 mai 2000) sur « L'immigration italienne en France depuis 1945 » (Actes à paraître).

# I. Les Italiens dans la politique française d'immigration

---

L'appel aux Italiens se fait au lendemain de la guerre dans un contexte général où « face aux exigences de la reconstruction et de l'équilibre démographique, pour satisfaire non seulement aux besoins conjoncturels et structurels de l'économie française, mais plus encore pour assurer le remplacement des classes d'âge de la population nationale, atteinte par l'évolution démographique malthusienne de l'avant guerre et les pertes du conflit, la réanimation du courant migratoire s'impose »<sup>65</sup>. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée consultative, le 2 mars 1945, le général de Gaulle se montre conscient de cette situation et affirme la nécessité « d'introduire au cours des prochaines années, avec méthode et intelligence, de bons éléments d'immigration dans la collectivité française »<sup>66</sup>. La question de l'immigration est alors un enjeu politique de taille et l'intervention du Général indique que l'État n'entend pas se démettre de ses prérogatives en la matière. Un certain nombre de structures sont mises en place afin de définir les grandes orientations<sup>67</sup>.

## A. L'immigration italienne dans le débat d'après-guerre

Parmi les questions qui animent « le grand débat de la Libération »<sup>68</sup> sur l'immigration, se pose celle des nationalités à privilégier dans le recrutement. Les Italiens figurent-ils parmi les « bons éléments d'immigration » évoqués par de Gaulle ?

---

<sup>65</sup> G. TAPINOS, *L'Immigration étrangère en France, 1946-1973*, Paris, PUF, 1975, p. 13.

<sup>66</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, Paris, Plon, 1970, p. 530.

<sup>67</sup> Trois structures gouvernementales sont chargées d'étudier la question de l'immigration : le secrétariat général de la Famille et de la Population, créé le 4 avril 1945 sous la direction d'Alfred Sauvy et rattaché au ministère de la Santé publique ; le Haut comité consultatif de la Population et de la Famille, créé le 12 avril 1945 sous la direction de Georges Mauco et rattaché au secrétariat général du gouvernement ; le comité interministériel de la Population et de la Famille ressemblant le chef du gouvernement et les ministres concernés. Cf. R. SCHOR, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, A. Colin, 1996, p. 194.

<sup>68</sup> P. WEIL, *La France et ses étrangers*, Paris, Calmann-Lévy, 1991, p. 55-62. Sur cette question, on se reportera aussi à G. TAPINOS, *op. cit.*, p. 10-25.

## 1. Les préventions à l'égard de l'immigration italienne

La réponse à cette question est largement dictée par le géographe Georges Mauco qui, à la tête du Haut comité de la Population et de la Famille, impose la thèse de la sélection ethnique inspirée d'études menées au cours de l'entre-deux-guerres<sup>69</sup>.

Son souci de limiter l'entrée des Méditerranéens ne plaide pas en faveur des Italiens, à qui l'on préfère les « Nordiques » — c'est-à-dire les Belges, les Luxembourgeois, les Néerlandais, les Suisses, les Danois, les Finlandais, les Irlandais, les Anglais, les Allemands ou les Canadiens — dont on souhaite qu'ils représentent 50 % de l'immigration totale. Dans l'échelle des valeurs nationales qui est ainsi mise en place, les Italiens apparaissent seulement à un second niveau, à la proportion souhaitée de 30 %, aux côtés des Espagnols et des Portugais, pour peu qu'ils soient originaires des provinces du nord de la Péninsule. Mauco reproche en effet aux Méridionaux d'altérer « la structure humaine de la France »<sup>70</sup>. Dans une perspective assimilationniste, la politique migratoire s'oriente vers le recrutement de populations ayant une grande affinité culturelle avec les Français. Une frange importante du peuple italien, les Méridionaux, semble en être écartée. D'autre part, la présence déjà importante des Italiens dans l'Hexagone réclame qu'on en limite le nombre.

À ce type de discrimination, ethnique ou culturelle, vient se superposer le poids d'une mémoire douloureuse dans l'opinion publique française. Le sentiment très répandu du « coup de poignard dans le dos » donné par l'Italie le 10 juin 1940 ne rend pas ses ressortissants très désirables<sup>71</sup>. Pour de nombreux Français, les ennemis d'hier portent, au-delà des gouvernants, la responsabilité de la guerre et des tourments dans lesquels elle a plongé la France.

Dans ces circonstances et dans le cadre d'une politique d'immigration volontariste, les Italiens ne sont pas les plus courtisés.

## 2. L'appel aux Italiens : un pis-aller

Or, les Italiens représentent, en 1949, 67 % des étrangers entrés régulièrement en France depuis 1945<sup>72</sup>. L'échec du principe des quotas, emprunté aux États-Unis, est patent tant le

---

<sup>69</sup> Cf. R. SCHOR, *L'Opinion française et les étrangers, 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985, p. 501-504. Voir aussi la thèse de G. MAUCO, *Les Étrangers en France*, Paris, Colin, 1932.

<sup>70</sup> Cité in P. WEIL, *op. cit.*, p. 56.

<sup>71</sup> Les départements frontaliers, espaces d'accueil traditionnels des Italiens, sont traversés par un véritable courant d'italophobie. Voir notamment sur ce thème : Y. GASTAUT, « Les tendances italophobes dans l'opinion niçoise à la Libération », *Cahiers de la Méditerranée*, n°52, juin 1996, p. 33-57. Plus généralement voir aussi : A. BECHELLONI, *La Dernière vague migratoire italienne en direction de la France (1945-1960) : le poids des structures, la politique des Etats, les représentations de l'Autre*, thèse, Université de Besançon, 1997, p. 43-49.

<sup>72</sup> G. TAPINOS, *op. cit.*, p. 30.

décalage est important entre les objectifs qui fixent à un tiers la part des Européens du Sud parmi les migrants et la réalité du flux migratoire dans lequel les Italiens représentent à eux-seuls deux tiers des derniers arrivés. Plus que « la victoire des valeurs républicaines » sur le principe de la sélection<sup>73</sup>, cette situation correspond à une adaptation au fonctionnement du marché européen de la main-d'œuvre et aux réactions de l'opinion publique nationale.

D'une part, les « Nordiques » ne répondent pas à l'appel qui leur a été lancé. La situation socio-économique dans les pays d'origine n'incite pas au départ, tandis que les attermoissements du redémarrage économique national, conjugués à la complexité des procédures administratives d'immigration mises en place, ne rendent pas la France très attractive pour ces populations<sup>74</sup>. D'autre part, Les Allemands, seule nationalité potentiellement intéressée par une émigration en France, sont jugés indésirables, soupçonnés de sympathie envers le régime nazi honni, notamment par les communistes dont l'influence est considérable grâce à leur présence au gouvernement et à leurs relais syndicaux<sup>75</sup>.

Les syndicats, soucieux de réguler la pression exercée par l'immigration sur le marché de l'emploi, jouent en effet un rôle de première importance dans la politique d'immigration<sup>76</sup> et dans son orientation vers l'Italie. La CGT contribue ainsi activement à la réhabilitation des Italiens dans l'opinion en les présentant comme les héritiers de l'antifascisme et de la résistance, et milite pour leur introduction en France<sup>77</sup>. Néanmoins, ces manifestations de bienveillance à l'égard des Italiens ne doivent pas éclipser le fait qu'ils ont été recrutés en faisant « contre mauvaise fortune bon cœur »<sup>78</sup>. Si l'Italie devient dès 1946 « la pierre angulaire de la nouvelle politique d'immigration », certes « la proximité géographique, la présence ancienne, la parenté culturelle, l'absence d'obstacles politiques »<sup>79</sup> ont plaidé en sa faveur, mais c'est aussi parce qu'il n'y a guère d'autres possibilités. C'est faute de mieux (les « Nordiques »), mais aussi pour éviter l'appel aux Nord-Africains, jugés plus indésirables encore<sup>80</sup>, que les Italiens se voient conférer le statut de nationalité idéale.

---

<sup>73</sup> P. WEIL, *op. cit.*, p. 59.

<sup>74</sup> R. SCHOR, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p.197.

<sup>75</sup> C. DAMERON, *Le Parti communiste français et l'immigration 1944-1958*, mémoire de maîtrise, Université d'Orléans, 2000, p. 26-27.

<sup>76</sup> Ambroise Croizat, ministre communiste du Travail en 1946 et jusqu'en mai 1947, est un syndicaliste CGT.

<sup>77</sup> Cf. L. GANI, *Syndicats et travailleurs immigrés*, Paris, Editions sociales, 1972.

<sup>78</sup> A. BECHELLONI, *op. cit.*, p. 14.

<sup>79</sup> G. TAPINOS, *op. cit.*, p. 19.

<sup>80</sup> Il faut cependant remarquer que les Algériens, disposant de la citoyenneté française depuis 1947, bénéficient de la priorité nationale à l'embauche et concurrencent donc tout de même les Italiens.

## **B. L'organisation du recrutement : procédures et limites**

Devant l'afflux de migrants transalpins, la nécessité s'impose d'organiser et de rationaliser le courant migratoire en ouvrant notamment des négociations avec le gouvernement italien.

### **1. Le cadre juridique : L'accord d'immigration du 21 mars 1951**

#### **a) Les négociations avec les autorités italiennes**

Les discussions sont engagées avec le gouvernement de Rome avant même que l'Italie ne soit considérée comme un réservoir privilégié de main-d'œuvre. Dès l'été 1945, le général de Gaulle aborde, lors d'entretiens avec Giuseppe Saragat puis avec Alcide De Gasperi, les mesures susceptibles de favoriser l'introduction de ressortissants italiens dans l'Hexagone<sup>81</sup>. Malgré la convergence d'intérêts<sup>82</sup>, le chemin qui mène à la signature d'un accord général d'immigration, le 21 mars 1951, est sinueux et parfois semé d'embûches. Au regard des difficultés rencontrées, on peut même estimer que « loin de constituer un facteur favorisant la réconciliation et le resserrement des liens entre les deux pays, l'immigration italienne en France, dans la décennie 1945-1955, a été en permanence source de problèmes, de divergences, et de frictions, pesant sur les relations franco-italiennes. »<sup>83</sup>

Une des principales pierres d'achoppement lors des négociations, ponctuées par la signature de deux accords intermédiaires, le 22 février 1946 et le 21 mars 1947, réside dans la conception différenciée, de part et d'autre des Alpes, du contrôle à exercer sur le processus migratoire. Tandis qu'à Paris on n'a de cesse de réaffirmer la pleine autorité de l'État français, à Rome, on affiche un souci constant de maintenir une certaine capacité d'intervention. L'accord du 21 mars 1951 tend à la recherche d'un compromis qui, s'il répond à certaines exigences italiennes, donne essentiellement satisfaction aux vœux français d'instaurer une plus grande cohérence dans la politique d'immigration<sup>84</sup>. C'est en grande partie selon les

---

<sup>81</sup> P. GUILLEN, « L'immigration italienne en France après 1945, un enjeu dans les relations franco-italiennes », in M. DUMOULIN (dir.), *Mouvements et politiques migratoires en Europe depuis 1945. Le cas italien*, Bruxelles, CIACO, 1989, p. 37-52. Sauf mention particulière, les éléments relatifs aux négociations franco-italiennes sont tirés de cette étude.

<sup>82</sup> L'appel de main-d'œuvre lancé par la France représente en effet un débouché propre à détourner une partie de la forte pression démographique qui s'exerce sur une Italie aux prises avec de graves difficultés économiques.

<sup>83</sup> P. GUILLEN, « L'immigration italienne ... », *op. cit.*, p. 48.

<sup>84</sup> L'ambassadeur de France à Rome a, quelques semaines avant la signature de l'accord, dénoncé les hésitations de la politique française en matière d'immigration. Fort mécontent, Henri Fouques-Duparc écrit ainsi au ministre

modalités codifiées en mars 1951 que s'opèrent, au cours des deux décennies suivantes, les introductions régulières d'Italiens en France<sup>85</sup>.

## **b) Les modalités de l'accord**

La première préoccupation qui apparaît dans ce document est l'harmonisation entre l'offre et la demande d'emploi. Afin de satisfaire au mieux les offres d'emploi des entreprises françaises, il est prévu un renforcement de la concertation entre les deux gouvernements. L'article 1 précise ainsi que « le gouvernement français fournit quinze jours avant le début de chaque trimestre au gouvernement italien une évaluation par profession des besoins de main-d'œuvre italienne » et que « dans les quinze jours suivants la réception de ce document, le gouvernement italien fait connaître ses prévisions concernant les disponibilités de main-d'œuvre en Italie ». En outre, l'article 8 vise à favoriser la mise en relation entre les employeurs et les candidats italiens à l'émigration sous le contrôle de l'Office national d'immigration (ONI) qui, depuis sa création par l'ordonnance du 2 novembre 1945, confirmée dans le cadre franco-italien par l'accord de 1946, détient l'exclusivité de la mise en œuvre du recrutement<sup>86</sup>.

En pratique, les employeurs doivent communiquer au ministère du Travail, ministère de tutelle de l'ONI, par le biais de la direction départementale dont ils dépendent, un contrat d'introduction anonyme, dans lequel ils peuvent mentionner la nationalité du travailleur souhaité, ou nominatif, s'ils connaissent le travailleur qu'ils veulent engager. Sur ce document doivent figurer, selon les termes de l'accord, « les conditions exactes de l'emploi, les travaux que le travailleur sera appelé à exécuter ainsi que, le cas échéant, les aptitudes particulières requises de l'intéressé ». Un avis favorable est ensuite délivré par l'administration seulement si des travailleurs nationaux ne peuvent pas occuper l'emploi offert. La priorité nationale disparaît toutefois avec l'application du principe de libre circulation des travailleurs, institué par le traité de Rome. Le règlement n°38, adopté le 25 mars 1964 par le Conseil de la Communauté économique européenne marquant la deuxième étape de la période transitoire, consacre en effet l'égalité dans l'accès à l'emploi pour les travailleurs communautaires<sup>87</sup>.

---

des Affaires étrangères : « Je trouve déplorable et difficile à justifier tant du point de vue des relations franco-italiennes que du point de vue de nos intérêts nationaux la carence de notre politique d'immigration » qui ajoute-t-il « donne l'impression d'agir que sous le coup d'une nécessité immédiate et toujours réversible ». AMAE, série Z, Europe, Italie 1944-1970, vol. 271 : dépêche, Rome, 19 janvier 1951.

<sup>85</sup> Le décret portant publication de l'accord date du 21 mars 1961 (JORF, 23 mars 1961, p. 2876-2878). Les références au texte de l'accord qui suivent sont tirées de cette publication. Le document est reproduit intégralement en annexe I. 1. 1.

<sup>86</sup> Pour une analyse plus complète voir : A. THALER, *L'Office national d'immigration de 1946 à 1956. La tentative du contrôle absolu des flux migratoires européens vers la France*, mémoire de maîtrise, université de Paris I, 1999. Nous empruntons à cette étude de nombreux éléments relatifs au fonctionnement de l'ONI.

<sup>87</sup> L.-M. BATTISTI, *L'Immigration de la main-d'œuvre étrangère et la communauté économique européenne*, thèse, université de Paris I, Service de reproduction des thèses, université de Lille III, 1973, p. 96.



Après l'examen de la demande, le contrat pour l'industrie est transmis à l'ONI qui le fait ensuite parvenir auprès de son centre d'émigration à Milan tandis que le contrat pour l'agriculture est transmis directement à Milan.<sup>88</sup> À ce stade de la procédure, les autorités italiennes auprès de qui l'ONI fait connaître, deux fois par mois, le nombre de contrats répartis par profession que le centre de Milan détient, se charge d'opérer une première sélection dans les offices de travail locaux des candidats susceptibles de répondre aux offres d'emploi. En collaboration avec des agents de l'ONI, s'effectue alors principalement la sélection professionnelle, sur présentation de diplômes ou sous forme de tests, et la sélection démographique. Une limite d'âge est en effet fixée, pour les travailleurs agricoles à 45 ans, pour les travailleurs des mines à 35 ans et pour les autres catégories à 30 ans. Les prétendants à l'émigration doivent non seulement être dans la force de l'âge, mais doivent aussi justifier d'une bonne santé au travers de toute une série d'examens médicaux, radiologiques et sérologiques qui se déroulent à la caserne Garibaldi, siège du centre de l'ONI à Milan.

Sélectionnés<sup>89</sup>, les candidats au départ signent un contrat de travail rédigé en français, accompagné d'une traduction en italien. Puis, en possession des documents nécessaires au voyage, ils sont acheminés de leur domicile jusqu'à leur lieu d'emploi où ils perçoivent une prime d'installation tandis que les frais de voyage sont partagés entre la France et l'Italie ; l'ONI prenant en charge les frais seulement à partir du centre de sélection de Milan.

Ce point est par la suite discuté au sein de la commission mixte instituée par l'accord de 1951. Les représentants italiens demandent au début des années soixante au gouvernement français de revaloriser la prime d'installation dont le montant n'a pas été revu depuis la signature de l'accord et ce, en dépit de la dévaluation du franc. La délégation française, à la tête de laquelle se trouve le directeur des Conventions administratives et des Affaires consulaires du ministère des Affaires étrangères, Gilbert de Chambrun, propose en réponse d'accroître la participation du gouvernement français aux frais de voyage. Chambrun estime que :

« La charge financière découlant de cette proposition est moindre que celle qui résulterait d'un recours éventuel à la main-d'œuvre turque, moins qualifiée et s'adaptant moins facilement dans notre pays que la main-d'œuvre italienne. »<sup>90</sup>

---

L'auteur observe que le règlement n°38 implique en fait une priorité aux ressortissants des États-membres dans l'accès aux emplois vacants.

<sup>88</sup> L'ONI dispose également d'une délégation à Rome qui a pour mission de contrôler l'activité du centre de sélection de Milan et d'assurer la liaison auprès de l'ambassade de France avec le gouvernement italien.

<sup>89</sup> Selon Anne Thaler, 50 % des individus envoyés par les offices locaux du travail sont refoulés au centre de Milan (A. THALER, *op. cit.*, p. 76).

<sup>90</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : note de la direction des Conventions administratives et des Affaires consulaires, 5 juillet 1965.

Le choix de porter l'effort financier sur les frais de voyage est en outre dicté par les services du ministère de l'Économie et des Finances qui font remarquer :

« La prise en charge du lieu de résidence au centre de sélection de Milan représenterait une dépense moyenne de 60 francs par travailleur tandis que pour revaloriser de façon appréciable la prime d'installation, il serait nécessaire de la porter de 15 francs à 100 ou 150 francs. »<sup>91</sup>

C'est sans doute pour le même type de raisons budgétaires qu'il est opposé une fin de non-recevoir au souhait italien de voir la prime d'installation étendue aux familles venues rejoindre les travailleurs immigrés. L'adoption d'une telle mesure aurait permis du point de vue italien de trouver une solution au problème social posé par les familles demeurées dans la Péninsule, qui ne bénéficient plus, en raison des dévaluations successives du franc, des avantages du change sur la part des salaires et des allocations familiales versées par les travailleurs immigrés. Le problème des transferts financiers est sensible. Les discussions franco-italiennes, constantes sur le sujet depuis la fin de la guerre, ont permis toutefois quelques avancées<sup>92</sup>. La part des salaires transférables est ainsi portée par l'accord de 1951 à 60 %, tandis que la réglementation de la Communauté européenne prolonge en décembre 1961 à six années, au lieu des dix-huit mois fixés par l'arrangement administratif du 15 juin 1951 consécutif à l'accord, le délai au cours duquel les familles demeurées en Italie perçoivent les allocations familiales.

Les autorités françaises, peut-être plus encore que le gouvernement de Rome, sont conscientes de la relation entre le versement de ces allocations familiales et la question du regroupement des familles. Les positions et les mesures adoptées en témoignent, tout en révélant aussi en la matière une politique ambivalente voire contradictoire. Le regroupement des familles est à la fois souhaité, car il présente l'avantage de stabiliser la main-d'œuvre, objectif primordial de la politique française d'immigration, et freiné en raison des difficultés de logement dans l'Hexagone<sup>93</sup>. En 1963, la directrice du service social d'aide aux émigrants souligne les difficultés rencontrées devant la réglementation qui régit le regroupement

---

<sup>91</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 412 : compte rendu de la réunion interministérielle du 28 avril 1966 relative aux questions de main-d'œuvre dans les rapports franco-italiens.

<sup>92</sup> D. CHA, *L'Immigration italienne en France depuis 1945*, thèse de doctorat en sciences économiques, université de Paris, 1957, p. 113-129. L'auteur indique que l'intérêt porté par le gouvernement italien à la question des transferts n'est pas seulement d'ordre social mais aussi d'ordre économique car l'apport de devises participe à l'entreprise de redressement du pays. Il faut ajouter qu'au début des années 1960, cet intérêt s'est dissipé en raison de la dévaluation du franc et surtout du « miracle économique » qui touche l'Italie.

<sup>93</sup> L'annexe II de l'accord de 1951 entièrement consacrée à cette question en fournit d'une certaine manière une illustration ; on clarifie la procédure d'introduction pour la rendre plus attractive tout en la maintenant dans une complexité administrative plutôt dissuasive (Cf. texte en annexe I. 1. 1).

familial<sup>94</sup>. Donnant plus de relief encore à son analyse, elle cite le cas d'un travailleur italien arrivé en France en juin 1956, laissant son épouse et cinq enfants en Italie, qui obtient en juillet 1961 un logement en location dans un immeuble neuf de banlieue. La disposition d'un logement correct lui permet d'entamer une procédure régulière d'introduction familiale. Si, à moyen terme, la perspective ne peut être que réjouissante, à court terme, le travailleur est placé dans une situation extrêmement difficile. Il doit en effet s'acquitter du montant du loyer pendant une période d'au moins six mois - délai s'écoulant généralement entre la demande de regroupement et l'arrivée de la famille - sans percevoir d'allocations logement, dont le premier versement intervient seulement une fois la famille réunie, tout en versant la plus grande part de son salaire à sa famille en Italie, qui ne reçoit plus les allocations familiales depuis le mois d'avril 1961, date limite de perception.

Le cas, loin d'être isolé, témoigne des effets de la lourdeur des procédures administratives, qui ne favorisent pas toujours l'intégration des étrangers dans la société française, objectif pourtant déclaré de la politique d'immigration.

## 2. L'immigration irrégulière

Globalement, la procédure de recrutement définie par l'accord de 1951 ne répond pas véritablement à l'impératif de simplification évoqué en préambule de cet accord. Pour de très nombreux candidats italiens à l'émigration en France, elle demeure lourde et complexe, ce qui les incite à la contourner. Certains sont rebutés par les formalités et les contrôles inhérents à la procédure régulière, d'autres ne correspondent pas au profil d'âge et de qualification exigé. Ils choisissent alors la voie d'une émigration que l'on qualifie de clandestine ou d'irrégulière, difficile par définition à estimer. Mais le recours à certains indicateurs, comme le taux de régularisation des travailleurs permanents permet tout de même de mesurer l'ampleur du phénomène.

**Tableau 1. Taux de régularisation des travailleurs permanents (ONI) de 1951 à 1968 (%)**

1951	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965
34	40	48	36	30	28	50	45	53	53	46	48	61	69	79

Source : D'après G. TAPINOS, *L'Immigration étrangère en France, 1946-1973*, Paris, PUF, 1975.

Le tableau ci-dessus montre que l'ONI consacre une très large part de ses activités à régulariser des travailleurs venus en France par des filières non contrôlées. Les Italiens constituent depuis la fin de la guerre un important contingent de ces migrants régularisés.

<sup>94</sup> M. TRILLAT, « Deux millions de travailleurs migrants », *Revue du Marché commun*, n°57, avril 1963, p. 158-163.

D'après l'enquête menée sur les Italiens dans l'agglomération parisienne par l'INED au début des années 1950, huit sur dix des Italiens arrivés en France depuis 1945, dans l'échantillon étudié, sont venus sans contrat de travail<sup>95</sup>. La proportion est considérable et le cadre limité de l'enquête rend sa généralisation hasardeuse. Néanmoins, le nombre et la part des Italiens régularisés par la suite confirme que ce mode d'immigration en France est non seulement répandu mais qu'il perdure bien après la signature de l'accord de mars 1951.

Dans les années 1955-1956, le courant migratoire irrégulier tend même à s'accroître en raison de la suppression du passeport pour la circulation entre la France et l'Italie qui favorise l'immigration dite touristique<sup>96</sup>. Entre 1958 et 1968, l'ONI a procédé à 760 329 régularisations contre 361 199 introductions selon la procédure réglementaire, soit 67,9 % de son activité<sup>97</sup>.

En procédant à des régularisations massives et quasi-systématiques, les autorités françaises cherchent à fixer cette main-d'œuvre particulièrement instable. Mais, en suivant cette voie elles font aussi implicitement le constat d'un échec dans la mise en œuvre de la procédure de recrutement. Pis encore, la pesanteur des démarches et des contraintes a sans doute constitué un frein à l'afflux pourtant souhaité des Italiens. Ce n'est pas là la moindre des contradictions de la politique française d'immigration qui, en élaborant une réglementation pour favoriser l'introduction des émigrés transalpins, les en a en fait dissuadés et a contribué à les orienter vers d'autres destinations.

L'organisme au cœur du dispositif voit en définitive sa mission évoluer au fil des années et délaisse peu à peu l'introduction au profit des régularisations comme l'indique le tableau ci-dessus. Cette évolution se double d'une progressive marginalisation des Italiens dans le processus de recrutement avec l'application du principe de libre circulation des ressortissants des États membres de la Communauté économique européenne inscrit au traité de Rome<sup>98</sup>. En effet, maintenu formellement au cours de la période transitoire, le recours à l'ONI est rendu facultatif par le règlement n°1612 du 15 octobre 1968 qui instaure pleinement la libre circulation des travailleurs communautaires au sein de la CEE<sup>99</sup>.

---

<sup>95</sup> A. GIRARD, J. STOETZEL, *Français et immigrés. Nouveaux documents sur l'adaptation*, Paris, PUF, « Cahier de l'INED » n°20, 1954, p. 196. Les témoignages publiés dans cette enquête révèlent les conditions d'entrée difficiles pour ces clandestins. L'un des interrogés a passé la frontière à pied et garde un souvenir pénible de son voyage (p. 208). Les accidents lors du passage des cols alpins sont d'ailleurs fréquents au cours des premières années d'après guerre et suscitent l'indignation de la presse italienne. Cf. A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *L'Immigration italienne dans le sud-est de la France*, Gap, éd. Ophrys, 1964, p. 10. Il faut ajouter que ces travailleurs irréguliers en France sont souvent soumis à l'arbitraire des employeurs.

<sup>96</sup> A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *op. cit.*, p. 11.

<sup>97</sup> L.-M. BATTISTI, *op. cit.*, p. 283.

<sup>98</sup> R. SCHOR, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 201. L'auteur rappelle en outre que l'entrée des Algériens et des Africains noirs ne relève pas de la compétence de l'ONI, réduisant ainsi plus encore son champ d'action.

<sup>99</sup> Le terme de la période transitoire est initialement fixé au 31 décembre 1969.

## **C. Les conditions de séjour : législation et difficultés sociales**

À la « composante territoriale ou géographique » codifiant la liberté d'aller et venir, l'article 48 du traité de Rome ajoute une « composante professionnelle » et « une composante sociale »<sup>100</sup> qui modifient substantiellement les conditions de travail et de séjour des travailleurs communautaires<sup>101</sup>.

### **1. Législation française et réglementation communautaire**

L'article 48 interdit toutes discriminations nationales à l'embauche. Il prévoit d'autre part la liberté de séjour et de résidence pour postuler et exercer un emploi, ce qui conduit à une révision de la législation française élaborée au lendemain de la guerre.

#### **a) La législation française**

Cette législation s'est appliquée à l'immense majorité des Italiens présents en France à la fin des années 1960 dont les conditions de séjour et de travail sont régies par l'ordonnance du 2 novembre 1945, celle-là même qui crée l'ONI<sup>102</sup>.

L'ordonnance prévoit la délivrance d'une carte de résident temporaire valable un an à tout étranger qui le demande, et qui est en mesure de faire la preuve de ses ressources. Au terme d'une période de neuf mois, il est possible de renouveler cette carte ou de faire une demande pour l'obtention d'une carte de résident ordinaire valable trois ans. Enfin, le texte prévoit la possibilité d'obtenir une carte de résident privilégié valable dix ans et renouvelable de plein droit.<sup>103</sup> Toutefois, « il est souvent plus difficile de devenir résident privilégié que de se faire naturaliser »<sup>104</sup>.

C'est en distinguant la délivrance des cartes de séjour de celle des cartes de travail, soumises à des contraintes plus lourdes, que le gouvernement français marque les limites de sa libéralité en matière de politique d'immigration et démontre, une fois encore, son souci d'établir un contrôle drastique. La carte de travail n'est, en effet, délivrée que sur présentation

---

<sup>100</sup> A. LYON-CAEN, « Les bénéficiaires de la libre circulation » in M. BONNECHÈRE (dir.), *Trente ans de libre circulation des travailleurs*, Paris, La documentation française, 1998, p. 9-19.

<sup>101</sup> Les articles 48 et 49 du titre III, chapitre I du traité de Rome portant sur la libre circulation des travailleurs sont reproduits intégralement en annexe I. 1. 2.

<sup>102</sup> D. CHA, *op. cit.*, p. 100-104.

<sup>103</sup> Certaines conditions sont toutefois requises : séjour de trois ans ininterrompu, arrivé en France avant l'âge de 35 ans.

<sup>104</sup> A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *op. cit.*, p. 12.

d'un contrat. Elle n'est tout d'abord que temporaire et valable seulement pour une profession et souvent pour un seul département. Son renouvellement ou sa transformation en carte de travail ordinaire, valable trois ans pour une profession dans un ou plusieurs départements, dépend des fluctuations du marché de l'emploi.

Seuls les titulaires d'une carte de résident privilégié peuvent obtenir une carte de travail permanente valable toujours pour une seule profession mais sur tout le territoire national. Il faut être détenteur de cette carte pendant dix ans avant d'être autorisé à exercer toutes les professions.

### **b) Les apports de la réglementation européenne**

La législation du travail est infléchie par l'application de la libre circulation des travailleurs dans le Marché commun. Le règlement n°15, adopté le 16 août 1961 par le Conseil de la Communauté européenne, libéralise sensiblement les conditions de renouvellement et d'extension des autorisations de travail. Il est notamment prévu que le travailleur originaire d'un État-membre pourvu d'un emploi a droit, après un an d'emploi régulier, à la reconduction de son autorisation de travail dans la même profession ; après trois ans il a le droit de recevoir un permis dans une autre profession pour laquelle il est qualifié ; après quatre ans il peut exercer toute profession salariée dans les mêmes conditions que les travailleurs nationaux<sup>105</sup>. Cette période est ramenée à deux ans par le règlement n°38, adopté en 1964. Finalement la carte de travail est supprimée en 1968, signifiant pour les ressortissants des États membres qu'ils ont désormais la liberté d'exercer toute activité professionnelle salariée. Les travailleurs italiens sont, il faut bien le dire, peu concernés par cette dernière évolution majeure car ils sont, dans leur immense majorité, installés à cette date depuis plus de deux ans et peuvent donc bénéficier d'une possible mobilité professionnelle. La suppression du permis de travail simplifie néanmoins les démarches administratives et efface une marque discriminante, ce qui n'est pas le moindre des apports de cette mesure pour une population en grande partie anciennement présente sur le territoire français et soucieuse non seulement d'intégration, mais aussi d'assimilation<sup>106</sup>.

Pour autant, la réglementation européenne maintient le statut des étrangers. Les gouvernements européens et en particulier le gouvernement français se montrent peu empressés sur ce point à modifier les législations nationales en vigueur. Ainsi les modalités d'attribution des cartes de séjour ne connaissent guère de modifications tout au long de la période transitoire. Au terme de cette période, en 1968, la carte de séjour ne disparaît pas,

---

<sup>105</sup> L.-M. BATESTTI, *op. cit.*, p. 95.

<sup>106</sup> Il faut préciser tout de même que les gouvernements se sont réservés de droit de conserver la carte de travail pour des raisons statistiques.

mais elle est désormais accordée pour une durée de cinq ans sur la base d'une déclaration d'engagement de l'employeur ou d'une attestation de travail ; elle est automatiquement renouvelée de cinq ans en cinq ans<sup>107</sup>. Le maintien d'une telle formalité ne doit pas être interprété comme une limitation à la libre circulation des travailleurs, mais plutôt comme le révélateur de l'état d'esprit des rédacteurs du traité de Rome et de ceux qui en assurent l'application. En effet, le traité n'est pas réellement conçu dans la perspective de favoriser le développement des migrations intra-communautaires. Il inclut plutôt la question migratoire dans une problématique de développement économique qui implique une libéralisation et une harmonisation du marché communautaire de l'emploi. Le travail est alors considéré, de la même manière que les capitaux et les marchandises, comme un élément d'un système économique libéral, à l'efficacité reconnue par le traité de Rome, qui doit assurer au sein du Marché commun l'équilibre et l'épanouissement de la croissance économique européenne.

L'impératif économique exige donc l'abolition des barrières protectionnistes. Mais, c'est probablement dans le domaine de l'emploi que les résistances sont les plus fortes. La préservation d'un certain contrôle national de l'immigration et la mise en place progressive de la libre circulation répond à l'inquiétude des opinions publiques, relayée par les syndicats. En France, la concurrence de la main-d'œuvre étrangère ne cesse d'être redoutée, même en période de croissance<sup>108</sup>. Ce type de pressions pour obtenir des garanties dans la protection de la main-d'œuvre nationale conduisent de temps en temps le gouvernement et l'administration à freiner l'application des directives européennes. L'ouverture des frontières et les conditions avantageuses réservées aux ressortissants communautaires font craindre une invasion des Italiens déjà fort nombreux<sup>109</sup>. Le gouvernement de Rome doit alors intervenir à Bruxelles pour convaincre la France de ne pas s'opposer à la reconnaissance d'une priorité du marché communautaire<sup>110</sup>. En avril 1966, les Italiens font parvenir à Paris un aide-mémoire dénonçant les restrictions dans l'application du règlement n°38, notamment par l'exigence d'un visa de contrat de travail et d'une autorisation de recherche d'emploi<sup>111</sup>.

Que ce soit en matière d'accès à l'emploi ou en matière sociale, le gouvernement italien est en règle générale résolu à lutter contre toutes les mesures discriminatoires. Il peut pour cela s'appuyer sur la réglementation européenne qu'il contribue grandement à orienter dans le

---

<sup>107</sup> E. HEYNIG, « La libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la communauté est instituée définitivement », *Revue du Marché commun*, n°120, février 1969, p. 65-71.

<sup>108</sup> Y. GASTAUT, *L'Immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, Paris, Seuil, 2000, p. 372-379.

<sup>109</sup> M. AMAR, P. MILZA, *L'Immigration en France au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1990, p. 77.

<sup>110</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note de la direction des Affaires administratives et sociales, 31 janvier 1964.

<sup>111</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 412 : compte-rendu de la réunion interministérielle du 28 avril 1966 relative aux questions de main-d'œuvre dans les rapports franco-italiens.

sens de la prise en compte et de l'amélioration des conditions de vie des migrants<sup>112</sup>. Ébauchée par le traité de Rome et inscrite dans les textes réglementaires européens qui ponctuent la période transitoire, l'amélioration des conditions sociales est une préoccupation constante.

Les six pays membres de la Communauté européenne ont d'abord examiné le problème de la sécurité sociale. Sur ce point, les règlements n°3 et n°4, entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1959, n'apportent pas de nouveaux avantages aux travailleurs italiens en France qui bénéficient déjà de la possibilité de cumuler les périodes d'assurances en Italie et en France pour le droit aux prestations et à leur calcul<sup>113</sup>. En revanche, l'égalité de rémunération (inscrite dans l'article 48 du traité de Rome) et de versement des allocations familiales demeurent, au regard des fréquentes dénonciations des organisations ouvrières, peu appliquées.

Les travailleurs communautaires se voient d'ailleurs donner la possibilité de participer à la défense de leurs droits sociaux. Le règlement n°15 de 1961 leur accorde le droit de vote lors des élections aux organes de représentation dans l'entreprise<sup>114</sup>. Le gouvernement italien réclame et obtient, malgré l'avis réservé de la France<sup>115</sup>, que soit reconnu par le règlement n°38 de 1964 le droit d'éligibilité, assorti tout de même de la justification d'une présence de trois ans dans l'entreprise. Tandis que ces avancées sont confirmées en 1968, la France formule de nouvelles restrictions en maintenant une disposition de son code du travail interdisant l'accès des étrangers aux fonctions de direction et d'administration d'une organisation syndicale<sup>116</sup>.

## 2. La question du logement

La réglementation européenne, dans son volet social, défend le droit au regroupement familial dans la mesure où le travailleur immigré dispose d'un logement décent. Ce point ne va pas sans poser quelques problèmes.

### a) Une source de préoccupation

La crise du logement en France, conséquence de l'arrêt des constructions, de l'entre-deux-guerres aux années cinquante, et de la pression démographique, aggravée au début des

---

<sup>112</sup> La revue *Esteri* écrit dans son numéro du 17 juillet 1964 : « L'action italienne sur le plan des problèmes du travail international tend désormais à obtenir des ajustements favorables dans le traitement des travailleurs émigrés », p. 1-2.

<sup>113</sup> D. CHA, *op. cit.*, p. 131.

<sup>114</sup> L.-M. BATTESTI, *op. cit.*, p. 97.

<sup>115</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note de la direction des Affaires administratives et sociales, 31 janvier 1964.

<sup>116</sup> E. HEYNIG, *op. cit.*, p. 68.



années soixante par le rapatriement massif des Français d'Algérie, ne permet pas le développement à un rythme convenable d'une politique d'immigration familiale de grande ampleur. La situation est vécue d'autant plus difficilement que les conditions de logement des travailleurs isolés sont particulièrement précaires et souvent indécentes. Certes, les Italiens se font rares dans les bidonvilles, mais ils sont nombreux à habiter dans des logements de chantier ou des foyers, où ils cohabitent à huit par chambre moyennant des loyers onéreux et selon un règlement quasi-policier<sup>117</sup>.

En Italie, le sort réservé aux émigrés suscite une vive émotion<sup>118</sup>. Les autorités, poussées par ce mouvement d'opinion, interviennent de manière répétée auprès du gouvernement français, notamment au sein de la commission mixte ou par le biais de démarches de l'ambassadeur auprès des ministères concernés. Lors de sa visite à Paris, le président Segni inscrit la question à l'ordre du jour des conversations. Le communiqué final indique :

« Les questions de l'échange de main-d'œuvre entre l'Italie et la France ont fait l'objet d'examen. L'émigration en France des travailleurs italiens, dont la contribution à l'économie française, au lendemain de la guerre, a été particulièrement appréciée et qu'il convient d'encourager, soulève certains problèmes : logement, réunion des familles, sécurité sociale, condition de vie, éducation. Les autorités des deux pays ont constaté les résultats obtenus dans ces domaines et suivent attentivement tous ces problèmes en vue d'adapter les travailleurs italiens à la façon de vivre du pays voisin et de leur assurer une parité de traitement toujours plus complète. »<sup>119</sup>

Cette déclaration conciliante, visant principalement à apaiser les inquiétudes de l'opinion italienne, rend hommage opportunément aux efforts consentis en France. Mais, au-delà d'une généreuse déclaration d'intention, les deux pays éprouvent des difficultés à mettre en œuvre dans ces domaines une coopération concrète et efficace.

### **b) Les solutions proposées par le gouvernement français**

Les autorités françaises ne sont pas insensibles aux revendications italiennes visant à améliorer les conditions de logement des émigrés. Le souci de stabiliser cette utile main-

---

<sup>117</sup> B. GRANOTIER, *Les Travailleurs immigrés en France*, Paris, Maspero, 1973, p. 94-112. L'auteur sur un ton certes militant, propre au courant d'intérêt scientifique de l'époque pour les immigrés, brosse un tableau complet des conditions de logement réservées aux immigrés.

<sup>118</sup> A. BECHELLONI, *op. cit.*, p. 43-49.

<sup>119</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : communiqué final de la visite en France du président Segni, 23 février 1964 (cité en annexe VI. 2. 5). Il faut néanmoins remarquer que le compte rendu des conversations entre le général de Gaulle et le président Segni ne porte pas la mention de cette question, tandis que les ministres des Affaires étrangères, dans une réunion restreinte, évoquent très brièvement la perspective d'une prochaine visite en France du sous-secrétaire d'État italien à l'Émigration.

d'œuvre les conduit à accepter dès 1958 la mise en place d'un groupe de travail mixte afin d'examiner les problèmes posés et de proposer des solutions. Avant la première rencontre entre les délégations française et italienne, une réunion interministérielle présidée par sous-directeur du peuplement au ministère de la Santé publique et de la Population est réunie à Paris afin de « définir une position française commune et d'étudier les moyens d'action dont le gouvernement dispose »<sup>120</sup>. Les fonctionnaires, réunis sous la présidence du sous-directeur du peuplement au ministère de la Santé publique et de la Population, préconisent un investissement financier de l'État passant par un soutien aux constructions des sociétés de castors<sup>121</sup> franco-italiens et la création d'un organisme de financement proposant des prêts à des conditions avantageuses. Le ministère des Finances et des Affaires économiques fait cependant remarquer :

« Qu'étant donné l'effort financier de la France dans le domaine de la construction en général, les impératifs budgétaires actuels et la persistance de la crise du logement, un effort exceptionnel du gouvernement français en vue de relayer l'effort privé qui incombe à des ressortissants italiens, ne pourrait être envisagé que moyennant engagement préalable du gouvernement italien à fournir, de son côté, un effort parallèle. »<sup>122</sup>

Les autorités italiennes ne semblent pas prêtes à consentir ce type d'effort. Elles refusent par exemple d'investir dans la proposition qui leur est faite de réserver certaines tranches de logements sociaux à des travailleurs italiens<sup>123</sup>. Dans ces conditions, il ne paraît pas envisageable du côté français d'accorder, comme le réclame la délégation italienne au sein de la commission mixte, une priorité aux migrants italiens dans l'attribution de logements. Tout juste est-il consenti de leur étendre, en avril 1964, le bénéfice du Fond d'Action Sociale (FAS), créé à l'origine pour les seuls travailleurs algériens, et qui doit permettre de mieux traiter les demandes<sup>124</sup>. Une enquête menée l'année précédente avait en effet révélé qu'en dépit des instructions ministérielles réclamant une égalité de traitement dans l'attribution des logements, les sociétés HLM refusaient les candidatures des Italiens<sup>125</sup>.

Ce type de discrimination, lié aux fortes tensions sur le marché du logement, tend à se réduire par la suite sous l'effet de la politique volontariste menée par le gouvernement

---

<sup>120</sup> CAC 880 312/8, ministère de l'Intérieur : compte rendu de la réunion du groupe de travail « Logement familial des travailleurs étrangers », 27 avril 1959.

<sup>121</sup> Les castors fonctionnent sur le principe de la coopérative selon lequel, en échange d'un certain nombre d'heures de travail consenties par l'ouvrier, l'entreprise fournit le gros oeuvre de la construction et l'aide des techniciens et des ingénieurs.

<sup>122</sup> CAC 880 312/8, ministère de l'Intérieur : note de la direction des Affaires administratives et sociales du ministère des Affaires étrangères, 7 mars 1960.

<sup>123</sup> CAC 880 312/8, ministère de l'Intérieur : note de la direction des Affaires administratives et sociales du ministère des Affaires étrangères, 7 mars 1960.

<sup>124</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : note de la direction des Conventions administratives et des Affaires consulaires, 5 juillet 1965.

<sup>125</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note de la direction des Affaires administratives et sociales, 31 janvier 1964.

français en matière de construction<sup>126</sup>. Toutefois, malgré des améliorations, les difficultés d'accès au logement perdurent pour biens des Italiens issus des dernières vagues d'immigration. Les retards à régler ce problème ne sont pas sans rapport avec l'échec d'une coopération bilatérale effective, dépassant les déclarations d'intention.

Toujours est-il que la politique française à l'égard de l'immigration italienne, que ce soit en matière de recrutement ou de conditions de séjour et en dépit des efforts fournis, apparaît manquer à bien des égards de cohérence. La reconnaissance du nécessaire apport de la main-d'œuvre italienne, tant du point de vue économique que démographique, n'a pas pour corollaire la mise en place d'un cadre politique et juridique totalement adapté, pour des raisons liées à des considérations nationales (la priorité à l'emploi réservée aux Français par exemple), bilatérales et multilatérales (difficultés d'harmonisation entre la législation française et la réglementation européenne).

L'ensemble des dispositions adoptées est à mettre en relation avec l'évolution numérique ainsi qu'avec les structures de l'immigration italienne.

---

<sup>126</sup> 500 000 logements sont construits entre 1962 et 1969 (S. BERSTEIN, *La France de l'expansion. I. La République gaullienne 1958-1969*, Paris, Seuil, 1989, p. 187).

## II. Évolutions et structures de l'immigration italienne

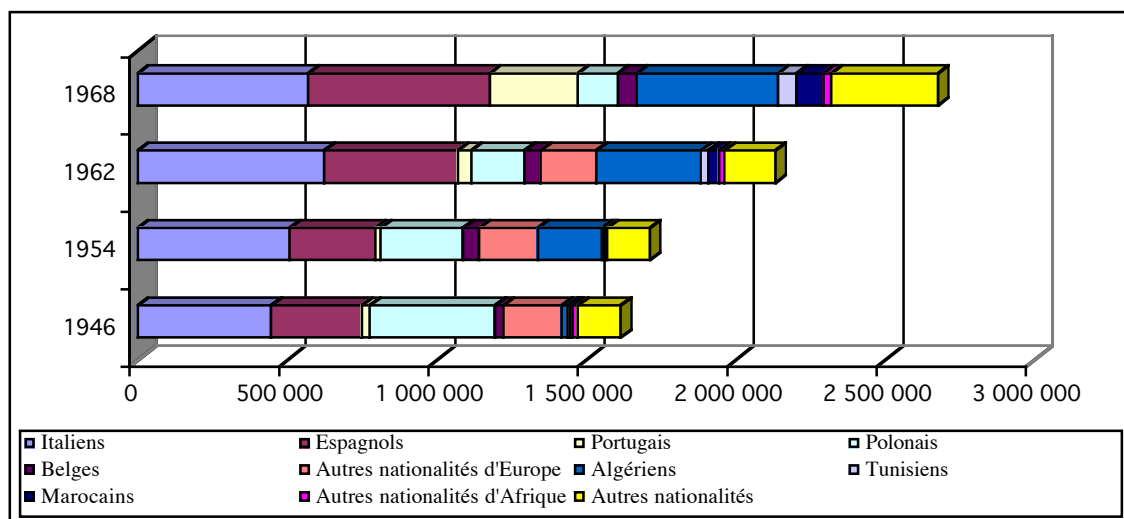
### A. L'évolution des effectifs

L'examen des effectifs de la communauté italienne en France se présente sous deux aspects. L'un, statique, recourt aux données fournies par les recensements, tandis que l'autre, plus dynamique, s'attache à la mesure des flux migratoires.

#### 1. Les Italiens recensés de 1946 à 1968

Les recensements constituent une source d'information précieuse dans l'estimation quantitative de l'évolution de la présence italienne en France. Depuis la fin de la guerre et jusqu'au terme de notre période d'étude, ils sont au nombre de quatre ; chacun d'eux donne une photographie à un moment donné du nombre d'Italiens et de la part qu'ils représentent dans la population étrangère.

Figure 1. Population étrangère par nationalité sélectionnée (1946 à 1962)



Source : d'après P. WEIL, *op. cit.*, p. 374-375.

### **a) L'évolution numérique de l'immigration italienne`**

La première remarque qui s'impose porte sur l'importance de la présence italienne en France au lendemain de la guerre. On dénombre 450 764 Italiens lors du recensement de 1946. Certes, si l'on compare ce chiffre aux 808 000 recensés de 1931, provenant de la grande vague migratoire des années vingt, on ne peut que constater un recul, qui s'explique par les effets conjugués de la grande crise économique, de la politique de rapatriement menée par Mussolini et enfin du conflit mondial dans lequel s'opposent la France et l'Italie.

Les effectifs sont ensuite croissants de 1946 à 1968, passant de 450 764 à 571 684 soit une variation positive de 26,2 % avec cependant un point d'inflexion en 1962, puisque entre les deux derniers recensements le nombre d'Italiens se réduit de 9,1 %, passant de 628 956 à 571 684. Par ailleurs, au cours de la période précédant le recensement de 1962, les variations ne sont pas constantes puisqu'on note une croissance de 12,6 % entre 1946 et 1954 et de 23,9 % de 1954 à 1962. Les recensements révèlent donc que l'immigration italienne, au cours de la vingtaine d'année qui suit la guerre, est rythmée en trois temps : tout d'abord une reprise en douceur jusqu'au milieu des années cinquante, suivie d'une accélération du flux jusqu'au début des années soixante, pour enfin connaître un net fléchissement.

### **b) La part des Italiens dans la population étrangère**

L'analyse sommaire des recensements donne aussi à voir la part relative qu'occupent les Italiens au sein de la population étrangère. Ils en représentent 25,9 % en 1946, 28,7 % en 1954 et 29 % en 1962, ce qui les place au premier rang. Certes, le recul de 1968 à 21,8 % leur fait céder ce rang aux Espagnols, mais les maintient en deuxième position dans une proportion non négligeable.

Il apparaît néanmoins que dès 1954, compte tenu du faible accroissement de leur part relative jusqu'en 1962, les Italiens subissent la concurrence d'autres nationalités, signe d'une diversification géographique des recrutements.

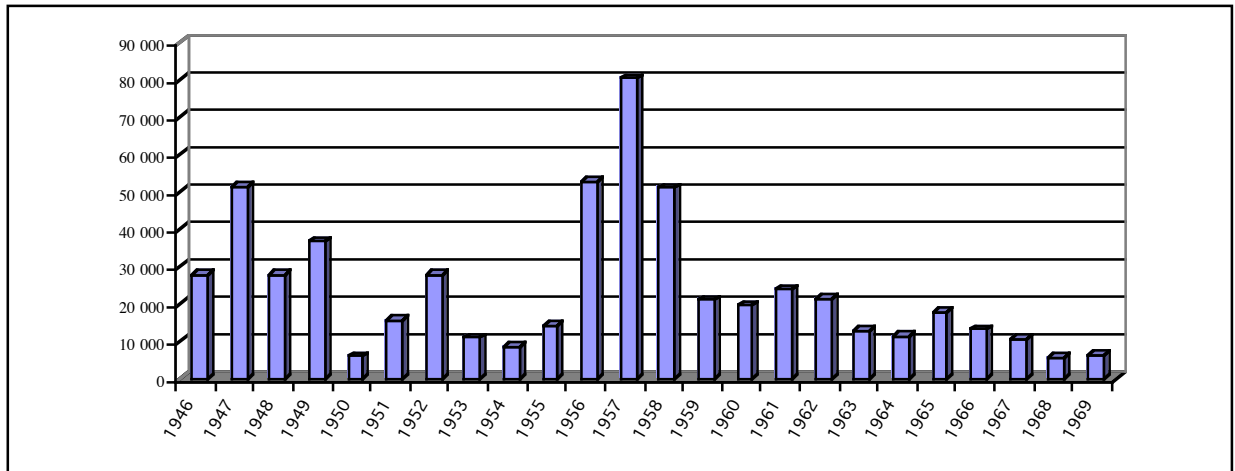
## **2. Le flux migratoire**

Le recours à des données intercensitaires s'avère indispensable pour mieux apprécier le mouvement migratoire et en dessiner plus précisément les rythmes.

## a) Les introductions

Les données statistiques sont fournies en partie par les services l'ONI qui enregistrent les travailleurs étrangers permanents introduits ou régularisés chaque année.

**Figure 2. Nombre de travailleurs permanents italiens introduits ou régularisés par l'ONI (1946-1969)**



Source : d'après G. TAPINOS, *op. cit.*, p. 127.

La reprise du courant migratoire au cours des premières années d'après-guerre est confirmée. Celle-ci est néanmoins bien en dessous des prévisions des experts qui ont évalué la disponibilité de la main-d'œuvre italienne en fonction de la situation socio-économique dans la Péninsule. L'accord franco-italien de novembre 1946, qui consacre la volonté réciproque des deux gouvernements de promouvoir l'émigration vers la France, prévoit ainsi 200 000 introductions pour l'année 1947. Or, l'ONI en comptabilise pour cette année seulement 51 339. Même si la statistique ignore en partie les entrées clandestines – qui apparaissent une fois régularisées – l'objectif est loin d'être atteint et force est de constater que les Italiens ne répondent que modérément à l'appel qui leur est lancé. Les chiffres des introductions au cours des années suivantes le prouvent, avec notamment un record à la baisse au cours de l'année 1950 où le nombre de recrues chute à 6 083. Ces chiffres décevants sont la conséquence à la fois d'une conjoncture économique peu favorable et des contradictions de la politique française d'immigration précédemment évoquées<sup>127</sup>.

La situation s'améliore au milieu des années cinquante simultanément à la reprise économique. La tendance perçue au travers des recensements se précise au regard du nombre des introductions. L'année 1956 constitue un tournant et voit se lever la dernière vague

<sup>127</sup> Pour plus de détails, on peut aussi se reporter à G. TAPINOS, *op. cit.*, p. 28-46.

migratoire dont le point culminant se situe l'année suivante, en 1957. En 1956, ce sont 52 782 travailleurs permanents italiens qui sont introduits en France, soit près de quatre fois plus que l'année précédente. En 1957, le nombre d'entrées croît de 52,3 % pour atteindre 80 385. Malgré un recul en 1958, le niveau se maintient à 51 146. Jamais depuis la fin de la guerre, les Italiens n'ont été si nombreux à choisir la France. Ce décollage de l'immigration italienne est rendu possible par la tension qui s'exerce sur le marché de l'emploi sous l'effet conjugué et contradictoire de la croissance économique et du déficit démographique lié à l'arrivée des classes creuses, à l'allongement de la durée des études et enfin à l'extension de la durée du service militaire imposée par la guerre d'Algérie. Même si nous ne disposons pas de données statistiques significatives, il convient aussi de mentionner l'apport des Italiens de Tunisie dont une petite partie seulement regagne la Péninsule, les autres alimentant, après la décolonisation, les flux à destination de la France.

Le mouvement migratoire italien à destination de la France s'essouffle toutefois assez rapidement pour se marginaliser au cours des années soixante, décennie pourtant au centre des « vingt glorieuses de l'immigration »<sup>128</sup>. Dans un contexte de croissance constante des flux, sauf de 1966 à 1968, l'immigration italienne est sur le déclin. Entre 1959 et 1962 le nombre d'introduction de travailleurs permanents oscille autour de 20 000 par année puis autour de 10 000 à l'exception d'un sursaut en 1965, lié à la récession qui touche l'économie italienne, pour tomber à 5 860 en 1968. Selon les chiffres proposés par Louis-Marie Battesti, on dénombre entre 1958 et 1967, 203 656 entrées d'Italiens contre 366 826 au cours de la période 1946-1957<sup>129</sup>. Plus significatif encore, leur part passe au cours des mêmes périodes de 71,8 % à 19,8 % des travailleurs étrangers entrés en France. Désormais, les Espagnols, qui arrivent plus nombreux que les Italiens dès 1960, les Portugais ou encore les Algériens constituent les plus gros contingents de main-d'œuvre introduits en France.

Quelles sont les causes de ce déclin de l'immigration italienne ? Il est d'usage d'invoquer, à juste titre, le décollage de l'économie italienne et en particulier le fort développement industriel du nord de la Péninsule qui draine une large partie des courants migratoires en provenance du *Mezzogiorno*. Les Méridionaux sont d'autre part sensiblement moins nombreux à quitter leur région d'origine en raison de l'action menée par la *Cassa per il Mezzogiorno*, un organisme parapublic chargé du développement du sud du pays qui, à partir de 1957, met l'accent sur l'industrialisation après avoir porté ses efforts sur l'agriculture.

Ceux qui ne trouvent pas à s'employer en Italie ne montrent plus guère d'attrance pour la France et affichent une nette préférence pour d'autres pays européens. La Suisse, par sa

---

<sup>128</sup> R. SCHOR, *Histoire de l'immigration...*, op. cit., p. 200. C'est ainsi que l'auteur qualifie la période 1955-1974.

<sup>129</sup> L.-M. BATTESTI, op. cit., p. 170.

procédure d'introduction plus souple, et surtout l'Allemagne fédérale qui propose des salaires plus élevés, figurent désormais en tête des destinations préférées des migrants italiens. Le projet migratoire n'a plus pour motivation d'échapper à la misère, mais d'améliorer son bien-être. Dans cette perspective, la France ne semble plus offrir toutes les garanties réclamées. Confortés par l'entrée en vigueur de la réglementation européenne relative à la libre circulation des travailleurs leur conférant des droits plus importants, les Italiens se font plus exigeants ; un peu trop sans doute pour les employeurs français qui se tournent vers d'autres nationalités, mieux disposées à accepter leurs conditions de travail et de salaires. Comme le fait remarquer l'ambassade de France à Rome au début de l'année 1968, les travailleurs italiens ne sont pas loin d'être considérés comme « les enfants gâtés parmi les travailleurs étrangers »<sup>130</sup>. Paradoxalement, l'application du traité de Rome en matière de liberté de circulation au sein de la CEE ne favorise donc pas l'afflux des Italiens en France, bien au contraire.

La politique française demeure enfermée dans ses contradictions. Le peu d'entrain du gouvernement à renégocier l'accord franco-italien, en dépit des appels lancés par Rome en vue d'y inscrire formellement les apports du traité de Rome, témoigne d'une obsession à maintenir un contrôle drastique sur des flux migratoires au risque de les voir se détourner. Comment s'étonner dans ces conditions que le nombre des Italiens accueillis soit en dessous des prévisions et des espérances ? Le phénomène est permanent depuis 1946. Ainsi, tandis que le V<sup>e</sup> Plan prévoit en ressources possibles l'entrée de 15 000 Italiens par an, la moyenne de l'immigration effective, travailleurs et familles, est de 10 000 entre 1966 et 1968<sup>131</sup>. Par ailleurs, les conditions d'accueil ne s'améliorent pas suffisamment pour voir s'installer durablement une grande masse de migrants comme l'exige l'objectif de peuplement fixé par la politique migratoire.

## **b) La fluidité du mouvement migratoire**

Le séjour des immigrés italiens s'inscrit en effet parfois dans un temps limité, que ce soit par contrainte ou par choix.

Le cas des *rimpatriati* n'est pas aisé à aborder. Il est en effet difficile de cerner avec précision les motivations qui poussent ces Italiens introduits en France avec le statut de travailleur permanent à rentrer au pays. Leur nombre est aussi sujet à caution. L'ONI ne fournit aucune donnée statistique en la matière. Les sources italiennes, bien qu'elles mêlent parmi les *rimpatriati* saisonniers et permanents, fournissent toutefois le taux de rapatriement qui constitue un indicateur permettant d'évaluer la mobilité des migrants. Celui-ci est le plus

---

<sup>130</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 356 : dépêche n°8/EU, Rome, 4 janvier 1968.

<sup>131</sup> *Population*, n°6, novembre-décembre 1969, p. 1173.



souvent en hausse depuis la fin de la guerre, passant de 12 % entre les années 1946-1949 puis à 56 % pour la période 1950-1955, baissant à 37 % et 36 % respectivement en 1956 et 1957 pour remonter ensuite régulièrement : 59 % en 1958, 75 % en 1959, 58 % en 1960, 70 % en 1962, pour atteindre 90 % en 1963. À partir de 1968, le solde migratoire entre l'Italie et la France devient positif pour l'Italie, c'est-à-dire que les retours sont plus nombreux que les entrées<sup>132</sup>. Bien qu'accentué, il ne s'agit là que de la poursuite d'un phénomène permanent dans l'immigration italienne puisque l'on estime qu'entre 1870 et 1940 seul un tiers des Italiens arrivés en France n'en sont pas repartis<sup>133</sup>.

Le constat d'un tel va et vient est doublement intéressant pour notre analyse. Tout d'abord, il témoigne des difficultés rencontrées par une grande partie des Italiens à s'enraciner. Les raisons en ont déjà été évoquées : conjoncture défavorable sur le marché de l'emploi due à des ralentissements de croissance et conditions d'accueil qui ne sont pas à la hauteur des espoirs entretenus. Le rapatriement peut alors être interprété comme un échec dans le processus d'intégration et tout au long de leur séjour ces migrants conservent leur statut d'étranger qui leur confère une plus grande visibilité.

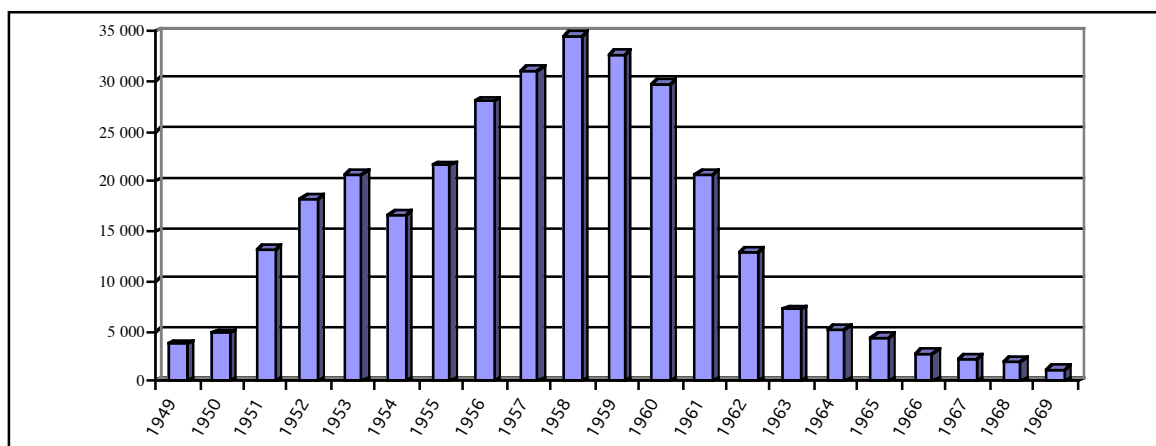
La remarque vaut également pour les saisonniers, à la différence notable que ces migrants inscrivent le retour en Italie dans leur projet migratoire. Le phénomène saisonnier s'inscrit dans la tradition des mouvements pendulaires qui depuis fort longtemps animent le courant migratoire entre l'Italie et la France. Il se confond dans sa grande majorité avec les rythmes agricoles. Qu'ils soient betteraviers ou vendangeurs, ils apportent aux exploitations françaises un complément de main-d'œuvre lors des périodes d'intenses activités, surtout au moment des récoltes. Le migrant n'envisage donc pas de se faire accompagner par sa famille car il n'a pas pour ambition de s'intégrer à la société française, mais plutôt de contribuer à l'amélioration de la vie des siens dans son milieu d'origine. L'absence de finalité intégrationniste modifie les comportements et les contacts avec une société d'accueil le plus souvent rurale. La situation est donc bien distincte de celle des travailleurs permanents dont l'objectif est de se fondre majoritairement dans un environnement urbain.

---

<sup>132</sup> A. BECHELLONI, *op. cit.*, p. 200-201.

<sup>133</sup> R. SCHOR, *Histoire de l'immigration...*, *op. cit.*, p. 23.

**Figure 3. Immigration des travailleurs saisonniers introduits par l'ONI (1949-1969)**



Source : Ambassade d'Italie, *L'Immigrazione in Francia e l'afflusso italiano*, sd .

Depuis la fin de la guerre, on observe que le mouvement des entrées est moins fluctuant que celui des travailleurs permanents. Il connaît même une croissance constante jusqu'en 1958, qui représente un pic avec 34 527 entrées enregistrées par l'ONI — nombre auquel il faudrait ajouter les « clandestins », nombreux parmi les saisonniers — avec cependant un fléchissement en 1954. En revanche, l'immigration saisonnière suit la tendance générale au déclin de l'immigration italienne à partir de 1959. Dix plus tard, en 1969, ce ne sont plus que 1 231 entrées qui sont enregistrées.

**Figure 4. Part des travailleurs saisonniers et permanents parmi les travailleurs italiens introduits par l'ONI (1951-1969)**



Source : ONI

Jusqu'au milieu des années soixante la part des saisonniers introduits chaque année est extrêmement importante. Certaines années, de 1953 à 1955 et en 1959 et 1960, ils représentent la majorité des travailleurs. Par la suite, leur part se réduit considérablement. Aux raisons déjà évoquées pour expliquer le mouvement général de recul de l'immigration italienne, il faut sans doute voir ici aussi les effets de la modernisation agricole qui réduit les besoins en *braccianti*.

### 3. Les naturalisations

La revue d'effectif ne serait pas complète sans la prise en compte du mouvement des naturalisations. L'évolution du nombre de ces naturalisations, que ce soit par décret ou encore par simple déclaration pour les enfants nés sur le territoire français, peut en effet expliquer, au moins en partie, une baisse d'effectif. Les Italiens qui ont, en effet, acquis la nationalité française n'apparaissent plus dans les relevés statistiques concernant la population étrangère.

**Figure 5. Nombre de naturalisations d'Italiens de 1946 à 1969.**



Source : Ambassade d'Italie, *L'Immigrazione in Francia e l'afflusso italiano*, sd.

D'après les statistiques proposées par l'ambassade d'Italie à Paris et établies d'après les chiffres donnés par les autorités françaises, ce sont 362 149 Italiens qui ont opté pour la nationalité française entre 1946 et 1969. Si l'on met à part le pic de 1947 avec 44 274 naturalisations et dans une moindre mesure ceux de 1948 et 1949 avec 30 076 et 24 274 naturalisations, liées à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 19 octobre 1945 facilitant l'acquisition de la nationalité française<sup>134</sup>, on note au cours des vingt années une moyenne d'environ 12 850 naturalisations d'Italiens par an et ce, à un rythme constant. On observe seulement une pointe en 1967, due notamment à l'accélération de l'examen des dossiers en

<sup>134</sup> G. TAPINOS, *op. cit.*, p. 24.

attente. Au regard de la comparaison entre le nombre de naturalisés de 1963 à 1967 (65 800 individus) et la valeur du recul d'effectif entre les recensements de 1962 et 1968, il ne fait pas de doute que ces naturalisations ont grandement pesé sur l'évolution numérique négative de la communauté italienne.

Par ailleurs, leur nombre tout au long de cette période de l'après-guerre témoigne de la démarche assimilationniste de bon nombre d'Italiens installés de longue date. Ils sont ainsi proportionnellement plus nombreux à obtenir une naturalisation qu'ils ne le sont au sein de la population étrangère. Entre 1949 et 1969, les Italiens constituent 39,03 % des étrangers qui obtiennent la nationalité française tandis qu'ils ne représentent au plus que 29 % de cette population lors du recensement de 1962.

Cependant la naturalisation, symbole traditionnel de l'assimilation, n'altère que partiellement une identité toujours marquée par le pays d'origine. Il peut donc être intéressant, dans la perspective d'une analyse de la visibilité des Italiens et de leur italianité dans la société française, non pas de soustraire, mais d'inclure ces Français d'origine italienne dans une communauté avec laquelle ils n'ont pas totalement rompu. Si l'on accepte l'estimation de 505 000 naturalisés<sup>135</sup>, c'est donc au total un groupe élargi, dépassant le seul critère de nationalité, d'Italiens et de Français d'origine italienne de plus d'un million d'individus qu'il faut prendre en considération en 1968. À cette date, environ un habitant du pays sur cinquante s'est établi à la suite d'un mouvement migratoire transalpin.

## **B. Structures démographique et géographique de l'immigration italienne**

Qui sont ces Italiens installés en France ? Cette question très générale en appelle d'autres portant sur la structure de cette population par âge, par sexe ou sur ses origines régionales ou encore sur les zones d'implantation dans l'Hexagone.

### **1. Le profil démographique**

---

<sup>135</sup> L.-M. BATTISTI, *op. cit.*, p.181.

Les données lacunaires dont nous disposons ne sont pas suffisantes à une présentation exhaustive des caractères démographiques de la population italienne.

Le problème se pose en particulier pour la répartition par tranche d'âge qui n'est pas intégrée aux publications des recensements<sup>136</sup>. S'il nous est ainsi difficile de comparer convenablement la répartition par âge des Italiens avec celle de l'ensemble de la population immigrée, caractérisée par une forte majorité d'adultes jeunes<sup>137</sup>, on peut supposer que la population italienne présente des caractères spécifiques compte tenu de son implantation ancienne. Il est ainsi probable que les plus de 50 ans, tranche d'âge correspondant grossièrement aux migrants arrivés avant la guerre, apparaissent plus nombreux. L'âge relativement plus élevé des Italiens semble confirmé par plusieurs études monographiques. À Marseille, sur un échantillon d'Italiens installés depuis 1945, on constate un âge au départ qui est en moyenne nettement plus élevé que par le passé<sup>138</sup>. De même, en ce qui concerne les Sardes et Siciliens dans les grands ensembles des Charbonnages de Lorraine : la pyramide des âges des mineurs siciliens, vivant et travaillant à Fareberswiller et Beheren, montre certes une majorité s'échelonnant entre 25 et 40 ans, mais aussi une proportion du nombre d'hommes âgés de plus de 40 ans non négligeable et la faible part des moins de 25 ans<sup>139</sup>. Bien sûr, les limites de ces observations, concernant uniquement les hommes salariés, sont patentes. Le phénomène des retours en Italie à l'âge de la retraite, le comportement démographique des familles italiennes et par voie de conséquence la part de la jeunesse n'ont pas fait pour l'heure l'objet d'études. Concernant la part de la jeunesse, seul le travail d'Anne-Marie Faidutti-Rudolph apporte des renseignements, pour la ville de Marseille uniquement. Elle remarque qu'en 1962 les moins de 16 ans représentent 35 % de la population italienne (22,5 % dans l'ensemble de la population marseillaise)<sup>140</sup>.

L'observation, aussi limitée soit-elle, peut être corroborée par la proportion croissante du regroupement familial dans l'immigration italienne.

---

<sup>136</sup> Ce paramètre est fourni sur commande par les services de l'INSEE grâce à une exploitation informatique sur mesure à un coût très onéreux.

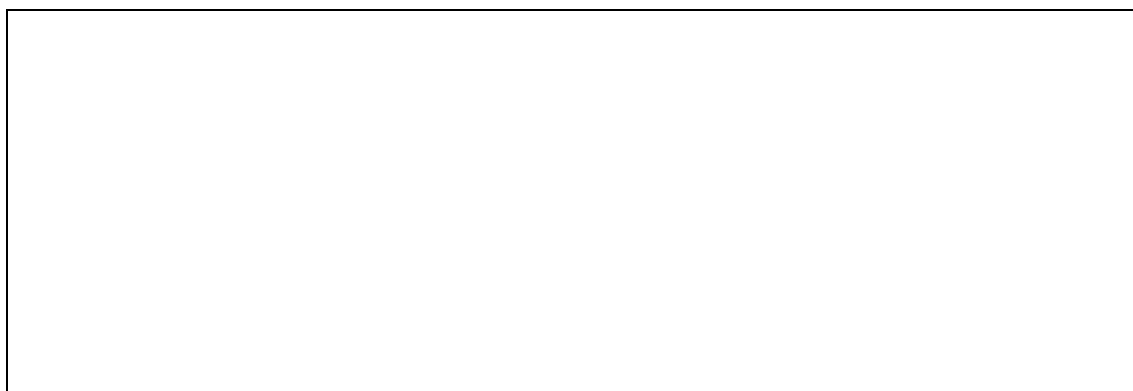
<sup>137</sup> G. DESPLANQUES, *Les Migrations intercensitaires de 1962 à 1968*, « collection de l'INSEE », n°57, juin 1975, p. 79-80.

<sup>138</sup> E. TEMIME, « La dernière vague de migration italienne vers le Sud-Est de la France : une recherche sur le regroupement familial », *La Trace, Cahiers du CEDEI*, n°5, octobre 1991, p. 16.

<sup>139</sup> R. ROCHEFORT, « Sardes et Siciliens dans les grands ensembles des Charbonnages de Lorraine », *Annales de géographie*, n°391, 1963, p. 279-280.

<sup>140</sup> A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *op. cit.*, p. 106.

**Figure 6 : Part des familles dans l'immigration italienne permanente 1960-1969**



Source : G. TAPINOS, *op. cit.*, p. 127 et 129.

En dépit des difficultés rencontrées, en particulier pour se loger, le regroupement familial représente entre 1960 et 1969 autour de 40 % de l'immigration italienne permanente<sup>141</sup>. Le phénomène s'est amorcé précédemment et se traduit par un rééquilibrage de la répartition par sexe. La prédominance masculine est moins accusée que par le passé. La part des hommes est de 57 % lors du recensement de 1962 et recule sensiblement en 1968 à 55,8 %.

Il resterait à évoquer l'état matrimonial des Italiens. Mais, sauf à considérer que la part des célibataires, traditionnellement dominante parmi les migrants fraîchement arrivés, est de moins en moins importante (61,7 % de célibataires introduits en 1968<sup>142</sup>), l'absence de données nous interdit d'aller plus en avant dans l'analyse<sup>143</sup>.

Ces quelques remarques permettent tout de même de brosser le tableau d'une communauté qui, quand elle a les moyens de se fixer, témoigne d'un souci de stabilité et de sédentarisation.

## **2. La répartition géographique**

Les grandes zones d'implantation des migrants transalpins n'ont guère changées. Elles se situent comme par le passé essentiellement à l'est du pays.

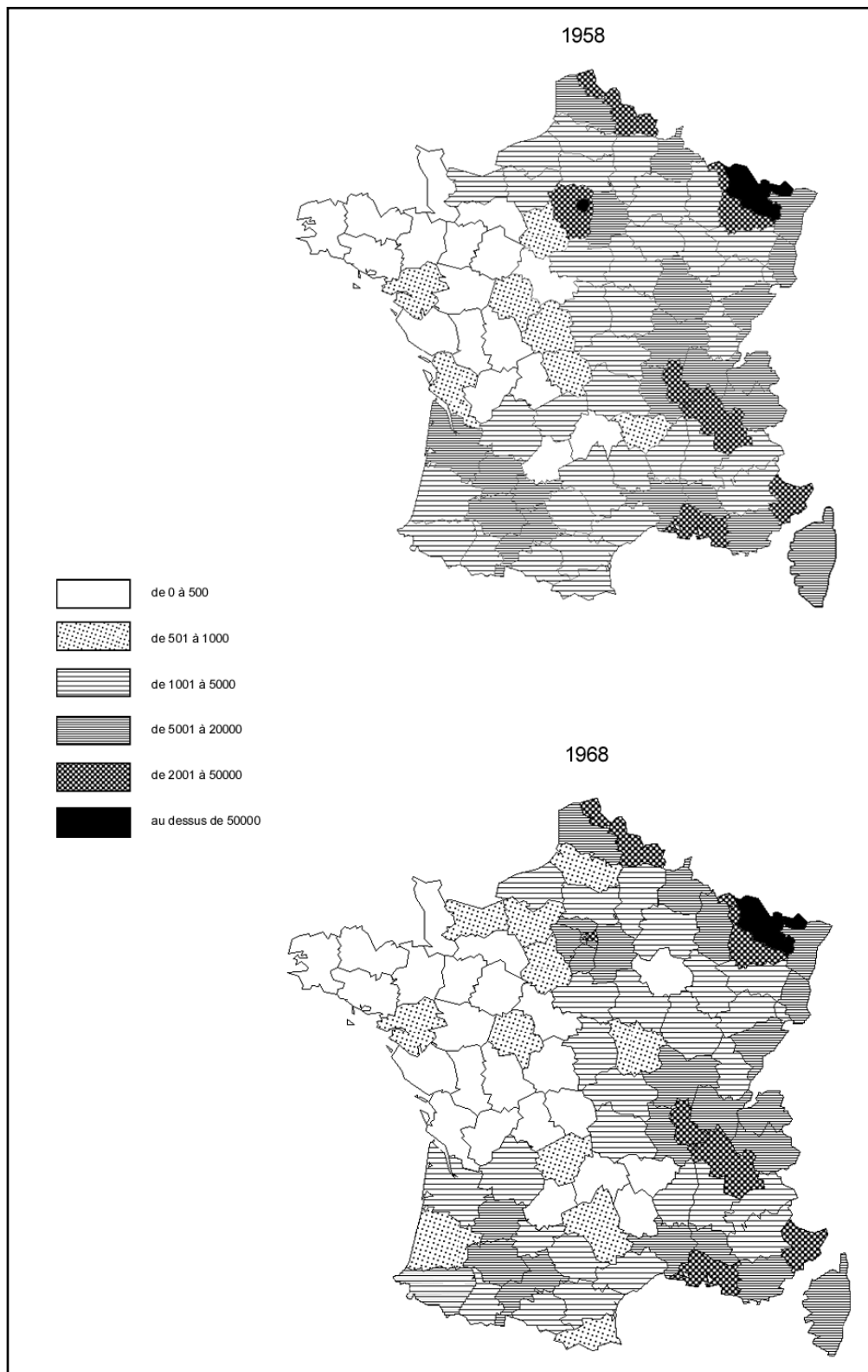
---

<sup>141</sup> Les statistiques fournies par l'ONI ne permettent pas d'évaluer cette tendance sur la période précédente. Avant cette date, en effet, les membres des familles des travailleurs introduits ou régularisés ne sont pas dénombrés.

<sup>142</sup> L.-M. BATESTI, *op. cit.*, p. 175.

<sup>143</sup> On regrette encore plus cette lacune concernant les mariages mixtes, indicateur de mesure traditionnel du niveau d'intégration.

### Carte 1. Répartition des Italiens en France



source : d'après les statistiques de l'INSEE

En 1968, 73,7 % des Italiens sont installés dans cinq régions qui sont, par ordre d'importance, la région Rhône-Alpes (18,72 %), la région parisienne (18,45 %), la Provence-Côte d'Azur (15,38 %), la Lorraine (15,1 %) et le Nord (6 %).<sup>144</sup> Parmi les zones d'implantation significative, il faut ajouter, à l'ouest du pays, les régions Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Une vue d'ensemble de la carte de 1968 lui confère donc une grande similitude avec celle de 1931<sup>145</sup>. Toutefois la hiérarchie de ces régions s'est entre les deux dates considérablement modifiée. Si la région parisienne maintient son rang, la région Provence-Côte d'Azur perd sa première place et voit sa part diminuer de moitié tandis que les régions Rhône-Alpes, en particulier les départements de l'Isère et du Rhône (30 796 et 26 496 Italiens), la Lorraine, notamment la Moselle (57 988 sur les 86 500 Italiens de Lorraine y sont installés, ce qui en fait le département le plus peuplé d'Italiens de France) et la région Nord, ne cessent de voir leur population croître.

Les raisons de ces concentrations sont bien connues. Elles relèvent principalement de deux facteurs : l'un lié au processus d'industrialisation, l'autre à l'établissement de réseaux migratoires. Il faut toutefois souligner que, par rapport à la période de l'entre-deux-guerres, l'aire d'installation des Italiens s'est élargie : si leur part demeure faible à l'Ouest, leur nombre s'est accru dans les départements du Centre et de Normandie, répondant ainsi aux besoins de reconstruction et de développement industriel<sup>146</sup>.

L'apport des dernières vagues migratoires ne modifie que très insensiblement la répartition départementale, comme en témoignent les cartes de 1958 et 1968. La hiérarchie des départements les plus peuplés ne se modifie pas, avec par ordre décroissant parmi les départements comptant plus de 20 000 Italiens : la Moselle, l'Isère, les Alpes-Maritimes, les Bouches-du-Rhône, le Nord, le Rhône, la Meurthe-et-Moselle, Paris, la Seine-Saint-Denis<sup>147</sup>. Tout juste peut-on noter un mouvement de décroissance dans certains départements, lié à la baisse globale des effectifs ou encore aux mutations des activités agricoles dans certains départements du Sud-Ouest (la Gironde, l'Aveyron ou les Pyrénées-Orientales par exemple).

La répartition des Italiens sur une surface très vaste de l'Hexagone multiplie les points de contacts avec les Français. La variété des environnements socio-économiques et culturels, souvent déterminés par le niveau d'industrialisation, dans lesquels ils évoluent, modifie les

---

<sup>144</sup> La région Nord connaît après la guerre un des taux d'accroissement de l'immigration italienne parmi les plus élevés ; de 1946 à 1958, elle reçoit environ 7 % des nouveaux arrivants. H. DESPLANQUES, « Les Italiens dans le Nord de la France », *Bulletin de la Société de Géographie de Lille*, n°4, 1961, p. 7.

<sup>145</sup> P. MILZA, *Voyage en Ritalie*, *op. cit.*, p. 79-80.

<sup>146</sup> En Normandie, l'accroissement est surtout sensible jusqu'en 1954. Voir M. COLIN, « Pour une histoire des immigrés italiens en Normandie », *Cahiers des Annales de Normandie*, n°28, 1998, p. 195-217.

<sup>147</sup> Ce département, qui n'apparaît pas sur la carte de 1962, est issu de la recomposition territoriale de la région parisienne. Ce paramètre modifie artificiellement l'évaluation du nombre d'Italiens sur les cartes de 1958 et 1968.



modalités du rapport entretenu avec les populations autochtones et les représentations qui en découlent. Le niveau de concentration de l'immigration italienne dans l'espace, selon une symétrie densité-visibilité<sup>148</sup>, provoque également une différenciation sensible des représentations. L'idée que se font les Français des Italiens varie par ailleurs selon leur origine régionale ou plus exactement selon le schéma simplifié de partition entre le Nord et le Sud.

### 3. L'origine régionale

Le réservoir français de main-d'œuvre se trouve traditionnellement dans les régions septentrionales de l'Italie. Jusqu'à la guerre, les immigrés italiens viennent à 80 % du Piémont, de la Lombardie, la Vénétie et la Toscane<sup>149</sup>. Contrairement aux vœux exprimés par les responsables de la politique d'immigration française, cette situation ne perdure pas. Les septentrionaux sont de moins en moins nombreux à franchir les Alpes et la part des Méridionaux atteint, dès 1951, un quart des introductions annuelles. La tendance s'accroît avec l'accroissement des flux à partir de 1956<sup>150</sup>. En 1959, les Méridionaux sont majoritaires avec 56,5 % des entrées et passent à 71 % en 1962. Les Italiens du Nord empruntent donc moins les chemins de l'exode, fixés dans leur région d'origine par un décollage rapide de l'économie, provoquant à la fois un appel massif de main-d'œuvre et une élévation du niveau de vie. Ce n'est d'ailleurs qu'à la faveur d'un ralentissement économique et de ses conséquences sur l'emploi dans les secteurs industriels du nord de la Péninsule, que la proportion de Piémontais, Lombards et Ligures reprend de l'importance dans le courant migratoire à destination de la France. En 1965, l'équilibre est quasiment atteint entre Italiens du Nord (44,4 %) et Italiens du Sud (45,6 %). Si cette tendance se confirme dans les années suivantes, le faible volume des effectifs atténue considérablement les effets d'une telle évolution.

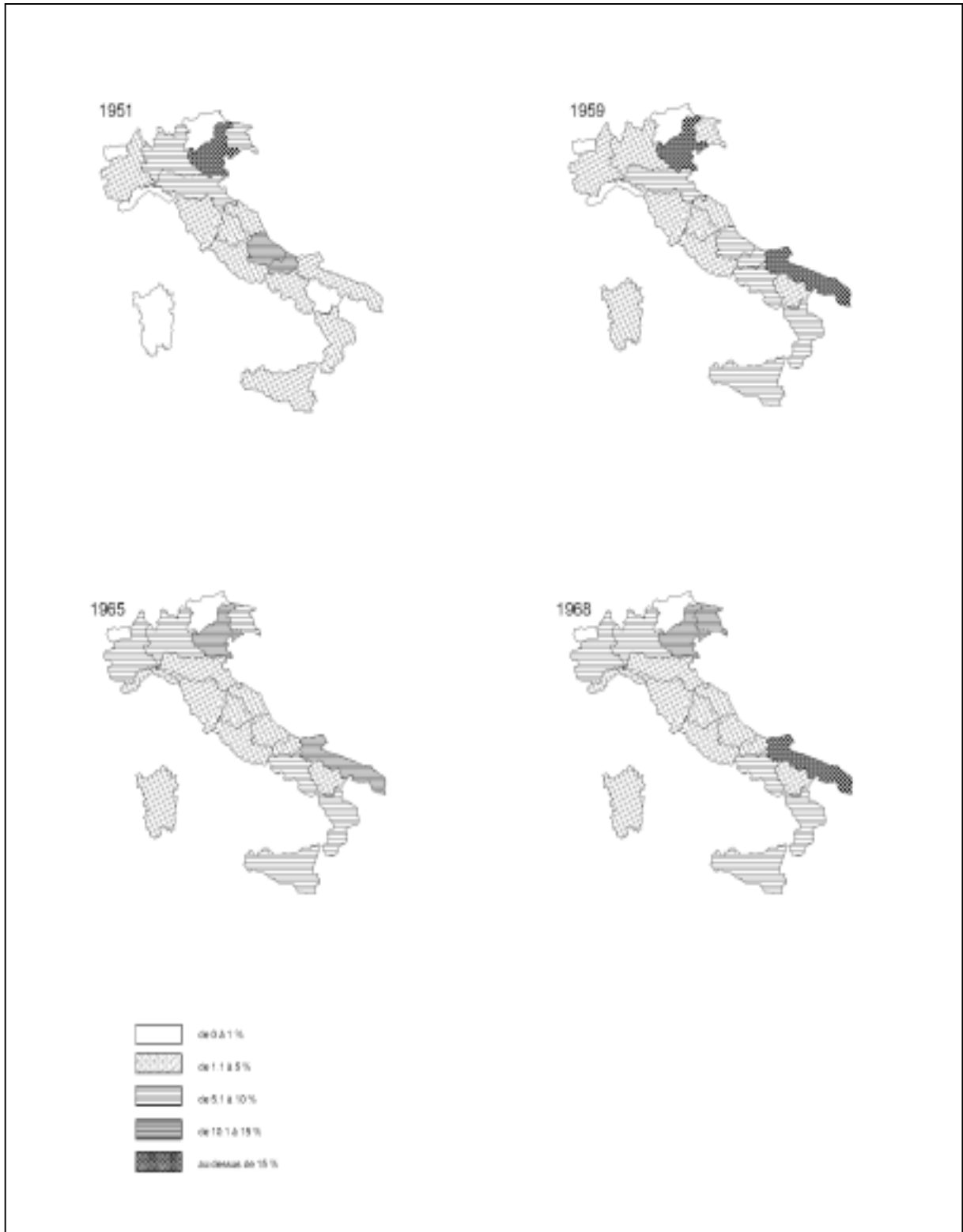
---

<sup>148</sup> Cette visibilité des Italiens ne signifie pas le rejet. L'enquête de l'INED de 1951 observe que « la sympathie est plus grande dans les régions où cette nationalité est plus représentée que dans les autres régions » ( A. GIRARD, J. STOETZEL, *op. cit.*, p. 51).

<sup>149</sup> P. MILZA, *Voyage en Ritalie, op. cit.*, p. 89.

<sup>150</sup> Les services de l'ISTAT ne proposent malheureusement pas de statistiques prenant en compte l'origine régionale des migrants pour les années 1956-1958. La publication de ce type de statistiques reprend en 1959 : *Annuario di Statistiche del lavoro e dell'emigrazione*, Roma, vol. I-XI, 1960-1970.

**Carte 2. répartition des origines régionales**



source : d'après les statistiques de l'ISTAT

La représentation cartographique ci-dessus permet d'observer que le maintien d'un courant migratoire en provenance du Nord est dû essentiellement aux départs des Vénètes qui, depuis fort longtemps, se dirigent vers la France. En 1951, ils fournissent de loin le plus gros contingent des émigrés transalpins introduits en France (43,53 %), ainsi qu'en 1959, même si leur part se réduit (18,6 %). À ce moment, ils sont dépassés par les migrants originaires des Pouilles (22,35 %) qui sont les principaux animateurs, notamment dans la province de Bari<sup>151</sup>, du dynamisme migratoire méridional à destination de la France. Les autres régions du Sud qui envoient un nombre important de migrants sont la Campanie (6 % en 1959 et 7,8 % en 1968), la Calabre (7 % en 1959 et 1968) et la Sicile (6 % en 1959 et 8,5 % en 1968) ; l'apport de la Basilicate et de la Sardaigne est moindre.

La part croissante des migrants en provenance du Sud de l'Italie, au particularisme culturel plus accusé, n'est pas, nous le verrons, sans effet sur le processus d'intégration et sur les modes de représentation de l'altérité italienne<sup>152</sup>.

## **C. Les caractères socio-économiques de l'immigration italienne**

Le travail est au cœur du projet migratoire des Italiens, dont il représente l'aboutissement. Des premières aux dernières vagues d'immigration, le choix du déracinement a presque toujours, à l'exception de l'émigration politique de l'entre-deux-guerres, été dicté par la nécessité de fuir la misère et le chômage et par la quête d'un revenu permettant de subvenir aux besoins individuels ou familiaux.

L'examen de la question de l'emploi des Italiens délivre des indications qui s'inscrivent dans différentes optiques. Il permet à la fois d'évaluer la nature de l'apport de l'immigration italienne à l'économie française (rappelons que cet apport justifie la politique d'immigration) mais aussi, et ce n'est pas sans relation, d'aborder sous un autre angle son intégration dans la société. Le travail est en effet une norme sociale à laquelle les migrants ne peuvent pas déroger sous peine de marginalisation voire d'exclusion. Vecteur d'insertion, le travail, selon sa nature, confère également un rang ou un statut dans l'ordre social qui n'est pas sans influencer le rapport entretenu avec la société d'accueil.

---

<sup>151</sup> Un courant particulièrement important s'est par exemple développé entre Corato et Grenoble (A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *op. cit.*, p. 77).

<sup>152</sup> Cf. *Infra* (III.C.3).

## 1. Une population active

Le taux d'activité des immigrés italiens passe de 51,33 % au recensement de 1954 à 47,31 % en 1962 et à 43,21 % en 1968. Ces chiffres sont nettement inférieurs à ceux qui sont relevés pour l'ensemble de la population étrangère (66 % en 1966) et s'alignent progressivement sur celui des Français (environ 45 %)<sup>153</sup>. L'observation étaye la thèse d'un processus d'intégration très avancé et corrobore les données démographiques relatives au vieillissement d'une frange non négligeable de la communauté et au caractère familial de l'immigration italienne. Retraités, femmes et enfants gonflent alors la masse des inactifs.

Les femmes, en effet, contribuent peu à l'élévation du taux d'activité. Le travail féminin demeure limité et ne progresse guère au cours de la décennie ; on note même une légère régression de leur taux d'activité de 17,6 % en 1962 à 17 % en 1968. D'une part, Il est moins aisé pour les femmes, souvent peu qualifiées, de trouver un emploi et, d'autre part, pèse sur elles le poids des mentalités, en particulier pour les dernières vagues d'arrivées en provenance du Sud de l'Italie. Pour les Méridionaux plus encore que pour les Italiens originaires du nord de la Péninsule, la fonction sociale de l'épouse reste confinée à l'espace domestique. Ce type de comportement ne manque pas de distinguer les migrants italiens de la population française au sein de laquelle le taux d'activité féminin est en pleine croissance à la fin des années soixante<sup>154</sup>. Le modèle social méridional transposé par les migrants renforce assurément l'image stéréotypée qui fait de la femme italienne une « *mamma* » principalement occupée à l'éducation de ses enfants et à la préparation des repas familiaux<sup>155</sup>.

Même si, parmi les actifs italiens ayant un emploi, la part des femmes augmente sensiblement entre 1962 et 1968, passant de 16 % à 17 %, les hommes sont toujours largement majoritaires dans l'activité socio-économique. Le taux d'activité masculin est en 1962 très élevé (69,7 %), très proche de celui de l'ensemble des étrangers (71,3 %)<sup>156</sup>. Bien que fléchissant (63 % en 1968), compte tenu du vieillissement des travailleurs, des naturalisations ou encore des retours, ce taux confirme la vocation laborieuse des migrants italiens.

Leur activité se déploie dans de très nombreux secteurs de l'économie avec cependant quelques prédilections.

---

<sup>153</sup> B. GRANOTIER, *op. cit.*, p. 76.

<sup>154</sup> J. DUPAQUIER, *Histoire de la population française*, t. IV. *De 1914 à nos jours*, Paris, p. 366-368.

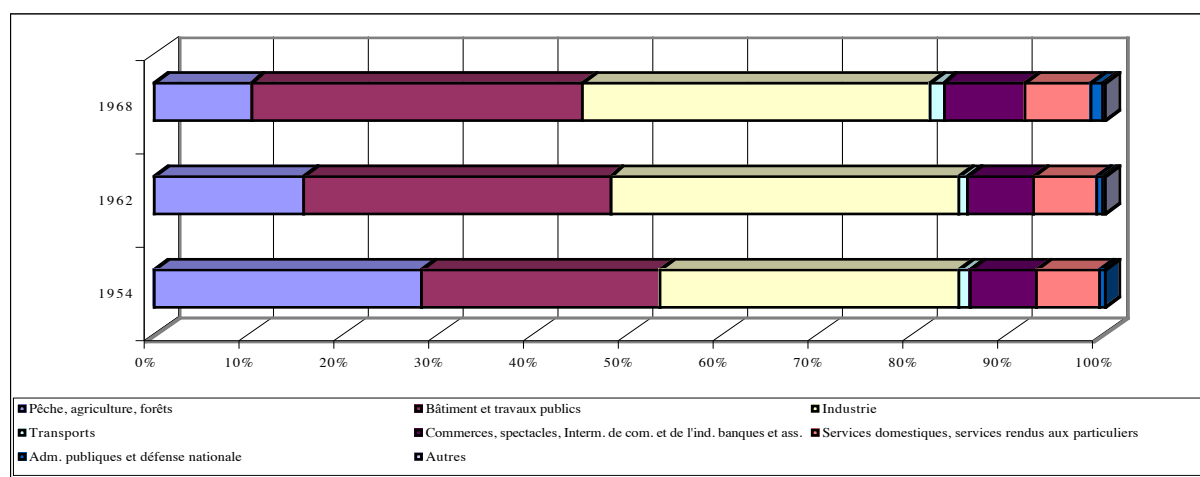
<sup>155</sup> Voir notamment *France Observateur*, « Le mythe de la *mamma* », 22 septembre 1967.

<sup>156</sup> G. DESPLANQUES, *op. cit.*, p. 80.

## 2. Les secteurs d'activités

L'examen des catégories d'activité des immigrés italiens, relevées lors des recensements de 1954, 1962 et 1968, laisse, certes, entrevoir quelques évolutions dans la part de chacune de ces catégories, mais il révèle aussi un tableau figé des activités économiques les plus répandues dans l'immigration italienne. Comme, il a été « l'homme-à-tout-faire de la révolution industrielle »<sup>157</sup>, l'Italien est dans cette seconde partie du XX<sup>e</sup> siècle, l'homme-à-tout-faire de la croissance économique française, dont il est un rouage essentiel. Comme par le passé, l'agriculture, le bâtiment et l'industrie occupent toujours une immense majorité des travailleurs italiens.

**Figure 7. Évolution des principales catégories d'activités économiques des immigrés italiens de 1954 à 1968**



Source : INSEE

### a) L'agriculture

L'agriculture constitue traditionnellement un secteur d'activité vers lequel s'orientent les migrants italiens. Le travail de la terre en France ne fait pour beaucoup, compte tenu de leur origine rurale, que prolonger une activité déjà exercée en Italie.

Tous, cependant, ne se sont pas installés définitivement sur cette terre. Le nombre des saisonniers se situe à un niveau important au début des années soixante, représentant certaines années une large part des Italiens introduits par l'ONI<sup>158</sup>. La réduction des entrées, au cours de

<sup>157</sup> P. MILZA, *Voyage en Ritalie*, op. cit., p. 147.

<sup>158</sup> Cf. *Supra* (figure 4).

la décennie, est accompagnée par une plus grande spécialisation de leur emploi. En 1964, 84 % de ces saisonniers transalpins sont employés comme betteraviers et 8 % seulement comme vendangeurs<sup>159</sup>. Ils se dirigent donc principalement, au rythme des travaux agricoles, avec des pointes en avril-mai et en septembre-octobre, vers les départements du Nord où ils sont indispensables à l'économie régionale<sup>160</sup>.

C'est dans le Sud de la France que l'on trouve la plus forte part de travailleurs italiens permanents employés dans l'agriculture. Dans le Sud-Ouest, les « cultivateurs italiens » sont implantés dans les départements du Gers, de la Haute-Garonne, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne<sup>161</sup>. Dans le Sud-Est, l'agriculture attire dans le Vaucluse la majorité des migrants italiens : 55 % des entrées entre 1947 et 1961<sup>162</sup>. Dans le Var, 26 % des Italiens sont occupés à des travaux agricoles en 1962 tandis que dans le département voisin des Alpes-Maritimes, les agriculteurs dominant à l'ouest de Nice, dans l'arrière-pays d'Antibes et de Grasse<sup>163</sup>. Dans ces départements du Sud-Est, l'activité agricole des Italiens se déploie essentiellement dans le domaine des cultures maraîchères et horticoles. Elle est le plus souvent le fait des générations installées de longue date, en particulier chez les exploitants : fermiers, métayers ou propriétaires. Mais certaines trajectoires familiales italo-provençales annoncent, à partir des années 1950-1960, un premier désengagement des Italiens, en particulier de ceux qui sont issus de la deuxième génération, qui ne reprennent pas l'activité, s'orientant vers un petit commerce dont la prospérité semble assurée par la croissance du tourisme<sup>164</sup>.

Cette tendance est confirmée au niveau national où l'agriculture emploie une part de moins en moins importante de la population active italienne. Alors qu'en 1954, 27,1 % des actifs italiens sont recensés dans la catégorie « pêche, agriculture, forêt », ils ne sont plus que 10,1 % en 1968. Si les exploitants résistent un peu mieux, puisque leur part dans cette catégorie progresse sensiblement de 45 % à 47,4 %, l'agriculture devient une activité marginale au sein de l'immigration italienne. Cette évolution s'inscrit dans le cadre plus général des transformations de la structure socio-économique française, marquée par un recul important de la paysannerie<sup>165</sup>. Les agriculteurs italiens comme les autres font les frais de la politique de restructuration menée par le gouvernement sous la pression de la libéralisation des échanges, qui favorise les exploitations les plus rentables, recourant aux machines et aux

---

<sup>159</sup> « Chronique de l'immigration », *Population*, n°4, 1965, p. 683.

<sup>160</sup> H. DESPLANQUES, *op. cit.*, p. 10.

<sup>161</sup> A. GIRARD, J. STOETZEL, *op. cit.*, p. 317-378.

<sup>162</sup> A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *op. cit.*, p. 119.

<sup>163</sup> *Ibid.*, p. 151 et 169.

<sup>164</sup> V. PIETRI, « Famille et migration de Piémont en Provence. Un exemple Buscese », *Cahiers de la Méditerranée*, n°52, juin 1996, p. 183-210.

<sup>165</sup> Les sociologues et les géographes ruralistes font écho, dans les années 1960, à ce phénomène. L'ouvrage d'Henri Mendras en fournit une illustration retentissante (H. MENDRAS, *La Fin des paysans*, Paris, A. Colin, 1970).

techniques les plus modernes afin de proposer des produits concurrentiels<sup>166</sup>. Les laissés pour compte de la modernisation, quand ils n'optent pas pour le retour au pays, s'orientent vers des secteurs à l'activité plus florissante. Sans pouvoir en évaluer exactement le nombre, il est certain qu'une part importante, suivant une voie déjà bien tracée, s'en vont « faire le maçon ».

### **b) Le bâtiment**

La présence italienne dans le secteur du bâtiment est ancienne. En 1891, le bâtiment fait vivre un quart de la colonie italienne à Paris<sup>167</sup>. En 1962, un géographe remarque, toujours à propos de la capitale :

« C'est un lieu commun que de dire « tous les Italiens sont dans le bâtiment » ou que « dans le bâtiment il n'y a que des Italiens » »<sup>168</sup>.

Si la statistique ramène à de plus justes proportions ce qui s'apparente à un cliché, elle confirme la part importante et croissante qu'occupe le secteur du bâtiment et des travaux publics dans l'activité des Italiens. En 1954, ce secteur emploie 24,4 % des actifs italiens puis 32 % en 1962 et 34,8 % en 1968. Un tiers de l'activité socio-économique des Italiens s'exerce dans le bâtiment. Tout aussi édifiante est l'évolution numérique qui fait passer les effectifs de 63 580 en 1954 à 96 760 en 1962, soit une progression de 52,2 % alors que dans le même temps la population active italienne ne croît que de 15,9 %. Au cours de la période intercensitaire suivante marquée par un recul de 18 % de la population active transalpine, l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics n'enregistre qu'une baisse de 11 %.

Toutes les études, en particulier celles qui sont menées dans la région parisienne, montrent que dans ce secteur délaissés par les Français les Italiens bénéficient d'une conjoncture favorable, marquée par l'essor de la construction.

### **c) L'industrie**

L'industrie représente une autre catégorie d'activité économique qui n'a jamais cessé d'employer une forte part de la main-d'œuvre transalpine. Cette orientation se confirme et s'accroît après 1954, puisque la part des travailleurs italiens de l'industrie croît de 30,7 % à 36,21 % en 1962, se maintenant ensuite quasiment à cette proportion avec 35,8 % en 1968. Cette progression correspond évidemment aux besoins de main-d'œuvre que réclame la croissance industrielle de la France. Comme pour le secteur du bâtiment, on peut évoquer un

---

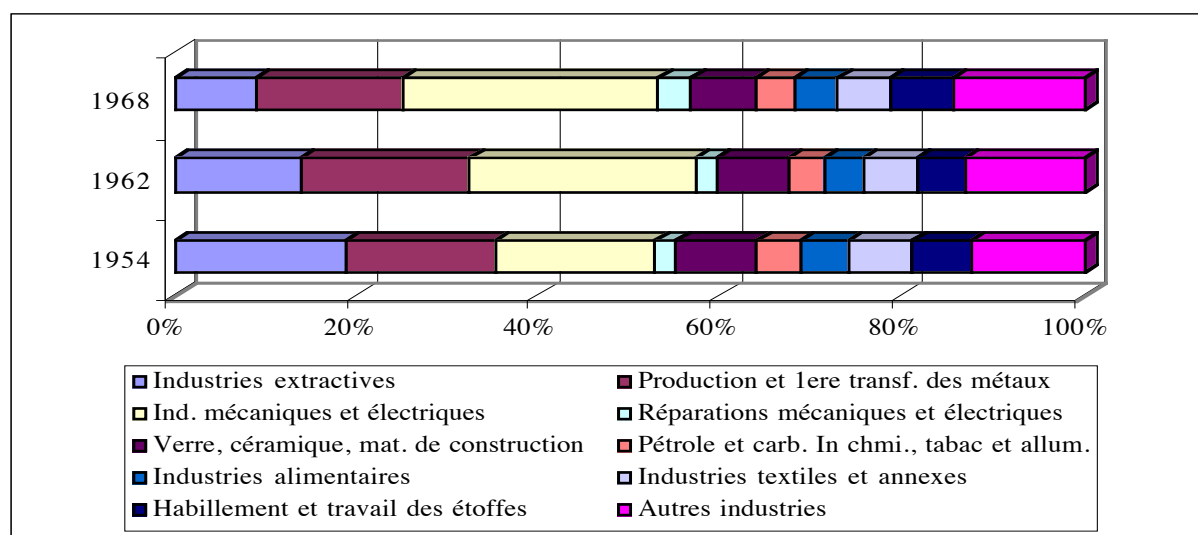
<sup>166</sup> S. BERSTEIN, *La France de l'expansion...*, op. cit., p. 191.

<sup>167</sup> *Ibid.*, p. 160.

<sup>168</sup> H. MOGILEWSKY, op. cit., p. 13.

transfert en provenance du monde agricole suivant le mouvement général d'exode rural. Mais, l'industrie est aussi très largement alimentée par les dernières vagues d'arrivées<sup>169</sup>.

**Figure 8. Évolution des branches d'activités industrielles employant des immigrants italiens de 1954 à 1968**



Source : INSEE

Dans le secteur de l'industrie, la répartition par branches d'activités subit quelques modifications à partir du milieu des années cinquante.

Ainsi, la part de l'industrie extractive se réduit fortement. En 1954, cette branche compte 18,75 % des travailleurs italiens de l'industrie ; en 1968 elle n'en retient que 8,9 %. À l'évidence, les Italiens délaissent une activité particulièrement pénible. Toutefois, la remarque vaut surtout pour les migrants de la deuxième génération, pour qui l'abandon du travail à la mine signifie une meilleure insertion dans le tissu socio-économique. Le maintien de l'effectif numérique entre 1954 et 1964 indique en effet que, compte tenu de la fluidité de la main-d'œuvre extrêmement importante dans cette branche, les derniers arrivés continuent de se diriger vers les principaux bassins houillers : dans le Nord, en Lorraine et, dans une bien moindre mesure, en Provence. Les houillères du Bassin de Lorraine mènent méthodiquement une campagne d'embauche en envoyant, à partir de 1955, des recruteurs « battre tambour sur les places des villages, en particulier en Sicile et en Sardaigne »<sup>170</sup>. Les résultats sont probants

<sup>169</sup> Une étude portant sur une usine sidérurgique de Jœuf montre que 90 % des étrangers embauchés jusqu'en 1960 sont des Italiens (A. MALLET, *La Main-d'œuvre étrangère dans une usine sidérurgique lorraine*, mémoire de l'EPHE, 1972, p. 315).

<sup>170</sup> R. ROCHEFORT, *op. cit.*, p. 274.



puisque en 1962, les Italiens représentent encore 27,4 % des étrangers employés. Toutefois, si l'on établit une échelle de valeur dans la pénibilité du travail en distinguant le travail au fond de celui au jour, il semble que la situation des Italiens ne s'améliore guère. En 1959, dans les houillères du Nord, les mineurs de fond représentent 96 % des employés italiens, tandis qu'ils sont 79 % dans les houillères de Lorraine en 1962, soit une proportion égale à la moyenne des autres nationalités.<sup>171</sup>

L'industrie sidérurgique continue de recruter un grand nombre d'Italiens. La progression des effectifs est de 55,8 % entre 1954 et 1962 et, malgré une régression par la suite, la proportion d'Italiens employés dans cette branche se maintient aux alentours de 16 %. Comme pour le travail à la mine, ils viennent compenser la désaffection des Français pour ce type d'activité. Dans l'usine de Jœuf, en Lorraine, ils représentent plus du tiers des effectifs en 1960 (36,27 %) et si l'arrivée de travailleurs immigrés d'autres nationalités réduit leur part, un quart des salariés sont encore des Italiens en 1965<sup>172</sup>.

Si les industries extractives et sidérurgiques constituent des branches traditionnellement très « italianisées », les industries mécaniques et électriques offrent, à partir des années cinquante, de nouveaux débouchés. La progression de 95 % des effectifs entre 1954 et 1962 est à cet égard tout à fait spectaculaire. En 1954, seulement 5,4 % des actifs italiens travaillent dans ce secteur, en 1968 ils sont 10 %. Les Italiens profitent incontestablement de l'essor de ce type d'industrie qui répond aux besoins de la société de consommation en plein développement. La croissance de l'industrie automobile fournit habituellement une des meilleures illustrations de ce phénomène. Le cas des usines Renault montre que les Italiens participent en nombre à l'essor de l'entreprise à travers deux grandes vagues d'embauche, juste après-guerre et au début des années 1960<sup>173</sup>. Leur niveau d'emploi est le plus souvent subalterne même s'il réclame une qualification souvent acquise lors d'une première étape du parcours migratoire qui a conduit les Méridionaux dans les usines Fiat ou Alfa-Romeo du nord de la Péninsule.

Pour terminer cette revue des principaux secteurs d'activité industrielle dans lesquels les Italiens exercent leur profession, il est utile de porter l'attention sur la branche textile, que les services statistiques distinguent dans les catégories « industries textiles et annexes » et « habillement et travail des étoffes ». Ce n'est pas la part tenue par cette activité qui est la plus intéressante à relever — aux environs de 4 % tout au long de la période si l'on rassemble les deux rubriques — mais plutôt son organisation et sa répartition par sexe. En effet, c'est dans

---

<sup>171</sup> H. DESPLANQUES, *op. cit.*, p. 11 et R. ROCHEFORT, *loc. cit.*

<sup>172</sup> A. MALLET, *op. cit.*, p. 90.

<sup>173</sup> E. BILSKY, « Le passage par la grande industrie : le cas des Italiens aux usines Renault (1919-1962) », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS, P. MILZA (dir.), *op. cit.*, p. 341-351.

ces catégories que sont intégrés les artisans, en particulier les tailleurs et les cordonniers, à la réputation bien établie. Leur talent déjà reconnu bénéficie en outre du prestige procuré par l'essor de la mode italienne au niveau international, renforçant par ailleurs l'idée déjà répandue selon laquelle l'élégance est une caractéristique proprement italienne.

L'autre aspect qui mérite attention dans ces catégories d'activité est la part importante de l'emploi féminin que l'on ne retrouve dans aucun autre secteur industriel. En 1962, 58,2 % des emplois sont occupés par des femmes et en 1968, 63,7 %. Cette progression est également observable en valeur numérique, même entre 1962 et 1968 – période pourtant marquée, comme on le sait, par un recul général de l'emploi des Italiens. Cette évolution appelle deux remarques. Premièrement, les embauches d'Italiennes dans le textile participent à la progression de la féminisation de l'emploi dans l'immigration transalpine avec pour principal effet économique d'accroître les revenus familiaux. Deuxièmement, le travail des Italiennes en entreprise, sans doute plus que les services domestiques (catégorie d'activité où le taux de féminisation atteint, en 1962, 90 %) contribue à leur socialisation et concourt de ce fait à une meilleure intégration des familles.

#### **d) Le commerce**

À côté de l'agriculture, du bâtiment et de l'industrie, le commerce attire une fraction de plus en plus élevée des Italiens actifs. Le goût du commerce sous ces différentes formes ne naît pas avec l'avènement de la société de consommation. On peut même dire que le sillon a été creusé dès l'époque pré-capitaliste, lorsque les hommes d'affaire italiens prennent l'habitude de franchir les Alpes pour commercer dans divers points du royaume de France. Lorsque leurs compatriotes s'installent définitivement à l'époque de l'immigration de masse, ils prennent d'une certaine façon le relais. On note déjà qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, 9,4 % des Italiens actifs sont employés dans les activités commerciales et bancaires<sup>174</sup>. La proportion n'a guère évolué : en 1968, ils sont 8,4 %. Elle a connu cependant quelques oscillations à la baisse puisqu'en 1962, la part des activités commerciales est descendue à 6,75 %. Les difficultés à tenir une affaire, en particulier un petit commerce, au-dessus du seuil de rentabilité, explique sans aucun doute ces variations.

Toutefois, l'absence de données d'ensemble concernant ce monde du petit commerce italien, au rôle social pourtant capital, conduit le plus souvent à évoquer des hypothèses. À bien des égards, c'est un pan tout entier de l'histoire de l'immigration italienne qui reste à faire dans ce domaine. Dans son étude sur le Sud-Est, si précieuse par ailleurs, Anne-Marie Faidutti-Rudolph ne consacre que peu de lignes à cet aspect. C'est encore une fois vers la capitale qu'il faut se tourner pour obtenir quelques indications. Marie-Claude Blanc-Chaléard

---

<sup>174</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, *op. cit.*, p. 200.

remarque ainsi qu'avec la deuxième génération d'Italiens arrivés dans l'entre-deux-guerres survient une augmentation après 1946 du nombre des épiciers et des commerçants<sup>175</sup>. Compte tenu de l'investissement nécessaire à l'installation d'un commerce, la première génération n'a pas toujours le temps ou les moyens d'accumuler un pécule suffisant, même si l'étude de Girard et Stoetzel a mis en lumière quelques cas<sup>176</sup>. Une étude menée plus récemment dans la circonscription consulaire de Paris témoigne néanmoins de parcours et de réussites remarquables<sup>177</sup>. On y observe notamment que ce petit commerce s'exerce très souvent dans le domaine alimentaire. Les Italiens sont cafetiers, restaurateurs, glaciers, traiteurs ou encore épiciers. Destinée au départ à la consommation de la communauté italienne, cette activité en a rapidement dépassé les limites. Les restaurateurs et les épiciers ont ainsi joué un rôle primordial dans la diffusion en France d'une part non négligeable de la culture italienne : la gastronomie. C'est à cette époque que les pâtes se sont imposées comme une pratique alimentaire courante dans les foyers français et que la pizzeria est devenue un lieu de restauration très apprécié, même si la pizza que l'on y sert s'est parfois fort éloignée, dans sa composition, de ses origines. Sans doute faut-il ici encore déceler un signe de l'intégration des Italiens.

### 3. Le niveau socioprofessionnel

La répartition de l'activité des travailleurs italiens par catégorie socio-économique commande leur niveau socioprofessionnel. Or, lorsque l'on sait que deux travailleurs sur trois au moins exercent leur activité professionnelle dans le secteur du bâtiment et des travaux publics ou dans l'industrie, il n'est pas surprenant d'observer une large sur-représentation des ouvriers.

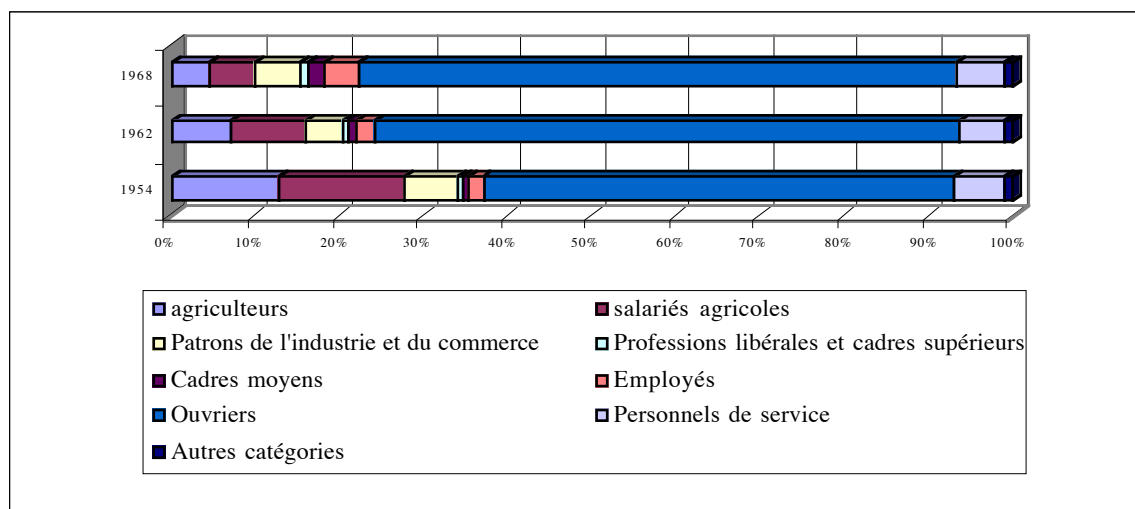
---

<sup>175</sup> M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l'est parisien ...*, *op. cit.*, p. 655.

<sup>176</sup> A. GIRARD, J. STOETZEL, *op. cit.*

<sup>177</sup> S. PALIDDA (a cura di), *L'Impreditorialità italiana e italo-francese nella circoscrizione di Parigi. Prospettiva du sviluppo degli scambi economici italo-francese*, Paris, CIEMI, 1992.

**Figure 9. Évolution par catégorie socioprofessionnelle des migrants italiens actifs**



Source : INSEE

### a) Un monde ouvrier

La représentation graphique ci-dessus met en évidence que le travailleur italien est avant tout un ouvrier. La part des ouvriers est majoritaire (55,75 % en 1954) et en progression constante pour atteindre 71 % des actifs en 1968. Les dernières vagues d'arrivées viennent accroître considérablement les effectifs ouvriers puisque la croissance est de 45,5 % entre 1954 et 1962. Ces derniers venus sont principalement responsables du décalage dans la répartition socioprofessionnelle entre l'immigration italienne et l'ensemble de la population française. En effet, si au sein de la population active française les ouvriers représentent toujours au cours de cette période le groupe socioprofessionnel le plus nombreux, il l'est désormais dans de moindres proportions — les ouvriers représentent 37,8 % de la population active française en 1968.

Cependant, l'approche statistique, qui fait du monde ouvrier une catégorie homogène, ne doit pas occulter les profondes mutations qui traversent cet ensemble éclaté et diversifié<sup>178</sup>. Il convient sans doute d'évoquer ici la « désagrégation du groupe ouvrier » suivie d'une recomposition autour de trois groupes : les bas revenus, les ouvriers qualifiés, les cadres<sup>179</sup>. Parmi les bas revenus sont compris les manœuvres et les ouvriers spécialisés (OS). C'est dans cette catégorie que se trouve habituellement la plus forte part de la main-d'œuvre immigrée — les trois quarts selon certaines études<sup>180</sup>. Dans ces conditions, s'installe, non seulement

<sup>178</sup> S. BERSTEIN, *La France de l'expansion...*, op. cit., p. 194-197.

<sup>179</sup> G. NOIRIEL, *Les Ouvriers dans la société française XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1986, p. 225. Le groupe ouvrier est ici associé de manière quasi-mythique à une identité collective vécue et hautement affirmée en vertu de présupposés idéologiques

<sup>180</sup> B. GRANOTIER, op. cit., p. 83.

comme une représentation mais comme une réalité sociale, une correspondance entre l'immigration et les niveaux les plus bas de l'échelle sociale.

Cette adéquation se vérifie-t-elle pour l'immigration italienne ? Les ouvriers italiens appartiennent-ils aux catégories sociales les moins favorisées dont les conditions de vie fragiles ne leur permettent pas de s'approprier matériellement ou culturellement les nouvelles normes imposées par la société de consommation ?

Un examen détaillé de la répartition par catégorie socioprofessionnelle fournie par les recensements permet de dégager une tendance générale. En dépit d'une certaine approximation liée à la taxinomie statistique<sup>181</sup> et à l'extrême fluidité de la main-d'œuvre transalpine, on note que les ouvriers qualifiés et les contremaîtres représentent une fraction croissante des effectifs ouvriers italiens. En 1954, les seuls ouvriers qualifiés — il est sans doute significatif que les contremaîtres n'apparaissent pas dans le recensement — constituent 38,4 % de l'ensemble des ouvriers ; en 1968, leur part est de 42,2 %. Leur part est donc nettement supérieure à celle qui est observée dans l'ensemble de la population étrangère. Le facteur générationnel sur le plan migratoire explique cet écart entre les Italiens et les autres nationalités. Il explique aussi la diversité des emplois au sein de l'immigration italienne. Ainsi, dans l'usine de Jœuf, on peut observer très nettement la corrélation « ancienneté-CSP »<sup>182</sup>. Les quelques autres études dans ce domaine confirment que les immigrés les plus récents, c'est-à-dire les Méridionaux, occupent les postes subalternes de manœuvres ou d'ouvriers spécialisés<sup>183</sup>. Sur les chantiers, la situation ne diffère guère. Dans l'Est parisien, la part des Italiens parmi les ouvriers du bâtiment décroît à partir de la fin des années soixante tandis qu'ils occupent de plus en plus la fonction de chef de chantier<sup>184</sup>.

Une telle évolution, qui voit les Italiens se hisser progressivement au sommet de la hiérarchie ouvrière, pose inévitablement le problème de la mobilité sociale et de ses modalités.

## **b) Les perspectives d'ascension sociale**

Les possibilités d'ascensions sociales à la première génération apparaissent, dans le milieu ouvrier, très limitées. Annick Mallet note à propos de l'usine sidérurgique de Jœuf que

---

<sup>181</sup> Les recensements de 1962 et 1968 distinguent trois catégories « ouvrières » : « Contremaîtres, ouvriers qualifiés, apprentis ouvriers », « Ouvriers spécialisés et manœuvres », « Mineurs, marins et pêcheurs ». En 1954, le recensement distingue les ouvriers qualifiés, les ouvriers spécialisés, les mineurs et les manœuvres.

<sup>182</sup> A. MALLET, *op. cit.*, p. 232.

<sup>183</sup> C'est le constat fait par Edgardo Bilsky pour les usines Renault (E. BILSKY, *op. cit.*, p. 346).

<sup>184</sup> M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l'est parisien ...*, *op. cit.*, p. 651 sq.

pour 90 % des ouvriers italiens l'ascension professionnelle au cours de leur vie active ne dépasse pas deux échelons de qualifications<sup>185</sup>. La progression est plus rapide pour un grand nombre de leurs fils qui, forts d'un CAP, occupent immédiatement les emplois d'ouvriers qualifiés<sup>186</sup>. Certains accèdent ensuite à la maîtrise ou au rang de cadre comme en témoigne l'évolution de la part des cadres moyens parmi la population active italienne de à 0,75 % en 1954 à 1,9 % en 1968. Rapportée à la proportion de cadres moyens dans la population active française (14,7 % en 1968), ces chiffres paraissent limités et démontrent que l'ascension professionnelle au sein des entreprises demeure difficile pour les immigrés italiens. Certes, les parcours et les comportements socioprofessionnels tendent à se rapprocher de ceux des Français, mais le mouvement suit un rythme qui lui est propre et qui se distingue par sa lenteur.

Comme pour les cadres moyens, la part des cadres supérieurs et des professions libérales, tout en demeurant faible, progresse de 0,56 % en 1954 à 0,84 % en 1968. Plus importante est la progression en proportion mais aussi en valeur numérique, du nombre d'employés qui passe de 1,72 % en 1954 à 4,13 % en 1968, avec un doublement des effectifs au cours de cette période. L'accès à ces carrières d'employés est réservé à ceux qui bénéficient d'une formation plus poussée, au niveau du brevet professionnel, c'est-à-dire appartenant pour l'essentiel à la deuxième ou à la troisième génération. D'autre part, les effectifs des employés sont gonflés par la part croissante prise par les femmes dans cette catégorie (52,4 % en 1968 contre 44,4 % en 1954) qui occupent des emplois modestes de sténo dactylographe ou de secrétaire.

Peut-on alors véritablement parler de réussite sociale en ce qui concerne les employés au regard des niveaux de revenus sensiblement équivalents à ceux des ouvriers les plus qualifiés ? Il semble que les conditions de travail moins pénibles, l'ouverture à un horizon socioculturel plus vaste, par la fréquentation des catégories supérieures, donnent pour beaucoup d'employés, hommes ou femmes, le sentiment d'avoir échappé à la vie misérable qui est traditionnellement associée au prolétariat. Il ne faut pas perdre de vue que le terme de réussite sociale fait référence non seulement à des critères économiques et matériels mais aussi à des représentations qui valorisent l'accès à une certaine qualité de vie mêlant confort et liberté.

Si l'aspiration n'est guère différente de celle de la plupart des Français, qui fuient les métiers les plus ingrats, les modalités d'ascension divergent. À l'exception des représentants des troisième ou quatrième générations engagés, suivant le modèle français, dans des cursus

---

<sup>185</sup> A. MALLET, *op. cit.*, p. 235.

<sup>186</sup> G. NOIRIEL, *Longwy. Immigrés et prolétaires 1880-1980*, Paris, PUF, 1984, p. 349.

scolaires de plus en plus long, les immigrés italiens accordent une grande confiance à la formation « sur le tas »<sup>187</sup>.

Catherine Wihtol de Wenden en a clairement expliqué les raisons :

« Cette attitude puise ses sources à la fois dans la mémoire collective de l'immigration italienne et dans les modèles dominants dans les régions de départ. En effet, les migrants, en majorité d'origine rurale, de la première génération ne faisaient confiance qu'aux structures qu'ils connaissaient pour la recherche d'un emploi et l'insertion professionnelle (liens de parenté et communauté villageoise), et l'école n'était considérée ni comme un moyen de promotion sociale, ni comme un facteur de réussite économique, ces derniers étant à leurs yeux les fruits du travail et de l'indépendance. »<sup>188</sup>

### **c) Les modèles de la réussite sociale**

On comprend mieux alors pourquoi le modèle dominant de la réussite sociale est la petite entreprise, souvent familiale<sup>189</sup>. Ce modèle a particulièrement bien été étudié dans la région parisienne où la place de la petite entreprise est une caractéristique majeure de l'espace social parisien<sup>190</sup>, mais aussi de tous les grands centres urbains. Les travaux effectués ont souvent mis en lumière des parcours exemplaires dans le commerce ou le bâtiment, secteurs où les Italiens se montrent les plus entreprenants. Du statut d'artisan, symbole du pas franchi vers l'indépendance, grâce à l'investissement d'économies rassemblées par le biais de réseaux familiaux ou villageois, certains poursuivent leur ascension les menant au statut de chef d'entreprise. Les plus prospères de ces entreprises font figure de paradigme de la réussite et entretiennent l'espoir d'une élévation possible pour le plus grand nombre de leurs compatriotes.

Sans pouvoir tous les citer, mentionnons seulement quelques exemples bien connus. Dans le secteur commercial, que nous avons évoqué plus haut, on peut ainsi évoquer les voies empruntées par la « Toraz », une entreprise de restauration, sur le chemin de la fortune qui conduit une famille piémontaise de la maçonnerie à la propriété d'un magasin d'alimentation

---

<sup>187</sup> Cette situation évolue dans les années soixante. La commission mixte franco-italienne insiste sur la nécessité de donner au candidat à l'émigration en France un niveau de formation plus élevé. Les Français sont ainsi invités à participer au financement des formations professionnelles préalables au départ (AMAE, série Z, Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : note de la direction des Conventions administratives et des Affaires consulaires, 13 avril 1965).

<sup>188</sup> C. WIHTOL DE WENDEN, « L'immigration italienne en France I. La formation et la mobilité », *Studi emigrazione*, n°78, juin 1985, p. 219.

<sup>189</sup> P. MILZA, *Voyage en Ritalie*, op. cit., p. 366.

<sup>190</sup> M.-C. BLANC-CHALÉARD, P. MILZA, « Les Italiens à Paris depuis 1945 », in P. MILZA (dir.), *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1994, p. 45.

en banlieue parisienne puis à la direction d'une chaîne de self-services implantée au cœur de la capitale<sup>191</sup>. Citons aussi, cette fois dans le domaine de l'industrie, où les réussites sont plus rares, le cas fameux d'Henri Pigozzi, fondateur en 1934 de la société Simca, qui disparaît en 1964 alors qu'il est devenu « un membre à part entière de l'establishment hexagonal »<sup>192</sup>. Ces réussites brillantes sont le résultat d'initiatives lancées par les premières générations d'immigrés. Toutefois, l'esprit d'entreprise, s'il ne répond à aucune prédestination des Italiens, est encore vivace pour les générations d'immigration plus récentes.

Le bâtiment donne indiscutablement aux Italiens le plus grand nombre d'opportunités de « se mettre à leur compte ». Les conditions y sont favorables : savoir-faire acquis par le salariat, bonne insertion dans le milieu socioprofessionnel, marché en développement et faible investissement de départ. Par leur nombre (à Montreuil, les entreprises italiennes en bâtiment représentent environ la moitié des sociétés enregistrées dans ce secteur<sup>193</sup>), par leurs compétences abondamment sollicitées (en maçonnerie, en peinture ou encore en menuiserie) les petites entreprises en bâtiment sont, dans les années soixante, les figures dominantes de la réussite sociale de l'immigration transalpine. Bien des parcours en témoignent<sup>194</sup>. Le phénomène s'observe quasiment dans toutes les régions d'implantations italiennes, en particulier dans les villes grandes ou moyennes. En Normandie, où pourtant la densité de la colonie italienne est plutôt lâche, les entreprises en bâtiment, souvent artisanales, participent activement à la reconstruction puis au développement de la région. Il faut cependant observer, à la lumière des études les plus récentes, que le mouvement de modernisation n'épargne pas le secteur de la construction qui voit ses techniques se perfectionner et qui doit faire face à des exigences de gestion toujours plus complexes. Par conséquent, la figure de l'entrepreneur qui s'est formé en autodidacte tend progressivement à se dissiper, notamment au niveau de la deuxième génération, héritière du patrimoine familial, au profit d'individus disposant d'une formation théorique acquise en partie en milieu scolaire qui, il est vrai, reste fréquemment conjuguée à la transmission de compétences pratiques délivrées par la famille. Ce type d'évolution, intégrant le mouvement général de scolarisation qui touche la société française, doit permettre un passage plus aisé de l'artisanat à une entreprise plus ambitieuse, ce qui par le passé avait été freiné par le faible niveau d'instruction des entrepreneurs<sup>195</sup>.

Si les entreprises du bâtiment et les entreprises commerciales donnent une plus grande visibilité à la participation des Italiens à la croissance économique française et par là même à

---

<sup>191</sup> P. CORTI, « Émigration et entreprise à Paris pendant les Trente Glorieuses : la société commerciale « Toraz » », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS, P. MILZA (dir.), *op. cit.*, p. 193-206.

<sup>192</sup> P. MILZA, *Voyage en Ritalie*, *op. cit.*, p. 387.

<sup>193</sup> M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l'est parisien ...*, *op. cit.*, p. 645.

<sup>194</sup> Voir à ce propos M. COLIN (dir.), *L'Émigration-immigration italienne et les métiers du bâtiment en France et en Normandie*, « Cahier des Annales de Normandie », n°31, 2001.

<sup>195</sup> C. WIHTOL DE WENDEN, « L'immigration italienne en France ... », *op. cit.*, p. 218.



leur insertion sociale — leur activité est plus directement en prise avec l'amélioration de la vie quotidienne des Français que celle des salariés des usines — il ne faut pas négliger des réussites certes plus anecdotiques ou plus individuelles, mais très spectaculaires dans le domaine culturel ou sportif. La notoriété qui en découle rejaillit sur l'ensemble de la communauté italienne. À côté des artistes, parmi lesquels on peut citer Serge Reggiani, Lino Ventura ou encore Yves Montant (de son vrai nom Ivo Livi), les joueurs de football professionnels tiennent une place particulière, en raison du caractère très populaire de ce sport. Les meilleurs d'entre eux, une fois naturalisés ou appartenant à la deuxième génération, sont sélectionnés en équipe de France. Leur itinéraire se charge alors d'une portée symbolique particulièrement forte en matière d'intégration. C'est ainsi que « dès le début des années 1960, la presse spécialisée invoque la question de l'immigration comme élément d'enrichissement du jeu national »<sup>196</sup>. Parmi les nombreux internationaux d'origine italienne<sup>197</sup>, les performances de Roger Piantoni à la pointe de l'attaque française, aux côtés d'un autre fils d'immigrés, le « Polonais » Raymond Kopa, lors de la coupe de monde de 1958 ou encore le but inscrit par Piumi contre la *squadra azzura* en mai 1962, d'une valeur hautement symbolique, confirment l'apport des Italiens au football français. Le football agit ici dans les esprits comme une véritable métaphore de la bonne intégration sociale des Italiens.

D'une manière plus générale, l'activité socio-économique, à plus forte raison la mobilité lorsqu'elle est ascensionnelle, confère aux migrants un passeport garantissant une bonne insertion dans la société d'accueil. Elle leur assure des revenus indispensables leur permettant de participer au mouvement de grande consommation devenu norme sociale. En ce sens, le travail participe à la définition de l'identité des migrants qui n'est plus alors seulement nationale, même s'il existe une forte inclination à associer une nationalité à la pratique d'un métier. Nous avons vu que le nombre important d'Italiens dans le bâtiment rejaillit dans l'opinion française sur l'ensemble de la communauté. Enfin, et peut-être surtout, le fait d'occuper un emploi légitime aux yeux des Français la présence des migrants sur le territoire national dans la mesure où, par leur force de travail, ils contribuent au développement économique du pays. Par leur travail, les Italiens ont conquis la reconnaissance des Français mais ont-ils pour autant acquis le droit de cité ?

---

<sup>196</sup> S. BEAUD, G. NOIRIEL, « L'immigration dans le football », *Vingtème siècle*, n°26, avril-juin 1990, p. 90.

<sup>197</sup> *Ibid.*, p. 83. Une enquête publiée par le quotidien *L'Équipe* indique qu'à cette date, sur les 660 joueurs qui ont revêtu le maillot de l'équipe de France, 6,5 % sont d'origine italienne.

### III. Les Italiens dans la vie sociopolitique française

---

La participation à la vie de la société d'accueil, aux débats qui la traversent, est un indicateur supplémentaire de l'intégration des migrants transalpins. Elle implique en effet clairement un investissement dans un processus visant à la prise de décision ou à des choix collectifs qui n'intéressent pas seulement la communauté nationale d'origine. Les migrants entrent ainsi parfois incidemment dans la sphère politique en exprimant leur adhésion à certaines valeurs, à certains combats qui dépassent la défense des seuls intérêts du groupe national. En suivant cette voie, les Italiens multiplient les points de rencontre avec les Français et activent des réseaux de solidarité transnationaux.

Doit-on pour autant voir dans ces engagements politiques un signe de l'assimilation ? L'implication dans la vie sociopolitique du pays d'accueil signifie-t-elle une rupture avec le pays d'origine suivant un mouvement d'acculturation totale ? Quels sont les effets de ces phénomènes sur les relations entre Français et Italiens ?

Ces questions récurrentes se posent avec plus de force dans les années soixante qui amorcent une période, selon Salvatore Palidda, marquée par l'interaction de :

« a) la prise de conscience qu'il faut faire correspondre à l'émancipation-affirmation socio-économique une affirmation sociopolitique [...]

b) la relance de l'activité politique à l'égard des émigrés par les administrations locales, les organismes para-syndicaux, les partis et les gouvernements italiens. »<sup>198</sup>

---

<sup>198</sup> S. PALIDDA, « Pour une approche sociopolitique de l'immigration italienne en France », in *Identité et culture : hypothèses théoriques et perspectives interdisciplinaires dans l'étude des communautés italiennes en France*, Fondation européenne de la science, 1983, p. 92.

## A. L'engagement syndical et politique

L'influence exercée par des organisations italiennes sur les migrants en France peut paraître en contradiction avec la perspective assimilationniste habituellement attachée au militantisme syndical ou politique.

Structures d'encadrement faisant fonction de régulateur social, agents du rapprochement avec les Français par la participation aux luttes communes, les organisations syndicales ou politiques au sein desquelles militent les migrants sont liées de diverses manières aux formations dominant la vie sociopolitique dans la Péninsule, reproduisant ainsi en France la dualité qui structure le système politique italien. L'engagement s'opère donc principalement dans les organisations d'obédience chrétienne ou communiste.

De fait, l'investissement dans le champ sociopolitique cristallise diverses tensions, à la fois dans le processus d'acculturation et dans la controverse idéologique, ce à quoi s'ajoutent les pressions exercées par les autorités françaises. En effet, celles-ci considèrent la neutralité politique des migrants comme une contrepartie normale de l'hospitalité qui leur est accordée. Ce principe est rappelé en de multiples occasions et sa transgression est sanctionnée par le licenciement ou l'expulsion, surtout si le migrant exprime des idées révolutionnaires<sup>199</sup>. La menace pèse lourdement sur la politisation des migrants italiens qui est demeurée faible même si elle paraît plus élevée que pour d'autres nationalités<sup>200</sup> — l'ancienneté de la présence en France et la tradition d'une émigration politique en fournissent l'explication. Toutefois les années soixante semblent marquées, à l'exception des événements de mai 68, par un relâchement des autorités françaises dans la répression, même si elles n'abandonnent pas pour autant la surveillance étroite des activités syndicales et politiques<sup>201</sup>. Les organisations syndicales et politiques profitent de la situation pour se lancer dans d'actives campagnes de propagande auxquelles les migrants italiens ne restent pas insensibles. La CGT et le PCF en offrent incontestablement les exemples les plus probants.

---

<sup>199</sup> À l'occasion des grèves de 1947-1948, suivies par l'expulsion de nombreux Italiens, Pierre Tissier, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, Jules Moch, rappelle dans une circulaire datée du 4 décembre 1947 : « je suis décidé à ne pas tolérer une telle intrusion des ressortissants étrangers dans la vie politique française » (cité in A. BECHELLONI, *op. cit.*, p. 105).

<sup>200</sup> Selon l'enquête de l'INED en 1951, moins de 2 % des ouvriers de la région parisienne se réclament d'une appartenance partisane (Cf. P. MILZA, « L'intégration des immigrés italiens dans la région parisienne. Une grande enquête revisitée », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS, P. MILZA (dir.), *op. cit.*, p. 97).

<sup>201</sup> L'absence de données statistiques ne permet pas de mesurer précisément la baisse du nombre d'expulsions. Léon Gani, à la suite des dénonciations publiées par la presse syndicale, évoque néanmoins la persistance de ce type de sanctions, (L. GANI, *op. cit.*, p. 141-146). Sur la participation des étrangers aux événements de mai 68 voir : Y. GASTAUT, *L'Immigration et l'opinion...*, *op. cit.*, p. 37-51.

## 1. Une force de revendication et d'assistance : la CGT

C'est souvent sur leur lieu de travail que les migrants prennent conscience de la nécessité de défendre leurs droits et de participer au mouvement de revendications collectives. Comme le note Léon Gani :

« En principe le travailleur immigré a le droit d'adhérer à l'organisation syndicale de son choix et, selon les textes, il peut exercer le droit de grève au même titre que les travailleurs français »<sup>202</sup>.

Si la plupart des syndicats déploient, à partir du milieu des années soixante, une action spécifique à destination des travailleurs migrants<sup>203</sup>, la CGT montre une importante capacité de pénétration et de mobilisation au sein de l'immigration italienne<sup>204</sup>. L'influence de la centrale syndicale varie selon les régions et les secteurs d'activité, mais sa bonne implantation dans la plupart des grands centres industriels lui assure une forte résonance au sein d'une immigration italienne largement ouvrière.

La CGT recueille également les fruits d'un engagement ancien aux côtés des travailleurs étrangers et en particulier italiens, même si celui-ci n'a pas toujours été exempt de contradictions. Ainsi, il convient de rappeler que « les attitudes syndicales les plus restrictives à l'égard de l'immigration se sont manifestées pendant la période 1948-1961 »<sup>205</sup>. La CGT, en participant aux commissions de recrutement de l'ONI, s'est alors montrée plus préoccupée de la défense des intérêts de la main-d'œuvre nationale que du destin des migrants, considérés le plus souvent comme des concurrents déloyaux sur le marché du travail. Le revirement se situe à la fin des années cinquante, quand les dirigeants syndicaux prennent conscience du caractère inéluctable du phénomène migratoire et de la nécessité de l'intégrer au mouvement ouvrier au risque de voir les migrants devenir des pièces maîtresses du jeu patronal, c'est-à-dire des briseurs de grèves. Pour faire face à cette menace, la stratégie de conquête est élaborée lors de la première conférence nationale sur les problèmes de la main-d'œuvre immigrée en 1963<sup>206</sup>.

---

<sup>202</sup> L. GANI, *op. cit.*, p. 138.

<sup>203</sup> On trouve la démonstration de cette évolution dans le nombre croissant d'articles consacrés par la presse syndicale à la question de l'immigration (cf. L. GANI, *op. cit.*, p. 246-247).

<sup>204</sup> Bien que nous ne disposions pas de statistiques globales sur les militants italiens de la CGT, l'influence de la centrale syndicale est confirmée par des études locales, notamment en Lorraine. Ainsi, dans l'arrondissement de Briey, lors des élections syndicales du 14 mai 1958, 29 des 31 élus de la CGT sont d'origine italienne (S. BONNET, C. SANTINI, H. BARTHELEMY, « Appartenance politique et attitude religieuse dans l'émigration italienne sidérurgique », *Archives de Sociologie des Religions*, n°13, janvier-juin 1962, p. 54). À l'usine de Micheville en 1962, sur douze élus CGT, huit ont un patronyme italien (G. NOIRIEL, *Longwy...*, *op. cit.*, p. 360).

<sup>205</sup> L. GANI, *op. cit.*, p. 101.

<sup>206</sup> R. DUHAMEL, « La CGT et l'immigration italienne en France », *Les Cahiers de l'Institut CGT d'histoire sociale*, n°17, mars 1986, p. ?

L'activité de propagande est relancée par le biais de distributions de tracts à la sortie des usines et de la publication d'un journal en langue italienne, *Lavoro*<sup>207</sup>. Cette publication donne des informations sur les problèmes économiques, politiques et sociaux en Italie tout en sensibilisant les migrants aux luttes engagées par la CGT que ce soit sur les problèmes d'actualité ou sur les problèmes plus spécifiques de l'immigration.

De ce point de vue, la centrale syndicale s'engage dans la défense du droit des travailleurs étrangers à être représentés au sein des entreprises conformément à la réglementation européenne — le problème représente un frein au recrutement syndical — ainsi que dans la défense de l'égalité de traitement avec les travailleurs français en matière de salaire, d'accès à l'emploi et au logement. Ces thèmes rencontrent à coup sûr un écho bienveillant au sein du groupe des travailleurs italiens en quête de valorisation devant l'arrivée massive des migrants en provenance du tiers-monde.

Le rôle de la CGT au sein de l'immigration italienne est par ailleurs conforté par les liens qui l'unissent à la CGIL (*Confederazione Generale Italiana del Lavoro*), qui lui permettent d'entretenir le sentiment chez les travailleurs migrants d'une continuité dans l'action syndicale de part et d'autre de la frontière. En dépit de divergences, notamment dans l'analyse des conséquences sociales de la construction européenne, les deux organisations affiliées à la Fédération syndicale mondiale multiplient les rencontres afin d'élaborer et de coordonner une action commune à destination des migrants<sup>208</sup>.

Le résultat le plus concret et le plus efficace de cette collaboration dans le domaine de la propagande est l'accord du 13 mars 1958, définissant le cadre de l'intervention de l'INCA (*Istituto Nazionale Confederale di Assistenza*) dans l'Hexagone<sup>209</sup>. Cet organisme para-syndical est, à partir de cette date, placé sous la responsabilité de la CGT qui en tire le plus grand bénéfice. En s'associant à la fonction d'assistance et d'aide juridique de l'INCA, la CGT déplace son action hors du champ traditionnel de la revendication sociale que de nombreux migrants refusent d'investir par crainte de représailles. L'INCA permet donc, sous couvert de ces fonctions, d'atteindre un plus grand nombre de migrants et « de contribuer à les mobiliser autour des mots d'ordre revendicatifs de la CGT et d'aider à leur recrutement à la CGT »<sup>210</sup>. En 1965, le « noyautage » de l'immigration italienne s'effectue grâce à une

---

<sup>207</sup> Journal mensuel, *Lavoro* est publié une première fois en juin 1959 sans grand succès avant d'être relancé en 1964.

<sup>208</sup> CAC 880 312/8, ministère de l'Intérieur, note des Renseignements généraux : « Activité commune CGT-CGIL dans l'immigration italienne », 10 mars 1965.

<sup>209</sup> Cf. M. DREYFUS, « L'action de la CGIL dans l'émigration italienne en France depuis 1945 : L'Istituto nazionale confederale di assistenza », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS, P. MILZA (dir.), *op. cit.*, p. 43-57. L'INCA, qui a été créé le 11 février 1945 et reconnu juridiquement par l'État italien le 29 décembre 1947, a pour mission d'assister les travailleurs sur toutes les questions d'assurance contre la maladie, les accidents du travail, de les aider à connaître leurs droits en matière de législation sociale.

<sup>210</sup> L. GANI, *op. cit.*, p. 233.

organisation qui couvre les grandes zones d'implantation italienne sur le territoire français<sup>211</sup>. Le renouvellement de l'accord de 1958 en 1964 et 1968 consacre la réussite d'une entreprise qui rompt avec la tradition syndicale française. Jusqu'alors, en effet, l'assistance aux migrants relevait exclusivement des sociétés de secours mutuels, contrôlées parfois par le patronat et souvent par les missionnaires catholiques. L'action de la CGT s'inscrit donc aussi dans une stratégie politique plus globale visant à contrecarrer l'influence des milieux catholiques sur l'immigration italienne. Dans cette perspective, elle conjugue ses efforts avec ceux qui sont menés par les autres membres de la famille communiste, en premier lieu le Parti.

Cette connexité avec le PCF procure par ailleurs un atout supplémentaire dans la mobilisation de l'immigration italienne sur le terrain de la lutte syndicale. Les très nombreuses passerelles entre la centrale syndicale et le parti permettent, au niveau du recrutement, un mouvement de va-et-vient par lequel chacun profite du pouvoir d'attraction de l'autre<sup>212</sup>.

## 2. Un « parti italien » : le PCF

Si, comme l'écrit Georges Marchais, « depuis toujours, le Parti communiste français attache une très grande importance au problème de l'immigration »<sup>213</sup>, la ligne politique en ce domaine n'a pas été linéaire. Elle a oscillé entre la nécessité d'un engagement en faveur des immigrés, en vertu du principe de l'internationalisme prolétarien, et l'opposition à l'introduction d'une main-d'œuvre étrangère accusée de contribuer, selon l'expression de Maurice Thorez, à la paupérisation absolue de la classe ouvrière. Depuis le milieu des années cinquante, le PCF s'est toutefois engagé plus fermement dans la défense et la représentation des intérêts des migrants. Dans le cadre de cette politique volontariste à l'égard de l'immigration, les Italiens jouissent d'une considération particulière, fondée sur la mémoire de l'antifascisme. Dans l'esprit des communistes, l'immigré italien demeure avant tout un

---

<sup>211</sup> CAC 880 312/8, ministère de l'Intérieur, note des Renseignements généraux : « Activité commune CGT-CGIL dans l'immigration italienne », 10 mars 1965. La structure de l'INCA est en 1965 la suivante : un bureau national de liaison INCA/CGT au siège de la CGT, cinq bureaux régionaux (Paris, Douai, Lyon, Marseille, Villerupt) et seize « bureaux d'assistance ». Aux cinq bureaux régionaux s'ajoutent 58 permanences départementales, de zones ou d'entreprises, ainsi qu'un réseau de 200 militants de la CGT, « correspondant INCA » dans les entreprises où les immigrés italiens sont nombreux. Cf. L. GANI, *op. cit.*, p. 233.

<sup>212</sup> Un témoignage, recueilli lors d'une enquête sur l'émergence d'élites locales dans la population immigrée italienne de la seconde et troisième génération dans les départements du Lot-et-Garonne et de la Gironde, indique : « Ici à l'usine, c'est la CGT qui dominait, il en fallait un qui fonce, alors comme j'étais au PC, je me suis investi ici [...] » (S. FESCIA-BORDELAIS, « L'immigration italienne et l'émergence d'élites locales », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS, P. MILZA (dir.), *op. cit.*, p. 302).

<sup>213</sup> A. VIEUGUET, *Français et immigrés : le combat du Parti communiste français*, Paris, Éd. Sociales, 1975, p. 7.

antifasciste avec qui l'on conserve le souvenir d'une lutte partagée et qui, de ce fait, mérite qu'on lui tende la main.

L'amélioration des conditions d'accueil et d'encadrement au sein du parti est, de fait, une préoccupation constante. La première mesure d'importance est adoptée par le XVII<sup>e</sup> congrès, à la suite d'un rapport présenté au Bureau politique en avril 1964 par Georges Marchais, secrétaire à l'organisation et à ce titre en charge du dossier de l'immigration<sup>214</sup>. Elle prévoit l'inscription dans l'article VII des nouveaux statuts de la réactivation des groupes de langue<sup>215</sup>. L'immigration italienne est familière de ce type de structure qu'elle a animé par le passé avec une telle vitalité que le PCF a rencontré les plus grandes difficultés à les maintenir sous son contrôle, en raison notamment de l'influence exercée par le Parti communiste italien<sup>216</sup>.

La reconstitution des groupes de langue ne manque pas de poser la question des relations entre les deux « partis frères » sur le terrain de l'immigration, d'autant que le PCI n'a pas abandonné ses prétentions à maintenir des liens avec les militants exilés<sup>217</sup>. Or, le PCF exige depuis la fin de la guerre une intégration sans ambiguïté des immigrés au sein de ses propres structures, dont il entend assumer la pleine direction comme en témoigne le rapport de 1964.

En dépit de cette incompatibilité apparente, le différend s'estompe devant les intérêts de chacun. Le succès de la ligne politique définie par les communistes français impose nécessairement de lever l'hypothèque d'une attraction concurrente, tandis que les communistes italiens, conscients de l'importance électorale que représente l'apport des voix des émigrés, sont enclins à la conciliation. Celle-ci est favorisée, au début des années soixante, par la nette amélioration des relations entre les deux partis, après une période de profondes divergences à propos du processus de déstalinisation<sup>218</sup>. Les discussions entamées en mars 1956 aboutissent enfin à la signature à Rome, par George Marchais et Giorgio Amendola, le 10 novembre 1965, d'un protocole d'accord sur l'activité dans l'immigration italienne en France.

Ce document fondamental, car déterminant précisément les voies à suivre, élabore les bases d'un compromis indispensable à la collaboration. Il y est ainsi écrit :

« En tant que partie de la classe ouvrière et des masses travailleuses françaises, les émigrés italiens sont intéressés d'une manière vitale aux luttes économiques, sociales et politiques des travailleurs français et des émigrés des autres nationalités [...]. En même

---

<sup>214</sup> Le texte du rapport est publié dans *France nouvelle*, 28 avril 1964, p. 18.

<sup>215</sup> *Les Cahiers du Communisme*, juillet 1964, p. 145.

<sup>216</sup> Cf. L. CASTELLANI, « Un aspect de l'émigration communiste italienne en France : les groupes de langue italienne au sein du PCF (1921-1928) », in P. MILZA (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, Rome, Ecole française de Rome, 1986, p. 195-221.

<sup>217</sup> Sur cet aspect, voir le travail très complet de Laurent LAVIGNE, *Le PCF, obstacle de la politique du PCI envers les Italiens de France, 1945-1970*, mémoire présenté à l'IEP Paris, 2001.

<sup>218</sup> Cf. M. LAZAR, *Maisons rouges : Les Partis communistes français et italien de la Libération à nos jours*, Paris, Aubier, 1992.

temps, les émigrés italiens représentant toujours une partie de leur peuple, sont intéressés aux luttes économiques, sociales et politiques qui ont lieu en Italie et sont engagés à contribuer à un changement radical de la vie politique et à une transformation des structures sociales du pays. »<sup>219</sup>

En retour de la reconnaissance et de l'appui accordés aux immigrants italiens afin qu'ils accomplissent leur « devoir civique » au pays, ainsi que le réclame l'article 48 de la Constitution italienne, le PCF se voit attribuer l'entière responsabilité de la direction politique. L'accord stipule en effet que le PCI « recommandera à ses adhérents et militants émigrés en France de donner leur adhésion et de militer au PCF »<sup>220</sup>. Le bénéfice que tirent les dirigeants communistes français de cet accord est donc non seulement important dans le domaine du contrôle organisationnel mais aussi sur un plan psychologique puisqu'ils disposent désormais d'une délégation officielle de leurs homologues transalpins, ce qui favorise le ralliement des migrants.

Dans cette double perspective, le PCF possède un autre atout qu'il entend développer : la présence à tous les échelons de son organigramme d'Italiens ou de Français d'origine italienne. Les portes des écoles des cadres leur sont désormais ouvertes plus largement. Certains occupent des responsabilités à la commission centrale de la MOI, comme Marius Apostolo, Charles Barontini ou Mario Fornari, qui signent de nombreux articles sur l'immigration dans la presse communiste. Les fonctions les plus élevées sont occupées par des Français d'origine italienne à l'image Joseph Sanguedolce, membre du comité central. Dans le département de la Meurthe-et-Moselle, ils tiennent trois postes sur cinq au secrétariat fédéral, cinq sur sept au bureau fédéral et seize sur trente-trois au comité fédéral<sup>221</sup>.

Ce processus d'incorporation des Italiens à différents niveaux de la hiérarchie du parti est grandement facilité par la présence ancienne en France de bon nombre d'entre eux. Bien intégrés, parfois naturalisés, ils sont en effet mieux disposés à franchir un pas supplémentaire dans leur engagement militant. Parmi ceux qui ont obtenu la nationalité française, certains n'hésitent pas à briguer des mandats électoraux, en particulier dans les régions à forte concentration italienne. Une enquête menée dans l'arrondissement de Briey, en Lorraine, lors des élections municipales de 1959, montre que sur les 163 candidats élus d'origine italienne, 79 (soit 48 %) sont membres du PCF, représentant 40 % des élus communistes de l'arrondissement<sup>222</sup>. En Lorraine, le parti communiste fait figure de « parti italien »<sup>223</sup> et la remarque vaut également pour une partie de la région parisienne<sup>224</sup>.

---

<sup>219</sup> Le texte de l'accord est publié dans les *Cahiers du Communisme*, décembre 1965, et dans *L'Humanité*, 11 février 1966.

<sup>220</sup> *Ibid.*

<sup>221</sup> CAC 880 312/8, ministère de l'Intérieur, note des Renseignements généraux : « L'immigration italienne et l'élection présidentielle », 24 novembre 1965.

<sup>222</sup> S. BONNET, C. SANTINI, H. BARTHELEMY, *op. cit.*, p. 45-71.

<sup>223</sup> G. NOIRIEL, *Longwy...*, *op. cit.*, p. 359.

<sup>224</sup> M.-C. BLANC-CHALEARD, *op. cit.*, p. 598.



Le parti tire de ce fort contingent de cadres italiens et d'élus d'origine italienne un double profit. Tout d'abord, cela permet d'assurer la pérennité, parfois menacée, des structures mises en place. En 1965, George Marchais s'inquiète à ce propos de voir des groupes de langue périliser faute d'un investissement suffisant des responsables des fédérations<sup>225</sup>. Les représentants de l'immigration, une fois rendus responsables, apportent une meilleure garantie de poursuivre l'activité auprès de leurs compatriotes et par conséquent d'appliquer scrupuleusement les directives du bureau politique. Ces cadres et ces élus présentent aussi l'avantage de constituer de puissants vecteurs d'attraction par leur insertion dans les divers réseaux de la communauté italienne au travers desquels ils diffusent à la fois le discours communiste et l'image positive de leur intégration réussie grâce à leur engagement.

Du côté des migrants italiens, l'appartenance à la classe ouvrière prédispose à accorder une oreille bienveillante à la propagande communiste qui, comme celle de la CGT, se développe sur le thème de « l'égalité Français-immigré »<sup>226</sup>. La plupart des revendications sont rassemblées dans une proposition de loi instituant un statut des immigrés, déposée en avril 1967 par le groupe communiste à l'Assemblée nationale<sup>227</sup>. Les Italiens ne font pas l'objet d'un traitement singulier à une exception près : la demande de facilités à accorder aux travailleurs italiens pour leur retour dans la Péninsule à l'occasion des élections. Sur cette question pèse évidemment le poids de la collaboration avec le PCI pour qui l'enjeu est de taille. Or, les Italiens de France n'apportent, au regard de l'importance des effectifs, qu'une maigre contribution lors des différents scrutins qui scandent la décennie<sup>228</sup>. Pour les communistes français, la responsabilité de cette situation incombe au gouvernement et au patronat accusés d'entraver le chemin des urnes.

Le travail effectué à destination de l'immigration italienne par le PCF et la CGT, en collaboration avec leurs homologues transalpins (PCI et CGIL), conduit à des résultats, certes difficilement quantifiables, mais indubitables dans le processus d'intégration et de rapprochement avec au moins une large frange de la population française : les ouvriers. Pour Serge Bonnet :

« Le militant communiste italien est le plus intégré, le mieux adapté et même le mieux assimilé à la société locale »<sup>229</sup>.

---

<sup>225</sup> *Cahiers du Communisme*, n° 11, novembre 1965, p. 127.

<sup>226</sup> Y. GASTAUT, *L'Immigration et l'opinion...*, *op. cit.*, p. 222.

<sup>227</sup> J.-C. SCAGNETTI, *Le Parti communiste français et l'immigration (1964-1981)*, mémoire de maîtrise, université de Nice, 1997, p. 60-64.

<sup>228</sup> Le bureau émigration du PCI estime qu'au cours de cette période, leur apport est de 140 à 175 000 voix sur le million que rapporte l'ensemble des émigrés italiens. L. LAVIGNE, *op. cit.*, p. 66.

<sup>229</sup> S. BONNET, *Les Ouvriers migrants quotidiens des usines sidérurgiques de l'agglomération de Longwy 1962-1963*, thèse de III<sup>e</sup> cycle, Paris, 1965, p. 302.

Toutefois, si la gauche communiste exerce une emprise croissante, elle n'occupe pas seule le champ sociopolitique de l'immigration italienne. Elle y croise et affronte l'influence traditionnelle et multiforme des milieux catholiques. Certes, ces derniers disposent d'un appareil politique moins structuré, du fait de la place plus marginale de la Démocratie chrétienne dans le paysage politique français, mais leur force de pénétration s'appuie sur des réseaux constitués dans le domaine syndical et associatif qu'il est parfois difficile de dissocier. C'est donc sur ce terrain ouvert que se développe principalement la rivalité entre les deux grands pôles d'agrégation de l'immigration italienne.

## **B. L'associationnisme des Italiens**

La politisation des associations d'immigrés italiens autour de ces deux pôles est ancienne, au point d'apparaître depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comme un élément structurant de l'associationnisme des Italiens en France. La période des années soixante voit néanmoins surgir des mouvements plus autonomes, moins liés à des « forces exogènes »<sup>230</sup> (consulats, Église, partis ou syndicats). Ces « créations endogènes »<sup>231</sup>, c'est-à-dire mises en place à l'initiative des immigrés eux-mêmes, posent à nouveau, mais en des termes particuliers, la question du rapport entre intégration et revendications identitaires.

### **1. Un milieu associatif diversifié**

Les sources consultées ne permettent pas de produire ici un état statistique précis du milieu associatif immigré<sup>232</sup>. Ceci ne manque pas d'étonner au regard d'une législation particulière aux associations immigrées impliquant depuis les décrets-lois d'avril 1939, encore en vigueur après la guerre, un triple contrôle : elles doivent obtenir une autorisation préalable du ministère de l'Intérieur, après consultation des services du Quai d'Orsay ; elles sont soumises à certaines contraintes spécifiques précisées au moment de leur autorisation, notamment une exigence d'apolitisme ; elles sont susceptibles d'interdiction à tout moment.

La grande fluidité de la vie associative rend, il est vrai, le travail statistique difficile. Certaines associations fonctionnent en effet sans réclamer d'autorisation tandis que d'autres poursuivent une existence légale sans développer d'activités, d'autres encore ne connaissent qu'une vie très éphémère. C'est donc avec réserve qu'il faut considérer les chiffres fournis par le ministère des Affaires étrangères italien dans une enquête menée en 1980. Sur les 322

---

<sup>230</sup> M. CATANI, S. PALIDDA (dir.), *Le Rôle du mouvement associatif dans l'évolution des communautés immigrées*, Étude pour le compte du FAS et de la DPM du ministère des Affaires sociales, 1987, p.13.

<sup>231</sup> *Ibid.*

<sup>232</sup> La seule évaluation trouvée dans les archives du ministère de l'Intérieur est antérieure à notre période. CAC 870 799/46, ministère de l'Intérieur, rapport des Renseignements généraux : « Les Italiens en France », mai 1952. Ce document relève 32 associations autorisées à fonctionner.

associations recensées à cette date 79 ont été créées entre 1960 et 1969 (soit une moyenne de 9 par an) contre 49 entre 1945 et 1959 et 105 entre 1970 et 1979<sup>233</sup>. Il reste qu'en dépit des réserves, liées à la volatilité du mouvement associatif, ces chiffres indiquent tout de même une tendance accrue des Italiens à l'associationnisme, même si le phénomène doit être relativisé. Ainsi, l'ambassade d'Italie observe pour la fin des années soixante :

« Un faible pourcentage de nos compatriotes en France est affilié à une association et le mouvement associatif est par conséquent modeste. »<sup>234</sup>

Le dynamisme du mouvement associatif souffre incontestablement de la soumission des migrants à la politique assimilationniste française qui n'incite pas au rassemblement communautaire sur des bases nationales. Dans une République que l'on estime une et indivisible, toute revendication d'un particularisme ethnique ou national n'est pas loin d'être considérée comme un mouvement séditieux. Les associations d'Italiens, comme celles des autres nationalités, font alors l'objet d'une surveillance très étroite de la part des services de police qui fournissent aux autorités des rapports détaillés sur leurs activités. Cette surveillance est d'autant plus attentive que le milieu associatif italien des années soixante est largement sous l'influence de « forces exogènes » à l'immigration.

### **a) Des associations sous influence**

L'Église figure depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle au premier rang des institutions qui prétendent prendre en charge la question de l'immigration et le sort des migrants. À l'initiative des évêques Bonomelli et Scalabrini, les missions catholiques ont tissé un maillage de centres d'entraide spirituelle et matérielle. En 1980, le ministère des Affaires étrangères italien recense en France 26 missions catholiques et institutions religieuses de charité à la présence ancienne puisque dix ont été créées entre les deux guerres, douze entre 1948 et 1960 et enfin seulement quatre entre 1960 et 1975<sup>235</sup>. À la faveur de l'évolution du soutien apporté par l'Église à la Démocratie chrétienne dans la Péninsule, les missions catholiques favorisent l'émergence de structures plus politiques au sein de l'immigration italienne. Les missions soutiennent notamment la constitution des ACLI (*Associazione cristiana dei lavoratori italiani*). L'activité s'est d'abord orientée vers le *patronato* après un accord passé avec la CFTC. Grâce à ce système original, par lequel l'État délègue la gestion de l'aide sociale aux partis et aux syndicats, les missionnaires renforcent leur position dans l'immigration italienne. Comme l'observent dès le début des années cinquante les autorités françaises :

---

<sup>233</sup> G. CAMPANI, « Les réseaux associatifs italiens en France », in M. ORIOL, M.A. HILY (dir.), *Les Réseaux associatifs des immigrés en Europe occidentale*, Nice, cahiers n°9 d'Etudes méditerranéennes, 1985, p. 29.

<sup>234</sup> Ambasciata d'Italia, *L'immigrazione in Francia e l'afflusso italiano*, Parigi, s.d., p. 42.

<sup>235</sup> G. CAMPANI, M. CATANI, S. PALIDDA, « Italian immigrant associations in France », in J. REX, D. JOLY, C. WILPERT (ed.), *Immigrant associations in Europe*, Brookfield USA, 1987, p. 179.

« Il est apparu au cours de ces dernières années que les missions s'étaient attachées à combattre l'action du parti communiste au sein de la colonie italienne. »<sup>236</sup>

La confusion s'établit entre l'action traditionnelle des missions catholiques, qui relève du mouvement associatif, et son action politique de soutien à la Démocratie chrétienne qui s'exerce dans le domaine syndical. La situation ne se clarifie guère avec la formation par les ACLI au début des années soixante de cercles (*circoli*) en tant qu'associations loi 1901-décret 1939. Selon les services de police chargés de la surveillance des associations étrangères, l'intrusion des syndicalistes démocrates-chrétiens dans le champ plus spécifiquement associatif résulte de divergences de vues avec les missionnaires<sup>237</sup>. Ici l'écheveau reste à démêler. Tout juste peut-on opérer un rapprochement entre ces évolutions et le phénomène de laïcisation qui touche au même moment l'ensemble de la Démocratie chrétienne.

Les consulats se présentent d'autre part comme des acteurs incontournables de la nébuleuse chrétienne. Ils agissent à bien des égards au sein de la communauté italienne comme des relais de la Démocratie chrétienne et apportent leur soutien aux associations catholiques. Aussi relève-t-on la création à Grand-Quevilly dans la banlieue rouennaise d'une permanence spéciale du vice-consulat du Havre dans des locaux associatifs<sup>238</sup>. Ce type d'initiative n'est pas isolé et se conjugue à l'apport de subsides financiers.

Au-delà de la diversité des expressions du catholicisme dans le champ sociopolitique, trouvant une traduction dans l'associationnisme (missions religieuses, partis politiques et syndicats, consulats), l'objectif est commun : combattre l'action menée par les organisations communistes sur le terrain social.

Les organisations de gauche ont bien compris l'intérêt qu'elles avaient à investir le milieu associatif, cherchant ainsi à capter une audience plus large dans une communauté souvent réticente à afficher un engagement politique ou syndical. Le parti socialiste italien accomplit cette tâche par le biais de L'Institut F. Santis, qui occupe cependant une place marginale. Le parti communiste fait preuve d'une plus grande efficacité. Nombre d'associations bénéficient du savoir faire des militants et des permanents du parti<sup>239</sup> ainsi que du soutien des municipalités communistes, notamment par le biais de subventions ou de mise à disposition de locaux. En région parisienne, l'Amicale franco-italienne (AFI), créée en 1959, donne une bonne illustration de ces associations encouragées par le parti communiste pour lui servir de

---

<sup>236</sup> CAC 870 799/46, ministère de l'Intérieur. Rapport des Renseignements généraux « Les Italiens en France », mai 1952.

<sup>237</sup> CAC 850 087/128, ministère de l'Intérieur, notes des Renseignements généraux, 2 juin 1965.

<sup>238</sup> CAC 850 087/128, ministère de l'Intérieur, notes des Renseignements généraux, 20 avril 1965.

<sup>239</sup> S. PALIDDA, « Le mouvement associatif italien en France », in M. CATTANI, S. PALIDDA, *Le Rôle du mouvement associatif ...*, op. cit., t II, p. 26.

point d'ancrage dans les milieux italiens<sup>240</sup>. L'association déploie une activité reprenant celle de l'*Unione popolare*<sup>241</sup>, active dans l'entre-deux-guerres, ou encore celle d'*Italia Libera* créée après la Libération et dissoute peu de temps après par les autorités françaises. Son caractère binational (ses dirigeants sont de nationalité française) lui permet de franchir les obstructions administratives appliquées à toute association étrangère à coloration politique, en particulier lorsqu'elles démontrent des liens avec le communisme. Son rayonnement est assuré par la publication d'un mensuel en langue italienne, *L'Emigrante*, qui bénéficie du soutien de la CGT et du Parti communiste français<sup>242</sup>. C'est d'ailleurs par voie de presse que s'exprime l'opposition entre catholiques et communistes. *L'Emigrante* publie ainsi régulièrement une rubrique intitulée « En réponse à *L'Eco d'Italia* », organe des missions catholiques.

Outre ces associations politisées, transposant dans le champ associatif la dialectique de l'affrontement qui structure la vie politique italienne, il faut réserver dans ce tableau des associations sous influence une place à part aux associations culturelles soutenues par le gouvernement italien. La plus célèbre d'entre elles, la *Dante Alighieri*, ouvre plusieurs sections dans l'Hexagone. Mais, son activité ne vise pas uniquement « à renforcer l'italianisme chez les émigrés italiens »<sup>243</sup> et elle s'applique aussi, voire essentiellement, à promouvoir la culture italienne parmi la population française.

---

<sup>240</sup> C. BOZZOLO, « Dall'amicale franco-italiana all'amicizia franco-italiana », *La Trace. Cahiers du CEDEI*, n°4, octobre 1990, p. 63-65.

<sup>241</sup> E. VIAL, « Organisation de masse, Front populaire et intégration : l'Union populaire italienne (UPI) dans le Sud-Est méditerranéen », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS, P. MILZA (dir.), *op. cit.*, p. 281-292.

<sup>242</sup> Il règne cependant, au moins en apparence, pendant un certain temps, une ambiguïté dans les relations qu'entretient le parti avec cette publication. Les services de police voient ainsi dans *L'Emigrante* l'organe de « l'office national de coordination INCA-CGT », tout en décelant l'implication des communistes. Il est noté, à l'occasion d'un changement à la tête de la direction de la publication, que René Loisier, à l'instar de son prédécesseur Bernard Lesoinde, n'est qu'un « personnage de façade », « ignorant tout de la langue italienne et ne possédant ni les ressources financières, ni la formation intellectuelle pour assurer le fonctionnement d'un journal », en revanche on observe qu'il est « un militant dévoué du parti communiste » (CAC 880 312/8, ministère de l'Intérieur, note des Renseignements généraux, 27 mai 1964). Son successeur en mars 1966, Ennio Pagani, français d'origine italienne, est quant à lui employé en qualité de permanent au PCF (CAC 880 312/8, ministère de l'Intérieur, note des Renseignements généraux, 3 novembre 1966). Il apparaît donc bien que le parti dirige directement *L'Emigrante* comme semble le confirmer le texte du protocole d'accord avec le PCI qui l'intègre sans distinction particulière, dans l'effort à mener en matière de politique éditoriale de propagande, aux autres publications communistes.

<sup>243</sup> CAC 870 799/46, ministère de l'Intérieur, rapport des renseignements généraux, mai 1952.

## b) Des associations autonomes

L'associationnisme des Italiens en France est le fruit, dans bien d'autres cas, d'initiatives issues de l'immigration qui s'organise principalement autour de trois pôles : les associations d'anciens combattants, les associations sportives et récréatives et les associations régionales.

Les associations d'anciens combattants développent une activité apolitique – à l'exception de l'Association nationale des vétérans garibaldiens, qui affiche une proximité avec la gauche<sup>244</sup> – qui est principalement orientée vers l'organisation et la participation à des commémorations ou vers la tenue de réunions au cours desquelles sont discutées des questions concernant la reconnaissance des services rendus et les problèmes relatifs au versement des pensions.

Les sociétés de musique et sportives constituent un autre ensemble associatif qui appelle peu de commentaires, si ce n'est qu'elles apparaissent dans les rapports officiels en faible nombre<sup>245</sup>.

Les associations régionales représentent quant à elle un phénomène émergent dans les années soixante.<sup>246</sup> Les sociologues Salvatore Pallida, Maurizio Catani et Giovanna Campani ont porté une attention particulière à cette forme d'associationnisme qui prend réellement son essor après 1970. Ils ont notamment souligné l'aspiration de nombreux migrants à dépasser une affirmation idéologique plus ou moins explicite qui leur était jusqu'alors proposée par la plupart des associations. Giovanna Campani a particulièrement étudié la dynamique des réseaux familiaux et villageois comme éléments constitutifs de ces associations<sup>247</sup>. S'opère alors le passage d'un réseau informel à un réseau formel, l'association, où se déploient des relations suivant des schémas profondément ancrés dans les sociétés du centre et du sud de l'Italie<sup>248</sup>.

---

<sup>244</sup> CAC 870 799/46, ministère de l'Intérieur. Le rapport de mai 1952 mentionne trois autres grandes associations de ce type : « Association d'anciens combattants et vétérans italiens », « Association nationale des mutilés et invalides de guerre italiens en France », « Association des volontaires italiens de l'armée française ».

<sup>245</sup> CAC 870 799/46, ministère de l'Intérieur. Le rapport de mai 1952 mentionne deux sociétés de musique : Musiques italiennes de Lyon et Harmonie italienne Ste Cécile à Hayange (Moselle) et trois sociétés sportives : l'Union sportive italienne de Paris, le Velo-club italien (Lille) et l'Union sportive Ausonia (Toulouse).

<sup>246</sup> Selon l'enquête du ministère des Affaires étrangères italien de 1980, une de ces associations a été créée avant 1914, deux pendant l'entre-deux-guerres, six entre 1964 et 1969 et quarante-cinq entre 1970 et 1979 (G. CAMPANI, M. CATANI, S. PALIDDA, « Italian immigrant associations in France », *op. cit.*, p. 182).

<sup>247</sup> G. CAMPANI, *Les Réseaux familiaux, villageois et régionaux des immigrés italiens en France*, thèse d'ethnologie, université de Nice, 1988.

<sup>248</sup> G. CAMPANI, « Les réseaux associatifs italiens en France », *op. cit.*, p. 36.

Les historiens n'ont pas encore pleinement investi le champ d'étude qu'est l'associationnisme<sup>249</sup>. Quoi qu'il en soit, quelques remarques peuvent être formulées afin d'éclairer le débat sur la place de ces diverses associations dans le processus d'intégration et d'assimilation.

## 2. Entre revendication identitaire et intégration

Le rassemblement des Italiens dans des structures associatives fondées sur l'origine nationale pourrait laisser penser que l'associationnisme a constitué un obstacle ou un frein à leur acculturation. Plusieurs aspects pourraient plaider en faveur de cette interprétation. Les activités d'assistance, d'entraide, suivant le modèle des traditionnelles sociétés de secours mutuels, renforcent forcément la cohésion et les solidarités au sein d'un groupe, qui pourrait ne voir son salut que dans le repli sur soi. Ce sentiment pourrait, en outre, être renforcé par une sociabilité accrue au sein de l'association, notamment par l'organisation de moments festifs propres à l'expression d'une convivialité. D'autre part, les associations maintiennent sous différentes formes des liens étroits et solides avec le pays d'origine. L'emprise des partis politiques ou des syndicats, des missions religieuses ou encore des consulats sur le mouvement associatif participent d'une certaine manière au maintien de ces attaches. Plus directement, l'organisation de manifestations culturelles ou folkloriques, de cours de langues ou encore de voyages dans la Péninsule, développent le sentiment d'appartenance à une même communauté nationale dont l'héritage est revendiqué.

Or, si ces remarques trouvent une justification indiscutable, elles doivent être nuancées pour ne pas laisser à penser que les associations se sont érigées en un monde clos où des barrières auraient été élevées, dans un éventuel souci de préservation identitaire, afin de réduire ou de réguler les contacts avec la société d'accueil.

La première nuance à introduire est d'ordre quantitatif. Nous l'avons vu plus haut, les services de l'ambassade d'Italie indiquent la faible part d'Italiens impliqués dans le mouvement associatif. Au-delà d'une influence numériquement limitée, les associations italiennes sont rarement tournées vers une valorisation exclusive des origines nationales. Celle-ci vient le plus souvent se superposer à d'autres critères d'agrégation : politique, religion, appartenance au groupe des anciens combattants, aspects culturels. Les associations régionales gommant pour leur part toute référence au national et privilégient les références au local c'est-à-dire à une identité qui, au moins au regard des Français, apparaît dans le domaine sociopolitique probablement plus diffuse, moins ancrée. Les sociologues ont poussé plus avant l'analyse en mettant l'accent sur le « double localisme » comme caractéristique

---

<sup>249</sup> E. DIEBOLT, S. FAYET-SCRIBE, « L'histoire aux prises avec le social. Œuvres et associations, XIX<sup>e</sup>, XX<sup>e</sup> siècles », *Sources. Travaux historiques*, n°25, 1991, p. 3-10.

principale de ce type d'association<sup>250</sup>. Suivant cette analyse, les immigrés italiens parviennent grâce à l'association à peser de leur poids dans la société locale de résidence et dans celle d'origine. La constitution d'associations apparaît dès lors, dans les années soixante, comme un acte moins stigmatisant que par le passé. Il s'agit au contraire de se présenter comme des acteurs à part entière de la société française. Il est d'ailleurs révélateur d'observer que la plupart des associations d'Italiens ne se font pas connaître auprès du Fond d'action sociale, qui a pourtant vocation à soutenir l'activité sociale des populations immigrées<sup>251</sup>. Par cette attitude, les Italiens expriment leur volonté de ne pas être confondus avec les autres immigrés et d'inscrire leur mouvement associatif dans un registre similaire à celui l'associationnisme français.

Ces quelques observations appellent incontestablement des recherches complémentaires, mais elles portent déjà témoignage d'une part, de la diversité et d'autre part, de l'ambivalence des comportements des migrants italiens qui, dans l'espace sociopolitique, oscillent entre l'attachement aux origines et une profonde aspiration à l'intégration. Reste à savoir si cette tension est perçue par l'opinion publique française .

## **C. L'immigration italienne devant l'opinion française**

L'étude de la manière dont l'opinion française perçoit la présence d'étrangers sur son sol n'est pas une entreprise aisée, comme le soulignent parfois ceux qui s'y sont consacrés :

« L'opinion à l'égard de l'immigration et des travailleurs étrangers n'est pas une donnée simple. Loin de se reposer sur une doctrine fixe, elle se forme et se déforme au gré des circonstances. Des visées d'intérêt immédiat se mêlent à des considérations d'ordre général. Chaque groupe de la population réagit selon les avantages ou les inconvénients qu'il envisage pour lui-même. Des réactions affectives interviennent à côté de jugements d'opportunité. L'opinion cherche tantôt du côté de la raison, tantôt du côté du sentiment en un dosage variable et fluctuant. Des attitudes profondes n'en sont pas moins sous-jacentes et toujours perceptibles derrière les variations du moment. Il importe de les saisir et de les situer dans le courant de l'histoire, car l'immigration n'est pas en France un phénomène nouveau »<sup>252</sup>.

---

<sup>250</sup> S. PALIDDA, « Le mouvement associatif italien en France », in M. CATTANI, S. PALIDDA, *Le Rôle du mouvement associatif ...*, op. cit., p. 18.

<sup>251</sup> *Ibid.*

<sup>252</sup> A. GIRARD, « Opinion publique, immigration et immigrés », *Ethnologie française*, n°3, 1977, p. 219-228.



S'appuyant sur les travaux des chercheurs en sciences sociales de tous horizons inspirés pour une large part des réflexions de Jean Stoetzel<sup>253</sup>, mobilisant un vaste corpus documentaire, certains travaux constituent un apport précieux à la connaissance du phénomène dans la longue durée<sup>254</sup> tout en confirmant sa plasticité et sa multiplicité.

L'opinion des Français à l'égard des Italiens n'échappe pas à cette règle qui réclame la prise en compte de multiples variables mêlant intérêt général et intérêts particuliers. Si l'état des relations politiques avec l'Italie et la situation économique en France influent sur l'opinion, celle-ci se détermine aussi selon l'appartenance à une catégorie sociale et la nature des contacts établis avec les migrants. Sur ce dernier point, la variabilité est fonction de critères géographiques (présence d'une importante communauté italienne) et culturels (sentiment de proximité).

## 1. La formation de l'opinion des Français

D'emblée, reconnaissons que l'étendue de notre documentation ne permet pas de pénétrer l'opinion dans toute la pluralité de ses expressions. Néanmoins, la collecte d'indices effectuée autorise la définition de grandes tendances.

### a) Un passé oublié

L'opinion des Français à l'égard des migrants italiens n'a pas toujours été bienveillante. Un bref rappel du passé présente ici plusieurs avantages : prendre la mesure de l'ampleur des mutations, démontrer par l'expérience le caractère conjoncturel de l'opinion ; s'interroger sur le jeu de la mémoire dans la formation de l'opinion.

L'accueil réservé aux premières vagues massives de migrants italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle n'a pas été très enthousiaste<sup>255</sup>. Sur fond de brouille franco-italienne et de tensions sur le marché du travail hexagonal, où les Italiens font figure de concurrents déloyaux, ils sont l'objet de bien des ressentiments qui se manifestent parfois fort violemment<sup>256</sup>. Le climat de xénophobie qui se nourrit du mythe de l'invasion est par ailleurs propice à ce moment à l'émergence de stéréotypes peu valorisants. L'appréciation des mœurs des Italiens en fait des

---

<sup>253</sup> J. STOETZEL, *Théories de l'opinion*, Paris, PUF, 1943.

<sup>254</sup> Nous faisons ici référence aux travaux de Ralph Schor pour la période de l'entre-deux-guerres (R. SCHOR, *L'Opinion française...*, *op. cit.*) et à ceux d'Yvan Gastaut pour la période de la V<sup>e</sup> République (Y. GASTAUT, *L'Immigration et l'opinion...*, *op. cit.*).

<sup>255</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, *op. cit.*, p. 274-285.

<sup>256</sup> Parmi les violences les plus graves : l'épisode des « vèpres marseillaises », en juin 1881, qui fit 3 morts et 21 blessés et la « tuerie d'Aigues-Mortes », en août 1893 qui, selon le communiqué officiel, fit 8 morts et plusieurs dizaines de blessés.

« mangeurs de macaroni » exubérants tandis que les images de « manieurs de couteaux » ou de « joueurs de mandoline » s’installent durablement dans les esprits.

Cette image défavorable semble persister au lendemain de la Première guerre mondiale<sup>257</sup>. Toutefois à cette période, les Français brossent un portrait des Italiens plus contrasté<sup>258</sup>. Certes, les critiques d’ordre moral et social perdurent — manque d’hygiène, ignorance, tentation du militantisme politique apparaissent comme de sérieux défauts — mais elles sont pondérées par la reconnaissance de certaines qualités : l’application au travail, la sobriété, la fidélité à la religion. Ces types de comportement ajoutés à la « parenté ethnique et culturelle » font des Italiens des étrangers aisément assimilables. Ces appréciations sont cependant nuancées selon l’origine régionale des migrants transalpins, les critiques les plus vives s’adressant déjà aux Méridionaux.

La guerre vient brouiller momentanément une image globalement positive. La rancune du « coup de poignard dans le dos » et de l’épisode, pourtant non avéré, des bombardements des colonnes de réfugiés sur la Loire par l’aviation italienne, fait renaître des manifestations de rejet<sup>259</sup>. De nombreux témoignages indiquent à quel point il est difficile de s’avouer italien à la Libération<sup>260</sup>. L’italophobie est particulièrement vive dans les zones qui ont connu l’occupation italienne et où la présence d’Italiens est importante, à l’instar du département des Alpes-Maritimes<sup>261</sup>. Le climat n’est alors guère favorable à l’accueil de nouveaux migrants transalpins qui ne figurent pas en tête des nationalités souhaitées lorsqu’est définie la politique d’immigration<sup>262</sup>.

Quelques années plus tard, l’opinion française paraît amnésique.

---

<sup>257</sup> R. SCHOR, *L’Opinion française...*, *op. cit.*, p. 140-142.

<sup>258</sup> R. SCHOR, « L’image de l’Italien dans la France de l’entre-deux-guerres », in P. MILZA (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, *op. cit.*, p. 89-109.

<sup>259</sup> A. BECHELLONI, *op. cit.*, p. 29-36.

<sup>260</sup> M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l’est parisien ...*, *op. cit.*, p. 681.

<sup>261</sup> R. SCHOR, « L’image des Italiens dans les Alpes-Maritimes, 1938-1946 », in P. MILZA, D. PESCHANSKI (dir.), *Italiens et Espagnols en France 1938-1946*, Paris, L’Harmattan, p. 285-298.

<sup>262</sup> Cf. *supra* (I. A)

## b) Une opinion globalement favorable

Une enquête de l'INED place, en 1951, les Italiens au quatrième rang de sympathie après les Belges, les Suisses, les Hollandais et avant les Espagnols et les Polonais<sup>263</sup>. Le ressentiment de l'immédiat après-guerre paraît oublié. En revanche, la participation de certains Italiens aux mouvements sociaux de 1947-1948 ne plaide pas en leur faveur car les migrants transalpins sont classés au deuxième rang dans le classement des nationalités provoquant des difficultés<sup>264</sup>.

Malheureusement, nous ne disposons pas du même type d'enquête pour la période de la fin des années cinquante et des années soixante. Toutefois, le recours au sondage réalisé par l'IFOP en 1966 permet d'évaluer l'incidence des dernières arrivées massives dans l'Hexagone sur l'opinion. Cette enquête révèle que 61 % des interrogés ont une bonne opinion des Italiens contre 24 % de mauvaise opinion (et 25 % ne se prononçant pas)<sup>265</sup>. Au cours de la même année, l'IFOP publie une autre enquête dans laquelle les Italiens ne sont pas cités parmi les nationalités jugées trop nombreuses<sup>266</sup>. Le décalage entre la réalité de la présence italienne en France et sa perception est lourd de sens. À partir de ces enquêtes, certes ponctuelles, on peut en effet avancer que les migrants transalpins sont au milieu des années soixante très largement acceptés par la population française. Les manifestations d'hostilité n'ont cependant pas totalement disparu. Des témoignages recueillis au moment de la guerre d'Algérie évoquent une assimilation entre Italiens et Algériens<sup>267</sup> tandis qu'au détour d'une conversation, il n'est pas rare d'entendre un enfant de l'immigration italienne des années cinquante se souvenir de vexations, sous formes de quolibets, subies dans les cours d'écoles. Sans nier la sincérité de ces témoignages, il faut probablement en minimiser la portée. Pierre Milza a ainsi écrit à la suite de nombreux entretiens et à propos de sa propre expérience :

« Nous avons tendance avec le temps à grossir ces blessures de l'enfance. Je me suis moi-même égaré dans cette voie avec une bonne foi absolue. Le souvenir des humiliations subies a fait que nous en avons souvent rajouté en intégrant à notre propre expérience des faits de mémoire collective d'une tout autre gravité. »<sup>268</sup>

En dépit d'expressions résiduelles stigmatisant leur origine, on peut affirmer que les Italiens ne sont plus dans les années soixante victimes de la xénophobie.

---

<sup>263</sup> A. GIRARD, J. STOETZEL, *op. cit.*, p. 43.

<sup>264</sup> A. GIRARD, J. STOETZEL, *op. cit.*, p. 135. Au premier rang se trouvent les Espagnols.

<sup>265</sup> Cité in Y. GASTAUT, *L'Immigration et l'opinion...*, *op. cit.*, p. 78.

<sup>266</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>267</sup> M.-C. BLANC-CHALÉARD, *Les Italiens dans l'est parisien ...*, *op. cit.*, p. 678.

<sup>268</sup> P. MILZA, *Voyage en Ritalie*, *op. cit.*, p. 135.

À cela, plusieurs raisons. La conjoncture politique et économique ne constitue plus un terreau fertile pour l'éclosion d'un courant italophobe dans l'opinion. Les relations entre les deux pays sont, depuis la signature du traité de paix, dénuées d'animosité. Les quelques nuages dans le ciel dégagé des rapports franco-italiens ne suffisent pas à jeter de l'ombre sur l'immigration transalpine. Celle-ci bénéficie par ailleurs de la croissance économique des « trente glorieuses » qui, pourvoyeuse d'emplois, annihile les frustrations des nationaux, ne souffrant pas de la concurrence des étrangers sur le marché du travail. Non seulement la croissance économique désamorce le thème de la concurrence déloyale, mais elle légitime la présence des étrangers en général et des Italiens en particulier. Déjà dans l'enquête de 1951, ils sont au premier rang des étrangers considérés comme rendant des services à la France<sup>269</sup>.

L'ancienneté de l'immigration italienne est aussi un élément déterminant dans cette sympathie affichée. Elle profite aux derniers venus qui récoltent les fruits de l'enracinement. Le sentiment d'une vieille complicité avec les Italiens, qui anime l'opinion française, repose non seulement sur l'amnésie de certaines turpitudes mais aussi sur un important décalage avec la structure réelle de l'immigration transalpine. En effet, au recensement de 1968, la moitié des Italiens qui ont déclaré leur date d'entrée en France est installée depuis 1956 et trois-quart depuis 1946<sup>270</sup>.

Cette distorsion de l'opinion est principalement fondée sur le traditionnel sentiment de d'affinité culturelle. L'Italien est, selon la formule de Jean-Charles Vegliante, le « presque même »<sup>271</sup> Les similitudes sont inscrites dans d'un héritage de civilisation commun que traduit l'expression de « sœur latine » couramment employée pour désigner l'Italie. Ce sentiment de proximité semble plus vif encore dans le Sud du pays et, en particulier, dans la région marseillaise où « c'est souvent une réaction instinctive du petit peuple des campagnes ou des faubourgs pour qui l'étranger sera autant, sinon plus le Français du Nord ou de l'Est installé lui par mégarde, que le voisin italien »<sup>272</sup>. Quoiqu'il en soit, ce sentiment d'appartenance à un même ensemble peut être dans une certaine mesure renforcé par l'institution d'un Marché commun, même si « les mutations dans les mentalités collectives sont lentes quand il s'agit de concepts aussi fondamentaux que la reconnaissance de son identité au sein de larges groupes humains au-delà de sa petite patrie »<sup>273</sup>.

Il n'en demeure pas moins que la conscience européenne préexiste au mouvement de libre circulation des hommes et des marchandises et que celui-ci concourt à l'affermir. Il apparaît toutefois que les effets du traité de Rome touchent de manière plus immédiate la psychologie des migrants italiens qui, depuis l'acquisition du statut de ressortissant de la

---

<sup>269</sup> A. GIRARD, J. STOETZEL, *op. cit.*, p. 132-133.

<sup>270</sup> *Recensement général de la population 1968. Sondage au 1/20<sup>e</sup> et au 1/4*, Paris, Imprimerie nationale, 1972, p. 128. Sur les 472 680 Italiens recensés, 297 100 ont déclaré leur date d'entrée en France.

<sup>271</sup> J.-C. VEGLIANTE, « Représentations, expressions (un aperçu d'ensemble sur la culture italienne immigrée en France) », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS, P. MILZA (dir.), *op. cit.*, p. 110.

<sup>272</sup> A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *op. cit.*, p. 95.

<sup>273</sup> R. GIRAULT (dir.), *Identité et conscience européennes au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1994, p. 14.

CEE, prennent comme une insulte d'être traité comme des « immigrés »<sup>274</sup>. La distinction avec les autres étrangers qui est ainsi revendiquée trouve indiscutablement un écho bienveillant dans l'opinion française. Celle-ci considère en effet que les Italiens, en raison de leur parenté culturelle, se distinguent par leur aptitude à se fondre dans la société française. Une enquête menée par l'INED en 1971 indique que 82 % des personnes interrogées estiment que les Italiens ont une capacité facile d'intégration ou d'adaptation<sup>275</sup>. C'est là sans aucun doute la principale qualité qu'on leur reconnaît. Il leur est fait gré d'avoir su se conformer aux principes assimilacionnistes du creuset français, d'autant que « pour des raisons historiques bien connues, l'unité politique et l'unité culturelle sont confondues en France, en sorte que tout particularisme culturel — breton, juif ou italien — est perçu comme une menace « objective » à l'unité politique »<sup>276</sup>.

Par leur absence supposée de résistance culturelle à l'intégration, les Italiens sont présentés comme des modèles d'assimilation. Il semble donc qu'ils ne posent plus de problèmes et que cette acculturation les rende « transparents »<sup>277</sup>.

## 2. Des Italiens invisibles ?

Au terme de son étude sur *L'immigration et l'opinion en France sous la V<sup>e</sup> République*, Yvan Gastaut conclut à l'invisibilité des migrants européens<sup>278</sup>. Il observe seulement en quelques occasions l'émergence dans les médias de l'image des Espagnols<sup>279</sup> et des Portugais ; aucune mention n'est faite des Italiens. Au regard de l'importance quantitative de la communauté italienne, le constat ne manque pas de provoquer l'étonnement. À la réflexion, l'étonnement s'estompe, notamment si l'on définit l'intégration comme le fait qu'une population dans un milieu donné ne pose plus de problème ni à elle-même, ni à cet environnement<sup>280</sup>. Or les médias sont plus enclins à porter leur attention sur les situations sensationnelles ou dramatiques. De ce point de vue, l'immigration italienne ne représente plus un filon. Seule la gauche communiste rappelle l'importance de cette communauté et fait écho à ses difficultés.

---

<sup>274</sup> M. CATANI, S. PALIDDA, *Le Rôle du mouvement associatif...*, op. cit., t.2, p. 2.

<sup>275</sup> Cité in Y. GASTAUT, *L'Immigration et l'opinion...*, op. cit., p. 83.

<sup>276</sup> D. SCHNAPPER, « Centralisme et fédéralisme culturels : les émigrés italiens en France et aux États-Unis », *Annales ESC*, n°5, septembre-octobre 1974, p. 1143.

<sup>277</sup> P. MILZA, *Voyage en Ritalie*, op. cit., p. 130.

<sup>278</sup> Y. GASTAUT, *L'Immigration et l'opinion...*, op. cit., p. 94.

<sup>279</sup> Voir aussi sur les Espagnols, A. ANGOUSTURE, *L'Opinion publique française et l'Espagne (1945-1975)*, thèse de doctorat, IEP Paris, 1987.

<sup>280</sup> P. MILZA, « Les mécanismes de l'intégration », in J.-C. RUANO-BORBALAN (dir.), *L'Identité*, Auxerre, éd. Sciences Humaines, 1998, p. 273.

### **a) Des pratiques socioculturelles discrètes**

De cette situation, les migrants italiens sont les premiers responsables. En dépit d'une amorce de retour identitaire observée dans leurs pratiques associationnistes et d'une participation active à la vie sociopolitique, ils ne se livrent guère à des manifestations ostentatoires de leur italianité. Cette attitude se vérifie tout particulièrement dans la région parisienne où ils sont les moins visibles<sup>281</sup>. Henri Mogilewski trouve l'explication dans le fait que dans cette région « règnent une largeur d'esprit, une indifférence qui permettent à chacun de se mêler à la foule, de s'y fondre sans que personne se soit aperçu de cette présence étrangère »<sup>282</sup>. Mais d'une manière générale, c'est dans les comportements socioculturels des migrants qu'il faut déceler la justification de l'oubli.

Jean-Charles Vegliante a notamment insisté sur l'absence de « fidélité linguistique » des migrants à la langue italienne, dès les années 1920-1930, propice à un rapide abandon au profit de l'idiome du pays d'accueil hors de la sphère domestique et du maintien en son sein d'un idiome régional<sup>283</sup>. Dominique Schnapper a remarqué qu'à la fin des années soixante les migrants italiens ne se distinguent plus des Français dans l'espace public<sup>284</sup>. Ils ont notamment abandonné leurs pratiques religieuses spécifiques ou les normes vestimentaires de leur milieu d'origine. Seules subsistent les habitudes culinaires mais confinées au cercle familial, espace d'expression privilégié de leur culture. À l'extérieur, l'accent semble être le seul stigmate rappelant l'origine transalpine. Jean-Charles Vegliante observe que cette obsession de transparence conduit à l'inexistence d'une production culturelle spécifique à l'immigration italienne dont la conséquence serait la dilution de l'italianité dans le tissu socioculturel français<sup>285</sup>.

### **b) L'immigration italienne dans les médias : le monde du silence**

Comme le remarque Yvan Gastaut, « peu d'articles de journaux, d'émissions ou d'ouvrages furent consacrés aux migrants européens »<sup>286</sup>. Les Italiens ne font pas exception. Bien au contraire, ils apparaissent au sein de l'immigration européenne comme la composante la moins médiatisée. Un seul ouvrage traitant de l'immigration italienne est publié en France au cours de la décennie 1960-1970, encore concerne-t-il la situation des migrants en Allemagne, Suisse et Belgique<sup>287</sup>. Dans un numéro spécial consacré aux « étrangers en

---

<sup>281</sup> M-C BLANC-CHALÉARD, P. MILZA, « Les Italiens à Paris depuis 1945 », *op. cit.*, p. 33.

<sup>282</sup> H. MOGILEWSKI, *op. cit.*, p. 18.

<sup>283</sup> J.-C. VEGLIANTE, « Le problème de la langue « la lingua spacà » », in *L'Immigration italienne en France dans les années 20*, p. 329-345.

<sup>284</sup> D. SCHNAPPER, *op. cit.*, p. 1141-1159.

<sup>285</sup> J.-C. VEGLIANTE, « Représentations, expressions... », *op. cit.*

<sup>286</sup> Y. GASTAUT, *L'Immigration et l'opinion...*, *op. cit.*, p. 94.

<sup>287</sup> G. RUSSO, *Quinze millions d'Italiens déracinés*, Paris, Les éditions ouvrières, 1966.

France » en avril 1966, la revue *Esprit* ne consacre aucun article spécifique à l'immigration italienne contrairement aux Africains, aux Portugais ou aux Espagnols ; les Italiens apparaissant seulement au détour d'articles thématiques.

Une analyse quantitative des articles publiés dans le journal *Le Monde*<sup>288</sup>, considéré comme « une base de connaissance de la société française »<sup>289</sup>, confirme le mince traitement, jusqu'à l'absence, réservé aux questions liées à l'immigration. Certes, le journal ne s'intéresse que relativement peu aux problèmes généraux de l'immigration à partir de 1963, après s'être principalement préoccupé, entre 1958 et 1962, des retombées de la guerre d'Algérie sur le phénomène<sup>290</sup>. Il reste que la place tenue par les Italiens ne cesse de décliner jusqu'à disparaître à partir de 1967. Dans la seconde moitié des années soixante, les Algériens sont au centre de l'intérêt du *Monde* comme de l'ensemble de la presse écrite, parmi les migrants européens seuls les Espagnols et les Portugais suscitent encore quelques articles.

L'observation faite par Dominique Schnapper, au début des années soixante-dix, peut sans aucun doute être élargie à l'ensemble de la production médiatique :

« L'immigration italienne en France est une immigration « réussie », qui n'a guère posé de problèmes politiques ou sociaux, à tel point qu'elle est exclue d'ouvrage consacrés aux travailleurs immigrés »<sup>291</sup>.

Le cinéma est à inclure comme média dans toute étude d'opinion si l'on considère « le film, une contre-analyse de la société »<sup>292</sup> c'est-à-dire un témoignage d'une réalité sociale telle qu'elle est voulue par les réalisateurs, les producteurs et le public ; « le film rassemblant les spectateurs par ce qu'ils en ont en commun, ne donne qu'une « image moyenne » de leur imaginaire »<sup>293</sup>.

Autant le dire tout de suite, les migrants italiens n'occupent pas le devant de la scène cinématographique<sup>294</sup>. Plus encore que par le passé, le cinéma français accorde une faible place aux étrangers. Le film d'Yves Allegret, *La meilleure part*, sorti en 1955 est un des derniers à mettre en scène des ouvriers italiens. Il révèle une population laborieuse pour qui

---

<sup>288</sup> L'analyse a été menée ici à partir des index publiés du journal et ne tient compte que des articles recensés dans la rubrique « travailleurs étrangers ». Les Italiens peuvent apparaître dans d'autres rubriques, notamment celle des faits divers (Cf. *infra*).

<sup>289</sup> J. THIBAU, « *Le Monde* » 1944-1996, *histoire d'un journal, un journal dans l'histoire*, Paris, Plon, 1996.

<sup>290</sup> Y. GASTAUT, *L'Opinion française et l'immigration sous la V<sup>e</sup> République*, thèse, université de Nice, p. 202-210.

<sup>291</sup> D. SCHNAPPER, *La représentation de l'espace urbain pour les Italiens immigrés*, Centre de recherches historiques, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1974, p. 42.

<sup>292</sup> M. FERRO, « Le film, une contre-analyse de la société ? », in J. LE GOFF, P. NORA (dir.), *Faire de l'histoire*, t. 3 *Nouveaux objets*, Paris, Gallimard, 1974, p. 315-341.

<sup>293</sup> J.-P. BERTIN-MAGHIT, « Toni, Maria, Joan, Concini et les autres : la représentation des Italiens et des Espagnols dans le cinéma français de 1935 à 1946 », in P. MILZA, D. PESCHANSKI (dir.), *op. cit.*, p. 261.

<sup>294</sup> L'enquête a été menée au travers de différents dictionnaires répertoriant les films français.

l'intégration passe par le mépris vis-à-vis des nouveaux venus, les Algériens<sup>295</sup>. Au cours de la décennie suivante, seule une coproduction franco-britannique en 1966, *Mademoiselle*, réalisée par Tony Richardson, montre des Italiens au travail dans une activité peu représentative puisqu'ils sont bûcherons en Corrèze. Ce film se singularise en outre par le thème du racisme envers les Italiens qui y est développé<sup>296</sup>. En revanche, la violence des comportements des migrants, notamment dans leurs relations avec les Français apparaît, sous diverses formes, comme un thème récurrent. Dans *Recours en grâce* (1959) de Laslo Benedek, d'après un roman de Noël Calef, le personnage central est un déserteur d'origine italienne, joué par Raf Vallone, qui est abattu après avoir tué accidentellement un inspecteur de police ; dans *Les grands chemins* (1962) de Christian Marquand, d'après le roman de Jean Giono, c'est un mécanicien italien qui donne la mort à l'un de ses amis. On ne peut toutefois pas dire qu'il y ait une volonté délibérée de stigmatiser les Italiens dans chacun des deux exemples cités. Leur comportement violent relève plutôt des ressorts propres à créer dans la narration une intensité dramatique. Reste néanmoins l'image. Cette image d'une italianité associée à la déviance, à la violence, se voit confortée par le rôle donné aux Italiens séjournant en France dans la plupart des films leur donnant une visibilité : des truands et des gangsters. Citons parmi les plus remarquables, le film de Jacques Deray en 1963, *Symphonie pour un massacre*, ou encore la même année, *Mort d'un tueur* de Robert Hossein, mais surtout en 1969, le fameux *Clan des Siciliens* d'Henri Verneuil. En un sens, le cinéma en diffusant l'image stéréotypée du gangster italien témoigne de la force et de la profondeur des clichés qui associent souvent et depuis longtemps les Italiens à la malhonnêteté<sup>297</sup>.

Tandis que la presse se désintéresse de l'immigration italienne, que le cinéma véhicule des images éloignées des réalités de cette immigration, des voix s'élèvent tout de même dans l'opinion pour attirer l'attention sur une communauté qui ne s'est pas totalement départie des tourments jonchant tout parcours migratoire.

### **c) Des voix s'élèvent**

La gauche communiste, par le biais de ses publications et de l'action de ses élus, offre une caisse de résonance aux difficultés sociales des Italiens.

Les articles de presse participent de la stratégie de communiste de créer les conditions d'une solidarité ouvrière. Ainsi *Le peuple*, organe de la CGT, consacre entre 1945 et 1970,

---

<sup>295</sup> T. PERRON, « L'image de l'ouvrier italien dans le cinéma français des années 30 aux années 50 », in A. BECHELLONI, M. DREYFUS, P. MILZA, *op. cit.*, p. 168.

<sup>296</sup> La trame narrative se développe autour du personnage d'une institutrice, jouée par Jeanne Moreau, qui fait porter la responsabilité des incendies qu'elle allume aux bûcherons italiens. Allant jusqu'à faire croire qu'elle a été violée par l'un d'eux, les paysans le tuent.

<sup>297</sup> P. MILZA, « L'image de l'Italie et des Italiens du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *op. cit.*



10,4 % des textes sur l'immigration aux Italiens<sup>298</sup>. Cette proportion les place en seconde position de la répartition par nationalité derrière les Algériens et Nord-Africains, mais le nombre d'articles va décroissant. Un dépouillement systématique de *l'Humanité* permettrait de faire une comparaison. Toutefois, le recours à des sondages laisse apparaître la même tendance. Il est cependant significatif de relever que lors de la visite en France du président de la République italienne, en février 1964, le quotidien communiste est le seul à porter ses projecteurs sur la question de l'immigration, alors même que celle-ci, sans avoir été abordée dans les rencontres au sommet, est mentionnée dans le communiqué final<sup>299</sup>. *L'Humanité* publie à cette occasion une enquête en deux volets qui dément l'absence de problèmes au sein de l'immigration italienne<sup>300</sup>. Les points développés reprennent les thèmes habituels de campagne des communistes dénonçant les conditions de logement, un régime d'allocation familiale inique, les limitations en matière de droits syndicaux et les entraves au retour en Italie pour participer aux élections. Tous ces thèmes sont repris dans les articles consacrés par les périodiques du parti, *France Nouvelle* ou les *Cahiers du communisme*, au problème général de l'immigration. Il n'est pas anodin de remarquer que les rédacteurs de ces articles, Charles Barontini ou Mario Fornari, responsables de la MOI, sont d'origine italienne et que, de fait, ils conservent une sensibilité particulière à l'égard des problèmes rencontrés par les migrants transalpins. Au moment où ces problèmes sont totalement délaissés par tous les médias, Mario Fornari propose en 1968 dans les *Cahiers du communisme* une enquête spécifique sur l'immigration italienne en France qui demeure sans équivalent<sup>301</sup>.

Les communistes ne se contentent pas d'ouvrir les colonnes de leur publication à l'immigration italienne, ils mettent leurs élus à l'ouvrage. Les cas d'intervention des élus locaux foisonnent, principalement pour soulever le problème de logement auprès des autorités compétentes. Pour l'exemple, on peut citer le cas d'une motion adoptée par le conseil municipal de Saint-Denis, à l'initiative de son maire, Auguste Gillot, afin que les travailleurs italiens et leur famille bénéficient dans la commune d'habitations convenables<sup>302</sup>. Les députés communistes sont par ailleurs les seuls parlementaires à aborder au palais Bourbon la question de l'immigration italienne lors des séances des questions au gouvernement. Waldeck-Rochet et Léon Feix se chargent tout particulièrement d'interpeller les membres du gouvernement. Le 6 mars 1960, Waldeck-Rochet s'émeut auprès du ministre de l'Intérieur de l'expulsion du territoire français d'un député italien accomplissant un voyage d'étude sur les conditions de vie de ses compatriotes<sup>303</sup>. Le 7 mars 1964, il s'adresse cette fois au Premier ministre pour

---

<sup>298</sup> L. GANI, *op. cit.*, p. 244.

<sup>299</sup> Cf. annexe VI. 2. 5.

<sup>300</sup> « En marge de la visite d'Antonio Segni en France », *l'Humanité*, 19 et 20 février 1964.

<sup>301</sup> M. FORNARI; « Données sur l'immigration italienne en France », *Cahiers du communisme*, n°4, 1968, p. 77-85.

<sup>302</sup> *L'Emigrante*, n°26, juin 1964, p. 3.

<sup>303</sup> JORF. Débats parlementaires. Assemblée nationale, 6 mars 1960, p. 2520.

dénoncer « la situation inhumaine et discriminatoire dans laquelle se trouvent les travailleurs italiens immigrés »<sup>304</sup>. Léon Feix multiplie pour sa part les interventions auprès du Premier ministre<sup>305</sup> et des ministres du Travail<sup>306</sup> et des Affaires étrangères<sup>307</sup>.

Si l'empathie des communistes à l'égard de l'immigration italienne répond à des objectifs politiques à peine dissimulés, il reste que leur engagement en fait des porte-parole diffusant dans l'opinion, au moins dans les catégories ouvrières, une image des Italiens moins conforme à l'idéal-type de l'intégration. Toutefois, à la fin de la décennie, les communistes n'échappent pas à la tendance générale qui relègue l'immigration italienne en arrière-plan des préoccupations migratoires. Lors des événements de 1968, ils doivent faire face aux critiques des gauchistes qui leur reprochent de trop s'intéresser aux migrants européens en particulier italiens<sup>308</sup>. Soucieux de maintenir sa place dominante dans le camp révolutionnaire, de rester au plus près des réalités sociales et de paraître tourné vers l'avenir, le PCF se tourne vers l'immigration en provenance du tiers -monde.

Mais, jusque-là l'activité communiste n'aura sans doute pas été inutile. En éclairant les difficultés sociales des migrants, elle aura peut-être permis de surmonter le courant toujours vigoureux des préjugés et des stéréotypes entretenu par la présence des Méridionaux dans l'immigration italienne.

### 3. Les Méridionaux stigmatisés

La distinction entre Italiens du Nord et Méridionaux dans l'opinion ne date pas de l'arrivée plus massive de ces derniers dans l'Hexagone. Pour la période de l'entre-deux-guerres, on pouvait déjà remarquer que « la gravité des critiques d'ordre moral se nuance en fonction de l'origine géographique des immigrés »<sup>309</sup>. Ces critiques sont beaucoup plus appuyées pour les migrants en provenance du Sud. Après-guerre, l'appréciation négative trouve un écho auprès de ceux qui sont chargés de la politique migratoire. Alexandre Parodi écrit en février 1946 au ministre des Affaires étrangères :

« Il paraît nécessaire de n'engager que des sujets italiens en provenance des provinces du Nord : l'immigration dans notre pays de Siciliens, de Calabrais, de Napolitains présentant les inconvénients que l'on connaît. »<sup>310</sup>

---

<sup>304</sup> *Ibid*, 7 mars 1964, p. 426.

<sup>305</sup> *Ibid*, 16 mars 1963, p. 68-69.

<sup>306</sup> *Ibid*, 20 avril 1963, p. 2643-2644.

<sup>307</sup> *Ibid*, 13 mars 1964, p. 473-474.

<sup>308</sup> B. GRANOTIER, *op. cit.*, p. 255.

<sup>309</sup> R. SCHOR, « L'image de l'Italien dans la France de l'entre-deux-guerres », in P. MILZA (dir.), *Les Italiens en France de 1914 à 1940*, *op. cit.*, p. 100.

<sup>310</sup> A. BECHELLONI, *op. cit.*, p. 17.

Nous savons que la recommandation ne pourra être suivie d'effets et que ces indésirables sont de plus en plus nombreux à venir s'installer en France. Quels sont donc les inconvénients, évoqués par Parodi, qui distinguent les Méridionaux et les insulaires des autres migrants transalpins ?

Les géographes qui ont travaillé sur la communauté italienne au début des années soixante semblent avoir intégré le préjugé — démontrant au passage la force de celui-ci qui traverse l'ensemble du corps social dans sa verticalité — nous fournissent des éléments de réponse. Henri Desplanques écrit ainsi dans son étude sur la région Nord :

« L'ouvrier issu du Nord était plus évolué, plus préparé, plus travailleur et aussi plus exigeant. Celui du Sud se montre plus souple, est plus épargnant et reste très attaché à sa famille, à son bourg natal, il part le plus souvent avec l'espoir de ramasser un petit pécule et de revenir chez lui, mais son rendement au travail est peut-être moins élevé »<sup>311</sup>.

Pour Henri Mogilewski, les migrants venant des provinces du Nord dans la région parisienne sont « souvent appréciés par leur habileté, leur courage et leur facilité d'adaptation ; alors que leurs compatriotes du Sud sont repliés sur eux-mêmes »<sup>312</sup>. La critique porte donc sur deux aspects : difficulté d'adaptation et moindre ardeur au travail. Concernant le premier aspect, Annick Mallet explique dans son étude sociologique des usines de Jœuf que « les Nordistes sont mieux intégrés et plus près à bien des égards des Français que leurs compatriotes sudistes »<sup>313</sup>. Le point de vue de cette distance culturelle plus grande est amplement partagé. Renée Rochefort qui s'est intéressée aux Sardes et Siciliens implantés en Lorraine, observe — avec moins de préjugés, il faut le dire que ses collègues — que la survivance des vieilles coutumes intrigue tous les voisins ou les assistantes sociales<sup>314</sup>. Concernant les capacités de travail supposées moindres des Méridionaux, les dirigeants d'entreprise paraissent entériner le stéréotype. Interrogé par la revue *Esprit*, un membre de la direction générale de la Société lorraine de laminage continu (Sollac) indique :

« Ces immigrants du Sud n'ont rien en commun avec leurs compatriotes venus en France il y a dix ou vingt ans et déjà fortement enracinés chez nous. Aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan culturel, il n'y a aucune comparaison »<sup>315</sup>.

Au service du personnel des Houillères de Lorraine, les Siciliens sont jugés « irréguliers et quelques fois plus lents »<sup>316</sup>.

---

<sup>311</sup> H. DESPLANQUES, *op. cit.*, p. 16.

<sup>312</sup> H. MOGILEWSKI, *op. cit.*, p. 14.

<sup>313</sup> A. MALLET, *op. cit.*, p. 274.

<sup>314</sup> R. ROCHEFORT, *op. cit.*, p. 282.

<sup>315</sup> « Interview à la Sollac », *Esprit*, n°348, avril 1966, p. 687.

<sup>316</sup> R. ROCHEFORT, *op. cit.*, p. 286.

Le travail de Renée Rochefort est également riche d'enseignement sur la perception des mœurs et des comportements des Méridionaux qui n'a que peu évolué depuis la fin du siècle précédent.

« À l'égard des Italiens, les patrons de bar sont généralement plus sévères, leur reprochant de demeurer des heures à parler, gesticuler, se quereller parfois, de décourager les clients autochtones et de chercher la bagarre plus d'une fois [...] C'est ici surtout [dans les cités ouvrières] que les radios ont tendance à hurler pour gêner le voisin qui dort après son travail de nuit, que les ménagères se prennent littéralement par les cheveux et que les hommes menacent de se trancher la gorge au couteau, ce qu'à vrai dire ils ne font jamais, mais ils manient un peu trop volontiers l'instrument »<sup>317</sup>.

Force est de constater que les derniers arrivés en provenance du Sud réactivent et entretiennent des stéréotypes forgés de longue date qui font des Italiens des « manieurs de couteau » exubérants. Ici se mêlent dans la définition de l'opinion, la force et la pérennité des représentations dans l'inconscient collectif et les comportements typiques de migrants récemment installés, marqués par l'instabilité. Toutefois à cette violence consubstantielle des premiers temps de l'immigration, s'ajoute aux yeux des Français un trait plus spécifique à ces Italiens du Sud. Originaires d'une région où règne la mafia, à l'image mythifiée, et où subsistent des modes de relations sociales archaïques fondées sur un sens de l'honneur exacerbé, ces Italiens seraient plus portés au crime.

Certes, on peut constater de manière globale que dans certaines régions « la deuxième vague migratoire qui arrive de 1945 à 1962 ne modifie en rien l'ancienne image négative car elle tire encore une fois son origine d'une émigration économique, composée de jeunes gens célibataires et vivant souvent en groupes. Il suffit ici de consulter la rubrique des faits divers du journal *La Voix du Nord* pour y relever les patronymes italiens dans les rixes ou les affaires de menus larcins. »<sup>318</sup> Mais à y regarder de plus près, les migrants incriminés sont bien souvent des Méridionaux, et leur origine géographique est très souvent mise en exergue par les journaux en guise d'explication à des comportements qui peuvent paraître aberrants.

On peut ainsi citer la Une de *France-soir* en novembre 1958 : « vendetta calabraise à Nice »<sup>319</sup>. Ce genre de titre étonne peu dans ce quotidien populaire qui a fait sa fortune des faits divers, mais le récit d'un crime commis par un « travailleur honnête et courageux » de cinquante ans « pour sauver l'honneur et l'avenir de sa petite fille » dans un journal qui tire à 800 000 exemplaires renseigne sur l'étendue de la diffusion du stéréotype. Celui-ci ne touche

---

<sup>317</sup> *Ibid.*, p. 272 et 297.

<sup>318</sup> R. DAMIANI, « L'image des Italiens dans le Nord-Pas-de-Calais (seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle). Du Macaroni au Rital puis à l'Italien », *Franco-Italica*, n°8, 1995, p. 129.

<sup>319</sup> *France-soir*, 9-10 novembre 1958.

pas seulement les lecteurs de *France-soir*. *Le Monde*, qui s'adresse à un public plus choisi, le véhicule pareillement. En octobre 1959, il publie un long compte-rendu d'un procès d'une « vendetta sicilienne » aux assises de l'Isère<sup>320</sup>. La conclusion du correspondant du journal en dit long sur la perception du fossé culturel creusé entre les Français et ces « simples assez frustres, venu chercher en France un peu plus de travail et un peu moins de misère ». Il écrit :

« Les jurés auront à se prononcer qu'ils aient ou non tout compris de ces hommes et de cette femme qui demeurent des étrangers . »

La perception de l'altérité semble donc bien plus accusée dans le contact entre Français et Méridionaux.

---

<sup>320</sup> *Le Monde*, 3 octobre 1959.

# Conclusion du chapitre I

---

En 1960, le sous-directeur du Peuplement au ministère de la Santé Publique, estime que l'immigration italienne « peut être considérée comme l'un des éléments les plus positifs de l'harmonie qui caractérise les relations franco-italiennes depuis la Deuxième Guerre mondiale »<sup>321</sup>

Globalement, il serait fallacieux de lui opposer un démenti. La question migratoire ne fait plus, à partir des années cinquante, l'objet de contentieux diplomatiques entre les deux pays. La commission mixte instaurée par l'accord de mars 1951, qui se réunit régulièrement depuis, voit certes, à l'occasion, s'exprimer des divergences de vues, mais les deux délégations travaillent dans un esprit de concertation et de coopération qui donne à leurs travaux une efficacité certaine. Chacune des deux parties a pris la mesure de l'intérêt du mouvement migratoire transalpin. Néanmoins, du côté français, les bonnes intentions à l'égard des migrants italiens ne trouvent pas toujours un parfait prolongement dans les mesures adoptées dans le cadre d'une politique d'immigration où domine l'exigence d'établir un contrôle strict des flux. La rigidité des procédures de recrutement et les réticences à appliquer la réglementation communautaire ont pu constituer un frein à un plus grand développement de l'immigration italienne tout en contribuant, de manière non-exclusive, à détourner les émigrés vers d'autres pays.

Il n'en demeure pas moins que les Italiens constituent au cours de cette période une des plus importantes communautés étrangères en France. L'importance des effectifs ne provoque pourtant pas de tensions entre cette communauté et les Français. Les Italiens ne font plus l'objet d'un rejet xénophobe et les quelques manifestations d'italophobie qui ont marqué l'immédiat après-guerre n'ont plus cours. En témoigne, par exemple, le passage dans le vocabulaire populaire français de l'appellation de « macaroni » à celle de « rital »<sup>322</sup>, qui apparaît moins péjorative<sup>323</sup>. Ils bénéficient d'une image d'immigrés modèles se soumettant sans difficultés aux exigences de l'assimilation, objectif affiché par les autorités et soutenu par l'opinion. Le sentiment de proximité culturelle, souvent exprimé par les divers relais d'opinion, joue en leur faveur, renforcé par le contraste avec l'immigration maghrébine à

---

<sup>321</sup> A. WOLFF, « L'émigration italienne en France », *Les Cahiers français. Documents d'actualité*, n°47, février 1960, p. 21.

<sup>322</sup> R. DAMIANI, « L'image des Italiens dans le Nord-Pas-de-Calais (seconde moitié du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle), *op. cit.*

<sup>323</sup> L'absence de référentiel, puisque le terme « rital » est une altération inexplicée du mot italien, atténue le caractère déterminé et discriminant de l'appellation.

l'étrangeté plus accusée. En outre, ce regard bienveillant s'explique par une bonne insertion dans le tissu socio-économique français au sein duquel leur situation ne cesse d'évoluer favorablement au point d'offrir à un nombre croissant d'entre eux des perspectives d'ascension sociale. Ils recueillent en effet les fruits de la croissance à laquelle ils apportent par leur travail une contribution reconnue. Les migrants italiens investissent également le champ sociopolitique, même si cette nouvelle marque de leur intégration est inégalement appréciée.

Les lignes de force de cette approche globale ne doivent toutefois pas masquer la diversité des situations, dont nous avons tenté de rendre compte, et qui ne sont pas sans incidences sur les contacts entre Italiens et Français. Plusieurs paramètres de différenciation sont ainsi apparus au cours de notre étude. Le premier et sans doute le plus évident est celui du temps de la migration. Si la présence italienne est ancienne, il existe néanmoins une stratification de générations migrantes qui se sont installées par vagues successives. Le deuxième est celui de l'origine régionale qui distingue nettement les Méridionaux. Le troisième est celui de la situation socioprofessionnelle.

Dans les années soixante, nous avons observé que contrairement à ce que pourrait le laisser penser l'image d'un vieux courant migratoire, les Italiens arrivés au cours des années d'après-guerre ne sont pas les moins nombreux. Ces derniers profitent de la tradition migratoire qui facilite leur accueil. Toutefois, il est évident qu'ils connaissent une période d'adaptation, certes réduite, mais au cours de laquelle ils exposent plus visiblement les marques de leur origine. Origine qui se manifeste plus ostensiblement parmi les Italiens provenant du sud de la Péninsule aux caractères socioculturels perçus, non sans préjugés, plus distinctement. D'autre part, l'image sociale des immigrés est étroitement liée à leur activité professionnelle qui influe sur leur mode de relation avec la société d'accueil. Ainsi, leur appartenance massive au monde ouvrier et artisanal les inscrit au niveau inférieur de la hiérarchie sociale, reconnaissant l'utilité de leur apport à l'économie française tout en les maintenant à un rang subalterne. Ces trois paramètres sont souvent imbriqués dans la mesure où les derniers arrivés sont majoritairement d'origine méridionale et qu'ils trouvent à s'employer dans des activités les plus pénibles, réclamant un faible niveau de qualification et donc peu valorisées. De même, les Italiens du nord de la Péninsule, dominant les courants migratoires les plus anciens, voient s'ouvrir progressivement leur horizon socioprofessionnel au cours des années soixante.

Cette diversité des situations implique donc une diversité des contacts entre Français et Italiens. Mais, dans l'ensemble ces contacts se nouent sur le mode paradoxal d'une proche étrangeté. L'attachement à une identité culturelle italienne se dissipe en effet lentement parmi les immigrés récents, tandis que les générations plus anciennes ressentent parfois le besoin de

renouer avec leur appartenance, par exemple dans le cadre associatif. Les Français ne voient pas d'un mauvais œil le maintien de certaines formes d'italianité qui ne constituent pas à leurs yeux un obstacle à l'intégration et pour lesquelles ils montrent, notamment en se rendant de plus en plus nombreux de l'autre côté des Alpes, un grand intérêt.



## Chapitre II : Le tourisme français en Italie

Le goût des Français pour le voyage en Italie est ancien. La destination transalpine est même indissociable de l'évolution qui conduit à « l'invention du tourisme »<sup>324</sup> et dont « les premières anticipations datent du XVI<sup>e</sup> siècle, avec quelques voyageurs humanistes qui ont la curiosité de l'Italie », comme Montaigne<sup>325</sup>. D'autres suivront et la Péninsule devient une étape majeure de la *peregrinatio academica* et du Grand Tour dont la pratique, d'abord établie par les Anglais, se répand sur l'ensemble du vieux continent au XVIII<sup>e</sup> siècle comme consécration de l'achèvement de l'éducation des jeunes et fortunés aristocrates européens<sup>326</sup>. Le siècle suivant peut être considéré comme « l'époque du boom touristique italien »<sup>327</sup>. Les charmes de l'Italie y prennent place dans le courant romantique, tandis que l'essor du chemin de fer rend les voyages moins fastidieux<sup>328</sup>. Néanmoins, si le nombre de Français franchissant les Alpes a commencé à croître au XIX<sup>e</sup> siècle, le voyage en Italie ne concerne toujours que les catégories sociales les plus privilégiées. Les voyageurs du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle sont mus par un appétit de connaissance, de découverte et même d'aventure<sup>329</sup>. Nombreux sont ceux qui éprouvent le besoin de rapporter par écrit leur parcours dans des récits où se juxtaposent sentiments éprouvés et observations attentives des paysages et des populations du pays visité. De ce goût de la plume naît un genre littéraire à part entière<sup>330</sup> qui non seulement entretient l'engouement pour la Péninsule, mais définit aussi, et pour longtemps, dans l'imaginaire collectif les « *vivenda* »<sup>331</sup>, c'est-à-dire les lieux à voir.

<sup>324</sup> M. BOYER, *L'Invention du tourisme*, Paris, Gallimard, 1996.

<sup>325</sup> M. BOYER, *Histoire du tourisme de masse*, Paris, PUF, 1999, p. 7.

<sup>326</sup> G. CHABAUD, « Aux origines du tourisme : les Grands Tours de l'époque moderne », *Relations internationales*, n°102, été 2000, p. 147-159.

<sup>327</sup> R. LANQUAR, *Le Tourisme international*, Paris, PUF, 1993, p. 6.

<sup>328</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, *op. cit.*, p. 313-322.

<sup>329</sup> J. CASSOU, « Du voyage au tourisme », *Communications*, n°10, 1967, p. 25-34. L'auteur estime que cette caractéristique des voyageurs les distingue des touristes de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle qui se contentent de suivre un programme déjà fixé.

<sup>330</sup> À l'aide de la bibliographie de Gian Carlo Menichelli (*Viaggiatori francesi, reali o immaginari nell'Italia dell'ottocento*, Rome, 1962), complétée par ses propres recherches, Pierre Milza dénombre 1 715 récits de voyage en Italie de la fin du XVIII<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle (P. MILZA, *Français et Italiens...*, *op. cit.*, p. 315-316). Pour une analyse littéraire de ces récits, on pourra se reporter à M.-M. MARTINET, *Le Voyage d'Italie dans les littératures européennes*, Paris, PUF, 1996. Voir aussi Y. HERSANT, *Italies. Anthologie des voyageurs français aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Robert Laffont, 1988.

<sup>331</sup> M. BOYER, *Histoire du tourisme de masse*, *op. cit.*, p. 41.

Ils tracent ainsi la voie aux « essais d'étrangers poussiéreux et suants »<sup>332</sup> qui à partir des années 1950 parcourent la Péninsule. À ce moment, le tourisme international connaît son véritable essor, s'intégrant dans un courant de mutation qui mène « vers une civilisation du loisir »<sup>333</sup>. C'est un faisceau d'éléments convergents bien connus qui concoure à ce que « le déploiement du loisir s'articule étroitement avec celui de la mobilité »<sup>334</sup> : réduction du temps de travail<sup>335</sup>, élévation du niveau de vie dans un contexte de croissance économique, effets sur le niveau culturel d'une scolarisation plus longue, développement des moyens de transport (en particulier l'automobile) et abaissement du coût des voyages.

L'Italie recueille une grande partie des flux de touristes français qui se déversent hors des frontières de l'Hexagone grâce, notamment, à l'amélioration des voies de communications terrestres et aériennes entre les deux pays. Les statistiques publiées par l'OCDE nous permettent d'en prendre la mesure, tandis que les enquêtes menées par l'*Ente Nazionale per il Turismo* (ENIT) représentent une source précieuse afin de brosser un portrait des touristes français et de leurs comportements. Ces enquêtes portent également sur les motivations qui ont conduit les touristes à choisir l'Italie comme lieu de vacances.

De telles informations, aussi essentielles qu'elles soient pour l'appréciation générale du phénomène, n'apportent cependant qu'un éclairage très partiel à une approche de l'influence des contacts directs entre Français et Italiens sur la formation et l'évolution des représentations. De ce point de vue, les analyses qui ont accompagné le développement du tourisme international s'appuient sur une argumentation contradictoire.

Pour certains, « les déplacements touristiques internationaux offrent une opportunité exceptionnelle d'échange et de rencontre entre cultures et sociétés, de connaissance, de respect et de compréhensions mutuelles, d'apprentissage de la différence et de la tolérance, d'initiation à la citoyenneté continentale et mondiale, d'acculturation douce et progressive »<sup>336</sup>. Le voyage touristique dans la Péninsule devrait alors être considéré comme une occasion privilégiée pour découvrir non seulement les paysages et les monuments mais aussi les habitants dans leur environnement socioculturel. Ce dernier point laisse d'autres observateurs du fait touristique international pour le moins circonspects. La critique d'un tourisme vecteur de valeurs généreuses s'est orchestrée autour de la théorie du *sight-seeing*, développée dans les années soixante par H.M Enzensberger<sup>337</sup>, selon laquelle, « le touriste va

---

<sup>332</sup> L. BARZINI, *Les Italiens*, Paris, Gallimard, 1966, p. 23. L'auteur, journaliste reconnu en Italie, évoque une « invasion pacifique ».

<sup>333</sup> J. DUMAZEDIER, *Vers une civilisation du loisir ?*, Paris, Seuil, 1962.

<sup>334</sup> G. WACKERMANN, *Le Tourisme international*, Paris, A. Colin, 1988, p. 6.

<sup>335</sup> En 1956, les Français obtiennent une troisième semaine de congés payés puis progressivement une quatrième, à partir de 1963.

<sup>336</sup> G. CAZES, « Tourisme et relations internationales, perspective cavalière du dernier demi-siècle », *Relations internationales*, n°102, été 2000, p. 240.

<sup>337</sup> H. M. ENZENSBERGER, « Une théorie du tourisme », in *Culture ou mise en condition ?*, Paris, Julliard, 1965.

non pas vers les choses mais vers les images des choses et donc qui réduit la chose à voir touristique à l'image »<sup>338</sup>. Autrement dit, le parcours du touriste ne serait nullement un voyage de découverte, mais un parcours déjà bien balisé selon des itinéraires qui ne laissent guère de place aux rencontres avec les populations locales. Edgar Morin qui, comme d'autres intellectuels associe ce type d'analyse à une critique du capitalisme, écrit ainsi, non sans provocation :

« Dans le fond, le tourisme est fait pour empêcher les gens de se rencontrer »<sup>339</sup>.

Il convient de préciser, pour replacer ces réflexions dans leur contexte, que la critique du tourisme de masse à travers la théorie du *sight seeing* relève, dans les années soixante, d'un certain élitisme intellectuel teinté d'anticapitalisme et dont nous ne retiendrons pas ici la posture idéologique mais seulement les éléments qui touchent à l'appréhension de la dimension de « représentation » que comporte la relation touristique. Ainsi, il fait peu de doute que la brièveté du séjour et les difficultés de communication liées à une méconnaissance de la langue<sup>340</sup>, contribuent à rendre les rencontres entre les touristes français et les Italiens, limitées et superficielles. Jean Giono écrit à ce propos en 1958 :

« À notre époque, on ne sait plus voyager, ce qui s'appelait jadis voyager, c'est-à-dire voir tout ce qui émerge à la surface des villes et des êtres, mais aussi entrer en profondeur dans la façon de vivre des habitants, connaître leurs mœurs et leurs coutumes, se mêler de leur vie, se complaire dans leur société. C'est ce que faisaient le président de Brosses et Stendhal quand ils allaient en Italie, quand ils s'installaient à Rome pour six mois ou un an. Maintenant, on court, on vole, l'auto qui nous a amenés à tôt fait de nous emporter plus loin. À peine arrivé, on veut repartir après avoir jeté un coup d'œil sur trois ou quatre monuments. L'avion vous dépose et déjà on voudrait être ailleurs, pris par le tourbillon de la vitesse : puisqu'on est venu de Paris en trois heures, en trois jours on doit voir Rome »<sup>341</sup>.

---

<sup>338</sup> O. BURGELIN, « Le tourisme jugé », *Communications*, n°10, 1967, p. 66.

<sup>339</sup> Cité in R. LANQUAR, *op. cit.*, p. 113.

<sup>340</sup> Cf. chapitre III (I).

<sup>341</sup> G. PILLEMENT, *Rome que j'aime*, Paris, éd. Sun, 1958, p. 15 (préface). L'ouvrage n'est pas véritablement en accord avec le ton de la préface puisqu'il privilégie les aspects monumentaux de la ville et les Romains en sont totalement absents. Dans la même collection, signalons : C. CACCIOLI, *Florence que j'aime*, Paris, éd. Sun, 1959. La préface est ici rédigée par Paul Morand.

<sup>341</sup> Dans les années cinquante, on relève les derniers ouvrages de ce type :

- R. PEYREFITTE, *Du Vésuve à l'Etna*, Paris, Flammarion, 1952.

- J. GIONO, *Voyage en Italie*, Paris, Gallimard, 1954.

- N. CALEF, *J'ai vu vivre l'Italie*, Paris, Arthème Fayard, 1959.

On peut ajouter à ces ouvrages un texte d'Émile Henriot publié dans *La Revue des Deux Mondes*. L'auteur, membre de l'Académie française, effectue à la fin de sa vie un dernier séjour en Italie, lui permettant de renouer avec les souvenirs de ces précédents voyages (E. HENRIOT, « Noces romaines », *Revue des Deux Mondes*, n°17, 15 août 1959, p. 577-594 et n°18, 1<sup>er</sup> septembre, p. 38-61). Notons aussi un poème d'Aragon « Voyage

Dans ce type de voyage, devenu assurément la norme touristique, la littérature, en particulier les guides, qui aident à la préparation et au déroulement du séjour, tiennent une place primordiale. En délivrant une somme d'informations abondantes, non dénuées de préjugés, ils orientent le touriste qui éprouve le besoin de les vérifier ou de les infirmer. À défaut de pouvoir recueillir de manière satisfaisante les impressions des touristes, qui ne font plus guère l'objet de publications<sup>342</sup>, les guides donnent à voir une grille de lecture qui pèse sans doute sur la manière dont leurs lecteurs appréhendent les réalités italiennes rencontrées.

---

d'Italie » paru en extraits dans *Les Lettres française* (n°783 du 23 juillet 1959) ou encore, du même auteur, la section « Italia mea » dans, *Les Poètes*, Paris, Gallimard, 1956 (pour une analyse littéraire voir O. BARBARANT, « Le Miroir de Milan : Aragon dans son voyage d'Italie », *Franco-Italica*, n°2, 1992, p. 109-116).

Pour la décennie suivante, nous avons seulement relevé l'ouvrage de Dominique FERNANDEZ, *Mère Méditerranée*, Paris, Grasset, 1965. Il faut ajouter un recueil de dessins publié par Raymond Peynet, à la suite d'un voyage en Italie : R. PEYNET, *Par les rues, par les rêves, Italie-souvenir*, Paris, Hachette, 1963 (cf. annexe II. 2. 2) Le tarissement de ce genre littéraire, très en vogue par le passé, est évidemment à mettre en relation avec la banalisation des séjours dans la Péninsule.

<sup>342</sup> Leur diffusion relève désormais de l'intime au travers de la correspondance ou des photographies.

# I. L'Italie visitée

---

Le touriste est un voyageur, il se déplace, change périodiquement de lieu et de mode d'hébergement. En ce sens, le tourisme peut être assimilé à un mouvement migratoire, même si les durées de séjour sont limitées et le retour systématique. En ce sens encore, il peut être mesuré et observé à travers toute une série de données objectives et quantitatives qui permettent, en outre, de se faire une idée de la manière dont les touristes entrent en contact avec le pays visité et ses habitants, et d'aborder le phénomène sous un angle plus qualitatif. En ce qui nous concerne, il s'agit avant tout de déterminer qui sont les Français qui se rendent en vacances outre-monts et quelles sont leurs conditions de séjour. D'autre part, il paraît important de prendre en compte le rôle fondamental de l'évolution des moyens de transport et de l'amélioration des voies de communication transfrontalières pour comprendre et évaluer le développement du courant touristique transalpin. Enfin, il est particulièrement intéressant, dans notre perspective, de tenter de percer le secret des motivations qui conduisent les Français à se rendre en Italie. Leurs aspirations dictent à la fois leurs itinéraires et révèlent un ensemble de représentations sur le pays visité et ses habitants.

## A. Un tourisme de masse

En dépit d'une rupture profonde avec des formes antérieures, nettement élitistes, le tourisme de masse qui se développe dans les années soixante, selon les ressorts que nous avons déjà évoqués s'intégrant dans un mouvement d'évolution sociétale plus large, ne concerne qu'une frange très réduite de la population. Les statistiques élaborées au cours de la période démontrent que les Français qui partent en vacances représentent moins de la moitié de la population<sup>343</sup>. Dans cette fraction, le nombre de séjours à l'étranger ne cesse de croître au cours de la décennie, passant de deux millions en 1961 à quatre millions et demi en 1969, soit 12,9 % et 16 % des séjours de vacances des Français<sup>344</sup>.

À partir de cette rapide mise au point, une approche quantitative permet d'évaluer la part, l'évolution et les composantes du tourisme français en Italie.

---

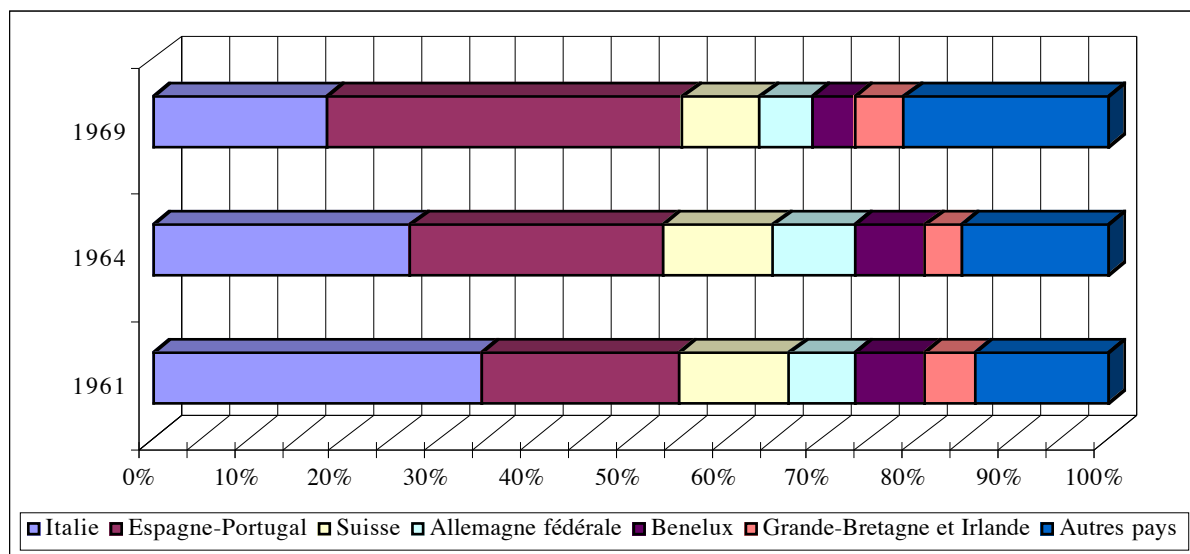
<sup>343</sup> M. BOYER, *Le Tourisme*, Paris, Seuil, 1972, p. 24-25. L'auteur rappelle que ces indications statistiques viennent contrebalancer l'image mythique et euphorique du « tout le monde en vacances », diffusée par les médias.

<sup>344</sup> *Ibid.*, p. 58. Pour une analyse plus détaillée voir C. GOGUEL, « Les vacances des Français », *Communications*, 10, 1967, p. 3-19.

## 1. Approche quantitative

Une première approche consiste à évaluer la part tenue par l'Italie dans les séjours de vacances des Français à l'étranger.

**Figure 10. Évolution par pays de destination des séjours de vacances des Français à l'étranger de 1961 à 1969** <sup>345</sup>



source : M. BOYER, *Le Tourisme*, Paris, Seuil, 1972, p. 58

En 1961, l'Italie est concernée par 710 000 séjours de vacances des Français à l'étranger et occupe ainsi une solide première position avec 34,3 %, devant la péninsule ibérique qui reçoit 430 000 séjours soit 20,8 %. Ces chiffres confirment la part majoritaire des pays limitrophes et l'attrait des Français pour la « méditerranée estivale »<sup>346</sup> (un aperçu plus détaillé des « autres pays » accentuerait probablement cette tendance) qui comble leur désir de dépaysement. Toutefois, l'Espagne, en voyant le nombre de séjours des Français se multiplier par quatre, connaît un essor spectaculaire au cours de la décennie et dépasse largement l'Italie, en 1969. Cette année-là, 37 % des séjours des Français à l'étranger se déroulent dans la péninsule ibérique et 18,1 % en Italie. Le renversement des proportions indique que l'Espagne a su séduire et drainer un plus grand nombre de ces « Homo héliotropus » qui font du soleil un élément indispensable à la « réussite » de leurs vacances<sup>347</sup>. D'autres part, les prix compétitifs pratiqués dans un contexte d'alignement progressif des coûts dans les divers pays

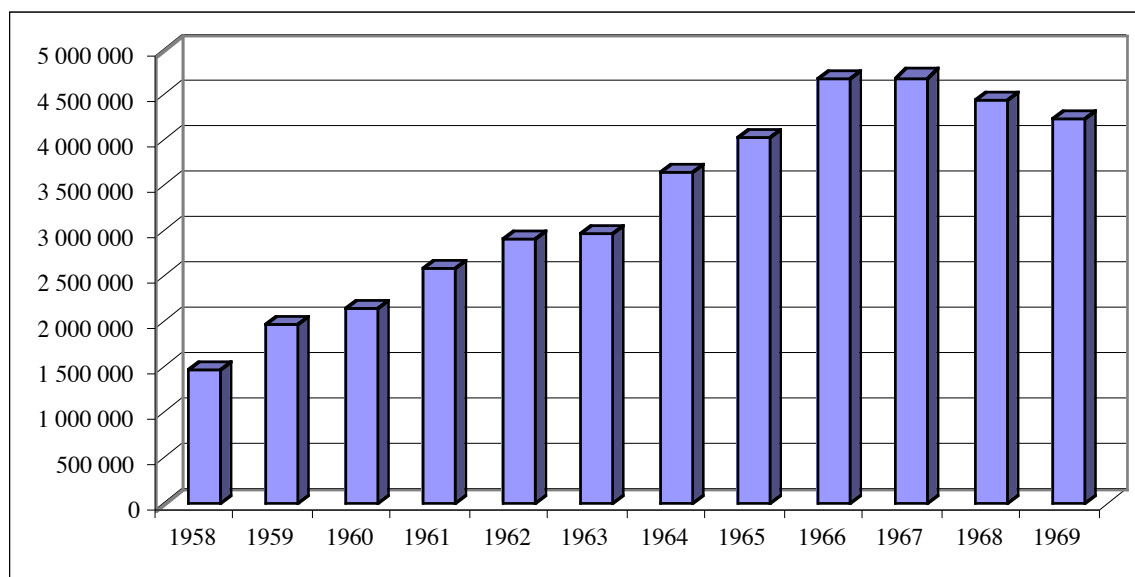
<sup>345</sup> Ces données sont tirées des enquêtes menées par l'INSEE qui considère comme « séjour de vacances » tout séjour hors de son domicile habituel ayant duré quatre jours ou plus, en excluant les déplacements professionnels et les séjours d'études.

<sup>346</sup> M. BOYER, *Histoire du tourisme de masse*, op. cit., p. 28. Un aperçu plus détaillé des « autres pays » accentuerait probablement cette tendance.

<sup>347</sup> A. LAURENT, « Le thème du soleil », *Communications*, 10, 1967, p. 50.

d'Europe occidentale (et en Italie) ainsi que l'amélioration des capacités d'accueil, font de l'Espagne une destination particulièrement attractive. Face à cette concurrence et à celle des séjours dans des pays lointains, plus exotiques, les séjours en Italie n'augmentent que de 15,5 % entre 1961 et 1969 (au cours de cette période la croissance globale des séjours à l'étranger est de 119 %). Mais, avec 820 000 séjours en 1969, l'Italie demeure le deuxième pays dans l'ordre des préférences des Français pour leurs séjours à l'étranger.

**Figure 11. Nombre d'arrivées de touristes français aux frontières de l'Italie (1958-1969)**



source : *Le tourisme en Europe, OECE, 1959-1961* et *Le tourisme dans les pays de l'OCDE, 1962-1970*.

Les statistiques recueillies par l'OECE, puis par l'OCDE, offrent une autre approche par la mesure du nombre d'entrées par année en Italie<sup>348</sup>.

Sur l'ensemble de la période, le nombre de touristes français qui se rendent en Italie est multiplié par 6,3 et passe de 1 481 715 en 1958 à 4 256 400 en 1969. La croissance moyenne annuelle de 8,36 %, entre 1960 et 1969, est légèrement inférieure à celle du volume global du tourisme international qui est de 9 % entre 1961 et 1969<sup>349</sup>. Cette tendance générale à la hausse n'est cependant pas linéaire et le rythme des entrées annuelles connaît des variations importantes, qui appellent quelques commentaires, fondés le plus souvent sur une appréciation de la conjoncture économique.

<sup>348</sup> Dans ce cas, selon la définition proposée par un comité d'expert de la SDN en 1937, est considéré comme touriste « toute personne qui, voyageant pour son agrément, s'éloigne pendant plus de 24 heures de son domicile habituel ».

Les données fournies par l'Italie ont pu faire l'objet de critiques puisqu'en comptant uniquement les entrées des étrangers dans le pays, la comptabilité intègre « tout voyageur se dirigeant du Sud de la France par l'Italie vers la Suisse, l'Autriche, l'Allemagne, la Yougoslavie, la Hongrie, etc. » (C. VASSON, « Vacances à l'étranger », *Esprit*, n°6, juin 1959, p. 1023).

<sup>349</sup> G. WACKERMANN, *op. cit.*, p. 190.

Il faut ainsi souligner le niveau exceptionnellement bas des entrées en 1958. Elles sont inférieures de 30,8 % par rapport au nombre d'entrées de l'année précédente qui est de 2 139 740, soit une progression de 22,2 % par rapport à l'année 1956. L'année 1958 marque donc un coup d'arrêt brutal à l'essor du tourisme français en Italie, qui a débuté dans les années cinquante. Cette forte diminution ne concerne pas seulement l'Italie, mais elle est généralisée en raison des premières mesures gouvernementales de redressement financier qui, outre une dévaluation en juin, prévoient, dès le mois de mai, de ne plus accorder d'allocations de devises aux touristes<sup>350</sup>. À la suite de cet accident conjoncturel, la croissance reprend à un rythme soutenu (+ 33,4 % entre 1958 et 1959) et dès 1960, on retrouve le niveau de 1957.

Une stagnation de la croissance annuelle est à noter en 1963. La très faible progression (1,4 %) maintient le nombre d'entrées à un chiffre légèrement supérieur à 2,9 millions. Il semble que l'inflation sévissant en Italie depuis 1962, qui entraîne une progression de l'indice du coût de la vie de 8 % au cours des huit premiers mois de 1963, constitue un frein à l'expansion du tourisme français dans la Péninsule. En septembre 1963, le journal *Le Monde* remarque dans une analyse sur le déficit croissant de la balance des paiements de l'Italie que « les touristes étrangers commencent à trouver excessifs les prix des hôtels et surtout des restaurants italiens »<sup>351</sup>.

La relance du courant touristique est ensuite vigoureuse, avec notamment un pic de croissance de 23,2 % en 1964, jusqu'en 1966. En dépit d'un net fléchissement (+ 0,4 %), l'année 1967 voit le nombre de touristes français entrés en Italie atteindre son niveau maximal pour la période (4 707 200). La baisse qui s'amorce à partir de l'année suivante trouve une explication dans les répercussions négatives des événements sociaux du printemps. Au-delà des perturbations socio-économiques, mais aussi psychologiques, le rétablissement d'un strict contrôle des changes refreine, de manière très concrète, le développement du tourisme international<sup>352</sup>.

Néanmoins, ce type de considérations conjoncturelles touchant l'ensemble du tourisme français à l'étranger ne doit pas occulter une évolution structurelle propre à la destination transalpine. En effet, comme nous l'avons évoqué précédemment, l'Italie subit une relative désaffection de la part des touristes français qui choisissent, à partir de la fin des années soixante, de se rendre majoritairement en Espagne. De ce point de vue, les chiffres fournis par

---

<sup>350</sup> *Le Tourisme en Europe*, OECDE, novembre 1959, p. 35. Le rétablissement d'une attribution automatique de devises au titre du tourisme intervient le 1<sup>er</sup> juin 1959. Le contrôle des changes se desserre par la suite progressivement. En 1965, les Français sont autorisés à emporter en Italie 1 000 francs par personne en billets de banques et l'équivalent de 5 000 francs en devises.

<sup>351</sup> *Le Monde*, 15-16 septembre 1963.

<sup>352</sup> *Le Tourisme dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Rapport du comité du tourisme préparé en juillet 1969, p. 11. Un décret du 28 mai 1968 rétablit temporairement le contrôle des changes, supprimé depuis le 31 décembre 1967. Les touristes français sont autorisés à emporter, par personne et par voyage, la somme de 1 000 francs ou l'équivalent en devises étrangères.

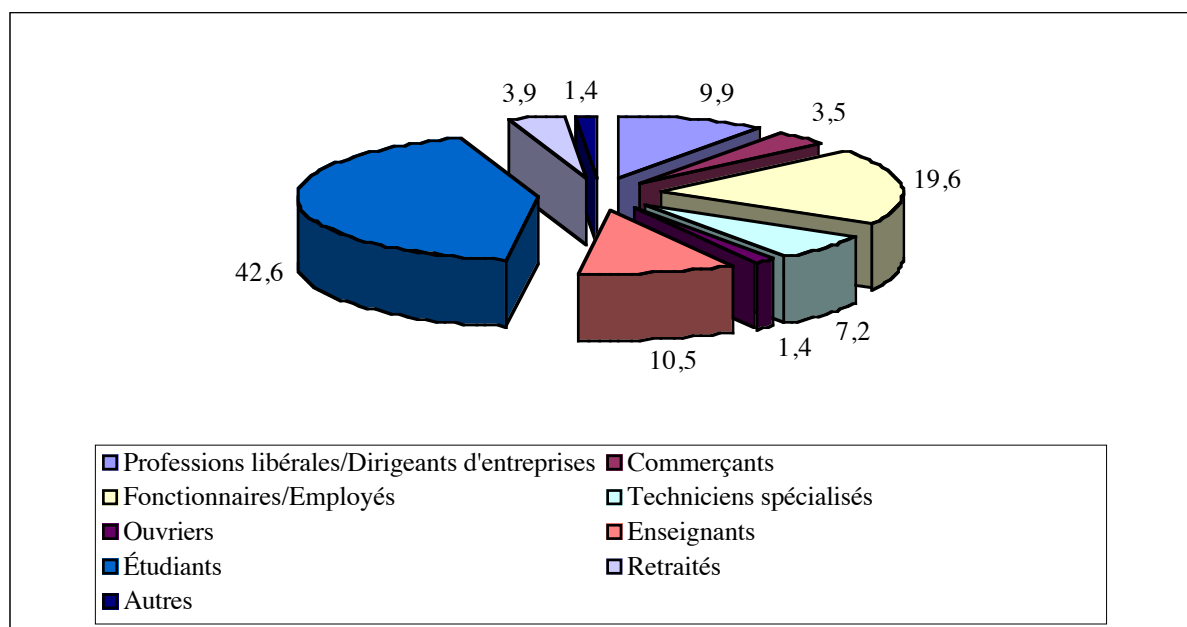


l'OCDE sont éloquentes : en 1969, le nombre d'entrées de touristes français en Italie se réduit de 4,5 % pour atteindre 4 256 400, tandis que le nombre d'entrées de touristes français en Espagne progresse de 5,6 % pour atteindre 8 216 122, soit le double.

## 2. Structure socioprofessionnelle des touristes français en Italie

Le sondage effectué en 1964 pour le compte de l'ENIT<sup>353</sup> permet d'esquisser le portrait des touristes français en Italie.

**Figure 12. Professions des touristes français en Italie (1965)**



Source : ENIT, *Turisti stranieri in Italia. Sondaggio di opinioni 1965*, Roma, n°8, 1966, p. 23.

Au premier abord, l'enquête révèle, sans surprise, la sous-représentation des catégories sociales les plus modestes (les ouvriers ne constituent que 1,4 % de l'ensemble). Pour autant, cette destination n'est pas réservée aux catégories sociales les plus élevées (professions libérales et chefs d'entreprises, 9,9 %). L'Italie, pays où l'on peut vivre pour « 25 francs par jour »<sup>354</sup>, se révèle accessible et largement ouverte aux catégories moyennes (fonctionnaires et

<sup>353</sup> Les questions ont été posées aux touristes franchissant la frontière italienne. D'autres, concernant les conditions de séjour et les motivations ont été posées dans les délégation de l'ENIT à l'étranger, auprès de personnes envisageant des vacances en Italie. En France, les délégations de l'ENIT sollicitées pour l'enquête se situent à Paris et à Nice. Pour plus de détails sur les modalités de cette enquête par sondage voir : ENIT, *Turisti stranieri in Italia. Sondaggio di opinioni 1964*, Roma, n°3, 1965, 23-25.

<sup>354</sup> C'est le titre choisi par un guide touristique : J. CHARGELEGUE, *L'Italie 25 francs par jour*, Paris, Plon, coll. « Le monde à prix d'ami », 1966.

employés, 19,6 % ; enseignants, 10,5 % et techniciens spécialisés, 7,2 %, soit un total de 37,3 %). Bien sûr, il est possible d'envisager la présence, au sein de ce groupe, d'une part de Français d'origine italienne qui, le temps des vacances, renouent avec leurs racines, ce qui expliquerait en partie son importance. On sait, en effet, que les deuxième et troisième générations de migrants sont particulièrement bien représentées dans ces catégories de population. La relative modicité des budgets nécessaires au séjour dans la Péninsule explique également la très forte proportion d'étudiants (42,6 %). Mais l'aspect économique n'entre pas seul en jeu dans cet attrait qui est aussi lié à des considérations d'ordre socioculturel.

La richesse patrimoniale de l'Italie continue à inscrire de tels voyages dans le processus de formation hérité d'une tradition pluriséculaire<sup>355</sup>. Il est ainsi probant de constater qu'étudiants et enseignants constituent à eux seuls plus de la moitié des touristes français en Italie. En outre, cette démarche n'est pas étrangère aux catégories supérieures qui constituent les couches sociales pilotes du tourisme contemporain et ont pris la succession de l'ancien tourisme aristocratique et bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>356</sup>. D'une certaine manière le succès de l'Italie parmi les catégories moyennes relève d'un processus d'imitation, tout en étant redevable, dans leur cas, du développement du tourisme balnéaire.

Face à une large imprégnation des attentes culturelles, seules les conditions de séjour permettent de distinguer socialement les touristes français.

### **3. Les conditions de séjour**

La prise de contact avec un pays étranger varie, sans aucun doute, en fonction de la durée et des conditions de séjour.

#### **a) Les temps du séjour**

Rien d'étonnant à observer que l'Italie est avant tout une destination estivale. Si les flux touristiques s'étendent principalement entre le mois de mai et le mois d'octobre, ce sont en effet les mois de juillet et d'août qui constituent habituellement les points culminants<sup>357</sup>.

Le rythme des congés payés et des congés scolaires, conjugué aux effets de l'héliotropisme, font des mois d'été la période de vacances préférée des Français<sup>358</sup>. Les

---

<sup>355</sup> Répondant au questionnaire de l'ENIT, un étudiant français déclare : « Un voyage en Italie représente un apport à qui termine ses études classiques » ( ENIT, *Turisti stranieri in Italia...*1964, *op. cit.*, p. 137).

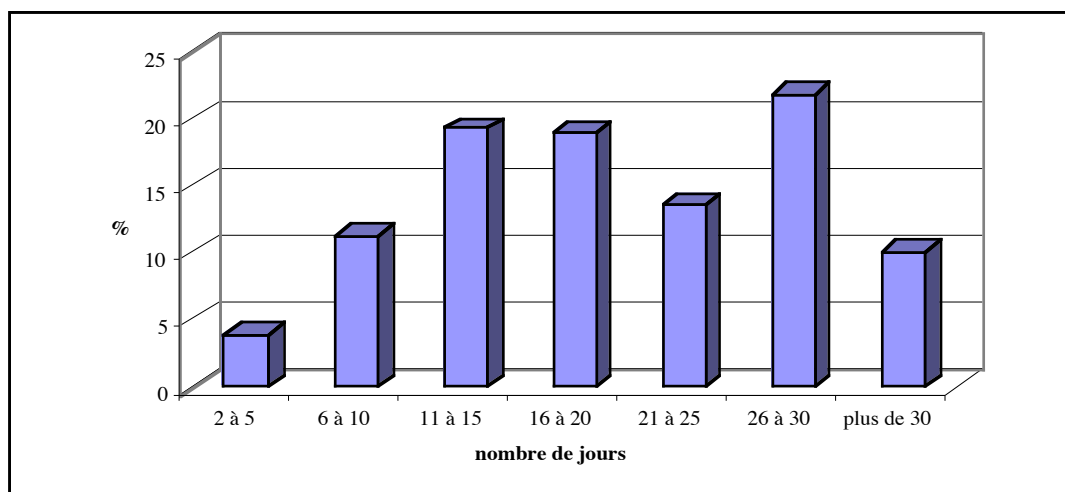
<sup>356</sup> M. BOYER, *Le Tourisme*, *op. cit.*, p. 47.

<sup>357</sup> J. E. HERMITTE, « Le tourisme étranger en Italie et ses enseignements », *Méditerranée. Revue géographique des Pays méditerranéens*, n°4, octobre-décembre 1961, p. 11.

<sup>358</sup> Moins de 5 % des vacanciers partent à une autre période que l'été, sans partir également l'été. C. GOGUEL, « Les vacances des Français », *op. cit.*, p. 8.

efforts menés par l'Office du tourisme italien, à grand renfort de campagnes publicitaires, pour attirer les Français dans les stations alpines ne modifient guère cette tendance. Certes, on peut observer une légère progression des entrées au cours des mois d'hiver — grâce aussi à l'amélioration du passage par voies routières à cette saison — mais le caractère onéreux de ce type de séjour sportif, même s'il est en développement, en limite la portée.

**Figure 13. La durée des séjours des touristes français en Italie** <sup>359</sup>



Source : ENIT, *Turisti stranieri in Italia. Sondaggio di opinioni 1965*, Roma, n°8, 1966, p. 22.

La plus forte part de séjours en Italie (22,1 %) se déroule sur une période de 26 à 30 jours. Comparé au même type de sondage effectué un an plus tôt, on peut noter une progression (16,1 % en 1964)<sup>360</sup>, correspondant à l'allongement des congés payés qui forge un usage calendaire des vacances. Toutefois, le coût des vacances à l'étranger ne rend pas cette pratique majoritaire, même si l'on observe un mouvement général d'augmentation du temps passé dans la Péninsule. Près de 40 % des intentions de séjour sont comprises entre 10 et 20 jours et les séjours courts, inférieurs à 10 jours, constituent une proportion non négligeable de 15,4 %, qui s'explique par la proximité géographique et l'attraction de certaines destinations urbaines, propices à des temps de séjours plus concentrés.

En dépit d'une corrélation, souvent supposée comme évidente, entre la durée du séjour et le niveau d'approfondissement dans la connaissance du pays visité, celui-ci est aussi largement tributaire des modes de séjours : seuls ou en groupe ; sédentaire ou itinérant ; à l'hôtel ou en camping.

<sup>359</sup> La question posée est « Combien de jours comptez-vous rester en Italie ? »

<sup>360</sup> ENIT, *Turisti stranieri in Italia... 1964, op. cit.*, p. 74.

## b) Types de séjour et modes d'hébergement

Le sondage effectué par l'ENIT confirme la réticence des touristes français à recourir aux voyages organisés.

Seulement 9,8 % des Français interrogés indiquent envisager ce type de voyage alors que 23,9 % des Britanniques ou plus encore 46,8 % des Américains voyagent en groupe<sup>361</sup>. Comme le remarque déjà, en juin 1959, Claude Vausson : « le Français est un touriste individualiste »<sup>362</sup>. En voyageant seuls dans la Péninsule (23,7 %) ou en famille (66,5 %), les Français semblent faire la démonstration de leur attachement à leur liberté individuelle et de leur défiance vis-à-vis des structures trop contraignantes. Quelle que soit la profondeur de ce type de comportement, il est indiscutable qu'ils se plaisent à se donner une image conforme à leur réputation<sup>363</sup>. Les vacances, plus que tout autre moment de la vie sociale, sont vécues comme une « plage » de liberté. Ce sentiment est accentué lors des séjours à l'étranger qui stimulent l'enthousiasme de la découverte, conçue selon une représentation quasi-mythique. En ne s'intégrant pas dans un groupe de voyage, les Français tentent d'échapper à leur condition de touristes qui, par définition, suivent des itinéraires bien balisés<sup>364</sup>. Ils semblent également manifester ainsi un désir d'authenticité dans leurs rapports avec le pays visité et les populations locales. L'aspiration est sans doute sincère, mais nous verrons qu'en pratique elle demeure, d'une certaine manière et pour beaucoup, illusoire.

On retrouve à travers les modes d'hébergement des Français le signe de leur attachement à une certaine indépendance.

---

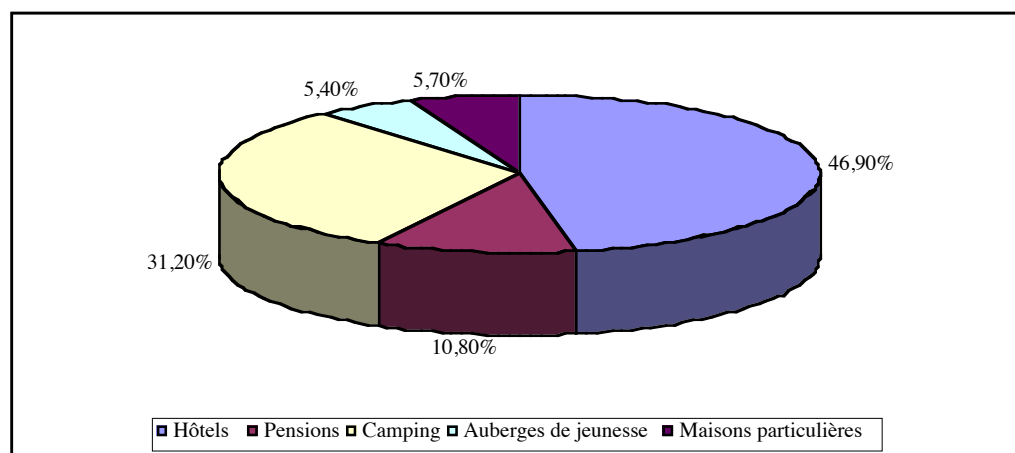
<sup>361</sup> ENIT, *Turisti stranieri in Italia. Sondaggio di opinioni 1965*, Roma, n°8, 1966, p. 23.

<sup>362</sup> C. VAUSSON, « Vacances à l'étranger », *Esprit*, n°6, juin 1959, p. 1021.

<sup>363</sup> Ce thème, fréquemment évoqué, est notamment présent en filigrane tout au long du livre de Robert MENGIN, *La France vue par l'étranger*, Paris, La Table ronde, 1971.

<sup>364</sup> J. CASSOU, *op. cit.*

**Figure 14. Les modes d'hébergement préférés des touristes français en Italie**



Source : ENIT, *Turisti stranieri in Italia. Sondaggio di opinioni* 1964, Roma, n°3, 1965, p. 74.

C'est ainsi que l'on peut interpréter la part relativement importante (31,2 %) du camping parmi les modes d'hébergement préférés des Français en Italie. Cette nouvelle forme d'hébergement, sous la tente ou dans une caravane, très en vogue dans les années soixante, répond non seulement à un goût du plein air — rendu plus agréable encore en période estivale dans les régions méditerranéennes — renforçant l'impression de liberté, mais présente aussi l'avantage de rendre les vacances plus économiques. Si les statistiques italiennes ne fournissent pas d'indications sur la structure socioprofessionnelle des campeurs, il ne fait guère de doute, à la lumière des enquêtes menées en France au même moment, que le camping est très apprécié parmi les catégories moyennes<sup>365</sup>.

Il n'en demeure pas moins que l'hébergement en hôtel ou en pensions recueille encore majoritairement les faveurs des touristes français dans la Péninsule (46,9 %). Plus généralement, ce type d'hébergement, stagnant en ce qui concerne le tourisme intérieur, demeure très répandu lors des vacances à l'étranger. Les autorités italiennes, conscientes des bénéfices que le pays peut retirer de la manne touristique<sup>366</sup>, ont dans le domaine hôtelier fourni un effort considérable pour augmenter la capacité et la qualité de l'accueil, en particulier dans les catégories moyennes voire modestes<sup>367</sup>. Le journaliste Giorgio Bocca observe dans un ouvrage dressant un portrait personnel de l'Italie de l'époque<sup>368</sup>, que « ces dix

<sup>365</sup> Cf. M. BOYER, *Le Tourisme*, *op. cit.*, p. 81-85.

<sup>366</sup> En 1960, les recettes touristiques en Italie ont représenté près de 10 % des recettes d'exportations de biens et de services et près de 30 % des recettes afférentes à l'ensemble des transactions invisibles. L'excédent des recettes touristiques sur les dépenses a permis de couvrir 86 % de la balance commerciale. (Cf. *Le Tourisme en Europe*, OECDE, 1961, p. 12). Parmi les pays européens dans lesquels les recettes touristiques de devises sont les plus élevées, le Comité du tourisme de l'OCDE observe chaque année que l'Italie occupe la première place.

<sup>367</sup> J. E. HERMITTE, *op. cit.*, p. 18-20. Entre le printemps 1957 et le printemps 1958, ce sont 700 nouveaux hôtels, représentant 13 000 chambres supplémentaires qui sont construits. L'Italie compte alors 28 700 établissements hôteliers et 374 000 chambres.

<sup>368</sup> Ouvrage publié en 1963 et traduit en français en 1965.

dernières années, le nombre de chambres de nos hôtels a augmenté de 90 % et celui des salles de bains de 235 % »<sup>369</sup>. Le correspondant du *Monde*, Jean d'Hospital, peut certes remarquer en 1962, dans une évocation peu enthousiaste du potentiel touristique transalpin, que « la structure hôtelière se développe avec lenteur »<sup>370</sup>, il n'empêche qu'elle accueille, sans grande difficulté semble-t-il, bon nombre de ses compatriotes.

Il faut réserver une place à part à un mode d'hébergement qui, s'il n'est pas distingué dans les enquêtes de l'ENIT (probablement compris parmi les hôtels et les pensions), connaît un essor notable au cours de cette période : les villages ou clubs de vacances. Ce type de villégiature, développé notamment par le *Club Méditerranée* qui dispose de cinq « villages » en Italie<sup>371</sup>, pose en effet d'une manière très singulière le problème du rapport des touristes au pays d'accueil. Les observations d'Henri Raymond, publiées dans la revue *Esprit* en 1959, à propos de Palinuro sont, de ce point de vue, éclairantes<sup>372</sup>. Ce village artificiel, « une agglomération de cases sous les oliviers », qui rassemble 800 à 1 600 personnes dans la province de Salerne, répond principalement au désir de rivages ensoleillés dans une structure entièrement tournée vers les activités de loisirs. « Personne n'explique pourquoi il prend [...] des vacances en Italie »<sup>373</sup>. La fuite de l'environnement quotidien pour un retour aux sources mythifiées à travers l'image exotique de la Polynésie, reproduite dans tous les centres où est entretenue l'utopie de la vie communautaire, semble constituer la principale motivation des « gentils membres ». Les relations sociales lissées au sein de ce type de camp retranché n'incitent guère les vacanciers à franchir « la frontière italo-française » qui semble séparer le « club » de la région environnante. Les commerçants du village avoisinant racontent :

« Il n'y en a pas même dix sur cent qui sortent »<sup>374</sup>.

À l'évidence, ce type de séjour ne participe que peu au développement des échanges entre Français et Italiens.

En dépit de l'essor que connaissent les formes de villégiatures sédentaires, le plus souvent en bord de mer, elles ne semblent pas devenir la norme des voyages en Italie. Bien que nous ne disposions pas d'éléments statistiques spécifiques à l'Italie, les enquêtes menées par l'INSEE dans les années soixante tendent à démontrer que les séjours itinérants, suivant des circuits touristiques déjà tracés, demeurent très prisés par les Français à l'occasion de

---

<sup>369</sup> G. BOCCA, *Italie aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 1965, p. 135.

<sup>370</sup> J. D'HOSPITAL, *Rome en confidence*, Paris, Grasset, 1962, p. 50.

<sup>371</sup> Caprera (Sardaigne), Elbe, Palinuro (Italie du Sud), Cefalu (Sicile), Anacapri (Ile de Capri). Pour une approche plus détaillée du processus de formation et de développement du *Club Méditerranée* voir Y. RAYNOUARD, C. PEYRE, *Histoire et légendes du Club Méditerranée*, Paris, Seuil, 1971.

<sup>372</sup> H. RAYMOND, « Hommes et dieux à Palinuro (Observations sur une société de loisirs) », *Esprit*, n°6, juin 1959, p. 1030-1040.

<sup>373</sup> *Ibid.*

<sup>374</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 152.

leurs séjours à l'étranger<sup>375</sup>. Une telle pratique ne manque pas de poser le problème des voies de communication et des moyens de transport utilisés par les touristes pour se rendre et pour parcourir la Péninsule.

## **B. Un facteur de développement du tourisme français en Italie : les progrès des voies de communication et des moyens de transport**

La question des voies de communication et des moyens de transport ne recouvre pas exclusivement celle du tourisme. Elle s'intègre dans une problématique plus générale des échanges internationaux et tient une place particulière dans le développement des flux commerciaux transalpins<sup>376</sup>. Sans négliger cet aspect majeur, notamment dans l'amélioration des voies routières, il nous est apparu approprié de l'évoquer ici dans une relation étroite avec l'essor du courant touristique français vers la Péninsule, tant les deux questions paraissent imbriquées. Pour autant, le développement des voies de communications ne doit pas être abusivement associé au tourisme dans une perspective de stricte causalité<sup>377</sup>. En outre, l'attention que nous y portons ne doit pas conduire à exclure d'autres éléments convergents qui concourent à favoriser l'expansion du tourisme français en Italie, comme l'assouplissement, déjà évoqué, du contrôle des changes ou l'allègement des formalités douanières<sup>378</sup>.

En mettant l'accent sur ces considérations pratiques liées au mode de locomotion, notre principale préoccupation est d'évaluer les diverses manières qu'ont les Français d'entrer en contact avec l'Italie. En choisissant de se rendre de l'autre côté des Alpes par avion, par train ou encore par la route, les touristes définissent inévitablement au préalable leurs itinéraires selon une configuration où se mêlent les variables temps et espace, qui ne sont pas sans effets sur l'horizon transalpin qu'ils vont découvrir.

---

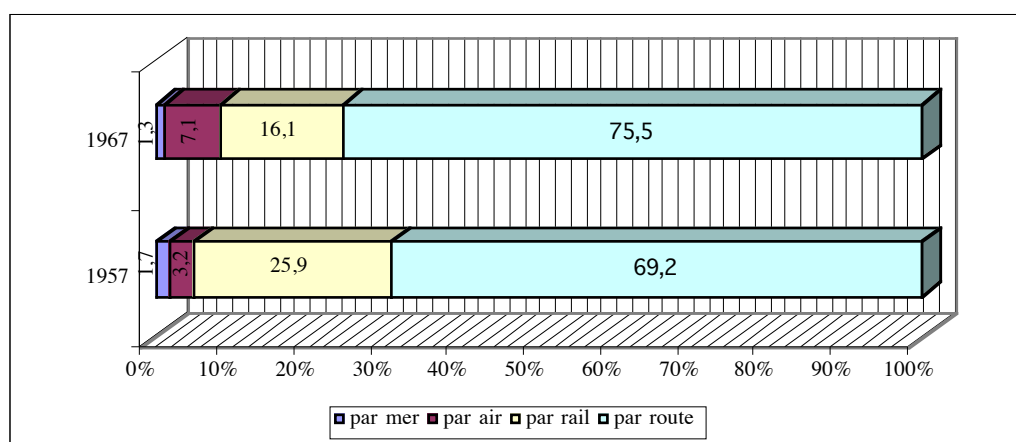
<sup>375</sup> C. GOGUEL, *op. cit.*, p. 14-15.

<sup>376</sup> H. CUIEU, « Le commerce et les voies de communication entre l'Italie et la France », *Revue de la Société d'études et d'expansion*, 225, mars-avril 1967, p. 220-226.

<sup>377</sup> Cf. M. BOYER, *Histoire du tourisme de masse, op. cit.*, p. 45-46.

<sup>378</sup> Dans le cadre de l'OECE, les visas sont supprimés et la présentation des passeports n'est plus obligatoire à la frontière franco-italienne. Pour entrer en Italie, il suffit, depuis le 21 mars 1957, d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport périmé depuis moins de cinq ans.

**Figure 15. Importance relative des modes de transport utilisés par les touristes étrangers**



source : OCDE

La représentation graphique ci-dessus indique l'importance relative des modes de transport utilisés par l'ensemble des touristes étrangers en Italie. Les données équivalentes concernant seulement le courant touristique français ne sont pas disponibles. Malgré les pondérations qu'il convient d'y appliquer, surtout en ce qui concerne le transport aérien dont l'essor est largement tributaire des flux transatlantiques, ces données permettent de déterminer les grandes tendances au sein desquelles les touristes français inscrivent leurs déplacements touristiques en Italie.

## 1. Le transport aérien

Il est difficile de dire quelle part occupent les Français dans l'essor du transport touristique aérien à destination de l'Italie (3,2 % en 1957 et 7,1 % en 1967). Toutefois, l'aviation commerciale effectuée à cette époque a connu une véritable percée sur le marché des transports touristiques<sup>379</sup>. Les compagnies aériennes française, *Air France*, et italienne, *Alitalia*, multiplient leurs efforts pour proposer un nombre accru de destinations à un rythme plus fréquent.

<sup>379</sup> G. WACKERMANN, *op. cit.*, p. 85-88.



**Tableau 2. Liaisons aériennes entre Paris et l'Italie**

<b>Destinations</b>	<b>Alitalia (1962)</b>	<b>Air France (1965)</b>
Rome	2 vols quotidiens	2 vols quotidiens + 1 vol le vendredi et le dimanche
Milan	2 vols quotidiens	2 vols quotidiens
Turin	1 vol quotidien	
Venise	-	1 vol les lundi, jeudi et samedi (+1 vol le mercredi de juin à octobre)
Naples	-	1 vol le vendredi et le dimanche (+1 vol le mardi de juin à octobre)

La mise en service par la compagnie française de lignes directes — *Alitalia* proposant des correspondances à partir de Rome, Milan et Turin — à destination de Venise (1962) et Naples (1963), à en croire les arguments publicitaires et l'augmentation des fréquences en période estivale, semble inscrire le transport aérien dans un marché essentiellement touristique. Les touristes ne sont certes pas exclus des autres destinations, en particulier vers la capitale, mais ils se mêlent dans une proportion indéterminée aux voyageurs d'affaire.

Le principal argument publicitaire des compagnies aériennes, outre la qualité du service à bord d'une flotte d'appareils modernes, réside évidemment dans la rapidité du trajet : Milan en 1 heure 20, Venise en 1 heure 30, Rome en 2 heures et Venise en 2 heures 10. Cet avantage est néanmoins contrebalancé par le coût relativement élevé du billet. En 1965, un vol aller-retour assuré par *Air France* coûte en classe économique (ou touriste), 469 francs à destination de Rome, 420 francs pour Venise et 521 francs pour Naples<sup>380</sup>. En dépit de tarifs promotionnels en période estivale ou des propositions de forfaits incluant le coût du séjour (795 francs les quinze jours à Venise en 1962), l'avion demeure un moyen de transport réservé aux touristes les plus fortunés, au temps compté, qui font le choix d'une destination particulière et non d'une pérégrination à travers le pays ou une région, sauf à engager des dépenses supplémentaires.

## **2. La voie ferroviaire**

Le chemin de fer est traditionnellement un mode de transport très employé par les touristes français en Italie, ce qui contribue fortement à conditionner les itinéraires suivis<sup>381</sup>.

<sup>380</sup> Les indications tarifaires ont été recueillies dans les publicités diffusées par la presse écrite.

<sup>381</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, op. cit., p. 318.

Le trafic ferroviaire entre la France et l'Italie est toujours important dans les années soixante : le nombre de voyageurs a doublé entre 1960 et 1965 et atteint au cours de l'année 1964 trois millions de voyageurs dans chaque sens<sup>382</sup>.

Les voyages sont toujours longs : de 17 à 18 heures (48 heures toutefois en 1871) entre Paris et Rome. Néanmoins, un effort est entrepris en ce qui concerne les liaisons entre la France et l'Italie sur les recommandations de la Commission de la CEE. Il s'agit de faciliter les échanges commerciaux au sein du Marché commun grâce à une amélioration du raccordement des réseaux nationaux<sup>383</sup>. Ainsi naît le réseau « Trans-Europe-Express », dont trois lignes assurent, en 1965, les liaisons franco-italiennes à 100 km/h, en vitesse moyenne :

- Le « Ligure » : Marseille- Nice- Gênes -Milan
- Le « Mont-Cenis » : Lyon- Turin-Milan
- Le « Cisalpin » : Paris-Lausanne-Milan

Ce réseau intègre des lignes franco-italiennes fameuses comme le « Rome-Express » avec ses deux branches Paris-Milan-Florence-Rome et Paris-Turin-Gênes-Rome, le « Simplon-Express » qui relie Paris à Trieste via Milan et Venise ou encore le « Treno del Sole » entre Paris et la Sicile<sup>384</sup>.

En Italie, le Conseil des ministres approuve en février 1958 un plan quinquennal de modernisation du réseau ferré prévoyant une première tranche de travaux, engagée dès le mois d'avril, qui doit conduire à l'électrification de 1 300 kilomètres de voies<sup>385</sup>. L'axe Milan-Rome-Naples fait l'objet des plus grands soins, mais les autorités italiennes montrent une réelle volonté de développer les voies secondaires ou transversales.

Si les chemins de fer italiens sont encore l'objet de bien des critiques, et pas seulement de la part des touristes, le voyage ferroviaire demeure attractif en raison de son prix relativement modique : en 1965, un billet Paris-Rome, aller-retour, en deuxième classe coûte 234 francs, soit un prix deux fois moins élevés qu'un billet d'avion. Les touristes sédentaires recourent quasi-exclusivement au chemin de fer. Ainsi, chaque année, ce sont 200 trains à destination directe des centres de loisirs qui sont occupés par des vacanciers du Club Méditerranée<sup>386</sup>.

Néanmoins, comme l'indiquent les statistiques de l'OCDE présentées plus haut, le chemin de fer connaît, au cours des années soixante, un recul relatif parmi les moyens de transport utilisés par les touristes étrangers pour se rendre en Italie. Le train subit de plus en

---

<sup>382</sup> « Le chemin de fer et les relations franco-italiennes », *Contacts franco-italiens. Organe officiel de la Chambre de commerce française d'Italie*, n°588, août 1965, p. 41.

<sup>383</sup> Dans ce but, la Commission réclame notamment aux gouvernements français et italien l'électrification de la ligne Marseille-Vintimille. (Cf « Les liaisons ferroviaires de la Communauté européenne », *Le Monde*, 17-18 juillet 1960).

<sup>384</sup> « Le chemin de fer et les relations franco-italiennes », *op. cit.*, p. 41.

<sup>385</sup> J. E. HERMITTE, *op. cit.*, p. 7.

<sup>386</sup> « Le chemin de fer et les relations franco-italiennes », *op. cit.*, p. 42.

plus la concurrence de l'automobile, mode de transport intimement associé à l'essor du tourisme de masse<sup>387</sup>.

### 3. L'Italie par la route

Les statistiques de l'OCDE mettent en évidence la part majoritaire et croissante de la route (près de 70 % en 1967) comme moyen de locomotion dans le cadre des séjours de vacance. Nombreux sont les Français qui, comme les écrivains Jean Giono<sup>388</sup> ou Nicolas Calef<sup>389</sup>, font le choix de l'automobile pour se rendre dans la Péninsule. Ce mode de transport présente, d'une part, l'avantage de pouvoir voyager en famille à moindre coût<sup>390</sup>. D'autre part, il permet une grande mobilité et une plus grande autonomie.

Cet engouement, lié à une augmentation exponentielle du parc automobile, est favorisé par les améliorations des voies de communications routières entre la France et l'Italie ainsi que sur le territoire italien.

#### a) La route littorale

La route littorale, au sud des Alpes, est la plus ancienne des voies de communication entre la France et l'Italie si l'on considère qu'elle épouse le tracé des voies romaines. Ce tracé ancien, compte tenu du fort accroissement de la circulation automobile, est à la fin des années cinquante devenu malaisé, non seulement dans son tronçon le plus proche de la frontière, mais aussi dans ses parties plus éloignées, qui ne facilitent guère l'accès à la zone frontalière.

À la frontière, chaque été, le nombre de véhicules ne cesse de croître et ce sont, au début des années soixante, près de 8 000 véhicules qui franchissent quotidiennement, dans les deux sens, la « Porte de France » par l'étroite route qui relie Menton et Vintimille par le pont Saint-Louis<sup>391</sup>. Les embouteillages sont fréquents, occasionnant de très longues attentes malgré l'assouplissement des contraintes douanières, notamment dans le contrôle des véhicules qui ne réclame plus la présentation de documents pour leur importation temporaire. La presse locale rapporte chaque année les désagréments occasionnés par le « rush de voitures à la frontière italienne »<sup>392</sup>, en dénonçant parfois une situation « indigne de deux grands pays comme la France et l'Italie »<sup>393</sup>. Dès 1953, les gouvernements des deux pays ont cependant

---

<sup>387</sup> Pour faire face à cette concurrence est créé, avec succès, en 1961, un train dit « auto-couchettes » entre Paris et Milan, prolongé vers Brindisi d'une part et Rome d'autre part (*Ibid.*).

<sup>388</sup> J. GIONO, *op. cit.*

<sup>389</sup> N. CALEF, *op. cit.*

<sup>390</sup> R. LANQUAR, *op. cit.*, p. 57.

<sup>391</sup> *Nice Matin*, 9 août 1961.

<sup>392</sup> *Nice Matin*, 8 août 1964.

<sup>393</sup> *Le Patriote*, 20 décembre 1959.

décidé de remédier au problème par la signature d'un accord visant à améliorer le passage de la frontalière au pont Saint-Louis et surtout prévoyant la construction d'une route supplémentaire entre Menton et Vintimille. En 1961, le passage au poste frontalier de Saint-Louis est facilité par l'établissement de six files de contrôles tandis que, sous la pression exercée par la commission franco-italienne d'étude des problèmes frontaliers<sup>394</sup>, les services des ministères des Affaires étrangères travaillent à l'unification des postes frontières sur la base de la convention relative à la création de bureaux à contrôles nationaux juxtaposés à Montgenèvre, signée le 6 avril 1956<sup>395</sup>. Quant à la route supplémentaire, son premier tronçon, entre Menton-Garavan et Latte par le pont Saint-Ludovic, est ouvert le 1<sup>er</sup> juillet 1964. Le deuxième tronçon, entre Latte (petit hameau qui précède Vintimille) et Vintimille, qui réclame la percée d'un tunnel, vient compléter la liaison entre les deux principales villes frontalières en 1966.

Ces mesures, si elles améliorent sensiblement le trafic, ne paraissent cependant pas suffisantes et, pour beaucoup, la principale difficulté dans les communications routières transfrontalières réside dans l'inadaptation du réseau routier du département des Alpes-Maritimes. C'est notamment le point de vue exposé par un ingénieur des ponts et chaussées dans un rapport adressé, en août 1960, au ministre des Travaux publics et du tourisme<sup>396</sup>. En 1964, suivant les recommandations de ce rapport, le gouvernement déclare d'utilité publique la construction d'une autoroute entre Roquebrune et Menton et la frontière italienne<sup>397</sup>. Au début de l'année suivante, le ministre fait savoir au préfet des Alpes-Maritimes qu'il est favorable au lancement des travaux pour 1966<sup>398</sup>. Ce projet se trouve néanmoins confronté à certaines résistances de la part des communes traversées par l'autoroute et les délais d'expropriation sont particulièrement longs. D'autre part, la jonction qui devait s'opérer entre ce tronçon d'autoroute et l'autoroute de l'Esterel-Côte d'Azur se voit ralentie puisque cette dernière n'atteint même pas le fleuve Var à la fin des années soixante. Dans le domaine autoroutier, les Français apparaissent en retard sur leurs voisins transalpins qui, dans le cadre d'une politique globale d'équipement, mènent « l'autoroute des fleurs » quasiment jusqu'à la frontière.

---

<sup>394</sup> Dans cet organisme consultatif mis en place en 1948, figurent des élus locaux, parmi lesquels du côté français le député-maire de Menton, Francis Palmero.

<sup>395</sup> Une difficulté est posée du fait que cette convention a été complétée par un échange de lettres du 30 octobre 1958 qui tarde à être ratifié par le Parlement italien. Cf. chapitre VII (III. B. 1).

<sup>396</sup> ADAM, 213W80 : « Avant projet de construction d'une corniche supérieure de Roquebrune à Menton et en Italie », Nice, 26 août 1960.

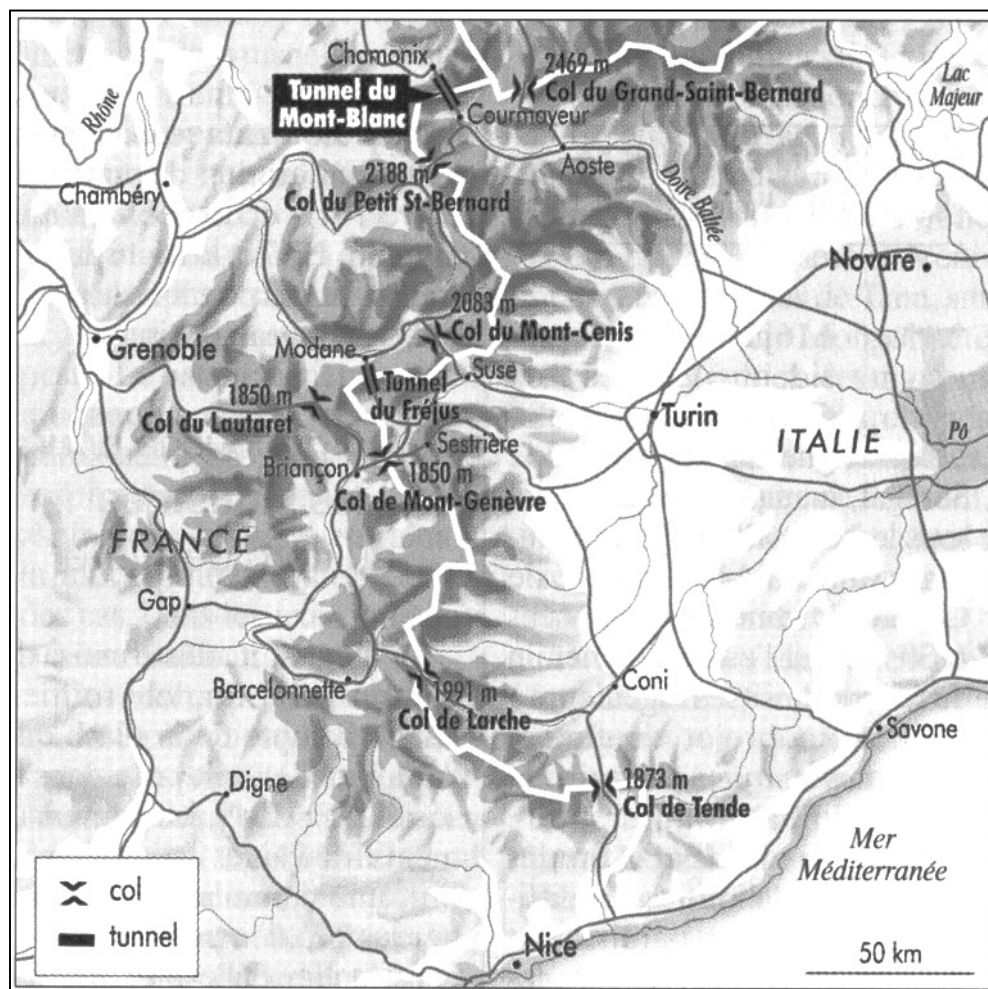
<sup>397</sup> JORF décrets et lois, n°103, 1<sup>er</sup>-2 mai 1964.

<sup>398</sup> ADAM, 213W82 : lettre du ministre des Travaux publics au préfet des Alpes-Maritimes, 9 janvier 1965.

## b) Les routes transalpines

Le passage par les Alpes n'a jamais été, pour des raisons topographiques évidentes, très commode<sup>399</sup>. Jusqu'au milieu des années soixante, le trafic routier transalpin s'écoule par les passages naturels que sont, au nord, le col du Petit-Saint-Bernard, entre la Tarentaise et le Val d'Aoste, le col du Mont-Cenis, entre la Maurienne et le Val de Suse et, plus au sud, le col du Montgenèvre, entre la Durance et le Val de Suse.

**Carte 3. Les voies de communications routières transalpines**



Par ces trois routes, qui seules coupent la frontière sur une distance de 130 kilomètres à vol d'oiseau (pour la même longueur de frontière, entre la France et la Belgique, il y dix-sept routes importantes et six ponts sur le Rhin entre la France et l'Allemagne), « le tourisme se

<sup>399</sup> Cf. P. GUICHONNET (dir.), *Histoire et civilisations des Alpes*, t. I, Toulouse, Privat, 1980, p. 290-296.

taille la part du lion dans le nombre des voitures »<sup>400</sup>. Le col du Petit-Saint-Bernard ne voit passer que rarement des touristes accomplissant un long voyage en train et ce sont plutôt des Français en villégiature dans les Alpes du nord qui empruntent cette route pour se rendre en Italie une ou deux journées. La plus grande partie du trafic touristique longue distance emprunte le passage du Mont-Cenis, surtout par la route du col, mais aussi en embarquant les véhicules à Modane sur la navette ferroviaire du tunnel du Fréjus<sup>401</sup>. Le recours à une plateforme ferroviaire est surtout usité en hiver, lorsque la neige rend difficile voire impossible le passage par le col. Cet inconvénient majeur dans les relations routières entre les deux pays concerne moins le col du Montgenèvre, seule voie de passage montagnarde assurée tout au long de l'année. Si cette route accueille, en valeur absolue, le plus grand nombre de passages transalpins, elle demeure peu pratique surtout pour les automobilistes en provenance de la moitié nord de la France. Elle allonge en effet la distance de trajet d'une manière substantielle entre Paris et Turin par Lyon (870 km) par rapport à la route du Mont-Cenis (800 km). En outre, cet itinéraire implique de franchir, avant d'atteindre le Montgenèvre, le col du Lautaret, fréquemment fermé l'hiver.

Mais au-delà des conditions hivernales peu clémentes, aux effets, somme toute, relatifs, compte tenu du caractère essentiellement estival des courants touristiques, les routes sinueuses de montagne rendent surtout de plus en plus difficile, et en toutes saisons, l'écoulement sans cesse croissant du flot des automobiles. Si Jean Giono éprouve en empruntant la route du Montgenèvre des « sentiment exaltants » à « voir monter les montagnes devant [ses] pas »<sup>402</sup>, pour beaucoup ces routes apparaissent comme dangereuses et provoquent parfois de longues files d'attente aux postes frontières.

Le tableau brossé ci-dessus subit une importante modification en 1965 avec l'inauguration du tunnel du Mont-Blanc. Depuis l'intuition prophétique du naturaliste genevois Horace Benedict de Saussure, qui écrit dans son journal en 1787 « un jour viendra où l'on creusera sous le Mont-Blanc une voie charretière et la vallée d'Aoste et de Chamonix seront unies », la construction d'un tunnel sous le plus haut sommet d'Europe n'a cessé de hanter les imaginations et les projets se sont multipliés. Entre 1844 et 1922, les projets de tunnels ferroviaire se succèdent, sans succès. Les autorités transalpines lui préfèrent le Fréjus sous le Mont-Cenis (1871) ou encore des percées alpines en direction de l'allié allemand : le Gothard (1882) et le Simplon (1906). Le tunnel du Mont-Blanc est en fait dès les premiers

---

<sup>400</sup> H. CHAMUSSY, « Les relations routières franco-italiennes dans les Alpes du nord et le trafic en 1964 et 1965 », *Revue de Géographie alpine*, 55 (1), 1967, p. 73-104. Sauf mentions particulières, les données relatives au trafic routier sont empruntées à cet article.

<sup>401</sup> Ce système est également utilisé pour le passage plus au sud du col de Tende. L'expérience tentée le 10 janvier 1964 ne fonctionne qu'au cours des mois de janvier et février de cette année-là et de la suivante, puis est abandonnée en raison de la faiblesse du trafic. Cf. G. DE SANTOS, J. BANAUDO, *Le Chemin de fer du col de Tende : la ligne de Nice à Breil et à la frontière italienne*, Menton, éd. du Cabri, 1979, p. 102.

<sup>402</sup> J. GIONO, *op. cit.*, p. 13.

coups de crayon « victime des aléas des relations franco-italiennes »<sup>403</sup>. Il en est de même lorsqu'il est relancé au début des années trente, cette fois sous une forme routière<sup>404</sup>. C'est donc après la guerre qu'est repris le projet. Le principe est retenu dans un protocole signé par Bidault et Sforza le 11 mai 1949 et une commission intergouvernementale est mise sur pied pour étudier et résoudre les problèmes posés par une telle construction. Et, le 14 mars 1953 est paraphé une convention entre la France et l'Italie relative à la construction et l'exploitation du tunnel du Mont-Blanc<sup>405</sup>, non sans réticence du côté français<sup>406</sup>.

La mise en service de cette percée alpine est un événement qui dépasse de loin le cadre des échanges touristiques et il serait abusif de croire que ce sont les difficultés du trafic touristique qui ont poussé les gouvernements des deux pays à se lancer dans ce projet gigantesque<sup>407</sup>. Certes, dans son discours inaugural du 16 juillet 1965, prononcé aux côtés du président italien, le général de Gaulle voit dans le tunnel une possibilité que « le tourisme, forme moderne et massive de la découverte, n'établisse de nouveaux courants »<sup>408</sup>, mais cette évocation s'inscrit au second plan d'une mise en exergue symbolique de l'amitié franco-italienne et, surtout, de l'intégration économique européenne. Nul ne s'y trompe, de la presse aux milieux économiques et politiques. Au-delà de la fierté procurée par la réalisation du plus long tunnel du monde (11 km 600) sous la plus haute montagne d'Europe, le principal bénéfice que l'on pense retirer de cet ouvrage réside dans son « influence déterminante sur

---

<sup>403</sup> P. GUICHONNET (dir.), *Histoire et civilisations des Alpes*, t. II, *op. cit.*, p. 288.

<sup>404</sup> Le projet est défendu par l'ingénieur Arnold Monod en 1931. Une demande de concession est déposée en 1933 et en avril 1935 Laval et Mussolini s'en entretiennent favorablement à Stresa. La détérioration des relations franco-italiennes, à la suite de la guerre d'Éthiopie, conduit à l'abandon du projet (J.-F. ROUILLER, *Le Tunnel du Mont-Blanc, trait d'union européen*, Lausanne, 1960, p. 19).

<sup>405</sup> La réalisation et l'exploitation est confiée à deux sociétés d'économie mixte, bénéficiant des apports de capitaux publics des gouvernements français et italien, de la région du Val d'Aoste, du département de Haute-Savoie, de la ville et du canton de Genève. Pour le détail des aspects juridiques et financiers voir P. LAPORTE, « Le tunnel du Mont-Blanc », *Annuaire français du Droit international*, 1963, p. 259-277.

<sup>406</sup> Si les Italiens sont presque unanimes à désirer la construction du tunnel, il n'en est pas de même des Français : l'opinion se divise entre ceux qui souhaitent le percement d'un nouveau tunnel et ceux qui défendent le doublement routier de celui du Fréjus. Le ministère des Finances, partie prenante en tant que bailleur de fonds, penche pour la seconde solution, moins ambitieuse techniquement comme financièrement. (AEF, B. 16 864).

<sup>407</sup> Le 8 janvier 1959, les premiers coups de mine sont tirés sur le versant italien, le 30 mai sur le versant français. La difficulté de la tâche est à la hauteur du caractère monumental de l'ouvrage : il faut creuser un tunnel long de 11 600 mètres, large de 8,5 mètres, avec une hauteur sous voûte de 6 mètres, représentant un volume de dérochement de 940 000 m<sup>3</sup>.

Pour relever ce défi, les Français mettent au point « jumbo », une machine à trois étages et qui occupe vingt-cinq personnes, forant simultanément seize trous. Malgré ces innovations techniques, qui permettent d'augmenter l'allure moyenne de percement (8 mètres par jour du côté français et 4,4 mètres du côté italien), le travail demeure difficile. La poussière minérale dégagée lors des perforations, pouvant causer la silicose, les éboulements fréquents, les venues d'eau, particulièrement abondantes du côté italien, ralentissent une progression rendue dangereuse, qui coûte la vie, sur l'ensemble du chantier, à vingt-et-un ouvriers.

Enfin, au mois d'août 1962, la jonction s'opère entre les deux équipes de mineurs. Lorsque le tunnel est inauguré en juillet 1965, les travaux ont commencé depuis six ans et demi.

Pour le détail des aspects techniques, voir P. GUICHONNET, « L'achèvement du tunnel du Mont-Blanc », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1963, p. 145-154 et B. JANIN, « Les tunnels routiers du Mont-Blanc et du Grand-Saint-Bernard, les perspectives de leur ouverture pour la vallée d'Aoste », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1962, p. 87-120.

<sup>408</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV. *op. cit.*, p. 386-387.

l'économie européenne »<sup>409</sup> en général et sur le développement des échanges franco-italiens en particulier. L'accent est surtout mis sur le raccourcissement des distances. Le quotidien *Combat*, particulièrement enthousiaste à défaut d'être précis, indique en titre, la veille de l'inauguration, que le tunnel raccourcit « de 364 kilomètres la distance Paris-Turin »<sup>410</sup>.

Pourtant les premiers résultats d'exploitation révèlent que le trafic touristique est particulièrement important. Le coût du péage, de 12 à 60 francs selon la puissance du véhicule, ne semble pas rebuter les automobilistes qui s'engouffrent en grand nombre à une vitesse maximale de 60 km/h sur une chaussée de 7 mètres de large dans un tunnel dont la presse vante la parfaite sécurité. À la fin de l'année 1965, le tunnel se classe d'emblée comme le plus important passage des Alpes du nord en nombre de véhicules. Au cours de la première année d'exploitation, le trafic dépasse les prévisions les plus optimistes de 450 000 véhicules annuels : en 1966, il atteint, pour les seuls véhicules de tourisme, le chiffre 548 000. Le trafic est composé à plus de 90 % d'automobiles et d'autocars. Outre la nature des véhicules, la périodicité saisonnière démontre que le tunnel du Mont-Blanc draine d'importants flux touristiques : 25 % du trafic de l'année 1966 s'effectue au mois d'août et le week-end du 15 août fait figure de sommet de la saison avec 6 711 véhicules en vingt-quatre heures, au lieu d'une moyenne quotidienne de 1626 en 1966<sup>411</sup>. Certains jours d'été, le tunnel atteint son seuil de saturation fixé à un débit maximum de 600 voitures par heure.

La répartition par nationalité démontre en outre que non seulement le tunnel est un axe touristique, mais qu'il est un passage avant tout franco-italien.

---

<sup>409</sup> *France-Italie. Revue économique de la chambre de commerce italienne de Paris*, n°2, mars 1965, p. 15.

<sup>410</sup> *Combat*, 14 juillet 1965. Selon cet article, la distance passerait de 1 163 km à 799 km. L'estimation du géographe Henry Chamussy (*op. cit.*, p. 76) diverge quelque peu et apparaît plus précise :

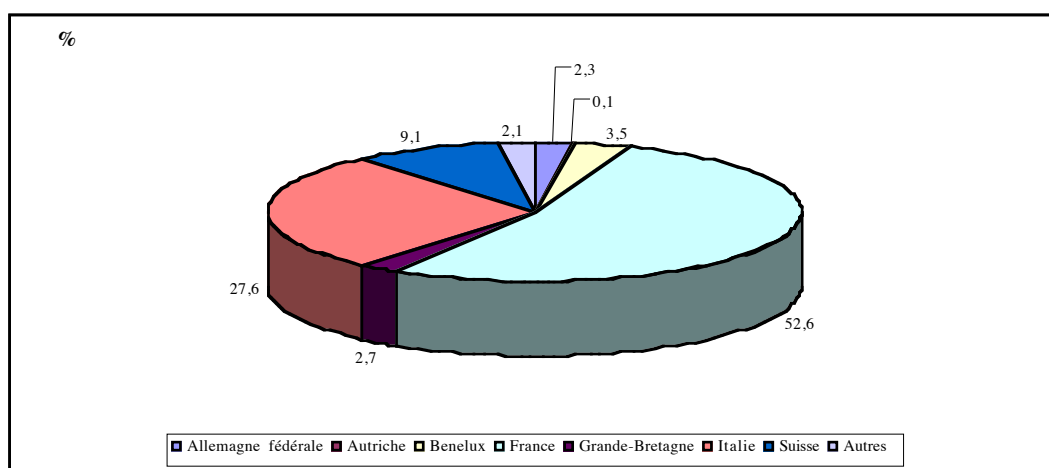
Paris-Turin par Tournus, Bourg, Annemasse et le tunnel du Mont-Blanc = 815 km

Paris-Turin par Tournus, Bourg, Chambéry et le col du Mont-Cenis = 756 km

<sup>411</sup> B. JANIN, *Le Val d'Aoste. Tradition et renouveau*, Aoste, Musumeci éditeur, 1980, p. 264.



**Figure 16. Trafic sous le tunnel du Mont-Blanc par nationalités (1966)**



Source : B. JANIN, *Le Val d'Aoste. Tradition et renouveau*, Aoste, Musumeci éditeur, 1980

Les Français constituent plus de la moitié des usagers du tunnel qui représente donc une large porte d'entrée du tourisme français en Italie.

Néanmoins, l'inadaptation des voies d'accès au tunnel du côté français, notamment la liaison entre Paris et Chamonix comportant de nombreux goulots d'étranglement en fin de parcours, provoquent des difficultés de circulation<sup>412</sup>.

Pour faire face, la question se pose de nouvelles percées transalpines, mais le souci de rentabiliser économiquement l'établissement de ces voies de communication coûteuses demeure une constante dans les préoccupations du gouvernement français, qui ne montre que peu d'entrain au cours des négociations menées avec son homologue italien<sup>413</sup>.

En attendant la construction éventuelle de nouvelles liaisons routières, les touristes français qui choisissent comme mode de déplacement leur automobile doivent, malgré les améliorations apportées, se contenter comme voies d'accès principales à la Péninsule de la route littorale, doublée, et des trois routes alpines (cols du Mont-Cenis et de Montgenèvre et Tunnel du Mont-Blanc ; nous avons vu que le col Saint-Bernard tient une moindre place dans le trafic routier touristique).

La frontière passée, munis d'une carte d'essence<sup>414</sup>, ils découvrent alors un réseau routier très inégal où, à côté des autoroutes, qui suscitent en France une certaine admiration, subsistent un très grand nombre de routes secondaires qui « laissent à désirer »<sup>415</sup>. La

<sup>412</sup> Du côté italien, une autoroute mène de Turin à Quincinetto en 1965, puis jusqu'à Aoste en 1969. D'Aoste au tunnel, les automobilistes empruntent une route à grande circulation.

<sup>413</sup> Cf. chapitre VII (III. A. 2).

<sup>414</sup> Cette carte, réservée aux touristes, permet d'obtenir des bons d'essence à prix réduit que l'on peut se procurer dans une banque en France pour une période de quinze jours, puis à partir du seizième jour du séjour dans un des bureaux de l'Automobile club italien. La carte doit être visée par l'un de ces bureaux à la frontière.

<sup>415</sup> J. D'HOSPITAL, *op. cit.*, p. 50.

morphologie du réseau principal, constitué de deux éventails symétriques, l'un au nord, l'autre au sud, conditionne assurément les itinéraires, en permettant aux touristes de rejoindre leur lieu de villégiature en fonction de leurs aspirations.

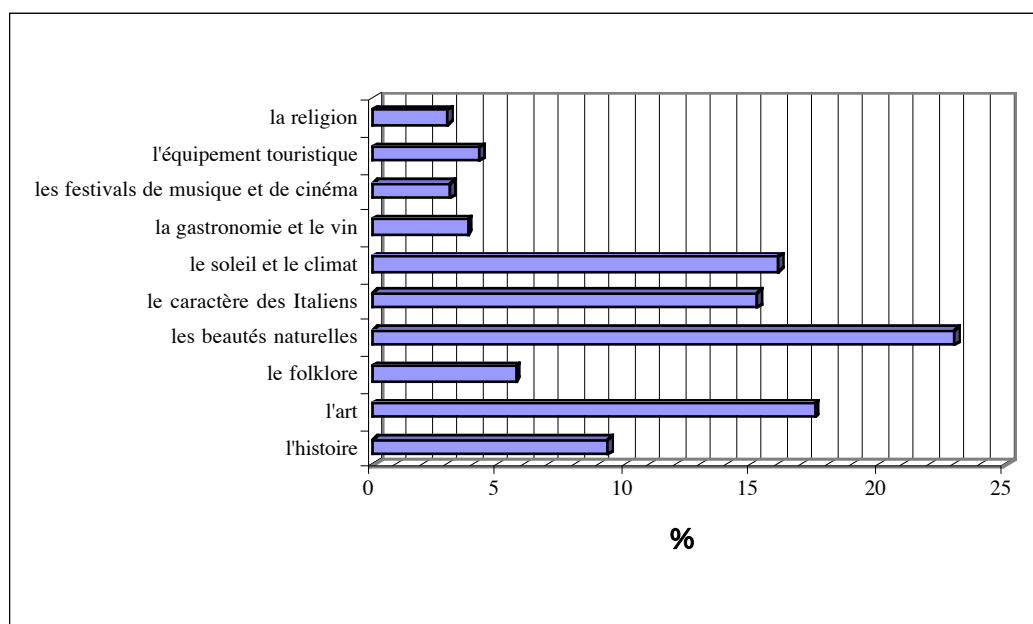
## C. Motivations et destinations

Les destinations choisies par les touristes français sont étroitement liées à leurs attentes et donc à leur imaginaire. Sur ces points, les sondages de l'ENIT nous renseignent encore une fois.

### 1. Pourquoi l'Italie ?

Interrogés dans les locaux des représentations de l'ENIT en France, les candidats au voyage indiquent les motifs qui les guident vers l'Italie.

Figure 17. *Motifs des voyages de vacances en Italie*



Source : ENIT, *Turisti stranieri in Italia. Sondaggio di opinioni 1965*, Roma, n°8, 1966, p. 21.

Les réponses redessinent l'image traditionnelle des attraits de l'Italie : une terre des arts et d'histoire aux paysages merveilleux et baignée de soleil. Si l'on rassemble l'art (17,4 %), l'histoire (9,2 %), le folklore (5,6 %), ce sont près du tiers des touristes français qui se déclarent attirés par les richesses culturelles de la Péninsule. La répartition socioprofessionnelle des touristes, évoquée précédemment, ainsi que le désir croissant d'associer le temps des vacances à la découverte, expliquent cet engouement. Les vacances

sont alors conçues comme actives et dédiées principalement aux visites de sites, de monuments et de musées dont l'observation, plus ou moins attentive, doit concourir à un approfondissement de la culture.

Viennent ensuite, par ordre de préférence, le désir de découvrir les « beautés naturelles » (22,9 %) et la recherche de vacances ensoleillées (16 %). Ces deux aspects attractifs de l'Italie, déjà fort appréciés par les voyageurs des siècles précédents<sup>416</sup>, correspondent également à la conception des vacances qui émerge avec le tourisme de masse : l'évasion. Pour la plupart des Français, notamment originaires de la partie nord du pays, cette période doit en effet marquer une rupture avec leur vie quotidienne. Le changement de cadre que procurent les paysages variés et différenciés, ainsi que la douceur du climat, viennent indiscutablement satisfaire cette exigence, cette quête d'exotisme. Le charme de l'Italie est d'autre part renforcé, au moment où bien des Français choisissent de passer leurs vacances au bord de mer<sup>417</sup>, par une côte littorale très étendue où chacun selon ses goûts peut profiter d'espaces sauvages ou aménagés autour de stations balnéaires en plein développement, même si l'équipement touristique ne constitue pas un motif déterminant (4,2 %).

Les principaux motifs abordés jusqu'à présent ne sont, il faut bien le dire, guère surprenants. De prime abord, le part relativement importante des réponses évoquant « le caractère des Italiens » (15,1 %) comme motifs d'attraction peut paraître plus inédite et attirer l'attention. Le préjugé semble plutôt favorable. Tout du moins dans le cadre des vacances, que l'on considère comme relâchées et où se mêlent insouciance et légèreté, les Italiens par leur « caractère » concourent à rendre le séjour agréable. En serait-il fini du temps où les voyageurs considéraient que seule la présence des Italiens venait ternir les charmes de la Péninsule ?<sup>418</sup> L'image devenue positive, véhiculée comme nous le verrons par les guides, d'un peuple accueillant, ayant le sens de l'hospitalité et une joie de vivre communicative, peut toutefois se confondre avec la perception d'un rapport hiérarchisé qui fait des Italiens les serviteurs de leurs hôtes. Nous reviendrons sur ce sentiment diffus de supériorité qui structure à bien des égards les rapports entre Français et Italiens.

Pour le moment, considérons que les motivations des touristes déterminent l'éventail des destinations à travers la Péninsule.

---

<sup>416</sup> Stendhal évoque, dans sa liste des plaisirs d'un voyage en Italie, tout d'abord celui de, « respirer un air doux et pur », puis celui de « voir de superbes paysages ». Les plaisirs procurés par les richesses culturelles ne viennent qu'ensuite. (Lettre à ses sœurs Pauline et Zénaïde, 10 octobre 1827)

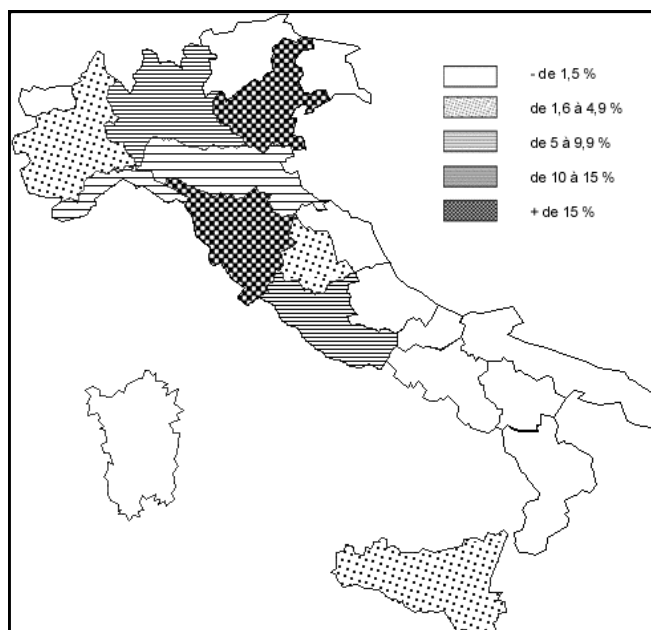
<sup>417</sup> Selon l'enquête de l'INSEE en 1964 : 45 % des vacanciers se rendent, en été, sur les côtes françaises (M. BOYER, *Le Tourisme, op. cit.*, p. 35).

<sup>418</sup> Y. HERSANT, *op. cit.*, préface, p. VIII.

## 2. Les destinations

La répartition par régions et par villes des préférences des touristes français rejoint intégralement leurs aspirations.

**Carte 4. Distribution des préférences des touristes français par région italienne**



Source : d'après ENIT, *Turisti stranieri in Italia. Sondaggio di opinioni 1964, Roma, n°3, 1965, p. 77.*

Une première remarque conduit à observer l'intérêt prédominant des régions du Nord de la Péninsule (45,6 %) et du centre (34,9 %), tandis que le Sud n'attire qu'une minorité (16,4 %) qui se concentre principalement sur Naples (au quatrième rang des villes préférées des touristes français) et l'île de Capri. En tête des régions les plus attractives se trouvent la Toscane (17,7 %) et la Vénétie (17 %).

La première bénéficie de la réputation de ses villes d'art : Florence tout d'abord, qui se situe au troisième rang des villes italiennes citées par ordre de préférence, Pise et dans une moindre mesure Sienne. Ces trois cités constituent un passage incontournable pour tous les touristes qui font de l'Italie une destination principalement culturelle et qui sont désireux de vivre, à la découverte de Florence, le « syndrome de Stendhal »<sup>419</sup>. La Toscane profite également de la réputation des paysages de ses splendides campagnes vallonnées, sources

<sup>419</sup> C'est ainsi que l'on a pu qualifier le trouble dans lequel la cité florentine jette ses visiteurs depuis que Stendhal a écrit, lors de son arrivée à Florence : « les souvenirs se pressaient dans mon cœur, je me sentais hors d'état de raisonner, et me livrais à ma folie comme auprès d'une femme qu'on aime » (cité in M. M. MARTINET, *op. cit.*, p. 191).

séculaires d'inspiration artistique et qui ravissent les touristes en quête des « beautés naturelles » de l'Italie.

La Vénétie tire bien évidemment profit de la formidable attractivité de la cité des Doges. Venise se place en tête des villes italiennes préférées des Français. L'originalité de son urbanisation sur une lagune et la richesse de son patrimoine architectural attirent aussi bien les passionnés d'art et d'histoire que les curieux ou encore les jeunes amoureux, qui font d'une promenade en gondole sur les canaux vénitiens un moment émouvant de leur voyage de noces. C'est aussi le goût du romantisme qui pousse certains jusqu'à Vérone, sur les traces du couple, héros de la tragédie shakespearienne, *Romeo et Juliette*. La Vénétie dispose d'un autre atout séduisant les touristes : sa côte sur l'Adriatique<sup>420</sup>.

Au deuxième rang des régions préférées des Français se trouvent la Lombardie et le Latium. Concernant la Lombardie, Milan se présente comme un point de passage apprécié pour les touristes itinérants. La capitale lombarde se situe au cinquième rang dans l'ordre de préférence des villes italiennes, selon l'enquête de l'ENIT. La cathédrale en est le monument le plus célèbre et le plus couru, en dépit d'une architecture gothique flamboyante qui ne fait pas toujours l'unanimité.<sup>421</sup> Toujours est-il que tous les itinéraires touristiques convergent vers la *piazza del Duomo* et la *galleria Vittorio Emanuele II* ou encore vers les rues adjacentes, qui offrent de nombreuses vitrines exposant les dernières tendances de la mode vestimentaire, très prisée par les Français, autre attrait de la ville. Milan n'est donc souvent qu'une ville étape ou un point de départ pour des circuits menant dans une région de la Lombardie très appréciée : la région des lacs<sup>422</sup>. La ville de Côme, dont le lac est le seul à être situé entièrement en Lombardie<sup>423</sup>, figure d'ailleurs sur la liste des villes préférées des touristes français. Le charme des paysages et le développement des équipements touristiques conjugués à la proximité de la frontière constituent des éléments sans doute déterminants qui font de l'ensemble des lacs des lieux de villégiatures très recherchés.

---

<sup>420</sup> Dans le sondage effectué par l'ENIT, la préférence des touristes français parmi ces « grandes zones indéfinies » (en fait les régions touristiques), la Riviera Adriatique se situe en bonne place (12,8 %). La Vénétie n'est alors pas la seule région concernée puisque l'Émilie-Romagne draine une part importante du tourisme balnéaire (Cf. carte 4) grâce, notamment, à la réputation prestigieuse de Rimini, autrefois destination privilégiée du tourisme d'élite.

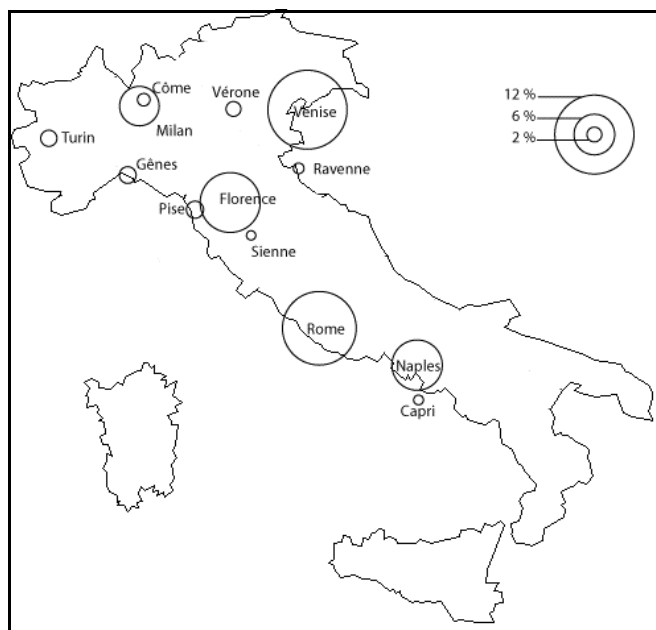
La carte de la distribution des préférences des touristes français par région montre également l'intérêt porté à la côte ligure.

<sup>421</sup> Jean Giono estime que la cathédrale « ne vaut pas un pet de lapin », (J. GIONO, *op. cit.*, p. 35), tandis que l'auteur d'*Ascenseur pour l'échafaud* écrit : « À voir le célèbre Duomo de Milan, on comprend que les Italiens aient donné à ce style le qualificatif de gothique, c'est-à-dire de barbare ». (N. CALEF, *op. cit.*, p.45). Les récits de ces deux écrivains confirment que la visite de Milan se résume le plus souvent aux alentours de la cathédrale.

<sup>422</sup> L'enquête de l'ENIT indique, parmi les « grandes zones indéfinies » préférées des touristes français : Lacs du Nord (26,6 %), Lac de Garde (10 %), Lac Majeur (6,5 %).

<sup>423</sup> Le lac de Garde et le lac Majeur bordent aussi la région, mais le tourisme lié à ces destinations bénéficie également au Piémont pour le Lac majeure et à la Vénétie pour le Lac de Garde.

Carte 5. Distribution par ordre des préférences des touristes français par ville italienne



Source : d'après ENIT, *Turisti stranieri in Italia. Sondaggio di opinioni 1964*, Roma, n°3, 1965, p. 77.

Le rang occupé par la région du Latium est évidemment lié à la formidable attraction exercée sur les touristes par la ville de Rome. La « ville éternelle » demeure, comme par le passé, une des destinations privilégiées des Français qui se rendent en Italie — le sondage de l'ENIT la place en deuxième position, juste après Venise. Capitale d'un empire auquel elle a donné son nom, puis cité emblématique du christianisme, Rome se présente comme un conservatoire de l'histoire de notre civilisation. Dans ce musée à ciel ouvert, les touristes fourmillent essentiellement dans le centre historique riche en monuments. Le correspondant du *Monde* brosse un portrait aigre-doux de cette « humanité baladeuse » :

« Il y a les pèlerins, ou pour être plus exact, les catholiques attirés avant tout dans la Cité éternelle par son appareil religieux. [...] Signe distinctif : hommes, femmes et enfants portent des vêtements de couleur sombre on ne peut plus décents. Les hommes sont coiffés de chapeau, les femmes aussi. Sous le ciel d'août, c'est un spectacle. Cette austérité leur est imposée par leur programme. Ils ont énormément à faire. Ils doivent se rendre à Saint-Pierre et dans les trois autres basiliques majeures, dans quelques-unes des trois cent soixante-quatorze églises de l'Urbe, aux Catacombes, dans les nécropoles classées, au château Saint-Ange — à cause de la Tosca — sur la via Appia antique — à cause de *Quo vadis* ? — et dans tous les lieux profanes rattachés aux annales de la chrétienté. De l'aube au crépuscule, chargés de cabas et donnant toujours l'impression qu'ils vont se glisser dans un confessionnal, ils se déplacent en courant comme des dératés. [...]

Il y a les touristes intéressés par l'art, l'histoire et l'archéologie. Ils en savent long. Ils vont à coup sûr. Ils regardent sous l'angle qu'il faut l'arc de Titus, la colonne de Trajan et le Panthéon ; observent le velouté du marbre de la Pietà de Michel-Ange à Saint-Pierre ; recherchent la dalle sur laquelle César se serait effondré sous le poignard de Brutus ; connaissent les hauteurs d'où ils doivent admirer le panorama de la ville [...] Ce sont des flâneurs distingués, mi-savants, mi-poètes. [...]

Il y a enfin [...] les intoxiqués de littérature romantique, les vieux couples attendrissants en quête de paisibles émotions, les errants de l'ennui, les snobs et les originaux de toutes les races, les nouveaux mariés en voyage de noces. [...] Eux aussi ont un signe distinctif : l'appareil photographique. »<sup>424</sup>

Rome, comme l'ensemble de l'Italie, attire toutes sortes de touristes. Le pays offre, à chacun selon ses centres d'intérêts, une ou des destinations susceptibles de répondre à ses attentes. Dans tous les cas de figure, le séjour dans la Péninsule résulte de l'assimilation d'un ensemble d'images fabriquées et diffusées par une grande variété de vecteurs. Dans ce système de représentation, qui prend racine, en amont, dans tout un fond culturel dont nous tenterons plus loin de cerner les contours, il faut ici réserver une place particulière aux guides touristiques, cette littérature qui accompagne à la fois la préparation et le déroulement du voyage.

---

<sup>424</sup> J. D'HOSPITAL, *op. cit.*, p. 52-53.

## II. L'Italie imaginée

---

Les guides touristiques fournissent une source précieuse à l'étude du tourisme français en Italie et plus encore à une approche des représentations de l'altérité italienne dans le cadre particulier du voyage touristique, du contact direct hors des frontières familières de l'Hexagone. Leur vocation, en tant que guides, est « d'accompagner en montrant le chemin »<sup>425</sup>. Ils permettent donc de mieux comprendre les choix d'itinéraires et de destinations. Au-delà, en délivrant une masse d'informations qui se veut objective sur le pays visité et ses habitants, ils se présentent comme un ensemble de références qui orientent à plusieurs niveaux la perception des touristes. Ainsi certains promettent d'offrir à leurs lecteurs « l'image la plus actuelle et la plus exacte des pays du monde »<sup>426</sup>. Dans ce dessein, qu'il convient d'interroger, les guides proposent non seulement un tableau des attraits naturels et culturels de l'Italie, mais ils brossent aussi un portrait des Italiens qui joue souvent des clichés et des stéréotypes.

### A. Du bon usage des guides touristiques

Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, les guides accompagnent et orientent les voyageurs à travers la Péninsule<sup>427</sup>. Instruments de médiation devenus incontournables entre le touriste et le pays visité, ils ont été soumis par certains intellectuels à une vive critique à l'époque du développement du tourisme de masse. Cette critique recoupe d'ailleurs plus largement celle du tourisme en tant que tel, ou plus exactement le débat qui se déploie autour de la manière dont il faut entrer en contact avec un pays étranger et ses habitants.

#### 1. Un regard directif

La fonction des guides touristiques a été particulièrement discutée par les tenants d'une interprétation péjorative du phénomène touristique. Ces ouvrages sont ainsi mis en cause par la théorie du *sight-seeing*, en tant qu'instruments de normalisation.

En effet, en traçant des itinéraires<sup>428</sup>, en focalisant l'attention sur certains lieux choisis pour leur « intérêt » et classés selon un ordre hiérarchique — le *Guide Michelin* notamment

---

<sup>425</sup> C'est la définition proposée par le *Petit Robert*.

<sup>426</sup> Slogan publicitaire pour les guides de la collection « Petite planète », publiés aux éditions du Seuil.

<sup>427</sup> Cf. D. NORDMAN, « Les guides-Joanne. Ancêtres des guides bleus », in P. NORA *Lieux de mémoire*. II. *La nation* 1., Paris, Gallimard, 1986, p. 529-567.

<sup>428</sup> Le *Guide Bleu* (Hachette, 1962) propose ainsi 370 itinéraires ; Le *Guide Michelin* (2<sup>e</sup> éd., 1959) présente dès ses premières pages des « programmes de voyage » très détaillés établis selon la durée des séjours.



décerne des étoiles — les guides mettraient les touristes sur des rails excluant les chemins de traverse. Le témoignage d'un touriste français de retour d'Italie vient conforter ce point de vue :

« Quand j'ai été à Florence, c'est parce que ça aurait paru tellement énorme de ne pas aller à la Galerie des Offices que j'y suis allé. »<sup>429</sup>

Le sentiment de culpabilité exprimé par ce touriste renvoie à la puissance normative des guides. Loin de faciliter la liberté de mouvement et la découverte, les guides contribueraient à l'aliénation des touristes en leur imposant un cadre rigide :

« Soumis à un impératif d'apparence performative le touriste n'a plus qu'à effectuer les gestes en ratifiant les énoncés »<sup>430</sup>.

Un autre grief retenu contre les guides est de pervertir ou de biaiser le rapport à la réalité du pays visité. Le sociologue Edgar Morin a pu ainsi écrire :

« Le touriste ne visite pas un pays, mais le fantôme de ce pays, c'est-à-dire tout ce qui dans un pays semble échapper à la corruption du temps... Tout ce qui est musée, muséable, muséoïde dans une nation. [...] En bref, est visité tout ce qui peut être nommé *pittoresque*, c'est-à-dire tout ce qui appelle l'image, c'est-à-dire le dédoublement imaginaire. »<sup>431</sup>

Roland Barthes va plus loin encore et incrimine directement les guides qu'il considère comme des instruments d'aveuglement<sup>432</sup>. Ce genre d'analyse particulièrement radicale incline à une condamnation sans appel, sans aucun doute excessive, de ce type de littérature. S'il est excessif de parler d'aveuglement, il faut bien convenir que le regard est aimanté, parfois voilé ou troublé. Les guides fonctionnent, même s'ils s'en défendent, comme des prismes ou des filtres, comme des kaléidoscopes à travers lesquels est appréhendée la découverte d'une altérité. Et ces filtres sont teintés de manière plus ou moins profonde de tous les éléments qui composent les systèmes de représentation individuels ou collectifs.

Il nous semble donc certain que les guides renseignent sur les représentations qui se déploient à un moment donné et dans une sphère culturelle particulière, mais il demeure délicat d'évaluer l'influence précise qu'ils exercent au cours du processus de mise en contact concret, de l'expérience du voyage. Notre approche du contenu des guides repose donc en

---

<sup>429</sup> O. BURGELIN, *op. cit.*, p. 80.

<sup>430</sup> J. GRITTI, « Les contenus culturels du Guide bleu : monuments et sites « à voir » », *Communications*, n°10, 1967, p. 64.

<sup>431</sup> E. MORIN, « Vivent les vacances », in *Pour une politique de l'Homme*, Paris, le Seuil, 1965, p. 223.

<sup>432</sup> R. BARTHES, *Mythologies*, Paris, Le Seuil, 1957, p. 115.

partie sur ces élaborations théoriques dont il convient de mettre la validité à l'épreuve de la variété de la production éditoriale.

## 2. Une littérature éclectique

La littérature touristique sur l'Italie répond par son abondance<sup>433</sup> à la forte demande et par sa diversité aux différents attraits de la Péninsule. Si une dizaine d'ouvrages traitent de l'Italie dans son ensemble, les autres, soit une trentaine, sont consacrés à des régions ou des villes. La richesse des grandes villes d'art italiennes conduit même Georges Pillement, dans sa description minutieuse de *L'Italie inconnue*, à exclure les plus connues d'entre elles, arguant qu'« il faut tout un volume pour guider le lecteur à Venise, à Milan, à Rome et à Florence »<sup>434</sup>. On retrouve sans grande surprise parmi les guides régionaux ou locaux les principales zones d'attraction touristique. Rome (neuf titres), Florence (quatre titres), Venise et Naples (trois titres) figurent en tête de cette production éditoriale.

L'offre éditoriale est d'autre part extrêmement diversifiée, en raison de la concurrence croissante sur le marché florissant et en pleine expansion des guides touristiques. Les maisons d'édition développent des collections spécialisées qui tendent à s'adapter à l'évolution de la demande et à la variété des attentes des lecteurs. La diversité des guides reflète ainsi la diversité du public dont le spectre socioculturel s'élargit.

En outre, tous ces guides n'ont pas la même vocation dans leur utilisation : certains invitent au voyage autant qu'ils permettent de le préparer, d'autres, sans négliger la phase de préparation, sont essentiellement destinés à accompagner le lecteur au cours de son séjour. Il en est ainsi qui se sont adaptés, voire dévoués, aux évolutions des pratiques touristiques et notamment au règne de l'automobile. Georges Pillement note dans la préface de son *Italie inconnue* :

« Le tourisme, tel qu'on le comprend à notre époque, avec toutes les facilités que procure l'automobile, est un tourisme itinérant, alors que le voyageur qui naguère ne connaissait que le chemin de fer était obligé de ne visiter que les villes d'art les plus accessibles et les plus riches, où il s'attardait volontiers. Nous pouvons, en voiture, sans fatigue et sans effort, nous accorder les crochets et les écarts qui nous permettrons de voir des châteaux, des abbayes, des petites villes qui étaient d'un accès difficile »<sup>435</sup>.

---

<sup>433</sup> Un recensement effectué dans les répertoires de la Bibliothèque nationale nous a permis de relever, entre 1958 et 1968, la publication de 44 ouvrages. Certains de ces guides connaissent plusieurs rééditions au cours de la période : *Guide Michelin* (8 éditions), *Guide Bleu* (4 éditions), *Guide Nagel* (3 éditions).

<sup>434</sup> G. PILLEMENT, *L'Italie inconnue*, Centre, Paris, Grasset, 1963, Préface (non paginée).

<sup>435</sup> *Idem*.

Enfin, ces guides répondent à différentes manières de concevoir et d'envisager les vacances dans un pays étranger : s'agit-il de parfaire sa culture et de voir concrètement les monuments et les œuvres qui peuplent un imaginaire intellectuel, s'agit-il de s'ouvrir à un autre peuple et de s'imprégner de sa différence, de son art de vivre, s'agit-il tout simplement d'être heureux, de s'évader, de bien profiter de ses vacances ?

Une enquête menée au milieu des années soixante au sein d'un échantillon essentiellement représentatif de la « bourgeoisie », nous permet d'envisager le mouvement très sensible alors de renouvellement des formes du tourisme. Outre le tourisme culturel, associé à la pratique du *sight seeing*, les personnes interrogées se déclarent concernées par deux autres formes de conception. La première, dont la principale vocation est justement de rompre avec la fascination du décor, consiste en une recherche d'authenticité qui se réalise par le biais de l'imprégnation, de la découverte et de l'aventure. Le touriste se dit alors surtout intéressé par la dimension humaine du pays visité, le bénéfice attendu étant de s'enrichir de nouvelles expériences. La seconde est liée à un besoin de repos et consiste en une recherche de dépaysement, d'absence de contrainte sociale (liberté) et d'une certaine sensualité<sup>436</sup>.

À partir de ces éléments, il est possible de distinguer trois types de guides : les « précis d'ethnographie », les guides culturels, les guides pratiques.

Nous qualifions de « précis ethnographiques » les ouvrages qui offrent essentiellement un contenu consacré à une présentation de l'Italie sous ces différentes facettes, en mettant l'accent sur les caractères et les comportements socioculturels des Italiens. Ces ouvrages se constituent à la limite du genre en raison de la proximité de leur contenu avec des approches développées dans d'autres domaines éditoriaux, plus spécialisés voire scientifiques<sup>437</sup>. Il s'agit pourtant bien de guides, et non d'enquêtes sociologiques ou anthropologiques, dont le propos est de faire découvrir sous un angle particulier un pays que le lecteur va ou pourrait aller découvrir dans le cadre d'un voyage de tourisme. Dans l'avant-propos de *L'Italie d'hier et d'aujourd'hui*, Jean-Louis Vaudoier, membre de l'Académie française, en exposant l'utilisation que les lecteurs peuvent faire de ce livre en particulier, définit la fonction de ce type d'ouvrage :

« Par son texte, par ses illustrations, le livre que voici me semble propre à toucher, à satisfaire, à enchanter au moins trois catégories de lecteurs « italophiles ». D'abord ceux qui n'ont jamais été en Italie, et qui, rêvant d'elle, trouveront ici de quoi exciter leur impatience, aiguïser leur appétit ; ensuite, ceux qui partant pour l'Italie, emporteront ce

---

<sup>436</sup> O. BURGELIN, *art. cit.*

<sup>437</sup> Cette dimension documentaire conduit parfois à une utilisation détournée de ces ouvrages. L'association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public conseille aux enseignants d'italien le volume consacré à l'Italie dans la collection « Petite planète » comme instrument de documentation, le rangeant dans la rubrique « histoire et civilisation » (*Les Langues modernes*, n°4, juillet-août 1964, p. 136).

livre avec eux et en feront là-bas leur compagnon, leur ami et, comme on disait autrefois, leurs « délices » ; enfin ceux qui, de retour au logis, pourront grâce à ce reliquaire, revivre de beaux voyages, chers et lointains. »<sup>438</sup>

Un discours paré des oripeaux d'une approche scientifique traduit le projet de guider les lecteurs sur les chemins de « la connaissance des Italiens »<sup>439</sup>. Les mœurs et les coutumes sont examinées en détail, de la gastronomie à la religion en passant par les pratiques sportives, l'habillement ou encore les sujets de conversations. Cette démarche fait se côtoyer les observations d'une réalité objective et la reproduction des stéréotypes les plus éculés. Certains proposent de brosser le portrait du « type italien, [...] celui créé par un dosage subtil, nuancé à l'infini, des mêmes qualités, des mêmes défauts, plus ou moins marqués, ici ou là, mais que l'on retrouve dans toutes les provinces »<sup>440</sup>. Il s'agit donc bien d'une démarche ethnographique, qui tend, par une analyse détaillée des mœurs et des conditions d'existence, à décrire un peuple et son milieu.

Ce type d'ouvrage se rapproche aussi, en un sens, des récits de voyages de l'époque moderne et du début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ils proposent au lecteur de lui faire partager une expérience de l'Italie telle qu'ils ne pourront pas la mener dans le cadre restreint des vacances. Les auteurs se mettent en scène comme des familiers de l'Italie, insistant sur leur longue connaissance du pays, utilisant parfois un ton très intime, un ton de confiance ou encore se laissant aller à des appréciations très personnelles. C'est notamment l'esprit que tendent à développer les guides *Petite planète*. Paul Lechat construit ainsi nombre de ses descriptions sur le mode subjectif, faisant partager au lecteur non seulement ses goûts et dégoût, mais aussi une forme d'éducation de la sensibilité aux choses d'Italie, acquise après de longues années de fréquentation :

« Le dôme de Milan me laisse froid. Il sent l'application, le procédé et l'amplification. »<sup>441</sup>

« J'ai un goût tout particulier pour les gares italiennes, à l'exception de celle de Milan qui est plus munichoise que nature. »<sup>442</sup>

« Je me souviens de l'ennui, de l'agacement, pour ne pas dire de l'antipathie que m'inspiraient les églises baroques lors de mes premières visites de jeune homme. [...] Aujourd'hui rien ne m'est plus cher à Rome que telle petite église baroque face à la fontaine de Trévi, d'une élégance, d'une impertinence, d'un charme, d'un bonheur

---

<sup>438</sup> D. OGRIZEK, *L'Italie d'hier et d'aujourd'hui. Un portrait en couleur*, Paris, Obé, 1962, p. 1.

<sup>439</sup> P. LECHAT, *L'Italie*, Paris, Seuil, coll. « Petite planète », 1964, p. 16.

<sup>440</sup> L. ZEPPEGNO, *Guide vivant de l'Italie*, Paris, Robert Laffont, 1968, p. 149.

<sup>441</sup> P. LECHAT, *Italie*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>442</sup> *Ibid.*, p. 31.

d'expression, d'une allégresse et d'une délicatesse de formes incomparables. Il y a vingt ans, je serais passé sans la voir. »<sup>443</sup>

On peut d'ailleurs y voir une forme de réponse aux critiques qui se développent alors (précipitation, ignorance des populations et de leur mode de vie), incriminant essentiellement la posture des guides que l'on dit désormais « culturels » et dont un certain nombre de collections tentent de se démarquer. La description des villes, des monuments, des *vivenda* demeure, mais elle est réduite et traitée de manière à créer le sentiment d'une flânerie et à éveiller non seulement le sens de la vue, mais aussi le goût et l'odorat, comme dans ce passage sur les environs de Rome :

« À Ostie, autrefois le grand port de Rome, des fouilles méthodiques nous reconstituent progressivement la physionomie de la ville. À Frascati se boit un petit vin blanc parfumé. À Nemi les fraises fondent délicieusement dans la bouche et le petit panier qu'on ramène avec soi embaume tout l'autobus. »<sup>444</sup>

De fait, les guides culturels développent une présentation bien différente du pays, même s'ils ont en commun avec les « précis d'ethnographie » de s'adresser à un public relativement formé intellectuellement. En tant que guides culturels, ils semblent s'attacher à une haute exigence de contenu. Le *Guide bleu*, par exemple, confie ses pages de présentation générale du pays à des universitaires dont le magistère constitue un gage de qualité et surtout d'autorité auprès des lecteurs<sup>445</sup>. Après cette mise en perspective, fort savante mais brève, le lecteur ne découvre plus l'Italie qu'à travers ses monuments.

Cette catégorie d'ouvrages, par le nombre de volumes, est la plus importante, confirmant, comme l'indique le *Guide Michelin* que « pour beaucoup, l'Italie mère des arts, est une nation-musée où sont nés les chefs d'œuvres nés des civilisations antique, chrétienne, humaniste »<sup>446</sup>. Ils peuvent être consacrés à des villes, à des régions, à des ensembles régionaux ou à l'ensemble de la Péninsule. Les « villes d'art », en particulier Rome, Florence et Venise, font l'objet de nombreux volumes dont certains se présentent sous la forme de livres d'art illustrés<sup>447</sup>, tandis que d'autres conservent les attributs traditionnels du guide

---

<sup>443</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>444</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>445</sup> Dans l'édition de 1962 :

« Aperçu géographique » : René Clozier, Inspecteur général de l'Instruction publique et professeur à l'Institut d'urbanisme à l'université de Paris.

« Aperçu économique » : Georges Viers, Professeur à l'université de Toulouse.

« Histoire sommaire de l'Italie » : Pierre Grimal, Professeur à la Sorbonne, Maurice Vaussard, chargé de conférence à l'École pratique des Hautes Études.

« Aperçu de la littérature italienne » : V. Del Lito, Professeur à l'université de Grenoble.

<sup>446</sup> *Guide Michelin*, éd. 1959, p. 3.

<sup>447</sup> C'est le cas notamment des livres publiés aux éditions Sun : *Rome que j'aime* (1958), *Florence que j'aime* (1960). On peut également mentionner parmi les ouvrages consultés: N. BALLIF, *Merveilles de Venise*, Paris,

proposant des itinéraires<sup>448</sup>. Ils ont en commun, pour la plupart, d'offrir des descriptions documentées des sites les plus marquants. Certains ouvrages affichent une ambition plus exhaustive à l'image des trois volumes de *L'Italie inconnue* qui, du nord au sud en passant par le centre de la Péninsule, proposent des « itinéraires archéologiques [...] attachés particulièrement à faire connaître toute une série d'édifices qu'on néglige généralement »<sup>449</sup>.

Une ambition qui demeure bien circonscrite au champ que se donnent les guides culturels, l'approfondissement de la connaissance passant ici par la découverte de sites méconnus mais n'envisageant en aucune manière de développer des commentaires à propos des habitants du pays. Il est frappant de constater jusqu'à quelle extrémité ce guide pousse son aveuglement aux réalités contemporaines de l'Italie de même que l'invraisemblable carcan dans lequel il enserme les faits et gestes du touriste (qui certes n'est pas obligé de s'y plier). Une simple excursion dans les environs de Rome, à Ostie, donne le ton :

« Nous regagnons la via Aurelia, laissons, à droite, la station balnéaire de Ladispoli et au Ponte Denari, prenons la route qui nous permettra de gagner OSTIE. Beaucoup de touristes qui vont à Rome négligent Ostie, en quoi ils ont tort, car c'est à Ostie, mieux encore qu'ailleurs, qu'on peut se faire une idée de ce que fut la vie à l'époque romaine. La ville antique avait été fondée, selon la légende, par Ancus Martius, mais celle dont nous voyons les restes ne date que d'environ 338 av. J.-C. C'était le port marchand de Rome [...].

Nous verrons d'abord les Thermes, précédés d'un vaste portique à deux ordres, qui conservent de belles mosaïques, la caserne des Virgiles, la Palestre, la place des Corporations [...]. Nous trouvons ensuite le Théâtre, le Mithraeum, ou sanctuaire de Mithra, les thermes du Forum [...]. Nous n'avons plus qu'à suivre l'autoroute et nous arrivons bientôt à Rome. »<sup>450</sup>

C'est d'ailleurs en ce sens qu'ils représentent la cible privilégiée des détracteurs des guides touristiques comme obstacles insidieux au contact entre les peuples et à une appréhension vivante des réalités contemporaines du pays. Le *Guide bleu*, sans doute le plus emblématique de ce genre, est l'objet des critiques acérées, entre autres, de Roland Barthes :

« Pour le *Guide bleu*, les hommes n'existent que comme « type » [...], ils ne sont qu'introductifs, ils composent un gracieux décor romanesque, destiné à circonvenir

---

Hachette, 1960 ; A. MENEN, *Visages de Rome*, Grenoble-Paris, Arthaud, 1961 ; A. MAIURI, *Naples, Pompei, Herculaneum...*, Grenoble-Paris, Arthaud, 1962

<sup>448</sup> Pour ne citer que les principaux : Sur Rome : *Guide Nagel* (1960, 1963), *Guide Bleu* (1960, 1968). Sur Florence : *Guide Nagel* (1959).

<sup>449</sup> G. PILLEMENT, *L'Italie inconnue, Centre*, op. cit., p. 7. Du même auteur, *L'Italie inconnue, Nord*, Paris, Grasset, 1962 et *L'Italie inconnue, Sud*, Paris, Grasset, 1964.

<sup>450</sup> G. PILLEMENT, op. cit., p. 194-195.

l'essentiel du pays : sa collection de monuments. [...] La sélection des monuments supprime à la fois la réalité de la terre et celle des hommes, elle ne rend compte de rien de présent. »<sup>451</sup>

Le caractère très orienté de ce type de guide pose de manière plus générale la question de la médiation, qui intervient en termes différents en ce qui concerne les guides pratiques.

Ces ouvrages ont pour principal objet de fournir des informations pratiques sur les conditions matérielles de préparation et de déroulement du séjour. Chaque élément du pays visité y est abordé en fonction de cette préoccupation : les itinéraires sont envisagés sous l'angle des moyens de transport, les séjours dans une ville sous celui de l'hébergement, de la restauration et des activités disponibles. Le choix de ces diverses composantes du voyage est souvent hiérarchisé en fonction des prix, mais aussi, lorsqu'on en arrive aux sites à visiter, en fonction de leur « importance » c'est-à-dire dans un éventail de possibilités entre ce qui est « à voir absolument » et ce qui est moins essentiel, sans oublier de petites découvertes distinguées pour leur originalité ou leur pittoresque. Dans tous les cas, ces guides indiquent comment voir rapidement et sans complications matérielles ce qui « doit être vu ». Une telle présentation est donc particulièrement propice à la recherche de raccourcis qui ne sont pas sans favoriser une vision réductrice voire stéréotypée des réalités du pays et notamment des habitants.

Il serait bien sûr abusif de considérer que les guides se spécialisent exclusivement dans l'une des trois approches que nous avons décrites. Chaque ouvrage comporte à la fois des aspects ethnographiques, culturels (au sens de description du patrimoine) et pratiques. Ils se distinguent avant tout par la part relative accordée à chacun de ces éléments. D'autre part, tous laissent entrevoir, de manière plus ou moins nuancée, un jeu de représentations de l'Italie et des Italiens.

## **B. L'Italie et les Italiens dans les guides touristiques**

À la question « pourquoi l'Italie ? » posée en introduction du *Guide vivant de l'Italie*, il est répondu :

« Pour le soleil, la mer, les belles montagnes, le climat. Pour ses paysages variés. Pour ses œuvres d'art et les monuments de chaque région. Pour connaître quelques unes

---

<sup>451</sup> R. BARTHES, *op. cit.*, p. 114-115.

des villes les plus belles du monde. Et aussi pour connaître un peuple divers, haut en couleur, vif, fascinant et charmant. »<sup>452</sup>

Cette longue énumération condense les principaux attraits détaillés par les guides avec plus ou moins d'insistance, selon leur ligne éditoriale et ce qu'ils croient être les attentes de leurs lecteurs. Le plus souvent, la description du pays est distinguée des us et coutumes de ses habitants.

## 1. Un tableau de l'Italie

Les touristes peuvent trouver en Italie de nombreux éléments favorables au déroulement agréable de leurs vacances, dont les plus fréquemment évoqués sont le cadre naturel et la richesse du patrimoine. Les guides, qui ne peuvent que s'attacher à vanter les charmes de la destination qu'ils présentent, ne manquent pas d'en faire un inventaire aussi complet que possible.

Tous mettent en exergue la beauté et la variété des paysages. Il est ainsi écrit dès premières lignes du *Guide Michelin* :

« L'Italie, c'est un paysage aux lignes pures et nobles. Baignant citées anciennes, montagnes, lacs, baies harmonieuses, une lumière merveilleuse, toute dorée, épure les lignes, magnifie les formes et, par son éclat, met la joie au cœur. »<sup>453</sup>

C'est avec le même enthousiasme, associant esthétisme paysager et bonheur, que le *guide Marabout* invite ses lecteurs au voyage :

« Avec l'Italie, vous allez vers le soleil, le ciel pur, les fleurs, les fruits, la joie de vivre ». <sup>454</sup>

Toutes les pages consacrées aux beautés naturelles de l'Italie insistent sur la symbiose entre le paysage et le climat. Paul Lechat observe dans le guide *Petite planète* que « la douceur du climat est un attrait puissant »<sup>455</sup>. L'ensoleillement et les températures souvent clémentes valent à l'Italie la réputation de « pays du printemps éternel » pour le *Guide vivant de l'Italie*, qui note toutefois que « les surprises peuvent être déconcertantes »<sup>456</sup>.

Mais surtout, Les guides rivalisent d'emphase pour décrire la diversité des spectacles offerts par la nature. Pour le *Guide vivant de l'Italie* :

---

<sup>452</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 11.

<sup>453</sup> *Guide Michelin*, *op. cit.*, p. 3.

<sup>454</sup> *Vacances en Italie*, coll. « Marabout-Flash », éd. Gérard et C°, 1959, p. 7.

<sup>455</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 170.

<sup>456</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 11.



« Il est difficile de trouver une région grise, monotone ou désagréable »<sup>457</sup>.

Du nord au sud, chaque région, chaque site, est digne d'intérêt et propose des vues susceptibles de ravir tous les goûts. Les touristes les moins aventureux trouvent dans le Nord de l'Italie des régions qui, comme le Piémont, offrent, selon le *Guide Michelin*, « des horizons familiers »<sup>458</sup>. De même, le guide *Petite planète* remarque, à propos de la Lombardie, qu'« un Français du Nord ou de l'Est ne se sent nullement dépaycé de ce décor d'abondance agricole et industrielle »<sup>459</sup>. Dans la partie septentrionale de la Péninsule, les lacs se présentent, d'après le même guide, comme des « lieux de séjour d'un agrément exceptionnel »<sup>460</sup>. Le point de vue est largement partagé.

D'une manière unanime, il est souligné que le dépaysement est plus grand dans la partie méridionale du pays. Jack Chargelegue note, dans *L'Italie 25 francs par jour*, que « de Tarente à Reggio de Calabre, voici des paysages où quelquefois l'on voit déjà poindre l'Afrique »<sup>461</sup>. Parcourir le *Mezzogiorno*, « d'une beauté merveilleuse »<sup>462</sup> selon le *Guide Larousse*, invite les touristes à la « découverte »<sup>463</sup> et à une plus grande « solitude »<sup>464</sup>. Dans cette région, « la plage de Reggio de Calabre se situe dans un des plus beaux décors de la Méditerranée », et ne présente pas, selon Jack Chargelegue, les défauts des rivages de l'Adriatique ou de la côte ligure, « appropriés en grande partie par les établissements de bains » et « surpeuplés ». Mais, c'est la Sicile qui recueille les plus grandes faveurs des cicérons. Pour le *Guide bleu* comme pour le *Guide Larousse*, elle est « la plus belle île de la Méditerranée »<sup>465</sup>.

Outre le cadre paysager, la richesse patrimoniale figure au premier plan des attraits de la Péninsule. Nous avons vu que certains guides se consacrent pleinement à tracer des itinéraires qui prennent pour seules étapes les monuments et les musées, pour lesquels ils proposent des descriptions souvent très détaillées. L'architecture sert fréquemment de point d'ancrage à des mises en perspective historique. Par la place qui lui est accordée, le patrimoine architectural en vient à se confondre avec une part de l'identité italienne.

Certes, les grandes villes sont associées dans l'imaginaire collectif à leurs principaux monuments – le cas le plus évident est sans aucun doute celui de Pise et sa tour – mais au-delà de ce phénomène, qui n'est pas propre à l'Italie, le peuple italien lui-même est assimilé à ses réalisations. On peut ainsi lire dans le guide *Petite planète* :

---

<sup>457</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>458</sup> *Guide Michelin*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>459</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 170.

<sup>460</sup> *Ibid.*

<sup>461</sup> J. CHARGELEGUE, *op. cit.*, p. 348.

<sup>462</sup> *Guide Larousse*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>463</sup> *Ibid.*

<sup>464</sup> J. CHARGELEGUE, *op. cit.*, p. 36.

<sup>465</sup> *Guide bleu*, *op. cit.*, p. 721 ; *Italie*, *op. cit.*, p. 153.

« Les Italiens sont les maîtres de la pioche, de la truelle et de l'équerre, des maîtres bâtisseurs. Ce n'est pas un hasard si, encore aujourd'hui, les ouvriers du bâtiment piémontais et calabrais sont si nombreux sur les chantiers où se construisent nos maisons et nos ports. »<sup>466</sup>

Pour le *Guide Michelin* :

« Les Italiens sont maçons dans l'âme. »<sup>467</sup>

On ne peut que s'interroger avec une grande perplexité au sujet de l'effet valorisant de ce type de rapprochement sur la représentation de la condition ouvrière des Italiens, notamment émigrés en France.

Toujours est-il que les « villes d'art » les plus célèbres font l'objet dans les guides d'un traitement particulier et occupent un très grand nombre de pages. Rome, Florence, Venise et Naples sont décrites dans des publications spécifiques qui témoignent de l'intérêt porté à ces cités<sup>468</sup>. Selon le *Guide bleu*, Florence est « après Rome, la ville la plus intéressante d'Italie »<sup>469</sup>, tandis que Venise est « une ville à part, peut-être la plus étrange du monde »<sup>470</sup>. Tous les auteurs ne tarissent pas d'éloges et leurs propos n'appellent guère de commentaires. Ils ne font que reproduire des jugements esthétiques relativement consensuels, notamment en ce qui concerne le génie des artistes de la Rome antique et de la Renaissance. En revanche les monuments et les œuvres créés au cours des périodes suivantes laissent davantage de place à une diversité d'appréciation. Si le baroque est généralement très apprécié et abondamment décrit, notamment à travers le foisonnement des monuments religieux élevés à cette époque, du point de vue artistique, le XIX<sup>e</sup> siècle et même le XX<sup>e</sup> siècle ne recueillent que bien peu de notations admiratives ou seulement favorables. Après le XVIII<sup>e</sup> siècle, il semble que l'intérêt historique l'emporte nettement sur l'intérêt esthétique des *vivenda*. Cela s'explique en grande partie par le peu de considération dont jouit l'art italien contemporain. Paul Lechat, pourtant sensible aux charmes de la modernité, note :

« [Au XIX<sup>e</sup> siècle] un nouveau style, sévère, froid et régulier, se développe, en réaction contre la liberté d'inspiration et les fantaisies plastiques du baroque. Mais ce néo-classicisme manque de vigueur et d'originalité. Ni les architectes, ni les sculpteurs de cette époque ne réussissent à insuffler une vie nouvelle aux formes antiques qu'ils imitent

---

<sup>466</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 47.

<sup>467</sup> *Guide Michelin, op. cit.*, p. 16.

<sup>468</sup> Nous avons relevé dans les répertoires de la Bibliothèque nationale pour la période 1958-1969, dix guides sur Rome, quatre sur Florence, trois sur Venise et sur Naples.

<sup>469</sup> *Guide bleu, op. cit.*, p. 386.

<sup>470</sup> *Ibid.*, p. 186.

sans génie. [...] Rares sont les peintres et les sculpteurs de cette époque qui échappent à la médiocrité académique. »<sup>471</sup>

S'il trouve, pour sa part, que les artistes italiens du XX<sup>e</sup> siècle sont parvenus à retrouver « l'inspiration du grand style »<sup>472</sup>, il n'est pas suivi en ce sens par de nombreux guides culturels qui ne mentionnent que très peu d'œuvres contemporaines. Les itinéraires proposés par le *Guide Michelin*, qui présente un succin résumé des temps forts de chaque étape, ne mentionnent aucun monument postérieur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, de manière générale, les villes italiennes semblent attirer avant tout les touristes par leur patrimoine artistique et historique.

Naples occupe, dans cet ensemble, une place à part : ville d'art reconnue, parmi les plus visitées de la Péninsule, son attrait ne relève pas des mêmes ingrédients qui font le succès de Florence ou de Venise et ne conduit pas au même consensus. Si la cité méridionale a su séduire par le passé Stendhal ou Alexandre Dumas<sup>473</sup> et plus récemment Roger Peyrefitte<sup>474</sup> ou encore Dominique Fernandez, un jeune normalien agrégé d'italien, également critique littéraire à *l'Express* et à *France Observateur*, qui lui consacre de très belles pages dans *Mère Méditerranée*<sup>475</sup>, les guides font preuve de moins d'engouement. Le *Guide Larousse* y voit une « incohérente ville populaire »<sup>476</sup>, tandis que dans *l'Italie 25 francs par jour*, elle est considérée comme une « ville triste industrialisée » où « les embouteillages atteignent à la perfection »<sup>477</sup>. À dire vrai, plus que la ville, c'est le comportement de ses habitants qui suscite les commentaires. *Le Guide bleu*, peu enclin à évoquer la dimension humaine des régions visitées, fait pour l'occasion une exception et l'on peut y lire :

« La vie populaire s'étale presque partout, à chaque instant, avec une extrême liberté et une surprenante fantaisie. De l'aube jusqu'au crépuscule, et parfois bien avant dans la nuit, le voyageur est frappé non seulement par le bruit assourdissant de la circulation mais aussi par les rumeurs constantes de cette cité où tout est voix, cri ou chant. »<sup>478</sup>

En des termes moins choisis, le marquis de Sade écrivait à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle à propos l'étape napolitaine de son *Voyage d'Italie* :

---

<sup>471</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 77.

<sup>472</sup> *Ibid.*

<sup>473</sup> Cf. Y. HERSANT (éd.), *op. cit.*, p. 580-603.

<sup>474</sup> R. PEYREFITTE, *op. cit.* L'auteur parle d'une « ville merveilleuse » (p. 20).

<sup>475</sup> D. FERNANDEZ, *op. cit.* p. 7-46.

<sup>476</sup> *Guide Larousse*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>477</sup> J. CHARGELEGUE, *op. cit.*, p. 295.

<sup>478</sup> *Guide bleu*, *op. cit.*, p. 617.

« C'est avec douleur, j'en conviens, qu'on voit le plus beau des pays de l'univers habité par l'espèce la plus abrutie »<sup>479</sup>.

Si l'insulte n'a plus cours, il reste que c'est à Naples que la perception de la différence entre Français et Italiens est la plus vive. Paul Lechat rapporte le témoignage d'une touriste, Madame M., qui, de ce point de vue, est caractéristique :

« Quand nous sommes arrivés à Naples, quelle horreur ! Quel chahut, quelle bousculade ! C'est sale. Les gens ont l'air misérables. J'avais à peine mis les pieds hors de la gare que j'étais assiégée par sept faquins qui se disputaient mes valises. »<sup>480</sup>

À l'évidence, Naples présente comme principal défaut... d'être habitée. Mais c'est aussi ce qui fait son charme et qui y attire de nombreux touristes désireux d'observer une ville « typiquement » italienne, on pourrait dire typiquement méridionale. Le dépaysement pouvant être brutal, les guides prennent le parti d'en avertir leur lecteur, de les préparer au choc de la rencontre avec le Sud, non sans perpétuer ainsi une multitude de clichés sur lesquels nous aurons l'occasion de revenir.

L'ambiguïté de la relation aux populations autochtones ne se limite d'ailleurs pas aux descriptions de Naples. La manière dont Paul Lechat présente la « Ville éternelle », destination culturelle par excellence, nous semble aussi significative des représentations et des comportements touristiques :

« À Rome, dès qu'on a quitté les grandes artères et le circuit des palais, des églises et des souvenirs historiques, on pénètre dans un monde qui n'est guère réjouissant. »<sup>481</sup>

En effet, les monuments, laïques ou religieux, et les musées constituent, à la lecture des guides, autant de balises circonscrivant un territoire touristique au-delà duquel s'étend un univers qui demeure, à bien des égards, inconnu. La vie socio-économique des habitants est fort peu évoquée et il est donc intéressant de s'attarder quelque peu sur la manière dont est abordé un aspect essentiel de l'Italie contemporaine : la modernité (notamment à travers les activités industrielles).

Le *Guide Michelin* fait exception, parmi les guides les plus diffusés, en attirant l'attention de ses lecteurs itinérants sur « un grand nombre de réalisations qui étonneront le visiteur : bonification des terres, barrages, usines et immeubles ultra-modernes »<sup>482</sup>. Il y est

---

<sup>479</sup> Cité in Y. HERSANT (éd.), *op. cit.*, p. 572.

<sup>480</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 142.

<sup>481</sup> *Ibid.*, p. 105. L'auteur ne se pose pas ici en détracteur de la manière de vivre des Italiens, mais tente au contraire d'attirer l'attention de ses lecteurs sur les difficultés sociales des populations urbaines, trop souvent passées sous silence et ignorées des touristes.

<sup>482</sup> *Guide Michelin*, *op. cit.*, p. 13.

également noté que « l'économie italienne poursuit actuellement une évolution qui va en faire une des plus modernes d'Europe. »<sup>483</sup> Ces aspects ne sont toutefois que fort peu développés hors des pages réservées à la présentation générale du pays. Tout juste est-il précisé, à l'abord des grandes villes du Nord, qu'il s'agit de cités industrielles :

« Milan, capitale économique de l'Italie, est une grande ville moderne, par ses buildings et ses banlieues industrielles. Mais elle garde de son passé des témoignages artistiques de premier ordre. »<sup>484</sup>

Le propos est parfois plus détaillé, mais dans des ouvrages destinés à un public plus restreint. Le plus disert sur la modernité de l'Italie est Doré Ogrizek :

« L'Italie n'a pas fini d'étonner le monde. Une nouvelle civilisation est en train d'y naître sous nos yeux. Les étrangers de plus en plus nombreux chaque année, qui vont y passer leurs vacances, découvrent avec des sentiments divers que l'Italie n'est pas seulement un immense musée [...] mais aussi une grande nation industrielle, en passe de régler rapidement des problèmes qu'on disait insolubles il y a dix ans. Ils vont à Venise en voyage de noces, se penchent à la fenêtre du train et aperçoivent d'abord les raffineries du pétrole de Marghera ; au milieu des paysages de Toscane, ils voient fumer les centrales pétrochimiques de Larderello ; s'embarquent pour Capri, ils trouvent la côte de la baie de Naples occupée par des usines et des chantiers de construction navale. »<sup>485</sup>

Au contraire, certains guides déplorent cette réalité qui vient défigurer ou cacher les véritables trésors urbains, qui ne peuvent qu'être anciens :

« Nous arrivons à Gênes qui avait beaucoup souffert des bombardements de 1944 mais qui a retrouvé, dans une activité de plus en plus bruyante, la splendeur de ses demeures patriciennes. [...] C'est dans ces quartiers du port qui gardent le reflet de la Gênes puissante et magnifique du moyen âge et de la Renaissance et qui sont, tout à la fois, sordides et secrets, que nous trouvons les souvenirs émouvants de sa primitive grandeur. [...] Cette grandeur de Gênes, c'est au palais *S. Giorgio* qu'on en aura le plus profondément le sentiment, bien qu'il ait perdu dans des restaurations et des agrandissements successifs une partie de son caractère. Il aurait fallu le voir quand la façade postérieure donnait directement sur la mer, au lieu d'être précédée de docks, et était entièrement peinte. »<sup>486</sup>

---

<sup>483</sup> *Ibid.*, p. 17, chapitre « Économie ».

<sup>484</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>485</sup> D. OGRIZEK, *op. cit.*, p. 198.

<sup>486</sup> G. PILLEMENT, *op. cit.*, p. 343-344.

Certes, cette réalité ne peut échapper aux touristes, au moins au cours des trajets les menant vers des sites attractifs, mais la faible place qu'elle occupe dans les guides ainsi que la référence à un sentiment d'étonnement voire de déplaisir, lorsqu'elle est évoquée, en dit long sur les représentations stéréotypées d'un pays figé dans le passé. Le *Guide Michelin* ne se trompe pas en affirmant en préambule :

« Aujourd'hui des armées pacifiques de touristes mettent leur pas dans ceux de Du Bellay, de Montaigne, de Goethe, de Byron, de Chateaubriand, de Stendhal et des innombrables artistes venus puiser aux sources de la civilisation occidentale. »<sup>487</sup>

## 2. Un portrait stéréotypé des Italiens

Ces voyageurs lettrés ont, en contrepartie de leur fascination pour les paysages et le patrimoine de la Péninsule, laissé dans la conscience collective une image ternie de ses habitants. Yves Hersant note dans la préface de son *Anthologie des voyageurs français aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles* que c'est au XVIII<sup>e</sup> siècle que « naît la triste habitude d'allier l'amour de l'Italie à l'abaissement des Italiens »<sup>488</sup>. Au siècle suivant, Chateaubriand s'est tout particulièrement distingué dans ce registre en mettant l'accent sur le thème de la décadence du peuple italien au regard de la richesse de son passé. D'une manière générale, Philippe Gut observe pour cette époque :

« L'abondance des lieux communs rencontrés par dizaine – et il n'est pas de récits qui y échappent – des préjugés condescendants concernant tout particulièrement les habitants de la Péninsule, majoritairement péjoratifs, propose au total un tableau minoré de l'Italie et des Italiens. »<sup>489</sup>

Comme leurs illustres prédécesseurs, les auteurs des guides publiés entre 1958 et 1969 se font observateurs de la vie quotidienne des Italiens. Certains, nous l'avons dit, y consacrent de longues pages au point d'en faire l'objet principal de leur propos. Tous se défendent de reproduire clichés et préjugés. Au contraire, ils prétendent en offrir, par la démonstration, un démenti. À lire l'introduction du *Guide Marabout*, l'œuvre serait utile :

« Et les mendiants ? Et les voleurs ? Et le bruit ? Et la saleté ? Et l'eau non potable ? Et la familiarité excessive ? J'ai compris. Vous êtes un peu inquiet. On vous en

---

<sup>487</sup> *Guide Michelin, op. cit.*, p. 3.

<sup>488</sup> Y. HERSANT, *op. cit.*, p. VIII.

<sup>489</sup> P. GUT, « Les stéréotypes dans les récits de voyage en Italie (1830-1880) », *Franco-Italica*, n°8, 1995, p. 55-65. Pierre Milza ne dément pas cette analyse dans sa thèse (P. MILZA, *Français et Italiens...*, *op. cit.*, p. 333-350).

a tant dit ! Non, je ne hausse pas les épaules. Avant d'aller en Italie, j'ai eu les mêmes inquiétudes. On m'en avait aussi tant dit [...]. »<sup>490</sup>

L'auteur se veut rassurant et propose alors la « vérité ». Pourtant, force est de constater, que comme les autres, il n'évite pas pleinement l'écueil. Et, au fil des pages de l'ensemble des guides consultés, se dessine un portrait stéréotypé des Italiens, dont nous reprendrons les traits les plus saillants. Ce portrait, outre la reprise par de nombreux guides des mêmes clichés, présente la particularité d'être fortement contrasté, chaque qualité typique étant associée à un défaut, constituant des manifestations différenciées, voire opposées d'une même « nature » italienne. La différence culturelle est ainsi envisagée sous l'angle souvent simplificateur d'une forme de théorie des climats qui attribue à chaque peuple un caractère national propre, intangible et invariant, plus ou moins finement analysé selon les ouvrages.

### a) L'Italien accueillant

La première préoccupation des guides étant de faciliter le séjour à l'étranger de leurs lecteurs, ils s'attachent plus particulièrement à la description des traits de caractère qui peuvent concerner les voyageurs. La question de l'hospitalité est ainsi très souvent abordée, à l'avantage des Italiens. C'est d'ailleurs dans leurs contacts avec les Français que l'on reconnaît aux habitants de la Péninsule leurs principales qualités. George Mikes indique que « la générosité est la règle générale »<sup>491</sup>, tandis que le *Guide vivant de l'Italie* souligne que « L'Italien est un hôte gai et agréable »<sup>492</sup>, « toujours prêt à rendre service »<sup>493</sup> pour le *Guide Michelin*. Dans le même sens, le *Guide Marabout* prévient ses lecteurs :

« À chaque pas, vous vous trouverez devant tant de gentillesse naturelle, tant d'amabilité, tant de galanterie réelle, tant de visages souriants. »<sup>494</sup>

Un tel sens de l'accueil présente des avantages pratiques pour les touristes. Dans son *Italie ensoleillée*, Corona Berg écrit en effet :

« Sa sociabilité instantanée et la joie manifeste qu'il éprouve à rendre service à autrui, confèrent à l'Italien un aptitude particulière pour le rôle d'hôtelier et de garçon de café. »<sup>495</sup>

*Le Guide vivant de l'Italie* remarque :

---

<sup>490</sup> *Guide Marabout, op. cit.*, p. 7.

<sup>491</sup> G. MIKES, *op. cit.*, p. 42.

<sup>492</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 153.

<sup>493</sup> *Guide Michelin, op. cit.*, p. 10.

<sup>494</sup> *Guide Marabout, op. cit.*, p. 9.

<sup>495</sup> C. BERG, *L'Italie ensoleillée*, Grenoble-Paris, Arthaud, 1959, p. 197.

« Nombre de voyageurs étrangers sont agréablement surpris de découvrir qu'en Italie à peu près n'importe où, ils n'ont pas à se soucier de l'heure d'arrivée à l'hôtel ou au restaurant, le service est assuré. »<sup>496</sup>

Toujours selon le même guide, particulièrement laudateur en la matière :

« L'étranger en quête d'information se verra rarement repoussé avec un « *no lo so* » ou un « *no capisco* ». L'Italien tente toujours de comprendre, de répondre courageusement dans la langue de l'hôte. »<sup>497</sup>

Les Italiens semblent d'ailleurs très à l'aise avec leurs voisins puisque selon le *Guide Michelin*, « le français est la langue la plus connue chez eux »<sup>498</sup>. La qualité de l'accueil reconnue quasi unanimement souffre cependant du pendant négatif d'un tel dévouement. Il est ainsi écrit dans le *Guide Marabout* :

« Dans un certain sens, c'est de la familiarité [...] L'Italie est le pays où l'on se tape sur l'épaule après trois phrases. »<sup>499</sup>

Pour les Français, que l'on dit soucieux de conserver une certaine distance avec autrui lorsque qu'il ne s'agit pas d'un familier<sup>500</sup>, ce type de comportement risque bien d'être jugé comme un manque de civilité. Et George Mikes conseille à ses lecteurs :

« Si vous voulez vous faire apprécier en Italie, laissez donc chez vous vos bonnes manières. »<sup>501</sup>

Par ce type d'avertissement, les guides signalent aux touristes l'écart qui sépare leurs comportements sociaux de ceux de leurs hôtes.

## **b) L'Italien exubérant**

De la même manière que ce qui caractérise le mieux le paysage italien est la lumière, ce qui caractérise le mieux la vie italienne est le bruit, ce qui caractérise le mieux le caractère italien est l'exubérance. Ce trait distinctif, nous l'avons vu, se traduit positivement par une joie de vivre fréquemment relevée comme un élément propre à créer des conditions favorables

---

<sup>496</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 113.

<sup>497</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>498</sup> *Guide Michelin*, *op. cit.*, p. 10. Sur la pratique du français en Italie voir chapitre VIII (I. B. 1).

<sup>499</sup> *Guide Marabout*, *op. cit.*, p.9.

<sup>500</sup> Robert Mengin écrit à ce propos : « Pour un étranger, s'adresser à un Français est un problème. Par son regard, son ton, son attitude, le Français [...] vous donne l'impression que vous l'avez offensé[...] », (R. MENGIN, *op. cit.*, p. 27).

<sup>501</sup> G. MIKES, *op. cit.*, p. 51.



au bon déroulement des vacances. Par leur attitude souriante et leur faconde, les Italiens contribuent à renforcer un idéal touristique fondé sur une rupture radicale avec les affres de la vie quotidienne. Néanmoins, ce changement d'horizon désiré sous l'angle géographique doit composer avec une prise de conscience d'une différence socioculturelle. Or, les guides démontrent que celle-ci est acceptée, et même vantée, si elle ne constitue pas une nuisance au bien-être des touristes.

Nous trouvons la démonstration de ce principe dans le traitement réservé par les guides aux usages de la route en Italie. Pour des raisons pratiques liées au nombre important des déplacements touristiques routiers dans la Péninsule, une place de choix est accordée à cette question. Tous les guides appellent à une extrême prudence. L'auteur britannique de *L'Italie sans peine*, George Mikes, pose clairement le problème :

« Les Italiens ne sont pas comme les Français des conducteurs prudents et, de surcroît ils sont beaucoup plus rapides. »<sup>502</sup>

L'exubérance des Italiens trouverait donc sur la route un terrain d'expression privilégié qui ne manque pas d'inquiéter. Le guide *Petite planète* pousse à l'extrême le sentiment d'appréhension en écrivant :

« L'Italien au volant se transforme en être étrange, une créature d'une autre planète ». <sup>503</sup>

Plus que le goût de la vitesse, la conduite d'un véhicule automobile révèle des traits présumés profonds du caractère italien. L'indiscipline des Italiens est un de ces éléments récurrents qui ne cessent de revenir au fil des pages et qui affleurent manifestement sur la route. Dans *Le Guide vivant de l'Italie*, on peut ainsi lire :

« Le respect du code de la route et des règles de circulation paraît être le dernier des soucis de l'automobiliste italien. »<sup>504</sup>

Les anecdotes, qui se veulent plus savoureuses les unes que les autres, foisonnent en la matière. L'individualisme, autre trait de caractère supposé des Italiens, trouve une confirmation dans leur façon de conduire une automobile. *Le Guide Larousse* note :

« À les voir faire, on a l'impression que chacun jouit d'une priorité absolue ; on roule avec un complet dédain des autres et des piétons. »<sup>505</sup>

---

<sup>502</sup> *Ibid.*, p. 60. Le titre original de l'ouvrage est *Italy for beginners*.

<sup>503</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 42.

<sup>504</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 44.

Les véhicules à moteur révèlent également « l'amour des Italiens pour le bruit »<sup>506</sup>. Le haut niveau sonore des villes italiennes où circulent une « incroyable abondance de voitures, scooters, cyclomoteurs, motos pétaradant »<sup>507</sup> est très souvent souligné. À propos des scooters et des cyclomoteurs, en passe de devenir les objets emblématiques d'un mode de vie urbain à l'italienne, Paul Lechat écrit dans le guide *Petite planète*, non sans ironie :

« Je ne suis pas loin de penser que les merveilleuses petites machines qui ont chassé à jamais la paix des villes italiennes, les Vespa et les Lambretta, auraient rencontré un moindre succès auprès du public national si elles avaient fait moins de bruit. »<sup>508</sup>

*Le Guide Marabout* prend d'ailleurs soin de prévenir les candidats au voyage en Italie que « le bruit est un facteur dont il convient de tenir compte »<sup>509</sup>. L'attitude corporelle des Italiens elle-même n'échappe pas à cette dimension sonore et exubérante, qui peut apparaître aux yeux du touriste mal informé, comme une marque d'agressivité. L'art de la conversation est ainsi caractérisé par sa proximité inquiétante ou amusante avec une forme d'art de la dispute : les paroles sont des cris, les gestes des numéros de mines.

### **c) L'Italien sensible, l'Italien sensuel**

Les guides accordent par ailleurs une place de choix aux rapports entre les Italiens et les domaines de l'esthétique et de la sensualité, qui sont d'ailleurs parfois confondus. Leur goût pour les manifestations sonores sait parfois prendre un tour que l'on juge nettement plus agréable. *Le Guide vivant de l'Italie* observe :

« La chanson domine la vie du peuple italien d'une telle façon que pour cette seule raison, les lieux communs répandus à l'étranger ont leur part de vérité. »<sup>510</sup>

Le guide *Petite planète* n'évite pas le cliché puisque l'on peut y lire :

« Aucune nation n'est plus douée pour le chant. »<sup>511</sup>

Plus généralement, on remarque que les cicérones attribuent aux Italiens un talent inné pour les disciplines artistiques, prenant à témoin la richesse des musées ou la décoration des églises et des palais. Mais, cette inclinaison pour les diverses facettes de la production

---

<sup>505</sup> *Guide Larousse, op. cit.*, p. 92.

<sup>506</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 46.

<sup>507</sup> *Guide Michelin, op. cit.*, p. 16.

<sup>508</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 5.

<sup>509</sup> *Guide Marabout, op. cit.*, p. 19.

<sup>510</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 87.

<sup>511</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 42.

artistiques renforce aussi en creux l'image de l'Italien superficiel, accordant du prix aux choses les plus futiles.

N'est-ce pas ainsi que les lecteurs des guides interprètent également les paragraphes consacrés à l'élégance italienne ? Dans ce domaine, le *Guide Michelin* avertit ses lecteurs :

« Les gens, même de condition modeste, sont presque toujours vêtus avec recherche. »<sup>512</sup>

Faisant écho à cette observation, le *Guide Larousse* affirme:

« Les vêtements ont une importance extrême pour les Italiens. Au point qu'hommes et femmes envisagent très aisément de se priver sur le chapitre de la nourriture ou sur celui des menus plaisirs pour satisfaire leur goût de l'habillement et s'acheter le costume ou la robe qui fera qu'ils ne passeront pas inaperçus. »<sup>513</sup>

Le soin accordé aux tenues vestimentaires traduit un ardent désir de paraître – Le guide *Petite planète* indique que « les Italiens sacrifieront toujours les nécessités de l'être à celles du paraître »<sup>514</sup> – qui prend sa forme la plus pittoresque, selon les guides, dans la pratique de la promenade nocturne, la *passaggiata*. Cette coquetterie donne plus d'allure et de charme à des hommes et des femmes, à qui l'on reconnaît de grandes qualités esthétiques naturelles. Pour le guide *Petite planète*, « la beauté des Italiennes et des Italiens n'est pas inférieure à sa réputation »<sup>515</sup>.

Il semble d'ailleurs, d'après les guides, que les Italiens ont une conscience aiguë de leurs atouts et de leur valeur. Le cliché de l'homme italien grand séducteur a en effet la vie dure et Jack Chargelegue, dans *L'Italie 25 francs par jour*, met en garde les jeunes femmes voyageant seules, qui pourraient connaître des « mésaventures »<sup>516</sup>. Le guide *Petite planète* n'écrit pas autre chose :

« La femme pour l'Italien est un objet de désir, de conquête, de jouissance sensuelle, de délectation esthétique. »<sup>517</sup>

On voit poindre ici l'image d'une société machiste dans laquelle les femmes demeurent soumises à l'emprise masculine qui leur attribue, alternativement ou successivement, deux rôles : satisfaire les désirs des hommes et prendre en charge les tâches domestiques. À côté de la *ragazza* que l'on peut admirer au moment de la *passaggiata*, les guides oublient rarement d'évoquer la *mamma*, possessive, excessive et d'une infinie indulgence envers ses enfants et

---

<sup>512</sup> *Guide Michelin, op. cit.*, p. 10.

<sup>513</sup> *Guide Larousse, op. cit.*, p. 89.

<sup>514</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 31.

<sup>515</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>516</sup> J.CHARGELEGUE, *op. cit.*, p. 295.

<sup>517</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 28.

surtout ses fils. Dans ce domaine, les Italiens décrits par les guides révèlent une autre facette de leur tempérament. De la sensibilité à la sensiblerie, le pas est vite franchi et le regard attentif aux subtilités de la beauté et de l'élégance devient béat devant les petits rois de l'Italie. De nombreux guides accordent d'ailleurs des passages voire des chapitres à ce phénomène qui apparaît comme particulièrement typique. Corona Berg parle du « paradis des enfants »<sup>518</sup>, tandis que le *Guide Larousse* évoque « L'enfant roi »<sup>519</sup>. C'est, selon le *Guide vivant de l'Italie*, un bon sujet de conversation, surtout dans le Sud, où l'on se montre intarissable à ce propos<sup>520</sup>. Intarissable et susceptible. Le *Guide Marabout* prodigue quelques conseils au voyageur sur ce sujet délicat :

« Un conseil pour vous, monsieur, si vous voyagez en chemin de fer. Fatalement vous vous trouverez installé un jour à côté d'une plantureuse *mamma* accompagnée de ses gosses. Brusquement, sans que vous puissiez deviner ce qui s'est passé, le *bambino* sera dans vos bras. Ne le rendez pas à sa mère ! Gardez l'enfant, extasiez vous sur sa beauté, ne soyez pas surpris de la grosseur de sa tête (beaucoup de *bambini* ont une tête très développée). Cela durera un quart d'heure. »<sup>521</sup>

#### **d) L'Italien fier**

Dans le domaine plus difficile à cerner du caractère, les Italiens apparaissent pour les guides particulièrement enclins au sentiment de fierté. Ils ont, selon le *Guide vivant de l'Italie*, une « attitude de grand seigneur »<sup>522</sup> que Georges Mikes explique par le fait que « les Italiens ont une très haute opinion d'eux-mêmes »<sup>523</sup>. Pour certains de ces cicérones observateurs, la fierté des Italiens s'intègre dans le portrait haut en couleur que l'on se plaît à dessiner. Corona Berg estime, dans son *Italie ensoleillée* :

« Leur vantardise et une certaine attitude théâtrale ne sont pas autre chose qu'une naïve affirmation de soi-même à laquelle il leur est difficile de renoncer. »<sup>524</sup>

Mais d'autres donnent une portée plus large et plus politique à ce trait de caractère qui serait propice au développement d'un sentiment nationaliste. Paul Lechat dans le guide *Petite planète* remarque :

---

<sup>518</sup> C. BERG, *op. cit.*, p. 19.

<sup>519</sup> *Guide Larousse*, *op. cit.*, p. 90.

<sup>520</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 28.

<sup>521</sup> *Guide Marabout*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>522</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 156.

<sup>523</sup> G. MIKES, *op. cit.*, p. 44.

<sup>524</sup> C. BERG, *op. cit.*, p. 275.

« L'esprit et le style de Déroulède et de Maurras, on ne les rencontre pas seulement dans un journal de parti ou dans un milieu de jeunes réactionnaires, mais ils s'étalent sans réserve dans les pages des journaux à grand tirage, dans les discours officiels, les inaugurations et les cérémonies. »<sup>525</sup>

*Le Guide vivant de l'Italie* est loin de partager ce point de vue. Rapportant, non sans humour, la façon dont n'importe quel garçon de café florentin traite ses clients étrangers, issus souvent d'un milieu social très aisé, il conclut :

« Dans cette manière manifestée par bien des petites gens, on serait tenté de voir un nationalisme chauvin et cocardier. Rien de plus faux. »<sup>526</sup>

La divergence des interprétations sur la prétendue nature orgueilleuse des Italiens traduit le caractère relatif et subjectif de ce type de considérations.

### **e) L'Italien du Nord, l'Italien du Sud**

Pour finir ce portrait des Italiens, tracé à gros traits à travers les guides touristiques, il faut souligner la prise en compte des diversités régionales. Sans aller jusqu'à dresser une typologie des différents caractères régionaux italiens, ce que certains guides n'hésitent tout de même pas à faire<sup>527</sup>, les touristes sont prévenus de la variété des comportements selon les régions qu'ils souhaitent visiter. Luciano Zeppegno, rédigeant un bréviaire des sujets de conversations par villes ou par régions à destinations des lecteurs du *Guide vivant de l'Italie*, insiste sur la nécessité pour les touristes de signaler systématiquement à leurs interlocuteurs locaux leurs « différences avec les autres Italiens »<sup>528</sup>. Il esquisse également une classification des types régionaux, relevant leurs caractéristiques physiques mais aussi morales :

« La courtoisie des piémontais, hospitaliers, amicaux envers l'étranger, est aussi sincère que légendaire. [...] La ténacité est une autre grande vertu du Piémontais. »

« Travailler est la religion de tout bon Milanais. [...] Le Milanais a des manières franches et brusques, sincères, et se montre parfois grincheux. Volontiers ironique, mais jamais cruel, il manque du sens de l'humour et se montre très susceptible, supportant mal les critiques ou les observations. »

---

<sup>525</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 116.

<sup>526</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 156.

<sup>527</sup> Le *Guide Michelin* et le *Guide Vivant de l'Italie* se présentent comme les plus complets sur la question.

<sup>528</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 27.

« Les Émiliens sont en général robustes et de taille plutôt élevée, bruns et vigoureux, ils ont un parler ample et caractéristique. »

« Les Liguriens sont laborieux au-delà de toute comparaison possible. »

« Les Toscans sont des gens assez pratiques, vifs, malicieux et astucieux [...] quelque chose d'aristocratique et de raffiné dans le caractère et l'allure. Les Toscans sont apparemment les gens les plus inhospitaliers de la Péninsule mais il ne s'agit que d'une impression superficielle. »

« Les Napolitains rendent acceptables presque tous les lieux communs sur leur compte : acteurs dans leur vie, personnages de la *commedia dell' arte* [...]. »<sup>529</sup>

En fait, la principale distinction régionale effectuée par les guides relève du traditionnel partage Nord-Sud de la Péninsule. Le guide *Petite planète* en offre une des expressions les plus claires :

« De part et d'autre d'une frontière qui commence au sud de Rome et s'élève obliquement vers l'est jusqu'aux abords d'Ancône, sont établis deux types de civilisations qui se définissent par des qualités, une histoire, une économie et un développement propre, et aussi par leur volonté de se différencier l'une de l'autre. »<sup>530</sup>

Bien sûr, il ne s'agit pas ici à proprement parler d'une révélation, tant l'image dichotomique de l'Italie est diffusée en France par de multiples vecteurs. L'évocation d'un contraste entre un Nord industriel et développé et un Sud rural où règne la misère et des mœurs semi-féodales n'est pas l'apanage de la littérature touristique. Plus intéressant en revanche pour notre propos est d'observer que dans le *Mezzogiorno*, les traits de caractères et les comportements, évoqués précédemment, prennent un tour plus affirmé. Sous cet angle, le Napolitain fait figure d'archétype italien dans ce que l'on considère être ses bons et ses mauvais aspects. Si l'exubérance y est encore plus bruyante qu'ailleurs, celle-ci est le plus souvent observée avec une bienveillance, certes quelque peu condescendante. Toutefois, voleurs et mendiants ternissent le tableau. Le duo voleur-mendiant formé de longue date à l'épreuve de la pauvreté est particulièrement redouté des touristes. Le phénomène a été, par le passé, largement amplifié par les récits de voyageurs<sup>531</sup> et la conviction que l'Italie est un pays où règnent misère et insécurité s'est profondément enracinée. Tout en se voulant rassurants,

---

<sup>529</sup> *Ibid.*, p. 137-144.

<sup>530</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 127.

<sup>531</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, *op. cit.*, p. 327. L'auteur rappelle ici que l'image n'est pas sans fondement.

les guides multiplient les mises en garde. Concernant les risques de vol, les indications du *Guide Marabout* sont représentatives d'une tendance dominante :

« Comme partout, un peu plus dans le Sud, faites attention à vos affaires. Cette habitude à prendre ne va pas gêner votre séjour. »<sup>532</sup>

Les guides ne fournissent en aucun cas de données statistiques à l'appui de leur appréciation du niveau élevé de criminalité dans le sud du pays. La mauvaise réputation d'une ville comme Naples, dont il ne s'agit pas ici de discuter les fondements, relève d'un imaginaire collectif qui associe de longue date le sud de la Péninsule au brigandage et au banditisme.

L'Italien des guides, au-delà des particularismes régionaux, est donc accueillant mais familier, habité par une joie de vivre qui dévie souvent dans une exubérance mal contrôlée, soucieux de son élégance au point de privilégier les aspects les plus futiles de l'existence, artiste mais peu respectueux des règles et de la discipline. Certes, le portrait est souvent plus nuancé, mais ces traits apparaissent à bien des égards amplifiés, ce qui leur donne valeur de paradigmes qui conditionnent les contacts que les touristes sont amenés à nouer avec les Italiens au cours de leur séjour dans la Péninsule.

### 3. La nature italienne

L'ensemble de ces traits de caractère, imputés aux Italiens avec plus ou moins de nuances par les guides, en viennent parfois à constituer un ensemble cohérent. Certains auteurs ne se contentent pas, en effet, de constater les différences culturelles entre Français et Italiens : ils tentent d'en trouver la source, d'en dévoiler l'origine. Il s'agit alors de faire comprendre au lecteur quelle est la nature profonde de l'Italien, dans l'espoir louable, le plus souvent, de lui permettre de se confronter à des différences d'attitude et de comportement sans les juger, de ne pas en être surpris, de manifester indulgence et patience ou, lorsqu'il s'agit de qualités, de mieux les goûter et d'en faire un agrément supplémentaire du séjour touristique. De ce point de vue, les guides à caractère ethnographique se montrent particulièrement sensibles à la définition d'un « tempérament » ou d'une « nature ». Or tous ne s'accordent pas sur le principe du caractère national italien, comme nous le verrons par la comparaison de deux chapitres traitant du « type italien »<sup>533</sup>.

---

<sup>532</sup> *Guide Marabout*, op. cit., p. 9.

<sup>533</sup> P. LECHAT, op. cit., « Ouverture à l'italienne », p. 5-30 ; L. ZEPPEGNO, op. cit., « Le type italien », p. 149-159.

### a) « Ouverture à l'Italienne »

Pour Paul Lechat, le principe du peuple italien est celui du « réalisme », au sens d'un ancrage direct et profond dans la réalité, dans le monde concret, dans l'univers du sensible. Les Italiens sont « physiquement majeurs », « ouverts au monde par tous leurs sens »<sup>534</sup>. C'est ainsi qu'il les définit comme des hommes de la terre et non de la mer, symbole des mystères intérieurs :

« Il est étrange de voir comme la mer, pourtant si voisine, exerce ou a exercé peu d'influence sur les mœurs, les esprits, les imaginations. »<sup>535</sup>

L'indifférence pour la mer est interprétée comme une indifférence à ce qu'elle symbolise, c'est-à-dire qu'en Italie « il ne vient à l'esprit de personne d'aller voir l'envers du décor »<sup>536</sup>. Et de ce « réalisme » naissent un certain nombre de traits secondaires qui à leur tour expliquent une grande partie de la manière d'être des Italiens.

Le lien essentiel entre l'Italien et sa terre fait naître une « grâce parfaite » qui s'exprime avant tout par le corps : la maîtrise, l'expressivité et la beauté en sont les trois attributs. Maîtrise de la démarche et du déplacement pour un être « qui atteint ce niveau de plénitude physique auquel ne parviennent dans nos pays que ceux qui ont pris possession d'eux-mêmes par la rude discipline de la danse »<sup>537</sup>. Expressivité de l'ensemble de la physionomie qui peut s'observer au cours des conversations. Beauté, enfin, des Italiennes mais aussi des Italiens, qui prennent grand soin de leur apparence. On se plaît à retrouver dans les visages des jeunes filles, les modèles que l'on a contemplés dans les toiles des grands maîtres, les femmes opulentes et « baroques » ou les vierges diaphanes. On se plaît aussi à admirer les jeunes gens qui ont déjà atteint « une perfection de leur être » et les hommes qui « ne se sont pas coupés de leur enfance », qui « ne portent pas dans leur corps et leur visage l'uniforme de l'adulte »<sup>538</sup>. Bien sûr, la « grâce parfaite » des Italiens se rencontre aussi dans leurs réalisations, tant il est certain que « des êtres si « réalistes », si doués pour voir, entendre, sentir et toucher, si naturellement en accord avec les rythmes de l'univers et leurs propres rythmes, si habiles et si ingénieux, devaient chercher tout naturellement à donner une forme artistique à leurs sensations, à leurs sentiments, à leurs rêves et à leurs imaginations »<sup>539</sup>. C'est pourquoi, en Italie, « si tout le monde n'est pas artiste, tout le monde s'occupe d'art »<sup>540</sup>.

---

<sup>534</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 7.

<sup>535</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>536</sup> *Idem.*

<sup>537</sup> *Idem.*

<sup>538</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>539</sup> *Idem.*

<sup>540</sup> *Ibid.*, p. 11.



La sensibilité esthétique des Italiens s'exprime également dans le domaine religieux, mais elle est alors, selon l'auteur, instrumentalisée par l'Église pour mieux assurer son emprise sur des âmes impressionnables et qui ne demandent, pour croire, que « des signes visibles de la présence divine et des moyens audiovisuels pour l'aider dans sa ferveur »<sup>541</sup>. Le décor des églises transalpines est ainsi propice à l'expression d'une foi apaisée et met l'accent sur le sentiment de protection, de consolation. C'est une religiosité fondée sur l'extériorité, sur la sensualité, souvent difficile à comprendre pour les peuples du Nord plus sensibles au recueillement et au sacrifice.

L'extériorité domine enfin les relations entre hommes et femmes qui sont remarquables avant tout par leur intensité charnelle, dans un pays où « la vie physique atteint une plénitude qui ne se retrouve nulle part ailleurs »<sup>542</sup>. En revanche, hommes et femmes sont irrémédiablement séparés par le poids des coutumes, des préjugés et de l'éducation. Paul Lechat affirme que « rien ne les prépare dans la formation qu'ils ont reçue, dans leur tempérament, à ressentir pour l'autre sexe cette amitié sans laquelle la vie en commun devient un gâchis inextricable »<sup>543</sup>.

Le « réalisme » des Italiens fait naître une autre disposition, dont les charmes sont certains, mais dont les inconvénients sont plus saillants encore que ceux de la grâce :

« Vivre par les sens, c'est appartenir au moment. L'Italien ne s'installe pas dans une durée. »<sup>544</sup>

La légèreté, l'insouciance que l'on apprécie tant en Italie est sans aucun doute liée à cette capacité à vivre l'instant présent, dégagé des regrets ou des remords du passé et des inquiétudes pour l'avenir :

« L'Italien n'est pas dévoré par le vers de la conscience [...]. Il n'est pas de ces hommes qui usent des forces précieuses à tenter d'établir quelque unité dans une personnalité irrémédiablement divisée. »<sup>545</sup>

Les conséquences de ce que Paul Lechat analyse comme une absence d'esprit philosophique sont assez vastes, mais relèvent toutes d'une forme d'incapacité à la profondeur qui conduit à un recours constant à l'improvisation. Pas de pensée forte en Italie, mais des esprits brillants qui manient la langue avec élégance et éloquence. Pas d'esprit méthodique, mais une grande rapidité de compréhension qui se double trop souvent d'impatience et du désintérêt le plus total pour ce que dit l'autre. Pas de vision à long terme pour l'avenir du

---

<sup>541</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>542</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>543</sup> *Idem.*

<sup>544</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>545</sup> *Idem.*

pays, à quelques exceptions près (Cavour, De Gasperi, Togliatti, Croce) car les Italiens « vont où l'instinct, la situation, l'intérêt du moment les poussent, confiants qu'ils sont, et avec raison, dans leurs facultés d'improvisation »<sup>546</sup>. Voilà qui explique leur talent d'acteurs (qui s'épanouit davantage dans la comédie que dans le drame), mais aussi leur tendance à l'expédient, à la *combinazione* et au compromis. Certes l'Italien n'a pas d'égal pour se sortir d'une situation difficile, mais « le malheur est qu'aujourd'hui les problèmes politiques et sociaux ont atteint une ampleur dans le temps et dans l'espace, une acuité et une complexité telles que l'art du compromis ne suffit plus »<sup>547</sup>.

C'est une faiblesse profonde de l'Italie que veut révéler Paul Lechat, qui en trouve les premiers ferments dans le rapport à l'enfance mais aussi à la religion. En effet, note-t-il, « il est permis de se demander également si la manière dont les enfants sont élevés est la mieux adaptée à la préparation des hommes dont l'Italie a besoin »<sup>548</sup>. Dans ce domaine comme dans d'autres, l'improvisation et le dédain des conséquences dominant : les adultes sont fascinés par les enfants et s'abandonnent à cette fascination sans songer à leur inculquer les principes qui leur sont nécessaires.

« L'enfant est un objet de délectation, de soucis, mais non de responsabilité. Personne ne voit dans ce petit être l'adulte qu'il sera plus tard. L'apprentissage de la sociabilité, la formation du caractère, l'ouverture à autrui ne signifient rien pour personne. Peut-être est-ce selon ces recettes qu'il convient d'élever les êtres que l'on destine au bonheur, mais rien n'est moins propre à faire ces caractères et ces esprits fermes dont l'Italie moderne a besoin comme les autres pays. »<sup>549</sup>

Une faiblesse maternelle qui se retrouve dans la pratique religieuse, dominée par le culte de la Vierge et la douceur du décor et des préceptes :

« L'Église dans ce sens continue l'œuvre de la famille. Elle maintient l'homme en état d'enfance et l'empêche de devenir adulte. Ce n'est pas un hasard qu'à la figure virile du Christ qui se sépare de sa famille et accepte d'accomplir son destin spirituel et social jusqu'à la mort, l'Église catholique substitue progressivement le culte de la Mère. »<sup>550</sup>

---

<sup>546</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>547</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>548</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>549</sup> *Ibid.*, p. 21-22. On peut remarquer à ce propos que Paul Lechat n'est pas le seul à interpréter ainsi le statut particulier accordé aux enfants dans la Péninsule. Le *Guide Larousse* note, dans son chapitre sur « L'enfant roi » : « L'enfant séduit tous les Italiens adultes [...]. Ils ne s'embarrassent pas de savoir que c'est l'adulte de demain, ils sont sous le charme de sa spontanéité, de son insouciance, de ses réactions animales, d'une sorte de plaisir de vivre, en fait tout ce qu'ils souhaiteraient pouvoir conserver intact jusqu'à la fin de leurs jours. » (*Guide Larousse*, *op. cit.*, p. 90).

<sup>550</sup> *Ibid.*, p. 25.

Le « réalisme » italien explique ainsi une grande partie des mœurs de ce peuple plein de grâce et de spontanéité. Un peuple dont les forces et les faiblesses, les attraits et les défauts sont étroitement liés à une nature qui le distingue des autres et qu'il convient de connaître, de comprendre pour apprécier son contact au cours d'un voyage en Italie.

### **b) « Le type italien »**

La démarche de Luciano Zeppegno, dans le *Guide vivant de l'Italie*, est tout à fait semblable à celle de Paul Lechat. Il s'engage dans la mise en perspective du tempérament italien à travers la recherche du ou des principes qui le sous-tendent et lui confèrent sa spécificité nationale. En revanche, il n'aboutit pas aux mêmes conclusions : pour lui, la caractéristique fondamentale de l'Italien est l'individualisme (et dans une moindre mesure, la générosité).

L'individualisme italien se décline en une multitude de manifestations qui sont autant de caractéristiques d'un mode de vie typique et que l'on peut juger selon les cas et les circonstances pittoresque ou choquant. L'Italien laisse ainsi percevoir son fond individualiste à travers trois sortes d'attitudes : l'indiscipline, l'art de l'arrangement, le régionalisme.

Le touriste est quotidiennement confronté à l'indiscipline italienne qui imprègne la plupart des comportements. Luciano Zeppegno relève avec humour « l'incapacité, congénitale semble-t-il, de l'Italien à faire sagement la queue, et son génie de la resquille »<sup>551</sup> et décrit plaisamment toute la malice déployée pour éviter de se plier aux contraintes. En Italie, *fare il furbo* est non seulement courant mais encore « nécessaire et honorable »<sup>552</sup>. Si l'indiscipline amuse ou agace quand elle est individuelle, les répercussions en sont beaucoup plus graves lorsqu'elle est collective. C'est ainsi que l'auteur voit dans la désorganisation administrative la principale cause des retards, des échecs et des difficultés économiques de la Péninsule :

« Ce qui a fait beaucoup de mal aux Italiens, c'est qu'on a longtemps mesuré leur capacité au travail à l'aune des réalisations économiques. Or, celles-ci sont restées longtemps déplorables du fait d'une administration elle-même déplorable, et l'on a toujours confondu paresse et désorganisation. »<sup>553</sup>

Ce constat lui permet d'écarter l'accusation de paresse qui, d'après lui, ne résiste pas à l'analyse. Il suffit pour s'en convaincre d'évoquer le dynamisme de l'Italie du Nord ou encore la réussite des émigrés italiens, même de ceux du Sud, si bien accueillis dans le monde entier.

---

<sup>551</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 151.

<sup>552</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>553</sup> *Ibid.*, p. 159.

Et même chez eux, les Méridionaux ont plus de mérite que ne le laissent entendre les voyageurs étrangers qui leur ont forgé cette détestable réputation :

« Tirer de quoi ne pas mourir de faim d'un sol aussi sec, aussi pierreux, demande plus d'énergie et de sueur que bâtir une cathédrale. Les habitants ont survécu. Ils se sont offert le luxe de bâtir des cathédrales par dessus le marché. »<sup>554</sup>

Tout aussi nécessaire et honorable que *fare il furbo*, il convient, en Italie, de savoir *arrangiarsi*, même si, dans ce cas, les aspects positifs le disputent plus étroitement aux aspects négatifs. L'art de l'arrangement relève en premier lieu de la débrouillardise, et l'auteur rappelle à quel point cette qualité a été nécessaire en Italie au cours des siècles passés, et l'est encore parfois aujourd'hui :

« *Arrangiarsi* est qualité quand il suscite l'initiative et supplée à la carence des autorités.

*Arrangiarsi* est nécessaire car l'Italien aussi connaît le « Veux pas savoir, Dém...-vous ! » du supérieur hiérarchique [...].

*Arrangiarsi* est vertu quand l'envahisseur a laissé derrière lui ruines et misères, et qu'il faut manger, reconstruire, remettre la machine en route et reprendre le dessus.

*Arrangiarsi* devient moins honorable, moins sympathique, quand il conduit à l'escroquerie à la petite semaine, au vol. »<sup>555</sup>

Pourtant, même dans ses tendances crapuleuses, l'Italien demeure, selon l'auteur, individualiste, et cette caractéristique contribue à en minimiser les conséquences néfastes. D'abord, l'Italien vole par nécessité et n'est jamais inutilement cruel. Luciano Zeppego invoque les statistiques qui prouvent que « le peuple italien est l'un des peuples les moins criminels de la terre »<sup>556</sup>. Et quand il tue, c'est par amour et pour défendre son honneur, mais cela demeure exceptionnel. Certes, il faut bien mentionner l'existence de la Mafia, mais son importance est considérablement atténuée par l'auteur :

« Pas de délinquance organisée, comme il en existe parfois dans d'autres pays. Dans ce domaine aussi triomphe l'individualisme : il vaut mieux voler une poule tout seul qu'organiser un racket compliqué en bande. Mais il existe dans le Sud certaines organisations, comme la Mafia, grave sujet de préoccupation pour tous. »<sup>557</sup>

---

<sup>554</sup> *Idem.*

<sup>555</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>556</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>557</sup> *Idem.*

Étrangement, le trait de personnalité qui déplaît le plus à Luciano Zeppegno semble être « cette supériorité du petit malin » avec laquelle l'Italien de la rue traite les étrangers. Mais là encore il se montre indulgent et là encore il établit le lien avec l'individualisme comme facteur d'explication. Ce n'est pas que le petit peuple est imbu « de l'immense grandeur de son passé historique et culturel »<sup>558</sup> mais plutôt qu'il méprise ou ne comprend pas l'incapacité des autres peuples à *fare il furbo*.

La fierté des Italiens ne doit pas, d'autre part, être interprétée comme une marque de nationalisme. Leur individualisme forcené les éloigne de ce travers :

« L'Italien n'est pas nationaliste mais régionaliste, et son chauvinisme serait plutôt à usage interne. »<sup>559</sup>

Ils sont tout aussi éloignés des tendances racistes, comme l'a montré l'échec de la tentative de Mussolini « de suivre Hitler dans la voie de l'antisémitisme »<sup>560</sup>. Cette absence de sentiment national n'aurait-elle pas des conséquences négatives ? Luciano Zeppegno rappelle en effet que « cette allergie au nationalisme a fait le désespoir de quelques dirigeants du pays et donné à l'Italien une fâcheuse réputation en ce qui concerne sa combativité »<sup>561</sup>. L'individualisme est à nouveau invoqué pour disculper l'Italien de ce reproche, voire pour le retourner en sa faveur :

« Placé devant un danger réel, dans les moments extrêmes, l'Italien montre une audace et une témérité sans pareilles ; mais il y a toujours dans son héroïsme, quelque chose de bohème, d'individualiste, de personnel, un air de défi et de révolte contre tout et tous. Mais foin de l'héroïsme organisé, encadré, au commandement. Le troupeau n'est pas le fait de l'Italien pour aller au pâturage, pourquoi diable veut-on qu'il l'accepte à l'heure de l'abattoir ? [...] Alors ne confondons pas bellicisme et courage. »<sup>562</sup>

Le « type italien » qui est offert au lecteur par Luciano Zeppegno se révèle finalement plutôt agréable et son individualisme sert à l'auteur, italien lui-même, non seulement à expliquer ce qui peut apparaître comme des défauts, mais encore à combattre les préjugés défavorables tels que la paresse, les tendances criminelles ou encore le manque de courage.

---

<sup>558</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>559</sup> *Idem.*

<sup>560</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>561</sup> *Idem.*

<sup>562</sup> *Idem.*

### c) L'altérité italienne

Ces deux présentations, chacune à leur manière, ont pour objectif essentiel de familiariser le touriste à l'altérité italienne. Il semble donc pertinent, pour finir, d'analyser la manière dont est mise en scène cette altérité, notamment dans son rapport à l'étranger et donc au Français.

La principale différence qui existe entre les deux descriptions du tempérament italien, outre celle qui concerne la définition de son principe fondateur (« réalisme » et individualisme) réside dans le parti pris d'accentuer ou de réduire le sentiment de distance entre le lecteur et les êtres qui lui sont présentés. Paul Lechat choisit en effet d'insister sur ce qui sépare dans leur nature même le Français de l'Italien, tandis que Luciano Zeppigno met en avant une différence de degrés plutôt que de nature entre les deux peuples.

Pour revenir à l'association symbolique qui est faite par Paul Lechat entre les éléments et la nature des peuples, on peut ainsi constater que l'Italien est lié à la terre, c'est-à-dire que « leur élément ce n'est pas l'air et la brume, comme les nordiques, ni l'eau, comme les Anglais ». Il ne se prononce pas ici sur l'élément tutélaire des Français, ce qui pourrait laisser penser qu'ils ne sont pas si éloignés que les peuples du Nord des Italiens. Mais au cours de son développement, il met en lumière des différences profondes. Si le génie de la race italienne est « dans la vie et non dans l'interprétation de la vie », il en est tout autrement des Français :

« Nous sommes aussi des philosophes. Le monde des apparences ne nous suffit pas. Nous voulons voir au-delà, remonter aux principes, savoir le pourquoi et le vers quoi de toutes choses. [...] Nous croyons au Destin. Nous nous installons dans un Destin et nous construisons notre vie comme un édifice ou un monument. [...] Nous croyons à la Vertu, aux Mérites. »<sup>563</sup>

Autant de points sur lesquels les Italiens sont présentés comme exactement opposés aux Français. D'ailleurs, la différence de tempérament est explicitement exposée par l'auteur, après une longue évocation de « notre » nature :

« Une fois les Alpes passées, le paysage moral change aussi nettement, aussi brusquement que lorsqu'on a quitté à Modane la pluie et le brouillard et qu'on descend dans la vallée ensoleillée qui mène à Turin. On quitte le monde de la responsabilité, du

---

<sup>563</sup> P. LECHAT, *op. cit.*, p. 13.

scrupule, du remords, de la conscience déchirée, pour déboucher dans le monde la grâce et de la nature. »<sup>564</sup>

Paul Lechat est bien conscient que ces différences peuvent être interprétées comme le résultat d'une évolution historique et il admet que les spécialistes des sciences sociales pourraient donner des explications qui rendent compte de l'état des mœurs :

« Ils mettraient en lumière des faits historiques et sociologiques dont on ne peut sous-estimer l'importance : l'occupation étrangère, l'héritage des mœurs coloniales, le fait que l'Italie n'a connu aucune de ces révolutions qui ont transformé la conscience bourgeoise en Europe, ni protestantisme, ni jansénisme, ni révolution politique et sociale analogue à la Révolution anglaise ou à la Révolution française. »<sup>565</sup>

Mais pour sa part, il se satisfait et même encourage le lecteur à se contenter d'une interprétation « philosophique » de la différence entre les peuples qui résiderait essentiellement dans une différence de nature. En ce qui concerne l'Italie et la France, on ne peut que percevoir une hiérarchisation de la valeur qui est accordée aux deux tempéraments nationaux : l'Italien est charmant, insouciant, en contact étroit avec le monde sensible ; ce que peut lui envier parfois (au moins le temps des vacances) le Français qui est raisonneur, réfléchi, tourné vers l'introspection, conscient de son Destin. Mais on pourrait surtout dire, à la lecture de ces quelques pages, que le peuple français apparaît comme un peuple mâle, tandis que le peuple italien semble tour à tour enfant ou femelle.

L'auteur italien du *Guide vivant de l'Italie* met quant à lui bien plus l'accent sur ce qui rapproche Français et Italiens. Il reprend et développe en des termes à peine voilés la notion de « sœurs latines » pour fonder la proximité qui existe selon lui entre les deux peuples :

« De tous les autres peuples, le Français est sans doute le plus apte à comprendre le caractère italien, car, lui aussi, multiple et un, ayant puisé aux mêmes sources gréco-latines une culture toute de clarté, de finesse et de sel, a le sens de la nuance et reconnaît chez son voisin ultramontain des qualités et des défauts qu'il trouve chez bien de ses compatriotes.

Sans doute est-ce à cette connaissance de l'autre que l'on doit ces sentiments que l'on peut qualifier de familiaux entre Italiens et Français : on s'aime bien parce qu'on se comprend et justement parce qu'on se comprend trop bien, on se crispe, s'exaspère mutuellement par instant. Comme des frères, on « se tire des bourres » à l'occasion. Mais

---

<sup>564</sup> *Idem.*

<sup>565</sup> *Ibid.*, p. 16.

cela ne dure pas et le plus souvent aux heures graves on se retrouve côte à côte pour faire face à l'adversité. »<sup>566</sup>

Confronté à ce qui apparaît aux peuples du Nord comme les pires défauts des Italiens, le Français ne peut qu'incliner à l'indulgence tant il les porte en lui. Si quatre Français sont victimes, affirme l'auteur, en faisant la queue, d'un resquilleur italien, tous « quatre « râleront » et trois s'empresseront à leur tour de *fare il furbo* »<sup>567</sup>. L'auteur considère en effet que la nature des Français est très proche de celle des Italiens dans la mesure où ils sont caractérisés par une forte tendance à l'individualisme. Une métaphore résume fort bien, nous semble-t-il, la conception de Luciano Zeppegno :

« Prenez deux cent Britanniques, ils constitueront un club ; deux cent Allemands, ils se formeront en compagnie ; deux cent Français, ils créeront vingt partis politiques ; deux cent Italiens sont et resteront deux cent Italiens [...]. »<sup>568</sup>

La nature des deux peuples est donc proche, la différence est une différence de degrés. Malgré tout, dans ce couple latin, la France demeure la sœur aînée, plus modérée, plus raisonnable.

---

<sup>566</sup> L. ZEPPEGNO, *op. cit.*, p. 151.

<sup>567</sup> *Ibid.*, p. 152.

<sup>568</sup> *Ibid.*, p. 158.



## Conclusion du chapitre II

---

Au terme de ce chapitre sur le tourisme français en Italie, il s'agit de revenir sur la question délicate du poids des contacts directs entre Français et Italiens, occasionnés par les séjours touristiques dans la Péninsule, sur l'évolution des représentations de l'italianité. La réponse n'est pas aisée et appelle la prudence dans l'analyse. Toutefois, la progression de notre étude a révélé des éléments susceptibles de l'éclairer.

Tout d'abord, l'accent doit être mis sur l'importance du phénomène. Plus que jamais auparavant, les Français ont dans les années soixante la possibilité de franchir les Alpes et plusieurs millions d'entre eux se laissent tenter chaque année. Force est de constater que le « désir d'Italie »<sup>569</sup> est toujours aussi vivace que par le passé, à la différence que désormais cette aspiration ne passe plus nécessairement par une procuration délivrée aux plus fortunés, qui, au retour de leur voyage, font partager par écrit leurs impressions. Nombre de Français sont amenés à vivre leur propre expérience du « voyage d'Italie », donnant sans doute ainsi plus d'acuité au sentiment de proximité avec la voisine transalpine. Mais l'expérience diverge-t-elle de celles des illustres prédécesseurs qui, d'une certaine manière, ont laissé des traces dans lesquelles on se contente de mettre ses pas ? Rien n'est moins sûr.

On peut considérer que l'autonomie acquise dans les moyens de transport, grâce en particulier à la voiture, permet probablement de suivre une voie plus personnelle, de s'arrêter en toute liberté en des lieux choisis et d'y rencontrer des habitants avec lesquels on noue des contacts qui dépassent la cadre de l'échange commercial propre au tourisme. Or, bien des indices nous ont montré que les comportements touristiques, au niveau des motivations et des destinations, répondent à une norme établie par une représentation profondément ancrée dans l'imaginaire collectif des attraits de la Péninsule. Le touriste, souvent conscient de sa condition, au point parfois de tenter d'y échapper, demeure néanmoins contraint dans son approche d'un pays étranger par une multiplicité de contingences matérielles, mais aussi socioculturelles. Les contingences matérielles relèvent des deux ordres majeurs de l'espace et du temps qui s'incarnent dans la durée du séjour et dans les conditions d'accès, de parcours et d'hébergement. Tous ces éléments, quelle que soit la bonne volonté du touriste, limitent son champ de vision et les possibilités de contacts avec la population et son mode de vie. C'est ainsi que nombre de touristes interrogés sur le déroulement de leurs vacances à l'étranger manifestent le désir de mieux connaître le pays visité et déplorent les restrictions qu'ils ont ressenties au cours de leurs séjours et qu'ils imputent le plus souvent au manque de temps<sup>570</sup>.

---

<sup>569</sup> Nous reprenons ici le titre d'un ouvrage : J.-N. SCHIFANO, *Désir d'Italie*, Paris, Gallimard, 1992.

<sup>570</sup> Voir à ce propos les entretiens semi-dirigés menés par Olivier Burgelin (O. BURGELIN, « Le tourisme jugé... », *art. cit.*, p. 77).

Le touriste est par définition un être pressé et pour gagner du temps, voir ce qui doit être vu, faire ce qui doit être fait selon les prescriptions culturelles qui lui ont été inculquées à l'école, dans son milieu social, à travers la lecture des guides...laisse échapper bien des subtilités, des nuances. Au voyage sans trop de détours ni d'imprévus répond une image de l'Italie encore tout imprégnée de clichés, de stéréotypes, de lieux communs.

L'Italie apparaît comme un pays à double visage dont une facette est composée de beaux paysages ensoleillés et l'autre porte les reliques d'une riche histoire. Le tableau est ici figé et ne laisse, à de rares exceptions près, guère de place aux évolutions contemporaines. L'expérience de l'Italie est avant tout esthétique, à se rendre « ivre de beauté »<sup>571</sup> selon Aragon. Jean Giono, pour sa part, exprime d'une manière significative un type d'approche du pays sans doute répandu :

« Est-il besoin de dire que je ne suis pas venu ici pour connaître l'Italie mais pour être heureux ? »<sup>572</sup>

Dans ces conditions quelle place tiennent les habitants d'un pays transformé en théâtre du bonheur ? Assurément, le temps du mépris où les voyageurs considéraient les Italiens comme la principale tare de l'Italie est révolu, mais ils demeurent cantonnés à un second rôle, celui de rendre agréable le séjour par leur caractère pittoresque, mis en exergue par les guides. On peut donc se demander si les Français sont nombreux, à l'instar de Noël Calef, à partir voir « vivre l'Italie ». L'écrivain voyageur écrit à son retour :

« Nous sommes revenus [...] après avoir en parcouru 12 000 kilomètres, enrichis par quatre mois de contacts constants avec des hommes dont les soucis et les espoirs n'étaient pas les nôtres. »<sup>573</sup>

Il faut bien évidemment se méfier de toute généralisation et prendre en compte la diversité des comportements individuels mais la tendance générale paraît s'écarter du projet de l'auteur d'*Ascenseur pour l'échafaud*. Faut-il pour expliquer le relatif désintérêt des touristes à l'égard de leurs hôtes suivre le correspondant du journal *Le Monde* à Rome ? Celui-ci raconte comment il estime les Français reconnaissables entre tous les touristes :

« C'est à leur démarche que je le reconnais. Si les Allemands avancent avec une égale assurance, seuls les Français s'octroient le privilège de fouler avec cette autorité le sol d'autrui. »<sup>574</sup>

---

<sup>571</sup> ARAGON, *Le Roman inachevé*, Paris, Gallimard, 1956 : « Italia mea » p. 140.

<sup>572</sup> J. GIONO, *op. cit.*, p. 54.

<sup>573</sup> N. CALEF, *op. cit.*, p. 9.

<sup>574</sup> J. D'HOSPITAL, *op. cit.*, p. 55.

Si le ton est à la boutade, certes incisive, il reste que le journaliste exprime à son tour un trait de caractère national, souvent relevé, qui fait des Français des individus assurés de leur supériorité<sup>575</sup>. Aux évocations stéréotypées de l'Italie et des Italiens, il serait fort peu inspiré de répondre par un cliché sur le caractère français. Pourtant, il semble que dans leurs rapports directs avec leurs voisins transalpins, les Français, sans qu'on puisse trouver les signes d'un dénigrement, tendent à les maintenir dans un rôle pittoresque leur portant un regard non dénué de condescendance.

---

<sup>575</sup> Voir notamment, M. WINOCK, *Parlez-moi de la France*, Paris, Plon, p. 213-221.

## Conclusion de la section 1

La politique d'immigration menée par la France depuis la fin de la guerre, accordant une place privilégiée aux Italiens, et le développement du tourisme de masse des Français à destination de l'Italie concourent à rendre perméable aux échanges des personnes la frontière territoriale entre les deux pays. De ce point de vue, l'axe franco-italien, par la fluidité des échanges, ouvre la voie aux assouplissements progressifs des obstacles à la libre des circulations des personnes dans l'Europe communautaire<sup>576</sup>. Inévitablement se pose la question, constamment en filigrane de notre étude, de l'effacement dans les mentalités des frontières culturelles, rejoignant ainsi la discussion plus large, et très actuelle, sur l'existence de phénomènes de transculturation propres au surgissement d'une identité européenne.

À l'échelle franco-italienne, le tableau que nous avons brossé des conditions et des modalités d'échanges entre les populations permet d'apporter une contribution au débat en centrant l'analyse autour des répercussions de ces échanges sur l'évolution des représentations française de l'altérité italienne.

Le premier constat, le plus évident, concerne le caractère pacifique de ces contacts. Les migrants italiens installés en France ne font plus l'objet de rejets xénophobes, sauf peut être de manière très individuelle et résiduelle. Et, si l'on évoque parfois une « invasion » de Français dans la Péninsule, il s'agit plus d'une figure de style, si chère aux journalistes et aux essayistes, tendant à appuyer le caractère massif du tourisme, plutôt qu'une quelconque ambition impérialiste. L'état des relations diplomatiques entre les deux pays influence indéniablement sur la nature amicale des contacts directs entre Français et Italiens et rend inconcevable toutes manifestations collectives d'hostilité. Le bon accueil général accordé aux migrants transalpins et l'attraction touristique qu'exerce l'Italie rend compte, bien au contraire, d'un réel sentiment de sympathie des Français pour leurs voisins.

---

<sup>576</sup> Comme le remarque néanmoins Pierre Gerbet : « C'est pour les personnes que la mise en œuvre du grand espace sans frontières a été la plus laborieuse ». (P. GERBET, *La Construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1999, p. 501). Si la libre circulation des travailleurs, inscrite au traité de Rome, est complète en octobre 1968, la suppression des contrôles douaniers pour les personnes aux frontières des États membres, prévue par les accords de Schengen en 1985, n'entre en vigueur qu'en 1995, sans toutefois concerner les frontières franco-italiennes. Les contrôles à ces frontières, comme à celles de l'Italie avec les autres pays de l'Union, est levé en 1998.

À un deuxième niveau d'analyse, concernant l'image de l'Italie et des Italiens, le constat est plus nuancé. Il est un fait que l'émigration et le tourisme participent, selon des conditions différenciées, d'une valorisation de l'Italie, notamment dans le domaine culturel. Le migrant italien, dont on loue, à raison, les facultés d'intégration demeure « porteur et défenseur de valeurs et de coutumes qui sont propres à la culture dont il est originaire »<sup>577</sup>. Son assimilation ne passe pas nécessairement par une « dénégation des origines », comme on a pu l'écrire à propos des Italiens de Lorraine<sup>578</sup>. Consciemment ou non, il apparaît en France comme un ambassadeur de « la qualité italienne et des produits typiquement italiens »<sup>579</sup>. La démonstration d'aptitudes aux tâches les plus laborieuses et de capacités à s'élever dans l'échelle sociale ou, dans un tout autre registre peut-être plus anecdotique, le succès grandissant en France de la gastronomie italienne diffusée largement par les migrants, participe d'une pénétration et d'un ancrage positif de la culture transalpine dans l'opinion. Le sentiment se nourrit par ailleurs de la découverte plus intime que plusieurs millions de Français font chaque année du patrimoine culturel de la Péninsule. Dans l'imaginaire collectif, l'effet de ces voyages est double. D'une part, ils inscrivent par l'expérience les deux pays dans une même généalogie de civilisation, donnant plus de relief au concept de « sœur latine », si souvent appliqué à l'Italie. D'autre part, ces voyages installent l'Italie dans un passé dont, à bien des égards aux yeux des visiteurs français, elle peine à s'extraire.

Le regard des Français, dans leurs contacts directs avec leurs voisins transalpins, apparaît sélectif et marqué par un fort sentiment d'égoïsme. Il semble en effet que l'Italie et les Italiens n'ont de mérites que dans leurs contributions apportées aux besoins des Français. L'immigration italienne est ainsi appréciée pour sa disposition à se plier aux exigences assimilationnistes et son apport à l'essor de l'économie française. Dans le même ordre d'idée, l'observation de Pierre Milza sur la perception des Italiens par les voyageurs français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle demeure encore valide :

« Hospitaliers, aimables, souriant et doux, les Italiens sont considérés comme un peuple de cicérones, d'hôteliers et de conservateurs d'antiquités »<sup>580</sup>.

En plusieurs occasions, nous avons relevé la persistance de ce type de préjugés et de stéréotypes, le plus souvent dévalorisants et condescendants, qui paraissent n'accuser que modérément et très progressivement les effets d'une plus grande familiarité avec les Italiens, impliquée par l'ancienneté et la multiplicité des échanges directs.

---

<sup>577</sup> R. DI AMBRA, « Italiens en France : une enquête sur leur acculturation », *Migrations dans le monde*, n°4, 1974, p. 14.

<sup>578</sup> G. NOIRIEL, *Longwy... op. cit.*, p. 361.

<sup>579</sup> F. MONTEBELLO, « La qualité italienne et les produits « typiquement italiens » », in F. ROTH (dir.) *Lorraine, terre d'accueil et de brassage des populations*, Nancy, Presse universitaire de Nancy, 2001, p. 301-312.

<sup>580</sup> P. MILZA, « L'image de l'Italie et des Italiens du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *op. cit.*, p. 74.

Le rapport à l'Italie et aux Italiens, par le biais de l'immigration et du tourisme, contribue certes à la formation d'une opinion globalement positive, mais reste, en bien des endroits, fondé sur un système de représentations qui, sans être totalement figé, évolue à un rythme plus lent. Sans doute faut-il y voir les effets d'un ensemble de médiations culturelles qui, par différents vecteurs, reproduit clichés et images stéréotypées dont la collection fonctionne comme un prisme à travers lequel les Français construisent inconsciemment leurs relations avec leurs voisins transalpins.

# Section 2 :

## Médiations culturelles

Avant d'examiner certains aspects des relations interculturelles entre Français et Italiens, il est utile de clarifier le sens et la portée que nous donnons à la notion de « culture », soumise par les sciences sociales à diverses interprétations. Nous reprendrons donc, afin de circonscrire le champ de notre analyse, le cadre conceptuel défini dans un rapport introductif d'un numéro de la revue *Relations internationales* consacré aux rapports entre les faits culturels et les relations internationales :

« La culture comprise dans son sens le plus large, à savoir la production, la diffusion et la consommation des objets symboliques créés, constitue en premier lieu un agent ou un facteur des relations internationales, dans la mesure où elle façonne les mentalités et oriente le sentiment public. »<sup>581</sup>

En ce sens, la production culturelle, en tant qu'objet de médiation, participe du processus des représentations en donnant à voir un faisceau d'images qui, bien que relevant d'un projet esthétique, n'en porte pas moins la force du témoignage. C'est ainsi que l'on peut considérer que :

« Toute culture véritable [...] reflète, en dernière analyse, la réalité historique et sociale du pays ou du milieu dont elle procède. Ce phénomène est particulièrement sensible pour ce qui est de l'Italie. »<sup>582</sup>

La culture, comme élément clé des relations entre deux peuples, présente à la fois une extraordinaire richesse et une grande difficulté d'approche. La masse considérable de produits culturels rend un inventaire exhaustif difficilement envisageable, ce qui conduit à opérer une sélection, d'abord parmi les vecteurs culturels, mais aussi parmi les œuvres utilisant ces différents supports. Les critères de ce choix sont de plusieurs ordres. Il convient par exemple de porter une attention soutenue aux produits culturels les plus largement diffusés, ceux qui touchent un public étendu tout en essayant de répondre à « l'horizon d'attente » de ce public.

---

<sup>581</sup> P. MILZA, « Culture et relations internationales », *Relations internationales*, n°24, hiver 1980, p. 362.

<sup>582</sup> L. MISTRORIGO, *La Culture italienne depuis la guerre*, Paris, La Renaissance du Livre, 1967, p. 7.

C'est le cas de la presse, du cinéma et, dans une certaine mesure, de la littérature. Un autre critère est celui du prestige culturel, c'est-à-dire de la considération dans laquelle on tient certains de ces produits : la littérature à nouveau, mais aussi le savoir universitaire et savant, les discours des « intellectuels » et des décideurs (relayés par la presse ou diffusés sous d'autres formes). Il faut enfin accorder une place privilégiée aux produits culturels qui rapportent une image réaliste - ou qui se veut, se présente ou peut être perçue comme réaliste - de l'Italie. C'est ainsi que les œuvres littéraires et cinématographiques inspirées par le néo-réalisme, mais aussi les ouvrages documentaires, ont particulièrement retenu notre attention, au détriment des formes symboliques, lyriques, poétiques, abstraites...

Il ne s'agit pas, en effet, de rendre compte de l'état de la culture italienne au cours des années soixante en tant que telle, mais plutôt de la dimension représentative de cette culture en tant qu'elle peut toucher et influencer le public français dans sa perception de l'altérité péninsulaire. Une telle démarche est donc plus fondamentalement encore confrontée aux difficultés d'interprétation de la réception d'une production culturelle par « le public », cette instance mouvante, aux contours indécis, dont on ne peut saisir les réactions, et encore bien imparfaitement, qu'à travers la presse ou à travers le succès objectif (quantité d'exemplaires vendus) de telle ou telle oeuvre. La démarche paraît plus aisée lorsque l'on se penche sur des cas individuels, « intellectuels » ou décideurs, car on peut alors s'appuyer sur leurs écrits et leurs paroles, même s'il convient toujours de garder à l'esprit la part essentielle de construction de ces discours.

La culture apparaît comme un terrain privilégié de contact entre deux nations qui ont investi une large part de leur identité dans ce champ et qui s'y reconnaissent mutuellement une forte légitimité. Se pose ainsi en filigrane la question du jugement porté sur les apports et la qualité intrinsèque de la culture italienne, au sens de civilisation.



## Chapitre III : Aspects de la culture italienne en France

L'Italie, « mère des arts », tient une place à part dans la culture occidentale. Mais l'admiration dont elle est l'objet, comme nous l'avons vu précédemment, présente bien souvent un caractère passéiste. La manière dont est perçue et présentée en France la culture italienne est, en fait, loin d'être fortuite. Les deux pays entretiennent depuis plusieurs siècles une relation fondée sur une concurrence dont l'enjeu est l'hégémonie culturelle en Europe. Or, la lutte diffuse que se livrent les deux « sœurs latine » semble être ressentie de manière particulièrement aiguë par les Français, qui ont longtemps entretenu un esprit de revanche à l'égard de l'Italie rayonnante de la Renaissance. Les critiques littéraires, les critiques d'art, mais aussi les voyageurs et les écrivains français s'appliquent ainsi, pendant trois siècles au moins, à démontrer que la culture italienne est tombée en décadence. Le renversement se produit au profit de la France au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>583</sup>. C'est, dans les représentations des philosophes français, un fait accompli au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>584</sup> et l'intérêt pour les productions culturelles italiennes paraît, du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale, très limité, hors, peut-être, du domaine musical. Les arguments français de la dépréciation de la culture italienne sont de deux ordres : il s'agit, d'une part, de démontrer la faible consistance du support de cette culture, à travers une critique de la langue, et d'autre part, de contester sa pureté et sa force en la présentant comme une culture de dominés, sous l'influence de puissances étrangères et de forces d'occupation.

Après la Seconde Guerre mondiale, les choses ont beaucoup évolué et il semble même que les Français manifestent désormais un véritable engouement pour les produits culturels italiens. Le constat a déjà été fait pour la période qui va de la fin de la guerre à l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle<sup>585</sup> et les causes en sont assez bien connues. Elles relèvent tout d'abord d'une croissance exponentielle générale de l'édition et du cinéma, qui deviennent de véritables industries et portent dans le monde occidental le phénomène majeur de la culture de masse. D'autre part, la culture italienne connaît au même moment un renouveau et un

---

<sup>583</sup> Voir à ce propos F. WAQUET, *Le Modèle français et l'Italie savante, 1660-1750*, Rome, École française de Rome, 1989.

<sup>584</sup> S. LEONI, « « L'Italie c'est rien » : la culture italienne et les hommes de lettres français au siècle des Lumières », *Franco-italica*, n°8, 1995, p. 46.

<sup>585</sup> Voir notamment J.-P. VIALLET, « Le livre, témoin des relations culturelles entre l'Italie et la France (1945-1958) », *Mélanges de l'École française de Rome. Méditerranée*, 98, 1986-1.

dynamisme sans précédents, du moins au XX<sup>e</sup> siècle. Libérés de la chape de plomb que faisait peser sur la création le régime fasciste, entraînés par l'enthousiasme de nouveaux courants littéraires et cinématographiques jugés alors révolutionnaires, les auteurs et artistes italiens gagnent une stature nouvelle aussi bien dans leur pays qu'à l'étranger. Il faut ici rappeler l'importance considérable du néo-réalisme italien, reçu avec enthousiasme en France par toute une frange de l'intelligentsia de gauche, elle-même en quête de nouvelles formes d'expression et très influencée, au moins jusqu'aux années 1952-1954, par les préceptes du jdanovisme en matière esthétique. Certes, le néo-réalisme italien à proprement parler concerne surtout les années cinquante<sup>586</sup>. Mais le réalisme marque durablement de son empreinte la production littéraire et artistique transalpine, ce qui est d'un intérêt tout particulier pour évaluer la manière dont le public français reçoit ces oeuvres. Luigi Mistrorigo remarque, en 1968, que « les tendances littéraires néo-réalistes [ne sont pas] moins vives aujourd'hui, surtout parmi les jeunes générations d'écrivains »<sup>587</sup> et que la réalité intéresse toujours autant le cinéma, même si les thèmes traités évoluent. Ce trait commun à la littérature (surtout au roman) et au cinéma renforce indiscutablement la perception documentaire de la production culturelle transalpine pour les publics étrangers. Les produits culturels italiens véhiculent ainsi toute une série d'images de l'Italie contemporaine et des bouleversements sociaux et économiques qui la traversent.

Une analyse quantitative de la diffusion de la littérature et du cinéma italiens en France permet d'abord de rendre compte de la place occupée par ce pays dans le paysage culturel français et ensuite d'en déduire, même si le lien n'est pas mécanique, l'espace potentiel de contact entre les deux imaginaires nationaux. Une analyse plus qualitative, à travers l'étude des thèmes abordés et la construction de certaines œuvres, permet en outre de tenter de se faire une idée de la représentation de l'Italie et des Italiens que peuvent construire les lecteurs ou spectateurs français à partir de ces vecteurs. Nous avons plus particulièrement porté notre attention sur trois types de produits culturels : les essais sur l'Italie (ouvrages à caractère documentaire), le roman et le cinéma. Le choix de ces trois vecteurs, comme objets d'étude privilégiés, au détriment du théâtre, de la musique ou des arts plastiques, relève de deux types de raisons. Les premières tiennent à la qualité des sources, plus fragmentaires en ce qui concerne le théâtre, la musique et les arts plastiques. Les secondes sont fondées sur la conviction d'une aire d'audience plus élargie, au moins en termes de prestige, pour la littérature et surtout le cinéma.

---

<sup>586</sup> D'un point de vue littéraire, les spécialistes de la discipline et les critiques considèrent que le néo-réalisme naît en 1941, avec la publication par Cesare Pavese de *Paesi tuoi*, et qu'il entame son déclin à partir de 1952. Il en est de même pour le cinéma néo-réaliste qui trouve son manifeste, selon les spécialistes du septième art, soit dans le film de Roberto Rossellini, *Rome, ville ouverte* (1945), soit dans celui de Lucchino Visconti, *Obsession* (1943), pour décliner également à partir de 1952. Quoi qu'il en soit, le mouvement est découvert en France en 1945 et fait alors sensation.

<sup>587</sup> *Ibid.*, p. 36.

En adoptant comme angle d'approche principal l'analyse de certains véhicules d'images dans le processus de représentation de l'altérité transalpine, nous reléguons à un second plan une problématique inscrite dans le champ de la diplomatie culturelle. Pour autant, cet aspect, entendu comme une stratégie étatique de pénétration culturelle, passant notamment par des relais institutionnels, ne peut être totalement négligé puisque les produits culturels entrent dans une dialectique de l'échange, réglementée par des accords internationaux. Ainsi, la promotion et la diffusion de la culture italienne en France s'inscrivent dans un cadre général défini par la convention culturelle établie entre les deux pays le 4 novembre 1949<sup>588</sup>.

Enfin, nous avons voulu rendre compte de la place de la langue italienne dans le système éducatif français. Toujours dans la perspective d'une évaluation des possibilités de contacts entre les deux cultures, il paraît évident que la maîtrise de la langue est un moyen efficace de rapprochement et de meilleure compréhension. Au-delà de simples considérations pratiques, l'apprentissage d'une langue étrangère semble révélateur de l'intérêt que l'on porte au pays dont elle est issue.

---

<sup>588</sup> JORF, 21 octobre 1960, p. 9558-9559. Cf. Annexe III. 1. 1.

# I. Paroles d'Italie : l'enseignement de la langue italienne

---

La connaissance d'une langue étrangère est habituellement considérée comme présentant un double avantage. D'une part, elle permet très prosaïquement une plus grande fluidité des échanges dans les contacts directs, qu'ils soient écrits ou parlés, avec ceux qui la pratiquent. D'autre part, en tant qu'idiome, elle porte en elle l'expression d'une culture. Sa maîtrise offre un accès à une meilleure compréhension de l'Autre, de ses modes de pensée et de ses références culturelles. Si, pour les Grecs anciens, le barbare est d'abord celui qui ne parle pas grec, c'est sans doute que la langue est le premier élément de différenciation culturelle et de représentation d'une altérité qui peut être mystérieuse, parfois inquiétante.

Les Français, qui ont longtemps considéré leur langue comme un mode de médiation universelle, au moins parmi les élites, n'ont jamais véritablement montré un grand intérêt pour l'apprentissage des langues étrangères. Moins encore pour l'italien. Une des raisons avancées pendant très longtemps rejoint une observation de Stendhal :

« En Italie, on n'est même pas d'accord sur la langue. »<sup>589</sup>

La difficulté de l'italien à s'imposer, même après le *Risorgimento*, comme langue vernaculaire à travers la Péninsule explique en effet le peu d'entrain des Français à se lancer dans son apprentissage. Au début de notre période, la situation ne paraît pas avoir connu de profondes modifications. Robert Giannoni, jeune agrégé d'italien nommé au service culturel de l'ambassade de France à Rome à la fin des années cinquante, va même jusqu'à observer une « indifférence des Français envers la langue italienne »<sup>590</sup>.

Qu'en est-il véritablement ? Sur fond d'une politique volontariste visant à améliorer, quantitativement et qualitativement, l'apprentissage des langues étrangères, nous tenterons de mesurer plus précisément la place qu'occupe l'italien dans l'enseignement en France. L'analyse contribuera alors à l'évaluation des représentations de l'Italie dans la mesure où les spécialistes de la didactique des langues estiment que « tout apprenant, même débutant, a une idée *a priori* du pays dont il va apprendre la langue »<sup>591</sup>.

---

<sup>589</sup> Cité in Y. HERSANT, *op. cit.*, p. 858.

<sup>590</sup> Entretien, Nice, 14 février 2001.

<sup>591</sup> G. PAGANINI, « Désir d'Italie ou la représentation d'une « troisième » langue », *Les Langues modernes*, n°4, 1994, p. 9.

# A. Une langue à promouvoir

La promotion de la langue italienne en France est un enjeu majeur des relations culturelles entre les deux pays. Dans l'optique d'une attitude de réciprocité<sup>592</sup>, les autorités françaises fournissent des efforts portant principalement sur le recrutement et la formation des enseignants.

## 1. Un enjeu des relations culturelles bilatérales

Les délégations française et italienne réunies à Paris les 28 et 29 mai 1959 dans le cadre de la commission mixte pour l'application de l'accord culturel, signé le 4 novembre 1949, s'accordent sur le constat selon lequel « le développement des relations culturelles entre les deux pays dépend essentiellement de la connaissance du français en Italie et de l'italien en France »<sup>593</sup>. Cet aspect est une préoccupation majeure dans les discussions bilatérales depuis la fin de la guerre. Néanmoins, l'entrée en vigueur du Marché commun, impliquant une multiplication des échanges commerciaux, rend plus urgente la nécessité de connaître la langue de ses voisins et désormais partenaires privilégiés. C'est ainsi que les ministres européens de l'Éducation se réunissent, à Hambourg en avril 1961 puis à Rome en octobre 1962, pour adopter une résolution qui favorise le développement de l'enseignement des langues vivantes<sup>594</sup>. Épousant ce mouvement, et d'une certaine manière le précédant, Français et Italiens disposent de l'accord de 1949 comme base à une coopération suivant plusieurs axes.

Dans le domaine de l'apprentissage de la langue, la commission mixte estime, conformément à l'esprit de l'accord, que les instituts italiens en France peuvent apporter une contribution de premier ordre<sup>595</sup>. Ces instituts sont, comme le prévoit l'article premier de l'accord, au nombre de quatre<sup>596</sup>, à Paris, Marseille, Strasbourg et Grenoble. La commission mixte, réunie à Rome, les 17 et 18 mai 1965, évoque l'avantage que procurerait la création de trois nouveaux instituts, à Lyon, Bordeaux et Nice<sup>597</sup>. L'organisation des cours de langue,

---

<sup>592</sup> Sur la politique de pénétration de la langue française en Italie voir chapitre VIII (I. B).

<sup>593</sup> CAC 770 508/75, ministère de l'Éducation nationale : procès-verbal de la IX<sup>e</sup> session de la commission mixte pour l'application de l'accord culturel entre la France et l'Italie, Paris, 28-29 mai 1959.

<sup>594</sup> CAC 771 302/17, ministère de l'Éducation nationale : résolutions sur l'enseignement des langues vivantes lors des conférences des ministres européens de l'Éducation nationale.

<sup>595</sup> CAC 770 508/75, ministère de l'Éducation nationale : procès-verbal de la IX<sup>e</sup> session de la commission mixte pour l'application de l'accord culturel entre la France et l'Italie, Paris, 28-29 mai 1959.

<sup>596</sup> JORF, 21 octobre 1960, p. 9558-9559. (Cf. annexe III. 1. 1). À noter que le texte de la convention culturelle indiquait Lyon et non pas Grenoble.

<sup>597</sup> CAC 770 508/75, ministère de l'Éducation nationale : procès-verbal de la XII<sup>e</sup> session de la commission mixte pour l'application de l'accord culturel entre la France et l'Italie, Rome, 17-18 mai 1965.

dispensés moyennant finances, est, dans ce cas, entièrement du ressort des autorités italiennes. D'autre part, l'administration consulaire soutient un certain nombre d'associations qui, parmi leurs activités, intègrent l'apprentissage de la langue, le plus souvent à destination de la communauté émigrée. La *Dante Alighieri* dans ce domaine particulier, et plus généralement pour la diffusion de la culture italienne, supplée le réseau institutionnel et, grâce à un nombre croissant de sections, sert de relais efficace à l'action culturelle italienne en France.

En dépit d'un resserrement du maillage hexagonal, les instituts et les associations ne touchent qu'un public limité. Une diffusion plus large de l'italien passe nécessairement par son enseignement à l'école<sup>598</sup>. La convention de 1949 ne manque pas d'insister sur ce point, notamment dans son article 5 qui met l'accent sur l'attention à porter aux personnels enseignants.

La coopération entre les deux pays s'exerce principalement dans le domaine de la formation. Ainsi, il est prévu à partir de 1962, en application des résolutions de la commission mixte, réunie à Paris pour sa septième session en février 1956, d'organiser chaque année pendant quinze jours, tantôt en Italie, tantôt en France, un séminaire pédagogique réunissant quinze professeurs par pays<sup>599</sup>. En amont de cette formation de perfectionnement, qui ne touche qu'un nombre très restreint d'enseignants, la coopération bilatérale porte sur la formation universitaire menant à la préparation des concours d'enseignement. En 1959, l'initiative de l'institut italien de Paris, de mettre en place une collaboration avec la Sorbonne en ce qui concerne la préparation du CAPES et de l'agrégation d'italien, répond à l'exigence d'améliorer le niveau des candidats. Mais, surtout, le besoin le plus pressant est de faire naître des vocations et pour cela, on estime indispensable d'offrir dans toutes les universités françaises la possibilité aux étudiants de s'inscrire à des cours ou dans une filière d'enseignement de la langue italienne. La commission mixte observe, en mai 1963, que désormais toutes les facultés des lettres dispensent cet enseignement<sup>600</sup>. Le nombre de chaires de professeur passe de cinq à vingt-cinq au cours de la décennie 1960-1970. L'accroissement correspond, il est vrai, au développement important des structures d'accueil universitaires à travers la France, en réponse au nombre accru d'étudiants. Toutefois, il relève également d'une volonté politique de promotion de la langue italienne. Le cas des lecteurs est de ce point de vue significatif. Le statut de ces enseignants, qui jouent un rôle central dans le dispositif d'action culturelle<sup>601</sup>, conduit à traiter des questions qui leur sont relatives au niveau bilatéral.

---

<sup>598</sup> Il n'existe qu'un seul établissement d'enseignement secondaire italien en France : le lycée Léonard de Vinci à Paris.

<sup>599</sup> CAC 770 508/75, ministère de l'Éducation nationale : procès-verbal de la commission réunie le 14 février 1962 dans le cabinet du directeur de la coopération avec la communauté et l'étranger au ministère de l'Éducation nationale.

<sup>600</sup> CAC 770 508/75, ministère de l'Éducation nationale : procès-verbal de la XI<sup>e</sup> session de la commission mixte pour l'application de l'accord culturel entre la France et l'Italie, Paris, 28-29 mai 1963.

<sup>601</sup> Les lecteurs d'italien réunis en congrès annuel définissent leur rôle de la manière suivante : « un professeur d'italien qui, d'une part enseigne à la faculté des lettres (où lui sont confiés des cours et des exercices

La création des postes de lecteur est prévue, selon un principe de réciprocité, par la convention culturelle de 1949 (article 4)<sup>602</sup>, sans toutefois préciser à ce moment les conditions de nomination. Elles le sont lors de la réunion de la commission mixte réunie le 22 mars 1961, suivie par échange de lettres, les 11 et 18 décembre de la même année : trois candidatures seront, pour chaque poste de lecteur, proposés par voie diplomatique aux choix de l'université où le lecteur devra enseigner et les lecteurs seront rémunérés par les autorités du pays ils enseignent<sup>603</sup>. La même commission fixe le nombre de lecteurs italiens en France à dix-sept, soit un par académie : Aix, Alger, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse. Toutefois, la commission laisse la liberté aux universités de recruter des lecteurs en dehors de ce cadre réglementaire. C'est ainsi qu'en 1969, on compte vingt-six lecteurs italiens dans les universités françaises<sup>604</sup>.

Certes, il ne faut pas se méprendre sur les objectifs. Si les autorités françaises se veulent exemplaires sur la question de l'enseignement de l'italien, c'est qu'elles attendent un retour équivalent en Italie, à un moment où les positions de la langue française dans la Péninsule apparaissent menacées par la pénétration grandissante de l'anglais<sup>605</sup>. Il n'en demeure pas moins qu'un tel volontarisme contribue à former de mieux en mieux, et de plus en plus nombreux, des étudiants susceptibles de diffuser ensuite dans l'enseignement secondaire la langue italienne.

## 2. Le recrutement des enseignants

En 1961, Jean-René Vieillefond, conseiller culturel au palais Farnèse observe les progrès accomplis au cours des quarante années précédentes au regard de l'évolution du nombre d'enseignants d'italien dans l'enseignement secondaire. Il écrit :

« En 1920, il n'y avait qu'un seul titulaire d'italien pour l'ensemble des lycées. À présent, on dénombre 600 chaires d'italien pour le second degré. »<sup>606</sup>

Il semble donc qu'ait été menée au cours de cette période une vaste politique de recrutement. Le mouvement se poursuit au cours des années soixante puisqu'entre 1959 et

---

pratiques)et qui, d'autre part, soit en offrant sa collaboration aux diverses institutions locales, soit en prenant directement des initiatives, contribue à la diffusion de la langue et de la culture de notre pays ». (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 304 : compte rendu du IV<sup>e</sup> Congrès des lecteurs d'italien en France, 2-3 juin 1960)

<sup>602</sup> Cf. annexe III. 1. 1.

<sup>603</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 305 : procès-verbal de la commission mixte chargée de l'application de l'accord culturel franco-italien, 22 mars 1961.

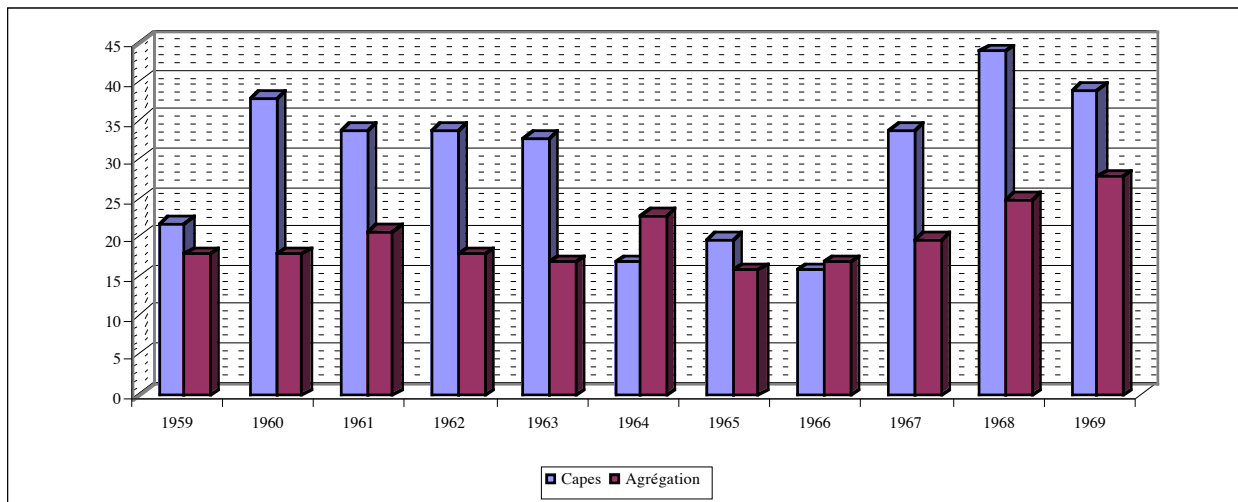
<sup>604</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : note de la Direction générale des Relations culturelles n°38 RC/DG, Paris, 11 janvier 1969.

<sup>605</sup> Cf. chapitre VIII (I.B.1).

<sup>606</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 304 : note du conseiller culturel, Rome, 29 juillet 1961.

1969, ce sont 552 professeurs d'italien qui sont recrutés par concours (331 certifiés et 221 agrégés).

**Figure 18. Recrutement des enseignants d'italien (CAPES et agrégation) en 1959 et 1969**



Source : *Information statistique du ministère de l'Éducation nationale*

Le nombre de postes mis au concours chaque année est fluctuant. Le nombre de recrues au CAPES connaît des variations de forte amplitude avec un minimum de seize en 1966 et un maximum de quarante-quatre en 1969. Le nombre de postes mis au concours de l'agrégation est traditionnellement plus stable, entre seize en 1965 et vingt-huit en 1969. Ces oscillations s'inscrivent dans le mouvement plus large de la politique de recrutement des enseignants du second degré menée par le ministère de l'Éducation nationale et définie en fonction de l'évolution des effectifs scolaires et des impératifs budgétaires. En outre, la répartition des postes entre les différentes langues vivantes, compte tenu du choix qui est offert aux élèves, révèle une hiérarchisation des idiomes dans une perspective utilitaire. Les Instructions officielles du 1<sup>er</sup> juin 1958, adressées aux enseignants des collèges, sont très claires sur ce point :

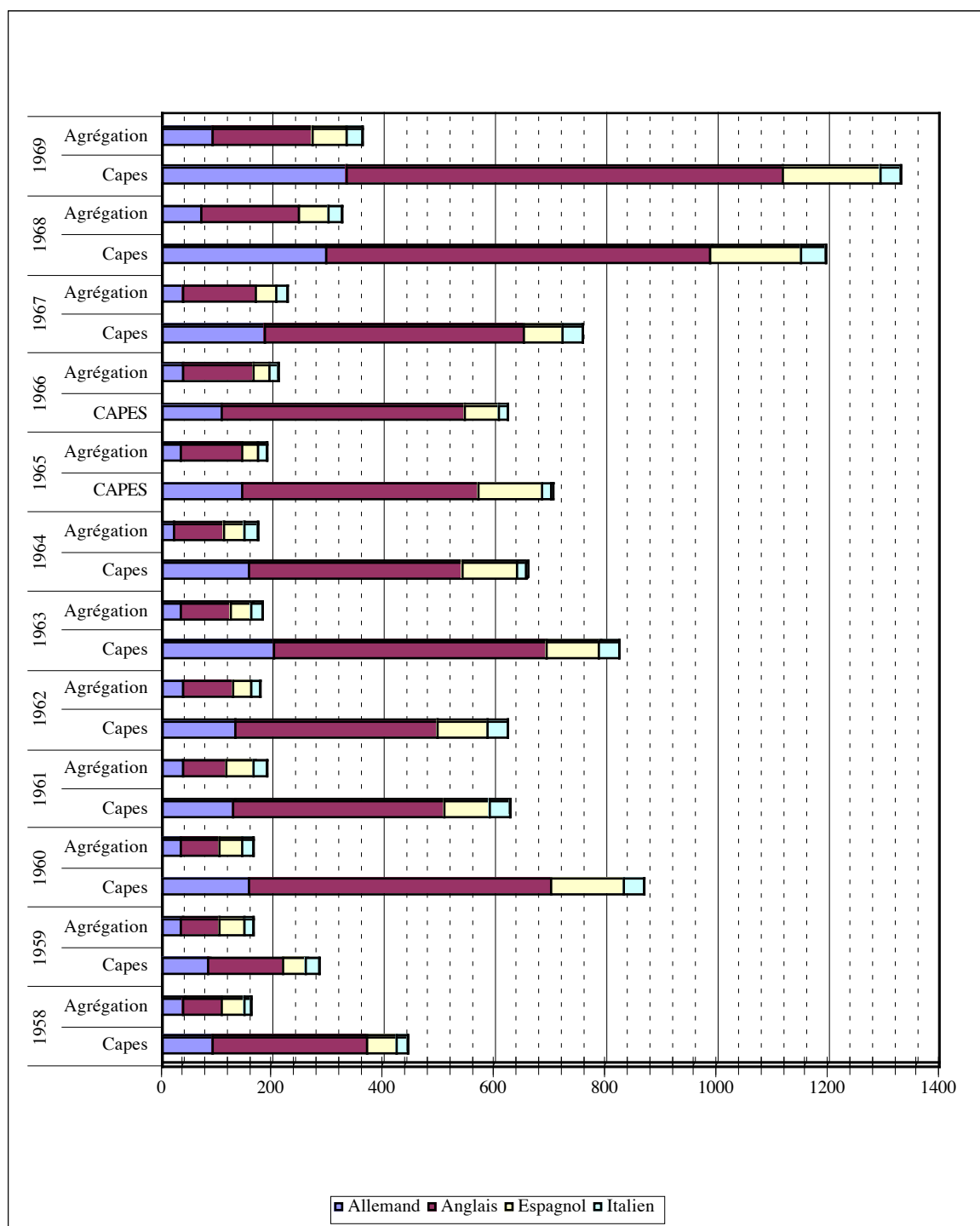
« L'ambition du linguiste dans un Cours élémentaire est moins d'initier ses élèves aux particularités d'une langue considérée comme un ornement de l'esprit que de leur fournir un instrument de travail dont ils pourront se servir plus tard avec profit dans la carrière qu'ils auront choisie. »<sup>607</sup>

L'examen de l'évolution relative du recrutement des professeurs d'italien permet de prendre la mesure de l'intérêt porté à cette langue comme vecteur d'échange fructueux pour l'avenir de la France et des Français.

<sup>607</sup> Cité in *Langues modernes. Revue et bulletin de l'association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public*, n°4, juillet-août 1964, p. 59.



**Figure 19. Évolution des recrutements des enseignants (CAPES et agrégation) des principales langues vivantes (1959-1969)**



Source : *Information statistique du ministère de l'Éducation nationale*

Les enseignants d'italien représentent 5,1 % des professeurs de langues vivantes recrutés par concours entre 1959 et 1969 (3,9 % des certifiés et 9,3 % des agrégés)<sup>608</sup>. L'évaluation statistique les situe donc en quatrième position dans l'ordre des recrutements, loin derrière leurs collègues enseignant l'anglais (58 %), l'allemand (22,1 %) mais aussi l'espagnol (14,6 %).

La part relative des recrutements de professeurs d'italien connaît même une franche érosion à partir de l'année 1963 pour le CAPES et de 1965 pour l'agrégation, passant pour ce concours de 13,4 % cette année-là à 7,75 % en 1969 (entre 1959 et 1964, la part relative se situe entre 9,5 et 1 %). Une observation plus attentive des évolutions concernant le concours du CAPES permet de dégager les grandes lignes de la politique de recrutement des professeurs d'italien. On peut ainsi remarquer qu'en dépit d'une baisse de 36,2 % du nombre de recrutement de professeurs en langues vivantes entre 1958 et 1959, la part de l'italien croît de 5 % à 7,8 %. Et, si l'année suivante le nombre de postes passe de vingt-deux à trente-huit, cette augmentation ne suit en pas proportion la croissance générale et la part relative diminue, atteignant 4,4 %. En revanche, les années 1961 et 1962, marquées par un recul des recrutements en langues vivantes (de 868 en 1960, on passe à 625 et 621 postes), voient la part relative de l'italien se stabiliser autour de 5,5 %, en raison d'une baisse relative moins importantes que celle des autres langues. Cette période, à l'exception de l'année 1960, paraît donc dominée par une volonté du ministère de l'Éducation nationale de défendre les positions de l'italien en matière de recrutement.

Cette tendance s'estompe à partir de 1963, année qui connaît une hausse d'ensemble du nombre de postes alors que le CAPES d'italien offre moins de postes. En 1964, tandis que le nombre de recrutements en langues vivantes est réduit de 20 %, la proportion est proche de 50 % en italien. La part relative est alors au plus bas, avec 2,6 %, se maintenant à ce niveau au cours des deux années suivantes. En dépit d'un effort fourni en 1967, afin de doubler le nombre de recrues (de seize à trente-quatre), la part n'est que de 4,5 %. Les positions de l'italien dans le recrutement des enseignants ne font par la suite que se dégrader. En effet, si l'augmentation des recrutements en italien est de 14,7 % entre 1967 et 1969, elle est au cours de la même période de 76 % pour l'ensemble des langues vivantes. En 1969, les étudiants ayant réussi le concours de CAPES en italien ne représentent que 2,9 % des certifiés en langues vivantes de l'année.

L'approche statistique permet donc de conclure que les recrutements des enseignants d'italien, tout en étant soumis aux fluctuations de l'ensemble des langues vivantes, suivent un rythme propre. Celui-ci met en lumière une tendance générale à l'affaiblissement de la position de l'italien par rapport aux autres langues principales, malgré une résistance au début des années soixante. Le milieu de la décennie consacre définitivement la prépondérance de

---

<sup>608</sup> Les chiffres donnés ne tiennent compte que des recrutements en anglais, allemand, espagnol et italien.

l'anglais en matière de recrutement répondant ainsi au mouvement de domination croissant de cette langue dans les relations internationales, notamment dans les affaires. L'italien résiste beaucoup moins bien à cette montée en puissance que l'allemand et l'espagnol. Ces deux derniers idiomes sont en effet toujours l'objet d'une attention particulière de la part du ministère de l'Éducation nationale, l'une en raison de la valeur formatrice qui lui est attribuée, particulièrement en ce qui concerne la culture littéraire, philosophique et scientifique, l'autre en raison de son vaste rayonnement géographique.

En reléguant l'italien en quatrième position, avec une importance relative de plus en plus réduite, la politique de recrutement du ministère de l'Éducation nationale ne répond que très imparfaitement aux déclarations d'intention qui scandent les discussions relatives à la coopération culturelle franco-italienne. D'autre part, elle n'est pas sans incidences sur le choix des élèves, tout en offrant, il est vrai, un reflet de leurs aspirations.

## **B. Le choix des élèves**

Les élèves sont soumis, au moment de leur entrée en sixième, à l'enseignement obligatoire d'une langue vivante à raison de trois heures hebdomadaires jusqu'en classe de première, puis deux heures en classes terminales. D'autre part, il leur est proposé de choisir une seconde langue à partir de la classe de quatrième. Dans ce cadre, la langue italienne est mise en concurrence avec les trois autres idiomes principaux. Son positionnement, ainsi que les motivations des élèves qui optent pour son apprentissage, constituent sans doute un indicateur intéressant dans l'évaluation des représentations de l'Italie.

### **1. Une langue en recul**

L'ensemble des effectifs d'élèves des lycées, collèges d'enseignement secondaire, collèges d'enseignement général et collège d'enseignement technique, étudiant au moins une langue a plus que doublé (+ 120 %) entre 1959 et 1969<sup>609</sup>.

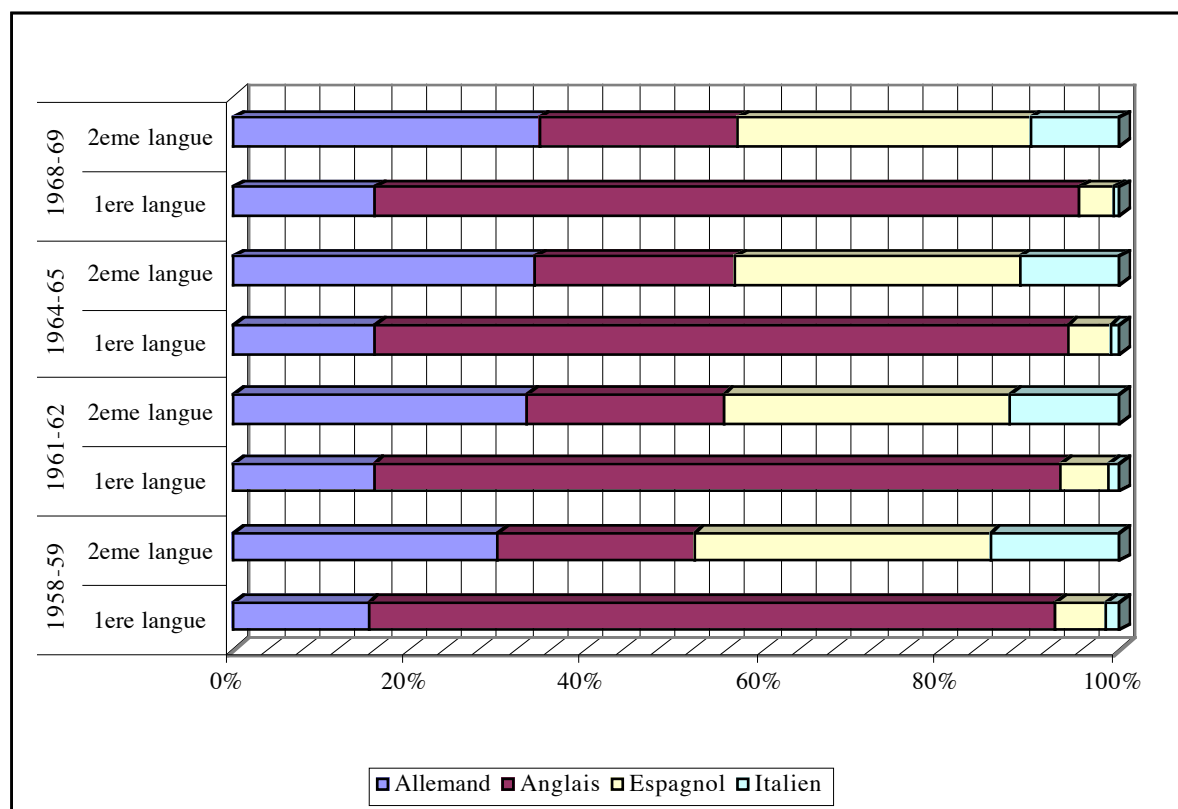
Au cours de la même période, le nombre d'élèves étudiant l'italien est passé de 54 410 à 101 878, soit une progression de 87,24 %. En première analyse, l'observation d'une forte progression en valeur absolue pourrait conduire à des interprétations très optimistes. Or, celles-ci doivent être plus nuancées, d'une part en établissant une relation avec le mouvement de croissance des effectifs scolaires, d'autre part en approfondissant l'analyse afin d'évaluer

---

<sup>609</sup> Ministère de l'Éducation nationale, *Note d'Information du Service Central des Statistiques et de la Conjoncture*, n°48, 7 mars 1970, p. 1.

la part relative de l'italien parmi les langues vivantes choisies par les élèves et de distinguer les choix de première et de seconde langue.

**Figure 20. Évolution du nombre des élèves des établissements du second degré par langue vivante**



Source : Information statistique du ministère de l'Éducation nationale

Deux constats dominant. Tout d'abord, la part relative de l'italien recule dans le choix des élèves. Entre 1959 et 1969, la proportion des élèves étudiant l'italien en première langue passe de 1,5 % à 0,6 %, tandis qu'en seconde langue cette proportion passe de 14,3 % à 9,9 %. L'italien, pas plus que l'espagnol, qui passe de 5,7 % à 4 %, ne résiste à la domination de l'anglais en première langue (79,4 % en 1969) – seul l'allemand se maintient autour de 15 %. En valeur absolue, les effectifs d'élèves apprenant l'italien en première langue croissent de 18,4 % de 1959 à 1965, puis chutent de 28,8 %. En 1969, ils sont 14 305 contre 16 973 dix ans plus tôt.

L'italien est avant tout une seconde langue. C'est l'autre constat délivré par l'évaluation statistique. Malgré le recul relatif, les effectifs progressent ici, de manière régulière, en valeur absolue de 134 % entre 1959 et 1969, passant de 37 437 à 87 573 élèves. Le ministère note

que sur dix élèves inscrits en italien au cours de l'année scolaire 1968-69, près de neuf le sont en deuxième langue<sup>610</sup>.

Ces deux constats sont à pondérer selon des critères géographiques, liés principalement à la proximité du pays dont la langue est étudiée. Comme le remarque un groupe de professeurs d'italien, manifestant contre des mesures tendant, selon eux, à faire disparaître l'enseignement de l'italien comme première langue ou comme langue unique dans les collèges de plusieurs départements de Sud-Est :

« Étant donné la proximité de l'Italie, la facilité des échanges (de plus en plus favorisés par les tunnels routiers et les autostrades) et le nombre d'Italiens qui vivent dans notre région, c'est la langue italienne qui a, en fait, le plus grand intérêt pratique. »<sup>611</sup>

L'analyse est partagée, à en croire un rapport de 1960, par les lecteurs d'italien, qui relèvent que :

« L'italien qui, sur le plan national, est étudié comme première et deuxième langue par 16 % des élèves des écoles secondaires, est choisi, dans l'Académie de Grenoble, par plus de 70 % des élèves de l'enseignement secondaire, dans l'Académie d'Aix par 60 % des élèves, dans l'Académie de Lyon par 30 %, et dans l'Académie de Clermont-Ferrand par 25 %. »<sup>612</sup>

Dix ans plus tard, la tendance à une forte localisation de l'enseignement de l'italien dans le Sud-Est de la France se maintient<sup>613</sup>. Dans l'académie de Nice, seule académie où l'italien se place au deuxième rang des langues étudiées, 8 % des élèves choisissent l'italien en première langue. Ils sont 2,6 % à Grenoble et 2,1 % à Aix pour 0,1 % à Montpellier et Clermont-Ferrand, les autres académies se situent en deçà de ce seuil. C'est également dans le Sud-Est que l'italien domine dans le choix de la seconde langue : dans l'académie d'Aix, 49,4 % des élèves inscrits en deuxième langue, dans l'académie de Grenoble, 45,2 % et dans l'académie de Nice, 44,9 %.

Dans ces bastions traditionnels du Sud-Est, l'enseignement de l'italien n'est cependant pas totalement épargné par le mouvement général de désaffection, comme en témoigne tout

---

<sup>610</sup> Ministère de l'Éducation nationale, *Note d'Information du Service Central des Statistiques et de la Conjoncture*, n°48, 7 mars 1970, p. 2.

<sup>611</sup> « L'intérêt de la langue italienne dans le Sud-Est », *Langues modernes. Revue et bulletin de l'association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public*, n°4, juillet-août 1965, p. 22.

<sup>612</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 304 : compte rendu du IV<sup>e</sup> Congrès des lecteurs d'italien en France, 2-3 juin 1960.

<sup>613</sup> « Répartition des effectifs par langue vivante étudiée dans l'enseignement public en 1969-70 » in Ministère de l'Éducation nationale, *Note d'Information du Service Central des Statistiques et de la Conjoncture*, n°85, 22 janvier 1971, p. 4.

de même la faible part de l'italien dans les choix de première langue. Plus généralement, si l'on considère que les préférences linguistiques dépendent du système de représentations formé autour du pays qui pratique cette langue, l'Italie semble occuper un rang subalterne dans l'ordre mental des nations.

## 2. Le choix de la facilité

La principale raison qui conduit les élèves à opter pour l'italien renforce l'idée de l'intérêt très relatif porté par les Français à l'Italie. En effet, comme le remarque Gloria Paganini :

« De la contiguïté du français et de l'italien dans la lignée des langues latines émane la perception de l'italien comme langue facile à comprendre [...]. »<sup>614</sup>

Bien des indices convergent pour accréditer l'idée d'un choix motivé en premier lieu par la facilité présumée d'apprentissage de la langue italienne. Les instructions ministérielles adressées aux enseignants d'italien mettent en garde contre une pratique courante qu'il conviendrait d'enrayer :

« Il faut lutter impitoyablement contre l'esprit de paresse qui tend simplement à italianiser un mot français, en l'affublant d'une terminaison différente, à former des pluriels au hasard, à employer des articles en se basant sur le français, en conjuguant les verbes suivant un modèle régulier, etc. »<sup>615</sup>.

L'idée que la langue italienne ne serait qu'une altération du français est fort répandue. De fait, son apprentissage, considéré comme aisé, s'intègre dans des stratégies scolaires. Ainsi, le choix de l'italien en seconde langue ne réclamerait pas un surcroît de travail considérable et offrirait des garanties de rentabilité dans l'établissement des moyennes trimestrielles ou annuelles. C'est également cette perception qui fait que l'italien est davantage enseigné dans les écoles techniques<sup>616</sup>.

Difficile, par ailleurs, de cerner exactement la part tenue par l'attractivité de l'Italie dans le choix de la langue. Certes, la dimension culturelle n'est pas absente, mais la littérature transalpine ne compte que peu de représentants au panthéon des grands auteurs classiques qu'il est bon, pour les esprits éclairés, de lire dans le texte. L'argument paraît donc de peu de

---

<sup>614</sup> G. PAGANINI, *op. cit.* p. 12.

<sup>615</sup> Cité in *Langues modernes. Revue et bulletin de l'association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public*, n°4, juillet-août 1964, p. 71.

<sup>616</sup> Ministère de l'Éducation nationale, *Note d'Information du Service Central des Statistiques et Sondages*, n°101, 24 mai 1971, p. 2.

poids. En revanche, l'étonnement est plus grand au regard de l'écart entre la relative faiblesse de l'enseignement de l'italien et la formidable croissance des échanges entre les deux pays, que ce soit du point de vue touristique, comme nous l'avons vu précédemment, ou du point de vue commercial<sup>617</sup>. L'ouverture du Marché commun et le dynamisme de l'économie transalpine placent, en effet, l'Italie parmi les tout premiers partenaires commerciaux de la France. Mais, là encore, l'argument ne paraît pas à même d'inciter les jeunes Français à apprendre la langue de leurs interlocuteurs. À cela au moins deux raisons. D'une part, la connaissance répandue, malgré un mouvement de recul, du français dans la Péninsule, que ce soit dans les milieux économiques, dans les cercles diplomatiques ou dans de larges couches de la population en contact avec les touristes français, n'incite guère aux efforts. D'autant plus que l'anglais s'impose dans toute l'Europe comme la langue des échanges et de la communication. D'autre part, l'enseignement de l'italien souffre incontestablement d'une image décalée de l'Italie. La *Revue des professeurs de langues vivantes* lance ainsi, en 1962, un véritable plaidoyer en faveur d'une prise en compte des « nouvelles réalités italiennes ». Exposant les lignes directrices de l'essor économique transalpin, l'auteur conclut :

« Voilà des faits, parmi beaucoup d'autres, qu'il est bon, croyons-nous, de porter à la connaissance de nos élèves, de leurs parents, de notre administration et du public en général. Du même coup, l'opinion se persuadera peu à peu que l'intérêt de la langue italienne ne réside pas uniquement dans les richesses de la littérature et dans les inépuisables trésors artistiques auxquels elle donne accès, mais qu'il est aussi dans le domaine des réalités économiques. »<sup>618</sup>

L'appel, au regard de la place réduite qu'occupe la langue italienne dans l'enseignement, n'a été que peu entendu, tant du côté de l'administration que du côté des élèves et de leurs parents, sans pour autant que cela constitue une barrière infranchissable au développement des échanges économiques ou culturels et artistiques<sup>619</sup>. Dans ce domaine, la conséquence la plus immédiate et la plus pratique de la faible diffusion de la langue italienne se trouve dans la nécessité de recourir à la traduction. La pénétration de la culture italienne en France doit donc passer, pour atteindre un large public, par une médiation linguistique qui n'est pas toujours propice à une bonne compréhension des subtilités idiomatiques, pourtant si révélatrices des modes de pensée et des références culturelles.

---

<sup>617</sup> Sur le développement des échanges commerciaux voir chapitre VI (I) et VIII (II. A).

<sup>618</sup> *Revue des professeurs de langues vivantes*, n°6, novembre-décembre 1962, p. 44-47.

<sup>619</sup> En ce qui concerne les échanges diplomatiques, l'ambassadeur Armand Bérard relève, en arrivant à Rome, qu'à de rares exceptions près, les agents du ministère des Affaires étrangères ainsi que de nombreux membres du gouvernement italien parlent français de manière parfaite (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n°s 950-958, Rome, 6 août 1962).

La langue n'est ici qu'accessoirement vecteur d'une culture, tandis que la diffusion des objets culturels ne paraît pas rendre l'idiome attractif. Tout le paradoxe réside donc dans l'intérêt porté à une culture et le désintérêt à l'égard de la langue qui la véhicule.



## II. Mots d'Italie : essais et littérature italienne en France

---

Imprégnée de la théorie aristotélicienne de la *mimesis*, la littérature se construit en référence à des éléments de la réalité sociale ou de la conscience collective d'un groupe social ou d'une nation. Le caractère singulièrement national d'une œuvre littéraire est surtout perçu lorsque son audience dépasse les frontières de l'espace territorial et culturel dans lequel elle a été produite. Elle s'insère alors, comme vecteur de représentations, dans le courant des relations interculturelles entre les nations. La tendance au réalisme dans la littérature italienne confère sans doute plus de force à ce postulat. Il est vrai que la production littéraire transalpine semble, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, très marquée par les courants réalistes et l'on n'hésite pas dans les années soixante à insister sur la filiation directe qui existe entre le vérisme de Giovanni Verga et le néo-réalisme. On peut y voir l'expression de la volonté de réhabiliter des œuvres méconnues hors d'Italie à la lumière du prestige nouveau du néo-réalisme italien d'après-guerre. La littérature italienne paraît également marquée par le poids des préoccupations politiques : préoccupations en grande partie liées à la construction et à la consolidation de l'unité nationale, mais aussi aux débats sur le modèle politique à suivre ou encore sur des problèmes sociaux spécifiques, notamment la question du Sud. C'est donc une approche très concrète de l'Italie qui est proposée aux lecteurs français dans les années soixante. Mais on peut considérer à la suite de Jean-Paul Sartre que :

« Un livre n'existe qu'en tant que lu et la littérature doit être perçue comme un processus de communication ». <sup>620</sup>

Or, une telle conception implique nécessairement de prendre en compte non seulement la production de l'œuvre mais aussi sa réception, c'est-à-dire les modes de lecture. En la matière, le recours à une sociologie de la littérature ouvre certes des pistes, mais qui demeurent incertaines du point de vue épistémologique<sup>621</sup>. Les questions de la diffusion des livres et de l'expérience de la lecture n'ont guère de réponses pleinement satisfaisantes. La difficulté à évaluer et à comprendre la diversité des lectures conduit souvent à une impasse tandis que la traditionnelle réticence des éditeurs à fournir des bilans chiffrés de leurs ventes rend toute mesure précise chimérique.

---

<sup>620</sup> J.-P. SARTRE, *Qu'est ce que la littérature ?*, Paris, 1946.

<sup>621</sup> Pour une approche synthétique, voir R. ESCARPIT, *Sociologie de la littérature*, Paris, PUF, 1992.

Nos sources permettent toutefois d'avancer des estimations quant à la diffusion et à l'accueil réservés à la littérature italienne en France, en sollicitant notamment les critiques publiées dans la presse. En outre, en dégagant les principaux thèmes traités par le roman italien, il est possible de reconstituer une sorte de domaine du possible des images et de la connaissance des réalités italiennes.

## A. Les Italiens se racontent

Une place particulière doit être accordée à un certain type d'ouvrages, écrits par des Italiens et traduits en français : les livres documentaires. Peu nombreux, ces livres, dont les auteurs sont des écrivains<sup>622</sup>, des universitaires<sup>623</sup> ou des journalistes<sup>624</sup>, tout en relevant de projets éditoriaux divers, ont en commun l'ambition d'ouvrir leurs lecteurs aux réalités complexes et multiples de l'Italie. Ils prolongent la tradition des tableaux de mœurs du temps tout en prenant en compte les apports d'approches plus scientifiques, les données statistiques et la grande variété des instruments de connaissance d'une société. Chacun cependant propose une vision très personnelle de l'objet présenté.

Dans cette perspective, nous avons retenu principalement les ouvrages des journalistes Luigi Barzini et Giorgio Bocca, en raison, d'abord, de leur large résonance dans l'opinion, notamment par voie de presse. Il convient toutefois de faire allusion à d'autres essais ou études publiés à la même époque et qui complètent utilement les éléments apportés par l'analyse de ces deux ouvrages. D'autre part, ces ouvrages sont représentatifs de deux tendances éditoriales distinctes et complémentaires. En effet, Giorgio Bocca<sup>625</sup> présente un tableau des réalités économiques et sociales de l'Italie du miracle tandis que Luigi Barzini<sup>626</sup> prétend percer au plus profond les différents ressorts du caractère national italien. Les deux ouvrages ont néanmoins en commun de s'adresser à un public intellectuellement formé et de se donner comme objectif, dans leur version française, puisque tous deux sont des traductions, de permettre une meilleure connaissance de l'Italie pour des étrangers. Les éditeurs précisent

---

<sup>622</sup> Danilo DOLCI, *Gaspillage*, Paris, Maspero, Cahiers libres n°48-49, 1963 ; Curzio MALAPARTE, *Ces chers Italiens*, Paris, Stock, 1962 ; Guido PIOVENE, *Voyage en Italie*, Paris, Flammarion, 1958.

<sup>623</sup> Notamment l'anthropologue Ernesto DE MARTINO, (*Italie du Sud et magie*, Paris, Gallimard, 1963 et *La Terre du remords*, Paris, Gallimard coll. « Bibliothèque des sciences humaines », 1966) et la sociologue Gabriella PARCA (*Les Italiennes se confessent*, Paris, Gonthier, 1966 et *Les Italiens et l'amour. Un rapport sur la mentalité et le comportement du mâle italien*, Paris, Gallimard, coll. « L'air du temps », 1968).

<sup>624</sup> L. BARZINI, *Les Italiens*, Paris, Gallimard, coll. « L'air du temps », 1966 ; Giorgio BOCCA, *Italie d'aujourd'hui*, Paris, Robert Laffont, 1965 ou encore sur un thème plus restreint Michèle PANTALEONE, *Mafia et politique*, Paris, Gallimard, coll. « L'air du temps », 1962.

<sup>625</sup> Né en 1920 à Cuneo, Giorgio Bocca a participé activement à la Résistance avant d'embrasser la carrière de journaliste, d'abord à *GL* puis à *La Gazzetta del Popolo* et l'*Europeo*. Au moment où il écrit *L'Italie d'aujourd'hui*, il travaille au *Giorno*.

<sup>626</sup> Né en 1908 à Milan, Luigi Barzini, après des études aux États-Unis, travaille à partir de 1930 au *Corriere della Sera*. À la Libération, il fonde *Il Globo* et collabore à divers journaux italiens et américains. Il est aussi, depuis 1958, député du parti libéral italien.

ainsi en quatrième de couverture, pour Luigi Barzini, que « tous ceux que l'art intéresse se doivent d'apprendre ici au prix de quel déchirement il est offert au monde », tandis que les lecteurs potentiels de l'ouvrage de Giorgio Bocca sont invités à le lire « avant de partir pour l'Italie [...], et encore pendant le voyage et au retour ».

L'intérêt que procure la lecture de ces ouvrages aux lecteurs français réside largement dans cet effort mené sur la voie d'une compréhension plus approfondie de leurs voisins transalpins. Il ne s'agit pas, bien sûr, de considérer l'apport en termes d'objectivité des informations et des commentaires, mais plutôt comme une brèche ouverte dans le système de représentations des Italiens, dans lequel une sensibilité et des références culturelles spécifiques se mêlent à l'analyse.

## 1. Par-delà les clichés...

Tous les auteurs italiens de livres documentaires semblent animés par le même souci de ne pas laisser aux étrangers l'exclusivité des commentaires sur leur pays et leurs compatriotes. L'écrivain Curzio Malaparte et le journaliste Luigi Barzini sont de ceux qui l'expriment le plus ouvertement, allant même jusqu'à faire de cette aspiration leur principale motivation à prendre la plume. Ils n'hésitent pas à accuser les observateurs étrangers de malveillance. Ainsi, Malaparte écrit :

« Si bien qu'il n'existe pas de portraits d'Italiens peints par des Italiens, mais par des étrangers. Et, ceux-ci, il ne faut pas s'y fier. Non qu'ils ne sachent faire un portrait, mais parce qu'ils ne croient pas que les Italiens sont tels qu'ils sont, et ainsi ils ne les estiment pas selon leur mérite. [...] Les Italiens sont le peuple le plus diffamé du monde, on ne sait pourquoi. »<sup>627</sup>

Luigi Barzini dresse à peu près le même constat :

« Il existe des milliers de livres écrits par des étrangers. [...] Leurs meilleurs livres sur l'Italie contiennent souvent d'intuitives fulgurations et quelques vérités révélatrices dans un amas de lieux communs, de jugements superficiels, d'acceptations serviles de notions préconçues, d'informations fausses et de mots italiens mal orthographiés. »<sup>628</sup>

Ces observations amères, de deux auteurs ayant séjourné à l'étranger, notamment en France, en disent long à elles-seules sur les écarts entre une identité nationale telle qu'elle est perçue dans un pays et sa représentation à l'étranger.

---

<sup>627</sup> C. MALAPARTE, *op. cit.*, p. 11-12.

<sup>628</sup> L. BARZINI, *op. cit.*, p. 18.

Luigi Barzini, qui s'adresse plus spécialement il est vrai à des lecteurs américains (mais la traduction de son livre initialement publié en anglais démontre que son propos vise également les Français), cherche le plus nettement à rétablir l'équilibre dans le champ des relations interculturelles. Il écrit à propos de l'Italie :

« Je veux tracer d'elle le portrait le plus honnête qu'il me soit possible. »<sup>629</sup>

Il présente son ouvrage comme « un essai, ou plus exactement comme un *essay* dans le sens anglais du mot, c'est-à-dire une tentative personnelle et forcément limitée »<sup>630</sup> dont l'objet est de cerner le « caractère national » italien. Il commence, dans les trois premiers chapitres, par décrire et tenter d'expliquer la fascination des étrangers pour son pays, que ce soit à travers le tourisme de masse (« L'invasion pacifique »), ou sous des formes anciennes et successives (« Le pèlerinage éternel »)<sup>631</sup>. Cette irrésistible attraction, dont il démonte les ressorts dans un chapitre consacré au « charme fatal de l'Italie », tient selon lui précisément au caractère national italien. Ce ne sont donc pas les musées, les vestiges et les œuvres d'art qui expliquent l'engouement des touristes, ou pas seulement, mais quelque chose de plus subtil et impalpable dont les étrangers eux-mêmes n'ont pas toujours conscience. Ils s'appliquent scrupuleusement à suivre « la routine telle que la prescrivaient les guides » et n'oublient « aucune des choses dont ils disaient qu'il fallait les voir »<sup>632</sup>, même si pour ces cicérones austères « seuls les Italiens morts étaient considérés comme dignes d'attention, et d'autant plus dignes qu'ils étaient morts depuis longtemps »<sup>633</sup>. Barzini propose une autre interprétation de ces comportements, propre à encourager bien habilement de nouvelles vagues de visiteurs :

« Nous soupçonnons à présent que les voyageurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et du début du XIX<sup>e</sup> siècle venaient inconsciemment pour jouir d'intermèdes de plaisir parmi les Italiens vivants, plutôt que de leçons de l'histoire ancienne parmi les Italiens morts et que ces intermèdes rendaient plus légères les sérieuses leçons de culture, au point de donner à tout leur séjour un charme inépuisable. »<sup>634</sup>

Voilà une théorie fort plaisamment argumentée et qui présente l'avantage de répondre aux détracteurs du *sight seeing* et du tourisme de masse qui constitue une manne financière pour son pays.

---

<sup>629</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>630</sup> L. BARZINI, *op. cit.*, p. 16.

<sup>631</sup> *Ibid.*, p. 52 : « Après la sainte Italie du Moyen Age, l'Italie profane de la Renaissance, l'Italie de l'ostentation, de la corruption, de la superstition, nous avons [au XVIII<sup>e</sup> siècle] l'Italie propédeutique ou l'école supérieure de l'Univers. »

<sup>632</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>633</sup> *Ibid.*, p. 55.

<sup>634</sup> *Ibid.*, p. 60.

Bocca, pour sa part, ne semble pas se préoccuper aussi clairement des regards extérieurs. Son ouvrage, traduit de l'italien, est d'abord destiné aux Italiens eux-mêmes. Mais sa démarche n'est pas si éloignée. Il entend dévoiler les secrets du « miracle » à l'italienne. Il ne le fait pas sur le temps long, comme Barzini, mais sur un temps plus ramassé qui est celui de l'après-guerre. Il ne le fait pas à partir de figures emblématiques, comme Barzini (Casanova et Cagliostro, Cola di Rienzo, Machiavel et Guichardin, Mussolini...), mais à partir d'objets-totem (« L'Italien-automobile », « L'Italien-télé », « L'Italien-transistor ») ou de villes (« La capitale politique », « La capitale industrielle », « La capitale économique »). Son objet d'étude n'est pas le caractère national mais la société de consommation « à l'italienne » et ses rites, ses symboles, ses idoles (« Le veau d'or », « Les demi-dieux »).

Il existe d'autres des points de rencontre entre les deux auteurs, qui ne sont pas si anecdotiques. Le premier est la présence discrète ou obsédante de l'Amérique. Bien sûr, Barzini précise que son livre « a été écrit pour les étrangers, en particuliers pour les Américains »<sup>635</sup> et, de ce fait, il multiplie les références, notamment littéraires, au monde anglo-saxon. Mais c'est Bocca qui affirme le plus nettement l'importance du modèle américain dans l'Italie contemporaine qu'il décrit :

« Une Italie américanisée, peut-être le pays d'Europe le plus américanisé. [...] Se trouve-t-on devant une Italie américanisée à cause de sa vitalité ou une Italie qui subit, ne sachant comment se défendre, le *way of life* de ses maîtres ? C'est difficile à dire, on ne sait jamais très bien où une chose commence et où une autre finit. On sait seulement que, comparés à l'Amérique, nous sommes en retard et différents. »<sup>636</sup>

Une Amérique étalon, donc, qui ne peut qu'accréditer aux yeux des lecteurs français une inféodation diversement appréciée. Une Amérique étalon également, qui révèle une certaine forme d'errance de l'identité italienne face aux bouleversements de la modernité, qui n'est cependant jamais abordée en tant que telle, mais de biais, à travers les effets de la modernisation sur les conditions sociales des Italiens.

Le troisième point de rencontre pourrait être plus diffus encore et résider dans une vision assez noire de l'Italie comme royaume des illusions, et plus encore des illusions perdues. Barzini fonde son argumentation sur un constat amer en forme d'interrogation :

« Une des principales causes de perplexité où l'on se débat à chaque pas en considérant les choses d'Italie [...] est l'absurde discordance entre l'excellence d'une

---

<sup>635</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>636</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 7.

grande partie des Italiens pris individuellement et le destin généralement malheureux de leur pays à travers les siècles. »<sup>637</sup>

La perplexité des étrangers à l'égard des choses d'Italie et le destin malheureux de ce pays s'expliquent, selon l'auteur, par une caractéristique du caractère national qui est d'user et d'abuser de son génie du spectacle :

« Dans les autres parties du monde, la réalité prend toujours la préséance et l'aspect extérieur est considéré comme utile mais secondaire. Ici au contraire, l'apparence est aussi importante, souvent plus importante que la réalité. [...] Quelle que soit la raison le résultat est que, à tout moment, la forme et la réalité sont considérées comme une seule et même chose. L'une ne peut exister sans l'autre. L'expression s'identifie à la chose qu'on exprime. Cette confiance dans les symboles et dans les spectacles doit être bien saisie si on veut comprendre l'Italie, son histoire, ses mœurs, sa civilisation, ses coutumes et prévoir son avenir. »<sup>638</sup>

Les Italiens seraient-ils de la sorte les premiers responsables de la distorsion des images ? Seraient-ils les éternelles victimes des excès de leur caractère national dont « certaines tendances sont parfois nettes et constantes à travers le temps » et « changent très lentement » ?<sup>639</sup> Pour Bocca, la question ne se pose pas exactement en ces termes, mais le problème de l'illusion, des faux-semblants, demeure au cœur de sa démarche. Son constat de départ paraît au premier abord très positif puisque c'est celui d'une Italie qui a gagné sa place dans le mouvement de la modernité, une Italie championne de la société de consommation :

« Italie, boum ! Bouleversée, transformée, hypnotisée par le bien être et ses mythes. »<sup>640</sup>

On voit bien, néanmoins, à travers l'ambiguïté de cette formule, qu'il envisage ce phénomène comme une altération des équilibres de la société italienne par l'adoption d'un mode de vie inspiré d'un modèle exogène : le modèle américain. Or, la société de consommation apparaît pour lui essentiellement comme une machine à produire du bien-être mais aussi, et presque surtout, des illusions. De son point de vue, il s'agit donc de voir au-delà des apparences dorées du « miracle » économique et parfois de retrouver « une Italie qui demeure dans l'Italie qui change »<sup>641</sup>.

---

<sup>637</sup> L. BARZINI, *op. cit.*, p. 10.

<sup>638</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>639</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>640</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 7.

<sup>641</sup> *Ibid.*, p. 8.

La question, sans être formulée explicitement, s'exhale de l'ensemble des livres documentaires. Quelles que soient les réponses apportées, ils invitent les lecteurs à traverser les trompe-l'œil et à dépasser les faux-semblants.

## 2. ... et les idoles...

L'Italie de Barzini aurait donc deux facettes, l'une riante, attractive voire irrésistible, notamment pour les étrangers, l'autre cachée et, sans doute pour cela, inquiétante. Tout se passe comme si les Italiens s'étaient mis d'accord depuis des siècles pour offrir à leurs visiteurs un spectacle permanent et, bien souvent, c'est tout ce que ces derniers retiennent de ce pays :

« L'animation extraordinaire, la vivacité des couleurs, l'abondance désordonnée de tous les biens de Dieu, les uniformes militaires et les robes ecclésiastiques, les figures expressives, la gesticulation révélatrice, le bruit : voici certaines des premières impressions superficielles qu'on a en Italie. »<sup>642</sup>

La perplexité des étrangers devant les choses d'Italie ne se limite pas, de ce fait, au constat de son malheur endémique. Elle touche plus largement le fonctionnement même de la société italienne et notamment le domaine politique, dans un sentiment d'incompréhension doublé d'un certain mépris :

« Les problèmes de l'Italie contemporaine sont trop troublants et difficiles à comprendre : les événements de la politique locale ont toujours paru mystérieux et négligeables. »<sup>643</sup>

Il s'agit, pour l'auteur, de l'expression d'un trouble face au soupçon que tout, en Italie, pourrait être un spectacle et qu'il n'y a jamais vraiment de moyen de savoir à quoi s'en tenir :

« Des diplomates étrangers séjournant à Rome disent avec désespoir : « L'Italie est le contraire de la Russie. À Moscou, rien n'est connu et pourtant tout est clair. À Rome, tout est public, il n'y a pas de secrets, tout le monde parle, les choses sont parfois criées sur les toits, et pourtant personne n'y comprend rien ». »<sup>644</sup>

Le même constat est fait à propos du miracle économique italien, non sur le fond, mais sur la forme, comme à Milan :

---

<sup>642</sup> L. BARZINI, *op. cit.*, p. 97.

<sup>643</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>644</sup> *Ibid.*, p. 120.

« Quand vous observez de plus près les choses à Milan, même celles qui visent à être extrêmement efficaces, glaciales et modernes [...] vous commencez à avoir des soupçons et à remarquer à un moment donné que beaucoup de choses sont un peu trop, et avec trop d'ostentation, ce qu'elles prétendent être. »<sup>645</sup>

Cependant, s'empresse de préciser l'auteur, il n'est pas forcément vrai que la vie politique italienne soit désordonnée, il n'est pas forcément vrai que la réussite économique de Milan ne soit qu'une façade, il est simplement difficile de savoir où s'arrête et où commence l'illusion. La question demeure alors de comprendre « l'importance du spectacle ». Barzini propose à ce sujet une explication en trois temps :

« Le premier but désintéressé du spectacle est de rendre la vie acceptable. [...] »

« Le spectacle n'est cependant pas toujours purement désintéressé. Il est souvent donné pour promouvoir les intérêts de l'acteur et ceux de sa famille, de ses amis et de ses protégés. »

« Parfois monter un spectacle est le seul moyen pathétique de se révolter contre la destinée, de faire face aux injustices de la vie avec l'une des rares armes utilisables par des gens désespérés et braves : l'imagination. »<sup>646</sup>

C'est que depuis des siècles, et encore dans les années soixante, l'auteur considère que l'Italien est accablé par quatre « mauvais génies » qui sont la pauvreté, l'ignorance, l'injustice et la crainte. Pour faire face à la dureté de la vie, il doit utiliser les armes qui sont à sa disposition et notamment celles qui lui sont les plus naturelles, comme le *virtuosismo*, qui s'exprime si bien dans le domaine des arts et de l'illusion. Barzini analyse ainsi, dans un second temps de sa démonstration, les composantes et les effets de ce goût du spectacle sur l'existence même des Italiens. Cette analyse est conduite dans une perspective diachronique et à travers un certain nombre de personnages clés dont certains donnent leur nom aux chapitres : « L'illusion et Cagliostro », « Cola di Rienzo ou l'obsession de l'antiquité », « Mussolini ou les limites de l'habileté spectaculaire », « le réalisme et Guichardin ». La plupart de ses références, on le voit, à l'exception notable et presque inévitable de Mussolini, sont puisées dans un passé reculé, de la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle et les héros sont rarement « positifs » (Guichardin mis à part), mais tous tellement « italiens ».

De la virtuosité à la grandeur, qu'est-ce qui empêche les Italiens de franchir le pas ? Il y a peu de héros en Italie, le caractère national ne favorise pas leur éclosion, « ceux dont la destinée est de pousser leurs concitoyens par l'exemple et par la pensée vers la grandeur

---

<sup>645</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>646</sup> *Ibid.*, p. 108, 115 et 118.



civique et morale le font à leurs risque »<sup>647</sup>. Voyez, suggère l'auteur, les destins difficiles de ces grands hommes : Machiavel, Vico, Galilée, et même Garibaldi sans cesse en butte aux déceptions et aux tracasseries voire à la répression étatique ; Dante, Mazzini, Foscolo, Fermi, Toscanini, Salvemini, plus ou moins contraints à l'exil ; Giordano Bruno, Savonarole, Cola di Rienzo qui payèrent de leur vie leurs ambitions ou leurs idées... La plupart des âmes nobles sont encouragées à se fondre dans un uniforme de médiocrité pour échapper à l'envie et aux dangers qui lui sont attachés. Il faut, pour survivre dans ce pays troublé, se faire discret, quitte parfois, comme l'a si bien compris Guichardin, à accepter la contradiction de telles existences. Certains, toutefois, ont accédé au pouvoir et même à la toute puissance. Mais cela n'a pas duré bien longtemps. C'est que ceux qui se distinguent vont toujours trop loin, sont trop confiants dans leur habileté de comédiens et comptent trop sur les artifices pour obtenir ce qui au fond seul leur importe : la puissance personnelle. L'exemple choisi par Barzini est celui de Cola di Rienzo, mais il établit de nombreux parallèles entre ce personnage et Mussolini, dont la principale distinction est d'avoir été « contaminé » par la cruauté allemande. Le portrait qu'il en trace est éloquent et résume sa représentation du caractère national confronté aux exigences du pouvoir politique :

« Cola était italien. Il parlait avec éloquence, portait de beaux habits, inventait des drapeaux, organisait les fêtes et cérémonies les plus émouvantes de son temps, envoyait des lettres élégantes à tout un chacun, mettait sa confiance dans de fragiles formules juridiques et des précédents historiques, mais il négligeait de bâtir une vraie république avec une vraie armée, de nommer de bons capitaines, de s'assurer des fonds suffisants pour ses campagnes militaires, de dresser des plans applicables pour défaire ou intimider ses ennemis[...]. Il en résulta que son action eut la fragilité pratique mais la durée spirituelle d'une œuvre d'art. »<sup>648</sup>

Mais pour Barzini, le personnage qui incarne mieux encore le peuple italien est Guichardin, dénué de cet excès d'orgueil ou plutôt de cette absence de réalisme qui voue à leur perte la plupart des grands hommes. Car, s'interroge-t-il, « comment survivre et peut-être prospérer au milieu de la corruption, des guerres civiles, des révolutions, des invasions étrangères, sous des tyrans sanguinaires et leurs avides courtisans, sans la protection de la loi » ? Les Italiens ont développé cette précieuse capacité plus que tout autre peuple :

« Il y a longtemps qu'ils ont appris à se garder personnellement de leur propre spectacle et à être, en toutes circonstances, des réalistes froids aux yeux ouverts. »<sup>649</sup>

---

<sup>647</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>648</sup> *Ibid.*, p. 173.

<sup>649</sup> *Ibid.*, p. 211.

C'est ainsi que Barzini conduit ses lecteurs à la rencontre du caractère national italien, façonné par la cruauté de la vie et de l'histoire, dressé à faire face aux situations difficiles où l'on ne peut se fier à personne (ou presque) et à voir au-delà des apparences, dont ils se servent comme d'un élixir de bonheur et comme d'un bouclier. De ce constat pessimiste, l'auteur aboutit pourtant à une vision optimiste de l'Italie contemporaine :

« Beaucoup, assez curieusement, commencent aujourd'hui à nous apprécier, nous écouter, nous imiter et même nous envier. Pourquoi ? [...] Puis-je encore dire que les autres ne sont plus aussi sûrs aujourd'hui de la supériorité de leur vertu ? Ou peut-être nos vices ont-ils fini par prendre l'aspect d'avantages souhaitables dans le monde moderne, de qualités essentielles pour survivre ? Avons-nous changé ou est-ce le reste du monde ? »<sup>650</sup>

L'ouvrage de Giorgio Bocca emprunte le chemin inverse. Il ne nie pas, ni n'ignore, la modernité, comme semble parfois le faire Barzini. Bien au contraire, il entend la montrer dans toute son étendue et son emprise sur la société italienne contemporaine et pour cela, il en mesure les effets, en dénonce les excès, en déconstruit les mythes. Son ouvrage est en fait une critique parfois virulente, souvent amère de la société de consommation, inspirée notamment par les analyses de Carlo Levi, Edgar Morin ou Jean-François Revel. La première phase de cette remise en question concerne les faux-semblants du bien-être apporté par la modernisation et la production de masse. Il ne s'agit pas, pour lui, une fois encore, de nier les progrès accomplis. Mais, à travers la précision et l'accumulation des données chiffrées, il rend compte d'une progression quantitative, qu'il confronte au modèle américain, tout en mettant l'accent, dans un second temps, sur la détérioration qualitative qui l'accompagne et ce, dans la plupart des domaines. On peut ainsi observer la manière dont il aborde ce que nous avons appelé les objets-totem de la société de consommation, par exemple l'automobile :

« L'Italien-automobile

« Il est immobilisé, le dimanche soir, aux étranglements fatals d'une société qui fabrique les automobiles avant les routes. [...] Et puis la cupidité statistique de ces gens qui multiplie le nombre des voitures, des motocyclettes, des camions, de tout ce qui gronde, court, assourdit : 161 000 automobiles neuves immatriculées en 1955 ; 380 000 en 1960 ; 640 000 en 1962. Toujours en progression pendant ces quatre dernières années, il y a désormais plus de trois millions de voitures sur les routes italiennes, sans compter les invasions étrangères. Une Italie semblable à l'Amérique pour un Italien-automobile toujours plus ressemblant à l'Américain-automobile. Si ce n'est, quand on y regarde de plus près, qu'il est en retard et différent. [...] Son ignorance de la mécanique de la voiture

---

<sup>650</sup> *Ibid.*, p. 17.

provient de ce qu'il est en retard par rapport à l'Américain, dont il ignore également le détachement [...]. Pour le moment, ses relations avec l'automobile rappellent celles du cavalier avec son cheval [...]. En sorte que, pour les records automobiles, nous enregistrons celui des accidents : 114 000 avec 4 880 morts en 1953 et 300 000 avec 9 400 morts en 1962. »<sup>651</sup>

Le tableau n'est pas toujours aussi sombre et il arrive même que le retard et la différence de l'Italien le préservent en partie des méfaits de la société de consommation, comme en témoigne son rapport à la télévision :

« On dirait que la société des Italiens-télé a trouvé la substance même de sa démocratie dans le pouvoir d'achat, dans le goût et dans le langage. Chaque année, les Italiens-télé, dans une parfaite égalité, dépensent 100 milliards de liras pour les appareils de télévision [...]. Pour cette raison, la multiplication des antennes sur les toits : 366 000 abonnés en 1956 ; 2 123 000 en 1960 ; près de 4 millions en 1963. Pour cette raison, tout un peuple au rendez-vous de vingt et une heures, un peuple qui a changé toutes ses habitudes familiales, son emploi du temps, la disposition de ses meubles, les visites de ses amis, les sujets de conversation. [...] Et malgré cela, en matière de télévision, l'Italien est toujours en retard et différent comparé à son collègue anglo-saxon : plus récent et plus modéré le lavage de cerveau, différente l'agression, différente la résistance. Dans le monde anglo-saxon, la télévision publicitaire est désormais arrivée au stade de la « fondue psychique » [...]. En regard, notre télévision d'État est un modèle de mesure et de goût. Meilleure et différente peut-être parce que en retard. »<sup>652</sup>

Le constat de l'emprise croissante de la société de consommation est ainsi répété et parfois nuancé, chiffres à l'appui, pour aboutir à une réflexion désenchantée :

« Les Italiens contemplant leurs postes de télévision, leurs transistors, leurs automobiles, leurs scooters, leurs aspirateurs et en sont tout fiers. Pour beaucoup, le miracle, c'est cette collection de machines et de moteurs. Mais il y a aussi la nourriture, l'habitation, la santé, l'école, toutes choses sur lesquelles les Italiens n'aiment pas réfléchir. Et ils ont raison car alors leur confort leur semblerait moins grand et le miracle moins glorieux. »

Les transistors sont plus nombreux, mais l'Italien mal informé ; la nourriture est abondante, mais l'industrie ne fournit que des produits alimentaires de qualité très médiocre voire d'hygiène douteuse ; l'instruction progresse, mais dans des conditions précaires et les inégalités subsistent ; la construction immobilière s'envole, mais le bon goût et la

---

<sup>651</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 9-10.

<sup>652</sup> *Ibid.*, p. 11-12.

fonctionnalité des architectures sont réduits d'autant ; on constate des progrès dans le domaine médical, la multiplication des lits d'hôpital, mais une mortalité infantile toujours élevée, de nouvelles maladies liées au mode de vie moderne (« névroses du bien-être ») et une qualité des soins quotidiens qui laisse à désirer...Même le monde politique est bouleversé :

« L'homme politique d'aujourd'hui préfère sans contredit la raison à la foi. Il vit dans une société où le manichéisme économique est en déclin, parce qu'on s'est rendu compte non seulement qu' « il y a du bon » dans le système adverse, mais que tous les systèmes peuvent se révéler déficients devant les réalités nouvelles. Dans une semblable société, la politique ne peut plus être le miroir d'une idéologie intégrale, elle doit être un pragmatisme pour des temps incertains, dominés par de rapides changements techniques et sociaux. Dans cette société, les contradictions n'ont pas la vie longue et les synthèses, les compromis sont à l'ordre du jour [...]. Tous « dans le ventre de la baleine » dans une société où les techniques impétueuses font une rapide justice des rhétoriques antiques et du sentimentalisme. Et la tentation pour les moins intelligents, pour les plus mesquins, de concevoir le pragmatisme et l'adaptation à la technique comme la seule et unique doctrine, qui puisse remplacer toutes les autres doctrines. »<sup>653</sup>

À la condamnation de l'appât de la quantité au détriment de la qualité, s'ajoute en filigrane, puis de plus en plus explicitement, l'idée que la société italienne s'affaiblit moralement et intellectuellement avec le développement de son intégration à la modernité capitaliste. L'argent, ou la fascination pour l'argent, est dénoncé comme principe corrupteur :

« Mais aujourd'hui, deuxième moitié du XX<sup>e</sup> siècle, en Europe occidentale et en Italie, le nouvel idéal humain semble être le riche, si possible puissant, mais d'abord riche. [...] L'Italie du miracle ignore la foi courageuse en l'argent du capitalisme puritain, elle ne croit pas à l'argent récompense divine et elle ne croit pas non plus à la richesse-vertu. Pourtant, elle sait que l'argent compte dans cette grande pourriture où l'on vit et qui, dans le pire, représente ce qu'il y a de mieux. »<sup>654</sup>

Les conséquences se lisent à tous les niveaux de la vie sociale et même intime des Italiens. Du point de vue économique, l'auteur insiste sur les dangers de la spéculation : spéculation financière, qui a conduit à la crise de 1960, spéculation immobilière qui gangrène le pays et provoque des catastrophes comme celle de Barletta, en septembre 1959, où « un immeuble neuf, une maison du miracle, s'est désintégré. Cinquante-huit personnes sont mortes sous les décombres »<sup>655</sup>. Il relève également le désir frénétique de consommer qui entraîne une augmentation des prix vertigineuse, vaine course au bonheur matériel pour les

---

<sup>653</sup> *Ibid.*, p. 27-28.

<sup>654</sup> *Ibid.*, p. 35-37.

<sup>655</sup> *Ibid.*, p. 53.

riches, réservoir de frustration pour les pauvres. Il est encore plus critique dans sa manière d'observer les évolutions culturelles à travers la « culture de masse », « triste et problématique au niveau supérieur, optimiste et sirupeuse à l'inférieur »<sup>656</sup>. Il met en exergue quelques maximes qui résument ce qu'il appelle la « fondue psychique » :

« - Dans la culture de masse, la féminité l'emporte. Les femmes sont les principales consommatrices de la culture de masse.

« - La culture de masse pour et par le capitalisme. Au service du gain. Destinée à créer l'homme avide de tout acheter.

« - Dans la culture de masse, la distinction entre l'auteur et l'éditeur est toujours plus accusée : l'auteur toujours plus conditionné par la puissance technique-administrative de l'éditeur.

« - La culture de masse refuse le « illo tempore », elle ignore les mythes d'un âge d'or lointain, elle exige la participation au présent du monde, elle réalise l'âge d'or dans le présent.

« - La culture de masse est l'embryon d'une religion terrestre à laquelle manque la transcendance.

« - La culture de masse est douée d'ubiquité et omniprésente. Elle refuse presque toujours le « hic » et le « nunc » alors qu'elle offre une participation à des faits multiples et lointains. »<sup>657</sup>

Sa vision critique s'applique tout autant au tourisme, qui défigure et méprise l'Italie. Même « Eros » est devenu « pragmatiste » : la misère sexuelle demeure, tandis que la prostitution, masculine et féminine, est encouragée par des étrangers corrupteurs et des responsables italiens hypocrites, fleurissant sur la pauvreté et les désirs de consommation inassouvis. Même l'amour et l'érotisme semblent froids et calculateurs, les couples se formant pour des intérêts financiers ou psychologiques, ou pour chasser *La Noia, l'Ennui*. Froid aussi le crime, que ce soit le crime d'honneur « meurtre froid imposé par une société barbare »<sup>658</sup> ou le crime « du bien-être »<sup>659</sup> sous les deux espèces de l'assassinat crapuleux et de l'escroquerie. Enfin, il faut évoquer les graves déséquilibres entraînés par un « exode intérieur » anarchique, c'est-à-dire qui n'est ni accompagné, ni planifié par les autorités. Bien sûr il y a le miracle industriel, en dépit de quelques imperfections, en dépit de ses conséquences sociales, qui

---

<sup>656</sup> *Ibid.*, p. 82.

<sup>657</sup> *Ibid.*, p. 83-85.

<sup>658</sup> *Ibid.*, p. 190.

<sup>659</sup> *Ibid.*, p. 192-200.

demeure le point fort de l'Italie moderne. Aussi, le portrait de l'industriel italien est-il plutôt positif. Ces qualités sont l'ardeur au travail, sa « faculté démystificatrice, un scepticisme salutaire envers les formules importées, les solutions en vase clos »<sup>660</sup>, son pragmatisme et son courage. Quant aux défauts, « ce ne sont pas seulement ceux des industriels, mais aussi ceux des sociétés où ils vivent et de l'État qui les gouverne »<sup>661</sup> : le culte de l'entreprise, l'irresponsabilité sociale, la tendance à juger tout très facile, l'hypocrisie politique. En 1963, Bocca présente l'industrie de son pays comme une industrie puissante, mais qui doit négocier un passage délicat :

« Il faut consolider les succès, renoncer aux illusions et aux rêves excessifs, regarder le futur les yeux grands ouverts.

On commence à comprendre par exemple que le miracle italien a été, en grande partie, un miracle de main-d'œuvre abondante et insuffisamment payée : le monde paysan considéré comme une réserve de bras qui paraissait inépuisable. [...] L'industrie italienne a besoin de souffler un peu, mais justement à ce moment-là on s'aperçoit que la concurrence est dure [...]. C'est le moment d'encaisser, de réagir, de lutter [...]. Avant tout de s'adapter à la destinée humaine. »<sup>662</sup>

L'image de l'Italie proposée par Bocca est sans doute très évocatrice pour les lecteurs français. C'est l'image d'un pays occidental, capitaliste, qui tend de plus en plus à se couler dans le moule américain. En avance sur la France de ce point de vue, semble-t-il. Pourtant, l'auteur ne manque pas de mettre systématiquement en relief les spécificités italiennes. Si les aspects les plus critiques, qui touchent essentiellement à la société de consommation, concernent l'ensemble des pays occidentaux, dont la France, il apparaît que la société italienne s'approprie ce mode de vie selon des modalités qui lui sont propres : les effets en sont alors plus désastreux encore, ou au contraire, atténués. Bocca offre ici une vision très ouverte de la différence entre les peuples, fondée sur la manière de s'adapter aux évolutions du monde moderne, et non, comme le propose Barzini, sur une persistance, parfois fatale, d'un caractère national. Pourtant, les deux auteurs se rapprochent lorsqu'ils se penchent sur certaines questions qui incarnent immanquablement l'idée d'un archaïsme de l'Italie.

### 3. ... une Italie en mutation ?

Les auteurs des livres documentaires, chacun à leur manière, tentent non pas de rétablir une éventuelle vérité, dont il serait toujours permis de douter, mais plutôt de sortir des brumes

---

<sup>660</sup> *Ibid.*, p. 253.

<sup>661</sup> *Idem.*

<sup>662</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 268.

de l'incompréhension un certain nombre de traits spécifiques à leur pays. Parmi un certain nombre de thèmes transversaux aux ouvrages de Barzini et Bocca, nous en avons retenu deux, qui paraissent susciter une vive curiosité en France, au regard d'autres sources médiatiques ou des traductions d'ouvrages en la matière. La condition féminine dans la Péninsule et « le problème du Midi »<sup>663</sup> apparaissent comme des sujets révélateurs des archaïsmes de la société italienne. Si les auteurs italiens portent un regard sévère, sans concessions, ils entraînent leurs lecteurs sur des sentiers loin de tous préjugés inamovibles, mettant au contraire l'accent sur les contrastes et la variété dans des comportements sociaux soumis à de nombreux bouleversements, suivant avec un rythme décalé et toujours différencié selon les régions, l'évolution économique du pays.

La condition féminine offre une des illustrations les plus symboliques de cette tension entre la tradition et la modernité dans l'organisation sociale italienne. La soumission traditionnelle de la femme à l'homme et la délimitation de sa fonction sociale aux activités domestiques et familiales se traduit par la production d'une image stéréotypée : la « *mamma* ». La traduction en France de deux essais d'une sociologue, Gabriella Parca, consacrés aux états d'âme des Italiennes<sup>664</sup> et à leur statut de dominées<sup>665</sup>, témoignent de l'intérêt porté à cette question à une époque où, dans la société hexagonale, le rôle et le statut des femmes connaissent de profondes évolutions. L'écart semble s'être creusé de part et d'autre des Alpes. Et l'Italie accuse du retard. À la lecture de l'enquête sur la mentalité et le comportement des hommes italiens de Gabriella Parca, *Le Nouvel Observateur* affiche en titre une stupéfaction révélatrice :

« À se demander comment on peut être Italienne... »<sup>666</sup>

Giorgio Bocca ne nie pas la domination masculine, rappelant notamment que l'Italie est « le pays de la morale double : la femme qui trahit est plus coupable que le mari infidèle »<sup>667</sup>. Ce principe est confirmé par la Cour constitutionnelle en 1961, légitimant encore ainsi le crime d'honneur que l'on considère en France comme une pratique appartenant à un passé lointain. Néanmoins, il observe une tendance à l'évolution qui tente de se défaire de biens des contradictions :

« Dans ce pays, le bien être est en train de tuer progressivement la femme-servante, la femme-esclave, mais les hommes semblent incapables de la remplacer. Une femme

---

<sup>663</sup> L. BARZINI, *op. cit.*, p. 289.

<sup>664</sup> G. PARCA, *Les Italiennes se confessent*, *op. cit.* Cette étude se fonde sur le dépouillement du « courrier du cœur » dans deux hebdomadaires féminins.

<sup>665</sup> G. PARCA, *Les Italiens et l'amour...* *op. cit.* L'auteur a, pour mener son enquête, interrogé un millier d'hommes entre 20 et 50 ans à travers toute la Péninsule.

<sup>666</sup> *Le Nouvel Observateur*, 29 juin 1966, p. 16-17.

<sup>667</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 182.

maison-et-enfants, à l'ancienne mode, les ennue, leur semble démodée, mais une femme libre et leur égale, ils ne le supportent pas. »<sup>668</sup>

Luigi Barzini tient, quant à lui, à réhabiliter le rôle social des femmes italiennes :

« On ne peut cependant affirmer qu'il existe en Italie entre les sexes une division nette et permanente des prérogatives. L'homme est le chef titulaire du ménage, mais nullement le monarque absolu. Il s'occupe de la politique générale, il est incontestablement responsable de la guerre et de la paix et des relations avec le reste du monde. La femme est officiellement une silhouette effacée, chargée des travaux les plus humbles, mais sa sphère est largement indéterminée et d'une vaste portée. Cette organisation ne donne à aucun des deux la suprématie. »<sup>669</sup>

Il ne nous appartient pas ici de commenter sur le fond la diversité des points de vue exprimés. Retenons seulement qu'entre l'optimisme de Barzini, résumé dans la formule « les hommes dirigent l'État, mais les femmes dirigent les hommes »<sup>670</sup>, et le sombre tableau de l'enquête sociologique, les Français sont en mesure, si ce n'est de comprendre au moins d'appréhender la complexité du phénomène.

La question du Sud de l'Italie relève d'une même problématique. Considérée par Giorgio Bocca comme le « problème des problèmes »<sup>671</sup>, la partie méridionale de l'Italie polarise une large portion de l'attention que les Français portent à leur voisine transalpine. La thématique du retard s'articule autour du faible développement industriel et de l'archaïsme de rapports sociaux semi-féodaux<sup>672</sup>. L'écrivain Danilo Dolci brosse à ses lecteurs un sombre tableau des réalités et des perspectives économiques de cette région du Sud, dont il est originaire<sup>673</sup>. Le journaliste sicilien Michele Pantaleone s'éloigne également de tout folklore en proposant une enquête sur les relations entre la Mafia et le monde politique<sup>674</sup>. En préface de cet ouvrage Carlo Levi évoque « le poids d'une vie secrète et fermée, dans un temps dramatiquement immobile »<sup>675</sup>.

Giorgio Bocca et Luigi Barzini veulent voir dans ces régions méridionales les signes du changement. Barzini, tout en constatant les différences de caractère et de niveau de vie entre le Nord et le Sud, refuse l'idée d'un déterminisme. Il écrit même :

---

<sup>668</sup> *Ibid.*, p. 33.

<sup>669</sup> L. BARZINI, *op. cit.*, p. 253.

<sup>670</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>671</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 291.

<sup>672</sup> Les travaux de l'anthropologue Ernesto De Martino poussent l'analyse sur le terrain des superstitions, héritages d'un lointain passé (*Italie du Sud et magie*, Paris, Gallimard, 1963 et *La Terre du remords*, Paris, Gallimard, 1966).

<sup>673</sup> D. DOLCI, *Gaspillage*, *op. cit.*

<sup>674</sup> M. PANTALEONE, *Mafia et politique*, *op. cit.*

<sup>675</sup> *Ibid.*, p. 8.



« Le Sud n'est plus le même. Il change chaque jour, il se développe, il progresse. »<sup>676</sup>

L'enthousiasme est moindre chez Bocca, mais il est vrai qu'il s'adresse moins spécifiquement à des lecteurs étrangers et se sent donc moins tenu par une nécessité de promotion ou de revalorisation. Il note cependant des évolutions :

« Les spirales du Sud et ses immuables changements évoquent quelqu'un qui marcherait dans le sens contraire sur un tapis roulant, qui nagerait contre le courant, qui raterait perpétuellement son autobus d'une seconde. »<sup>677</sup>

Il lui paraît toutefois utile de ne pas considérer le Sud comme un ensemble homogène, la Sicile tenant une place à part :

« L'île où les spirales déprimantes semblent les plus inéluctables [...]. Le Sud le plus profond et plus désagrégé que la misérable Lucanie ou l'âpre Calabre. En comparaison, le reste du Sud, surtout la Sardaigne et les Pouilles, apparaissent miraculeusement intégrées à qui il suffirait quelques années de bien être pour effacer les marques de misères séculaires. »<sup>678</sup>

L'observation de Bocca nous met en présence d'une des contributions majeures de ce type d'ouvrage : la prise en compte de la diversité d'un pays engagé sur la voie de la modernisation<sup>679</sup>. Ils proposent aux lecteurs français d'en saisir les nuances et de considérer la persistance de certaines tares (à l'archaïsme des rapports familiaux et à la dichotomie Nord-Sud on pourrait ajouter la pauvreté ou l'analphabétisme) comme les « revers de la médaille »<sup>680</sup> d'une brutale accélération de l'activité économique qui, dans l'ébranlement des cadres traditionnels, entraîne le développement d'un « bien être à l'italienne »<sup>681</sup>.

Si Barzini, comme Malaparte par ailleurs, impute en grande partie la responsabilité des résistances au changement aux dominations étrangères passées, accusées d'avoir maintenu le peuple italien dans un état de soumission, Bocca préfère insister sur les effets pervers du miracle économique. L'interprétation recouvre ici des présupposés idéologiques auxquels n'échappent pas non plus les œuvres de fiction.

---

<sup>676</sup> L. BARZINI, *op. cit.*, p. 302.

<sup>677</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 291.

<sup>678</sup> *Ibid.*, p. 302.

<sup>679</sup> Voir en particulier G. PIOVENE, *op. cit.*

<sup>680</sup> L. BARZINI, *op. cit.*, p. 139.

<sup>681</sup> G. BOCCA, *op. cit.*, p. 7.

## B. Le roman italien en France

Compte tenu de l'influence du courant néo-réaliste, et en dépit de son essoufflement relatif depuis le milieu des années cinquante<sup>682</sup>, ressenti, il est vrai, avec un important décalage en France en raison des délais de traduction, l'offre croissante de roman transalpin dans les librairies hexagonales multiplie les possibilités de contacts non seulement avec la culture mais aussi le quotidien des Italiens. Selon Luigi Mistrorigo :

« La veine néo-réaliste, en effet, ne s'encombre pas de toutes ces constructions intellectualistes qui caractérisent le grand roman européen : au contraire, le narrateur, pour autant qu'il en soit capable, cherche à être un homme ordinaire qui raconte la vie d'autres hommes ordinaires qui luttent pour la vie ou cherchent à résoudre le problème du pain quotidien. La littérature se rapproche de la réalité multiforme de la société italienne [...]. »<sup>683</sup>

À l'image de cette réalité multiforme, la littérature italienne contemporaine ne constitue pas un bloc homogène. Les auteurs conservent une grande autonomie. Et, selon leur personnalité, leur origine géographique et sociale, ils offrent à lire un large éventail de style dans leurs ouvrages, présentant chacun à leur manière une facette de la culture et de la société italienne.

### 1. Des traductions florissantes

#### a) Approches quantitatives

La diffusion du roman italien connaît depuis la fin de la guerre une diffusion plus large, au regard du nombre accru de traductions, qui bénéficie du développement de la culture de masse reposant sur une « armature imprimée solide »<sup>684</sup>.

---

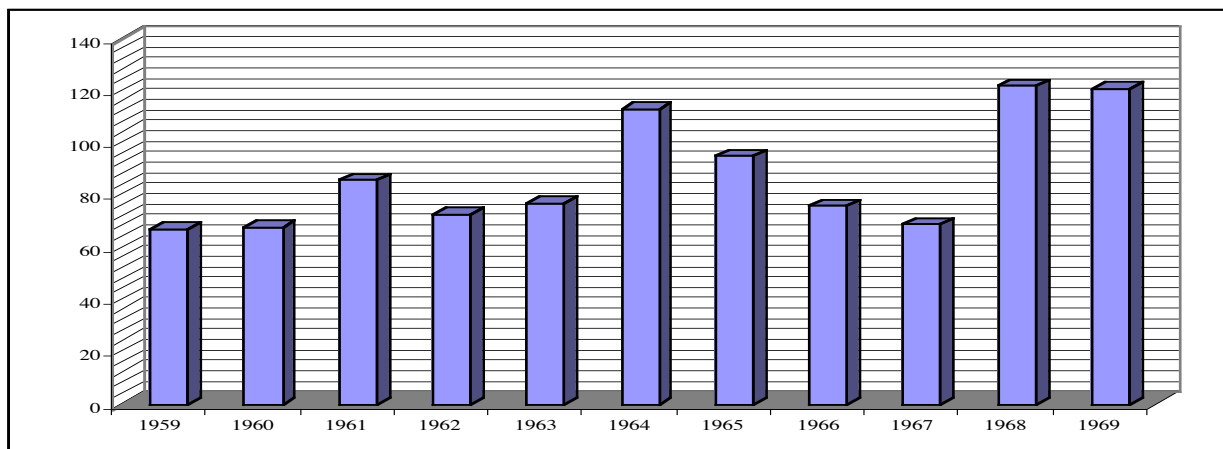
<sup>682</sup> E. BACCHERETI, « La narrativa dal Quarantacinque agli anni sessanta », in G. LUTI (a cura di), *Storia letteraria d'Italia. Il novecento*, Padova, Piccin nuova Libreria, 1993, p. 1461-1486. On peut voir aussi : C. BEC (dir.), *Précis de littérature italienne*, Paris, PUF, p. 396.

<sup>683</sup> L. MISTRORIGO, *op. cit.*, p. 35.

<sup>684</sup> J.-F. SIRINELLI, « Le Coup de jeune des sixties », in J.-P. RIOUX, J.-F. SIRINELLI, *La Culture de masse en France de la Belle époque à aujourd'hui*, Paris, Fayard, 2002, p. 124.

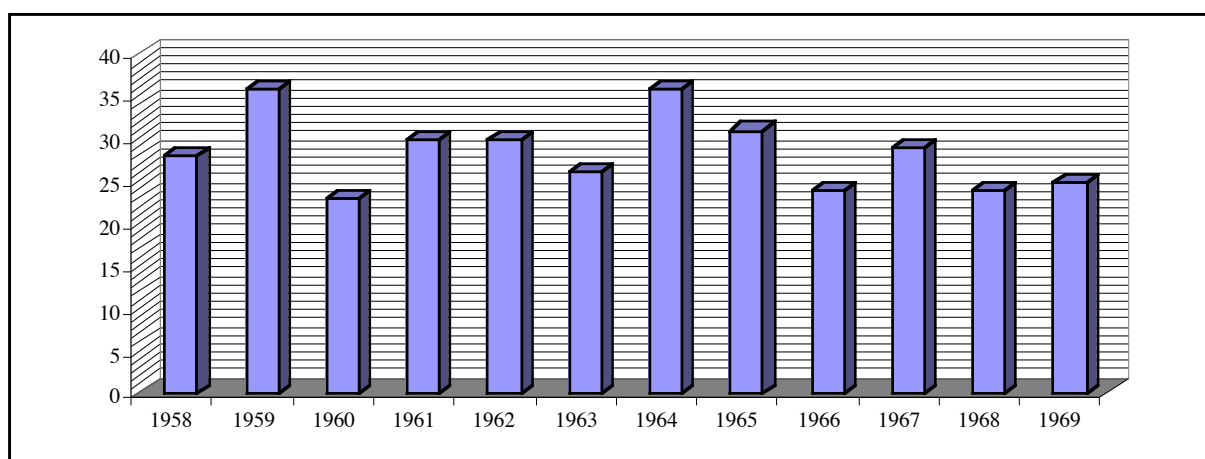
**Figure 21. Nombre de livres italiens traduits par année (1959-1969)**

Source : *Annuaire de l'UNESCO*



Les statistiques fournies par l'UNESCO portant sur les traductions, quel que soit le genre des livres, donnent des éléments d'appréciations quantitatifs. Le nombre d'ouvrages traduits chaque année suit une courbe fluctuante, mais dont la tendance est à la hausse sur la période (67 ouvrages en 1959 et 121 en 1969). On peut noter que la progression est plus importante que celle de l'ensemble des ouvrages étrangers traduits en français : 80,5 % contre 35,6 %. Néanmoins, la part des traductions de livres italiens demeure modeste, oscillant entre 3,5 % en 1967, niveau le plus bas, et 6,1 % en 1969, niveau le plus haut.

**Figure 22. Nombre de romans italiens traduits par année (1959-1969)<sup>685</sup>**



Source : d'après « Bibliographie des traductions françaises de la littérature italienne au 20<sup>e</sup> siècle », *Chroniques italiennes*, n°25/26, 1991.

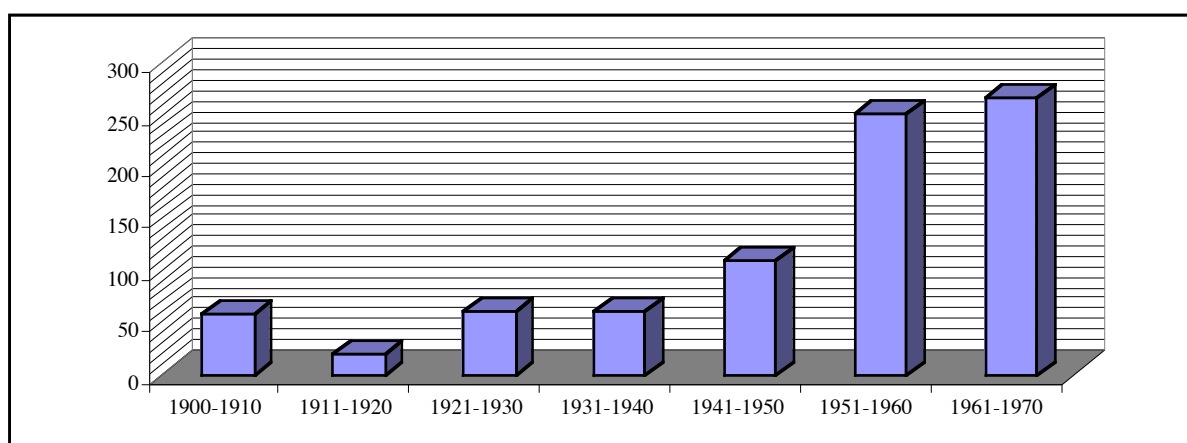
Un décompte effectué à partir de la « bibliographie des traductions françaises de la littérature italienne », établie par Danièle Valin<sup>686</sup>, indique que le nombre d'œuvres italiennes

<sup>685</sup> Ne sont prises en compte que les premières éditions.

traduites pour la première fois varie de 23, minimum en 1960, à 36, maximum en 1959 et 1964. Les fluctuations d'année en année sont, sans aucun doute, à mettre sur le compte de stratégies éditoriales, tout autant que commerciales, et ne paraissent pas relever d'un mouvement alternatif d'affection-désaffection des maisons d'édition et des lecteurs à l'égard de la littérature transalpine.

Si l'on se réfère à une mesure décennale des traductions, on remarque que l'évolution tend à la hausse depuis le début du siècle.

**Figure 23. Nombre de romans italiens traduits par décennie (1900-1970)<sup>687</sup>**



Source : d'après « Bibliographie des traductions françaises de la littérature italienne au 20<sup>e</sup> siècle », *Chroniques italiennes*, n°25/26, 1991.

Plus intéressant encore, les traductions de la littérature italienne connaissent depuis la fin de la guerre un formidable essor avec une multiplication des titres par 2,3 entre 1941-1950 et 1951-1960 (251 titres en première édition française). La décennie suivante est marquée par une progression moins spectaculaire, mais qui maintient un mouvement ascendant de la pénétration de la littérature italienne en France (268 titres).

### **b) Les auteurs traduits**

La tendance générale à l'enrichissement des catalogues d'éditeurs de traductions d'œuvres littéraires italiennes entraîne à la fois une plus grande diversité des auteurs mais aussi une plus large exposition de certains d'entre eux qui, au regard du nombre de leurs œuvres traduites, rencontrent un grand succès.

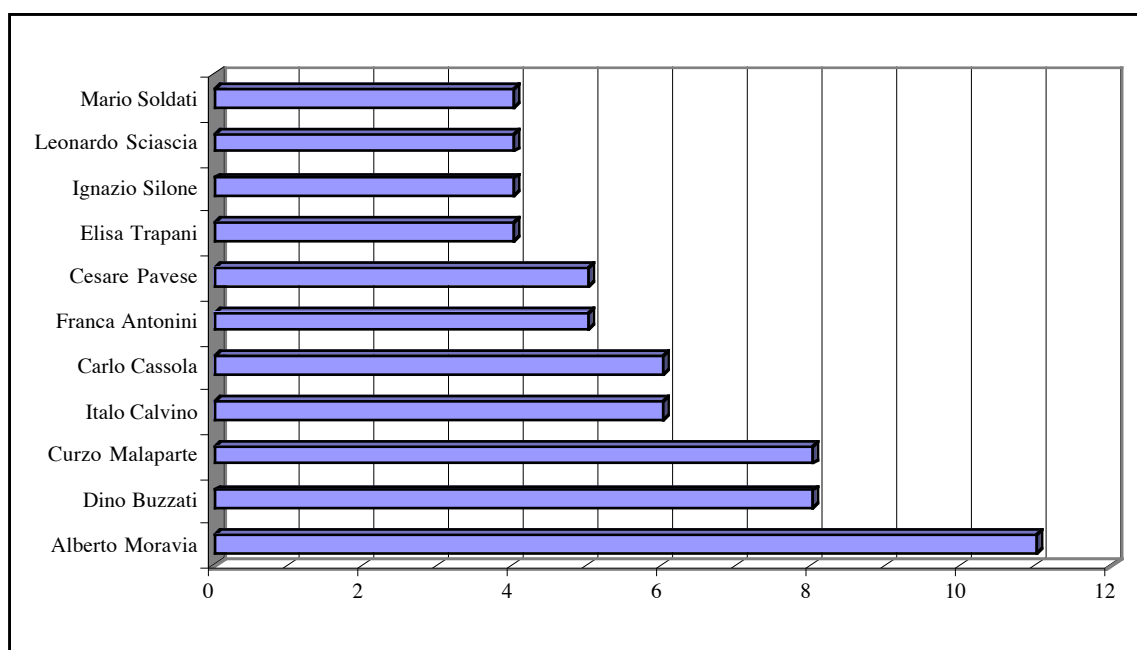
<sup>686</sup> « Bibliographie des traductions françaises de la littérature italienne au 20<sup>e</sup> siècle », *Chroniques italiennes*, n°25/26, 1991.

<sup>687</sup> *Idem.*

Disons le d'emblée, ce sont les écrivains contemporains qui bénéficient de l'essor des traductions. Les auteurs classiques (non recensés par Danièle Valin) font figure de parents pauvres de la traduction. Mario Fusco note qu'il faut attendre les années soixante-dix pour voir des auteurs autres que Dante et Machiavel enfin traduits<sup>688</sup>. De l'aveu de Dominique Fernandez :

« La littérature italienne est d'un abord difficile. Souvent ennuyeuse, elle exige toujours un effort particulier du lecteur. »<sup>689</sup>

**Figure 24. Les auteurs italiens les plus traduits (1958-1969)**



Source : d'après « Bibliographie des traductions françaises de la littérature italienne au 20<sup>e</sup> siècle », *Chroniques italiennes*, n°25/26, 1991.

L'effort paraît moindre pour les auteurs contemporains. Le style dépouillé et la neutralité du langage d'Alberto Moravia concourent probablement à faire de cet auteur le plus traduit de l'époque. Si l'on inclut les rééditions, notamment *Les Indifférents* publié pour la première fois en 1931 puis réédité en 1948, 1953 et 1963, on compte 18 titres édités entre 1958 et 1969<sup>690</sup>. Après *Le Mépris* traduit une première fois en 1955 (réédité à trois reprises au

<sup>688</sup> M. FUSCO, « Traduire les classiques italiens », *Magazine littéraire*, n°407, mars 2002, p. 47-49. Ce professeur émérite à l'université Paris III remarque, en outre, la médiocre qualité des traductions proposées et leur caractère très limité : *Le Prince* pour Machiavel et *La Divine Comédie* pour Dante (nous avons relevé quatre traductions différentes publiées de *La Divine Comédie* entre 1945 et 1970). Les rares ouvrages traduits par ailleurs, notamment par l'UNESCO, « ne suffisaient pas à constituer une bibliothèque italienne à peine décente pour qui n'avait pas accès aux textes originaux ».

<sup>689</sup> D. FERNANDEZ, *Le Voyage d'Italie. Dictionnaire amoureux*, Paris, Plon, 1997, p. 224.

<sup>690</sup> Parmi ces titres figurent trois récits de voyage : *Un mois en URSS* (1959), *L'Inde comme je l'ai vue* (1963), *La révolution culturelle de Mao* (1968).

cours de la décennie suivante), Moravia connaît le succès en France avec *L'Ennui*, (édité en 1961 puis 1965) qui pourtant ne fait pas l'unanimité des critiques<sup>691</sup>.

Avant Moravia, la figure dominante de littérature italienne en France a indiscutablement été Curzio Malaparte. Avec huit ouvrages en première traduction entre 1958 et 1969, il se place désormais en deuxième position de notre classement. Il a bâti sa réputation autour, d'une part, d'une vie extravagante, sachant jouer du scandale comme d'un mode de promotion, mais aussi sur la valeur littéraire de deux de ses ouvrages publiés en France avant 1958 : *Kaputt* (1946) et *La Peau* (1949). *Kaputt* a fait ensuite l'objet de quatre rééditions (1953, 1955, 1963, 1969) tandis que *La Peau* a été réédité deux fois (1954, 1959).

Dino Buzzati se situe dans le classement au même rang que Malaparte. À l'origine journaliste, ce Milanais a tiré les bénéfices du succès du *Désert des Tartares* traduit pour la première fois en 1949 et réédité quatre fois. L'ouvrage, qui n'a pas pour cadre l'Italie, mais une forteresse du désert dans laquelle un jeune officier évolue dans l'attente entre solitude et inquiétude, est l'un des plus grands succès de la littérature italienne en France.

Viennent ensuite Italo Calvino et Carlo Cassola. Deux auteurs fort différents. Le premier doit essentiellement son succès à une œuvre prenant la forme de contes philosophiques et allégoriques avec sa trilogie des ancêtres : *Le Vicomte pourfendu* (1955), *Le Baron perché* (1960) et *Le Chevalier inexistant* (1962). Touchant un public moins large, *La journée d'un scrutateur*, un roman-essai, a par ailleurs reçu un très bon accueil parmi la critique élitaine, qui n'avait que peu goûté les ouvrages précédents<sup>692</sup>.

Carlo Cassola, souvent considéré comme l'un des derniers représentants du néo-réalisme<sup>693</sup>, appartient à cette catégorie d'écrivains italiens ayant bénéficié d'un soutien quasi-indéfectible de la part des critiques littéraires. Le quotidien *Le Monde* et l'hebdomadaire *France Observateur*, dont les critiques ont valeur de référence parmi les élites cultivées, saluent chacune des éditions en français des ouvrages de l'écrivain florentin. Dès la première traduction en 1961, *Fausto et Anna*, *Le Monde* le considère comme « un maître du nouveau

---

<sup>691</sup> Marcel Brion voit dans *L'Ennui* « une des études les plus profondes et les plus fouillées que l'on ait vues depuis *Agostino* et *Les Indifférents* » (*Le Monde*, 28 octobre 1961). Dominique Fernandez évoque de manière acerbe, lors de la publication de *L'Attention* en 1966 : « le bon gros public du romancier italien, celui qui a aimé *L'Ennui* » (*Le Nouvel Observateur*, 1<sup>er</sup> juin 1966). Le critique estimera bien plus tard que Moravia a « perdu l'énergie littéraire du véritable écrivain » après 1960. (D. FERNANDEZ, *Le Voyage d'Italie...op. cit.*, p. 308).

<sup>692</sup> Roger Sazerat écrit lors la publication en France du *Chevalier inexistant* : « Calvino est en train de gâcher un talent rare » (*France Observateur*, 15 mars 1962), tandis que Dominique Fernandez dans le même hebdomadaire considère quelques années plus tard *La journée d'un scrutateur* comme une « brillante réflexion » (*Le Nouvel Observateur*, 1<sup>er</sup> juin 1966).

<sup>693</sup> G. GENOT, J. SAVI, *La Littérature italienne*, Paris, Hachette, 1970, p. 533.

roman italien »<sup>694</sup>. L'enthousiasme ne faiblit pas l'année suivante avec la publication en France de *La Ragazza*. Maurice Vaussard écrit à cette occasion :

« Tout dans ce roman est parfait de mesure, de justesse de ton dans les dialogues, de charmes dans les scènes agrestes, de dignité dans les sentiments. »<sup>695</sup>

Roger Sazerat dans *l'Observateur littéraire* ne tarit pas d'éloges pour ce « roman pur »<sup>696</sup> et fait de *La Coupe du bois*, publié en France en 1963 « un chef d'œuvre classique »<sup>697</sup>.

Les autres écrivains les plus traduits recueillent également les faveurs de la critique, à l'exception, il est vrai, de Franca Antonini et d'Elisa Trapani, auteurs de « romans à l'eau de rose » qui, s'ils correspondent au goût d'un public populaire et féminin, ne trouvent pas leur place dans les milieux littéraires autorisés. Pour le reste, l'accueil est bienveillant : Cesare Pavese dont *Le Bel été* a connu trois rééditions (1953, 1959 et 1965)<sup>698</sup> ; Ignazio Silone qui jouit d'une belle réputation depuis *Le Grain sous la neige* (1943 puis 1950 et 1969) et *Le pain et le vin* (1950 puis 1968) ; Leonardo Sciascia, l'une des grandes révélations italiennes des années soixante en France avec notamment *Le Jour de la Chouette* (1962) et surtout *Le Conseil d'Égypte* (1966), un « heureux enchantement »<sup>699</sup> pour Dominique Fernandez ; enfin Mario Soldati qui s'est fait d'abord connaître comme réalisateur de films avant de trouver une reconnaissance littéraire, « bien qu'il ne s'agisse pas d'un écrivain facile, simple, accessible, au grand public »<sup>700</sup>.

---

<sup>694</sup> *Le Monde*, 15 février 1961.

<sup>695</sup> *Le Monde*, 28 avril 1962.

<sup>696</sup> *France Observateur*, 12 avril 1962.

<sup>697</sup> *France Observateur*, 27 juin 1963.

<sup>698</sup> D. FERNANDEZ, *L'Échec de Pavese*, 1967.

<sup>699</sup> *Le Nouvel Observateur*, 1<sup>er</sup> juin 1966.

<sup>700</sup> L. MISTRORIGO, *op. cit.*, p. 32.

**Tableau 3. Les rééditions d'ouvrages italiens (1945-1970)**

Auteurs	Titres	Nombre d'éditions	Années d'édition
Dino Buzzati	Le Désert des tartares	5	1949, 1951, 1955, 1960, 1963
Curzo Malaparte	Kaputt	5	1946, 1953, 1955, 1963, 1969
Giuseppe Tomasi di Lampedusa	<i>Le Guépard</i>	5	1959, 1960, 1966, 1967 (2)
Alberto Moravia	<i>Le Mépris</i>	4	1955, 1964 (2), 1967
Italo Calvino	<i>Le Baron perché</i>	3	1955, 1969, 1969
Giovanni Guareschi	<i>Le petit monde de Don Camillo</i>	3	1951, 1958, 1969
Curzo Malaparte	<i>La Peau</i>	3	1949, 1954, 1959
Alberto Moravia	<i>La belle romaine</i>	3	1949, 1965, 1968
Cesare Pavese	<i>Le bel été</i>	3	1953, 1959, 1965
Vasco Pratolini	<i>Chroniques des pauvres amants</i>	3	1950, 1954, 1965
Elio Vittorini	<i>Conversation en Sicile</i>	3	1945, 1948, 1969

source : d'après « Bibliographie des traductions françaises de la littérature italienne au 20<sup>e</sup> siècle », *Chroniques italiennes*, n°25/26, 1991.

D'autres écrivains transalpins ont marqué de leur empreinte la vie littéraire française des années soixante, la somme des traductions n'étant pas, en littérature, l'unique gage d'un véritable rayonnement. Certains bénéficient d'une bonne exposition. Giorgio Bassani et ses romans élégiaques, *Les Lunettes d'or* (1962) et *Le Jardin des Finzi-Contini* (1964) rencontre une large audience. Vasco Pratolini doit sa réputation aux *Chroniques des amants pauvres*, réédité trois fois (1950, 1954 et 1965) ; Luigi Mistrorigo écrit à son propos :

« Avec Moravia, c'est sans doute un des meilleurs écrivains actuels. »<sup>701</sup>

Elio Vittorini, « une des figures les plus dynamiques de la décennie d'après guerre »<sup>702</sup> doit l'estime de la critique et sa célébrité auprès du public à *Conversation en Sicile*, traduit une première fois en 1945 puis en 1948 et 1969. À sa mort, en 1966, *France Observateur* lui consacre un vibrant hommage sur une double page, fait unique pour un écrivain italien, dans laquelle sont célébrées tout autant la qualité littéraire que le sens de son engagement politique<sup>703</sup>.

Pier Paolo Pasolini est de ceux qui ont également marqué, non seulement la vie littéraire (par sa poésie<sup>704</sup> et son œuvre romanesque, notamment *Les Ragazzi* traduit en France en 1958)

<sup>701</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>702</sup> C. BEC (dir.), *op. cit.*, p. 356.

<sup>703</sup> D. FERNANDEZ « L'homme de toutes les douleurs » et M. NADEAU, « L'homme de l'aube », *France Observateur*, 1966.

<sup>704</sup> La poésie de Pasolini semble toutefois mal connue en France puisque, d'après la bibliographie de Danièle Valin, aucun recueil n'est publié avant sa mort.



mais aussi l'ensemble de la vie culturelle et intellectuelle. Le cinéma, à travers lequel il exprime avec audace et liberté son sens de l'esthétisme et de la provocation, lui valent une réputation qui dépasse les seuls milieux intellectuels.

Le plus populaire des auteurs italiens, en tout cas celui dont l'œuvre a connu le plus grand retentissement, grâce aussi à une adaptation cinématographique, est l'homme d'un seul roman : Giuseppe Tomasi di Lampedusa et son *Guépard*. Ce roman historique est traduit en France un an après sa publication en Italie, en 1958, alors que l'auteur, un prince sicilien, est mort depuis deux ans. Le « coup de poker éditorial »<sup>705</sup> de Feltrinelli, qui dirige ce qui n'est alors qu'une jeune maison d'édition, fondée en 1955<sup>706</sup>, se révèle payant puisque l'ouvrage découvert par Giorgio Bassani devient un *best-seller* mondial. En France, les critiques sont enthousiastes, transcendant les clivages idéologiques qu'aurait pu réanimer l'œuvre d'un aristocrate qui fait dire à l'un de ses personnages, le prince Salina : « Il faut que tout change pour que rien ne change », une formule qui fera fortune. *France Observateur*, dont on connaît l'engagement à gauche, visible dans ses soutiens littéraires, se met ainsi à l'unisson des dithyrambes et dans ses colonnes Claude Roy écrit :

« *Le Guépard* est un roman merveilleux, une œuvre méditée, élaborée d'une belle manière et d'un art subtil, délicieusement musicale et doucement ironique. »<sup>707</sup>

Le livre, qui est édité à cinq reprises, connaît un véritable succès de librairie, peut-être le seul véritable de la littérature italienne en France à cette époque. Mais, encore une fois, le rayonnement littéraire n'épouse pas nécessairement les courbes de la diffusion commerciale. La plupart des auteurs évoqués, d'autres auraient pu l'être encore, Vitaliano Bracanti, Natalia Ginzburg, Elsa Morante par exemple ou encore Italo Svevo avec notamment la réédition remarquée de *Sénilité* en 1960, occupent une place de premier plan dans la vie littéraire française. Les critiques qui y jouent un rôle pivot participent à la promotion du roman italien<sup>708</sup>. Car, comme le note Robert Escarpit :

« Sans tenir compte des jugements exprimés, le seul fait que la critique parle de certaines œuvres et non de certaines autres est déjà un choix significatif. »<sup>709</sup>

Critiques et éditeurs, qui ouvrent plus amplement leurs catalogues aux traductions, participent donc à la diffusion en France de la culture littéraire italienne qui véhicule dans l'imaginaire des Français un florilège d'images et de représentations.

---

<sup>705</sup> C. BEC (dir.), *op. cit.*, p. 402.

<sup>706</sup> En avril 1961, l'hebdomadaire *L'Express* consacre un long portrait plein d'admiration à « cet enfant terrible de l'édition italienne » (6 avril 1961).

<sup>707</sup> *France Observateur*, 26 novembre 1959.

<sup>708</sup> *France Observateur* titre ainsi « L'Italie n'a pas à envier la littérature européenne » (25 mai 1961).

<sup>709</sup> R. ESCARPIT, *op. cit.*, p. 81.

## 2. Des « romans-miroirs » aux multiples reflets

Les écrivains italiens traduits en France proposent en effet pour la plupart des « romans-miroirs »<sup>710</sup> qui reflètent la réalité historique, géographique, socio-économique et politique de leurs pays. Dans ces quatre dimensions, qui souvent se recoupent, se construit alors une image à la fois singulière et complexe de l'Italie.

Le tableau est ici nécessairement incomplet, toutes les œuvres ne pouvant faire l'objet d'une analyse. Il s'agit plus modestement de tenter une reconstitution du miroir en se référant à une sélection d'auteurs et d'ouvrages.

Le roman historique appartient à la tradition de la littérature italienne<sup>711</sup>. Les auteurs de l'après-guerre n'abandonnent pas cette voie, lui donnant même de nouvelles lettres de noblesse. Évidemment, l'ouvrage du genre le plus marquant de la période est le *Guépard* de Tomasi di Lampedusa. Il plonge les lecteurs français dans un des plus fameux épisodes du *Risorgimento* : l'expédition des Mille de Garibaldi, qui s'est donnée pour mission de rattacher le royaume des Deux-Siciles à l'Italie nouvellement unifiée. L'histoire, qui met en scène un aristocrate jouissant des faveurs du régime qui est entrain de s'écrouler, décrit la force des événements historiques et sociaux face aux destins individuels. L'Histoire de l'unité italienne n'est pas seulement, dans ce cas, un cadre contextuel à une narration romanesque, elle est un élément de la dramaturgie qui impose au lecteur un effort de compréhension, de remise en perspective diachronique. Si l'écrivain n'est pas historien, il se fait, dans le cas de Tomasi di Lampedusa, passeur d'un pan de l'histoire de son pays qui, notamment à l'étranger, reste mal connu. Le lecteur français est sans doute plus sensible à cet aspect quasi-didactique du roman historique qu'à sa dimension allégorique, intégrant une réflexion sur les transformations contemporaines de l'Italie.

La remarque vaut plus encore pour *Le conseil d'Égypte* de Leonardo Sciascia qui raconte un complot contre le roi de Naples dans la Palerme du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le roman rappelle en effet probablement davantage l'influence de la philosophie des Lumières en Italie plutôt qu'il ne représente une métaphore contestataire de l'organisation sociale du *Mezzogiorno*.

Des épisodes plus contemporains donnent aussi matière à une abondante littérature. Le thème de la guerre et son corollaire, le fascisme, constituent ainsi un des principaux fondements du néo-réalisme, qui se développe précisément en réaction à cette période de l'histoire italienne. Certains auteurs, comme Malaparte dans *Kaputt*, traite des cruautés et des

---

<sup>710</sup> L'expression est employée par Dominique Fernandez dans une chronique du *Nouvel Observateur* (1<sup>er</sup> juin 1966).

<sup>711</sup> G. TELLINI, *Il Romanzo italiano dell'ottocento e novecento*, Milano, Bruno Mondadori, 1998, p. 32-64.

atrocités de la guerre. Mais, plus nombreux sont ceux qui portent leur attention sur la Résistance au fascisme. Elio Vittorini est un des initiateurs de cette tendance avec *Les Hommes et les autres*, traduit en 1947. Bien d'autres suivront, jusqu'à Carlo Cassola. Le succès de *Fausto et Anna* (1961) et de *La Ragazza* (1962) contribue certainement à répandre en France l'image d'une Italie moins soumise au fascisme, contrariant ainsi éventuellement une pensée stéréotypée qui associerait le peuple italien dans sa totalité au régime de Mussolini et à ses méfaits, dont le principal, vue de France, a été l'alliance avec l'Allemagne nazie.

La littérature constitue d'autre part un vecteur de la diversité régionale de la culture italienne. Si la critique refuse le plus souvent de qualifier les écrivains transalpins de « régionalistes », elle souligne leur enracinement provincial qui constitue une des clefs essentielles à la compréhension de leurs écrits. On peut ainsi lire dans le journal *Le Monde* :

« Pour dresser le bilan de vingt ans de littérature italienne, le mieux serait peut-être de donner un aperçu géographique pour situer les écrivains « provinciaux ». »<sup>712</sup>

Il est vrai que la plupart des auteurs situent leurs narrations de manière quasi-exclusive dans des espaces bien délimités qu'ils se sont appropriés comme une marque d'identification. Pavese fait du Piémont et de Turin le cadre de ses romans. L'œuvre d'Italo Svevo est centrée sur Trieste, comme celle de Pratolini sur Florence à différentes époques. Non loin de la capitale toscane, Carlo Cassola décrit la région de Grosseto. L'œuvre de Giorgio Bassani est si intimement associée à Ferrare qu'un critique du « Courrier littéraire » du *Monde* écrit à propos de son livre *Les Lunettes d'or (et autres histoires de Ferrare)* que « la population ferraraise est le principal personnage »<sup>713</sup>. Rome est pour sa part le terrain de prédilection de Moravia, tandis que Pasolini parcourt au gré de ses romans, en particulier *Les Ragazzi*, ses banlieues.

Le déterminisme géographique est ressenti davantage encore chez les écrivains méridionaux. Christian Bec observe dans son *Précis de littérature italienne* :

« Le thème qui a le plus marqué l'ère réaliste, surtout pour le public étranger, est celui du Sud et des îles. »<sup>714</sup>

Il est perçu avec une telle force qu'il s'érige en véritable genre littéraire : le roman méridional. Un des instigateur de ce genre, à ne considérer que la littérature d'après guerre (en excluant donc Giovanni Verga, dont les premières traductions datent de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>715</sup>), est un Piémontais, Carlo Levi et son livre retentissant *Le Christ s'est arrêté à Eboli*

---

<sup>712</sup> *Le Monde*, 17 novembre 1964.

<sup>713</sup> *Le Monde*, 11 août 1962.

<sup>714</sup> C. BEC (dir.), *op. cit.*, p. 393.

<sup>715</sup> Le chef de file du vérisme, courant imprégné de naturalisme à la charnière du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècle, qui puise ses sujets dans la réalité sicilienne, est resté longtemps méconnu en France au-delà des cercles de spécialistes.

(1948, réédité en 1959). Exilé de force en Lucanie par le régime fasciste, il décrit la pauvreté, la misère, les mythes, les liens ancestraux d'une région du Sud sous-développée. Ces thèmes sont repris par la suite par des romanciers méridionaux à l'image de l'Abruzzais Ignazio Silone. Ce sont toutefois les auteurs siciliens qui dominent le genre avec, dans le sillage d'Elio Vittorini (*Conversations en Sicile*, 1945), les œuvres de Leonardo Sciascia et de Vitaliano Brancati. Le premier recourt au roman historique (*Le Conseil d'Égypte*) ou au roman policier (*Le Jour de la chouette*) pour stigmatiser les contradictions et les dysfonctionnements de son île natale tandis que le second se présente comme un caricaturiste féroce de la société sicilienne, se jouant en particulier de la domination masculine dans *Le bel Antonio* (1950) et *Don Juan en Sicile* (1968).

Les écrivains méridionaux, comme l'ensemble de leurs compatriotes, épigones du néo-réalisme, inscrivent les questions sociales au cœur de leur projet littéraire. Le lecteur est entraîné par la narration dans de véritables enquêtes sociologiques. Certains auteurs ont décrit le milieu bourgeois comme Bassani ou encore Moravia. Ce dernier souligne, dans une œuvre mêlant réalisme social et psychanalyse, les tares de la bourgeoisie, au travers des grands thèmes que sont l'inquiétude, l'incommunicabilité, l'aliénation. Néanmoins, la restitution des conditions de vie des plus déshérités captive la plupart des auteurs. Pratolini dépeint les milieux ouvriers des quartiers pauvres de Florence dans *Les Filles de San Frediano* (1955 puis 1965) ou encore dans *Une Histoire italienne : Metello* (1956 puis 1964) qui se déroule à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; Pasolini met en scène les difficultés de la jeunesse maintenue dans les faubourgs des grandes villes, en l'occurrence Rome, dans une condition de sous-prolétariat. Le roman italien demeure cependant dominé par la ruralité, de la campagne toscane de Cassola, dans *La Coupe du bois* notamment (1963), aux paysans du Sud, dont les conditions de vie constituent le plus souvent la trame du roman méridional. Cet aspect, qui fait la fortune de la littérature italienne, tranche avec les réalités socio-économiques de l'Italie contemporaine marquée par l'industrialisation et l'urbanisation, à des rythmes certes différenciés selon les régions. Lorsque l'écrivain trempe sa plume dans cette réalité, il la met au service des laissés pour compte de la croissance économique et du progrès.

Le parti pris social de la littérature italienne relève d'un engagement qui, s'il n'est pas vécu consciemment comme militant, ne prend pas moins racine dans un substrat idéologique. La critique, quelle que soit sa sensibilité, ne manque pas de le relever à l'attention des lecteurs français. Certains s'en inquiètent, à l'image de Maurice Vaussard qui écrit dans *Le Monde* :

---

Deux de ses livres font l'objet d'une réédition au cours de notre période : *Les Mavoglia* (Club des bibliophiles de France, 1958) et *Mastro-don Gesualdo* (Plon, 1960).

« On dirait que dans ce pays catholique, il n'y a de talents qui n'affichent leur appartenance aux courants d'extrême gauche. »<sup>716</sup>

*France Observateur* montre une plus grande inclination envers l'orientation politique dominante de la vie littéraire transalpine, soulignant que : « cette débauche de culture fut, et demeure encore, une débauche de culture de gauche »<sup>717</sup>. On comprend mieux alors les brevets de bonne littérature accordés aux auteurs les plus engagés sur les thèmes de la Résistance au fascisme et de la dénonciation des inégalités sociales. Les milieux intellectuels et littéraires parisiens, imprégnés de cette même culture politique, ont ainsi joué un rôle primordial dans la diffusion d'une littérature italienne marquée par le néo-réalisme et un fort ancrage politique à gauche. En effet, ce n'est pas un mystère, beaucoup des écrivains traduits en France appartiennent, ont appartenu, ou se sentent proche du Parti communiste italien. Leurs œuvres ne sont certes pas toujours militantes, mais elles traduisent en général une conception du monde marquée notamment par une grande perplexité à l'égard des progrès de l'industrialisation. Parfois, le roman sert de tribune ouverte à une dénonciation du système politique italien dominé par la Démocratie chrétienne. Tel est le cas de *La Journée du scrutateur* (1966)<sup>718</sup> d'Italo Calvino, qui comme beaucoup a quitté le PCI en 1956. Le milieu communiste sert, dans d'autres cas, de toile de fond au récit, comme par exemple dans *La Ragazza* de Carlo Cassola. Maurice Vaussard, censeur vigilant des expressions trop idéologiques, note toutefois à propos de ce livre :

« On ne peut discerner chez Cassola aucune arrière-pensée politique, aucun souci de littérature militante [...]. »<sup>719</sup>

Il reste que ce type de roman donne à voir la vitalité du communisme dans la Péninsule.

Plus généralement, la littérature diffusée en France véhicule une image partielle et partielle des réalités italiennes. Les auteurs en portent en partie la responsabilité. En plaçant souvent leur narration dans le passé ou dans une approche sociologique, accordant la part belle aux exclus du progrès, ils entretiennent et alimentent une représentation d'un pays figé qui intègre avec retard et difficulté les apports de la modernisation. Le temps de la littérature, allongé encore par les délais de traduction, paraît alors mal s'accommoder de l'accélération des transformations socio-économiques. On ne peut certes pas nier, par exemple, les

---

<sup>716</sup> *Le Monde*, 15 février 1961.

<sup>717</sup> *France Observateur*, 4 mai 1961.

<sup>718</sup> Le narrateur, Calvino, raconte son rôle de scrutateur dans un bureau de vote situé dans un hôpital psychiatrique de Turin lors des élections de 1953. Après l'échec d'une modification de la loi électorale, que la gauche définit comme une *legga truffa*, Calvino stigmatise les procédés de la Démocratie chrétienne pour maintenir son emprise sur le pouvoir. Ainsi, les sœurs qui dirigent l'hôpital cherchent à faire voter les malades inconscients pour la Démocratie chrétienne.

<sup>719</sup> *Le Monde*, 28 avril 1962.

spécificités des régions méridionales, mais celles-ci ne sont pas totalement tenues à l'écart des grandes évolutions contemporaines, dont les traductions locales semblent pourtant échapper au roman méridional. La prise en compte de la modernité n'est cependant pas absente des préoccupations des écrivains transalpins. Cependant, les lecteurs français ne sont pas toujours en mesure de la percevoir.

En 1967, Claude Ambroise, dans les colonnes du supplément littéraire du journal *Le Monde*, croit en comprendre la raison :

« Le Français, même s'il appartient à la classe des intellectuels, consomment le roman italien sans connaître, très souvent, le contexte culturel auquel il appartient. »<sup>720</sup>

La quête d'un ailleurs littéraire, d'un exotisme pourrait-on dire, porte sans doute aussi les lecteurs français à privilégier une lecture peu distanciée. On ne peut alors que s'interroger sur les effets de reconstruction ou de déconstruction dans les imaginaires de la sur-représentation de la Résistance au fascisme dans la littérature transalpine. Toujours est-il que le roman fait ici pénétrer en France la représentation, depuis contestée<sup>721</sup>, d'un antifascisme si répandu qu'il aurait conduit à un vaste soulèvement populaire contre le régime mussolinien.

C'est aux éditeurs et aux critiques littéraires que l'on doit une plus large diffusion de la littérature italienne dans l'Hexagone. Grâce à leur travail, bien des bibliothèques se sont enrichies d'œuvres d'auteurs contemporains transalpins venues se ranger sur les rayons à côté des rares ouvrages de Dante, Machiavel ou encore D'Annunzio. La fascination pour le courant néo-réaliste dans ses diverses composantes et jusqu'à ses derniers feux, domine toute la vie littéraire française au point pratiquement d'ignorer les mouvements littéraires les plus contemporains. Toujours Claude Ambroise dans *Le Monde* en 1967, lance un appel :

« L'image que l'on se fait d'un phénomène culturel étranger vieillit vite : nous avons encore une idée de l'Italie qui est celle du néo-réalisme [...] Il faut rectifier notre optique [...]. »<sup>722</sup>

Il s'agit de mieux prendre en compte les évolutions qu'apporte Sciascia au roman méridional ou celles de Calvino, Cassola et Bassani par exemple. Et surtout de ne pas ignorer le nouveau dynamisme de la littérature italienne. En effet, le roman d'avant garde, autour du

---

<sup>720</sup> « Le roman italien aujourd'hui », *Le Monde*, 8 novembre 1967.

<sup>721</sup> Voir notamment les travaux de l'historien Renzo de Felice, qui participent à la démythification de la Résistance italienne.

<sup>722</sup> « Le roman italien aujourd'hui », *Le Monde*, 8 novembre 1967.

« groupe 63 » désirant opérer dans les premières années des années soixante une rupture avec le néo-réalisme au profit d'une quête esthétique et poétique, ne trouve qu'un très faible écho en France. Giuliani, Pagliarini, Porta, Pignotti, Spatola ne sont pas traduits, Balestrini et Arbasino doivent attendre le début années soixante-dix, Manganelli les années quatre-vingt. Umberto Eco fait une timide apparition avec *L'œuvre ouverte* traduit en 1965. Seul Edoardo Sanguinetti qui bénéficie du soutien de la revue *Tel Quel*, animée notamment par Roland Barthes, trouve en France un certain écho<sup>723</sup>.

Les choix éditoriaux correspondent enfin certainement au goût du public dont on peut penser que la découverte de la littérature italienne est passée par le cinéma. En effet, bien des romans ont été portés à l'écran et certains écrivains sont également des réalisateurs. La littérature ne ferait alors que prolonger une expérience artistique en l'intégrant dans une culture de masse, particulièrement vivante dans les salles obscures<sup>724</sup>. Or, le cinéma italien s'identifie en France pendant de longues années après la guerre au néo-réalisme.

---

<sup>723</sup> Deux ouvrages sont traduits : *Capriccio italiano*, 1963 et *Le Noble jeu de l'oye*, 1969. À l'occasion de son premier ouvrage publié en France, *France Observateur* publie un entretien (7 mai 1965).

<sup>724</sup> Les rééditions sont fréquemment consécutives à des adaptations cinématographiques diffusées dans les salles françaises.

### III. Le cinéma italien en France

---

L'étude de la diffusion du cinéma transalpin en France comme vecteur de représentation de l'Italie et des Italiens relève dans ses grandes lignes de la même problématique que celle sollicitée précédemment à propos de la littérature. Sans doute, le cinéma offre un mode de médiation intellectuellement moins exigeant que la lecture, et donc plus populaire. Grâce au cinéma, la fenêtre s'ouvre plus largement sur les voisins d'outre-monts. D'autre part, le support médiatique, construit sur des images animées, donne l'impression d'un contact plus direct avec le réel, dont la reconstitution ne réclame pas un effort d'imagination. Ce sentiment est particulièrement sensible dans la perception des cadres contextuels de la narration. Pour autant l'œuvre de fiction n'a pas une entière vocation documentaire même s'il paraît parfois en porter le masque. Il convient donc d'opérer certaines distinctions :

« La question essentielle est de comprendre comment chaque œuvre est construite dans une relation avec des discours ou des pratiques ordinaires, qui ne relèvent pas du registre esthétique pour les contemporains et qui se déploient dans l'ordre du politique, du judiciaire, du religieux, du rituel, etc. »<sup>725</sup>

Le public et la critique française associent souvent, dans le cas du cinéma italien, très étroitement les aspects esthétiques et documentaires. L'engouement suscité par les films néo-réalistes, en particulier celui des critiques, au lendemain de la guerre, est largement responsable de cet état d'esprit<sup>726</sup>. En avant-propos d'un numéro des *Cahiers du cinéma* consacré en mai 1962 à la « situation du cinéma italien », André S. Labarthe écrit :

« Des rares évolutions qui ont modifié le cours du cinéma depuis soixante années, le néo-réalisme fut assurément l'une des plus déterminantes et il serait vain de nier que nous vivons encore, en France, sur l'acquis de ce que Bazin appelait « l'école italienne de la Libération. » »<sup>727</sup>

---

<sup>725</sup> R. CHARTIER, « La vérité entre fiction et histoire », in A. DE BAECQUE, C. DELAGE (dir.), *De l'histoire au cinéma*, Bruxelles, Complexe, 1998, p. 30.

<sup>726</sup> P. MILZA, A. LE FUR, « L'accueil du cinéma italien en France au lendemain du deuxième conflit mondial », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Il Vincolo culturale fra Italia e Francia negli anni trenta e quarante*, Milano, Franco Angeli, 1986, p. 295-329.

<sup>727</sup> *Cahiers du cinéma*, n° 131, mai 1962, p. 1. Il est fait ici référence à l'article d'André BAZIN, « Le réalisme cinématographique et l'école italienne de la Libération », *Esprit*, janvier 1948. La publication de quatre ouvrages témoigne à la fois du vif intérêt et de la force des débats suscités en France par le néo-réalisme :

C. LIZZANI, *Le Cinéma italien*, Paris, éd. Français réunis, 1955.

P.G. HOVALD, *Le Néo-réalisme italien et ses créateurs*, Paris, éd. Du Cerf, 1959.

R. BORDE, A. BOUISSY, *Le Néo-réalisme italien, une expérience du cinéma social*, Lausanne, éd. Cinémathèque suisse, 1960.

A. BAZIN, *Une Esthétique de la réalité : le néoréalisme*, Paris, éd. Du Cerf, 1962.



Certes, l'observation témoigne de la frilosité de cette revue à accueillir les nouveautés, mais le point de vue paraît partagé<sup>728</sup>. Au début des années soixante, « la Renaissance du cinéma italien », comme le titre l'hebdomadaire *l'Express* en 1961<sup>729</sup>, qui conduit le public français à se rendre en nombre croissant dans les salles voir des films d'un genre plus varié, demeure toujours perçu non seulement comme un signe de la vitalité artistique de nos voisins mais aussi comme un florilège d'images illustrant les évolutions et les contradictions de la société italienne.

## A. Un cinéma apprécié

À partir du début des années soixante, les films italiens ne sont plus seulement des succès d'estime, dont la réputation est bâtie davantage par la critique que par le nombre des entrées<sup>730</sup>. La période semble marquée par une certaine réconciliation entre la critique et le public<sup>731</sup>. Le goût des uns rejoint celui des autres pour une part nettement plus large que par le passé de la production transalpine. Cette situation est assurément à la fois le résultat du travail de sensibilisation menée par la critique, dont les points de vue souvent partagés au départ par une élite se diffusent progressivement dans le corps social par effet de capillarité, et de l'évolution du cinéma italien, devenu plus accessible.

### 1. La vitalité du cinéma italien en France

Les films italiens distribués en France sont très majoritairement projetés en version doublée. Selon les années, le nombre des films exploités uniquement en version originale varie d'aucun (1962, 1965) à quatre (1961).

---

<sup>728</sup> A. DE BAECQUE, *Les Cahiers du cinéma*, t. 2, 1959-1981, Paris, éd. Cahiers du cinéma, 1991, p. 56.

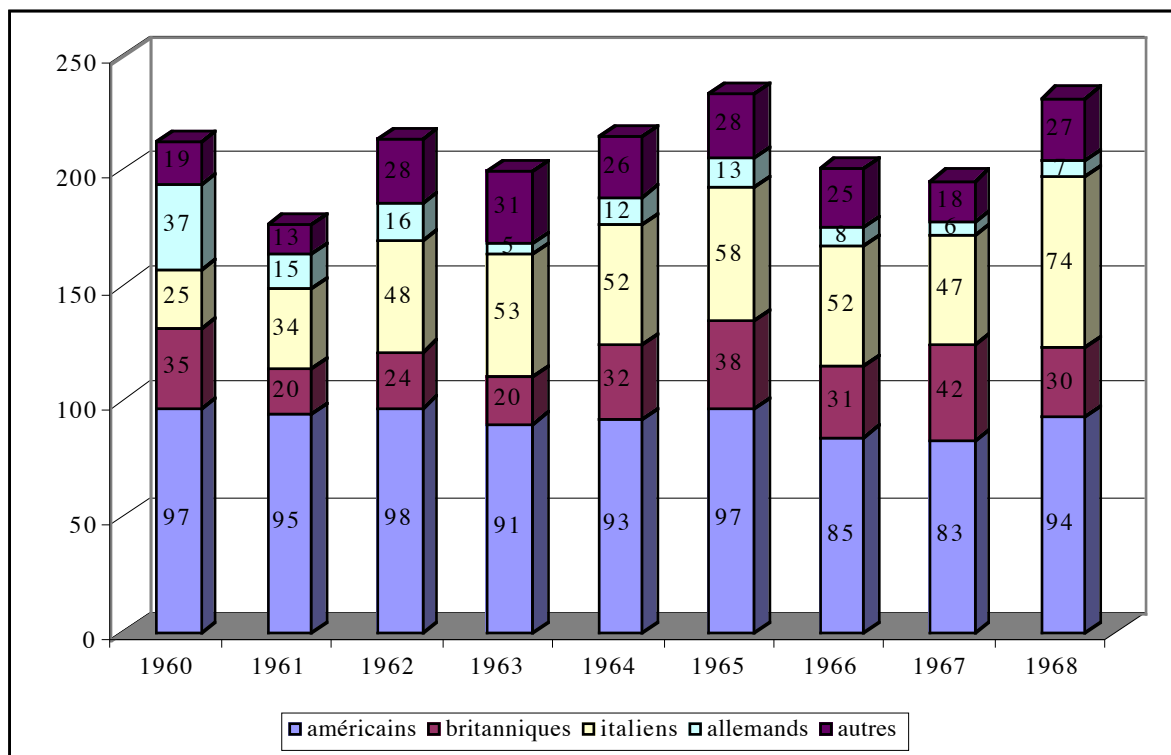
<sup>729</sup> P. BILLARD, « La renaissance du cinéma italien », *L'Express*, 23 mars 1961, p. 38-39.

<sup>730</sup> Seuls deux films figurent parmi les cinquante « best sellers » recensés entre 1950-1959 : *Le Retour de Don Camillo* (1953, 6° avec 548 587 entrées), *Le Petit monde de Don Camillo* (1952, 8° avec 529 336 entrées). Cf. *Film français*, N°817-818, hiver 1959-1960, p. 16.

<sup>731</sup> Xavier Tilliette dans *Positif* estime, en 1952, que le succès de *Don Camillo* « consacre le divorce à très long terme entre la critique et le public, l'inanité de celle-là, le grégarisme de celui-ci » (n°4, automne 1952).

### a) La distribution des films italiens en France

Figure 25. Répartition annuelle par nationalité des nouveaux films étrangers doublés en français (1960-1968)<sup>732</sup>



Source : *Film français*

Au sein du marché français du film étranger, dominé par l'exploitation des films américains, le cinéma italien se situe, à partir de 1961, en deuxième position. La part des films italiens ne cesse de croître au cours de la période : elle passe de 11,6 % en 1960 à 24,2 % en 1964, puis à 31,9 % en 1968.

Cette pénétration du marché français s'inscrit dans un contexte de forte expansion de l'industrie cinématographique dans la Péninsule. Le représentant d'Unifrance film à Rome, Walter Borg, évoque ainsi à propos de l'année 1961, « une année de grâce du cinéma italien, comme en 1960, ce qui constitue une exception dans un contexte de régression des cinématographies européennes »<sup>733</sup>. Toutefois, le volume des films italiens exploités en France se maintient en valeur absolue autour d'une cinquantaine chaque année, entre 1962 et 1967. Au regard de certains cinéphiles, goûtant particulièrement le cinéma italien, cette stagnation

<sup>732</sup> Première présentation publique à Paris.

<sup>733</sup> CAC 760 010/61, ministère de la Culture : rapport d'activité d'Unifrance film Italie, 1961. Le cinéma doit faire face à la redoutable concurrence de la télévision dans la plupart des pays entraînant un mouvement de désaffection.

ne permet pas au public français un accès à toute la richesse la production transalpine. Le cinéaste français François Truffaut fait ainsi part de ses regrets dans un courrier adressé à Walter Borg :

« Les relations Italie-France ne sont pas ce qu'elles devraient être car nous entendons beaucoup parler de merveilleux films italiens qu'on ne verra jamais à Paris. »<sup>734</sup>

L'observation confirme, d'une part, l'intérêt porté par la « nouvelle vague » au cinéma transalpin et d'autre part, elle sous-entend la logique principalement commerciale qui anime les distributeurs. Néanmoins, elle ne doit pas occulter le fait qu'un large éventail des films réalisés et diffusés en Italie est tout de même exporté vers la France. Les principaux cinéastes représentant les grandes tendances du cinéma italien bénéficient d'une bonne exposition dans les salles si ce n'est dans l'ensemble de l'Hexagone, du moins à Paris.

Il ne faut pas oublier, par ailleurs, que la pénétration du cinéma italien en France bénéficie également du régime de coproduction instauré entre les deux pays.

### **b) Les coproductions italo-françaises**

Au lendemain de la guerre, la nécessité de reconstruire, de part et d'autre des Alpes, une industrie cinématographique capable de faire face à la puissante pénétration des productions américaines sur le marché européen (favorisée par l'accord Blum-Byrnes, signé entre la France et les États-Unis en juin 1946) conduit Paris et Rome à conclure un premier accord, le 29 octobre 1946. Les délégations, dirigées du côté italien par le chef des services cinématographiques de la présidence du Conseil et du côté français par le directeur général de la Cinématographie française, conviennent que le régime des coproductions doit constituer la clef de voûte de cette entente<sup>735</sup>. L'accord de 1949, renouvelé et complété en 1953, 1957 puis en 1961, met définitivement l'accent sur cet aspect et en détermine très précisément les conditions de fonctionnement<sup>736</sup>.

Le régime des coproductions donne pendant la période d'application de l'accord franco-américain la possibilité aux cinéastes italiens de jouir en France des mêmes soutiens et des mêmes avantages que leurs homologues français. Ainsi, les films italo-français bénéficient du principe de « quota à l'écran » qui garantit aux films nationaux une exploitation minimale de

---

<sup>734</sup> CAC 790 254/45, ministère de la Culture : lettre de F. Truffaut à W. Borg, Paris, 14 mai 1966.

<sup>735</sup> Sur le détail des négociations de l'accord de 1946 et des suivants voir C. BURUCOA, « Les conditions juridiques et historiques des coproductions (1946-1995) », in J. A. GILI, A. TASSONE, *Paris-Rome. Cinquante ans de cinéma franco-italien*, Paris, éd. De La Martinière, 1995, p. 31-56.

<sup>736</sup> Le texte de l'accord signé le 7 octobre 1961 est reproduit intégralement en annexe III. 1. 2.

quatre semaines par semestre. D'autre part, la distribution de leurs œuvres souffre moins des contingentements prévus par les accords franco-américains, fixant à deux tiers la part des films américains dans le nombre de films étrangers doublés qui peuvent être exploités chaque année, les productions uniquement italiennes devant partager le tiers restant avec d'autres pays. Il est donc certain que les accords de coproduction ont fourni un cadre particulièrement efficace à la familiarisation du public français avec le cinéma transalpin au cours des premières années d'après-guerre.

Le dérèglement du marché cinématographique français, au début des années cinquante, avec l'abandon du système instauré par les accords Blum-Byrnes, ne modifie pas totalement la problématique des échanges franco-italiens dans ce domaine. En effet, les enjeux culturels et commerciaux conservent en point de mire la constitution d'un front uni face à une éventuelle hégémonie américaine. Il s'agit alors non seulement de préserver la diversité culturelle sur les écrans, mais aussi d'assurer la rentabilité des films coproduits<sup>737</sup>.

Dans cette perspective, le préambule des accords de 1957 et de 1961 indique la marche à suivre :

« Les autorités des deux pays décident que les films capables, par l'ensemble de leurs qualités artistiques, techniques et morales, d'honorer la réputation cinématographique, et de maintenir le prestige de l'Italie et de la France, pourront être admis au bénéfice des avantages accordés par elles aux coproductions entre les deux pays. »<sup>738</sup>

L'exigence de qualité constitue la pierre angulaire du dispositif. Les accords franco-italiens doivent en effet permettre de doter les films coproduits des budgets importants, indispensables à la mise en scène, par des cinéastes reconnus, de grands spectacles servis par des comédiens renommés. La mise en équation de ces variables donne de bons résultats, dont les autorités des deux pays tirent satisfaction, ce que ne manque pas de rappeler le texte de chaque nouvel accord<sup>739</sup>. Conjointement aux perspectives d'un marché d'exploitation plus large, un des principaux apports du système de coproduction réside dans l'obtention d'un complément financier étranger minoritaire<sup>740</sup>, nécessaire à la réalisation, tout en conservant

---

<sup>737</sup> Parmi les dix films qui ont totalisés le plus grand nombre d'entrées à Paris en première exclusivité entre 1950 et 1959, on dénombre cinq coproductions : *Les Tricheurs* (4), *Orfeu Negro* (5), *Le Retour de Don Camillo* (6), *Mon Oncle* (7), *Le petit monde de Don Camillo* (8). Cf. *Le Film français*, n°817-818, hiver 1959-1960.

<sup>738</sup> Pour l'accord de 1957 : ACS, PCM Atti ministero esteri, b. 5 ; pour l'accord de 1961 : CAD Rome Quirinal, service culturel, vol. 242.

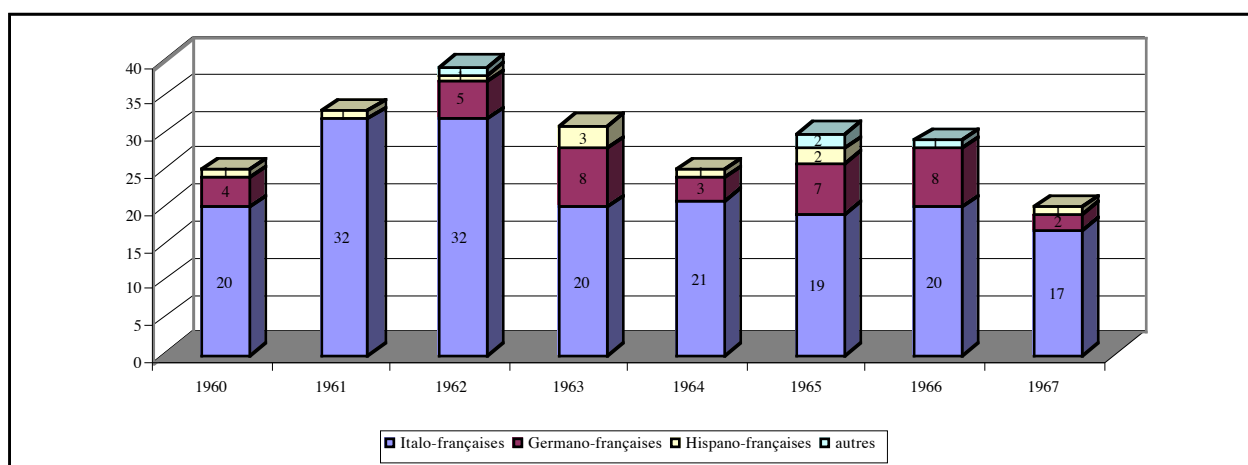
<sup>739</sup> Les accords de 1957 et 1961 débute à l'identique par le commentaire suivant : « Les autorités italiennes et françaises constatent avec satisfaction les résultats généraux de la politique cinématographique suivie par les deux pays. ».

<sup>740</sup> La participation financière minoritaire ne peut être inférieure à 30 % selon l'accord de 1957 (art. 6). L'accord de 1961 prévoit que cette participation peut-être réduite à 20 % lorsque le devis du film est égal ou supérieur à 1 500 000 N.F. (art. 5).

une identité nationale au film. Ainsi, une coproduction italo-française, c'est-à-dire financée majoritairement par des fonds italiens, mise en scène et jouée principalement par des Italiens<sup>741</sup>, est perçue dans la Péninsule, mais aussi en France, comme un film italien. Pour ne citer qu'un exemple révélateur : *La Dolce Vita* de Fellini fait figure, en France, de paragon du cinéma italien et la présence d'Anouk Aimée aux côtés de Marcello Mastroianni n'y change rien, pas plus que la participation financière française. La réciproque est bien évidemment vraie<sup>742</sup>. Les coproductions permettent donc une valorisation culturelle et commerciale des cinémas nationaux de part et d'autre des Alpes.

De notre point de vue, les coproductions italo-françaises participent au rayonnement de la culture italienne en France. Il s'agit donc de mesurer leur volume annuel d'audience et de l'ajouter à celui des productions exclusivement italiennes.

**Figure 26. Nombre de coproductions bipartites à minorité française exploitées par année en France (1960-1968)**



Source : *Film français*

La figure ci-dessus montre en premier lieu la nette domination de l'Italie dans les rapports de coproduction entretenus par la France dans le cadre de participation minoritaire. La tendance est identique si l'on considère également les participations majoritaires. Entre 1960 et 1965, les films réalisés en collaboration entre la France et l'Italie correspondent à près de 80 % de l'ensemble des coproductions bipartites<sup>743</sup>.

<sup>741</sup> L'article 5 de l'accord de 1961 stipule que « chaque film doit comporter au moins un assistant metteur en scène, un scénariste ou adaptateur, un acteur d'un rôle principal et un acteur d'un rôle secondaire de la nationalité du pays qui a la participation financière minoritaire ». Toutefois, « Les films d'une valeur artistique et technique, ou d'une certaine importance financière, sont dispensés des obligations prévues pour les films de coproduction normale et de l'obligation de l'équivalence pour chaque film des éléments artistiques et techniques des deux pays ».

<sup>742</sup> Nous aborderons le cas des coproductions franco-italiennes plus loin lorsque nous étudierons les positions culturelles de la France en Italie. Cf. Chapitre VI (I. C. 2).

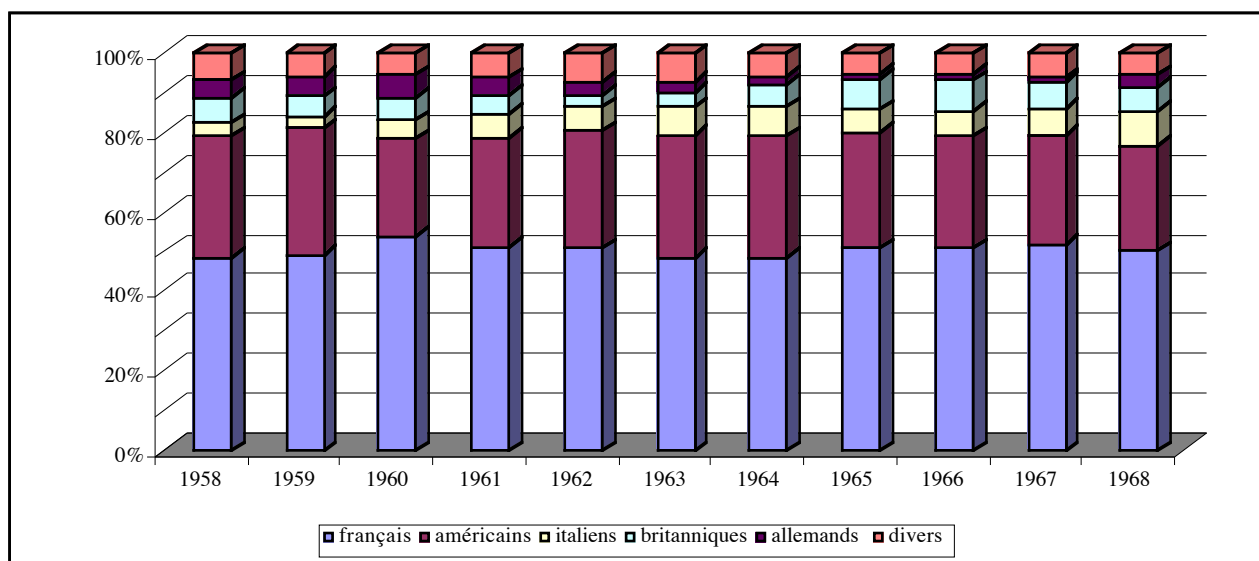
<sup>743</sup> P. LEDAN, *Les Échanges cinématographiques franco-italiens dans l'Europe des années soixante*, mémoire de maîtrise, université Paris I-Panthéon-Sorbonne, 1991, p. 84.

En incluant les coproductions italo-françaises dans la part qu'occupe le cinéma italien sur le marché français, on passe de 11,6 % à 25,6 % en 1960, de 24,2 % à 34 % en 1964 et de 31,9 % à 37 % en 1968. L'apport est d'autant plus significatif que ces coproductions figurent souvent au premier rang des films transalpins à succès.

## 2. Succès public, succès d'estime

L'augmentation du nombre de films italiens et italo-français distribués dans l'Hexagone entraîne, sans qu'il n'y ait de relation strictement mécanique, une croissance de la part d'audience. Tandis que le cinéma italien attire à la fin des années cinquante environ 3 % des spectateurs qui se rendent dans les salles, la proportion oscille entre 6 et 8 % de 1961 à 1968. Les films italiens doivent bien sûr faire face à la concurrence de la production nationale, soutenue par les coproductions franco-italiennes, et à celle des productions américaines qui occupent une large part du marché. La répartition des spectateurs par nationalités des films révèle que le cinéma italien se trouve en termes d'audience en troisième position, à un niveau quasi-équivalent à celui du cinéma britannique.

Figure 27. Répartition des spectateurs par nationalité des films



Source : CNC.

Le succès grandissant auprès du public des productions italiennes apparaît différencié à la lecture des statistiques fournies par le Centre national de la cinématographie<sup>744</sup>.

<sup>744</sup> Pour une évaluation des succès les plus importants (plus de 500 000 spectateurs au cours de leur carrière). Voir S. SIMSI, *Ciné-Passions. 7<sup>e</sup> art et industrie de 1945 à 2000*, Paris, éd. Dixit, 2000. Voir aussi en annexe IV. 4. 4, les résultats proposés chaque année par la revue *Le Film français*, portant les exclusivités réalisées par les films projetés au cours d'une saison cinématographique à Paris et dans sept grandes villes.

Ainsi les films de genre, ou selon une autre appellation les films en costume, occupent une part quantitativement importante de la production transalpine distribuée dans les salles françaises, et trouvent aussi un large public. À côté des films sur le monde de la piraterie et de la flibuste, le genre dominant est le « film à péplum ». Les figures héroïques de Maciste et d'Hercule, qui font l'objet à elles deux, entre 1960 et 1965, d'une quinzaine de films dépassant les 500 000 spectateurs, incarnent ce type de cinéma à grand spectacle qui mêle, parfois avec humour, tous les ingrédients de l'imaginaire construit autour de l'Antiquité. Genre très populaire mais très souvent décrié par la critique, le « film à péplum » se voit néanmoins délivré en mai 1962 un certificat de respectabilité cinématographique par la très élitiste et très influente revue les *Cahiers du cinéma*<sup>745</sup>. À partir de 1964, c'est un autre type de films italiens en costume, au nombre croissant, qui attire le public français : le western<sup>746</sup>. Les films du cinéaste Sergio Leone, *Pour une poignée de dollars* (1964) et surtout *Le Bon, la brute et le truand* (1967), avec plus de six millions d'entrées, sont des succès considérables. Il est, dans notre perspective d'analyse, intéressant de noter qu'alors que rien dans ces films ne renvoie aux réalités ou à une quelconque représentation de la Péninsule, leur origine nationale est constamment soulignée. On peut même dire que l'emploi courant de l'expression péjorative « western-spaghetti » conduit à une forme de stigmatisation des origines, qui n'est pas sans rappeler, dans l'ordre des références aux pratiques alimentaires, celle qui touche les migrants transalpins.

Les comédies constituent également un genre non seulement très apprécié du public, mais qui confère au cinéma italien une identité propre. Le genre est marqué par la figure de *Don Camillo* qui connaît en France un succès extraordinaire. Dans le sillage du *Petit monde de Don Camillo* (1952), un des plus gros succès commerciaux de l'après-guerre<sup>747</sup>, *Don Camillo Monseigneur* sorti en décembre 1961 et *Don Camillo en Russie* sorti en décembre 1965, attirent respectivement plus de quatre millions et presque deux millions et demi de spectateurs au cours de leur carrière. Le renouvellement de la comédie italienne à l'orée des années soixante, avec notamment l'apparition de cinéastes qui ont acquis une légitimité par une formation à l'école néo-réaliste, suscite l'engouement du public, à défaut de faire l'unanimité parmi la critique. Pietro Germi est de ce point de vue emblématique. Son film *Divorce à l'italienne* figure au huitième rang dans le classement des résultats d'exclusivité au cours de la saison 1961-1962, ce qui constitue la deuxième meilleure performance italienne au cours de la période 1958-1968<sup>748</sup>. Parmi les autres succès importants, on peut citer : *La*

---

<sup>745</sup> J. SICLIER, « L'âge du péplum », *Cahiers du cinéma*, n°131, mai 1962, p. 26-37.

<sup>746</sup> En 1968, ces films représentent 30 % de la production italienne (L. SCHIFANO, *Le Cinéma italien, 1945-1995*, Paris, Nathan, 1995, p. 62).

<sup>747</sup> Le film attire, entre 1952 et 1999, 12 790 676 spectateurs. Parmi les films sortis avant 1970, seule *La Grande Vadrouille* de Gérard Oury, une coproduction franco-italienne, dépasse ce chiffre avec 17 267 607 entrées.

<sup>748</sup> Après avoir reçu, lors du festival de Cannes, le prix de la meilleure comédie, le film sort en juin 1962 et comptabilise 490 919 entrées jusqu'à la fin de la saison (la saison s'étend sur douze mois à partir du mois

*Grande guerre* de Mario Monicelli (1960), *Les Garçons* de Mauro Bolognini (1961), *La grande pagaille* de Luigi Comencini (1961), *Le Lit conjugal* de Marco Ferreri (1963), *Mariage à l'italienne* de Vittorio De Sica (1964), etc. À cette liste non exhaustive, mais dans laquelle figurent les succès les plus retentissants, il faut ajouter un type particulier de comédies, qui s'identifie totalement à la production italienne : les films à sketches. Les spectateurs français sont certes moins enthousiastes que leurs voisins transalpins, mais le genre a su trouver sa place dans la panorama cinématographique de l'Hexagone. Des films comme *Les Monstres* de Dino Risi (1963) ou encore *Les Poupées* de Dino Risi, Luigi Comencini, Mauro Bolognini et Francesco Rossi (1965), attirent un large public.

Les années soixante se distinguent en outre par un élargissement de l'audience pour un certain nombre de films qui n'appartiennent pas, à l'origine, à la catégorie des films populaires et commerciaux. Contrairement au néo-réalisme dont l'énorme succès critique n'a pas été relayé par un égal engouement des spectateurs français<sup>749</sup>, la « nouvelle vague italienne » bénéficie non seulement d'un succès d'estime, mais aussi d'un succès auprès du public. Les films de Visconti, Fellini et Antonioni inaugurent, au début de la décennie, ce renouveau du cinéma italien, allant parfois même jusqu'à l'incarner pleinement. Comme l'observe l'historien du cinéma Gian Piero Brunetta :

« *La Dolce Vita*, *L'Avventura*, *Rocco et ses frères* ont joué un rôle décisif d'impulsion et contribuent à relancer l'image du cinéma italien sur le marché national et international. »<sup>750</sup>

Ces trois films, sortis en France au cours de la saison 1960-1961, reçoivent, avant de connaître le succès, un accueil mitigé. Présentés au festival de Cannes en mai 1960, *La Dolce Vita* et *L'Avventura* sont sifflés par le public et l'attribution de la palme d'or au film de Fellini et du prix spécial de la nouvelle critique pour celui d'Antonioni se fait sous les huées. Ce dernier bénéficie tout de même du soutien de la critique. *France Observateur* évoque un chef-d'œuvre tandis que Jean Baroncelli dans *Le Monde* déclare « j'aime *L'Avventura* », tout en s'inquiétant de l'accueil que le public réservera à « un film qui réclame une certaine attention, voire un certain effort »<sup>751</sup>. Les films suivants, *L'Eclipse* (prix spécial du jury au festival de Cannes en 1962), *La Notte* et *Désert rouge*, font de Michelangelo Antonioni un des cinéastes italiens les plus estimés par la critique française, qui contribue ainsi à drainer un public assez nombreux vers ses films d'un accès qui n'est pourtant pas toujours aisé. En revanche, le film

---

d'août). Sur l'ensemble de sa carrière, il comptabilise 1 805 157 entrées. *Séduite et Abandonnée* (1963), le film suivant de Germi, rencontre un succès moindre.

<sup>749</sup> P. MILZA, A. LE FUR, « L'accueil du cinéma italien en France au lendemain du deuxième conflit mondial », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Il Vincolo culturale fra Italia e Francia...*, op. cit., p. 305.

<sup>750</sup> G.P. BRUNETTA, *Storia del cinema italiano*, t. IV : *Dal Miracolo economico agli anni novanta*, Roma, Riuniti, 1998, p. 189.

<sup>751</sup> *France Observateur*, 19 mai 1960 ; *Le Monde*, 17 septembre 1960.



de Fellini, *La Dolce Vita*, est reçu de manière moins unanime. Si Françoise Giroud, dans *l'Express*, considère ce film comme « un monument »<sup>752</sup>, Jacques Doniol-Valcroze écrit dans *France Observateur* :

« Ce qui manque à *La Dolce Vita* c'est la structure d'un chef-d'œuvre. [...] Qu'a-t-on voulu nous dire ? Qu'a-t-on voulu nous montrer ? »<sup>753</sup>

Les dissensions de la critique, ainsi que les polémiques qui ont entouré la sortie du film dans la Péninsule, concourent indiscutablement à renforcer la curiosité du public français<sup>754</sup>. Précédée d'une réputation sulfureuse, liée à certaines scènes licencieuses, *La Dolce Vita* se positionne au quatrième rang dans le classement des films projetés en première exclusivité au cours de la saison 1959-1960, ce qui constitue un record pour un film transalpin.

Le film de Visconti, *Rocco et ses frères*, rencontre également la saison suivante les faveurs du public, en dépit, lui aussi, d'un accueil peu enthousiaste de la part de la critique, à l'exception du journal *Le Monde* qui le considère comme « une œuvre magistrale »<sup>755</sup>. *France Observateur*, *l'Express* ou encore *Le Canard enchaîné* se montrent plus réservés tandis que *Le Figaro* est particulièrement sévère :

« Nous ne trouvons là que théâtre hurlé et mélodrame délirant, ersatz de tragédie prétendue grecque »<sup>756</sup>.

Il n'empêche que *Rocco et ses frères*, comme *l'Avventura*, *La Dolce Vita* ou encore *La Ciociaria* de Vittorio De Sica (1961), inaugurent au début des années soixante une nouvelle ère du cinéma italien en France<sup>757</sup>. Ces films, tout en étant vus par un nombre important de spectateurs, sont en effet porteurs d'un prestige culturel. Leur notoriété, fondée sur la reconnaissance d'une qualité artistique, s'inscrit dans l'imaginaire des Français dans le prolongement d'un héritage culturel transalpin. L'immense carrière du *Guépard* de Visconti, adapté du roman de Tomasi di Lampedusa, vient, en 1963, consacrer cette communion entre d'une part la qualité et l'originalité artistique et d'autre part le succès auprès du grand public. Comme par le passé, on reconnaît à l'Italie son apport, par ce type de films, au patrimoine culturel mondial.

La créativité des cinéastes italiens, comme celle de leurs prédécesseurs, artistes peintres, sculpteurs ou architectes, suscite en France la plus grande admiration. Mais, celle-ci se diffuse

---

<sup>752</sup> *L'Express*, 12 mai 1960.

<sup>753</sup> *France Observateur*, 19 mai 1960.

<sup>754</sup> Les milieux catholiques, notamment le Vatican par la voie de *l'Osservatore romano*, orchestrent une vive campagne d'indignation et de protestations. L'office catholique du cinéma italien qualifie le film de « moralement inacceptable » (*l'Express*, 10 mars 1960). Voir « *La Dolce Vita* : un scandale à l'italienne », *Cinéaction*, n°103, 2<sup>e</sup> trimestre 2002, p. 68-74.

<sup>755</sup> *Le Monde*, 8 septembre 1960.

<sup>756</sup> Cité in F. BUACHE, *Le Cinéma italien, 1945-1990*, Paris, éd, L'Age d'homme, p. 56.

<sup>757</sup> Voir en annexe III. 4. 4 la liste des films au plus grand nombre d'entrées.

encore dans bien des cas dans des cercles socioculturels plus restreints. Pour ne citer qu'un exemple parmi d'autres, les films de Pasolini, notamment *Accatone* (1962), sont considérés par la critique comme des œuvres majeures, mais le public ne se rends dans les salles qu'en petit nombre, à l'exception de *L'Évangile selon Saint Matthieu* (1965).

La réputation du cinéma italien balance donc entre spectacle réjouissant, dans le droit-fil de la tradition de la *commedia dell' arte*, et œuvres aux qualités intellectuelles et artistiques reconnues. Certains cinéastes réussissent à opérer une synthèse et à rassembler autour leurs œuvres une fréquentation sociologiquement plus éclatée. Toujours est-il qu'en dépit de cette ambivalence de la culture cinématographique transalpine, les films constituent presque toujours un puissant vecteur de représentation de l'Italie.

## B. Images d'Italie

La production cinématographique transalpine est, à bien des égards, perçue en France comme une expression de l'identité italienne. On peut ainsi lire, en 1964, dans les *Cahiers du cinéma* :

« Aujourd'hui, le cinéma italien est le seul dans le monde (avec, mais à moindre titre, le suédois) à faire s'échanger et se confondre œuvres et génies particuliers avec le génie d'un pays. Pour divers que soient ici les films et éloignés leurs auteurs, ils sont avant tout italiens à nos yeux, et nous nous plaisons à retrouver dans leur variété les contrastes et les visages de l'Italie elle-même. »<sup>758</sup>

Ce sentiment largement partagé se déploie au moins à deux niveaux. D'une part, le cinéma italien par sa force créatrice est intégré dans une généalogie nationale où dominent les figures des grands artistes dont le génie a, dans la conscience française, rejailli sur l'ensemble des Italiens. Les œuvres de cinéma portent en elles le témoignage de ce trait de caractère national qui a fait, et continue de faire, de l'Italie une « terre des arts ».

D'autre part, l'enracinement des cinéastes dans la réalité contemporaine de l'Italie donne inévitablement à leurs films une portée documentaire. Quand bien même ne le souhaiteraient-ils pas, ou cette dimension n'apparaîtrait-elle pas de premier plan dans leurs films, qu'ils ne pourraient échapper à ce type d'interprétation. En effet, leurs films sont vus le plus souvent en France à travers le prisme du courant néo-réaliste qui, depuis la fin de la guerre, a laissé dans les esprits, en particulier ceux des critiques, une profonde empreinte. Au-delà des considérations esthétiques, forcément objets d'appréciations diverses et subjectives,

---

<sup>758</sup> *Cahiers du cinéma*, n°157, juillet 1964, p. 29.

les écrans sur lesquels sont projetés les films sont alors presque toujours considérés, consciemment ou non, comme une fenêtre ouverte sur l'Italie.

Néanmoins, il apparaît que l'expression artistique et réaliste, qui caractérise le cinéma transalpin comme élément constitutif de l'identité italienne, est perçue diversement selon le genre de films. La critique et le public ne manquent pas de distinguer, selon des termes et des modalités pas toujours identiques, les œuvres dramatiques et les comédies.

## 1. Les drames de l'Italie

Les œuvres dramatiques produites par le cinéma italien au début des années soixante sont reçues en France, au-delà des divergences d'appréciations habituelles au sein de la critique, comme des innovations dans les modes d'expression cinématographique. Les films de Fellini, Visconti et Antonioni témoignent de la puissance créative des cinéastes transalpins. Pour la critique française, Michelangelo Antonioni est à la fois la figure de proue et l'incarnation de la modernité cinématographique transalpine, qui mêle à une recherche esthétique, à travers le soin apporté à la qualité des images, une quête existentielle sur le thème de la déshumanisation des rapports entre les individus. Les films de Pasolini sont plus encore considérés comme des représentants d'une avant-garde, certes parfois déroutante, mais qui donnent au cinéma une dimension profondément poétique.

Les œuvres dramatiques italiennes concilient démarche artistique et ambition de donner du sens au monde contemporain. Brunetta note dans son histoire du cinéma italien :

« Peu de cinématographies au monde restent pendant un certain temps – avec le plein appui de l'industrie – aussi proches de l'Histoire, de la chronique, de l'actualité et des mœurs. La confiance persiste, chez beaucoup d'auteurs, que le cinéma puisse encore être une clé de déchiffrement et de compréhension réelle ou métaphorique, du présent. On peut même dire que, entre les années 60 et les années 70, on enregistre le plus haut degré dans la tension et la conviction que l'on peut utiliser la caméra comme moyen de connaissance et comme une arme. »<sup>759</sup>

Le kaléidoscope d'images que produisent ainsi les cinéastes dans leur volonté de porter témoignage d'un monde contemporain en pleine transformation tranche, à bien des égards, avec la modernité de leur expression artistique. En effet, plutôt que de se vouer à une célébration du miracle économique et de ses effets sociaux, ils préfèrent en général porter leurs caméras sur l'envers de ce miracle et sur les difficultés d'adaptation individuelles et

---

<sup>759</sup> G.P. BRUNETTA, *Storia del cinema italiano*, op. cit., p. 22.

collectives. Quelques exemples permettent d'identifier les principaux faisceaux du reflet de l'Italie qu'offre le cinéma dramatique.

Dans *Rocco et ses frères*, Luchino Visconti se livre à un récit, inscrit dans la lignée néo-réaliste, des difficultés de l'émigration intérieure à travers le destin de trois frères ayant quitté la Sicile pour s'installer à Milan, cité emblématique du développement industriel de la partie nord de la Péninsule. Leur parcours les conduit à rejoindre le sous-prolétariat, qui ne vit pas l'essor économique comme un progrès mais plutôt comme une source d'aliénation, thème cher au cinéma transalpin. Pasolini continue d'explorer, troquant sa plume pour une caméra, la vie de ce sous-prolétariat dans les zones de *borgate*. La vie des banlieues populaires romaines fournit ainsi le cadre à *Accatone* et à *Mamma Roma*.

Antonioni dans *Le Désert rouge* apporte la démonstration que les difficultés d'insertion sociale ne se situent pas seulement dans les zones marginales. Le film offre certes quelques-unes des images les plus révélatrices du développement industriel du Nord de l'Italie, mais il brosse aussi le portrait d'une jeune femme, interprétée par Monica Vitti, désemparée au milieu des épaisses fumées produites par les cheminées des usines.

L'aggravation des inégalités sociales, qu'implique l'essor industriel, est renforcée par l'appétit des investisseurs que dénonce notamment Francesco Rosi dans *Main basse sur la ville* (1963). Dans ce film-enquête, Rosi stigmatise la spéculation immobilière à Naples et plus largement l'affairisme et la collusion qui en découle entre milieux économiques et milieux politiques. Le cliché de l'Italien malhonnête trouve ici un nouveau ressort. Malhonnête mais aussi violent, en particulier dans le Sud, telle est l'image produite par le film précédent de Rosi, sorti la même année en France, *Salvatore Giuliano* (1963), et dans un registre quelque peu différent, plus rural et ethnographique, par celui de Vittorio de Seta, *Bandits à Orgosolo* (1961). L'un est une véritable enquête menée sur la mort d'un membre de la mafia en Sicile, tandis que l'autre retrace le parcours d'un berger sarde entre pauvreté et actes de banditisme.

Le cinéma italien, comme la littérature, avec laquelle les passerelles sont nombreuses, contient une forte dimension politique. La stigmatisation par la caméra de l'accentuation des déséquilibres sociaux et géographiques, entre le Nord et le Sud, provoquée par la brutale industrialisation du pays relève en effet d'un parti pris idéologique et d'un engagement politique. Interrogé par le quotidien *Le Monde* lors de la sortie en France de *Main basse sur la ville* Francesco Rosi répond ainsi :

« On reprochera à mon film de montrer que la gauche est meilleure que la droite. Je le pense moi. »<sup>760</sup>

L'affirmation d'une sensibilité de gauche est partagée par la plupart des cinéastes. L'engagement politique est d'ailleurs un thème fréquemment abordé, parfois sous l'angle historique, avec *Les Camarades* de Monicelli, chronique des luttes ouvrières à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ou encore la *Ragazza di Bube* de Comencini, adapté d'un roman de Cassola, évoquant l'éducation politique d'une jeune fille à la fin de la guerre. La période de la guerre fournit d'ailleurs un sujet très politique aux cinéastes soucieux de revisiter la mythologie de la Résistance. *La Ciociara* de Vittorio De Sica (1961), *La Bataille de Naples* de Nanni Loy (1963) ou *Le Terroriste* (1964) de Gianfranco De Bosio représentent la diversité des approches dans ce domaine.

La question politique et plus exactement l'attraction du communisme est abordée en arrière-plan dans le second film d'une jeune cinéaste apprécié de la critique : Bernardo Bertolucci. Dans *Prima della Rivoluzione* (1966), il met en effet en scène la rupture d'un jeune bourgeois parmesan avec son milieu d'origine pour rejoindre les milieux communistes.

Cette liste de films, bien loin d'être exhaustive, révèle les principales caractéristiques du cinéma dramatique transalpin. Par sa qualité et son originalité expressive, mais aussi par les thèmes traités, ce cinéma est un véhicule de l'italianité, culture à laquelle il est pleinement identifié. La réputation des films italiens se bâtit, en effet, en grande partie sur cette singularité reconnue. L'absence de traduction de certains titres accentue plus encore la perception de l'origine nationale (et accessoirement contribue à vulgariser en France la langue italienne). L'exemple le plus célèbre est de ce point de vue *La Dolce Vita*. Le maintien du titre en italien, en dépit, en certains endroits, notamment dans la presse, de la version traduite, est dans ce cas extrêmement révélateur. En effet, alors que le film de Fellini s'apparente à une chronique des modes de vie et des comportements d'une frange très restreinte de la population italienne, la haute bourgeoisie romaine, le titre devient emblématique d'une attitude caractéristique de l'ensemble des Italiens<sup>761</sup>. Les avertissements du correspondant à Rome du journal *Le Monde* ne changent rien à l'affaire:

« Je mets en garde mes relations de France et de Navarre contre l'impression qu'ils pourraient retirer de ce film. [...] J'appartiens banalement au lot de deux millions cinquante-trois mille habitants de Rome qui n'ont pas eu l'occasion de fréquenter les cent quatre-vingt-dix-sept personnages de la *Dolce Vita*. »<sup>762</sup>

---

<sup>760</sup> *Le Monde*, 10-11 novembre 1963.

<sup>761</sup> Voir M. D'AMICO « Dolce Vita », in G. CALCAGNO (a cura di), *L'Identità degli Italiani*, Roma-Bari, Laterza, 1998, p. 69-73.

<sup>762</sup> *Le Monde*, 20 février 1960.

Il est certain que le succès du titre de ce film dépasse largement son seul contenu factuel, en passant dans le langage courant comme une expression presque idiomatique qui concentre, aux yeux du public français, l'essence même du mode de vie des Italiens. *La Dolce Vita* pose, avec une acuité particulière, la question de la perception du cinéma italien en France. En effet, les images proposées sont immanquablement interprétées à la lumière de représentations profondément ancrées dans les esprits. Il est ainsi difficile de se dégager des clichés et des stéréotypes qui demeurent convoqués quelles que soient les perspectives des cinéastes. Le phénomène se vérifie plus encore avec les comédies.

## 2. Comédie et stéréotype

Les comédies italiennes bénéficient depuis une vingtaine d'année d'une reconnaissance de la part des cinéphiles comme un genre majeur du cinéma qui mérite études et analyses<sup>763</sup>. Il est désormais convenu de considérer que « la comédie est moins une trahison que la continuation naturelle du néo-réalisme ». En effet, par le recours à la satire, les cinéastes portent, en oblique, un regard acéré sur les réalités contemporaines.

Ce point de vue n'apparaît pas comme dominant, loin s'en faut, parmi la critique qui, par réflexe intellectualiste, minore un genre pourtant populaire. Le succès des comédies auprès du public pose, quant à lui, l'épineux problème des modes de réception. Il nous semble que la distanciation à l'œuvre dans la satire ne fonctionne pas de la même manière pour les publics français et italien. La critique sociale qui sous-tend nombre de ces films ne peut être, en effet, perçue sans une connaissance approfondie ou vécue des réalités décrites. Aussi, pour le public français, la distance ne prend-elle pas la forme d'un rapport à l'altérité, à l'étrangeté italienne, contribuant à nourrir toute une série de stéréotypes déjà bien ancrés ?

### a) Les comédies italiennes face à la critique

À la fin des années soixante-dix, on peut lire dans la revue *Image et son*, qui amorce l'entreprise de réhabilitation du genre :

« Il y a peu, on appelait (et on appelle encore) souvent avec une moue quelque peu méprisante, *comédie à l'italienne*, le rôle de la préposition *à* étant péjoratif. Elle signifiait qu'il s'agissait bien d'une comédie malheureusement traitée à la façon (indigeste) italienne. »<sup>764</sup>

---

<sup>763</sup> Voir notamment J. A. GILI, *La Comédie italienne*, Paris, Henri Veyrier, 1983 ; « La comédie italienne de Don Camillo à Berslusconi », *Cinémaction*, n°42, 1987.

<sup>764</sup> A. GAREL, « La comédie italienne et la critique », *Image et son. Revue du cinéma*, n°316, avril 1977, p. 20.

Nos investigations confirment globalement l'accueil réservé à ces films par la presse spécialisée et par les critiques de cinéma d'une partie de la presse généraliste, celle qui s'adresse si ce n'est aux élites, du moins à ceux qui disposent d'un niveau culturel supérieur.

Le numéro consacré par *Les Cahiers du cinéma* en 1962 à la « situation du cinéma italien » ne comporte pas un seul article sur la comédie. Le mur de l'indifférence se brise en de très rares occasions pour laisser place à des remarques incisives. Aussi, parle-t-on de films « pittoresque ou populistes » à propos de Zampa, Risi et Comencini ; on évoque les « grosses semelles de Pietro Germi »<sup>765</sup>. Si la revue *Positif* prend acte du dynamisme et d'une « maturité certaine » du genre en consacrant un article à « La comédie du miracle », le ton demeure empreint de condescendance<sup>766</sup>. Le renouvellement de la comédie italienne au début des années soixante souffre du très mauvais souvenir laissé chez les critiques par les productions de la décennie précédente, dont la figure emblématique est le personnage de Toto. Dans le quotidien *Combat*, Pierre Marcabaru reproche à Comencini de poursuivre dans cette voie et de mettre en scène, dans *La Grande pagaille*, « simplement le pittoresque italien qui a fait tant de mal au cinéma transalpin, qui l'a condamné à la caricature »<sup>767</sup>. Dans la même veine, *France Observateur* s'étonne de voir attribuer le lion d'or du Festival de Venise en 1959 à *La Grande Guerre* de Monicelli, aux côtés du film de Rossellini, *Le général della Rovere*<sup>768</sup>.

Les comédies font donc, en règle générale, l'objet du mépris de la critique qui considère le septième art comme une démarche intellectuelle et artistique visant à une mise en perspective des sujets les plus graves. Le ton des comédies ne peut alors que déconcerter. Il ne paraît d'ailleurs guère étonnant aux observateurs français que ce soient les voisins transalpins qui s'imposent comme les maîtres du genre, tant la propension de ces derniers à l'insouciance et à la frivolité est proverbiale.

Toutefois, la critique prend progressivement la mesure des transformations de la comédie italienne. Elle ne demeure pas totalement insensible, notamment dans les milieux de gauche, à la dénonciation, que comporte le genre, de certains aspects figés de la société italienne. Ainsi, les avis sont ponctuellement plus nuancés voire favorables. On peut citer parmi les grands succès de l'époque le cas du film de Pietro Germi, *Divorce à l'italienne* (1962), qui, selon *France Observateur*, se démarque de « la production comique italienne de consommation courante qui est d'une vulgarité et d'une médiocrité effarantes »<sup>769</sup>. Le même hebdomadaire, peu enclin à céder aux sirènes des modes populaires, écrit à propos de Marco Ferreri, lors de la sortie du film *Le Lit conjugal* (1963), que « ses films sont des farces

---

<sup>765</sup> *Cahiers du Cinéma*, n° 131, mai 1962, p. 6.

<sup>766</sup> G. FOFI, « La comédie du miracle », *Positif*, n° 60, avril-mai 1964, p. 14-27.

<sup>767</sup> *Combat*, 26 mai 1961.

<sup>768</sup> *France Observateur*, 10 septembre 1959.

<sup>769</sup> *France Observateur*, 7 juin 1962.

énormes et superbes, d'une incessante drôlerie, et d'un anticléricalisme sans mélange »<sup>770</sup>. La lecture de la comédie apparaît dans ces cas, comme dans d'autres, dépasser le seul divertissement pour atteindre une portée idéologique auquel certaines franges de la critique sont sensibles.

Plus généralement, on ne peut s'empêcher de s'interroger sur le rapport qu'entretiennent les Français avec la comédie italienne. La dimension critique que contient toute satire n'est-elle pas perçue que très occasionnellement et par une partie seulement réduite des spectateurs, qui réinvestissent ce contenu dans une réflexion idéologique plus large et qui ne fait pas toujours de l'Italie l'objet principal de cette réflexion ? On peut supposer que la comédie italienne est reçue avant tout comme l'héritière de la *commedia dell'arte*, qui a profondément marqué l'imaginaire culturel français – il s'agit sans doute d'une des clefs d'explication de leurs succès. Par cet héritage, la pantomime l'emporterait sur le discours et le divertissement sur la critique sociale. En accentuant certains traits de caractère, ressort traditionnel de la caricature comme du stéréotype, et en les associant étroitement à l'italianité des personnages et des situations, selon le principe de contextualisation, ces films cantonneraient, aux yeux des Français, les Italiens dans le registre, peu valorisant, de la bouffonnerie. L'Italie serait alors perçue comme un théâtre burlesque sur la scène duquel les comédiens n'auraient pas à forcer le trait pour susciter une hilarité persifleuse.

### **b) Un portrait de l'« homo italicus »<sup>771</sup>**

Indiscutablement, les comédies dessinent au travers des multiples facéties des personnages le portrait stéréotypé de l'Italien. Il serait trop long de reprendre ici l'ensemble d'une filmographie foisonnante pour le démontrer. Quelques exemples, choisis parmi les films les plus marquants, paraissent d'ailleurs suffire, ne serait-ce que du fait que l'on y retrouve toujours les mêmes comédiens. Vittorio Gassman, Nino Manfredi, Ugo Tognazzi et Alberto Sordi, chacun à leur manière, incarnent en effet aux yeux des Français l'Italien-type qui se définit par certains traits de comportements bien distinctifs. Il apparaît à la fois superficiel, hâbleur, désinvolte, volubile, séducteur et homme de peu de morale.

Ces différents attributs se déclinent selon les circonstances dans lesquelles sont placés les personnages. Ainsi, lorsque la comédie se livre, elle aussi, à un examen du passé, elle offre un écho à des représentations bien ancrées dans la conscience française. En mettant en scène la déroute de Caporetto et le spectacle de soldats peu pressés d'en découdre, Mario Monicelli, dans *La Grande guerre*, conforte l'image d'Italiens aux aptitudes militaires peu brillantes.

---

<sup>770</sup> *France Observateur*, 23 juin 1963.

<sup>771</sup> J. A. GILI, *La Comédie italienne*, op. cit., p. 131.



L'absence présumée de courage au combat des voisins transalpins trouve également une illustration dans *La Grande pagaille* de Luigi Comencini, film dans lequel le personnage principal, interprété par Alberto Sordi, ne pense qu'à rentrer chez lui après l'armistice de septembre 1943. Ce film propose un autre niveau d'interprétation péjorative dont le sens figure dans la traduction du titre en français (le titre original est *Tutti a casa*). En effet, la désorganisation de la Péninsule, souvent stigmatisée par ailleurs en France, qui constitue l'arrière plan à la narration, passe ainsi au premier plan. La traduction n'est pas fortuite et révèle un aspect signifiant de l'Italie dans l'imaginaire des Français. La confusion et la veulerie qui semblent caractériser la vie des Italiens sont aussi nettement perceptibles dans le film de Dino Risi, *La Marche sur Rome* ou dans les *Années rugissantes* de Luigi Zampa. Ces films, raillant les difficultés de mobilisation du régime fasciste, ne manquent pas de provoquer un écho dans l'imaginaire des Français, aux mots de Paul-Boncour qualifiant Mussolini de « César de carnaval ».

Lorsque la comédie filme les multiples facettes de la société italienne, la domination masculine devient un thème de prédilection. L'Italien charmeur et misogyne, même tourné en dérision, constitue une figure incontournable de la comédie italienne. Les titres des films *Divorce à l'italienne* et *Mariage à l'italienne* expriment à eux seuls les rapports spécifiques entretenus dans ce pays entre les hommes et les femmes. Marco Ferreri, dans *Le lit conjugal*, décrit avec une ironie féroce la représentation italienne de la virilité masculine. Le personnage principal, interprété par Ugo Tognazzi, aspire, la quarantaine venue, après une vie dissolue, au mariage. Sa femme doit être belle, mais aussi religieuse et si possible vierge. Or, une fois le mariage célébré, il ne parvient pas à donner un enfant à son épouse, ce qu'il vit comme un douloureux affront à son honneur. Le thème est également exploité dans un film, qui connaît en France un moindre succès, et qui a pour cadre un village de Sicile : *Le Coq du village* d'Alessandro Blasetti. Pour ce film encore, le titre français (le titre italien, moins expressif, est *Liola*) met en avant une figure type de l'Italien. Le recours au glissement de sens dans la transposition des titres de l'italien au français se retrouve en de nombreuses autres occasions. C'est ainsi que *Il sorpasso* devient *Le Fanfaron*, un changement plus subtil mais lourd de sens. Le personnage, interprété par Vittorio Gassman (Bruno Cortona), entraîne dans une équipée douce-amère et finalement tragique Jean-Louis Trintignant (Roberto Mariani) jouant un jeune étudiant réservé mais fasciné par ce compagnon si « italien ». Vittorio Gassman n'est pas seulement, pour le public français, celui qui « dépasse » cette aventure, il est une fois de plus l'archétype italien : le fanfaron. Le contraste entre les deux personnages peut prendre, dans les salles françaises, une dimension particulière. Roberto, interprété par Jean-Louis Trintignant, semble incarner l'esprit français, non seulement en raison de la nationalité du célèbre acteur mais aussi en raison des traits de caractère qui lui sont attribués.

La comédie italienne met en scène de manière caricaturale l'Italien dans son rapport au politique. Un des sketches du film de Dino Risi, *Les Monstres (La Journée de Monsieur le Député)*, suggère la corruption de la démocratie chrétienne. Cependant, la série des Don Camillo, adaptée de l'œuvre de Guareschi, constitue sans aucun doute, par son succès, la représentation la plus pénétrante en France des comportements politiques des Italiens. Les personnages principaux, le prêtre (Don Camillo) et le maire communiste (Peppone), symbolisent la bipolarité de la vie politique transalpine dans un jeu où se mêlent oppositions exubérantes et sens du compromis. Pour les millions de spectateurs qui se rendent dans les salles à chaque épisode, le couple Camillo-Peppone devient emblématique de la scène politique italienne, petit théâtre de Guignol dont les acteurs s'agitent sans que cela prête à conséquences. Le très sérieux quotidien *Le Monde* n'hésite pas, à l'occasion, à reprendre le cliché comme titre d'un éditorial à la une<sup>772</sup>.

---

<sup>772</sup> *Le Monde*, 6 novembre 1964.

## Conclusion du chapitre III

---

Le développement de la culture de masse favorise au cours des années soixante une croissance sans précédent de la diffusion en France de la culture italienne, comme en témoignent les différentes études quantitatives que nous avons pu proposer. Cette expansion est, en outre, largement encouragée dans tous les domaines par les autorités italiennes, comme le remarque, en 1968, Louis Dollot :

« Tout en favorisant l'influence internationale croissante des savants italiens, l'Italie manifeste son rayonnement en premier lieu par les échanges culturels et artistiques : traduction d'œuvres de grands romanciers italiens contemporains, soutien à l'importation du livre, diffusion des livres d'art, somptueuses expositions d'arts plastiques, opéras, chanteurs et cantatrices ayant fait leurs preuves, tournées théâtrales [...]. »<sup>773</sup>

Il est certain, néanmoins, que tous les artistes et écrivains italiens n'accèdent pas pour autant à la reconnaissance du grand public. Ce sont généralement des auteurs et artistes déjà confirmés dans leur propre pays qui parviennent à franchir les frontières et à toucher le public français. Pour les « classiques », les Français se cantonnent toujours à la lecture de deux auteurs incontournables, mais bien isolés : Dante et Machiavel. L'essor de l'édition profite davantage à la littérature contemporaine<sup>774</sup>, avec des disparités de traitement qui sont liées à la configuration du monde des « intellectuels » de part et d'autre des Alpes. Il convient, bien sûr, de prendre en compte l'effet démultiplicateur provoqué par la puissance des *media*, qui font et défont les modes, fabriquent de la célébrité. Or les créateurs italiens parviennent souvent, au cours de cette période, à susciter l'intérêt du public, à se forger une réputation, à se poser en figures emblématiques de la culture de leur pays. Il en est ainsi de Moravia, dont chaque nouveau roman est attendu avec impatience par la critique et le public, comme en témoigne le rythme de plus en plus rapide de traduction<sup>775</sup>.

Mais, plus que cela encore, la culture italienne a reçu un accueil favorable en France en raison des liens profonds qui lient l'intelligentsia des deux pays autour d'une culture politique et esthétique commune. Cette culture politique est fondamentalement de gauche et s'exprime au niveau artistique en référence plus ou moins directe au « réalisme socialiste ». Une véritable rencontre a lieu entre le mouvement néo-réaliste italien et les intellectuels de la

---

<sup>773</sup> L. DOLLOT, *Les Relations culturelles internationales*, Paris, PUF, 1968, p. 86.

<sup>774</sup> Jean-Pierre Viallet fait le même constat pour la période précédente (J.-P. VIALLET, « Le livre témoin des relations culturelles entre la France et l'Italie (1945-1958) », *op. cit.*, p. 504).

<sup>775</sup> Le public français ne découvre son premier roman, *Gli indifferenti*, que vingt ans après sa publication en Italie (1929/1949), mais *La Disobbedienza, Il Disprozzo* et *La Noia* sont traduits l'année qui suit leur publication tandis que *L'Amore coniugale* sort en traduction française la même année que l'édition italienne.

gauche française, mais aussi le public français. En outre, les auteurs et les œuvres en provenance de la Péninsule trouvent en France des relais très influents qui favorisent leur identification, si ce n'est la progression de leur diffusion. On peut, bien sûr, penser au travail très fructueux effectué en ce sens par la revue de Sartre : *Les Temps Modernes*<sup>776</sup> .

Le troisième élément permettant de rendre compte des succès italiens en France est sans aucun doute l'importance du cinéma : non seulement l'adaptation d'œuvres littéraires provoque un effet d'entraînement considérable (les cas les plus significatifs, dans des genres très différents, sont ceux du *Guépard* et de la série des *Don Camillo*), mais encore la qualité reconnue des cinéastes italiens participe activement au rayonnement culturel de leur pays en France.

Nous avons évoqué, comme point de départ à notre approche, l'importance que peut revêtir une pénétration accrue de la culture italienne en France dans le domaine des représentations. Il est apparu clairement que la nature même des œuvres qui touchent le public contribue à accroître un sentiment de familiarité avec les réalités italiennes, passées et présentes, comme l'affirme Nicole Zand dans *Le Monde*, en 1964 :

« Dans aucun autre pays, le cinéma et la littérature n'auront permis, autant qu'en Italie, d'établir un panorama historique et sociologique. Dans aucun pays depuis vingt ans l'art n'aura si profondément, modifié l'image de la réalité. »<sup>777</sup>

Il n'en demeure pas moins que la réception de ces œuvres en France pose un certain nombre de problèmes. Le premier concerne l'orientation idéologique dominante. En effet, la description de la société italienne proposée par les auteurs qui développent une « sensibilité de gauche » comporte une dimension critique qui peut, sinon fausser, du moins orienter le regard. On remarque, de fait, l'attention toute particulière accordée aux aspects négatifs, une mise en avant des problèmes dans la perspective, souvent très subtilement exprimée, d'une dénonciation de l'exploitation sociale et de la misère persistante. L'évocation du « miracle » économique italien se présente le plus souvent, pour les lecteurs et les spectateurs, sous les traits des difficultés pathétiques des exclus du progrès ou du cynisme désenchanté de la bourgeoisie, tandis que l'évocation du *Mezzogiorno* offre un spectacle saisissant et exotique composé d'un mélange d'archaïsme et de violence.

L'orientation idéologique n'est d'ailleurs pas seule en cause, et plus profondément se pose la question de la perception d'une œuvre étrangère, c'est-à-dire d'une œuvre construite en référence à une réalité, à un contexte culturel et social dont le public français ignore une grande partie, qui en tout cas lui demeure « étranger ». L'ironie, le second degré, qui sont inhérents à certains genres, comme la comédie, mais qui se retrouvent dans la plupart des

---

<sup>776</sup> S. TERONI, « Images et imaginaire de l'Italie chez Jean-Paul Sartre », *Franco-italica*, n°2, 1992, p. 45. L'auteur rappelle en quoi la revue a joué « un rôle considérable dans la connaissance de ce pays ».

<sup>777</sup> Nicole ZAND, « Vingt ans de romans et de cinéma », *Le Monde*, 17 novembre 1964.

œuvres littéraires et artistiques, peuvent ainsi échapper à la conscience ou encore conforter les stéréotypes et les lieux communs.

Il convient enfin de mentionner la faible maîtrise de la langue italienne par les Français. Cette réticence pourrait se révéler un obstacle de taille, et un obstacle qui ne semble pas près de tomber puisqu'on ne peut que constater la désaffection des élèves, qui lui préfèrent de plus en plus l'anglais et d'autres idiomes européens, même en deuxième langue. Il est vrai que cet inconvénient, caractéristique fondamentale de la relation des Français à l'étranger, trouve des palliatifs de plus en plus efficaces dans l'augmentation du nombre de traductions et le recours au doublage.

En dépit de ces réserves, le public français dispose plus que jamais d'un vaste choix d'œuvres, qui présentent dans toute leur diversité les regards que les Italiens portent sur eux-mêmes et sur le monde. La curiosité française à l'égard de l'Italie, aiguisée par la réputation d'excellence retrouvée de ses auteurs et de ses artistes, paraît même plus vive qu'à l'égard de la plupart de ses autres voisins, si l'on excepte le monde anglo-saxon. Le cinéma est, à ce titre, le grand vainqueur parmi les produits culturels importés d'Italie. Interrogés sur le cinéma national qu'ils préfèrent, les Français placent en tête leur propre cinéma (75 %), immédiatement suivi du cinéma italien (57 %) <sup>778</sup>.

Reste à savoir comment est reconstruite, dans les imaginaires et à travers le travail intellectuel, l'image de l'Italie et des Italiens.

---

<sup>778</sup> P. MILZA, « Culture et relations internationales », *op. cit.*, p. 369. Le constat est le même en 1954 et 1968 ; les chiffres sont ceux de 1954.

## Chapitre IV : Manières de voir : les Français regardent l'Italie et les Italiens

Les relations entre Français et Italiens reposent sur tout un ensemble d'échanges réciproques et de représentations qui se nourrissent mutuellement. Ainsi, l'immigration et le tourisme sont apparus à la fois révélateurs et producteurs d'images de l'Italie et des Italiens par le biais de contacts directs entre les deux peuples. Mais on a aussi constaté le poids, dans la construction des représentations, que peuvent avoir les produits culturels, que ce soit à travers la diffusion de discours ou d'images. Dans cette perspective, il paraît nécessaire de rendre compte non seulement de l'influence potentielle des productions culturelles transalpines, mais aussi de la manière dont les Français peuvent percevoir leurs voisins à travers leur propre production culturelle et intellectuelle. Le traitement par la presse de la question de l'immigration italienne en France, ainsi que les guides touristiques ont déjà été abordés selon ce point de vue. D'autres domaines de la culture, immensément vastes, restent à explorer : la littérature<sup>779</sup> (pour adultes et pour enfants), les arts plastiques, la musique et le chant, la recherche universitaire ou encore la télévision, la radio...

L'approche développée ici met davantage l'accent sur les représentations de l'Italie contemporaine et les aspects politiques, dans la mesure où il s'agit de comprendre comment est perçu ce pays en tant qu'acteur des relations internationales. C'est pourquoi les interrogations s'organisent autour des thèmes du savoir légitime et de la puissance performative du discours autorisé. En effet, une attention particulière a été portée aux expressions issues de milieux ou de médias qui portent une parole à laquelle est conférée une valeur d'autorité. Cette autorité doit être envisagée comme une dialectique du savoir légitime qui se construit en référence à des éléments de réalité (données concrètes et représentations) tout en développant un effet de rétro-action sur cette réalité, notamment à travers les mouvements d'opinion ou le processus de décision politique.

Le premier type de discours légitime envisagé est celui qui reçoit la caution du monde intellectuel à travers les institutions, notamment celles du ministère de l'Éducation nationale. C'est un discours qui revêt ainsi la double autorité de la scientificité et de l'institutionnalisation des savoirs, que ce soit au niveau des manuels scolaires ou, à l'autre

---

<sup>779</sup> On pourrait citer en particulier le roman de Roger Vaillant, *La Loi*, prix Goncourt 1957, qui a offert à un large public français une vision romancée, mais sur un mode très réaliste, de l'Italie et surtout du *Mezzogiorno*.

bout de la chaîne, au niveau des thèses et travaux de recherche encadrés par les instances universitaires. Le magistère scolaire n'est cependant pas seul pris en compte puisqu'il est également possible d'aborder sous ce même angle la question du rayonnement des « intellectuels » qui ont partagé leur vision de l'Italie avec leurs contemporains. Deux personnages se détachent, de ce point de vue, au cours des années soixante : Jean-Paul Sartre et Jean-François Revel. L'un en tant qu'intellectuel à la stature déjà reconnue, l'autre en raison du retentissement de son premier ouvrage. Ces discours ont, même s'il est difficile de le mesurer avec précision, une grande influence sur la construction de la culture en raison de leur rôle dans la formation intellectuelle des nouvelles générations, mais aussi de leurs répercussions sur les élites cultivées.

Le deuxième type de discours légitime est celui qui est développé par la presse, en particulier par les journaux ayant une solide réputation de fiabilité ou un lectorat lui-même influent auprès de l'opinion publique. La presse transmet, dans l'immédiateté du flux de l'information, un certain nombre de données qui alimentent la réflexion de ses lecteurs. Mais elle est tout autant le reflet de représentations déjà ancrées dans l'opinion. Son discours est toutefois quelque peu différent de celui des instances scolaires et des « intellectuels » tel qu'il est exprimé dans des ouvrages spécialisés. Adressé à un public plus large, il est davantage soumis à la pression des événements et à la conjoncture, sur lesquels il permet de récolter des renseignements spécifiques et complémentaires.

La presse, la recherche universitaire, les essais sur l'Italie sont autant de canaux par lesquels les hommes politiques et les diplomates reçoivent des impressions et des convictions qui ne sont pas sans effets sur leur appréciation de la situation de l'Italie contemporaine. Mais ces discours ne permettent pas à eux seuls de rendre compte de leurs représentations de l'Italie et des Italiens. Il apparaît ainsi nécessaire, en ce qui les concerne, de retracer une partie de leurs parcours en mettant l'accent sur les éléments personnels (formation, idéologie, carrière, contacts avec l'Italie) qui peuvent avoir orienté leur vision des voisins transalpins. Un tel intérêt n'est pas fortuit. Il s'agit, en effet, de personnages qui exercent une influence, parfois considérable, sur l'attitude et la politique de la France à l'égard de l'Italie. En tant que membres des instances gouvernementales, que leur position soit centrale ou plus périphérique, ils sont acteurs du processus de décision politique. D'autre part, ils produisent à leur tour des discours que l'on peut qualifier de légitimes, en raison même de cette position. Ce qu'ils disent ou écrivent de l'Italie est ainsi non seulement révélateur de leur système de représentation, mais aussi investi d'une charge performative d'autant plus large qu'ils sont des personnages publics de haut rang.

Ces différentes approches mettent en lumière plusieurs types d'expériences de l'Italie : des expériences culturelles vécues à un niveau global mais différenciées en fonction de

l'appartenance sociale ou politique, des expériences intellectuelles et affectives vécues à un niveau individuel mais partagées avec une large part de la communauté nationale.



# I. Approches intellectuelles

---

Les sciences humaines ne peuvent prétendre à l'objectivité et c'est sans doute ce qui fait leur richesse, étant à la fois instrument et objet de leur propre étude. Cette réflexivité du savoir savant peut être mise à profit dans l'analyse des représentations, que ce soit à travers l'étude du contenu des manuels scolaires ou des thèmes développés par les recherches des historiens, géographes, sociologues et juristes des années soixante lorsqu'ils traitent de l'Italie. Il est bien évident que l'accès à la connaissance de ce pays ne passe pas uniquement par l'école ou l'université, ou même par les ouvrages des « intellectuels ». Il est également certain que la plupart de ces discours scientifiques sont destinés à un public restreint, même si l'on considère à part les manuels scolaires. Or, il s'agit de ce que l'on désigne sous le terme de « public cultivé », un public donc, qui loin d'être un récepteur passif fait preuve d'une très forte activité dans le domaine culturel et irrigue, par effet de capillarité, l'ensemble de la société française. Cela est bien sûr lié au statut particulier des intellectuels « un statut, comme dans la définition sociologique, mais transcendé par une volonté individuelle, comme dans la définition éthique, et tourné vers un usage collectif »<sup>780</sup>.

L'attention portée par les milieux intellectuels aux choses d'Italie revêt donc une importance tout à fait centrale et se déploie à une multitude de niveaux. Mais elle se caractérise aussi par une forte inégalité en fonction de l'appartenance politique ou du moins de la détermination idéologique, les intellectuels communistes et surtout de la gauche indépendante manifestant un intérêt beaucoup plus soutenu et bienveillant depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale que les intellectuels liés à la mouvance conservatrice<sup>781</sup>. Il convient donc tout à la fois de déterminer la place qu'occupe l'Italie dans les publications à portée scientifique et scolaire et d'analyser les images qui sont produites par ces vecteurs en les confrontant à des productions plus spécifiquement attentives à dépeindre avec fidélité la réalité de ce pays.

---

<sup>780</sup> P. ORY, J.-F. SIRINELLI, *Les Intellectuels en France, de l'Affaire Dreyfus à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1992, p. 10.

<sup>781</sup> Cet aspect a été amplement développé dans une étude récente portant sur la période précédente : O. FORLIN, *L'Italie au regard des intellectuels français : images et opinions (1945-1955)*, thèse, Grenoble, 2000. Nous n'avons pris connaissance que tardivement de ce travail, à un moment où notre propre recherche était déjà fort avancée.

## A. L'Italie dans les manuels scolaires

Les manuels scolaires du second degré d'histoire et de géographie fournissent une source d'un intérêt particulier pour toutes recherches sur les représentations de l'altérité nationale. Il s'agit d'une source dont la spécificité peut se définir de la manière suivante :

« Tout d'abord son caractère « officiel ». À l'autorité que revêt à l'époque la parole imprimée, s'ajoute en effet – en un temps où elle n'est pas encore contestée – celle de l'institution scolaire et universitaire. Le discours du manuel a d'autant plus de chance d'être pris au sérieux et accepté sans beaucoup de réserves qu'il émane de cet épiscopat de la culture de masse que constitue l'école et qu'il est, pour une large part, produit par les meilleurs spécialistes de la science historique et géographique. »<sup>782</sup>

La remarque, formulée à propos des manuels scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, ne perd pas de sa validité pour notre période. De fait, notre réflexion s'inscrit inévitablement dans le prolongement de celle qui est développée par l'auteur de ces lignes, ce qui permet, par ailleurs, d'envisager des points de comparaison.

L'étude porte sur une quinzaine de manuels d'histoire et une dizaine de manuels de géographie représentant les principales maisons d'édition<sup>783</sup>. On peut donc estimer qu'ils figurent parmi les plus répandus.

### 1. Un siècle d'histoire italienne

La construction multidimensionnelle de l'image d'un pays sollicite inévitablement le passé. L'histoire, telle qu'elle peut être transmise par le biais des manuels scolaires, façonne cette image. Au-delà des connaissances factuelles concernant les grandes phases de l'histoire nationale du pays, elle contribue au processus de représentation à différents niveaux, qui parfois se confondent : la mise en perspective des rapports entretenus par la France avec ce pays, l'évaluation de son statut sur la scène internationale et enfin son apport à « l'histoire universelle ».

Dans l'analyse de l'image de l'Italie renvoyée par les manuels, notre attention s'est portée principalement sur la période contemporaine, correspondant à l'histoire post-unitaire de l'Italie. Il s'agit de questions traitées au niveau des classes de Première et de Terminales, même si le programme dans cette dernière classe favorise les incursions dans un passé plus lointain. Par-delà la nécessité de limiter notre corpus documentaire, notre problématique

---

<sup>782</sup> P. MILZA, « L'Italie dans les manuels français de l'après-guerre » in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1946-1954)*, *op. cit.*, p. 207.

<sup>783</sup> Les manuels utilisés sont répertoriés à la rubrique « sources imprimées ».

d'ensemble justifie ce choix. En effet, si les chapitres traitant des périodes plus anciennes fournissent de précieuses indications sur le degré d'imprégnation de certains mythes<sup>784</sup>, la représentation de l'Italie contemporaine puise davantage au cœur des tumultes d'un passé récent les éléments de référence nécessaires à l'élaboration d'un schéma interprétatif du présent, car ce sont des moments où les réalités politiques de la Péninsule paraissent mieux identifiables.

### **a) Quelle place pour l'Italie ?**

L'examen de la place occupée par l'Italie dans les programmes des deux derniers niveaux de l'enseignement secondaire permet de mesurer l'intérêt porté à notre voisine, tout en cernant les pôles de cet intérêt. Pour cela, suivons la progression des programmes définis par un arrêté ministériel du 9 juin 1959 et mis en vigueur au cours de la décennie suivante.

Dans le programme de la classe de Première couvrant la période 1848-1914, qui offre une large place à la France – comme l'ensemble des programmes du reste –, l'Italie bénéficie d'un traitement plus étendu que par le passé. Ainsi, aux évocations des épisodes révolutionnaires de 1848 dans la Péninsule et au point particulier consacré à la formation de l'Unité, s'est ajoutée une partie du programme, « Histoire intérieure des principaux États européens », dans laquelle l'Italie fait l'objet d'un traitement à part entière. En pratique, cette modification du programme ne se traduit pas toujours dans les manuels par l'adjonction d'un chapitre spécifiquement consacré à l'histoire italienne. Ainsi, à la différence du cours Malet et Isaac ou du manuel édité par Liget, les ouvrages proposés par Delagrave et Hachette rassemblent l'Italie et l'Autriche-Hongrie dans un même chapitre<sup>785</sup>, alors que l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie bénéficient de chapitres spécifiques.

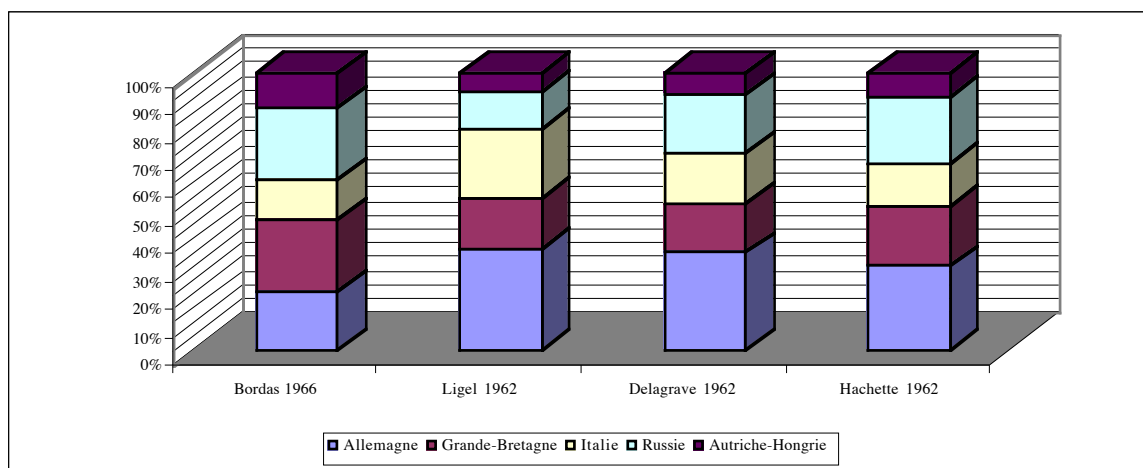
---

<sup>784</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, *op. cit.*, p. 402.

<sup>785</sup> - Chapitre 5. « Les nations de l'Europe centrale jusqu'en 1914 », in J-M. D'HOOP, R. HUBAC, *Histoire contemporaine (1848-1914)*, classe de première, Delagrave, Cours d'Histoire, M. Chaulanges-J-M. D'Hoop, 1962, p. 248-262.

- Chapitre 17. « Les vicissitudes au cœur de l'Europe : Autriche-Hongrie et Italie », in J. DEFASNE, M. LARAN, *Le Monde de 1848 à 1914*, Hachette, 1962, p. 211-222.

**Figure 28. L'histoire intérieure des principaux pays européens (sauf la France) dans les manuels d'histoire en classe de Première (proportion par rapport au nombre de pages accordées à chaque pays).**



La surface éditoriale occupée, dans quatre des manuels les plus répandus, par l'histoire intérieure des principaux pays européens inscrits au programme permet d'affiner la hiérarchisation de l'intérêt porté à chacun d'entre eux. L'Italie se situe en deuxième position dans le Liget, devancée par l'Allemagne, en troisième position dans le Bordas, derrière la Grande-Bretagne et l'Allemagne, et dans le Delagrave, derrière l'Allemagne et la Russie mais au même niveau que la Grande-Bretagne. Enfin, elle se trouve en quatrième position dans le Hachette. Dans tous les cas de figure, l'Italie précède, en nombre de pages, l'Autriche-Hongrie.

La domination de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne se confirme dans les chapitres dédiés à l'expansion européenne et aux relations internationales de 1871 à 1914. Dans l'ordre des puissances que définissent encore plus nettement ces chapitres, l'Italie apparaît bien au second plan. Sur la question de l'expansion européenne, l'Italie est intégrée par le Delagrave aux « puissances coloniales secondaires »<sup>786</sup> et par le Hachette parmi « les impérialismes secondaires »<sup>787</sup>. En outre, le Delagrave précise que, dans ce domaine :

« L'Italie subit plus d'échec qu'elle ne remporta de succès »<sup>788</sup>.

Dans tous les manuels, le bref récit de l'histoire coloniale italienne ne fait qu'égrener les « déboires »<sup>789</sup> avec, en point d'orgue, l'épisode d'Adoua en 1896, qualifié de « défaite

<sup>786</sup> J-M. D'HOOP, R. HUBAC, *op. cit.*, p. 378-381.

<sup>787</sup> J. DEFASNE, M. LARAN, *op. cit.*, p. 275.

<sup>788</sup> J-M. D'HOOP, R. HUBAC, *op. cit.*, p. 380.

<sup>789</sup> *Cours d'Histoire Malet-Isaac, de 1848 à 1914*, classe de première, Hachette, 1961, p. 404.

retentissante »<sup>790</sup> et même de « désastre »<sup>791</sup>. La conquête de la Tripolitaine, quant à elle, fait l'objet d'une simple mention, parfois assortie d'un commentaire relatif aux difficultés rencontrées dans la pacification du territoire. Il faut, d'autre part, signaler la référence faite à l'Italie dans les chapitres concernant l'empire colonial français, à propos de la Tunisie où « les colons italiens, nombreux et soutenus par leur gouvernement, ne se laissaient pas assimiler »<sup>792</sup>, selon le Delagrave, le plus prolixe sur la question.

Dans le champ des relations internationales, l'Italie ne bénéficie pas non plus d'un traitement de premier plan. Elle apparaît soumise à l'attraction de l'Allemagne, centre de gravité, avec la France, du jeu des puissances. Elle n'est, en effet, mentionnée qu'en référence au rapport de force franco-allemand au moment de la signature de la Triple-Alliance ou lors de la réconciliation au début du siècle avec la France, dont le principal artisan semble être Delcassé. À noter toutefois que les allusions à la duplicité de l'Italie, fréquentes dans les manuels du début du siècle et de l'entre-deux-guerres, ont totalement disparu.

Le programme de Terminales, articulé en deux grandes parties autour des thèmes de « la naissance du monde contemporain » et de « la civilisation du monde contemporain », accorde lui aussi une place en demi-teinte à l'Italie. Sa participation à la Première Guerre mondiale se résume à quelques lignes sur son entrée dans le conflit après la période d'« égoïsme sacré », selon la formule de Salandra fréquemment reprise, tandis que la contribution aux opérations militaires, sur « un front secondaire »<sup>793</sup>, se réduit dans la plupart des manuels à un nouveau « désastre », celui de Caporetto. Seul Jean-Baptiste Duroselle, dans le manuel des éditions Fernand Nathan, en grand spécialiste de l'histoire des relations internationales, présente dans un chapitre riche et documenté sur le déroulement de la guerre, un tableau plus complet et plus équilibré de la participation italienne<sup>794</sup>.

De la même manière, l'Italie paraît absente des conférences de l'après-guerre. Seule la présence d'Orlando sur une photographie aux côtés de Clemenceau, Lloyd George et Wilson rappelle la présence italienne à la table des négociations. Les gains territoriaux sont à peine signalés, à l'exception toujours du manuel Nathan.

Le programme de Terminales accorde par ailleurs une place spécifique à l'étude de l'Italie fasciste. Dans les manuels, la question est abordée dans un chapitre intégrant aussi l'Allemagne nazie, cette dernière question bénéficiant toujours d'une surface éditoriale plus étendue. L'Allemagne pèse également de tout son poids dans les chapitres affectés aux

---

<sup>790</sup> J.-M. D'HOOP, R. HUBAC, *op. cit.*, p. 380.

<sup>791</sup> J. DEFASNE, M. LARAN, *op. cit.*, p. 275.

<sup>792</sup> J.-M. D'HOOP, R. HUBAC, *op. cit.*, p. 352.

<sup>793</sup> J. BOUILLON, P. SORLIN, J. RUDEL, *Le Monde contemporain. Histoire-civilisations*, Bordas, Collection d'Histoire Louis Girard, 1968, p. 23.

<sup>794</sup> J.-B. DUROSELLE, *Le Monde contemporain*, classes terminales, F. Nathan, collection Jean Monnier, 1962. Remarquons que certes « sur le front italien aucun événement décisif ne se produit » avant 1917, il est le seul à faire mention de la victoire de Vittorio Veneto (p. 17 et 38).

relations internationales entre 1933 et 1939. Comme en classe de Première, pour la période 1871-1914, l'Italie n'y trouve place que dans le rapprochement, à l'occasion de la guerre d'Éthiopie et de la guerre d'Espagne, puis dans l'alliance avec ce partenaire qui revêt une figure quasi-tutélaire. L'entrée de l'Italie dans le conflit est alors considérée comme l'inévitable conséquence de cette alliance. Il est intéressant de relever que la déclaration de guerre à la France, dont les circonstances ont, après-guerre, alimenté un courant italo-phobe, ne fait l'objet d'aucune appréciation. Seul Jean-Baptiste Duroselle évoque le « coup de poignard dans le dos », mais en citant explicitement le mot de l'ambassadeur François-Poncet<sup>795</sup>. D'ailleurs, les combats franco-italiens de juin 1940 ne suscitent pas plus de commentaires puisque, le plus souvent, ils sont ignorés. Plus généralement, la capacité opérationnelle des troupes italiennes paraît une fois encore limitée, comme en témoigne la litanie des défaites présentée dans les manuels. Dans cette guerre, « le rôle de l'Italie est modeste » selon le manuel Belin<sup>796</sup>. Le souvenir douloureux de l'affrontement n'est pas mis en exergue par les manuels : non seulement sa participation au conflit est minorée, mais encore elle n'apparaît pas nettement comme un ennemi direct de la France. L'affrontement tend ainsi à s'estomper de la mémoire collective.

La seconde partie du programme, « les civilisations du monde contemporain », qui consacre l'apport de l'école des « Annales » dans l'enseignement de la discipline historique, intègre épisodiquement des références à l'Italie dans l'étude du « monde occidental » et dans « les grands problèmes mondiaux du moment ». En ce qui concerne le premier point, l'Italie apparaît essentiellement dans les chapitres dédiés aux fondements et aux évolutions de la civilisation occidentale, notamment au travers des apports de la Rome antique et des cités de la Péninsule au mouvement de la Renaissance. Il n'est guère étonnant d'observer que c'est Fernand Braudel, dans le manuel Belin, qui accorde les plus longs développements à ce dernier aspect. Dans cette longue durée qu'il affectionne, il révèle le déplacement des pôles d'influence dans l'histoire culturelle de l'Europe :

« Aux XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> siècles, les Italiens, ces Italiens que François I<sup>er</sup> appellera à sa cour, sont les professeurs de l'Europe entière. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont les Français que l'on trouve jusqu'en Russie, colporteurs de l'art classique. »<sup>797</sup>

Ce passage de témoin, qui conduit à l'effacement de l'Italie dans les pages suivantes, est entériné par tous les manuels. Ainsi peut-on citer comme exemplaire et significatif, le choix éditorial opéré par le manuel Delagrave qui, dans son tableau des principales aires de civilisation, ne consacre aucun chapitre à la « civilisation italienne » alors que « la civilisation

---

<sup>795</sup> J.-B. DUROSELLE, *Le Monde contemporain...*, *op. cit.*, p. 204.

<sup>796</sup> S. BAILLE, F. BRAUDEL, R. PHILIPPE, *Le Monde actuel. Histoire et civilisations*, Belin, collection Robert Philippe, 1963, p. 108.

<sup>797</sup> *Ibid.*, p. 379.

française », « la civilisation de l'Allemagne occidentale » et « la civilisation britannique » sont ainsi distinguées. Une fois encore, par ce type de traitement, s'ancre dans l'esprit des élèves, d'une part, le palmarès des puissances européennes dominantes, dans lequel l'Italie ne figure pas ou très en retrait, et d'autre part se dégage l'impression d'un pays qui ne concourt plus, depuis l'époque de la Renaissance, au mouvement du progrès.

Le sentiment trouve confirmation dans la part réduite accordée à l'Italie dans l'étude des « grands problèmes mondiaux européens ». Sa participation au processus d'intégration européenne, aspect qui fait l'objet de longs développements, ne donne lieu qu'à de brèves mentions. Les manuels semblent ignorer le rôle moteur joué pourtant par ce pays et certains de ses dirigeants, comme De Gasperi.

De ce panorama de l'espace occupé par l'Italie dans les programmes de Première et de Terminales, il ressort au moins deux observations. L'une est que ce pays bénéficie d'une surface de traitement plus large que par le passé. L'autre est que les orientations éditoriales, dans la forme et dans le fond (c'est-à-dire le contenu rédactionnel), tout en lui reconnaissant le statut de puissance, l'inscrivent à un rang secondaire.

## **b) Une histoire de l'Italie contemporaine**

Quoi qu'il en soit, les élèves, une fois parvenus au baccalauréat, ne doivent plus ignorer les grandes phases de l'histoire contemporaine de l'Italie. Les manuels, suivant les indications des programmes, consacrent, nous l'avons vu précédemment, des chapitres spécifiques aux évolutions politiques et économiques dans la Péninsule, de l'Unité au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. La proposition pédagogique qui confère à la discipline historique la faculté de rendre intelligible le présent donne à ces pages une force indéniable dans la constitution et l'affirmation de représentations. Une force dont il convient d'examiner les diverses inflexions.

Chaque période de l'histoire italienne est traitée, comme c'est le cas pour tous les pays, d'un point de vue implicitement comparatiste, gardant toujours en ligne de mire la situation de la France à la même époque. Chacune apparaît également marquée par un certain nombre de spécificités qui contribuent à la fois à construire une image singulière de l'Italie et des Italiens, et à mettre en exergue liens et différences avec la France. La période de l'Unité est envisagée avant tout sous l'angle de l'influence française. Ainsi, il n'est pas abusif de penser qu'en mettant très majoritairement l'accent, lors de l'examen de cet épisode, sur « l'intervention décisive »<sup>798</sup> de la France, les manuels entretiennent l'idée d'une Italie

---

<sup>798</sup> L. GIRARD, *1848-1914...*, *op. cit.*, Bordas, 1966, p. 133.

dépendante de sa voisine transalpine. Les modalités de l'appui militaire et diplomatique de Napoléon III font l'objet de développements détaillés, accompagnés d'une iconographie illustrant la participation des troupes françaises. Les principales figures italiennes de l'Unité apparaissent également soumises à l'influence française. On relève à dessein que Cavour, qui a sollicité l'aide de Napoléon III, est né dans le Piémont à « une époque où la région était française »<sup>799</sup> et qu'il a reçu, de fait, une « éducation toute française »<sup>800</sup>, et que Garibaldi est né à Nice, considéré comme territoire français. Toutefois, l'obstacle représenté par la France dans le règlement de la question romaine est traité de manière ambiguë. Seul le manuel Bordas, dirigé par Louis Girard, écrit explicitement :

« Désormais, l'Empereur était le seul obstacle à l'achèvement de l'Unité dont il avait été le promoteur. »<sup>801</sup>

Les autres préférèrent insister sur la signature, en 1864, de la convention de septembre, prévoyant le retrait des troupes françaises de Rome dans un délai de deux ans, « afin de donner satisfaction au sentiment national italien »<sup>802</sup>.

Une fois l'Unité achevée, la situation du pays est décrite comme difficile. Les auteurs insistent alors sur les retards voire l'archaïsme de l'Italie par rapport aux autres pays européens et bien sûr, à la France, que ce soit dans le domaine politique ou dans le domaine économique. Le manuel Hatier, rédigé par Lucien Genet, fait un résumé du tableau brossé dans tous les manuels en indiquant d'emblée « l'état arriéré de la structure sociale et économique » et « le manque de maturité politique »<sup>803</sup>. La vie politique italienne semble marquée par l'immaturité. La période de la gauche au pouvoir est jugée sévèrement. La personnalité de Crispi semble cristalliser les reproches : « Sicilien au patriotisme ombrageux »<sup>804</sup>, « impulsif et autoritaire »<sup>805</sup>, « il gouverne tyranniquement »<sup>806</sup>. Une fois encore l'ombre de la France plane sur les appréciations des choses d'Italie puisque les manuels ne manquent pas de rappeler que les sentiments gallophobes de Crispi l'ont poussé au rapprochement avec l'Allemagne. Et c'est seulement à son départ que, non seulement l'Italie renoue raisonnablement le fil de son amitié avec la France, mais connaît aussi une phase de progrès économique. La concomitance des deux phénomènes, si elle n'est pas soulignée explicitement, pénètre inmanquablement dans les esprits.

---

<sup>799</sup> *Ibid.*

<sup>800</sup> L. GENET, *L'Époque contemporaine 1848-1914*, classe de première, Hatier, 1961, p. 180.

<sup>801</sup> L. GIRARD, *1848-1914...*, *op. cit.*, p. 138.

<sup>802</sup> J. DEFRASNE, M. LARAN, *op. cit.*, p. 104.

<sup>803</sup> L. GENET, *L'Époque contemporaine...*, *op. cit.*, p. 304.

<sup>804</sup> *Ibid.*

<sup>805</sup> L. GIRARD, *1848-1914...*, *op. cit.*, p. 454.

<sup>806</sup> J.-M. D'HOOP, R. HUBAC, *op. cit.*, p. 259.



L'Italie est loin, du reste, d'avoir atteint le même niveau de développement économique que la France, comme le rappellent les manuels de Terminales dans leurs chapitres introductifs. Elle figure parmi « les pays à la traîne »<sup>807</sup> pour le manuel Hachette. Le manuel Belin en résume les causes :

« L'Italie est quelque peu écrasée par un problème démographique d'autant plus malaisé à résoudre que les industries se développent dans le Nord alors que les provinces méridionales sont de beaucoup les plus peuplées et les plus pauvres. »<sup>808</sup>

En classes de Première et de Terminales, les élèves français sont largement sensibilisés aux problèmes socio-économiques du sud de la Péninsule, autour des thèmes de l'archaïsme et du retard au développement. Les illustrations photographiques de la misère paysanne et des quartiers populaires de Naples avec, dans certains cas, la traditionnelle fabrique de Macaronis<sup>809</sup> – conformément aux visions stéréotypées – grave plus fermement encore dans les esprits l'image d'une Italie en grande partie sous-développée, d'autant que les photographies ne sont pas datées. L'insistance avec laquelle sont décrites les difficultés du *Mezzogiorno* occulte ainsi l'éventuelle existence et plus encore le développement des secteurs dynamiques de l'économie italienne.

La période fasciste, dont l'étude fait entrer les élèves dans ce que nous considérons aujourd'hui comme « l'histoire du temps présent », avec tout ce que cela suppose en matière de confrontation entre mémoire et histoire, fait l'objet d'un traitement que l'on peut dire équilibré. Les manuels ne s'érigent en aucun cas en procureurs d'un régime qui a conduit pourtant l'Italie à s'associer à l'Allemagne nazie et à déclarer la guerre à la France. L'analyse se veut avant tout descriptive, notamment en ce qui concerne les circonstances ayant conduit à l'arrivée au pouvoir de Mussolini. Contrairement aux manuels de l'après-guerre, le régime est qualifié unanimement de totalitaire<sup>810</sup> ; l'enseignement de l'histoire enregistre ici les apports des réflexions conceptuelles formulées dans les années cinquante sur le sujet, en particulier par Hannah Arendt et Carl Friedrich<sup>811</sup>. Néanmoins, l'ensemble de sa politique n'est pas stigmatisé. L'analogie entre le Duce et Napoléon Bonaparte, « son illustre prédécesseur », à propos du concordat, laisse dans le manuel édité par Delagrave une impression ambiguë. Par ailleurs, le manuel Belin dresse un bilan favorable de la politique économique :

« Une œuvre considérable est accomplie dans le pays, il s'agit d'une remise en ordre (par exemple les trains partent à l'heure), d'une action économique remarquable

---

<sup>807</sup> A. BONIFACIO, *Le Monde contemporain*, Hachette, 1962, p. 7.

<sup>808</sup> S. BAILLE, F. BRAUDEL, R. PHILIPPE, *Le Monde actuel...*, *op. cit.*, p. 14.

<sup>809</sup> L. GIRARD, *1848-1914...*, *op. cit.*, p. 452.

<sup>810</sup> P. MILZA, « L'Italie dans les manuels français de l'après-guerre », *op. cit.*, p. 221.

<sup>811</sup> H. ARENDT, *The origins of Totalitarianism* (1951), C. FRIEDRICH, Z. BRZEZINSKI, *Totalitarian dictatorship and Autocracy* (1956).

bien que contrariée par les répercussions de la grande dépression de 1929. [...] des autoroutes sont créées et les villes, Rome surtout, sont embellies. »<sup>812</sup>

Le manuel Delagrave reconnaît explicitement l'héritage positif légué par les fascistes à l'Italie contemporaine :

« Si la péninsule italienne offre aujourd'hui, en certaines régions, un visage moins misérable que les autres péninsules méditerranéennes, elle le doit en grande partie à cette « folie des grandeurs » que certains reprochent encore en Italie au Duce. »<sup>813</sup>

Ce type d'analyses, toutefois pondéré dans d'autres manuels – le manuel Bordas parle de « résultats « modestes »<sup>814</sup>, tandis que le manuel Hachette, tout en évoquant des « résultats sociaux satisfaisants », parle de « résultats économiques médiocres »<sup>815</sup> – ne relève évidemment pas d'un quelconque philo-fascisme. Elles démontrent plutôt une volonté largement partagée de dédramatiser cette période de l'histoire italienne, source de vives tensions entre les « sœurs latines » désormais réunies<sup>816</sup>. C'est sans aucun doute le même sentiment qui conduit les auteurs des manuels à la plus grande réserve dans l'évocation du soutien du peuple italien au régime mussolinien. Celui-ci paraît dans une « soumission passive »<sup>817</sup>, sans possibilité de réactions face à l'appareil répressif fasciste. La fragilité du soutien apporté au régime est dévoilée, selon les manuels, avec la signature du pacte d'acier et la guerre. Pour Jean-Baptiste Duroselle : « L'Italie est de plus en plus hostile à la guerre et aux nazis »<sup>818</sup>, tandis que le manuel Bordas évoque « une lassitude de l'opinion »<sup>819</sup>. La destitution de Mussolini en 1943 paraît révéler le fossé qui a toujours séparé la population du régime. Certes, la Résistance est réduite à quelques lignes, mais celles-ci sont sans ambiguïtés. Antoine Bonifacio écrit ainsi :

« Les maquis se sont multipliés après l'effondrement du fascisme et les partisans surgissent, par centaines de mille, avides de se venger des fascistes détestés. »<sup>820</sup>

Peut-être en raison des inclinations politiques de leurs auteurs, certains manuels reprennent un discours, répandu en France par d'autres vecteurs issus de la gauche

---

<sup>812</sup> S. BAILLE, F. BRAUDEL, R. PHILIPPE, *Le Monde actuel...*, *op. cit.*, p. 87.

<sup>813</sup> Ch.-O. CARBONELL, J. SENTOU, *Le Monde contemporain*, classe terminales, Delagrave, Cours d'Histoire M. Chaulanges-J.-M. D'Hoop, 1966, p. 126.

<sup>814</sup> J. BOUILLON, P. SORLIN, J. RUDEL, *Le Monde contemporain...*, *op. cit.*, p. 79.

<sup>815</sup> A. BONIFACIO, *op. cit.*, p. 65.

<sup>816</sup> Pierre Milza, auteur également d'un ouvrage sur *Le Fascisme italien et la presse française, 1920-1940* (Bruxelles, Complexe, 1987), relève dans son article sur les manuels de l'après-guerre que l'image du régime qui est véhiculée s'apparente à celle que reflète la grande presse d'information et les organes de la droite modérée à la fin des années vingt. (P. MILZA, « L'Italie dans les manuels français de l'après-guerre », *op. cit.*, p. 223).

<sup>817</sup> J. BOUILLON, P. SORLIN, J. RUDEL, *Le Monde contemporain...*, *op. cit.*, p. 70.

<sup>818</sup> J.-B. DUROSELLE, *Le Monde contemporain...*, *op. cit.*, p. 232.

<sup>819</sup> J. BOUILLON, P. SORLIN, J. RUDEL, *Le Monde contemporain...*, *op. cit.*, p. 274.

<sup>820</sup> A. BONIFACIO, *op. cit.*, p. 112.

transalpine, comme nous l'avons vu précédemment, qui tend à faire de la Résistance une véritable mythologie du soulèvement populaire. La conséquence la plus immédiate dans la conscience des jeunes Français est assurément d'opérer une dissociation entre le régime fasciste et le peuple italien, contrecarrant ainsi d'éventuels relents d'italophobie.

La suite du programme insiste d'ailleurs sur la solidarité renaissante entre les deux pays après la guerre grâce au mouvement d'intégration européenne, inscrit dans le prolongement d'une communauté de civilisation. Les affaires intérieures italiennes après 1945 ne sont en revanche guère développées. René Rémond, rédacteur du chapitre sur « L'évolution intérieure des États (1945-1966) » dans le manuel Hatier, indique que « le manque de recul nous oblige à ne donner qu'un résumé sommaire »<sup>821</sup>. Cette « histoire immédiate » se résume à une rapide description des institutions et une mention du travail de redressement accompli par De Gasperi. Concernant le fonctionnement institutionnel, on note les fréquentes mises en parallèle des évolutions de part et d'autre des Alpes. Ainsi, peut-on lire de manière significative dans le manuel Bordas :

« La IV<sup>e</sup> République française a succombé à ces divisions et la République italienne vit toujours sous le régime des gouvernements composites. »<sup>822</sup>

Il s'agit là, exprimée de manière insidieuse, d'une tendance profonde et récurrente des manuels d'histoire :

« L'Italie est jugée non en fonction de sa propre culture et de sa propre histoire, mais de celle de la France : pays-modèle, pays-référence. »<sup>823</sup>

À ce parti pris, qui n'évite pas l'écueil de la condescendance (sans pour autant que les analyses n'intègrent de références déterministes à connotations négatives, liées à des traits de caractères supposés des Italiens) s'ajoute un enseignement fort fragmentaire de l'histoire très contemporaine de l'Italie.

## 2. L'Italie dans les manuels de géographie

Les historiens français ont abandonné, à la charnière des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, à leurs collègues géographes l'étude du monde contemporain. L'effervescence épistémologique qui a depuis traversé les deux disciplines n'a pas bouleversé l'ordre des choses en matière d'enseignement. Dans les années soixante, l'initiation des élèves à la connaissance de l'Italie

---

<sup>821</sup> L. GENET, R. REMOND, P. CHAUNU, *Le Monde contemporain*, classes terminales, Hatier, 1966, p. 246. La politique italienne est traitée en onze lignes.

<sup>822</sup> J. BOUILLON, P. SORLIN, J. RUDEL, *Le Monde contemporain...*, *op. cit.*, p. 336.

<sup>823</sup> P. MILZA, « L'Italie dans les manuels français de l'après-guerre », *op. cit.*, p. 221.

contemporaine passe essentiellement par l'enseignement de la géographie, même si le professeur qui assure également l'enseignement de l'histoire peut, à l'occasion, mêler dans son cours les deux approches disciplinaires. En outre, l'enseignement de la géographie, qui a pu paraître figé au cours de la décennie précédente<sup>824</sup>, connaît un renouvellement qui met la discipline plus en phase encore avec l'actualité des espaces étudiés. En effet, l'approche vidalienne, physique et régionale, apparaît désormais teintée d'économisme, au point de transformer progressivement la géographie scolaire en un enseignement d'une économie spatiale. Dans les manuels, cette évolution se traduit par l'adjonction de paragraphes et parfois même de chapitres sur l'activité économique dans la Péninsule qui succèdent à une analyse des contraintes physiques du milieu, de plus en plus réduite au fil du temps, et à l'incontournable approche régionale descriptive.

Les élèves ont l'occasion de se frotter à deux reprises à la géographie de l'Italie au cours de leur cursus secondaire : en classe de Quatrième, en tant que pays européen, puis en classe de Terminales, en tant que « principales puissances économiques du monde ». L'incorporation de l'Italie dans cette catégorie est déjà un premier élément significatif de l'image plutôt avantageuse qui en est donnée. Dès la classe de Quatrième d'ailleurs, les élèves sont sensibilisés aux atouts et aux performances de la voisine du Sud-Est, bien au-delà des simples clichés. Le préambule du manuel de la collection Le Lannou est, de ce point de vue, caractéristique :

« Quand on songe à l'Italie, on évoque généralement Rome et ses ruines antiques, Naples et le Vésuve, Venise et ses gondoles, autrement dit l'Italie touristique. Il faut savoir que l'Italie est en même temps le plus actif, le plus peuplé, le plus moderne des États de l'Europe méridionale. »<sup>825</sup>

En classe de Terminales, la prédominance méditerranéenne de l'Italie est également soulignée, comme dans le manuel de Victor Prévot, édité par Belin, qui indique :

« L'Italie est la mieux douée des péninsules méditerranéennes. »<sup>826</sup>

À ce titre, elle mérite un intérêt certain, qui se traduit par une surface éditoriale parmi les plus importantes d'Europe occidentale, derrière la Grande-Bretagne, mais devant

---

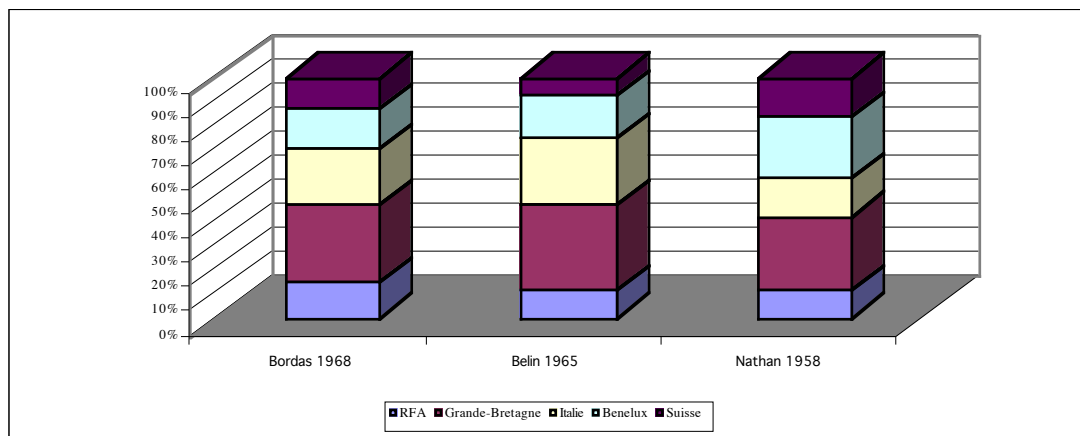
<sup>824</sup> Marie-Claude Blanc-Chaléard note dans son mémoire de DEA que les livres parus entre 1945 et 1952 reproduisent à peu près *in extenso* ceux de l'avant-guerre (M.-C. BLANC-CHALÉARD, *La Vision du monde extérieur dans les manuels de géographie français avant et après la seconde guerre mondiale*, mémoire de DEA, IEP Paris, 1986, p. 127 sq.).

<sup>825</sup> J. GRELIER, R. ROCHEFORT, *L'Europe (moins la France) et l'Asie russe*, Classe de quatrième, Bordas, collection « Maurice Le Lannou », 1965, p. 39..

<sup>826</sup> V. PRÉVOT, *Géographie du monde contemporain*, classes terminales, Belin, 1965

l'Allemagne de l'Ouest et le Benelux (à l'exception du manuel Nathan qui accorde plus de place au Benelux).

**Figure 29. L'Italie parmi les grandes puissances européennes dans les manuels des classes de Terminales**



Suivant les principes de l'école géographique française, qui n'a pas totalement rompu avec le déterminisme du milieu naturel, les manuels, surtout en classe de Quatrième, considèrent que le développement de l'Italie est en rapport avec ce type de données. René Oudin explique, dans le manuel de Quatrième édité par Armand Colin, les raisons qui font de l'Italie « la plus favorisée des trois péninsules méditerranéennes » :

« L'Italie est favorisée par sa forme et par sa position centrale. L'Italie est une péninsule effilée : elle s'allonge du Nord au Sud sur 1 200 km (la distance d'Orléans à la côte algérienne). Entourée de trois côtés par la mer, elle développe ses côtes sur 8 500 km. Avec ses deux grandes îles de Sicile et de Sardaigne, elle s'avance comme un pont à la rencontre de l'Afrique et commande les deux grands bassins de la Méditerranée.

Elle reste pourtant intimement liée au continent, car elle comprend une partie de l'Europe alpestre, où s'encadre la grande plaine du Pô, fort différente des pays méditerranéens. Les Alpes sont une barrière plus facile à franchir que les Pyrénées. »<sup>827</sup>

Néanmoins, si la position de la Péninsule présente des avantages, sa topographie et son climat constituent des obstacles et en font « un pays sans unité »<sup>828</sup>. L'enseignement de la

<sup>827</sup> R. OUDIN, *L'Europe et l'Union Soviétique*, classe de quatrième, A. Colin, 1963, p. 90-91.

<sup>828</sup> F. LENTACKER, J.-P. MOREAU, J. OZOUF, Y. PASQUIER, *Nouveau cours de géographie*, Classes terminales, Nathan, 1958, p. 125.

géographie physique n'échappe alors pas, dans certains manuels, à la tentation du gallo-centrisme. Victor Prévot fait ainsi remarquer que l'Italie « n'est pas un « pré carré » comme la France » et présente à l'appui de cette remarque une superposition de cartes permettant de visualiser le contraste des formes et des superficies entre les deux pays<sup>829</sup>. À ce sujet, il faut souligner l'importance, en règle générale, des représentations cartographiques, graphiques et photographiques, très nombreuses et variées, qui pèsent sensiblement dans le contact qu'établissent les manuels entre l'Italie et les élèves. À travers textes, cartes et iconographie, une nouvelle image de la Péninsule prend corps, une représentation qui contribue à battre en brèche le mythe de l'harmonie des paysages italiens, véhiculé par les voyageurs ; comme le rappelle le manuel de Quatrième édité par Hachette :

« Pour un Européen du Nord, l'Italie symbolise le soleil, la lumière ; c'est le pays des fruits et des fleurs. »<sup>830</sup>

Or « les conditions naturelles entravent le développement agricole »<sup>831</sup>. Les efforts menés par les Italiens dans « un pays rural plus qu'industriel »<sup>832</sup> suscitent, certes, les éloges, notamment en ce qui concerne les travaux de bonification, mais il reste que « l'agriculteur italien est généralement pauvre, même dans les régions riches »<sup>833</sup>. Un autre facteur fournit une explication aux difficultés agricoles : le poids du nombre.

Le volume de la population italienne est cependant désigné tour à tour comme un avantage et un inconvénient. Victor Prévot remarque ainsi que « la principale richesse de l'Italie est son abondante population », mais que « l'Italie a plus d'habitants que la France sur un territoire bien plus petit et bien plus pauvre »<sup>834</sup>. Au-delà, une fois encore, de la référence paradigmatique à la France, s'impose l'image d'une « Italie grouillante »<sup>835</sup>. Le terme est repris par Prévot pour qui :

« Le grouillement des enfants est un spectacle typiquement italien. »<sup>836</sup>

Aussi sympathique soit-il, le cliché est, pour la plupart des manuels, lourd de conséquences. Le manuel Nathan observe que « le sous-emploi chronique est, en Italie, un drame quotidien »<sup>837</sup>. « Aucun pays dans le monde n'est plus éprouvé par le chômage que

---

<sup>829</sup> V. PRÉVOT, *op. cit.*, p. 155.

<sup>830</sup> A. BLANC, *Géographie Europe et URSS*, classe de quatrième, Hachette, 1963, p. 170.

<sup>831</sup> F. LENTACKER, J.-P. MOREAU, J. OZOUF, Y. PASQUIER, *op. cit.*, p. 136.

<sup>832</sup> V. PRÉVOT, *op. cit.*, p. 174.

<sup>833</sup> J.-P. ALLIX, G. DACIER, J. VIRLOGUEUX, *Géographie*, classes terminales, Masson, collection « Max Derruau », 1961, p. 274.

<sup>834</sup> V. PRÉVOT, *op. cit.*, p. 171.

<sup>835</sup> F. LENTACKER, J.-P. MOREAU, J. OZOUF, Y. PASQUIER, *op. cit.*, p. 135.

<sup>836</sup> V. PRÉVOT, *op. cit.*, p. 171.

<sup>837</sup> F. LENTACKER, J.-P. MOREAU, J. OZOUF, Y. PASQUIER, *op. cit.*, p. 136. Il est intéressant de noter que l'édition de 1963 reprend *in extenso* l'analyse développée dans celle de 1958, alors que le nombre de chômeurs,

l'Italie »<sup>838</sup> ajoute Prévot, non sans exagération. Le contrecoup à cette situation, qui voit les campagnes de la Péninsule surchargée par une population trop dense, qui ne trouve pas suffisamment à s'employer dans l'industrie nationale, est l'émigration massive vers l'étranger. Le manuel de la collection Derruau indique que « l'Italie est le réservoir de main-d'œuvre des pays du Marché commun ». Tous les manuels consacrent un développement à cet aspect particulier de la démographie italienne. On est frappé à ce propos par l'accent mis sur la France comme destination prioritaire, sans que soit utilisé un temps du passé. Il est loisible ici de pointer un décalage entre le discours diffusé par les manuels de géographie et la réalité contemporaine, qui voit les migrants italiens choisir majoritairement d'autres destinations. Toujours est-il que, de cette manière, l'importance de l'immigration italienne dans l'Hexagone est rappelée aux élèves.

Le surpeuplement ne comporte toutefois pas que des désagréments. Le « miracle industriel »<sup>839</sup> doit en effet, estime-t-on, beaucoup « à l'existence d'une main-d'œuvre abondante et peu coûteuse »<sup>840</sup>. Si le terme de « miracle », fort répandu par ailleurs pour qualifier l'essor de l'économie italienne, n'est que rarement employé par les manuels, tous s'accordent à observer le phénomène avec, il est vrai, plus ou moins d'insistance selon la date d'édition. En 1968, le manuel de la collection Le Lannou, adressé aux classes de Terminales, en prend pleinement la mesure :

« L'Italie est devenue une grande puissance industrielle, et c'est là un événement très récent. »<sup>841</sup>

Les manuels ne se contentent pas, dans leurs analyses, d'évoquer la pléthore de main-d'œuvre, ils en vantent également les mérites. Il est fréquemment fait mention du caractère laborieux et habile des Italiens, qualités auxquelles est ajoutée tout aussi fréquemment leur attitude accueillante et sociable ; « l'Italien bavarde volontiers au coin des places ou des portiques »<sup>842</sup> peut-on lire dans le manuel de la collection Le Lannou. Plus original, et symptomatique sans doute d'une évolution des mentalités, est la remarque de Prévot en 1965 :

« Le dynamisme, l'esprit créateur de beaucoup de chefs d'entreprise de l'Italie ne le cèdent à ceux d'aucun autre pays. »<sup>843</sup>

---

selon les enquêtes citées, passe de 2 197 299 en 1954 à 1 400 000 en 1961. L'évolution, pourtant significative, ne fait l'objet d'aucun commentaire.

<sup>838</sup> V. PRÉVOT, *op. cit.*, p. 171.

<sup>839</sup> A. BLANC, *op. cit.*, p. 182.

<sup>840</sup> F. LENTACKER, J.-P. MOREAU, J. OZOUF, Y. PASQUIER, *op. cit.*, p. 138.

<sup>841</sup> J. BIENFAIT, R. FROMENT, F. VALLAS, *Les grandes puissances économiques du monde*, Classes Terminales, Bordas, collection Maurice Le Lannou, 1968, p. 122.

<sup>842</sup> J. GRELIER, R. ROCHEFORT, *op. cit.*, p. 59.

<sup>843</sup> V. PRÉVOT, *op. cit.*, p. 176.

L'assertion rompt avec le cliché d'un pays plongé dans l'inertie en raison notamment de la nature supposée indolente de sa population.

En dépit de l'atout démographique, les manuels estiment encore à la fin des années cinquante que l'économie du pays souffre toujours d'un manque de sources d'énergie et de matières premières<sup>844</sup>. Ce thème, reproduit à foison depuis des décennies, s'estompe néanmoins progressivement au cours des années soixante. Le manuel Hachette, adressé aux classes de Quatrième, évoque dès 1963 le recours à de « nouvelles sources d'énergie », notamment l'« énergie géothermique qui fait l'originalité du pays », au profit d'« une industrie originale »<sup>845</sup>. Tous les manuels signalent d'autre part, que l'industrie italienne est essentiellement une industrie de transformation. Les entreprises Fiat, pour l'automobile, et Olivetti, pour les machines à écrire, sont le plus souvent mises en valeur. Prévot, décidément peu avare de clichés, décèle ainsi, dans une étrange projection de la représentation de l'émigration transalpine, que :

« L'Italie est un pays de mécaniciens et de maçons. »<sup>846</sup>

Ce professeur agrégé porte ici le témoignage, une fois encore, du profond enracinement des stéréotypes et de leur capacité à se régénérer au gré des circonstances. Quoi qu'il en soit, le dynamisme industriel donne non seulement rang de puissance à l'Italie, mais lui confère aussi l'image positive de la modernité qui tranche avec le tableau d'un pays figé, souvent brossé par ailleurs. Il reste toutefois que, comme le souligne le manuel de la collection Derruau :

« De toutes les puissances économiques européennes, l'Italie est celle où les problèmes sont les plus graves. »<sup>847</sup>

L'image moderne de l'Italie souffre en effet des disparités criantes entre le Nord et le Sud. Les manuels consacrent de longues pages, et parfois même un chapitre, aux « déséquilibres régionaux ». Le manuel des éditions Armand Colin décrit la situation à l'attention des élèves de quatrième de la manière suivante :

« Traverser l'Italie du Nord jusqu'au Sud, c'est passer d'un paysage qui évoque la Hollande par la richesse de ses campagnes et par ses nombreuses villes industrielles à quelques montagnes de l'Afrique du Nord, rocailleuses et brûlées de soleil, où s'accrochent et végètent des paysans misérables. »<sup>848</sup>

---

<sup>844</sup> F. LENTACKER, J.-P. MOREAU, J. OZOUF, Y. PASQUIER, *op. cit.*, p. 138.

<sup>845</sup> A. BLANC, *op. cit.*, p. 182-183.

<sup>846</sup> V. PRÉVOT, *op. cit.*, p. 175.

<sup>847</sup> J.-P. ALLIX, G. DACIER, J. VIRLOGUEUX, *op. cit.*, p. 262.

<sup>848</sup> R. OUDIN, *op. cit.*, p. 94.



L'analogie entre le *Mezzogiorno* et les régions de la rive sud de la Méditerranée est courante. La grille d'analyse est d'ailleurs fortement inspirée de celle qui est appliquée aux pays coloniaux par de nombreux géographes : au facteur « naturel » peu propice, se serait greffé l'irruption d'une économie capitaliste dans un monde traditionnel fragile et déstabilisé ; la situation d'exploitation et de dépendance qui en découle conduit alors au sous-développement. En classe de Terminales, le manuel Nathan suit une démarche historiciste pour expliquer que :

« Le Midi devient un pays semi-colonial, absorbant les produits manufacturés du Nord, fournissant des produits alimentaires. »<sup>849</sup>

Pour le manuel de la collection Derruau :

« Il y a un divorce économique entre le Nord et le Sud, presque colonial vis-à-vis du Nord. »<sup>850</sup>

Et pour Prévot :

« Le *Mezzogiorno* est un peu, en Italie, ce qu'est l'Algérie pour la France. »<sup>851</sup>

C'est ainsi un bien sombre tableau qui est tracé, celui d'une « région profondément sous-développée » où les problèmes sociaux sont graves : « analphabétisme, malnutrition, manque de formation professionnelle, sous-emploi d'une partie de la main-d'œuvre »<sup>852</sup>.

Le contenu de l'enseignement délivré aux élèves du second degré en France demeure, bien sûr, dépendant de l'interprétation qu'en donnent les professeurs. Il convient toutefois de remarquer que leurs principaux instruments de travail, supports de leurs démonstrations pédagogiques, offrent une image contrastée de l'Italie, entre archaïsme et modernité, qui apparaît comme un pays avec lequel il faut compter, mais qui ne semble pas pouvoir être placé exactement au même niveau que la France. Les manuels reflètent également les évolutions de la recherche en sciences humaines, même s'il est certain que la nécessité de rendre accessible ces connaissances conduisent parfois à des simplifications et ne permettent pas d'exprimer toutes les nuances et les dernières avancées universitaires.

## **B. L'Italie dans la recherche universitaire française**

---

<sup>849</sup> F. LENTACKER, J.-P. MOREAU, J. OZOUF, Y. PASQUIER, *op. cit.*, p. 128.

<sup>850</sup> J.-P. ALLIX, G. DACIER, J. VIRLOGUEUX, *op. cit.*, p. 278.

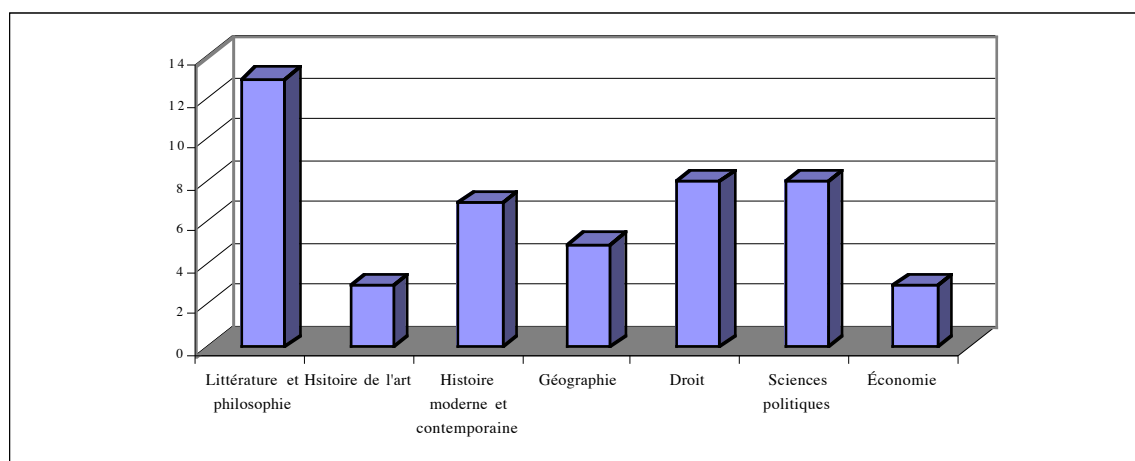
<sup>851</sup> V. PRÉVOT, *op. cit.*, p. 180.

<sup>852</sup> *Ibid.*, p. 178.

Les universitaires jouent un rôle de création, d'organisation et de reproduction des savoirs objectivés par le magistère qu'ils exercent sur l'ensemble du corps social. En ce sens, ils interviennent dans le processus de représentation en faveur d'une meilleure compréhension, dans notre cas de l'altérité italienne, et contre la corruption exercée par tous les procédés de simplification ou de généralisation. Cette définition du champ d'intervention des intellectuels ne doit toutefois pas occulter le fait que leurs travaux, par leur orientation et leur contenu, sont largement imprégnés du contexte culturel dans lequel ils sont produits. Les sciences sociales et la science politique paraissent, entre toutes les disciplines, les plus sensibles à ce qui est moins une contradiction qu'une double face d'un même objet. Ainsi, en balayant l'état des travaux sur l'Italie en géographie, en histoire, en science politique ou encore en sociologie<sup>853</sup>, il est possible de mesurer l'intérêt porté à notre voisine et de pointer, à travers les principaux axes de recherche, ses aspects les plus attractifs.

L'intérêt des élites cultivées pour l'Italie ne s'est, il est vrai, jamais démenti depuis la fin du XIV<sup>e</sup> siècle. La Péninsule est, nous l'avons déjà observé, un haut lieu du tourisme intellectuel qui se développe à travers toute l'Europe et dont nous conservons de nombreuses traces littéraires. Le développement des sciences humaines conduit, timidement dans un premier temps, les chercheurs français à prendre le chemin de l'Italie. La période qui nous préoccupe marque sans doute une accélération des études italiennes en France.

**Figure 30. Répartition par disciplines des thèses soutenues entre 1958 et 1969**<sup>854</sup>



Source : *Bibliographie de la France*

<sup>853</sup> Nous avons utilisé comme socle à notre analyse : « Recherches sur l'Italie contemporaine », *Mélanges de l'École française de Rome*, 90-1978-1, p. 11-119.

<sup>854</sup> La liste des thèses est donnée en annexe III. 5. 1.

Si l'on mesure la vitalité de la recherche à l'aune du nombre de thèses soutenues, bien que l'indicateur soit imparfait, le constat se confirme avec toutefois des nuances selon les disciplines.

## 1. La recherche géographique française en Italie

Dans l'introduction d'un état des travaux des géographes français en Italie, Étienne Dalmasso écrit :

« En Europe, le pays qui a suscité le plus de vocations géographiques est sans doute l'Italie. Il n'y a rien là qui puisse surprendre. L'Italie est, en effet, un domaine privilégié pour l'étude géographique : complexité des paysages, alliance étroite des héritages historiques et des réalités présentes, croissance économique originale et parfois impétueuse, exacerbation des contradictions sociales, dualisme économique et spatial persistant, intensité de la vie urbaine et rurale... sont autant de thèmes parmi lesquels le géographe peut trouver ample matière à réflexion et à enquête. »<sup>855</sup>

De fait, les géographes français ont pris, depuis la fin de la guerre, le chemin de la Péninsule afin de mener des travaux influencés par les grandes orientations de la discipline et l'appréciation des réalités italiennes. Dans les années soixante, une douzaine de géographes consacrent pleinement leurs recherches à l'Italie.<sup>856</sup> Parmi les travaux recensés par Étienne Dalmasso, nous avons relevé soixante-quatorze publications entre 1958 et 1969, comprenant onze ouvrages, souvent des publications de thèses, et soixante-trois articles publiés dans des revues scientifiques spécialisées<sup>857</sup>. La répartition spatiale de ces études indique que vingt-deux d'entre elles sont consacrées à l'ensemble de la Péninsule<sup>858</sup>, trente-cinq au Nord, seize à la partie centrale et vingt-et-une au Sud. La prépondérance des études sur le Nord du pays correspond, d'une part à l'attraction exercée par des régions au rôle majeur dans la vie

---

<sup>855</sup> E. DALMASSO, « La recherche géographique française en Italie depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale », *Mélanges de l'École française de Rome*, 90-1978-1, p. 15.

<sup>856</sup> Parmi eux, il faut souligner le rôle très dynamique joué par six doctorants : R. ROCHEFORT, *Travail et travailleurs en Sicile. Étude de géographie sociale*, thèse, Lettres, Lyon, 1961 ; P. GABERT, *Les Plaines occidentales du Pô et leurs piedmonts. Étude morphologique*, thèse, Lettres, Paris, 1962 ; A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *L'Immigration italienne dans le Sud-Est de la France*, thèse, Lettres, Paris, 1965 ; J.-E. HERMITTE, *L'Économie industrielle des rivages méditerranéens entre Toulon et La Spezia*, thèse, Lettres, Paris, 1965 ; H. DESPLANQUES, *Campagnes ombriennes, contribution à l'étude des paysages ruraux en Italie centrale*, thèse, Lettres, Paris 1969 ; E. DALMASSO, *Milan, capitale économique de l'Italie : étude géographique*, thèse, Lettres, Aix-Marseille, 1970.

<sup>857</sup> Ces articles sont publiés principalement par la *Revue Méditerranée*, éditée par les instituts de géographie des facultés des lettres et sciences humaines d'Aix-en-Provence, Alger et Montpellier (24 articles), *La Revue de Géographie de Lyon* (13 articles), *La Revue de Géographie alpine* (12 articles), *Les Annales de Géographie* (9 articles). Liste complète des publications en annexe III. 5. 2.

<sup>858</sup> Un seul ouvrage de synthèse toutefois, à l'exception des encyclopédies : P. GEORGE, *Géographie de l'Italie*, Paris, PUF, 1967.

économique de la Péninsule, à la diversité des milieux et à l'ancienneté des mises en valeur, d'autre part, elle s'explique par la proximité de la France. Il convient ainsi de noter que l'exigence d'une étude de terrain approfondie, dont les coûts sont d'autant plus élevés que la distance est importante, constitue un frein aux recherches menées dans le Midi, même si celles-ci connaissent un nouvel élan dans les années soixante.

Les thèmes de recherche s'articulent autour des grands axes structurant la géographie française, tout en s'ouvrant à certains aspects qui paraissent faire la spécificité du milieu d'étude. La géographie physique continue de susciter nombre de travaux, suivant la voie de la géomorphologie, indifférente aux hommes qui vivent dans les espaces étudiés<sup>859</sup>. Toutefois, la géographie humaine domine les études italiennes, comme elle s'impose au sein de la discipline qu'elle transforme en véritable science sociale, une « science des réalités régionales » selon l'expression de Maurice Le Lannou. De ce point de vue, la Péninsule offre un espace fécond au développement de l'analyse géographique. L'influence de Le Lannou, auteur d'une étude devenue fameuse sur les *Pâtres et paysans de la Sardaigne*<sup>860</sup>, se traduit d'ailleurs par un nombre important d'études rurales, perpétuant ainsi une tradition de la géographie française. Toutefois, les géographes, qui s'attachent à comprendre le monde contemporain en mêlant de plus en plus données économiques et sociales à leurs problématiques, prennent la mesure des évolutions transalpines. Ainsi, nombre de travaux sont consacrés à l'étude de l'industrie<sup>861</sup>, du tourisme<sup>862</sup>, au développement des voies de communication, notamment transalpines<sup>863</sup>.

La dimension socio-économique n'est pas absente de l'étude de la population, qui occupe aussi traditionnellement les géographes. L'intérêt est ainsi porté sur le développement

---

<sup>859</sup> Pour ne citer que les ouvrages : P. GABERT, *Les Plaines occidentales du Pô et leurs piedmonts, étude morphologique*, Gap, Imprimerie Louis-Jean, 1962 ; J. DEMANGEOT, *Géomorphologie des Abruzzes adriatiques*, Paris, Mém. et Doc. CNRS, 1965 ; B. KAYSER, *Recherches sur les sols et l'érosion en Italie méridionale*, Lucanie, Paris, SEDES, 1961.

<sup>860</sup> M. LE LANNOU, *Pâtres et paysans de la Sardaigne*, Tours-Arrault, 1941.

<sup>861</sup> Pour les études d'ensemble : A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, « L'essor récent des industries chimiques italiennes », *Revue de Géographie de Lyon*, n°1, 1960, p. 49-64 ; J. MALEZIEUX, « La sidérurgie italienne », *Information géographique*, n°5, 1964, p. 191-205 ; E. DALMASSO, « L'industrie électrique en Italie », *Annales de géographie*, n°4, 1962, p. 450-461 ; M. CHARDON, « L'électricité en Italie », *Revue Méditerranée*, n°4, 1968, p. 323-333.

À l'échelle régionale, on peut citer : P. GABERT, *Turin, ville industrielle, étude géographique des industries de Turin*, Paris, PUF, 1964, ou encore J. LABASSE, « L'industrialisation dans le Sud-est du Mezzogiorno, le triangle Bari-Brindisi-Tarente », *Annales de Géographie*, n°1, 1968, p. 14-36.

<sup>862</sup> J.E. HERMITTE, « Le tourisme étranger en Italie et ses enseignements », *Revue Méditerranée*, n°4, 1961, p. 3-22 ; B. JANIN, « Le tourisme dans les grandes Alpes italiennes : Breuil, Cervinia et Valtourmanche », *Revue de Géographie alpine*, n°2, 1964, p. 211-264 ; L. CHABERT, « Une exemple de réussite touristique : Nova Levante dans les Alpes dolomitiques », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1967, p. 105-128.

<sup>863</sup> H. CHAMUSSY « Circulation transalpine et villes de pied de col : Briançon, Modane, Suse, Aoste, Martigny, Brigue, Domodossola », *Revue de Géographie alpine*, n°3-4, 1968, p. 425-467 ; « Les relations routières franco-italiennes dans les Alpes du Nord », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1967, p. 105-129 ; B. JANIN, « Les tunnels routiers du Mont-Blanc et du Grand-Saint-Bernard, les perspectives de leur ouverture pour la Vallée d'Aoste », *Revue de Géographie alpine*, n°1, 1962, p. 87-120 ; « Le trafic routier du Grand-Saint-Bernard », *Revue de Géographie alpine*, n°3, 1965, p. 435-448.

urbain, examiné à Milan par Étienne Dalmasso dans le cadre de ses recherches doctorales<sup>864</sup> et sur les déplacements migratoires, en particulier vers l'étranger<sup>865</sup>.

Enfin, pour terminer ce bref panorama de la recherche géographique française sur l'Italie, il est intéressant de relever à propos du Midi, région qui polarise l'attention bien au-delà des milieux scientifiques, l'application à la fin des années soixante des problématiques tirées de la *Géographie du sous-développement* publiée par Yves Lacoste en 1965<sup>866</sup>. Sans entrer dans une remise en question de cet angle d'approche et de ses apports en termes scientifiques, il est certain que l'assimilation de la situation de l'Italie du Sud à celle des pays du Tiers-monde contribue à entretenir un certain nombre de stéréotypes dévalorisant sur cette région, voire sur l'ensemble de la Péninsule.

Pour le reste, les géographes se trouvent indiscutablement en pointe dans la diffusion en France d'une représentation de l'Italie éloignée autant que possible des préjugés et des stéréotypes – ce qui ne signifie pas pour autant que leurs travaux n'en portent pas la trace par endroits. Néanmoins, par essence, la géographie est sans doute la plus à même d'offrir des descriptions et des analyses nuancées, prenant en compte la diversité des situations et se trouvant plus nettement en phase avec les variations structurelles et conjoncturelles.

## 2. Histoires d'Italie

Comparée à la géographie, l'histoire de l'Italie contemporaine qui pourrait, par une mise en perspective diachronique, compléter utilement l'appréhension des réalités transalpines, fait figure de parent pauvre. On peut y voir plusieurs raisons.

Il est certain que l'école historiographique française est alors dominée par les études sur les périodes plus anciennes. En ce qui concerne plus particulièrement les recherches sur l'histoire italienne, il est significatif de noter que l'École française de Rome, principale institution de la recherche universitaire française en Italie, n'accueille pas encore d'historiens du contemporain<sup>867</sup>, ce qui n'encourage pas, ni ne facilite d'un point de vue matériel, l'engagement dans ce domaine. Les sondages effectués dans les recueils bibliographiques et dans les principales revues scientifiques, *Revue d'histoire moderne et contemporaine* et

---

<sup>864</sup> Notamment E. DALMASSO, « Aspects du peuplement de la région milanaise », *Revue Méditerranée*, n°3, 1966, p. 343-355.

<sup>865</sup> En particulier la thèse d'A.-M. FAIDUTTI-RUDOLPH, *L'Immigration italienne...*, *op. cit.* Voir aussi les travaux cités dans le chapitre I.

<sup>866</sup> J. PONCET, « La géographie et la lutte contre le sous-développement : Mezzogiorno et Tunisie », *Annales de Géographie*, n°1, 1968, p. 64-80 ; « Sous-développement et facteurs naturels, l'exemple du Mezzogiorno », *Revue Méditerranée*, n°1, 1969, p. 63-80.

<sup>867</sup> Voir liste des membres en annexe III. 7. 5.

*Annales ESC*<sup>868</sup>, attestent de la prépondérance des études portant « sur la longue modernité (XIII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle) »<sup>869</sup>. Les liens privilégiés tissés entre les *Annales* et l'Italie sont, en effet, profondément marqués par la personnalité de son directeur, Fernand Braudel, qui depuis la *Méditerranée* n'a cessé de porter son attention sur les questions d'outre-monts, entraînant dans son sillage nombre de ses élèves. La revue qu'il dirige, rayonnante dans le paysage historiographique français, est le principal foyer de diffusion des recherches historiques sur l'Italie moderne, souvent produites par des Italiens, alimentant une fascination déjà ancienne pour cette période<sup>870</sup>. Au-delà de la convergence entre les orientations méthodologiques des *Annales* et la richesse des sources italiennes, les thèmes abordés dévoilent un attrait soutenu pour le monde des marchands-banquiers et des circuits commerciaux.

Contrairement à la revue de Fernand Braudel ou encore à la *Revue historique*<sup>871</sup>, la *Revue d'Histoire moderne et contemporaine* est plus ouverte à l'histoire de l'Unité et post-unitaire<sup>872</sup>. La période de l'Unité est la plus fortement représentée, sous l'effet des commémorations du centenaire<sup>873</sup>. La question est abordée principalement sous l'angle de l'apport français au processus unitaire<sup>874</sup>. Cette orientation se comprend au regard de la tradition historiographique française qui privilégie nettement les questions hexagonales, ce qui a pour effet de réduire le nombre d'historiens spécialistes de l'Italie.

Maurice Vaussard tient ainsi une position quasi-hégémonique et son *Histoire de l'Italie moderne*, objet de plusieurs rééditions depuis 1946, demeure l'unique synthèse de référence<sup>875</sup>. Ce spécialiste des milieux catholiques italiens<sup>876</sup> est le principal animateur de la

---

<sup>868</sup> B. TENENTI, *Vingt années d'histoire et de sciences humaines. Table analytique des Annales*, Paris, A. Colin, 1972.

<sup>869</sup> M. AYMARD, « Les *Annales* et l'Italie », *Mélanges de l'École française de Rome*, 93-1981-1, p. 404.

<sup>870</sup> Pour ne citer que les auteurs français : F. BRAUDEL, « Achat et vente de sel à Venise (1587-1593) », *Annales ESC*, XVI-1961, p. 961-965 ; J.-J. HÉMARDINQUER, « À propos de l'alimentation des marins. Sur les galères de Toscane au XVI<sup>e</sup> siècle », *Annales ESC*, XVIII-1963, p. 1141-1149 ; J. GEORGELIN, « L'Étude de la grande propriété en Vénétie au XVIII<sup>e</sup> siècle : Anguillara », *Annales ESC*, XXIII-1968, p. 483-519. Il faut ajouter une dizaine d'articles publiés en français par des auteurs italiens.

<sup>871</sup> J.-A. GILLI, « État des travaux en histoire », *Mélanges de l'École française de Rome*, 90-1978-1, p. 35-41.

<sup>872</sup> Sur les quinze articles ayant trait à l'Italie relevés entre 1958 et 1969, douze concernent la période postérieure à 1848. À noter qu'entre 1954 et 1957, les deux articles consacrés à l'Italie portent sur la période moderne.

<sup>873</sup> La revue consacre un numéro en 1960 avec cinq articles portant sur la question : P. GUICHONNET, « La droite savoyarde et piémontaise devant les événements de 1859 » ; F. VALSECCHI, « La paix de Zurich (1859) » ; F. BOYER, « Les Volontaires français avec Garibaldi en 1860 » ; L.-M. CASE, « Thouvenel et la rupture des relations diplomatiques franco-sardes en 1860 », in *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, avril-juin 1960.

<sup>874</sup> Cf note précédente. Voir aussi F. BOYER, « Armes et munitions vendues par Napoléon III à Victor-Emmanuel II », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, juillet-septembre 1962.

<sup>875</sup> M. VAUSSARD, *Histoire de l'Italie contemporaine (1870-1946)*, Paris, Hachette, 1946.

<sup>876</sup> M. VAUSSARD, *L'Intelligence catholique dans l'Italie du XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gabalda, 1921 ; *Sur la nouvelle Italie : les positions catholiques, la franc-maçonnerie, la politique fasciste, la jeune littérature*, Paris, Valois, 1928 ; *Les Jansénistes italiens et la constitution civile du clergé*, Paris, PUF, 1951 ; *Histoire de la Démocratie chrétienne, I. France, Belgique, Italie*, Paris, Seuil, 1956 ; *Jansénisme et gallicanisme aux origines religieuses du Risorgimento*, Paris, Letouzey et Ané, 1959.

production éditoriale historique consacrée à l'Italie au cours de la période<sup>877</sup>. Sa réputation lui vaut d'ailleurs d'intervenir bien au-delà du cadre universitaire pour dépasser son métier d'historien en rédigeant des critiques littéraires pour le quotidien *Le Monde* ou des commentaires dans des revues sur l'actualité transalpine<sup>878</sup>. Certes ce travail fait de lui un des grands passeurs, dans l'opinion éclairée, des choses d'Italie. Mais il ne peut, à lui seul, couvrir le déficit de travaux sur la période post-unitaire. La désaffection des historiens français pour cette période témoigne de la profonde pénétration d'une représentation dévalorisée d'un pays qui, au cours des premières décennies de son existence, est considéré comme une puissance secondaire, ne pesant que très peu sur le destin de l'Europe. L'influence du régime fasciste sur le cours de l'histoire européenne joue certainement dans la revitalisation qu'il opère sur la recherche historique à propos de l'Italie contemporaine. La période mussolinienne donne, en effet, lieu à des travaux et des publications plus nombreuses signées Georges Roux<sup>879</sup>, Robert Paris, influencé par la lecture gramscienne du phénomène<sup>880</sup>, Paul Guichonnet<sup>881</sup> et Max Gallo, auteur d'un ouvrage de synthèse et d'une thèse remarquée sur la question de la propagande<sup>882</sup>. Les questions coloniales ont par ailleurs suscité l'intérêt, en particulier l'épisode éthiopien<sup>883</sup>. Il faut en outre ajouter le remarquable travail de Jean-Louis Miège sur *L'Impérialisme colonial italien depuis 1870*<sup>884</sup>.

L'historiographie française sur l'Italie contemporaine est aussi marquée dans les années soixante par le développement des travaux sur les relations franco-italiennes, suscités par des rencontres à la fin de la décennie entre historiens des deux pays<sup>885</sup>. Encouragé par Jean-Baptiste Duroselle, lui-même auteur d'une des très rares études sur l'Italie dans les relations

---

<sup>877</sup> Cf. note précédente. Il faut citer aussi, du même auteur : *De Petrarque à Mussolini, évolution du sentiment national italien*, Paris, A. Colin, 1961 ; *La Conjuration du grand conseil fasciste contre Mussolini*, Paris, Del Duca, 1966

<sup>878</sup> Il livre des contributions notamment à la *Revue de Défense nationale* : « La République italienne au seuil de sa seizième année », mars 1962, p. 452-460 ; « La crise politique italienne », octobre 1963, p. 1481-1488 ; « En Italie : De la fermentation étudiante à l'affrontement électoral », juillet 1968, p. 1300-1307.

<sup>879</sup> G. ROUX, *Mussolini*, Paris, Fayard, 1960.

<sup>880</sup> R. PARIS, *Histoire du fascisme en Italie. Des origines à la prise du pouvoir*, Paris, Maspero, 1962 ; *Les origines du fascisme*, Paris, Flammarion, 1968.

<sup>881</sup> P. GUICHONNET, *Mussolini et le fascisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1966.

<sup>882</sup> M. GALLO, *L'Italie de Mussolini*, Paris, Librairie académique Perrin, 1964 ; *L'Étude des méthodes et de résultats de la propagande et de l'information de l'Italie fasciste dans l'immédiat avant-guerre (1933-1939)*, thèse 3<sup>e</sup> cycle, Lettres, Nice, 1968.

<sup>883</sup> A. COHEN, *La Société des Nations devant le conflit italo-éthiopien (décembre 1934-octobre 1935)*, Genève, Droz, 1960 ; M. GALLO, *L'Affaire éthiopienne*, Paris, éd. Centurion, 1967.

<sup>884</sup> J.-L. MIÈGE, *L'Impérialisme colonial italien de 1870 à nos jours*, Paris, SEDES, 1968.

<sup>885</sup> « Italia e Francia dal 1896 al 1914 » in *Rassegna storica toscana*, XII, 1, janvier-juin 1967 (Les contributions françaises : V. DEL LITTO, « Les études italiennes en France de 1899 à 1914 » ; P. MILZA, « La politique étrangère française et l'Italie (1896-1902) » ; J.-P. VIALLET, « La France, l'Italie et le Saint-Siège » ; J. DROZ « Socialisme national en France et en Italie avant 1914 » ; « Viaggiatori francesi in Italia nella seconda metà del secolo XIX », in *Rassegna storica toscana*, XIII, 2, juillet-décembre 1968 (articles de F. BOYER, P. GUIRAL, M. VAUSSARD, G. DETHAN, L. PORTIER, J.-M. TOSI).

internationales après la Seconde Guerre mondiale<sup>886</sup>, Pierre Milza fait de l'étude de l'histoire des relations franco-italiennes son champ de recherche exclusif<sup>887</sup>.

L'ensemble de la production scientifique n'apparaît donc pas très étoffé. Jean Gili en expose les raisons :

« Pour comprendre, en fin de compte, la relative « prudence » de l'historiographie française vis-a-vis de l'Italie, il faut insister sur le fait que le chercheur français n'est pas toujours très bien préparé par ses catégories mentales à aborder les problèmes de l'histoire italienne de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et du XX<sup>e</sup> siècle et qu'il est confronté à une civilisation dont les points de ressemblance avec la civilisation française sont souvent plus un leurre qu'un trait d'union. »<sup>888</sup>

Les études historiques françaises sur l'Italie sont indiscutablement marquées par le sceau du gallocentrisme<sup>889</sup>. La période unitaire et post-unitaire, jusqu'à la Première Guerre mondiale, paraît ainsi délaissée car elle est considérée comme le résultat d'événements français dont elle ne serait en fait qu'une pâle copie<sup>890</sup>. Il n'est pas anodin que les travaux les plus fournis sur cette période portent sur les relations franco-italiennes. Plus originale, la période fasciste a, certes, droit à un examen attentif mais il s'agit de celui auquel on soumet les anomalies et les déviances, par rapport au modèle démocratique incarné dans l'imaginaire collectif des Français par leur propre pays.

### 3. Politique à l'italienne

Le champ que nous appelons aujourd'hui l'histoire du temps présent et plus encore l'histoire immédiate est investi non seulement par les journalistes mais aussi par des universitaires qui, dans les facultés de droit, se consacrent à la science politique. Cette discipline, après les avoir longtemps négligé, se préoccupe plus largement des affaires transalpines. C'est en tout cas le constat qui ressort d'une comparaison entre l'état des travaux publié en 1962 dans la *Revue française de Science politique* par Jean Meyriat<sup>891</sup> et celui publié

---

<sup>886</sup> J.-B. DUROSELLE, *L'Affaire de Trieste...*, *op. cit.*

<sup>887</sup> P. MILZA, « Les rapports économiques franco-italiens en 1914 et 1915 et leurs incidences politiques », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1967 ; *L'Italie fasciste devant l'opinion française, 1920-1940*, Paris, A. Colin, 1967.

<sup>888</sup> J.-A. GILI, « État des travaux en histoire », *op. cit.*, p. 36.

<sup>889</sup> En 1967, Jean-Baptiste Duroselle relève que 54 % des thèses soutenues en histoire contemporaine portent sur l'histoire intérieure de la France (J.-B. DUROSELLE, « Les thèses d'histoire contemporaine. Aires cultivées et zones en friche », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1967, p. 71-77).

<sup>890</sup> S. ROMANO, « Gli storici francesi e l'Italia », *Revue des Études italiennes*, n°1-4, 1984, p. 108.

<sup>891</sup> J. MEYRIAT, « Problèmes politiques de la République italienne. État des travaux », *Revue française de Science politique*, 1962, p. 145-179.



en 1978 par Jean-Pierre Bérardo dans les *Mélanges de l'École française de Rome*<sup>892</sup>. Si le véritable décollage de la recherche en science politique sur l'Italie se produit dans les années soixante-dix, la décennie précédente connaît toutefois un premier frémissement.

Relevons pour commencer qu'à l'exception des quelques dizaines de pages consacrées à l'Italie dans la somme sur *Les Régimes parlementaires européens*<sup>893</sup>, on ne peut disposer à cette époque d'aucune synthèse éclairante sur le système politique italien. On ne s'étonnera donc guère du sentiment d'incompréhension qui semble dominer l'opinion face aux vicissitudes de la vie politique transalpine. Néanmoins, les points de recherches se multiplient par le biais de soutenances de thèses<sup>894</sup> et de publications d'articles confinés le plus souvent, il est vrai, dans des revues très spécialisées. Ainsi, la *Revue politique et parlementaire* - ouverte aux juristes et aux politologues et destinée à un public dépassant le seul cadre universitaire pour s'adresser notamment aux dirigeants politiques - ne recèle sur toute notre période qu'un seul article portant sur l'Italie<sup>895</sup>. Cette faiblesse comptable, ainsi que la tonalité de l'article en question, révèle, en un sens, le sentiment des élites françaises envers l'Italie qui oscille, lorsqu'il ne s'agit pas de questions culturelles, entre indifférence et alarmisme.

L'étude des faits politiques, dans son expression scientifique, implique évidemment plus de nuances et la prise en compte de la complexité des situations et des systèmes qui, dans le cas d'un pays étranger, se double de particularités socioculturelles. La délimitation des champs de recherche permet donc de saisir, au moins par ses angles d'approche, le rapport entretenu à l'égard de l'altérité italienne.

Les institutions politiques constituent un des thèmes de prédilections des politologues à la lisière du droit constitutionnel. La Cour constitutionnelle<sup>896</sup>, le président de la République<sup>897</sup> et le Parlement<sup>898</sup> sont autant d'éléments analysés au cours de la période. En ce qui concerne les institutions administratives de l'Italie, ce sont les collectivités locales et en particulier les régions, au mode d'organisation original, qui suscitent l'intérêt<sup>899</sup>. Les études électorales

---

<sup>892</sup> J.-P. BÉRARDO, « État des travaux en science politique et en droit public (1962-1976), *Mélanges de l'École française de Rome*, 90-1978-1, p. 47-58.

<sup>893</sup> P. LALUMIÈRE, A. DEMICHEL, « La République italienne », in *Les Régimes parlementaires européens*, Paris, PUF, 1966, p. 479-603.

<sup>894</sup> Voir liste en annexe III. 5. 1.

<sup>895</sup> J. DORTAL, « Où va l'Italie ? », *Revue politique et parlementaire*, n°271, mars 1962, p. 97-101.

<sup>896</sup> T. GODECHOT, « L'indépendance de la Cour constitutionnelle », *Revue des sciences politiques*, n°5, 1962, p. 45-65 et n°6, 1962, p. 129-148.

<sup>897</sup> M. RANDOING, *Le Président de la République italienne*, thèse, Lyon, 1966.

<sup>898</sup> C. ZORGBIBE, « La procédure législative italienne », *Revue internationale de Droit comparé*, n°2, 1968, p. 335-347.

<sup>899</sup> M. KRIEG, « Les Collectivités locales dans la République italienne », *Administration*, n°59, 1966, p. 191-196 ; C. PAZZOLI, *Les Régions italiennes. Contribution à l'étude de la décentralisation*, Paris, LGDJ, 1966.

viennent compléter ces approches en leur donnant une dimension plus dynamique<sup>900</sup>. Le recours à la sociologie électorale<sup>901</sup> lors des grandes consultations permet d'explorer en profondeur les arcanes de la vie politique transalpine qui, en surface, ne manque pas de dérouter bien des observateurs français. De manière plus originale, Jean Meynaud mène une enquête sur les « catégories dirigeantes italiennes »<sup>902</sup>. Les forces qui assurent l'animation de la vie politique font ainsi l'objet d'une courte synthèse publiée en 1965<sup>903</sup>. Pour le reste, la recherche française paraît totalement dominée par l'empreinte du parti au pouvoir : la Démocratie chrétienne, qui fait l'objet de deux thèses soutenues en 1961 et 1962 et publiées en 1964 et 1965<sup>904</sup>. L'absence d'études approfondies sur les autres formations politiques empêche, notamment en ce qui concerne les partis charnières - parti républicain, parti libéral et parti social-démocrate - une bonne compréhension des équilibres gouvernementaux. Les carences portent également sur les partis socialiste et communiste, même si le communisme n'est pas totalement délaissé au regard de l'intérêt porté à Gramsci et à son œuvre<sup>905</sup>.

En dépit de la qualité des travaux, les études les plus significatives de science politique portant sur l'Italie ne couvrent qu'un champ restreint, souvent déterminé par un projet comparatiste plus ou moins explicite. On peut donc remarquer qu'aux analyses très pointues sur des thèmes nécessairement resserrés, manquent des projets plus ambitieux ou à l'inverse des synthèses permettant d'offrir au plus grand nombre, étudiants et élites cultivées, un tableau complet du système politique italien.

#### 4. La sociologie française et l'Italie

La sociologie est sans doute la discipline qui s'est, parmi les sciences humaines, le moins tournée vers notre voisine du Sud-Est. Dans une mise au point, datant des années quatre-vingt, Giovanni Busino écrit :

---

<sup>900</sup> J. BESSON, « Les élections italiennes du 25 mai 1958 », *Revue française de Science politique*, n°2, juin 1959, p. 368-382 ; C. ALIX, G. BIBES, « Les élections législatives italiennes d'avril 1963 », *Revue française de Science politique*, décembre 1963, p. 911-950.

<sup>901</sup> J. BESSON, « La sociologie électorale des Italiens », *Revue française de Science politique*, décembre 1960, p. 931-941 ; M. DOGAN, « Le comportement politique des Italiens et leur condition sociale », *Revue française de Sociologie*, n°3, 1966, p. 700-734.

<sup>902</sup> J. MEYNAUD, « Les catégories dirigeantes italiennes », *Revue française de Science politique*, n°4, 1964, p. 639-674.

<sup>903</sup> J. MEYNAUD, *Les Partis politiques en Italie*, Paris, PUF, coll. « Que-sais-je ? », 1965.

<sup>904</sup> T. GODECHOT, *Le Parti démocrate chrétien italien*, Paris, LGDJ, 1964 et J.-P. CHASSERIAUD, *Le Parti démocrate chrétien en Italie*, Cahiers de la FNSP, 125, Paris, A. Colin, 1965.

<sup>905</sup> J. TIXIER, *Gramsci*, Paris, Seghers, 1966 ; M. THOMAS, *Antonio Gramsci, biographie culturelle et politique, l'Ordine nuovo et l'après-guerre, 1919-1920. Le problème de l'hégémonie du prolétariat dans « les cahiers de prisons »*, thèse 3<sup>e</sup> cycle, Sciences sociales du Travail, économie, Paris, 1969 ; J.-M. PIOTTE, *La Pensée politique de Gramsci*, thèse 3<sup>e</sup> cycle, Lettres, Nanterre, 1969 ; F. RICCI, « Gramsci, théoricien politique », *La Nouvelle Critique*, novembre 1969, p. 80-95.

« Aussi loin qu'on remonte dans le temps, l'intérêt des sociologues français pour l'Italie et sa sociologie a été toujours assez distrait et épisodique. Il y a plusieurs raisons à cela : tout d'abord la méconnaissance de la langue, et puis il y a la différence de tradition de paradigmes entre la sociologie française et la sociologie italienne. »<sup>906</sup>

Si la question de la langue n'est pas propre à la sociologie, il semble effectivement que les relations médiocres entretenues entre sociologues de part et d'autres des Alpes ont joué un rôle décisif dans cette désaffection. Dominique Schnapper, l'une des très rares sociologues françaises à consacrer ses recherches à l'Italie<sup>907</sup>, écrit ainsi :

« La communauté scientifique en Italie ne verrait pas d'ailleurs sans une grande réticence les sociologues et les anthropologues étrangers travailler dans leur pays et prendre en quelque sorte la suite de ces voyageurs venus du nord qui depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle visitèrent et décrivent les mœurs italiennes comme celles des pays exotiques. »<sup>908</sup>

On ne peut que constater ici le frein que constituent, même dans le champ scientifique, les systèmes de représentations mutuelles dans l'espace interculturel franco-italien, ce que traduit l'extrême pauvreté de la bibliographie française en sociologie ou en ethnologie. Si le terrain est ponctuellement occupé par des géographes ou des politologues, la méconnaissance des structures sociales et de leur mode de fonctionnement, profondément ancré dans une tradition culturelle très éclatée régionalement, ne participe pas à la connaissance et à la compréhension des réalités sociales. La voie est alors laissée libre à la publication d'études dites de mœurs, dont on trouve les échos dans la littérature touristique et qui n'évitent pas les simplifications et les généralisations hâtives, qui agissent comme des stimulants de la pensée stéréotypée.

Le bilan de la recherche universitaire française sur l'Italie est à bien égards disparate. La période est marquée par une amplification des travaux qui, toutefois, touche inégalement les disciplines. D'autre part, les thématiques abordées recouvrent un espace restreint au sein du large spectre des sciences sociales et politiques. Pour en éclairer les motivations, Philippe Levillain remarque :

---

<sup>906</sup> G. BUSINO, « Les sociologues français et l'Italie », *Revue des Études italiennes*, n° 1-4, 1984, p. 121.

<sup>907</sup> D. SCHNAPPER, « Peinture et photographie : le club photographique de Bologne », *Revue française de Sociologie*, avril-juin 1964, p. 140-155. Ses principaux travaux seront toutefois publiés après 1970 : *L'Italie rouge et noire, les modèles culturels de la vie quotidienne italienne*, Paris, Gallimard, 1970 et *Sociologie de l'Italie*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1974.

<sup>908</sup> D. SCHNAPPER, « État des travaux en sociologie », *Mélanges de l'École française de Rome*, 90-1978-1, p. 60.

« La recherche française se situe sur une ligne de crête : elle hésite entre l'engouement exotique et le projet scientifique, entre le comparatisme générateur de perspectives faciles et l'esprit de compréhension. »<sup>909</sup>

## C. Sartre et Revel : deux philosophes face à l'Italie

Un intellectuel est « un homme ou une femme [...] qui applique à l'ordre politique une notoriété acquise ailleurs »<sup>910</sup>, son principal trait distinctif étant l'« engagement ». Sartre et Revel, bien que forts différents du point de vue de leurs prises de positions, appartiennent tous deux au monde des intellectuels. Ils ont également en commun une formation philosophique et, de manière plus ponctuelle ou diffuse, leur intérêt pour l'Italie. Le cas de Sartre est, bien sûr, paradigmatique, tant son parcours se confond avec l'image même de l'intellectuel du XX<sup>e</sup> siècle, image qu'il a lui-même contribué à façonner et, en partie, à conceptualiser. Après la Seconde Guerre mondiale, la figure de Sartre est tout à fait incontournable et son influence, même impossible à évaluer avec précision, ne peut être déniée<sup>911</sup>. Si la notoriété de Revel est plus limitée et plus récente, il n'en demeure pas moins qu'il est entré avec quelque fracas dans le cercle fermé des intellectuels qui alimentent les conversations et les débats du temps. Sartre et Revel, intellectuels des années soixante, mais intellectuels relevant de deux postures distinctes. En effet, si l'un incarne parfaitement l'intellectuel au service d'une idéologie (de gauche), typique de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'autre semble être resté fidèle à une tradition plus ancienne, qui ne se place pas volontiers sous la bannière d'un quelconque parti politique, brouillant les cartes à tel point qu'il est souvent considéré comme un penseur de droite alors que lui-même se définit comme un homme de gauche<sup>912</sup>. La relation entre les deux hommes n'est pas simple au cours de notre période, puisqu'ils s'affrontent directement après que Revel a directement mis en cause le magistère des maîtres à penser tels que Sartre dans son premier ouvrage. Leur vision de l'Italie est tout aussi contrastée.

### 1. Sartre ou l'Italie comme engagement intellectuel

Jean-Paul Sartre n'est pas le seul intellectuel français à entretenir une relation esthétique et intellectuelle avec l'Italie. Toutefois, son engagement et sa stature dans la vie intellectuelle

---

<sup>909</sup> P. LEVILLAIN, « Commentaire », *Mélanges de l'École française de Rome*, 90-1978-1, p. 12.

<sup>910</sup> J. JULLIARD et M. WINOCK, *Dictionnaire des intellectuels français*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 12.

<sup>911</sup> Voir à ce propos M. WINOCK, *Le Siècle des intellectuels*, Paris, Le Seuil, 1997, notamment p. 7 et p. 400-401.

<sup>912</sup> J. JULLIARD et M. WINOCK, *op. cit.*, p. 961.

hexagonale, au sein de laquelle il incarne le courant dominant de la gauche non conformiste (qui s'inscrit dans une démarche suivant une ligne médiane entre le socialisme et la liberté), ainsi que les liens anciens et étroits qu'il a tissés avec les voisins transalpins justifient une mise en exergue.

Sartre est, en effet, l'un des intellectuels français les plus italo-philés, notamment en raison de ses fréquents voyages outre-monts. Le premier de ses séjours, en compagnie de Simone de Beauvoir, au bénéfice d'une forte réduction consentie par les chemins de fer italiens en 1934 à l'occasion d'une « exposition fasciste », ne suscite pourtant pas un grand enthousiasme<sup>913</sup>. Cela n'empêche pas le couple de franchir à nouveau les Alpes au printemps de l'année suivante pour un court séjour dans la région des lacs. À ce moment, Sartre se montre mieux disposé à l'égard de l'Italie au point de consacrer l'été 1936 à un long périple à travers la Péninsule. Toujours en compagnie de Simone de Beauvoir, il se rend à Rome, puis parcourt le *Mezzogiorno* et la Sicile. À lire sa correspondance avec son amie Olga, Naples, ville transparente et impudique dont les habitants sont « occupés à faire tout ce que les Français font en cachette »<sup>914</sup>, paraît le fasciner. Dès la fin de la guerre, le couple Sartre/Beauvoir reprend le chemin de l'Italie pour se rendre à Milan, Venise, Florence, Rome, Naples et Capri<sup>915</sup>. Après Naples et Venise, Sartre est subjugué par Rome. Une de ses biographes, Annie Cohen-Solal écrit :

« Sartre fut pour la ville de Rome un amoureux fou, un amant gourmand, un romantique et un passionné. »<sup>916</sup>

Chaque année, il séjourne plusieurs semaines dans la capitale italienne à travers laquelle il ne se lasse pas de déambuler. De ses séjours, on ne trouve toutefois que peu de traces dans la bibliographie du philosophe. À l'exception de quelques allusions à son séjour napolitain de 1936 dans les *Carnets de la drôle de guerre*<sup>917</sup>, il ne cède pas à la mode littéraire du « voyage d'Italie ». Sartre nourrit toutefois un projet littéraire plus ambitieux à propos de l'Italie : une imposante monographie « avec les arrière-plans historiques, les problèmes sociaux, les constellations politiques, l'Antiquité, l'Église, le tourisme »<sup>918</sup>. *La Reine Albemarle ou le dernier touriste*, titre donné à cette entreprise aux contours mal définis, oscillant entre la chronique et le roman, ne sera toutefois publiée intégralement que bien des années après la

---

<sup>913</sup> Simone de Beauvoir raconte dans ses mémoires : « Il me dit qu'il trouvait ce pays trop sec, qu'il ne s'y plaisait pas du tout : c'est qu'il ne supportait pas de croiser dans les rues les petits fascistes en chemise noire » (S. DE BEAUVOIR, *La Force de l'âge*, Paris, Gallimard, 1960, p. 177).

<sup>914</sup> J.-P. SARTRE, *Lettres au Castor et à quelques autres*, Paris, Gallimard, 1983, p. 63-89. Il fait le récit de l'ensemble de ses observations napolitaines dans une lettre de 32 pages.

<sup>915</sup> S. DE BEAUVOIR, *op. cit.*, p. 147.

<sup>916</sup> A. COHEN-SOLAL, *Sartre, 1905-1980*, Paris, Gallimard, 1985, p. 418.

<sup>917</sup> J.-P. SARTRE, *Carnets de la drôle de guerre*, Paris, Gallimard, 1983, p. 180.

<sup>918</sup> Entretien au *Welt and Sonntag*, 6 octobre 1957 cité in M. CONTAT, M. RYBALKA, *Les Écrits de Sartre*, Paris, Gallimard, 1970, p. 313-314.

mort de son auteur<sup>919</sup>. Seules quelques pages paraissent dans l'hebdomadaire *France Observateur* en juillet 1952<sup>920</sup>.

Plus donc que par le récit esthétisant de ses séjours, Sartre fait la démonstration de son attachement aux choses d'Italie en leur ouvrant la revue qu'il dirige : *Les Temps modernes*<sup>921</sup>. Dès 1947, un numéro spécial est consacré à ce pays et rassemble une vingtaine de textes d'auteurs italiens contemporains<sup>922</sup>. Entre 1958 et 1968, la revue demeure toujours largement ouverte aux auteurs transalpins<sup>923</sup>, écrivains ou hommes politiques, dont le point commun est d'appartenir à la tendance dominante de la culture italienne ancrée à gauche. *Les Temps modernes* en constitue le principal relais en France. Comme il est écrit dans la présentation non signée du numéro spécial de 1947 :

« Les éloges de Stendhal, nos collaborateurs italiens entendent bien ne plus les mériter. Ils ne mentionnent les particularités de l'Italie que pour en faire une dure critique. »<sup>924</sup>

Au cours des premières années, cette posture critique est assumée essentiellement par des écrivains : Carlo Levi, Alberto Moravia, Ignazio Silone (amis personnels de Sartre) ou encore Elio Vittorini, Guido Piovene, Cesare Pavese. À partir de 1958, ce sont Italo Calvino, Leonardo Sciascia et Elsa Montale qui s'expriment le plus fréquemment. À ce moment toutefois, la revue délaisse quelque peu la promotion de la littérature transalpine pour s'orienter plus ouvertement encore vers le traitement des affaires sociopolitiques. À côté des articles évoquant la situation sociale<sup>925</sup>, les dirigeants du Parti communiste italien, avec qui Sartre a établi de solides relations<sup>926</sup>, tiennent tribune<sup>927</sup>.

---

<sup>919</sup> Annie Cohen-Solal qui a pu consulter le manuscrit rapporte que : « au premier reportage rédigé dans un petit cahier de moleskine noire fait écho un autre texte manuscrit : texte étonnant d'une trentaine de pages, description rigoureusement fantastique d'une rencontre romaine... », *op. cit.*, p. 420. La publication de cet ouvrage date de 1991 (*La Reine Albemarle ou le dernier touriste*, Paris, Gallimard, 1991).

<sup>920</sup> *France Observateur*, 24 juillet 1952. Deux textes, « Venise de ma fenêtre » et « Un parterre de Capucines », seront repris plus tard dans le quatrième volume des *Situations*, Paris, Gallimard, 1964.

<sup>921</sup> P. MILZA, « L'Italie de l'après-guerre vue par deux organes de la « nouvelle gauche » : *Les Temps Modernes* et *Esprit* », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1946-1954)*, *op. cit.*, p. 185-204 ; H. DAVIES, « L'immagine dell'Italia » in *Les Temps Modernes* », in O. POMPEO FARACOVI, S. TERONI (a cura di), *Sartre e l'Italia*, Livorno, Belforte editore, 1987, p. 111-132.

<sup>922</sup> *Les Temps modernes*, n°23-24, août-septembre 1947. Les auteurs sont : R. Cantoni, G. Piovene, G. Cantoni, A. Gramsci, S. Solmi, P. Gobetti, A. Moravia, C. Levi, G. Debenedetti, G. Pintor, B. Franciullacci, A. Granati, A. Moravia, S. Terra, I. Silone, A. Garosci, F. Fortini, C. Alvaro, L.L. Radice, V. Brancanti, M.R. Doria, V. Pratolini.

<sup>923</sup> On dénombre quarante-neuf articles rédigés par des auteurs italiens.

<sup>924</sup> *Les Temps modernes*, n°23-24, août-septembre 1947, p. 193.

<sup>925</sup> E. VALLINI, « Les ouvriers de l'Italie du Nord », juin 1960 ; V. FOA « Les luttes ouvrières », septembre-octobre 1962 ; P. SANTI, « Syndicats et contrôle des salaires », août-septembre 1964.

<sup>926</sup> R. ROSSANDA, « Sartre e la sinistra italiana », in O. POMPEO FARACOVI, S. TERONI (a cura di), *op. cit.* p. 251-263.

<sup>927</sup> P. TOGLIATTI, « Sur le XX<sup>e</sup> congrès du PCUS », février 1962 et « Ramenons la discussion à ses termes (polémique avec les Chinois) », mai 1963 ; G. AMENDOLA « Nos responsabilités », février 1962,

Cette orientation éditoriale montre que la beauté des paysages et la culture, qui séduisent la plupart des Français, ne sont pas les seuls aspects attractifs de l'Italie. Simone de Beauvoir indique dans ses mémoires l'autre raison qui conduit Sartre à se tourner vers ce pays à la fin de la guerre :

« L'un des charmes de Rome, c'est que depuis 1946, l'unité de la gauche ne s'était pas brisée. Ce que Sartre avait tenté de réaliser. »<sup>928</sup>

Par la suite, Sartre observe avec un intérêt et une sympathie presque jalouse l'évolution du Parti communiste italien au sein duquel l'effervescence et la liberté intellectuelle paraissent convenir à sa conception de l'engagement en politique. Il multiplie les rencontres avec Togliatti, pour lequel il rédige à sa mort, en 1964, une remarquable élégie dans *Les Temps modernes* ; il intervient dans de nombreuses conférences organisées par le Parti<sup>929</sup>. Sa fascination est telle qu'il déclare en 1963 :

« Si j'étais en Italie, je m'inscrirais au PCI. »<sup>930</sup>

Comme l'écrit Annie Cohen-Solal :

« Sur Rome, sur l'Italie, Sartre va projeter magistralement tous ces fantasmes politiques, culturels et autres. »<sup>931</sup>

L'attitude sartrienne à l'égard de l'Italie témoigne de l'attrait de ce pays pour une bonne partie de l'intelligentsia française. Sensible aux charmes traditionnellement reconnus à notre voisine, l'inclination se double d'affinités idéologiques avec une gauche italienne souvent magnifiée. Toutefois, les visions présentées étant largement empreinte de la *doxa* marxiste, elles proposent un angle d'approche des réalités socio-économiques très critique. En résulte un véritable paradoxe. L'Italie, qui gagne dans cet intérêt enthousiaste une visibilité nouvelle, apparaît comme un modèle en tant que creuset d'une gauche ouverte et conquérante, mais elle demeure plus que jamais, en raison même de ce parti pris critique, un contre-modèle du progrès social.

---

« Lutttes des classes depuis la Libération », septembre-octobre 1962 ; « En relisant Dimitrov », janvier 1966 ; A. NATTA-G. PAJETTA, « Réflexions sur la démocratie dans le parti », février 1962, etc.

<sup>928</sup> S. DE BEAUVOIR, *op. cit.*, p. 333.

<sup>929</sup> Il est notamment invité par l'Institut Gramsci en 1961 et 1964 où il prononce des communications sur « Subjectivité et marxisme » et « Détermination et liberté ». Cité in H. DAVIES, *op. cit.*, p. 122.

<sup>930</sup> M.-A. BURNIER, *Les Existentialistes et la politique*, Paris, Gallimard, 1966, p. 152.

<sup>931</sup> A. COHEN-SOLAL, *op. cit.*, p. 418.

## 2. Revel : « Pour l'Italie » ?

En 1958, un jeune normalien d'une trentaine d'année, agrégé de philosophie, qui s'est déjà distingué l'année précédente lors de la publication de son premier ouvrage, *Pourquoi les philosophes ?*<sup>932</sup>, publie un livre remarqué sur l'Italie. Par son contenu autant que par l'accueil qui lui est réservé dans les milieux littéraires, l'ouvrage de Jean-François Revel met en question les représentations des Français sur leurs voisins transalpins. Sans cesse discuté, réédité en 1965 puis en 1969, *Pour l'Italie*<sup>933</sup> s'impose progressivement comme une référence pour tous ceux qui portent intérêt à ce pays.

Quel est l'objet du délit, serait-on tenté de dire, au regard des polémiques suscitées ?

L'ouvrage se présente comme une somme disparate de récits, notes, fragments de journal intime, anecdotes, confidences et observations diverses, rédigées alors que l'auteur est en poste à l'Institut français de Florence et lecteur à l'université des lettres de la ville, entre 1952 et 1956. La composition hétérogène de l'ensemble confère une certaine sinuosité à la ligne directrice de la réflexion sans pour autant la dévier de son cours, ni lui enlever de sa force et de sa clarté. Dès les premières lignes, Revel en indique le postulat :

« Jamais on n'a voyagé aussi facilement. [...] Cependant, jamais autant d'idées fausses et de points de vue simplistes bien ancrés dans les esprits n'ont masqué aux gens ce qu'ils ont sous les yeux quand ils voyagent. »<sup>934</sup>

La responsabilité de cette distorsion dans le regard que les Français portent sur l'Italie revient à cette littérature de voyage qui, « flattant les préjugés élémentaires »<sup>935</sup> contribue à ce que :

« La réputation de l'Italie sur laquelle nous vivons date du XIX<sup>e</sup> siècle »<sup>936</sup>.

Les auteurs les plus reconnus, à l'exception du président de Brosses, ne sont pas épargnés par la critique, écrite d'une plume acérée : de Stendhal dont « on se demande si [il] n'écrit pas n'importe quoi »<sup>937</sup> à Giono. Même Roger Vailland, dont le roman, *La Loi*, prix Goncourt en 1957, a largement contribué à sensibiliser l'opinion française aux problèmes du *Mezzogiorno*, n'échappe pas totalement à ses griefs :

---

<sup>932</sup> L'ouvrage reçoit notamment le prix Fénéon, décerné sous la houlette de la Sorbonne.

<sup>933</sup> J.-F. REVEL, *Pour l'Italie*, Paris, Julliard, 1958 (1<sup>ère</sup> édition). Les références citées sont extraites de l'édition de 1977 (Paris, Robert Laffont).

<sup>934</sup> J.-F. REVEL, *op. cit.*, p. 15.

<sup>935</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>936</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>937</sup> *Ibid.*, p. 226.



« Il a eu le mérite d’attirer l’attention sur l’atmosphère de privation et d’obsession sexuelle du Sud de l’Italie, mais, conformément à la tradition, pour tâcher d’en tirer un effet pittoresque. »<sup>938</sup>

Revel se propose alors de rétablir une image de l’Italie qui tranche volontairement avec les discours imprégnés d’une psychologie collective en quête de « l’âme des peuples », chère à André Siegfried<sup>939</sup>. Il écrit ainsi :

« Toutes explications par le « caractère » ou le « génie » d’un peuple sont fausses. À l’origine de ce « génie national », il y a toujours des faits historiques et des circonstances sociales, et la nation elle-même est toujours un résultat historique aux contours mal définis. »<sup>940</sup>

Revel engage son travail de remise en cause des clichés les plus répandus en suivant cette perspective :

« Quand on pense à l’Italie, on pense à la Renaissance. Or, l’Italie actuelle est à l’opposé de l’Italie de la Renaissance. Elle est le produit de toutes les forces historiques qui ont voulu combattre les effets de la Renaissance et en effacer les résultats. »<sup>941</sup>

Parmi les « forces historiques », le philosophe pointe particulièrement l’Église, qui « stérilise instantanément tout ce qu’elle touche », l’idéologie du *Risorgimento*, qui a développé « le goût de la déclamation, de la phrase vide, le nationalisme aveugle et hystérique contraire à tout esprit critique » et le fascisme, qui a « séparé le peuple italien de la vie intellectuelle et de l’évolution morale du XX<sup>e</sup> siècle »<sup>942</sup>.

En s’appuyant sur cette analyse, Revel estime que la renommée culturelle de l’Italie est usurpée. Il consacre de nombreuses pages à démontrer le caractère surfait d’une littérature, incapable de réflexion, épargnant seulement Boccace et Pétrarque – « même ce qu’ils appellent la philosophie, ou la critique n’est que de l’éloquence »<sup>943</sup> écrit-il – ou encore d’une peinture « pauvre en contenu psychologique et poétique ».<sup>944</sup> La sentence est alors sévère :

« Les Italiens ne participent pas à la culture moderne. »<sup>945</sup>

---

<sup>938</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>939</sup> A. SIEGFRIED, *L’Âme des peuples*, Paris, Hachette, 1950.

<sup>940</sup> J.-F. REVEL, *op. cit.*, p. 44.

<sup>941</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>942</sup> *Ibid.*, p. 30-31.

<sup>943</sup> *Ibid.*, p. 38 et 44. Revel n’hésite pas à étriller le plus brillant des représentants de la philosophie italienne : « Croce est ahurissant de capacité à ne rien dire en cinquante pages ».

<sup>944</sup> *Ibid.*, p. 40.

<sup>945</sup> *Ibid.*, p. 90.

L'absence d'esprit critique, le poids du conformisme sont soulignés au fil des pages et dépassent le seul cadre de la culture. L'étude des mœurs, très fournie, se déploie également au travers de cette grille d'analyse qui porte l'établissement de l'ordre moral comme valeur de référence. Revel révoque une à une les idées reçues les plus courantes. À la vivacité et la rapidité d'esprit supposées des Italiens, il oppose l'ennui<sup>946</sup>, à leur gentillesse proverbiale, l'obséquiosité<sup>947</sup>. L'Italie, pays de l'amour selon le cliché. Revel ironise. Comment pourrait-ce être le cas ? La sujétion des femmes, l'interdiction du divorce, l'adultère puni de prison<sup>948</sup> sont autant d'éléments qui font, selon lui, que « l'Italie est un des pays les plus puritains qui soient »<sup>949</sup>. Pour Revel, l'absence de liberté de mœurs apporte un témoignage supplémentaire du fait que la modernisation de ce pays, si souvent flattée, n'est en fait que de façade<sup>950</sup>.

À lire la préface de l'édition de 1965, l'ouvrage, lors de sa sortie en librairie en 1958, ne passe pas inaperçu. Revel s'y défend des critiques et notamment de celle d'avoir décrit une « Italie périmée »<sup>951</sup>. Ce point de discussion présente au moins l'intérêt, à nos yeux, d'attester de l'existence d'une conscience aiguë des progrès transalpins. De fait, le livre de Revel agit comme une sorte d'incubateur d'un clivage qu'on aurait pu croire dépassé entre italophiles et italophobes, catégorie à laquelle il est grandement suspecté d'appartenir bien qu'il s'en défende dans les préfaces des différentes rééditions. Pourtant, c'est ainsi qu'est reçu son ouvrage. Dans *France Observateur*, le compte rendu critique est intitulé « Contre l'Italie ». Maurice Nadeau écrit à propos de Revel :

« Son pamphlet s'intitule *Pour l'Italie* par la moins ambiguë des antiphrases et constitue une charge à fond contre notre voisine en même temps qu'une satire humoristique de tous ceux qui, selon lui, ont des yeux pour ne pas voir. »<sup>952</sup>

La critique la plus virulente se trouve dans le quotidien *Le Monde*. Elle est rédigée par le correspondant à Rome qui, il est vrai, est sévèrement étrillé par Revel dans l'ouvrage<sup>953</sup>. Jean d'Hospital évoque « les aigreurs d'un philosophe à Florence » dans un « livre au style débraillé » comportant des « notes outrancières » et des « mensonges [...] qu'on ne lui pardonnera pas en dépit de la puériorité de son anticonformisme »<sup>954</sup>.

---

<sup>946</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>947</sup> *Ibid.*, p. 180.

<sup>948</sup> L'auteur introduit pour soutenir sa démonstration le long récit d'une jeune romaine, Sandra, dont la vie a été gâchée par ces restrictions à la liberté des mœurs. *Ibid.*, p. 97-150.

<sup>949</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>950</sup> *Ibid.*, p. 159.

<sup>951</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>952</sup> *France Observateur*, 15 mai 1958.

<sup>953</sup> Il lui reproche d'être un « démocrate-chrétien farouche » et de « parler de tout ce qui touche au pape avec des larmes dans la voix ».

<sup>954</sup> *Le Monde*, 23 juillet 1958.

Quelle que soit la validité des arguments avancés de part et d'autre, le débat autour de l'ouvrage de Revel fait apparaître la difficulté d'aborder par-delà les clichés et les préjugés la complexité des réalités italiennes. C'est néanmoins cette tâche que la presse française prétend, elle aussi, accomplir.

## II. L'Italie et les Italiens dans la presse française

---

« Tout ce qui grouille, grenouille et scribouille »<sup>955</sup> (c'est-à-dire la presse, selon les propos acerbes du général de Gaulle) constitue un extraordinaire vivier d'images, d'opinions et permet d'approcher sous un nouvel angle le foisonnement des représentations de l'Italie et des Italiens. Pierre Guiral, qui a fondé une large part de sa réflexion sur cette source, en présente le principal mérite :

« Qui se lance dans l'océan des journaux est à peu près assuré de rapporter une image de la période, une collection de faits, d'anecdotes, de jugements tombés dans l'oubli, il retrouve l'air du temps et la couleur des opinions. »<sup>956</sup>

La remarque, aussi encourageante soit-elle, pose au moins deux problèmes, qu'il est nécessaire d'aborder avant d'entrer dans le vif du sujet.

Il s'agit tout d'abord de rappeler que toute étude de presse, dans la mesure où elle entend appréhender la variété des expressions, nécessite la constitution d'un vaste corpus. Or le dépouillement systématique de l'ensemble de la presse quotidienne, hebdomadaire ou mensuelle sur une période d'une dizaine d'années représente un travail colossal dont l'ampleur dépasse le cadre de notre étude. Loin de renoncer, nous avons choisi d'effectuer ce travail, suivant des critères que nous définirons, pour un journal quotidien, *Le Monde*, et une revue hebdomadaire, *France Observateur* (devenant *Nouvel Observateur* à partir de novembre 1964). Pour le reste de la presse hexagonale, nous avons utilisé les dossiers de presse constitués par l'Institut d'études politiques de Paris ainsi que les revues de presse effectuées quasi-quotidiennement par les services de l'ambassade d'Italie à Paris<sup>957</sup>. La principale lacune de cette démarche réside dans le fait qu'elle ignore la presse régionale à fort tirage, qui réclamerait pourtant incontestablement une attention particulière, non seulement dans les zones frontalières, mais aussi dans les zones à forte densité de migrants italiens. Néanmoins, le nombre important de titres nationaux qu'il a été possible d'examiner permet d'une part, pour ceux qui ont été dépouillés systématiquement, de mesurer quantitativement la

---

<sup>955</sup> Discours prononcé à Montréal, 26 juillet 1967. Cf. C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. V, *op. cit.*, p. 233.

<sup>956</sup> P. GUIRAL, « Problèmes d'histoire de la presse », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, octobre-décembre 1971, p. 481.

<sup>957</sup> ASD, série *telegrammi*.

part réservée à l'Italie<sup>958</sup> et d'autre part, pour ceux qui ont été examinés qualitativement, de cerner les contours des diverses opinions concernant notre voisine.

Le rapport entre la presse et l'opinion constitue le second problème suggéré par Pierre Guiral. En effet, il convient de préciser jusqu'à quel point la presse peut être considérée comme le reflet fidèle de l'opinion publique. Pierre Laborie propose à ce sujet, une mise au point utile :

« Si la presse n'est pas l'opinion publique (et si des revues de presse ne sont pas histoires d'opinion), il n'en demeure pas moins qu'elle en constitue un de ses échos les plus perceptibles, un des lieux les plus commodes pour tenter de la saisir. »<sup>959</sup>

Faisant son métier de l'actualité, la presse paraît donc s'inscrire dans le processus de représentation au niveau du temps court, celui où se forme et s'exerce « l'opinion immédiate, fondamentalement mouvante et instable »<sup>960</sup>. Néanmoins, elle ne manque pas de reproduire, parfois insidieusement, des éléments plus profondément enracinés dans le sentiment collectif. De fait, la presse, peut-être plus que tout autre vecteur, se trouve à la croisée du temps court et du temps long dans l'expression des représentations. Ajoutons que le discours ainsi produit touche une large frange de la population<sup>961</sup>, en dépit de la longueur de la presse écrite face à la concurrence des moyens d'informations audiovisuels.

Afin de démêler l'écheveau des temporalités qui régit l'attitude de la presse française à l'égard de l'Italie, tout en mêlant analyses quantitative et qualitative, il nous est apparu opportun de suivre une double démarche. La première consiste dans l'étude successive de deux supports choisis en fonction de leur représentativité de secteurs de l'opinion particulièrement agissant dans les relations interculturelles franco-italiennes. La seconde postule que l'événement, « creuset de l'imaginaire »<sup>962</sup>, révèle les orientations dominantes de l'opinion et en dessine les grandes lignes de clivage à l'égard de l'Italie. Au travers de deux événements de la vie politique transalpine (les élections législatives de 1963 et les élections présidentielles de 1964) particulièrement suivis par la presse française, ce qui est, en soi, déjà significatif, nous observerons les diverses prises de position.

---

<sup>958</sup> Nous nous inspirerons, en la simplifiant, de la méthode employée par Jacques Kayser pour l'étude morphologique de quotidien (J. KAYSER, *Le Quotidien français*, Paris, Armand Colin, 1963).

<sup>959</sup> P. LABORIE, « De l'opinion publique à l'imaginaire social », *Vingtième siècle*, n°18, avril-juin 1988, p. 111.

<sup>960</sup> P. MILZA, « Opinion publique et politique étrangère », *op. cit.*, p. 663-687.

<sup>961</sup> Selon une enquête menée par le secrétariat d'État à la Culture (*Pratiques culturelles des Français*, Paris, décembre 1974) en 1967, 59,7 % des Français lisent un journal quotidien tous les jours et 11,4 % plusieurs fois par semaine, soit 71,1 % de lecteurs assez réguliers. Cité in C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL, F. TERROU (dir.), *Histoire générale de la presse française*, t. V : *De 1958 à nos jours*, Paris, PUF, 1976, p. 328, note 1.

<sup>962</sup> O. DUMOULIN, « L'histoire événementielle », in A. BURGUIÈRE (dir.), *Dictionnaire des sciences historiques*, Paris, PUF, 1986, p. 271-272.

## A. L'Italie dans *Le Monde*

Le choix de soumettre le quotidien *Le Monde* à un examen longitudinal se justifie de plusieurs points de vue. Le journal de la rue des Italiens – l'adresse ne prédestine en rien notre étude – tient dans la presse française, depuis son lancement en décembre 1944, une place particulière que l'on définit fréquemment par le recours à une observation formulée en 1956 par François Giroud :

« Il est le journal de référence celui qu'il faut lire parce qu'il confère à l'information son authenticité et son exacte importance. »<sup>963</sup>

Cette réputation fait du journal une « institution »<sup>964</sup> à la diffusion croissante au cours des années soixante<sup>965</sup>. *Le Monde* est en particulier reconnu pour la qualité des informations et des analyses délivrées par le service étranger que l'on dit « particulièrement compétent et bien informé »<sup>966</sup>. Ces informations sont traitées par une équipe rédactionnelle de grande valeur, dirigée par Hubert Beuve-Méry, qui a su conserver des contacts très étroits avec le Quai d'Orsay, même si le journal n'est plus, comme son prédécesseur, *Le Temps*, le porte-parole officieux du ministère, contrairement à ce que l'on croit encore parfois hors de l'Hexagone. *Le Monde* dispose en outre d'un réseau de correspondants bien implantés dans les grandes capitales. À Rome, Jean d'Hospital, en poste jusqu'au milieu des années soixante, est arrivé en Italie dans le sillage des armées alliées, en 1944, comme correspondant de guerre. Son successeur Jacques Nobécourt se voit confier, avant de s'installer, un certain nombre de reportages dans la Péninsule. Dans les deux cas de figure, le journal dispose d'un journaliste qui bénéficie d'une connaissance approfondie des réalités italiennes.

L'intérêt de l'étude se renforce en outre dès lors que l'on considère la place « hégémonique » que tient *Le Monde* dans le système d'information des élites<sup>967</sup>, c'est-à-dire, dans notre perspective, une frange de la population qui intervient à différents niveaux, culturel, économique et politique, dans la définition des attitudes et des comportements à l'égard de notre voisine du Sud-Est.

---

<sup>963</sup> Cité in J. THIBAU, *op. cit.*, p. 8.

<sup>964</sup> Le terme « institution » est lancé par le journal britannique *The Guardian* (9 novembre 1956) et repris par Claude Estier dans *France Observateur* (9 février 1961). Cf. C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL, F. TERROU (dir.), t. V, *op. cit.*, p. 231.

<sup>965</sup> *Ibid.* La diffusion du journal est de 172 000 exemplaires en 1961, 251 000 en 1966 et 354 000 en 1968.

<sup>966</sup> J. THIBAU, *op. cit.*, p. 404.

<sup>967</sup> *Ibid.*, p. 358.

## 1. L'Italie au quotidien

Une approche quantitative permet d'une part de mesurer la place tenue par les choses d'Italie dans les colonnes du journal et d'autre part de relever les thèmes les plus fréquemment évoqués. En délimitant ainsi les principaux centres d'intérêt italiens du journal, s'esquisse, au moins dans ses contours, une première image de l'Italie véhiculée dans l'opinion. En effet, si le traitement de l'information est en relation étroite avec l'actualité transalpine, il répond également à une politique éditoriale qui fonctionne nécessairement comme un filtre déformant.

Parmi les rédactions parisiennes qui, selon le témoignage de Gilles Martinet, confirmé par nos investigations, n'accorde qu'une maigre place aux affaires italiennes<sup>968</sup>, *Le Monde* se singularise par une attention relativement soutenue. Le nombre d'articles par année, tout en connaissant des variations, est globalement à la hausse entre 1958 (281 articles) et 1968 (461 articles). Le journal publie en moyenne au cours de cette période 342 articles portant sur l'Italie par année. Ces articles n'ont toutefois pas tous la même valeur éditoriale au regard de leur emplacement et de leur origine.

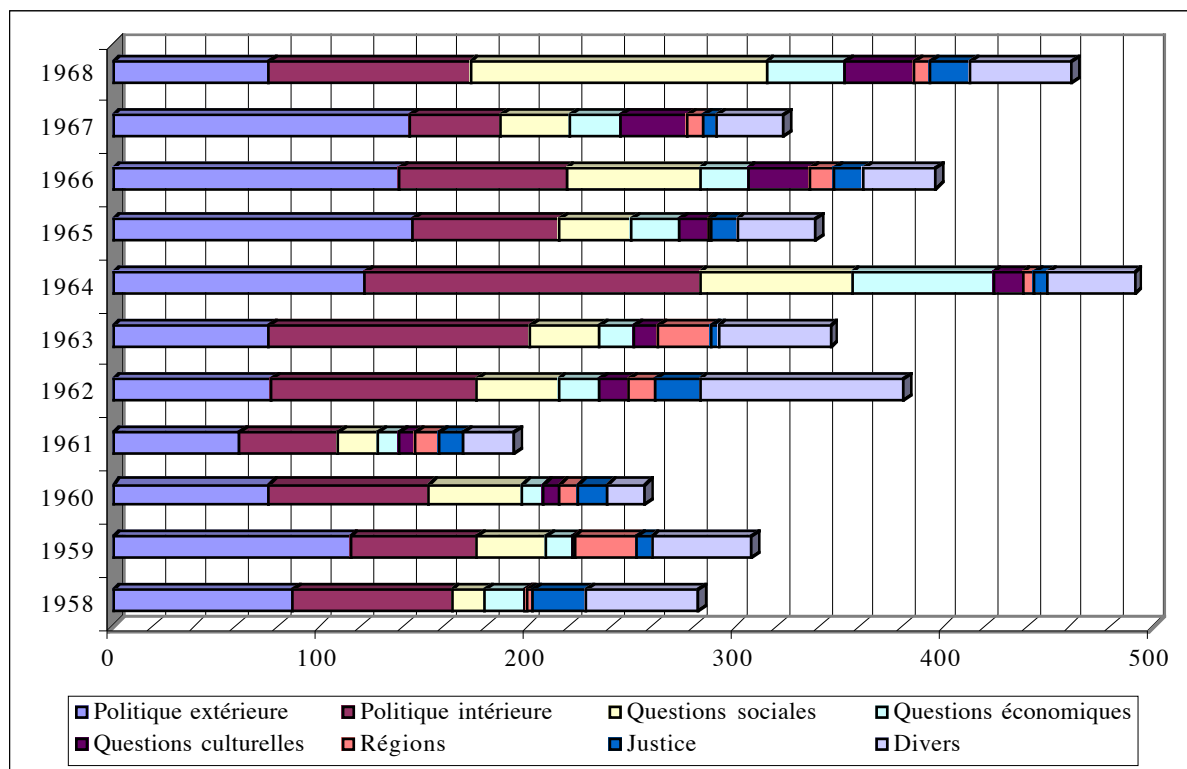
Le plus souvent intégrés dans les pages internationales ou encore en « dernières minutes » dans l'ultime page du quotidien, parfois dans les rubriques spécialisées (pages culturelles, sportives et économiques), les nouvelles d'Italie ont plus rarement les honneurs de la première page et de son fameux « bulletin de l'étranger ». L'Italie trouve une place dans cet éditorial, véritable baromètre de l'actualité internationale, à l'occasion des rencontres franco-italiennes au plus haut niveau (voyage du général de Gaulle en Italie en juin 1959 et visite à Paris du président Segni en février 1964) ou lors des crises gouvernementales jugées particulièrement sérieuses. L'ensemble ne dépasse pas la dizaine d'articles au cours de la période. La plupart des articles concernant l'Italie se situent dans les colonnes des pages internationales et se répartissent de manière assez équilibrée entre les dépêches d'agence et les correspondances du journaliste en poste permanent à Rome qui, si elles sont très bien informées, ne contiennent que très rarement des commentaires. *Le Monde* paraît privilégier le plus souvent, face aux informations en provenance d'Italie, le fait à l'analyse, même si cette distinction peut parfois être discutée. Finalement, l'opinion du *Monde* à l'égard de l'Italie transparait surtout au travers d'enquêtes publiées sous forme de feuilleton ou même encore d'un cahier spécial, nous y reviendrons<sup>969</sup>.

---

<sup>968</sup> Entretien, Paris, 21 février 2000.

<sup>969</sup> Nous examinerons plus particulièrement les enquêtes de Robert GUILLAIN, « Le problème du midi italien » (du 13 au 16 septembre 1960) ; Alain MURCIER, « L'Italie en mouvement » (21 au 26 septembre 1961) ; Jean D'HOSPITAL, « Rome en confidence » (du 32 janvier au 8 février 1962, également publiée par les éditions Grasset ; par commodité nous renvoyons à cette référence) et le cahier spécial de dix pages publié le 17 novembre 1964.

**Figure 31. Ventilation thématique des articles publiés dans *Le Monde* par année (1958-1968)<sup>970</sup>**

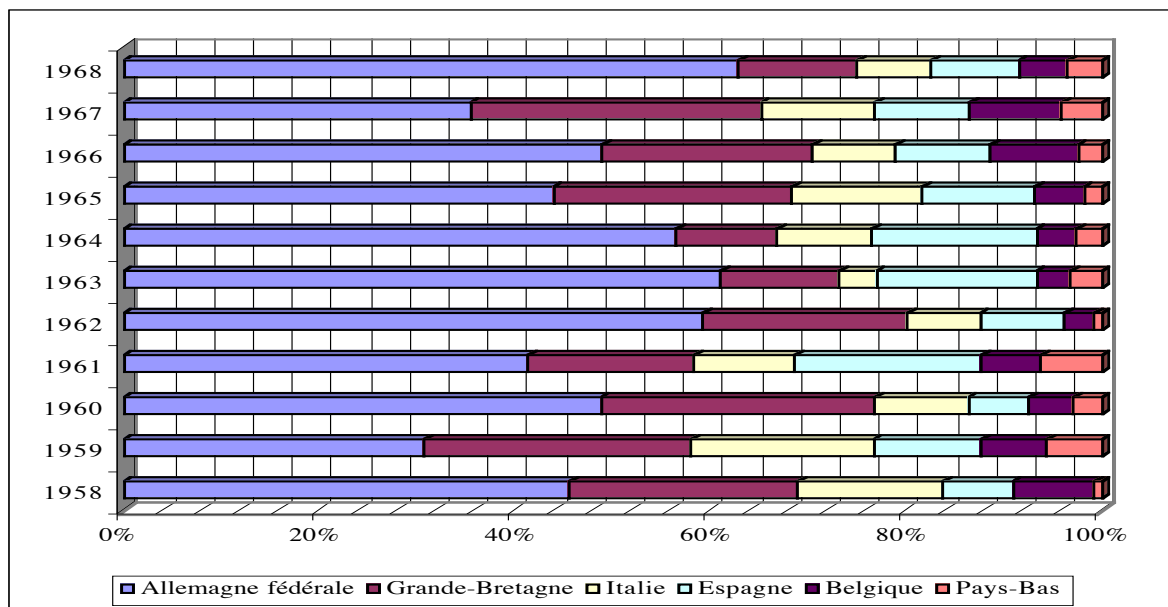


En moyenne, un tiers des articles est consacré à la politique extérieure italienne, ce qui n'est guère surprenant de la part d'un journal qui forge sa réputation sur une observation attentive de l'activité diplomatique internationale. Les déplacements du président de la République et des membres du gouvernement dans les grandes capitales sont suivis avec constance, au même titre que les réceptions à Rome des personnalités étrangères. Les relations italo-françaises font évidemment l'objet d'une attention particulière : entre un quart et la moitié des articles, selon les années, traitant de la politique extérieure transalpine. Si l'on renverse la perspective d'analyse, les articles traitant des relations franco-italiennes se situent alternativement au troisièmement et au quatrième rang, dans un chassé-croisé avec l'Espagne, dans la hiérarchie des relations entretenues par la France avec les principaux pays d'Europe occidentale dans les colonnes du journal. Si l'on considère - reprenant à notre compte le point de vue gallocentrique auquel n'échappe ni *Le Monde*, ni le reste de la presse hexagonale - que la valeur d'un pays sur la scène internationale se mesure à l'intensité de ses relations avec la France, l'Italie apparaît donc comme un pays qui compte, mais à un niveau moindre que l'Allemagne de l'Ouest et la Grande-Bretagne.

<sup>970</sup> Une répartition par thèmes, selon la nomenclature établie par le centre de documentation du journal est proposée en annexe III. 6. 1.



**Figure 32. Répartition des articles du Monde traitant des relations extérieures de la France par pays d'Europe occidentale**



La politique intérieure italienne donne lieu, d'autre part, à de nombreux articles. La vie des principaux partis politiques est suivie au travers des déclarations de leurs dirigeants ou des comptes rendus des congrès. La Démocratie chrétienne, le parti au pouvoir, pour qui Hubert Beuve-Méry, « enfant de l'Église catholique, apostolique et romaine »<sup>971</sup>, ainsi que Jean d'Hospital, éprouvent quelques sympathies, se taille une part de choix dans cet ensemble. Le Parti communiste italien arrive en deuxième position. Son influence, proportionnellement considérable si on la compare à celle des autres partis communistes d'Europe occidentale, ne manque pas d'intriguer<sup>972</sup>. D'autre part, dans un contexte de guerre froide, chacune de ses interventions dans la vie politique transalpine est observée attentivement. Et ce, d'autant plus que l'Italie expérimente une politique d'ouverture à gauche sur laquelle *Le Monde* porte au départ un regard plutôt circonspect en raison, justement, de l'ambiguïté des relations entre socialistes et communistes. Lorsque Amintore Fanfani, démocrate-chrétien, farouche partisan de cette orientation, forme son deuxième cabinet en juillet 1960, on peut lire dans le « bulletin de l'étranger » :

« La présence du sage M. Piccioni à la vice-présidence du Conseil, de M. Scelba – homme à poigne, antifasciste sobre et anticomuniste « engagé » – au Viminal, le

<sup>971</sup> J. THIBAU, *op. cit.*, p. 20. Le parcours d'Hubert Beuve-Méry le conduit à côtoyer les milieux du catholicisme social et démocrates chrétiens.

<sup>972</sup> Jean d'Hospital écrit ainsi : « C'est invraisemblable ! 24 % de moscoutaires sous le ciel italien ! », in *Rome en confidence*, *op. cit.*, p. 165.

maintien de M. Segni à la Farnesina, et le retour de M. Pella au budget sont les garanties que la politique extérieure, économique et sociale du gouvernement Fanfani ne débouchera pas sur des aventures. »<sup>973</sup>

La position qui est ici exprimée par *Le Monde* n'est pas tant un soutien apporté à la droite de la Démocratie chrétienne, qu'un souci constant de ne pas voir l'Italie déstabilisée par une association, directe ou indirecte, des communistes au pouvoir. C'est seulement lorsque le socialiste Pietro Nenni rompt ouvertement avec les communistes que le journal estime que la politique d'ouverture à gauche prônée par Fanfani est « dans la nature des choses »<sup>974</sup>. Le désir de stabilité dépasse néanmoins la seule question communiste. Le nombre d'articles consacrés aux crises gouvernementales témoignent à la fois de la curiosité et de l'inquiétude envers un système politique dont le fonctionnement paraît déroutant pour bien des Français. Certes, *Le Monde* se garde d'exprimer des points de vue par trop critiques sur les institutions, mais il ne se satisfait pas de voir la vie politique transalpine « rabaisée au rang de *combinazione* »<sup>975</sup>. D'une manière générale, force est de constater que la politique italienne est essentiellement traitée sous l'angle des crises – le nombre d'occurrence de ce mot dans les titres en est révélateur.

L'impression d'un pays aux équilibres précaires est indiscutablement renforcée par les informations que *Le Monde* délivre sur la situation économique et sociale dans la Péninsule. Le journal de la rue des Italiens rapporte, certes, les effets du miracle économique, mais de façon clairsemée. Le dynamisme de l'industrie italienne est surtout visible à travers les encarts publiés par les entreprises d'État, IRI (*Istituto per la Ricostruzione Industriale*) et ENI (*Ente Nazionale degli Idrocarburi*), dans lesquels elles exposent le solde positif de leur activité, ou encore dans les publicités vantant les mérites des produits transalpins, notamment des automobiles Fiat. En revanche, l'espace rédactionnel consacré à l'économie italienne est nettement plus important en 1964 lorsque le pays est touché par la récession. À nouveau, ressurgissent les interrogations sur la fiabilité de l'Italie :

« L'Italie est « l'homme malade » de l'Europe ? Telle est la question qu'on se pose avec inquiétude »<sup>976</sup>.

*Le Monde* se montre cependant moins pessimiste que d'autres sur le diagnostic – *L'Express* évoque par exemple « La fin du miracle »<sup>977</sup>. L'inquiétude, et la nécessité de se

---

<sup>973</sup> *Le Monde*, 28 juillet 1960.

<sup>974</sup> *Le Monde*, 3 mai 1963.

<sup>975</sup> *Le Monde*, 10 mars 1962.

<sup>976</sup> *Le Monde*, 20 juillet 1964.

<sup>977</sup> *L'Express*, 16 avril 1964.

porter au chevet de notre voisine, tient principalement à la conscience aiguë de l'interpénétration croissante des économies européennes. Ce n'est donc pas sans un certain égocentrisme que l'on se préoccupe des difficultés italiennes que l'on croit, à juste titre, passagères<sup>978</sup>.

Le traitement des questions sociales répond également à cette tendance traditionnelle de la presse à traquer la moindre poussée dramatique susceptible de donner à l'actualité le relief de l'événement. Ainsi, les grèves et les manifestations de revendications, avec une pointe en 1968, constituent l'essentiel des faits sociaux rapportés par le journal. De cette litanie des mécontentements, se dégage l'image d'un pays en perpétuelle agitation. Ce qui, dans une frange de l'opinion, ne manque d'alimenter les craintes de voir l'Italie gagnée par la fièvre révolutionnaire. Le « péril rouge » qui pèserait sur la Péninsule constitue incontestablement un des premiers motifs qui pousse *Le Monde*, comme d'autres journaux français, à mettre dans tous les domaines l'Italie sous surveillance.

Un mot, enfin, d'un dernier aspect qui contribue à forger une image singulière de l'Italie dans la conscience des lecteurs du *Monde* : les faits divers, et en particulier ceux qui sont liés à la criminalité. Le journal, qui rapporte avec complaisance toutes sortes de petits drames, de l'assassinat crapuleux aux méfaits de la mafia en passant par la corruption politique, entretient assurément l'impression que les Italiens se livrent facilement à tous types de transgressions, qui peuvent les mener, dans une spirale frauduleuse, aux pires exactions.

Au-delà de la répartition thématique des articles qui, par un phénomène d'accumulation, trace les linéaments d'une représentation de l'Italie dans l'opinion, certaines enquêtes menées par des journalistes du *Monde* permettent de mieux saisir le discours véhiculé.

## 2. Regards sur l'Italie

Le fait que *Le Monde* ouvre la décennie des années soixante par une enquête sur « Le problème du Midi italien »<sup>979</sup> est significatif. La question figure, en effet, parmi les sujets les plus préoccupants dès lors que le regard se porte par-delà les Alpes. Robert Guillain brosse un tableau contrasté. Si « on peut dire qu'à partir de 1950 s'est ouverte une ère nouvelle pour cette moitié de l'Italie »<sup>980</sup>, « l'écart Nord-Sud n'a pas diminué »<sup>981</sup>. La description de la petite cité sicilienne de Palma di Montechiaro, « la ville pourrie », démontre « qu'en certain lieu

---

<sup>978</sup> En 1967 (23 novembre), un supplément de 16 pages du quotidien économique *Les Échos*, consacré à l'économie italienne et intitulé « L'expansion retrouvée », marque dans l'opinion la fin définitive de la période de crise.

tout reste à faire »<sup>982</sup>. Guillaïn ne se contente pas de décrire sans détour ce qu'il observe, il en appelle à la responsabilité et à la solidarité bien au-delà de la Péninsule :

« Saleté, misère, maladie, je me serais cru en Chine, celle d'avant Mao Tse-Toung. [...] C'est bien la Chine à notre porte. Je dis notre porte, celle de l'Europe, car ce n'est pas seulement les Italiens que cette situation devrait empêcher de dormir, mais nous tous qui voulons être Européens. Le midi de l'Italie, c'est aussi le midi de cette Europe qui naît. »<sup>983</sup>

Le propos tranche avec l'habituelle vulgate abondamment diffusée en France sur le *Mezzogiorno*, centrée sur une analyse causale impliquant la faiblesse des ressources naturelles et les effets déséquilibrants d'une unité politique menée à son profit par la moitié septentrionale du pays. En rappelant la dimension européenne du problème, Guillaïn opère aussi une rupture avec le discours orientalisant qui est fréquemment attaché aux descriptions du Sud, avec pour corollaire une totale marginalisation ethnoculturelle de ces régions.

Un an plus tard, l'optimisme est cette fois de rigueur dans l'enquête au titre évocateur, publiée en septembre 1961 : « L'Italie en mouvement »<sup>984</sup>. Alain Murcier estime en préambule :

« Les vieilles malédictions qui semblaient peser sur le pays : la pénurie d'énergie, le chômage, le poids d'un Sud en érosion accélérée, il apparaît maintenant qu'elles peuvent être conjurées. »<sup>985</sup>

Cette série d'articles fait écho dans une partie de l'opinion au numéro spécial proposé quelques années plutôt par la revue *Esprit* et intitulé « L'Italie bouge »<sup>986</sup>. *Le Monde* participe de la sorte à propager dans l'opinion l'image d'un pays dynamique, à la pointe, dans bien des secteurs, de la modernité. Compte-tenu du caractère relativement figé des représentations de l'Italie en France, ce n'est pas là le moindre des apports du journal de la rue des Italiens.

---

<sup>979</sup> *Le Monde*, « I. Au secours d'un monde oublié » (13 septembre 1960), « II. L'écart Nord-Sud n'a pas diminué » (14 septembre 1960), « III. Palma di Montechiaro, ou la ville pourrie » (15 septembre 1960), « IV. L'ouverture à gauche » (16 septembre 1960).

<sup>980</sup> *Le Monde*, 13 septembre 1960.

<sup>981</sup> *Le Monde*, 14 septembre 1960.

<sup>982</sup> *Le Monde*, 15 septembre 1960.

<sup>983</sup> *Ibid.*

<sup>984</sup> *Le Monde*, « I. Vents d'Ouest, vents d'Est » (21 septembre 1961), « II. Des places pour tout le monde ? » (22 septembre 1961), « III. Le poids du Sud » (24-25 septembre 1961), « IV. Du « doigt mouillé » au plan indicatif » (26 septembre 1961).

<sup>985</sup> *Le Monde*, 21 septembre 1961.

<sup>986</sup> *Esprit*, n°230-231, septembre-octobre 1955.

Pour autant, la bienveillance teintée d'indulgence envers l'Italie n'empêche pas la reproduction de stéréotypes sur les Italiens. La série d'articles publiés par Jean d'Hospital, tout d'abord dans les colonnes du journal en janvier et février 1962, puis sous la forme d'un livre, *Rome en confidence*, est de ce point de vue éclairant. L'auteur convie les lecteurs à l'accompagner pour une promenade à travers les milieux romains au cours de laquelle il brosse un portrait à plusieurs visages de l'Italie et des Italiens, chaque personnage-type constituant un épisode du feuilleton<sup>987</sup>.

Le profil des attitudes et des comportements qui se dessine ainsi est davantage propice à la stéréotypisation. En décrivant les diverses strates de la société romaine, le *popolino*, la petite bourgeoisie et l'aristocratie, l'auteur délivre une série de clichés qui, assemblés, renvoient un portrait type du Romain et donc de l'Italien ; le lecteur ne faisant pas nécessairement la distinction. Le spectacle de la rue où « tout est jovialité, exubérance »<sup>988</sup> permet d'en prendre la mesure. Jean d'Hospital estime par exemple que « le propre des Italiens est de vivre au jour le jour »<sup>989</sup> et qu'« ils se complaisent dans le vacarme »<sup>990</sup>, notamment le petit peuple « turbulent, criard, débraillé »<sup>991</sup>. Leur enthousiasme débordant trouve un terrain d'expression privilégié dans les stades où règne « une sorte de folie collective »<sup>992</sup>. Au contraire, les activités culturelles plus apaisées auxquelles on confère un prestige social plus élevé, comme le théâtre, ne leur siéent guère : « les spectateurs arrivent en retard, fument, bavardent pendant les actes, partent au baisser du rideau »<sup>993</sup>. Ce genre de comportement traduit, aux yeux de l'observateur, indiscipline et mauvaise éducation. C'est ainsi qu'« on leur reproche de se tenir mal à table, de manger le nez dans leur assiette »<sup>994</sup>. Le manque de discipline se traduit dans « la vie publique » par une conception singulière du rapport à l'autorité et plus spécifiquement du rapport à la loi :

« À leur sentiment, elle [la loi] est conçue pour endiguer, pour canaliser les instincts de la masse. Elle s'adresse à la masse, pas à l'individu. Elle relève d'une interprétation générale. Elle est un garde-fou pour les autres, pas pour soi. Ils l'acceptent sur le plan communautaire. Ils la tournent en dérision pour leur usage personnel. »<sup>995</sup>

---

<sup>987</sup> *Le Monde*, « I. De la ville et des gens » (23 janvier 1962), « II. Popolino, petits et grands bourgeois » (26 janvier 1962), « III. Les Princes » (27 janvier 1962), « IV. Du Vatican et du pape » (28-29 janvier 1962), « V. Sur les décisions du Saint Office » (30 janvier 1962), « VI. Le secrétaire d'État cœur du Vatican » (31 janvier 1962), « VII. Le pouvoir et les partis » (1<sup>er</sup> février 1962), « VIII. L'inquiétant Enrico Mattei » (2 février 1962), « IX. La Pira, Lauro » (3 février 1962), « X. Presse et cinéma » (4 février 1962), « XI. La Romaine » (7 février 1962), « XII. N'aimez que ce qui vous plaît ? » (8 février 1962).

<sup>988</sup> J. D'HOSPITAL, *op. cit.*, p. 41.

<sup>989</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>990</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>991</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>992</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>993</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>994</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>995</sup> *Ibid.*, p. 236.

Ainsi, les Italiens se complaisent à développer leurs rapports sociaux dans des réseaux parallèles aux organisations instituées. Le petit bourgeois « reste par essence le « client », qui reçoit sans façons des subsides, des graissages de patte, la *mancia* »<sup>996</sup>. d'Hospital ajoute :

« Après quoi, tout est affaire d'habileté, d'astuce, de *furberia* en un mot »<sup>997</sup>.

Surtout, « ils ne craignent rien tant que perdre la face », ce qui les rend « extrêmement susceptibles » et « attachent par-dessus tout du prix aux égards »<sup>998</sup>. Dans leur aptitude au travail, d'Hospital relève une certaine « nonchalance »<sup>999</sup> mais il précise tout de même :

« La réputation faite aux Italiens d'être des fainéants est la plus fausse, la plus odieuse et la plus imbécile des calomnies. [...] Ce sont des travailleurs acharnés, sobres, adroits, endurants. Je vous accorde que dans certaines régions du Sud où les conditions climatiques sont pénibles à supporter, ils ne mettent pas grand cœur à l'ouvrage. »<sup>1000</sup>

Force est de constater que, même lorsqu'il s'agit de contrecarrer un préjugé, celui-ci n'est pas pleinement dissipé.

S'il serait abusif de réduire la chronique du correspondant à Rome à une somme de clichés, il n'en demeure pas moins que les exemples choisis témoignent de la force des stéréotypes. Au regard de la qualité reconnue du journal et de la longue expérience de terrain acquise par le journaliste, ils trouvent ici une force de légitimation. Ils offrent par ailleurs une clé d'explication aisée à ce que l'on considère être des dysfonctionnements dans le champ sociopolitique. En fait, *Le Monde* offre une illustration des sentiments contrastés de l'opinion publique française où se mêlent, dans une certaine bienveillance teintée de condescendance, d'une part la reconnaissance d'une modernité récente, dont on se félicite et que l'on encourage au nom d'une interdépendance accrue entre les deux pays, et d'autre part l'observation de traits anciens et persistants du caractère national qui déconsidèrent les Italiens.

Il reste que, oscillant entre ces deux pôles de l'analyse, *Le Monde* représente un vecteur de premier plan à la pénétration en France des réalités italiennes qui, si elles sont parfois encore passées par un tamis stéréotypique, forment un ensemble d'informations équilibré. Dans le cahier spécial consacré par le journal à l'Italie, le 17 novembre 1964, qui est à lui seul symbolique d'une orientation italophile et témoigne de l'engagement de la rédaction pour le

---

<sup>996</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>997</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>998</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>999</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>1000</sup> *Ibid.*, p. 172.

développement des relations franco-italiennes, le ministre des Affaires étrangères, Giuseppe Saragat, juge que *Le Monde* est « impartial »<sup>1001</sup>.

## B. L'Italie sous le regard de *l'Observateur*

L'hebdomadaire *l'Observateur*<sup>1002</sup> ne peut sans doute pas être qualifié d'impartial. Bien au contraire, il est particulièrement représentatif d'une presse engagée sur le terrain politique. Ce trait distinctif a retenu notre attention et nous semble justifier un examen attentif. Certes, il existe alors d'autres hebdomadaires, parfois engagés sur le terrain politique et dont les tirages et l'influence sont importants, comme *Paris-Match* ou *l'Express*<sup>1003</sup>. *l'Observateur* bénéficie néanmoins d'une diffusion se situant tout de même aux alentours de 100 000 exemplaires en 1960 et de 150 000 en 1966, mais surtout, il exerce une influence dans une fraction de l'opinion, les milieux intellectuels, enseignants et étudiants notamment, dont on connaît, par effet de capillarité, la fonction sociale directive<sup>1004</sup>. Les informations diffusées sur l'Italie trouvent, de fait, dans cet hebdomadaire, une caisse de résonance de première importance et ce, d'autant plus que *l'Observateur* figure parmi les plus italophiles des organes de presse français. Chantre de la culture italienne, accordant dans ses colonnes, comme nous l'avons vu précédemment, une large place à la critique, souvent élogieuse, des livres et des films d'outre-monts, l'hebdomadaire trouve dans la Péninsule d'autres motifs de curiosité en relation avec son projet politique de rénovation des gauches. Dans le regard de *l'Observateur* se lit l'attraction qu'exerce l'Italie sur la gauche française non communiste<sup>1005</sup>.

---

<sup>1001</sup> *Le Monde*, 17 novembre 1964. Ce cahier spécial comporte en outre une déclaration de Maurice Couve de Murville et des messages des deux ambassadeurs.

<sup>1002</sup> Fondé en avril 1950, *l'Observateur* devient *France Observateur* en 1954 puis *Le Nouvel Observateur* en novembre 1964. Par commodité, nous emploierons la première appellation.

<sup>1003</sup> M. MARTIN, *Médias et journalistes de la République*, Paris, Odile Jacob, 1997, p. 318.

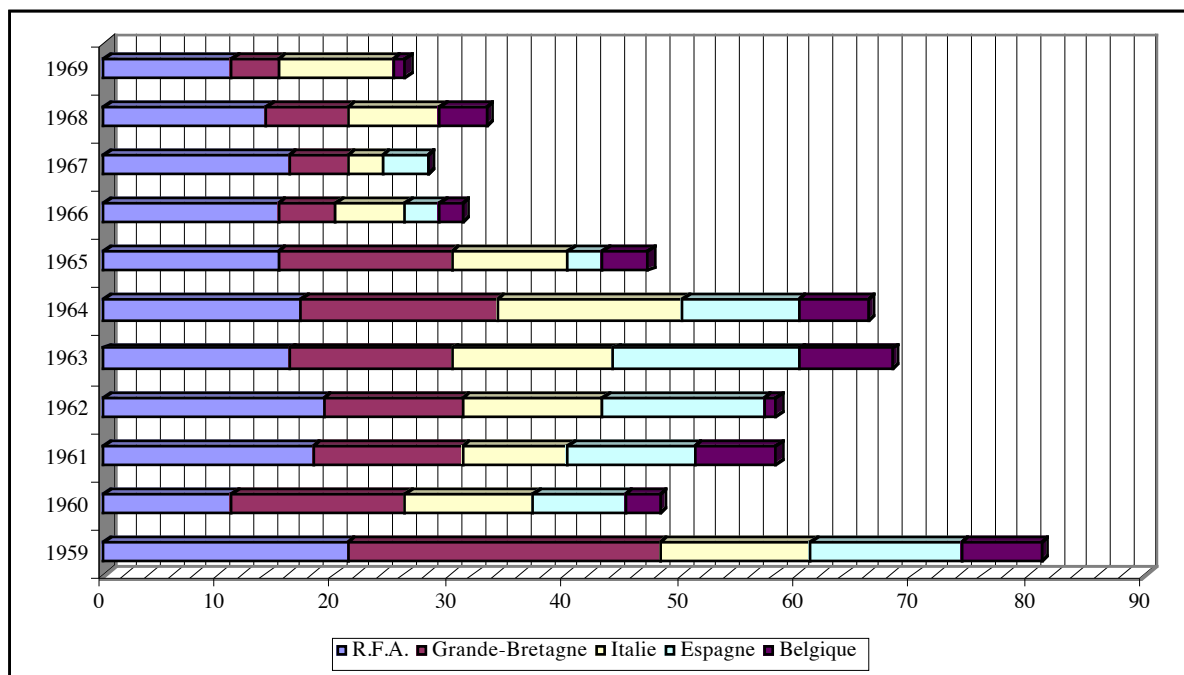
<sup>1004</sup> P. TÉTART, *Histoire politique et culturelle de France Observateur*, t. 1, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 7.

<sup>1005</sup> Olivier Forlin vient confirmer l'intérêt que représente une revue comme *l'Observateur* dans notre propos. Il remarque, dans l'immédiat après guerre, que *l'Observateur* est une des revues qui accorde la plus grande place à l'Italie, juste derrière deux publications liées au PCF : *Les Lettres françaises* et *Action* (qui n'existe plus au cours de notre période). Cet intérêt nous est apparu d'autant plus significatif qu'il s'exprime surtout dans le domaine politique et correspond donc à notre angle d'approche, davantage que l'angle très littéraire adopté par les *Lettres Françaises*, par exemple. Cf. O. FORLIN, *L'Italie au regard des intellectuels français...*, *op. cit.*, p. 160 sq. L'auteur remarque par ailleurs que les publications communistes ont un rapport ambigu à l'Italie, moins italophile en tout cas que la gauche non communiste (*Idem*, p. 154), tandis que les revues conservatrices de son échantillon (*Revue des Deux Mondes*, *Revue de Paris* et *La Table Ronde*) témoignent non seulement d'un moindre intérêt, mais aussi d'une vision plus traditionnelle c'est-à-dire tournée vers le passé et n'accordant que peu de place à des sujets concernant l'Italie contemporaine. Les sondages que nous avons effectués dans ces revues confirment cette tendance au cours de la période qui nous occupe.

## 1. Intérêts italiens

L'Italie fait partie des pays européens, dont les affaires sont suivies avec une attention constante.

Figure 33. Répartition des articles dans l'Observateur par pays européen<sup>1006</sup>



La répartition du nombre d'articles par pays européen montre que l'Italie se classe très près, et parfois au même niveau, comme en 1964, que l'Allemagne et la Grande-Bretagne, devant le plus souvent, sauf en 1962 et 1963, l'Espagne, pays mis sous surveillance critique en raison de la nature de son régime politique. Néanmoins, l'évolution de la ligne éditoriale au fil des années contribue à réduire, en valeur absolue, la visibilité de l'Italie dans les colonnes de *l'Observateur*<sup>1007</sup>. L'hebdomadaire, sensible à l'évolution des préoccupations de son lectorat, accorde une place plus importante aux affaires intérieures françaises, avec la multiplication de dossiers et chroniques portant sur les mutations de la société (les vacances, la drogue, la jeunesse, les modes de consommation). On peut également noter, dans le domaine international, la réduction du nombre d'articles consacrés aux pays européens, au profit d'une attention plus soutenue à l'égard des relations Est-Ouest, avec notamment un nombre croissant d'articles sur les États-Unis et les pays du bloc communiste, ou encore à l'égard des pays en voie de développement.

<sup>1006</sup> Les pages culturelles (*l'Observateur littéraire*) ne sont pas prises en compte.

<sup>1007</sup> Il faut en particulier noter la disparition dans *Le Nouvel Observateur* des pages « Vie internationale » et de la rubrique « Points de repère », grandes pourvoyeuses d'informations sur l'étranger.



Au-delà de cette orientation générale, l'intérêt relatif porté par *l'Observateur* à l'Italie est indissociable de la sensibilité italophile de l'un de ses fondateurs, et rédacteur en chef, Gilles Martinet. Il est l'un des rares, le seul selon lui, dans les rédactions parisiennes à suivre au quotidien, par la lecture des journaux transalpins, l'actualité de la Péninsule<sup>1008</sup>. Cet attachement à l'Italie, né lors d'un voyage de jeunesse, à l'époque du régime fasciste, est consacré par les liens du mariage, puisque Gilles Martinet épouse la fille cadette de Bruno Buozzi, le dirigeant de la Confédération du travail, vivant en exil à Paris<sup>1009</sup>. Dès le moment où il est conduit à côtoyer le milieu de l'émigration anti-fasciste par le biais de sa belle-famille, désir d'Italie et engagement politique se superposent chez le jeune Martinet<sup>1010</sup>. Cela n'est pas sans effets sur l'orientation italophile qu'il donne plus tard à *l'Observateur*. Dans un ouvrage publié au retour de son ambassade à Rome dans les années quatre-vingt, il écrit :

« À partir de 1945, je ne vois pas une année où je n'aie fait un ou plusieurs séjours en Italie. Impossible de retracer dans le détail le lacs des amitiés nouées et des relations établies. J'ai connu des dizaines de personnes dans les milieux les plus divers mais naturellement surtout dans le journalisme et la politique. »<sup>1011</sup>

Alors qu'il dirige *l'Observateur*, il tisse tout naturellement les liens de ses relations transalpines dans les milieux de gauche. Il écrit ainsi en 1961, dans les colonnes de son hebdomadaire :

« Bologne, Turin, Venise, Naples, Milan : tous les deux ans, vers la fin de l'hiver, les congrès du Parti socialiste italien me conduisent au cœur des grandes villes frileuses mais accueillantes et merveilleusement dépourvues de touristes. Tous les deux ans, je retrouve les mêmes visages, la même chaleur... »<sup>1012</sup>

L'un de ces visages lui est particulièrement familier : celui de Pietro Nenni. Il voue au vieux dirigeant socialiste une grande estime où se mêlent affection et affinités intellectuelles développées au cours de très nombreuses rencontres de part et d'autres des Alpes<sup>1013</sup>.

La sensibilité culturelle et politique de Gilles Martinet envers l'Italie affleure au fil des pages consacrés à ce pays dans *l'Observateur*.

---

<sup>1008</sup> Entretien, Paris, 21 février 2000.

<sup>1009</sup> G. MARTINET, *Les Italiens*, Paris, Grasset, 1990, p. 10.

<sup>1010</sup> Son intérêt pour l'Italie se manifeste dès la fin de la guerre par la publication d'un ouvrage : G. MARTINET, *L'Italie après le fascisme*, Paris, éditions du Chêne, 1945. En 1981, Gilles Martinet est nommé par François Mitterrand ambassadeur de France à Rome.

<sup>1011</sup> G. MARTINET, *op. cit.*, p. 12.

<sup>1012</sup> *France Observateur*, 23 mars 1961.

<sup>1013</sup> Entretien, Paris, 21 février 2000.

## 2. L'exemple de la gauche italienne en ligne de mire

S'il donne la tonalité des positions de *l'Observateur* sur les affaires politiques italiennes, Gilles Martinet n'est pas le seul à s'exprimer. Certains articles sont signés par des journalistes transalpins comme Raffaello Uboldi ou Pietro Lucchini, pour ne citer que les noms qui reviennent le plus fréquemment. La parole est également donnée à des dirigeants socialistes transalpins, au premier rang desquels Pietro Nenni. Toutefois, il n'occupe pas une place hégémonique, même s'il est le seul à bénéficier des honneurs de la couverture<sup>1014</sup>. Lorsque le parti socialiste se divise sur les modalités de l'ouverture à gauche, *l'Observateur* répercute à deux reprises l'approche de Lelio Basso, le député socialiste de Milan, réticent à toute alliance avec les sociaux-démocrates de Saragat et à ce titre opposé aux thèses de Nenni<sup>1015</sup>. La question d'une éventuelle participation au pouvoir des socialistes passionne la rédaction du journal qui, dans sa quête d'une « nouvelle gauche », appuie sa politique éditoriale sur deux axes : la recherche de modèles étrangers et l'évaluation des forces progressistes européennes<sup>1016</sup>.

La participation de la gauche au pouvoir en Italie paraît souhaitable et inévitable pour *l'Observateur*. Michel François dans une enquête intitulée « Où en est la Démocratie chrétienne en Europe » en donne les raisons :

« La Démocratie chrétienne est condamnée à l'immobilisme, et avec elle, le gouvernement et le parlement. [...] Dans un pays où la démographie, les possibilités d'industrialisation, la progression de la culture pousse à l'expansion, la Démocratie chrétienne agit comme un frein. »<sup>1017</sup>

Les démocrates-chrétiens sont les cibles privilégiées de *l'Observateur* et parmi eux, même Fanfani, artisan de l'ouverture à gauche, ne trouve pas grâce. Reproche leur est fait le plus fréquemment de se complaire dans une relation de subordination à l'égard du Vatican.

Pour autant, la voie de l'unité du mouvement socialiste, défendue par *l'Observateur* à l'échelon européen, paraît bien sinueuse en Italie et source de nombreuses interrogations. Certes, on décèle de l'autre côté des Alpes des signes encourageants, notamment dans le fait que « la prospérité favorise la gauche »<sup>1018</sup>, mais la principale inconnue de l'équation à résoudre réside dans le comportement à adopter face au PCI. Le parti de Togliatti bénéficie

---

<sup>1014</sup> *France Observateur*, 31 octobre 1963. Cf. Annexe III. 6. 5.

<sup>1015</sup> L. BASSO « Le dilemme des socialistes italiens », *France Observateur*, 9 mai 1963 et « Où va l'Italie ? », *France Observateur*, 27 juin 1963.

<sup>1016</sup> P. TÉTART, *op. cit.*, p. 91.

<sup>1017</sup> M. FRANCOIS, « Un parti paralysé : la Démocratie chrétienne italienne », *France Observateur*, 9 juin 1960.

<sup>1018</sup> G. MARTINET, « L'exemple italien. Quand la prospérité favorise la gauche », *France Observateur*, 25 janvier 1962.

d'une certaine sympathie au sein de la rédaction en raison de sa rupture plus franche que le PCF avec le stalinisme<sup>1019</sup>. Évoquant « La querelle entre Thorez et Togliatti », Serge Mallet écrit :

« En pleine ère stalinienne, au moment de la rigidité la plus desséchante dans le monde communiste à l'intérieur comme à l'extérieur du « camp », le Parti communiste italien était déjà pour les communistes européens un havre de liberté. »<sup>1020</sup>

Martinet, qui ne cache pas son intérêt pour la théorie du « polycentrisme » développée par Togliatti, invite d'ailleurs ce dernier à l'exposer dans les colonnes de *l'Observateur* en juin 1956 alors que *l'Humanité* n'en souffle pas un mot<sup>1021</sup>. La relation entre parti communiste et parti socialiste est de fait suivie avec une attention particulière et donne lieu à de nombreux articles pour lesquels Martinet ne compte pas l'espace rédactionnel, contrairement aux restrictions qu'imposent habituellement les rédactions à leurs correspondants dans la Péninsule<sup>1022</sup>. Les commentaires sont prudents, mais la densité des analyses évoque l'importance de tels enjeux pour la revue. Martinet résume dans une des nombreuses enquête menée à Rome, en 1965, son sentiment à l'égard des évolutions de la gauche italienne :

« Il y a eu entre 1956 et 1962 deux « miracles » italiens. Le miracle industriel, qui a intéressé les économistes du monde entier. Le miracle politique, qui a passionné toute une partie de la gauche européenne.

Celle-ci découvrit avec étonnement qu'il y avait encore de l'autre côté des Alpes un parti socialiste comme on en faisait plus depuis la Seconde Guerre mondiale, un parti qui demeurait fidèle à sa tradition révolutionnaire tout en cherchant à s'adapter à la société moderne, un parti pour qui les mots capitalisme et impérialisme avaient toujours un sens. Et du même coup on s'apercevait que le parti communiste italien était, lui aussi, un parti extraordinaire. Ne considérait-il pas comme normal que ses membres puissent exprimer publiquement des opinions différentes ? »<sup>1023</sup>

Puis, il souligne la portée de la constitution d'une coalition de centre-gauche depuis 1963 qui réunit socialistes nenniens et saragatiens dans une association au pouvoir aux côtés des démocrates-chrétiens, en regrettant toutefois le manque d'audace des communistes, qui se sont exclus de ce rapprochement :

---

<sup>1019</sup> Sur ce thème, on se reportera à M. LAZAR, *Maisons rouges...*, *op. cit.*, p. 89-152.

<sup>1020</sup> S. MALLET, « La querelle Thorez-Togliatti », *France Observateur*, 30 novembre 1961.

<sup>1021</sup> P. TÉTART, *op. cit.*, p. 237.

<sup>1022</sup> Entretien, Paris, 21 février 2000.

<sup>1023</sup> G. MARTINET, « Notre miroir italien », *Le Nouvel Observateur*, 17 novembre 1965.

« Comment tout cela a-t-il pu se produire ? Il est important de le savoir car, à regarder les choses de près, l'évolution de l'Italie est beaucoup plus proche de la nôtre qu'on ne l'imagine. Nous croyons observer une réalité étrangère et, en fin de compte, nous nous voyons nous-mêmes, comme dans un miroir. »<sup>1024</sup>

Le point de vue nous renseigne utilement sur une représentation de l'Italie qui, dans certains milieux de gauche aux cercles de plus en plus larges, rompt avec une autre plus traditionnelle. En effet, pour ceux qui aspirent, en France, à un renouvellement des pratiques politiques, la voisine du Sud-Est n'est pas seulement une terre de patrimoine, où chaque nouvelle pousse semble étouffée par un passé mythifié, elle est aussi un terreau fertile dans lequel sont semés les germes de l'avenir politique européen. Cette tendance de l'opinion à considérer l'Italie comme un laboratoire, où la France pourra demain récolter les fruits d'expériences effervescentes, n'est pas dominante mais elle révèle le caractère sans doute plus éclaté que naguère des représentations de l'altérité italienne.

## **C. L'Italie en questions : de la politique au...football**

Les aspects politiques de l'actualité italienne retiennent au premier chef l'attention des médias français. C'est un phénomène qui est commun au regard porté sur les pays étrangers dans la mesure où ces évolutions sont celles qui influent le plus directement sur le cours des relations internationales. La vie politique transalpine offre, de ce point de vue, de nombreux soubresauts. Le fonctionnement des institutions et l'ouverture à gauche, phénomène le plus marquant de la décennie, constituent les deux thèmes qui retiennent le plus l'attention de la presse française dont les positions se déterminent le plus souvent en fonction de critères idéologiques. Ces épisodes tumultueux mettent, en outre, en jeu la crédibilité de l'Italie sur la scène internationale et par conséquent le degré de confiance à lui accorder comme interlocutrice de premier plan dans la politique extérieure de la France.

Les événements politiques ou culturels ne sont toutefois pas les seuls à participer à la détermination de l'opinion et à la reproduction d'un ensemble de représentations établi durablement dans l'imaginaire collectif. L'événement sportif, relayé de plus en plus largement par la presse généraliste et par une presse spécialisée de grande diffusion<sup>1025</sup>, y joue un rôle

---

<sup>1024</sup> *Ibid.*

<sup>1025</sup> Selon Édouard Seidler, « la France est l'un des pays où l'importance de la presse sportive est la plus grande », (E. SEIDLER, *Le Sport et la presse*, Paris, A. Colin, 1964, p. 10). Une étude consacrée à la répartition de la presse française par sujet principal en 1958 (*Presse-Actualité*, n°60, novembre 1961) recense 231 titres consacrés aux « jeux de plein air, gymnastique et sport ». Parmi ces publications (de nombreuses sont des

non négligeable. Au regard de l'intérêt suscité par l'actualité sportive, il n'est certainement pas exagéré de penser que l'image de l'Italie en France se forge pour une bonne part de la population, d'un niveau socioculturel moyen ou peu élevé, à travers la chronique des exploits des cyclistes ou des joueurs de football transalpins.

## 1. « Démocratie à l'italienne »

À la fin des années quatre-vingt, un politologue américain, Joseph Lapalombara, publie un essai qui tente de répondre aux inquiétudes et aux critiques qu'ont pu susciter parmi les démocraties occidentales, cette *Démocratie à l'italienne*<sup>1026</sup>. Le sentiment est bien ancré dans l'imaginaire collectif, où domine le souvenir des impérities du transformisme du début du XX<sup>e</sup> siècle, relayées notamment dans l'enseignement scolaire, et des faibles réactions des démocrates d'après-guerre face à la montée du fascisme. À cette mémoire, qui déconsidère la force du sentiment démocratique en Italie, se superpose dans l'opinion française l'hypothèque que fait peser sur l'avenir de la démocratie un parti communiste vigoureux depuis la fin de la guerre. Comme le remarque Lapalombara, il n'a pas manqué de Cassandre pour annoncer avec récurrence la fin de la démocratie en Italie<sup>1027</sup>, notamment dans la presse française. Le débat sur la fiabilité politique de l'Italie se manifeste dans les colonnes des journaux français, au cours des années soixante, tout particulièrement à l'occasion de deux consultations électorales dans la Péninsule.

### a) Les élections législatives d'avril 1963 et l'ouverture à gauche

Les élections législatives du 28 avril 1963 marquent une étape importante dans la vie politique italienne. La Démocratie chrétienne y enregistre des pertes considérables tandis que le parti communiste progresse substantiellement<sup>1028</sup>. La nécessité de trouver une assise gouvernementale stable conduit inévitablement à la relance d'un processus amorcé quelques années plutôt par l'aile gauche de la Démocratie chrétienne, notamment par Amintore Fanfani, processus visant à associer les socialistes à une majorité gouvernementale. La rupture

---

bulletins de clubs ou de fédérations) nous avons porté principalement notre attention sur le quotidien *L'Équipe* et l'hebdomadaire spécialisé *France football*.

*L'Équipe* tire, dans les années 1960, en moyenne à 250 000 exemplaires, mais le Centre d'étude des supports de publicité reconnaît à ce journal plus de 750 000 lecteurs quotidiens et 2 225 000 le lundi. Ces lecteurs sont majoritairement des hommes jeunes ayant un niveau d'instruction supérieur à la moyenne. *France football* est réalisé par la rédaction de *L'Équipe* et tire à 130 000 exemplaires.

Nous avons complété ce corpus par la consultation des quotidiens de la presse d'information nationale dans les colonnes desquels l'actualité sportive tient une place croissante. D'après Édouard Seidler, « la presse d'information consacre, selon les cas, de 10 à 20 % de son budget à la rubrique sportive » (*loc. cit.*).

<sup>1026</sup> J. LAPALOMBARA, *Démocratie à l'italienne*, Paris, Plon, 1990.

<sup>1027</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1028</sup> Par rapport aux dernières élections du même type, tenues le 25 mai 1958, la Démocratie chrétienne obtient 38,3 % des voix au lieu de 42,4 %, le parti communiste passe de 22,7 % en 1958 à 25,3 %.

des socialistes nenniens avec les communistes, l'assouplissement des positions vaticanes<sup>1029</sup> et le climat de détente dans les relations Est-Ouest, sont autant d'éléments qui créent des conditions favorables à la réalisation de cette politique d'ouverture à gauche.

La presse hexagonale – la presse d'opinion plus que la grande presse d'information – suit avec une attention soutenue la période qui sépare ces élections de la formation, en décembre 1963, du cabinet Moro, que les socialistes ne se contentent plus seulement d'appuyer de l'extérieur, comme cela a été le cas du quatrième cabinet Fanfani de février 1962 à mai 1963, mais auquel ils participent désormais par la présence de Pietro Nenni à la vice-présidence du Conseil. L'accueil réservé à cette évolution varie en fonction des positionnements de chacun sur l'échiquier politique national, avec toutefois quelques nuances.

*L'Humanité*, qui a participé d'une certaine manière activement à la campagne en incitant les travailleurs immigrés à accomplir leur devoir électoral<sup>1030</sup>, se félicite de la forte progression du parti communiste italien et met l'accent, au lendemain du scrutin, sur le gain d'un million de voix<sup>1031</sup>. Pour le quotidien communiste :

« La leçon principale du scrutin, c'est qu'en Italie – pas plus qu'ailleurs – il n'y a et il ne peut y avoir de gouvernement démocratique, de politique populaire sans l'entente et l'accord avec les communistes et, à plus forte raison contre eux. »<sup>1032</sup>

À ce titre, *L'Humanité* expose une franche opposition au rapprochement entre socialistes et démocrates-chrétiens, dont nul n'ignore qu'il a pour objectif d'isoler les communistes. On ne pardonne pas à Nenni, cible principale du journal, d'avoir interrompu le dialogue avec le PCI pour se tourner vers la Démocratie chrétienne :

« En tournant le dos à l'alliance avec les communistes, Nenni a contribué et ne peut que contribuer à l'affaiblissement du mouvement ouvrier, en démantelant son propre parti, sans bénéfice aucun, ni pour le peuple, ni pour la démocratie, ni pour le socialisme. »<sup>1033</sup>

Le quotidien communiste *Libération*, avec à sa tête Emmanuel d'Astier de la Vigerie, est moins virulent mais estime tout de même que :

---

<sup>1029</sup> Le pape Jean XXIII est à l'origine de cette évolution qui conduit à une plus grande prise en compte de la question sociale tout en préconisant une attitude nouvelle des chrétiens à l'égard de ceux qui professent des théories condamnées par l'Église. Sans être explicitement mentionné, le marxisme est principalement visé par cet assouplissement que l'on perçoit dans deux encycliques : *Mater et Magistra* (mai 1961) et *Pacem in terris* (avril 1963).

<sup>1030</sup> *L'Humanité*, 20 avril 1963.

<sup>1031</sup> *L'Humanité*, 2 mai 1963.

<sup>1032</sup> *L'Humanité*, 22 mai 1963.

<sup>1033</sup> *L'Humanité*, 7 juillet 1964.

« Ce sont de beaucoup les socialistes nenniens qui ont fait les plus grandes concessions. »<sup>1034</sup>

La gauche non-communiste française, au contraire, encourage un mouvement dont on souhaite qu'il franchisse les Alpes.

Dans *le Populaire*, organe officiel de la SFIO, Francis Leenhardt, de retour du congrès du parti socialiste transalpin, considère que l'entrée des socialistes au gouvernement ouvre « une voie courageuse » et que « c'est un pas vers une Europe démocratique et socialiste qui, dans le monde, favorisera la cause de la liberté et du progrès ».<sup>1035</sup>

L'hebdomadaire *l'Express*, comme *France Observateur*, évoqué plus haut, montre une grande sensibilité à l'égard de la politique d'ouverture à gauche. Afin de mieux en comprendre la nécessité, il stigmatise la politique menée par la Démocratie chrétienne depuis la disparition de De Gasperi, figure emblématique du redressement italien dont le souvenir transcende en France les clivages politiques, à l'exception des extrêmes :

« La Démocratie chrétienne est devenue le parti du compromis, de l'immobilisme, de la répression, des explosions populaires. [...] Une seule chose est certaine : l'avenir est à gauche. »<sup>1036</sup>

Le quotidien *Combat*, bien que critique envers le système politique italien, « une IV<sup>e</sup> République qui survit »<sup>1037</sup>, se montre favorable à l'ouverture à gauche. Si le journal de la rue du Croissant ne bénéficie plus d'un ancrage politique bien établi devenant « le lieu d'un incroyable éclectisme, embelli par les charmes de l'amateurisme »<sup>1038</sup>, il semble tout de même conserver quelques traits qui l'ont caractérisé dans l'immédiat après-guerre lorsque sous la direction d'Albert Camus il était un journal de référence à la sensibilité de gauche<sup>1039</sup>. Ainsi, à la veille du scrutin, il titre :

« L'Italie joue sa chance de devenir l'éclaireur d'une Europe travailliste »<sup>1040</sup>

*Combat* se singularise en effet par une lecture très européenne de la situation politique transalpine. Ainsi, peut-on lire dans ses colonnes :

---

<sup>1034</sup> *Libération*, 6 décembre 1963.

<sup>1035</sup> *Le Populaire*, 7-8 décembre 1963.

<sup>1036</sup> *L'Express*, 9 mai 1963.

<sup>1037</sup> *Combat*, 26 mai 1959.

<sup>1038</sup> M. WINOCK, *Parlez-moi de la France...*, *op. cit.*, p. 85.

<sup>1039</sup> *Combat* opère néanmoins un glissement de la gauche vers le centre droit, voire vers la droite (M. MARTIN, *op. cit.*, p. 316), le conduisant à soutenir la candidature d'Alain Poher en 1969 (C. BELLANGER, J. GODECHOT, P. GUIRAL, F. TERROU (dir.), t. V, *op. cit.*, p. 204). À cette confusion s'ajoute une forte érosion de la diffusion qui passe de 60 000 exemplaires en 1960 à environ 10 000, dix ans plus tard.

<sup>1040</sup> *Combat*, 27 avril 1963.

« Dans un contexte européen, et notamment, dans celui de l'Europe des Six, la permanence de la tendance démocratique en Italie sera donc à retenir. En même temps, la social-démocratie allemande marque des progrès constants qu'elles pourraient concrétiser aux élections de 1965. Des trois grands pays des Six la France restera ainsi seule attachée au conservatisme politique. Pour qui souhaite une Europe unie, c'est une considération à ne pas négliger. »<sup>1041</sup>

Cette posture européeniste conduit *Combat* à soutenir le processus défendu par l'aile gauche de la Démocratie chrétienne qui conduit à l'entrée des socialistes au gouvernement. Cette voie semble assurer un équilibre politique seul susceptible de permettre à l'Italie la poursuite d'une politique extérieure active fondée notamment sur le principe de l'intégration communautaire soutenue par la journal. D'une manière plus général, cet européenisme fait de *Combat* un des organe de presse les plus tournés vers les choses d'Italie même si son regard n'est pas toujours indulgent.

Les catholiques de gauche militent aussi sans relâche dans *Témoignage chrétien* pour le succès de la formule d'ouverture à gauche porteuse d'espoir :

« L'entrée de Nenni dans le gouvernement de centre gauche laisse espérer un renouveau démocratique et économique en Italie. »<sup>1042</sup>

Le quotidien, *La Croix*, exprimant une sensibilité catholique plus conservatrice, ne suit pas la même ligne. En l'absence, depuis la disparition de *L'Aube* en octobre 1951, d'un organe démocrate-chrétien susceptible d'offrir en France une vitrine à la Démocratie chrétienne italienne, *la Croix* se montre le journal le plus proche du parti au pouvoir en Italie. Wladimir d'Ormesson, « observateur privilégié de la politique italienne » alors qu'il était ambassadeur de France près le Saint-Siège de 1948 à 1956<sup>1043</sup>, y tient régulièrement une chronique dans laquelle il loue, en 1959, les mérites de la Démocratie chrétienne, « un grand parti [qui] a été l'instrument d'une œuvre de redressement et de rénovation », tout en exprimant ses réserves à l'égard d'un éventuel rapprochement avec les socialistes :

« En admettant que ce parti socialiste reprenne sa liberté d'action, une alliance entre lui et la Démocratie chrétienne affaiblirait encore l'unité de celle-ci. On peut même dire qu'elle la briserait. [...] Dieu sait vers quel chaos, et quelle aventure glisserait ce pays. »<sup>1044</sup>

---

<sup>1041</sup> *Combat*, 27-28 avril 1963.

<sup>1042</sup> *Témoignage chrétien*, 12 décembre 1963.

<sup>1043</sup> M. VAÏSSE, « Wladimir d'Ormesson, observateur privilégié de la politique italienne », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1946-1954)*, op. cit., p. 315-321.

<sup>1044</sup> *La Croix*, 6 février 1959.



*La Croix* fait le choix de soutenir la droite de la Démocratie chrétienne, notamment Scelba, contre le courant animé par Fanfani puis Moro. La voie de l'ouverture à gauche prônée par ces derniers ne paraît toujours pas trouver grâce aux yeux du quotidien catholique, quatre ans plus tard, en dépit de la restructuration de la gauche italienne, qui écarte les communistes. À cet anticommunisme virulent qui conduit à considérer Nenni, « ce maître de la manœuvre politique »<sup>1045</sup>, avec une extrême prudence pour avoir fréquenté le PCI, s'ajoute la crainte de voir les libertés religieuses menacées par l'association des socialistes au pouvoir. C'est donc sans enthousiasme, mais plutôt par discipline à l'égard de la ligne définie par le pape Jean XXIII dans son encyclique, *Pacem in terris*, que le journal accueille la formation du cabinet Moro en décembre 1963.

La presse conservatrice n'exprime pas une opinion unanime. L'hebdomadaire *Carrefour*, très marqué à droite, semble aveuglé par son anticommunisme et voit dans la formation du cabinet Moro un « glissement vers le communisme »<sup>1046</sup>. Moins alarmiste, *Le Figaro* se contente, à la veille de l'élection, de s'interroger sur l'effectivité de la rupture des socialistes avec les communistes<sup>1047</sup>. Plus tard, une fois le cabinet Moro constitué, Raymond Aron considère que :

« L'actuelle coalition de centre gauche répond à la logique du jeu des partis. Elle est mal adaptée aux nécessités de lutte contre l'inflation. »<sup>1048</sup>

La position de *l'Aurore*, à l'orientation générale proche de celle du *Figaro*, est plus surprenante. Le quotidien dirigé par Robert Lazurik, qui évoque « une campagne à l'italienne » avec « chansonnettes électorales » et « réunions publiques au coin des rues grouillantes »<sup>1049</sup>, estime que les « élections ont « empoisonné » l'avenir »<sup>1050</sup> mais, dans le cadre d'une enquête sur les pays de l'Europe des six parue un peu plus tard, on peut y lire :

« Démocrates-chrétiens et socialistes nenniens sont condamnés à s'entendre. Sinon, l'Italie glisserait vers des temps amers. »<sup>1051</sup>

C'est le pragmatisme qui l'emporte également du côté de *La Nation*, organe de l'UNR, dans lequel Georges Broussine commente la formation du cabinet Moro d'une manière révélatrice d'une opinion partagée dans les arcanes du pouvoir gaulliste :

---

<sup>1045</sup> *La Croix*, 3 mars 1962.

<sup>1046</sup> *Carrefour*, 11 décembre 1963.

<sup>1047</sup> *Le Figaro*, 27-28 avril 1963.

<sup>1048</sup> *Le Figaro*, 4 juin 1964.

<sup>1049</sup> *L'Aurore*, 24 avril 1963. Dans un même registre, où dominent les clichés, *France soir* indique, à propos de la campagne électorale, que « Jolies filles, scooters, et « dolce vita » servent à la propagande électorale de la démocratie chrétienne en Italie » (27 avril 1963).

<sup>1050</sup> *L'Aurore*, 2 mai 1963.

<sup>1051</sup> *L'Aurore*, 15 octobre 1963.

« On ne peut que se féliciter de la formation du nouveau gouvernement italien. Du point de vue français, ce qui est important, c'est qu'il reste à Rome un gouvernement qui gouverne et qui puisse jouer un rôle dans les grandes discussions internationales en cours. [...] Quoi qu'il en soit, à Paris, où on ne considère pas le gaullisme comme un article d'exportation, on souhaite que le nouveau gouvernement apporte au peuple italien la stabilité politique et la prospérité économique auxquelles il aspire. »<sup>1052</sup>

Il est certain que les évolutions politiques, qui font de l'Italie un terrain d'expérimentation aux yeux des observateurs étrangers, donnent également l'occasion aux différents journaux d'opinion d'exprimer un point de vue qui se nuance en fonction d'une posture idéologique – la grande presse d'information se contente, pour sa part, de rapporter épisodiquement les faits sans prendre parti. La gauche française voit dans l'accession au pouvoir du cabinet Moro un exemple à suivre, ou du moins une voie ouverte pour mettre fin aux dissensions de la gauche. Pour les journaux conservateurs, l'évolution ne correspond certes pas à leur idéal politique, mais elle est appréciée, à de rares exceptions, avec modération compte tenu des gages qu'elle semble finalement présenter face à la menace communiste. En fait, quelle que soit l'opinion politique, domine la préoccupation d'une stabilité gouvernementale indispensable au maintien des grands équilibres internationaux. En arrière plan, reste tout de même en suspens la question de la cohérence et de l'efficacité fonctionnelle du système politique italien.

### **b) L'élection présidentielle de décembre 1964 : la démocratie italienne en danger ?**

Les conditions dans lesquelles se déroule l'élection du président de la République en décembre 1964, à la suite de la démission, pour raison de santé d'Antonio Segni, ranime en France avec une acuité particulière l'antienne d'une démocratie en danger.

Ces élections interviennent un an après la constitution du premier cabinet de centre-gauche dans un contexte de recul économique. Face au collège de grands électeurs constitué par les députés, les sénateurs et des délégués des régions, la coalition gouvernementale se présente en ordre dispersé. Les démocrates-chrétiens sont incapables de s'entendre sur une candidature unique puisque Amintore Fanfani s'oppose au candidat « officiel » Giovanni Leone, tandis que Saragat et Nenni se sont également inscrits dans la course au Quirinal. Finalement, après vingt-et-un tours de scrutins ponctués de tractations, de retournements et de désistements, le social-démocrate Saragat est élu. Plus que sur la couleur politique des candidats ou sur l'aptitude des personnalités en lice à exercer les fonctions de chef de l'État, une bonne part de la presse française s'interroge sur la crédibilité du régime en place de l'autre côté des Alpes. Les récriminations à l'égard du fonctionnement des institutions

---

<sup>1052</sup> *La Nation*, 7-8 décembre 1963.

italiennes sont les plus vives dans la presse conservatrice. Au terme de ces élections, le *Populaire* observe justement que :

« Comme on pouvait s’y attendre, les thuriféraires habituels du pouvoir gaulliste exploitent sans vergogne les difficultés de l’élection italienne. Selon eux, c’est la constitution de type parlementaire que s’est donnée l’Italie et le système des partis qui sont responsables de la crise. Et le couplet se termine évidemment par un nouvel éloge de la V<sup>e</sup> République. »<sup>1053</sup>

L’analogie avec la défunte IV<sup>e</sup> République, convoquée à chaque crise ministérielle, trouve effectivement dans cette élection un terrain d’expression privilégié. *L’Aurore*, comme beaucoup d’autres journaux, observe non sans ironie au quatorzième tour de scrutin :

« Pauvre Italie ! Elle nous a donc ravi ce – triste – record que nous détenions avec l’interminable élection présidentielle qui donna à la France un chef d’État – M. René Coty – suffisamment éclairé pour favoriser lui-même, avant de se retirer avec une dignité que le pays n’a point oublié, l’indispensable changement de notre Constitution. »<sup>1054</sup>

Au vingtième tour de scrutin, *Le Monde* écrit dans son « Bulletin de l’étranger » :

« Les subtilités du système des partis atteignent maintenant un degré que n’a jamais connu une autre démocratie occidentale, même pas la France de la IV<sup>e</sup> République. »<sup>1055</sup>

On voit poindre nettement le sentiment que l’Italie est, dans le domaine des institutions politiques, en retard sur la France. *Combat*, cherchant à tirer « la leçon » de ces élections, indique qu’elles « donnent raison à la philosophie politique de de Gaulle »<sup>1056</sup>. Le quotidien économique *Les Échos* prolonge :

« Il s’agit de savoir si le régime parlementaire classique est en mesure d’assurer dans des conditions normales le fonctionnement d’un État moderne. »<sup>1057</sup>

L’instant est à la dramatisation et pas seulement dans la grande presse populaire. Parmi cette dernière, *Paris-Presse*, rarement indulgent envers l’Italie au point d’apparaître par moments comme le dernier bastion d’une italophobie résiduelle, est en pointe :

---

<sup>1053</sup> *Le Populaire*, 31 décembre 1964.

<sup>1054</sup> *L’Aurore*, 24 décembre 1964.

<sup>1055</sup> *Le Monde*, 29 décembre 1964.

<sup>1056</sup> *Combat*, 29 décembre 1964.

<sup>1057</sup> *Les Échos*, 29 décembre 1964.

« Il y a eu un incomparable jeu de massacre. Comme à la fin d'une pièce de Shakespeare, il n'y a guère de rescapés. La république italienne : son prestige est au plus bas. La démocratie parlementaire : la plus belle anthologie de ses vices a été écrite en quelques jours. Le gouvernement et la majorité de centre-gauche : ils sont à l'agonie. »<sup>1058</sup>

Pour *Le Monde*, « l'avenir est sombre pour la République italienne »<sup>1059</sup>. Et certaines réflexions de Marc Valle dans *Combat* ne manquent pas de surprendre :

« Peut-être [l'Italie] a-t-elle eu tort, au lendemain de la guerre, de déclarer déchue la Maison de Savoie dont les princes s'étaient toujours montrés, à deux seules exceptions, libéraux, réalistes, fidèles interprètes du peuple qu'ils gouvernaient. »<sup>1060</sup>

Le propos témoigne au moins du tourbillon impétueux de réflexions vers lequel l'Italie entraîne parfois les chroniqueurs français.

Roger Massip, avec plus de mesure, dans un éditorial du *Figaro*, qui met en garde contre les analyses trop inspirées par la situation de la France qui prépare elle-même la tenue des élections présidentielles pour l'année suivante, remarque tout de même :

« La crise qui vient de prendre fin porte incontestablement un coup sensible aux institutions qui furent mises en place en Italie après la chute de la monarchie, mais elle vient aussi discréditer le régime démocratique. »<sup>1061</sup>

La crise italienne est replacée dans le cadre plus large de l'affrontement idéologique entre le camp des démocraties occidentales et le camp soviétique. Reproche est fait implicitement à l'Italie de lézarder le front des démocraties en donnant à voir à l'adversaire les limites et les faiblesses d'un système politique élevé, dans la logique de l'affrontement, au rang de modèle absolu. La presse conservatrice s'inquiète une fois de plus des conséquences de l'affaiblissement du régime. *L'Aurore* écrit ainsi :

« Cette situation nous préoccupe parce que dans les temps de solidarité et d'interpénétration que nous vivons, si l'Italie à une grippe infectieuse, c'est toute l'Europe qui a la fièvre. »<sup>1062</sup>

Le regard critique porté par une partie de la presse sur cet épisode de la vie politique italienne laisse transparaître un certain mépris, dans un discours qui oscille entre ironie grinçante et brutalité d'expression.

---

<sup>1058</sup> *Paris-Presse l'Intransigeant*, 30 décembre 1964.

<sup>1059</sup> *Le Monde*, 29 décembre 1964.

<sup>1060</sup> *Combat*, 28 décembre 1964.

<sup>1061</sup> *Le Figaro*, 29 décembre 1964.

<sup>1062</sup> *L'Aurore*, 28 décembre 1964.

Le cas de *l'Express* démontre que cette attitude n'est pas l'apanage de la presse conservatrice ou populaire. Dans cet hebdomadaire, l'élection présidentielle est qualifiée de « tragi-comédie » qu'il faut comprendre car :

« Il faut dire que les passions politiques sont plus vives au bord de la Méditerranée que dans les solides démocraties du Nord. Elles tirent aussi à moins de conséquences. »<sup>1063</sup>

La condescendance est telle qu'elle conduit à minimiser le retentissement des événements politiques italiens, se démarquant ainsi de la presse conservatrice.

S'il existe des divergences de perspective dans l'analyse, les procédés de stigmatisation sont identiques, à travers le recours aux clichés les plus répandus. *L'Aurore* toujours, évoque « l'incurie romaine » ou encore une « comédie italienne »<sup>1064</sup>, *Combat* et *La Nation* parlent d'une « gabegie »<sup>1065</sup>. Le stéréotype de l'Italien rétif à toute forme d'organisation rigoureuse et inconséquent face à la gravité des événements semble trouver alors un terrain d'expression fertile et ressurgit avec une rapidité et une facilité déconcertantes. Une fois de plus, les difficultés de compréhension éprouvées face aux comportements politiques italiens ou la manifestation d'un désaccord politique conduisent à la mobilisation de raccourcis qui ne sont pas éloignés de la caricature.

## 2. À travers la presse : le football, un vecteur de représentations

L'évocation de l'actualité sportive, dans la même perspective que l'étude des questions politiques, pourrait paraître incongrue. Or, il est désormais admis que les compétitions sportives constituent un point d'observation des relations internationales tout à fait opportun<sup>1066</sup> et riche d'enseignement dans l'étude des phénomènes identitaires et de leur rapport à l'altérité<sup>1067</sup>.

Le football, en tant que phénomène de masse et phénomène populaire, qui présente de part et d'autre des Alpes une forte « capacité mobilisatrice et démonstrative des

---

<sup>1063</sup> *L'Express*, 28 décembre 1964.

<sup>1064</sup> *Ibid.*

<sup>1065</sup> *Combat*, 28 décembre 1964 et *La Nation*, 24 décembre 1964, qui titre : « Qu'est-ce qui ne va pas au-delà des Alpes ? La gabegie italienne est avant tout politique. »

<sup>1066</sup> Voir notamment P. MILZA, « Sport et relations internationales », *Relations internationales*, n°38, été 1984, p. 155-174.

<sup>1067</sup> S. PIVATO, « Identità sportiva e identità nazionale », *Mélanges de l'École Française de Rome. Italie et Méditerranée*, 109-1997-1, p. 277-284.

appartenances »<sup>1068</sup>, procure un support à l'analyse particulièrement opératoire et cela plus spécialement lors des confrontations entre deux équipes nationales<sup>1069</sup>. En effet :

« Les résultats des grandes rencontres internationales aiguïssent ainsi la perception que chacun a des rapports de force entre les nations et les États et accentue probablement des représentations collectives connotées de manière péjorative. »<sup>1070</sup>

Le discours de la presse consacre cette double perspective qui consiste à étalonner la puissance nationale au regard des performances sportives et à rendre pérennes des stéréotypes parmi les plus éculés.

### **a) À travers la domination italienne, un symbole de puissance internationale ?**

La lecture des pages sportives des grands quotidiens et de la presse spécialisée dévoile que les rencontres de football entre les deux équipes nationales constituent des événements particuliers. Si toutes les rencontres de l'équipe de France mobilisent l'opinion, aucune ne paraît mettre en jeu autant de passions. Le grand quotidien populaire *France-Soir* déclare, à la veille de la rencontre de novembre 1958 :

« Dans le domaine du sport, la France sera toujours la rivale séculaire de l'Italie. »<sup>1071</sup>

L'orgueil national trouve dans ces rencontres de football un champ d'investissement extraordinaire. Les journalistes y concourent en employant abondamment des métaphores belliqueuses qui renforcent la mise en scène de l'affrontement, cette « guerre ritualisée », déjà symbolisée par les hymnes et les drapeaux nationaux ainsi que par la présence des représentants de l'État dans les tribunes<sup>1072</sup>. Or, si l'on considère que le football fonctionne comme une représentation allégorique qui, dans un contexte de relations pacifiques, permet aux nations de se mesurer l'une à l'autre, le rapport de force est nettement défavorable à la France. Les journaux n'ont de cesse de le rappeler au cours des trois rencontres qui scandent notre période en 1958, 1962 et 1966. À la une du plus grand quotidien sportif de l'Hexagone, on peut lire en 1958 :

---

<sup>1068</sup> C. BROMBERGER, « Le football, phénomène de représentation collective », in P. BONIFACE (dir.), *Géopolitique du football*, Bruxelles, Complexe, 1998, p. 45.

<sup>1069</sup> Les équipes de France et d'Italie se rencontrent à trois reprises au cours de notre période d'étude : le 9 novembre 1958 à Colombes, le 5 mai 1962 à Florence et le 19 mars 1966 à Paris.

<sup>1070</sup> P. ARNAUD, J. RIORDAN, *Sport et relations internationales 1900-1941 : les démocraties face au fascisme et au nazisme*, Paris, L'harmattan, 1998 : « Introduction : Le sport comme vecteur de représentations nationales des États européens », p. 17.

<sup>1071</sup> *France-Soir*, 8 novembre 1958.

<sup>1072</sup> I. RAMONET, « Football et passions nationales », in P. BONIFACE (dir.), *op. cit.*, p. 55.

« Le Onze tricolore mettra-t-il fin, dimanche à Colombes, à 38 ans d'humiliation ? »<sup>1073</sup>

L'hebdomadaire *France football* remarque avant la rencontre de 1966 :

« La France ne sait pas venir à bout de son adversaire italien depuis des temps immémoriaux. »<sup>1074</sup>

La dernière victoire des Français date en effet du 18 janvier 1920, à l'occasion des jeux Olympiques d'Anvers. La singularité des rencontres franco-italiennes se nourrit de cette mémoire meurtrie par une litanie de défaites et plus rarement de marques nulles<sup>1075</sup>. Chaque rencontre entretient l'espoir de renouer avec la victoire afin de laver l'affront infligé par les joueurs transalpins. L'esprit de revanche et la ferveur chauvine sont ravivés par le souvenir, encore rappelé en 1958, de la rencontre du 3 décembre 1938 à Naples, au cours de laquelle l'équipe de France a dû s'incliner, non sans résistance, dans des conditions difficiles créées par le climat nationaliste instauré autour des manifestations sportives par le régime mussolinien<sup>1076</sup>. La confusion entre une mythologie propre au domaine sportif, qui fonctionne comme un élément de mobilisation, et le souvenir d'une période douloureuse de l'histoire des relations franco-italiennes prend le risque de faire ressurgir une mémoire conflictuelle qui ne paraît plus disposer à ce moment de ressources dans d'autres domaines. S'il est difficile de mesurer précisément les effets dans l'imaginaire collectif de cette mise en scène par le football d'un antagonisme « historique » entre les deux pays, manifestement ils ne franchissent pas l'enceinte des stades. En revanche, les résultats décevants de l'équipe de France face à la *Squadra azzura* au cours de la période – deux marques nulles à domicile, 2-2 à Colombes en 1958 et 0-0 à Paris en 1958 et une défaite, 2-1, à Florence en 1962 – ont une plus large résonance.

Ils mettent tout d'abord en cause dans l'opinion le prestige national. À un niveau général, ils ne répondent pas, en effet, aux attentes suscitées par le discours développé par le pouvoir gaullien, qui associe pleinement les sportifs français à l'entreprise de grandeur nationale. À un niveau plus particulier, ils prennent le contre-pied de la représentation la plus répandue du rapport de puissance entre la France et l'Italie. Le résultat est ressenti d'autant plus amèrement en 1958 que l'équipe nationale, emmenée par Raymond Kopa, semble à même sur le plan sportif, après sa prestation réussie lors de la coupe du monde cette année-là en Suède – compétition pour laquelle les Italiens ne se sont pas qualifiés – de rétablir l'équilibre face à une équipe italienne que l'on dit sur le déclin<sup>1077</sup>. Lors des rencontres

---

<sup>1073</sup> *L'Équipe*, 8-9 novembre 1958.

<sup>1074</sup> *France football*, n° 1044, 15 mars 1966

<sup>1075</sup> Entre 1910 et 1958, le bilan face à l'équipe d'Italie est le suivant : 2 victoires, 16 défaites, 3 marques nulles.

<sup>1076</sup> *L'Équipe*, 6 novembre 1958.

<sup>1077</sup> *L'Équipe*, 7 novembre 1958.

suivantes, la presse ne se fait plus guère d'illusions. Depuis 1945, l'équipe italienne est la seule équipe européenne que l'équipe de France ne parvient pas à battre alors qu'elle s'impose à deux reprises face à l'Allemagne (1952, 1954) et à trois reprises face à l'Angleterre (1946, 1955, 1963), deux grandes nations de football mais aussi deux puissances européennes.

On peut alors supposer que l'invincibilité de la *Squadra azurra* contribue à la pénétration en France d'une représentation globalement positive de l'Italie. Autant que les effets du miracle économique, et peut-être plus pour une certaine frange de la population moins informée, les footballeurs italiens donnent de leur pays une image dynamique qui concourt à la reconnaissance d'un statut de puissance dans l'opinion française, même si cela se fait parfois de mauvaise grâce. Cette domination italienne est si difficile à accepter que le recours à un vieux fonds de clichés péjoratifs semble pouvoir en atténuer le désagrément sur la conscience nationale.

### **b) Un vecteur de stéréotypes**

La plupart des journaux reconnaissent les qualités des joueurs italiens comprises comme des atavismes raciaux. À la veille de la rencontre de novembre 1958, le correspondant sportif du *Figaro*, rappelle les points forts permettant aux Italiens de s'imposer face aux Français :

« Parce qu'ils possèdent à un plus haut degré les qualités de vitesse et de détente propre à la race latine, les Italiens sont armés pour dompter l'équipe de France. »<sup>1078</sup>

À ces qualités athlétiques le plus fréquemment soulignées, s'ajoute une autre spécificité italienne : la virtuosité dans la technique individuelle des joueurs et dans l'organisation collective de l'équipe. Présentés comme des virtuoses ou des artistes, les joueurs de football italiens offrent au public français une nouvelle démonstration de la dominante artistique du caractère national transalpin. Mais le football sert aussi, au travers du discours de la presse, à révéler plus ou moins explicitement des traits de caractères nationaux supposés beaucoup moins avantageux. Reproche est principalement fait aux joueurs transalpins d'avoir des comportements déloyaux. En 1958, personne n'a oublié l'affaire des crampons qui a marqué la dernière rencontre de 1956 à Bologne. À cette occasion, les joueurs de l'équipe d'Italie sont accusés de ne pas s'être conformés à l'usage qui veut que, sur une pelouse verglacée, les joueurs, qui réduisent la taille de leurs crampons par souci d'équilibre, prennent soin d'enfoncer et de cisailer les clous fixant ces crampons afin de ne pas blesser l'adversaire. Cet épisode est porteur de deux traits de caractère supposés des Italiens qui trouvent un écho dans

---

<sup>1078</sup> *Le Figaro*, 8-9 novembre 1958.



l'imaginaire collectif des Français : la violence et la tricherie. Ils sont rappelés sous une forme ou sous une autre à chaque rencontre. Pour le quotidien sportif *l'Équipe*, « les Italiens ont tendance à confondre virilité avec brutalité »<sup>1079</sup> et il n'est pas le seul à le dénoncer. Le fait est d'autant moins apprécié que l'équipe italienne adopte « un système défensif invraisemblable »<sup>1080</sup>, le *Catenaccio*, cette tactique qui consiste avant tout à empêcher l'adversaire de marquer. Si l'on suit la réflexion de Norbert Elias s'articulant autour du procédé de codification et de réglementation des affrontements corporels dans des compétitions sportives par une euphémisation et une limitation de la violence qu'il considère comme une étape importante dans l'évolution de la civilisation occidentale<sup>1081</sup>, le comportement des joueurs italiens renvoie inmanquablement à une certaine forme d'archaïsme, déjà évoqué dans d'autres domaines de la vie transalpine.

Les Italiens seraient également les maîtres de la duperie et de l'imposture. Voilà un autre stéréotype bien ancré que football vient étayer. Pour compléter le sombre portrait des Italiens qui se dessine en creux dans la presse lors des matches France-Italie, les dirigeants sont présentés comme des tricheurs, maîtres dans l'art de l'arrangement, toujours prêts à recourir à des moyens astucieux pour parvenir à leurs fins.

Ainsi, depuis la fin de la guerre, la presse hexagonale ne cesse de mettre en doute l'authenticité de la nationalité italienne de certains joueurs. La question est posée le plus souvent à propos des émigrés ou fils d'émigrés en Amérique du Sud<sup>1082</sup>. *Paris-Presse*, dans un article particulièrement critique envers les pratiques en vigueur dans championnat italien, relance la polémique en 1958 :

« Les dirigeants achètent à n'importe quel prix des étrangers que l'on naturalise dans la mesure du possible. Un président de club poussa même la plaisanterie jusqu'à prétendre qu'un de ses joueurs noirs avait un grand-père italien. Et fait extraordinaire, il avait des preuves, fausses évidemment. »<sup>1083</sup>

En rapportant de tels cas extrêmes, sous une forme qui replace les Italiens encore une fois dans le cadre d'une *commedia dell'arte*, la presse jette la suspicion sur la probité des adversaires transalpins de l'équipe de France. Celle-ci est d'ailleurs, selon *France-Soir*, mise

---

<sup>1079</sup> *L'Équipe*, 7 novembre 1958.

<sup>1080</sup> *France football*, 8 mai 1962.

<sup>1081</sup> N. ELIAS, E. DUNNING, *Sport et civilisation*, Paris, Fayard, 1994.

<sup>1082</sup> L'Italie sélectionne en effet depuis les années trente des *rimpatriati*, c'est-à-dire des émigrés ou descendants d'émigrés. La pratique se poursuit et s'amplifie après la guerre en raison du nombre croissant de joueurs étrangers évoluant dans le championnat italien, situation qui, si elle favorise le spectacle, nuit à l'émergence de jeunes talents nationaux. Cf. A. WAHL, P. LANFRANCHI, *Les Footballeurs professionnels des années 30 à nos jours*, Paris, Hachette, 1995, p. 86-100.

En 1956, *France football* demande à propos de l'inter gauche et joueur de la Fiorentina, Michelangelo Montuori : « Est-il argentin ? Est-il italien ? », « Cheveux crépus, teint basané, nez cornu, petits yeux bridés et rieurs : l'homme n'a rien physiquement d'un transalpin » (*France football*, 7 février 1956).

<sup>1083</sup> *Paris-Presse l'Intransigeant*, 9-10 novembre 1958. Le titre de l'article, « Le calcio : du sport mais aussi un spectacle », indique la tonalité des critiques adressées au football italien.

à l'épreuve lors de la rencontre de novembre 1958, puisque l'équipe italienne a cherché à effectuer, « l'air de rien », un remplacement de joueurs non autorisé à la mi-temps<sup>1084</sup>.

L'image globalement négative des Italiens proposée par la presse dans ses pages sportives puise non seulement parmi les préjugés les plus répandus, mais contribue aussi, sans doute, à en renforcer les effets. Leur légèreté d'artistes, leur incorrection et leur malhonnêteté dans la pratique du football tendent à révéler que, comme dans d'autres domaines, on ne saurait leur faire confiance.

De manière générale, la presse se doit de répondre aux attentes de ses lecteurs. Elle a ainsi tendance à s'appuyer sur leurs goûts et leurs intérêts : le spectaculaire et le narcissique. C'est-à-dire qu'elle doit leur parler d'eux-mêmes ou de choses très différentes, très exceptionnelles, qui suscitent l'étonnement et toute une gamme de sentiments du même ordre. Les choses d'Italie n'échappent pas à ce double angle d'approche, que ce soit dans le domaine du sport, dans celui de la politique ou dans tout autre domaine. Il convient, de fait, d'admettre que les événements qui se produisent dans la Péninsule ne suscitent qu'un intérêt relatif, comme le souligne l'ambassadeur de France à Rome, Armand Bérard :

« On ne peut que regretter qu'un plus grand intérêt ne soit manifesté par notre presse pour les nouvelles d'Italie. »<sup>1085</sup>

Il faut également remarquer que la presse des années soixante ne semble plus devoir être distinguée entre organes italophiles et italophobes. Les nuances que l'on peut y relever sont d'avantage liées à des postures liées aux circonstances, même si les présupposés idéologiques continuent de sous-tendre l'interprétation des événements. Ce qui demeure, en revanche, est la prégnance de toute une gamme de préjugés qui sont réinvestis, que ce soit de manière positive ou négative, au grés des circonstances.

---

<sup>1084</sup> *France-Soir*, 9 novembre 1958.

<sup>1085</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n<sup>os</sup> 950-958, Rome, 6 août 1962.

### III. L'Italie vue par les décideurs et les diplomates

---

L'ensemble des contacts directs et indirects noués avec l'Italie modèle un espace interculturel au sein duquel se déploie, à différents niveaux, un large éventail de représentations. Après avoir essayé d'en rendre compte dans sa diversité, il convient de prendre en considération la manière dont les représentations imprègnent les groupes en charge de l'orientation et de l'animation de la politique de la France à l'égard de l'Italie. Dans son esquisse d'un modèle type en matière de politique étrangère, Jean-Baptiste Duroselle a tracé la voie en relevant dans son approche systémique une composante subjective : « la vision de la réalité externe ou de l'ambiance »<sup>1086</sup>. La prise de décision réclame donc de s'informer sur l'autre par le recours à diverses formes de médiation qui charrient, répétons-le encore, un flot puissant et continu de représentations. Les milieux dirigeants et diplomatiques puisent ces informations à diverses sources, puis ils produisent eux-mêmes un discours véhiculant des représentations dont les effets vont croissant sur l'orientation politique à mesure que l'on s'approche du centre de décision.

Celui-ci est incarné au cours de la première décennie de la V<sup>e</sup> République par la figure du chef de l'État : le général de Gaulle. La prépondérance présidentielle dans la détermination de la politique étrangère de la France est consacrée juridiquement par la Constitution de 1958, mais l'instauration d'un « domaine réservé », selon la formule employée par Jacques Chaban-Delmas en 1959, résulte plus de l'interprétation que le général de Gaulle donne des dispositions constitutionnelles<sup>1087</sup>. « Les ambiguïtés de la Constitution »<sup>1088</sup> lui laissent le champ libre et conduisent à l'effacement relatif du Premier ministre et quasi total du Parlement, en dépit de leurs prérogatives constitutionnelles<sup>1089</sup>. Le Général tient en effet à ce

---

<sup>1086</sup> J.-B. DUROSELLE, « La décision de politique étrangère. Esquisse d'un modèle-type », *op. cit.*, p. 5-26.

<sup>1087</sup> D.-G. LAVROFF « La pratique de la conduite des Affaires étrangères sous la V<sup>e</sup> République », in D.-G. LAVROFF (dir.), *La Conduite de la politique étrangère de la France sous la V<sup>e</sup> République*, Bordeaux, Presse universitaire de Bordeaux, 1995, p. 84-85. Concernant les compétences du Président de la République définies par la Constitution, on se reportera à J. BAILLOU (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, t.2. 1870-1980, Paris, Éditions du CNRS, 1984, p. 599-606 ou encore à M.-C. KESSLER, *La Politique étrangère de la France. Acteurs et processus*, Paris, Presses de la FNSP, 1999, p. 21-37.

<sup>1088</sup> S. COHEN, « Le processus de décision en politique extérieure. L'équivoque française », in F. DE LA SERRE, J. LERUEZ, H. WALLACE (dir.), *Les Politiques étrangères de la France et de la Grande-Bretagne*, Paris, Presses de la FNSP, 1990, p. 261.

<sup>1089</sup> Voir sur les prérogatives du Premier ministre et du Parlement : M.-C. KESSLER, *op. cit.*, p. 39-72.

Sous la présidence du général de Gaulle, le rôle du Premier ministre en politique étrangère est certes réduit en ce qui concerne la définition de la politique étrangère, mais il intervient tout de même comme acteur de la diplomatie française. Ainsi Michel Debré et Georges Pompidou participent parfois aux entretiens franco-italiens, que ce soit aux côtés du général de Gaulle ou sans lui, mais accompagnés du ministre des Affaires étrangères, lors de rencontres avec leurs homologues transalpins. Notons que lorsque Debré et Pompidou sont à Matignon, chacun ne se rend qu'une fois en Italie : Debré à Rome, en novembre 1960 et Pompidou à Turin, à la suite des

que le Quai d'Orsay soit le seul interlocuteur en matière de politique étrangère, même s'il ne peut empêcher de voir d'autres ministères s'immiscer dans les affaires extérieures de la France<sup>1090</sup>. De l'avis de la plupart des observateurs, le « long proconsulat »<sup>1091</sup> de Maurice Couve de Murville permet à de Gaulle de s'assurer que la politique définie à l'Élysée trouve au ministère des Affaires étrangères un appui permettant une mise en œuvre efficace. La subordination du Ministre, comme de l'ensemble de l'entourage du Président<sup>1092</sup>, ne doit cependant pas conduire à minimiser son influence sur le cours de la politique extérieure de la France<sup>1093</sup>. Son rôle est de premier ordre à la fois dans le domaine politique, en tant que représentant, dans la vie internationale, de l'État dont il est le négociateur officiel, et dans le domaine administratif, puisqu'il est le chef hiérarchique de son administration. À ce dernier titre, il canalise par le biais des différentes directions de l'administration centrale, l'immense quantité d'informations qui « remonte », selon le jargon du Département, des postes diplomatiques à l'étranger<sup>1094</sup>. L'ambassadeur, locataire du palais Farnèse à Rome, ses services<sup>1095</sup> et les consulats<sup>1096</sup> envoient ainsi quotidiennement à l'attention du ministère un flux tendu de télégrammes et dépêches informant et analysant les multiples aspects de la vie intérieure et de la politique extérieure de l'Italie. La correspondance des diplomates prétend offrir à « l'équipe décisionnelle »<sup>1097</sup> une information objective recueillie grâce aux relations entretenues dans les milieux gouvernementaux, diplomatiques, politiques, économiques, sociaux et culturels ainsi qu'avec la presse du pays de résidence. Or, le fruit de leurs observations passe inévitablement par le filtre des représentations, construit à partir

---

cérémonies au tunnel du Mont-Blanc, en septembre 1962. Il convient toutefois de préciser que tous ne sont pas également impliqués dans le domaine de la politique étrangère, Pompidou se plaçant davantage en retrait (M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 304-305). Debré et Couve de Murville retiendront néanmoins notre attention de manière plus spécifique, dans la mesure où ils ont occupé, que ce soit avant ou après leur séjour à Matignon, le poste de ministre des Affaires étrangères.

<sup>1090</sup> J. BAILLOU (dir.), *op. cit.*, p. 637.

<sup>1091</sup> G. DETHAN, « Le Quai d'Orsay de 1945 à 1981 », in *Opinion publique et politique extérieure*, t. III : 1945-1981, Rome, École française de Rome, 1981, p. 193.

<sup>1092</sup> Voir les actes du colloque organisé par L'Institut Charles-de-Gaulle : G. PILLEUL (dir.), *L'Entourage et de Gaulle*, Paris, Plon, coll. « Espoir », 1977.

<sup>1093</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 308.

<sup>1094</sup> Sur l'organisation et le fonctionnement du ministère des Affaires étrangères : J. BAILLOU, P. PELLETIER, *Les Affaires étrangères*, Paris, PUF, 1962.

<sup>1095</sup> Entre 1955 et 1968, le nombre des membres de la chancellerie diplomatique ne varie pas et comprend, outre l'ambassadeur, un ministre conseiller, un deuxième conseiller, deux premiers secrétaires, un deuxième secrétaire. À la fin de l'année 1968, Étienne Burin des Rozières, comparant ses effectifs à ceux de Londres et de Bonn, qui comptent le double de personnels, réclame au Département la conversion du poste de deuxième conseiller en un poste de premier conseiller, la création d'un poste de deuxième conseiller et d'un poste de premier ou deuxième secrétaire. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 316 : Lettre n°1183/PL à la Direction du personnel et de l'administration générale, Rome, le 13 décembre 1968.

Il faut ajouter, parmi les services de l'ambassade, les conseillers et les attachés spécialisés : un conseiller culturel, un conseiller commercial (chef du service d'expansion économique), un conseiller financier, un attaché agricole et un attaché des forces armées (chef de poste, appartenant à l'armée de terre), un attaché naval et un attaché de l'air.

<sup>1096</sup> Rome, Milan, Turin, Florence, Gênes, Venise, Naples, Palerme. Voir la carte des postes diplomatiques en Italie en annexe V. 3. 1.

<sup>1097</sup> Jean-Baptiste Duroselle qualifie ainsi le décideur et les experts choisis pour le conseiller (cf. J.-B. DUROSELLE, « La décision de politique étrangère... », *op. cit.*, p. 13-14).

d'éléments profondément ancrés dans la mentalité collective, et des rapports personnels qu'ils ont pu nouer avec l'altérité italienne. À chaque niveau de transmission dans la chaîne de communication qui sous-tend l'activité diplomatique, l'information passe au travers d'un tamis à la fois propre à chacun et largement partagé. La confrontation renouvelée entre éléments objectifs et subjectifs ou entre éléments d'immédiateté et composantes relevant de structures plus stables du mental collectif, concourt à la reproduction de faits de mentalité, parfois de mythes qui, s'ils ne sont pas toujours clairement exprimés, n'en imprègnent pas moins les discours et influent sur les orientations politiques.

## **A. Les milieux diplomatiques français et l'Italie**

La saisie des modalités qui, en amont, structurent les représentations de l'altérité italienne dans les cercles diplomatiques n'est pas aisée. On peut bien sûr considérer que les dirigeants politiques et les diplomates sont, en raison de leur appartenance aux milieux socioculturels supérieurs, perméables aux diverses formes de médiations culturelles évoquées jusqu'alors. Leurs itinéraires intellectuels et professionnels les ont conduits, à travers des voyages, des rencontres, des lectures et autres activités culturelles, à établir un contact plus ou moins approfondi avec le voisinage transalpin. Les sources, toutefois, ne permettent pas d'en appréhender avec précisions les modes d'appropriation, à l'exception des mémoires de certaines personnalités – encore sont-elles peu prolixes en la matière. Afin de contourner cette difficulté méthodologique, nos investigations se sont portées sur les contacts directs qu'ont pu établir avec l'Italie au cours de leur carrière les différents protagonistes de la politique française à l'égard de ce pays. Certes, on peut objecter qu'un séjour dans un poste diplomatique de la Péninsule n'offre pas la garantie d'une vision moins déformée par les préjugés et les stéréotypes. Il n'en demeure pas moins que la mémoire de ces séjours implique inévitablement une familiarité et parfois une sensibilité plus grande aux choses d'Italie, ce qui de notre point de vue n'est pas sans intérêt. L'enquête est par ailleurs complétée par l'étude de l'image qui se dessine de ce pays à travers la correspondance des diplomates qui y sont en poste.

### **1. Expériences italiennes**

Avec l'Élysée, le Quai d'Orsay constitue le centre névralgique de la politique extérieure de la France. Au quotidien, ce sont les services du ministère des Affaires étrangères, administration centrale et postes diplomatiques, qui assument la gestion des rapports avec l'Italie. C'est donc parmi les plus hauts responsables du Département et de l'ambassade à

Rome qu'il nous est surtout apparu utile de relever les affectations italiennes au cours de leurs carrières, avant qu'ils n'entrent dans leurs fonctions<sup>1098</sup>.

### a) L'Italie avant le Quai d'Orsay

En 1958, le général de Gaulle nomme un diplomate à la tête du ministère des Affaires étrangères. Maurice Couve de Murville qui est alors ambassadeur à Bonn, occupera ce poste pendant dix ans. Sa carrière lui a donné l'occasion de se familiariser avec les choses d'Italie. Tout d'abord, alors qu'il est inspecteur général des Finances et membre du mouvement général des Fonds de 1935 à 1939, il participe à des négociations internationales et notamment franco-italiennes. En plus des rencontres avec des interlocuteurs transalpins, rien n'indique, ni n'exclut qu'il ait alors effectué de voyage outre-monts. Quoi qu'il en soit, en octobre 1943, sa nomination à la commission de consultation aux Affaires italiennes le conduit à Naples puis à Rome, comme représentant du gouvernement français, où il séjourne jusqu'en décembre 1945. Cet épisode italien marque dans sa carrière le début de sa reconversion dans la diplomatie. Sur cette période, Couve de Murville s'est peu livré. Si le ministre ne manque pas d'évoquer les bons souvenirs qu'il garde de son séjour dans la Péninsule lorsqu'il s'entretient avec ses interlocuteurs italiens, il n'en laisse connaître que peu de détails. Ses mémoires, récits sobres de son action à la tête du ministère des Affaires étrangères, n'en disent guère plus sur ses impressions<sup>1099</sup>. Aussi est-il difficile de se faire une idée de la manière dont il a perçu l'Italie et les Italiens, que ce soit lors de ses années de résidence ou pendant ses années au Quai d'Orsay.

À partir de juillet 1968, Michel Debré lui succède aux Affaires étrangères. Il se montre également peu disert quant à la manière dont il perçoit ses voisins transalpins. Quelques passages de ses mémoires laissent cependant entrevoir qu'il se montre plus particulièrement sensible, comme nombre de ses contemporains, à l'héritage antique que porte l'Italie. Lors d'une visite à Rome en tant que Premier ministre, en novembre 1960, il parcourt la voie Appienne en compagnie de Fanfani et se laisse envahir par la nostalgie de la grande Rome, berceau de la civilisation et sans doute aussi de la république, de l'éloquence, de la politique :

« Dans la pure nuit d'automne, j'aperçois, éclairés par la lune, les monuments antiques, les ifs et les pins que je n'ai pas revus depuis 25 ans : leurs silhouettes se détachent du ciel, leurs ombres parlent à mon esprit et à mon cœur. Quelle serait ma fierté, quelles ne seraient pas mes ambitions, si le destin m'avait fait naître Romain ! »<sup>1100</sup>

---

<sup>1098</sup> Voir en annexe V. 2. 1-3. le tableau récapitulatif.

<sup>1099</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *Une Politique étrangère (1958-1969)*, Paris, Plon, 1971.

<sup>1100</sup> M. DEBRÉ, *Gouverner* t. III, 1958-1962, Paris, Albin Michel, 1988, p. 397.

Debré n'apparaît pas, à travers ces quelques lignes, comme un familier de l'Italie. Il rappelle incidemment que son précédent séjour remonte à 25 ans. Pourtant, lorsqu'il se voit confier le portefeuille des Affaires étrangères, sa connaissance de l'Italie contemporaine s'est solidement nourrie de son expérience gouvernementale lorsqu'il occupe l'hôtel Matignon, de 1958 à 1962. Expérience au cours de laquelle il fait savoir qu'il « n'entend pas renoncer à son rôle en politique étrangère »<sup>1101</sup>. Partant de ce principe, il assiste à plusieurs rencontres franco-italiennes, ce qui contribue, par le biais des dossiers et des notes préparées à son intention par les conseillers diplomatiques, à l'informer avec précision d'une partie des réalités transalpines. Malgré tout, lorsqu'il considère l'équilibre des puissances en Europe, il note, lapidaire :

« Nos premiers voisins sont la Grande-Bretagne et l'Allemagne. »<sup>1102</sup>

Il est certain que les conceptions du Ministre pèsent de tout leur poids dans la conduite de la politique étrangère, mais il convient de ne pas négliger le rôle et l'influence de ses plus proches collaborateurs, notamment des trois directeurs de cabinet et des trois secrétaires généraux qui se succèdent au cours de la période. Deux directeurs de cabinet ont séjourné en Italie au cours de leur carrière. Jacques de Beaumarchais, qui occupe le poste de 1964 à 1966, après avoir été au cours des deux années précédentes directeur d'Europe, a séjourné en Italie entre 1944 et 1946. Il côtoie tout d'abord Couve de Murville au Conseil consultatif des affaires italiennes en qualité d'attaché d'ambassade, puis il est nommé deuxième secrétaire à l'ambassade de France à Rome. Son successeur à la tête du cabinet, Bruno de Leusse a été, pour sa part, consul à Florence entre 1948 et 1951.

Parmi les responsables des grandes directions de l'administration centrale, Jacques de Beaumarchais, après avoir quitté la direction du cabinet, est le seul des directeurs successifs des Affaires politiques, c'est-à-dire « le fonctionnaire le plus influent du Quai d'Orsay »<sup>1103</sup>, à avoir connu l'Italie au cours de sa carrière, comme nous l'avons déjà noté. Le directeur des Affaires économiques de 1958 à 1966, Olivier Wormser, ainsi que le directeur des Affaires administratives et sociales à partir de 1965, Gilbert de Chambrun, ont, quant à eux, séjourné en Italie à l'époque fasciste en qualité d'attachés d'ambassade, le premier au palais Farnèse en 1933, le second à l'ambassade près le Saint-Siège de 1934 à 1938.

C'est parmi les responsables de la direction d'Europe que l'on trouve le plus grand nombre de fonctionnaires ayant été affectés dans la Péninsule. Un seul des quatre titulaires du poste, Jean Laloy, n'est pas dans ce cas. Pour les autres, outre Beaumarchais déjà évoqué,

---

<sup>1101</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur ...*, *op. cit.*, p. 305.

<sup>1102</sup> *Ibid.*, p. 420.

<sup>1103</sup> G. DETHAN, « Le Quai d'Orsay de 1945 à 1981 », *op. cit.*, p. 195.

Jean-Marie Soutou de 1961 à 1962 et François Puaux de 1964 à 1968 quittent l'Italie pour rejoindre leurs nouvelles fonctions. Jean-Marie Soutou y était ainsi consul général à Milan depuis 1958, tandis que François Puaux était le numéro deux du palais Farnèse, ministre conseiller auprès de Gaston Palewski puis d'Armand Bérand depuis 1959.

Toutefois, si l'on a pu parler de « mafia »<sup>1104</sup> à propos de ces diplomates exerçant les plus hautes responsabilités au Quai d'Orsay, c'est plus en raison de la grande stabilité des titulaires et des liens solides qui les unis entre eux et au ministre, qu'en en référence péjorative à une domination des fonctionnaires ayant été en résidence en Italie. Au total, parmi les principaux postes directement concernés par les affaires italiennes (directeur de cabinet, secrétaire général, directeur des Affaires politiques, directeur des Affaires économiques, directeur des Affaires administratives et sociales, directeur des Affaires culturelles et techniques, directeur d'Europe), six ont été affectés en Italie, dont trois à des périodes récentes, c'est-à-dire après la guerre.

### **b) L'Italie avant le palais Farnèse**

En poste au Palais Farnèse se trouvent également des hommes qui, avant leur nomination, ont été en rapport direct avec l'Italie. Cela n'est toutefois pas une règle générale et une expérience italienne ne semble pas être, au moins pour les ambassadeurs, un élément déterminant dans leur choix d'affectation. Rome est à bien des égards une ambassade de prestige, aux conditions d'accueil exceptionnelles, dans l'un des plus beaux palais de la capitale, une ambassade accordée comme une récompense à des hommes qui ont servi fidèlement le général de Gaulle<sup>1105</sup>.

Ainsi Gaston Palewski, ambassadeur d'août 1957 à juillet 1962, ne connaît que très peu le pays, où il n'a séjourné que très brièvement avant la guerre à l'occasion d'une visite rendue à un ami, correspondant de l'agence Havas<sup>1106</sup>. Palewski n'a pu occuper de poste en Italie, et pour cause, il n'est pas de la Carrière, ce qui lui vaut d'ailleurs d'être accueilli fraîchement au palais Farnèse où son prédécesseur, Henri Fouques-Duparc, titulaire du poste au cours des dix années précédentes, a laissé un très bon souvenir au personnel de l'ambassade<sup>1107</sup>. Proche collaborateur du général de Gaulle depuis qu'il l'a rejoint à Londres en 1942 pour diriger son cabinet, avant de le suivre à Alger puis à Paris, membre fondateur du RPF et député puis ministre des Affaires atomiques en 1955, il est nommé à Rome alors qu'il aurait plutôt

---

<sup>1104</sup> H. ALPHAND, *L'Étonnement d'être, journal 1939-1973*, Paris, Fayard, 1977, p. 405.

<sup>1105</sup> Selon l'article 13 de la Constitution de 1958, la nomination des ambassadeurs, comme celle des autres hauts fonctionnaires, doit néanmoins intervenir en Conseil des ministres.

<sup>1106</sup> G. PALEWSKI, *op. cit.*, p. 268.

<sup>1107</sup> E. BURIN DES ROZIERS, « Ambassadeur à Rome », *Espoir*, n°50, mars 1985, p. 32.



souhaité représenter la France à l'ONU. Face au refus du ministre des Affaires étrangères en place, Christian Pineau, il croit devoir sa nouvelle affectation romaine à une intervention du Général, pourtant encore en retraite à Colombey<sup>1108</sup>.

Son successeur Armand Bérard est, lui, un diplomate que la carrière a conduit à Rome, aux côtés d'André François-Poncet, comme deuxième secrétaire d'ambassade, un an avant que l'Italie ne déclare la guerre à la France. Il n'y est jamais revenu ensuite. Pour expliquer sa nomination, il écrit dans ses mémoires :

« Le Général pensait que mon passé d'homme de gauche pourrait m'assurer un accueil favorable. »<sup>1109</sup>

Au moment où l'on pressent à Paris l'inéluctabilité d'une association de certains partis de gauche au pouvoir, l'argument trouve une justification, mais il vient sans doute s'ajouter au désir du Général de gratifier un homme sur lequel il a pu compter dans le cadre de ses dernières fonctions comme ambassadeur à l'ONU, dans un contexte rendu difficile par l'affaire algérienne. Dans ses mémoires, il reconnaît implicitement que son adaptation à la vie transalpine n'a pas été exempte de petites difficultés et que, bien plus que lui, son épouse « élevée par une nourrice toscane, ayant passé sa jeunesse à Marseille [...] comprenait tout naturellement le tempérament italien »<sup>1110</sup>. La remarque, pour anodine qu'elle soit, n'en est pas moins révélatrice de la perception d'une distance culturelle.

Étienne Burin des Rozières est sans doute le plus italophile des ambassadeurs de France en poste à Rome au cours des années soixante. Comme Palewski, il appartient au premier cercle des gaullistes, depuis qu'il a été l'officier d'ordonnance du Général en 1943. De Gaulle le rappelle d'ailleurs plus tard à ses côtés à l'Élysée, pour occuper le poste clé de secrétaire général de la présidence de la République<sup>1111</sup>. Mais contrairement à Palewski, il est diplomate de carrière. Aussi a-t-il déjà eu l'occasion de séjourner en Italie avant d'être nommé à Rome en juillet 1967. À la fin de la guerre, alors qu'il est chargé de mission au cabinet du général de Gaulle avec pour tâche d'assurer la liaison avec le ministère des Affaires étrangères, il traite l'épineux dossier des rectifications de frontières entre les deux pays. À cette époque, il noue des contacts personnels avec Giuseppe Saragat, ambassadeur d'Italie en France, dans un climat de bonne entente<sup>1112</sup>. Et, lorsque ce dernier occupera les fonctions de président de la République, l'ambassadeur Burin des Rozières pourra tirer profit du lien cordial qui les unit

---

<sup>1108</sup> G. PALEWSKI, *op. cit.*, p. 267.

<sup>1109</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 9.

<sup>1110</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>1111</sup> Le général de Gaulle écrit dans ses mémoires que le secrétaire général est « au centre et au courant de tout » (C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir. Le renouveau 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p. 285).

<sup>1112</sup> Entretien avec Étienne Burin des Rozières, Paris, 20 juin 2000.

dans l'exercice de ses fonctions. En 1947, il croise à nouveau l'Italie, sans encore s'y être rendu, en tant que chef de la délégation française à la commission internationale d'enquête dans les anciennes colonies italiennes. C'est seulement en 1956 qu'il se rend dans la Péninsule, au hasard d'une affectation comme consul général à Milan, poste peu valorisant, selon ses dires, qu'il ne considère pas comme une promotion<sup>1113</sup>. Hormis le prestigieux palais Farnèse, il semble en effet que, globalement, les postes de la Péninsule ne sont guère courus, considérés par les diplomates ambitieux trop à l'écart des lieux où passent les grands courants des affaires internationales. Dans l'imaginaire des diplomates, tel qu'il est incarné par Étienne Burin des Rozières, la tâche d'un consul en Italie semble se réduire à la charge d'officier d'état civil<sup>1114</sup>. C'est d'ailleurs animé par la volonté de donner plus de relief à son séjour milanais que le nouveau consul s'emploie à développer la position commerciale de la France dans cette région prospère d'Italie. À cet effet, il multiplie les rencontres avec les milieux d'affaires de la capitale lombarde, avec lesquels il tisse des liens d'amitié durables. Cette expérience au cœur de l'Italie du miracle économique contribue certainement à façonner l'image, même si elle n'est pas exclusive, d'un pays dynamique et moderne, qu'il diffuse ensuite probablement dans les cercles élyséens et qui, plus sûrement, oriente son action à la tête de la représentation diplomatique française à Rome.

Les principaux collaborateurs des ambassadeurs sont également impliqués dans le travail politique du poste diplomatique qui consiste, notamment, à apprécier les différents aspects de la vie du pays de résidence. Leur rapport à l'Italie avant leur affectation fournit donc aussi une indication, non pas de leur aptitude à remplir leur fonction, mais de leur disposition à rapporter, dans la correspondance qu'ils entretiennent avec Paris, une image du pays plus ou moins soumise aux filtres des préjugés.

Prenons ainsi le cas du ministre-conseiller, principal adjoint de l'ambassadeur dont il assure, en cas d'absence, l'intérim comme chargé d'affaires : aucun des trois diplomates qui se succèdent à ce poste, Arnaud Wapler (1955-1959), François Puaux (1959-1964) et Emmanuel d'Harcourt (1963-1969), n'a effectué de séjour en Italie au cours de sa carrière. D'une manière générale, les diplomates affectés à Rome connaissent mal l'Italie qu'ils découvrent, pour les échelons inférieurs, en début de carrière et où ils restent un temps limité<sup>1115</sup>. De fait, très rares sont ceux qui maîtrisent la langue italienne. Si cela ne pose guère de difficultés dans leurs échanges avec leurs interlocuteurs transalpins qui, pour la plupart,

---

<sup>1113</sup> *Idem.* Étienne Burin des Rozières a été, avant cette affectation : chargé d'affaire en Yougoslavie (1954), ministre délégué à la résidence générale de France au Maroc (1955) puis directeur de cabinet du général Catroux à Alger (1956).

<sup>1114</sup> *Idem.*

<sup>1115</sup> Couve de Murville estime en effet qu'« il n'était pas bon, non plus, que des agents restassent la plus grande partie de leur carrière à Rome, où ils pensaient ensuite se retirer. Quatre ou cinq ans lui paraissaient, pour un secrétaire ou un conseiller, un séjour suffisant » (A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 11).

s'expriment en français, ou éventuellement en anglais, cette lacune limite l'accès à l'information, notamment par voie de presse<sup>1116</sup>.

En revanche, le profil de carrière et la formation des responsables des services spécialisés (attachés des forces armées, conseillers commerciaux et conseillers culturels<sup>1117</sup>) semblent leur donner une meilleure prédisposition à appréhender le milieu italien. Au-delà de la défense des intérêts français dans leurs domaines de compétence respectifs, leur rôle est d'importance dans la chaîne de communication diplomatique. Ils rédigent en effet nombre de notes à l'intention de l'ambassadeur (qui lui-même s'en inspire pour rédiger ses rapports), mais aussi des rapports sur des objets qui dépassent parfois le domaine de leurs attributions à destination du Département et des ministères ou des organismes dont ils relèvent conjointement<sup>1118</sup>.

La représentation militaire française à Rome est composée d'un attaché des forces armées, chef de poste qui appartient depuis 1959 à l'armée de terre, d'un attaché naval et d'un attaché de l'air. Si l'on considère le groupe des chefs de poste, on peut remarquer que ces officiers n'ont effectué aucun séjour en Italie et ne maîtrisent pas la langue italienne, à l'exception du colonel Dantin Tournier de Vaillac (1965-1968)<sup>1119</sup>. La situation en ce qui concerne les officiers de marine qui occupent les fonctions, primordiales dans le domaine de la coopération militaire franco-italienne<sup>1120</sup>, d'attaché naval est bien différente. Les capitaines de vaisseau Duval (1962-1964) et Fournery (1967-1969) ont, d'une part, suivi les cours de l'École de guerre italienne et d'autre part, ils ont été affectés à Naples à l'état-major Sud-Europe de l'OTAN. Si le capitaine de frégate Besancon (1964-1967) ne s'est jamais rendu en Italie, au-delà peut-être de quelques escales, son dossier mentionne ses compétences à traduire

---

<sup>1116</sup> Entretien avec Robert Giannoni, Nice, 14 février 2001.

<sup>1117</sup> N'ayant pas été en mesure de rassembler des informations biographiques sur les conseillers commerciaux, nous évoquerons seulement les attachés des forces armées et les conseillers culturels. Nous avons tout de même relevé, dans les mémoires d'Armand Bérard, une mention concernant les conseillers commerciaux, dont le piquant nous incite à la rapporter : « Des mois qu'il avait passé en Italie, Couve de Murville avait tiré une double conviction : il fallait éviter que certains postes, tels ceux des conseillers commerciaux, ne redevinssent, comme avant la guerre, des fiefs corses, dont les titulaires avaient des réactions trop indulgentes ou trop passionnées ou pas de réactions du tout » (A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 11).

<sup>1118</sup> L'attaché des forces armées, appelé aussi attaché militaire, dispose ainsi d'un statut ambigu provenant de sa dualité de subordination : il est d'une part le conseiller militaire de l'ambassadeur, il est d'autre part représentant du chef d'état-major des armées auprès des forces armées du pays dans lequel il est accrédité. (cf. M. VAISSE, « L'évolution de la fonction d'attaché militaire en France au XX<sup>e</sup> siècle », *Relations internationales*, n°32, hiver 1982, p. 507-524).

<sup>1119</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 316 : note de la direction du Personnel et de l'Administration générale, n°1088/PL, Paris, 22 juillet 1965.

<sup>1120</sup> Sur les enjeux des relations navales franco-italiennes voir M.-P. BATTAGLIA, « Français, Italiens et Anglo-Américains en méditerranée occidentale (1949-1954) », *Revue historique des armées*, 2,1999, p. 37-50 et « Adversaires ? Alliés ? Partenaires ? Marins français et italiens en Méditerranée 1947-1954 », *Relations internationales*, n°101, printemps 2000, p. 57-72.

l'italien<sup>1121</sup>. Enfin, tous les attachés de l'air maîtrisent la langue de Dante et trois d'entre eux, les colonels Goupy (1962-1964), Demeunynck (1964-1967) et Créton (1967-1969) ont connu une affectation à l'état-major de l'OTAN à Naples. Le quatrième, le lieutenant-colonel Campana (1959-1961) est, pour sa part, a découvert la Péninsule dans des circonstances plus particulières puisqu'il a participé, comme pilote de chasse, à la campagne d'Italie.

En 1958, le poste de conseiller culturel est occupé depuis treize ans par Jean-René Vieillefond. Professeur de philologie grecque à l'université de Lyon, traducteur d'Euripide et de Julius Africanus, il a déjà, avant de rejoindre le palais Farnèse, séjourné à Rome, où il a enseigné au Lycée Chateaubriand<sup>1122</sup>. Maniant l'italien avec aisance, il tire de cette longue expérience romaine une connaissance approfondie de la culture et des milieux culturels italiens, au sein desquels il dispose d'un réseau relationnel étoffé<sup>1123</sup>. Son successeur, en 1962, Paul Teyssier, est un spécialiste de littérature portugaise<sup>1124</sup>. Rien ne semble donc prédisposer cet agrégé de grammaire, professeur à la faculté de Toulouse, à exercer les fonctions de conseiller culturel à Rome, fonctions qu'il occupait auparavant à l'ambassade de Tunis<sup>1125</sup>. En revanche, Georges Vallet, nommé en 1967, présente un profil de carrière nettement plus « italien ». Agrégé et docteur ès lettres, il est membre de l'École française de Rome de 1948 à 1950, puis directeur de l'Institut français de Naples de 1962 à 1967, et consacre ses travaux à la Grande Grèce et à la Sicile, où il dirige notamment les fouilles de Megara Hyblae<sup>1126</sup>.

Terminons ce tour d'horizon des jalons italiens dans la carrière des principaux diplomates français en poste dans la Péninsule, par une incursion au-delà de l'enceinte du palais Farnèse pour évoquer les consuls, qui tendent de plus en plus à devenir des relais des missions diplomatiques<sup>1127</sup>. Les consuls fournissent, en effet, à l'ambassadeur dont ils relèvent, de nombreuses informations et conduisent, à la demande de celui-ci, des enquêtes

---

<sup>1121</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 316 : note de la direction du personnel et de l'administration générale, n°547/PL, Paris, 10 avril 1964.

<sup>1122</sup> E. DESPINEY, *L'Action culturelle de France à Rome (1944-1958)*, thèse, université Grenoble II, 1994, p. 38.

<sup>1123</sup> Entretien avec Robert Giannoni, Nice, 14 février 2001.

<sup>1124</sup> À la suite de cette nomination, ainsi que de celles de Jean-René Vieillefond et Georges Vallet, comme directeurs des instituts français de Florence et Naples, la Société des italianistes de l'enseignement supérieur adopte une motion, adressée au ministre de l'Éducation nationale et à Maurice Schumann, président de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, par laquelle ils s'élèvent contre l'absence d'italianistes (CAC 770508/75, ministère de l'Éducation nationale : note de la direction de la Coopération avec la communauté et l'étranger, Paris, 15 mars 1963). La direction des Relations culturelles du Quai d'Orsay désapprouve ce point de vue et répond que « le problème soulevé par les italianisants peut l'être aussi par les germanistes, les hispanisants et les anglicistes. Si le Département consentait à assurer à chacun de ces différents groupes de spécialistes, dans le pays dont ils étudient la langue, une sorte de monopole, la France se trouverait en quelque sorte entourée d'un glacis inaccessible », et d'ajouter que « la mission de nos directeurs d'instituts et de nos conseillers culturels, consiste à défendre, sinon à enseigner directement la langue et la culture *françaises*. » (CAC 770508/75, ministère de l'Éducation nationale : lettre à Maurice Schumann, sd.)

<sup>1125</sup> Informations recueillies dans le *Who's who*.

<sup>1126</sup> *Idem*.

<sup>1127</sup> J. BAILLOU, P. PELLETIER, *op. cit.*, p. 186.

dans leurs circonscriptions. En Italie, cette tâche est particulièrement encouragée par l'ambassadeur Burin des Roziers qui, en convoquant chaque semestre en réunion à Rome l'ensemble des consuls, leur demande de préparer des rapports approfondis sur les thèmes à l'ordre du jour<sup>1128</sup>. Le dispositif ne peut certes pas fonctionner à une fréquence aussi soutenue que l'ambassadeur l'aurait souhaité, en raison de restrictions budgétaires imposées par le Département sur les dépenses de déplacement des personnels consulaires à l'intérieur de la Péninsule<sup>1129</sup>, mais il incite les consuls à se consacrer à leur mission d'information et à s'intégrer pleinement dans la société de leurs circonscriptions de résidence.

La plupart des diplomates qui dirigent les huit postes consulaires de la Péninsule au cours de notre période découvrent l'Italie à l'occasion de cette affectation. Ils sont seulement deux sur vingt-quatre à faire exception : André Deltour, consul à Rome de 1957 à 1962 est vice-consul dans le même poste depuis 1948, tandis que François de Vial, consul à Florence à partir de 1966, a été vice-consul à Naples de 1938 à 1940, secrétaire archiviste de 1940 à 1943 puis premier secrétaire de 1944 à 1945 à l'ambassade de France près le Saint-Siège. À noter le cas particulier de Laurent Giovagranti, dont le patronyme semble indiquer une ascendance transalpine, consul à Palerme de 1959 à 1962 puis à Rome de 1962 à 1967, qui est le seul diplomate en poste en Italie à avoir suivi une formation universitaire en langue italienne ; il est diplômé d'études supérieures d'italien.

## 2. L'Italie vue du palais Farnèse

---

<sup>1128</sup> Entretien avec Étienne Burin des Roziers, Paris, 20 juin 2000.

Son prédécesseur Armand Bérard organise également ce type de réunion mais à un rythme annuel sans fixer précisément d'ordre du jour. Voir notamment AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320.

Les thèmes choisis par Burin des Roziers touchent à divers aspects. Voir AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 :

- Vol. 321 : réunion consulaire des 26 et 27 octobre 1967 : compte rendu, élections législatives de 1968, candidature de la Grande-Bretagne au Marché commun, affaires culturelles et commerciales. Réunion consulaire des 18 et 19 janvier 1968 : documents traitant uniquement de l'implantation américaine en Italie.

- Vol. 322 : réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968 : documents traitant uniquement de la diffusion du livre français en Italie. Réunion consulaire des 26 et 27 novembre 1968 : monde industriel et monde paysan en Italie, régions.

- Vol. 323 : réunion consulaire des 3 et 4 mars 1969 : Église catholique en Italie, parti communiste italien.

- Vol. 324 : réunion consulaire des 17 et 18 juin 1969 : situation scolaire et universitaire en Italie, développement économique régional de l'Italie.

- Vol. 325 : réunion consulaire du 27 novembre 1969 : Démocratie chrétienne, cadres de la société italienne.

<sup>1129</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 316 : dépêche n°1183/PL à la direction du personnel et de l'administration générale, Rome, 13 décembre 1968.

L'ambassadeur Bernard Destremeau, dans le tableau qu'il brosse des milieux diplomatiques, écrit :

« Le métier de diplomate, au fil des années 1960, perd une partie de son intérêt. »<sup>1130</sup>

Les progrès récents et fulgurants des communications ont en effet eu un retentissement non négligeable sur les conditions d'exercice des fonctions diplomatiques. On peut ainsi supposer que Destremeau enregistre ici, non sans un certain regret, le recours de plus en plus fréquent aux négociations directes entre les gouvernements, tant du point de vue bilatéral que multilatéral. D'autre part, il convient de prendre en considération le fait que les diplomates ne constituent plus la seule source d'information qui influe sur la prise de décision des responsables gouvernementaux. L'évolution est si brutale que la question de l'avenir du rôle personnel des ambassadeurs est notamment posée<sup>1131</sup>. Il reste néanmoins que ce rôle, ainsi que le poids des opinions transmises, sont largement fonction du crédit personnel de l'ambassadeur. Sur ce point, les locataires du palais Farnèse jouissent, au regard de leur carrière, en particulier Armand Bérard et Étienne Burin des Rozières, d'une excellente réputation. En outre, les liens étroits et personnels qu'ils entretiennent tous les trois – les deux précédemment cités et Gaston Palewski – avec de Gaulle, ainsi qu'avec bon nombre de membres du gouvernement, confèrent à leurs avis une résonance qui dépasse les couloirs feutrés du Quai d'Orsay. Ainsi, les liens qui les unissent au chef de l'État leur assurent de trouver en lui une oreille attentive. De Gaulle accorde en effet une grande importance aux conversations informelles tenues dans son bureau à l'occasion des entretiens qu'il suscite régulièrement avec les ambassadeurs de passage à Paris<sup>1132</sup>, à plus forte raison lorsque ce sont des proches. Au-delà des comptes rendus sur les affaires en cours, il est curieux de recueillir leurs impressions, comme en témoigne le récit que fait Armand Bérard de sa première audience à l'Élysée après sa nomination, au cours de laquelle le Général l'accueille par cette formule :

« Alors, comment est cette Italie ? »<sup>1133</sup>.

Ces impressions générales sont également présentes dans la correspondance qu'ils échangent avec le Quai d'Orsay et dans laquelle chacun laisse libre cours à sa vision et à son style personnel, conformément à la tradition de ce ministère qui est de laisser à l'ambassadeur une totale indépendance d'appréciation et de jugement des situations dont il rend compte<sup>1134</sup>.

---

<sup>1130</sup> B. DESTREMEAU, *Le Quai d'Orsay derrière la façade*, Paris, Plon, 1994, p. 235.

<sup>1131</sup> J. BAILLOU, P. PELLETIER, *op. cit.*, p. 150.

<sup>1132</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 291.

<sup>1133</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 26.

<sup>1134</sup> J. BAILLOU (dir.), *op. cit.*, p. 821.

Les quelques remarques qui suivent ont donc pour objet la mise en exergue des traits les plus saillants du visage de l'Italie que dessine la correspondance diplomatique au départ du palais Farnèse, en faisant toutefois exception des aspects liés à la politique extérieure, traités au fil des chapitres suivants. Plus que les télégrammes, aux exposés très souvent factuels, ce sont les dépêches qui dévoilent le plus ouvertement les avis et les jugements des diplomates. En effet, cette correspondance envoyée par la valise diplomatique contient des études, le plus souvent d'une dizaine de pages, mais parfois beaucoup plus, portant sur les divers aspects de la vie politique, économique et sociale du pays de résidence ou encore des synthèses aux thématiques transversales. Ce dernier genre offre aux diplomates l'occasion de faire la démonstration de leur capacité à dominer les situations, tout en fournissant au Département une sorte d'indicateur d'ambiance complétant les dépêches plus techniques. Et, à en croire Armand Bérard, livrant ses « réflexions italiennes » au terme de sa mission, la tâche n'est pas aisée car :

« L'Italie est de tous nos postes diplomatiques un des plus délicats. Les oppositions n'y sont pas tranchées, ni les contrastes accusés. »<sup>1135</sup>

Son successeur, Étienne Burin des Rozières, se livre à l'exercice quelques semaines seulement après avoir remis sa lettre de créance au président de la République italienne :

« Il m'est paru intéressant, à partir de cette constatation, d'essayer de comprendre pourquoi l'Italie pouvait donner cette image flatteuse d'elle-même. Ce faisant j'ai été amené à me poser une autre question : dans quelle mesure cette image est-elle entièrement conforme à la réalité ? »<sup>1136</sup>

Les deux diplomates, chacun à leur manière, démontrent une exigence d'analyse approfondie et nuancée en rupture avec les clichés et les stéréotypes véhiculés par des vues superficielles. Échappent-ils pour autant à cet écueil ? Poser la question ne revient certainement pas à mettre en question la sincérité et la probité de leur propos, mais plutôt à évaluer leur perméabilité à des appréciations profondément ancrées dans l'imaginaire collectif. Il ne fait en effet guère de doute que la correspondance diplomatique résulte de la confrontation entre des représentations bien intégrées et des opinions suscitées par une conjoncture forcément évolutive. Sous cette double pression, qui s'exerce entre objectivité et subjectivité, se dégage un tableau en clair-obscur de l'Italie.

---

<sup>1135</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : dépêche n°989/EU, Rome, 19 juillet 1967.

<sup>1136</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 420 : dépêche n°1283/EU, Rome, 14 octobre 1967.

Dans le regard des diplomates, l'Italie brille principalement par sa vitalité économique. Certes, à la fin des années cinquante les commentaires sont encore mitigés. Le conseiller commercial de l'ambassade paraît le plus à même de prendre la mesure des progrès et d'en vanter les mérites auprès du Département. Il rapporte ainsi :

« L'expansion de la production, les progrès du commerce extérieur, le rétablissement de l'équilibre financier et la solidité de la monnaie, tout permet de parler du miracle italien, souvent plus méritoire parce que plus improbable que le miracle allemand. »<sup>1137</sup>

Le caractère jugé « improbable » de l'essor économique en dit toutefois long sur le peu de crédit que l'on pouvait jusqu'alors accorder au potentiel de développement économique d'un pays considéré comme structurellement en retard. L'ambassadeur Palewski ne se défait d'ailleurs que partiellement de ce type de préjugé puisque ses rapports insistent fréquemment sur le maintien de grands déséquilibres :

« L'Italie offre un contraste perpétuel entre la prospérité et la gêne, entre l'opulence et la misère. »

Dans la même dépêche, il ajoute :

« Il ne faut pas désespérer que l'Italie suive un mouvement dans lequel les autres pays d'Europe l'ont distancé de plusieurs années. »<sup>1138</sup>

La prudence de l'ambassadeur, dans un commentaire très personnel et peu étayé, ne résiste pas aux indicateurs permettant de mesurer la croissance économique. L'Italie en effet se place au deuxième rang des pays du Marché commun au niveau du taux de croissance annuel moyen du produit national brut global et par habitant entre 1950 et 1960, derrière l'Allemagne fédérale et devant... la France<sup>1139</sup>. Son conseiller commercial, dont le regard est évidemment plus expert, fait preuve de davantage de discernement lorsqu'il conclut un rapport détaillé sur la place de l'Italie au sein du Marché commun :

---

<sup>1137</sup> AEF, B 60334 : note n°1273/DE, Rome, 18 août 1958.

<sup>1138</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 288 : dépêche n°398/EU, Rome, 6 mars 1959.

<sup>1139</sup> En ce qui concerne le taux de croissance annuel moyen du produit national brut global :

- Allemagne : 7,6 %

- Italie : 5,9 %

- France : 4,3 %

En ce qui concerne le taux de croissance annuel moyen du produit national brut par habitant :

- Allemagne : 6,4 %

- Italie : 5,3 %

- France : 3,4 %

Cf. M.-O. PIQUET-MARCHAL, *Histoire économique de l'Europe des Dix de la Seconde Guerre mondiale à aujourd'hui*, Paris, Librairie technique, 1985, p. 14.



« L'Italie est peut-être le « cas » économiquement et socialement le plus intéressant du Marché commun, elle n'en est certes pas le parent pauvre. »<sup>1140</sup>

L'évolution du point de vue, à ce sujet, d'Armand Bérard, successeur de Gaston Palewski, montre que le contact direct avec l'Italie peut aboutir à un renversement des préjugés, si ce n'est des représentations. Lorsqu'il prend son poste, les premiers mots qu'il écrit à Paris sont pour constater que « l'Italie appartient encore aux pays sous-développés »<sup>1141</sup>. Cinq plus tard, après avoir suivi attentivement le mouvement, pourtant fluctuant à ce moment, de la croissance, il écrit :

« L'Italie a pris place parmi les grandes nations économiques du monde. »

Et, il en explique les raisons :

« Le peuple italien est particulièrement intelligent. Il saisit rapidement les situations. Dans son travail, il n'a pas besoin de perdre du temps pour comprendre. Au désordre, il sait mettre un terme quand il perçoit que les bornes risquent d'être dépassées et quand les conséquences peuvent être sérieuses. Il est appliqué aux tâches qui lui plaisent. Encadré, il fait des merveilles.

Ce pays compte une classe de dirigeants économiques remarquablement capables. Ses capitaines d'industrie y jouissent d'une autorité comparable à celle des seigneurs locaux dans les siècles passés. »<sup>1142</sup>

L'hommage rendu aux capacités laborieuses des Italiens rompt avec le stéréotype de leur nonchalance au travail, déjà démenti par le comportement des migrants transalpins dans l'Hexagone. Surtout, les diplomates louent sans cesse les qualités des chefs d'entreprises italiens, qu'ils fréquentent régulièrement et auxquels ils vouent, semble-t-il, une grande admiration. Comme Bérard, Étienne Burin des Rozières souligne l'influence que ces grands patrons exercent dans l'animation de la vie économique transalpine :

« L'Italie a en effet le privilège de disposer d'hommes d'affaires de grande envergure, qui sont les *condottieri* du XX<sup>e</sup> siècle [...] qui allient à une haute compétence, un goût développé de l'initiative, voire du risque. »<sup>1143</sup>

Ces seigneurs, ces *condottieri* des Temps modernes semblent être en mesure de faire renouer l'Italie avec son passé glorieux de terre bénie du négoce. Mais l'analogie n'est pas

---

<sup>1140</sup> AEF, B 18856 : note du conseiller commercial, Rome, 11 décembre 1959.

<sup>1141</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n°950-958, Rome, le 6 août 1962.

<sup>1142</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : dépêche n°989/EU, Rome, 19 juillet 1967.

<sup>1143</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 420 : dépêche n°1283/EU, Rome, 14 octobre 1967.

nostalgique. Les ambassadeurs rapportent, parfois avec enthousiasme, les signes de la modernité italienne dans le domaine économique. Toutefois, ils sont également sensibles aux carences persistantes, comme l'écrit Étienne Burin des Roziers :

« Cette Italie, moderne, riche et stable, est celle qui frappe à l'œil. Pourtant elle ne rend pas compte à elle seule de toutes les réalités du pays. »<sup>1144</sup>

Au-delà des déséquilibres sociaux et régionaux, sur lesquels se fonde la croissance et auxquels bien des vecteurs culturels font écho en France, les diplomates font de l'organisation et de la structure du pouvoir le talon d'Achille de l'Italie.

L'édifice est précaire, selon une note de la direction d'Europe adressée au président de la République<sup>1145</sup>. Gaston Palewski consacre une longue dépêche en 1959 à une étude critique de la démocratie dans ce pays, dont il stigmatise les faiblesses. Pour en apprécier les causes, il estime utile de recourir à une mise en perspective historique qui le conduit notamment à observer :

« À la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'Italie se fige et sent s'appesantir sur elle la pression des absolutismes locaux ou étrangers. Elle entre dans une sorte de léthargie provinciale, à l'écart du monde et de son mouvement. Elle n'en sortira qu'après avoir été balayée par le souffle de la Révolution française, mais elle aura pris sur ses voisins européens un retard intellectuel et social qu'elle n'a pas fini de combler. »<sup>1146</sup>

Outre, la thématique du retard, déjà évoquée à propos du développement économique, la remarque de l'ambassadeur intègre une conception véhiculée traditionnellement par l'institution scolaire : l'apport historique déterminant de la France au développement de l'Italie contemporaine. En dépit de cet apport, Palewski estime que « l'Italie n'a pas encore atteint le stade de l'égalité démocratique. »<sup>1147</sup>

La responsabilité en est attribuée à la faiblesse de l'État. Bérard reprend sur ce point la comparaison avec le pays-modèle qu'est la France :

« Ici un État ancien, fortement charpenté, doté d'une administration puissante, de « grands corps » unanimement respectés. Là une unité récente, un pouvoir central peu obéi, une administration frelatée, une autonomie communale excessive. Sans doute fut-on soucieux, dans la Constitution d'après-guerre, de détruire tous les fondements d'une dictature récente ; mais l'exécutif a été laissé avec peu de pouvoir. »<sup>1148</sup>

---

<sup>1144</sup> *Idem.*

<sup>1145</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : note de la direction d'Europe, Paris, 21 octobre 1959.

<sup>1146</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 276 : dépêche n°1944/EU, Rome, 28 décembre 1959.

<sup>1147</sup> *Idem.*

<sup>1148</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : dépêche n°989/EU, Rome, 19 juillet 1967.

Étienne Burin des Roziers développe également ce type d'analyse dans un passage qu'il convient de citer plus longuement :

« La puissance publique continue de souffrir de maux innombrables qui nuisent à son prestige, à son autorité et à son efficacité.

Au sommet, le goût de l'intrigue et des combinaisons qui caractérise le parlementaire italien, le pousse à faire sentir quasiment par jeu sa puissance au gouvernement. [...]

Le Parlement lui-même, si attaché à ses prérogatives, ne parvient pas à les exercer, et donne le spectacle de son impuissance. D'importantes réformes, qui touchent à des problèmes vitaux pour la société (université, droit de la famille, magistrature, impôts, structures régionales) et qui, pour la plupart, ont déjà abouti en France, figurent à l'ordre du jour des assemblées depuis plusieurs années, sans qu'on parvienne à les voter. On a le sentiment que la machine tourne à vide.

Les vrais maîtres de la vie politique, ce sont en fait les partis, qui exercent un peu partout leur influence, se partagent places et prébendes, mais ne donnent guère l'impression de se préoccuper de l'intérêt général.

Dans l'administration, fleurissent des pratiques abusives : les très nombreux fonctionnaires qui peuplent les ministères sont souvent incompétents et corrompus ; la justice est d'une lenteur effrayante ; les universités obéissent dans le recrutement de leurs professeurs aux règles non écrites du népotisme ; dans les administrations locales, à commencer par celles de la capitale, le désordre financier est la règle, surtout dans le Sud. En fait, l'État est livré à des féodalités qui s'en sont partagées les dépouilles, et le spectacle qu'il donne renforce les Italiens dans leur vieille conviction qu'il n'y a rien de bon à attendre des organes de l'autorité. »<sup>1149</sup>

La charge est accablante et donne de l'Italie une image peu gratifiante. S'entrecroisent l'assurance d'une supériorité du système politique français mis en place par la V<sup>e</sup> République, ce qui ne surprend guère de la part d'un fidèle de son initiateur, et la mise en scène d'un système de représentation inscrit dans la longue durée de l'organisation politique transalpine dans laquelle affleure les traits de caractère nationaux présumés des Italiens. Parmi ceux-ci l'individualisme et le désir de paraître dominant et déterminent la plupart des comportements. « L'Italien est foncièrement individualiste »<sup>1150</sup> écrit en effet Palewski. Bérard en analyse les causes et les effets :

---

<sup>1149</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 420 : dépêche n° 1283/EU, Rome, 14 octobre 1967.

<sup>1150</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 276 : dépêche n° 1944/EU, Rome, 28 décembre 1959.

« L'éducation donnée au jeune Italien, l'adulation dont il est l'objet de la part de sa mère en font souvent un être égoïste, indiscipliné, de peu de goût pour l'effort, de peu d'égards pour le voisin, sans esprit d'équipe, défaut le plus sensible de ce peuple. »<sup>1151</sup>

Les Italiens ne seraient donc pas disposés, au nom de leurs intérêts personnels, à s'incliner face à la puissance publique, avec laquelle ils entretiennent un rapport essentiellement obséquieux, dont la seule perspective est le profit qu'ils peuvent en tirer<sup>1152</sup>. Naturellement sensible au manque de discipline, le colonel Jullien, attaché militaire à Rome, fait remarquer que :

« Pour arriver à ses fins l'Italien a recours à toutes les sortes de procédés irréguliers. La « resquille » est portée à la hauteur d'une éminente qualité. »<sup>1153</sup>

Bérard renchérit :

« Il s'agit par l'habileté, par des manœuvres, par des protections, de se faire une place que n'assurent pas des concours et examens impartiaux. [...] Les abus et la concussion sont répandus à un point auquel on se refuse longtemps de croire. »<sup>1154</sup>

Pour Palewski, ce type de comportement, conjugué aux lacunes du système scolaire, explique le manque de maturité politique du peuple italien<sup>1155</sup>.

Les diplomates français semblent parfois peiner à percevoir les « mystères » de l'Italie devant lesquels ils demeurent perplexes. Certes, les problèmes y sont complexes, mais leurs grilles d'analyses n'apparaissent pas toujours adaptées. Bérard en prend conscience à la fin de son séjour, qu'il conclut par un avertissement à ses successeurs et à l'administration centrale :

« Il ne faut pas juger suivant les normes françaises cette sœur latine qui dans l'Antiquité domina le monde, à qui nous avons dû au cours des siècles tant de talents, de chefs d'œuvre et de beauté et dont la présente vitalité, malgré ses faiblesses, augure un brillant avenir. Pour la comprendre, il faut se dépouiller de son cartésianisme, en même temps que de son tempérament de citoyen discipliné et respectueux des lois. »<sup>1156</sup>

L'intention est louable, mais la prise de conscience est tardive. En effet, elle n'efface pas l'écart culturel entre les diplomates et les réalités auxquelles ils sont confrontés, et dont la

---

<sup>1151</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : dépêche n°989/EU, Rome, 19 juillet 1967.

<sup>1152</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 276 : dépêche n°1944/EU, Rome, 28 décembre 1959.

<sup>1153</sup> SHAT, 14 S 102, note n°1381/ITA/S, Rome, 16 décembre 1965.

<sup>1154</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : dépêche n°989/EU, Rome, 19 juillet 1967.

<sup>1155</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 276 : dépêche n°1944/EU, Rome, 28 décembre 1959. L'ambassadeur consacre par ailleurs un rapport à l'enseignement en Italie : vol. 287 : dépêche n°1661/EU, Rome, 9 novembre 1959.

<sup>1156</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : dépêche n°989/EU, Rome, 19 juillet 1967.

principale conséquence est de mener à une certaine dramatisation des situations. Dans la correspondance diplomatique, l'Italie, en dépit de ses atouts, qui ne sont pas dissimulés, et même valorisés sur le plan économique, semble en permanence sur le fil du rasoir, au bord du chaos, toujours prête à basculer dans une crise sociopolitique profonde. Entre défaillances conjoncturelles, comme les crises gouvernementales abondamment relatées par les télégrammes, et insuffisances structurelles, la question qui se pose en creux est celle de la fiabilité de nos voisins transalpins et du degré de confiance à leur accorder comme interlocuteurs et solides partenaires dans un environnement international secoué par de multiples rapports de force.

## B. De Gaulle et l'Italie

Les relations entre le général de Gaulle et l'Italie peuvent être envisagées à travers l'étude du vaste corpus composé par ses écrits : ses ouvrages, ses *Lettres, notes et carnets* ou ses *Discours et messages*. Ce corpus a déjà été mis à contribution dans un colloque de l'École française de Rome<sup>1157</sup>, qui a relevé notamment que les références à l'Italie y sont peu nombreuses. Il nous est apparu pertinent d'aborder cette relation, qui semble se distinguer par son caractère ténu, à travers la reconstitution des différents contacts établis par le Général avec l'Italie, que ce soit par le biais de voyages ou de lectures. Les remarques sur l'Italie, disséminées dans ses écrits et dans ses discours officiels ou officieux, pourront également être éclairées par leur mise en perspective dans l'univers mental et la culture du Général.

### 1. Rencontres italiennes

Pierre Maillard nous a confié que lors de sa collaboration avec le général de Gaulle en tant que conseiller diplomatique à l'Élysée :

« L'Italie n'occupait pas une place prépondérante dans les pensées du Général. »<sup>1158</sup>

---

<sup>1157</sup> *De Gaulle et l'Italie, op. cit.*

<sup>1158</sup> Entretien avec Pierre Maillard, Paris, 28 septembre 2000.

Le choix d'un germaniste (agrégé d'allemand), peu familier des affaires italiennes selon son propre aveu, comme conseiller diplomatique (1959-1964), est déjà un point révélateur des orientations de la politique étrangère du général de Gaulle. Le successeur de Pierre Maillard, René de Saint-Légier, a connu l'Italie au cours de sa carrière de diplomate puisque, peu de temps avant de rejoindre l'Élysée, il a été deuxième secrétaire à Rome (1957-1961). Rappelons enfin la présence de Burin des Rozières au secrétariat général. Néanmoins, Samy Cohen observe que l'influence des conseillers « est non seulement discontinuée, mais aussi circonscrite à des décisions relativement mineures » (S. COHEN, *Les Conseillers du président de Charles de Gaulle à Valéry Giscard d'Estaing*, Paris, PUF, 1980, p. 79).

Au-delà de l'évaluation de la place de l'Italie dans sa conception du rapport des puissances, cette remarque peut s'appliquer à l'ensemble de la vie culturelle de Charles de Gaulle avant son retour au pouvoir en 1958.

### a) Approches culturelles

Ses racines géographiques et socioculturelles ne lui apportent, en effet, que peu de prédispositions à une sensibilité tournée vers les choses d'Italie. Comme le souligne son biographe, Jean Lacouture, l'« immanence nordiste est l'une des composantes essentielles du Général »<sup>1159</sup>. Lorsque son horizon culturel et intellectuel s'ouvre au-delà de nos frontières, il porte son regard plus volontiers outre-Rhin qu'outre-monts<sup>1160</sup>. Il semble toutefois échapper à l'italophobie dominante dans le milieu monarchiste et nationaliste dont il est issu, sans pour autant manifester de sentiments italophiles<sup>1161</sup>. Au cours de sa jeunesse, son rapport à l'Italie se limite à ses lectures, dont on ne sait que peu choses. Élève passionné par l'histoire, les manuels de cette discipline, qui véhiculent une image négative, aux traits encore plus accentués dans les manuels destinés aux écoles et aux établissements secondaires catholiques<sup>1162</sup> que fréquente le jeune Charles de Gaulle, constituent sans doute sa principale source d'information. De cet enseignement, il retient notamment la dette de l'Italie envers l'« effort sanglant » de la France, en 1859, en faveur de l'unité nationale<sup>1163</sup>. Il est par ailleurs, comme tous les élèves de sa génération, imprégné par une culture latine classique comme en témoignent « les notes d'un carnet personnel », rédigées au cours de sa captivité entre 1916 et 1918, qui sont alimentées par des histoires romaines<sup>1164</sup>. Par la suite, il traduit, lit et relit Jules César avant de publier en 1933 un article sur « le soldat dans l'Antiquité »<sup>1165</sup>. Sa relation à l'Italie et à sa culture, telle qu'elle apparaît dans ses écrits, est avant tout un rapport à la romanité, dont il salue les apports civilisationnels dès les premières pages de *La France et son armée*. Il écrit ainsi :

« Nos pères entrèrent dans l'Histoire avec le glaive de Brennus. Ce sont les armes romaines qui leur portèrent la civilisation. [...] Rome imprimait dans nos lois, nos mœurs, notre langue, comme dans nos monuments, routes et travaux d'art, la marque de la règle et de l'autorité, elle révélait à vingt générations l'esprit de la puissance militaire. De là

---

<sup>1159</sup> J. LACOUTURE, *De Gaulle*, t. I, Paris, Seuil, 1984, p. 18.

<sup>1160</sup> Jacques Binoche évoque « la formation allemande du général de Gaulle » (J. BINOCHE, *De Gaulle et les Allemands*, Bruxelles, Complexe, 1990, p. 13-26).

<sup>1161</sup> P. MILZA, « Introduction générale », in *De Gaulle et l'Italie*, op. cit., p. 8.

<sup>1162</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, op. cit., p. 404.

<sup>1163</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. I, Paris, Plon, 1980.

<sup>1164</sup> *Ibid.*

<sup>1165</sup> A. LARCAN, *Charles de Gaulle. Itinéraires intellectuels et spirituels*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1993, p. 98.

l'idéal – ou la nostalgie – d'un État centralisé et d'une armée régulière, idéal que les Barbares n'effacèrent point et qui survécut aux vicissitudes. »<sup>1166</sup>

Pour le reste, la culture italienne de de Gaulle paraît plus fragmentaire, du moins si l'on se fie à l'inventaire de sa bibliothèque à Colombey, qui ne comporte, en ce qui concerne l'histoire de l'Italie, que la biographie de Cavour, publiée en 1923 par Maurice Paléologue<sup>1167</sup>.

Les « itinéraires intellectuels et spirituels » du jeune officier de Gaulle ne laissent apparaître aucun auteur italien parmi ses « nourritures littéraires »<sup>1168</sup>. De Gaulle, il est vrai, ne connaît pas l'italien et doit donc se contenter de traductions encore peu nombreuses. Les grands auteurs ne lui sont toutefois pas inconnus : Machiavel ou encore Dante, dont il possède une trilogie dans sa bibliothèque<sup>1169</sup>. Il lui sont cependant moins familiers que Goethe ou Schiller. Rien n'indique qu'il ait montré de l'intérêt pour les récits des voyageurs français en Italie, même ceux de Stendhal, auteur qu'il semble avoir peu goûté<sup>1170</sup>. Cette relative méconnaissance vaut également pour les auteurs contemporains transalpins. Ainsi, lorsqu'il cite D'Annunzio, c'est par Barrès interposé<sup>1171</sup>, tandis que les rayons de la bibliothèque de Colombey ne contiennent que *Kaputt* de Malaparte et *Le Désert des tartares* de Buzzati<sup>1172</sup>.

Son capital culturel s'enrichit relativement peu avant 1958 de voyages effectués dans la Péninsule où, semble-t-il, il ne se rend qu'à quatre reprises pour de brefs séjours. En 1919, il traverse le nord du pays en train<sup>1173</sup>. En avril 1921, conformément à un usage alors très répandu, le couple de Gaulle effectue son voyage de noces en Italie, sans que l'on puisse en préciser l'itinéraire<sup>1174</sup>. En novembre 1929, le commandant de Gaulle fait escale à Naples avant de rejoindre son affectation au Levant<sup>1175</sup>. Il y visite Pompeï, comme tous les touristes curieux de donner du relief à leur culture classique. Il ne retourne ensuite dans la Péninsule qu'en 1944, pour rendre visite aux troupes françaises engagées dans la campagne d'Italie, avant de rejoindre Rome, où il est reçu par le pape Pie XII<sup>1176</sup>. À Rome d'une émotion que laisse transparaître sa déclaration faite à la presse au palais Farnèse :

---

<sup>1166</sup> C. DE GAULLE, *La France et son armée*, Paris, 1938, p. 1-2.

<sup>1167</sup> A. LARCAN, « La bibliothèque du Général », *Espoir. Revue de l'Institut et Fondation Charles de Gaulle*, n° 129, décembre 2001, p. 135-146.

<sup>1168</sup> A. LARCAN, *Charles de Gaulle. Itinéraires...*, *op. cit.*, p. 295-325.

<sup>1169</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>1170</sup> *Ibid.*, p. 208. Dans son allocution prononcée à Rome, le 25 juin 1959, De Gaulle cite tout de même Du Bellay, Montaigne, Retz, Montesquieu, Chateaubriand, et Stendhal qui ont célébré « les prodigieux souvenirs étalés sur les deux collines du Capitole et du Palatin » (C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 103).

<sup>1171</sup> *Ibid.*, p. 420.

<sup>1172</sup> A. LARCAN, « La bibliothèque du Général », *op. cit.*

<sup>1173</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. II, *op. cit.*, p. 43.

<sup>1174</sup> P.-M. DE LA GORCE, *De Gaulle*, Paris, Perrin, 1999, p. 86.

<sup>1175</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. II, *op. cit.*, p. 354.

<sup>1176</sup> *Ibid.*, p. 783.

« Pour ce qui est de mon séjour à Rome, vous me trouvez très impressionné par cette ville. Elle est mieux que magnifique, parce que, en elle, se résume toute l'histoire du monde ; je suis très impressionné par tout ce que j'ai vu et tout ce que j'ai entendu [...]. Enfin, je dois dire que je suis très sensible aussi à tout ce qui se dégage de ces pierres comme à l'esprit des hommes et des femmes qui les habitent. »<sup>1177</sup>

De Gaulle éprouve sans doute, à travers cette expérience sur le terrain, les mêmes sentiments mêlés qui saisissent de nombreux Français visitant l'Italie subjugués par les traces d'un passé prestigieux. Il semble par ailleurs ressentir un mouvement de sympathie envers ce pays et ses habitants, subissant alors, ne serait-ce que très fugitivement, les effets du charme de l'Italie.

## **b) De Gaulle et l'Italie fasciste**

Si l'imaginaire italien de de Gaulle se polarise à bien des égards autour de son passé lointain et rayonnant – en cela il ne se distingue guère de ses contemporains –, l'officier, suivant le fil d'une carrière loin d'être circonscrite aux seules villes provinciales de garnison, appartient aux milieux les mieux informés des questions d'actualité. La publication retentissante de *Vers l'armée de métier*, en 1934, lui ouvre les portes du cénacle des journalistes, intellectuels et hommes politiques, tandis que son affectation au secrétariat général permanent du Conseil supérieur de la Défense nationale l'installe à un poste d'observation qui ne se cantonne pas aux affaires militaires. Dans ces conditions, quel regard porte-t-il sur le régime mussolinien qui imprime, chaque année davantage, sa marque sur l'Italie ? La question n'est pas sans intérêt car elle constitue, en effet, un des éléments du système de représentation qui se met en place avant que de Gaulle n'exerce le pouvoir, même si à l'évidence, les souvenirs ne sont pas littéralement conservés, mais plutôt reconstruits, remaniés en fonction des circonstances<sup>1178</sup>. Sur l'Italie fasciste, de Gaulle ne se prononce, au cours de l'entre-deux-guerres, qu'en de rares occasions. Il semble qu'il n'adopte pas pleinement la posture bienveillante que pourrait laisser supposer son appartenance à la famille de pensée politique de la droite conservatrice et modérée, et qu'il se laisse moins encore influencer par la lecture de *l'Action française*<sup>1179</sup>. Certes, dans un article publié le 1<sup>er</sup> janvier 1934, dans la *Revue militaire française*, sous le titre « mobilisation économique à l'étranger », de Gaulle note :

---

<sup>1177</sup> Déclaration faite à la presse, Rome, 30 juin 1944 (C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. V *op. cit.*, p. 256-257).

<sup>1178</sup> Voir sur ce thème : V.-B. ROSOUX, *Les Usages de la mémoire dans les relations internationales. Le recours au passé dans la politique étrangère de la France à l'égard de l'Allemagne et de l'Algérie de 1962 à nos jours*, Bruxelles, éd. Émile Bruylant, 2001

<sup>1179</sup> Sur les réactions de la presse française, voir P. MILZA, *Le Fascisme italien et la presse française*, *op. cit.*



« L'impérieuse subordination des intérêts particuliers à ceux de l'État, la discipline exigée et obtenue de tous, la coordination imposée aux divers départements par l'action personnelle du Duce, enfin cette sorte d'exaltation latente entretenue dans le peuple par le fascisme pour tout ce qui concerne la grandeur de la patrie, favorisent à l'extrême les mesures de défense nationale. »<sup>1180</sup>

Son biographe, qui rappelle ce texte, s'interroge :

« Quelque chose comme de la fascination ? Peut-être. »<sup>1181</sup>

Par culture et par métier, de Gaulle ne peut que tenir en estime l'ordre imposé par Mussolini. Néanmoins, si celui-ci convient à la société militaire, il lui paraît excessif appliqué à la société civile. C'est ce qu'il indique dans une lettre de novembre 1937, dans laquelle il aborde la question des luttes sociales :

« La question des gros sous (salaires, bénéfiques, congés, etc.) s'arrangerait très vite si quelque chose pouvait rapprocher moralement les antagonistes. Ce quelque chose, il faut convenir que le fascisme l'a trouvé, l'hitlérisme aussi, et cependant comment accepter que l'équilibre social se paie par la mort de la liberté ? »<sup>1182</sup>

Il prend ici nettement ses distances avec les systèmes totalitaires. Si l'évolution est concomitante de son rapprochement avec les démocrates-chrétiens, par le biais de sa collaboration à *l'Aube*, ou de ses relations avec le mouvement Jeune République, il est difficile de dire qu'elle en a été l'influence. La souscription d'un abonnement à l'hebdomadaire *Temps présent* confirme plus tard sa convergence avec le courant de l'antifascisme chrétien<sup>1183</sup>. Sa position critique à l'égard du régime fasciste est, en outre, largement déterminée par le rapprochement de l'Italie avec l'Allemagne, l'ennemi héréditaire. Il estime, en 1936, dans une lettre adressée à sa mère, qu'en cas de guerre avec l'Allemagne, l'Italie ne manquera pas « [...] de nous donner le coup de l'âne »<sup>1184</sup>. Un propos tenu après la guerre sur Mussolini, rapporté par Marcel Jullian, confirme une certaine ambivalence dans sa vision du fascisme :

« Il a été grand tant qu'il a servi l'instinct national italien. Il n'y a pas de grande action qui ne réponde à un grand instinct national. Le jour où il a fait le jeu d'Hitler et trahi les peuples latins, il a été perdu. Sans doute pensait-il ruser ? »<sup>1185</sup>

---

<sup>1180</sup> Cité in J. LACOUTURE, t. I, *op. cit.*, p. 216-217.

<sup>1181</sup> *Ibid.*

<sup>1182</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. V, *op. cit.*, p. 457.

<sup>1183</sup> J. LACOUTURE, t. I, *op. cit.*, p. 292.

<sup>1184</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. V, *op. cit.*, p. 442.

<sup>1185</sup> M. JULLIAN, *De Gaulle. Pensées, répliques, anecdotes*, Paris, Cherche Midi éditeur, 1994, p. 128.

À partir de cette « journée d'agonie »<sup>1186</sup> où l'Italie déclare la guerre à la France, le Général considère, sans aucune ambiguïté et de la même manière que l'Allemagne, la voisine du Sud-Est comme une ennemie qu'il faut vaincre impitoyablement.

Comme le fait remarquer Odille Rudelle, Hitler et Mussolini ne sont cependant pas logés à la même enseigne, le second étant tourné en ridicule :

« Ainsi le 13 juillet 1940, quand Hitler impose sa « botte » aux Français, Mussolini n'a qu'un « sabot » à sa disposition. Le 23 juillet Hitler tue avec un « sabre » quand Mussolini n'a qu'un « couteau ». Le 3 août Hitler « rugit » alors que Mussolini ne peut « qu'aboyer ». Une semaine plus tard, le 12 août, Hitler déploie ses « ailes d'aigle » et, bien sûr, à ses côtés Mussolini n'est qu'un « vautour » »<sup>1187</sup>.

En ces circonstances dramatiques pour la France, le général de Gaulle renoue, pour mieux stigmatiser l'adversaire, avec la vision traditionnellement méprisante de l'Italie lorsqu'il s'agit des choses militaires, thème qu'il n'avait jusqu'alors, dans ses écrits de l'entre-deux-guerres, jamais développé. Quoi qu'il en soit, et la remarque est d'importance, il prend soin de distinguer, dès la chute de Mussolini, le peuple italien du régime fasciste. Certes, il déclare à la presse en 1945 :

« Nous avons quelques raisons de nous plaindre de ce qu'à fait l'Italie à l'égard de la France. »<sup>1188</sup>

Mais la déclaration vaut surtout pour justifier la politique de fermeté face à un pays qu'il considère comme un ennemi vaincu, coupable d'une agression dont la France entend obtenir réparation<sup>1189</sup>. Cette politique a pu paraître en contradiction avec les discours qui, comme à Ajaccio en octobre 1943, appellent à ne pas nourrir « de rancœur à l'égard d'un peuple dévoyé »<sup>1190</sup>. Deux ans plus tard, le Général fait à nouveau preuve de clémence :

« L'Italie a été dévoyée par le fascisme. Ne faisons pas la comparaison car ce serait injuste, entre les responsabilités de la nation italienne, et celles de la nation allemande. »<sup>1191</sup>

---

<sup>1186</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires de guerre*, *op. cit.*, p. 57.

<sup>1187</sup> O. RUDELLE, « L'Italie dans le « concert européen » du général de Gaulle », in *De Gaulle et l'Italie*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>1188</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. I, *op. cit.*, p. 462.

<sup>1189</sup> Sur la politique du général de Gaulle à la fin de la guerre, voir P. GUILLEN, « Les relations franco-italiennes de 1943 à 1949 », *op. cit.*, p. 112-160 et « Les relations franco-italiennes après la chute du fascisme », *op. cit.*, p. 432-464 ; J.-B. DUROSELLE, « Le Général de Gaulle et l'Italie de juin 1943 à septembre 1944 », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 97-113 ; S. ROMANO, « La politique du général de Gaulle à l'égard de l'Italie à la fin du deuxième conflit mondial », *op. cit.*, p. 12-15.

<sup>1190</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. I, *op. cit.*, p. 300.

<sup>1191</sup> *Ibid.*, p. 548.

En dépit de la rigidité de la politique française à l'égard des questions italiennes, notamment en ce qui concerne les rectifications de frontières, la sincérité des propos ne peut être mise en doute. En effet, sa perception historiciste des relations internationales conduit le général de Gaulle à ne pas associer pleinement les États et les nations, même s'il juge bon que les deux notions se rejoignent<sup>1192</sup>. L'État italien, incarné un temps par le régime fasciste, doit ainsi être condamné pour avoir porté atteinte aux intérêts de la France tandis que l'épreuve de la guerre ne doit constituer qu'une péripétie de l'histoire entre les deux nations, entre les deux peuples<sup>1193</sup>. Elle n'a donc pas, selon lui, altéré en profondeur les relations entre les deux pays. Au président du Conseil italien, venu le rencontrer à Paris en mars 1959, il affirme ainsi que « bien qu'il y ait eu quelques griefs entre l'Italie et la France », ils ne sont « pas du tout du même degré qu'entre la France et l'Allemagne »<sup>1194</sup>.

## 2. À propos de l'Italie (1958-1969)

Au cours de la période où il n'occupe pas le pouvoir, le général de Gaulle s'exprime très rarement sur l'Italie<sup>1195</sup>. De retour aux affaires, l'occasion lui en est surtout donnée lors de ses déplacements dans la Péninsule et lorsqu'il reçoit des personnalités italiennes à Paris. Dans ses propos, « les formules rhétoriques relevant du discours officiel ou de la courtoisie diplomatique y occupent une grande place »<sup>1196</sup>. Ils n'en sont pas moins porteurs de représentations, même s'ils en éludent les aspects les plus désobligeants envers l'hôte. Il faut ajouter à ces discours officiels les conversations privées, dans la mesure où elles nous ont été rapportées, qui offrent au Général une liberté de ton qu'il apprécie, et dévoilent sans aucun doute plus intimement son jugement sur l'Italie.

---

<sup>1192</sup> Voir « « Populations », « peuples », « nations » chez de Gaulle », in *De Gaulle en son siècle*, t. VI : *Liberté et dignité des peuples*, Paris, La Documentation française-Plon, 1993, p. 51-70.

<sup>1193</sup> Dans ses mémoires, le Général écrit à propos de l'accueil qui lui est réservé lors de son voyage en Italie en juin 1959 : « Rien ne montre mieux à quel égarement répondit l'agression commise contre nous dix-neuf ans plus tôt sur l'ordre de Mussolini » (C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, t. I, *Le Renouveau 1958-1962*, Paris, Plon, 1970, p. 203).

<sup>1194</sup> DDF, 1959, t. I, n° 174 p. 398-401 : audience accordée par le général de Gaulle à M. Segni et M. Pella, le 20 mars 1959.

<sup>1195</sup> Dans une conférence de presse du 12 novembre 1947, il donne son point de vue sur le projet d'union douanière franco-italienne et dans une autre réunion de ce type un an plus tard, le 17 novembre 1948, il s'exprime sur le sort des colonies italiennes (C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. II, *op. cit.*, p. 133 et 217).

<sup>1196</sup> S. BERSTEIN, « L'Italie dans la pensée et le discours du général de Gaulle de 1958 à 1969 », in *De Gaulle et l'Italie*, *op. cit.*, p. 65.

## a) À travers les discours

Ces discours, en dehors des questions conjoncturelles qui les appellent, mettent surtout l'accent sur ce qu'il considère être les réalités nationales, « qui l'emportent sur tout, qui survivent à tout »<sup>1197</sup>. C'est dans l'histoire qu'elles puisent leur force immanente. Comme on l'a vu, pour de Gaulle, l'histoire italienne c'est avant tout celle de la romanité. De même qu'en 1944, il profite de son séjour, en juin 1959, dans la Ville éternelle pour rendre hommage à son rayonnement passé :

« Comment pourrais-je exprimer ce que je ressens aujourd'hui, à découvrir dans un espace à la fois si bref et si étendu, les lieux et les pierres témoins d'une République, puis d'un Empire, qui de leur volonté, de leurs lois, de leur épée, firent pendant plus de dix siècles, une histoire qui fut celle du monde ? [...]

Combien est-ce vrai aussi de Rome capitale spirituelle qui succéda, ici même, à Rome souveraine du monde et qui garde une primauté aussi rayonnante que jamais. »<sup>1198</sup>

L'Italie est, pour ce catholique féru d'histoire<sup>1199</sup> et de culture classique, avant tout le berceau de la civilisation occidentale devant lequel il s'incline. S'adressant au président de la République italienne qu'il reçoit à Paris, il déclare :

« Depuis bien longtemps nous voyons en l'Italie une source incomparable de pensée, d'art, de valeur humaine ; que les maîtres de notre esprit voulurent toujours s'y abreuver ; que vos écrivains, vos peintres, vos musiciens, vos architectes, ne laissèrent jamais de nous pénétrer ; que rien qui ne fut, chez nous, composé, chanté, joué, construit, ne se passa de votre influence [...]. »<sup>1200</sup>

Lorsqu'en 1967, il choisit de prolonger par un séjour privé à Venise son déplacement à Rome pour le dixième anniversaire du traité instituant la Communauté européenne – séjour que l'on peut interpréter comme un témoignage d'une sensibilité aux charmes transalpins - le Général se lance dans un panégyrique de cette « ville incomparable, métropole de la mer, État qui pendant des siècles joua un rôle de premier plan dans la politique, la culture et la guerre »<sup>1201</sup>.

Au regard de l'histoire et de la culture, de Gaulle fait de la France une débitrice de l'Italie. Commémorant la bataille de Solferino, en juin 1959, il ne manque pas de le rappeler :

---

<sup>1197</sup> P.-M. DE LA GORCE, *De Gaulle, op. cit.*, p. 920.

<sup>1198</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 103.

<sup>1199</sup> F. BÉDARIDA, « L'histoire dans la pensée et dans l'action du général de Gaulle », in *De Gaulle en son siècle*, vol. I, Paris, Plon-La Documentation française, 1991, p. 141-148.

<sup>1200</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 207.

<sup>1201</sup> *Ibid.*, t. V, *op. cit.*, p. 222.

« En offrant à l'Italie, il y a cent ans, le concours de ses armes, la France reconnaissait une dette vingt fois séculaire. Oui ! Indépendamment des raisons d'une politique généreuse, tout ce qu'elle avait reçu de l'Italie, dans ses lois, dans ses mœurs, dans ses arts, dans son langage, bref dans son âme, était pour elle comme un appel qui devait être entendu. »<sup>1202</sup>

Dans l'imaginaire gaullien, comme dans celui de ses contemporains, l'épisode toutefois renverse le sens de la dette. Plus exactement peut-on dire que le modèle italien est surtout culturel et demeure figé dans le passé, tandis que la France incarne une modernité politique et économique tournée vers l'avenir. L'Italie n'a alors qu'à suivre son sillage.

À l'admiration pour le passé de l'Italie s'ajoute, comme autre élément structurant de la représentation gaullienne, l'idée d'une communauté de civilisation fondée sur le concept de latinité. Il y recourt quasiment à chacune de ses interventions publiques à propos de ce pays depuis la fin de la guerre. Pierre Guillen y voit fort justement l'influence de l'idée d'union latine développée par les élites françaises et par la propagande française au tournant du siècle et pendant la Première Guerre mondiale<sup>1203</sup>. De Gaulle reprend également à son compte le thème de la consanguinité, même s'il n'emploie jamais telle quelle l'expression si répandue de « sœur latine ». En 1945, il parle d'une « cousine »<sup>1204</sup>, tout comme en juillet 1965 à l'occasion de l'inauguration du tunnel du Mont-Blanc<sup>1205</sup> ou lors du toast adressé à l'ambassadeur Fornari qui s'apprête à quitter Paris en Janvier 1969<sup>1206</sup>. Il pousse parfois un peu plus loin le lien de parenté en évoquant la « fraternité latine », à Milan et à Solferino, en juin 1959<sup>1207</sup>, tandis qu'il déclare au président Segni en février 1964, en mentionnant « une étroite parenté latine » :

« L'Italie et la France se tiennent pour ce qu'elles sont, je veux dire deux filles d'une même famille naturellement plus proche l'une de l'autre qu'elles ne le sont d'aucun autre pays de l'univers. »<sup>1208</sup>

La proximité de « race » entre Français et Italiens apparaît donc comme une idée profondément ancrée dans l'esprit du général de Gaulle. À tel point qu'il ne la sollicite pas seulement au nom d'une rhétorique de bon aloi dans les rencontres diplomatiques. Elle constitue une des clés du dispositif mental dans lequel il conçoit les relations franco-

---

<sup>1202</sup> *Ibid.*, t. III, *op. cit.*, p. 101.

<sup>1203</sup> P. GUILLEN, « De Gaulle et l'Italie, de la Libération à son départ du pouvoir (1944-1946) », in *De Gaulle et l'Italie*, *op. cit.*, p. 422.

<sup>1204</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. I, *op. cit.*, p. 548.

<sup>1205</sup> *Ibid.*, t. IV, *op. cit.*, p. 387.

<sup>1206</sup> *Ibid.*, t. V, *op. cit.*, p. 413.

<sup>1207</sup> *Ibid.*, t. III, *op. cit.*, p. 100-101.

<sup>1208</sup> *Ibid.*, t. IV, *op. cit.*, p. 207.

italiennes. Il confie ainsi à Alain Peyrefitte, quelques jours après la signature du traité franco-allemand, en janvier 1963 :

« Ces contacts en profondeur ne sont pas aussi nécessaires avec l'Italie, qui est de même nature que nous ; nous sommes des latins. »<sup>1209</sup>

Cette conception d'une convergence identitaire pourrait aussi être interprétée comme une marque d'affection et d'estime envers les Italiens aux qualités similaires à celles des Français. De ses sentiments d'amitié, nul ne peut douter, mais pour ce qui est du sentiment d'égalité, il s'agit là d'une autre affaire. Si l'on s'en tient pour l'heure à l'appréciation du développement économique transalpin, le Général ne l'ignore évidemment pas et lui rend hommage à plusieurs reprises. Il le fait de manière très appuyée lors du toast adressé au président Gronchi, en juin 1959 :

« Votre nation, divisée et affaiblie par la guerre, a su se reprendre, se relever, se transformer. Elle a accompli des progrès que le monde considère avec respect et admiration. En dépit des difficultés naturelles qu'elle rencontre son économie est en pleine expansion, sa monnaie est stable, ses échanges extérieurs ne cessent de se développer. »<sup>1210</sup>

Il croit bon toutefois de rappeler en 1964 :

« Cet extraordinaire développement de l'Italie s'apparente bel et bien à l'esprit d'entreprise de la France. »<sup>1211</sup>

On ne saurait mieux souligner courtoisement la prééminence que la France entend exercer ; nous y reviendrons.

Toujours est-il que les déclarations publiques du général de Gaulle semblent démentir l'analyse proposée en 1963 par le professeur René Courtin, pour qui le Président de la République manifeste « une indifférence dédaigneuse » à l'égard de l'Italie.<sup>1212</sup> De l'indifférence, certes pas, mais du dédain ? Certains propos tenus en cercle restreint peuvent semer le doute.

---

<sup>1209</sup> A. PEYREFITTE, *C'était de Gaulle*, t. II, Paris, éditions de Fallois/Fayard, 1997, p. 221.

<sup>1210</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 106.

<sup>1211</sup> *Ibid.*, t. III, *op. cit.*, p. 207.

<sup>1212</sup> R. COURTIN, *L'Europe de l'Atlantique à l'Oural*, Paris, éditions de l'esprit nouveau, 1962, p. 45.

## b) L'Italie en confidences

Il faut ici avancer avec la prudence d'usage face à des paroles rapportées, même si ceux qui les rapportent en font des *verbatim*. Néanmoins, ils méritent d'être ici présentés comme témoignages d'un état d'esprit que d'autres sources, ou simplement le déroulement des événements, rendent plausibles.

Ces témoignages portent essentiellement sur la place accordée par de Gaulle à l'Italie dans l'ordre des nations. Ainsi Philippe Raguenaud, chargé de mission au cabinet du président de la République, cite un mot devenu fameux à propos de l'Europe des Six :

« C'est un rôti. Le rôti, c'est la France et l'Allemagne, avec un peu de cresson autour c'est l'Italie et peu de sauce dessus : le Benelux. »<sup>1213</sup>

Par cette formule, de Gaulle expose avec humour sa conception de la hiérarchie des nations au sein de la Communauté européenne. À l'occasion d'une discussion sur le projet de force multilatérale au sein de l'OTAN, il explique en Conseil des ministres, le 6 février 1963, les raisons qui le conduisent à manifester si peu de considération envers la voisine transalpine :

« L'Italie est en crise larvée. »<sup>1214</sup>

Il fait référence à la situation politique intérieure, dont on a vu à quel point elle est rapportée par la presse et par les diplomates en poste à Rome avec des accents dramatiques. Plus tard, il se montre plus brutal encore :

« L'Italie n'est pas sérieuse, donc elle n'existe pas. »<sup>1215</sup>

Il faut certes évoquer le climat tendu des relations entre les deux pays à ce moment-là pour mieux comprendre cette saute d'humeur. Mais le contexte n'explique pas tout. Toute formule, aussi lapidaire soit-elle, révèle si ce n'est un fond de vérité au moins une part de l'imaginaire, de l'inconscient pourrait-on dire, où résident les représentations les plus solidement établies. L'absence de sérieux imputée à l'Italie la renvoie sans ménagement à une part de son identité très souvent stigmatisée à travers le stéréotype de la *commedia dell'arte*.

Le Général ne sourit guère de la transposition dans le champ politique d'une telle légèreté puisqu'il affirme, selon Jean-René Tournoux, que l'Italie est « un pauvre pays sous

---

<sup>1213</sup> P. RAGUENAU, *Humeurs et humour du Général*, Paris, Jacques Grancher, 1990, p. 80. Selon E. Mignon, dont l'ouvrage, *Les Nouveaux mots du Général*, a été censuré en 1965, l'expression serait plutôt : « L'Europe est un rôti. L'Allemagne fournit la viande, le Benelux quelques légumes et l'Italie un peu de sauce. Seule la France peut cuisiner le tout. », in PERSIFLATOR, *Les Mots les plus drôles du général de Gaulle*, Paris, Albin Michel, 1994, p. 83.

<sup>1214</sup> A. PEYREFITTE, *C'était de Gaulle*, t. I, Paris, éditions du Fallois/Fayard, 1994, p. 375.

<sup>1215</sup> *Ibid.*, t. II, p. 33.

un pauvre régime », ajoutant qu'elle est « inconsistante »<sup>1216</sup>. Ces paroles, outre la polémique suscitée dans la Péninsule par leur publication<sup>1217</sup>, traduisent une fois encore le discrédit que jettent, pour les Français, les vicissitudes de la politique intérieure sur le statut international de l'Italie. Le point de vue peut-il d'ailleurs ne pas être dépréciateur lorsque la référence systématique est la constitution-parangon promue par De Gaulle ? Ce dernier ne manque pas de l'affirmer :

« Au fond, tout simplement ce que [Fanfani] voudrait, c'est instaurer la V<sup>e</sup> République en Italie. Je crois qu'il se fait des illusions. L'Italie n'a pas de Gaulle. »<sup>1218</sup>

Dans son rapport à l'Italie contemporaine, de Gaulle est conditionné par un orgueil qui n'est pas seulement personnel mais national. La reconnaissance d'une parenté culturelle et l'admiration pour un passé prestigieux – opinion partagée par la plupart des Français – ou même encore la conscience de l'extraordinaire mouvement de modernisation qui traverse l'Italie ne suffisent pas à hisser ce pays, dans l'esprit le général de Gaulle, au même niveau que la France, du moins au même niveau que celui qu'il estime être celui de la France. En cela, le Général imprime sa marque à la construction de l'identité française dans sa confrontation à l'altérité, tout autant qu'il exprime des conceptions conformes au contexte culturel et intellectuel de l'époque.

---

<sup>1216</sup> J.-R. TOURNOUX, *La Tragédie du général*, Paris, Plon, 1967, p. 462 et 465.

<sup>1217</sup> Dès la sortie du livre en librairie, les réactions sont vives et indignées en Italie. Des parlementaires protestent et interpellent le chef du gouvernement pour lui demander d'intervenir auprès du gouvernement français. Un député démocrate chrétien va jusqu'à demander si « des propos de ce style » ne constituent pas « une matière qui tombe sous le coup du droit pénal » (cf. *Le Monde*, 28 octobre 1967). L'ambassade rapporte que la presse italienne « se déchaîne contre les propos du général de Gaulle » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 359 : télégramme n<sup>os</sup> 2476-2484, Rome, 30 novembre 1967).

<sup>1218</sup> J.-R. TOURNOUX, *op. cit.*, p. 462.



## Conclusion du chapitre IV

---

L'Italie n'est pas au centre des préoccupations des médias et de la culture française. Elle occupe une place secondaire notamment du point de vue des préoccupations politiques et historiques. Considérée comme une puissance moyenne, que l'on se plait à représenter un cran en dessous de la France, elle doit s'effacer devant les deux grands pays européens, l'Angleterre et l'Allemagne. Il n'en demeure pas moins que l'Italie fait partie du premier cercle des pays bien connus par les Français, en tant que partenaire européen, acteur d'une histoire commune, en particulier acteur non négligeable du dernier conflit mondial encore très présent dans les esprits. L'Italie paraît également bénéficier d'un intérêt plus approfondi que par le passé, ce qui est en grande partie lié à son mode de développement original et qui apparaît de plus en plus clairement efficace. Les recherches menées par les géographes ont ainsi contribué à une meilleure connaissance de l'Italie contemporaine qui est partie prenante des grands projets de construction européenne. La presse reflète et répercute cette tendance nouvelle en accordant une visibilité croissante aux choses d'Italie, même si ce n'est pas toujours pour en livrer une image positive. Globalement, on peut ainsi constater que l'Italie des années soixante intrigue, et pour certains, fascine.

La vision française de l'Italie connaît, de fait, un certain nombre d'inflexions depuis la guerre. Entre positif et négatif, les lignes de partage ont changé. Il ne s'agit plus véritablement d'une démarcation entre italophilie et italophobie, puisque, comme on a pu le remarquer, un des deux éléments de cette dichotomie a quasiment disparu. Il n'est, en effet, plus question d'italophobie, que ce soit dans les manuels scolaires, dans la presse ou encore dans ce que laissent transparaître de leurs opinions les décideurs français. Sans dire que les Français ont pour l'Italie, au cours de cette période, les yeux de Chimène, il est patent que leur regard est désormais franchement amical. Outre le lieu commun des « sœurs latines », invoqué pour signifier la proximité naturelle, en tout cas culturelle, qui existe entre les deux pays, il est significatif de noter la convergence favorable qui s'établit entre mémoire et histoire. Pour ne citer que l'exemple le plus frappant, on peut rappeler à quel point l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, pourtant si douloureuse dans la mémoire collective, est traitée, en ce qui concerne cet ancien adversaire, de manière apaisée. Il est même possible de parler d'une forme d'amnésie collective, qui renvoie dans l'ombre les souvenirs pénibles.

Jamais véritablement ennemie, quelle sorte d'amie est donc l'Italie ? Pour les Français, la relation semble essentiellement fondée sur une amitié intéressée. L'Italie est avant tout mise en valeur dans la perspective de la construction ou du renforcement d'un lien qui soit profitable, que ce soit d'un point de vue politique, économique ou culturel. La conséquence de

cette posture est une attention relative, qui s'éveille surtout lorsque l'on se sent concerné par ce qui se passe de l'autre côté des Alpes, expression d'un profond gallocentrisme. L'histoire de l'Italie est ainsi surtout traitée lorsqu'elle rencontre celle de la France, dans le cadre de conflits ou pour faire état de tout ce que la voisine transalpine doit au génie français. De même, la presse évoque traditionnellement les rencontres officielles entre les représentants des deux pays et lorsqu'elle se penche sur la vie intérieure de l'Italie, elle le fait le plus souvent dans une perspective comparatiste ou pour évoquer des événements qui pourraient avoir des répercussions pour la France (par exemple la déstabilisation politique). Sans véritablement la contester, les Français ne semblent pas, en fait, ressentir très profondément cette amitié. En 1965, à la question « Quel est, à l'heure actuelle, le pays que vous considérez comme le meilleur ami de la France ? », seulement 3 % des personnes interrogées répondent l'Italie, ce qui la place au sixième rang, à égalité avec la Suisse et derrière l'Allemagne de l'Ouest (20 %), la Grande-Bretagne (14 %), les États-Unis (12 %), la Belgique (11 %) et l'URSS (4 %)<sup>1219</sup>. Une telle appréciation doit cependant être relativisée, dans la mesure où elle prend certainement, dans ce cas particulier, très nettement en compte la notion de puissance sur la scène politique internationale, mais c'est aussi en ce sens qu'elle est révélatrice.

Une ligne de partage existe néanmoins, liée aux présupposés idéologiques et qui exprime non pas un rapport entre amour et haine, mais bien plutôt entre intérêt souvent bienveillant et indifférence parfois dédaigneuse. La gauche française, communiste et surtout indépendante, se montre généralement attentive aux évolutions italiennes et projette sur ce pays une bonne partie de ses espoirs politiques et de ses aspirations culturelles. Au contraire, les milieux conservateurs tendent à maintenir l'Italie dans son rôle de conservatoire des traditions de la romanité et de l'humanisme, l'Italie contemporaine incarnant alors, à leurs yeux, les failles et le dérèglement des démocraties occidentales, dont le mode de vie est idéalement porté par la France.

---

<sup>1219</sup> *Sondages*, n°2, 1966, p. 26.

## Conclusion de la section 2

La culture italienne pose de nombreux problèmes d'approches dès lors qu'il s'agit d'évaluer sa réception par d'autres pays, d'autres aires culturelles. Il est certain que l'Italie, berceau de l'Empire romain et de la chrétienté, est considérée comme un foyer culturel de premier ordre et ce, dès le Moyen Age. Elle compte les universités parmi les plus réputées du monde occidental, comme Bologne et Padoue, où les élites de toute l'Europe envoient leurs fils accomplir leurs études et parfaire leur éducation. L'Italie est, enfin, l'épicentre du mouvement culturel majeur de la Renaissance, mouvement qui ouvre pour l'Europe entière l'ère de la modernité. Faut-il en rester là ? Il apparaît, en effet, que les apports culturels dont les Français semblent se sentir redevables à l'égard de l'Italie se limitent pour l'essentiel à ces deux grands « moments » que sont la grandeur romaine et l'éblouissement de la Renaissance.

Or, il ne faut pas perdre de vue le fait que ces apports sont très rapidement appropriés par l'ensemble des pays d'Europe, certes à des degrés divers, mais toujours avec la conviction qu'il s'agit d'une composante à part entière de leur propre culture et même de leur identité. La France, plus que tout autre sans doute, revendique son héritage romain et magnifie les réalisations de la Renaissance sur son sol. Les périodes suivantes semblent incomparablement plus ternes, et l'on va souvent jusqu'à évoquer une décadence de la culture italienne, diluée, comme dissoute sous l'effet de la succession des invasions et des occupations étrangères. Ce sentiment ne date pas des années 1960. Il prend corps dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, poussé alors à tel point que certains se refusent à croire qu'un grand homme comme Beccaria puisse être italien<sup>1220</sup>... Cette perception de la contribution italienne à la culture occidentale est toujours manifeste dans les manuels scolaires et commence tout juste à évoluer au niveau de la recherche universitaire.

Les conséquences d'une telle perception sont multiples mais la plus marquante, qui peut jouer à double sens, est l'idée que les grandes œuvres de l'Italie romaine ou renaissante ont une portée et surtout une valeur universelle, elles ne sont pas uniquement identifiées comme la production d'une culture nationale spécifique. Cela est lié, bien sûr, au fait que l'Italie apparaît jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle comme une entité hétérogène, aux frontières et aux contours mal définis au-delà d'une certaine évidence géographique (une péninsule méditerranéenne délimitée au nord par les Alpes).

---

<sup>1220</sup> S. LEONI, « « L'Italie c'est rien » : la culture italienne et les hommes de lettre français au siècle des Lumières », *Franco-italica*, n°8, 1995, p. 48.

Pourtant de nouvelles conditions viennent bouleverser, au cours de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, les données de la circulation des biens culturels et donc de l'accès à la culture, notamment étrangère. Le développement des médias, la banalisation du cinéma comme septième art, contribuent à faciliter la pénétration en France des œuvres italiennes dans le contexte particulier de la culture de masse. Le développement des contacts culturels, de la diffusion des œuvres italiennes en France et la facilité nouvelle avec laquelle les Français sont informés des choses d'Italie, ne sont pas sans effets sur la représentation de l'Italie et des Italiens. La vision proposée par les ouvrages scientifiques, les essais, les œuvres littéraires, la presse ou encore le cinéma est bien évidemment loin d'être homogène ou univoque, nous l'avons déjà noté. Il n'est pas certain, non plus, que cette vision soit beaucoup plus claire que par le passé et il semble ressortir des quelques analyses que nous avons développées à ce sujet que l'Italie conserve une image assez brouillée, celle d'un pays qui oscille entre modernité et archaïsme.

En effet, si les évolutions rapides, parfois spectaculaires, qui font de l'Italie un pays occidental presque comme un autre, sont généralement prises en compte, leur interprétation donne lieu à des appréciations fort diverses de la part des autorités intellectuelles et culturelles, sans parler du public dans son ensemble. Se pose, en fait, le problème de la qualité du regard porté sur nos voisins transalpins, un regard que l'on a pu qualifier, non sans quelques raisons, de condescendant. Il serait cependant abusif de penser que, dans ce domaine, la situation est la même qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque le regard français « s'apparente avant tout au regard des colonisateurs que les hommes de la Troisième République étaient de fait »<sup>1221</sup>. Certes, le schéma prévaut encore parfois en ce qui concerne le *Mezzogiorno* mais, de manière plus globale, il évolue vers une attitude de dédain plus diffuse :

« La réduction du rôle de la Péninsule à une vitrine passiviste et un objet de consommation touristique »<sup>1222</sup>.

Un élément plus inquiétant doit cependant retenir l'attention : le déclin de la langue italienne en France. En effet, la langue est sans conteste un enjeu essentiel de l'affirmation et du rayonnement des identités nationales. Le désintérêt croissant des élèves pour l'italien s'inscrit ainsi dans un processus très anciennement amorcé de dépréciation de la culture de ce pays. C'est donc un phénomène paradoxal dans la conjoncture particulière des années soixante qui se caractérise, par ailleurs, par le dynamisme considérable et l'attrait massif pour les biens culturels italiens. Tout se passe comme si le flux de la condescendance, entraîné par

---

<sup>1221</sup> M. COLIN, « La représentation de l'Italie et des Italiens dans la littérature enfantine de la Troisième République », *Franco-italica*, n°8, 1995, p. 108.

<sup>1222</sup> P. GUICHONNET, « L'image de l'Italie dans la conscience nationale française contemporaine », *Franco-italica*, n°2, 1992, p. 14. On peut noter que l'auteur parle lui aussi de regard « colonialiste » pour évoquer le sentiment de supériorité français.

son élan séculaire, ne parvenait pas à inverser son cours en dépit des signaux nouvellement positifs qui se font entendre en provenance d'Italie. Il est vrai que l'attrait irrésistible de l'anglais, porteur de la culture – au sens de mode de vie – anglo-saxonne, ne facilite pas la résistance.

# Conclusion de la première partie

Les représentations de l'Italie et des Italiens en France au cours des années soixante sont d'abord le produit d'un héritage culturel, mais il ne s'agit pas pour autant d'une perception figée. À tous les niveaux, que ce soit du point de vue de la construction du système de représentation, du point de vue de l'évolution de l'opinion et même du point de vue du recours aux stéréotypes, nous avons pu constater l'importance des phénomènes d'interaction. Tout d'abord, il apparaît clairement que les représentations sont actives dans leur propre détermination et à travers leur manifestation concrète dans les attitudes et les comportements. En d'autres termes :

« Elles sont des miroirs qui montrent, qui disent, mais aussi qui agissent »<sup>1223</sup>.

Ce mode de fonctionnement est particulièrement sensible en ce qui concerne l'opinion, versatile, changeante et surtout espace mental d'une intense réflexivité :

« En matière d'opinion, ce qui est signe est aussi cause et réciproquement ; et tout effet est généralement facteur »<sup>1224</sup>.

L'opinion est ainsi infléchie par un rapport constant à l'actualité et aux informations en provenance de la Péninsule, à travers différents vecteurs et par la multiplicité des contacts qui existent entre les deux peuples à travers notamment l'immigration et le tourisme. Il est certain que l'image de la voisine transalpine subit des modifications, dont certaines sont positives et surtout, tranchent avec des préjugés anciennement répandus. Peu à peu, une prise de conscience des transformations économiques s'impose, même si le « miracle » italien est perçu avec retard et de manière atténuée. C'est ainsi que l'on peut affirmer que :

---

<sup>1223</sup> P. LABORIE, *op. cit.*, p. 111.

<sup>1224</sup> R. RÉMOND, *Les États-Unis devant l'opinion française 1815-1852*, *op. cit.*, p. 3.

« Au cours des années 1950-1960, les succès économiques de l'Italie ont érigé en véritable mythe son accession au rang de puissance industrielle. »<sup>1225</sup>

Pourtant, la représentation de l'Italie dans l'opinion française, n'est pas fondamentalement bouleversée, en tout cas certainement pas à la mesure des changements réels qui se produisent dans le pays et il faut ainsi ajouter à ce premier constat que :

« [...] même engagée sur la voie d'une transformation structurelle radicale, l'Italie modernisée reste encore pour la majorité des Français ce qu'elle a toujours été : un pays-musée dont on admire les paysages et l'héritage culturel, dont les habitants au caractère aimable sont jugés à l'aune de leurs vertus hospitalières mais qui demeure avant tout un pays du Sud. »<sup>1226</sup>

À y regarder de près, rien d'étonnant à cela. L'Italie, en dépit de sa proximité apparente, est assez mal connue. Les choses d'Italie ne se trouvent pas au cœur des préoccupations des Français, et l'Italien semble se dérober à ce regard peu attentif.

Il ne faut pas, non plus, occulter la variété des points de vue qui permet de nuancer fortement une appréciation globale des phénomènes d'opinion. Dans la nuance donc, on peut évoquer la vision contradictoire du système politique italien qui oppose la gauche et les milieux conservateurs. Par ailleurs, le recours au stéréotype, révélateur d'une image construite dans le temps long, présente une grande fluidité et s'adapte aux circonstances. En effet, si le stéréotype lui-même conserve une structure relativement rigide, son usage est marqué par une forte plasticité : en cas de besoin, on peut toujours faire appel à un stéréotype, ou mieux encore à une combinaison de stéréotypes, pour justifier une opinion et infléchir dans le sens voulu l'interprétation de faits ou de phénomènes. Si le système politique italien est considéré comme étant en crise permanente, c'est que les Italiens sont inconséquents, corrompus, peu rationnels. Ou bien, si ce même système fait figure de modèle, c'est que les Italiens sont habiles, capables d'adaptation, ouverts et sensibles. Le stéréotype, en théorie, n'est donc pas forcément négatif, mais il prend souvent une connotation dévalorisante ; distinguer revient alors à stigmatiser, pourrait-on dire. Même les qualités que l'on reconnaît sur ce mode aux Italiens, notamment leur nature « artiste » (dans les arts d'agrément ou le sport), se révèlent à un second niveau comme des signes de leur manque de « sérieux ».

Ces mécanismes ne sont pas seulement à l'œuvre dans la représentation de l'Italie et des Italiens. Il est certain qu'ils fonctionnent également dans la détermination de la perception de tous types d'« étrangers ». Mais le cas de l'Italien doit sans doute être placé légèrement à

---

<sup>1225</sup> P. MILZA, « L'Image de l'Italie et des Italiens du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours », *op. cit.* p. 79.

<sup>1226</sup> *Idem.*

part, en raison du caractère particulièrement intense de la stéréotypisation dont il est l'objet, comme l'explique Pierre Blanc :

« L'Italien [...] est pour les Français un étranger paradoxal. [...] Ainsi, démuné historiquement tout autant d'un statut clairement antagoniste que d'un brevet de véritable alignement, l'Italien ne peut-il jouir en France d'une image nette. Transparent, il dérouté les schémas d'identification et son image bénéficie par conséquent d'une accumulation probablement sans égale de stéréotypes souvent délétères. »<sup>1227</sup>

Ce foisonnement de stéréotypes est significatif à double titre : d'abord, en ce qu'il permet d'approcher sous une forme simplifiée, et même simplificatrice, les déterminations de l'image de l'Autre ; ensuite, en ce qu'il en révèle bien davantage sur celui qui le formule et l'utilise que sur celui qu'il est sensé décrire. Le portrait de l'Italien, à travers les stéréotypes, est multiple et contrasté, chaque qualité typique étant contrebalancée par un défaut qui en est le pendant négatif, comme nous l'avons remarqué à travers les guides touristiques. Mais ce qu'il convient surtout de remarquer à ce sujet, c'est que l'interprétation négative ou positive, attentive ou distraite, des réalités italiennes est étroitement liée à la nature de la « structure regardante »<sup>1228</sup>. L'image de l'Autre renvoie, en effet, à différents processus de construction et de défense de l'identité nationale. À travers le regard porté sur l'identité italienne, c'est en fait l'identité française qui est en jeu. La représentation de l'Italie et des Italiens n'est donc pas positive ou négative en soi, elle est instrumentalisée en tant que référent extérieur qui permet de se penser par un processus de discrimination et de se valoriser par un processus de hiérarchisation. Si l'Italie n'est pas tout à fait telle que la voient les Français, c'est sans doute que les Français ont bien du mal à se voir tels qu'ils sont et notamment à considérer en toute objectivité leur place en tant que peuple au sein de l'aire de civilisation occidentale et en tant qu'État au sein du concert international des nations. C'est peut-être aussi que cette place se définit en partie dans le domaine des représentations.

---

<sup>1227</sup> P. BLANC, « Ce dont parle une Image ou l'inconscient italien de la France. Nature, effets », *Franco-italica*, n°2, 1992, p. 3.

<sup>1228</sup> Sur la notion de « structure regardante », voir D.H. PAGEAUX, « De l'imagerie culturelle à l'imaginaire », in P. BRUNEL et Y. CHEVREL (éd.), *Précis de littérature comparée*, Paris, PUF, p. 133-161.



**Deuxième partie :**  
**de la politique**  
**italienne de la**  
**France**

L'analyse des rapports politiques qu'entretient la France avec l'Italie entre 1958 et 1969 renvoie inmanquablement à la figure tutélaire du général de Gaulle. De Gaulle est, en effet, non seulement l'inspirateur de la politique étrangère française, mais il en est aussi, à bien des égards, l'incarnation. De fait, son attitude vis-à-vis de notre voisine transalpine détermine grandement la ligne politique suivie dans le cadre des relations inter-étatiques. De ce point de vue, il est intéressant, après avoir tenté de pénétrer son système de représentations culturelles, de relever ici une annotation de son carnet, rédigée au cours de sa captivité en Allemagne en 1916, à la suite de la lecture d'un article de René Pinon de 1903 sur « l'entente franco-italienne ». Voici ce que le capitaine de Gaulle en retient :

« En résumé, l'auteur nous engage à ne point faire, vis-à-vis de l'Italie notamment, de politique de bons sentiments mais bien de la politique d'intérêts qui est la seule bonne. »<sup>1229</sup>

Il est tentant d'y voir *a posteriori* une déclaration programmatique. En effet, le caractère circonstancié de ce texte et le temps qui sépare sa rédaction du moment où de Gaulle exerce les responsabilités du pouvoir, n'altère pas son sens profond qui structure toute la pensée du Général : la défense et la promotion de l'intérêt national dans le jeu des relations internationales. Jean-Baptiste Duroselle a proposé une stimulante réflexion sur « les ambiguïtés du concept d'intérêt national »<sup>1230</sup>, sur laquelle il convient de s'appuyer. Il indique tout d'abord, que ce que l'on qualifie d'intérêt national est, en fait, le résultat des choix opérés par les responsables entre les objectifs possibles de leur politique extérieure, selon une inspiration doctrinale ou opportuniste, les deux pouvant s'imbriquer. Ainsi est mis en évidence le caractère éminemment subjectif et fluctuant du concept. Celui-ci est, en outre, composé alternativement ou simultanément de différents éléments qui, du point de vue des avantages ambitionnés, sont la sécurité, la puissance et la promotion de valeurs.

La sécurité et la puissance sont incontestablement au centre des préoccupations qui conditionnent la politique italienne du général de Gaulle à la fin de la guerre<sup>1231</sup>. Que ce soit la politique punitive, qui se traduit par une série de revendications territoriales, ou la nécessité d'inclure l'Italie dans une « entente occidentale », selon les termes du Général, il s'agit à la fois de neutraliser la menace que l'Italie a pu représenter et d'affirmer la suprématie de la France. Comme l'observe Sergio Romano, les relations entre les deux pays reposent, pour de

---

<sup>1229</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. I, *op. cit.*, p. 362.

<sup>1230</sup> P. RENOUVIN, J.-B. DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, *op. cit.*, p. 315-330.

<sup>1231</sup> P. GUILLEN, « De Gaulle et l'Italie, de la Libération à son départ du pouvoir (1944-1946) », in *De Gaulle et l'Italie*, *op. cit.*, p. 45-64. Voir également les références citées en note dans l'introduction générale.

Gaulle, « sur une perception claire du rapport hiérarchique que la guerre avait établi entre les deux puissances »<sup>1232</sup>.

Lorsque le général de Gaulle retrouve le pouvoir, en juin 1958, la France et l'Italie sont bien engagées, une fois réglées les questions frontalières et signé le traité de paix en février 1947, sur la voie d'un rapprochement par le biais de déclarations sur le principe de consultations bilatérales et de l'intégration de l'Italie dans les grands ensembles multilatéraux (Alliance atlantique et institutions européennes) qui constituent la scène principale où se jouent les relations franco-italiennes. Or, le mode de fonctionnement de ces ensembles, souvent critiqués depuis sa retraite de Colombey, ne convient qu'imparfaitement au Général. L'interrogation ne manque pas de se porter sur les effets de ce que Stanley Hoffmann appelle « le révisionnisme global »<sup>1233</sup> de la politique gaullienne (qui implique une redistribution au sein du système international) sur les rapports qu'entretient la France avec l'Italie. L'historien américain, en définissant de manière lumineuse le « code opérationnel » de cette politique, nous donne la plupart des clefs nécessaires à la compréhension de ces rapports. Frappé du caractère pertinent de l'analyse pour notre objet d'étude, il nous paraît utile d'en rappeler les grandes lignes<sup>1234</sup> :

- « La politique internationale est une lutte »
- « Personne ne doit s'attendre à rien recevoir pour rien »
- « Ce qui compte c'est le fond et non la forme, si l'on ne dispose soi-même que d'une force insuffisante, il faut utiliser la méthode de « l'ascenseur » » (élévation au niveau de puissance désiré par l'utilisation des autres)
- « L'essence du jeu est d'amener les autres à faire ce qui vous voulez »
- « Il faut toujours avoir plusieurs fers au feu »

Tous ces points d'ancrage de la politique étrangère du général de Gaulle trouvent un écho dans la politique menée à l'égard de l'Italie. Il importe donc de les garder à l'esprit. De la même manière, il semble opportun de soulever la question du rapport entre l'indépendance nationale, objectif qui sous-tend toute la politique gaullienne, et l'indispensable action collective qu'impliquent l'interdépendance et la solidarité au sein du système international. Certains y ont vu une contradiction<sup>1235</sup>. D'autres ont estimé que la priorité donnée à l'indépendance entraîne inévitablement « un refus de toute solidarité »<sup>1236</sup>. Philip G. Cerny considère qu'entre ces deux présupposés, qu'il appelle « modes d'action », il existe « un niveau plus complexe où se combinent de façon constructive l'action indépendante et l'action interdépendante, selon divers modes intermédiaires parmi lesquels la non-ingérence mutuelle,

---

<sup>1232</sup> S. ROMANO, « La politique du général de Gaulle à l'égard de l'Italie à la fin du deuxième conflit mondial », *op. cit.*, p. 13.

<sup>1233</sup> S. HOFFMANN, *Essais sur la France...*, *op. cit.*, p. 321.

<sup>1234</sup> *Ibid.*, p. 355-364.

<sup>1235</sup> A.G. SABIN, M. TOURAINE, « Société, État et défense », in F. de LA SERRE, J. LERUEZ, H. WALLACE (dir.), *Les Politiques étrangères...*, *op. cit.*, p. 65.

<sup>1236</sup> G. de CARMOY, *Les Politiques extérieures de la France, 1944-1966*, Paris, La Table Ronde, 1967, p. 489.

l'équilibre et la coopération »<sup>1237</sup>. C'est à ce niveau que se définit et se déploie la politique italienne de la France.

---

<sup>1237</sup> P.G. CERNY, *Une Politique de grandeur, op. cit.*, p. 66.

# **Section 3 :**

## **Horizon méditerranéen, horizon européen**

### **1958-1962**

Pour des raisons géographiques évidentes, l'Europe et la Méditerranée constituent traditionnellement les deux aires de contact des diplomaties française et italienne. C'est dans ce cadre géopolitique que les deux pays ont toujours usé de leur influence, afin d'asseoir leur statut de puissance. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les intérêts stratégiques de chacun n'y ont pas toujours concordé et les divergences ont suscité des crises parfois si graves qu'elles ont ouvert la voie à des affrontements militaires.

En Europe, les relations franco-italiennes se sont globalement structurées en fonction des rapports de force continentaux qui ont partagé le concert des nations. Dans cette perspective, la politique italienne de la France s'est continûment déterminée, jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, par la menace présumée de l'Allemagne sur les frontières hexagonales et sur l'équilibre des puissances en Europe. Elle a alors souvent consisté à freiner les tentations allemandes de l'Italie. La manœuvre a conduit, à plusieurs reprises, les Français à entraîner les Italiens à recentrer leur attention sur les questions méditerranéennes, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes.

En effet, la France, forte de son statut de puissance méditerranéenne, qu'elle partage, notamment dans le domaine commercial et colonial, depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle avec la Grande-Bretagne, n'apprécie que très modérément les ambitions de l'Italie unifiée, légitimées par une situation géostratégique unique au cœur de cet espace maritime. Si l'on a cherché par moments à entretenir l'illusion d'une répartition géopolitique des sphères d'influence entre le bassin occidental, domaine français, et le bassin oriental, domaine que l'Italie disputerait, non sans avantages pour la France, aux Britanniques, les points d'achoppements, à l'image de la question tunisienne, n'ont cessé d'alimenter la rivalité entre les deux voisins transalpins.

L'évolution des relations internationales à la fin de la guerre, marquée par l'affrontement idéologique, politique, géopolitique et militaire entre les États-Unis et l'Union soviétique, pèse lourdement sur le jeu des rapports de force franco-italiens. La division bipolaire du monde qui découle de cette situation nouvelle, où la menace d'un conflit global fait craindre pour la sécurité de chacun, conduit les deux « sœurs latines » à s'amarrer solidement au camp occidental au sein duquel elles doivent composer avec les aspirations hégémoniques américaines. Pendant la dizaine d'années écoulée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, les relations franco-italiennes en Europe et en Méditerranée se développent donc sur le mode d'une étroite solidarité, imposée par la nécessité d'une défense commune de leur souveraineté et de leurs intérêts face au bloc de l'Est. L'appartenance à l'Alliance atlantique, qui scelle cette connivence, trouve un prolongement sur le continent européen par la mise en œuvre d'un processus de rapprochement économique qui aboutit, en mars 1957, à la signature du traité de Rome instituant un Marché commun entre six pays d'Europe. La France et l'Italie, mais aussi l'Allemagne fédérale, se trouvent ainsi rassemblées dans une communauté d'intérêts qui rend hautement improbable la réouverture des plaies douloureuses du passé et interdit toute nouvelle déchirure profonde.

De prime abord, la recomposition du rapport des puissances, l'équilibre précaire de la guerre froide et la nécessité d'une coopération économique étroite amènent Français et Italiens à reléguer les divergences d'intérêts particuliers à un second rang, au profit d'une valorisation des intérêts communs jugés supérieurs. Mises en sourdine, les préoccupations et les aspirations spécifiques de chacun n'en sont pas pour autant abandonnées. S'il est sans doute excessif d'évoquer, dans le cas franco-italien, un « conflit intrabloc »<sup>1238</sup>, force est de constater que les deux pays ne partagent pas à chaque instant la même analyse de l'environnement international et que les intérêts nationaux ne sont pas toujours convergents.

Ainsi, lorsque les positions françaises sont battues en brèche en Méditerranée à la suite du mouvement de décolonisation, dès le milieu des années cinquante<sup>1239</sup>, l'Italie y voit l'occasion de reprendre le fil d'une diplomatie influente et plus autonome fondée notamment sur l'ambition de jouer un rôle de pont entre l'Occident et l'Orient. Du côté français, chaque initiative italienne est regardée avec les plus grandes réserves comme une tentative de substitution. La crise algérienne exacerbe les sensibilités et entraîne le retour au pouvoir en France du général de Gaulle en juin 1958 qui, vu du côté italien, provoque bien des incertitudes, notamment en ce qui concerne le respect des engagements français au sein de l'Alliance atlantique et en faveur de la construction européenne, deux piliers inamovibles de la politique étrangère italienne.

---

<sup>1238</sup> R. ARON, *Paix et guerre entre les nations*, op. cit., p. 457.

<sup>1239</sup> A. NOUSCHI, *La Méditerranée au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, 1999, p. 4.

La politique du général de Gaulle consiste alors à ménager les sensibilités exprimées de l'autre côté des Alpes afin de trouver un appui aux thèses et aux ambitions de la France. Cela ne va pas sans contradiction.

## Chapitre V : La question algérienne au cœur des enjeux méditerranéens

« La Méditerranée a été, dans les rapports entre la l'Italie et la France, plutôt une pomme de discorde qu'autre chose. »<sup>1240</sup>

La remarque d'Enrico Serra ne peut légitimement pas être contestée et trouve un écho, certes atténué mais bien perceptible, au cours de la période qui nous préoccupe.

Depuis la fin de la guerre, la politique de la France consiste à réaffirmer son statut de puissance méditerranéenne dominante. Dès le mois de novembre 1944, de Gaulle définit cette orientation générale et son implication dans la politique à mener à l'égard de l'Italie dans le bassin méditerranéen :

« C'est là qu'est apparue, au moment de notre pire détresse, l'hostilité ambitieuse de l'Italie. Nous entendons qu'il soit fait en sorte qu'une telle agression, profondément contraire d'ailleurs à la nature des choses et désastreuse pour l'Italie elle-même, ne puisse jamais se renouveler. »<sup>1241</sup>

Pour mettre fin à ce qu'il considère comme « d'absurdes rivalités »<sup>1242</sup>, il fait montre alors de la plus grande intransigeance<sup>1243</sup>, notamment dans le domaine naval<sup>1244</sup>. Une fois que les garanties ont été obtenues par la signature de l'accord naval de juillet 1948, la France soutient la nécessité d'une collaboration italienne à la défense de l'Europe méridionale dans le cadre du pacte de l'Atlantique<sup>1245</sup>. L'intérêt n'est pas tant d'assurer la réinsertion internationale de l'Italie au rang de puissance que de pousser les Anglo-Américains à étendre l'aire géographique où s'appliquera le pacte afin d'y inclure la Méditerranée occidentale et

---

<sup>1240</sup> E. SERRA, « Italia, Francia ed il progetto di patto mediterraneo », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia, Francia e Mediterraneo*, Milano, Franco Angeli, 1990, p. 25.

<sup>1241</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. I, *op. cit.*, p. 425.

<sup>1242</sup> *Idem.*

<sup>1243</sup> P. GUILLEN, « Les relations franco-italiennes de 1943 à 1949 », *op. cit.*, p. 112-160.

<sup>1244</sup> Les directives de la politique française prévoient de limiter la flotte italienne à la moitié du tonnage de la flotte française, de lui interdire les sous-marins et les porte-avions. Pour ce faire, les Français exigent la livraison de bâtiments italiens à la marine nationale. Cf. P. QUEREL, M. VAÏSSE, « Le règlement du différend naval franco-italien, 1945-1949 », *Relations internationales*, n°61, printemps 1990, p. 15-28.

<sup>1245</sup> P. BARRAL, « La Méditerranée dans la guerre froide », *Relations internationales*, n°87, automne 1996, p. 297.



donc l'Afrique du Nord<sup>1246</sup>. Le fait mérite d'être ici rappelé car il augure de la politique française menée à l'égard de l'Italie dans le cadre méditerranéen par la suite. Il s'agit, en effet, de s'assurer doublement l'appui d'une alliée, à qui on ne reconnaît pas un statut équivalent à celui de la France, notamment en matière de coopération navale<sup>1247</sup>, afin de contrebalancer la position hégémonique des États-Unis au sein de l'OTAN et de renforcer les positions stratégiques françaises en Méditerranée occidentale. Or l'Italie n'est pas aussi docile que le souhaiteraient l'état-major et le gouvernement français. La coopération navale ne tarde pas à montrer ses limites devant la puissance américaine<sup>1248</sup> tandis que, de part et d'autres des Alpes, s'installe progressivement l'idée que la restauration du rang, qui préoccupe tant, ne semble être possible qu'aux dépens de l'autre. Dans ce « boulevard méridional de l'Alliance atlantique »<sup>1249</sup> que forme la rive nord de la Méditerranée, la France peine à prendre la tête du convoi. Et ce d'autant plus que l'Italie s'écarte du chemin tracé vers le bassin occidental pour se tourner vers la Méditerranée orientale où elle cherche à réaffirmer sa présence dans les Balkans, au Levant, au Moyen-Orient et en Égypte<sup>1250</sup>.

L'autonomie italienne à l'égard de la France mais aussi du puissant allié américain, ne fait que s'accroître sous la pression exercée par l'aile gauche de la Démocratie chrétienne, qui ne cesse de prendre l'ascendant jusqu'à ce que ces représentants occupent les plus hautes fonctions de l'État. C'est à ce moment, pourtant, que la France en appelle plus que jamais à une solidarité sans faille de ses alliés face à la crise algérienne qui pèse lourdement depuis 1956 sur sa politique extérieure, jusqu'à obérer toute la diplomatie en 1958<sup>1251</sup>. L'Italie se montre très préoccupée par la tournure des événements dans une région si proche de la Péninsule et qui accueille environ 30 000 de ses ressortissants. À Rome, comme dans bon nombre d'autres capitales occidentales, on n'est pas convaincu par l'argumentation française, qui fait des combats contre le FLN un prolongement de la lutte anti-communiste<sup>1252</sup>. Au contraire, l'Italie considère, aux côtés des Américains, que l'action de l'armée française et l'envoi de renforts en Algérie contribuent à l'affaiblissement l'Alliance<sup>1253</sup>. Pour autant, il ne

---

<sup>1246</sup> P. GUILLEN, « La France, l'Italie et la défense de la Méditerranée (1947-1951) », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia, Francia e Mediterraneo*, *op. cit.*, p. 20.

<sup>1247</sup> Cf. M.P. BATTAGLIA, « Adversaires ? Alliés ? Partenaires ? Marins français et italiens en Méditerranée, 1947-1954 » *op. cit.*, p. 57-72.

<sup>1248</sup> M.P. BATTAGLIA, « Français, Italiens et Anglo-Américains en Méditerranée occidentale (1949-1954) », *op. cit.*, p. 37-50.

<sup>1249</sup> J. FRÉMEAUX, « La V<sup>e</sup> République et la Méditerranée (1958-1981) », *Relations internationales*, n°87, automne 1996, p. 309.

<sup>1250</sup> P. GUILLEN, « La France, l'Italie et la défense de la Méditerranée (1947-1951) », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia, Francia e Mediterraneo*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>1251</sup> M. VAÏSSE, « Le poids de la guerre d'Algérie dans la politique extérieure de la France (1958-1962) », in *De Gaulle en son siècle*, t. VI, *op. cit.*, p. 115-120.

<sup>1252</sup> B. BAGNATO, « Une solidarité ambiguë. L'OTAN, la France et la guerre d'Algérie », *Revue d'Histoire diplomatique*, n°4, 2001, p. 329-350.

<sup>1253</sup> S. EL MECHAT, *Les États-Unis et l'Algérie. De la méconnaissance à la reconnaissance, 1945-1962*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 94.

s'agit pas de récuser officiellement la politique française, mais de cette analyse, conjuguée au poids d'une opinion publique sensible au fait national algérien, à la perspective ainsi offerte de mener une politique plus ambitieuse en Méditerranée et de développer notamment dans le domaine économique les positions italiennes en Afrique du Nord, naît ce que Romain Rainero qualifie opportunément de « politique de double rail »<sup>1254</sup>.

Les instructions générales délivrées par le Quai d'Orsay à Gaston Palewski alors que celui-ci rejoint son poste à Rome, en 1957, renseignent, si besoin est, sur l'importance primordiale accordée à la question algérienne dans les rapports avec l'Italie. On peut en effet y lire :

« Tout ce qui touche à notre action en Algérie devra retenir votre attention par priorité. Vous aurez soin de me communiquer toutes informations qui pourraient nous être utiles dans ce domaine. »<sup>1255</sup>

S'il est sans doute abusif de dire que l'ambassadeur de France à Rome voit son travail « stérilisé »<sup>1256</sup> en limitant son rôle à la propagande et au recueillement d'informations sur la question algérienne, il n'en demeure pas moins que, jusqu'en 1962, elle occupe une large place dans son activité. En revanche, il paraît évident que la politique française à l'égard de l'Italie concernant les problèmes méditerranéens est entièrement subordonnée à cette question.

---

<sup>1254</sup> R. H. RAINERO, « L'Italie entre amitié française et solidarité algérienne », in J.-P. RIOUX (dir.), *La Guerre d'Algérie et les Français*, Paris, Fayard, 1990, p. 395.

<sup>1255</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 274 : instructions générales à Gaston Palewski, Paris, 13 octobre 1957.

<sup>1256</sup> A. GROSSER, *Affaires extérieures. La politique de la France 1944-1989*, Paris, Flammarion, 1989, p. 164.

# I. Attitudes italiennes à l'égard de la « rébellion algérienne »

---

La France choisit, dès novembre 1954, de refuser toute internationalisation des « événements d'Algérie ». À mesure que le conflit s'aggrave, la position s'avère toutefois de plus en plus difficile à tenir. Les échos de la répression, où se mêlent des interrogations sur ses modalités – le recours à la torture – et ses enjeux – la défense du monde libre – n'atteignent pas seulement les chancelleries, mais aussi les opinions publiques des pays amis informées par la presse<sup>1257</sup>. Or, ces informations et les commentaires qui les accompagnent ne plaident pas toujours en la faveur de la politique française menée en Algérie. Le Quai d'Orsay en comprend les effets désastreux et multiplie les circulaires afin que les diplomates travaillent à sensibiliser l'opinion, dans leur pays de résidence, au bien fondé des différentes initiatives prises par le gouvernement pour régler le problème algérien. La tâche est d'autant plus utile que le FLN ne néglige nullement la propagande à l'étranger dans ses démarches d'insertion internationale, car il a bien compris l'influence déterminante des opinions sur la conduite des affaires dans les démocraties<sup>1258</sup>. Il s'agit donc pour les Français de ne pas abandonner le terrain de la communication, quitte à contribuer paradoxalement au processus d'internationalisation.

De la même manière, la France veille avec la plus grande attention à ce que le territoire des pays amis ne serve pas de refuge à des « rebelles » et qu'il ne devienne pas un abri ou un lieu de transit de matériels qui leur est destiné.

Ces deux préoccupations trouvent en Italie une résonance particulière compte tenu de sa situation géographique, qui fait d'elle le pays occidental le plus proche du théâtre des opérations, et de l'intérêt habituel porté au voisin transalpin<sup>1259</sup>.

## A. Une opinion publique bienveillante

L'ambassade de France à Rome ne cesse de transmettre à Paris de nombreux rapports sur les réactions de l'opinion publique italienne face aux « événements » d'Algérie. Ils révèlent, comme il se doit en la matière, des fluctuations au gré des mesures adoptées par les

---

<sup>1257</sup> Voir notamment l'étude de K. J. MÜLLER, « La guerre d'Algérie vue par la presse ouest-allemande », *Relations internationales*, n°58, été 1989, p. 177-185.

<sup>1258</sup> G. PERVILLÉ, « L'insertion internationale du FLN algérien (1954-1962) », *Relations internationales*, n°31, automne 1982, p. 373-386. Voir aussi les documents sur l'action extérieure du GPRA publiés dans M. HARBI, *Les Archives de la révolution algérienne*, éditions Jeune Afrique, 1981, p. 381-411.

<sup>1259</sup> L'ambassade indique que c'est à Paris que la presse italienne entretient le plus grand nombre de correspondants. MAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 275 : dépêche n°34/IP, Rome, 8 janvier 1960.

autorités françaises, mais aussi une tendance plus profonde de sympathie envers les aspirations nationales des Algériens.

## 1. Une large sensibilité au fait national algérien

Romain Rainero connaît bien la question. À l'époque, il la suit de près pour le compte de *l'Istituto per l'Oriente* de Rome et de *l'Istituto per gli studi di Politica internazionale* de Milan, pour lesquels il rédige un certain nombre d'articles dans les revues *Oriente moderno* et *Relazioni internazionali*. Il observe plus tard, avec recul, la nécessité de prendre en considération l'évolution diachronique de l'opinion publique italienne<sup>1260</sup>. Ainsi, il note qu'entre la fin de l'année 1954 et le milieu de l'année 1956, les Italiens, en dépit de l'intérêt porté par la presse se montrent globalement indifférents aux difficultés rencontrées par la France en Algérie. Le journaliste Attilio Gaudio rapporte qu'à ce moment, il est lui-même bien difficile de soutenir la thèse d'une Algérie indépendante et que son rédacteur en chef lui conseille de ne pas s'obstiner sur cette question<sup>1261</sup>. C'est seulement en 1956 que l'opinion commence à reconnaître la légitimité de la revendication des nationalistes mais c'est surtout en 1957 et 1958 que s'opère un véritable retournement à la suite de deux événements qui suscitent à travers la Péninsule une vive émotion. La « bataille d'Alger », qui est suivie sur le terrain par des correspondants italiens de la grande presse, installe dans l'opinion les troupes françaises dans le rôle des oppresseurs. Italo Pietra, journaliste au *Corriere della Sera*, se souvient de ses impressions, qu'il n'hésitait pas à livrer au général Massu :

« Je lui dis que cette Algérie, avec ses paras, ressemble un peu trop à cette ville de Fiume, avec ses légionnaires, qui fut le prélude au fascisme. Ne manque que d'Annunzio. »<sup>1262</sup>

Dans les comptes rendus publiés, les propos sont moins directs, mais la tonalité est la même et l'analogie avec les heures sombres de l'histoire italienne constitue un élément structurant de l'opinion italienne à l'égard de la politique française. L'épisode de la « bataille d'Alger » devient alors emblématique du fourvoiement de la France sur la question algérienne<sup>1263</sup>.

En février 1958, le bombardement par l'aviation française du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef, qui coûte la vie à soixante-dix personnes et cause cent cinquante blessés, dont

---

<sup>1260</sup> R. H. RAINERO, « L'Italie entre amitié française et solidarité algérienne », *op. cit.*

<sup>1261</sup> A. GAUDIO, « Testimonianza di un giornalista italiano sulla guerra d'Algeria », in R.H. RAINERO (a cura di), *Italia e Algeria. Aspetti storici di un'amicizia mediterranea*, Milano, Marzorati ed., 1982, p. 291.

<sup>1262</sup> I. PIETRA, « Testimonianza di un giornalista italiano ad Algeri », in R.H. RAINERO (a cura di), *op. cit.*, p. 253.

<sup>1263</sup> Il est significatif que l'épisode fasse par la suite l'objet d'un film réalisé par Gillo Pontecorvo, dont la sortie, en 1966, suscitera une polémique. Cf. chapitre VII (II. B. 2).

de nombreux civils parmi lesquels des enfants<sup>1264</sup>, achève de faire basculer l'opinion du côté des nationalistes algériens<sup>1265</sup>. Plus généralement, l'affaire met la France en fâcheuse posture, non seulement sur le terrain diplomatique, à la suite du recours déposé par la Tunisie à l'ONU, mais aussi en l'exposant au désaveu des opinions publiques de ses partenaires occidentaux. Tel est le constat fait quelques semaines plus tard par les services du palais Farnèse. Ils font en effet parvenir au Département une dépêche consacrée à un vaste tour d'horizon de l'état de l'opinion italienne. Divers griefs y sont recensés dont les plus « véhéments » portent sur l'Algérie :

« La France est incapable de régler ce problème.

Elle s'enlise dans une guerre sans espoir.

Le mouvement nationaliste est un phénomène historique irréversible contre lequel on ne saurait s'opposer avec succès.

Les Français utilisent la torture.

Non seulement la France se compromet elle-même dans cette affaire mais avec elle, l'Europe occidentale toute entière.

Pour l'avenir du monde libre, il est capital que les Arabes ne soient pas soumis à l'influence communiste. Il ne faut donc pas s'opposer au nationalisme arabe. »<sup>1266</sup>

L'ambassade relève certes que :

« Mis à part les journaux qui nous sont hostiles délibérément, il convient de préciser que c'est bien rarement que ces griefs nous sont adressés avec brutalité. Le plus souvent, ils s'accompagnent d'une profession de foi d'amitié sincère à l'égard de notre pays. »<sup>1267</sup>

C'est à travers cette contradiction entre l'estime affectueuse portée à un pays, symbole dans l'imaginaire italien de liberté, vision héritée des idéaux de la Révolution française, et l'empathie à l'égard d'un mouvement national qui n'est pas sans évoquer le combat et les valeurs portées par le *Risorgimento*, qu'évolue l'opinion italienne.

---

<sup>1264</sup> L'objectif est initialement une mine désaffectée proche du village, servant de cantonnement à une unité de l'ALN qui mène des opérations contre l'armée française à partir du territoire tunisien. Cf. B. DROZ, E. LEVER, *Histoire de la guerre d'Algérie 1954-1962*, Paris, Seuil, 1982, p. 166.

<sup>1265</sup> Y. BRONDINO, « L'incidente di Sakiet Sidi Youssef e l'opinione pubblica italiana », in R.H. RAINERO (a cura di), *op. cit.*, p. 329-356.

<sup>1266</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 286 : dépêche n°506/EU, Rome, 28 mars 1958.

<sup>1267</sup> *Idem.*

La presse de gauche et du centre, notamment l'organe officiel de la Démocratie chrétienne, *Il Popolo* – ce qui n'est pas sans importance compte tenu du rôle central tenu par ce parti –, choisissent d'attaquer, parfois violemment, la politique française en Algérie. La *Stampa* de Turin, aux mains des dirigeants de l'entreprise Fiat, et le *Tempo*, quotidien libéral de Rome, se montrent également critiques mais de manière plus nuancée. Enfin, l'ambassade note que le *Corriere della Sera* de Milan, le *Messaggero* et le *Giornale d'Italia* de Rome ou encore le *Resto del Carlino* de Bologne et la *Nazione* de Florence figurent parmi les journaux les plus indulgents. Les feuilles modérées ou conservatrices paraissent donc, vu du palais Farnèse, comme les plus à même de soutenir la politique française.

C'est dans cette direction que Gaston Palewski porte son effort de persuasion en invitant notamment à de fréquentes réceptions sous les ors de l'ambassade les journalistes et les intellectuels les plus influents<sup>1268</sup>. Si cette diplomatie de prestige forge dans Rome la réputation mondaine de l'ambassade<sup>1269</sup>, il n'est pas sûr qu'elle amortisse efficacement les effets néfastes provoqués sur l'opinion italienne par l'évolution de la situation en Algérie et de ses répercussions sur la politique intérieure française.

Ainsi, la crise de mai 1958 suscite « une émotion considérable dans la presse italienne »<sup>1270</sup>. La création d'un comité de Salut public à Alger au nom de la défense de l'Algérie française ne répond évidemment pas aux orientations dominantes de l'opinion italienne qui voit, en outre, à travers la sédition des militaires rejaillir les vieux démons du passé. La presse propose « une vision dramatique » de la situation qui, selon l'ambassade, est utilisée dans bien des cas à des fins de politique intérieure à quelques jours des élections législatives prévues les 25 et 26 mai<sup>1271</sup>. L'appel lancé par les insurgés d'Alger au général de Gaulle ne contribue à rassurer ni les diplomates ni les journalistes présents à Paris. Des premières déclarations du Général, l'ambassadeur Rossi-Longhi retire l'impression qu'il soutient la rébellion<sup>1272</sup> tandis que Enrico Serra, directeur du bureau de l'agence de presse ANSA à Paris, se souvient de son propre scepticisme, ainsi que de celui de ses confrères<sup>1273</sup>. La lecture, en Italie, des implications du retour au pouvoir du général de Gaulle sur la question algérienne est brouillée tant les suspicions à son égard sont nombreuses. Gaston Palewski note ainsi :

---

<sup>1268</sup> G. PALEWSKI, *op. cit.*

<sup>1269</sup> Entretien avec Robert Giannoni, Nice, 14 février 2001.

<sup>1270</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 286 : télégramme n°464, Rome, 16 mai 1958.

<sup>1271</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 298 : télégramme n°462, Rome, 15 mai 1958.

<sup>1272</sup> G. QUAGLIARIELLO, « 1958 en France dans les documents diplomatiques italiens », in *L'Avènement de la V<sup>e</sup> République*, Paris, A. Colin, 1999, p. 282.

<sup>1273</sup> E. SERRA, « Il ritorno al potere del generale de Gaulle nel 1958 e l'Italia », in *De Gaulle et l'Italie*, *op. cit.* p. 130.

« Il est de fait que les Italiens, même les plus éclairés, tendent à interpréter la situation française de 1958 par la situation italienne de 1922. »<sup>1274</sup>

La crainte de voir de Gaulle exercer le pouvoir de manière autoritaire gagne quasiment tous les démocrates italiens encore traumatisés par l'expérience fasciste. En outre, les Italiens redoutent que de Gaulle ne donne une nouvelle inflexion à la politique étrangère de la France, qui l'écarterait de ses engagements atlantiques et européens. L'évolution de la situation politique française met donc en jeu des intérêts qui dépassent de loin le seul problème algérien. Nous y reviendrons. Toujours est-il que le problème est suivi attentivement. Et, d'une certaine manière, l'opinion italienne y trouve matière à être rassurée, peut-être plus que dans d'autres domaines, au moins au cours des premières semaines. L'ambassadeur Rossi-Longhi est l'un des premiers à observer que les déclarations du général de Gaulle s'écartent des objectifs fixés par le Comité du Salut public<sup>1275</sup>. Les analyses de la presse, à l'exception de celle de gauche et d'extrême gauche, ne tardent pas à converger. L'ambassade remarque, non sans étonnement, que nombreux sont les journaux à accueillir favorablement les déclarations du nouveau président du Conseil français, lors de son premier séjour en Algérie, en mettant « en relief les paroles conciliantes prononcées à l'égard des rebelles »<sup>1276</sup> et ses prises de position à l'égard du comité de Salut public<sup>1277</sup>.

Si au cours des premiers mois, les Italiens, comme tant d'autres par ailleurs, ne parviennent pas à cerner clairement les intentions du général de Gaulle, l'idée s'impose progressivement qu'il est le seul homme capable d'offrir une solution. Du discours proposant une « paix des braves », le 23 octobre 1958, au discours sur l'autodétermination, le 16 septembre 1959, particulièrement bien accueilli, l'ambassade observe que :

« L'opinion italienne a relevé le caractère libéral de cette politique. »<sup>1278</sup>

Il faut dire que, conformément aux instructions du Quai d'Orsay, Gaston Palewski intensifie son action pour convaincre<sup>1279</sup>. Ne se contentant plus de recevoir au palais Farnèse, l'ambassadeur s'exprime désormais plus volontiers dans le cadre de conférences organisées à travers la Péninsule<sup>1280</sup>. Les attachés militaires, qui selon le Premier ministre, Michel Debré,

<sup>1274</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 300, dépêche n°953/EU, Rome, 12 juin 1958.

<sup>1275</sup> G. QUAGLIARIELLO, « 1958 en France dans les documents diplomatiques italiens », *op. cit.*, p. 282.

<sup>1276</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 298 : télégramme n°527, Rome, 5 juin 1958.

<sup>1277</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 286 : télégramme n°540, Rome, 5 juin 1958.

<sup>1278</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 275 : dépêche n°34/IP, Rome, 8 janvier 1960.

<sup>1279</sup> DDF, 1959 t. II, n°162, p. 361-363: Dépêche n°1/SGL, Paris, 14 mars 1959. Note circulaire adressée aux représentants diplomatiques de France à l'étranger.

<sup>1280</sup> Entretien avec Robert Giannoni, Nice, 14 février 2001. Si les archives ne permettent pas d'apprécier précisément l'activité de l'ambassadeur en la matière, elles témoignent toutefois du fait que celle-ci a commencé avant le retour au pouvoir du général de Gaulle. Ainsi, le 21 mars 1958, Gaston Palewski prononce une communication au *Centro di Studi per la Reconcazione internazionale* sur le thème : « La France et les problèmes de l'Afrique » (cf. AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 298 : dépêche n°516/EU, Rome, 29 mars 1958). Dans ses mémoires, l'ambassadeur écrit : « Je compris tout de suite que je ne serai égal à

« doivent toujours se considérer comme des « combattants de l'Algérie » et non devenir peu à peu des diplomates »<sup>1281</sup>, ont pour mission de contrecarrer les campagnes déclenchées en Italie contre les exactions de l'armée française. Ainsi, au début de l'année 1960, alors que l'opinion réagit vivement à la traduction en italien du livre d'Henri Alleg, *La Question*<sup>1282</sup>, et au rapport de la Croix-rouge internationale sur les traitements infligés par les militaires aux prisonniers algériens, le colonel Cockborne, attaché militaire à Rome, réclame qu'on lui fasse parvenir rapidement des documents sur les massacres et les tortures perpétrés par le FLN, afin de les transmettre aux journalistes<sup>1283</sup>.

Les préventions, on le voit, ne se dissipent pas facilement et une partie de l'opinion ne se rallie pas à la politique algérienne du président français. Wapler note en septembre 1959 :

« Quoi que nous fassions, nous ne parviendrons pas me semble-t-il à désarmer l'opposition de l'extrême gauche qui nous est systématiquement hostile. »<sup>1284</sup>

Ces adversaires désignés de la France saisissent à ce moment l'opinion transalpine des dangers que feraient peser sur la Péninsule d'éventuelles explosions atomiques dans le Sahara. Si la campagne de dénonciation qui est engagée dépasse la seule lutte contre le colonialisme<sup>1285</sup>, notamment de la part des communistes<sup>1286</sup>, elle la rejoint. L'affaire fait grand bruit et elle est reprise par l'ensemble des journaux<sup>1287</sup>. Elle est suffisamment prise au sérieux pour que le gouvernement italien annonce la constitution d'une commission scientifique chargée d'examiner si les expériences françaises pourraient provoquer une augmentation de la radioactivité<sup>1288</sup>. En outre, le ministre des Affaires étrangères, Giuseppe Pella, manifeste au général de Gaulle lors d'une entrevue à Paris, au début du mois de septembre, les

---

mes fonctions qu'en allant de ville en ville pour manifester à tous l'amitié de la France. [...] Des conférences, politiques ou économiques, me donnaient l'occasion de faire entendre le point de vue de la France » (G. PALEWSKI, *op. cit.*, p. 271).

<sup>1281</sup> SHAT, 6 R 28 : Premier ministre à ministre des Armées, Paris, 6 avril 1959. Ce document édicte les règles à suivre pour la désignation des attachés militaires. Le chef du gouvernement écrit à ce propos : « Il convient en particulier dans la période actuelle où le problème algérien est au centre de nos préoccupations de ne retenir que les candidatures des officiers qui ont exercé en Afrique du Nord et qui, de ce fait, sont capables de « vivre » et de faire comprendre la cause défendue par la France en Algérie ».

<sup>1282</sup> H. ALLEG, *La Tortura*, Torino, Einaudi, 1958. Jean-Pierre Viallet observe que la guerre d'Algérie, seule, a permis la parution en Italie d'un nombre d'ouvrages significatifs sur la France contemporaine (J.-P. VIALLET, « Le livre, témoin des relations culturelles entre l'Italie et la France (1945-1958) », *Mélanges de l'École française de Rome*, 98, 1986-1, p. 509).

<sup>1283</sup> SHAT, 14 S 90 : télégramme n°5 EMGDN/REN, Rome, 15 janvier 1960.

<sup>1284</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 288 : dépêche n°1344/EU, Rome, 5 septembre 1959.

<sup>1285</sup> Parmi les réserves formulées, les Italiens regrettent que la France choisisse de faire cavalier seul dans l'acquisition de l'arme nucléaire et ils craignent que cette initiative n'accroisse la course aux armements (cf. AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 288 : dépêche n°1289/EU, Rome, 18 février 1960).

<sup>1286</sup> C. DELMAS, « Les retombées diplomatiques de l'explosion de Reggane », *Revue de Défense nationale*, avril 1960, p. 610. Les communistes italiens parlent d'un « crime inutile » à Reggane et ils mènent, selon l'auteur, « une campagne alarmiste d'une violence sans comparaison avec celles qui ont été enregistrées ailleurs ».

<sup>1287</sup> ASD, Telegrammi, 1959, vol. 14 : telegramma in partenza, n°13229, Roma, 3 septembre 1959.

<sup>1288</sup> *Idem.*



préoccupations de son gouvernement et lui fait part des réactions négatives de l'opinion publique<sup>1289</sup>. À la suite de cette démarche, la marine se livre à des prélèvements et les autorités françaises s'engagent à communiquer les résultats aux Italiens.<sup>1290</sup> L'affaire peut paraître secondaire, car elle ne donne pas lieu à de graves complications diplomatiques, mais elle révèle néanmoins l'hypersensibilité des Italiens sur les questions méditerranéennes, desquelles ils ne veulent pas que leur pays soit tenu à l'écart, ainsi que l'audience potentielle au sein de l'opinion des milieux d'extrême gauche, farouches partisans d'une décolonisation rapide, entière et définitive de l'Afrique du Nord.

Les événements qui surviennent à Alger à la fin du mois de janvier 1960, au cours desquels les partisans de l'Algérie française installent à nouveau dans la ville un climat insurrectionnel, contribuent néanmoins à désamorcer certaines critiques envers la politique du général de Gaulle. Segni adresse un courrier au président français pour lui exprimer à quel point il apprécie l'action conduite, qui défend « la légalité et les principes démocratiques »<sup>1291</sup>. Quelques jours après la fin de « la semaine des barricades », l'ambassade dresse le bilan des « conséquences positives » de cet épisode :

« L'opinion italienne a été consciente à la fois du sérieux de cette crise et des répercussions que son éventuelle aggravation n'aurait pas manqué d'avoir sur la vie politique italienne elle-même. C'est donc avec un véritable soulagement qu'elle a accueilli le discours du général de Gaulle et le rétablissement de l'ordre. [...] La presse a en particulier opposé le caractère « fasciste » de la révolte d'Alger, à la volonté du général de Gaulle de sauver le régime démocratique.

À propos de l'Algérie, il convient également de noter une évolution de l'opinion. Celle-ci a tout d'abord pris une conscience accrue de la complexité du problème. Tous ceux qui nous conseillaient d'octroyer sans plus attendre l'indépendance ont compris les difficultés d'une telle solution. Trop exclusivement conscients des aspirations nationalistes, ces « donneurs de conseils » sont obligés de se rendre compte de l'importance du fait politique que constituent le sentiment des Français de souche installés depuis des générations en Algérie. [...]

La crise récente a enfin pour conséquence de modifier légèrement la manière dont en Italie se répartissent nos amis et nos adversaires. D'une façon générale, il semble que

---

<sup>1289</sup> ACS, PCM Verbali, b. 61 : verbale della riunione del consigne dei ministri, Roma, 19 septembre 1959.

<sup>1290</sup> SHM, 3BB7 R31 : rapports de prélèvements de radioactivité (Ces documents, soumis à dérogation, n'ont pas encore été autorisés à la consultation).

<sup>1291</sup> AN, 5AG1/179 : lettre de M. Segni au général de Gaulle, Rome, 3 février 1960.

nous ayons perdu certains appuis dans les milieux d'extrême-droite et que nous ayons gagné quelques sympathies à gauche. »<sup>1292</sup>

L'ouverture de pourparlers à Melun, entre représentants français et nationalistes algériens, à la fin du mois de juin 1960, confirme, aux yeux des Italiens, l'engagement du général de Gaulle vers une solution négociée, même si l'optimisme quant au résultat des négociations est plus nuancé<sup>1293</sup>. Certains journaux craignent, en effet, que le général de Gaulle ne puisse pas surmonter les oppositions, au premier rang desquelles, laissent-ils entendre, celle du Premier ministre<sup>1294</sup>. Dans un climat d'optimisme modéré, l'ouverture de discussions laisse néanmoins entrevoir en Italie une issue heureuse au problème, c'est-à-dire la paix et l'indépendance algérienne. Le referendum organisé le 8 janvier 1961 suscite de ce point de vue les plus grands espoirs. L'ambassade rapporte que :

« Les résultats du referendum ont, de façon générale, renforcé l'autorité de la France dans ce pays. Cette opinion versatile, cette presse qui se complait dans l'hyperbole et le dramatique, oubliant tous les reproches qu'elle nous adresse en d'autres circonstances, ne tarissent pas d'éloges sur le général de Gaulle et notre politique. »<sup>1295</sup>

Le soutien au président français, renouvelé devant son attitude de fermeté lors du putsch des généraux au mois d'avril 1961, ne doit pas être interprété comme linéaire et inconditionnel. Certes, les temps forts de son action, qui infléchissent progressivement sa politique dans un sens réclamé par l'opinion publique italienne, constituent autant de points de ralliement. Mais, plus que de la libéralité de sa politique, de Gaulle récolte les fruits de la radicalisation des défenseurs de l'Algérie française, qui ne comptent que très peu d'adeptes dans la Péninsule, à l'exception des néo-fascistes du MSI, aux positions marginales<sup>1296</sup>. Jusqu'à la signature des accords d'Évian, l'opinion italienne est attentive à tous les signaux envoyés par les dirigeants français en faveur d'une solution conduisant à la paix et à l'indépendance. La poursuite des opérations militaires sur le terrain, et la répression qui les accompagne par le recours à la torture, sont jugées inutiles et contraires aux intérêts des deux parties. Tout au long du conflit, les critiques ne cessent donc pas, mais puisqu'il faut bien trouver des raisons d'espérer, de Gaulle, par ses déclarations et ses actions, donne quelques signes de bonne volonté. Il reste que la majorité des Italiens ne lui accorde ses faveurs que lorsqu'il s'engage sur la seule voie jugée acceptable : l'octroi de l'indépendance.

---

<sup>1292</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 286 : dépêche n°218/EU, Rome, 8 février 1960.

<sup>1293</sup> *Le Monde*, 22 juin 1960.

<sup>1294</sup> DDF, 1960, t. I, n°309, p. 928-931 : dépêche n°1046/IP, Rome, 30 juin 1960.

<sup>1295</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 359 : dépêche n°66/EU, Rome, 12 janvier 1961.

<sup>1296</sup> Aux élections de mai 1958, le Mouvement Social Italien (MSI) ne recueille que 4,8 % des suffrages exprimés.

## 2. Des manifestations de soutien à la cause algérienne

À partir du moment où les « événements d'Algérie » retiennent en Italie une attention bienveillante envers les nationalistes, certains, à titre individuel ou collectif, choisissent de militer à leurs côtés ou de les appuyer matériellement.

Collectivement, les premiers signes d'engagement se situent au sein des organisations de la gauche socialiste et communiste. Les journaux *l'Avanti*, socialiste, *l'Unità* et *Paese*, communistes, sont, comme l'observe continûment le palais Farnèse, les plus critiques à l'égard de la politique menée par la France en Algérie. Les communistes ont sans doute poussé le plus loin l'expression de la solidarité avec les nationalistes algériens. Fort de près de deux millions de membres et recueillant autour du quart des suffrages lors des consultations électorales, le parti communiste italien représente une force politique suivie avec la plus grande vigilance par les diplomates français, à plus forte raison lorsqu'elle met son influence au service des ennemis de la France en Afrique du Nord.

C'est seulement à partir de la fin de l'année 1957, à la faveur d'une politique générale plus autonome engagée à la suite du XX<sup>e</sup> congrès du parti communiste d'Union soviétique, que le PCI, soucieux jusqu'alors de ne pas contredire les positions de son homologue français, proches de celles de Pierre Mendès France ou de Guy Mollet sur la question algérienne, épouse la cause algérienne<sup>1297</sup>. Son action se déploie alors dans deux directions : la propagande afin de mobiliser l'opinion et l'appui matériel au FLN<sup>1298</sup>. Pour la première tâche, la presse du parti est évidemment en première ligne. La presse quotidienne multiplie les articles rédigés par ses correspondants à Paris et à Alger et les éditoriaux, tandis que *Rinascita*, le mensuel plus théorique du parti, entame, dans un numéro spécial de la fin de l'année 1958, intitulé « Crépuscule du colonialisme », une réflexion tentant d'opérer une synthèse entre la doctrine marxiste de lutte des classes et les mouvements de libération nationale.

Cette activité de propagande par voie de presse s'accompagne de multiples interventions des députés communistes, mais aussi socialistes, afin d'exprimer leur hostilité à l'égard de la politique française<sup>1299</sup>. Elle se double, en outre, de mobilisations militantes, relayées dans certains cas par une action syndicale orchestrée par la CGIL ou par des organisations estudiantines.

---

<sup>1297</sup> A. MOLINARI, « La guerre di libertiner algerina e le strategie di politica internazionale del partito comunista italiano (1954-1956). Un primo bilancio attraverso l'analisi della stampa di partito », in R. H. RAINERO (a cura di), *op. cit.*, p. 357-388.

<sup>1298</sup> Voir A. BOZZO, « Le rôle des communistes italiens pendant la guerre de libération nationale. Évaluation des événements, élaboration théorique, mobilisation et action politique », in TOUILI M. (dir.), *Le Retentissement de la Révolution algérienne*, Alger, ENAL, 1985, p. 186-195.

<sup>1299</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 300 : dépêche n° 1002/EU, Rome 29 juin 1959.

En juin 1958, le PCI prend l'initiative d'une première manifestation devant le palais Farnèse, mais celle-ci est plus un événement symbolique qu'une démonstration de force, puisque seulement une cinquantaine de personnes se rassemblent devant les portes de l'ambassade<sup>1300</sup>. Le mouvement va toutefois *crescendo*. « La semaine de l'Algérie », du 2 au 8 décembre 1960, est une de ces manifestations destinées à faire la démonstration d'une plus large mobilisation des travailleurs et des étudiants dans les principales villes de la Péninsule. L'ambassade estime qu'elle recueille un « médiocre succès »<sup>1301</sup>. Sans donner toutefois le nombre des participants aux grèves et défilés qui ont scandé la semaine, la revue du FLN, *El Moujahid*, se réjouit au contraire de l'ampleur des manifestations unitaires rassemblant organisations communistes et socialistes à Agrigente, Bari, Bergame, Empoli, Florence, Grosseto, Gênes, Livourne, Milan, Pavie, Reggio Emilia, Rome, Sassari, Tarente, Terni, Trieste et Udine<sup>1302</sup>. La plupart de ces actions de solidarité sont coordonnées par le Comité anti-colonial italien animé par le député socialiste Lucio Luzzato, auquel participent individuellement communistes et socialistes. Une telle structure présente l'avantage de capter une audience qui s'étend au-delà des étiquettes partisans. Le comité relaie par ailleurs la parole des intellectuels français qui prennent position contre la guerre. Ainsi, il invite, par exemple, Jean-Paul Sartre à s'exprimer lors d'une conférence à Rome, le 13 décembre 1961, sur le thème : « Démocratie française et problème algérien »<sup>1303</sup>.

Il n'en demeure pas moins que ce sont les communistes que l'ambassade de France à Rome met systématiquement en accusation. Plus grave encore que cette activité de propagande, les services de renseignements français suspectent le PCI d'accorder une aide financière au FLN par l'intermédiaire du sénateur Maurizio Valensi<sup>1304</sup>. Dans une note adressée au général de Gaulle, en juin 1959, le Quai d'Orsay ajoute que le PCI, par le biais de la section italienne du « Congrès mondial pour la paix », organise depuis le début de l'année une collecte pour les réfugiés algériens, tandis que l'organisation des jeunesses communistes envoie, de son côté, des médicaments au FLN<sup>1305</sup>. Enfin, la CGIL assure la coordination de l'accueil des Algériens qui doivent transiter par l'Italie, problème sur lequel nous reviendrons.

Quelles que soient l'ampleur et l'importance accordées par les diplomates français aux manifestations de solidarité menées par la gauche italienne, celle-ci n'en détient cependant pas le monopole.

---

<sup>1300</sup> SHAT, 14 S 90 : télégramme n°214 EMFA/2, Rome, 10 juin 1958.

<sup>1301</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 299 : dépêche n°1970/EU, Rome, 9 décembre 1960.

<sup>1302</sup> *El Moujahid*, n°76, 5 janvier 1961.

<sup>1303</sup> *El Moujahid*, n°88, 21 décembre 1961.

<sup>1304</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : note relative l'aide apportée au FLN par l'Italie, sd.

<sup>1305</sup> AN, 5 AG 1/399 : note pour le Général, Paris, 15 juin 1959.

Ainsi, en écho au « manifeste des 121 » lancé en France<sup>1306</sup>, un groupe d'hommes politiques et d'intellectuels de divers horizons adresse une lettre au secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, lui réclamant de tout mettre en œuvre afin de ramener la paix en Algérie<sup>1307</sup>. La démarche est suivie par la constitution d'un Comité italien pour la paix de l'Algérie qui se prononce plus nettement encore pour l'indépendance de ce pays<sup>1308</sup>. Ce comité qui édite pendant un an une revue, *Algeria*, constitue un mode d'expression alternatif pour les formations politiques autres que le parti communiste qui, soucieuses de ne pas heurter la France par des prises de position trop officiellement négatives, restent habituellement prudentes sur la question<sup>1309</sup>. Ce type d'initiative acquiert une visibilité dans l'opinion grâce, notamment, à l'organisation du meeting-débat en présence d'un représentant du GPRA au *Teatro dei Satiri* de Rome, la veille de conférence de Sartre, le 12 décembre 1961, qui bénéficie d'un grand retentissement.

La sensibilité de l'opinion se traduit donc, au fil des mois, par une multiplication des marques de solidarité envers le nationalisme algérien. La mobilisation de l'opinion en faveur de l'indépendance, qui culmine dans le courant de l'année 1961, est relayée et entretenue par les formations politiques qui avancent à visages plus ou moins découverts.

Cette situation ne manque d'irriter les Français qui, tout en s'engageant sur la voie des négociations, n'en poursuivent pas moins les combats. Le FLN est donc toujours un ennemi et les manifestations de sympathie à son égard sont vécues, surtout lorsqu'elles proviennent d'une nation amie, comme une trahison. Les diplomates ont alors pour mission de veiller à ce que les gouvernements italiens successifs ne cèdent pas aux pressions de l'opinion et à ce qu'ils respectent une parfaite neutralité en n'accordant aucune facilité au FLN.

## **B. L'Italie : une base arrière du FLN ?**

Si les Français souffrent de voir leurs voisins transalpins ne manifester que peu de compréhension envers leurs difficultés en Algérie, ils acceptent moins encore que la Péninsule serve de base arrière à leurs ennemis. En effet, les nationalistes algériens ne jouissent pas seulement de la sympathie de l'opinion :

---

<sup>1306</sup> Le 6 septembre 1959, 121 intellectuels français signent une pétition sur le « droit à l'insoumission ».

<sup>1307</sup> Le document est signé par Ruggero Amaduzzi, Pasquale Bandiera, Giorgio Bassani, Luciano Benadussi, Francesco Calasso, Bartolo Ciccardini, Tristano Codignola, Celso De Stefanis, Franco Ferrarotti, Anna Garofalo, Franco Gerardi, Arturo Carlo Jemolo, Riccardo Lombardi, Lucio Luzzato, Carlo Montella, Angelo Monteverdi, Alberto Moravia, Luciano Paolicchi, Ferruccio Parri, Giuseppe Patrono, Giacomo Perticone, Leopoldo Piccardi, Giovanni Pieracinni, Pier Luigi Sagona, Eugenio Scalfari.

<sup>1308</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 40 : dépêche n°374/MLA, Rome, 2 mars 1961.

<sup>1309</sup> R. H. RAINERO, « Un aspectuel della solidarietà italiana con l'Algeria insorta : il periodico Algeria di Roma e la sua importanza politica », in R. H. RAINERO (a cura di), *op. cit.*, p. 401-413.

« L'Italie est à la fois un lieu de passage très fréquenté par les agents du FLN et une source pour le ravitaillement en armes. »<sup>1310</sup>

Ces deux points, qui sont portés à l'attention du président français à la veille de son voyage officiel en Italie en juin 1959, préoccupent constamment les diplomates français en poste à Rome et les conduisent à de nombreuses démarches auprès des autorités italiennes.

## 1. Le trafic d'armes à destination de l'Algérie

L'affaire algérienne est d'abord considérée du côté français d'un point de vue militaire. Bien que l'on se refuse à parler de guerre, il est un fait sur le terrain que les soldats français, en nombre croissant, sont confrontés à une force armée ennemie bien organisée. Ne pouvant faire valoir leur supériorité technique dans le cadre d'un champ de bataille traditionnel, les militaires sont soucieux d'affaiblir la capacité de nuisance de leurs adversaires. L'état-major s'emploie donc prioritairement à entraver les fournitures d'armes à destination du FLN, notamment par la mise en place d'un cordon maritime établi par une forte densité de bâtiments de la marine française croisant au large des côtes d'Afrique du Nord<sup>1311</sup>.

En outre, la fermeté des autorités françaises dans l'affaire des livraisons d'armes à la Tunisie par les Anglo-Saxons au cours de l'année 1957 indique leur exigence de ne pas voir d'alliés contribuer, même indirectement, à l'approvisionnement du FLN<sup>1312</sup>. Dans cette affaire, le gouvernement italien propose ses bons offices afin, dit-il par la voix de son ministre des Affaires étrangères, Giuseppe Pella, de sauvegarder la solidarité occidentale<sup>1313</sup>. L'offre répond aussi à un souci de donner des gages de bonne volonté aux Français dans un domaine où les Italiens ne sont pas toujours à l'aise. En effet, depuis 1955, l'attaché naval à Rome signale la participation d'Italiens au trafic d'armes à partir des ports de la Péninsule<sup>1314</sup>. La mise en place, l'année suivante, d'un système de renseignement entre les marines française et italienne, fondé sur l'échange réciproque d'informations,<sup>1315</sup> ne paraît cependant pas suffire à endiguer totalement le flot des livraisons.

---

<sup>1310</sup> AN, 5 AG 1/399 : note pour le Général, Paris, 15 juin 1959.

<sup>1311</sup> Sur ce sujet voir : J. KESSLER, « La surveillance des frontières maritimes de l'Algérie, 1954-1962 », *Revue historique des Armées*, n°2, 1992, p. 94-101 et J. GUILLON, « La contrebande des armes pendant la guerre d'Algérie », *Revue historique des Armées*, n°3, 1995, p. 105-118.

<sup>1312</sup> Si la France n'a pas pu empêcher la livraison d'armes par les États-Unis et la Grande-Bretagne, les pressions exercées par la France ont conduit l'Italie à repousser la commande formulée par la Tunisie (A. VITOLO, « L'Italie et le choix américain de Bourguiba », *Revue d'Histoire diplomatique*, n°1, 2001, p. 72).

<sup>1313</sup> AMAE, série Z, Europe, sous-série Italie 1944-70, vol. 298 : télégramme n°s 1104-1106, Rome, 19 novembre 1957.

<sup>1314</sup> SHM, 3 BB7 R 31 : dépêche n°100 EMG/2, 17 janvier 1955.

<sup>1315</sup> M.-P. BATTAGLIA, *Les Questions de renseignement et de surveillance des trafics en direction de l'ALN, 1954-1962*, mémoire de DEA, université Paris I / CEHD, 1999, p. 25-26.

En juin 1958, le général Salan, commandant en chef des forces françaises en Algérie, signale à l'état-major que, selon un renseignement, les rebelles algériens ont trouvé à acheter en Italie un important stock d'armes et de munitions dont la valeur représenterait un million de dollars<sup>1316</sup>. Compte-tenu de l'importance de cette affaire, le colonel Dorange, attaché militaire à Rome, charge immédiatement le lieutenant-colonel Campana, attaché de l'air adjoint, qui est l'officier de liaison du SDECE, de prendre immédiatement contact avec les services de renseignement italien (*Servizio informazioni unificato delle forze Armate*, SIFAR) qui, tout en admettant les fortes disponibilités de matériels déclassés en Italie, estiment que les chiffres indiqués dépassent de loin les possibilités<sup>1317</sup>. Les militaires français n'ont aucune raison de douter de la fiabilité de ces informations fournies par leurs collègues italiens qui donnent habituellement en la matière toute satisfaction. En effet, devant la multiplication de ce genre d'affaires, la collaboration entre le SDECE et le SIFAR est devenue étroite et confiante, selon les militaires en poste à Rome, depuis que les services du général De Lorenzo sont chargés par le gouvernement de contrôler tous les achats d'armes et de matériels militaires destinés à l'exportation. Le colonel Dorange indique en juin 1959 au général Petit, conseiller militaire du Premier ministre, que :

« Ce système a permis de constater que la contrebande est un mal endémique qu'on ne parvient jamais à interrompre totalement et que cette contrebande au départ de l'Italie était nettement inférieure à ce qu'on pouvait penser et très inférieure notamment à celle qui part d'Allemagne, de Suisse ou des États-Unis. »<sup>1318</sup>

Mais, si le colonel Dorange rend compte directement à Matignon, ce n'est pas seulement pour faire part de sa satisfaction en matière de coopération franco-italienne. Il informe également à propos de ce qu'il considère être des dysfonctionnements, du côté français, dans la gestion des affaires de livraisons d'armes :

« Les affaires de trafic d'armes ont donné lieu au moment où l'ambassadeur actuel a pris ses fonctions à un certain nombre de démarches de sa part dont le ton, mais surtout les modalités ont vivement mécontenté le commandement local. Il s'est en effet adressé directement au ministre de l'Intérieur pour réclamer des enquêtes ou des mesures qui étaient essentiellement du ressort du ministère de la Défense. Il a même prétendu réunir un certain nombre de fonctionnaires de police pour leur donner des directives alors que le trafic d'armes est du ressort du SIFAR et non de la police. »<sup>1319</sup>

---

<sup>1316</sup> SHAT, 14 S 97 : n°6190/EMFA/2/OPS/S, Paris, 14 juin 1958.

<sup>1317</sup> SHAT, 14 S 97 : note de l'attaché militaire n°838/SP, Rome, 3 juillet 1958.

<sup>1318</sup> SHAT, 14 S 97 : note de l'attaché militaire adressée au général Petit, 5 juin 1959.

<sup>1319</sup> SHAT, 14 S 97 : note de l'attaché militaire adressée au général Petit, 5 juin 1959.

Il ajoute quelques jours plus tard que, lorsque l'ambassadeur veut bien prendre en compte le schéma d'organisation italien, c'est pour « entretenir des rapports clandestins par je ne sais quelle chaîne mystérieuse avec le ministre de la Défense Andreotti », au risque de contrarier le général De Lorenzo. L'attaché militaire conclut :

« Nous nous trouvons devant une opération de type fausse barbe qu'affectionne particulièrement Palewski et qu'il a mené avec la candeur et la légèreté qu'apportent généralement les politiciens à ce genre de chose. »<sup>1320</sup>

La force du propos, de la part d'un officier proche collaborateur de l'ambassadeur, qui est, il faut le rappeler, son subordonné, ne manque pas de surprendre. Certaines allégations paraissent même dépourvues de fondement. Ainsi, il ne semble pas injustifié, bien au contraire, que l'ambassadeur entretienne des contacts directs avec les membres du gouvernement, dont le ministre de la Défense, de l'État auprès duquel il est accrédité.

Pour ce qui nous concerne, que devons-nous en retenir? Tout d'abord, l'absence de concertation, c'est le moins que l'on puisse dire, au sein de l'ambassade dans l'attitude à tenir face à cette question des livraisons d'armes. La raison est certainement à trouver ailleurs que sur le fond de l'affaire. En effet, la correspondance de l'attaché militaire révèle, dès le milieu de l'année 1958, les très mauvaises relations entre l'officier et l'ambassadeur. Les deux hommes ne se rencontrent quasiment pas. Le colonel Dorange est exclu des réunions quotidiennes que tient Palewski avec ses collaborateurs et il n'est jamais reçu en audience. Selon l'attaché militaire, l'ambassadeur lui fait ainsi payer le fait que l'état-major n'a pas accepté d'accéder à sa requête de le voir remplacé par un spécialiste des questions atomiques<sup>1321</sup>. Quelles qu'en soient les causes réelles, il n'en demeure pas moins que cette situation ne peut que nuire à l'action diplomatique française dans un domaine jugé sensible, même s'il est difficile d'en mesurer les effets en l'absence de documents italiens.

Le deuxième enseignement à tirer des réactions de l'attaché militaire se situe justement dans la révélation qu'elles contiennent de l'extrême attention portée à cette question des livraisons d'armes. À Paris, le général de Gaulle lui-même, fait part de ses préoccupations à Amintore Fanfani, le président du Conseil italien venu lui rendre visite, en décembre 1958. Lorsque Fanfani évoque le projet italien de construction d'une cartoucherie au Maroc, avançant qu'il s'agit là d'empêcher les Tchécoslovaques de s'emparer du marché, de Gaulle y

---

<sup>1320</sup> SHAT, 14 S 97 : note de l'attaché militaire adressée au général Balmigère, 17 juin 1959.

<sup>1321</sup> SHAT 14 S 111 : note de l'attaché militaire n°782/A, Rome, 16 juillet 1958.

On peut penser que Gaston Palewski souhaite voir nommer à ce poste un officier avec qui il a déjà travaillé au ministère des Affaires atomiques qu'il a occupé précédemment. Or, un ambassadeur ne choisit pas ses collaborateurs comme un ministre les membres de son cabinet. Les attachés militaires sont généralement nommés pour une période de trois ans par le ministre de la Défense après accord du ministère des Affaires étrangères qui peut consulter le chef de poste. Le colonel Dorange a, pour sa part, été affecté à Rome avec l'assentiment du prédécesseur de Palewski, celui-ci ne peut donc pas y contrevenir.



voit la menace de l'ouverture d'un nouveau point d'approvisionnement pour le FLN<sup>1322</sup>. Il déclare à Fanfani :

« Il serait fâcheux que l'on trouve des armes italiennes entre les mains des insurgés d'Algérie. »<sup>1323</sup>

Certes, il s'agit aussi de limiter plus globalement l'implantation d'intérêts italiens dans une région où la France estime posséder une prééminence, mais l'argument relève aussi d'une obsession. Obsession qui se nourrit par ailleurs de nombreuses rumeurs diffusées par la presse. Parmi les plus retentissantes, celle qui est relayée par le quotidien *France soir* qui, dans son édition du 11 février 1959, rapporte que le FLN se procure armes et matériels essentiellement à Rome et à Milan<sup>1324</sup>. Le lendemain, l'ambassadeur italien à Paris, interpellé à ce sujet par des journalistes lors d'un déjeuner offert par l'association de la presse étrangère, oppose un démenti formel<sup>1325</sup>. À Rome, l'ambassade, après enquête, confirme et dissipe les éventuelles inquiétudes qu'auraient pu faire renaître ces informations au Quai d'Orsay :

« Ces renseignements sont périmés. Ils se rapportent à des faits exacts et d'importance secondaire dont nos services ont eu connaissance en leur temps. »<sup>1326</sup>

L'attaché militaire appelle sans discontinuer au discernement face à ce qui paraît relever parfois de la manipulation. En avril 1959, au moment où ses relations avec l'ambassadeur franchissent un nouveau pas vers la détérioration, il indique par exemple au général Petit qu'il ne faut pas prêter attention au parfum de scandale qui entoure la vente de 500 000 fusils déclassés par l'armée italienne à un marchand d'armes qui les destine à l'exportation vers les États-Unis<sup>1327</sup>. En effet, un concurrent écarté par le commandement italien, car offrant justement peu de garanties quant à la destination des armes, fait courir à Rome le bruit, par voie de presse, que la cargaison serait destinée au FLN avec la complicité du gouvernement italien ou tout du moins de certains hommes politiques ayant occupé des fonctions

---

<sup>1322</sup> Fanfani aborde déjà cette question lors de sa première entrevue avec le général de Gaulle, au cours de l'été. Il propose à ce moment d'envisager que cette cartoucherie soit une entreprise franco-italienne (DDF, 1958, t. II, n°108, p. 241-246 : comptes-rendus des entretiens franco-italien des 7 et 8 août 1958 à l'hôtel Matignon).

<sup>1323</sup> DDF, 1958, t. II, n°430, p. 896-898 : compte rendu d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani, Paris, 18 décembre 1958.

Le projet a déjà été évoqué en février 1958, lors d'un entretien entre Palewski et Rossi-Longhi, secrétaire général du palais Chigi. À cette occasion, Rossi-Longhi informe que son gouvernement subit des pressions de la part de Washington afin qu'il n'abandonne pas le projet, mais il ajoute que son gouvernement est « prêt à considérer une offre commune franco-italienne dans le souci de ne pas paraître profiter de la situation actuelle » (DDF, 1958, t. I, n° 94, p. 171-172 : télégramme n°s 167-170, Rome, 14 février 1958).

En avril 1959, Paleswki annonce que le gouvernement italien se désintéresse finalement du projet (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : télégramme n°s 472-474, Rome, 23 avril 1959).

<sup>1324</sup> *France soir*, 11 février 1959.

<sup>1325</sup> ACS, Telegrammi 1959 vol. 12 : telegramma in arrivo n°3431, Parigi, 12 febbraio 1959.

<sup>1326</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n°s187-188, Rome, 13 février 1959.

<sup>1327</sup> SHAT, 14 S 97 : note de l'attaché militaire adressée au général Petit, 5 juin 1959.

ministérielles. Certes, le colonel Dorange admet que le risque existe de voir ces armes réexportées vers l'Algérie, mais la responsabilité incomberait alors aux Américains, qui doivent assurer un contrôle à la réception. L'officier n'estime, par ailleurs, pas possible de demander à l'état-major italien de renoncer à cette vente, dont les revenus pourraient lui permettre de se porter acquéreur de blindés français AMX. Étant donné l'intérêt que la France aurait à voir neutraliser cette quantité d'armement et celui qu'elle aurait à voir l'armée italienne adopter le véhicule AMX, il propose d'engager des tractations sur la base d'un achat par la France de ces fusils payés par trente blindés, tandis que les Italiens s'engageraient à en commander trente autres. L'offre ne manque pas d'opportunité et révèle, au-delà des agitations médiatiques, l'enchevêtrement des intérêts qui sous-tend l'appréciation de la conduite à tenir face à ces questions.

Tous les militaires français ne font pas preuve du même sang froid que le colonel Dorange et le climat de suspicion généralisé à l'égard des Italiens conduit parfois à commettre des bévues. Toujours en avril 1959, l'ambassadeur Vitetti se rend ainsi au Quai d'Orsay pour protester contre l'arraisonnement de deux navires italiens dans les eaux internationales par la marine française<sup>1328</sup>. L'état-major de la marine parle d'une « erreur ennuyeuse », due à une initiative intempestive due au commandant d'un navire escorte d'escadre qui a outrepassé l'ordre qui lui était donné de tenir les bateaux italiens sous surveillance et de prévenir si ceux-ci entraient dans les eaux territoriales. L'amiral Ponchardier se voit dans l'obligation d'exprimer à l'attaché naval italien « les plus vifs regrets » de la marine française.

Ces deux affaires du mois d'avril 1959 ne sont pas des cas isolés. Dorange évoque à propos des trafics d'armes à partir de l'Italie un « mal endémique qu'on ne parvient jamais à interrompre totalement »<sup>1329</sup>, mais il en minimise l'ampleur. Aussi, sur la foi de ses rapports, le problème est-il exposé de manière apaisée dans la note adressée par le Quai d'Orsay au général de Gaulle, au mois de juin 1959 :

« Grâce à une collaboration étroite entre les services spéciaux et les polices des deux pays, les achats clandestins d'armes auxquels procédait l'Italie, il y a deux ans, ont pratiquement cessé. Il existe toutefois, encore un certain trafic en transit par Trieste et quelques petits ports de l'Adriatique, mais il va en s'amenuisant. »<sup>1330</sup>

La vigilance ne se relâche néanmoins pas et des navires italiens continuent à être arraisonnés, ce qui ne manque de froisser les autorités à Rome. Afin de ménager les susceptibilités et de rendre plus efficace la surveillance, Charles Lucet, suggère, en janvier 1961, au ministre conseiller de l'ambassade d'Italie, de renforcer la coopération en matière de

---

<sup>1328</sup> ACS, Telegrammi 1959 vol. 12 : telegramma in arrivo, n°11169, Parigi, 25 aprile 1959.

<sup>1329</sup> SHAT, 14 S 97 : note de l'attaché militaire adressée au général Petit, 5 juin 1959.

<sup>1330</sup> AN, 5 AG 1/399 : note pour le Général, Paris, 15 juin 1959.

contrebande d'armes<sup>1331</sup>. Le directeur des Affaires politiques du Quai d'Orsay estime que de nombreux arraisonnements pourraient être évités si les autorités italiennes acceptaient de garantir que les navires italiens signalés comme devant toucher les ports tunisiens et marocains, sur lesquels les Français auraient des soupçons, ne transportent pas d'armes ou de munitions et d'informer la marine nationale sur la destination des navires italiens en provenance de la mer Noire où se trouvent des sources d'approvisionnement. Ces échanges d'informations pourraient se faire par l'entremise de l'attaché naval en poste à Rome. Malfatti ne voit pas d'inconvénient à poursuivre une collaboration déjà nourrie, mais il juge préférable de s'en tenir à un arrangement purement officieux. Au moment où le conflit connaît ses derniers feux, les Italiens ne souhaitent pas, à l'évidence, pour des raisons politiques et économiques que nous développerons plus bas, donner l'impression de trop se lier aux Français. Ces derniers n'ont toutefois pas lieu de se plaindre, car les autorités transalpines n'ont jamais pu être mises en défaut sur la question du trafic d'armes et elles ont largement contribué à ramener ce trafic à un état résiduel<sup>1332</sup>.

## 2. Une terre d'accueil pour le FLN

Un autre objet de tourment pour l'ambassade à Rome concerne les facilités d'accueil que pourraient trouver dans la Péninsule des membres du FLN. Nous avons déjà remarqué que certains milieux italiens se montrent particulièrement disposés à leur offrir l'hospitalité. Du point de vue français, ce type de comportement revient à faire preuve de complicité envers des individus considérés comme des terroristes<sup>1333</sup>, ce qui est naturellement incompatible avec des relations de bonne amitié. Il faut distinguer trois genres de séjour effectués par les nationalistes algériens sur le territoire italien : les plus brefs, c'est-à-dire les transits à l'aéroport, les courts, souvent en réponse à une invitation à s'exprimer dans une manifestation d'une organisation italienne et enfin plus longs, les séjours des représentants permanents du FLN à Rome.

Le premier cas de figure constitue, selon l'attaché militaire, une singularité italienne :

« L'Italie et plus particulièrement la ville de Rome, constitue pour les activités européennes du FLN une sorte de plaque tournante, moins peut-être par tout ce qui peut s'y tramer, que par le fait que l'aéroport de Ciampino est le point de concours des lignes aériennes susceptibles d'assurer toutes les liaisons nécessaires. »<sup>1334</sup>

---

<sup>1331</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 40 : note, Paris, 31 janvier 1961.

<sup>1332</sup> Le successeur du colonel Dorange, le colonel Cockborne indique, dans son rapport de l'année en 1960, que les services italiens ne peuvent empêcher les trafics d'armes à petite échelle provenant de la Yougoslavie et transitant par l'Italie méridionale. SHAT 14 S 91 : rapport de fin d'année n°48/IS, Rome, 17 janvier 1961.

<sup>1333</sup> DDF, 1958, t. II, n°177, p. 396-397 : circulaire n°114, Paris, 20 septembre 1958.

<sup>1334</sup> SHAT, 14 S 97 : note de l'attaché militaire n°876/SP, Rome, 10 juillet 1958.

La mission de liaison pour les Affaires algériennes précise que :

« De nombreux algériens de France et d'Allemagne transitent par l'Italie pour se diriger vers les camps d'instruction du FLN en Tunisie. »<sup>1335</sup>

Les personnalités du FLN trouvent aussi intérêt dans les voyages qui les mènent, au départ de l'Égypte ou de la Tunisie, à travers le monde, à faire une escale dans la capitale italienne. À chaque fois, et les cas sont fréquents, l'ambassade intervient auprès des autorités italiennes pour protester et pour que le passager indésirable ne quitte pas la zone internationale de l'aéroport dans l'attente de sa correspondance. Le cas le plus retentissant, en raison du contexte et de la personnalité du passager, est celui du transit de Fehrat Abbas, en octobre 1958. En effet, la formation quelques semaines plus tôt, le 19 septembre, d'un Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), dont Fehrat Abbas assume la présidence, rend les autorités françaises, contrariées par l'événement, encore plus attentives à limiter l'audience internationale du FLN. Outre l'avertissement qui est lancé par Couve de Murville à l'ensemble de la communauté internationale à propos d'éventuelles reconnaissances accordées à cet organisme<sup>1336</sup>, il convient de restreindre plus que jamais la liberté de circulation dont disposent ses représentants. La tenue récente d'un colloque à Florence organisé par le maire de ville, auquel ont participé des représentants du FLN, exacerbe, par ailleurs, les sensibilités françaises<sup>1337</sup>. Gaston Palewski demande alors à être reçu, le 11 octobre, par le président du Conseil, pour que Ferhat Abbas soit empêché, en dépit des démarches contraires effectuées par l'ambassadeur de Tunisie, de quitter l'aéroport de Ciampino<sup>1338</sup>. Fanfani paraît embarrassé, arguant du fait que si un ambassadeur vient chercher Abbas dans sa voiture, les autorités italiennes ne pourront l'en empêcher. Le diplomate français ne partage pas du tout ce point de vue et rappelle que le contrôle de police habituel à l'entrée du territoire italien permettrait d'établir que le président du GPRA voyage en toute illégalité puisqu'il dispose, selon le cas, d'un passeport égyptien ou tunisien alors qu'il n'est pas ressortissant de l'un ou de l'autre État<sup>1339</sup>. Non sans difficultés, Palewski obtient finalement que le gouvernement italien notifie à Fehrat Abbas qu'il ne pourra sortir de

---

<sup>1335</sup> AMAE, Mission de liaison pour les affaires algériennes : note, Paris, 13 mars 1959.

<sup>1336</sup> DDF, 1958, t. II, n°177, p. 396-397 : circulaire n°114, Paris, 20 septembre 1958.

<sup>1337</sup> Cf. *infra* (II. A. 3).

<sup>1338</sup> DDF, 1958, t. II, n°238, p. 499-501 : télégramme n°s 965-974, Rome, 12 octobre 1958.

<sup>1339</sup> L'argumentation se fonde ici sur les instructions fournies par le Quai d'Orsay à l'ambassadeur à Washington dans une affaire similaire, quelques jours plus tôt, qui stipule : « La délivrance de passeports diplomatiques ou autres à des Algériens par les états arabes n'est pas un acte juridique opposable valablement aux gouvernements étrangers. Tout État souverain peut régler par sa propre législation l'acquisition de sa nationalité ou la délivrance de ses passeports. Toutefois, lorsqu'un tel acte prétend avoir des effets à l'extérieur, il ne peut être respecté que s'il est conforme aux règles du droit international. La délivrance des passeports à des Algériens est contraire à ces règles [...] » (DDF, 1958, t. II, p. 432 : télégramme n°s 10323-10328, Paris, 26 septembre 1958).

l'aérogare et que, compte tenu de l'heure d'arrivée tardive de son vol, il pourra y bénéficier d'une chambre<sup>1340</sup>.

Il est un fait que les autorités italiennes sont réticentes à se montrer coercitives sur la question du transit des personnalités algériennes. Et cela ne tient pas seulement à l'inflexion que souhaite donner Fanfani à la politique extérieure de son pays. Son successeur au ministère des Affaires étrangères<sup>1341</sup>, Giuseppe Pella, réputé plus proche des thèses françaises, ne montre guère plus d'empressement. Il autorise ainsi, en février 1959, le même Fehrat Abbas à s'arrêter une nuit à Rome à son retour de Suisse et ce, contrairement aux assurances données à Palewski par le directeur des Affaires politiques du palais Chigi<sup>1342</sup>. Il faut que le Quai d'Orsay vienne appuyer les protestations de l'ambassadeur en convoquant le ministre conseiller italien pour que Pella renonce à accorder un visa de transit à Fehrat Abbas<sup>1343</sup>.

Devant la fréquence de ces situations et les ambiguïtés de l'attitude des autorités italiennes, l'ambassade n'est cependant pas toujours en mesure d'intervenir. Au début du mois de mai, Fehrat Abbas, toujours, séjourne vingt-quatre heures à Rome sans que le ministère des Affaires étrangères ne consulte le palais Farnèse<sup>1344</sup>. Le mois suivant, c'est au tour d'Ahmed Francis, « ministre » des Finances du GPRA, par « un concours de circonstance fâcheux », selon le palais Chigi, de passer quelques heures dans la capitale<sup>1345</sup>.

Sur la question des transits, le gouvernement italien souhaite que Paris se montre moins inflexible. C'est ce que demande Pella à Couve de Murville, le 19 mars, lors d'une conversation au Quai d'Orsay qui suit la rencontre entre le président du Conseil, Segni, et Debré à Matignon :

« Ne serait-il pas préférable de laisser faire [à l'Italie] certains petits gestes dont d'ailleurs on pourrait espérer retirer des enseignements profitables. Le gouvernement français ne peut-il, dans ce domaine, laisser à ses amis une certaine marge d'élasticité ? »<sup>1346</sup>

---

<sup>1340</sup> DDF, 1958, t. II, note 1 p. 501 : télégramme n<sup>os</sup> 975-978, Rome, 12 octobre. Dans ce télégramme, Palewski fait état de pressions exercées par le président de la République, Giovanni Gronchi.

<sup>1341</sup> Fanfani occupe en même temps que la présidence du Conseil les fonctions de ministre des Affaires étrangères. Sur sa ligne politique voir *infra* (III. A).

<sup>1342</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n<sup>os</sup> 235-236, Rome, 25 février 1959.

<sup>1343</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : télégramme n<sup>os</sup> 532-533, Paris, 28 février 1959.

<sup>1344</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n<sup>os</sup> 513-514, Rome, 5 mai 1959.

<sup>1345</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n<sup>os</sup> 635-636, Rome, 5 juin 1959. En réponse aux questions de l'ambassade, le palais Chigi indique qu'aucun visa de transit n'a été accordé, mais que le vol en provenance du Caire s'étant posé avec retard, la correspondance n'a pu être assurée. C'est un policier peu gradé qui aurait pris la décision d'autoriser Ahmed Francis à quitter l'aéroport sans en référer à ses supérieurs.

<sup>1346</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 7 : entretien entre les ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, Paris, 19 mars 1959.

Le ministre français lui répond de manière quelque peu sibylline :

« Les hommes son ainsi faits qu'ils sont souvent plus sensibles aux petites choses qu'aux grandes. À ces petites choses, il faut prêter une attention particulière. »<sup>1347</sup>

Pella en retire l'impression que son gouvernement dispose alors d'une certaine liberté d'action, ce que Matignon dément<sup>1348</sup>.

C'est seulement avec l'ouverture de négociations directes entre la France et le FLN que la pression sur les Italiens se relâche, dans la mesure où les Algériens de passage dans la Péninsule ne se livrent pas à une activité de propagande<sup>1349</sup>. Néanmoins, la France fait constamment montre de la plus grande intransigeance face à toute activité diplomatique des nationalistes algériens dans la capitale italienne. Mais, dans ce domaine, les démarches répétées des diplomates aboutissent à moins de résultats encore qu'en ce qui concerne les séjours brefs des membres du GPRA.

En septembre 1958, le Quai d'Orsay ne paraît pas considérer que le FLN dispose d'une représentation d'un « pseudo-gouvernement » à Rome<sup>1350</sup>. En effet, le palais Farnèse n'est pas destinataire d'une note circulaire, pourtant adressée par le Quai d'Orsay aux représentants diplomatiques français dans la plupart des capitales des pays occidentaux<sup>1351</sup>, dans laquelle la France exige de ses alliés qu'il soit mis fin aux activités de ce type d'organisme. Cela signifie-t-il que l'Italie se singularise en se conformant pleinement sur ce point aux revendications françaises ? Pas exactement puisque des représentants du FLN sont bien présents à Rome, mais leur bureau fonctionne sous le couvert de l'ambassade de Tunisie. Au palais Farnèse, on ne l'ignore pas<sup>1352</sup>. Jusqu'en juin 1959, il est animé par deux représentants sans envergure avant d'être dirigé par un membre plus important du FLN, Taïeb Boulharouf, qui a obtenu, au grand dam de l'ambassade, un permis de séjour temporaire en Italie<sup>1353</sup>. Le FLN aurait néanmoins tenté de faire reconnaître par le gouvernement de Rome un bureau permanent officiel, lors de la formation du GPRA, selon des informations transmises à

---

<sup>1347</sup> *Idem.*

<sup>1348</sup> AN, 5 AG 1/399 : note du Premier ministre pour le Général, 11 juin 1959.

<sup>1349</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 40 : note SDECE, 16 novembre 1961 et série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 391 : dépêche n°78/EU du 18 janvier 1962. Ces documents font référence à des tournées de propagande effectuée par des représentants de l'Union générale des Travailleurs algériens (UGTA) grâce au concours du PCI et de la CGIL.

<sup>1350</sup> DDF, 1958, t. II, n°185, p. 407-408 : note n°540-541..., Paris, 22 septembre 1958.

<sup>1351</sup> *Idem.* La note est adressée à Bonn, Bruxelles, Ottawa, Washington, Madrid, Stockholm, Helsinki, Oslo, Berne et Londres.

<sup>1352</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n° 1075-1077, Rome, 15 novembre 1957.

<sup>1353</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n°1411, Paris, 7 juin 1959. Boulharouf sera par la suite un des acteurs des conversations puis des négociations avec la France menant aux accords d'Évian.

Palewski par son collègue allemand, mais tués par ses interlocuteurs italiens habituels<sup>1354</sup>. Toujours est-il qu'il n'y a pas eu de suites à cette requête. Pour autant, les dirigeants italiens ne manifestent pas une claire volonté de mettre un terme aux agissements des représentants du FLN, notamment par des mesures d'éloignement réclamées par les Français. Le secrétaire général de palais Chigi indique à Palewski, en juin 1959, que celles-ci pourraient être demandées si l'on était assuré de ne pas provoquer une crise dans les rapports italo-tunisiens<sup>1355</sup>.

En mars 1960, ressurgit la crainte de voir s'installer à Rome, mais aussi dans d'autres capitales européennes, un « bureau officiel d'information » du GPRA. Cette fois, l'information émane de l'ambassadeur de France à Belgrade et le Quai d'Orsay invite son ambassade dans la capitale italienne à la vigilance<sup>1356</sup>. Il n'en sera rien mais, dans le courant de l'année, les représentants du FLN trouvent en l'ambassade du Royaume arabe uni un hôte accueillant et très enclin à leur offrir une grande visibilité. Ainsi, l'ambassadeur aurait eu pour projet de célébrer ostensiblement par une réception diplomatique dans un grand hôtel romain l'anniversaire de l'insurrection algérienne du 1<sup>er</sup> novembre 1954, en présence évidemment de représentants du GPRA<sup>1357</sup>. C'est, encore une fois, l'intervention du palais Farnèse auprès des autorités italiennes qui l'empêchent de réaliser son projet. Il reste que l'activité des membres du FLN prend, sous les auspices du Royaume arabe uni, une tournure plus ouvertement politique et diplomatique, qui est jugée « inadmissible » par les Français<sup>1358</sup>. Certes, officiellement, ces activités, comme le transit des Algériens, sont étroitement contrôlées par la police italienne, mais en ne les interdisant pas, le gouvernement italien délivre au FLN une reconnaissance *de facto*<sup>1359</sup>.

On ne peut donc que constater que les activités du FLN en Italie portent la question algérienne sur le terrain des relations diplomatiques entre les voisins transalpins. La stratégie d'étouffement de la rébellion algérienne conduit les diplomates français à intervenir régulièrement auprès du gouvernement italien pour que celui-ci ne manifeste pas de complaisances et que ce pays ne se transforme pas en base arrière. Les résultats sont mitigés. Ils obtiennent, d'une part, une franche collaboration dans la répression des trafics d'armes tandis que, d'autre part, les nationalistes algériens continuent de bénéficier d'une certaine liberté de mouvement. À Matignon, où Michel Debré ne cesse de réaffirmer la nécessité d'un plein appui des alliés, cette situation laisse dubitatif :

---

<sup>1354</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n<sup>os</sup> 890-892, Rome, 28 septembre 1958.

<sup>1355</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n<sup>os</sup> 629-633, Rome, 4 juin 1959.

<sup>1356</sup> DDF, 1960, t. I, n<sup>o</sup>98, p. 238 : télégramme n<sup>os</sup> 2734-2735..., Paris, 2 mars 1960.

<sup>1357</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 40 : télégramme n<sup>os</sup> 1231-1235, Rome, 2 novembre 1960.

<sup>1358</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 391 : dépêche n<sup>o</sup> 177/EU, Rome, 1<sup>er</sup> février 1962.

<sup>1359</sup> R. H. RAINERO, « L'Italie entre amitié française et solidarité algérienne », *op. cit.*, p. 395.

« Il est difficile de déceler exactement l'origine des réticences italiennes à interdire purement et simplement les séjours même brefs des agents importants du mouvement rebelle. »<sup>1360</sup>

Lors de leur visite à Paris en mars 1959, Segni et Pella n'ont pourtant pas fait de mystère des motifs qui président à une telle attitude. Pella expose en effet à ses interlocuteurs la position difficile de son gouvernement devant une opinion, dont nous avons vu les inclinations, lorsque celui-ci donne l'impression de partager trop étroitement la pensée « dogmatique » de Paris<sup>1361</sup>. En outre, le traitement du problème de l'accueil des personnalités algériennes démontre la volonté italienne de ne pas heurter leurs protecteurs arabes, en l'occurrence tunisien et égyptien, répondant ainsi à une orientation traditionnelle de la diplomatie transalpine. Cette ambiguïté fait dire à un diplomate français que la politique italienne « serait dans la ligne suivie jadis, en maintes circonstances, par les ducs de Savoie qui aimaient avoir une « carte dans chaque jeu » »<sup>1362</sup>. La remarque formulée par l'ambassadeur de France en Tchécoslovaquie, alors qu'il rend compte d'une entrevue entre son homologue italien et Fehrat Abbas, qui se serait déroulée à l'aéroport de Ciampino, fait ressurgir l'antienne de la duplicité de la diplomatie transalpine dont ne semblent pas s'être départis les milieux diplomatiques français.

---

<sup>1360</sup> AN 5 AG 1/399 : note pour le Général, 11 juin 1959.

<sup>1361</sup> AMAE, Entretiens et messages 1956-1966, vol. 7 : entretien entre les ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, Paris, 19 mars 1959.

<sup>1362</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : dépêche n° 1156/EU, Prague, 6 août 1959.



## II. L'Algérie dans les relations diplomatiques franco-italiennes

---

Depuis le déclenchement des hostilités en Algérie, la position de la France devant la communauté internationale s'articule autour de deux points, qui ne sont pas sans contradictions : d'une part, elle rejette toute immixtion étrangère, considérant qu'il s'agit d'une affaire intérieure et, d'autre part, elle réclame le soutien de ses alliés<sup>1363</sup>. En effet, en refusant d'évoquer une « guerre » en Algérie, l'argument qui consiste à réclamer l'appui des membres de l'Alliance atlantique, en invoquant l'article 6 du pacte qui couvre « les départements français d'Algérie »<sup>1364</sup>, perd en consistance<sup>1365</sup>. Pour faire taire les éventuelles objections, la stratégie diplomatique française à destination des alliés consiste à mettre l'accent sur « la collusion entre la rébellion et le communisme »<sup>1366</sup>. L'intervention de François Mitterrand à la tribune de l'Assemblée nationale, en septembre 1957, en donne le ton :

« Il faut dire aux alliés qui n'ont pas assez compris – parce qu'on ne leur a pas fait assez comprendre – que la Méditerranée, et non plus le Rhin, est l'axe même de notre sécurité, donc de notre politique étrangère. »<sup>1367</sup>

Il s'agit non seulement de justifier l'envoi massif de troupes sur la rive sud de la Méditerranée, ce qui inévitablement conduit à dégarnir le front européen, et de lever les réticences nombreuses qui s'expriment ouvertement chez certains partenaires atlantiques, notamment les États-Unis<sup>1368</sup>.

La défense par l'OTAN « du flanc sud de l'Europe », comme a pu l'écrire le maréchal Juin pour désigner l'enjeu algérien<sup>1369</sup>, est évidemment un problème qui préoccupe l'Italie, qui prétend jouer un rôle de premier plan dans le règlement des questions méditerranéennes. L'affaire algérienne survient justement à un moment où des débats traversent les milieux dirigeants transalpins sur les orientations à donner à la politique étrangère sur ces questions. Entre solidarité atlantique, qui implique une soumission à l'hégémonie américaine en

---

<sup>1363</sup> P. MELANDRI, M. VAÏSSE, « La boîte à chagrin », in J.-P. RIOUX, *op. cit.*, p. 369.

<sup>1364</sup> L'article 6 détermine en fait les aires d'applications de l'article 5 qui définit les conditions de la solidarité entre les parties contractantes en cas d'agression.

<sup>1365</sup> J. FRÉMEAUX, « La guerre d'Algérie et les relations internationales », *Relations internationales*, n°105, printemps 2001, p. 66.

<sup>1366</sup> DDF, 1958, t. I, n° 435, p. 817-819 : note de la direction générale des Affaires politiques, Paris, 20 juin 1958.

<sup>1367</sup> Cité in, A. GROSSER, *Affaires extérieures...*, *op. cit.*, p. 191.

<sup>1368</sup> S. EL MECHAT, *Les États-Unis et l'Algérie...*, *op. cit.*, p. 93.

<sup>1369</sup> Cité in J. FRÉMEAUX, *Le Monde arabe et la sécurité de la France depuis 1958*, Paris, PUF, 1995, p. 22.

Méditerranée<sup>1370</sup>, et défense des intérêts propres à l'Italie, notamment par l'établissement de relations privilégiées avec les États arabes, la ligne suivie est parfois sinieuse. On comprend alors pourquoi la France intègre l'Italie au premier rang de son dispositif diplomatique visant à se prémunir d'hypothétiques interférences par rapport à son action en Algérie – et plus généralement en Méditerranée – et à s'assurer des positions défendues à l'ONU, principal théâtre de l'internationalisation du conflit.

## **A. Le temps des ambiguïtés (juin 1958-janvier 1959)**

À la fin de l'année 1959, l'ambassade consacre une longue dépêche à « l'Italie et la Méditerranée » dans laquelle on peut lire en préambule :

« L'Italie n'a jamais cessé de considérer la Méditerranée comme son domaine naturel d'influence et d'expansion. [...] Ses ambitions y sont toutefois nécessairement limitées, même si elle voit dans cette partie du monde le champ par excellence de son autonomie d'action, sinon de sa prépondérance. »<sup>1371</sup>

La condescendance n'empêche pas que l'on prête une attention vigilante à toutes les velléités italiennes à s'écarter d'une étroite solidarité avec les thèses françaises ou à tirer d'éventuels bénéfices d'une situation devenue difficile pour les intérêts français en Méditerranée. L'ascendant pris par le courant « néo-atlantique », adepte d'une plus grande indépendance de la politique étrangère italienne, au sein de la Démocratie chrétienne au pouvoir et l'intense activité de ses réseaux dans les domaines économiques et culturels, donnent de ce point de vue quelques raisons de se méfier.

### **1. Des raisons de se méfier**

Une bonne compréhension de l'état d'esprit des diplomates français à propos des questions méditerranéennes susceptibles d'être discutées avec les Italiens à partir de 1958 réclame un bref retour en arrière. En effet, dès le début de l'année 1957, le Quai d'Orsay note que l'Italie « aspire à n'être plus liée de façon trop exclusive aux positions françaises »<sup>1372</sup> et relève une « tendance à interpréter de façon plus « élastique » la solidarité de l'Italie à l'égard

---

<sup>1370</sup> Cf. A. BROGI, *L'Italia e l'egemonia americana nel Mediterraneo*, Firenze, La nuova Italia, 1996.

<sup>1371</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales européennes 1944-1960, vol. 183 : dépêche n°1779/EU, Rome, 26 novembre 1959.

<sup>1372</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : note de la direction générale des Affaires politiques, Paris, 30 mars 1957.

de ses alliés atlantiques en général et de la France en particulier »<sup>1373</sup>. Évidemment, ce « nouveau cours » de la diplomatie italienne, qui trouve en Méditerranée un terrain d'expression fécond, suscite du côté français de vives inquiétudes puisque l'on estime, répétons-le, que le règlement de la question algérienne dans une perspective d'affrontement Est-Ouest ne peut intervenir que si les alliés atlantiques font bloc derrière la France. Quels sont donc les points qui rendraient l'Italie suspecte aux yeux des Français de déroger à ses engagements de fidèle alliée ?

S'il n'est pas toujours aisé de dater précisément l'acte de naissance de la doctrine néo-atlantique<sup>1374</sup>, elle parvient à la connaissance des diplomates français lors de la crise de Suez. Certes, avant cela ils n'ignorent pas que les Italiens, sous les auspices de Sforza, tentent de renouer avec une politique active au Moyen-Orient et en Afrique du Nord<sup>1375</sup>, mais ils considèrent qu'il ne faut pas accorder une trop grande importance à ces manœuvres<sup>1376</sup>. Les diplomates français estiment que l'Italie n'a pas de moyens humains et économiques d'une grande ampleur<sup>1377</sup>. En militant pour l'intégration de l'Italie à l'OTAN, contre l'avis des Anglo-Saxons, on ne doute pas de s'être attaché le fidèle dévouement des Italiens. Or, l'affaire de Suez révèle déjà des ambiguïtés dans la position italienne, qui oscille entre le respect de la solidarité occidentale et une politique de bon voisinage avec les pays arabes<sup>1378</sup>. Les Italiens cherchent, en effet, depuis quelque temps, à tirer profit dans leurs relations avec les pays de la rive sud du bassin méditerranéen du fait que leur pays a les « mains nettes »<sup>1379</sup> sur les questions coloniales depuis la fin de la guerre<sup>1380</sup>. C'est dans cette perspective et pour recentrer la diplomatie italienne sur une action plus dynamique en Méditerranée que le ministre des Affaires étrangères, Martino, convoque à Rome, en avril 1956, les ambassadeurs accrédités auprès des pays de la région<sup>1381</sup>. L'orientation ne fait cependant pas l'unanimité, non seulement dans les milieux politiques, mais aussi parmi ceux qui ont en charge de conduire la politique étrangère italienne. Au sein de la Démocratie chrétienne, les débats sont intenses entre les partisans d'une politique étrangère strictement fidèle aux engagements

---

<sup>1373</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : note de la direction générale des Affaires politiques, Paris, 7 septembre 1957.

<sup>1374</sup> À propos du débat historiographique sur ce sujet, voir : B. VIGEZZI, *L'Italia unita e le sfide della politica estera dal Risorgimento alla Repubblica*, Milano, Edizioni Unicopli, 1997, p. 340-341.

<sup>1375</sup> C. SETON-WATSON, « La politica estera della Repubblica italiano », in R.J.B. BOSWORTH, S. ROMANO, *La Politica estera italiana (1860-1985)*, Bologna, Il Mulino, 1991, p. 353.

<sup>1376</sup> B. BAGNATO, « La politica « araba » dell'Italia vista da Parigi (1949-1955) », *Storia delle Relazioni internazionali*, n°1, 1989, p. 133.

<sup>1377</sup> M. VAÏSSE, « Les diplomates français à la recherche du nationalisme italien (1949-1955) », in E. DECLEVA, P. MILZA (a cura di), *Italia e Francia, I nazionalismi a confronto*, op. cit., p. 239.

<sup>1378</sup> M. VAÏSSE, « Les relations franco-italiennes et la crise de Suez », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia, Francia e Mediterraneo*, op. cit., p. 112-122.

<sup>1379</sup> L. V. FERRARIS (a cura di), *Manuale della politica estera italiana 1947-1993*, Roma-Bari, Laterza, 1996, p. 121.

<sup>1380</sup> Les conférences de paix ont totalement dépouillé l'Italie de ses possessions coloniales.

<sup>1381</sup> C'est ce qu'indique le ministre des Affaires étrangères, Martino, aux ambassadeurs accrédités dans les pays de l'aire méditerranéenne, qu'il convoque à Rome le 19 avril 1956. Cité in P. CACACE, *Venti anni di politica estera (1943-1963)*, Roma, Bonacci editore, 1986, p. 491.

italiens dans le camp occidental et ceux qui plaident pour une plus grande autonomie, notamment dans l'aire méditerranéenne. Lorsque, quelques années plus tard, l'ambassade propose un bilan de l'action italienne dans cette région, elle présente cette composante du parti au pouvoir de la manière suivante :

« En dehors des partis d'extrême-gauche, hostiles par principe au colonialisme, il convient d'accorder une certaine attention aux positions prises par les démocrates-chrétiens de gauche, désignés par l'appellation imagée de « démo-musulmans ». Le Département connaît bien l'attitude de cette école, qui unit l'anti-colonialisme à une certaine dose de nationalisme. Elle affirme que les intérêts de l'Italie en Méditerranée ne doivent pas être soumis entièrement aux nécessités de l'alliance anglaise et surtout française. Elle estime que ces intérêts doivent la conduire à soutenir le nationalisme arabe car l'islam, comme le christianisme, constituerait le meilleur rempart contre le communisme. Cette politique devrait enfin être appliquée, même si elle contrariait les intérêts des autres alliés occidentaux qui, aveuglés par l'immédiat, ne seraient pas dans le mouvement de l'histoire. L'Italie rendrait service à l'Occident en hâtant la fin de litiges qui l'affaiblissent. La thèse des démo-musulmans fait partie intégrante de la doctrine dite « néo-atlantique ». »<sup>1382</sup>

C'est donc avec un soin tout particulier que la diplomatie française observe la part d'influence détenue par le courant « démo-musulman » dans la conduite des affaires extérieures.

L'attention se porte ainsi sur le président de la République, Giovanni Gronchi, qui, depuis qu'il a été élu en avril 1955, entend profiter pleinement du rôle représentatif que lui confère la Constitution sur le plan international<sup>1383</sup>. Pour définir son inclination progressiste au sein de la Démocratie chrétienne, un journaliste américain rappelle que l'homme est né près de Pise, « une ville célèbre pour sa tour qui penche un peu à gauche »<sup>1384</sup>. Bien plus tard, Sergio Romano écrira à propos des principes qui guident l'action du président italien :

« Il y avait chez Gronchi des traces de ce nationalisme populaire qui avait été en vogue en Italie auprès des nationalistes, des syndicalistes et des catholiques entre la guerre de Libye et la Première Guerre mondiale »<sup>1385</sup>.

S'il s'agit toujours d'étendre l'influence italienne sur la scène internationale, l'idéologie s'est néanmoins totalement départie de l'expansionnisme colonial<sup>1386</sup>. Installé au

---

<sup>1382</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales européennes 1944-1960, vol. 183 : dépêche n°1779/EU, Rome, 26 novembre 1959.

<sup>1383</sup> Gaston Palewski, dans ses mémoires, note qu'il a entretenu avec Gronchi « des rapports assez distants » (G. PALEWSKI, *op. cit.*, p. 269).

<sup>1384</sup> Cité in S. ROMANO, *Guida alla politica estera italiana*, Milano, Rizzoli, 1993, p. 85.

<sup>1385</sup> *Ibid.*

Quirinal, ce membre de la vieille garde populaire – il a participé à la fondation, aux côtés de Luigi Sturzo, du Parti populaire en 1919 – déploie tout d’abord son activité diplomatique en direction d’une participation italienne au dialogue Est-Ouest, projet repris lors d’un voyage controversé à Moscou, en février 1960. Les résultats des premières initiatives sont décevants puisque l’Italie ne dispose, lors de la conférence au sommet de 1955, que d’un siège d’observateur. C’est l’échec de l’expédition franco-britannique de Suez qui finit de le persuader que c’est en Méditerranée que l’Italie peut gagner un statut de grande puissance, objectif auquel est vouée toute la diplomatie présidentielle<sup>1387</sup>. Pour l’ambassade :

« Il s’agit davantage ici d’opportunisme que de doctrine. »<sup>1388</sup>

Au cours de l’été 1957, les services du Palais Farnèse attirent l’attention sur un entretien accordé par le président italien au quotidien florentin *La Nazione* dans lequel il déclare :

« Je suis convaincu que notre pays peut jouer en Méditerranée un rôle intéressant au profit de l’Occident tout entier, sinon un rôle de médiation au sens technique du mot, du moins de rapprochement et de conciliation. Nous devons par-dessus tout nous libérer de certains complexes qui nous ont freiné jusqu’ici et avant toute chose de la préoccupation de déplaire à quelqu’un. »<sup>1389</sup>

La déclaration provoque en Italie une vive polémique et l’émotion du côté français où l’on craint d’y voir des velléités d’ingérence dans les affaires algériennes. Et ce, d’autant plus que quelques jours après la parution de l’entretien, le sous-secrétaire d’État aux Affaires étrangères, Alberto Folchi souligne, devant de jeunes démocrates-chrétiens réunis à Sestrières, les excès du nationalisme français en Algérie et indique que la France ne peut se passer de l’entente et de la solidarité des autres pays occidentaux pour résoudre le problème<sup>1390</sup>. À l’automne, les échos d’une rencontre entre un diplomate italien et un dirigeant du FLN parviennent du Maroc<sup>1391</sup>. L’irritation française est renforcée lorsque le ministre des Affaires étrangères, Giuseppe Pella, pourtant réputé pour une plus grande modération<sup>1392</sup>, déclare au Sénat, début octobre, que la coopération atlantique n’empêche pas l’Italie de développer un rôle actif envers les pays de la Méditerranée<sup>1393</sup>. Palewski est alors chargé d’obtenir des éclaircissements et des assurances quant aux prétentions italiennes à se mêler de la question

---

<sup>1386</sup> Voir sur ce sujet, D. GRANGE, *L’Italie et la Méditerranée (1896-1911)*, Rome, École française de Rome, 1994 (en particulier, Troisième partie, Livre I : « Expansionnisme et mentalités collectives », p. 883-1036).

<sup>1387</sup> S. ROMANO, *L’Italia negli anni della guerra fredda*, Roma, Rai-Ponte alle Grazie, 2000, p. 88.

<sup>1388</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 275 : dépêche n°1503/EU, Rome, 29 septembre 1957.

<sup>1389</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : télégramme n°771, Rome, 20 août 1957.

<sup>1390</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : télégramme n°807, Rome, 28 août 1957.

<sup>1391</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : télégramme n°77, Tétouan, 17 septembre 1957.

<sup>1392</sup> Gaston Palewski évoque dans ses mémoires « un interlocuteur très constant, attentif et sympathique » (G. PALEWSKI, *op. cit.*, p. 269).

<sup>1393</sup> L. V. FERRARIS (a cura di), *op. cit.*, p. 124.

algérienne. Pella, conscient des risques que feraient courir à l'Alliance atlantique un raidissement des positions françaises, se montre alors rassurant<sup>1394</sup>. Toutefois, son intervention lors des débats portant sur le budget des Affaires étrangères à la Chambre des députés ne dissipe pas le sentiment d'une diplomatie équivoque puisqu'il y affirme « un esprit de sincère amitié pour la France et en même temps de pleine conscience de nos liens traditionnels avec le monde arabe »<sup>1395</sup>.

La ligne politique philo-arabe suivie par les dirigeants italiens les conduit à multiplier les contacts avec des représentants de ces pays. À chaque fois, l'ambassade s'enquiert de la nature des conversations entre les Italiens et leurs interlocuteurs, qui s'affichent tous comme des soutiens du FLN. Il convient, en effet, de veiller à juguler immédiatement l'ambition de l'Italie à s'imposer comme médiatrice. À ce sujet, la presse italienne croit savoir qu'une médiation italienne est en cours à la suite de l'incident de Sakiet<sup>1396</sup>, ce qui conduit une nouvelle fois Palewski dans le bureau de Pella. En réponse aux interrogations de l'ambassadeur, le ministre des Affaires étrangères prétend que l'Italie n'a pas l'intention de se mêler « à une affaire où il y a bien des coups à recevoir »<sup>1397</sup>. Néanmoins, il estime que le fait que l'ambassadeur tunisien à Rome est le fils de Bourguiba peut offrir une possibilité de bons offices. L'offre est accueillie sans enthousiasme, au même titre que l'invitation à venir à Rome, qui est lancée quelques jours plus tard par Gronchi à Nasser, et que la reconnaissance officielle accordée à la République arabe unie.

Dans un discours à Biella, Pella en donne une justification qui n'est pas pour rassurer les Français :

« La réalité du monde arabe, qui est un monde en fermentation et en mouvement, agité par de nouvelles idées et par des aspirations d'indépendance et d'unité ne doit pas être ignorée. Il serait dangereux en effet d'en sous-estimer la portée. »<sup>1398</sup>

C'est bien justement le désir de réduire la portée de ces mouvements qui conduit les Français à s'opposer aux initiatives italiennes. Dans ces conditions, on tente de mener à Rome une politique subtile d'équilibre entre les parties. L'équilibre est rendu possible en raison du contrepois aux « démo-musulmans » que représentent les deux présidents du Conseil qui se succèdent au cours des deux années qui précèdent 1958, Antonio Segni et Adone Zoli, et qui appartiennent à des courants plus modérés de la Démocratie chrétienne. Les déclarations de

---

<sup>1394</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1652/EU, Rome, 28 août 1957.

<sup>1395</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : télégramme n°807, Rome, 18 octobre 1957.

<sup>1396</sup> L'affaire prend en effet une dimension internationale. En réaction, le gouvernement tunisien rappelle son ambassadeur à Paris, ferme les consulats français et dépose un recours pour « agression » devant le conseil de sécurité de l'ONU. Sur les implications internationales de l'incident de Sakiet, voir S. EL MECHAT, *Les États-Unis et la Tunisie. De l'ambiguïté à l'entente 1945-1959*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 157-178.

<sup>1397</sup> DDF, 1958, t. I, n°90, p. 162-163 : télégramme n°s 154-158, Rome, 13 février 1958.

<sup>1398</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : dépêche (n° non mentionné), Rome, 26 février 1958.

Pella ont pu paraître provocantes aux yeux des Français, mais elles répondent souvent à des fins de politique intérieure qui exigent de ne pas trop prêter le flan à la critique, non seulement dans l'opinion<sup>1399</sup>, mais aussi au sein de Démocratie chrétienne<sup>1400</sup>. Parmi les adversaires d'une politique trop alignée sur les alliés atlantiques en général et sur la France en particulier, se trouve le secrétaire général du parti : Amintore Fanfani<sup>1401</sup>. Or, en juillet 1958, ce dernier s'installe à la présidence du Conseil. Pour la première fois, il semble qu'il y ait coïncidences de vues entre le Quirinal et le Viminal sur les questions de politique étrangère. Au palais Farnèse comme à Paris, on redouble d'attention et parfois même d'inquiétude.

## 2. La France et la politique méditerranéenne du cabinet Fanfani

Le 2 juillet, le secrétaire général de la Démocratie chrétienne et député d'Arezzo forme son deuxième gouvernement, qu'il dirige pendant sept mois<sup>1402</sup>. À l'issue de cette période, le Quai d'Orsay relève que :

« Le ciel jusqu'alors parfaitement serein des relations franco-italiennes a été traversé de quelques nuages depuis le printemps dernier. »<sup>1403</sup>

Au-delà des turbulences causées par le retour au pouvoir du général de Gaulle, la note fait explicitement référence aux conditions créées par la ligne politique suivie par le cabinet Fanfani. Certes, Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, l'horizon méditerranéen n'est pas le seul à s'être obscurci, mais l'affaire algérienne y charge l'atmosphère d'électricité. Le couple Gronchi-Fanfani, même si le second paraît moins impétueux, fait craindre à Paris des coups de tonnerre. Le ministre conseiller de l'ambassade, Wapler, rappelle qu'ils partagent le même projet :

« Fanfani est un des chefs de file de ces « activistes » de la Démocratie chrétienne qui désire que l'Italie assume un rôle plus important dans les affaires internationales, [...]

---

<sup>1399</sup> Il est intéressant de noter ici que le politologue français Jean Meyriat estime, à la fin des années soixante, que l'opinion publique italienne ne pèse guère sur les orientations de la politique étrangère (J. MEYRIAT, « Le rôle de l'opinion italienne dans l'élaboration de la politique étrangère », in L. HAMON, *L'Élaboration de la politique étrangère*, Paris, PUF, 1969, p. 139-143).

<sup>1400</sup> Pella attire l'attention sur cet aspect lorsqu'il le reçoit en février 1958, à propos de l'affaire de Sakiet. DDF, 1958, t. I, n°90, p. 162-163 : télégramme n°s 154-158, Rome, 13 février 1958.

<sup>1401</sup> Fanfani a notamment critiqué la position italienne lors du vote à l'ONU concernant l'affaire de Suez. L'abstention de son pays revient, selon lui, à faire preuve d'une trop grande complaisance envers Londres et Paris (P. CACACE, *op. cit.*, p. 492).

<sup>1402</sup> Le premier cabinet Fanfani n'a duré que douze jours, en janvier 1954.

<sup>1403</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : note de la direction générale des Affaires politiques, Paris, 4 février 1959.

qu'elle se montre plus autonome au sein de l'Alliance atlantique et développe une politique d'amitié avec les pays du Moyen-Orient. »<sup>1404</sup>

Le fait qu'il choisisse de détenir également le portefeuille des Affaires étrangères démontre indiscutablement qu'il souhaite donner un tour très personnel à la diplomatie italienne<sup>1405</sup>. L'homme est en outre précédé d'une solide réputation d'intellectuel d'une part – professeur à l'université de Milan, ses travaux sur les origines du capitalisme ont été remarqués – et d'homme politique d'autre part, fin à la manœuvre et autoritaire dans l'exercice du pouvoir<sup>1406</sup>, comme il l'a démontré en prenant la tête de la Démocratie chrétienne. Et, celui qui ne cache pas son admiration pour le général de Gaulle<sup>1407</sup> entend donner une nouvelle impulsion à son pays sur la scène internationale.

Dès sa nomination, les rumeurs vont bon train à Rome sur la mise en œuvre, sous la pression des sociaux-démocrates et de l'aile gauche de la Démocratie chrétienne, d'une politique « d'activisme en Méditerranée »<sup>1408</sup>. Il est question, dans le programme de gouvernement, de « la vocation de l'Italie à étendre la zone de liberté en Méditerranée »<sup>1409</sup>. Dans ces conditions, le discours d'investiture du nouveau président du Conseil est très attendu. De son intervention au Sénat, l'ambassade retient avec un certain soulagement que, d'une part, la fidélité à l'Alliance atlantique et à l'Europe en construction est renouvelée et que, d'autre part, le passage concernant les relations avec les pays arabes demeure dans le vague<sup>1410</sup>. Fanfani y déclare à ce propos :

« Les pays arabes du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord ainsi qu'Israël entretiennent avec nous des relations amicales, que nous proposons de rendre toujours plus actives dans le cadre d'une contribution de l'Italie à élargir l'aire de la prospérité et par conséquent à consolider la liberté sur les rives de la Méditerranée. »<sup>1411</sup>

Le Quai d'Orsay se montre plus réservé et l'on peut lire en marge du télégramme envoyé du palais Farnèse rendant compte du discours une note manuscrite indiquant que le

---

<sup>1404</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 290 : dépêche n°1247/EU, Rome, 7 août 1958.

<sup>1405</sup> Le sentiment est renforcé lorsque se répand l'information selon laquelle Fanfani fait parvenir à Eisenhower et à Adenauer un courrier rédigé à son domicile sur sa machine à écrire personnelle et sans que celui-ci ne soit vu, comme le veut l'usage, par le secrétaire général et le directeur des Affaires politiques du palais Chigi. Cité in P. CACACE, *op. cit.*, p. 504.

<sup>1406</sup> P. CACACE, *op. cit.*, p. 508. L'auteur rappelle une anecdote qui, à l'époque, a fait couler beaucoup d'encre, selon laquelle le ministre exige qu'à huit heures précises tous les bureaux des diplomates qui n'ont pas encore pris leur service à cette heure soient ouverts et que soient retirées les clés des absents.

<sup>1407</sup> G. GALLI, *Fanfani*, Milano, Feltrinelli, 1975, p. 6.

<sup>1408</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : télégramme n°s 638-642, Rome, 10 juillet 1958.

<sup>1409</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 277 : dépêche n°1084/EU, Rome, 30 juin 1958. La dépêche précise cependant qu'il n'est pas indifférent de noter que la proposition socialiste pour une « vocation médiatrice de l'Italie » s'est transformée en « vocation de l'Italie à étendre la zone de liberté en Méditerranée ».

<sup>1410</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : télégramme n°s 638-642, Rome, 10 juillet 1958.

<sup>1411</sup> *Relazioni internazionali*, n°29, 12 juillet 1958.



texte fourni par l'ambassade d'Italie est d'une « duplicité dangereuse »<sup>1412</sup>. L'heure est à la défiance.

L'actualité internationale ne tarde pas à mettre les intentions italiennes et les positions françaises à l'épreuve, en braquant ses projecteurs au cours de l'été 1958 sur le Moyen-Orient. Le débarquement de troupes américaines au Liban et le parachutage de troupes britanniques en Jordanie, à la suite du coup d'État en Irak, place la Méditerranée au cœur de la guerre froide<sup>1413</sup>. L'intervention décidée par Eisenhower fait, en effet, craindre à Khrouchtchev que les troupes anglo-américaines ne poursuivent leur expédition en Irak et en Syrie<sup>1414</sup>. Pour les Français et les Italiens, le problème réside plutôt dans la démonstration de puissance que les États-Unis offrent en Méditerranée, ce qui les réducts à jouer les seconds rôles<sup>1415</sup>. De Gaulle se montre d'ailleurs fort contrarié de ne pas avoir été informé de l'opération américaine dans un pays où la France dispose traditionnellement d'intérêts. Il ne manque pas de le faire savoir au président Eisenhower<sup>1416</sup> et dépêche au large de Beyrouth un croiseur afin de souligner symboliquement sa préoccupation. Le caractère brutal de l'intervention anglo-américaine et les vives protestations soviétiques appellent néanmoins une solution négociée. C'est donc à la faveur de ces négociations que Français et Italiens entendent prendre ou reprendre, selon le cas, leurs positions dans la région. Mais, les moyens d'y parvenir divergent quelque peu et surtout ils dévoilent en filigrane une conception concurrentielle du rapport des deux pays.

Pour Fanfani, l'occasion est belle de développer la diplomatie active dont il rêve. Dès le lendemain du débarquement américain, il adresse une lettre à Eisenhower indiquant son souhait de participer à la recherche d'une solution<sup>1417</sup>. Puis, il entame une tournée diplomatique, dédiée quasi-exclusivement à la crise du Moyen-Orient, qui débute à Rome par une rencontre avec Couve de Murville, le 27 juillet, puis qui le conduit à Washington les 29 et 30, à Londres le 1<sup>er</sup> août, à Bonn le 2 et enfin à Paris où il rencontre le général de Gaulle le 7. À chacune de ses étapes, il plaide pour une étroite solidarité occidentale qui permettrait d'associer l'Italie à un règlement. C'est à Washington qu'il obtient son plus beau succès, en dépit d'une divergence d'appréciation sur les relations à entretenir avec Nasser – le secrétaire d'État américain se montre beaucoup moins conciliant que Fanfani<sup>1418</sup>. En effet, il parvient

---

<sup>1412</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : télégramme n<sup>os</sup> 638-642, Rome, 10 juillet 1958.

<sup>1413</sup> Le nouveau gouvernement irakien dirigé par le général Kassem libère les communistes de prison et dénonce le pacte de Bagdad, signé en 1955 avec la Turquie et qui est en fait une alliance indirecte avec les occidentaux. Face aux agitations dans son pays, le président libanais Chamoun, proche des États-Unis, fait appel aux troupes américaines tandis que la menace pèse également sur la Jordanie.

<sup>1414</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> février 1958, la Syrie et l'Égypte se sont rassemblées dans une République arabe unie qui entretient d'étroites relations avec l'URSS.

<sup>1415</sup> P. BARRAL, « La Méditerranée dans la guerre froide », *op. cit.*, p. 302.

<sup>1416</sup> DDF, 1958, t. II, n<sup>o</sup>47, p. 89-91 : n<sup>os</sup> 7492-7500 ; 8011-8019, Paris, 17 juillet 1958.

<sup>1417</sup> FRUS, 1958-1960, vol. VII, part 2.; letter from Prime Minister Fanfani to Président Eisenhower, Rome, July 18, 1958, p. 462-463 .

<sup>1418</sup> FRUS, 1958-1960, vol. VII, part 2.; memorandum of conversation, July 29, 1958, p. 466-473.

non seulement à faire inscrire sur le communiqué qui clôt sa visite la reconnaissance par les États-Unis des intérêts particuliers de l'Italie « dans les affaires de la zone méditerranéenne, garantissant dans chaque cas une place qui convient dans les consultations »<sup>1419</sup>, mais il se pose également en défenseur des pays arabes en relançant un projet d'assistance économique à destination de ces pays<sup>1420</sup>.

Du côté français, on ne goûte que modérément cette activité diplomatique italienne qui apparaît à certains égards comme une ouverture envers Nasser. Outre le contentieux de Suez, il ne faut pas oublier que Nasser s'est exclamé à Damas, le 17 juillet :

« Le drapeau de la liberté sera prochainement hissé à Alger comme à Beyrouth et à Amman. »<sup>1421</sup>

Au-delà de cet aspect, les positions françaises et italiennes divergent sensiblement non pas sur le fond – rétablir la paix et l'équilibre dans la région – mais sur des questions de procédure. Les Français ne souhaitent pas, en effet, exclure l'hypothèse d'une rencontre au sommet entre les puissances, proposée par Khrouchtchev<sup>1422</sup>, tandis que les Italiens adoptent la ligne anglo-américaine qui fait prévaloir des discussions dans le cadre de l'ONU. Fanfani indique à Couve de Murville :

« L'utilisation de cette instance internationale évite de donner l'impression aux États mineurs que se constituent des directoires qui règlent les grands problèmes. »<sup>1423</sup>

Afin de concilier les points de vue, il propose alors que le Conseil de sécurité établisse une liste d'États, parmi lesquels l'Italie, appelés à se réunir pour étudier l'ensemble des problèmes du Moyen-Orient, et non pas exclusivement les questions libanaises et jordanaises, comme le souhaitent notamment les Britanniques. Les conclusions de cette conférence, réunie à Genève, seraient ensuite soumises au Conseil de sécurité. Si Couve de Murville veut bien reconnaître l'intérêt que représentent pour l'Italie les questions du Moyen-Orient et son désir normal de participer à la préparation du règlement, il estime que l'essentiel réside avant tout dans la recherche d'un accord avec les Soviétiques. La priorité ne semble donc pas être d'associer les Italiens, même s'il paraît indispensable de ménager leur susceptibilité et de ne pas leur donner le sentiment d'être écartés. C'est en tout cas le point de vue de Palewski qui, dès le mois de juin, lorsque la formation du cabinet Fanfani est

---

<sup>1419</sup> Cité in L. V. FERRARIS (a cura di), *op. cit.*, 126.

<sup>1420</sup> P. CACACE, *op. cit.*, p. 506. Si Fanfani indique que c'est sur sa suggestion que les Américains adoptent le projet, il faut rappeler que la proposition n'a rien de très original puisqu'elle reprend le plan Pella, élaboré quelques mois plus tôt, qui lui-même n'est qu'un prolongement de la doctrine Eisenhower, édictée en janvier 1957.

<sup>1421</sup> Cité in J.-B. DUROSELLE, *Histoire diplomatique de 1919 à nos jours*, Paris, Dalloz, 1990, p. 632.

<sup>1422</sup> DDF, 1958, t. II, n°58, p. 114-118 : télégramme n°2731, Moscou, 19 juillet 1958.

<sup>1423</sup> DDF, 1958, t. II, n°79, p. 164-172 : compte rendu des conversations entre M. Couve de Murville et M. Fanfani, Rome, 27 juillet 1958.

pressentie, soulève la nécessité de pratiquer envers l'Italie « une politique d'égard »<sup>1424</sup>. L'appel de l'ambassadeur est entendu par de Gaulle qui reçoit Fanfani. Le Général apprécie à cette occasion chez son interlocuteur « l'envergure de son esprit, la prudence de son jugement, l'urbanité de ses manières »<sup>1425</sup>. Ils évoquent longuement la crise du Moyen-Orient, bien que le Général ait la conviction qu'on ne puisse sur le fond résoudre le problème, tout juste peut-on espérer un *modus vivendi*<sup>1426</sup>. Les propos qu'il tient au président du Conseil italien lorsqu'il s'agit d'envisager la procédure à suivre sont révélateurs de son état d'esprit :

« D'une manière générale, l'ONU peut jouer un rôle utile, mais pour l'essentiel, c'est ce que feront les puissances qui comptera. À cet égard les trois puissances de l'Europe occidentale, je veux dire la République fédérale, l'Italie et la France doivent jouer un rôle propre et ne pas abandonner le problème aux Anglo-Saxons qui d'ailleurs ne parviendront pas seuls à le régler. Entre nos trois pays, s'est institué un état de paix qui doit donner naissance à une coopération effective. [...] Il faut que la question soit examinée entre l'URSS, la Grande-Bretagne, les États-Unis, l'Italie, l'Allemagne fédérale et la France. Sous quelle forme ? Nous pourrions à trois prendre une position commune que la France ferait valoir, nous pourrions aussi imaginer une autre procédure c'est un point sur lequel nous n'avons pas de préférence. L'important est qu'il y ait une position commune des trois puissances européennes, qui, réunies, pourraient jouer un rôle beaucoup plus important qu'isolément. »<sup>1427</sup>

Pour la première fois, de Gaulle trace ici une des grandes lignes de sa politique étrangère : l'affirmation d'une puissance européenne face à l'allié transatlantique. Croit-il pouvoir ainsi offrir un point de convergence aux thèses néo-atlantistes défendues dans les milieux dirigeants italiens ? Sans doute, mais sa prétention à assurer le *leadership* européen en atténue la portée. La crise du Moyen-Orient nous fait toucher là un élément structurant de la politique française à l'égard du voisin transalpin, au moins jusqu'en 1962, et sur lequel nous reviendrons<sup>1428</sup>. Pour le moment, observons que le dénouement de cette crise n'incite pas Fanfani à se soumettre à quelque puissance que ce soit puisqu'une résolution est adoptée aux Nations unies à l'unanimité, le 21 août, suivant laquelle le Moyen-Orient doit être tenu à l'écart des querelles entre les grands<sup>1429</sup>.

---

<sup>1424</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°953/EU, Rome, 12 juin 1958.

<sup>1425</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, op. cit., p. 202.

<sup>1426</sup> DDF, 1958, t. II, n°108, p. 241-246 : compte rendu des entretiens franco-italiens à l'hôtel Matignon, Paris, 7-8 août 1958.

<sup>1427</sup> *Idem*.

<sup>1428</sup> Cf. chapitres suivants.

<sup>1429</sup> Les États-Unis retirent alors leurs troupes du Liban.

C'est une opportunité pour Fanfani de mettre en œuvre son dessein. À la foire du Levant qu'il inaugure à Bari au début du mois de septembre 1958, l'ambassade relève un passage sans équivoque de son discours :

« En ma qualité d'historien, je ne puis oublier, jusque dans mon action gouvernementale, qu'à deux reprises au moins l'Italie fût grande, quand elle sut prendre conscience de sa fonction de pont entre l'Europe et les pays du bassin méditerranéen. »<sup>1430</sup>

Dans le but de donner du corps à sa politique, il charge Randolfo Pacciardi, un républicain, président de la commission de la Défense à la Chambre des députés d'effectuer un grand voyage d'information dans toutes les capitales des pays arabes<sup>1431</sup>. En réunissant à Rome tous les ambassadeurs accrédités auprès des États du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord au retour de Pacciardi, c'est un autre signe fort qu'il délivre<sup>1432</sup>. Il confirme en outre sa volonté de considérer Nasser comme un interlocuteur de premier plan en envisageant de se rendre en Égypte. À Paris, ce projet de visite dans une capitale qui abrite et soutient le GPRA est accueilli avec réserve. Concernant la question algérienne et l'implication des Italiens, les informations qui proviennent à Paris sont contradictoires. Palewski rapporte ainsi une conversation avec son collègue allemand au cours de laquelle celui-ci indique que, au cours d'un entretien avec Adenauer, Fanfani tend à voir la solution du problème dans une fédération du Maghreb, associée à la France dans une communauté plus large et comprenant une république algérienne indépendante<sup>1433</sup>. À la fin d'un mois d'octobre marqué par la tenue du colloque méditerranéen de Florence<sup>1434</sup>, Fanfani affirme néanmoins à la Chambre, en réponse à une demande de la gauche portant sur la reconnaissance de ce gouvernement algérien, que « le devoir moral, le respect du droit international et le respect des alliances » l'interdit<sup>1435</sup>.

Le rappel brutal de l'ambassadeur d'Italie à Paris jette plus encore le trouble sur les intentions de Fanfani. En effet, vue de Paris, la présence d'Alberto Rossi-Longhi rue de Varenne est jusqu'alors un gage de la fidélité italienne à la solidarité européenne et atlantique<sup>1436</sup>. Francophile très apprécié, on se souvient que lorsqu'il occupait les fonctions de secrétaire général du palais Chigi, il avait approuvé les positions françaises dans l'affaire de Suez. La presse française croit d'ailleurs savoir que son rappel à Rome, quelques mois seulement après sa nomination au début de l'année, est dû aux divergences qui seraient nées

---

<sup>1430</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : dépêche n°1380/EU, Rome, 9 septembre 1958.

<sup>1431</sup> *Relazioni internazionali*, n°41, 11 octobre 1958.

<sup>1432</sup> L. V. FERRARIS ( a cura di), *op. cit.*, 126. Cette mission est également un geste à destination des Républicains qui se montrent très septiques vis-à-vis des orientations de la politique étrangère de Fanfani.

<sup>1433</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n°s 890-892, Rome, 28 septembre 1958.

<sup>1434</sup> Cf. *supra* (II. A. 3)

<sup>1435</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : télégramme n°1031, Rome, 30 octobre 1958.

<sup>1436</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : note de la direction générale des Affaires politiques, Paris, février 1959.

alors entre lui et le Quirinal<sup>1437</sup>. À Paris, les regrets sont d'autant plus amers que la méthode employée paraît bien cavalière puisque la nouvelle est apprise par la presse. En outre, son successeur, Leonardo Vitetti bénéficie, notamment de la part de la presse, d'un accueil peu enthousiaste au regard de sa carrière, qui l'a conduit au poste de directeur politique au palais Chigi au moment du « coup de poignard dans le dos »<sup>1438</sup>. Au-delà du seul cas Rossi-Longhi, Fanfani opère toute une série de remplacements au ministère des Affaires étrangères en installant des hommes qui lui sont dévoués et que l'on appelle à Rome le « groupement des Mau-Mau »<sup>1439</sup>. À Paris, on s'interroge sur la signification de cette « fanfanisation de la diplomatie » selon la formule de *France Observateur*. Et les assurances données à Couve de Murville par le secrétaire d'État aux affaires étrangères, Alberto Folchi, venu assister, le 9 novembre, à la rencontre de football opposant les deux équipes nationales au stade de Colombes, ne dissipe que partiellement la mauvaise impression laissée par ces bouleversements. À la fin du mois, Palewski constate encore « un refroidissement dans l'attitude de Fanfani et de son entourage »<sup>1440</sup>.

L'ambassadeur estime cependant qu'il ne faut pas trop s'alarmer de cette situation. En effet, la marge de manœuvre de Fanfani est très réduite tant les oppositions à sa politique sont nombreuses, notamment lorsqu'elle menace l'amitié italo-française. Au début du mois de novembre, le Conseil national de la Démocratie chrétienne donne lieu à un concert de critiques orchestré par son prédécesseur, Giuseppe Pella, qui prétend que :

« Les rapports franco-italiens ne sont pas aujourd'hui ce qu'ils devraient être. »<sup>1441</sup>

Pour ne pas aggraver les choses, il conseille de renoncer au voyage au Caire, perspective à laquelle le président du Conseil se refuse. Du côté français, l'atmosphère polémique qui entoure en Italie cette visite semble garantir contre toute initiative intempestive de la part du gouvernement. Avant que Fanfani ne se rende à Paris, au début du mois de décembre, Palewski indique au Quai d'Orsay que, compte tenu des difficultés de politique intérieure auxquelles est confronté le président du Conseil, il n'a guère de liberté pour prendre de grandes décisions en politique extérieure. L'ambassadeur écrit :

---

<sup>1437</sup> Sa disgrâce serait en relation avec le fait qu'il a retenu un message adressé directement par Gronchi à Eisenhower, message qu'il ne jugeait pas conforme, ni aux usages, ni aux instructions du gouvernement.

<sup>1438</sup> *L'Express*, 20 novembre 1958. *France Observateur* relève que : « selon le « journal » de Ciano, Vitetti lui aurait été imposé par Mussolini, pour le surveiller au moment où, précisément, Ciano commençait à redouter les conséquences d'une politique pro-hitlérienne » (13 novembre 1958). Enrico Serra prétend au contraire que Vitetti fait partie des diplomates qui ont œuvré dans le but de tenir l'Italie hors du conflit engagé par Hitler. (E. SERRA, *Professione : ambasciatore d'Italia*, Milano, Franco Angeli, 1999, p. 185-196).

<sup>1439</sup> Cette appellation fait référence aux guerriers kenyans et se justifie par le fait que la nouvelle équipe mise en place est entraînée par deux hommes, Gerolamo Messeri et Raimondo Manzini dont les patronymes commencent par un « M ».

<sup>1440</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n<sup>os</sup> 1161-1165, Rome, 28 novembre 1958.

<sup>1441</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : télégramme n<sup>os</sup> 1118-1122, Rome, 10 novembre 1958.

« Il recherche surtout un succès de prestige exploitable auprès de l'opinion afin de donner l'impression qu'il partage les grandes affaires. »<sup>1442</sup>

Dans ces conditions, le général de Gaulle choisit la voie de l'apaisement lors de son entrevue à l'hôtel Matignon, le 18 décembre 1958, en affirmant :

« La France n'a pas d'objection à ce que l'Italie ait une politique de contact au Moyen-Orient et ce, d'autant plus que Nasser paraît hésitant. La France ne méconnaît pas l'action que l'Italie est capable d'exercer dans cette région. [...] D'une manière générale, les contacts que l'Italie a en Orient n'ont rien de désobligeant pour la France, d'autant plus que celle-ci sait très bien que ces contacts ne sont pas dirigés contre elle. »<sup>1443</sup>

Bien que Fanfani indique que l'objet de son voyage est uniquement de tenter de contrebalancer l'influence soviétique dans cette région, Palewski ne manque pas, quelques jours seulement avant le départ du président du Conseil, de le mettre en garde contre d'éventuels contacts avec des représentants du FLN<sup>1444</sup>.

Le 6 janvier 1959, Fanfani arrive enfin au Caire où il s'entretient avec Nasser. Le communiqué final de la rencontre, qui fait état de conventions économiques et culturelles entre l'Italie et l'Égypte, ne soulève aucune contestation à Paris. Néanmoins, on attend de Fanfani un compte rendu plus direct. Le président du Conseil italien ne voit aucun inconvénient à se rendre à Paris, au contraire, la démarche lui permet d'illustrer sa politique de pont. Reçu par le Premier ministre, Michel Debré, il évoque longuement la nécessité de contrer en Égypte l'assistance économique des Soviétiques. Debré partage le point de vue, mais il rappelle, à dessein, que « l'unité de la politique occidentale est pour les années à venir le problème fondamental »<sup>1445</sup>.

On ressent à l'évidence le besoin de répéter des appels à la solidarité en dépit des assurances données. Cet état de suspicion, réciproque, nous le verrons, en raison de certaines initiatives du général de Gaulle dans d'autres domaines, marque incontestablement la période passée par Fanfani à la tête du gouvernement. Sa démission, au début du mois de février 1959, même si cela n'est pas dit clairement, est vécue à Paris comme un soulagement. Si son cabinet a affiché une politique ambitieuse en Méditerranée, il n'a pas fondamentalement modifié la position italienne en ce qui concerne la question algérienne, objet de tous les tourments français. Il n'en demeure pas moins que l'épisode du premier colloque

---

<sup>1442</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n<sup>os</sup> 1223-1225, Rome, 12 décembre 1958.

<sup>1443</sup> DDF, 1958, t. II, n<sup>o</sup>430, p. 896-898 : compte rendu d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani à l'hôtel Matignon, Paris, 18 décembre 1958.

<sup>1444</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n<sup>os</sup> 4-7, Rome, 3 janvier 1959.

<sup>1445</sup> DDF, 1959, t. I, n<sup>o</sup>28, p. 55-57 : compte rendu de l'entretien du 15 janvier 1959 entre M. Debré et M. Fanfani.

méditerranéen de Florence a provoqué, sur ce sujet, un point de tension qui illustre tout de même certaines équivoques du côté italien.

### **3. Un point de tension : le premier colloque méditerranéen de Florence**

La tenue du premier colloque méditerranéen de Florence du 3 au 6 octobre 1958 suscite des réactions dont les échos dépassent le cadre culturel habituellement réservé à ce type de manifestation. Les raisons sont à trouver dans la personnalité de son organisateur, les liens qu'il entretient avec les milieux dirigeants italiens et la vocation de son projet dans un contexte où les sensibilités françaises sont exacerbées.

Le colloque est organisé par Giorgio La Pira, maire de Florence entre 1951 et 1957. Il prolonge ainsi une entreprise engagée quelques années plus tôt par la réunion annuelle de personnalités provenant de divers horizons afin de favoriser le rapprochement et la compréhension entre tous les peuples<sup>1446</sup>. L'homme, qui incarne « un catholicisme original, intransigeant sur la substance de la foi et dans le même temps très ouvert dans les rapports humains »<sup>1447</sup>, souhaite rassembler pour la première édition de son colloque méditerranéen des représentants chrétiens, musulmans et israélites. Il estime, en effet, que les valeurs spirituelles peuvent représenter un socle commun aux peuples méditerranéens susceptibles de leur permettre de nouer entre eux des liens pacifiques<sup>1448</sup>.

Pour les diplomates français, La Pira n'est pas seulement un idéaliste qui, épris du bonheur des hommes, met sa générosité au service de la paix dans le monde. Il est en effet connu pour le rôle dynamique qu'il tient dans l'animation du courant « démo-musulman ». En 1957, déjà, le palais Farnèse croit savoir que l'orientation hostile à l'égard de la politique française en Afrique du Nord du *Popolo*, le journal démocrate-chrétien, est inspiré par La Pira puisque le rédacteur en chef est l'un de ses « disciples »<sup>1449</sup>. Le « saint maire de Florence », selon une expression couramment employé par la presse, suit donc la même ligne politique

---

<sup>1446</sup> Il organise ainsi chaque année des congrès à Florence sur des thèmes différents : en 1952 (mai) : « Conditions et civilisation chrétienne dans le monde. Ses aptitudes permanentes à être un instrument de paix et d'unification des peuples » ; en 1953 (20-27 juin) : « Prière et poésie dans le monde moderne » ; en 1954 (20-26 juin) : « Culture et révélation » ; en 1955 (21-27 juin) : « L'histoire et les prophéties ».

Le VII<sup>e</sup> Congrès, prévu du 22 au 28 juin 1957 sur le thème « Unité et diversité », ne peut être tenu en raison d'une crise au sein du conseil municipal de Florence, qui conduit La Pira à démissionner de ses fonctions.

<sup>1447</sup> P. FORNARA, « Giorgio La Pira e l'Algeria », in R.H RAINERO (a cura di), *op. cit.*, p. 389.

<sup>1448</sup> La publication en France, peu de temps avant la tenue du colloque méditerranéen, d'un recueil de ses textes présenté par Robert Juffé, journaliste chargé des questions religieuses à l'AFP, permet à La Pira d'exposer les fondements de sa pensée politique. Cf. G. LA PIRA, *Esquisses pour une politique chrétienne*, Paris, Plon, 1958. Voir aussi E. de MIRIBEL, *Giorgio La Pira. Espérer contre toute espérance*, Paris, Desclée de Brouwer, 1992.

<sup>1449</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : dépêche n° 139, Rome, 25 janvier 1957.

que le président Gronchi et que Fanfani, avec lequel il entretient des rapports anciens et amicaux<sup>1450</sup>.

Plusieurs indices laissent à penser, du côté français, que l'action de La Pira s'apparente à une diplomatie officieuse envers le FLN, plus directe que ne le permettent les démarches officielles. La participation au comité d'organisation du colloque d'une revue française, *Études méditerranéennes*, connue pour son orientation défavorable à la politique du gouvernement en Algérie, laisse entrevoir de fâcheuses perspectives<sup>1451</sup>. Mais ce sont surtout les rumeurs d'une invitation lancée à des membres du FLN à participer au colloque qui accentuent les préventions françaises et font basculer cette manifestation au cœur des malentendus franco-italiens sur la question algérienne. Jean Daridan, le directeur des Affaires politiques et économiques écrit à Palewski pour lui indiquer la conduite à tenir :

« Je vous serais obligé de vous enquérir directement auprès de La Pira — ou, à son défaut, auprès de telle autre personnalité qui vous apparaîtra qualifiée pour engager la responsabilité collective des organisateurs du colloque de Florence — de la participation éventuelle à ce congrès d'Algériens ayant des liens avérés avec le FLN. »<sup>1452</sup>

Dans un premier temps, les nouvelles sont rassurantes puisque La Pira informe Palewski qu'aucun représentant du FLN ne participera au colloque et que la question algérienne n'y sera pas abordée<sup>1453</sup>. Les jours qui suivent sont en revanche empreints d'une certaine confusion et l'ambassadeur multiplie les démarches pour obtenir des éclaircissements<sup>1454</sup>. En dépit des assurances qui lui sont données de voir refouler tout représentant du FLN se présentant aux frontières, Palewski est averti, le 2 octobre 1958, de l'arrivée à Rome de d'Ahmed Boumendjel. À sa grande stupéfaction, compte tenu des déclarations de La Pira, il apprend que le chef du service d'information du FLN s'apprête à se rendre à Florence, ce que La Pira continue étrangement de démentir auprès du ministre conseiller de l'ambassade. Fanfani fait alors savoir, par l'intermédiaire du directeur des Affaires politiques du palais

---

<sup>1450</sup> Les deux hommes ont appris à se connaître pendant la guerre, dans l'entourage du père Gemelli, dans un groupe milanais de résistance au régime fasciste. La Pira est ensuite, en 1948, sous-secrétaire d'État de Fanfani lorsque celui-ci détenait le portefeuille du ministère du Travail. Leur relation est aussi très spirituelle, comme en témoigne leur correspondance. Cf. A. FANFANI, G. LA PIRA : *Un Profilo e 24 lettere inedite*, Milano, Rusconi, 1978.

<sup>1451</sup> Cette revue paraît pour la première fois au cours de l'été 1957. Le comité de rédaction de la revue comprend : Pierre Corval (rédacteur en chef), Robert Barrat, Béchir Ben Yahmed, Jean Daniel, Mohamed El Fasi, Félix Garras, Joe Golan, Jean Lacouture, Jean Rous. Elle est, en outre, éditée par les Éditions de Minuit qui font l'objet d'une étroite surveillance depuis la parution de la brochure sur l'Affaire Audin, en mars 1958. Cf. A. SIMONIN, « Les Éditions de Minuit et les Éditions du Seuil. Deux stratégies éditoriales face à la guerre d'Algérie », in J-P. RIOUX et J-F. SIRINELLI (dir.), *La Guerre d'Algérie et les intellectuels français*, Bruxelles, Complexe, 1999, p. 219-246.

<sup>1452</sup> AMAE, série Z, Europe 1944-1970, Italie, vol. 299 : télégramme (n° non mentionné), Paris, 24 septembre 1958.

<sup>1453</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n°895, Rome, 29 septembre 1958.

<sup>1454</sup> AMAE, Mission de liaison pour les Affaires algériennes, vol. 39 : télégramme n°s 947-952, Rome, 8 octobre 1958.



Chigi, qu'il sera difficile d'empêcher Boumendjel de se rendre à Florence, mais que la police fera pression sur lui pour le dissuader de se présenter au *palazzo Vecchio* où se déroule le colloque. Palewski s'en indigna et fit parvenir un aide-mémoire au palais Chigi demandant le refoulement immédiat du représentant du FLN. Cette dernière démarche est vaine puisque l'ambassadeur est informé le 3 octobre que Boumendjel vient de quitter Rome pour Florence. Devant ces atermoiements, le Quai d'Orsay s'efforce alors de limiter la présence de ressortissants français dans la capitale toscane. Le sénateur André Armengaud qui fait part de ses hésitations est dissuadé<sup>1455</sup> tandis que des pressions sont exercées sur le ministre des Travaux publics et du tourisme, Robert Buron pour qu'il renonce à se rendre au colloque<sup>1456</sup>. Si la délégation française demeure toutefois en nombre<sup>1457</sup>, seul le consul général à Florence assiste à la soirée d'inauguration où sont présents vingt-sept ambassadeurs<sup>1458</sup>.

Cette présence diplomatique se fait d'ailleurs seulement pour ne pas manquer à l'usage protocolaire en raison de la présence des plus hautes autorités de l'État. En effet, et ce n'est pas la moindre des contrariétés du côté français, Gronchi et Fanfani ainsi que Folchi assistent à cette cérémonie, confirmant ainsi leur soutien à l'initiative de La Pira. De plus, le président du Conseil donne à son discours une tonalité très politique en déclarant :

« Je prie chacun des participants de rapporter dans sa patrie, à ses propres chefs et à ses propres concitoyens, l'écho vivace de la volonté de paix qui anime le gouvernement et le peuple italiens, et le témoignage de la constante recherche que nous faisons des occasions et des moyens d'étendre l'ère de la prospérité et de la liberté dans le monde entier, et en premier lieu sur les terres qui, comme les nôtres, sont baignées par la Méditerranée. »<sup>1459</sup>

Certes, la police italienne interdit, ce soir là, l'accès de la salle des Cinq cents à Boumendjel, afin de préserver les apparences, mais dès le lendemain, les agents du SDECE, envoyés pour surveiller le déroulement du colloque, observent son apparition<sup>1460</sup>. La réaction est immédiate : le consul français quitte aussitôt le palais. Le colloque prend alors une tournure nettement défavorable à la France. Le retrait forcé de La Pira, victime d'un malaise

---

<sup>1455</sup> AMAE, série Europe 1956-1970, Italie, vol. 299 : lettre d'André Armengaud, 11 septembre 1958.

<sup>1456</sup> Robert Buron, membre du MRP et très attaché au processus de décolonisation, avait, dans un premier temps, accepté de se rendre au colloque le 5 octobre. ( R. BURON, *Par goût de la vie*, Paris, Éd. Cerf, 1973, p. 34).

Jean Lacouture affirme que le général de Gaulle aurait envisagé de nouer un premier contact avec le FLN lors du colloque de Florence, par l'intermédiaire de Buron (J. LACOUTURE, t. II, *op. cit.*, p. 613-614). La documentation consultée ne permet pas de confirmer cette hypothèse.

<sup>1457</sup> Au sein de cette délégation figurent, aux côtés des membres du comité de rédaction d'*Etudes méditerranéennes*, des universitaires de grands renom comme les professeurs Jacques Berque, Charles-André Julien et Louis Massignon, le théologien Jean Danielou, mais aussi des élus comme le député-maire de Belfort, Pierre Dreyfus-Schmidt, et le sénateur Edgar Pisani. On pouvait aussi remarquer, parmi les participants français, Jean Amrouche, rédacteur en chef à l'ORTF et Roland Pré, président de l'office minier de la France d'outre-mer.

<sup>1458</sup> *Le Monde*, 5-6 octobre 1958.

<sup>1459</sup> *Premier colloque méditerranéen de Florence*, Florence, Congrès méditerranéen de la Culture, sd., p. 14-15.

<sup>1460</sup> SHAT, 14 S 90, télégramme n°324 EMGA/2, Rome le 4 octobre 1958.

au cours de la première matinée, et son remplacement à la présidence par le prince marocain Moulay Hassan créent des conditions propices à des déclarations intempestives. Le sénateur communiste Velio Spano donne le premier coup de semonce en réclamant à la tribune l'indépendance de l'Algérie. Il est suivi dans le même sens par Boumendjel qui prend la parole, malgré certaines pressions pour l'en empêcher, et par d'autres intervenants maghrébins.

La présence du sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères à la séance de clôture accrédite la thèse selon laquelle les autorités italiennes apportent une caution officielle à une manifestation contraire aux intérêts français. Le journal *Le Monde* n'hésite pas à évoquer un « incident diplomatique franco-italien »<sup>1461</sup>. Une partie de la presse hexagonale contribue d'ailleurs à dramatiser l'événement dans ce sens, à l'image de *Paris-Presse* qui lance des accusations sans détours. Le quotidien estime que La Pira « a aidé M. Fanfani à duper les Français » et il ajoute :

« On a assisté à une série d'attaques acrimonieuses et violentes contre la France et à une vaste manœuvre diplomatique de l'Italie pour se créer un nouveau rôle : celui de médiatrice des conflits méditerranéens. »<sup>1462</sup>

L'article alimente la polémique puisque le gouvernement italien réagit dans un premier temps par l'intermédiaire de la revue officieuse du ministère des Affaires étrangères, *Esteri*. Giovanni Ansaldo y écrit que :

« Le colloque ne méritait pas cet excès d'honneur, ni cette indignité. »<sup>1463</sup>

Il semble qu'à Rome l'ampleur prise par cette affaire surprenne et suscite un certain embarras. Il devient donc nécessaire d'en limiter les effets en niant toute implication officielle. *Esteri* reproche au *Monde* et à *Paris-Presse* d'avoir gonflé l'affaire tandis que Fanfani les décrit, plus tard, comme des « journaux fantaisistes »<sup>1464</sup>. Le président du Conseil fait d'ailleurs part à Palewski, venu lui rendre visite, de sa surprise face aux accusations de duplicité et lui assure qu'il est « armé pour se défendre »<sup>1465</sup>. Mais la rencontre avec l'ambassadeur lui fait prendre conscience que l'affaire n'est pas seulement un objet d'agitation médiatique. En effet, les instructions données au préalable par le Quai d'Orsay témoignent de l'interprétation et de la dimension officielle accordée au colloque méditerranéen :

---

<sup>1461</sup> *Le Monde*, 7 octobre 1958.

<sup>1462</sup> *Paris-Presse L'Intransigeant*, 8 octobre 1958.

<sup>1463</sup> *Esteri*, n°19, 15 octobre 1958.

<sup>1464</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : télégramme n°1032, Rome, 30 octobre 1958.

<sup>1465</sup> DDF, 1958, t. II, n°238, p. 499-501 : télégramme n°s 965-974, Rome, 11 octobre 1958.

« Le gouvernement italien ne peut aujourd'hui que mesurer les conséquences provoquées par son attitude équivoque dans la regrettable affaire du colloque méditerranéen. En passant outre à nos avertissements et en donnant son patronage à une entreprise à laquelle la qualité de ses participants ôtait tout caractère privé, il ne pouvait méconnaître qu'il s'engageait dans une voie de nature à compromettre les relations confiantes entre nos deux pays. Vous voudrez bien appeler très fermement l'attention de M. Fanfani sur la responsabilité qui, dans cette affaire, incombe aux dirigeants italiens. »<sup>1466</sup>

La mise en cause de la responsabilité des autorités italiennes ne saurait être plus claire.

En insistant sur les responsabilités du gouvernement italien, les dirigeants français cherchent indiscutablement à instiller dans leurs esprits un sentiment de culpabilité. On espère que par un acte de repentance, ils s'aligneront désormais plus fidèlement sur les positions françaises. Cette ligne est définie le soir même de la clôture du colloque par le ministre conseiller de l'ambassade dans un rapport sur les enseignements à tirer du colloque :

« Cette malencontreuse affaire nous donne une bonne occasion de procéder à une mise au point. Le congrès de Florence a confirmé que dans un monde divisé l'Italie ne peut être l'amie de tous et continuer à prétendre, soit que les problèmes ne se posent pas, soit qu'une solution peut être trouvée par simple bonne volonté dans une atmosphère conciliatrice. Des choix s'imposent : le gouvernement italien doit comprendre que si nous comprenons fort bien nous-mêmes qu'il veuille entretenir des relations amicales avec les pays arabes, ce ne peut être à nos dépens. Il ne peut manquer aux devoirs de l'alliance et sous couvert d'une « diplomatie missionnaire » offrir une tribune aux responsables du terrorisme, ennemis de la France. »<sup>1467</sup>

Afin de manifester plus solennellement encore le désagrément causé par le déroulement du colloque et de souligner les effets néfastes que pourraient avoir l'association des autorités gouvernementales à ce type de réunion sur les relations franco-italiennes, de Gaulle lui-même évoque l'affaire lors de son entrevue du mois de décembre 1958 avec Fanfani en soulignant :

« On a regretté à Paris de voir figurer au congrès de Florence des gens qu'il aurait été préférable de ne pas y voir. »<sup>1468</sup>

La pression exercée par la France, ainsi que les critiques auxquelles s'est exposé le gouvernement italien dans les milieux politiques à la suite du colloque<sup>1469</sup>, ne sont pas sans

---

<sup>1466</sup> DDF, 1958, t. II, n°233, p. 490 : télégramme n°s 1134-1136, Paris, 9 octobre 1958.

<sup>1467</sup> AMAE, série Z Europe 1956-1970, Italie, vol. 299 : télégramme n°s 925-926, Rome, 6 octobre 1958.

<sup>1468</sup> DDF, 1958, t. II, n°430, p. 896-898 : compte rendu d'entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani, Paris, 18 décembre 1958.

<sup>1469</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : télégramme n°1032, Rome, 30 octobre 1958.

conséquence puisque Fanfani fait montre par la suite d'une plus grande prudence que ce soit du point de vue de l'accueil sur le territoire italien de représentant FLN, ou encore dans son activité diplomatique à destination des pays arabes<sup>1470</sup>. Les mesures prises à l'occasion du passage à Rome de Fehrat Abbas en novembre et les précautions qui entourent le voyage de Fanfani au Caire sont directement à mettre en relation avec la polémique suscitée par colloque méditerranéen. Loin d'être anecdotique ou circonscrit dans un champ marginal des relations franco-italiennes, la manifestation met en évidence l'équivoque de l'attitude italienne face à la guerre d'Algérie. Elle constitue à bien des égards le point d'orgue d'une période qui couvre grossièrement le second semestre de l'année 1958 et qui s'achève avec la chute du cabinet Fanfani en janvier 1959, au cours de laquelle la France a cru devoir douter de la solidarité de sa voisine transalpine.

## **B. Des signes de solidarités (février 1959-mars 1962)**

À partir de 1959, on assiste au retour d'un climat de confiance, qui se traduit en particulier par la tenue de consultations bilatérales dans lesquelles la France accepte de discuter de la question algérienne. Les raisons en sont multiples et ne répondent pas toutes, disons le tout de suite, à une problématique strictement méditerranéenne. Certes, dans ce cadre là, il apparaît que l'internationalisation du conflit algérien est devenue inéluctable, du fait notamment de la résonance acquise par les débats à l'Assemblée générale des Nations unies. Elle impose une nouvelle posture, plus ouverte au dialogue, conçue non pas comme un mode de médiation, mais plutôt comme un vecteur de propagande. Cette inflexion de la diplomatie française sur le problème algérien s'inscrit néanmoins dans une perspective plus globale du point de vue de la politique menée à l'égard de l'Italie. En effet, en l'impliquant, ou en lui donnant l'impression d'être impliquée, dans le règlement de ce problème, la France cherche à se ménager l'appui d'un allié qui, à la faveur d'un changement de gouvernement, montre des signes de plus grande solidarité. Et, afin de consolider ce sentiment de solidarité, la diplomatie française s'emploie à lier l'approche des questions méditerranéennes à celles relatives au développement d'une coopération politique plus étroite sur le continent européen entre les membres de la CEE. Quoique développée dans le chapitre suivant, cette perspective doit déjà être mentionnée, car elle permet d'apprécier à sa plus juste mesure les consultations franco-italiennes sur les questions méditerranéennes qui nous occupent maintenant.

---

<sup>1470</sup> En revanche, le déroulement tumultueux de ce colloque ne marque pas un coup d'arrêt aux manifestations organisées par La Pira. C'est ainsi que de nouveaux colloques méditerranéens se déroulent en octobre 1960 et en mai 1961. Compte tenu de la présence répétée de membres du FLN, devant laquelle il n'élève toutefois plus d'obstacles en raison des pourparlers engagés par ailleurs, le gouvernement français s'abstient de toute représentation consulaire et diplomatique et n'autorise pas les fonctionnaires, même à titre personnel, à y participer (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 389 : dépêche n°323/EU, Florence, 5 juin 1961).

## 1. Le retour à un climat de confiance

Si l'on souhaite donner aux échanges de vues diplomatiques une valeur productive, c'est-à-dire susceptible de mener à une réévaluation commune d'une situation et éventuellement d'une ligne politique, il est indispensable que règne un climat de confiance entre les deux parties. Le changement gouvernemental à Rome d'une part et d'autre part une tendance nettement plus affirmée à Paris à la consultation en fournit les conditions au cours du premier semestre de l'année 1959.

### a) Une politique italienne moins velléitaire

La chute du cabinet Fanfani n'est pas liée directement à sa politique étrangère, même si incontestablement elle a contribué à le fragiliser, notamment auprès de certains membres de la Démocratie chrétienne inquiets de ses répercussions sur les relations avec les partenaires occidentaux de l'Italie dont la France. La démission du président du Conseil, le 26 janvier 1959, ouvre, selon l'ambassade, « la crise gouvernementale la plus difficile de l'après-guerre »<sup>1471</sup>. En dépit de l'anxiété que provoquent toujours ces périodes d'instabilité et de vacance de pouvoir, surtout lorsque celles-ci se prolongent – on ne manque pas alors de brandir le spectre de la menace communiste - on ne cache pas du côté français son soulagement de voir Fanfani quitter les affaires. On note tout particulièrement :

« La chute du gouvernement Fanfani va, temporairement du moins, mettre un terme au règne des « Mau-Mau » sur le palais Chigi. »<sup>1472</sup>

À la mi-février, il y a même tout lieu d'être rassuré puisque, d'une part, un nouveau cabinet est formé et que d'autre part, est nommé à sa tête Antonio Segni. La tendance centriste de la Démocratie chrétienne retrouve donc sa prééminence d'autrefois et la formation d'un cabinet monocolore, ne rassemblant que des démocrates-chrétiens, donnent l'impression que l'on va renouer avec la ligne politique inspirée par Alcide De Gasperi, la figure dominante du parti, à la tête de tous les gouvernements de l'après guerre jusqu'en 1953, et que l'on tient en haute estime à Paris. Segni n'en est pas à sa première expérience ministérielle et les Français n'ont pas oublié que, lorsqu'il était à la tête du gouvernement entre juillet 1955 et mai 1957, il était un élément modérateur de la politique étrangère que souhaitait inspirer le président Gronchi, peu complaisant envers les intérêts de la France en

---

<sup>1471</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 277 : dépêche n°204/EU, Rome, 12 février 1959.

<sup>1472</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 277 : dépêche n°399/EU, Rome, 6 mars 1959.

Méditerranée. Cet homme, « mesuré, sérieux et honnête »<sup>1473</sup>, apparaît donc plus souple que son prédécesseur et surtout comme un « atlantique et un européen orthodoxe »<sup>1474</sup>. En outre, on relève à l'ambassade qu'ayant servi comme sous-officier durant la Première Guerre mondiale, « il a gardé un vif souvenir de l'étroite coopération franco-italienne qui a conduit à la victoire de Vittorio Veneto »<sup>1475</sup>. Le nouveau président du Conseil offre donc toutes les garanties nécessaires au respect des solidarités multilatérales et bilatérales entre les deux pays. La nomination de Giuseppe Pella au ministère des Affaires étrangères vient conforter ce point de vue<sup>1476</sup>. Antonio Segni ne déclare-t-il pas à Palewski :

« Je vous aiderai, mais aidez-moi »<sup>1477</sup>.

### **b) Une politique française de consultation**

L'ambassadeur de France à Rome est convaincu qu'il faut ménager les Italiens et il n'a de cesse d'attirer l'attention du gouvernement sur ce point. En juillet 1959, il écrit :

« L'Italie est sans cesse en quête d'un rôle qui rehausse son importance. Il est bien qu'elle puisse le trouver en servant nos intérêts plutôt qu'en s'y opposant, notamment dans le bassin méditerranéen. »<sup>1478</sup>

À ce moment, il semble que son discours ait déjà recueilli quelques échos. En effet, depuis que Segni est aux affaires, les dirigeants français se montrent mieux disposés à évoquer avec leurs interlocuteurs italiens les orientations données à leur politique méditerranéenne. L'Algérie, jusqu'alors tenue à l'écart des conversations franco-italiennes, à l'exception des mises en garde et des rappels à l'ordre français sur les liens de différentes natures noués avec le FLN en Italie, fait l'objet d'échanges plus soutenus. Au-delà d'un contexte international qui incite à une plus grande concertation entre les deux pays, les Français ne peuvent plus tenir une position contradictoire, fondée sur un refus de discuter du fond du problème au niveau international, en particulier avec ses partenaires occidentaux, et sur une exhortation sans cesse renouvelée à la solidarité.

Ainsi, lorsque Segni et Pella viennent en visite à Paris en mars 1959, le problème algérien est à l'ordre du jour des entretiens. Debré rappelle à Segni qu'avec les propositions formulées lors du discours de Constantine et suivies de celle d'une « paix des braves » en

---

<sup>1473</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 291 : dépêche n°321/EU, Rome, 4 février 1959.

<sup>1474</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 277 : dépêche n°203/EU, Rome, 12 février 1959.

<sup>1475</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 277 : dépêche n°203/EU, Rome, 12 février 1959.

<sup>1476</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 277 : dépêche n°254/EU, Rome, 19 février 1959.

<sup>1477</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 276 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, Paris, 14 mars 1959.

<sup>1478</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1031/EU, Rome, 2 juillet 1959.

octobre 1958, « le général de Gaulle a offert la seule chance raisonnable de règlement », tandis que Couve de Murville expose longuement la politique suivie, après que Pella a souligné l'intérêt de l'Italie à connaître les intentions françaises<sup>1479</sup>.

Le besoin d'explications se fait d'autant plus sentir qu'une décision brutale concernant la réorganisation de l'OTAN vient se superposer et jeter le trouble sur les orientations méditerranéennes de la politique française. Le retrait de la flotte française en Méditerranée du commandement atlantique suscite, en effet, de la part des Italiens des interrogations inquiètes. Il est à craindre notamment que cette décision ne soit en rapport direct avec les divergences survenues entre les deux pays sur l'organisation du commandement des forces de l'OTAN en Méditerranée. En effet, celui-ci, dont le quartier général est installé à Naples sous la responsabilité des Américains, est subdivisé en plusieurs zones en raison des responsabilités des différentes nations membres de l'Alliance en Méditerranée<sup>1480</sup>. Or, la question du commandement de la zone du canal de Sicile fait l'objet d'âpres discussions entre Français et Italiens<sup>1481</sup>. Les Français estiment que, du fait de leurs responsabilités en Méditerranée centrale, zone de passage pour les convois entre Alger et Marseille, ils doivent assurer le contrôle de ce canal à partir de Bizerte. Les Italiens, en revanche, ne veulent pas abandonner le contrôle des approches du détroit de Messine et revendiquent le contrôle du canal de Sicile en raison de la proximité de leurs côtes. La solution, provisoirement adoptée par l'OTAN, de confier la responsabilité du canal de Sicile aux Britanniques, par le biais du CINCAFMED, qui a son siège à Malte, ne satisfait ni les Français, ni les Italiens. Pour l'attaché naval à Rome, cette solution est « doublement boiteuse », d'une part, parce que les deux rives du canal ne sont pas sous l'influence britannique et, d'autre part, ce commandement, uniquement opérationnel et créé seulement pour organiser et défendre les convois en Méditerranée, ne s'est pas vu affecter une zone spécifique ni de forces en propre pour assurer la défense de cette zone<sup>1482</sup>. L'état-major italien envisage donc de proposer la création d'un comité du canal de Sicile assisté, en temps de guerre, d'un organe d'exécution bipartite, habilité à prendre

---

<sup>1479</sup> DDF, 1959, t. I, n°174, p. 387-401 : compte rendu des conversations franco-italiennes de Paris, 19-20 mars 1959.

<sup>1480</sup> De l'Ouest à l'Est du bassin méditerranéen, on trouve :

- Le COMGIB à Gibraltar sous la responsabilité des Britanniques.
- Le COMEDOC à Alger, sous la responsabilité des Français, qui contrôle la portion de mer comprise entre l'Algérie et la France d'une part, la Sardaigne-Corse et l'Espagne d'autre part.
- Le COMEDCENT à Naples, sous la responsabilité des Italiens, qui contrôle la mer Tyrrhénienne.
- Le COMMEAST au Pirée, sous la responsabilité des Grecs, qui contrôle la mer entre la Grèce et la Libye.
- Le COMEDNOREAST à Izmir, sous la responsabilité des Turcs, qui contrôle l'archipel au Nord-Est de la Crète et les détroits.
- Le COMEDSOUTHEAST à Chypre, sous la responsabilité des Britanniques, qui contrôle la portion de mer située au sud de la Crète et de Chypre et la sortie du canal de Suez.

<sup>1481</sup> SHAT, 14 S 115 : note de l'attaché naval, Rome, 28 février 1959.

<sup>1482</sup> *Idem.*

toutes les décisions opérationnelles<sup>1483</sup>. La proposition n'emporte pas l'adhésion des marins et des dirigeants français. Toutefois, on ne souhaite pas, du côté français, faire de cette question l'objet d'une discorde profonde avec l'Italie. Il est alors jugé utile de fournir des éclaircissements afin de ne pas laisser croire que cette mesure vise à porter atteinte aux intérêts italiens.

Debré et Couve de Murville réaffirment donc à Segni et Pella l'importance qu'ils attachent à la garantie des voies de communication entre le Nord et le Sud de la Méditerranée, notamment en raison de la présence d'une part importante de l'armée française en Algérie et des approvisionnements en pétrole en provenance du Sahara<sup>1484</sup>. En conséquence, ils font de cette question une priorité stratégique que, selon eux, les procédures de commandement de l'OTAN ne permettent pas de prendre en charge pleinement et efficacement. Néanmoins, Couve de Murville prend soin de souligner :

« Bien sûr, nous ne voulons en rien toucher à la solidarité de l'Alliance et à la sécurité de la Méditerranée. Tout au contraire. Et nous avons d'ailleurs dit que nous étions prêts à conclure un accord de coopération pour le temps de guerre avec l'OTAN. [...] Il n'y a pas de diminution de la participation de la France aux tâches communes de l'Alliance. »<sup>1485</sup>

L'attachement indéfectible des deux dirigeants italiens à l'OTAN, considéré comme la pièce essentielle du dispositif de défense de leur pays, rend la réitération de ce type d'engagement indispensable pour le maintien de rapports de confiance entre les deux voisins.

Le général de Gaulle, qui reçoit les deux dirigeants italiens en audience le lendemain, reprend l'argumentation de son Premier ministre et de son ministre des Affaires étrangères et expose plus généralement ses vues sur le mode de fonctionnement de l'OTAN :

« On a fait l'Alliance atlantique sur la base de l'intégration. Cela ne nous convient pas. Pour que les peuples se défendent, il faut qu'ils aient le sentiment d'être responsables de leur défense. L'intégration supprime ce sentiment de responsabilité, et donne à penser aux peuples que c'est le général Norstad qui est chargé d'assurer leur sécurité. C'est pourquoi il faut remplacer l'intégration par la coopération, ce qui n'empêche pas les commandements communs, les moyens communs. Il ne faut pas dénationaliser la défense ; c'est très important, non seulement pour les peuples, mais aussi pour les

---

<sup>1483</sup> SHAT, 14 S 115 : dépêche de l'attaché naval au chef d'état-major de la marine, n°72 NAV/R, Rome, 5 mars 1959.

<sup>1484</sup> DDF, 1959, t. I, n°174, p. 387-401 : compte rendu des conversations franco-italiennes de Paris, 19-20 mars 1959.

<sup>1485</sup> *Idem.*



gouvernements, pour leur autorité et leur prestige. Je vous dis tout cela pour que vous compreniez notre position. »<sup>1486</sup>

Il s'agit de ne pas prêter le flanc à une interprétation critique couramment répandue dans les milieux politiques italiens, notamment depuis le mémorandum de septembre 1958, selon laquelle la France chercherait à faire cavalier seul et qui conduit à recevoir toutes ses propositions avec suspicion. Surtout, le président français témoigne, comme il l'a fait lors des échanges sur la crise du Moyen-Orient au cours de l'été précédent, de sa volonté d'intégrer les questions méditerranéennes dans une réflexion plus large sur le développement des relations franco-italiennes. Il expose l'idée d'une extension à la zone méditerranéenne d'une coopération tripartite avec l'Allemagne qu'impose, selon lui, la situation en Europe. C'est d'ailleurs dans la même perspective que les problèmes méditerranéens sont abordés lors de son voyage officiel en Italie, à la fin du mois de juin 1959. En effet, contrairement à ce qu'a pu laisser penser la presse sur le moment, ceux-ci ne constituent pas le thème central de ce déplacement qui a pour premier objet la commémoration du centenaire des victoires de Solferino et de Magenta. Leur évocation est certes inévitable car elle répond à l'attente des hôtes du général de Gaulle, en particulier le président Gronchi, mais le président français les dilue dans une thématique à la fois plus générale et tournée vers d'autres horizons : la coopération politique. Avant d'évoquer plus tard, la portée d'ensemble de ce séjour<sup>1487</sup>, il y a lieu ici d'en examiner les aspects touchant aux questions méditerranéennes.

Le problème algérien est une préoccupation lancinante, en ce sens qu'on a pu penser qu'il constituerait une menace pour la sécurité du président. On craint, en effet, que les facilités de déplacement laissées aux membres du FLN à travers la Péninsule ne créent des conditions propices à un attentat terroriste. Le renforcement des services de sécurité, en particulier par un redoublement des contrôles aux frontières et à travers tout le territoire italien, a permis cependant d'éviter tout incident de ce genre<sup>1488</sup>. Par ailleurs, on a pu redouter que la gauche italienne ne vienne perturber la visite du président français en manifestant trop ostensiblement son opposition à la politique menée en Algérie. Là aussi, il n'en a rien été, à l'exception d'un incident créé à la Chambre des députés par le chef de file des communistes, Togliatti, mais hors de la présence du président français<sup>1489</sup>. L'Algérie, qu'on le veuille ou non, est donc présente dans tous les esprits. Et ce, d'autant plus que, tout long du séjour du général de Gaulle, la rumeur se répand que le président français serait venu proposer à ses

---

<sup>1486</sup> DDF, 1959, t. I, n°174, p. 387-401 : compte rendu des conversations franco-italiennes de Paris, 19-20 mars 1959.

<sup>1487</sup> Cf. chapitre VI (II. B. 1)

<sup>1488</sup> ACS, PCM, b. 200 : nota n°443/81918, ministero dell'Interno, Roma, 9 maggio 1959.

<sup>1489</sup> Lors du débat sur le budget des Affaires étrangères, Togliatti évoque à propos du Général « un homme qui a étranglé le régime parlementaire en France » et salue « un peuple qui lutte pour la liberté et l'indépendance : le peuple algérien ». Cf *Le Monde*, 27 juin 1959 et AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1002/EU, Rome, 29 juin 1959.

interlocuteurs l'établissement d'un pacte méditerranéen incluant aux côtés de la France, l'Italie, l'Espagne et le Maroc. De part et d'autre des Alpes, la presse de gauche, notamment *Libération* et *L'Avanti*, est à l'origine de cette rumeur et dénonce une manœuvre destinée à s'assurer « l'appui de l'Italie pour la guerre que mène la France contre l'indépendance algérienne »<sup>1490</sup>. La relance d'un projet, qui a fait long feu par le passé, notamment lorsqu'il a été envisagé, l'année précédente, par Félix Gaillard<sup>1491</sup>, est officiellement démentie<sup>1492</sup>. Il reste que, comme l'observent un certain nombre de commentateurs avisés, si le président français n'a aucunement l'intention de se lier formellement à ses partenaires méditerranéens, il cherche à insuffler aux relations qu'ils entretiennent avec la France un esprit de franche coopération bilatérale fondée sur une pleine adhésion de l'Italie aux principes soutenant la politique menée en Algérie<sup>1493</sup>.

Dans ce but, de Gaulle continue d'informer les dirigeants italiens des orientations de sa politique. Dans le train qui le mène, en compagnie du président Gronchi, de Milan, où se sont déroulées les cérémonies commémoratives, à Rome, entre autres problèmes évoqués, il indique à nouveau que le pacte atlantique est périmé en ce qui concerne la défense de la Méditerranée et qu'en conséquence « la France reprend ses billes, tout en se montrant, dans ces régions, prête à des accords de coopération »<sup>1494</sup>. Le président Gronchi l'écoute d'une oreille particulièrement bienveillante en raison de ses inclinations néo-atlantiques et voit dans l'initiative française l'exemple d'une marche à suivre pour l'Italie « ligotée par l'OTAN ». Par ailleurs et dans le même esprit que les explications fournies à propos du retrait de la flotte française, le président français expose ses vues sur l'avenir de l'Algérie. Sur ce point aussi la tonalité de son discours est propre à apaiser les réserves que Gronchi, comme les autres « démo-musulmans », n'ont pas manqué de manifester. Selon le compte rendu de la conversation :

« Il explique à son interlocuteur que ce que veut la France ce n'est pas du tout, comme on le prétend, maintenir sa domination sur l'Algérie comme dans le passé. Ce que sera le sort futur de l'Algérie, le Général n'en sait rien. Lorsqu'on lui parle d'intégration ou d'indépendance, il hausse les épaules. Ce qu'il faut, c'est que l'Algérie puisse choisir

---

<sup>1490</sup> *L'Avanti*, 25 juin 1959. *Libération* titre le même jour « Méfiance italienne à l'égard d'un pacte méditerranéen que voudrait relancer de Gaulle ».

<sup>1491</sup> Au cours des années cinquante, le concept de pacte méditerranéen fut l'objet de plusieurs initiatives dues à différents pays riverains. Cf. E. HERMON, « À propos du plan Félix Gaillard de pacte méditerranéen », *Revue d'Histoire diplomatique*, n°1, 1995, p. 3-28 et E. SERRA, « Italia, Francia e il progetto di patto mediterraneo », in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia, Francia e Mediterraneo*, op. cit., p. 25-35.

<sup>1492</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 695-700, Rome, 27 juin 1959.

<sup>1493</sup> Cf. J. VERNANT, « Le voyage en Italie », *Revue de Défense nationale*, août-septembre 1959, p. 1469-1474 et H. MERCHANT, « Pactes méditerranéens d'hier et de demain », *Revue politique et parlementaire*, n°s 693-694, août-septembre 1959, p. 119-129. La revue *Relazioni internazionali* suit la même analyse (« La visita di de Gaulle in Italia », n°27, 4 juillet 1959)

<sup>1494</sup> DDF, 1959, t. I, n°371, p. 873-876 : compte rendu de la conversation entre le général de Gaulle et M. Gronchi dans le train présidentiel, 24 juin 1959.

en connaissance de cause. Il faut donc la développer politiquement, culturellement, socialement. »<sup>1495</sup>

Si le compte rendu de la conversation ne mentionne pas la réaction du président italien, il ne fait guère de doute qu'il se satisfait d'une orientation libérale, en ce sens qu'elle n'exclue pas une finalité pour laquelle on montre, en Italie, une préférence : l'indépendance. Plus globalement enfin, l'entente entre les deux hommes d'État porte sur la nécessité de développer une assistance économique et technique concertée entre les deux pays ou au niveau des Six, à destination des pays arabes, afin de contrebalancer l'influence soviétique et d'offrir une alternative aux offres américaines, souvent mal accueillies. Selon la presse, le thème aurait à nouveau été abordé lors des entretiens suivants, tenus à Rome<sup>1496</sup>. Toujours est-il que le ministre des Affaires étrangères, Pella, le reprend à son compte lors de son discours prononcé à la Chambre à l'occasion du débat sur le budget de son ministère, au moment même où le président français se trouve en Italie<sup>1497</sup>. Gronchi, au terme du dîner de gala donné en l'honneur du général de Gaulle au Quirinal, déclare lui aussi :

« L'Italie et la France, qui sont deux pays baignés par la Méditerranée, sont unis par une profonde et efficace solidarité, laquelle exaltant nos réalisations techniques et sociales doit être une source de progrès pour tous les peuples frères de la Méditerranée. »<sup>1498</sup>

En réponse, le général de Gaulle déclare à l'unisson :

« En Méditerranée, quelque soit l'évolution des pays riverains, nul ne pourrait se substituer à la présence des États latins. Tout exige, au contraire, que leur présence soit active. Non pas pour dominer, opprimer ou dresser les uns contre les autres, mais pour contribuer au développement et, par conséquent, à leur apaisement. Qui peut ignorer sur ce point, les idées que nous inspirent les projets déjà avancés du gouvernement italien ? Qui peut méconnaître l'efficacité dans ce domaine de l'action harmonieuse de nos deux peuples ? Qui peut nier l'aspect réaliste, et en même temps généreux, d'une coopération semblable, en étant votre économie et la nôtre, en grande partie méditerranéenne et liée, pour leur expansion, aux ressources énergétiques découvertes en Afrique du Nord ? »<sup>1499</sup>

L'évocation en public d'une coopération franco-italienne concernant le pétrole saharien constitue indiscutablement un geste d'une haute signification à l'attention des Italiens qui,

---

<sup>1495</sup> *Idem.*

<sup>1496</sup> Le compte rendu des conversations n'a pas été conservé tandis que la correspondance de l'ambassade ne renseigne pas sur la question.

<sup>1497</sup> *Esteri*, n°12, 30 juin 1959.

<sup>1498</sup> *Le Monde*, 27 juin 1959.

<sup>1499</sup> Le discours n'étant pas publié dans les *Discours et messages* et le passage cité n'étant pas reproduit dans *Le Monde*, nous l'avons traduit à partir de l'intégralité du discours publié dans la revue *Esteri* (n°12, 30 juin 1959).

nous le verrons, marquent un intérêt peu dissimulé à participer à l'exploitation de cette richesse. De Gaulle donne ainsi une dimension concrète aux perspectives de coopération méditerranéenne qui constituent un des points saillants de son déplacement en Italie, placé sous le signe du rapprochement franco-italien.

Au moment où la pression internationale se fait de plus en plus forte, ce n'est pas le moindre des bénéfiques que d'avoir su s'attirer la bienveillance des dirigeants d'un pays qui, en outre, occupe depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1959, et pour deux ans, un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU. Ceci est d'ailleurs à inscrire avec les changements intervenus à la tête du gouvernement en Italie parmi les éléments qui ont déterminé la ligne politique suivie par la diplomatie française envers le voisin transalpin sur les questions méditerranéennes.

## 2. La France, l'Italie et la question algérienne à l'ONU

Le processus d'internationalisation du conflit algérien, tant redouté par la France, trouve en effet au siège des Nations unies à New York un terrain de développement propice. Le FLN a bien compris le bénéfice qu'il peut tirer de la mise en débat du problème devant une instance représentant l'ensemble de la communauté internationale. Par le biais de représentants délégués à New York, il développe une intense activité de propagande et de lobbying afin de s'attirer le plus grand nombre de sympathies<sup>1500</sup>. Grâce notamment à cette action relayée par les États du groupe afro-asiatique, la question algérienne est inscrite chaque année, à partir de 1955, à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée générale. En février 1957, est même votée une résolution exprimant « l'espoir d'une solution, pacifique, démocratique et juste » et en décembre de la même année est exprimé le vœu que des pourparlers s'engagent<sup>1501</sup>. La France réagit en menant une « double politique »<sup>1502</sup>. D'une part, sans qu'elle s'oppose à l'inscription de la question en bureau ou en commission plénière, elle dénie à l'ONU toute compétence en vertu du paragraphe sept de l'article deux de la Charte qui stipule qu'« aucune disposition n'autorise les Nations unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un État ». Ce point est rappelé à la veille de chacune des sessions et justifie que la délégation française ne participe pas aux débats<sup>1503</sup>. Mais, d'autre part, la diplomatie française cherche à empêcher l'accumulation des

---

<sup>1500</sup> M. THOMAS, « France accused: French North Africa before the United Nations, 1952-1962 », *Contemporary european History*, 10-1, march 2001, p. 91-121.

<sup>1501</sup> C.-R. AGERON, « Les forces internationales et la décolonisation en Afrique du Nord », in *Les forces internationales et le problème de la guerre au XX<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 1986, p. 205.

<sup>1502</sup> A. GROSSER, *Affaires extérieures...*, *op. cit.*, p. 163.

<sup>1503</sup> Sur l'attitude générale de la France voir M.-C. SMOUTS, *La France à l'ONU. Premiers rôles et second rang*, Presses de la FNSP, 1979, p. 255-260. On peut se reporter aussi aux mémoires du représentant français : A. BÉRARD, *L'ONU, oui ou non*, Paris, Plon, 1979.

votes hostiles et à s'assurer du soutien des alliés atlantiques, auprès de qui elle n'a de cesse de répéter que l'action de la France en Algérie s'inscrit dans la stratégie collective d'endiguement du communisme.

C'est dans ce cadre général que sont donc considérés les rapports à entretenir avec les Italiens sur la question algérienne. Or, force est de constater qu'en dépit des tendances de l'opinion ou des inflexions pro-arabes de certains gouvernements, l'Italie n'a jamais manqué à son devoir de solidarité envers la France à l'ONU, en faisant preuve d'un soutien indéfectible aux thèses françaises. Quoi qu'il en soit, le vote italien n'apparaît pas toujours acquis et les diplomates français sont occupés à s'assurer de son orientation bienveillante.

### **a) La nécessité de convaincre (1958-1959)**

En 1958, la question algérienne est inscrite pour la quatrième fois à l'ordre du jour de la treizième session de l'Assemblée générale des Nations unies, à la suite d'une lettre du 16 juillet signée par vingt-quatre pays asiatiques et africains. Lorsque s'ouvre la session, l'appréciation des conditions dans lesquelles les positions françaises devront être défendues est mitigée. À Paris, on observe, d'une part, que le débat suscite moins de passion que l'année précédente, eu égard notamment à une actualité dominée par la crise de Formose et la question du désarmement<sup>1504</sup>. Mais la constitution du GPRA donne, d'autre part, une résonance accrue aux discussions qui pourraient aboutir à sa reconnaissance *de facto*. En ce qui concerne l'attitude italienne, le contexte créé par la présence de Fanfani à la tête du gouvernement réclame la plus grande attention car il est à craindre que la délégation italienne ne se montre, à New York, moins en phase avec les positions françaises. Il n'en sera rien. Finalement, l'agitation provoquée dans les relations franco-italiennes ainsi que dans les milieux politiques transalpins par le colloque méditerranéen de Florence et les annonces d'une rencontre avec Nasser conduisent Fanfani à faire preuve de prudence et « à donner la priorité à ses devoirs d'alliés »<sup>1505</sup>.

Lorsque se produit la première « passe d'armes » en troisième commission, à la suite du dépôt par les délégués de la Tunisie et du Maroc d'un projet de résolution invitant le haut-commissaire pour les réfugiés à poursuivre ses efforts en faveur des réfugiés algériens dans leurs deux pays – ce qui suscite l'opposition des Français qui voient là une manœuvre à caractère politique – les Italiens s'abstiennent<sup>1506</sup>. En première commission, ils affirment leur

---

<sup>1504</sup> DDF, 1958, t. II, n°252, p. 528-529 : note de la sous-direction des Nations unies, Paris, 15 octobre 1958.

<sup>1505</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : vol. 277 : dépêche n°1987/EU, Rome, 18 décembre 1958.

<sup>1506</sup> DDF, 1958, t. II, n°412, p. 858-866 : note de la délégation française aux Nations unies, New York, décembre 1958.

attachement à la thèse française de l'incompétence des Nations unies à traiter le problème. Lors du débat portant sur le projet de résolution déposé par les pays afro-asiatiques et qui mentionne la reconnaissance du droit du peuple algérien à l'indépendance et qui recommande des négociations entre la France et le GPRA, la délégation italienne vote contre. Au cours de la séance plénière, le retrait du paragraphe où il est fait mention de « la disposition du gouvernement provisoire de la République algérienne à engager des négociations avec le gouvernement français », ne modifie pas la position italienne<sup>1507</sup>. Le soutien italien s'est avéré, comme d'autres, capital, car c'est à une voix près qu'est rejeté le projet, qui réclame pour être adopté la majorité des deux tiers. On considère du côté français le résultat du scrutin comme un succès qui permet que le débat sur l'Algérie prenne fin sans aucune recommandation. Néanmoins, on est bien conscient de la précarité des positions défendues. Le général de Gaulle ne manque pas, d'ailleurs, d'adresser à Fanfani des remerciements appuyés pour la décision prise par son pays à l'ONU<sup>1508</sup>. Plus globalement, la situation impose au gouvernement dirigé par Michel Debré de s'impliquer plus encore dans la recherche de soutiens à l'ONU dont on ne peut plus feindre d'ignorer qu'elle agit comme une caisse de résonance aux effets néfastes en cas de résolution défavorable à la France<sup>1509</sup>. De fait, la perspective de la quatorzième session, qui se déroule au cours du second semestre de 1959, concentre une bonne part de l'activité de la diplomatie française. Des instructions sont adressées par le Premier ministre à tous les postes diplomatiques :

« Dites partout que le peuple français jugera les pays étrangers sur leur attitude à l'égard du problème algérien »<sup>1510</sup>.

Celles-ci sont reprises et développées par le Quai d'Orsay lorsque, une nouvelle fois, en juillet 1959, des pays asiatiques et africains demandent au secrétaire général de l'ONU l'inscription de la question algérienne à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée générale. Reprenant les données générales de la politique française en Algérie et évoquant, en particulier à destination des diplomates en poste dans les pays alliés, l'argumentation récurrente sur l'intérêt stratégique de ce territoire, la circulaire confirme le caractère résolu des démarches à entreprendre :

« [...] nous ne saurions nous désintéresser de l'offensive que [le FLN] se prépare à mener à New York sur le terrain qui lui est particulièrement favorable. Là comme ailleurs, nous devons rechercher sa défaite. [...]

---

<sup>1507</sup> Cette démarche réussit toutefois à déplacer en faveur de la résolution les voix de la Grèce, de l'Irlande et de la Malaisie qui se sont abstenues en commission tandis que les Etats-Unis s'abstiennent alors qu'ils ont voté contre en commission.

<sup>1508</sup> DDF, 1958, t. II, n°430, p. 896-898 : compte rendu d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani, Paris, 18 décembre 1958.

<sup>1509</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, op. cit., p. 71.

<sup>1510</sup> Cité in S. EL MECHAT, *Les États-Unis et l'Algérie...*, op. cit., p. 137.

Il vous appartient, en ce qui concerne le gouvernement du pays de votre résidence, de lui faire comprendre notre position afin de l'amener à adopter aux Nations unies une attitude conforme à l'intérêt des populations d'Algérie elles-mêmes et de nature à aider à l'élimination d'un problème auquel nos adversaires tentent de conférer artificiellement un caractère international. »<sup>1511</sup>

Si l'Italie appartient au premier cercle des alliés ayant soutenu jusqu'alors sans discontinuer la France à l'ONU, certains signes montrent qu'elle ne doit pas être négligée dans le cadre de cette campagne de persuasion. Ainsi, Armand Bérard, qui est alors chef de la mission permanente de la France auprès de l'ONU, rapporte à Couve de Murville, à la fin du mois de juin, des observations faites dans les couloirs du siège de l'organisation, notamment par le représentant italien :

« Les visites que j'ai faites depuis mon arrivée m'ont révélé un certain découragement chez nos amis. Non pas qu'ils soient déçus de notre politique ou qu'ils nient les résultats et la valeur des réformes entreprises par nous en Algérie. Mais, ils nous reprochent, par notre absence dans les débats, de les laisser mener seuls la bataille et défendre nos intérêts. »<sup>1512</sup>

Ce sentiment de désarroi est accentué par les prises de positions américaines dans cette affaire. En effet, les Italiens restent dubitatifs devant le choix effectué par Washington de s'abstenir lors du dernier vote de l'Assemblée générale alors que la délégation américaine a voté contre la résolution afro-asiatique en commission<sup>1513</sup>. À l'époque, le caractère brutal et non concerté de ce changement de vote de la part des Américains, ainsi que la procédure employée pour le scrutin, qui s'est déroulé par appel nominal suivant l'ordre alphabétique, n'a pas eu d'effet entraînant chez les autres alliés occidentaux. Mais depuis, on s'interroge dans de nombreuses capitales européennes, dont Rome, sur la conduite à tenir afin de maintenir la solidarité occidentale. Au mois d'août, Pella fait part à Palewski de l'embarras provoquée par cette situation<sup>1514</sup>. Se faisant le porte-parole des États-Unis, en réclamant à la France des motifs pour voter en sa faveur, on devine que le ministre des Affaires étrangères italien cherche dans le même temps des arguments susceptibles de contribuer à la définition de la position de son pays. Quelques jours plus tard, c'est au tour du président du Conseil de laisser planer plus explicitement le doute sur les intentions italiennes. Il indique à l'ambassadeur que les conversations de Rambouillet, lors de la visite du président Eisenhower, début septembre, auront « une influence certaine » sur les instructions données à la délégation italienne de

---

<sup>1511</sup> DDF, 1959, t. II, n°33, p. 84-89 : dépêche n°23, Paris, 22 juillet 1959.

<sup>1512</sup> DDF, 1959, t. I, n°377, p. 885-889 : lettre de M. Bérard à M. Couve de Murville, New York, 25 juin 1959.

<sup>1513</sup> DDF, 1958, t. II, n°412, p. 858-866 : note de la délégation française aux Nations unies, New York, décembre 1958.

<sup>1514</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 794-796, Rome, 1<sup>er</sup> août 1959.

l'ONU<sup>1515</sup>. Lors du premier Conseil des ministres du mois de septembre, Pella confirme que si la position italienne n'est pas encore arrêtée, elle s'alignera certainement sur le point de vue américain<sup>1516</sup>. Au cours de la discussion qui suit la communication du ministre des Affaires étrangères, le débat est animé. Le ministre des Transports, Armando Angelini se montre le plus incisif en déclarant qu'il n'est plus possible pour l'Italie d'être solidaire de la France. Le ministre des Finances, Paolo Emilio Taviani estime pour sa part :

« Il faut installer la plus grande clarté dans les rencontres avec la France, exigeant que soit adoptée une position nouvelle dans le règlement de la question algérienne. Il est nécessaire d'adopter la plus grande prudence dans le choix de la conduite à tenir à l'ONU. »<sup>1517</sup>

L'avis est partagé par plusieurs membres du gouvernement. Les Italiens s'associent donc aux pressions qu'exercent les États-Unis sur la France, au cours des semaines qui précèdent les discussions à l'Assemblée générale des Nations unies, afin que celle-ci adopte une politique plus conciliante sur la question algérienne. Du côté français, la stratégie de ralliement repose toujours sur le même principe : l'appel à la solidarité devant la menace communiste. Ainsi, lors d'un entretien à Matignon avec Segni et Pella, le 4 septembre, Debré cherche à faire la démonstration de l'intégration du cas algérien dans le cadre d'une menace globale en Afrique. Pour l'appuyer, il présente à ses interlocuteurs « des cartes qui décrivent l'action du communisme sur le plan diplomatique, sur le plan économique et sur le plan de la politique intérieure, que se soit par le biais des partis communistes locaux, ou bien d'organisations de masse noyautées par les communistes »<sup>1518</sup>. Il ponctue son exposé d'un avertissement :

« Nos divisions risquent de permettre le succès des forces de subversion, succès qui se traduira par la création de régimes communistes nationaux particulièrement virulents. »<sup>1519</sup>

Les dirigeants italiens, conscients du phénomène, plus d'ailleurs sur l'ensemble du continent africain qu'en Algérie en particulier, ne souhaitent pas céder à un quelconque alarmisme. Et l'argument de l'anti-communisme ne paraît pas être reçu comme un élément déterminant de leurs prises de position.

---

<sup>1515</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n<sup>os</sup> 854-856, Rome, 22 août 1959.

<sup>1516</sup> ACS, PCM, b. 60, verbale della riunione del consiglio dei ministri del 1<sup>er</sup> settembre 1959.

<sup>1517</sup> *Idem.*

<sup>1518</sup> DDF, 1959, t. II n<sup>o</sup>109 p. 296-302 : entretiens franco-italiens du 4 septembre 1959. Sur ces cartes, plus l'effort soviétique est important, plus la teinte rouge est utilisée.

<sup>1519</sup> *Idem.*



C'est dans ce contexte que le général de Gaulle prononce, le 16 septembre, son allocution sur la politique d'autodétermination. Difficile de dire, comme certains, que ce discours est destiné avant tout à lever les réticences à l'ONU<sup>1520</sup>. Il n'en demeure pas moins que ses effets sont bien perceptibles en Italie, non seulement, comme nous l'avons vu, dans l'opinion, mais aussi parmi les dirigeants. Le président Gronchi lui-même fait l'éloge de la déclaration du général de Gaulle lors de l'inauguration du centre culturel français à Gênes<sup>1521</sup>. L'appréciation de la revue *Esteri* est également significative de l'accueil réservé à la procédure d'autodétermination :

« La formule est indiscutablement séduisante et elle a déjà obtenu le résultat d'apaiser les multiples adversaires de la France et de sortir de l'embarras les quelques alliés qui se voyaient contraints, à très brève échéance, à un choix ennuyeux à l'ONU entre un vote contre leurs propres intérêts et leurs propres engagements par rapports aux pays afro-asiatiques et une dangereuse condamnation d'une grande puissance alliée. »<sup>1522</sup>

L'allusion à la position italienne est à peine voilée.

Palewski reçoit alors pour mission, comme ses autres collègues, d'agir sur les milieux officiels afin de transformer la bonne impression laissée par le discours du général de Gaulle en un appui sans réserves à New York<sup>1523</sup>. Il rend notamment visite au secrétaire général du palais Chigi pour lui signifier que la France compte sur l'aide italienne<sup>1524</sup>, rappelant insidieusement, selon les instructions données au cours de l'été, que la France a favorisé l'admission de l'Italie à l'ONU en 1955 et qu'elle a permis son accession au Conseil de sécurité au début de l'année<sup>1525</sup>. Le recours à de tels arguments apparaît toutefois bien moins déterminant que la conviction, qui l'emporte du côté italien, du bien fondé de l'allocution du 16 septembre. Le président du Conseil italien estime, lors d'une rencontre avec le secrétaire d'État américain, que la déclaration du général de Gaulle ouvre une nouvelle voie à une solution puisque jamais auparavant les Français n'ont reconnu la possibilité que l'Algérie puisse être détachée de la France. En conséquence, il souhaite que la situation qui s'est produite l'année précédente aux Nations unies, quand les pays membres de l'OTAN se sont divisés sur la question algérienne, ne se répète pas<sup>1526</sup>. L'une des retombées du discours sur

---

<sup>1520</sup> M. COINTET, *De Gaulle et l'Algérie française*, Paris, Perrin, 1995, p. 53-58. Maurice Vaïsse estime pour sa part que la perspective du débat a joué un rôle dans la maturation et la présentation de ce plan (M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, op. cit., p. 71).

<sup>1521</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°964, Rome, 30 septembre 1959.

<sup>1522</sup> *Esteri*, n°20, 31 octobre 1959.

Ajoutons que, peu après la déclaration du général de Gaulle, Grazzi, le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères déclare à Palewski que la question de l'ONU ne se pose plus (DDF, 1959, t. II, n°133, p. 350 : télégramme n°925, Rome, 17 septembre 1959).

<sup>1523</sup> DDF, 1959, t. II, n°145, p. 364-365 : télégramme circulaire n°106, Paris, 20 septembre 1959.

<sup>1524</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 1107-1111, Rome, 29 septembre 1959

<sup>1525</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : note de la direction générale politique d'Europe, Paris, 15 juillet 1959.

<sup>1526</sup> FRUS 1958-1960, vol. VII. Part. 2 : memorandum of conversation, october 2, 1959, p. 563-565.

l'autodétermination est indéniablement d'avoir rallié les Italiens à la cause française, au point d'en faire des avocats auprès des Américains qui, eux, maintiennent leurs distances. Si rien n'indique que les dirigeants italiens sont diligentés par la France dans ce type de démarche, il n'en demeure pas moins qu'à Paris on ne peut que s'en féliciter, tandis qu'à Rome on estime que l'occasion est belle de jouer dans la cour des grands par cette entreprise de médiation entre Français et Américains. Au cours de la quatorzième session de l'Assemblée générale, l'Italie fait partie des « délégations amies » qui interviennent « avec empressement » pour défendre « avec vigueur » les thèses françaises<sup>1527</sup>. Si les Italiens apportent une fois encore leur concours à la neutralisation d'un projet de résolution, pourtant plus modéré, puisque le texte ne reconnaît plus le droit à l'indépendance mais celui à l'autonomie, ils n'influent pas sur la position américaine qui, à la dernière minute, se réfugie encore dans l'abstention<sup>1528</sup>. Compte tenu de l'importance accordée par la diplomatie française au ralliement des États-Unis qui, d'une certaine manière, apparaît comme l'objectif ultime de toutes les manœuvres, y compris à destination des Italiens, entourant la session de l'Assemblée générale, le bilan de l'opération est en demi-teinte. En ce qui concerne l'Italie, elle confirme son statut d'allié solidaire, ce qui n'est pas toujours le cas d'autres pays alliés, mais démontre aussi les limites de sa capacité d'intervention internationale, même auprès du grand allié américain avec lequel, pourtant, on se flatte à Rome d'entretenir des relations privilégiées. Cette interprétation ne conduit cependant pas à négliger la voisine transalpine, dont la voix est toujours utile.

Les circonstances vont faire que, lors des sessions suivantes, l'appui italien ne sera guère discuté<sup>1529</sup>. En effet, au-delà de l'orientation du général de Gaulle en Algérie, qui suit une ligne conforme aux aspirations de l'opinion et des dirigeants, et du caractère moins velléitaires de la diplomatie italienne à destination des pays arabes, l'attitude conciliante de l'Italie doit être également mise en relation avec le problème qui lui est également posé à l'ONU par l'inscription de la question du Haut-Adige.

### **b) Algérie contre Haut-Adige (1960-1961) ?**

Ce problème, le ministre des Affaires étrangères français le connaît bien pour avoir participé aux conférences qui, en 1946, ont conduit à un accord annexé au traité de paix. Le différend qui oppose l'Italie à l'Autriche porte sur une région d'environ 7 400 km<sup>2</sup> s'étendant entre le col du Brenner et le défilé de Salorno, avec pour ville principale Bolzano.

---

<sup>1527</sup> DDF, 1959, t. II, n°305, p. 798-800 : fiche de la sous-direction des Nations unies et organisations internationales, Paris, 28 décembre 1959.

<sup>1528</sup> S. EL MECHAT, *Les États-Unis et l'Algérie...*, op. cit., p. 145.

Le projet est néanmoins repoussé par 39 voix « pour », 22 voix « contre » et 20 abstentions.

<sup>1529</sup> Lorsque la question du soutien à la France est évoquée en conseil des ministres, le 8 février 1961, le débat est nettement moins animé qu'en 1959 et un consensus se dégage sans grandes difficultés. ACS, PCM, b. 64 : verbale della riunione del consiglio dei ministri dell'8 febbraio 1961.

Tyrol du Sud pour les Autrichiens, Haut-Adige pour les Italiens, cette région, où réside une minorité en langue allemande, est revendiquée à la fin de la guerre par chacun des deux pays. La France, après avoir adopté une position de départ défavorable aux Italiens, se ravise, suivant la ligne politique générale à l'égard du voisin transalpin dans l'immédiat après-guerre qui, abandonnant son caractère punitif, se dirige vers un rapprochement amical<sup>1530</sup>. Finalement l'accord signé à Paris en septembre 1946, entre Grüber et De Gasperi, prévoit le maintien de la souveraineté italienne sur la région tout en la dotant d'un pouvoir régional autonome dans les domaines législatif et exécutif et en garantissant l'égalité des droits et le respect de la langue de la minorité germanophone. Or, très vite, cette minorité, soutenue par le gouvernement de Vienne, estime que les clauses de l'accord de Paris ne sont que très partiellement appliquées<sup>1531</sup>. Les échanges avec l'Italie qui suivent cette remise en cause du règlement ne permettent pas de sortir de l'impasse. En effet, selon le Quai d'Orsay :

« Alors donc que l'Autriche envisage le problème du Tyrol du Sud sous son aspect politique, celui d'une minorité « opprimée », l'Italie se maintient résolument sur le plan juridique. Pour Rome, il ne peut s'agir que de l'application d'un traité international qui a réglé la question une fois pour toutes. Pour Vienne, l'autonomie de la province de Bolzano au sein de la République italienne, autonomie garantie, par un nouvel accord entre les deux pays, est, seule, susceptible de préserver les droits des Tyroliens du Sud. »<sup>1532</sup>

Dans un climat devenu tendu par la multiplication des attentats dans la région, les Autrichiens décident, en juin 1960, de demander l'inscription de la question à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Les documents n'établissent pas que des liens directs ont été établis par les délégations française et italienne entre cette question et celle de l'Algérie, qui est à nouveau soumise à l'examen par les pays afro-asiatiques. Il reste qu'on n'a certainement pas oublié du côté italien, surtout depuis le retour de Fanfani à la tête du gouvernement, que lorsque ce dernier a rencontré de Gaulle, en décembre 1958, et qu'il a été remercié pour le soutien de l'Italie à l'ONU sur la question algérienne, le général a déclaré :

---

<sup>1530</sup> P. GUILLEN, « La France et la question du Haut-Adige (1945-1946) », *Revue d'Histoire diplomatique*, n<sup>os</sup> 3-4, 1986, p. 293-306.

<sup>1531</sup> Les Autrichiens estiment que l'allemand n'est pas admis comme une langue officielle, que la majorité des fonctionnaires sont italiens, que l'immigration italienne est favorisée. Ils reprochent aussi à l'Italie d'avoir réuni à la région autonome du Trentin-Haut Adige la province de Bolzano, ce qui a pour effet de faire passer la majorité de langue allemande dans cette province au rang de minorité au niveau de la région.

<sup>1532</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 351 : note de la direction des Affaires politiques d'Europe, Paris, 11 août 1961.

« Cela à charge de revanche, le jour où l'Italie aurait besoin de l'aide de la France. »<sup>1533</sup>

L'heure paraît venue de tenir cet engagement et de ne pas donner aux Italiens des signes d'un fléchissement de la solidarité entre les deux pays dans l'enceinte des Nations unies, au risque de voir leur appui remis en cause à propos de l'Algérie. L'affaire est toutefois délicate et la France « amie de l'Autriche, mais alliée de l'Italie »<sup>1534</sup> ne souhaite pas jouer un rôle de premier plan dans les discussions. Cette tendance « neutraliste » ne résiste pas aux argumentations italiennes. Ainsi, au sein de la commission politique réunie le 20 octobre 1960, le porte-parole de la délégation française, tout en exprimant ses regrets de voir la question du Haut-Adige mise à l'ordre du jour, estime que :

« Le regret de mon gouvernement dérive du fait qu'il ne croit pas que cette instance soit la plus appropriée pour résoudre le différend. [...] Il n'est pas dans les intentions de ma délégation d'aborder le fond du débat. C'est pourquoi elle s'abstiendra de commenter en détail le projet de résolution qui nous est proposé. Je me contenterai d'indiquer que le projet présenté par la Délégation autrichienne ne me paraît pas de nature à hâter la solution du différend [...]. Certaines dispositions de ce projet risquent d'apparaître comme une ingérence dans les affaires intérieures italiennes. »<sup>1535</sup>

La délégation française épouse ici la thèse italienne de l'incompétence qu'elle défend elle-même à propos de l'Algérie. Dans le même esprit, elle soutient également la position italienne qui est de porter l'affaire devant la Cour internationale de justice puisque le Haut-Adige a fait l'objet d'un règlement international en 1946. Ce point est d'ailleurs finalement inscrit dans la résolution adoptée le 31 octobre comme une voie à suivre si les négociations bilatérales, que l'Assemblée générale appelle de ses vœux, échouent. L'Italie peut se satisfaire du caractère très vague du texte qui ne la met pas en accusation. Mais, l'année suivante, elle ne peut à nouveau éviter de voir la question revenir à l'ordre du jour des débats de l'Assemblée générale. Le Quai d'Orsay estime avant le début de la session :

« La France se doit de tenir compte de la délégation italienne [...] Dans cet esprit, il serait souhaitable que notre délégation à l'ONU garde le contact avec la délégation italienne et informe le Département des positions que cette dernière serait amenée à

---

<sup>1533</sup> DDF, 1958, t. II, n°430, p. 896-898 : compte rendu d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani à l'hôtel Matignon, Paris, 18 décembre 1958.

<sup>1534</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 351 : note de la direction des Affaires politiques d'Europe, Paris, 11 août 1961.

<sup>1535</sup> Ministère des Affaires étrangères, *Le Haut-Adige à la XV<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies. Documents et discours de la délégation autrichienne et des pays tiers*, Rome, 1961, p. 230.

prendre, afin de mettre celui-ci à même de préciser son attitude au fur et à mesure de l'affaire. »<sup>1536</sup>

Le principal souci de la diplomatie française dans cette affaire est indiscutablement de ne pas se mettre en porte-à-faux. Il s'agit donc de favoriser une politique de consultation et de concertation entre les délégations des deux pays. Le représentant français à New York déclare ainsi en commission :

« Ma délégation s'interroge de nouveau à l'heure actuelle sur la nécessité, je dirai même sur l'opportunité, du présent débat. La résolution 1497 de la quinzième session de l'Assemblée a indiqué la voie à suivre ; les parties s'y sont engagées. Pourquoi donc devrions-nous intervenir à nouveau ? »<sup>1537</sup>

Dans cette affaire, la France se maintient donc dans une attitude prudente qui vise à réduire au minimum son intervention et celle de l'ONU. Elle épouse de la sorte la thèse italienne d'un règlement hors des instances internationales. La similitude est trop flagrante pour ne pas y voir un accord tacite de solidarité réciproque en relation avec la question algérienne.

### **3. La crise de Bizerte**

Au cours de l'année 1961, la France est confrontée à une nouvelle crise en Afrique du Nord, qui met une fois encore à l'épreuve la solidarité de l'Italie. En juillet 1961, Français et Tunisiens s'affrontent militairement pour la possession de la base de Bizerte que la France n'a pas rétrocédé lors l'indépendance de la Tunisie<sup>1538</sup>. Le président Bourguiba, qui exige depuis plusieurs mois l'évacuation de la base, décide, le 19 juillet, de recourir à la force et le lendemain, il saisit le Conseil de sécurité de l'ONU avant que n'intervienne un cessez-le-feu. L'affaire est d'autant plus malencontreuse pour la France que les négociations d'Évian avec les Algériens sont suspendues depuis le 13 juin 1961. Ses détracteurs ont beau jeu de stigmatiser le caractère colonialiste de sa politique ; Bourguiba ne s'y est pas trompé. La France, pour éviter une condamnation de la communauté internationale dans le cadre des Nations unies, en appelle à la solidarité de ses alliés.

---

<sup>1536</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 351 : note de la sous-direction d'Europe centrale pour la direction des Nations unies et organisations internationales, Paris, 17 août 1961.

<sup>1537</sup> Ministère des Affaires étrangères, *Le Haut-Adige à la XVI<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies. Discours et documents*, Rome, 1962, p. 67.

<sup>1538</sup> Sur le détail du déroulement de cette crise et de ses enjeux diplomatiques voir S. EL MECHAT, « La crise de Bizerte », *Revue française d'Histoire d'outre-mer*, n°328-329, 2<sup>e</sup> semestre 2000, p. 299-326.

Nous exprimons ici toute notre gratitude à l'auteur qui a bien voulu nous transmettre la documentation rassemblée au cours de ses recherches.

Il est à craindre qu'à Rome, l'appel ne soit pas entendu. Pour l'Italie, en effet, la crise de Bizerte ne se pose pas exactement dans les mêmes termes que la question algérienne. Bien plus que l'Algérie, la Tunisie est au centre des rivalités d'influence franco-italienne en Méditerranée depuis la fin du siècle précédent. Les phases de tensions se sont succédées, de l'établissement du protectorat français, par la signature du traité du Bardo en mai 1881<sup>1539</sup>, aux revendications du régime fasciste<sup>1540</sup>. L'argumentation de Rome s'est toujours fondée sur l'importance de la communauté italienne, qui est encore composée de 66 000 personnes lors du recensement de 1956. C'est donc avec empressement que le gouvernement italien a reconnu le régime instauré par Bourguiba à l'indépendance, prélude à l'établissement de relations amicales confortées par l'orientation occidentale choisie par le président tunisien. Certes, des points de contentieux subsistent, en ce qui concerne la communauté italienne notamment, mais ils n'empêchent que la Tunisie est le pays du Maghreb où les intérêts italiens sont le plus directement engagés<sup>1541</sup>. Par ailleurs, la position stratégique de Bizerte est perçue avec acuité, compte tenu de sa proximité avec les côtes italiennes de Sicile. L'attaché militaire français à Rome observe, après le retrait de la flotte française en Méditerranée du commandement atlantique, que :

« L'Italie met en doute la pérennité dans l'avenir de notre présence à Bizerte à plus ou moins longue échéance. »<sup>1542</sup>

Et, il ajoute dans son rapport de fin d'année que :

« L'Italie verrait d'un bon œil l'otanisation de Bizerte. »<sup>1543</sup>

Ces deux observations laissent perplexe. En effet, le passage de la base de Bizerte sous le commandement de l'OTAN paraît difficilement conciliable avec la mesure prise par la France de retrait de sa flotte...à moins que l'on n'envisage un arrangement avec les autorités tunisiennes dans la perspective d'une évacuation française considérée comme inéluctable.

Pour autant, le choix tunisien de recourir à la force est accueilli avec la plus grande réserve. L'ambassade rapporte qu'à Rome :

« L'attitude de Bourguiba paraît inexplicable. On s'étonne des initiatives intempestives d'un chef d'État qui passait jusqu'à présent pour un modèle de modération et d'habileté technique... »<sup>1544</sup>

---

<sup>1539</sup> P. MILZA, *Français et Italiens...*, *op. cit.*, p. 32-43.

<sup>1540</sup> Cf. J. BESSIS, *La Méditerranée fasciste*, Paris, Karthala/publications de la Sorbonne, 1981.

<sup>1541</sup> Nous reviendrons sur ce sujet plus loin, lorsque nous examinerons les activités de l'ENI (III. A. 2).

<sup>1542</sup> SHAT 14 S 115 : note de l'attaché naval, Rome, 28 février 1959.

<sup>1543</sup> SHAT 14 S 91 : rapport de fin d'année 1959, n°225/I/S.

<sup>1544</sup> AMAE, vol. 438 : télégramme, Rome, 20 juillet 1961.

L'attaché militaire relève que, si la presse transalpine donne dans son ensemble tort à la France, « officiellement le gouvernement ne fait aucun geste qui puisse porter à la critique, Fanfani a interdit à l'ambassadeur tunisien de faire recruter des volontaires italiens par la Tunisie »<sup>1545</sup>. À Rome, on appelle avant tout à la modération. Segni en explique les raisons à Palewski :

« Cet appel à la modération n'est pas dû aux craintes que peut inspirer la situation des Italiens de Tunisie mais aux préoccupations que cause l'imminence de graves événements dans le monde rendant désirable la paix en Méditerranée. »<sup>1546</sup>

Ces « graves événements » concernent la crise de Berlin, qui implique le renforcement de la solidarité dans le camp occidental. Or, de ce point de vue, la crise de Bizerte représente une menace, en particulier dans sa transposition aux Nations unies. En effet, elle met aux prises un membre de l'OTAN, la France, qui réclame la solidarité de ses alliés, et un pays réputé pro-occidental par l'entretien, notamment, de relations privilégiées avec les États-Unis<sup>1547</sup>. Le risque est donc double : la division au sein de l'OTAN, qui n'est pas à exclure compte tenu des positions américaines à l'ONU sur la question algérienne, ou la recherche par Bourguiba d'un appui du côté soviétique. Ajoutons qu'au-delà du souci louable de préserver la cohésion entre les occidentaux et d'empêcher la pénétration de l'influence soviétique en Afrique du Nord, l'Italie est également préoccupée par la préservation de ses amitiés et de ses intérêts qui, en l'occurrence, sont liés aux deux parties antagonistes. La détermination du vote serait ici plus délicate encore que dans le cas algérien car la condamnation de l'un ou l'autre des deux pays, autant que l'abstention, lui attirerait forcément des rancœurs. Par conséquent, le gouvernement italien pense que seules des négociations bilatérales franco-tunisiennes peuvent permettre de trouver une solution.

L'Italie décide donc de s'opposer, de la même manière que la plupart des alliés de la France, à la convocation d'une Assemblée générale en session extraordinaire, comme le souhaite la Tunisie, soutenue par la majorité des Afro-asiatiques<sup>1548</sup>. Elle va ainsi dans le sens souhaité par la France, qui récuse toute compétence des Nations unies à régler le différend. Mais, grâce à une intense activité diplomatique, la Tunisie parvient à recueillir les cinquante signatures nécessaires à la convocation d'une Assemblée extraordinaire. Dans ces conditions, il paraît indispensable aux Italiens d'éviter le vote d'une motion trop radicale rédigée par les Afro-asiatiques. Les Italiens proposent, en collaboration avec les délégués français, américains et anglais, de déposer et de faire adopter une motion modérée qui aurait « pour objet de faciliter une solution pratique qui, tout en sauvegardant le prestige de la France,

---

<sup>1545</sup> SHAT 14 S 91 : compte rendu d'ambiance (juin-juillet 1961) n°743/I/S, Rome, 31 juillet 1961.

<sup>1546</sup> AMAE, vol. 438 : télégramme, Rome, 22 juillet 1961

<sup>1547</sup> Cf. S. EL MECHAT, *Les États-Unis et la Tunisie...*, *op. cit.*

<sup>1548</sup> AMAE, vol. 440 : télégramme, Rome, 18 août 1961.

témoignerait d'une certaine compréhension pour l'objectif final que poursuit la Tunisie »<sup>1549</sup>. À Rome, on estime que ce texte pourrait comporter un appel aux deux parties leur demandant de revenir à leurs « positions primitives »<sup>1550</sup>. La France, ne veut pas entendre parler d'une évacuation sous quelque pression que ce soit, tunisienne, surtout lorsqu'elle s'exerce par la force, ou internationale.

Finalement, l'Assemblée vote, le 27 août 1961, une résolution afro-asiatique qui « reconnaît le droit souverain de la Tunisie à demander le retrait de toutes les forces armées françaises qui se trouvent sur son territoire sans son consentement et appelle les gouvernements français et tunisiens à ouvrir immédiatement des négociations... ». Pour la France, c'est une défaite sans conséquence immédiate<sup>1551</sup>. Ses alliés se sont abstenus lors du vote, ce qui, compte tenu des circonstances et de certaines hésitations, notamment américaines, n'est pas un gain diplomatique négligeable.

L'Italie, dont on aurait pu craindre qu'elle cherche à tirer profit de la situation pour conforter ses positions en Tunisie, joue la carte de la solidarité occidentale. Mais, au-delà de la nécessité de soutenir une alliée à un moment de fortes tensions Est-Ouest, l'attitude italienne est dictée par les avantages procurés par un retour à la stabilité en Afrique du Nord. Car c'est à cette seule condition, qui réclame aussi de ne pas heurter de front les dirigeants maghrébins, que l'Italie peut prétendre étendre son influence. Les situations de rapport de force entre la France et les pays de cette région la mettent en effet nécessairement dans une situation de porte à faux et cristallisent à Paris l'attention sur chacune de ses initiatives visant en particulier au développement de ses relations économiques avec le Maghreb. C'est en effet dans ce domaine que s'exerce principalement la rivalité franco-italienne même si la personnalité de la principale tête de pont de la pénétration économique italienne en Méditerranée, Enrico Mattei, ne facilite pas toujours la distinction des genres.

---

<sup>1549</sup> *Idem.*

<sup>1550</sup> *Idem.*

<sup>1551</sup> Le général de Gaulle décide d'évacuer Bizerte au moment de son choix, c'est-à-dire le 15 octobre 1963.



### III. Rivalités en Afrique du Nord : le cas Mattei

---

Toute évocation des relations franco-italiennes dans le cadre méditerranéen doit inmanquablement prendre en compte la figure d'Enrico Mattei, que nous avons jusqu'alors volontairement occultée afin de lui réserver un traitement spécifique à la hauteur de sa stature emblématique. En effet, les Français, qu'ils soient en charge des responsabilités du pouvoir, diplomates ou encore journalistes, font de ce chef d'entreprise hors norme l'emblème d'une politique italienne contraire aux intérêts de la France en Afrique du Nord.

Bien peu de personnages italiens suscitent alors un si grand nombre d'articles de presse ou de mentions dans la correspondance diplomatique. Son image se construit entre fascination et inquiétude. Fascination de la presse qui rappelle à l'envie son parcours de *self-made-man* qui a fait de ce fils de carabinier un petit entrepreneur dans l'entre-deux guerres, puis une grande figure de la Résistance, avant de prendre la tête de l'AGIP en 1945<sup>1552</sup>. Cette ascension, déjà exemplaire, prend une autre dimension lorsqu'au lieu de liquider cette entreprise d'État, comme cela lui a été demandé par le gouvernement, il en fait le fer de lance de la politique énergétique italienne, grâce à la découverte de Méthane dans la vallée du Pô<sup>1553</sup>. Son ingéniosité et l'efficacité de la stratégie qu'il déploie bien au-delà des frontières de la Péninsule pour approvisionner l'Italie en pétrole, si nécessaire au développement industriel, force également l'admiration, autant que sa détermination à bousculer la puissance américaine en ce domaine<sup>1554</sup>. C'est ainsi qu'il fait de l'ENI, holding fondée en 1953 pour coiffer l'ensemble des entreprises qui opèrent dans le secteur des hydrocarbures et dans lesquelles l'État italien possède une partie du capital, un gigantesque empire qu'il dirige d'une main de fer<sup>1555</sup>. La puissance qu'il acquiert ainsi et son autorité, qui lui valent le surnom de « dictateur de l'or noir », alimentent bien des interrogations à propos de celui qui devient, dans les

---

<sup>1552</sup> L'AGIP (*Azienda Generale Italiana Petroli*) a été créée en 1926 par le régime fasciste afin de rechercher du pétrole tant en Italie qu'à l'étranger (Albanie et Libye) et de traiter et distribuer le pétrole importé. À la fin de la guerre, le gouvernement estime que la recherche en hydrocarbures, si onéreuse et infructueuse, ne doit pas être poursuivie avec l'argent des contribuables.

<sup>1553</sup> La désobéissance de Mattei fait l'objet de diverses interprétations : pour certains, il a connaissance des recherches de méthane entreprises dans la vallée du Pô ; pour d'autres, il n'en sait rien, mais dans la discussion au sein de la Démocratie chrétienne entre les étatistes et les libéraux, il est plutôt du côté des premiers. Pour d'autres encore, il aurait appris fortuitement l'existence de méthane dans la vallée du Pô lors de sa libération des geôles fascistes en 1944 dans un camion de la société de méthane Cavaglia.

<sup>1554</sup> Dans ses mémoires, Gaston Palewski écrit : « L'homme me plut dès l'abord. Il était de la race des grands réalisateurs et je pensais qu'il pourrait être ce grand pétrolier d'une Europe digne de ce nom » (G. PALEWSKI, *op. cit.*, p. 270).

<sup>1555</sup> À la fin de l'année 1961, 80 sociétés, dans divers secteurs d'activités, relèvent de l'ENI pour un chiffre d'affaires de 450 milliards de liras et 24 000 employés. Mattei est, en principe, nommé pour trois ans.

colonnes du *Monde*, « L'inquiétant Enrico Mattei »<sup>1556</sup>. Le sentiment est partagé notamment par la presse de droite et les milieux dirigeants<sup>1557</sup> et diplomatiques français.

En effet, les ambitions du président de l'ENI ne semblent pas connaître de limites, du moins telles qu'on les conçoit à Paris. Tout comme l'Italie, la France ne dispose pas de pétrole sur le territoire métropolitain et doit faire face à d'importants besoins. Et tout comme l'Italie, elle cherche à réduire le coût de ses importations et à se soustraire à la domination des *majors* anglo-saxonnes<sup>1558</sup>. Or, la découverte en 1956 de pétrole dans le Sahara change quelque peu la donne en augurant d'un potentiel d'approvisionnement à bon marché dans des territoires français, en Algérie, ou liés à la France, au Maroc et en Tunisie. Cette nouvelle manne suscite les convoitises de Mattei qui compte prendre position sur des marchés où la France entend exercer une certaine prééminence<sup>1559</sup>. Compte tenu de la valeur stratégique de la ressource et des territoires dont elle est tirée, l'affaire alimente donc le jeu de la rivalité franco-italienne et devient une carte importante de la diplomatie<sup>1560</sup>. Le phénomène est accentué par les liens étroits qui unissent Mattei à Gronchi, Fanfani ou encore La Pira, autant de démocrates-chrétiens dans la ligne de mire des préventions françaises à propos de la politique italienne en Méditerranée en général et à destination de l'Algérie en particulier. Gaston Palewski, dans son rapport de synthèse sur « l'Italie et la Méditerranée » n'hésite pas à écrire :

« L'ENI, citadelle « démo-musulmane », est l'annexe principale de la politique extérieure italienne au Moyen-Orient et en Méditerranée. »<sup>1561</sup>

De fait, Mattei se trouve à la confluence des principaux enjeux méditerranéens, où se mêlent intérêts politiques et économiques, qui sous-tendent les relations franco-italiennes.

---

<sup>1556</sup> *Le Monde*, 2 février 1962. Voir aussi J. D'HOSPITAL, *Rome en confidence, op. cit.*, p. 206-211.

<sup>1557</sup> Le général de Gaulle aurait, à sa manière, souligné la toute puissance de Mattei lorsque le président Gronchi le lui aurait présenté lors de la soirée de gala à la Scala de Milan, ponctuant son voyage officiel en juin 1959. Gronchi lui demandant s'il connaît Mattei, le Général aurait tendu la main en répondant « Comment ça va votre majesté ? ». Cité in L. BAZZOLI, R. RENZI, *Il Miracolo Mattei*, Milano, Rizzoli, 1984, p. 215.

<sup>1558</sup> H. MADELIN, *Pétrole et politique en Méditerranée occidentale*, Paris, A. Colin, Cahiers de la FNSP, 1973, p. 30-31.

<sup>1559</sup> André Nouschi rappelle que le pétrole saharien a de nombreuses qualités : peu chargé en soufre et autres résidus, proche de l'Europe (c'est donc une économie de fret), il représente pour la France une économie de devises parce qu'il est payable en francs (A. NOUSCHI, *Pétrole et relations internationales*, Paris, A. Colin, p. 84).

<sup>1560</sup> *Ibid*, p. 9.

<sup>1561</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales européennes 1944-1960, vol. 183 : dépêche n°1779 /EU, Rome, 26 novembre 1959.

## A. Les implantations de l'ENI au Maroc et en Tunisie

La politique d'implantation de Mattei au Maroc et en Tunisie s'inscrit dans celle, plus générale, du gouvernement italien destinée à pénétrer des marchés jusqu'alors réservés<sup>1562</sup>. Il s'agit à Rome de donner une signification économique et commerciale à la politique de « pont entre l'Orient et l'Occident » si souvent proclamée, en tirant profit du désengagement colonial précoce de l'Italie auprès de pays soucieux de se soustraire de la domination française.

Mattei dispose d'arguments particulièrement attractifs, déjà proposés avec profit en Égypte et en Iran<sup>1563</sup>. Dans ces affaires, il n'a pas hésité à s'attaquer aux toutes puissantes compagnies anglo-saxonnes – les fameuses « sept sœurs »<sup>1564</sup> – qu'il a réussi à faire plier. Fort de ces expériences et de leurs succès<sup>1565</sup>, la présence française en Afrique du Nord ne lui paraît pas constituer un obstacle à la pénétration de son entreprise. Par le biais de la politique commerciale incisive de Mattei, l'Italie se pose donc en concurrente directe des intérêts français dans la région, avec pour corollaire de redonner du sens à la traditionnelle rivalité d'influence entre deux puissances méditerranéennes. En effet, la France voit d'un mauvais œil les intrusions italiennes dans ses anciens protectorats, qui appartiennent au « monde arabe d'inspiration française » avec lequel on veut maintenir des liens forts et étroits<sup>1566</sup>. Par conséquent, selon le Quai d'Orsay :

« [La France] cherche à sauvegarder son influence et à éviter la pénétration des influences étrangères qui guettent l'occasion de la supplanter »<sup>1567</sup>.

---

<sup>1562</sup> Sur l'attitude de l'Italie au moment des indépendances voir B. BAGNATO, *Vincoli europei, echi mediterranei. L'Italia e la crisi francese in Marocco e in Tunisia (1949-1956)*, Firenze, Ponte alle Grazie, 1991.

<sup>1563</sup> Mattei dénonce la médiocrité des sommes versées aux pays propriétaires par les concessionnaires et propose un nouveau type de contrat de concession qui permettrait aux pays producteurs d'être les partenaires des concessionnaires d'abord pour la prospection et la découverte, ensuite pour l'exploitation et la mise en valeur des gisements découverts. En 1955, il propose un premier contrat d'association avec la Compagnie nationale pétrolière égyptienne et un second en avril 1957, le plus retentissant, aux Iraniens. L'ENI constitue avec une compagnie iranienne une nouvelle société dans laquelle les deux partenaires ont le même pouvoir de décider et partagent équitablement les bénéfices de l'exploitation. Par ailleurs, l'ENI accepte de verser 50 % de ses bénéfices sous forme d'impôts, autant dire que l'ENI ne conserve que 25 % du total des bénéfices et le gouvernement iranien en reçoit 75 %. Pour le détail voir notamment P. H. FRANKEL, *Mattei, oil and power politics*, London, Faber and Faber, 1966, p. 89-118.

<sup>1564</sup> Ce sont les sept compagnies qui dominent le marché international : *Standard Oil of New Jersey, Mobil Oil, Texaco, Gulf Oil, Standard Oil of California, Royal Dutch Shell* et *British Petroleum*, soit cinq compagnies américaines, une anglo-hollandaise et une britannique.

<sup>1565</sup> Il faut noter toutefois que Mattei a essuyé, au début de l'année 1958, un échec en Libye. Cf AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : dépêche n°132/EU, Rome, 24 janvier 1958.

<sup>1566</sup> DDF, 1959, t. I, n°312, p. 710-716 : note de la sous-direction du Maroc sur la politique à l'égard du Maroc et de la Tunisie, Paris, 27 mai 1959.

Il faut rappeler que les deux pays font partie de la zone franc.

<sup>1567</sup> *Idem*.

Quand, en outre, l'intervention d'intérêts économiques étrangers touche ou semble toucher à l'exploitation de « l'or noir » du Sahara, et se place hors des cadres définis par les autorités françaises, l'irritation est à son comble. Dès la fin de l'année 1957, Gaston Palewski donne le ton en mettant en garde Mattei « contre toutes tentatives de substitution qui pourraient être faite en Afrique du Nord »<sup>1568</sup>. Un an plus tard, de Gaulle déclare à Fanfani :

« L'ensemble tunisien et marocain devrait être un sujet d'étroits contacts entre l'Italie et la France. »<sup>1569</sup>

Il s'agit donc de contrôler l'extension de l'influence italienne dans ces pays.

## 1. Mattei : un artisan de la pénétration italienne au Maroc

C'est au Maroc que Mattei fait ses premiers pas en Afrique du Nord. À l'époque du protectorat, l'influence de l'Italie y est limitée, en dépit de la présence d'un certain nombre de ressortissants (environ 25 000 avant la guerre). Toutefois, au lendemain de l'indépendance, les Italiens manifestent promptement leur intérêt et cherchent à nouer des liens étroits avec les nouveaux dirigeants. Les contacts s'établissent par le biais de Giorgio La Pira lors des manifestations qu'il organise dans sa ville de Florence. Ainsi, le prince Moulay Hassan se rend en 1956 puis en 1957 dans la Péninsule, tandis que son père, le roi Mohammed V, effectue à Rome une visite officielle, en février 1957<sup>1570</sup>. Mattei saisit chacune de ces occasions, notamment grâce à l'entremise de La Pira, qui lui est redevable<sup>1571</sup>, pour engager la discussion avec les membres de la famille royale ou des personnalités marocaines, telles que Mehdi Ben Barka, le président de l'Assemblée consultative, avec qui il développe une relation très amicale<sup>1572</sup>. S'en suivent de nombreux échanges fructueux, dont une visite du roi au printemps 1958 à Metanopoli, le fief de l'ENI à quelques kilomètres de Milan, qui aboutissent à la signature d'un accord entre l'État marocain et l'ENI, le 26 juillet 1958. L'accord prévoit que l'ENI, par le biais de sa filiale l'AGIP Mineralia, effectuera des recherches d'hydrocarbures – pétrole et gaz naturel – dans la zone saharienne entre, grossièrement, Tindouf et Tarfaya, tandis que sera constituée, sur le modèle iranien, une Société Marocaine-Italienne des Pétroles (SOMIP) pour l'exploitation. En outre, l'ENI s'engage à construire une

---

<sup>1568</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1867/EU, Rome, 28 novembre 1957.

<sup>1569</sup> DDF, 1958, t. II, n°430 p. 896-898 : compte rendu d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani à l'hôtel Matignon, 18 décembre 1958.

<sup>1570</sup> Sur le plan commercial, l'Italie signe avec le Maroc un premier accord, le 23 juillet 1957, prévoyant une libéralisation pour des produits autrefois soumis à un sévère contingentement avec la France. Cf. G. BIBES, *op. cit.*, p. 37.

<sup>1571</sup> En 1953, Mattei, à la demande de La Pira, prend le contrôle d'une société, *Pignone*, en grande difficulté et qui menace de procéder à des licenciements massifs. Cf. I. PIETRA, *Mattei. La picora nera*, Milano, Sugaco editore, 1987, p. 128-129.

<sup>1572</sup> *Idem*, p. 157.

importante raffinerie à Mohammedia, près de Rabat, et à assurer la formation en Italie du personnel marocain<sup>1573</sup>.

Cet accord et surtout les égards réservés à Mattei lors du séjour qui précède sa signature font croire à l'ambassadeur de France à Rabat, Alexandre Parodi, que l'on veut lui donner un « caractère polémique » compte tenu des circonstances, marquées par la crise libano-irakienne<sup>1574</sup>. Mais pour le diplomate, l'essentiel n'est pas là :

« On peut craindre d'autre part que le président de l'ENI – qui, par l'entremise d'un journal à sa dévotion, soutenait l'an dernier les prétentions du Maroc sur le Sahara – ne se borne pas à la zone de Tarfaya, et qu'il exerce son influence sur les dirigeants marocains dans un sens défavorable à nos intérêts, en leur donnant l'impression que leurs revendications territoriales peuvent trouver, même en Occident, un écho favorable. »<sup>1575</sup>

En prenant position dans une zone récemment remise à la souveraineté marocaine par les Espagnols<sup>1576</sup>, Mattei est donc soupçonné de faire le jeu des revendications de l'État chérifien sur les zones sahariennes administrées par l'Espagne et la France<sup>1577</sup>. Le Quai d'Orsay prend l'affaire très au sérieux et recommande de suivre de près les activités de Mattei<sup>1578</sup>.

Si rien, par la suite, ne vient étayer cette thèse, la collusion entre l'action menée par le président de l'ENI et les hommes au pouvoir en Italie trouve un nouveau témoignage lorsque le président Gronchi se rend à Rabat, accompagné de Fanfani, au mois d'octobre 1958, afin de donner plus de solennité à la signature de l'accord. Il est évident que les deux dirigeants saisissent l'occasion pour donner à l'opinion publique transalpine le sentiment que les discours ambitieux en matière de politique méditerranéenne trouvent une première concrétisation. Devant l'opinion internationale, Fanfani tente de sauver les apparences en écartant Mattei de la délégation officielle qui rencontre le roi<sup>1579</sup>. Toutefois, personne n'est dupe<sup>1580</sup>. Gaston Palewski rapporte ainsi, quelques semaines plus tard :

---

<sup>1573</sup> *Relazioni internazionali*, n°31, 2 agosto 1958, p. 911.

<sup>1574</sup> DDF, 1958, t. II, n°77, p. 157-159 : télégramme n°s 3988-3994, Rabat, 26 juillet 1958.

<sup>1575</sup> *Idem.*

<sup>1576</sup> Un accord hispano-marocain prévoyant le transfert de souveraineté au Maroc de la région de la Tekna (chef-lieu Tarfaya) signé le 1<sup>er</sup> avril 1958 (DDF 1958, t. I, n°343, p. 636-643 : note de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, Paris, 20 mai 1958).

<sup>1577</sup> Le 23 février 1958, dans un discours prononcé à M'Hamid, en bordure du désert, le roi du Maroc reprend à son compte les revendications exprimées depuis l'année précédente par d'Allal el Fassi qui, prenant prétexte que la frontière algéro-marocaine dans la zone saharienne n'a jamais été délimitée par traité, affirme que celle-ci doit être située au sud sur les fleuves Sénégal et Niger et à l'est sur l'oued Saoura. Or, la France et l'Espagne s'opposent formellement à ces revendications en invoquant l'accord signé entre les deux pays le 27 novembre 1912, confirmé par la Cour internationale de justice en 1952. L'agitation menée dans la région par une « armée de libération » soutenue par le Maroc conduit Français et Espagnols à une étroite collaboration. Cf. DDF 1958, t. I, n°343, p. 636-643 : note de la direction générale des Affaires marocaines et tunisiennes, Paris, 20 mai 1958.

<sup>1578</sup> DDF, 1958, t. II, p. 159, note 2 : télégramme n°s 3535-3537, Paris, 30 juillet 1959.

<sup>1579</sup> B. LI VIGNI, *La grande Sfida. Mattei, il petrolio e la politica*, Giorgio Mondadori, 1996, p. 200.

<sup>1580</sup> À l'appui de la correspondance diplomatique française, les documents américains confirment le rôle majeur attribué à Mattei. Cf. note du Département d'État du 31 décembre 1958 citée en annexe in, N. PERRONE,

« On m'assure que les relations entre M. Fanfani et M. Mattei se seraient refroidies ».

Mais il poursuit :

« Il semble que retrouvant les tendances anciennes, la politique extérieure italienne se partage en deux courants : l'un que suit le gouvernement de fidélité aux alliances, l'autre qui porte M. Mattei à la coopération avec les pays neutralistes et communistes. Les Italiens ne renoncent pas facilement à avoir deux fers au feu dans le même temps. Faut-il rappeler que les accords Barrère-Prinetti du 20 juillet 1902 avaient suivi de quelques jours le renouvellement de la Triple alliance ? »<sup>1581</sup>

À nouveau, autour de la figure de Mattei, le souvenir de la duplicité supposée de la diplomatie italienne prend corps<sup>1582</sup>. L'ENI, sous l'impulsion de son remuant président, est en permanence considérée comme une tête de pont de la politique méditerranéenne de l'Italie. Il s'agit là d'une donnée fondamentale dans l'appréciation française de la rivalité d'influence entre les deux pays en Afrique du Nord.

L'identité du discours, fondée sur le détachement colonial de l'Italie, permet aux dirigeants italiens se s'engouffrer dans les brèches ouvertes par Mattei pour établir des relations de confiance avec Rabat. En décembre 1959, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, Moulay Abdallah Ibrahim, déclare ainsi :

« La coopération sur le plan économique avec l'Italie, et l'afflux au Maroc de techniciens italiens jouissent de toute notre sympathie, car l'Italie est un des rares pays désormais entièrement libres de tout complexe et de toutes responsabilités coloniales. »<sup>1583</sup>

Un peu plus d'un mois plus tard, le 10 février 1961, les deux pays signent un accord de coopération technique et économique<sup>1584</sup>, dont « certains développements ne sont pas négligeables », selon l'ambassade de France à Rabat<sup>1585</sup>. L'ambassadeur fait notamment référence au secteur de la télévision où les Italiens auraient supplanté les Français à la faveur de la crise franco-marocaine causée, en novembre 1961, par l'affaire Ben Bella. Par ailleurs, il

---

*Mattei, il nemico italiano. Politica e morte del presidente dell'ENI attraverso i documenti segreti 1945-1962*, Milano, Leonardo, p. 136-142.

<sup>1581</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 288 : dépêche n°82/EU, Rome, 15 janvier 1962.

<sup>1582</sup> L'événement emblématique de cette duplicité auquel fait référence l'ambassadeur est l'accord qui assure à la France la neutralité italienne en cas de guerre franco-allemande (il est signé en fait le 30 juin et postdaté au 1<sup>er</sup> novembre 1902). Il est intéressant de relever que cet accord comporte des clauses méditerranéennes prévoyant un partage des zones d'influence laissant à la France le Maroc et à l'Italie la Tripolitaine. Cf P. MILZA, *Français et Italiens...*, op. cit., p. 1002-1024.

<sup>1583</sup> Cité in G. BIBES, « L'Italie et le Maghreb », *Maghreb*, n°20, mars-avril 1967, p. 38.

<sup>1584</sup> « La cooperazione economica tra Italia e il Marocco », *Relazioni internazionali*, n°8, 25 febbraio 1961, p. 220-221.

<sup>1585</sup> DDF, 1962, t. I, n° 109, p. 350-365 : dépêche n°1425, Rabat, 28 mars 1962.

n'est pas fortuit que l'inauguration de la raffinerie de Mohammedia fournisse l'opportunité à Fanfani d'être le premier chef de gouvernement occidental à rendre visite au nouveau roi Hassan II au moment où les relations franco-marocaines sont instables. Aux investissements italiens au Maroc, qui atteignent leur plus haut niveau au Maghreb, parmi lesquels l'ENI occupe un poste de choix, s'ajoutent donc des relations diplomatiques placées sous le signe d'une étroite collaboration, n'en déplaise aux Français<sup>1586</sup>.

L'espoir de voir Mattei échouer fait long feu. Le successeur de Parodi à Rabat, Roger Seydoux, observe, non sans satisfaction, que l'insuccès des prospections pose le problème de l'approvisionnement de la raffinerie nouvellement en service. Dans le but de la rentabiliser, Mattei souhaiterait y traiter le pétrole acheté à bas prix en URSS<sup>1587</sup> afin de le distribuer sur le marché local<sup>1588</sup>. Or, les Marocains ne sont pas favorables à cette idée et veulent tout de même utiliser la petite production locale, misant sur la découverte d'un gisement à Essaouira. Mais finalement, les ressources d'Essaouira ne sont pas assez abondantes pour entraver le projet d'approvisionnement sur le marché soviétique, tandis que le président de l'ENI parvient à trouver avec les autorités marocaines un compromis sur l'exploitation de la raffinerie. Ce compromis est scellé par la visite officielle à Rabat du président de la République et du président du Conseil en mars 1963<sup>1589</sup>.

Si la prospection de pétrole s'avère décevante, il n'en demeure pas moins que Mattei a ouvert la voie à la pénétration économique et financière italienne dans le royaume chérifien<sup>1590</sup> et a instauré dans son sillage un dialogue diplomatique entre les deux pays que l'on s'efforce de nourrir par de multiples rencontres.

---

<sup>1586</sup> Ces derniers remarquent que la manière dont Mattei s'est implanté au Maroc n'est que le résultat d'« une habile propagande » puisque la formule consistant à accorder à l'État concédant une part du capital des sociétés d'exploitation pétrolière, présentée comme une innovation, est depuis longtemps d'usage courant (DDF, 1958, t. II, p. 159 note 2 : télégramme n<sup>os</sup> 3535-3537, Paris, 30 juillet 1958).

<sup>1587</sup> En octobre 1960, Mattei défraie à nouveaux la chronique et s'attire bien des inimitiés dans les capitales occidentales en signant un accord avec l'URSS portant sur la livraison de pétrole à l'Italie en échange de produits industriels italiens. L'avantage du pétrole russe est qu'il est 40 % moins cher que les cours du marché. L'accord n'est pas en lui-même une originalité, d'autres pays, notamment la France, en ont également conclu avec Moscou. En revanche, le caractère massif des livraisons, confirmé par l'accord commercial italo-soviétique de juin 1961 (entre 14 et 16 % des besoins pétroliers de l'Italie) est au centre des critiques. Cf. P. H. FRANKEL, *op. cit.*, p. 138-140. Les pays membres de la CEE, notamment, préconisent une réduction des achats de pétrole soviétique car, selon les conclusions d'un comité d'experts réunis sous l'autorité de Robert Marjolin, vice-président de la Commission de la CEE, ils porteraient atteinte à la politique de recherche des compagnies pétrolières et pourrait compromettre les approvisionnements au cas où l'URSS interromprait brusquement ses envois. L'Italie se démarque de ses partenaires et refuse d'approuver le principe d'une limitation de ses importations. (*Le Monde*, 11 juillet 1961). Pour sa part, l'ambassade de France à Rome voit une nouvelle fois dans la politique de l'ENI à destination de l'URSS le signe d'une action concertée entre Mattei et Gronchi, qui se rend à Moscou pour une visite très controversée en janvier 1960, afin de marquer l'autonomie italienne à l'égard de ses alliés. (AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 293 : dépêche n°1895/EU, Rome, 17 décembre 1960).

<sup>1588</sup> DDF, 1962, t. I, n°109, p. 350-365 : dépêche n°1425, Rabat, 28 mars 1962.

<sup>1589</sup> Mattei accepte les exigences marocaines, mais obtient en contrepartie une extension du réseau de distribution de l'AGIP ainsi qu'un nouveau périmètre de recherches dans la région de Berguent. Cf. G. BIBES, *op. cit.*, p. 39.

<sup>1590</sup> Les démarches afin de construire une cartoucherie, évoquées plus haut, en fournissent l'illustration.

De ce point de vue, les propos tenus par président de l'ENI, peu de temps après la signature de l'accord italo-marocain, devant Étienne Burin des Roziers<sup>1591</sup>, sont significatifs :

« Je sais que j'éveille chez vous une certaine méfiance. On s'est inquiété de mes tractations au Maroc. Les accords que j'ai passé là-bas pour la recherche du pétrole dans le Sud n'ont pas, en eux-mêmes, une très grande portée. Au point de vue de la prospection, l'entreprise est hasardeuse. Mais, l'important était d'inaugurer une politique de collaboration avec les Marocains sur une base paritaire. »<sup>1592</sup>

En fait, les inquiétudes françaises de voir leurs intérêts au Sahara menacés par l'implantation de l'ENI au Maroc ne se sont pas vérifiées. Mais, puisque comme l'observe l'ambassadeur à Rabat, le Maroc n'est plus une « chasse gardée »<sup>1593</sup>, il faut désormais s'accommoder de la présence italienne. Il convient néanmoins de rester vigilant car, quelques mois plus tôt, on pouvait lire dans un article retentissant du *Giorno*, journal contrôlé par Mattei, que « le Maroc constitue le meilleur tremplin pour la pénétration de l'Italie en Afrique »<sup>1594</sup>.

## **2. Pour une relance du contentieux franco-italien sur la Tunisie ?**

Le président de l'ENI, dont on dit qu'il a pour habitude d'épingler un petit drapeau sur un planisphère affiché dans son bureau afin de marquer les implantations de l'entreprise, compte bien, après le Maroc, ajouter un de ses emblèmes sur le territoire tunisien. Le terrain y est sans doute plus sensible compte-tenu de la rivalité d'influence quasi-séculaire que se livre les deux voisines transalpines dans ce pays. Le président de l'ENI est convaincu, comme un certain nombre de ses compatriotes, que l'Italie possède des intérêts particuliers en Tunisie. La grande instabilité des relations franco-tunisiennes depuis l'affaire de Sakiet et le soutien de Bourguiba au FLN<sup>1595</sup> concourt à y ouvrir des perspectives avantageuses.

La stratégie d'implantation de l'ENI dans ce pays doit, pour se déployer, prendre en compte la réalité complexe des relations italo-tunisiennes qui, d'une certaine manière, ne forment que qu'un seul côté d'un triangle dont la France occupe le troisième angle. Il convient donc d'en rappeler les grandes lignes. En effet, l'établissement de bonnes relations

---

<sup>1591</sup> La rencontre a lieu à Varsovie, où Étienne Burin des Roziers est alors ambassadeur. Les deux hommes se sont connus quelques années auparavant alors que Burin des Roziers était consul à Milan.

<sup>1592</sup> DDF, 1958, t. II, n°713/DE, Varsovie, 20 novembre 1958.

<sup>1593</sup> DDF, 1958, t. II, n°395, p. 816-819 : télégramme n°16183, Rabat, 7 décembre 1958.

<sup>1594</sup> CAC 900 317/24, ministère de l'Industrie, direction générale de l'Énergie et des Matières premières : note du conseiller commercial, Rome, 8 novembre 1957.

<sup>1595</sup> C. MORELLE, M. VAÏSSE, « Les relations franco-tunisiennes (juin 1958-mars 1962) », *Revue d'Histoire diplomatique*, n°s 3-4, 1996, p. 341-380.



entre Rome et Tunis dépend au cours des toutes premières années de l'ère post-coloniale du règlement d'un contentieux, portant sur le droit de pêche des chalutiers italiens dans des eaux que le gouvernement tunisien considère comme territoriales et sur la colonie italienne en Tunisie. Le premier point n'appelle ici que peu de commentaires, en raison de la non-immixtion des Français dans cette affaire. En revanche, le second point, qui concerne les 66 000 Italiens installés en Tunisie en 1956, inclut la France, un peu malgré elle, dans la perspective d'un règlement<sup>1596</sup>. Ces Italiens sont souvent dans une situation précaire, en raison d'un niveau socioprofessionnel peu élevé qui les place dans une situation de concurrence directe sur le marché de l'emploi avec des Tunisiens que les autorités entendent privilégier<sup>1597</sup>. Le gouvernement italien ne désire pas faire de cette question un motif de discordance susceptible de compromettre l'établissement de bonnes relations, notamment dans le domaine économique, avec la Tunisie<sup>1598</sup>. Les démarches pour améliorer la situation de ses ressortissants restent donc prudentes et n'aboutissent pas à de grands résultats. Au contraire, de très nombreux Italiens envisagent de quitter la Tunisie. Or, tous ne souhaitent pas « rentrer » en Italie, tandis que le gouvernement italien craint que son économie ne puisse absorber un tel afflux de main-d'œuvre. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères chargé de l'émigration entreprend une démarche auprès de l'ambassade de France à Rome pour le remplacement d'Italiens de Tunisie en France<sup>1599</sup>. Palewski estime que cette requête doit être examinée « dans un esprit très large ». Le point de vue peut paraître surprenant car nul n'ignore qu'en participant ainsi au règlement de cette question, la France contribuerait indirectement au développement de l'influence économique italienne en Tunisie. Toutefois, l'argumentation développée par l'ambassadeur démontre que le problème de la concurrence franco-italienne s'intègre dans un ensemble plus complexe. Suivons son raisonnement :

« J'ai de sérieuses raisons de penser que plusieurs hommes politiques italiens, dont certains occupent des postes de premier plan, verraient avec indulgence s'infléchir la politique italienne, jusqu'ici parfaitement solidaire de la nôtre, dans une direction qui pourraient nous réserver des surprises désagréables et troubler l'atmosphère des relations franco-italiennes. [...] Nous devons faciliter la tâche de M. Segni notamment en le mettant à même de prouver, devant le Parlement et l'opinion publique qu'une politique de solidarité franco-italienne en Afrique du Nord correspond non seulement aux intérêts essentiels de l'Italie mais qu'elle offre aussi des avantages concrets et immédiats ; que la

---

<sup>1596</sup> Sur le détail de cette question voir M. TOMASSETTI, « Gli Italiani in Tunisia : dal 1944 agli anni sessanta », in R. H. RAINERO (a cura di), *L'Italia e il Nordafrica contemporaneo*, Milan, Marzorati, 1988.

<sup>1597</sup> Une loi du 5 novembre 1959 sur la protection de la main-d'œuvre prévoit que les travailleurs étrangers sont soumis à l'obligation de posséder une carte de travail qui n'est accordée que si l'emploi n'est pas demandé par un Tunisien. Le défaut de cette carte entraîne l'expulsion.

<sup>1598</sup> « Interesse de l'Italia alla collaborazione con la Tunisia », *Relazioni internazionali*, n°5, 31 janvier 1959, p. 111-112.

<sup>1599</sup> L'ambassade indique qu'il faut compter environ 20 000 Italiens ou double nationaux désireux de se rendre en France. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 304 : dépêche n°670/EU, Rome, 23 avril 1959.

France, loin de considérer ses anciens protectorats comme une chasse gardée accepte la coopération de l'Italie sur le plan économique et, en accueillant des Italiens amener à quitter la Tunisie, l'aide d'autre part à résoudre de difficiles problèmes démographiques. Par ailleurs, nous aurions avantage à être informé des projets des firmes italiennes en Tunisie, de manière à pouvoir éventuellement les orienter vers des secteurs où nos nationaux ne redoutent pas la concurrence italienne et à éviter que se concrétisent (comme cela s'est produit au Maroc) des offres qui appellent de notre part de sérieuses réserves. Une solidarité franco-italienne plus affirmée en Afrique du Nord me paraît également constituer un élément utile du renforcement de la zone franc devant les velléités d'émancipation manifestées par ses anciens protectorats, velléités qui peuvent être exploitées, à leur profit, par certains milieux d'affaires italiens. »<sup>1600</sup>

Palewski considère donc que la question tunisienne doit s'intégrer à la politique d'ouverture menée envers l'Italie depuis que Segni est à la tête du gouvernement. Cette politique doit mener à contenir les aspirations de l'aile gauche de la Démocratie chrétienne, que le couple Gronchi-Fanfani a eu l'occasion d'exprimer, sur le plan politique, l'année précédente et qui sont soutenues et relayées par Mattei dans le domaine économique. En un sens, d'ailleurs la proposition de l'ambassadeur s'apparente à un véritable plan anti-Mattei en Tunisie. En effet, s'il n'est pas cité nommément dans la dépêche, son ombre plane sur bien de ces passages. On ne sait pas quel accueil est réservé à Paris aux analyses du palais Farnèse visant à développer une collaboration franco-italienne. Quoi qu'il en soit, les Italiens et notamment le président de l'ENI, n'entendent pas lier l'affaire de leurs ressortissants en Tunisie à un éventuel partenariat avec la France<sup>1601</sup>.

De toute façon, la dénonciation par Bourguiba de l'union douanière avec la France, le 28 août 1959, ouvre à l'Italie de nouvelles perspectives qui aboutissent à la signature d'un accord commercial italo-tunisien, le 23 novembre 1961<sup>1602</sup>. Pendant les longues négociations qui précèdent, les investissements italiens sont encouragés par la participation, dès 1959, de

---

<sup>1600</sup> *Idem.*

<sup>1601</sup> Par la suite, la position de Rome sur la question de la liquidation des biens italiens en Tunisie témoigne du maintien de son indépendance de vue. Le gouvernement italien prétend, en effet, que si la France a le droit, en vertu de l'accord du 29 novembre 1947, de liquider les biens italiens situés en Tunisie, conformément à l'article 79 du traité de paix, elle ne peut en revanche percevoir que le montant de la valeur des biens des Italiens expulsés après novembre 1945 et qu'elle doit lui restituer la différence entre le montant et le produit de la liquidation globale. Face à l'opposition française, les Italiens proposent de porter l'affaire devant un tribunal arbitral prévu par un échange de notes entre les deux pays, le 2 février 1951. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 304 : note de la direction des Affaires marocaines et tunisiennes, Paris, 30 août 1960). Du côté français, on préfère ne pas courir le risque de voir la thèse française infirmée par le tribunal arbitral et on estime souhaitable de rechercher par des négociations directes une solution de compromis qui serait moins onéreuse que les conséquences d'une sentence défavorable. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 304 : note de la direction des Affaires politiques d'Europe, Paris, 23 septembre 1960).

<sup>1602</sup> « Gli accordi economici tra Italia e la Tunisia », *Relazioni internazionali*, n°49, 9 dicembre 1961, p. 1668.

En outre, la nomination à Rome au poste d'ambassadeur du fils de Bourguiba peut être interprétée comme un signe de l'intérêt porté par la Tunisie à une étroite coopération avec l'Italie.

deux banques italiennes, la *Banca nazionale* et *Il Banco di Sicilia*, à la création d'un établissement italo-tunisien devant faciliter les opérations financières entre les deux pays<sup>1603</sup>.

C'est dans ce contexte que Mattei s'introduit en Tunisie selon une méthode désormais éprouvée, qui fait fi de toutes les conventions déjà établies ou supposées comme telles par ses concurrents. Ainsi, il réussit à faire prévaloir ses offres sur celles des grandes compagnies internationales qui ont pourtant été sollicitées par le gouvernement tunisien. La réception de Bourguiba, dans le courant du mois de juillet 1959, à Metanopoli, constitue sans aucun doute une étape marquante de son entreprise de séduction qui aboutit, l'année suivante, à la signature, le 10 juin 1960, de deux accords dont Mattei ne manque pas de souligner la singularité dans un article du journal *Le Monde* :

« Il ne s'agit pas d'accords établis selon les modèles dépassés du capitalisme colonial du XIX<sup>e</sup> siècle. »<sup>1604</sup>

La formule est désormais bien connue et elle fournit, selon son président, l'explication du succès de l'ENI sur ses concurrents. Pour le premier accord portant sur la recherche et l'exploitation, il s'agit d'une nouvelle application de la formule « 75-25 », par la constitution de la Société Italo-Tunisienne d'Exploration pétrolière (SITEP). Le deuxième accord porte, lui, sur la construction et l'exploitation d'une raffinerie, par le biais de la Société Italo-Tunisienne de Raffinage (STIR). C'est sans doute sur ce point que les Français se montrent les plus amers, comme le rapporte Alain Murcier dans les colonnes du *Monde* :

« On imagine aisément que les producteurs sahariens ceux en particulier qui ont « mis au monde » la province d'Edjeleh éprouvent une médiocre satisfaction à l'idée qu'il tireraient les marrons du feu pour M. Mattei. Alors que ce dernier n'offre à la Tunisie que des promesses, observe-t-on, les producteurs sahariens fournissent un oléoduc, un port pétrolier et des royalties qui ont fait l'objet d'accords en bonne et due forme. »<sup>1605</sup>

En effet, la CREPS, société détenue à majorité par des participations publiques françaises<sup>1606</sup>, qui exploite le pétrole du Sahara algérien (à Edjeleh), se voit devancée dans son projet d'installer une raffinerie à La Skhirra, terminus de l'oléoduc qui doit évacuer le pétrole saharien<sup>1607</sup>.

---

<sup>1603</sup> G. BIBES, *op. cit.*, p. 35.

<sup>1604</sup> *Le Monde*, 12-13 juin 1960.

<sup>1605</sup> *Le Monde*, 10 juin 1960. L'auteur de l'article fait référence à une convention du 30 juin 1958 entre le gouvernement tunisien et une filiale de la CREPS (la TRAPSA) pour la construction et l'exploitation d'un oléoduc.

<sup>1606</sup> La Compagnie de recherche et d'Exploitation du Pétrole au Sahara (CREPS) est détenue à plus de 60 % par des entreprises publiques. Le reste du capital est entre les mains de la compagnie néerlandaise *Royal Dutch Shell* (A. NOUSCHI, *La France et le pétrole*, Paris, Picard, 2001, p. 153).

<sup>1607</sup> Finalement, la raffinerie, inaugurée en décembre 1963, sera construite à Bizerte et non à La Skhirra.

Il ne s'agit là cependant que de la première déconvenue. En effet, Mattei va tirer profit des tensions franco-tunisiennes pour étendre sa zone de recherche, initialement circonscrite à la région de Zarzis. En mars 1961, le gouvernement tunisien, qui cherche faire pression sur la France pour qu'elle accroisse son assistance technique, en affirmant qu'il serait contraint, dans le cas contraire, de faire appel à d'autres<sup>1608</sup>, retire le permis de recherche délivré à la Société de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Tunisie (SEREPT) pour la région de Borma afin de l'attribuer à une autre compagnie. Pour le Quai d'Orsay, « il est certain que cette compagnie n'est autre que l'ENI ou une de ses filiales »<sup>1609</sup>. Les instructions données à Palewski témoignent de la portée que l'on veut donner à cette affaire. L'ambassadeur est chargé de faire savoir que :

« Si la compagnie italienne en question se prête à un accord avec le gouvernement tunisien au sujet de Borma, elle se rend complice d'une spoliation caractérisée au détriment de la SEREPT. Elle contribue ainsi à ébranler les bases sur lesquelles sont fondés les rapports entre les gouvernements des pays producteurs de pétrole et les compagnies qui assument les risques financiers de la recherche.

Comme vous le savez, à diverses reprises, le gouvernement français a été conduit à appeler l'attention du gouvernement italien sur le comportement de l'ENI qui, notamment en Tunisie et au Maroc, n'est pas conforme à ce que devrait être l'attitude d'un établissement public relevant d'une puissance amie et alliée de la France. Il lui a été constamment rétorqué que le gouvernement italien n'était pas en mesure d'amener l'ENI à modifier sa politique et qu'il ne pouvait être tenu pour responsable des actes de M. Mattei. Au cas où se genre d'argumentation vous serait opposé, vous voudrez indiquer que pas davantage que par le passé, vous n'êtes convaincu et que le gouvernement italien doit savoir que le gouvernement français ne l'est pas non plus, de telles affirmations ne pouvant donner le change à personne. »<sup>1610</sup>

L'exaspération est à son plus haut point et l'affaire cristallise les ressentiments français à l'égard des agissements du président de l'ENI. Il s'agit de placer le gouvernement de Rome devant des responsabilités auxquelles il semble vouloir se dérober. À Paris, on ne peut pas croire, en effet, à une entière autonomie de décision de la part d'une homme employé par l'État qui, en outre, affiche une proximité avec les milieux gouvernementaux. On est donc bien décidé à donner aux agissements de Mattei une dimension politique, bien au-delà du cadre de la concurrence commerciale entre entreprises<sup>1611</sup>.

---

<sup>1608</sup> C. MORELLE, M. VAÏSSE, « Les relations franco-tunisiennes (juin 1958-mars 1962) », *op. cit.*, p. 371.

<sup>1609</sup> DDF, 1961, t. I, n°456, p. 456-457 : télégramme n°s 1086-1093, Paris, 12 avril 1961.

<sup>1610</sup> *Idem.*

<sup>1611</sup> Les pressions françaises sont demeurées sans effet puisque l'ENI publie dans la presse française un encart publicitaire vantant les mérites du travail accompli à El Borma (*Le Monde*, 4-5 avril 1965). Dans son étude publiée en 1967, Geneviève Bibes indique que les cinq forages entrepris dans cette région ont donné des résultats

Mattei, lui-même, en se jouant de l'ambiguïté de ses relations avec les dirigeants politiques, notamment ceux qui appartiennent à l'aile gauche de la Démocratie chrétienne, et surtout en jetant son dévolu sur l'Algérie hors des cadres définis par la France, a prêté le flanc à ce type d'interprétation, qui le place au centre des quelques tourbillons qui agitent les eaux des relations franco-italiennes.

## **B. Mattei et l'Algérie**

L'intérêt de Mattei pour les ressources pétrolières en Afrique du Nord, traduit par ses implantations successives au Maroc et en Tunisie, le pousse inévitablement à porter son attention sur les zones sahariennes qui se montrent jusqu'alors les plus généreuses en « or noir ». Or, ces zones se trouvent sur le territoire de l'Algérie française. Nous avons vu que l'activité de l'ENI au Maroc surtout, mais aussi en Tunisie, est interprétée, du côté français, à l'aune d'éventuelles manœuvres pour s'implanter dans cette partie du Sahara hors des cadres établis. Quoi qu'il en soit, cette méfiance, justifiée compte tenu des intentions déclarées du président de l'ENI, démontre que la question du pétrole algérien est plus épineuse que dans le reste de l'Afrique du Nord, en raison des circonstances. Les ambitions de Mattei doivent, dans ce cas, s'affronter directement aux intérêts français, sur lesquels Paris veille jalousement. Affirmant fréquemment que « les Italiens ne veulent plus être les parents pauvres, ni ramasser les miettes »<sup>1612</sup>, il ne se contente donc pas des offres françaises et choisit de suivre des voies obliques, dont on a pu dire qu'elles lui ont coûté la vie. Bien qu'il subsiste encore à ce jour bien des zones d'ombre, tant sur le rôle tenu par le président de l'ENI dans le cheminement qui conduit l'Algérie à l'indépendance que sur les conditions dans lesquelles il a trouvé la mort, et même si les informations fournies doivent parfois être maniées avec précautions, la documentation disponible permet d'en éclairer les principaux aspects.

### **1. Le choix du FLN**

À croire Gaston Palewski, Mattei est un personnage clé dans la détermination des attitudes et parfois de la politique des Italiens à l'égard de la question algérienne, ce qui le place ainsi au cœur des relations entre les deux pays. Dans ses mémoires, l'ambassadeur écrit ainsi :

« Il n'y avait pas à ce moment de litige majeur entre la France et l'Italie, à une exception près : nous étions au milieu de la guerre d'Algérie et, sous l'influence de Mattei

---

positifs. En 1965, la SITEP obtient un nouveau permis à Bir-Aouinen, toujours dans la zone d'El Borma (G. BIBES, *op. cit.*, p. 36).

<sup>1612</sup> *Le Monde*, 1<sup>er</sup> février 1961.

auquel sa politique pétrolière imposait un préjugé favorable vis-à-vis du panarabisme, l'Italie avait tendance à réserver bon accueil aux représentants du FLN, ce qui menait de ma part visites et objurgations indignées »<sup>1613</sup>.

L'homme est donc perçu comme la principale menace italienne contre les intérêts français et son ombre plane sur les principales affaires concernant l'Algérie, qui ont émaillé les relations franco-italiennes.

Jean d'Hospital, dans les colonnes du *Monde*, estime dans son portrait de Mattei que :

« Il est hostile à la France, probablement parce qu'il n'a pas été convié au Sahara. »<sup>1614</sup>

Cela n'est pas tout à fait exact. Mattei, dans un entretien accordé à Gilles Martinet pour *France Observateur*, déclare ainsi :

« On me reproche surtout de ne pas avoir donné de gages à une certaine politique, c'est-à-dire de ne pas avoir accepté de m'établir aux côtés des compagnies françaises, anglaises et américaines. L'offre m'en a été faite à plusieurs reprises. J'ai toujours refusé de prendre une concession. Je ne souhaite pas que mes techniciens soient placés un jour dans la nécessité de travailler sous la protection des mitraillettes. »<sup>1615</sup>

Gaston Palewski paraît le confirmer dans ses mémoires lorsqu'il écrit :

« Je m'efforçai de créer avec lui des liens d'intérêt entre lui et la France, mais je me heurtai à des préjugés hostiles qui n'étaient pas dénués d'une certaine jalousie et ne réussissais qu'à nouer avec lui d'excellents liens d'amitiés. »<sup>1616</sup>

Les documents consultés ne permettent pas de connaître le détail des échanges entretenus avec Mattei et des éventuelles propositions qui ont pu lui être faites. La seule certitude réside dans le fait qu'elle ont existé<sup>1617</sup> et que, du côté français, on a même pu croire que le président de l'ENI, eu égard à certaines de ses déclarations, se montrait bien disposé. Ainsi, Burin des Rozières, qui entretient avec Mattei des relations plus distantes que Palewski<sup>1618</sup>, interprète une conversation tenue à Varsovie, en novembre 1958, comme « une

---

<sup>1613</sup> G. PALEWSKI, *op. cit.*, p. 269.

<sup>1614</sup> *Le Monde*, 2 février 1962. Voir aussi J. D'HOSPITAL, *Rome en confidence*, *op. cit.*, p. 206-211.

<sup>1615</sup> *France Observateur*, 10 août 1961. Une large partie de l'entretien est reproduite dans G. MARTINET, *Les Italiens*, Paris, Grasset, 1990, p. 111-120.

<sup>1616</sup> G. PALEWSKI, *op. cit.*, p. 270.

<sup>1617</sup> À la fin de l'année 1957, Palewski rapporte au Quai d'Orsay « une procédure d'approche » sans toutefois en donner le détail. AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : dépêche n°1186/EU, Rome, 5 décembre 1957.

<sup>1618</sup> Entretien avec Étienne Burin des Rozières, Paris, 20 juin 2000.

offre de services soulignée »<sup>1619</sup>. Quant aux raisons qui ont conduit à l'échec d'un rapprochement d'intérêts, les arguments soulevés plus haut par Mattei et Palewski doivent sans doute être réexaminés. Il faut plutôt se tourner, pour en comprendre les raisons, vers le mode de fonctionnement commercial imposé à l'ENI par Mattei, qui se défie de tous les monopoles, de quelque sorte qu'ils soient. Or, si les Français acceptent d'ouvrir les frontières du Sahara algérien à des compagnies étrangères, ils le font selon des procédures strictes définies par le « code saharien »<sup>1620</sup>. Mattei, contrairement à des sociétés privées italiennes qui choisiront de s'y plier<sup>1621</sup>, les considère comme trop contraignantes, ainsi qu'il l'indique déjà, en avril 1957, à Pierre Guillaumat, qui est alors président du Bureau de recherches des pétroles, l'organisme par lequel l'État français gère tout ce qui concerne l'industrie pétrolière<sup>1622</sup>.

Mattei, répondant ainsi aux vœux du FLN qui entend à l'avenir se libérer de la tutelle française sur les ressources énergétiques<sup>1623</sup>, préfère alors miser sur l'indépendance de l'Algérie pour développer les activités de son entreprise au Sahara. Son action à destination des nationalistes algériens se déploie à plusieurs niveaux, de l'appui à leur propagande jusqu'à l'établissement de contacts directs.

Pour soutenir les revendications du FLN, Mattei utilise *Il Giorno*, le quotidien milanais appartenant à l'ENI. Il est, parmi les organes de presse italiens, de ceux qui participent le plus activement à répandre dans l'opinion publique un sentiment favorable aux Algériens. Il est aussi de ceux qui se montrent les plus virulents envers la politique française. Dans cette campagne de presse, l'éditorial de Geatano Baldacci, publié le 12 novembre 1957, fait date – il sera souvent repris par la suite dans la presse française comme témoignage des positions de Mattei sur l'Algérie. Le directeur d'*Il Giorno* y affirme que l'indépendance de l'Algérie est inéluctable et que la position de la France est insoutenable : « la France, en persistant dans sa politique coloniale compromet l'avenir » écrit-il<sup>1624</sup>. Le journal n'a de cesse, par la suite, de défendre la nécessité pour l'Italie de développer une politique d'amitiés arabes et soutient la politique de médiation proposée par Fanfani<sup>1625</sup>. Enfin, il offre fréquemment une tribune aux

---

<sup>1619</sup> Au cours de cette conversation avec l'ambassadeur de France en Pologne, Mattei se montre extrêmement critique envers l'implication des groupes anglo-saxons au Sahara et il indique : « Vis-à-vis de vous, je fais actuellement figure de gêneur. Mais je pourrais être aussi un partenaire, loyal et efficace ». DDF, 1958, t. II, n°349, p. 713-714 : dépêche n°551/EU, Varsovie, 20 novembre 1958.

<sup>1620</sup> Sur le détail de la réglementation voir M. BROGINI, *L'Exploitation des hydrocarbures en Algérie de 1956 à 1971. Étude de géographie économique*, thèse, université de Nice, 1973, p. 71-88.

<sup>1621</sup> Jusqu'en 1960, on ne compte que *L'Ausonia mineralia*, filiale du groupe *Edison*, à laquelle vient se joindre ensuite la *Petrosud* liée à la *Montecatini*, l'*Officine Meccaniche* du groupe *Fiat* et la *SAICI* relevant de la *SNIA Viscosa*.

<sup>1622</sup> CAC 900 317/24, ministère de l'Industrie, direction générale de l'Énergie et des Matières premières : note de la direction des Affaires économiques et financières du ministère des Affaires étrangères, Paris, 6 juin 1957.

<sup>1623</sup> L'Italie est au premier rang des « pays indépendants » avec qui le gouvernement de l'Algérie indépendante devra se tourner dans le domaine pétrolier. *El Moujahid*, n°27, 22 juillet 1958, p. 535.

<sup>1624</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 298 : dépêche n°1770/EU, Rome, 12 novembre 1957.

<sup>1625</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : dépêche n°1198/EU, Rome, 31 juillet 1958.

représentants du FLN, invités à s'exprimer dans ses colonnes. Mattei encourage, par ailleurs, les initiatives de Giorgio La Pira en finançant ses colloques florentins qui, nous l'avons vu, servent de caisse de résonance aux discours du FLN et de leurs sympathisants<sup>1626</sup>.

À la fin de l'année 1958, il noue des liens directs et personnels avec certains membres importants du FLN<sup>1627</sup>. À partir de ce moment, le général Grossin, commandant le SDECE, demande à ses agents de surveiller les déplacements du président de l'ENI<sup>1628</sup>. Mais, Mattei n'a pas besoin de se déplacer pour maintenir le contact avec les Algériens. En effet, selon les services de renseignements américains, il dispose en Algérie d'un correspondant officieux en la personne d'Italo Pietra, ancien secrétaire du parti social-démocrate et envoyé du *Corriere della Sera*<sup>1629</sup>. Par la suite, c'est un autre journaliste, ancien correspondant de l'*Unità*, Mario Pirani qui est désigné « comme son représentant personnel permanent auprès du GPRA à Tunis »<sup>1630</sup>.

Selon certaines sources, Mattei ne se contenterait toutefois pas d'entretenir directement ou indirectement des contacts avec les Algériens. Afin de préparer l'avenir, c'est-à-dire l'indépendance, il leur apporterait une assistance matérielle. On comprend qu'il prenne en charge la formation des futurs cadres de l'industrie pétrolière algérienne dans les écoles de l'ENI<sup>1631</sup>. Mais il ne s'en tient pas là. Il proposerait de fournir du carburant aux forces de l'ALN à la frontière tunisienne et marocaine<sup>1632</sup>. Pis encore, les services secrets français seraient parvenu à obtenir un contrat, signé entre Mattei et Ferhat Abbas, dans lequel le président de l'ENI s'engage à fournir des armes aux « rebelles »<sup>1633</sup>. Ces informations constituent un faisceau d'indices convergents, néanmoins elles réclament vérifications, notamment par le recours à des archives, qui, il faut l'avouer, ont fait défaut sur ce thème au cours de nos investigations.

---

<sup>1626</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 299 : note de la direction générale politique d'Europe, Paris, 12 octobre 1959.

<sup>1627</sup> Dans leur ouvrage, Luigi Bazzoli et Ricardo Renzi évoquent un premier contact établi dans des circonstances quasi-romanesques. De retour d'un voyage en Chine, Mattei se retrouve bloqué en raison du mauvais temps en Sibérie avec un compagnon d'infortune, Youssef Benkhedda, membre du GPRA, chargé de mission à l'extérieur. Celui-ci souffrant terriblement du froid et ne pouvant sortir de sa chambre d'hôtel, Mattei lui aurait porté un bol de soupe. De cet épisode serait née une amitié qui inaugure les relations de confiance entre Mattei et le FLN. (L. BAZZOLI, R. RENZI, *op. cit.*, p. 228-229)

<sup>1628</sup> R. FALIGOT, P. KROP, *La Piscine. Les services secrets français 1944-1984*, Paris, Seuil, 1985, p. 217.

<sup>1629</sup> N. PERONNE, *op. cit.*, p. 119. Italo Pietra n'en dit toutefois rien dans son ouvrage. Néanmoins, Nico Perrone ajoute que liens entre Pietra et Mattei sont avérés lorsque le journaliste prend la tête d'*Il Giorno* en janvier 1960.

<sup>1630</sup> AMAE, mission de liaison pour les affaires algériennes, vol. 40 : note de la mission de liaison pour les affaires algériennes, 23 septembre 1961.

Officiellement Pirani dirige pour le compte de l'ENI le Bureau pour les rapports avec la presse d'Afrique du Nord.

<sup>1631</sup> B. LI VIGNI, *op. cit.*, p. 205.

<sup>1632</sup> *Idem.* L'auteur affirme toutefois que l'approvisionnement est déjà assuré par des compagnies anglo-saxonnes.

<sup>1633</sup> R. FALIGOT, P. KROP, *op. cit.*, p. 218.



En revanche, le rôle de conseil joué par le président de l'ENI est moins sujet à caution. On a toutes les raisons de croire, du côté français, qu'il intervient auprès de la délégation algérienne lors des négociations d'Évian, qui débutent le 20 mai 1961, afin de préparer l'élaboration d'un projet de traité avec la France sur l'exploitation des ressources au Sahara<sup>1634</sup>. Or, cette question est un enjeu primordial des conversations entre les deux parties qui affichent à son propos de profondes divergences : du côté français, on souhaite séparer le problème du Sahara de celui de l'indépendance, pour conserver sur ce territoire un certain nombre de garanties, notamment le fait que les sociétés françaises bénéficient d'un droit de préférence dans la distribution des permis de recherche et d'exploitation, tandis que les Algériens entendent recouvrer la pleine souveraineté sur ce territoire et sa mise en valeur. Mattei défend une solution plus proche des aspirations algériennes, qui lui permettrait de pénétrer le marché plus aisément. Toujours avec le souci de neutraliser ses ambitions, les Français lui proposent alors d'intégrer le *pool* en constitution avec les Anglo-Saxons qui devrait, à l'avenir, développer une étroite coopération avec les autorités du nouvel État indépendant. Une nouvelle fois, Mattei refuse de jouer le jeu des intérêts français et confirme sa réputation de « franc-tireur ». Fâchés d'une telle outrecuidance qui, dans cette affaire, vient s'ajouter à l'épisode tunisien d'El Borma, quelques semaines plus tôt, les Français font porter sur Mattei la responsabilité du blocage des négociations sur le Sahara. Comme dans le cas tunisien, ils en appellent directement au gouvernement. François Puaux, ministre conseiller à Rome, fait ainsi savoir au ministre des Affaires étrangères que :

« L'activité de l'ENI qui contrarie les tractations en cours entre Français et Algériens, favorise le raidissement du GPRA sur des problèmes qui sont considérés par la France comme essentiels à son économie et à sa sécurité. »<sup>1635</sup>

À ce moment, Mattei est plus que jamais la cible des récriminations françaises, qui s'expriment non seulement dans les milieux gouvernementaux et diplomatiques mais aussi dans la presse, en particulier conservatrice<sup>1636</sup>. Un entretien dans lequel il tente de justifier ses positions, publié dans les colonnes de *France Observateur*, au début du mois d'août, porte ce titre significatif :

« Suis-je l'ennemi de la France ? »<sup>1637</sup>

---

<sup>1634</sup> Selon Italo Pietra, c'est Boularouf, le représentant du FLN à Rome, qui se trouve à Évian avec un dossier préparé par l'ENI. L'auteur ajoute que les services français et américains en sont informés. (I. PIETRA, *op. cit.*, p. 234). Voir également B. LI VIGNI, *op. cit.*, p. 205.

<sup>1635</sup> Cité in I. PIETRA, *op. cit.*, p. 234.

<sup>1636</sup> Les articles se multiplient dans toute la presse quelle que soit son opinion. Le personnage et ses intentions intriguent : *Libération* titre « Qui est Mattei ? » (3 août 1961), *La Croix* se demande « Que veut M. Mattei ? » (9 août 1961).

<sup>1637</sup> *France Observateur*, 10 août 1961.

Nombreux sont ceux qui en sont convaincus. À sa mort, l'hebdomadaire de droite *Carrefour* recourt à une litote pour exprimer ce point de vue :

« Il était l'ami actif des ennemis de la France en Afrique du Nord. »<sup>1638</sup>

Si l'inimitié est réelle et répandue, est-elle toutefois, comme on a pu le dire, à l'origine de sa mort ?

## 2. Les assassins de Mattei sont-ils français ?

Disons-le d'emblée, nous ne sommes pas en mesure de lever le voile mystérieux qui recouvre toujours la mort tragique de Mattei à bord de son avion, qui s'est écrasé le 27 octobre 1962<sup>1639</sup>. Du lendemain de l'accident à aujourd'hui, de nombreuses hypothèses ont été avancées. Simple accident dû à des conditions météorologique désastreuse ou attentat ? On a beaucoup privilégié la seconde version des faits<sup>1640</sup> et, dans ce cas, la responsabilité en a été tantôt attribuée à la mafia, tantôt aux services américains ou encore...aux Français. Bien que nous en ayons entretenu l'espoir aux premiers temps de nos recherches, les dossiers d'archives consultés n'ont malheureusement pas apporté de révélations sur une affaire qui a déjà fait couler beaucoup d'encre. Néanmoins, dans la perspective de notre analyse, il paraît utile de faire le point sur les différentes thèses incriminant des Français.

Dans les heures qui ont suivi l'accident, la presse évoque tout d'abord l'éventuelle implication de l'OAS<sup>1641</sup>. Le motif paraît de prime abord évident, eu égard aux prises de position du président de l'ENI en faveur de l'indépendance algérienne. D'ailleurs, rappelle-t-on, l'homme a été condamné à mort par l'organisation secrète. À la fin du mois de juillet 1961, il reçoit une lettre lui signifiant cette décision, prise lors d'une réunion secrète à Paris et valable pour lui et toute sa famille. Les autorités italiennes prennent très au sérieux ces menaces et placent Mattei sous une discrète protection policière. En revanche, du côté des diplomates français, on y accorde que peu d'importance. L'ambassade écrit ainsi :

---

<sup>1638</sup> *Carrefour*, 31 octobre 1962.

<sup>1639</sup> L'appareil, un Morane-Saulnier, en provenance de Sicile, s'est écrasé vers 19h alors qu'il se trouvait en phase d'approche de l'aéroport de Milan-Linate dans des conditions de visibilité très médiocres, en raison du brouillard. À son bord, outre le pilote et Mattei, se trouve un journaliste américain.

<sup>1640</sup> Une commission d'enquête dirigée par Iulio Andreotti dans les années qui suivent l'accident a classé l'affaire retenant la thèse de l'accident. Mais, en 1994, les déclarations d'un repenté de la mafia relance l'enquête et conduit, le 20 novembre 1997, le parquet de Pavie à retenir la thèse de l'attentat.

<sup>1641</sup> La relation antagoniste entretenue par l'OAS avec l'Italie reste encore une question largement méconnue. En dehors de son éventuelle implication dans l'affaire Mattei, on lui attribue auparavant un attentat commis le 5 juillet 1959 à Rome contre la voiture d'un diplomate tunisien. L'attentat cause une vive émotion car il coûte la vie à un enfant et blesse cinq passants. Plus tard, le 3 mars 1962, l'OAS met en demeure les journalistes italiens de quitter l'Algérie et séquestre pendant quelques heures l'envoyé de la *Stampa*, Giovanni Giovannini.

« L'activité des services de presse de l'ENI ne semble pas étrangère à l'étendue de la publicité qui est accordée à cette affaire. Il n'est sans doute pas indifférent à Mattei, au moment où son activité fait l'objet de critiques de la part des Britanniques et de nous-mêmes et où il semblait que le gouvernement fut disposé à surveiller de plus près ses menées, de prendre une attitude de persécuté et de faire jouer en sa faveur le sentiment national italien contre les ingérences d'une organisation terroriste étrangère. »<sup>1642</sup>

L'analyse qui est faite au palais Farnèse en dit long sur les préjugés à l'égard de Mattei en qui l'on voit un personnage machiavélique, prêt à tout pour parvenir à ses fins. À la suite de la condamnation à mort prononcée à son encontre au mois de juillet 1961, Mattei aurait aggravé son cas auprès de l'OAS, puisqu'il est accusé, selon l'hebdomadaire *Carrefour*, proche de l'organisation, d'être à l'origine de l'arrestation de Jacques Soustelle à Milan, au cours de l'été 1961<sup>1643</sup>. Toutefois, l'OAS ne revendique pas clairement l'attentat. Elle publie, peu de temps après, un communiqué ambigu qui, tout en se félicitant de la disparition du président de l'ENI, indique qu'elle ignore si l'un de ses commandos est, ou non, à l'origine de sa mort. La principale interrogation réside, en fait, dans la capacité technique de l'OAS à mettre en œuvre une opération aussi sophistiquée, qui tranche avec ses pratiques habituelles fondées sur le plasticage ou le mitraillage d'objectifs plus accessibles. L'intervention à l'étranger sur une « cible » protégée et très mobile réclame un déploiement de forces dont l'OAS ne semble pas pouvoir disposer. Pour autant, cette réserve n'écarte pas totalement l'éventuelle implication de membres de l'OAS, qui auraient pu bénéficier du soutien, dans le cadre d'une action conjointe, des services secrets français. L'implication des services français, par le biais de l'OAS ou indépendamment grâce à son service action, a été, à l'époque, l'objet de différentes rumeurs. Elles trouveront, un peu plus tard, un large écho dans le film de Francesco Rosi, *L'Affaire Mattei*, palme d'or au Festival de Cannes en 1972. Le cinéaste s'appuie principalement sur le témoignage d'anciens membres du SDECE et en particulier sur celui de Philippe Thyraud de Vosjoli<sup>1644</sup>. Selon ce témoignage, un homme d'origine corse et connu sous le pseudonyme de Laurent, aurait saboté l'appareil de Mattei sur l'aérodrome de Catane avant son décollage.

Plusieurs éléments permettent aujourd'hui de mettre fortement en doute cette version des faits. Tout d'abord, des témoignages contradictoires émanant également d'anciens du SDECE<sup>1645</sup> et dont la parole est sans doute moins sujette à caution que celle de Thyraud de Vosjoli. D'une part, il apparaît que cet agent n'est pas directement impliqué, puisqu'il est à ce

---

<sup>1642</sup> AMAE, mission de liaison pour les affaires algériennes, vol. 40 : télégramme n<sup>os</sup> 874-875, Rome, 3 août 1961.

<sup>1643</sup> *Carrefour*, 31 octobre 1962.

<sup>1644</sup> Les révélations sont publiées dans les mémoires de cet agent : P. THYRAUD DE VOSJOLI, *Lamia*, Bruxelles, Éditions de l'homme, 1972, p. 360-367. Quelques années plus tôt, c'est un autre agent qui évoque devant des journalistes « l'exécution d'un nabab du pétrole » par le service action. Cf. P. ACCOCE, Y. CIAMPI, J. DEWER, *Le Monde parallèle*, Paris, Fayard, 1968.

<sup>1645</sup> Cf. R. FALIGOT, P. KROP, *op. cit.*, p. 219.

moment en poste à Washington où il traite principalement des affaires cubaines, bien loin de la Sicile donc, et d'autre part, ces révélations sont délivrées alors que ses relations avec le SDECE se sont franchement détériorées, au point qu'il pourrait être animé dans ses déclarations par un sentiment de revanche<sup>1646</sup>. Mais surtout, il faut réexaminer les raisons qui auraient conduit les Français à éliminer brutalement Mattei. Certes, nous l'avons vu, son action en Afrique du Nord cause bien du ressentiment. Toutefois, au moment de l'attentat, le président de l'ENI semble avoir assoupli son attitude sur la question algérienne. Il noue, en effet, des contacts avec le gouvernement français et des négociations, auxquelles participe du côté français Claude Cheysson, haut fonctionnaire au Quai d'Orsay, se déroulent afin de contracter un accord à trois, avec les Français et les Algériens, en vue de l'exploitation du pétrole saharien<sup>1647</sup>. Le mobile du meurtre, si souvent avancé, ne paraît donc pas devoir résister à l'épreuve des faits. D'autant plus que les nombreuses enquêtes menées depuis plus de trente ans négligent le plus souvent cette piste au profit de celle impliquant la CIA, la mafia ou une responsabilité partagée des deux organisations<sup>1648</sup>.

Les conclusions de cette « affaire Mattei » demeurent en pointillés. Seule, à l'avenir, la consultation de documents du SDECE pourra apporter des éléments tangibles sur la participation de Français à l'opération du 27 octobre 1962. En l'état actuel de nos connaissances, il semble toutefois que cette thèse, et en particulier l'implication de l'État français par le biais de ses services de renseignement, doive être écartée. Quoi qu'il en soit, le fait même que l'on ait pu l'envisager sérieusement concourt à démontrer que Mattei est considéré comme un élément perturbateur dans le jeu, rendu sensible et complexe par la guerre d'Algérie, des rivalités d'influence entre la France et l'Italie en Méditerranée en général et en Afrique du Nord en particulier.

Sa disparition n'est donc pas sans effet. Si l'on ne s'en réjouit pas ouvertement, il est certain que, du côté français, comme au sein de certains milieux dirigeants italiens, elle constitue une opportunité de poursuivre plus avant encore le processus de rapprochement, amorcé quelques semaines plus tôt, qui conduit à une plus franche collaboration de l'ENI avec les grands groupes pétroliers, notamment français, dans une Algérie devenue indépendante. Ses successeurs tâchent, en outre, d'offrir la garantie de distinguer de légitimes ambitions économiques et commerciales de considérations politiques, ce qui ne peut que satisfaire les Français.

---

<sup>1646</sup> Thyraud de Vosjoli est soupçonné d'être un agent double au service des Américains. Bien qu'il démente, il quitte le SDECE en octobre 1963 pour fuir au Mexique. Il ne rentrera en France qu'en 1978, avec un passeport américain (cf. V. JAUVERT, *L'Amérique contre de Gaulle*, Paris, Seuil, 2000, p. 111-113).

On peut ajouter que la nature même des informations peut être remise en cause puisque Thyraud de Vosjoli évoque un sabotage alors que, selon l'annonce récente du parquet de Pavie, c'est une bombe qui a causé l'explosion de l'avion.

<sup>1647</sup> G. MARTINET, *op. cit.*, p. 117.

<sup>1648</sup> Voir notamment, parmi les ouvrages les plus récents : N. PERRONE, *Obiettivo Mattei. Petrolio, Stati Uniti e politica dell'ENI*, Gamberetti, 1995.

## Conclusion du chapitre V

---

Au cours des quatre années qui séparent le retour au pouvoir du général de Gaulle de la signature des accords d'Évian, le 8 avril 1962, l'ombre de la guerre d'Algérie a plané sur les rapports qu'entretient la France avec l'Italie. Il ne s'agit certes pas, dans la politique extérieure française, d'un cas tout à fait singulier, tant le problème a nécessité de la part de la diplomatie une prise en charge tous azimuts. Néanmoins, la rivalité politique et économique traditionnelle des deux pays dans l'aire méditerranéenne, ainsi que la réaffirmation des prétentions italiennes à tenir un statut de puissance de premier plan dans cette région, ont concouru à aiguïser les sensibilités françaises, toujours promptes à considérer les initiatives provenant de Rome comme des tentatives de substitution. En bien des occasions, nous l'avons vu, ressurgit le préjugé d'une diplomatie transalpine qui suit la voie de la duplicité. Les suspicions françaises ne relèvent cependant pas seulement d'un syndrome paranoïaque développé à la suite du choc provoqué par le recul d'influence qu'implique nécessairement le processus de décolonisation et aggravé par le revers de Suez. Dans cette phase difficile, rendue plus pénible encore par le drame algérien, les diplomates en poste à Rome font part d'inquiétudes légitimes quant au soutien italien. En effet, l'opinion publique, entraînée par une gauche influente, se montre particulièrement défavorable à la politique française tandis que le courant de la Démocratie chrétienne le plus enclin à jouer une libre partition méditerranéenne prend l'ascendant parmi les dirigeants politiques et économiques. C'est d'ailleurs au moment où ces « démo-musulmans » occupent tous les leviers du pouvoir, au cours du second semestre 1958, que culminent les tensions cristallisées lors du colloque méditerranéen de Florence. Cet épisode est perçu à Paris comme une action concertée de l'ensemble de ceux - Gronchi, Fanfani, La Pira et Mattei - qui se présentent comme les protagonistes d'une politique néfaste aux intérêts français.

À l'exception des activités de Mattei, « l'homme à abattre »<sup>1649</sup>, selon une formule dont on a pu se demander si elle était à prendre au propre ou au figuré, qui continuent d'exaspérer, nous avons montré que, par la suite, le climat entre Paris et Rome s'est apaisé pour plusieurs raisons que nous voudrions ici rappeler pour certaines et dévoiler pour d'autres.

L'évolution suit tout d'abord le chemin tracé par le général de Gaulle vers un assouplissement des positions françaises, qui conduit à la paix en Algérie, objectif essentiel pour les Italiens, qui souhaitent ardemment normaliser leurs relations avec les pays arabes, ce que rend parfois difficile leur rôle d'allié des Français. Sur cet arrière-plan vient se greffer, au début de l'année 1959, une prise de conscience qui conduit la diplomatie française à se montrer plus prévenant à l'égard du gouvernement italien. Au moment où la position de la

---

<sup>1649</sup> R. SÉDILLOT, *Histoire du pétrole*, Paris, Fayard, 1974, p. 278.

France sur la question algérienne aux Nations unies devient de plus en plus incertaine, le vote italien ne paraît pas acquis, essentiellement pour des raisons de politique intérieure. Les diplomates français estiment donc nécessaire de lâcher un peu de lest, en donnant le sentiment à la nouvelle équipe en place, dirigée par Segni, dont les préjugés sont plutôt bienveillant envers la France<sup>1650</sup>, que l'Italie est associée aux prises de décisions par le recours à des consultations.

Cette orientation ne répond pas seulement aux exigences du moment. Elle s'appuie aussi sur une analyse, menée par Palewski depuis sa nomination à Rome, concernant le statut international de son pays de résidence. Il écrit ainsi, dès février 1958 :

« Il serait préférable de partager l'influence en Afrique avec l'Italie plutôt qu'avec des pays plus puissants et moins soucieux de nous ménager. Avide de se produire sur les théâtres de l'histoire, l'Italie demande à être flattée. Nous pouvons, sans qu'il nous en coûte, sacrifier parfois à ce penchant. »<sup>1651</sup>

En Méditerranée, les Italiens ne constitueraient donc pas une menace politique sérieuse pour les intérêts français. Il écrit, en novembre 1959, à propos de « l'Italie et la Méditerranée » :

« Ses moyens sont faibles, ses succès sont modestes, assez souvent purement verbaux, et servent surtout à des fins de politique intérieure. »<sup>1652</sup>

Même les effets de l'activité de l'ENI, dont on a craint autant, si ce n'est plus, les répercussions politiques qu'économiques, sont finalement relativisés. Et, d'une manière générale, les possibilités de coopération techniques et économiques, principaux instruments d'une présence sur les rives sud de la Méditerranée, apparaissent limitées. Quelques jours après la signature des accords d'Évian, Palewski rédige en ce sens une dépêche très optimiste sur l'avenir des intérêts français face à la concurrence italienne :

« La raison en est que les crédits font défaut et que l'opinion couramment admise ici est que ce pays a, dans le Sud, ses propres régions sous-développées auxquelles doit aller pendant encore quelques années son exclusive sollicitude. Le nouveau gouvernement vient de déposer un projet de loi tendant à faire inscrire au prochain budget une somme d'un milliard de lires destiné à permettre aux banques et aux institutions financières italiennes de consentir des prêts de développement à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. Ce faible montant ne permettra guère qu'un « saupoudrage ».

---

<sup>1650</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 276 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, Paris, 14 mars 1959.

<sup>1651</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°265/EU, Rome, 14 février 1958.

<sup>1652</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales européennes 1944-1960, vol. 183 : dépêche n°1779/EU, Rome, 26 novembre 1959.

Les accords de coopération économique et technique, assortis d'une grande publicité, conclus avec le Maroc et la Tunisie se révèlent pour les mêmes raisons d'une application décevante. Au cours des réunions trimestrielles prévues par ces accords, les délégations en présence ont le plus grand mal à alimenter leurs échanges de vues. C'est dire que l'idée d'une grande politique maghrébine de l'Italie restera, pour quelques temps encore, davantage du domaine des intentions que de celui des réalisations. [...]

Il est à prévoir qu'une rivalité pacifique et de caractère plus économique que politique subsistera entre nos deux pays au Maghreb. L'inégalité des atouts qu'ils possèdent en Afrique du Nord permet de penser toutefois qu'à aucun moment, nos positions se seront réellement menacées par la compétition que nos voisins italiens pourront être tentés d'engager sur l'autre rive de la Méditerranée. »<sup>1653</sup>

Le succès paraît total, que ce soit dans le domaine politique, en parvenant à conserver le soutien italien à l'ONU, ou dans le domaine économique, dans lequel les Italiens ne sont pas considérés comme apte à se mesurer à la France<sup>1654</sup>. En outre, on s'emploie du côté français à vaincre les réticences italiennes en ce qui concerne la ratification des déclarations d'intentions annexées au traité de Rome, qui prévoient une association avec les pays du Maghreb, afin de coordonner la coopération à l'échelle communautaire<sup>1655</sup>. Compte tenu de l'évaluation des moyens respectifs de chacun, le but, même si ce n'est pas le seul, est de réduire la concurrence frontale sur certains marchés, qui ne peut qu'être nuisible en termes de bénéfices, et de confiner ainsi les Italiens sur des marchés marginaux.

D'ailleurs, entre 1958 et 1962, on ne manque pas, du côté français, de croiser l'horizon méditerranéen à l'horizon européen, non pas exactement jusqu'à ce qu'ils se confondent, mais jusqu'à ce que le second recouvre le premier. Car, comme l'écrit Gaston Palewski :

« Plus l'élan vers l'Europe sera puissant, moins l'Italie s'attardera à contempler les rives de la Méditerranée, et, par-delà, les mirages de l'Orient. »<sup>1656</sup>

---

<sup>1653</sup> DDF, 1962, t. I, n° 126, p. 416-419 : dépêche n° 590/MLA, Rome, 12 avril 1962.

<sup>1654</sup> Trois ans plus tard, l'ambassade confirme que « l'intérêt particulier, qu'en dignes héritiers d'une longue tradition, les dirigeants italiens entendent porter à ces pays, est toutefois limité par les moyens réduits dont l'Italie dispose, et qui ne lui permettent d'exercer encore qu'une influence modeste comparée à la vocation africaine et méditerranéenne qu'elle voudrait assumer ». AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 387 : dépêche n° 71/EU, Rome, 21 janvier 1965.

<sup>1655</sup> Les réticences italiennes résultent de l'idée qu'une association avec les États maghrébins menacerait certains intérêts italiens. Il s'agit, en effet, de pays dont les exportations sont en grande partie constituées de produits agricoles (vins, agrumes, huiles d'olive) directement concurrentiels de la production italienne. Cf. G. BIBES, *op. cit.*, p. 41.

<sup>1656</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales européennes 1944-1960, vol. 183 : dépêche n° 1779/EU, Rome, 26 novembre 1959.

## Chapitre VI : L'Italie dans la politique européenne de la France

La construction européenne n'est pas seulement la toile de fond des relations entre la France et l'Italie, elle en est, en tant que projet partagé, le principal élément structurant et elle se trouve à la confluence des grands enjeux internationaux du moment, que chacun interprète en vertu de ses intérêts propres.

De part et d'autre des Alpes, l'idée d'une Europe unie est depuis la fin de la guerre portée avec vigueur. Robert Schuman et Jean Monnet, du côté français, Alcide de Gasperi, le président du Conseil italien de 1946 à 1953, sont considérés, avec l'Allemand Adenauer, comme les « pères fondateurs de l'Europe »<sup>1657</sup>. L'idée qu'ils défendent d'une intégration européenne trouve une première concrétisation le 19 mars 1951 avec l'établissement, entre la France et l'Italie, l'Allemagne et le Benelux, d'une Communauté européenne du Charbon et de l'Acier (CECA). Mais, c'est avec la signature des traités de Rome instaurant, le 25 mars 1957, la Communauté économique européenne (CEE) et l'Euratom que prend véritablement forme l'union européenne. Cette union entre les Six est avant tout douanière, par l'organisation d'un Marché commun, et pose les bases d'une politique économique commune. Ces deux aspects occupent principalement les discussions entre les pays membres de la CEE à partir de 1958, au point de reléguer progressivement la CECA et l'Euratom à un second plan<sup>1658</sup>. En France comme en Italie, les nécessités de la croissance et de la réorganisation des économies nationales en font globalement des éléments de convergence. La question est essentiellement envisagée du point de vue de la concurrence commerciale mais aussi du point de vue de l'interdépendance économique entre les deux pays.

---

<sup>1657</sup> Sur la construction européenne l'ouvrage de référence est : P. GERBET, *La Construction de l'Europe*, Paris, Imprimerie nationale, 1999. À noter que le rôle de De Gasperi semble peu connu dans l'opinion française. Dans un sondage de mai 1967, il n'est pas cité parmi « les hommes qui ont fait le plus pour l'unité de l'Europe depuis cinquante ans ». Sont cités par ordre décroissant : Adenauer, de Gaulle, Schuman, Kennedy, Churchill, Briand, Roosevelt et Monnet. (*Sondages*, n°1, 1968, p. 88)

Sur la France et l'Europe avant 1958 voir du même auteur *La France et l'intégration européenne. Essai d'historiographie*, Berne, Lang, 1995 et G. BOSSUAT, *L'Europe des Français, 1943-1959. La IV<sup>e</sup> République aux sources de l'Europe communautaire*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1997.

Sur la politique européenne de l'Italie voir notamment : G. VEDOVATO, *Politica estera e scelta europea*, Firenze, Le Monnier, 1979, et P. PASTORELLI, « La politica europeistica dell'Italia negli anni cinquanta », *Storia contemporanea*, n°4, agosto 1984, p. 723-743.

<sup>1658</sup> La marginalisation progressive de ces deux dernières institutions, dont on discute la fusion des exécutifs avec celui de la CEE, et l'intérêt très relatif qu'elle représente dans les échanges franco-italiens nous a conduit à ne pas leur accorder un traitement spécifique.



Si l'établissement de solides liens commerciaux et économiques constitue le socle de l'Europe communautaire, et par conséquent des relations franco-italiennes, certains, au premier rang desquels se situe le général de Gaulle, estiment indispensable de les prolonger dans le domaine politique, hors de toutes instances supranationales. Pour de Gaulle, le renforcement de la coopération politique européenne répond à deux exigences intimement liées : faire de l'Europe une entité géopolitique plus affranchie des contraintes exercées par la bipolarisation des relations internationales et assurer à la France une suprématie continentale lui permettant de faire entendre sa voix à l'échelle planétaire<sup>1659</sup>. Dans ces conditions, les milieux diplomatiques français jugent le concours italien nécessaire pour mener à bien les objectifs de la politique européenne de la France<sup>1660</sup>.

Gaston Palewski observe :

« Les partisans de l'Europe en Italie sont les meilleurs amis de la France, il importe de ne pas les décevoir »<sup>1661</sup>.

Cet avertissement, lancé en octobre 1958, est à bien des égards prémonitoire. Car si, en effet, les dirigeants italiens sont enclins à s'engager sur la voie du renforcement de la cohésion européenne, celle-ci est conçue comme suivant une ligne supranationale, comme n'écartant pas la Grande-Bretagne et comme ne recouvrant pas celle qui est tracée conjointement avec les États-Unis au sein de l'OTAN.

Pour la France et l'Italie : l'Europe unie certes, mais pas à n'importe quel prix. Et, c'est en fonction de celui-ci que se détermine la place de l'Italie dans la politique européenne de la France.

---

<sup>1659</sup> B. OLIVI, *L'Europe difficile. Histoire politique de l'intégration européenne*, Paris, Gallimard, 2001, p. 91.

<sup>1660</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n° 1161/1165, Rome, 28 novembre 1958.

<sup>1661</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 296 : dépêche n° 1598/EU, Rome, 16 octobre 1958.

# I. La France, l'Italie et la mise en place du Marché commun

---

En 1958, le sujet qui occupe avant tout, sur le plan européen, les relations entre la France et l'Italie est la mise en œuvre du Marché commun et le rapprochement progressif des politiques économiques des États membres afin, selon les termes du traité de Rome, « de promouvoir un développement harmonieux des activités économiques dans l'ensemble de la Communauté, une expansion continue et équilibrée, une stabilité accrue, un relèvement accéléré du niveau de vie et des relations plus étroites entre les États qu'elle réunit » (article 2). À cet égard, le traité prévoit le désarmement douanier, la suppression des restrictions quantitatives, l'établissement d'un tarif extérieur commun, qui devront opérer progressivement au cours d'une période de transition de douze années divisée elle-même en trois étapes. La première étape doit être lancée le 1<sup>er</sup> janvier 1959. Or, pour parvenir à ces objectifs économiques, il est nécessaire de lever un certain nombre d'hypothèques qui ne sont pas toutes de cet ordre. Vue de Rome, l'attitude du général de Gaulle paraît incertaine tandis que la proposition britannique de créer une grande zone de libre-échange provoque des interférences. Une fois que les éclaircissements sont donnés et que les obstacles sont levés, le Marché commun permet à la France et à l'Italie de développer leurs courants d'échanges commerciaux dans des proportions inégalées.

## A. Les conditions du développement des échanges

Avant de mesurer l'évolution et la structure des échanges entre les deux pays, il paraît utile d'en définir les conditions de développement. Il s'agit tout d'abord de présenter les principaux agents institutionnels qui travaillent habituellement à l'établissement des échanges bilatéraux. Qu'ils soient étatiques ou privés, ce sont eux qui posent les jalons et les balises qui orientent les flux commerciaux ou financiers. Mais, la croissance de ces flux résulte surtout, au cours de notre période, de la mise en place d'une organisation multilatérale du commerce, par le biais de la CEE.

## 1. Les agents du développement des échanges

Dans un contexte marqué par le développement exponentiel des échanges internationaux, la défense et la promotion des intérêts économiques français en Italie mobilisent de nombreux intervenants publics ou privés. C'est tout d'abord une mission de l'État, qui l'intègre dans une perspective qui n'est pas seulement économique, mais aussi politique. En effet, le développement des échanges avec l'étranger, en général, concourt, certes, à stimuler l'économie nationale, par les bénéfices tirés des exportations et l'approvisionnement en produits dont elle est dépourvue et qui sont nécessaires à sa croissance, mais il permet aussi, en particulier par la pénétration des marchés extérieurs, de doter le pays d'un atout dans le jeu des puissances. À côté des acteurs étatiques, et parfois en étroite concertation avec eux, les acteurs privés prennent en charge le déploiement de leurs activités à l'étranger, notamment par le biais des chambres de commerce qui se posent comme des relais efficaces de la « diplomatie économique de la France »<sup>1662</sup>.

### a) L'intervention de l'État

Dans les échanges internationaux bilatéraux, l'État intervient principalement en créant les conditions réglementaires propres à assurer leur développement, en informant les acteurs français sur les réalités des marchés à investir et en remplissant une fonction de médiation et d'orientation<sup>1663</sup>.

Ces diverses tâches ne sont pas seulement l'apanage du ministère des Affaires étrangères et de sa direction des Affaires économiques et financières. La plupart des ministères concernés (Économie et finances, Industrie, Agriculture, Transport...) disposent de services spécialisés dans les relations avec l'extérieur<sup>1664</sup>. C'est dans le cadre d'une action concertée avec ces divers services, au premier rang desquels il faut situer la direction des Relations extérieures et la direction des Finances extérieures de la rue de Rivoli, qu'intervient le Quai d'Orsay en abordant les questions économiques sous leurs aspects politiques plus que

---

<sup>1662</sup> L'expression peut se révéler ambiguë car elle comprend, sans qu'il soit toujours aisé d'établir une distinction, les moyens économiques de la diplomatie et la diplomatie au service de l'action économique extérieure. Cf. R. De LA GENIÈRE, « La diplomatie économique de la France dans le dernier demi-siècle », *Politique étrangère*, n°1, printemps 1986, p. 153-163.

<sup>1663</sup> Sur l'ensemble de cette question voir J. BAILLOU, P. PELLETIER, *op. cit.*, p. 238-254.

L'État rend également possible l'expansion du commerce extérieur en mobilisant des crédits à l'exportation par le biais de la Banque française du Commerce extérieur (BFCE, organisme semi-public créé en 1944) ou en fournissant une assurance aux exportateurs par l'intermédiaire de la Compagnie française d'Assurance du Commerce extérieur (COFACE, créée en décembre 1945).

<sup>1664</sup> Le gouvernement Pompidou formé le 18 janvier 1962 comporte un secrétaire d'État au Commerce extérieur (Gilbert Grandval). Le poste disparaît ensuite pour réapparaître dans le troisième cabinet Pompidou, formé le 8 janvier 1966 (Charles de Chambrun).

leurs aspects techniques traités par les autres ministères<sup>1665</sup>. Il coordonne ainsi les négociations relatives à l'établissement d'accords et de conventions avec les gouvernements étrangers, destinés à définir le cadre réglementaire des échanges. Ainsi, est signé avec l'Italie un accord commercial bilatéral, le 21 avril 1956, qui est reconduit le 1<sup>er</sup> avril 1958<sup>1666</sup>, ou encore une nouvelle convention fiscale, le 29 octobre 1958, tendant à éviter les doubles impositions nuisibles à l'expansion des activités françaises en Italie, et inversement<sup>1667</sup>. C'est également au niveau gouvernemental que se met en place la collaboration économique entre les deux pays, favorisée par l'institution, depuis la visite à Rome de Pierre Mendès France en janvier 1955, d'un comité franco-italien composé de fonctionnaires et de personnalités des milieux financiers et industriels<sup>1668</sup>. Cet organisme répond d'ailleurs, du point de vue français, dès sa création, à des considérations politiques – ne pas froisser les Italiens à la suite d'un premier rapprochement avec l'Allemagne – et « faute d'attributions propres ou de questions pratiques qui lui soient advenues », la question de son utilité se pose à la suite de la naissance de la Communauté européenne<sup>1669</sup>.

À Rome, comme dans les autres capitales, l'ambassadeur mène la diplomatie économique bilatérale qui consiste à promouvoir les exportations et à soutenir les entreprises françaises qui souhaitent s'engager sur le marché italien. Il a sous son autorité des conseillers spécialisés qui sont rattachés à leur ministère d'origine. Ils sont au nombre de trois : un conseiller commercial, un conseiller financier et un attaché agricole. C'est à eux qu'il appartient, dans leur domaine propre, de prendre les contacts avec les autorités italiennes et de traiter les questions courantes qui sont de leur compétence.

Le conseiller commercial en poste au palais Farnèse dépend de la direction des Relations extérieures du ministère de l'Économie et des Finances. Il dirige le service de l'expansion économique, auquel sont rattachés à Rome le conseiller financier<sup>1670</sup> et l'attaché

---

<sup>1665</sup> À noter également le rôle de coordination du Centre national du commerce extérieur (CNCE) qui s'exerce notamment dans le domaine de l'étude et de la prospection de marché au travers de publications générales (*Le marché italien*, 2 vol. 1962) ou portant sur des secteurs spécialisés (ex : *Les vins français en Italie. Opinion et comportement des consommateurs*, juin 1968).

<sup>1666</sup> AEF, B. 16811 : accord commercial franco-italien signé à Rome, le 21 avril 1956.

Il faut noter toutefois que cet accord renvoie à un dispositif multilatéral puisque l'article premier stipule : « Chacune des deux parties contractantes appliquera aux produits originaires et en provenance de l'autre toutes les mesures de libération prises où à prendre conformément aux décisions de l'OECE... »

<sup>1667</sup> Ce texte n'entre en vigueur que le 15 décembre 1967. JORF, 14 mars 1968, p. 2621.

<sup>1668</sup> Sur le contexte politique qui préside de manière déterminante à la mise en place de cet organisme voir : P. GUILLEN, « Les questions européennes dans les rapports franco-italiens de la rencontre de Santa Margherita (février 1951) au voyage de Pierre Mendès France à Rome (janvier 1955) » in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1946-1954)*, op. cit., p. 31-48 et B. BAGNATO, « Il viaggio di Pierre Mendès France in Italia », op. cit., p. 99-133.

<sup>1669</sup> AEF, B. 16864 : note pour l'ambassadeur, 22 avril 1959.

<sup>1670</sup> Le conseiller financier dépend de la direction du Trésor. Il est en particulier chargé de suivre les relations avec le ministère italien des Finances et la banque centrale. Il est également chargé d'établir le contact avec les

agricole et qui compte, à travers la Péninsule, trois postes : à Rome, Milan et Gênes<sup>1671</sup>. Les postes de Milan (le plus important) et de Gênes, qui accueillent chacun un conseiller commercial, sont installés dans les régions économiquement les plus dynamiques dans lesquelles ils recueillent au plus près des milieux d'affaire les informations susceptibles d'intéresser les industriels français. Dans les régions où il n'y a pas de poste d'expansion économique, ce sont les consuls qui mettent à profit leur bonne insertion dans le tissu local pour recueillir des informations, tout en défendant et valorisant les intérêts économiques français.

Le chef du service de l'expansion économique peut également s'appuyer sur un réseau de conseillers du commerce extérieur. Ces dirigeants des principales sociétés ou de filiales de sociétés françaises implantées en Italie sont nommés par le gouvernement, tout en conservant leur activité, pour prolonger sur le terrain le travail du service d'expansion économique. Leur rôle consiste « à renseigner l'administration, à promouvoir le développement des activités économiques et à défendre le réseau des intérêts français en Italie » comme le rappelle, en 1960, l'ambassadeur lors la réunion annuelle de la section Italie, composée d'une trentaine de membres et présidée par Armand de Noirmont, délégué général en Italie du comptoir des phosphates de l'Afrique du Nord<sup>1672</sup>. Ce dispositif constitue donc un maillage très serré qui permet de couvrir efficacement l'ensemble de la Péninsule, en particulier les régions les plus prospères. Les informations recueillies grâce à ce réseau sont diffusées par le biais du *Bulletin hebdomadaire d'informations économiques* sous la responsabilité du conseiller commercial à Rome. Chaque numéro comporte une « note des services », traitant d'un sujet général ou d'un secteur particulier, souvent rédigée par le poste de Rome. En revanche, les pages du bulletin sont ouvertes à tous les organismes officiels français de la Péninsule, qui peuvent délivrer des informations au travers de différentes rubriques invariables dont l'énumération révèle les grands ensembles d'intérêt : économie générale, expansion économique, industrie et énergie, commerce intérieur, transports et communications, foires et expositions, visites et mission, *Mezzogiorno*. Enfin, le bulletin présente une fois par mois tous les textes relatifs à l'économie et au commerce publiés dans la *Gazzetta Ufficiale*.

## **b) Les chambres de commerce**

La Chambre de commerce française d'Italie constitue également un relais efficace de la politique commerciale de France. Cette organisation, présente en Italie depuis 1885, n'est cependant pas sous le contrôle des pouvoirs publics. Il s'agit d'une association privée qui

---

milieux bancaires. Enfin, il doit informer ceux qui le souhaitent à la fois des réglementations fiscales françaises et italiennes.

<sup>1671</sup> À partir de 1966 est installé un poste dans le sud de l'Italie à Tarente.

<sup>1672</sup> AEF, B. 16864 : compte rendu de la réunion annuelle des conseillers du commerce extérieur de la France, section Italie, Rome, le 6 mai 1960.

rassemble des entreprises industrielles, commerciales ou financières établies ou désireuses de s'établir dans la Péninsule. Intégrée à l'Union des Chambres de commerce françaises à l'étranger, son activité est néanmoins reconnue depuis 1939 d'utilité publique. Son siège est installé à Milan, mais elle dispose en France d'une délégation à Paris et de plusieurs autres à travers toute l'Italie : à Turin, Rome, Gênes, Florence, Vérone, Livourne, Venise, Naples et Bari.

La Chambre de commerce française d'Italie offre à ses membres un certain nombre de services. Elle fournit tout d'abord des informations sur le marché italien : renseignements d'ordre administratif et douanier, sur les possibilités d'affaire, sur la structure et le fonctionnement de l'entreprise en Italie ainsi que sur les coutumes commerciales, sur la fiscalité. De nombreuses études sur le marché transalpin sont d'ailleurs publiées dans la revue trimestrielle de la Chambre de commerce, *Contacts franco-italiens*. Elle met aussi à disposition des listes de firmes italiennes susceptibles d'importer des produits français ou d'exporter vers la France ainsi que, sur demande, des fiches de renseignements précisant l'importance, la solvabilité et la probité commerciale des sociétés transalpines avec lesquelles les membres français désirent entrer en relation. La Chambre propose à ses membres de défendre leurs intérêts auprès de certaines administrations avec lesquelles ils pourraient avoir des difficultés et dans le règlement des litiges commerciaux.

La Chambre de commerce française d'Italie collabore étroitement avec les services officiels lors des manifestations destinées à promouvoir les produits français. Le temps fort annuel de cette activité promotionnelle demeure la Foire internationale de Milan, qualifiée de « plus grande foire internationale européenne et même mondiale »<sup>1673</sup>. Chaque année, la participation française s'inscrit dans un thème donné : après « l'invitation au tourisme en France » en 1958, « le progrès technique en France » constitue le thème fédérateur des années suivantes. Nous verrons que ce choix répond à la nécessité d'augmenter l'exportation de produits finis de l'autre côté des Alpes. La Chambre de commerce est par ailleurs très impliquée dans l'organisation de la première semaine commerciale française en Italie, qui se déroule à Gênes, du 10 au 18 juin 1961. Au cours de ces huit jours, les commerçants génois reçoivent le soutien de l'ensemble des organismes français chargés du développement du commerce extérieur afin de promouvoir les produits hexagonaux<sup>1674</sup>.

Même si son but premier est de promouvoir le commerce italien en France, la Chambre de commerce italienne de Paris s'adresse aussi aux industriels et commerçants français désireux de développer des relations d'affaires avec l'Italie. Si la présidence d'honneur

---

<sup>1673</sup> *Contacts franco-italiens. Organe officiel de la Chambre de commerce française d'Italie*, n°561, avril-mai-juin 1959, p. 39. La foire de Milan s'étend sur 400 000 m<sup>2</sup>, rassemble 14 000 exposants provenant de 50 pays et accueille 4,5 millions de visiteurs.

<sup>1674</sup> *Contacts franco-italiens. Organe officiel de la Chambre de commerce française d'Italie*, n°569, avril-mai-juin 1961, p. 34.

revient à l'ambassadeur d'Italie en France, la direction effective est assurée par des hommes d'affaires transalpins dont les sociétés développent en France une activité commerciale ou industrielle, notamment par le biais de filiales. À ce titre des hommes d'affaires français, placés à la tête de ces filiales, peuvent être membres du conseil d'administration de la Chambre de commerce. Il faut également relever la présence, au sein de ce conseil d'administration, du directeur général de la société Saint-Gobain, une des entreprises françaises aux investissements les plus importants dans la Péninsule.

La Chambre de commerce italienne de Paris, installée dans la capitale depuis 1885, rue du Faubourg-Saint-Honoré, dispose de trois délégations en Italie, à Rome, Milan et Turin, et en France d'un correspondant à Lyon jusqu'en 1963, année où elle inaugure dans cette ville une section.

Les services réservés aux adhérents sont identiques à ceux proposés par son homologue française en Italie. La diffusion de l'information se fait par l'intermédiaire de publications. La Chambre de commerce italienne de Paris édite ainsi une revue (neuf numéros par an) : *France-Italie*. De plus, elle publie chaque année l'*Annuaire franco-italien* qui rassemble une somme incomparable d'informations pratiques (organes de l'administration française et italienne, institutions et associations italiennes en France et françaises en Italie, etc.), juridiques et fiscales, des renseignements commerciaux (régimes d'importation et d'exportation, tarifs douaniers, calendrier des foires).

## 2. Le cadre communautaire

Suivant la tendance générale qui traverse l'ensemble des relations économiques internationales depuis la fin de la guerre, les échanges économiques et financiers franco-italiens se développent dans un cadre multilatéral sous tendu par le principe de libération des échanges<sup>1675</sup>. Or, la France et l'Italie n'ont pas suivi le même rythme de libération des échanges. Ainsi au point de départ de notre étude, en 1958, le pourcentage de libération est de 99 % pour l'Italie tandis que la France a appliqué la clause de sauvegarde et abandonné depuis juin 1957 toute libération. Les Italiens s'inquiètent de la détérioration de la situation financière de la France et de ses répercussions sur leurs intérêts<sup>1676</sup>. Ils remarquent que l'Italie est, avec l'Espagne, le pays le plus touché par la suppression de l'allocation de devises aux touristes et ils redoutent de ne plus pouvoir vendre de produits dans l'Hexagone.

Le retour au pouvoir du général de Gaulle n'est pas, en outre, un élément propre à rassurer nos voisins transalpins qui, sur les questions européennes, comme sur d'autres

---

<sup>1675</sup> Les deux pays appartiennent ainsi à l'Organisation européenne de Coopération économique (OECE), née en 1948 de l'aide Marshall, qui travaille à une libération des échanges. Depuis 1950, les pays membres se sont engagés à abolir les restrictions quantitatives sur leurs échanges mutuels. Les paiements sont en outre facilités par l'Union Européenne des Échanges (UEP).

<sup>1676</sup> DDF, 1958, t. I, n°413, p. 766-770 : dépêche n°935/DE, Rome, 12 juin 1958.

(respect des pratiques démocratiques et règlement de la question algérienne) se montrent particulièrement septiques sur les intentions de l'exilé de Colombey. Ses conceptions européennes ne recoupent pas pleinement celles qui sont majoritairement professées en Italie. Les Italiens sont de ces « champions de l'intégration »<sup>1677</sup> que de Gaulle stigmatise fréquemment et auxquels il s'oppose. Néanmoins, de part et d'autre des Alpes, les réalités économiques imposent de poursuivre l'œuvre engagée par le traité de Rome. Pour la France, il s'agit de créer les conditions du redressement tandis que pour l'Italie, c'est l'épanouissement du « miracle économique » qui est en cause.

C'est dans cette perspective, où domine l'orientation de la politique européenne du général de Gaulle aux côtés des intérêts réciproques des deux pays, autant économiques que politiques, que la France et l'Italie font face aux principaux enjeux posés à l'Europe communautaire : l'union douanière et l'union économique.

### a) Des difficultés à surmonter

La position du général de Gaulle à l'égard de l'Europe constitue l'élément essentiel qui structure le développement des relations économiques européennes. Tel est le point de vue du palais Chigi, en mai 1958, d'après ce que l'on peut lire dans une note de la direction des Affaires politiques :

« Quant à l'intégration européenne, il semble évident que sans la participation de la France, tout devrait pour le moins marquer le pas. D'un point de vue sentimental, une Europe sans la France, spécialement pour nous les Latins, paraîtrait inconcevable. »<sup>1678</sup>

Si l'on envisage « une Europe sans la France », c'est que l'homme qui arrive aux affaires en France n'est pas réputé outre-monts pour son engagement européen. Depuis la guerre, il s'est montré quasi systématiquement en désaccord avec des projets toujours soutenus par Rome et visant à l'intégration : l'union douanière franco-italienne de 1947<sup>1679</sup>, l'association économique France-Italie-Benelux (Finebel)<sup>1680</sup>, l'établissement de la

---

<sup>1677</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, op. cit., p. 194.

<sup>1678</sup> Cité in E SERRA, « Il ritorno al potere del generale de Gaulle nel 1958 e l'Italia.. Una testimonianza e qualche commento » in *De Gaulle et l'Italie*, op. cit., p. 134.

<sup>1679</sup> Conférence de presse du 12 novembre 1947 in C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. II, op. cit., p. 133. Sur le projet d'union douanière voir : P. GUILLEN, « L'Échec du projet d'union douanière franco-italienne 1947-1951 » in G. GILIBERT (dir.) *Regioni e comunità di montagna delle Alpi occidentali*, Milano, Angeli, p. 11-25.

<sup>1680</sup> P. GUILLEN, « Le projet d'union économique entre la France, l'Italie et le Benelux » in R. POIDEVIN (dir.), *Histoire des débuts de la construction européenne mars 1948-mai 1959*, Bruxelles, Bruylant, 1986, p. 143-164.



Communauté européenne du Charbon de l'Acier (CECA), la Communauté européenne de défense (CED) et enfin les traités de Rome<sup>1681</sup>. Pour le Palais Chigi :

« Le Général est effectivement peu favorable à la politique d'intégration européenne et au Marché commun. »<sup>1682</sup>

Les premières déclarations du Général se veulent toutefois rassurantes. Il indique, le 31 mai, devant les chefs de groupe parlementaire, que la France respectera ses engagements européens<sup>1683</sup>. Le 10 juin, il réaffirme ses convictions européennes au cours du premier Conseil interministériel consacré aux questions internationales :

« L'essentiel, c'est le Marché commun qui, en soi, n'est pas une mauvaise chose et surtout l'organisation politique et culturelle de l'Europe. »<sup>1684</sup>

Sur les conseils de Palewski, toujours préoccupé de ménager les sensibilités italiennes, de Gaulle reçoit l'ambassadeur d'Italie à Paris afin de lui faire part de ses intentions rassurantes. Le Général indique donc à Rossi-Longhi qu'il entend maintenir la démocratie en France et il affirme ses convictions européennes, « non dans un sens supranational mais plutôt d'une coopération surtout économique entre les pays européens »<sup>1685</sup>. Dans la même veine, il déclare à Fanfani, venu lui rendre visite, au début du mois d'août, et curieux de connaître ses intentions :

« Vous avez parlé du traité de Rome. Nous l'appuierons dans toute la mesure où nous pourrons le faire. On a beaucoup parlé de mes idées sur l'Europe. Je n'ai jamais apprécié ce que l'on appelle le supranational, mais je suis très favorable à la coopération entre les États. »<sup>1686</sup>

De Gaulle entretient volontairement auprès de ses interlocuteurs italiens la confusion entre les dimensions économiques et politiques à donner à l'Europe des Six, car elles sont pour lui indissociables. Néanmoins, attachons nous pour le moment à saisir les échanges franco-italiens dans le domaine des questions économiques, qui, seules, par leur règlement, peuvent constituer un socle aux éventuels prolongements politiques souhaités par de Gaulle et sur lesquels nous reviendrons. Or, dans ce domaine, le second semestre de l'année 1958 est décisif. Si de Gaulle confirme aux Italiens sa volonté de poursuivre sur la voie ouverte par le

---

<sup>1681</sup> Sur tous ces aspects voir E. JOUVE, *Le Général de Gaulle et la construction de l'Europe*, Paris, LGDJ, 2 vol., 1967.

<sup>1682</sup> Cité in E SERRA, « Il ritorno al potere del generale de Gaulle nel 1958 e l'Italia... », *op. cit.*, p. 134.

<sup>1683</sup> *Ibid*, p. 212.

<sup>1684</sup> Cité in M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 167.

<sup>1685</sup> Cité in E SERRA, « Il ritorno al potere del generale de Gaulle nel 1958 e l'Italia... », *op. cit.*, p. 142.

<sup>1686</sup> DDF, 1958, t. II, n°108, p. 241-246 : compte-rendus des entretiens franco-italiens des 7 et 8 août 1958 à l'hôtel Matignon.

traité de Rome, l'incertitude demeure, compte tenu de la situation économique française sur le respect du calendrier communautaire.

La question est rendue plus sensible encore en raison des propositions britanniques concernant la création d'une grande zone de libre-échange intégrant les Six et les onze autres pays européens membres de l'OECE. Les Français, avant même le retour au pouvoir du général de Gaulle, suspendent leur engagement en faveur de la CEE au dénouement de ce problème. Il n'est pas de notre propos de revenir ici sur le détail des négociations, entamées en février 1957, qui se déroulent ensuite dans le cadre d'un comité présidé par Reginald Maudling. Rappelons-en seulement les enjeux, avant d'en évoquer les interférences sur les relations franco-italiennes. Par leur proposition, les Britanniques entendent faire adopter pour les Dix-sept des mesures de libération des échanges identiques à celles du Marché commun, mais qui porteraient seulement sur les produits industriels. En outre, cette libération des échanges n'est prévue que pour les territoires européens des pays membres, qui ne bénéficieraient pas d'un tarif extérieur commun. La France est incontestablement la plus hostile et ce, pour plusieurs raisons. Les industriels qui doivent faire face à des difficultés liées à la modernisation des outils de production et déjà inquiets des effets du Marché commun, craignent d'affronter dans ces conditions une concurrence encore plus nombreuse. Ensuite, l'exclusion de l'agriculture constitue un élément de désaccord, en raison de la part importante tenue par les productions agricoles dans l'économie française et de la nécessité de leur assurer des débouchés. L'absence d'un tarif extérieur commun donne à la Grande-Bretagne une situation privilégiée puisqu'elle serait la seule à participer à deux zones préférentielles, celle du Commonwealth et celle de l'Europe ; important à bon marché ses denrées alimentaires et ses matières premières elle aurait des coûts de revient bas qui donneraient un avantage de prix à ses exportations industrielles vers les pays européens<sup>1687</sup>. Enfin, il est à craindre que les Six soient soumis à une pression constante de leurs partenaires dans cette zone de libre-échange, agissant comme « des forces centrifuges à chaque moment de l'application des traités de Rome »<sup>1688</sup>. On parle alors d'un Marché commun qui se dissoudrait dans la grande zone de libre-échange, « comme un morceau de sucre dans une tasse de thé anglais »<sup>1689</sup>. La stratégie française au cours des négociations, qui prennent souvent la forme d'une confrontation franco-britannique, est de maintenir un front commun des Six aligné sur les positions de Paris<sup>1690</sup>. Le soutien de l'Italie, comme celui des autres partenaires communautaires, est donc indispensable à la France pour faire valoir son point de vue dans le rapport de force avec la Grande-Bretagne, qui, au fil du temps, devient de plus en

---

<sup>1687</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 200-201.

<sup>1688</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>1689</sup> Cité in *Ibid.*, p. 201.

<sup>1690</sup> F.M.B. LYNCH, « De Gaulle's first veto : France, the Rueff plan and the free trade area », *Contemporary European History*, 9-1, march 2000, p. 110-135.

plus crispé. L'orientation traditionnelle de la politique étrangère italienne fait que celui-ci n'est pas acquis. En effet, Rome reste attachée à l'équilibre des puissances en Europe<sup>1691</sup> et l'Italie ne souhaite pas s'opposer franchement à la Grande-Bretagne, contre-poids à l'influence française et allemande. La défense de ses intérêts économiques la place en revanche dans une position plus médiane<sup>1692</sup>. Lors de son entrevue avec Couve de Murville à la fin du mois de juillet, Fanfani indique ainsi :

« La France a des préoccupations que l'Italie partage. Mais il y a un grand intérêt à aider les Anglais à s'associer à l'Europe des Six. »<sup>1693</sup>

En effet, la plupart des exportations transalpines sont dirigées vers les pays de l'OECE qui ne font pas partie de la CEE. Néanmoins, la préservation des positions commerciales envers les Onze ne doit pas nuire à la mise en œuvre d'un Marché commun à six qui offre l'opportunité de transformer la structure de l'économie italienne et qui, de fait, est considérée comme un objectif prioritaire. Pendant plusieurs mois, la position italienne sur la zone de libre-échange balance entre ces deux exigences, ce qui confère à l'Italie un rôle pivot dont on a bien conscience, à Londres comme à Paris. On s'emploie donc, de part et d'autre de la Manche, à faire pencher l'Italie dans l'un ou l'autre sens. Au début du mois de mai 1958, le Quai d'Orsay observe :

« La délégation italienne a fourni au point de vue français un appui précieux. Le ministre Carli a apporté une contribution personnelle très utile et susceptible de faire progresser les discussions. Il est cependant clair que le gouvernement italien est, au moins sur certains points, plus disposé à faire des concessions aux thèses de nos partenaires de l'OECE que nous ne le sommes nous-mêmes. Il n'est pas exclu *a priori* qu'il ne cherche à jouer un rôle d'intermédiaire. En tous les cas, il n'est pas contestable qu'à Rome, un arrangement avec les autres onze pays de l'OECE est estimé nécessaire. »<sup>1694</sup>

Afin de contrebalancer cette tendance consécutive à la forte pression diplomatique exercée par la Grande-Bretagne sur l'Italie, il paraît indispensable aux diplomates français en poste dans la capitale transalpine de démontrer la résolution de la France à tenir les engagements inscrits dans le traité de Rome<sup>1695</sup>. Le gouvernement français ne répond que partiellement à cette attente en ne donnant aucun signe concret d'assurance. Néanmoins le Quai d'Orsay écrit à l'ambassade :

---

<sup>1691</sup> B. TEISSIER, *Géopolitique de l'Italie*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 98-104.

<sup>1692</sup> « L'Italia ed i negoziati per la zona di libero scambio », *Relazioni internazionlai*, n°47, 25 novembre 1958, p. 1468-1469.

<sup>1693</sup> DDF, 1958, t. II, n°79, p. 164-172 : compte rendu des conversations entre M. Couve de Murville et M. Fanfani, Rome, 27 juillet 1958.

<sup>1694</sup> DDF, 1958, t. I, n°305, p. 570-571 : télégramme n°s 606-612, Paris, 8 mai 1958.

<sup>1695</sup> DDF, 1958, t. I, note 3, p. 570 ; télégramme n°s 409-413, Rome, 30 avril 1958.

« Le gouvernement italien doit cependant être rendu conscient, s'il ne l'est déjà, du fait que la seule voie qui puisse mener à la création d'un nouveau système de coopération entre les pays de l'OECE est un accord entre les Six suffisamment proche des préoccupations du gouvernement français pour que celui-ci puisse défendre devant le Parlement la future convention.

Tout ce qui conduirait à un isolement de la France, soit politique, soit économique sous forme de situation spéciale faite à notre pays, ne pourrait que susciter la plus vive méfiance et constituerait une menace grave pour le traité de Rome. »<sup>1696</sup>

La corrélation entre le ralliement aux vues françaises sur la zone de libre-échange et l'avenir de la CEE est donc posée avant le retour au pouvoir du général de Gaulle qui ne fera que reprendre cette idée auprès des Italiens, comme auprès de tous les autres partenaires hésitants. Néanmoins, les réticences de ses partenaires conduit le gouvernement français à infléchir légèrement sa position en acceptant d'engager une négociation par secteur. De Gaulle constate sur ce point la convergence avec les Italiens, « afin d'éviter d'être submergé par toutes sortes de produits », lors de son entrevue avec Fanfani, le 7 août 1958<sup>1697</sup>. Le président du Conseil italien se satisfait pour sa part de la tenue d'une prochaine réunion du Conseil de la CEE à Venise, les 18 et 20 septembre, afin d'examiner à six la question. Or, à la suite de cette réunion, le Quai d'Orsay se montre pessimiste sur l'issue à donner aux échanges intra-communautaires à propos de la zone de libre-échange :

« Jusqu'à présent, tout en cherchant à gagner du temps, la France s'est efforcée d'établir avec ses cinq partenaires une position commune. On peut aujourd'hui se demander si cette politique – qui a certes permis de différer le débat au fond avec les Onze – sera payante lorsque la position commune aura été établie, car il est à craindre qu'au premier contact avec les Onze, nos partenaires reprennent leur liberté. »<sup>1698</sup>

Certes, la remarque vaut surtout pour l'Allemagne et le Benelux, mais c'est la solidarité des six pays de la CEE qui est en jeu. L'Italie, par sa position intermédiaire, peut jouer un rôle d'entraînement en faveur des thèses françaises. Et c'est avec satisfaction que l'on observe que, lors du débat de politique étrangère qui se déroule à la Chambre des députés, Fanfani tend à s'aligner sur les positions françaises plutôt que sur les positions allemandes pour « éviter d'isoler la France et pour sauvegarder l'avenir des institutions européennes »<sup>1699</sup>. En outre, les Italiens font comprendre à Maudling « l'inopportunité d'un raidissement envers la

---

<sup>1696</sup> DDF, 1958, t. I, n°305, p. 570-571 : télégramme n°s 606-612, Paris, 8 mai 1958.

<sup>1697</sup> DDF, 1958, t. II, n°108, p. 241-246 : compte rendu des entretiens franco-italiens des 7 et 8 août 1958 à l'hôtel Matignon.

<sup>1698</sup> DDF, 1958, t. II, n°225, p. 475-476 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 6 octobre 1958.

<sup>1699</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 290 : dépêche n°1687/EU 30 octobre 1958.

France car il convient de maintenir le gouvernement de Paris dans le cadre du mouvement de libre-échange »<sup>1700</sup>. Ajoutons que, dans cette affaire, les intérêts français et italiens se rejoignent sur deux points, sur lesquels les vues britanniques divergent : l'inclusion de l'agriculture et la nécessité d'un tarif extérieur commun<sup>1701</sup>. La décision prise à Paris, par le Conseil des ministres, le jour même de la déclaration de Fanfani à Montecitorio, d'appliquer la première phase du Marché commun le 1<sup>er</sup> janvier 1959, conforte les Italiens dans leur décision d'œuvrer prioritairement au succès de l'intégration européenne. C'est d'ailleurs à dessein que le gouvernement français se prononce. Ainsi, le ministre de l'Intérieur, Émile Pelletier, confie à l'ambassadeur Rossi-Longhi :

« La France a voulu assurer l'Italie et l'Allemagne sur son intention d'exécuter strictement la collaboration européenne et d'établir des liens toujours plus étroits avec les pays engagés dans l'intégration européenne. »<sup>1702</sup>

Soucieux de s'assurer l'appui de l'Italie, à un moment où le désagrément causé de l'autre côté des Alpes par son mémorandum sur la réforme de l'OTAN n'est toujours pas dissipé<sup>1703</sup>, de Gaulle tient à ce que les Italiens soient informés de ses entretiens à Bad-Kreuznach, le 26 novembre 1958, destinés à convaincre Adenauer de ne pas affaiblir la CEE par une zone de libre-échange<sup>1704</sup>. Mission est alors donnée à Olivier Wormser, le directeur général adjoint des Affaires économiques au Quai d'Orsay, de se rendre à Rome, où il rencontre le directeur des Affaires politiques et le directeur des Affaires économiques du palais Chigi. Il parvient ainsi à former autour de la France un regroupement des Six au moment où les négociations au sein du comité Maudling sont interrompues<sup>1705</sup>. Sûr désormais du soutien de l'Allemagne après celui de l'Italie, la France accepte que les Six fassent un geste à destination de la Grande-Bretagne.

Le Conseil des Six, réuni à Bruxelles, le 3 décembre, formule de nouvelles propositions destinées à contrecarrer les critiques portant sur une entorse au principe de non-discrimination au sein de l'OECE : à tous les membres du GATT, la même réduction des droits de douane, de 10 %, qui serait réalisée entre les Six au 1<sup>er</sup> janvier 1959 ; à tous les membres de l'OECE, l'augmentation de 20 % des contingents industriels qui serait appliquée au Six, mais les Six se réservent à leur bénéfice la disposition selon laquelle les contingents de produits industriels

---

<sup>1700</sup> « L'Italia ed i negoziati per la zone di libero scambio », *Relazioni internazionali*, n°47, 25 novembre 1958, p. 1468-1469.

<sup>1701</sup> Cette exigence est notamment rappelée par la *Confindustria* lors d'une visite à Rome d'un groupe d'industriels anglais. *Esteri*, n°20, 31 octobre 1958, p. 21-22.

<sup>1702</sup> ASD, Telegrammi, 1958, vol. 16 : telegramma in arrivo n°30402, Parigi, 30 ottobre 1958.

<sup>1703</sup> Cf. *Infra*.

<sup>1704</sup> ASD, Telegrammi, 1958, vol. 16 : telegramma in arrivo n°32684, Parigi, 21 novembre 1958 et DDF, 1958, t. II n°358, p. 732-733 : télégramme n°s 1679-1683, Paris, 22 novembre 1958.

<sup>1705</sup> Le 24 novembre Maudling, constatant que les travaux des experts chargés d'étudier secteur par secteur les conséquences de l'établissement d'une zone de libre-échange ne peuvent aboutir, estime qu'il faut suspendre les négociations.

devraient représenter au minimum 3 % de la production nationale pour chaque catégorie de produits<sup>1706</sup>. La Grande-Bretagne considère ces propositions comme insuffisantes, notamment sur le dernier point. Encore une fois pèse la menace de voir la cohésion des Six se disloquer. En effet, la France est hostile à l'idée préconisée outre-Manche d'étendre à tous les pays de l'OECE les mesures de libération des contingents entre les Six, tandis que les pays du Benelux et l'Allemagne sont prêts à consentir un effort supplémentaire. L'Italie « pourtant activement travaillée par la Grande-Bretagne » reste ferme<sup>1707</sup>.

L'opposition se cristallise lors de la réunion du comité interministériel de L'OECE réuni à Paris, au château de la Muette, le 15 décembre. À cette occasion, la France peut, une nouvelle fois, compter sur le renfort de l'Italie. Fanfani, qui participe à cette réunion, rend visite à de Gaulle pour lui indiquer qu'il est intervenu auprès des Allemands afin qu'ils n'acceptent pas la proposition britannique sur les 3 % et il affirme son intention « de ne pas laisser la France isolée »<sup>1708</sup>. Néanmoins, du côté italien, on ne souhaite pas aller jusqu'à la rupture et Fanfani presse Adenauer de trouver une médiation entre Français et Britanniques<sup>1709</sup>. Cet effort est vain car le général de Gaulle décline l'offre dans un courrier adressé au Chancelier dans laquelle il « remarque incidemment que M. Fanfani ne [l']a pas entretenu » de cette démarche<sup>1710</sup>.

La France parvient donc à faire échec au projet britannique de grande zone de libre-échange diluant dans un plus vaste ensemble le Marché commun. Tout au long des négociations, qui ont pu menacer par moment la solidarité communautaire entre les Six, elle a trouvé chez ses interlocuteurs italiens un écho bienveillant, en dépit de certaines hésitations<sup>1711</sup>. C'est en jouant « la carte du respect de la lettre et de l'esprit du traité de Rome »<sup>1712</sup> et celle de l'intérêt bien compris de l'Italie à voir se pérenniser la CEE, que le gouvernement français a pu rallier son homologue transalpin à son point de vue et ce, malgré les « velléités britanniques »<sup>1713</sup>. Quelques mois plus tard, Palewski pourra écrire, non sans un certain lyrisme :

---

<sup>1706</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 204.

<sup>1707</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : Dépêche n°1880/EU, Rome, 3 décembre 1958.

<sup>1708</sup> DDF, 1958, t. II, n°430, p. 896-898 : compte rendu d'un entretien entre le général de Gaulle et M. Fanfani à l'hôtel Matignon, le 18 décembre 1958.

<sup>1709</sup> DDF, 1958, t. II, n°429, p. 895 : télégramme n°s 3323-3325, Bonn, 18 décembre 1958.

<sup>1710</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. VIII, p. 155.

<sup>1711</sup> AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : note de la direction générale politique d'Europe, Paris, 4 février 1959.

<sup>1712</sup> R. POIDEVIN, « De Gaulle et l'Europe en 1958 » in *De Gaulle en son siècle*, t.V, *op. cit.*, p. 87.

<sup>1713</sup> AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1880/EU, Rome, 3 décembre 1958.

« L'histoire de l'Europe offre des situations parfois analogues à celles des tragédies raciniennes. L'Angleterre aime l'Italie, mais celle-ci ne répond pas à sa flamme et tourne plutôt son regard vers la France. »<sup>1714</sup>

Nous aurons par la suite l'occasion de vérifier que l'ambassadeur fait ici preuve d'un enthousiasme sans doute excessif, car l'Italie est bien loin de renoncer à une politique d'entente privilégiée avec la Grande-Bretagne. D'ailleurs, dès son investiture, Antonio Segni exprime son désir de voir s'opérer un rapprochement entre les Six et les Onze<sup>1715</sup>. Cette position ne sera jamais abandonnée et interférera grandement dans les négociations sur l'union de l'Europe politique. Mais, pour le moment, retenons que la convergence franco-italienne sur la question de zone de libre-échange a pour conséquence directe, en plus du plan Rueff-Pinay annoncé le 27 décembre 1958<sup>1716</sup>, la réussite de la mise en œuvre de la première étape de l'union douanière au 1<sup>er</sup> janvier 1959, qui constitue le point de départ d'un processus d'interdépendance croissante entre les deux économies.

### **b) Entre union douanière et union économique**

L'union douanière débute donc le 1<sup>er</sup> janvier 1959 par une réduction de 10 % des droits de douane et un accroissement des contingents de 20 %. Par la suite, dans une conjoncture économique favorable, le désarmement douanier entre les Six connaît un certain nombre d'accélération plus brutales et plus rapides que prévu. Le 12 mai 1960, le Conseil des ministres décide d'abaisser les droits de douane de 30 % au 1<sup>er</sup> janvier 1961 et de 40 % le 1<sup>er</sup> janvier 1962 en même temps que les restrictions quantitatives disparaissent. Le 15 mai 1962 une nouvelle accélération avec une réduction de 50 % est décidée pour le 1<sup>er</sup> juillet de la même année alors qu'elle était prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 1965<sup>1717</sup>. Ces mesures tendent évidemment à favoriser les échanges intracommunautaires et donc franco-italiens. Quelques points de désaccords entre la France et l'Italie émaillent néanmoins ce processus, sans pour autant constituer de véritables pierres d'achoppement. Ainsi, dans les secteurs les plus concurrentiels, l'automobile ou le vin par exemple, la disposition selon laquelle les contingents de produits doivent représenter 3 % de la production nationale pour chaque catégorie de produits donnent lieu à « des échanges courtoisement animés » où chaque partie conteste la validité du cadre contingentaire de l'autre<sup>1718</sup>. Le conseiller commercial à Rome note toutefois, dès janvier 1960 :

---

<sup>1714</sup> AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 292 : dépêche n°1545/EU, Rome, 22 octobre 1959.

<sup>1715</sup> AMAE, série Europe, Italie 1944-1970, vol. 291 : dépêche n°321/EU, Rome, 4 février 1959.

<sup>1716</sup> Ce plan est un programme d'assainissement financier qui pour objectif l'arrêt de l'inflation, le rétablissement du franc et une libération des échanges.

<sup>1717</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 214.

<sup>1718</sup> AEF, B. 16 856 : note du conseiller commercial, Rome, 23 janvier 1960. À cette date le cadre contingentaire italien ne comprend qu'un nombre limité de produits ou de marchandises dont les principaux sont : lait et crème

« [...] au total, on relèvera la bonne volonté qui s'exprime de part et d'autre et l'amenuisement progressif du nombre des désaccords pour lesquels d'ailleurs des solutions amiables ont été ou sont sur le point d'être trouvées [...]. »<sup>1719</sup>

En revanche, la question du relèvement des taxes de compensation et des ristournes à l'exportation en Italie<sup>1720</sup> suscite de plus vives divergences et conduit les Français à multiplier les démarches auprès de la Commission européenne. Une fois encore, le secteur très sensible de l'industrie automobile est en large partie au cœur du problème. On redoute, en effet, du côté français, que par ces mesures, les taux adoptés soient nettement supérieurs à ceux qui résulteraient de l'application des articles 95 et 97 du traité de Rome, causant ainsi une violation du traité, et que, par conséquent, ces mesures ne faussent la concurrence au sein de la Communauté<sup>1721</sup>. Ce relèvement s'inscrit dans le cadre défini par la loi n°103 du 10 mars 1955, déjà critiquée, sur « le remboursement du droit de douane et des autres taxes douanières appliqués aux produits sidérurgiques utilisés pour la fabrication des produits de l'industrie mécanique exportés ». En effet, les services français observent que l'application de la loi 103, initialement limitée au 31 décembre 1958, mais prolongée jusqu'au 31 décembre 1963 avec un relèvement des taux, aboutit à « la mise en place d'une procédure qui a de fortes chances de recouvrir un système de répartition de subvention à l'exportation en faveur de l'industrie mécanique italienne »<sup>1722</sup>.

Par ailleurs, un débat se tient, cette fois au niveau multilatéral, entre les Six, sur les exigences françaises accompagnant la mise en œuvre de l'union douanière. Comme l'écrit le général de Gaulle :

---

de lait, œufs frais et poudre d'œufs, semoule, betterave à sucre, mélasses, dates, vins ordinaires et mousseux, soufre, liège, or et ses alliages, machines typographiques, véhicules automobiles et pièces détachées, motocyclettes et pièces détachées, dentelles.

<sup>1719</sup> *Idem.*

<sup>1720</sup> Ce relèvement s'inscrit dans le cadre défini par la loi n°103 du 10 mars 1955 sur « Le remboursement du droit de douane et des autres taxes douanières appliqués aux produits sidérurgiques utilisés pour la fabrication des produits de l'industrie mécanique exportés ». Sur l'ensemble des aides italiennes à l'exportation voir : « L'organisation de l'expansion du commerce extérieur de l'Italie 1960-1969 », *Notes et Études documentaires*, n°3580, 11 avril 1969, p. 19-23.

<sup>1721</sup> AEF, B. 16 852 : mémorandum du gouvernement français au sujet du relèvement des taxes de compensation et des ristournes à l'exportation en Italie, 3 janvier 1961.

<sup>1722</sup> AEF, B. 16 852 : note de l'adjoint au conseiller financier, Rome, 13 janvier 1962.

L'auteur de la note relève que le décret d'application du 20 avril 1955 fixe en effet pour chaque position douanière, correspondant aux productions de l'industrie mécanique, la somme en lires qui doit être remboursée sur chaque kilogramme de produit fini et l'on constate, en examinant le barème, que le remboursement varie non pas en fonction de la qualité d'acier employée mais en fonction de l'état d'élaboration de l'article exporté. Il conclut donc que « cette anomalie » tient au fait que la procédure adoptée sous le couvert de la loi 103 a pour objet réel de rembourser non seulement les droits perçus par la douane sur les produits sidérurgiques incorporés mais encore les impôts et les droits indirects qui grèvent les prix de fabrication de l'industrie mécanique italienne et qui ne sont pas remboursés au titre d'autres dispositions législatives.



« Sans le tarif commun et sans la préférence agricole, point de communauté européenne qui vaille ! »<sup>1723</sup>

La France met comme condition à la poursuite du désarmement douanier la mise en place d'une union économique qui implique un rapprochement progressif des politiques économiques des États membres<sup>1724</sup>. Et c'est avec insistance qu'elle réclame l'établissement d'une politique agricole commune, prévue par les articles 38 à 43 du traité de Rome, fixant comme objectif l'accroissement de la productivité, l'assurance d'un niveau de vie équitable à la population agricole, la stabilisation des marchés, la garantie de la sécurité des approvisionnements et l'assurance de prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs<sup>1725</sup>. Le poids relatif de l'agriculture dans l'économie hexagonale justifie l'engagement de la France sur la question de la politique agricole commune. La France, qui est le principal producteur agricole de la Communauté, dispose, en outre, d'excédents. Elle estime donc que les risques qu'elle a pris avec le Marché commun industriel doivent être compensés par des débouchés chez ses partenaires pour ses produits agricoles<sup>1726</sup>. Le principal marché visé est l'Allemagne, mais l'Italie, en dépit d'un niveau d'ensemble proche de l'auto-suffisance, présente sur certains produits, comme les céréales et les viandes, dont la consommation croissante est corollaire de l'augmentation du niveau de vie, un déficit de production qui ouvre la voie aux exportations françaises.

La mise en place de la politique agricole commune s'avère longue, difficile et complexe ; l'année 1962 ne marque qu'une étape dans son élaboration. Les intérêts de la France ne convergent pas avec ceux de ses partenaires, notamment l'Allemagne. Il importe, une fois encore, de convaincre et de concilier des points de vue antagonistes, en particulier sur les questions de la préférence communautaire et du rapprochement des prix. L'Italie est, avec la France, le pays le plus agricole – « la nation la plus terrienne » selon l'expression de Couve de Murville<sup>1727</sup> – de la Communauté et donc, à ce titre, particulièrement intéressé aux discussions<sup>1728</sup>. La relative identité des situations ne signifie cependant pas pour autant un alignement des positions<sup>1729</sup>. La conférence de Stresa, du 3 au 11 juillet, qui réunit sous les auspices de la Commission les ministres de l'Agriculture des Six, permet de dresser un

---

<sup>1723</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, *op. cit.*, p. 199.

<sup>1724</sup> J.T.S. KEELER, « De Gaulle et la politique agricole commune de l'Europe : logique et héritages de l'intégration nationaliste » in *De Gaulle en son siècle*, t. V, *op. cit.*, p. 155-167.

<sup>1725</sup> F. CLERC, *Le Marché commun agricole*, Paris, PUF, 1964, p. 46-47.

<sup>1726</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 215. Voir aussi du même auteur sur l'ensemble de la politique française sur cette question : « La politique agricole commune », *Espoir. Revue de l'Institut et de la Fondation Charles de Gaulle*, n°90, mars 1993, p. 2-11.

<sup>1727</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 314.

<sup>1728</sup> Si l'on considère la part du PIB occupé par la branche « agriculture, sylviculture et pêche », elle est en 1961 de 9,2 % en France et de 17 % en Italie. En ce qui concerne le poids démographique du secteur agricole, la population agricole compte en France, toujours en 1961, pour 22,2 % de la population active et pour 29,9 % en Italie.

<sup>1729</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 308.

inventaire assez complet des divergences d'intérêts entre les pays membres de la Communauté<sup>1730</sup>. Lors des réunions, chaque ministre expose la position de son pays. Les déclarations des ministres français et italien, qui nous intéressent surtout ici, témoignent d'une divergence d'appréciation. En effet, alors que Roger Houdet défend un système de « prix garantis » par diverses formes d'intervention selon les produits, son homologue italien, Mario Ferrari-Aggradi, insiste sur la suppression des subventions qui constituent des moyens artificiels coûteux. Contrairement à la France, l'Italie ne soutient que très modérément le revenu de ses paysans<sup>1731</sup>. Par ailleurs, le rapprochement des prix ne va pas sans poser quelques difficultés, puisque les prix agricoles italiens sont supérieurs aux prix français<sup>1732</sup>. Enfin, l'Italie souhaite se réserver la possibilité pour certains produits de s'approvisionner auprès de pays tiers. Quelles que soient les différences de point de vue, l'Italie maintient, comme dans le cas des négociations sur la zone de libre-échange, une ligne de conduite qui consiste à ne pas entraver le processus d'intégration européenne. D'ailleurs, elle voit les profits qu'elle peut tirer de la politique agricole commune, tant sur le plan des échanges commerciaux, avec l'ouverture du marché allemand – sur ce point, il y a convergence avec les intérêts français – qu'au niveau des aides qui pourrait lui être apportées pour l'amélioration de ses structures<sup>1733</sup>.

À la suite de la conférence de Stresa, l'ancien ministre de l'agriculture néerlandais et vice-président de la Commission chargé des questions agricoles, Sicco Mansholt, se voit confier la tâche de formuler des propositions concrètes. Celles-ci sont présentées le 30 juin 1960 au Conseil des ministres des Six. Elles sont fondées sur les principes suivants : libre circulation des produits agricoles, organisation des marchés par produits avec des prix progressivement unifiés et garantis, préférence communautaire assurée par une protection vis-à-vis de l'extérieur et solidarité financière<sup>1734</sup>. Lors des entretiens franco-italiens de Rambouillet, le 3 septembre, Fanfani indique que l'Italie trouve le plan Mansholt « trop dirigiste »<sup>1735</sup>. Du côté français, on est sans doute prêt à en convenir, il n'en demeure pas moins que ce plan « répond à un souci d'efficacité qui rejoint [nos] propres préoccupations »<sup>1736</sup>. L'Italie admet néanmoins, conformément au point de vue français, que l'accélération du marché commun industriel soit liée à la mise en œuvre de la politique

---

<sup>1730</sup> « La conférence de Stresa », *Revue du Marché commun*, n°5, juillet-août 1958, p. 224-227.

<sup>1731</sup> « Les aspects financiers de la politique agricole commune », *Revue du Marché commun*, n°52, novembre 1962, p. 424.

<sup>1732</sup> F. CLERC, *op. cit.*, p. 18.

<sup>1733</sup> Pour plus de détails voir notamment : G. FABIANI « L'agricoltura italiana nello sviluppo dell'Europa comunitaria » in F. BARBAGALLO (a cura di), *Storia dell'Italia*. vol. II : *La trasformazione dell'Italia : sviluppo et squilibri*, Torino, Einaudi, 1995.

<sup>1734</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 215.

<sup>1735</sup> DDF, 1960, t. II, n°97 p. 275-277 : entretiens franco-italiens de Rambouillet, 3 septembre 1960.

<sup>1736</sup> DDF, 1960, t. II, n°29 p. 97-101 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 16 juillet 1960.

agricole commune<sup>1737</sup>. L'intransigeance du gouvernement français, qui menace de s'opposer au passage de la seconde étape de la période transitoire en 1961, si un début de politique agricole n'est pas réalisé, inquiète en revanche l'Italie, qui adopte une position intermédiaire entre, d'une part, la France et les Pays-Bas et, de l'autre, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg<sup>1738</sup>. S'ouvre alors le premier « marathon agricole » pour lequel la documentation consultée éclaire peu les détails des négociations. Une étude plus approfondie serait ici nécessaire afin de cerner la géométrie des rapports franco-italiens au cours de ces négociations très serrées. Nous devons nous contenter ici de rappeler qu'elles aboutissent, le 14 janvier 1962, à l'adoption des premiers règlements agricoles sur les céréales, le porc, la volaille et les œufs, la création du Fond Européen d'Orientation et de Garantie agricole (FEOGA) avec un règlement financier<sup>1739</sup>, l'établissement d'un calendrier pour les produits laitiers, la viande de bœuf, le sucre ainsi que des mesures facilitant les échanges intra-communautaires de vin et de fruits et légumes<sup>1740</sup>.

Relevons aussi qu'au cours des négociations qui scandent la mise en œuvre de l'union douanière et de l'union économique, la France réussit le plus souvent à faire valoir ses vues auprès des Italiens et ce, malgré des conceptions initiales divergentes, qui d'ailleurs sont loin d'être abandonnées, notamment en ce qui concerne les relations avec la Grande-Bretagne. Le profond attachement des Italiens à la réussite de l'intégration européenne, même s'il n'en fait pas des partenaires pleinement disciplinés, les conduit cependant à se montrer conciliants. Nous retiendrons donc que cette attitude face à l'intransigeance française permet la définition d'un cadre propice au développement des relations économiques entre les deux pays. Reste à savoir lequel des deux en tire le plus grand bénéfice dans ses rapports avec l'autre.

## **B. Évolutions et structures des échanges commerciaux entre la France et l'Italie**

Les relations économiques entre la France et l'Italie sont à l'évidence marquées par l'instauration effective de la CEE qui voit, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1959, la quasi-suppression des contingentements et la baisse progressive des barrières douanières. L'intégration des deux pays à un même ensemble, le Marché commun, se concrétise donc principalement au cours des premières années qui suivent sur le plan des échanges commerciaux. En nous plaçant

---

<sup>1737</sup> DDF, 1960, t. II, n°243 p. 668-673 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 30 novembre 1960.

<sup>1738</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 317.

<sup>1739</sup> Cette mesure est en fait adoptée le 4 avril 1962. Le FEOGA est un organisme de collecte des prélèvements à l'importation et de prise en charge de la totalité des dépenses de la politique agricole commune (restitutions à l'exportation, soutien des marchés des produits, amélioration ses structures agricoles).

<sup>1740</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 217.

toujours du point de vue français, l'analyse revient alors à évaluer les effets du bouleversement politico-économique que constitue l'essor d'une Europe communautaire sur le commerce avec la voisine transalpine<sup>1741</sup>, tout en gardant à l'esprit « qu'une entente entre les intérêts économiques est une condition favorable à la collaboration politique »<sup>1742</sup>. Ajoutons que le cas franco-italien présente un intérêt singulier si l'on considère, comme Henri D'Hérouville en 1960, que :

« La nature a voulu que les caractères de ces deux pays ne soient pas complémentaires, mais analogues. Il existe quelques différences certes : chacun sait que la France est un peu plus industrielle et l'Italie, un peu plus agricole ; mais, dans de nombreux cas, les activités sont comparables, donc plus ou moins concurrentes. »<sup>1743</sup>

Avant toutefois d'aller plus loin dans l'analyse, il convient toutefois de se livrer à une brève mise au point méthodologique. En effet :

« L'examen des données du commerce extérieur n'est jamais chose aisée. Si toute statistique peut être discutée, les statistiques des échanges commerciaux internationaux sont suspectes plus que toutes les autres. »<sup>1744</sup>

Nous ne pouvons que souscrire à cette observation liminaire, formulée dans sa thèse par Daniel Grange, en introduction d'un chapitre consacré aux barrières douanières et aux concurrences en Méditerranée occidentale au début du XX<sup>e</sup> siècle. Par souci de clarté et de cohérence, nous avons délibérément choisi de nous appuyer pour l'essentiel sur une seule et même source, émanant de la direction générale des Douanes et Droits indirects<sup>1745</sup>, même si ce procédé conduit à enfreindre la règle qui veut que l'on utilise les chiffres nationaux pour les importations et les chiffres du pays client pour les exportations. Néanmoins, ce choix se justifie si l'on retient comme principe que notre étude porte surtout sur la politique commerciale de la France à l'égard de l'Italie. D'autre part, le recours aux *Statistiques du commerce extérieur de la France*, nous a conduit à privilégier les données relatives au commerce général (comprenant le transit) au détriment du commerce spécial (ne comprenant que les marchandises destinées à la consommation du pays). Enfin, nous avons retenu comme principal indicateur la valeur en franc courant des échanges en dépit de l'effet de distorsion

---

<sup>1741</sup> L'union douanière a en principe pour effets de créer ou de détourner du trafic commercial (J.-L. MUCCHIELLI, *Relations économiques internationales*, Paris, Hachette, 1994, p. 21).

<sup>1742</sup> P. RENOUVIN, J.-B. DUROSELLE, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, *op. cit.*, p. 105. L'union douanière doit être considérée comme une entente entre intérêts économiques.

<sup>1743</sup> H. D'HÉROUVILLE, « Les échanges commerciaux franco-italiens », *Les Cahiers français. Documents d'actualité*, n°47, février 1960, p. 22-24.

<sup>1744</sup> D. GRANGE, *L'Italie et la Méditerranée...*, *op. cit.*, p. 147.

<sup>1745</sup> Pour les années 1958 et 1959 : *Tableau général du commerce extérieur*, Paris, Imprimerie nationale, 1958-1959 et pour les années 1960-1962 : *Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale.

provoqué par l'inflation. Quelques soient ces imperfections, il importe avant tout de dégager, à partir de chiffres considérés de manière relative, les grandes tendances et les ordres de grandeur.

## 1. L'évolution des échanges commerciaux

L'évolution des échanges commerciaux entre la France et l'Italie s'inscrit dans un contexte économique favorable, marqué par une forte croissance, comme en témoignent les indices de volume du PNB et de la production industrielle.

**Tableau 4. Indices de volume du PNB au prix du marché (1) et de la production industrielle (2) de la France et de l'Italie (1958-1962)**

	1958		1960		1962	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
France	100	100	111	110	123	123
Italie	100	100	115	128	132	156

Dans les deux pays, l'évolution démographique, ainsi que l'élévation du niveau de vie, entraînent un accroissement considérable de la consommation alimentaire ou de produits manufacturés, cette dernière entraînant par voie de conséquence une forte demande en biens d'équipements et en matières premières. L'ensemble de la demande ne peut être satisfait, malgré le développement de la production intérieure, particulièrement fort en Italie dans le secteur industriel, que par le recours à des importations. L'ambassade à Rome relève ainsi que le marché italien se présente très ouvert aux produits français car :

« La pauvreté de l'Italie en matières premières ainsi que l'insuffisance du revenu disponible pour les investissements rendent impérieuse la nécessité de compléter les ressources intérieures par un apport extérieur. »<sup>1746</sup>

### a) Les échanges franco-italiens dans le commerce global de la France et de l'Italie

En adoptant les mesures de décembre 1958, évoquées précédemment, la France rompt avec une tradition de repliement et s'ouvre à la concurrence internationale comme jamais auparavant<sup>1747</sup>. Entre 1958 et 1962, le montant global des importations croît de 54,3 % tandis

<sup>1746</sup> AEF, B. 60 334 : dépêche n°1690/DE, Rome, 31 octobre 1958.

<sup>1747</sup> A. BAVELIER, *Le Commerce extérieur*, Paris, PUF, 1969, p. 94-97.

que celui des exportations croît de 69,9 %. Le taux de couverture<sup>1748</sup> passe au cours de la même période de 91 % à 100 %, tandis que l'on observe, à partir de 1959, un retournement de tendance de la balance commerciale, jusqu'alors déficitaire avec les pays étrangers<sup>1749</sup>. La répartition géographique des échanges français connaît également des bouleversements avec notamment le recul des échanges avec la zone franc et l'augmentation substantielle du commerce avec les pays de la CEE<sup>1750</sup>. Les importations en provenance des Six passent, de 1958 à 1962, de 35,3 % du total des importations en provenance des pays étrangers à 42,3 %, tandis que la part des exportations évolue de 39,8 % à 46,1 %.

**Tableau 5. Part des principaux fournisseurs et clients de la France par rapport au total des importations et des exportations (1958-1962)**

Importations					Exportations				
%	1959	1960	1961	1962	%	1959	1960	1961	1962
Allemagne	19,1	20,4	21,9	22,2	Allemagne	19,2	19,6	20,5	21,6
États-Unis	11,1	15,3	14,2	13	États-Unis	12,1	8,2	7,8	7,2
UEBL	7	7,7	7,8	8,3	UEBL	9,9	10,7	11,2	10,8
Grande-Bretagne	5,1	4,7	5,8	6,5	<b>Italie</b>	<b>7</b>	<b>8,3</b>	<b>9,2</b>	<b>9,4</b>
<b>Italie</b>	<b>4,6</b>	<b>5,2</b>	<b>5,9</b>	<b>6,9</b>	Grande-Bretagne	6,5	7,2	6,9	5,9
Pays-Bas	4,6	4,8	4,9	4,8	Suisse	6	6,5	6,8	7,2
Australie	3,5	2,9	2,6	2,3	Pays-Bas	3,8	3,9	4,5	4,3
Suisse	3	2,6	2,9	3,1	Suède	2,6	2,5	2	2
URSS	2,6	1,9	1,9	1,9	URSS	2,4	2,4	2,1	2,3
Suède	2,3	2,2	2,5	2,5	Espagne	1,6	1,7	2,2	2,8

Source : « Le commerce extérieur de la France de 1959 à 1963 », *Notes et Études documentaires*, n°3187, 3 mai 1965, p. 37-38.

Le tableau ci-dessus montre que la position italienne dans le commerce extérieur français bénéficie de la tendance à l'accroissement des échanges intra-communautaire. Entre 1959 et 1962, l'Italie dépasse la Grande-Bretagne en occupant, non plus le cinquième, mais le quatrième rang des fournisseurs de la France. Dans le même temps, elle se positionne derrière l'Allemagne et l'Union économique Belgo-Luxembourgeoise (UEBL), à la troisième place des principaux clients de la France. On notera que, parmi les pays de la CEE, l'Italie est le pays qui accroît le plus largement ses positions dans le commerce extérieur global de la

<sup>1748</sup> Il importe de remarquer dès à présent que les statistiques douanières enregistrent les importations en valeurs CAF (Coût-Assurance-Fret) et les exportations en valeurs FOB (Free on Board ou franco-frontière). De ce fait un pourcentage de couverture supérieur à 90 % correspond déjà à un excédent.

<sup>1749</sup> Ce déficit était en partie compensé par les excédents sur la zone franc.

<sup>1750</sup> « Le commerce extérieur de la France de 1959 à 1963 », *Notes et Études documentaires*, n°3187, 3 mai 1965, p. 11.

France, avec une augmentation de 50 % de sa part dans les importations (16, 2 % pour l'Allemagne et 18,6 % pour l'UEBL) et de 34,3 % de sa part dans les exportations (12,5 % pour l'Allemagne et 9,1 % pour l'UEBL).

Pour sa part, la France se maintient, au-delà des Alpes, au troisième rang en tant que fournisseur et en tant que client, après l'Allemagne et les États-Unis<sup>1751</sup>. Cette prépondérance est le plus souvent expliquée par les relations politiques et économiques traditionnelles de l'Italie avec les Empires centraux, auxquelles s'ajoutent le dynamisme industriel de l'Allemagne d'une part et l'avènement de la puissance américaine, très influente dans la Péninsule<sup>1752</sup>. Néanmoins, grâce au Marché commun, la France devance depuis 1959 une autre partenaire traditionnelle de l'Italie : la Grande-Bretagne<sup>1753</sup>. En 1961, les importations françaises représentent 9,1 % des importations globales italiennes (5,4 % pour la Grande-Bretagne) et les exportations à destination de l'Hexagone 7,6 % des exportations globales italiennes (6,8 % pour la Grande-Bretagne). Cependant, le processus de libération des échanges de la CEE avec l'extérieur permet, à partir de 1962, un retour en force du commerce italo-britannique au détriment des intérêts français. Ainsi, au cours du premier semestre de l'année 1962, les importations totales de l'Italie augmentent de 10,8 %, celles provenant des pays du Marché commun de 27,1 %, celles de la France de 12,5 % et celles de la Grande-Bretagne de 38 %. La place non négligeable qu'occupe la Grande-Bretagne, et qu'elle cherche à consolider, dans le commerce extérieur italien est considérée par les diplomates français comme un élément de poids dans l'appréciation des questions européennes sous l'angle politique<sup>1754</sup>.

Il reste que France et l'Italie occupent chacune une place de choix dans le commerce extérieur de l'autre et que le Marché commun permet à chacune de renforcer ou de maintenir ses positions chez l'autre face à la concurrence internationale et ce, en raison d'un flux des échanges sans cesse croissant.

---

<sup>1751</sup> F. ROUSSEL, « Les échanges franco-italiens et le Marché commun », *Revue du Marché commun*, n°35, avril 1961, p. 159-160.

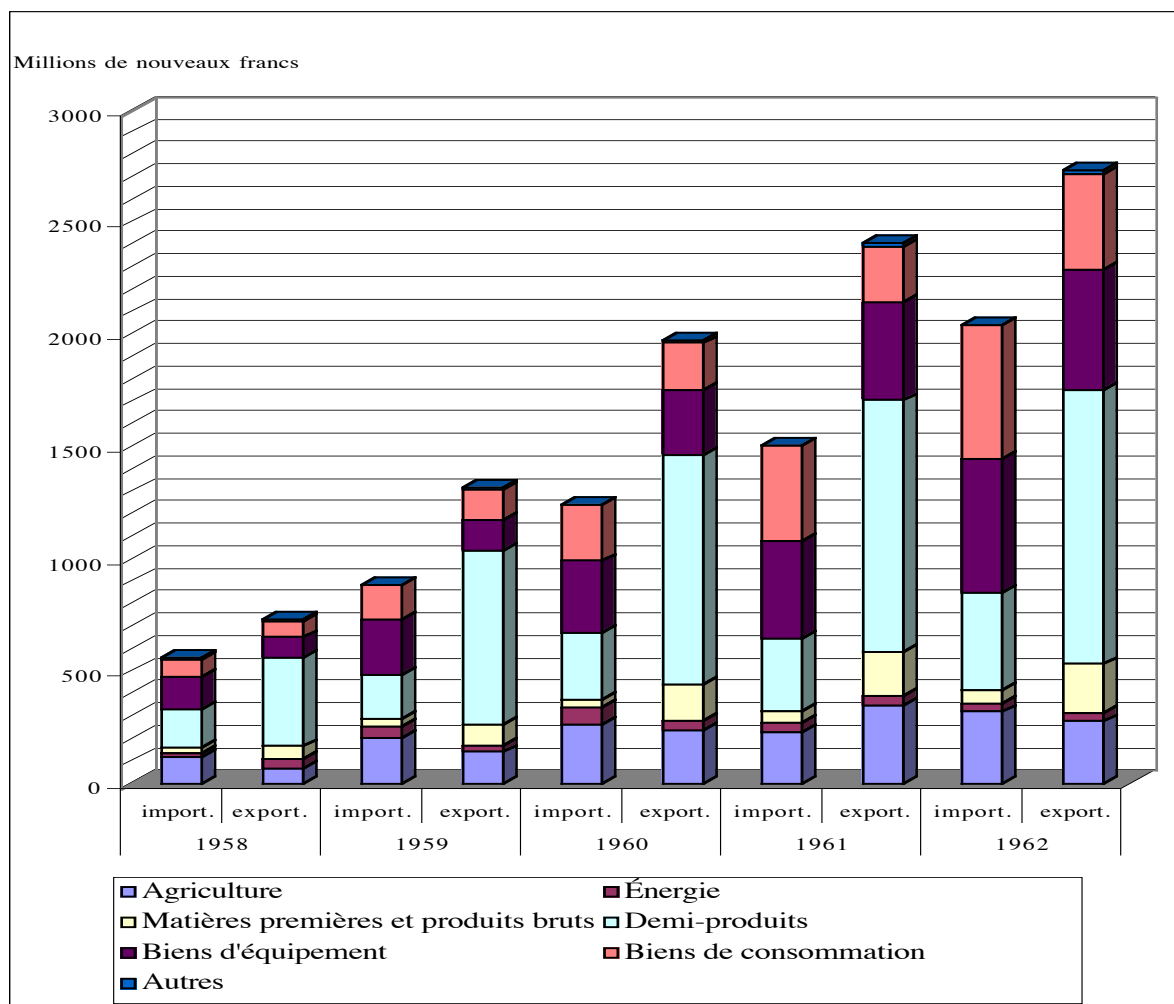
<sup>1752</sup> Cf. « L'organisation de l'expansion du commerce extérieur de l'Italie », *Notes et études documentaires*, n°2701, 1960.

<sup>1753</sup> « La concurrence franco-britannique sur le marché italien », *Perspectives*, 22 septembre 1962.

<sup>1754</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 292 : dépêche n° 1545/EU, Rome, 22 octobre 1959.

## b) Des échanges croissants

Figure 34. *Les échanges commerciaux franco-italiens (1958-1962)*



Source : *Tableau général du commerce extérieur et Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale.

Le graphique ci-dessus montre un accroissement constant *ad valorem* des échanges commerciaux entre la France et l'Italie. Si l'on a pu croire, du côté français, que la mise en œuvre du Marché commun, parallèlement aux libérations françaises, jouerait d'abord en faveur de l'Italie<sup>1755</sup>, les statistiques démontrent le contraire. La France en a, en effet, tiré un net profit dans ses relations commerciales avec sa voisine transalpine. Après le recul de l'année 1958, dû aux difficultés financières et monétaires françaises, l'année 1959 marque le point de départ d'une forte hausse des échanges qui, comme l'ensemble du commerce extérieur français, subissent l'influence de la dévaluation d'environ 17,5 % de décembre 1958

<sup>1755</sup> AEF, B. 18 856 : note du conseiller commercial, Rome, 23 janvier 1960.



qui rend, certes, les importations plus onéreuses, mais donne aux exportations un caractère plus compétitif<sup>1756</sup>.

**Tableau 6. Évolution par rapport à l'année précédente des échanges commerciaux entre la France et l'Italie**

%	1958	1959	1960	1961	1962
Importations	- 1,2	+ 59,28	+ 40,21	+ 21,01	+ 35,57
Exportations	- 3,76	+ 81,13	+ 49,68	+ 21,85	+ 13,35

Source : *Tableau général du commerce extérieur et Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale.

Les importations en provenance d'Italie augmentent de 266 % entre 1958 et 1962, tandis que les exportations augmentent de 274 %. Si l'on restreint la mesure de l'évolution de la croissance à la période 1959 -1962, ce qui revient à écarter l'année 1958 si singulière, pour ne prendre en compte que les années qui voient la mise en œuvre effective du Marché commun, et que l'on compare les résultats obtenus pour les échanges franco-italiens à ceux du commerce de la France avec les autres pays de la Communauté, on évalue mieux encore la progression. Ainsi, les importations en provenance de la Péninsule augmentent de 133 %, tandis que celles en provenance d'outre-Rhin augmentent de 79 %, celles de l'UEBL de 84,5 % et celles des Pays-Bas de 63 %. Les exportations françaises à destination des pays de la CEE progressent également surtout vers l'Italie avec une augmentation de 107 % alors que la progression est de 75 % vers les Pays-Bas, de 73 % vers l'Allemagne et de 67 % vers l'UEBL.

Ces données indiquent indéniablement que, dans le cadre du Marché commun, c'est avec l'Italie que la France accroît proportionnellement le plus ses échanges<sup>1757</sup>. Il faut cependant relever que la moindre croissance des exportations par rapport aux importations sur la période 1959-1962, à la différence de la période 1958-1962, s'explique, comme le montre le tableau précédent, par le ralentissement constant du rythme de croissance des exportations après l'envolée qui a lieu entre 1958 et 1959. Comme nous l'avons déjà dit plus haut à propos du commerce italo-britannique, l'abaissement du tarif extérieur de la CEE rend le marché italien plus concurrentiel encore, notamment pour certains types de produits. La structure des échanges, sur laquelle nous reviendrons, explique également que le rythme de croissance des importations italiennes, en dépit d'un fléchissement en 1961, conserve un haut niveau.

<sup>1756</sup> F. BRAUDEL, E. LABROUSSE (dir.), *Histoire économique et sociale de la France*, t. IV, vol. 3, Paris, PUF, 1982, p. 1398.

<sup>1757</sup> AEF, B. 54 867 : note de la direction des Relations économiques extérieures (le commerce extérieur de la France avec l'étranger en 1961), s.d.

**Tableau 7. Balance commerciale et taux de couverture dans le commerce de la France avec l'Italie (1958-1962)**

	1958	1959	1960	1961	1962
Balance globale (en millions de NF)	+ 171	+ 432	+ 732	+ 902	+ 687
Taux de couverture (%)	130,75	146,68	158,71	159,81	133,62

Le profit que tire la France de ses échanges commerciaux avec l'Italie se lit nettement à l'examen de l'évolution de la balance commerciale. En effet, le solde qui est, certes, traditionnellement positif, ne cesse de s'élever jusqu'en 1961 et malgré un recul, il demeure important en 1962. Confirmé par le taux de couverture, il apparaît clairement que la France exporte plus de produits vers la Péninsule qu'elle n'en importe.

## 2. La structure des échanges

Il s'agit ici de mesurer la part prise par les échanges commerciaux dans la balance des transactions courantes de la France avec l'Italie et d'examiner la structure par secteurs de production.

### a) La balance des paiements

La balance des paiements est une présentation ordonnée de toutes les opérations d'un pays avec l'extérieur, c'est-à-dire les paiements (débits) et les recettes (crédits) entre résidents et non-résidents. Établi selon les principes classiques de la comptabilité en partie double, elle n'en reste pas moins, de l'aveu même des économistes, un instrument de mesure d'une grande complexité, tant dans son élaboration que dans sa lecture<sup>1758</sup>. Nous nous contenterons ici de porter notre attention sur la balance des transactions courantes (parfois appelée balance des paiements courants) qui, avec la balance des capitaux à long terme et la balance des capitaux à court terme forme la balance des paiements<sup>1759</sup>. La balance des transactions courantes est souvent sollicitée pour un état récapitulatif des transactions de marchandises<sup>1760</sup> et de services (transport, assurance, voyages, frais et commission de banques, courtage et dépenses

<sup>1758</sup> Voir notamment : P.R. KRUGMAN, M. OBSTFELD, *Économie internationale*, Bruxelles, De Boeck-Wesmael, p. 359-369 et M. SCHLOGEL, *Les Relations économiques et financières internationales*, Paris, Masson, 1972, p. 56-80.

<sup>1759</sup> Dans le chapitre VIII (II. B. 1) nous examinerons les flux de capitaux.

<sup>1760</sup> Le solde de la balance des marchandises n'est pas identique à celui de la balance commerciale car elle prend en compte les règlements effectifs d'importation et des exportations, même si certains règlements différés concernent des entrées ou des sorties de marchandises réalisés en cours d'année précédente, ou au contraire des avances, chevauchant d'une année sur l'autre.

gouvernementales courantes, rémunérations des facteurs de production comme les revenus du capital, du travail, de la propriété intellectuelle). Au début des années soixante, la balance des transactions courantes de la France métropolitaine avec l'étranger est excédentaire, que ce soit pour le poste des marchandises ou celui des services. Le tableau ci-dessous montre que le solde global est également positif avec l'Italie, mais qu'il existe des différences importantes selon les postes.

**Tableau 8. Balance des transactions courantes entre la France métropolitaine et l'Italie en millions de francs (1960-1962)**

Postes-rubriques	1960			1961			1962		
	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes
Marchandises	<b>1 726,6</b>	<b>1 025,6</b>	<b>701</b>	<b>2 249,7</b>	<b>1 393</b>	<b>856,7</b>	<b>2 723,9</b>	<b>1 743,7</b>	<b>980,2</b>
<b>Services</b>	<b>278,3</b>	<b>679,1</b>	<b>- 400,8</b>	<b>380,5</b>	<b>899,3</b>	<b>- 519,3</b>	<b>407,4</b>	<b>992,3</b>	<b>-584,9</b>
A. transports	35,6	54,7	- 19,1	55,9	66	- 10,1	50,4	68,8	- 18,4
1. Maritimes	17,5	49,8	- 32,3	30,8	57	- 26,2	28	55,9	- 27,9
2. Autres	18,1	4,9	13,2	25,1	9	16,1	22,4	12,9	9,5
B. Assurances	2,9	11	- 8,1	3,5	19,5	- 16	7	15,1	- 8,1
C. Voyages	88,1	299,7	- 211,6	116,2	467,8	-351,6	135,3	478,5	- 343,2
D. Revenu du capital	23,6	3,5	20,1	22,7	8,3	14,4	28,5	10,6	17,9
E. Autres services	113,6	271,1	- 157,5	164,1	303	- 138,9	174	396,2	- 222,2
1. Revenus du travail	4,9	180,9	- 176	6,3	172,5	- 166,2	8,8	249,6	- 240,8
2. Revenus de propriété intellectuelle	28,4	12,7	15,7	37,9	18	19,9	32,1	16,7	15,4
3. Services divers	80,3	77,5	2,8	119,9	112,5	7,4	133,1	129,9	3,2
F. Gouvernements français	1,3	37,1	- 35,8	1,9	29,3	- 27,4	2,1	2,1	0
1. Intérêts des emprunts des placements publics	-	4,4	- 4,4	-	1,8	1,8	-	-	-
2. Contribution au frais de fonctionnement des organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Autres	1,3	32,7	- 31,4	1,9	27,5	- 25,6	2,1	2,1	-
G. Gouvernements des pays étrangers à la zone franc	13,2	2	11,2	16,2	5,4	10,8	10,1	2,1	8
<b>Total des biens et services</b>	<b>2 004,9</b>	<b>1 704,7</b>	<b>300,2</b>	<b>2 630,2</b>	<b>2 292,3</b>	<b>337,9</b>	<b>3 131,3</b>	<b>2 736</b>	<b>395,3</b>

Source : Ministère des Finances, *Statistiques et études financières. Supplément*, Paris, Imprimerie nationale, 1961-1963.

En effet, le solde de la balance des marchandises est positif (poste qui représente environ 85 % des recettes et 66 % des créances) tandis que le solde des services est négatif. L'excédent des échanges commerciaux vient à l'évidence compenser le déficit des services. Les deux soldes connaissent, entre 1960 et 1962, une augmentation sensiblement équivalente : 40 % pour les marchandises et 45 % pour les services. De fait, la balance des transactions courantes conserve la même physionomie. Nous retiendrons, par ailleurs, que le déséquilibre de la balance des services est principalement le résultat du déficit de deux rubriques : voyages et revenus du travail. On trouve ici une traduction financière des mouvements migratoires entre les deux pays : d'une part les dépenses des touristes français dans la Péninsule et d'autre part les transferts d'une partie des revenus des migrants italiens à destination de leur pays d'origine. Le caractère structurel de ces deux déficits, sur lesquels l'État n'a pas la capacité, ni la volonté d'intervenir (le tourisme participe du bien-être social), donne plus de poids encore au développement des exportations françaises de marchandises vers l'Italie, afin de conforter l'excédent de la balance des transactions courantes. Celui-ci croît de 31,7 % entre 1960 et 1962.

### b) La composition des échanges

**Tableau 9. Répartition par secteur de production des échanges commerciaux entre la France et l'Italie (1958-1962)**

%	Importations					Exportations				
	1958	1959	1960	1961	1962	1958	1959	1960	1961	1962
Agriculture	21,5	23	21,2	15,2	15,7	9,4	10,7	12,3	14,5	10,1
Énergie	3,5	6,2	6,1	3	2	5,6	2	1,9	1,9	1,4
Matières premières et produits bruts	3,8	3,2	2,9	3,3	3	7,9	7,3	8,2	8,2	7,9
Demi-produits	30,5	22,6	24	21,2	21	54,5	58,6	51,5	46,3	44,8
Biens d'équipement	26,5	27,2	25,5	29	29,1	12	10,5	14,8	18	19,7
Biens de consommation	14	17,7	20,2	28,1	29,1	9,7	10,1	10,4	10,4	15,4
Autres	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,9	0,8	0,9	0,7	0,7
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Tableau général du commerce extérieur et Statistiques du commerce extérieur de la France, Paris, Imprimerie nationale.

**Tableau 10. Balance commerciale de la France dans ses échanges avec l'Italie par secteur de production (en millions de nouveaux francs)**

	1958	1959	1960	1961	1962
Agriculture	- 51	- 62	- 20	+ 119	- 43
Énergie	+ 21	- 28	- 37	+ 1	- 1
Matières premières et produits bruts	+ 36	+ 68	+ 126	+ 146	+ 156
Demi-produits	+ 227	+ 573	+ 720	+ 796	+ 792
Biens d'équipement	- 60	- 102	- 25	- 1	- 57
Biens de consommation	- 7	- 24	- 46	- 173	- 176
Autres	+ 5	+ 7	+ 14	+ 14	+ 16

Source : Tableau général du commerce extérieur et Statistiques du commerce extérieur de la France, Paris, Imprimerie nationale.

À la lecture des tableaux ci-dessus, une observation s'impose : les exportations françaises à destination de l'Italie sont, *ad valorem*, principalement constituées de produits destinés à être transformés, tandis que ses importations en provenance de la Péninsule se composent majoritairement de produits finis. Toute la politique commerciale française tend alors à un meilleur équilibre<sup>1761</sup>. Observons les évolutions par secteurs de production.

En ce qui concerne l'agriculture, sa part ne cesse de se réduire dans les échanges franco-italiens. Comme l'observe le ministère de l'Agriculture :

« Nous sommes en présence de deux économies plus concurrentes que complémentaires. Ainsi toutes deux ont un taux d'auto-suffisance élevé et des déséquilibres agricoles qui ne viennent que temporairement se compléter. »<sup>1762</sup>

Les importations en provenance d'Italie ne représentent, en moyenne, entre 1958 et 1962, que 8,1 % du total des importations de produits agricoles en provenance des pays étrangers hors zone franc, tandis que les exportations représentent 7,5 %<sup>1763</sup>. Il faut souligner que la France est pour l'Italie une meilleure cliente que l'Italie ne l'est pour la France, comme l'atteste le déficit chronique de la balance commerciale, à l'exception notable de 1961<sup>1764</sup>. Si

<sup>1761</sup> AEF, B. 18856 : note du conseiller commercial, Rome, 23 janvier 1960 et B. 43 966 : note du conseiller commercial, Rome, 24 mai 1963.

<sup>1762</sup> CAC 830730/16 ministère de l'Agriculture : note sur les échanges franco-italiens 1960-1967.

<sup>1763</sup> AEF, B. 54 868 : note de la direction des Relations économiques extérieures, s.d.

<sup>1764</sup> Les importations par rapport à l'année précédente baisse de 13 % tandis que les exportations augmentent de 43 %. L'écart de 129 millions de francs entre la balance commerciale de 1960 et celle de 1961 est en grande partie comblé par l'augmentation du montant des ventes de céréales de 123 millions de francs.

l'on observe que la part des importations de produits agricoles dans le total des importations en provenance d'Italie baisse de 21,5 à 15,7 %, ce chiffre demeure supérieur à la part des importations de produits agricoles dans le total des importations françaises (13,5 % en 1962). Parallèlement, l'augmentation substantielle des exportations de 9,4 % à 10,1 % est inférieure à la proportion des exportations de produits agricoles dans les exportations totales de la France (13,8 % en 1962). La structure des échanges agricoles par catégories de produits ne se modifie guère : les postes les plus importants à l'exportation sont les produits laitiers, les céréales et les produits animaux et à l'importation les fruits et les légumes<sup>1765</sup>.

La rubrique énergie rassemble les produits pétroliers. Leur part ne cesse de se réduire à l'importation, en raison de l'exploitation des ressources sahariennes, et à l'exportation, compte tenu notamment de la diversité des approvisionnements italiens et de la signature du contrat entre l'ENI et l'URSS. L'Italie se dote d'ailleurs d'une très forte capacité de raffinage, ce qui explique que le solde de la balance commerciale soit positif dans le domaine pétrolier<sup>1766</sup>, même si la tendance s'inverse à partir de 1961, toujours en raison de l'accroissement pour la France des livraisons en provenance du Sahara.

La France exporte plus de matières premières et de produits bruts qu'elle n'en importe. La balance commerciale penche de plus en plus en sa faveur. L'absence dans la Péninsule de ces ressources indispensables pour alimenter l'extraordinaire croissance industrielle du pays rend, en effet, le marché italien très ouvert. Avec une croissance *ad valorem* de 274 % entre 1958 et 1962, ce secteur de production se maintient aux environs de 8 % de l'ensemble des exportations françaises à destination de l'Italie. Ces exportations sont constituées essentiellement de minerais et métaux non ferreux (36,4 % de ce secteur en 1962), matière premières textiles et cuirs (34,5 %) et de bois bruts et sciés (27,8 %).

La balance commerciale est très largement positive en faveur de la France en ce qui concerne les demi-produits issus de la sidérurgie, du textile et de la chimie. L'ampleur de l'excédent (792 millions de francs en 1962) contribue très largement au solde positif de la balance commerciale globale (+ 682 millions de francs en 1962). Ce secteur de production représente plus de la moitié des ventes françaises en Italie jusqu'en 1960 et malgré un recul par la suite, se maintient à 46,3 % en 1961 et 44,8 % en 1962. Plus de la moitié de ces demi-produits sont composés de fonte, de fer et d'acier (55,6 % en 1962) grâce à des prix très compétitifs<sup>1767</sup> ainsi qu'à un courant d'échange bien installé depuis l'instauration de la

---

<sup>1765</sup> CAC 830730/16 ministère de l'Agriculture : note sur les échanges franco-italiens 1960-1967.

<sup>1766</sup> « L'organisation de l'expansion du commerce extérieur de l'Italie », *op. cit.*, p. 33.

<sup>1767</sup> En 1960 l'acier français est vendu 17 % moins cher que l'acier allemand et 24 % moins cher que l'acier belge. Cité in F. BRAUDEL, E. LABROUSSE (dir.), *op. cit.*, p. 1403.

CECA<sup>1768</sup>. Parmi les demi-produits textiles qui représentent, en 1962, 19,2 % de ce secteur de production à l'exportation, il faut noter l'importance relative des laines (la soie domine les achats de la France en Italie dans ce groupe de produits). C'est enfin la chimie qui présente dans ce secteur les échanges les moins déséquilibrés avec un taux de couverture en 1962 de 130 % (159 % pour les demi-produits textiles et 1167 % pour la sidérurgie).

À regarder la balance commerciale par secteurs de production, la tendance positive pour les matières premières et les demi-produits s'inverse en ce qui concerne les biens d'équipement. La balance commerciale est ici défavorable à la France, bien que le déficit tende à se réduire au fil des années. En effet, la croissance des ventes est plus marquée (+ 515 % entre 1958 et 1962) que celle des achats (+ 302,8 %), signe d'une meilleure pénétration des produits français sur le marché italien. Néanmoins, les biens d'équipements ne représentent toujours, en 1962, que 19,7 % du total des exportations vers la Péninsule tandis qu'ils représentent 29,1 % du total des importations. Lorsque le conseiller commercial fait le bilan de la structure des exportations françaises en Italie, au cours des années 1960-1962, il considère qu'il s'agit là d'une « anomalie » et observe que les ventes françaises en biens d'équipement laissent encore à désirer, « alors que les capacités de production italienne sont exploitées dans leur quasi-totalité »<sup>1769</sup>. Il ajoute, par ailleurs, que l'Allemagne livre quatre fois plus de biens d'équipement que la France. Si anomalie il y a, au regard des potentialités du marché italien, elle n'est guère surprenante si l'on considère, au moment de l'abaissement des barrières douanières, la situation de l'industrie mécanique française, qui compte pour moitié dans ces biens d'équipement. En effet, une enquête menée par les services d'études du *Crédit Lyonnais* sur les perspectives de l'économie française dans le cadre du Marché commun attire l'attention, en 1958, sur les lacunes de ce secteur « qui a vécu de longues années dans un climat de protectionnisme qui ne l'a pas préparé à affronter la concurrence étrangère »<sup>1770</sup>. Le rapport des experts de la banque ajoute que « l'industrie mécanique française a à ce moment pris parfois du retard sur le plan technique et, dans le domaine commercial, son organisation a très insuffisamment évolué ». Le conseiller commercial met l'accent sur ce dernier point en invitant les industriels à mettre en œuvre des techniques commerciales plus élaborées que pour les produits de consommation<sup>1771</sup>. Il faut cependant remarquer que dans le secteur des biens d'équipement, les échanges de certains groupes de produits se portent mieux, du point de vue français, que les machines mécaniques. Ainsi, les matériels de précision, les matériels électriques connaissent des ventes croissantes qui confèrent à chacun de ces groupes de produits un taux de couverture positif de 203 % et

---

<sup>1768</sup> À noter que la CECA a aussi largement contribué au développement d'une industrie sidérurgique en Italie qui exporte selon un principe de réciprocité des échanges une partie de sa production en France.

<sup>1769</sup> AEF, B. 43 966 : note du conseiller commercial, Rome, 24 mai 1963.

<sup>1770</sup> « Enquête sur les perspectives de l'économie française dans le cadre du Marché commun », *Revue du Marché commun*, n°8, novembre 1958, p. 383.

<sup>1771</sup> AEF, B. 43 966 : note du conseiller commercial, Rome, 24 mai 1963.

184 % en 1962. Les échanges d'avions et de bateaux, pour leur part, connaissent l'évolution la plus spectaculaire puisque le taux de couverture passe de 27,8 % en 1958 à 173 % en 1962. Conjugués aux efforts menés par l'industrie mécanique, ils contribuent à réduire le déficit de la balance commerciale des biens d'équipement.

La situation n'est pas non plus favorable à la France dans le secteur des biens de consommation. Elle est même pire que pour les biens d'équipements, puisque le déficit de la balance commerciale ne cesse de se creuser. Certes, l'élévation du niveau de vie dans la Péninsule et le dynamisme de l'industrie hexagonale conduisent les ventes françaises à augmenter fortement entre 1958 et 1962 (+ 496 %), mais dans le même temps, les achats à l'Italie connaissent une croissance encore plus accusée (+ 661 %). La part des importations de biens de consommation dans le total des importations italiennes passe de 14 % à 29,1 % et demeure supérieur à la part des exportations françaises à destination de l'Italie, qui croit de 9,7 % à 15,4 %. Un rapport, issu d'une mission menée en novembre 1958 par l'Union française des industrie exportatrice, avec l'appui des postes du service de l'expansion économique, sur les possibilités de débouchés sur le marché italien, met l'accent sur les handicaps dont souffrent les exportations françaises<sup>1772</sup>. Selon cette étude, si « la présence de biens de consommation français est insignifiante en comparaison des produits des autres pays européens », le prix et le crédit en sont les principales causes. Pour certains groupe de produits, notamment les textiles, les prix français ne sont pas concurrentiels : lorsqu'une paire de gants fabriquée à Naples est vendue au prix de 750 francs, les ateliers de Millau ne peuvent descendre au-dessous de 1 500 francs. Un tel écart, parfois moindre pour d'autres produits textiles, mais toujours défavorable aux produits français, trouve une explication dans le faible coût de la main d'œuvre en Italie, inférieur d'environ 30 % au coût français<sup>1773</sup>. À l'inverse, dans le sens Italie-France, les produits textiles italiens sont favorisés et se répandent largement sur le marché français (29,5 % des importations de biens de consommation en 1962 avec une croissance de 265 % depuis 1959), bénéficiant également de la réputation qui fait des Italiens des maîtres de l'élégance. À côté du prix, un autre obstacle à l'exportation se situe au niveau du crédit exigé par l'acheteur. L'exportateur français qui cherche à se placer sur le marché italien doit consentir des délais de paiements que l'on estime difficiles à supporter pour les affaires courantes.

Dans le secteur des biens de consommation, il faut réserver une place à part au commerce des automobiles qui se justifie tout d'abord par la part notable, et croissante, tenue

---

<sup>1772</sup> F. ROUSSEL, « Le marché italien vu par les exportateurs français », *Revue du Marché commun*, n°12, mars 1959, p. 127-132.

<sup>1773</sup> « Enquête sur les perspectives de l'économie française dans le cadre du Marché commun », *Revue du Marché commun*, n°8, novembre 1958, p. 381.



par cette catégorie de produits parmi les biens de consommation<sup>1774</sup> (36 % et 39,5 % des importations en 1959 et 1962 ; 39,2 % et 54 % des exportations). En outre, le secteur de l'industrie automobile, à haute valeur ajoutée, joue un rôle pilote dans la croissance économique. Et enfin, le fait que les deux pays font montre dans ce secteur d'un grand dynamisme et disposent d'entreprises performantes instaure une forte concurrence. Il n'est pas anodin qu'en 1958 les droits de douanes sur les voitures particulières soient, de part et d'autre des Alpes, très élevés (30 % en France et de 35 à 45 % en Italie) et que les contingents soient très limités. Certes, comme pour les autres produits, le commerce des automobiles bénéficie de l'abaissement progressif des barrières douanières, mais il s'inscrit toujours, jusqu'en 1962, dans un cadre contingentaire<sup>1775</sup>. L'abaissement des tarifs douaniers provoque une formidable hausse des échanges entre 1958 et 1959 : les importations augmentent de 140 % et les exportations de 275 % (les exportations globales de l'industrie automobile augmentent dans le même temps de 69 %).

La tendance favorable aux exportations françaises induite par cette première étape de la mise en place du Marché commun se confirme par la suite, puisque entre 1958 et 1962 les ventes à destination de l'Italie se multiplient par 16 tandis que les achats se multiplient par 10. Mais, l'optimisme doit être nuancé. En effet, le rythme de croissance des exportations est beaucoup plus irrégulier que celui des importations, au moins jusqu'en 1961. L'explication varie. Certains y ont trouvé l'expression de ce « marché difficile, fluide et hétérogène », décrit par la mission de l'Union française des industries exportatrices<sup>1776</sup>. D'autres relèvent que, si la motorisation de l'Italie progresse, notamment dans le Nord, elle est cependant inférieure de moitié à celle de la France<sup>1777</sup>, ceci expliquant non seulement les contractions du marché, mais aussi le dynamisme à l'exportation des entreprises italiennes. Ajoutons qu'en ce qui concerne les importations, les grandes marques, Fiat en particulier, développent en France une stratégie publicitaire très élaborée et disposent d'un réseau de distribution bien structuré. Les voitures italiennes jouissent également d'une solide réputation, tant sur le plan mécanique qu'esthétique, qui s'appuie sur les performances italiennes dans les sports mécaniques et la représentation positive de l'élégance transalpine. En ce qui concerne la croissance saccadée des exportations (81 % en 1960, puis 18 % en 1961, cette année-là les importations croissent de 96,6 %), la direction des Relations économiques extérieures estime, à la fin de l'année 1960, que l'application en Italie d'une taxe de mise en circulation des véhicules automobiles

---

<sup>1774</sup> Parfois intégrées parmi les biens d'équipement, les automobiles sont considérées par la statistique douanière comme appartenant aux biens de consommation.

<sup>1775</sup> Le Ministère de l'Économie n'a de cesse de réclamer une amélioration de la part faite aux importations voitures de françaises dans la répartition du contingent global des voitures automobiles en Italie. AEF, B. 54 927 : Note de la direction des Relations économiques extérieures, Paris, 5 octobre 1959.

<sup>1776</sup> F. ROUSSEL, « Le marché italien vu par les exportateurs français », *Revue du Marché commun*, n° 12, mars 1959, p. 127-132.

<sup>1777</sup> F. GAY, P. WAGRET, *L'Économie de l'Italie*, Paris, PUF, 1964, p. 93.

est particulièrement discriminatoire<sup>1778</sup>. Toujours est-il que la balance commerciale des véhicules automobiles est déficitaire pour la France, avec un pic négatif en 1961 (81 millions de francs contre 3 millions en 1960). En dépit d'un renversement de tendance en 1962 (les importations augmentent par rapport à l'année précédente de 22 % alors que les exportations augmentent de 102,5 %), le déficit se maintient en 1962 (8 millions de francs).

Que peut-on retirer de cet examen des échanges commerciaux franco-italiens ? Tout d'abord, que la balance commerciale est globalement favorable à la France. Au-delà de l'excédent général (sur ce point, les relations avec l'Italie se distinguent, à considérer les autres partenaires communautaires, de celles avec l'Allemagne ou avec les Pays-Bas à la balance au déficit croissant<sup>1779</sup>), l'Italie se présente comme un marché fructueux pour des produits français issus de secteurs de production d'une haute valeur socio-économique dans l'Hexagone : agriculture (surtout la production de blé) et sidérurgie. Néanmoins, l'augmentation des exportations est quasi-générale. Les raisons, nous l'avons dit, en sont bien connues : baisse des barrières douanières, bénéfice de la dévaluation du franc, hausse du niveau de vie en Italie, amélioration des circuits de distribution (ce qui implique d'abord une prise de conscience des potentialités du marché transalpin) et pour l'industrie, les premiers effets du IV<sup>e</sup> plan, adopté en 1960, et « placé sous le signe de la compétitivité de l'industrie française »<sup>1780</sup> Ainsi, les croissances les plus élevées, entre 1958 et 1962, se situent dans les secteurs des biens d'équipement et de consommation. La part de ces deux secteurs dans l'ensemble des exportations françaises vers l'Italie augmente de 21,7 % à 35,1 %. Pourtant, la balance de ces deux secteurs demeure déficitaire, ce qui constitue une préoccupation pour les autorités françaises, soucieuses du développement de la politique industrielle du pays. Cette situation est évidemment à mettre en relation avec le profil de l'économie italienne. En effet, une industrie en forte expansion, compétitive sur le marché intérieur et international, mais dépendante de fournisseurs étrangers, conditionne la structure globale des échanges où dominent matières premières et demi-produits, au point de causer un déséquilibre structurel de la balance commerciale transalpine<sup>1781</sup>. Du côté français, la demande dans ces secteurs est importante et réclame une grande variété de produits, parmi lesquels ceux en provenance de la Péninsule bénéficient d'une réputation croissante, notamment dans le secteur du textile. La politique commerciale française envers l'Italie s'établit donc sous l'effet de trois contraintes : l'abaissement des barrières douanières, le développement de la politique industrielle et la satisfaction des consommateurs (ce que les économistes appellent le « bien-être social »).

---

<sup>1778</sup> Une disposition particulière accorde en effet aux acheteurs de voitures de production italienne une exemption de la taxe de mise en circulation pour les six premiers mois alors que les véhicules importés y sont assujettis dès leur mise en service. AEF, B. 54 927 : note de la direction des Relations économiques extérieures, Paris, 1<sup>er</sup> décembre 1960.

<sup>1779</sup> « Le commerce extérieur de la France de 1959-1963 », *op. cit.*, p. 34.

<sup>1780</sup> J.C. ASSELAIN, *Histoire économique de la France*, t. 2, Paris, Seuil, 1984, p. 216.

<sup>1781</sup> « L'organisation de l'expansion du commerce extérieur de l'Italie 1960-1968 », *op. cit.*

Enfin, nous retiendrons que le formidable accroissement des échanges commerciaux entre les deux pays, dans des proportions non égalées au niveau des échanges intra-communautaires, créé, selon la terminologie des économistes, un lien de « dépendance mutuelle » qui n'est pas sans conséquence sur les relations politiques entre les deux pays.

## II. Les rapports franco-italiens entre stratégie et diplomatie

---

Pour le général de Gaulle, la coopération entre les États, qu'il considère comme « l'instrument idéal pour marier les exigences d'une politique étrangère nationale avec les nécessités internationales »<sup>1782</sup>, est à la base de la politique européenne de la France. La coopération telle qu'il l'entend implique la consultation et la concertation en vue d'établir une ligne politique commune. Si la vocation en est multilatérale, c'est-à-dire entre les Six, le Général marque une prédilection pour le cadre bilatéral pour faire avancer ses thèses. Avec l'Italie, la conférence de Santa Margherita en février 1951, en dépit de ses résultats décevants face aux problèmes du moment, a déjà ouvert la voie à un rapprochement politique fondé sur un principe de consultation entre les deux pays<sup>1783</sup>. Peu de temps après le retour au pouvoir du général de Gaulle, à l'occasion d'un discours prononcé le jour de la fête nationale, Gaston Palewski appelle à « faire refleurir l'esprit de Santa Margherita »<sup>1784</sup>. L'invocation, maintes fois renouvelée par la suite dans la correspondance diplomatique, est symptomatique de la volonté d'inscrire dans la durée les contacts franco-italiens afin de leur donner une dimension européenne expérimentale et fondatrice. Le choix du général de Gaulle de lancer le projet de coopération politique européenne en Italie, à l'occasion d'un voyage commémorant les batailles de Solferino et Magenta, ajoute symboliquement plus encore de profondeur historique à l'entente franco-italienne et témoigne du rôle moteur qu'il attribue à l'Italie dans ce processus. Il convient néanmoins de le replacer dans le projet gaullien de recomposition du système international.

En effet, le rapprochement politique entre les États européens est conçu comme la constitution d'un élément autonome au sein de du système internationale. Cette conception repose sur deux principes étroitement liés de la politique étrangère française, mais qui n'intègre pas prioritairement une problématique européenne : la réévaluation des modes de fonctionnement de l'Alliance atlantique et la prétention de la France à disposer d'un statut de

---

<sup>1782</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 40.

<sup>1783</sup> Cette conférence rassemble le 13 février 1951 Pleven et Schuman du côté français et De Gasperi et Sforza du côté italien. Sont discutées des questions relatives aux relations bilatérales (exécution du traité de paix, projet d'union douanière, immigration) et relatives à la construction européenne (plans Schuman et Pleven). Au-delà des résultats des conversations qui ne dépassent pas les affirmations de principes et les déclarations d'intention, en raison notamment de divergences de vues sur les questions européennes, la rencontre marque les esprits car elle permet de renouer le fil d'un dialogue franco-italien apaisé. Il faut souligner ici que le gouvernement français se montre réservé sur le principe des consultations préalables avant toute conférence internationale de caractère politique. Voir P. GUILLEN, « Les vicissitudes des rapports franco-italiens de la rencontre de Cannes (décembre 1948) à celles de Santa Margherita (février 1951) » in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1946-1954)*, *op. cit.*, p. 13-30.

<sup>1784</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 301 : dépêche n° 1137/EU, Rome, 17 juillet 1958.

puissance mondiale. Cela n'est pas sans effets sur l'idée que l'on se fait des relations franco-italiennes qui s'établissent, de fait, sur un mode hiérarchique. Comme l'écrit Alfred Grosser :

« Le général de Gaulle est farouchement partisan de l'égalité à condition que nous soyons les égaux de ceux qui sont plus égaux que les autres »<sup>1785</sup>.

Dans ces conditions, les rapports avec l'Italie dans l'ensemble européen sont appréhendés d'une manière différenciée selon la nature des enjeux politico-stratégiques.

## **A. Les rapports politico-stratégiques franco-italiens**

L'Europe cristallise les tensions suscitées par la guerre froide. La menace que fait peser sur la sécurité du continent l'arme atomique est au centre des préoccupations, ce qui conduit à un élargissement de la notion de stratégie qui dépasse ainsi le seul domaine militaire<sup>1786</sup>. La France et l'Italie ont fait le choix, comme les autres pays d'Europe occidentale membres de l'OTAN, de confier leur défense au parapluie nucléaire américain. Depuis 1956, le climat n'est plus à la confiance du côté français. Le retour au pouvoir du général de Gaulle accentue la circonspection et ouvre sur de nouvelles perspectives dont il convient d'analyser les implications et les conséquences sur les rapports politico-stratégiques entre la France et l'Italie.

### **1. La remise en cause d'une communauté stratégique et nucléaire**

#### **a) L'interruption de la coopération franco-germano-italienne**

Lorsque le général de Gaulle revient au pouvoir, la France est engagée avec l'Allemagne et l'Italie dans une coopération militaire étroite. Certaines études nous permettent de connaître les grandes lignes de ce projet de « communauté stratégique et

---

<sup>1785</sup> A. GROSSER, « La politique européenne du général de Gaulle », *Espoir. Revue de l'Institut et Fondation Charles de Gaulle*, n°62, mars 1988, p. 18-28.

<sup>1786</sup> M. VAÏSSE, « Stratégie et relations internationales », *Relations internationales*, n°41, printemps 1985, p. 74. Ce constat conduit Georges-Henri Soutou dans une étude sur les relations franco-allemandes à parler de rapports politico-stratégiques, terminologie que nous reprenons dans le sens donné par l'auteur c'est-à-dire des « décisions prises en fonction d'un projet, d'une vision politique, mais aussi des menaces existantes ou potentielles ». G.H. SOUTOU, *L'Alliance incertaine. Les rapports politico-stratégiques franco-allemands, 1954-1996*, Paris, Fayard, 1996, p. 15.

nucléaire entre la France, l'Allemagne et l'Italie »<sup>1787</sup>. La première étape est franco-allemande et s'ouvre par la signature de l'accord de Colomb-Béchar le 17 janvier 1957. S'inquiétant, à la suite de la crise de Suez, de l'évolution des positions américaines, qui pourrait conduire à un retrait de la garantie nucléaire sur l'Europe, Français et Allemands décident d'établir « une étroite coopération dans le domaine des conceptions militaires et des armements et à cette fin de coordonner leurs ressources et leurs moyens scientifiques, techniques et industriels ». L'Italie, qui partage en partie les suspicions franco-allemandes à l'égard de l'allié américain et qui s'intéresse de plus en plus aux armes nucléaires, depuis 1954-1955, se joint au couple franco-allemand lors de négociations qui aboutissent à la signature du protocole du 27 novembre 1957. Ce protocole reprend l'accord de Colomb-Béchar, mais le développe et le précise ; surtout, il est fait mention explicitement des armes nucléaires. Il prévoit, en outre, la mise en place d'un comité militaire tripartite. Dans le domaine nucléaire, le plus sensible et le plus original<sup>1788</sup>, il est prolongé par la signature, à Rome, le 8 avril 1958, par les trois ministres de la Défense, d'un nouveau document concernant le financement de l'usine de séparation isotopique dont la France envisage la construction à Pierrelatte. Cette usine, financée à hauteur de 45 % par la France et l'Allemagne et de 10 % par l'Italie, doit constituer une étape essentielle dans l'acquisition d'une bombe H et l'élaboration de moteurs pour les sous-marins.

Contrairement aux déclarations surprenantes de Pietro Quaroni, l'ambassadeur italien à Paris, puis à Bonn à partir de mai 1958, faites au ministre allemand de la Défense, le général de Gaulle n'approuve pas ce projet et, en l'état actuel de nos connaissances, il apparaît clairement qu'il n'est pas, à plus forte raison, à l'origine de ces initiatives<sup>1789</sup>. Pour preuve, il décide lors d'un Conseil de défense, réuni le 17 juin, de mettre un terme à la coopération dans le domaine nucléaire. Comme l'écrivent Jean Doise et Maurice Vaisse :

---

<sup>1787</sup> Sur cette question, nous nous appuyons sur : C. BARBIER, « Les négociations franco-germano-italiennes en vue de l'établissement d'une coopération militaire au cours des années 1956-1958 », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1-2, 1990, p. 81-113 ; E. CONZE, « La coopération franco-germano-italienne dans le domaine nucléaire dans les années 1957-1958 : un point de vue allemand », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1-2, 1990, p. 115-132 ; L. NUTI, « Le rôle de l'Italie dans les négociations trilatérales 1957-1958 », *Revue d'Histoire diplomatique*, 1-2, 1990, p. 133-156 ; G.H SOUTOU, « Les accords de 1957 et 1958 : vers une communauté stratégique et nucléaire entre la France, l'Allemagne et l'Italie », *Matériaux pour l'Histoire de notre Temps*, n°31, avril-juin 1993, p.1-12.

<sup>1788</sup> Les missions confiées au comité militaire recoupe en effet largement celle du comité FINABEL, créé en octobre 1953 et regroupant la France et l'Italie aux côtés de L'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg : coopération dans les domaines tactiques, de la logistique et dans celui de l'étude des armements, c'est-à-dire la définition des caractéristiques militaires des matériels souhaitables et éventuellement l'expérimentation en commun de matériels réalisés. Cf. J.-C. MONTANT, « Les structures multilatérales de coopération en matière d'armement des pays européens de l'Alliance atlantique », *Relations internationales*, n°36, hiver 1983, p. 425-443.

<sup>1789</sup> Cette déclaration est rapportée par Franz Josef Strauss dans ses mémoires (*Die Erinnerungen*, Berlin, 1989). Cité in E. CONZE, « La coopération franco-germano-italienne... », *op. cit.*

« Avec De Gaulle, l'armement atomique français trouve sa justification en politique extérieure : c'est l'indépendance nationale »<sup>1790</sup>.

Dans ces conditions, il entend non seulement conserver une prééminence sur ses alliés européens en la matière mais il prétend même à l'exclusivité. Les Allemands en sont informés dès la fin du mois de juin<sup>1791</sup>. À l'occasion des rencontres franco-italiennes qui ponctuent l'été, le sujet n'est en revanche pas abordé de front. À la fin du moins de juillet, lors de l'entretien entre Couve de Murville et Fanfani, le ministre français indique, dans le cadre d'un échange de vues sur les propositions soviétiques de désarmement, que « la France ne veut pas renoncer à la détention et à la fabrication des armes atomiques »<sup>1792</sup>. Interrogé par Alessandrini, le secrétaire général du palais Chigi, sur le problème de la mise à disposition des pays européens des armes nucléaires américaines, Couve de Murville demeure très évasif et n'apporte aucun éclaircissement sur la position française en la matière. Lors du premier entretien du général de Gaulle avec Fanfani, le 7 août 1958<sup>1793</sup>, le président du Conseil italien engage la conversation sur le sujet de manière quelque peu maladroite puisqu'il fait part d'une démarche du ministre de la Défense britannique, Duncan Sandys, afin d'inclure la Grande-Bretagne dans la coopération tripartite. Le Général lui répond que c'est justement avec le souci d'échapper à la mainmise des Anglo-Saxons que s'est instaurée la coopération à trois : il ne saurait donc être question de donner suite à la requête britannique. En revanche, répondant à une question précise de Fanfani sur l'avenir de la coopération à trois, il s'y déclare disposé, « en examinant des problèmes concrets ». Si le compte rendu de la conversation ne mentionne pas, à ce propos, d'échanges plus approfondis, il est clair que pour de Gaulle ces « problèmes concrets » concernent désormais uniquement l'armement conventionnel. La poursuite de ce volet non-nucléaire de la coopération est décidée lors d'une rencontre des trois ministres de la Défense à Paris, le 15 décembre 1958<sup>1794</sup>, tandis que toute coopération nucléaire, hors de l'Euratom, est à ce moment écartée<sup>1795</sup>.

## **b) Les perspectives de collaboration dans le domaine militaire**

---

<sup>1790</sup> J. DOISE, M. VAÏSSE, *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire, 1871-1991*, Paris, Seuil, 1992, p. 595.

<sup>1791</sup> G.H. SOUTOU, *L'Alliance incertaine...*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>1792</sup> DDF, 1958, t. II, n°108, p. 164-172 : compte rendu des conversations entre M. Couve de Murville et M. Fanfani, Rome, 27 juillet 1958.

<sup>1793</sup> DDF, 1958, t. II, n° 108, p. 241-246 : comptes rendus des entretiens franco-italiens des 7 et 8 août 1958 à l'hôtel Matignon.

<sup>1794</sup> G.H. SOUTOU, *L'Alliance incertaine...*, *op. cit.*, p. 140.

<sup>1795</sup> Selon Leopoldo Nuti, la France aurait fait à l'Italie une nouvelle proposition de participation à l'usine de Pierrelatte en février 1960. (Cité in G.H. SOUTOU, *L'Alliance incertaine...*, *op. cit.*, p. 139). Nos recherches ne permettent pas de confirmer cette indication recueillie dans les archives de l'état-major italien.

Les réactions italiennes à la révision unilatérale des accords de novembre 1957 sont contrastées selon que l'on considère la pérennité de la coopération dans le domaine des armes conventionnelles ou le cavalier seul des Français en matière nucléaire.

Sur le premier plan, Segni, qui est alors ministre de la Défense, recevant l'attaché naval français à l'occasion de sa prise de fonction, ne cache pas sa satisfaction de voir reprendre les conversations qui doivent aboutir à son avis à « des résultats concrets, générateurs à la fois de progrès de la défense commune et d'économies dans la fabrication de matériel »<sup>1796</sup>. Le détail des échanges au sein de cette structure ne nous est pas connu<sup>1797</sup> mais, selon un rapport de l'attaché militaire à Rome, il ne semble pas qu'il y ait eu de difficultés en son sein entre Français et Italiens<sup>1798</sup>. Les contacts entre militaires s'établissent, du côté italien, dans un état d'esprit d'amitié et d'admiration, « davantage dans l'armée de terre et la marine que dans l'armée de l'air et davantage aussi dans le haut commandement et dans les cadres supérieurs que dans les cadres subalternes » relève cependant l'attaché militaire à Rome<sup>1799</sup>. Néanmoins, on ne peut pas parler d'une admiration réciproque. En effet, si le colonel Cockborne estime que le système militaire transalpin représente « un potentiel réel », « la grande question du moral devant la crise se poserait comme à chaque époque de l'histoire militaire italienne »<sup>1800</sup>. Par ailleurs, il observe que, compte tenu des investissements limités, l'Italie ne peut « fournir un appui substantiel à ses alliés »<sup>1801</sup>. En dépit de cette représentation traditionnellement condescendante des militaires français à l'égard de leurs homologues transalpins, le Comité tripartite permet le développement des échanges et de la coopération sur les matériels. Dès 1958, on en perçoit des résultats concrets dans le commerce des armes, avec l'intérêt porté par la France au chasseur léger d'appui tactique, G91, fabriqué par Fiat<sup>1802</sup> ou encore, plus tard, par l'achat de canons de montagne pour les troupes d'outre-mer<sup>1803</sup>. De son côté, l'armée italienne se portait acquéreur de véhicules blindés AMX<sup>1804</sup> et de missiles anti-chars SS10<sup>1805</sup>, mais elle ne se montre pas intéressée par le Mirage III, le dernier avion de chasse fabriqué par Dassault, que la France tente ardemment de vendre à ses alliés européens. En ce qui concerne la fabrication de matériels, la collaboration franco-italienne porte, à la fin de l'année 1959, sur

---

<sup>1796</sup> SHAT 14S115 : attaché naval à chef d'état-major général de la marine, Rome, 31 octobre 1958.

<sup>1797</sup> Des informations postérieures (SHAT 14S102 : Guide à l'usage des délégations militaires du comité tripartite, 1967) nous permettent toutefois de présenter les grandes lignes de son organisation : un comité directeur, présidé par une autorité nationale désignée d'un commun accord et constitué de trois délégations (une pour chaque pays) ; six commissions dont trois traitent des domaines d'intérêt spécifique à chaque armée (Air, Marine, Terre) et trois qui traitent de domaines communs aux trois armées (Engins, recherche scientifique et ses applications, électronique).

<sup>1798</sup> SHAT 14S102 : dépêche n°1250/I/TS, Rome, août 1962.

<sup>1799</sup> SHAT 14S91 : rapport de fin d'année (période de janvier 1959 à janvier 1960), Rome, 5 mars 1960.

<sup>1800</sup> *Idem*.

<sup>1801</sup> SHAT 14S102 : Essai d'évaluation du potentiel militaire italien en août 1962.

<sup>1802</sup> SHAT 20R161 : note de la division « programmes », Paris, 4 avril 1958.

<sup>1803</sup> SHAT 14S105 : dépêche de l'attaché militaire n°855/M/SC, Rome, 28 septembre 1960.

<sup>1804</sup> Le nombre d'unités livrés est toutefois ramenés à 285 au lieu des 332 prévus initialement. SHAT 14S105 : dépêche de l'attaché militaire n°855/M/SC, Rome, 28 septembre 1960.

<sup>1805</sup> SHAT 14S105 : dépêche de l'attaché militaire n°1255/M, Rome, 29 octobre 1958.



la mise au point des appareils de détection de radioactivité, sur la construction sous licence américaine d'une torpille aéroportée et sur la fabrication de missile sol-air « Hawk ». Les équipements destinés à la marine font, en outre, l'objet, de part et d'autre des Alpes, d'une attention particulière et la coopération s'exerce dans l'étude de l'écoute sous-marine, de la torpille à fil et de la chasse aux mines. L'attaché militaire note cependant, en conclusion de son rapport de fin d'année :

« Pour beaucoup de matériels où nous possédons une nette supériorité, les Italiens préfèrent le matériel américain qui est donné gratuitement. »<sup>1806</sup>

Si la collaboration militaire italo-américaine est une constante depuis la fin de la guerre, son renforcement n'est pas sans rapport avec l'abandon par le général de Gaulle du volet nucléaire de l'accord de novembre 1957. Il faut néanmoins se garder ici de tout déterminisme dans l'interprétation. En effet, il apparaît que les dirigeants et les diplomates italiens n'accueillent pas comme une véritable déconvenue la décision du général de Gaulle. Seule la marine se montre déçue car l'opposition française à délivrer désormais des informations nuit aux recherches qu'elle mène, dans l'enceinte de l'académie navale de Livourne, afin de se doter d'une bombe atomique et d'un moteur de sous-marin à propulsion nucléaire<sup>1807</sup>. Si l'on ne manifeste guère ce type de sentiment dans les milieux gouvernementaux et diplomatiques, c'est que le projet ne fait pas, dès le départ, l'objet d'une appréciation unanime. Au cœur des discussions se pose le problème du maintien de relations privilégiées avec l'OTAN et les États-Unis pour la défense de la Péninsule<sup>1808</sup>. De ces tensions émerge une position médiane qui voit l'Italie engagée aux côtés de la France et de l'Allemagne, tout en acceptant d'explorer la proposition américaine, formulée en décembre 1957, d'installer des missiles sur son sol<sup>1809</sup>. La faible participation au financement de l'usine de Pierrelatte contribue d'ailleurs à démontrer que l'intérêt italien pour la coopération tripartite tend à diminuer au profit des propositions américaines<sup>1810</sup>. L'arrêt du programme par de Gaulle ne paraît donc pas bouleverser la donne, mais conforte les Italiens dans leur choix américain. À partir de l'été 1958, les dirigeants italiens s'emploient alors, dans leurs conversations avec les Américains, à

---

<sup>1806</sup> SHAT 14S91 : rapport de fin d'année (période de janvier 1959 à janvier 1960), Rome, 5 mars 1960

<sup>1807</sup> *Idem* et 14S115 : dépêche de l'attaché naval n°172 NAV/R, Rome, 1<sup>er</sup> juin 1959.

<sup>1808</sup> L. NUTI, « Le rôle de l'Italie dans les négociations trilatérales 1957-1958 », *op. cit.*

<sup>1809</sup> En fait, le principe d'installation de rampes de lancement de missiles est accepté par tous les États européens lors de la conférence de l'OTAN tenue à Paris (16-19 décembre 1957). En Italie, la farouche opposition de la gauche provoque sur cette question un très vif débat et ralentit des négociations bien engagées avec les États-Unis. La France ne prend pas non plus de décision définitive mais elle s'écarte progressivement du projet jusqu'à son abandon par le général de Gaulle.

<sup>1810</sup> Colette Barbier évoque un compte rendu du Comité de l'énergie atomique qui fait état du manque d'enthousiasme des Italiens à participer à la construction de l'usine (« Les négociations franco-germano-italiennes... », *op. cit.*).

définir plus précisément les modalités d'installation des missiles<sup>1811</sup>. Le 26 mars 1959, est signé un accord par lequel l'Italie reçoit deux escadrons de quinze IRBM (*Intermediate Range Ballistic Missile*) « Jupiter ». L'attaché de l'air français, qui a l'occasion d'apercevoir leur base d'installation, plusieurs mois plus tard, sur l'aérodrome de Gioia del Colle, dans les Pouilles, fait part de son scepticisme quant à l'efficacité d'un tel déploiement :

« Il est surprenant de voir à quel point ces engins sont visibles, aucun camouflage, pas de végétations, de plus ils sont peints en blanc et la base ne dispose d'aucun moyen de défense aérienne. [...] Il semble que les autorités italiennes aient adopté le principe de Lyautey « montrer sa force pour ne pas l'utiliser », mais il est également permis de se demander si ces engins ne sont pas là simplement pour la *bella figura*. »<sup>1812</sup>

Au-delà de sa causticité, la réflexion mérite d'être retenue. En effet, la signification du choix italien n'est pas tant à trouver dans un souci d'efficacité opérationnelle que dans l'expression d'une conception politico-stratégique qui place résolument l'Italie dans l'orbite américaine<sup>1813</sup>. La voie qui est ainsi suivie s'écarte donc nettement de celle que cherche à tracer le général de Gaulle et suivant laquelle l'Europe doit se dégager en partie de la tutelle américaine. La conception d'une Europe plus européenne, plus autonome en matière de défense<sup>1814</sup>, qui n'est pas sans recueillir dans la Péninsule un écho favorable, n'est cependant pas entendue, victime de l'effet de brouillage produit par la politique d'indépendance nationale, en particulier dans le domaine nucléaire, dont on se demande en Italie dans quelle mesure elle pourrait se concilier avec l'exigence de solidarité qu'impose la menace soviétique. Les préventions sont d'autant plus aiguës que, dès septembre 1958, le général de Gaulle expose ses vues sur les responsabilités particulières de la France et les relations très hiérarchisée qu'elles imposent sur le continent.

## 2. À chacun son rang

La hiérarchie qu'entend imposer sur le continent européen la France à sa voisine transalpine, qui la conteste, se révèle en deux occasions : le mémorandum de septembre 1958 et les conséquences de la crise de Berlin sur les relations Est-Ouest.

---

<sup>1811</sup> Voir notamment : FRUS, 1958-1960, vol. VII. Part. II : memorandum of conversation, July 30, 1958 p. 473 ; memorandum for the record on visit of secretary McElroy with prime ministre Fanfani, January 5, 1959, p. 501-503.

<sup>1812</sup> SHAT, 14S124 : dépêche de l'attaché de l'air n°18/AIR/TS, Rome, 3 janvier 1962.

<sup>1813</sup> Les missiles sont en effet servis par l'armée italienne, mais ils sont à la disposition du Commandement suprême des forces alliées de l'OTAN en Europe pour leur utilisation, seulement, en accord avec les gouvernements américain et italien. En outre, les têtes porteuses nucléaires restent sous le contrôle américain selon le système de double clef.

<sup>1814</sup> F. de ROSE, « La sécurité de l'Europe », in *De Gaulle en son siècle*, t. IV, *op. cit.*, p. 84.

### a) Des divergences sur la direction de l'Alliance atlantique

Depuis la fin de la guerre, la défense de l'Europe occidentale revient à l'Alliance atlantique sur laquelle plane l'ombre tutélaire des États-Unis. Sur le plan militaire, en effet, aucun État européen n'est en mesure de rivaliser avec la puissance militaro-industrielle de l'allié transatlantique. Les Italiens, nous venons de le voir, s'en accommodent mieux que les Français et ils font de l'OTAN la clef de voûte de leur système de défense. Toutefois, l'Alliance atlantique ne se réduit pas à une simple coalition entre différentes armées. Les échanges entre les membres revêtent un caractère éminemment politique qui détermine à bien des égards le rang des uns et des autres dans le jeu des puissances sur le continent européen. Et sur ce plan, Français et Italiens partagent, en 1958, une même aspiration à combler le déséquilibre transatlantique. L'exigence pour la France de jouer un plus grand rôle au sein de l'OTAN est exprimée bien avant le retour au pouvoir du général de Gaulle<sup>1815</sup>. Les Italiens, par la voix de Pella, tentent justement de profiter du changement à la tête du gouvernement en France pour demander une plus forte collégialité dans la définition de la politique atlantique<sup>1816</sup>. La raison est double : il s'agit d'une part d'associer plus étroitement l'Italie aux grandes affaires internationales<sup>1817</sup> et d'autre part de prévenir une éventuelle remise en cause par de Gaulle de l'Alliance et de son fonctionnement au seul profit de la France. La déclaration du Général à l'Assemblée nationale lors de son investiture, le 1<sup>er</sup> juin, dans laquelle il évoque « [notre] position internationale battue ne brèche jusqu'au sein même de nos alliances » et « l'indépendance de la France »<sup>1818</sup> suscite bien des interrogations outre-monts. Quelques jours plus tard, Gaston Palewski fait part de la crainte exprimée dans la presse, mais aussi dans la plupart des milieux politiques transalpins, de voir la position internationale de la France s'améliorer au détriment de celle de l'Italie<sup>1819</sup>. Déjà est redoutée la constitution d'un « directoire à trois » de l'Alliance atlantique. Au début du mois de juillet, le chef d'état-major général de l'armée italienne interroge longuement l'attaché militaire français sur les orientations gaulliennes et lui signifie que toute politique qui apparaîtrait comme un renforcement du « directoire à trois » aux dépens des autres partenaires de l'Alliance entraînerait un très grand malaise à Rome<sup>1820</sup>.

Si la question préoccupe beaucoup du côté italien, elle n'est pourtant pas évoquée lors des échanges estivaux entre Fanfani et Couve de Murville d'abord et de Gaulle ensuite. On peut supposer que, du côté italien, on estime sans doute que la situation ne s'y prête pas car

---

<sup>1815</sup> Dans ce domaine la problématique rupture-continuité a été étudiée par Maurice Vaïsse (M. VAÏSSE, « Aux origines du mémorandum de 1958 », *Relations internationales*, n°58, été 1989, p. 253-268).

<sup>1816</sup> G. QUAGLIARELLO, « 1958 en France dans les documents des diplomates italiens », *op. cit.*, p. 288.

<sup>1817</sup> Voir dans le chapitre précédent (II. A. 2), l'activité du gouvernement italien au cours de l'été sur la question du Moyen-Orient.

<sup>1818</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 42-43.

<sup>1819</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°953/EU, Rome, 12 juin 1958.

<sup>1820</sup> SHAT 14S90 : télégramme de l'attaché militaire n°233 EMFA/2, Rome, 7 juillet 1958.

d'autres problèmes se posent de manière plus urgente : la crise du Moyen-Orient et les négociations sur la zone de libre-échange mettant en cause la poursuite de la construction européenne. Le général de Gaulle, pour sa part, considère que le problème concerne avant tout les puissances « à vocation mondiale », cercle restreint dans lequel, à l'évidence, il n'inclut pas l'Italie<sup>1821</sup>. Ainsi, les Italiens ne sont informés que tardivement du mémorandum adressé le 17 septembre 1958 au président Eisenhower et au Premier ministre Macmillan. À peine averti, Fanfani fulmine et envoie un « télégramme foudroyant » aux ambassadeurs en poste à Washington, Londres et Bonn leur demandant « d'approcher personnellement Eisenhower, Macmillan, Selwin Lloyd, Adenauer, Brentano » pour leur signifier que, si la démarche française devait aboutir, l'Italie serait dans l'obligation de revoir sa politique internationale<sup>1822</sup>. De ce document, qui réclame l'élargissement de la compétence géographique de l'OTAN, qui remet en cause l'intégration militaire et le monopole atomique américain et qui exige l'association de la France à une direction stratégique et politique du monde libre<sup>1823</sup>, Fanfani ne retient que le troisième point qui instaure de fait le fameux « directoire à trois »<sup>1824</sup> donnant à la France un *leadership* dans le cadre européen<sup>1825</sup>. Le secrétaire général du Quai d'Orsay, Louis Joxe tente d'apaiser avec un certain succès ces appréhensions au cours d'une entrevue avec l'ambassadeur Rossi-Longhi<sup>1826</sup>. Mais le président du Conseil se montre moins compréhensif que son ambassadeur, qu'il ne va d'ailleurs pas tarder à remplacer<sup>1827</sup>. Il demande à rencontrer Couve de Murville à la mi-octobre pour lui faire part de sa désapprobation face à l'initiative française<sup>1828</sup>. La mauvaise humeur de Fanfani se justifie avant tout par le fait que les démarches françaises entament, auprès de l'opinion publique transalpine, la crédibilité de son discours fondé depuis

---

<sup>1821</sup> G. de CARMOY, *op. cit.*, p. 330. L'auteur évoque la rencontre du général de Gaulle et du secrétaire d'État américain John Foster Dulles les 4 et 5 juillet à Paris. Au cours de l'entretien Dulles indique qu'il redoute des objections de l'Allemagne et de l'Italie si la France revendique une place à part au sein de l'Alliance. De Gaulle réplique alors que ces États sont des puissances continentales tandis que la France a une vocation mondiale. Bien que le compte rendu de l'entretien publié dans les *Documents diplomatiques français* ne mentionne de référence explicite à l'Allemagne et à l'Italie, il confirme les craintes de Dulles et l'aspiration de de Gaulle à voir la France « exercer des responsabilités mondiales » (DDF, 1958, t. II, n°16 p. 22-36 : comptes rendus des entretiens franco-américains du 5 juillet 1958). Si les propos tels qu'ils sont rapportés par de Carmoy n'ont pas été réellement tenus, on peut néanmoins considérer qu'ils reflètent un état d'esprit qui, lui, ne fait guère de doute.

<sup>1822</sup> E. ORTONA, *Anni d'America. La diplomazia : 1953-1961*, Bologna, Il Mulino, 1986, p. 322.

<sup>1823</sup> Le texte est publié in C. de GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. VIII, *op. cit.*, p. 82-84. Pour son commentaire voir notamment : M. VAÏSSE, « Aux origines du mémorandum de 1958 », *op. cit.* ou du même auteur : *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 114-122.

<sup>1824</sup> Pour les questions militaires, le principe du *Standing group* est renouvelé tandis que pour les questions politiques, de Gaulle préconise une consultation régulière entre les gouvernements.

<sup>1825</sup> A. VARSORI, *L'Italia nelle relazioni internazionali dal 1943 al 1992*, Roma-Bari, Laterza, 1998, p. 146.

<sup>1826</sup> G. QUAGLIARELLO, « 1958 en France dans les documents des diplomates italiens », *op. cit.*, p. 295. L'auteur évoque une note secrète de l'ambassadeur portant sur « La politique de « Grandeur » du général de Gaulle » (n°790/696 du 1<sup>er</sup> octobre 1958) dans laquelle il met l'accent sur le peu de bouleversement qu'implique la démarche du Général, qui reprend la politique des gouvernements de la IV<sup>e</sup> République. Rossi-Longhi estime même que l'Italie que cette situation pourrait produire des conséquences positives pour l'Italie, en donnant plus de poids aux principaux alliés au sein de l'Alliance.

<sup>1827</sup> Cf. chapitre précédent (II. A).

<sup>1828</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 993-994, Rome, 14 octobre 1958.

l'investissement de son gouvernement sur la promesse de voir l'Italie jouer un rôle de premier plan sur la scène internationale. Elles surviennent en outre à un moment où, dans le domaine de la politique étrangère, la position du gouvernement paraît fragilisée à la suite du colloque méditerranéen de Florence<sup>1829</sup>. L'opinion italienne tire de cette situation l'impression que le pays ne parvient guère à faire entendre une voix propre, toujours couverte par celle de l'un de ses alliés. C'est donc avec la plus grande fermeté que le président du Conseil s'exprime à la fin du mois devant la Chambre des députés. Il y réaffirme la nécessaire parité qui doit animer les rapports entre les Occidentaux car, dit-il :

« Le traité instituant l'organisation atlantique ne reconnaît pas l'existence de piliers à côté de simples colonnes. »<sup>1830</sup>

À la fin de l'année 1958, l'affaire est loin d'être close. Les Français maintiennent, en effet, leur exigence et des conversations discrètes, dont les Italiens ne sont pas dupes, se développent à trois. Néanmoins, la situation de crise internationale provoquée par les déclarations de Khrouchtchev à propos de Berlin, le 10 novembre, déplace l'attention<sup>1831</sup>.

### **b) Une place pour l'Italie dans les conférences au sommet ?**

Les Alliés atlantiques prennent toute la mesure de la gravité de cette situation, dont on ne peut exclure qu'elle aboutisse à un conflit nucléaire. Et, devant la menace qui pèse sur la sécurité de l'Europe, le temps de la concorde et de l'unité paraît venu. En façade, chacun s'emploie à ne pas nuire à la cohésion du bloc occidental, tandis qu'en coulisse se joue une partie dont l'enjeu est le traditionnel équilibre des puissances sur le continent européen, qui intéresse au premier chef la France et l'Italie. À ce titre, l'affaire mérite notre attention.

La France s'estime particulièrement concernée par le problème posé par l'URSS. À double titre : d'une part, en sa qualité de puissance occupante à Berlin, aux côtés des États-Unis et de la Grande-Bretagne et d'autre part, en sa qualité de membre du Conseil de sécurité de l'ONU, compte tenu de l'ampleur des effets, en cas de dénouement tragique de la crise. La question qui se pose donc est de savoir si ces responsabilités sont exclusives aux quatre pays (outre la France, la Grande-Bretagne, les États-Unis et l'URSS) à qui la guerre a donné un statut particulier, renforcé par la détention, effective ou imminente, de l'arme atomique.

---

<sup>1829</sup> Cf. chapitre V (II. A. 3).

<sup>1830</sup> Cité in P. CACACE, *op. cit.*, p. 510.

<sup>1831</sup> Khrouchtchev déclare qu'il s'agit de mettre fin au système de l'occupation de Berlin. Il annonce donc que l'URSS reconnaît la souveraineté de la RDA sur sa zone d'occupation. Il estime en outre que le retour de Berlin Ouest à la RDA est la meilleure solution mais il admet que cette partie de la ville, situé, rappelons-le cœur du territoire est-allemand, puisse devenir une « unité politique indépendante ». Khrouchtchev ajoute enfin que si dans un délai de six mois une solution n'est pas trouvée l'URSS signerait une paix séparée avec la RDA et il envisage alors de procéder à une « opération chirurgicale ». Cf. J.-B. DUROSELLE, *Histoire diplomatique...*, *op. cit.*, p. 634-640.

L'Italie ne conteste pas ouvertement l'ordre des choses, mais elle ne souhaite pas être cantonnée à un rôle d'observateur passif. Les projets de conférence au sommet envisagés à la suite de la crise du Moyen-Orient et des propositions de désarmement ont conduit la revue *Esteri* à proclamer que :

« Toutes les questions qui impliquent un danger de conflit général regardent la vie de l'Italie et des Italiens. »<sup>1832</sup>

La crise de Berlin semble devoir s'inscrire dans ce cadre. Avant même que le gouvernement italien ne manifeste clairement ses prétentions, l'ambassade à Rome note que :

« L'Italie s'alignera sur les positions des alliés occidentaux penchant le plus vers le compromis avec l'Est au sujet de Berlin. »<sup>1833</sup>

Comprenez un alignement sur les positions des Britanniques, et dans une moindre mesure sur celles des Américains encore hésitants, qui n'écartent pas la possibilité de faire des concessions aux Soviétiques afin de les amener à assouplir la rigueur de leur ultimatum. Or, de Gaulle, soutenu en cela par Adenauer, estime pour sa part qu'il faut faire preuve de la plus grande fermeté et refuser tout compromis. Les deux voisins transalpins adoptent donc une ligne sensiblement différente, ce qui n'inspire probablement pas à Paris un désir farouche de voir l'Italie associée aux négociations qui se profilent à l'horizon. Telle est la situation lorsque le nouveau gouvernement formé à Rome par Segni fait part officiellement de sa volonté de participer au règlement de la crise de Berlin. À partir de ce moment, la question est au centre des relations franco-italiennes puisque, lors de sa première entrevue avec Palewski, le président du Conseil demande le soutien de la France<sup>1834</sup>. Il déclare à l'ambassadeur :

« L'affaire du groupe de travail à quatre suscite toujours les mêmes remous dans l'opinion italienne. Trouvez une formule qui nous associe ou paraisse nous associer au règlement du problème allemand, puisque c'est un problème de la compétence de l'OTAN. »<sup>1835</sup>

Quelques jours plus tard, c'est au tour du ministre des Affaires étrangères, Pella, de confier à Palewski qu'il est nécessaire que l'Italie apparaisse associée aux plus importantes conversations entre alliés occidentaux, non seulement vis-à-vis de l'opinion publique mais aussi du Quirinal, qui reproche au nouveau gouvernement une « politique trop française »<sup>1836</sup>.

---

<sup>1832</sup> *Esteri*, n°18, 30 septembre 1958. Le titre de l'article, « Conférence au sommet mais non des seuls « Grands » », est encore plus explicite.

<sup>1833</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 1123-1125, Rome, 12 décembre 1958.

<sup>1834</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 276-278, Rome, 3 mars 1959.

<sup>1835</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 276 : note de la direction générale politique d'Europe, Paris, 14 mars 1959.

<sup>1836</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 298-299, Rome, 3 mars 1959.

La critique de Gronchi, sans doute excessive, comme sait l'être le président italien, n'est pas dénuée de fondement et à Paris, nous l'avons déjà souligné à propos des problèmes méditerranéens, l'idée domine de ménager le nouveau gouvernement, moins en rupture que le précédent avec la politique d'amitié fidèle envers la France. Conformément à la ligne générale qui est alors adoptée à l'égard de l'Italie, Louis Joxe fait savoir sans délai à un représentant de l'ambassade à Paris que le gouvernement français est désireux d'inviter officiellement le président du Conseil et son ministre des Affaires étrangères pour des consultations sur la question de Berlin<sup>1837</sup>. Les deux dirigeants italiens acceptent de se rendre dans la capitale française pour s'entretenir avec leurs homologues, les 19 et 20 mars. La veille, Pella est à Londres pour défendre les positions italiennes<sup>1838</sup>.

Ces conversations avec les deux pays européens concernés par les négociations préparatoires à la rencontre de Genève avec les Soviétiques sont capitales pour les Italiens car les Américains ont fait savoir quelques jours plutôt qu'ils refusent de s'entremettre sur la participation éventuelle de l'Italie lors de ses prochaines échéances<sup>1839</sup>. Dans ces conditions, Segni et Pella jugent bon, lors de leurs conversations avec Debré et Couve de Murville, d'adopter une position très ferme, proche de celle de la France<sup>1840</sup>. Les échanges sur la situation actuelle et les perspectives à venir sont approfondis et démontrent qu'effectivement rien ne sépare les deux pays. Mais du côté français, ces consultations ne signifient pas une association de l'Italie et sur ce point les avis s'opposent. Les Italiens appuient leur requête sur la ligne adoptée par le conseil de l'OTAN, réuni à Copenhague en mai 1958, qui suggère une préparation concertée en cas de conférence avec l'URSS. Ils ajoutent que depuis leurs responsabilités au sein de l'Alliance se sont accrues du fait que l'Italie a été le seul pays européen à augmenter son budget militaire et que surtout elle est le seul pays continental à avoir accepté l'installation de rampes de lancement de fusées. Pella résume ainsi la situation :

« Au fond, nous ne pouvons pas laisser se créer l'impression dans notre Parlement, dans notre peuple que nous sommes les premiers de la classe sur le plan militaire, mais que l'on nous refuse ensuite les fauteuils de la discussion internationale. »<sup>1841</sup>

Du côté français, on estime que la question se pose à plusieurs niveaux. Tout d'abord celui de la parité entre l'Est et l'Ouest, ce qui revient à lier la participation italienne à celle de la Pologne et de la Tchécoslovaquie souhaitée par l'URSS et sur laquelle les trois alliés occidentaux émettent des réserves. L'argument « peine » le ministre italien des Affaires étrangères qui réplique avec une ironie grinçante :

---

<sup>1837</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n<sup>os</sup> 545-547, Paris, 5 mars 1959.

<sup>1838</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 292 : télégramme n<sup>os</sup> 946-963, Londres, 19 mars 1959.

<sup>1839</sup> DDF, 1959, t. I, n<sup>o</sup> 154 p. 346-347 : télégramme n<sup>os</sup> 1418-1419, Washington, 13 mars 1959.

<sup>1840</sup> DDF, 1959, t. I, n<sup>o</sup> 174 p. 387-401 : comptes rendus des conversations franco-italiennes, 19-20 mars 1959.

<sup>1841</sup> *Idem.*

« Si, pour faire venir l'Italie, l'on doit accepter encore l'Albanie, j'avoue que nous n'y aurions aucune objection ; étant entendu, je pense, que nous ne serons pas considérés comme correspondants à l'Albanie. »<sup>1842</sup>

Ensuite, se pose pour les Français le problème du « degré de participation » qui implique de distinguer les discussions sur la question particulière de Berlin, d'autres, plus générales, relatives à la sécurité de l'Europe. Cette approche conditionne la conception française quant à une éventuelle participation italienne, acceptée au niveau des discussions générales, mais qui, sur Berlin, est jugée inopportune en raison des principes juridiques qui légitiment la présence de la France et des Anglo-Américains dans cette ville. L'avis n'est pas partagé par les Italiens, qui considèrent que le règlement de la question de Berlin est indissociable de celle de la sécurité européenne. Avant de se séparer, à l'heure du déjeuner, Pella tente encore une fois de convaincre en arguant du fait que :

« [...] la France n'aurait bien entendu rien à craindre, tout au contraire de la participation italienne. »<sup>1843</sup>

Sans que l'on puisse mesurer précisément l'influence de cet argument, il parvient en début d'après-midi à obtenir la garantie du Premier ministre qu'une initiative sera prise par la France pour poser le problème aux deux autres alliés concernés<sup>1844</sup>. Plus sûrement, on peut supposer que, du côté français, cette déclaration d'intention relève avant tout d'un intérêt bien compris de ne pas mettre Segni et Pella en difficulté à leur retour dans la Péninsule. Sur d'autres fronts, méditerranéens et européens, leurs bonnes dispositions peuvent se montrer d'une précieuse utilité. Pour le reste, les démarches françaises auprès des Anglais et des Américains paraissent bien timides. Il est ainsi convenu entre les Trois que seule la participation de la Pologne et de la Tchécoslovaquie pourrait introduire l'Italie autour de la table des négociations dressée à Genève. Dans le cas contraire, souhaité à Washington, Londres comme à Paris<sup>1845</sup>, une des trois délégations occidentales serait chargée d'établir en marge de la conférence le contact avec un représentant italien. Et il n'est pas insignifiant que la France insiste auprès des États-Unis, disposés à se charger de cette tâche, pour assumer le rôle de liaison<sup>1846</sup>. En effet, il s'agit, par ce biais, de tirer tous les avantages afférant à une position de porte-parole qui, tout en donnant le sentiment aux Italiens que l'on prend en charge leurs préoccupations, instaure de fait une prééminence.

---

<sup>1842</sup> *Idem.*

<sup>1843</sup> *Idem.*

<sup>1844</sup> Lors de l'audience accordée le lendemain par le général de Gaulle, il est envisagé de concilier le point de vue juridique des nations occupantes avec la nécessité politique d'une participation de l'Italie, grâce à une formule qui permettrait, lorsque la discussion en viendrait à Berlin de créer un comité restreint auquel l'Italie ne participerait pas (*Idem* : audience accordée par le général de Gaulle à M. Segni et M. Pella, le 20 mars).

<sup>1845</sup> DDF, 1959, t. I n°256 p. 571-580 : comptes rendus des réunions des ministres des Affaires étrangères, Paris, 29-30 avril 1959.

<sup>1846</sup> DDF, 1959, t. I, n°231 p. 516-517 : télégramme n°s 4422-4423, Paris, 18 avril 1959.



Les Italiens supportent mal cette situation qu'ils vivent comme une mise à l'écart et ce, d'autant plus que l'Allemagne fédérale est admise à participer à la conférence de Genève, qui se tient entre le mois de mai et le mois d'août 1959. Ils profitent donc de la venue à Rome, fin juin, du général de Gaulle pour réitérer leur demande. Le communiqué final de la visite indique que les Français se montrent une nouvelle fois soucieux de paraître à l'écoute de leurs voisins transalpins, puisque non seulement ils procèdent à un échange de vues soutenu sur les rapports Est-Ouest, mais ils admettent le principe d'une réunion de consultation entre les trois ministres des Affaires étrangères occidentaux avec leur homologue italien avant que la deuxième phase de la conférence de Genève ne débute, c'est-à-dire avant le 13 juillet<sup>1847</sup>. Si les Italiens sont sensibles au geste<sup>1848</sup> – Pella se rend effectivement à Genève le 12 juillet – celui-ci ne change pas véritablement la donne et peut faire figure de manœuvre dilatoire. L'essentiel est d'éviter que les Italiens ne se cabrent et de ne pas mettre en difficulté un gouvernement qui doit faire face à une forte opposition communiste. En insistant sur ce dernier point, de Gaulle indique à Eisenhower, le 2 septembre 1959 :

« Il faut faire ce qu'on peut pour les aider, par des gestes, par des apparences, bien que sur le fond des choses, l'Italie ne puisse pas apporter à l'Occident un grand concours. »<sup>1849</sup>

C'est donc sur la forme que réside principalement la sollicitude française car, sur le fond du problème, comme le rappelle Palewski, au cours de l'été, l'ambiguïté des positions italiennes peut, du point de vue français, se montrer défavorable. En effet, l'ambassadeur note une fois encore que tout en étant attaché au renforcement de la solidarité occidentale :

« Ils ne se sentent pas en humeur de mourir pour Berlin et, sans critiquer ouvertement la fermeté de la France et des États-Unis, approuvent la propension britannique à discuter et, par conséquent, à transiger – fût-ce sur les principes. »<sup>1850</sup>

Il y aurait donc peut-être plus à perdre qu'à gagner à les intégrer directement dans les négociations. Les Italiens n'abandonnent pas pour autant. Lors de la visite à Rome d'Eisenhower, du 4 au 6 décembre 1959, Gronchi exprime à nouveau le désir de son pays d'être inséré dans la conférence au sommet et la conférence occidentale préparatoire. L'Italie pense que, compte tenu de sa participation parmi les cinq occidentaux au comité des Dix sur

---

<sup>1847</sup> *Le Monde*, 28-29 juin 1959.

<sup>1848</sup> Par courrier du 1<sup>er</sup> juillet, de Gaulle avertit personnellement Gronchi de la démarche française auprès des États-Unis et de la Grande-Bretagne. Le président italien lui répond le 10 juillet pour lui faire part de sa satisfaction (AN, 5AG1/179 : correspondance diplomatique).

<sup>1849</sup> DDF, 1959, t. II, n°46, n°108 p. 283-284 : conversation entre le général de Gaulle et le président Eisenhower à l'Élysée, 2 septembre 1959.

<sup>1850</sup> DDF, 1959, t. II, n°46 p. 122-126 : dépêche n°1177, Rome, 30 juillet 1959.

le désarmement<sup>1851</sup>, elle peut prétendre à une participation aux travaux préparatoires, au moins en ce qui concerne le désarmement et la question de la sécurité. Le lendemain du départ du président américain, la proposition est présentée à Couve de Murville de passage à Rome<sup>1852</sup>. Ce dernier, tout comme Eisenhower, adopte une position de principe plutôt favorable à la requête italienne. Afin de la satisfaire, il est donc décidé de tenir une réunion des ministres des Affaires étrangères du groupe des Cinq du comité des Dix en marge de la conférence occidentale au sommet qui se tient à Paris du 19 au 21 décembre 1959<sup>1853</sup>. Couve de Murville tient d'ailleurs, à cette occasion, à témoigner plus encore des égards accordés à l'Italie en proposant que Pella soit le rapporteur des cinq ministres au cours de la réunion du Conseil atlantique, qui doit se tenir le 22 décembre, pour les questions de désarmement.

Mais, les Italiens ne sont pas dupes. Leur rôle apparaît bien limité au moment où de Gaulle, Macmillan et Eisenhower, rejoints par Adenauer lorsqu'il s'agit de traiter du problème allemand, se réunissent pour préparer la conférence au sommet avec Khrouchtchev<sup>1854</sup>. Et, à Rome, c'est la déception qui domine. Palewski, qui rapporte « le ton désenchanté, l'allure mélancolique » de ses interlocuteurs à la Farnesina se demande même si tout cela ne va pas mener la politique étrangère italienne à opérer un tournant<sup>1855</sup>. La décision du président Gronchi de se rendre à Moscou au début de l'année 1960 laisse à penser que l'Italie cherche à « apporter sa propre contribution à la cause de la paix », hors du cadre multilatéral imposé par les rencontres à Quatre<sup>1856</sup>. L'ambassade, dans sa correspondance, ne manque pas d'insister sur la vive polémique que suscite dans les milieux politiques, et notamment parmi les démocrates-chrétiens, cette initiative qui donne l'impression de lézarder le bloc occidental<sup>1857</sup>. C'est qu'au palais Farnèse comme à Paris, on apprécie peu que, d'une part, le président italien s'immisce dans des dossiers qui ne sont pas directement du ressort de son pays et que, d'autre part, il devance d'une certaine manière le général de Gaulle, qui doit

---

<sup>1851</sup> Ce comité est créé par l'ONU en septembre 1959. Il s'agit d'un comité paritaire où siègent cinq États de l'Est (URSS, Tchécoslovaquie, Roumanie, Pologne, Bulgarie) et cinq États de l'Ouest (États-Unis, Canada, Grande-Bretagne, France, Italie). Après de longues tractations, la conférence sur le désarmement se tient finalement en août 1962, mais la France n'y participe pas, manifestant ainsi son indépendance sur les questions nucléaires. Les documents consultés ne faisant pas apparaître d'enjeux mettant en cause spécifiquement les relations de la France avec l'Italie nous n'avons pas jugé utile de développer le détail des négociations que l'on peut suivre par ailleurs au travers des *Documents diplomatiques français*. On relèvera néanmoins que le Quai d'Orsay estime que l'Italie « reste bornée à s'aligner sur les positions de la délégation américaine » (AN, 5AG1/245 : note de la direction des Affaires politiques, Paris, 29 août 1960).

<sup>1852</sup> DDF, 1959, t. II, n°268 p. 684-692 : entretien entre M. Couve de Murville et M. Pella, Rome, 7 décembre 1959.

<sup>1853</sup> DDF, 1959, t. II, n°296 p. 783-785 : réunion des ministres des Affaires étrangères des États-Unis, de France, de Grande-Bretagne, du Canada et de l'Italie, Paris, 21 décembre 1959.

<sup>1854</sup> DDF, 1959, t. II, n°295 p. 749-782 : conférence occidentale au sommet, Paris, 19-21 décembre 1959.

<sup>1855</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 291 : dépêche n°166/EU, Rome, 28 janvier 1960.

<sup>1856</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 294 : dépêche n°1895/EU, Rome, 15 décembre 1959. Le voyage initialement prévue du 8 au 15 janvier est reporté du 5 au 11 février en raison d'une grippe contractée par le président italien.

<sup>1857</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 294 : télégramme n°s 60-64, Rome, 9 janvier 1960.

recevoir le mois suivant Khrouchtchev à Paris. Néanmoins les inquiétudes sont dissipées par le déroulement de la visite que bon nombre s'attachent à considérer en France, mais aussi en Italie, comme un cuisant échec<sup>1858</sup>. En voulant se faire le porte-parole des vues occidentales sur Berlin et sur le désarmement, Gronchi s'est en effet attiré les foudres de son hôte, que ce soit lors des entretiens mais aussi, et plus grave pour le prestige de l'Italie, lors d'une réception devant les membres du corps diplomatique et les représentants de la presse internationale<sup>1859</sup>. Même si cela n'est pas formulé aussi clairement, le ton de la correspondance entre l'ambassade et le Quai d'Orsay, ainsi que les prises de positions antérieures du gouvernement français dans le cadre des relations Est-Ouest, permettent d'avancer que l'épisode est interprété comme un signal devant refréner les velléités italiennes à exercer une influence directe sur le règlement des grandes affaires internationales, domaine réservé aux puissances de premier rang, comme la France. Les Italiens ne sont d'ailleurs pas conviés à la conférence au sommet qui se déroule à Paris, en mai 1960.

Ainsi, l'examen du contexte politico-stratégique qui pèse sur les rapports franco-italiens révèle une double attitude, qui n'est toutefois pas contradictoire, de la France à l'égard de sa voisine transalpine. D'une part, l'affirmation d'une conception différenciée du statut de chacun, donnant à la France une responsabilité particulière à traiter des affaires à l'échelle mondiale et d'autre part, tout en refusant ce statut à l'Italie, le souci réel de ne pas heurter de front les prétentions que ne cessent d'afficher ses dirigeants. La perspective d'une coopération politique européenne est au cœur de cette double préoccupation car elle permettrait à la fois de circonscrire les ambitions italiennes et de donner une assise aux ambitions françaises.

## **B. Une coopération politique franco-italienne dans un cadre européen**

L'engagement du général de Gaulle en faveur d'une coopération politique plus étroite entre les Six est souvent considéré comme une manœuvre visant à assurer à la France une influence prééminente sur le continent européen. Ainsi, en entraînant ses partenaires dans son sillage, il lui serait permis de faire entendre avec plus de force sa voix entre les deux ténors qui couvrent à l'Est et à l'Ouest le concert des nations. Dans l'analyse de cette démarche, on a beaucoup insisté, à juste titre, sur l'importance accordée par le Général au rapprochement franco-allemand. Le communiqué final de la rencontre entre de Gaulle et Adenauer à

---

<sup>1858</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 294 : télégramme n<sup>os</sup> 205-207, Rome, 9 février 1960.

Sur les répercussions en Italie du voyage de Gronchi, voir P. CACACE, *op. cit.*, p. 522 *sq.*

<sup>1859</sup> Khrouchtchev au moment du toast tient des propos considérés comme injurieux par la plupart des observateurs. Il évoque notamment l'échange de soldats auxquels ont procédé l'URSS et l'Italie au cours de la dernière guerre, « la première en alliée, la seconde plus ou moins en ennemie » ou encore il s'exclame : « Qu'a fait le parti démocrate en Italie par comparaison avec ce qu'a fait le parti communiste en URSS ? »

Colombey-les-Deux-Églises, le 14 septembre 1958, ne mentionne-t-il pas « la conviction que la coopération étroite de la République fédérale d'Allemagne et la République française est le fondement de toute œuvre constructive en Europe »<sup>1860</sup> ? D'ailleurs, à Rome, on n'est pas loin de penser, en particulier après les entretiens de Bad-Kreuznach en décembre 1958, que cette intimité franco-allemande prononce l'exclusive. Au moment où les relations franco-italiennes connaissent quelques fausses notes, avec notamment le rappel de l'ambassadeur Rossi-Longhi, en raison des initiatives méditerranéennes du gouvernement italien et des projets de directeur atlantique du général de Gaulle, Fanfani observe avec « une aigreur mal dissimulée » les échanges entre Paris et Bonn<sup>1861</sup>.

L'accent mis par la plupart des travaux sur le rôle moteur joué par la constitution d'un couple franco-allemand ainsi que les réactions italiennes, qui, nous l'avons suffisamment répété, sont largement conditionnées par la crainte d'une éviction des grandes affaires internationales, ne doivent pas occulter l'intérêt porté à l'Italie par de Gaulle dans son dessein européen. Maurice Vaïsse, qui a déjà abordé la question, souligne que les conversations franco-italiennes depuis le retour du général de Gaulle au pouvoir tendent à replacer les rapports des deux pays dans le cadre d'une coopération européenne<sup>1862</sup>. Les crises du Moyen-Orient et de Berlin sont autant d'occasion que de Gaulle saisit pour suggérer un rapprochement politique entre la France et l'Italie aux côtés de l'Allemagne<sup>1863</sup>. Néanmoins, c'est lors de son voyage officiel en Italie, en juin 1959, qu'il donne véritablement le coup d'envoi de son projet de coopération, auquel il cherche à associer ses hôtes.

## 1. Un événement fondateur : le voyage du général de Gaulle en Italie (23-27 juin 1959)

Il nous a déjà été donné de faire mention de déclarations ou de conversations qui se sont tenues à l'occasion de la visite du général de Gaulle en Italie, du 23 au 27 juin 1959. En effet,

---

<sup>1860</sup> DDF, 1958, t. II n°155 p. 345 : annexe au procès verbal de l'entretien du général de Gaulle et du chancelier Adenauer, le 14 septembre 1958.

<sup>1861</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1880/EU, Rome, 3 décembre 1958. Voir également A. QUAGLIARINI, « L'Allemagne dans les relations franco-italiennes de 1956 à 1960 », *Revue d'Histoire diplomatique*, n°1, 1998, p. 37-61.

On se souvient (cf. *supra*) que de Gaulle se montre soucieux d'informer les Italiens de ses conversations avec les Allemands sur la zone de libre-échange. Il envoie notamment Wormser à Rome. Or, afin de manifester sa mauvaise humeur, Fanfani ne permet pas à son ministre du Commerce extérieur, Colombo, de le rencontrer.

<sup>1862</sup> M. VAÏSSE, « De Gaulle, l'Italie et le projet d'union politique européenne, 1958-1963 », *op. cit.*, p. 658-669.

<sup>1863</sup> Concernant la crise du Moyen-Orient voir l'évocation dans le chapitre précédent (II. A. 2) de la rencontre entre De Gaulle et Fanfani le 7 août 1958. À propos de la question allemande, à la suite des entretiens évoqués précédemment entre Debré et Couve de Murville d'une part et Segni et Pella d'autre part, de Gaulle propose lors de l'audience qu'il accorde aux dirigeants italiens de publier avec les Allemands un communiqué commun qui manifesterait ainsi la communauté de vues. Il indique en outre : « Si nous pouvons organiser une telle coopération entre nos trois pays, sans d'ailleurs exclure les Belges, les Hollandais et peut-être d'autres nations, nous constituerons peu à peu un poids important dans le monde, du point de vue économique et politique et, plus tard, du point de vue militaire. » (DDF, 1959, t. I, n°174 p. 398-401 : audience accordée par le général de Gaulle à M. Segni et M. Pella, le 20 mars 1959).

comme tous les voyages officiels à l'étranger, il constitue un moment privilégié dans les relations entre deux États, un moment propice aux mises au point, aux échanges de vues sur diverses questions bilatérales ou relatives à l'actualité internationale. Il nous paraît cependant utile d'y revenir plus longuement dans un cadre qui, nous semble-t-il, lui donne toute sa signification symbolique et politique.

Par son caractère commémoratif et par la nature des conversations, ce voyage a été, en effet, principalement conçu puis interprété comme le point d'orgue d'une politique d'amitié et de consultation ouvrant vers une coopération entre les deux pays à l'échelle européenne.

### **a) Un symbole d'amitié et de coopération**

En acceptant de répondre favorablement à l'invitation, remise au nom du président Gronchi par Antonio Segni au mois de mars 1959, de se rendre en Italie en visite officielle, à l'occasion des commémorations du centenaire des batailles de Solferino et de Magenta<sup>1864</sup>, le général de Gaulle est sans aucun doute conscient de la portée symbolique de cet événement, à l'appui de ses visées dans le domaine de la coopération politique européenne. Trois niveaux d'interprétation peuvent être envisagés.

Tout d'abord, le fait qu'il effectue son premier voyage officiel à l'étranger en Italie est, à l'évidence, un signe fort adressé aux responsables politiques et à l'opinion de ce pays, témoignage de l'intérêt que porte la France aux relations avec sa voisine transalpine. Certes, le général de Gaulle ne peut, à proprement parler, être suspect de lui avoir manqué d'attention, notamment en recevant les principaux dirigeants italiens aussi fréquemment et même plus que d'autres voisins européens. Ainsi, depuis son retour au pouvoir, il a rencontré à trois reprises Fanfani (7 août et 18 décembre 1958 et 15 janvier 1959) et en une occasion Segni (20 mars 1959) tandis que dans le même temps il s'entretient trois fois avec Adenauer. Mais, les Italiens ne se fient pas seulement à une simple arithmétique. Les marques d'attention données au chancelier allemand qui est reçu, pour une première rencontre, dans la résidence privée du Général, à Colombey (14-15 septembre 1958) ou à qui ce dernier rend visite, pour son premier déplacement à l'étranger<sup>1865</sup>, à Bad Kreuznach (26 novembre 1958), a pu laisser craindre une entente privilégiée entre Paris et Bonn dont on redoute qu'elle ne se noue au détriment de Rome. En s'envolant, en cette matinée du 24 juin, d'Orly à destination de Milan, où il est attendu avec tout le faste protocolaire qu'impose ce type de voyage, de

---

<sup>1864</sup> DDF, 1959, t. I, n° 174 p. 398-401 : audience accordée par le général de Gaulle à M. Segni et M. Pella, le 20 mars 1959.

<sup>1865</sup> Ce déplacement n'a pas le caractère d'une visite officielle.

Gaulle mesure bien à quel point il est important de ménager les susceptibilités de ses voisins transalpins, dont son ambassadeur lui a tant parlé<sup>1866</sup>.

Son ancien collaborateur n'a pas manqué de lui indiquer, par ailleurs, la méfiance qu'ont pu éveiller dans l'opinion publique les circonstances de son retour au pouvoir, qui ont été mises en parallèle avec la situation italienne de 1922. La visite est donc également une occasion de lever définitivement cette « réserve soupçonneuse »<sup>1867</sup> à propos de la personnalité politique du Général. La revue *Esteri* considère ainsi qu'en rendant hommage aux combats menés conjointement par les Français et les Italiens contre la monarchie des Habsbourg en 1859, de Gaulle manifeste symboliquement son attachement aux valeurs de liberté et de démocratie qui unissent encore les deux pays dans « une solidarité politique »<sup>1868</sup>. Au-delà de l'interprétation donnée par une revue certes influente, mais au rayonnement limité, la qualité de l'accueil se mesure à l'aune de la mobilisation de l'opinion autour d'un déplacement, conçu comme un événement. Or, sur ce point, la réflexion que Palewski, formule peu après le voyage est significative de bien des incertitudes :

« L'Italie était sans doute, parmi les pays d'Europe occidentale, l'un de ceux où l'on pouvait craindre que le président de la République reçût l'accueil le plus réservé. »<sup>1869</sup>

Les autorités italiennes s'emploient donc à faire des diverses manifestations qui scandent les déplacements du président français, tant en Lombardie qu'à Rome, un succès populaire<sup>1870</sup>. Le résultat dépasse toutes les espérances. La presse française remarque qu'une « foule remuante et nombreuse »<sup>1871</sup> est présente sur les différents sites visités, à Magenta, Milan, San Martino, Solferino et Rome et qu'elle se presse avec enthousiasme sur les parcours de liaison<sup>1872</sup>. Des journalistes français n'hésitent pas à comparer ce « voyage triomphal » à l'enthousiasme habituellement provoqué par le tour de France<sup>1873</sup>. L'ambassade

---

<sup>1866</sup> Faisant un premier bilan de la visite, Palewski observe que les Italiens ont interprété le choix de de Gaulle d'effectuer son premier voyage officiel dans leur pays comme « le symbole d'une affinité particulière » et qu'elle a « balayé la jalousie franco-allemande ». AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1031/EU, Rome, 2 juillet 1959. Il ajoutera plus tard que la visite « a achevé de cicatrifier l'écorchure produite par l'entrevue de Bad Kreuznach ». DDF, 1959, t. II, n°46 p. 122-126 : dépêche n°1177, Rome, 30 juillet 1959.

<sup>1867</sup> L'expression est employée dans le rapport du service de presse et d'information de l'ambassade pour décrire l'état de l'opinion avant la visite du général de Gaulle (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°34/EU, Rome, 8 janvier 1960).

<sup>1868</sup> « De Gaulle in Italia », *Esteri*, n°11, 15 giugno 1959.

Ce thème est développé par le général de Gaulle dans le discours qu'il prononce à Solferino. Cf. C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 101-102 (le texte est reproduit en annexe VI. 1. 5).

<sup>1869</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1031/EU, Rome, 2 juillet 1959.

<sup>1870</sup> ACS, PCM, b. 208 : telegramma della Presidenza del Consiglio, Roma, 22 giugno 1959.

<sup>1871</sup> *Le Monde*, 24 juin 1959.

<sup>1872</sup> Le programme détaillé de la visite est présenté en annexe VI. 1. 1.

<sup>1873</sup> *Combat*, 24 juin 1959.

relève qu'à Rome depuis longtemps aucune visite officielle n'a retenu à ce point l'attention populaire et elle ajoute que :

« Le peuple italien surpris est conquis par la personnalité du général de Gaulle. »<sup>1874</sup>

Dans son allocution à l'hôtel de ville de Milan au soir de sa première journée en Lombardie, ce dernier déclare combien il est sensible au « magnifique accueil » qui lui est réservé<sup>1875</sup>. Au terme de son séjour, il exprime à nouveau son sentiment :

« L'accueil de l'Italie n'a pas seulement été marqué par l'ordonnance des cérémonies, les témoignages si touchants des populations, le spectacle impressionnant de ce qu'il me fut donné de voir. »

Ces déclarations se sont pas seulement guidées par une courtoisie protocolaire. Selon l'ambassadeur Vitetti de Gaulle aurait, en effet, communiqué à Paris « ne jamais avoir vu un accueil pareil »<sup>1876</sup>.

La presse italienne concourt à faire de ce voyage un événement. L'ambassade remarque la place considérable qu'elle lui consacre en soulignant « qu'aucun événement n'avait retenu dans ces proportions l'attention de la presse depuis un an »<sup>1877</sup>. En outre, la plupart des articles, tels qu'ils ont rapportés en extraits par les services de l'ambassade, présentent la visite sous un jour très positif, à l'exception de la presse communiste<sup>1878</sup>. Les manifestations d'opinion qui accompagnent la visite du général de Gaulle sont considérées par l'ambassade comme un des résultats essentiels de cette visite et répondent à l'un de ses principaux objectifs. Elle a, en effet, parfaitement réussi à mettre en scène « la profondeur des liens sentimentaux entre les deux peuples » et le « puissant courant de sympathie à l'égard du général de Gaulle »<sup>1879</sup>. Cette dimension affective, fortement soulignée par l'ancien ambassadeur de France à Rome, André François-Poncet, dans les colonnes du *Figaro*, est

---

<sup>1874</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n° 1031/EU, Rome, 2 juillet 1959.

<sup>1875</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 99-100.

<sup>1876</sup> ASD, vol. 13 : telegramma n° 16870, Parigi, 25 giugno 1959.

<sup>1877</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n° 695-700, Rome, 27 juin 1959.

Quelque mois plus tard, le service de presse du palais Farnèse trouve une confirmation du caractère exceptionnel du traitement réservé par la presse à la visite du général de Gaulle en opérant une comparaison avec la visite d'Eisenhower, du 4 au 6 décembre. Ainsi, on souligne que le *Corriere della Sera* a consacré durant trois jours consécutifs la totalité de sa première page à la visite du président français tandis que le président américain n'a bénéficié d'une telle exposition qu'un seul jour (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n° 34/EU, Rome, 8 janvier 1960).

<sup>1878</sup> *Articles et documents*, n° 815, 25 juin 1959 et n° 816, 27 juin 1959. L'hostilité des communistes s'expriment également à la Chambre. Cf. chapitre V (II. B. 1).

<sup>1879</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n° 1031/EU, Rome, 2 juillet 1959.

symboliquement riche de bénéfices sur un plan politique<sup>1880</sup>. Le point de vue est partagé par l'un de ses successeurs au palais Farnèse qui estime que :

« Les dirigeants italiens se trouvent de ce fait renforcés dans la conviction que la politique d'amitié avec la France repose sur une solide réalité affective et populaire. »<sup>1881</sup>

Symbole de l'attention portée par la France à l'Italie, de l'amitié séculaire entre les deux pays, la visite se veut également emblématique de la coopération franco-italienne. C'est vu sous cet angle que l'hommage rendu à « l'effort victorieux de l'alliance franco-italienne »<sup>1882</sup> à Magenta et Solferino prend toute sa signification. Nous avons déjà, dans l'étude des discours du général de Gaulle, souligné sa conception historiciste des relations franco-italiennes sous tendue par un sentiment aigu d'appartenance à une même civilisation<sup>1883</sup>. Il déclare ainsi à l'hôtel de ville de Milan :

« Tant de liens noués entre nous, tant de souvenirs, parmi lesquels ceux dont nous commérons la gloire, tant de raisons communes d'avoir confiance en ce que nous valons. »<sup>1884</sup>

Dans son allocution prononcée à San Martino, il fait du sang versé par les soldats des deux pays, un « témoignage immortel de la fraternité latine »<sup>1885</sup>. Mais, sur le champ de bataille de Solferino, il voit aussi un événement fondateur :

« Depuis nos deux pays ont traversé des drames redoutables. Mais ils se sont retrouvés. Voici, pourtant, que devant eux maints nuages chargent l'horizon. C'est le moment de fortifier leur alliance renouvelée. Sans outrecuidance et sans provocation, mais dans la certitude de leur valeur et de leur courage, dès lors qu'il s'agit pour elles de soutenir, côte à côte, la cause de la liberté, l'Italie et la France savent ce que sont leurs devoirs envers elles-mêmes, envers l'Europe, envers l'Occident. C'est pourquoi, si la magnifique cérémonie d'aujourd'hui évoque notre passé commun de vaillance et de fierté, elle est aussi, en vue de l'avenir, un acte de notre foi et une raison de notre espérance. »<sup>1886</sup>

---

<sup>1880</sup> « Un Voyage d'amitié », *Le Figaro*, 30 juin 1959.

<sup>1881</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n°1031/EU, Rome, 2 juillet 1959.

<sup>1882</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.* p. 101-102.

<sup>1883</sup> Cf. chapitre IV (III. B).

<sup>1884</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.* p. 99-100.

<sup>1885</sup> *Ibid.*, p. 100-101.

<sup>1886</sup> *Ibid.*, p. 101-102.



Solferino et Magenta représentent ce que Valérie Rosoux nomme « un choix du passé » déterminé par une posture politique<sup>1887</sup>. Ici, l'événement historique offre une représentation métaphorique de la contribution que peut offrir la coopération entre les deux pays à la détermination de l'avenir européen.

### **b) Le premier jalon d'une coopération politique européenne**

Sur le moment la plupart des observateurs n'ont pas perçu la véritable portée politique de ce voyage<sup>1888</sup>. Certains, comme l'éditorialiste du *Monde*, considèrent, avant le départ du président pour l'Italie, que :

« De toute façon, un voyage comme celui qu'entreprend de Gaulle n'a pas pour objet la négociation sur quelque problème que ce soit. »<sup>1889</sup>

L'accent est mis sur les manifestations symboliques. Deux raisons viennent principalement soutenir la thèse selon laquelle les entretiens entre de Gaulle et Gronchi ne seraient pas à faire figurer parmi les temps forts du déplacement : d'une part, l'absence d'un lourd contentieux bilatéral entre les deux pays et, d'autre part, la différence de statut constitutionnel entre les deux chefs d'État<sup>1890</sup>.

La modification, au dernier instant, du programme de la visite, par le choix d'emprunter le train plutôt que l'avion pour se rendre de Milan à Rome, laisse pourtant entrevoir une volonté de ménager un temps plus long que les rencontres quotidiennes, d'environ une heure, initialement prévues. Les deux présidents donnent ainsi à ce voyage une dimension plus politique. Sur le fond, il n'échappe ensuite à personne que ces discussions, à l'instar des cérémonies qui scandent le voyage, sont placées sous le signe de la coopération. Le général de Gaulle indique d'ailleurs d'emblée à son homologue, dans le train à destination de la capitale, que le but de son voyage, en dehors de la célébration des batailles de la campagne de 1859, est de voir comment les deux pays peuvent coopérer<sup>1891</sup>. Mais il n'est pas aisé pour l'opinion d'en saisir les perspectives concrètes. Une partie de la presse brouille, en effet, les pistes en évoquant un hypothétique pacte méditerranéen, dont nous avons déjà dit qu'il n'a, en fait, jamais été à l'ordre du jour. De leurs côtés, les déclarations officielles et les informations

---

<sup>1887</sup> Outre l'ouvrage déjà cité, on se reportera du même auteur : V. ROSOUX, « Les usages de la mémoire dans les relations internationales. Le général de Gaulle et de re-présenter le passé franco-allemand », *Espoir. Revue de la Fondation de l'Institut Charles de Gaulle*, n°129, janvier 2002, p. 151-161.

<sup>1888</sup> Remarquons tout de même que le *Journal de Lausanne* titre le 28 juin : « Un pas de plus vers l'Europe ».

<sup>1889</sup> *Le Monde*, 23 juin 1959.

<sup>1890</sup> Gronchi admet, au début du premier entretien avec de Gaulle, qu'il n'a pas beaucoup de pouvoir et qu'il « ne préside même pas le Conseil des ministres » (DDF, 1959, t. I, n°371 p. 873-876 : compte rendu de la conversation en tête-à-tête entre le général de Gaulle et le M. Gronchi dans le train présidentiel, 24 juin 1959).

<sup>1891</sup> *Idem*.

délivrées à la presse insistent volontairement sur l'identité de vues à l'égard des problèmes Est-Ouest et surtout sur la nécessité d'associer l'Italie aux grandes conférences internationales, autant de sujets en rapport avec une actualité immédiate et qui préoccupe en particulier l'opinion transalpine. En ce sens d'ailleurs, le voyage du président français est aussi une opération menée en Italie à des fins de politique intérieure.

La seule perspective concrète de coopération, évoquée en public, porte sur une aide commune aux pays sous-développés, thème, notamment, du discours prononcé par de Gaulle devant la colonie française à Rome<sup>1892</sup> ou de son allocution à la Villa Madame en réponse au toast du président du Conseil<sup>1893</sup>. La mise en exergue de ce thème présente l'avantage de se trouver à la confluence des principales préoccupations du moment, puisque ses objectifs avoués ou non avoués répondent à la nécessité de contrecarrer dans la problématique de guerre froide l'influence communiste en Afrique, de tenter de canaliser les velléités italiennes sur la rive sud de la Méditerranée et enfin d'offrir une première expérience commune de coopération effective entre les pays européens. Avec le recul, ce dernier point doit retenir particulièrement l'attention car il semble bien que cette optique européenne constitue l'aspect le plus innovant et le plus audacieux du voyage, tout en offrant la clé qui permet de comprendre l'attitude politique d'ensemble de la France à l'égard de l'Italie. Le compte rendu de l'entretien dans le train présidentiel éclaire les projets du président français. Citons-en l'extrait le plus significatif :

« Il faut, dit-il, une coopération européenne organisée. La France, l'Allemagne, l'Italie ont été abîmées, mais ces trois pays reprennent les éléments de leur puissance et il n'y a pas de raisons d'abandonner la direction de l'Europe occidentale aux Anglo-saxons, et notamment aux Américains. C'est une mauvaise chose, car nos peuples se désintéressent de leur politique nationale. Un État ne peut survivre que si le peuple est convaincu que son gouvernement est responsable de ses destinées et non pas une organisation à initiales ou un pays étranger, si amical puisse-t-il être. Il faut que nous pratiquions une coopération organisée et pour cela, se débarrasser de la fiction du supranational. On a inventé les organismes supranationaux mais, en fait, comme le montre l'expérience de la CECA, c'est en définitive, aux États qu'il incombe de prendre les décisions. On pourrait prévoir des réunions périodiques des ministres et créer un petit secrétariat permanent destiné à préparer les réunions. »<sup>1894</sup>

En quelques phrases, le général de Gaulle résume la conception qu'il se fait des relations internationales et qu'il présente comme une légitimation de sa proposition visant à

---

<sup>1892</sup> *Le Monde*, 27 juin 1959.

<sup>1893</sup> C. DE GAULLE, *Discours et message*, t. III, *op. cit.*, p. 104-105.

<sup>1894</sup> DDF, 1959, t. I, n°371 p. 873-876 : compte rendu de la conversation en tête-à-tête entre le général de Gaulle et le M. Gronchi dans le train présidentiel, 24 juin 1959.

structurer de manière plus « organique » la coopération politique européenne<sup>1895</sup>. Le président Gronchi acquiesce. À ce stade des conversations et lors des entretiens des jours suivant, il est difficile de dire si les deux chefs d'État se sont livrés à des échanges plus approfondis. Malheureusement les archives n'en ont pas conservé la trace et nous avons dit à quel point la presse s'est montrée discrète sur le sujet, se contentant de faire allusion au communiqué final qui mentionne que la coopération européenne « doit se poursuivre dans les domaines où elle est engagée et se développer particulièrement dans le domaine politique » ; la suite du texte expliquant d'ailleurs le motif de cette discrétion puisque « les modalités seront examinées avec les autres intéressés »<sup>1896</sup>. Il est néanmoins probable que le « colloque impromptu » qui réunit pendant près de trois heures, à la suite de l'entretien entre les deux présidents le 25 juin à Rome, Segni, Pella et Couve de Murville, a permis de poursuivre la discussion<sup>1897</sup>.

Les dirigeants italiens montrent le plus grand intérêt à la perspective ouverte par de Gaulle<sup>1898</sup>. Palewski en trouve le motif dans le jeu des rapports triangulaires avec l'Allemagne :

« L'Italie se voit reconnaître le rôle diplomatique auquel elle aspire : à défaut de pouvoir prendre l'initiative, elle la partage avec celui des deux « Grands » européens auquel l'attachent le plus d'affinités. À la sombre perspective d'une Europe franco-allemande, elle voit avec plaisir succéder l'espoir d'une Europe politique plus latine. »<sup>1899</sup>

Toujours est-il que l'opération de séduction a bien fonctionné. L'ambassadeur ne se trompe pas en indiquant que ce voyage est pour le général de Gaulle, « un succès personnel et politique »<sup>1900</sup>. En effet, le président français parvient à s'assurer la solidarité des Italiens dans un cadre qu'il a lui-même défini et qui les détourne d'autres ambitions. Ceux-ci ne renoncent cependant pas à faire entendre une voix dissonante<sup>1901</sup>.

---

<sup>1895</sup> Un an plutôt le général de Gaulle indique déjà à l'un de ses collaborateurs qu'il entrevoit « des consultations régulières » qui pourraient prendre « un caractère en quelque sorte organique ». C. de GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. VIII, *op. cit.*, p. 73.

<sup>1896</sup> *Le Monde*, 28-29 juin 1959.

<sup>1897</sup> *Le Monde*, 26 juin 1959.

<sup>1898</sup> Lors du Conseil des ministres qui se déroule au moment où de Gaulle achève sa visite officielle pour se rendre au Vatican et au cours duquel l'ensemble du gouvernement se félicite des résultats obtenus, le ministre des finances Paolo Taviani insiste tout particulièrement sur cet aspect. ACS, PCM, b. 60 : verbale della riunione del Consiglio dei ministri del 27 giugno 1959.

<sup>1899</sup> DDF, 1959, t. II, n°46 p. 122-126 : dépêche n°1177, Rome, 30 juillet 1959.

<sup>1900</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : dépêche n° 1031/EU, Rome, 2 juillet 1959.

<sup>1901</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, *op. cit.*, p. 204.

## 2. La mise au point d'un projet franco-italien de coopération politique européenne

Au lendemain de la visite du général de Gaulle, le travail de la diplomatie française consiste à transformer le projet français en un projet franco-italien avant de le présenter aux autres membres de la Communauté. Toutefois, la marge de manœuvre est étroite car, si une combinaison franco-italienne présente l'avantage de lever la suspicion de visée hégémonique que suscitent souvent les initiatives françaises chez ses partenaires, la forme de la présentation ne doit pas laisser penser que l'élaboration du projet relève d'un dialogue trop exclusif entre Paris et Rome.

### a) Tout commence par un malentendu

Dès le début du mois de juillet, on mesure à Paris qu'il n'est pas aisé de maintenir l'Italie à l'unisson. En effet, lorsque Charles Lucet et Jean Laloy, respectivement directeur des Affaires politiques et chargé des Affaires d'Europe, reçoivent au Quai d'Orsay Francesco Malfatti, ministre conseiller à l'ambassade d'Italie à Paris, celui-ci les informe que son gouvernement a fait connaître, par voie diplomatique, aux pays du Benelux ainsi qu'à Londres, les modalités de la coopération envisagée par la France et l'Italie<sup>1902</sup>. Il ajoute que les ambassadeurs dans ces capitales doivent signifier que l'Italie a été chargée de cette mission d'information à la suite des entretiens franco-italiens et que les représentants de la France viendront l'appuyer et la confirmer. Or, il n'en est rien. Lucet indique même au diplomate italien qu'il y a là « un sérieux malentendu ». On estime, en effet, à Paris qu'il est nécessaire, avant d'entreprendre de telles démarches, que Français et Italiens se mettent d'accord sur la manière d'organiser pratiquement ces consultations à Six. Cette initiative n'est d'ailleurs pas sans causer certains remous et Couve de Murville demande à Pella, qu'il rencontre à Genève, en marge de la conférence des Quatre, « de laisser pour le moment dormir cette affaire »<sup>1903</sup>. Cela n'empêche pas, le même jour, Pella de l'aborder longuement avec Herter, le secrétaire d'État américain<sup>1904</sup>. À la fin du mois d'août, Segni en parle à son tour avec Adenauer à Caddenabbia, où ce dernier passe ses vacances<sup>1905</sup>.

Le « malentendu » se prolonge à la rentrée puisque Couve de Murville déplore les déclarations malheureuses faites à la presse par les Italiens à la suite des conversations de

---

<sup>1902</sup> DDF, 1959, t. II, n°5 p. 10-11 : note du directeur des Affaires politiques, Paris, 3 juillet 1959.

<sup>1903</sup> DDF, 1959, t. II, n°112 p. 307-308 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de la France à Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Bonn, n°s 941-945 ; 834-838 ; 236-240 ; 4020-4024, Paris, 5 septembre 1959.

<sup>1904</sup> FRUS, 1958-1960, vol. VII. Part. II : memorandum of conversation, July 12, 1959, p. 532-537.

<sup>1905</sup> DDF, 1959, t. II, n°86 p. 230-231 : télégramme n°s 868-871, Rome, 26 août 1959.

Rambouillet du 4 septembre 1959<sup>1906</sup>. Sa préoccupation de ne donner aucune publicité aux conversations franco-italiennes qui puisse éveiller la susceptibilité des autres partenaires européens est pour le moins contrariée puisque le journal *Le Monde* affiche en première page les déclarations des dirigeants italiens<sup>1907</sup>.

Quels sont les motifs qui poussent les Italiens à ne pas respecter la discrétion que souhaitent imposer les Français au cours de la phase d'élaboration du projet d'organisation politique ? On peut tout d'abord considérer que cela répond à une orientation traditionnelle de la diplomatie italienne, qui voit dans ce projet, d'une part, l'opportunité de donner à l'opinion publique le sentiment que l'Italie est au cœur des discussions engageant l'avenir de l'Europe et d'autre part, l'occasion de mettre à l'œuvre cette politique de médiation qu'elle affectionne tant. Cela révèle aussi l'affirmation d'une claire intention de voir les pays du Benelux associés au projet<sup>1908</sup>, ce qui laisserait à penser que les entretiens franco-italiens n'auraient pas, sur ce point, apporté toutes les garanties. Pour Pella, une des vertus de la coopération entre les Six, et pas seulement à trois, est de contenir les vues de de Gaulle, spécialement en permettant « aux petits pays » d'exprimer directement face aux Français leurs sentiments divergents sur certains aspects de la politique française<sup>1909</sup>. Les initiatives estivales italiennes consistent à impliquer au plus près ces « petits pays » afin de contrebalancer l'éventuel ascendant que pourrait prendre la France ou le couple franco-allemand sur l'organisation politique européenne. Force est donc de constater que les fausses notes en matière de communication dans le duo franco-italien ne relèvent pas uniquement du malentendu et qu'elles en disent long sur les différences d'appréciation de part et d'autres des Alpes. Néanmoins, si la mécanique peut paraître fragile dès le démarrage, l'attelage franco-italien maintient son rôle moteur dans l'organisation politique européenne.

## **b) La phase d'élaboration**

Comme on le souhaite à Paris, il s'agit avant tout de fixer une ligne commune au deux pays sur la manière d'organiser pratiquement les consultations. Lors de l'entrevue avec Malfatti, Lucet avance les premières propositions concrètes : un secrétariat permanent « assez léger » serait constitué à Paris et des réunions des ministres des Affaires étrangères pourraient avoir lieu tous les quatre mois<sup>1910</sup>. Le principe des réunions périodiques, déjà évoqué lors des entretiens de Rome, ne soulève pas d'objections particulières. Malfatti précise cependant que, du côté italien, l'on souhaite une présidence rotative de ces réunions avec comme

---

<sup>1906</sup> DDF, 1959, t. II, n°112 p. 307-308 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de la France à Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Bonn, Paris, n°s 941-945 ; 834-838 ; 236-240 ; 4020-4024, 5 septembre 1959.

<sup>1907</sup> *Le Monde*, 6-7 septembre 1959.

<sup>1908</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 356.

<sup>1909</sup> FRUS, 1958-1960, vol. VII. Part. II : memorandum of conversation, July 12, 1959, p. 532-537.

<sup>1910</sup> DDF, 1959, t. II, n°5 p. 10-11 : note du directeur des Affaires politiques, Paris, 3 juillet 1959.

conséquences le fait qu'elles pourraient avoir lieu dans diverses capitales<sup>1911</sup>. Plus tard, le secrétaire général du palais Chigi envisage d'ajouter des réunions des secrétaires généraux s'intercalant entre les rencontres ministérielles, mais Palewski atténue la portée de cette proposition en soulignant que Grazzi « plaide pour son saint »<sup>1912</sup>.

La question du siège du secrétariat suscite moins l'unanimité. Elle vient, en effet, se superposer à celle du siège unique des institutions européennes, toujours en suspens, faute d'un accord entre les Six sur un lieu<sup>1913</sup>. La France relance pour le secrétariat la candidature de Paris déjà posée pour le siège unique l'année précédente. Or les Italiens, sans s'y opposer ouvertement, ne sont pas, à l'époque, très favorables à la capitale française et ils affirment leur penchant pour un siège méditerranéen des institutions. Compte tenu des faibles chances que leur propre candidature, Milan, soit retenue, ils estiment qu'un compromis pourrait être trouvé avec la France sur la candidature de Nice<sup>1914</sup>. Suivant la même ligne, Malfatti exprime donc des réserves sur le choix de Paris pour accueillir le secrétariat permanent<sup>1915</sup>. Pella, pour sa part, laisse entendre ultérieurement à Palewski que si « dans le secret de son cœur », il souhaite que Paris soit la capitale de l'Europe politique, il ne peut exprimer franchement sa préférence « pour des raisons tactiques »<sup>1916</sup>. En effet, il craint que la promotion de la capitale française ne renforce les arguments de la Belgique pour laisser à Bruxelles le siège des Communautés européennes<sup>1917</sup> et que la candidature de Florence pour accueillir l'université européenne n'en pâtisse. Les villes de Nice ou de Strasbourg seraient pour les Italiens sans doute des choix préférables<sup>1918</sup>. Pour autant, ils considèrent que la question du siège du secrétariat ne doit pas constituer un obstacle insurmontable<sup>1919</sup>.

Au cours de cette phase estivale d'élaboration, les Italiens insèrent dans leurs échanges avec les Français la question des relations avec la Grande-Bretagne. Nous avons vu précédemment qu'à Rome s'est fait sentir très tôt le désir d'informer Londres des discussions en cours et de souligner que l'organisation politique qui s'esquisse sur le continent ne serait en aucun cas animée de sentiments anti-britanniques<sup>1920</sup>. Palewski note du côté italien :

---

<sup>1911</sup> Selon le compte rendu de cette réunion, les amendements italiens sont intégrés au projet mis à l'étude (ASD, Telegrammi 1959, vol. 13 : telegramma n°17906, Parigi, 3 luglio 1959).

<sup>1912</sup> DDF, 1959, t. II, n°46 p. 122-126 : dépêche n°1177, Rome, 30 juillet 1959.

<sup>1913</sup> Bruxelles accueille provisoirement les sièges de la CEE et de l'Euratom tandis que le siège de la CECA est maintenu au Luxembourg.

<sup>1914</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 220-227, Rome, 21 février 1959.

<sup>1915</sup> DDF, 1959, t. II, n°5 p. 10-11 : note du directeur des Affaires politiques, Paris, 3 juillet 1959.

<sup>1916</sup> DDF, 1959, t. II, n°46 p. 122-126 : dépêche n°1177, Rome, 30 juillet 1959.

<sup>1917</sup> Lors des conversations entre Debré et Fanfani, au mois de janvier précédent, ce dernier a clairement signifié la volonté italienne que le siège de Bruxelles ne devienne pas définitif (DDF, 1959, t. II, n°28 p. 55-57 : compte rendu de l'entretien entre M. Debré et M. Fanfani, Paris, 15 janvier 1959).

<sup>1918</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 357.

<sup>1919</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales, vol. 187 : télégramme n°774, Rome, 23 juillet 1959.

Le point de vue est partagé par Adenauer. DDF, 1959, t. II, n°86 p. 230-231 : télégramme n°s 868-871, Rome, 26 août 1959.

<sup>1920</sup> DDF, 1959, t. II, n°5 p. 10-11 : note du directeur des Affaires politiques, Paris, 3 juillet 1959.

« La difficulté principale consiste à concilier la nécessité de cette coopération avec le désir de ne pas irriter inutilement l'Angleterre. »<sup>1921</sup>

Les perspectives politiques européennes relancent en Italie le problème de l'association de la Grande-Bretagne à la CEE qui, depuis l'échec des négociations sur la zone de libre-échange à la fin de l'année précédente, taraude les esprits. Palewski observe l'incessante pression diplomatique qu'exercent à Rome les Britanniques et que :

« L'Angleterre n'est pas sans alliés dans cette campagne. Les milieux libéraux, au sens large du mot, se montrent favorables à la recherche d'une solution qui permette de raccommoder les deux morceaux de l'OECE. »<sup>1922</sup>

Parmi les appuis que compterait la Grande-Bretagne dans les milieux influents italiens, le président de l'ENI occupe, selon l'ambassadeur, une place de choix<sup>1923</sup>. Les fronts diplomatiques se succèdent, mais la cible de varie pas, est-on tenté de dire. Mattei n'est toutefois pas seul et d'autres se manifestent plus ou moins ouvertement. Palewski rapporte que le ministre du Commerce extérieur, Rinaldo Del Bo, fait « l'apologie de la politique britannique », tout comme *l'Agenzia diplomatica* contrôlée par Fanfani<sup>1924</sup>. Ces prises de positions sont considérées comme révélatrices des tendances d'un certain nombre d'hommes politiques italiens et il ajoute :

« [elles] risquent d'impressionner certains responsables italiens, notamment au palais Chigi, et de rappeler qu'il existe une politique extérieure italienne de rechange qui serait plus orientée sur la Grande-Bretagne que sur la France »<sup>1925</sup>.

La position du ministre italien des Affaires étrangères en subirait l'influence. Celui-ci suggère ainsi à Palewski qu'il envisage plutôt une procédure souple qui permettrait aux Britanniques de participer aux consultations politiques, « non pas de plein droit, mais comme invitée et lorsque l'objet du débat le justifierait »<sup>1926</sup>. Les entretiens franco-italiens, qui se déroulent à Rambouillet le 4 septembre 1959, au lendemain de la réunion du Conseil

---

<sup>1921</sup> DDF, 1959, t. II, n°46 p. 122-126 : dépêche n°1177, Rome, 30 juillet 1959.

<sup>1922</sup> *Idem*.

<sup>1923</sup> *Idem*. Selon l'ambassade, la collusion entre les intérêts de Mattei et ceux des Britanniques se justifie du fait que la British Petroleum est la seule grande compagnie qui ait consenti traiter avec l'ENI. En outre, « le *Giorno* figure parmi les journaux qui applaudissent les plus bruyamment aux initiatives britanniques en politique étrangère : il soutient la cause des Dix-sept contre celle des Six, sous le prétexte notamment que les monopoles se constitueraient moins aisément et seraient plus faciles à combattre dans la zone de libre-échange que dans le Marché commun ».

<sup>1924</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 292 : dépêche n°1315/EU, Rome, 27 août 1959.

<sup>1925</sup> *Idem*.

<sup>1926</sup> DDF, 1959, t. II, n°46 p. 122-126 : dépêche n°1177, Rome, 30 juillet 1959.

permanent de l'OTAN à Paris, sont largement consacrés à cette question, au cours des discussions du volet européen<sup>1927</sup>.

De Gaulle tient néanmoins avant tout à souligner que, dans l'optique du voyage que doit effectuer Khrouchtchev aux États-Unis au cours du mois à venir :

« Peut-être y aura-t-il davantage de raisons pour nous de réaffirmer encore les liens entre les pays d'Europe. Les Américains ne sont certainement pas disposés à abandonner l'Europe, mais dès lors qu'ils parlent de leur côté avec les Russes, il faut que nous fassions attention. »

L'argument est ressassé. Puis évoquant « une certaine aigreur de la part de l'Angleterre », il cherche à connaître ce que ses interlocuteurs préconisent, non sans préciser que, pour sa part, s'il n'est pas question d'écarter les Britanniques, leur attitude ne doit pas empêcher de poursuivre l'unité européenne. Segni et Pella abordent la question de biais. Ils reconnaissent que le problème est, certes, politique, mais qu'il peut se régler sur le plan économique en recherchant une formule d'association entre les Six et les Sept. L'opportunité est belle pour les dirigeants italiens de faire valoir une idée qu'ils n'ont jamais abandonnée<sup>1928</sup>. À l'appui, cette fois, ils arguent du fait que l'association de la Grande-Bretagne à la CECA n'a pas posé de difficultés. Les Français ne sont pas convaincus et ils maintiennent la ligne qui les a guidés lors des négociations de 1958. Debré rappelle que la spécificité du Marché commun, c'est-à-dire la politique agricole commune, pose bien plus de problèmes. De Gaulle cherche à sortir de l'ornière en déplaçant la discussion sur le thème de l'intégration susceptible d'inquiéter plus encore les Britanniques. Puisque les Italiens sont partisans d'une conciliation avec la Grande-Bretagne, il profite de l'occasion pour les amener à abandonner définitivement leur conception intégrationniste en faveur de la seule coopération. Pella estime qu'il s'agit là d'un débat théorique que l'application complète du Marché commun permettra de dépasser. On le voit, la réunion ne permet guère d'avancer, d'autant que la suggestion française d'une plus étroite coopération avec l'Espagne rencontre les réticences italiennes et ne favorise pas le rapprochement des points de vue. À l'évidence, de part et d'autres, on ne se fait pas la même idée des relations que les Six doivent entretenir avec le reste de l'Europe. Quoi qu'il en soit, il est décidé de poursuivre sur la voie de la coopération politique en consultant les quatre autres partenaires européens lors de la prochaine réunion des affaires étrangères des Six, le 13 octobre 1959 à Bruxelles. L'essentiel est de maintenir la plate-forme de propositions franco-italiennes.

---

<sup>1927</sup> DDF, 1959, t. II, n°109 p. 296-302 : entretiens franco-italiens du 4 septembre 1959.

Il faut cependant remarquer que nous ne disposons que de la « deuxième partie » de ces entretiens. La « première partie » ne figure pas dans les dossiers de la série du secrétariat général au Quai d'Orsay. Le carton 5AG1/178 des Archives nationales qui rassemble les entretiens diplomatiques ne contient aussi que la « deuxième partie ».

<sup>1928</sup> Cette idée est déjà relevée dans le discours-programme de Segni en février de la même année. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 291 : dépêche n°321/EU, Rome, 4 février 1959.



En définitive, le récit des échanges franco-italiens qui précèdent les négociations à Six sur l'Europe politique permet de constater que si la bonne volonté, manifeste de part et d'autre, permet d'ouvrir la voie, celle-ci n'est pas totalement exempte de divergences. Les relations transatlantiques et trans-manche, ainsi que la notion d'intégration, constituent autant d'obstacles momentanément écartés, mais loin d'être définitivement levés.

Déjà, au lendemain de son séjour outre-monts, de Gaulle ne s'y trompe pas. Il écrit ainsi à Palewski, de manière quelque peu elliptique, mais qui témoigne d'un sentiment pour le moins dubitatif :

« De toute façon, rien ne fera que nous soyons différents de ce que nous sommes et qu'ils soient autres qu'ils ne sont. Mais, puisqu'il faut vivre, peut-être les rapports renouvelés nous y aideront-ils eux et nous. »<sup>1929</sup>

Pour le Général, l'optimisme est mesuré, mais l'espoir existe.

---

<sup>1929</sup> C. de GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. VIII, *op. cit.*, p. 238-239.

### III. Espoirs déçus : La France, l'Italie et l'Europe politique

---

Les négociations en vue de l'établissement d'une union politique européenne constituent, parallèlement à l'accélération du Marché commun, l'objet principal d'attention de toutes les capitales occidentales, au delà-même du continent, de la fin de l'année 1959 à la fin de l'année 1962. La trame en est bien connue, grâce notamment à l'étude de Robert Bloes<sup>1930</sup>, tout autant que la ligne suivie par la diplomatie française<sup>1931</sup>. L'analyse de la politique française à l'égard de l'Italie réclame néanmoins de revenir plus spécifiquement, à partir des travaux déjà menés et à la lumière des documents consultés, sur l'évolution des échanges franco-italiens au cours de cette période.

Nous savons que la France joue un rôle moteur et tente d'entraîner dans son sillage ses cinq partenaires au sein de la CEE. Dans cette démarche, qui suscite bien des interrogations et des suspicions, le soutien de l'Italie apparaît comme primordial et justifie qu'elle soit associée au projet, dès son ébauche. Reste à maintenir entre les deux pays une cohésion qui repose sur une assise fragile. En effet, « l'Europe des États » du général de Gaulle se concilie difficilement avec les perspectives intégrationnistes défendues en Italie, tandis que la question des relations de la « petite Europe » avec les pays tiers, en particulier anglo-saxons, fait l'objet d'interprétations différentes. Sur le premier point, l'Italie ne se raidit pas, convaincue qu'à long terme, toute avancée dans le sens du rapprochement européen peut servir la cause de l'intégration et qu'à plus court terme les propositions de général de Gaulle lui permettent de jouer un rôle égal à la France et à l'Allemagne sur le continent, ce qui renforce par là même sa position internationale<sup>1932</sup>. En revanche, sur le second point, un certain nombre d'évolutions hors de la Communauté, comme l'accession au pouvoir de Kennedy aux États-Unis et l'exposé de son « grand dessein » ou la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE, renforcent la connexité des problèmes et font peser le risque d'une désunion tant du point de vue européen que du point de vue franco-italien.

---

<sup>1930</sup> R. BLOES, *Le Plan Fouchet et les problèmes de l'union politique européenne*, Bruges, Collège de l'Europe, 1970.

<sup>1931</sup> Voir en particulier E. JOUVE, *Le général de Gaulle et la construction de l'Europe*, *op. cit.* ; P. MAILLARD, *De Gaulle et l'Europe : entre la nation et Maastricht*, Paris, Tallandier, 1995, p. 191-233 ; G.H. SOUTOU, « Le général de Gaulle et le plan Fouchet » in *De Gaulle en son siècle*, vol. V, *op. cit.*, p. 126-143 et « Le général de Gaulle, le plan Fouchet et l'Europe », *Commentaire*, n°52, hiver 1990-1991, p. 757-766 ; A. GROSSER, « La politique européenne du général de Gaulle », *op. cit.*, p. 18-28.

<sup>1932</sup> A. VARSORI, *op. cit.*, p. 146-147.

C'est donc au gré des séquences successives du projet d'union politique, qu'à notre tour, nous tenterons de « tirer le fil franco-italien de la relation de cette négociation à Six »<sup>1933</sup>.

## **A. Organisation et expérimentation de la coopération politique (octobre 1959-juillet 1961)**

Au cours de la première phase du projet d'union politique, qui s'étend de la fin de l'année 1959 au milieu de l'année 1961, se déroulent des conversations à Six qui portent à la fois sur l'organisation pratique de la coopération politique et sur une première expérimentation de cette coopération. Comme convenu au niveau franco-italien, les discussions se tiennent tout d'abord dans le cadre de réunions trimestrielles des ministres des Affaires étrangères. Puis, à partir de l'été 1960, l'engagement personnel du général de Gaulle constitue un tournant, tant sur le fond que sur la forme puisqu'à la suite de ses propositions, les échanges se poursuivent par la tenue de deux conférences au sommet entre les Six, rassemblant les chefs d'État ou de gouvernement.

### **1. La France, l'Italie et les consultations trimestrielles des six ministres des Affaires étrangères**

Français et Italiens se sont accordés sur un principe de consultation politique entre les Six qui sera soumis aux quatre autres partenaires lors de la réunion du conseil de la Communauté qui se tient le 13 octobre 1959 à Bruxelles. Il s'agit d'une part d'en adopter le principe et d'autre part d'en discuter les modalités. C'est ensuite seulement que les consultations pourront effectivement débiter.

À Bruxelles, la démarche franco-italienne est accueillie sans aucune surprise puisque, nous l'avons vu, depuis le voyage du général de Gaulle en Italie, les échanges bilatéraux se sont succédés au cours de l'été à son propos. Les autres délégations ont d'ailleurs mené en parallèle leur propre réflexion qu'elles présentent au cours de la réunion<sup>1934</sup>. Comme l'ont déjà

---

<sup>1933</sup> M. VAISSE, « De Gaulle, l'Italie et le projet d'union politique européenne, 1958-1963 », *op. cit.* Notre étude s'appuie sur les observations développées dans cet article et ne fait que les compléter.

<sup>1934</sup> Le ministre belge, Pierre Wigny a ainsi préparé un mémorandum intitulé « considération sur le développement de la coopération entre les six pays des Communautés européennes et sur leurs relations avec l'extérieur » qui dans une perspective plus large (intégrant notamment le problème des institutions et de l'accélération du Marché commun) évoque la question des consultations politiques entre les Six. Heinrich Von Brentano soumet également un document sur la question rédigée par la délégation allemande (DDF, 1959 t. II,

laissé entrevoir les échanges bilatéraux préliminaires, Pella, qui préside la séance, oriente immédiatement la discussion sur la nécessité de ne pas « constituer un groupe régional à l'intérieur de l'Alliance atlantique ». Chacun, autour de la table, soutient fermement ce point de vue et considère que les questions entrant dans les attributions de l'OTAN doivent être exclues des discussions. Couve de Murville s'emploie à persuader que les intentions françaises ne sont pas de porter atteinte à l'Alliance atlantique. Il faut néanmoins, ajoute-t-il, distinguer « le domaine proprement militaire de celui des consultations politiques », qui ne peuvent être négligées par les Six au risque de voir la portée de leur discussion très réduite. Le débat met en lumière les réticences des Belges et des Hollandais qui, en outre, se montrent peu favorables à la constitution d'un secrétariat. Pour le Quai d'Orsay, il fait peu de doute que cette posture est influencée par le gouvernement britannique<sup>1935</sup> qui, de son côté, plaide pour un renforcement de l'Union de l'Europe occidentale (UEO)<sup>1936</sup>. Pella s'efforce tout de même de souligner que le principe de consultation est retenu, « sous réserve d'en définir le contenu ». C'est à Strasbourg que se poursuivent, le 23 novembre 1959, les discussions qui aboutissent à un accord, en définissant le cadre général que l'on peut résumer ainsi : pas de substitution à l'OTAN mais les échanges pourront porter sur des problèmes traités par cette organisation, aucune atteinte portée aux relations avec la Grande-Bretagne, les réunions se tiendront tous les trois mois hors du cadre du Marché commun et de l'Euratom (les commissions seront informées dans la mesure où elles sont intéressées et invitées à faire connaître leur vues si le besoin s'en fait sentir<sup>1937</sup>). Couve de Murville propose que la première réunion se tienne à Rome, ville hautement symbolique puisque non seulement les traités communautaires y ont été signés, mais aussi que l'idée d'une coopération politique plus étroite y a été évoquée pour la première fois, lors de la visite du président français. En outre, le ministre rend ainsi hommage à l'action conciliatrice menée jusqu'alors par l'Italie. Celle-ci ne se dément pas par la suite.

Lorsque les ministres se retrouvent à Rome, les 25 et 26 janvier 1960, toutes les questions d'organisation ne sont pas réglées<sup>1938</sup>. La présidence et le lieu des réunions, le secrétariat et la préparation des travaux sont les principaux points en suspens. Il n'est pas nécessaire ici de développer ces aspects, qui ne donnent pas lieu à de profondes divergences d'appréciation. Nous retiendrons seulement que l'Italie, comme les quatre autres pays, s'oppose à la proposition initiale de la France consistant à établir un secrétariat permanent. Il

---

n°187 p. 456-461 : compte rendu par la représentation permanente de la France auprès des Communautés européennes de la réunion des ministres des Affaires étrangères du 13 octobre 1959, Bruxelles, 16 octobre 1959).

<sup>1935</sup> DDF, 1959, t. II, n°238 p. 595-596 : note de la direction d'Europe, Paris, 21 novembre 1959.

<sup>1936</sup> DDF, 1959, t. II, n°196 p. 489-490 : télégramme n°s 3147-3152, Londres, 21 octobre 1959.

<sup>1937</sup> DDF, 1959, t. II, n°257 p. 634-636 : télégramme aux représentants diplomatiques de la France à Bonn, Rome, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Paris, 28 novembre 1959.

<sup>1938</sup> DDF, 1960, t. I, n°35 p. 73-95 : consultations des ministres des Affaires étrangères des Six pays membres des Communautés européennes, Rome, 25-26 janvier 1960.

est donc décidé que le secrétariat sera assuré par l'administration du président. Celui-ci sera, en outre, le président en exercice du Conseil des Communautés, tandis que le lieu des réunions sera choisi selon un principe de rotation.

Il est plus intéressant de relever l'appui italien de circonstance à la thèse française lorsque le ministre belge relance le problème du recoupement entre les discussions des Six sur la politique internationale et l'OTAN. Pour Pella :

« La nature même des choses nous porte à des échanges de vues sur la politique étrangère. »

Il rejoint ici pleinement l'avis exprimé par Couve de Murville lors des deux précédentes rencontres, à Bruxelles et Strasbourg. Le ministre italien témoigne de la sorte de la détermination de son pays à lever les préventions susceptibles de nuire à l'avancée des travaux. Palewski note d'ailleurs, quelques jours plus tard :

« [Les Italiens] ont participé aux consultations politiques avec les Six avec une bonne volonté évidente et avec le désir de leur donner un contenu substantiel. »<sup>1939</sup>

La contribution italienne à l'établissement de l'ordre de jour de la réunion de Rome, comme des suivantes<sup>1940</sup>, constitue indiscutablement une autre satisfaction pour les Français, qui ne cessent de réclamer une mise en œuvre effective de la coopération. Parmi les différents sujets de discussion, où se mêlent des tours d'horizon de la situation politique internationale<sup>1941</sup> et les projets de coopération susceptibles de donner lieu à une coopération à Six<sup>1942</sup>, les Français sont très sensibles aux propositions italiennes concernant « les effets intérieurs de la détente sur l'opinion publique » et « l'action commune des pays de la Communauté en Amérique latine ». Outre que ces initiatives témoignent du rôle d'animateur des Italiens dans les discussions afin de leur donner un caractère concret, elles concernent des thèmes qui préoccupent également les deux pays. En effet, à Rome, Pella et Couve de Murville se rejoignent dans une même préoccupation face à la propagande à laquelle se livrent dans leurs pays des partis communistes bien implantés et en étroite relation, dans le but de stigmatiser les entraves à la détente élevées par les pays occidentaux ou encore d'assimiler détente et neutralisme<sup>1943</sup>. À la suite de la réunion, la délégation italienne fait parvenir à Paris

---

<sup>1939</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 291 : dépêche n°166/EU, Rome, 28 janvier 1960.

<sup>1940</sup> Les réunions suivantes des ministres se tiennent en 1960 à Luxembourg le 9 mai, à La Haye le 18 juillet, à Paris le 31 octobre et en 1961 à Bruxelles le 31 janvier, à Bonn le 5 mai 1961.

<sup>1941</sup> La France informe notamment ses partenaires sur la visite de Khrouchtchev en France (DDF, 1960, t. I, n°208 p. 584-602) ou de l'échec de la conférence au sommet avec l'URSS, (DDF, 1960, t. II, n°32 p. 105-116).

<sup>1942</sup> Parmi les sujets évoqués, on peut citer les relations avec les pays en voie de développement (DDF, 1960, t. I, n°35 p. 73-95 et n°208 p. 584-602), l'association des états d'outre-mer au Marché commun ou encore la demande d'adhésion de la Grèce à la CEE (DDF, 1960, t. I, n°35 p. 73-95 et t. II, n°193 p. 549-557).

<sup>1943</sup> DDF, 1960, t. I, n°35 p. 73-95 : consultations des ministres des Affaires étrangères des Six pays membres des Communautés européennes, Rome, 25-26 janvier 1960.

une proposition consistant à lancer un « appel aux représentants les plus autorisés de la presse démocratique de chacun des six pays en vue d'obtenir leur concours pour déterminer la formule la plus efficace et pour élaborer des éléments d'information »<sup>1944</sup>. Il s'agit, en fait, de mettre en place une contre-propagande, avec le soutien des journalistes afin de faire connaître plus nettement, et de manière concertée, auprès des opinions européennes, les efforts menés par les pays occidentaux en faveur d'une détente dans les rapports Est-Ouest. Lors de la réunion suivante, le projet italien est examiné. Il suscite quelques réserves de la part du Belge Wigny, notamment en ce qui concerne la sollicitation de la presse, mais néanmoins, il est décidé d'un commun accord de confier l'étude du problème à une commission rassemblant les chefs de presse et d'informations des six pays<sup>1945</sup>.

Après que son gouvernement a remis un aide-mémoire aux Cinq<sup>1946</sup>, Segni évoque, lors de la réunion Paris, le 31 octobre 1960, l'intérêt économique et politique qui s'attache pour les pays européens à resserrer leurs rapports avec l'Amérique latine<sup>1947</sup>. Il convient, selon lui, de « combattre les risques d'infiltration communiste » et « d'assister les pays de ce continent dans leur effort d'expansion économique »<sup>1948</sup>. Le ministre manifeste ici une orientation constante de la diplomatie italienne qui espère étendre son influence dans cette partie du monde, où sont installés de nombreux migrants. Le manque de moyens et la concurrence entre les puissances n'a pas toutefois, depuis la fin de la guerre, permis d'obtenir des résultats probants<sup>1949</sup>. Une collaboration européenne permettrait donc à l'Italie d'y maintenir et d'y développer ses positions. La France n'est pas moins intéressée et Couve de Murville souligne l'importance que cette question revêt à ses yeux<sup>1950</sup>. Il faut néanmoins élaborer des propositions précises, susceptibles d'être appliquées. Il est donc demandé à la délégation italienne de présenter dans ce sens un nouveau mémorandum pour la prochaine réunion à Bruxelles, le 31 janvier 1961. À ce moment, Couve de Murville se déclare favorable à

---

<sup>1944</sup> AMAE, série Z Europe, question internationales, vol. 188 : note de la délégation italienne, 28 janvier 1960.

<sup>1945</sup> DDF, 1960, t. I, n°208 p. 584-602 : deuxième conférence de consultation politique des ministres des Affaires étrangères des pays de la Communauté européenne.

<sup>1946</sup> AMAE, direction des Affaires économiques et financières, service de la coopération économique 1945-1960, vol. 634.

<sup>1947</sup> DDF, 1960, t. II, n°193 p. 549-557 : conférence des ministres des Affaires étrangères des Six du 31 octobre 1960.

<sup>1948</sup> Cette initiative s'inscrit dans un contexte marqué par les effets à travers tout le continent de la révolution cubaine et de la tension qui suit avec les États-Unis.

<sup>1949</sup> Cf. A. ALBONICO « Progetti italiano per l'America latina » in E. DI NOLFO, R.H. RAINERO, B. VIGEZZI (a cura di), *L'Italia e la politica di, Potenza in Europa (1950-1960)*, Milano, Marzorati, 1992, p. 133-139.

<sup>1950</sup> Recevant le président péruvien en février 1960, de Gaulle déclare « L'Amérique latine est le champ par excellence de nos espoirs » cité in M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, op. cit., p. 503. La tournée effectuée à travers le continent du 21 septembre au 16 octobre 1964 confirmera cet intérêt (Cf. *Espoir. Revue de la Fondation et Institut Charles de Gaulle*, n°114, janvier 1998 p. 31-52 (plusieurs articles sur le voyage) et M. TROUVÉ, « Entre spectacle et mission. Le voyage du général de Gaulle en Amérique du Sud du 21 septembre au 16 octobre 1964 », *Espoir. Revue de la Fondation et Institut Charles de Gaulle*, n°130, mars 2002, p. 121-139).

l'initiative italienne et considère les propositions du gouvernement de Rome, présentées par Carlo Russo, le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, comme fort intéressantes<sup>1951</sup>.

Les deux projets que nous venons d'évoquer indiquent que, d'une part, l'Italie entend jouer pleinement le jeu de la coopération et que, d'autre part, elle s'assure, dans ce cas, du soutien de la France, avant tout préoccupée, dans cette première phase, de donner de la consistance et une originalité aux échanges politiques européens. En ce sens, la France et l'Italie avancent de concert afin de démontrer aux plus circonspects des Six la validité du projet.

## 2. L'Italie et le plan du général de Gaulle

Le général de Gaulle voit sa conviction en une Europe politique unie renforcée à la suite de l'échec de la conférence au sommet entre les Quatre, au mois de mai 1960<sup>1952</sup>. Le 31 mai, il déclare à la radio et à la télévision :

« Sans doute, aussi, faut-il que les nations qui s'associent ne cessent pas d'être elles-mêmes et que la voie suivie soit celle d'une coopération organisée des États, en attendant d'en venir, peut-être, à une imposante confédération. »<sup>1953</sup>

Segni, qui réunit quelques jours après les représentants italiens dans les cinq capitales des pays membres de la CEE pour un tour d'horizon des questions européennes, affirme son intérêt pour ce passage de la déclaration du président français<sup>1954</sup>. Le terme de confédération lui laisse penser que de Gaulle pourrait s'engager dans une voie qui converge avec les aspirations italiennes. Celle-ci reste néanmoins à définir. En attendant, de Gaulle marque sa volonté de relancer le processus de rapprochement politique amorcé un an plus tôt.

Le Quai d'Orsay rédige une note, le 25 juillet 1960, sur le système institutionnel qui pourrait structurer cette « confédération européenne »<sup>1955</sup>. De Gaulle en tire les principaux

---

<sup>1951</sup> DDF, 1961, t. I, n°46 p. 121-137 : compte rendu de la réunion de consultation politique des ministres des Affaires étrangères des Six, Bruxelles, 31 janvier 1961.

Les propositions italiennes concernent la réunion de fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères pour envisager une politique commune ; la réalisation d'une action culturelle plus intense, plus concentrée et plus coordonnée ; l'envoi d'une mission composée d'experts des six gouvernements et de techniciens représentant l'exécutif des trois communautés économiques ; la mise au point d'un programme d'assistance technique communautaire.

<sup>1952</sup> Le 16 mai 1960, Khrouchtchev prend prétexte du survol du territoire soviétique par deux avions espions américains, dont l'un est abattu, pour faire échouer la conférence de Paris à laquelle il participe aux côtés d'Eisenhower, Macmillan et de Gaulle.

<sup>1953</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 248.

<sup>1954</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales, vol. 188 : télégramme n°s 699-702, Rome, 9 juin 1960.

<sup>1955</sup> DDF, 1960, t. II, n°44 p. 141-145 : note du Département, Paris, 25 juillet 1960.

arguments qu'il expose à Adenauer, venu lui rendre visite, les 29 et 30 juillet. Cette fois donc, le ballon d'essai n'est pas lancé de Rome mais de Rambouillet, en compagnie du chancelier allemand. Le geste n'est évidemment pas fortuit, mais il ne signifie pas pour autant que, dans la pensée du Général, l'Italie se soit effacée. Ainsi, une fois définies les grandes lignes de son projet, il dit au chancelier allemand :

« Il faudrait au moment voulu, en entretenir le gouvernement italien, malgré le fait que la situation politique en Italie soit incertaine. Eu égard à la susceptibilité de l'Italie, il convient de ne pas l'ignorer purement et simplement. Deux formules peuvent être adoptées à cet effet : ou bien le travail est d'abord mis en chantier entre la France et l'Allemagne, puis on envisage l'association avec les Italiens, ou bien c'est l'ordre inverse que l'on suit. »<sup>1956</sup>

De Gaulle semble donc à ce moment très ouvert à une association étroite de l'Italie au projet de relance. Adenauer l'est moins. Ce dernier souhaite que soient privilégiés les contacts franco-allemands et que les autres partenaires ne soient informés que plus tard. Il estime, en outre, que Fanfani, qui vient de former son gouvernement, n'est pas un « homme très sûr ». Ce manque de confiance du chancelier allemand est certes lié au fait que le cabinet Fanfani n'a pas, à ce moment encore, obtenu l'investiture du Parlement italien, mais il correspond aussi aux incertitudes que fait planer la politique d'ouverture à gauche<sup>1957</sup>. Adenauer indique à de Gaulle que, selon un aveu de Segni, seule une intervention du Vatican aurait empêché Fanfani de former un gouvernement avec les socialistes. Sans s'interroger sur le crédit à accorder à une déclaration émanant du président du Conseil déchu et opposé à l'ouverture à gauche, il lui semble bon, avant tout, dans ces conditions, d'attendre l'évolution de la situation en Italie avant de mettre Fanfani dans la confiance des discussions franco-allemandes<sup>1958</sup>. De Gaulle se laisse persuader. Dans la note manuscrite qu'il remet le 30 juillet à Adenauer et qui présente les principaux points de son projet de relance politique, il écrit ainsi :

« Tout commande que cela se fasse à partir d'un accord de la France avec l'Allemagne, auquel adhéreront tout d'abord l'Italie, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. »<sup>1959</sup>

---

<sup>1956</sup> DDF, 1960, t. II, n°54 p. 163-179 : entretiens franco-allemands de Rambouillet, 29-30 juillet 1960.

<sup>1957</sup> C'est la raison pour laquelle le général de Gaulle parle d'une « situation politique de l'Italie incertaine ».

<sup>1958</sup> Adenauer remarque cependant non sans ironie : « L'ambassadeur d'Italie à Bonn, M. Quaroni, a déjà donné tout le programme de nos conversations de ce jour à mon secrétaire d'État. Ceci prouve qu'il a beaucoup d'imagination, mais aussi qu'il n'est pas trop mal informé. »

<sup>1959</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. VIII, *op. cit.*, p. 382-383.

Dans ce document, il écrit notamment que :

- Les organismes « supranationaux » seront réformés, subordonnés aux gouvernements.
- L'Alliance atlantique doit être fondée sur de nouvelles bases.



Le cœur du dispositif gaullien est désormais franco-allemand. Force est de constater que l'Italie, placée, un an plus tôt, dans le premier cercle des intimes invités à collaborer aux réflexions liminaires, se voit rétrogradé d'un rang. De Gaulle, qui prévoit des « réunions régulières à l'échelon suprême », rappelle tout de même à Adenauer :

« On pourrait, auparavant, consulter les Italiens, les Hollandais, les Belges et les Luxembourgeois, ne serait-ce que par déférence à leur égard. »<sup>1960</sup>

On ne cache d'ailleurs pas, à Rome, que l'on aimerait en savoir davantage sur les entretiens franco-allemands de Rambouillet<sup>1961</sup>. Fanfani multiplie les contacts avec les autres partenaires européens. Comme toujours dans pareil cas, les Italiens sont plus enclins à se tourner vers Londres. Dans son discours d'investiture, le 3 août 1960, Fanfani se déclare favorable à un rapprochement entre les pays du Marché commun et la Grande-Bretagne<sup>1962</sup> tandis que Edward Heath, chargé des questions européennes dans le cabinet britannique, est reçu le 23 août par Segni, devenu ministre des Affaires étrangères<sup>1963</sup>. Les dirigeants italiens se tournent également vers les pays du Benelux, eux-aussi non consultés directement jusqu'alors sur le plan de Gaulle. À la suite d'un échange de vues avec le ministre belge des Affaires étrangères, le 30 août, Fanfani et Segni se déclarent, comme leur hôte, « insuffisamment éclairés »<sup>1964</sup>. Trois jours plus tôt, Fanfani dément néanmoins devant Palewski les intentions que lui prête la presse transalpine de vouloir prendre la tête d'un « syndicat des mécontents »<sup>1965</sup>.

Le choix du général de Gaulle, de maintenir la discrétion, en particulier vis-à-vis des opinions, contribue vraisemblablement à créer un sentiment passager de malaise à Rome. Toutefois, des éléments d'informations parviennent dans la capitale italienne. De premières observations sont formulées dans le courant de l'été. Ainsi, au-delà de l'habituelle préoccupation de ne pas nuire à l'Alliance atlantique ou aux relations avec la Grande-Bretagne, la proposition de référendum est accueillie avec une grande réserve. Le gouvernement italien craint un résultat négatif, compte tenu du poids de l'électorat communiste et du vote défavorable de la fraction la plus intégrationniste de la Démocratie

- 
- Les réunions « responsables suprêmes » doivent être périodique.
  - Des commissions communes et permanentes de fonctionnaires et d'experts dans le domaine politique, économique, culturel et de la défense seront mises en place.
  - Une assemblée consultative composée de délégations des Parlements nationaux sera constituée.
  - Un référendum populaire pour ratifier l'organisation de l'Europe serait nécessaire.

<sup>1960</sup> DDF, 1960, t. II, n°54 p. 163-179 : entretiens franco-allemands de Rambouillet, 29-30 juillet 1960.

<sup>1961</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 291 : télégramme n°s 907-911, Rome, 3 août 1960.

<sup>1962</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 291 : télégramme n°901, Rome, 3 août 1960.

<sup>1963</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 292 : télégramme n°s 989-991, Rome, 24 août 1960.

L'ambassade note toutefois qu'après ces conversations Segni se montre « pessimiste quant à la possibilité de jeter un pont véritable entre les Six et les Sept ».

<sup>1964</sup> DDF, 1960, t. II, n°94, p. 270-271 : télégramme n°s 1329-1335, Bruxelles, 2 septembre 1960.

<sup>1965</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n°s 1001-1006, Rome, 27 août 1960.

chrétienne<sup>1966</sup>. Ces observations sont communiquées le 2 septembre 1960 à Adenauer, que Fanfani et Segni rencontrent à Varèse, où le chancelier passe ses vacances. Enfin, les dirigeants italiens se rendent le lendemain en France, où de Gaulle, qui vient de recevoir les dirigeants néerlandais<sup>1967</sup>, les accueille à Rambouillet. On voit que, conformément au souhait exprimé lors de la rencontre avec Adenauer, de Gaulle cherche à maintenir un étroit contact avec tous les pays de la Communauté. Bien que nous ne disposions que d'un bref compte rendu de ces entretiens, il apparaît que les Italiens renouvellent leurs observations et que, de leur côté, de Gaulle et Couve de Murville réitèrent leur attachement à l'Alliance atlantique et leur désir de ne pas fermer totalement la porte à une éventuelle participation britannique<sup>1968</sup>. Ces entretiens ne contribuent donc pas à de grandes avancées. Les bonnes intentions cachent mal les divergences. Fanfani l'avoue implicitement devant des journalistes auxquels il déclare, avant de quitter Paris :

« Lorsqu'une certaine identité de vues se manifestera, les chefs de gouvernement se rencontreront de nouveau. Français et Italiens sont convenus de poursuivre par la voie diplomatique leurs échanges de vues afin d'aboutir à des conclusions constructives. »<sup>1969</sup>

Fanfani est d'ailleurs tenu, à la demande du général de Gaulle, à une certaine discrétion sur le fond des négociations. En le conformant à la « loi du silence », le président français se doute-t-il qu'il va mettre en difficulté son interlocuteur italien et le conduire à un certain raidissement ? C'est pourtant ce qui ne manque pas de se produire. En effet, le lendemain, le 5 septembre, sans qu'il en ait prévenu, semble-t-il, ses partenaires, de Gaulle expose au grand jour son plan pour l'Europe dans une conférence de presse<sup>1970</sup>. Il y ajoute sa conception d'une Alliance atlantique rénovée tournant le dos à l'intégration. Sur la forme comme sur le fond, notamment en ce qui concerne la réforme de l'OTAN, ses déclarations tendent à fragiliser le cabinet Fanfani<sup>1971</sup>. En effet, effectuées au lendemain de la visite du chef de gouvernement à Paris, alors que celui-ci n'en a pas dit mot, elles laissent à penser, dans une partie de l'opinion ainsi que chez les sociaux-démocrates, membres de la majorité gouvernementale, que Fanfani n'a pas été consulté<sup>1972</sup> ou que, dans le cas contraire, il souscrit pleinement aux vues

---

<sup>1966</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales, vol. 169 : note du Département, Paris, 10 août 1960.

<sup>1967</sup> DDF, 1960, t. II, n°91, p. 259-262 : entretiens franco-néerlandais tenus à l'Élysée, le 31 août 1960.

<sup>1968</sup> DDF, 1960, t. II, n°97, p. 275-277 : entretiens franco-italiens de Rambouillet, 3 septembre 1960.

<sup>1969</sup> *Le Monde*, 4-5 septembre 1960.

<sup>1970</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 256-267.

<sup>1971</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales, vol. 171 : télégramme n°s 1058-1060, Rome, 12 septembre 1960.

<sup>1972</sup> Sur ce point, le président du Conseil et son ministre des Affaires étrangères divergent. Fanfani déclare à Palewski lors du dîner de clôture des Jeux Olympiques de Rome qu'il n'a pas été surpris par les déclarations effectuées par de Gaulle au cours de cette conférence de presse (AMAE, série Z Europe, questions internationales, vol. 171 : télégramme n°s 1058-1060, Rome, 12 septembre 1960). Segni déclare, pour sa part, au secrétaire d'État américain qu'il a été très surpris par les références faites au cours de la conférence de presse à des sujets qui n'ont pas été abordés au cours des entretiens franco-italiens (FRUS, 1958-1960, vol. VII. Part. II : memorandum of conversation, New York, september 26, 1960, p. 610-614). Sont en cause la réforme de

gaulliennes sur l'inanité politique des organismes supranationaux et sur l'abandon d'une défense intégrée.

Le Conseil des ministres, réuni à la mi-septembre, qui devait, selon ce que Fanfani avait indiqué à de Gaulle, approuver ostensiblement les propositions françaises comme base de négociations, se voit contraint de formuler une mise au point solennelle sur la solidarité atlantique et le respect des institutions communautaires qui, ensembles, forment le cadre de la coopération politique européenne<sup>1973</sup>. Pour les correspondants de l'ambassade au palais Chigi, le communiqué de la présidence du Conseil doit être considéré comme une voie médiane entre l'expression publique des réserves italiennes à l'égard des propositions françaises, « qui aurait donné à la discussion une allure polémique », et le silence, qui aurait eu valeur d'une « approbation sans nuance »<sup>1974</sup>. Les diplomates français savent que les principales réserves portent sur les critiques adressées par de Gaulle au principe de défense intégrée, auquel demeure attachée l'Italie, ainsi que sur le problème récurrent du secrétariat, pour lequel les Italiens préféreraient une solution plus souple<sup>1975</sup>.

Observé au travers du prisme des relations franco-italiennes, le plan de relance de la coopération politique européenne proposé par le général de Gaulle n'apparaît pas comme une opération pleinement réussie. La méthode de consultation employée, privilégiant, au moins dans le premier contact, l'Allemagne, ravive du côté italien les craintes de la mise en place d'un axe Paris-Bonn. Mais, au-delà des sensibilités, les propositions françaises heurtent les principes fondamentaux de la politique étrangère italiennes. L'idée d'une conférence au sommet des Six est toutefois acceptée afin d'éviter toute rupture.

### **3. Les conférences au sommet : la France en quête du soutien italien**

Comme le remarque Robert Bloes, la préparation de la conférence au sommet donne lieu à une véritable « offensive diplomatique »<sup>1976</sup>. Au cours des rencontres bilatérales entre

---

l'OTAN et la défense européenne qui, effectivement, d'après le compte rendu dans les archives diplomatiques françaises, n'ont donné lieu à aucun échange.

<sup>1973</sup> AMAE, série Z Europe, questions internationales, vol. 171 : télégramme n<sup>os</sup> 1065-1070, Rome, 14 septembre 1960.

<sup>1974</sup> *Idem.*

<sup>1975</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : télégramme n<sup>os</sup> 1107-1111, Rome, 12 septembre 1960.

Rappelons que de Gaulle penche pour un secrétariat permanent. Au cours de l'été, déjà, Grazzi appelle à la prudence sur cette question pour laquelle les six ministres des Affaires étrangères ne sont pas parvenus à un accord. Il dit à Palewski : « Le secrétariat politique se fera par la force des choses, comme une conséquence de cette collaboration. Il ne faudrait pas trop insister pour qu'il la précède » (DDF, 1960, t. II, n<sup>o</sup> 16 p. 56-57 : télégramme n<sup>os</sup> 809-813, Rome, 9 juillet 1960). En septembre, le secrétaire général du palais Chigi indique que les faveurs du gouvernement italien se porte sur un secrétariat itinérant.

<sup>1976</sup> R. BLOES, *op. cit.*, p. 119.

les Six, qui se succèdent, chacun rencontre l'autre pour s'informer de ses intentions. De Gaulle est bien conscient que ses idées ont suscité une certaine défiance. Le bon déroulement de la réunion prévue à Paris au mois de décembre 1960 réclame donc, avant tout, l'apaisement. Il écrit à son Premier ministre le 30 septembre :

« Gardons-nous de jeter maintenant de l'huile sur le feu qui est allumé. Pour le moment, tenons-en nous au foyer, plutôt que de tenter un brasier. »<sup>1977</sup>

C'est dans cette perspective que Debré se rend à Rome en compagnie de Couve de Murville, le 26 novembre. La position habituellement modérée de l'Italie, en dépit des divergences, pourrait s'avérer d'un précieux soutien dans la partie qui s'annonce serrée à Paris, en particulier avec les Belges et les Néerlandais. Selon Debré, les projets français « ont en effet donné lieu à beaucoup d'idées fausses et d'interprétations inexactes »<sup>1978</sup>. Afin de s'attirer les faveurs de son interlocuteur, il use de plusieurs arguments. Tout d'abord, il rappelle que la France a toujours été soucieuse d'informer l'Italie de ses initiatives, que ce soit à Rome, en juin 1959, ou plus récemment à Rambouillet, au début du mois de septembre. Puis, il recadre la discussion sur un point qui est jugé essentiel pour la France et qui apparaît plus consensuel entre les deux pays : la réunion régulière des responsables gouvernementaux. Enfin, il ajoute :

« L'intimité des relations franco-italiennes est essentielle au succès de ce projet. Non seulement nos relations sont très anciennes, mais nous avons en commun des intérêts et des vues en ce qui concerne des questions telles que l'évolution de l'Afrique ou la situation en Méditerranée. Nous pouvons et nous devons en discuter nos conclusions à ceux qui de nos alliés qui connaissent ces questions moins bien que nous. J'attache donc à nos bons rapports, vous le voyez, une importance non seulement sentimentale, mais aussi politique. »<sup>1979</sup>

Voilà qui est habilement présenté et qui joue fort bien sur la corde sensible méditerranéenne. À cela, Fanfani répond en soulignant les présupposés de la position de son pays :

« Depuis la Libération, la politique italienne suit des lignes constantes. La première de ces lignes, c'est l'amitié avec la France. Rien à cet égard n'a changé. Nous pensons que l'amitié avec la France peut nous aider à réaliser les autres objectifs fondamentaux de

---

<sup>1977</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. VIII, *op. cit.*, p. 398-399.

<sup>1978</sup> DDF, 1960, t. II, n°232 p. 640-645 : entretiens franco-italiens, Rome, 26 novembre 1960.

<sup>1979</sup> *Idem.*

notre politique. Notre seconde préoccupation essentielle consiste à réaliser l'unité de l'Europe et à renforcer l'Alliance atlantique. »<sup>1980</sup>

Et il évoque à nouveau son espoir, à la suite des récentes conversations italo-britanniques<sup>1981</sup>, de surmonter les difficultés entre les Six et les Sept, que la création de l'AELE a aggravées<sup>1982</sup>. Dans ce balancement de la politique étrangère transalpine, la principale pierre d'achoppement entre Français et Italiens réside dans le danger de « fractionnisme » que feraient courir les idées du général de Gaulle en matière de défense<sup>1983</sup>. Selon Fanfani, il faut « éviter que les Six ne donnent l'impression de vouloir créer leur propre organisation dans l'Alliance ».

Le communiqué final de la visite de Debré et Couve de Murville, au cours de laquelle ils rencontrent également le président Gronchi<sup>1984</sup>, témoigne néanmoins du souci partagé de mettre en avant les lignes de convergence afin de créer des conditions favorables à la prochaine conférence au sommet. Il y est dit que :

« Les hommes d'État français et italiens ont reconnu la nécessité de renforcer l'entente politique qui existe entre les pays européens, spécialement entre les membres de la Communauté économique européenne. »<sup>1985</sup>

Cette déclaration s'adresse autant aux autres acteurs des négociations qu'à l'opinion publique que l'on souhaite, de part et d'autre des Alpes, voir jouer le rôle d'une force de pression positive<sup>1986</sup>. Le Premier ministre français profite d'ailleurs de sa présence à Rome

---

<sup>1980</sup> *Idem.*

<sup>1981</sup> À l'occasion de la visite à Rome de Macmillan et de Lord Home les 21 et 22 novembre.

<sup>1982</sup> À la suite de l'échec des négociations sur la zone de libre-échange à onze, les Britanniques ont pris l'initiative d'établir un ensemble de ce type à sept. L'Association européenne de libre-échange (AELE) est créée par la convention de Stockholm du 4 janvier 1960 et entre en vigueur le 3 mai. Cf. P. GERBET, *op. cit.*, p. 205-207.

<sup>1983</sup> Il est intéressant de signaler ici une note du chef de d'état-major particulier adressée au secrétaire général de l'Élysée, le 12 septembre 1960 (AN, 5AG1/245). Dans ce document, le général Olié estime que pour vaincre les réticences face au directoire à trois et de donner plus de poids à la France au sein de l'OTAN il serait « bon de promettre une large place à l'Allemagne et, dans une moindre mesure, à l'Italie dans la stratégie européenne ».

<sup>1984</sup> Dans ses mémoires Michel Debré, qui ne raconte pas le détail de ses entretiens, ni même l'objet de sa visite, préférant évoquer les sentiments que lui procure la traversée de Rome (cf. chapitre IV) écrit toutefois à propos de ses interlocuteurs (en y ajoutant les noms des personnalités qu'il a rencontré à d'autres moments) : « Fanfani, Aldo Moro, Segni, Pella, Colombo, sans oublier le président Gronchi qui le reçoit au Quirinal, sont tous intelligents mais tous préoccupés de combinaisons de politique intérieure qui ne les empêchent en aucune façon de défendre avec habileté les intérêts d'une nation, laquelle grandit d'elle-même, au moins dans le commerce et l'industrie ». (M. DEBRÉ, *Gouverner...*, *op. cit.*, p. 397). Notons le « au moins » qui en dit long sur la représentation de la position politique de l'Italie sur la scène internationale.

<sup>1985</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 12 : télégramme n°1321, Rome, 26 novembre 1960.

<sup>1986</sup> *Le Monde* n'est pas convaincu de l'efficacité de la démarche. On peut lire le 29 novembre dans le « Le bulletin de l'étranger » : « Ce qui frappe surtout dans le communiqué publié samedi après-midi à l'issue des entretiens de MM. Debré et Couve de Murville à Rome, c'est sa banalité. Les experts auxquels est confiée la tâche de rédiger ces documents devraient réviser leurs méthodes s'ils désirent intéresser l'opinion aux conversations dont ils sont censés résumer les conclusions. »

pour accorder un entretien à la télévision italienne – une première dans l’histoire des relations entre les deux pays – au cours duquel il défend ardemment la nécessité d’une solidarité politique européenne renforcée afin, dit-il, de s’opposer à la menace soviétique<sup>1987</sup>.

À la veille de la conférence de Paris, le résultat de la visite paraît donc bénéfique. L’ambassade relève un article de la revue *Esteri*, « rédigé par les services de la Farnesina », qui, bien que rappelant les points discordants, notamment sur celui concernant le secrétariat permanent, souligne par sa tonalité les bonnes dispositions italiennes<sup>1988</sup>. Le Quai d’Orsay observe pour sa part que les Italiens sont disposés à « s’entremettre de façon utile »<sup>1989</sup>.

Il faudra cependant attendre encore quelque temps pour que la conférence au sommet se tienne. Un problème de santé du chancelier Adenauer contraint, en effet, à un report. Le délai qui est ainsi accordé est utilisé à la poursuite de la préparation diplomatique de la rencontre. Le général de Gaulle reçoit à ce moment le renfort inattendu de Jean Monnet, qui symbolise l’opposition aux conceptions gaullistes de l’Europe<sup>1990</sup>. L’instigateur du Comité d’action pour les États-Unis d’Europe estime que la confédération européenne, telle qu’elle est envisagée par de Gaulle, moyennant quelques amendements, peut constituer une base solide à une plus grande intégration. Il s’engage donc à faire accepter ce projet par les autres partenaires<sup>1991</sup>. Faute de documents, on ne sait pas précisément quelle est la nature exacte de son action envers l’Italie. Mais c’est un pays qu’il connaît très bien pour y avoir effectué de nombreux séjours – il a épousé une Italienne – et dans lequel il entretient de très nombreuses relations amicales dans les milieux politiques et diplomatiques<sup>1992</sup>. Ses contacts, ainsi que la position qu’il défend, qui, en fait, n’est pas si éloignée de celle du gouvernement italien, assure certainement une bonne audience à ses démarches. Il est donc peu douteux qu’il serve la diplomatie officielle française en maintenant les Italiens dans un préjugé favorable. De Gaulle s’y emploie également en faisant parvenir un message personnel à Fanfani. Il tient en particulier, par ce geste, à démontrer une nouvelle fois que sa position sur les relations avec la Grande-Bretagne est plus ouverte qu’on veut bien le dire, notamment à Rome. En effet, l’objet du message est de faire part au président du Conseil, « sans attendre [notre] prochaine réunion » et « connaissant [vos] propres manière de voir à ce sujet », des sentiments que lui

---

<sup>1987</sup> *Le Monde*, 29 novembre 1960.

<sup>1988</sup> AMAE, série Z Europe, question internationales, vol. 188 : télégramme n<sup>os</sup> 1324-1326, Rome, 1<sup>er</sup> décembre 1960.

<sup>1989</sup> DDF, 1960, t. II, n<sup>o</sup>241 p. 662-665 : note de la direction d’Europe, Paris, 30 novembre 1960.

<sup>1990</sup> P. DE LA GORCE, *De Gaulle, op. cit.*, p. 1102.

<sup>1991</sup> J. MONNET, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1970, p. 509-510.

<sup>1992</sup> Jean Monnet entretient notamment de bonnes relations avec des diplomates influents parmi lesquels les anciens ambassadeurs italiens à Paris, Pietro Quaroni et Attilio Catani. À Rome, il fréquente des personnalités politiques de tout bord : le libéral Giovanni Malagodi, le républicain Ugo La Malfa, le social-démocrate Giuseppe Saragat, le socialiste Pietro Nenni ou encore le président du Conseil, Fanfani, membre du Comité d’action pour les États-Unis d’Europe. Cf. J. ROUSSEL, *Jean Monnet*, Paris, Fayard, 1996, p. 588 ; 696-697 ; 789-790.

ont inspiré sa récente rencontre avec Macmillan, chez qui il a trouvé « des dispositions sensiblement plus coopératives »<sup>1993</sup>. Fanfani apprécie cette « nouvelle preuve d'amitié à l'égard du gouvernement italien » et indique que c'est avec confiance qu'il aborde la rencontre au sommet qui « aura pour effet de marquer des progrès dans le développement de la mission qui appartient à l'Europe »<sup>1994</sup>.

Reste à mesurer les effets de cette diplomatie de ménagement lors de la conférence au sommet des Six, qui s'ouvre finalement à Paris le 10 février 1961. De Gaulle y présente à nouveau le plan français. Constatant qu'il existe politiquement un vide en Europe, Fanfani manifeste son désir d'aller de l'avant<sup>1995</sup> et signale « sans insister » son intérêt pour le problème des rapports avec la Grande-Bretagne<sup>1996</sup>. À quelques nuances près, la position est partagée par ses homologues belge, luxembourgeois et allemand. En revanche, les objections hollandaises concernant l'exclusion de la Grande-Bretagne donnent une tournure moins consensuelle aux discussions. Luns maintient en effet une position rigide qui empêche la rédaction d'un communiqué contenant des perspectives concrètes à la coopération politique. Face à cette situation de blocage, le chancelier Adenauer fulmine et Fanfani se serait, selon le commentaire de l'époque, montré pressant<sup>1997</sup>. Quoi qu'il en soit, le spectre de l'échec plane sur la rencontre. La délégation italienne fournit alors de nombreux efforts pour parvenir à un compromis<sup>1998</sup>. Finalement, le texte adopté ne fait plus référence à la périodicité des conférences intergouvernementales ; il n'est plus question des problèmes de défense et le champ de la coopération n'est pas précisé. Le projet français est donc largement amputé. Les Italiens pourraient être considérés comme en partie responsables, coupables de ne pas l'avoir soutenu aussi fermement que les Allemands<sup>1999</sup>. On peut tout autant leur rendre hommage pour leur action, dans la mesure où elle permet la poursuite des travaux, dont on a pu envisager l'interruption définitive. Il est, en effet, décidé de se réunir à nouveau à Bonn au mois de mai et de mettre en place une commission chargée, selon le communiqué, « de présenter à la prochaine session des propositions concrètes concernant les réunions des chefs d'État ou de gouvernement »<sup>2000</sup>.

---

<sup>1993</sup> DDF, 1961, t. I, n°47, p. 137-138 : télégramme n°s 314-317, Paris, 3 février 1961. la rencontre avec Macmillan se déroule à Rambouillet le 28 janvier.

<sup>1994</sup> AN, 5AG1/179 : lettre de M. Fanfani, Rome, 4 février 1961.

<sup>1995</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 361.

<sup>1996</sup> DDF, 1961, t. I, n°65 p. 192-193 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Washington, Londres, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Bonn, Rome, n°s 2533-2540 ; 2282-2289 ; 583-590 ; 770-777 ; 315-322 ; 406-413, Paris, 14 février 1961.

<sup>1997</sup> *L'Année politique 1961*, p. 386.

<sup>1998</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 362 et R. BLOES, *op. cit.*, p. 133. .

<sup>1999</sup> M. VAÏSSE, « De Gaulle, l'Italie et le projet d'union politique européenne », *op. cit.*

<sup>2000</sup> Cité in R. BLOES, *op. cit.*, p. 138.

La commission d'étude se met au travail sous la présidence du Français Christian Fouchet, jusqu'alors ambassadeur de France au Danemark. Le représentant italien est le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères Attilio Cattani, très apprécié des diplomates français<sup>2001</sup>. Les discussions au sein de la commission se révèlent difficiles, compte tenu de l'intransigeance des Néerlandais. Selon Fouchet :

« Bien que soupçonneuse vis-à-vis de la France, l'Italie n'en désirait pas moins le succès de nos travaux »<sup>2002</sup>.

Le contexte international, marqué par la relance brutale par l'URSS de l'affaire de Berlin, rend indispensable la manifestation d'une solidarité européenne et par conséquent interdit tout échec retentissant. Malgré cela, faute d'une entente permettant à la commission d'élaborer un document, la conférence est reportée au 18 juillet 1961, après une ultime réunion des ministres des Affaires étrangères le 10 juillet. Les Italiens sont, une fois encore, à l'origine du texte qui sert de compromis<sup>2003</sup>. Fanfani est d'ailleurs chargé à Bad Godesberg, lieu de la conférence près de Bonn, d'introduire la discussion sur le thème de la coopération politique<sup>2004</sup>. La réunion confirme le maintien de l'opposition de Luns et la rédaction du communiqué final fait l'objet d'âpres discussions. Français et Italiens, aux côtés des Allemands, suivent la même ligne, celle du progrès. Seule la question de l'université européenne donne lieu à un échange discordant entre de Gaulle et Fanfani<sup>2005</sup>. Finalement une déclaration commune est adoptée dans laquelle est mentionné un appel à l'union politique, la référence à l'Alliance atlantique et aux Communautés européennes. La « déclaration de Bad Godesberg » institue, en outre, les réunions à intervalles réguliers et charge la commission Fouchet de présenter des propositions visant à donner un caractère statutaire à cette union.

## **B. Quelle union politique ? (1961-1962)**

Dans le cadre de la commission d'étude, la France soumet à ses partenaires, au mois d'octobre 1961, un premier plan d'union politique, puis un second en janvier 1962. Les plans « Fouchet I » et « Fouchet II », selon la terminologie couramment retenue, se présentent comme des condensés de la pensée gaullienne sur l'Europe<sup>2006</sup>. Ils se distinguent dans la forme par les possibilités d'ouverture qu'offre le premier, notamment dans le respect de l'Alliance

---

<sup>2001</sup> Christian Fouchet le considère comme la personnalité la plus marquante de la commission. « L'esprit était aussi vif que le monocle étincelant » (C. FOUCHET, *Au service du général de Gaulle. Mémoires d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Plon, 1971, p. 196).

<sup>2002</sup> *Ibid.*, p. 197.

<sup>2003</sup> R. BLOES, *op. cit.*, p. 148.

<sup>2004</sup> DDF, 1961, t. II, n°36 p. 105-125 : compte rendu de la réunion des chefs d'État ou de gouvernement des Six, Bonn, 18 juillet 1961.

<sup>2005</sup> Cf. chapitre VII (II. A. 1).

<sup>2006</sup> Les textes de ces deux plans sont reproduits en annexe par R. BLOES, *op. cit.*, p. 487-497.



atlantique et des communautés et même sur la question de l'Assemblée européenne, tandis que le second est davantage marqué par une forme de raidissement. L'attitude de l'Italie est dictée par cette évolution, mais pas seulement. Elle est également liée à l'opposition systématique des Pays-Bas, rejoints par la Belgique, qui refusent de poursuivre plus avant tant que la Grande-Bretagne n'est pas associée aux négociations. La rupture paraît donc inévitable. L'Italie choisit, une fois encore, de se poser en intermédiaire entre la France et l'Allemagne d'une part et les pays du Benelux de l'autre. La France non seulement accepte, mais soutient l'entreprise de médiation italienne. Néanmoins, la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun ainsi que, dans une certaine mesure, l'orientation de la nouvelle administration américaine, provoquent un ensemble d'interférences qui rendent impossible le rapprochement des positions. Dans ces conditions, la France envisage un accord plus restreint avec l'Allemagne, mais aussi l'Italie.

## **1. L'Italie et les plans Fouchet**

Il ne nous appartient pas ici de revenir sur les raisons qui ont motivé les modifications du plan français entre novembre 1961 et janvier 1962. Nous nous contenterons de souligner d'emblée que celles-ci se sont effectuées sans consultation préalable des autres partenaires, pour ensuite en examiner les effets immédiats sur une coopération franco-italienne que le plan « Fouchet I » paraît confirmer.

### **a) Le plan « Fouchet I » : l'accueil favorable des Italiens**

Lors de la réunion de la commission d'étude du 19 octobre 1961, la délégation française dépose un projet d'union des États. Le texte mentionne « l'adoption d'une politique étrangère commune » et d'une « politique commune de défense ». Il prévoit au niveau des institutions : un Conseil qui réunirait tous les quatre mois les chefs d'État ou de gouvernement et dans l'intervalle les ministres des Affaires étrangères ; une Assemblée parlementaire européenne, déjà prévue par les traités de Rome ; une Commission politique européenne, formée de diplomates, qui siègerait à Paris. Enfin, il est stipulé qu'une révision visant à renforcer l'union politique serait envisagé trois ans après l'entrée en vigueur de l'Union. À l'exception de la délégation néerlandaise, le projet est bien accueilli. Ce qui n'empêche pas de premières observations<sup>2007</sup>. Celles qui sont formulées par Cattani retiennent le plus l'attention du Quai d'Orsay. On note, en effet, que le représentant italien soulève immédiatement la question de l'Assemblée, institution qu'il souhaite voir « conserver pour un certain temps ses caractères actuels » et il ajoute que « ses pouvoirs pourraient être renforcés ». Les Italiens feront, par la

---

<sup>2007</sup> DDF, 1961, t. II, n°145 p. 526-529 : note de la sous-direction d'Europe occidentale, Paris, 20 octobre 1961.

suite, de la définition du rôle et des modes de fonctionnement de l'Assemblée un objet constant d'une discussion qui, sur le fond, pose l'épineux problème de la supranationalité. On relève, par ailleurs, à Paris l'intérêt de Cattani pour la politique commune de défense pour laquelle il suggère que le texte intègre des dispositions plus précises.

La réunion suivante de la commission, le 10 novembre 1961, confirme la position favorable de l'Italie ainsi que de l'Allemagne et du Luxembourg<sup>2008</sup>. Les délégations, qui ont depuis la réunion précédente consulté leurs gouvernements, présentent certaines suggestions, cette fois plus précises, afin d'apporter quelques modifications au plan français. Cattani manifeste encore le zèle de l'Italie à participer au processus d'élaboration. Il revient sur l'Assemblée parlementaire pour réclamer, en association avec le représentant allemand, qu'elle puisse discuter d'un rapport annuel du Conseil, en présence des ministres des Affaires étrangères. Il suggère en outre qu'elle vote le budget de l'Union, ainsi que celui de la défense commune. Cattani estime par ailleurs qu'il est nécessaire d'instituer un secrétariat, car la Commission doit plutôt être considérée comme un organe subsidiaire du Conseil. La délégation française choisit de ne pas ouvrir le débat et accepte d'intégrer les observations italiennes et celles des autres délégations dans le document de travail qui doit être présenté lors de la prochaine réunion. Il est enfin à noter qu'au cours des discussions, qui n'ont pas manqué d'aborder le problème de l'intégration de la Grande-Bretagne au processus d'union politique<sup>2009</sup>, les Italiens, comme les Allemands et les Luxembourgeois, ne souhaitent pas que cette participation constitue un préalable.

La question occupe une grande partie de la réunion des ministres des Affaires étrangères qui se tient au Quai d'Orsay, le 15 décembre 1961<sup>2010</sup>. Spaak, le ministre belge, demande si les nouveaux membres de la Communauté doivent obligatoirement adhérer à l'Union politique car selon lui, si cette obligation est imposée, il faut associer et informer les pays candidats des travaux des Six<sup>2011</sup>. Le lien étant reconnu entre l'adhésion à la CEE et à l'Union politique par les ministres français, allemand, italien et luxembourgeois, il s'agit donc d'en tirer l'inévitable conséquence, selon Spaak et Luns : il faut informer la Grande-Bretagne. Couve de Murville s'y oppose, les autres le suivent.

---

<sup>2008</sup> DDF, 1961, t. II, n°173 p. 587-589 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Rome, Bonn, Luxembourg, La Haye, Bruxelles, Copenhague, Londres, Washington, n°s 3538-3549 ; 7355-7366 ; 457 ; 2418-2429 ; 3489-3500 ; 658-669 ; 16626-16637 ; 18547-18558, Paris, 14 novembre 1961.

<sup>2009</sup> Il est important de rappeler que la Grande-Bretagne a déposé le 9 août sa demande officielle d'adhésion à la CEE. Les négociations avec les Six débutent à Bruxelles le 8 novembre.

<sup>2010</sup> DDF, 1961, t. II, n°227 p. 768-770 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Rome, Bonn, Luxembourg, La Haye, Bruxelles, Copenhague, Londres, Washington, Berne, Stockholm, Vienne, n°s 83-8395 ; 3977-3889 ; 4036-4048 ; 495 ; 2767-2779 ; 24026-24038 ; 18573-18585 ; 1610-1622 ; 878-890 ; 528-540 ; 815-827, Paris, 20 décembre 1961.

<sup>2011</sup> À ce moment, outre la Grande-Bretagne, seul le Danemark a posé officiellement sa candidature, le 10 août 1961. Les ministres discutent toutefois aussi des demandes d'associations à la CEE déposées le 12 décembre par l'Autriche et le jour même, le 15 décembre, par la Suède et la Suisse. Il est convenu que concernant ces trois États neutres, il ne pourraient être envisagé de les faire souscrire aux objectifs politiques.

L'attitude italienne paraît donc, au regard du projet français, constructive. En cette fin d'année, le Quai d'Orsay reste néanmoins prudent :

« Il ne faut pas exclure que l'Italie et le Luxembourg continuent à s'efforcer de faire prévaloir leurs conceptions en matière d'unification européenne. La première fera état de ses difficultés intérieures et de l'obligation où se trouverait le gouvernement de M. Fanfani de donner satisfactions aux tendances européennes de l'opinion publique et parlementaire européenne »<sup>2012</sup>.

Au cœur de la réflexion de la diplomatie française se trouvent les incertitudes que laisse planer sur la conduite gouvernementale l'éventualité d'une « ouverture à gauche ». L'inquiétude ne réside pas tant dans la concrétisation d'une telle politique, qui paraît inéluctable depuis que Kennedy et le pape Jean XXIII ont levé leur veto<sup>2013</sup>, que dans les conditions tumultueuses pour y parvenir. En effet, Fanfani, qui en est partisan, doit composer avec de fortes résistances au sein de sa majorité, notamment des libéraux et d'une fraction des républicains<sup>2014</sup>, et au sein de son parti. Son autorité paraît donc fragile, au moins jusqu'au congrès de la Démocratie chrétienne qui doit se tenir le 27 janvier à Naples, et ce d'autant plus que les républicains et les sociaux-démocrates ont décidé d'abandonner la majorité gouvernementale afin de faire pression sur les démocrates-chrétiens. Cette situation pose deux problèmes intimement liés par rapport au processus d'unification européenne en cours. D'une part, Fanfani ne dispose plus d'une assise parlementaire suffisante pour garantir les positions exprimées par l'Italie<sup>2015</sup>. D'autre part, il pourrait être tenté d'opter pour une politique européenne plus conforme aux aspirations des uns et des autres, c'est-à-dire plus intégrationniste ou plus exigeante sur la participation de la Grande-Bretagne, mais qui l'éloignerait de celle qui est envisagée à Paris.

La simultanéité du tournant en train de s'opérer dans la vie politique transalpine et des instants décisifs que constituent les travaux de la commission Fouchet pour l'avenir de l'Europe politique, implique quasi-nécessairement des interactions. Si les diplomates ne l'ignorent pas, les dirigeants politiques français en tiennent visiblement peu compte lorsqu'il s'agit de présenter une nouvelle version du plan, au mois de janvier 1962.

---

<sup>2012</sup> DDF, 1961, t. II, n°227 p. 768-770 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Rome, Bonn, Luxembourg, La Haye, Bruxelles, Copenhague, Londres, Washington, Berne, Stockholm, Vienne, n°s 83-8395 ; 3977-3889 ; 4036-4048 ; 495 ; 2767-2779 ; 24026-24038 ; 18573-18585 ; 1610-1622 ; 878-890 ; 528-540 ; 815-827, Paris, 20 décembre 1961.

<sup>2013</sup> C'est à l'occasion d'une brève visite de Fanfani et Segni à Washington, le 12 juin 1961, que Kennedy fait savoir qu'il ne s'opposerait pas à un gouvernement de centre gauche en Italie (Cf. L. NUTI, *Gli Stati Uniti e l'apertura a sinistra*, Roma-Bari, Laterza, 1999). Le mois suivant, l'encyclique *Mater et magistra* lève l'opposition du Vatican (Cf. S. MAGISTER, *La politica vaticana e l'Italia, 1943-1978*, Rome, Editori Riuniti, 1979).

<sup>2014</sup> Le gouvernement Fanfani, formé en juillet 1960, est cependant un cabinet démocrate-chrétien monocolor. Les autres formations de la majorité n'y participent donc pas.

<sup>2015</sup> Le 9 janvier 1962, *Le Monde* écrit que le cabinet Fanfani est « virtuellement démissionnaire ».

## **b) Le plan « Fouchet II » : déceptions et contrariétés italiennes**

Non seulement le nouveau texte, qui est présenté le 18 janvier, ne tient pas compte des observations formulées par les partenaires de la France, mais il manifeste un durcissement des positions françaises. Le général de Gaulle est directement l'instigateur des principales modifications : abandon de toute référence à l'Alliance atlantique ; introduction de l'économie aux côtés de la politique étrangère, de la culture et de la défense dans l'énoncé des buts de l'Union ; restriction des compétences de l'Assemblée et suppression d'une référence au « respect des structures prévues au traité de Paris et de Rome instituant les Communautés européennes » dans l'article consacré à la révision après trois ans<sup>2016</sup>. Toutes les délégations accueillent défavorablement un projet qui leur semble remettre en cause les fondements de l'Union européenne : sa compatibilité avec l'Alliance atlantique et son respect des Communautés existantes. Sur ce dernier point, en particulier, le projet français fait craindre que les Communautés ne soient coiffées par l'Union politique<sup>2017</sup>.

Au contraire, lors de la réunion suivante, le 25 janvier, les cinq partenaires de la France sont d'accord avec le représentant belge pour estimer que l'Union politique doit présenter un caractère « parallèle et complémentaire »<sup>2018</sup>. Ils se prononcent, en outre, pour l'institution d'un poste de secrétaire général, qui leur paraît consister le gage d'une évolution vers une structure plus « communautaire » que celle envisagée dans le document qui leur été soumis. La délégation italienne se démarque des quatre autres sur le rôle de la commission politique. Elle refuse en effet de reconnaître à cette commission la qualité d'institution de l'Union. Le Quai d'Orsay note, en effet, que pour la délégation italienne les institutions doivent évoluer et se distinguer de plus en plus des gouvernements. Or, du point de vue français, la Commission étant par définition composée de hauts fonctionnaires nationaux, elle ne saurait se transformer organiquement, comme on le souhaite à Rome. Jusqu'alors mesurée en la matière, la délégation italienne relance l'offensive sur le thème central de la supranationalité. Elle soutient d'ailleurs, à ce titre, l'élargissement des compétences de l'Assemblée européenne. Cattani manifeste également la contrariété italienne au sujet d'un autre thème sur lequel il tenait aussi jusqu'alors une position modérée : les relations avec la Grande-Bretagne. Il rejoint, en effet, le représentant néerlandais en indiquant que son gouvernement envisage désormais les problèmes relatifs à l'Union politique dans la perspective de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun. L'optimisme affiché par le Quai d'Orsay, qui

---

<sup>2016</sup> DDF, 1962, t. I, n° 17 p. 36-39 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Bonn, Rome, Luxembourg, La Haye, Bruxelles, Copenhague, Londres, Washington, n<sup>os</sup> 452-462 ; 188-192 ; 124-134 ; 182-192 ; 9 ; 39 ; 958-968 ; 1245-1255, Paris, 20 janvier 1962.

<sup>2017</sup> G.H. SOUTOU, « Le général de Gaulle et le plan Fouchet » in *op. cit.*, p. 137.

<sup>2018</sup> DDF, 1962, t. I, n° 26 p. 60-63 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Bonn, Rome, Luxembourg, La Haye, Bruxelles, Copenhague, Londres, Washington, n<sup>os</sup> 639-648 ; 251-260 ; 201-210 ; 16-25 ; 279-288 ; 1281-1290 ; 74-83 ; 131-140, Paris, 30 janvier 1962.

estime que le résultat de cette réunion a permis d'obtenir l'accord des partenaires le plus près possible du projet français, tranche avec le raidissement indiscutable des positions italiennes<sup>2019</sup>. Cattani est d'ailleurs à l'origine du contre-projet que les Cinq rédigent à la suite de cette réunion, dans une perspective fédéraliste<sup>2020</sup>.

Certes, la situation n'est pas bloquée. Au Quai d'Orsay, on estime que, sur la question de l'Assemblée, les Italiens, comme les Allemands, sont très modérés<sup>2021</sup>. On est convaincu à Paris qu'un accord est possible sur les propositions françaises, si on y intègre quelques amendements et surtout, si elles reçoivent l'appui de l'Allemagne. De Gaulle se rend donc à Baden-Baden pour rencontrer Adenauer, le 15 février 1962. Une nouvelle fois, le président français joue en priorité la carte allemande. Néanmoins, il juge important de ne pas heurter davantage des Italiens déjà contrariés par son nouveau projet. Dans une lettre adressée à Fanfani, il écrit que, puisque la situation politique actuelle en Italie ne permet pas le même type de rencontre<sup>2022</sup>, il tient à « lui faire part de l'objet et des résultats de l'entretien de Baden-Baden »<sup>2023</sup>. Il ne donne toutefois guère de détails. L'essentiel est surtout, pour de Gaulle, de ne pas prêter le flanc aux critiques récurrentes concernant la constitution d'un axe Paris-Bonn. Il écrit ainsi :

« Vous connaissez les divergences de vues qui se sont manifestées récemment. Il ne pouvait être question d'en trancher dans une conversation à deux. Mais je désirais exposer ma position au chancelier, comme je le ferai vis-à-vis de vous même dès que j'aurai l'heureuse l'occasion de vous voir. En attendant, j'ai demandé à M. Couve de Murville de renseigner complètement à ce sujet le secrétaire général de votre ministère des Affaires étrangères, l'ambassadeur Cattani... »<sup>2024</sup>

Le général de Gaulle termine sa lettre en souhaitant que le président du Conseil parvienne à former un nouveau cabinet, afin que leur « coopération personnelle se poursuive ». Plus que sur les considérations de politique intérieure, et notamment cette « ouverture à gauche », qui suscite bien des interrogations, le vœu du Général porte sur la garantie de modération et de médiation apportée jusqu'alors par Fanfani, dans le cadre des discussions européennes. Depuis qu'il a abandonné ses velléités méditerranéennes, il est devenu un interlocuteur apprécié et ce, d'autant plus que tous les responsables de la

---

<sup>2019</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 375 : télégramme n<sup>os</sup> 93-100, Rome, 23 janvier 1962.

<sup>2020</sup> R. BLOES, *op. cit.*, p. 298.

<sup>2021</sup> DDF, 1962, t. I, n<sup>o</sup> 51 p. 150-151 : note de la direction des Affaires politiques, Paris, 13 février 1962.

<sup>2022</sup> À la suite de la décision prise par le Congrès de la Démocratie chrétienne, réuni à Naples fin janvier, d'autoriser la formation d'un gouvernement d'ouverture à gauche, Fanfani a remis la démission de son cabinet le 2 février. En attendant la formation de son prochain cabinet, le 22 février, composé par une coalition Démocratie chrétienne-parti social démocrate-parti radical avec le soutien du parti socialiste, le président du Conseil est seulement en mesure de gérer les affaires courantes.

<sup>2023</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. IX, *op. cit.*, p. 212-213.

<sup>2024</sup> *Ibid.*

diplomatie italienne ne se montrent pas aussi conciliants avec les thèses françaises. Cattani en a déjà fait la démonstration et il n'a d'ailleurs pas terminé de manifester sa désapprobation. Mais, en cette fin de mois de février et au début du mois de mars, il n'y a pas lieu de s'alarmer. Le déplacement de Baden-Baden a porté ses fruits. Au prix de quelques concessions, notamment l'inclusion de références à l'Alliance atlantique et aux Communautés, de Gaulle parvient à un accord avec Adenauer. Le représentant allemand à la Commission d'étude, Jansen, est ensuite chargé par son gouvernement d'effectuer une tournée des capitales européennes, afin de présenter le texte franco-allemand. Rendant compte de ses entretiens à Jean-Marie Soutou, il indique que les Italiens se satisfont de la référence faite à l'Alliance atlantique dans le préambule, même s'ils entendent proposer une formulation quelque peu différente, et il estime qu'ils accepteront de voir mentionner l'économie dans l'article 2, qui porte sur les buts de l'Union<sup>2025</sup>. Concernant le troisième point litigieux, l'Assemblée européenne, le général de Gaulle laisse aux Italiens quelques espoirs puisqu'il déclare à l'ambassadeur Brosio qu'il n'est pas hostile à l'évocation de « quelques chimères » dans l'article relatif à la révision. Sur la foi de ces indications, le Quai d'Orsay estime, dans la perspective de la prochaine réunion des six ministres des Affaires étrangères que :

« Il est donc permis d'être relativement optimiste sur l'issue d'une négociation qui sera difficile en raison de l'attitude hollandaise, et éprouvante du fait des déchirements de M. Spaak, mais où nous pourrons compter sur un certain appui italien et sur l'aide ferme des Allemands. »<sup>2026</sup>

Confiance, certes, mais mesurée à l'égard des Italiens. Lors des réunions de la commission d'étude, le 20 février et le 15 mars, examinant les deux textes, celui de la France et celui des Cinq, Cattani n'a pas manifesté une réelle volonté de conciliation<sup>2027</sup>. Et pour cause, il écrit à Segni le 18 mars, soit deux jours avant la réunion des ministres des Affaires étrangères :

« C'est à nous de combattre, en résistant aux Français un peu plus que les Allemands, et c'est notre devoir, en outre, de porter avec nous, et aussi de soutenir, les Belges, les Luxembourgeois, et dans la mesure du possible, même les Hollandais. »<sup>2028</sup>

Le représentant italien appelle donc le ministre des Affaires étrangères à tenir une ligne plus intransigeante qu'on ne le croit à Paris. Et Segni de le suivre, au moins en partie, lors de la réunion qui s'ouvre le 20 mars à Luxembourg, pour examiner le projet de traité instituant

---

<sup>2025</sup> DDF, 1962, t. I, n°85, p. 245-247 : note de la direction des Affaires politiques, Paris, 13 mars 1962.

<sup>2026</sup> *Idem.*

<sup>2027</sup> M. VAÏSSE, « De Gaulle, l'Italie et le projet d'union politique européenne, 1958-1963 », *op. cit.* p. 665.

<sup>2028</sup> Cité in L. V. FERRARIS (a cura di), *op. cit.*, p. 156.

l'Union politique<sup>2029</sup>. Le ministre italien y adopte pour commencer une position de retrait, en indiquant que son gouvernement n'a pas encore pris de position sur le projet présenté par la France et amendé depuis la rencontre de Baden-Baden. Le débat porte toujours sur les mêmes points : mention de l'économie parmi les objectifs, l'Alliance atlantique et la révision du traité. Les oppositions aux thèses françaises sont celles qui étaient attendues : Pays-Bas et Belgique. L'Italie, par la voix de Segni, n'est pas en reste. Ce dernier insiste pour que le mot « économie » disparaisse des objectifs du traité et il soutient Spaak et Luns pour que soit inscrites un certain nombre de promesses d'évolution : renforcement des pouvoirs de l'Assemblée, élection de celle-ci au suffrage universel direct, adoption des décisions à la majorité du Conseil. Le ministre italien choisit donc de camper sur des positions conformes à la philosophie italienne. Son attitude paraît décisive dans l'échec de la réunion puisqu'elle aurait, selon les diplomates français, entraîné « la mollesse des Allemands et le durcissement de Spaak »<sup>2030</sup>. De Gaulle évoque pour sa part « l'indécision calculée de l'Italie »<sup>2031</sup>. Au-delà des recommandations de Cattani, dont on n'a pas connaissance, on considère à Paris que la mauvaise volonté de Segni est dictée par des considérations de politique intérieure<sup>2032</sup>. Fanfani fait savoir par ailleurs qu'il approuve l'essentiel du projet de traité et que les modifications demandées (référence à l'Alliance atlantique, maintien des compétences économiques du Marché commun, perspective d'évolution) sont destinées à son Parlement. La position n'est donc pas figée. Et, au Quai d'Orsay tout comme à l'Élysée, on est convaincu que l'Italie joue un rôle charnière dans cette négociation et que, si Paris et Rome se mettent d'accord, les autres suivront<sup>2033</sup>.

Après avoir suivi la piste allemande jusqu'à Baden-Baden, le général de Gaulle, sur les conseils du ministère des Affaires étrangères, s'engage sur celle menant à Turin.

---

<sup>2029</sup> DDF, 1962, t. I, n°26 p. 60-63 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Bruxelles, Rome, Bonn, La Haye, Luxembourg, n°s 711-731 ; 816-836 ; 2516-2536 ; 571-591 ; 178-198, Paris, 25 mars 1962.

<sup>2030</sup> Cité in G.H. SOUTOU, « Le général de Gaulle et le plan Fouchet » in *op. cit.*, p. 139.

<sup>2031</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, *op. cit.*, p. 209.

<sup>2032</sup> En effet, l'investiture de nouveau cabinet de centre gauche à la Chambre comme au Sénat a permis d'observer que de nombreux démocrates-chrétiens, représentant le centre-droit, et les libéraux se sont inquiétés des orientations en matière de politique étrangère. On craint notamment l'influence des thèses neutralistes des socialistes. Dans ce contexte, le préjugé favorable des socialistes à l'égard de l'Europe est un élément important qui peut contrebalancer leurs préventions vis-à-vis de l'OTAN. En optant pour une politique européenne résolument intégrationniste, l'objectif du gouvernement est à la fois de rassurer les détracteurs de l'ouverture à gauche en garantissant le respect de la ligne traditionnelle de la politique étrangère italienne et de détacher durablement les socialistes des communistes plus réticents envers la construction européenne.

<sup>2033</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, *op. cit.*, p. 209. Ce point de vue nous a été confirmé par Étienne Burin des Roziers (entretien, Paris, 20 juin 2000).

## 2. La rencontre de Turin (4 avril 1962) : une relance franco-italienne ?

La rencontre du 4 avril 1962, entre de Gaulle et Fanfani, est considérée du côté français comme une étape décisive dans la recherche d'un compromis en vue de sauver le projet d'Union politique, qui est à nouveau examiné par les six ministres des Affaires étrangères le 17 avril 1962, au Quai d'Orsay.

### a) Les entretiens de Turin

L'éditorialiste du *Monde* souligne à sa manière l'intérêt porté par les dirigeants français à cette rencontre avec Fanfani :

« Le général de Gaulle en dépit du protocole n'hésite pas à se déranger pour aller rencontrer un président du Conseil qui se trouve de surcroît de quelque vingt ans son cadet. »<sup>2034</sup>

La rencontre se déroule à la villa « La Mandria », une ancienne propriété des ducs de Savoie, à une dizaine de kilomètres de Turin, sous très haute surveillance policière et militaire, en raison des menaces d'attentat que fait peser l'OAS<sup>2035</sup>. Après une conversation en tête-à-tête dans la matinée, de Gaulle et Fanfani rejoignent leurs délégations pour une séance plénière en début d'après-midi<sup>2036</sup>. Le général de Gaulle commence par se lancer dans un vaste tour d'horizon de la situation internationale qui impressionne son interlocuteur<sup>2037</sup>. Puis, la discussion s'engage sur l'objet même de la visite du président français : l'Union politique. Fanfani souligne qu'il est disposé à faire tous les efforts nécessaires « pour arriver un jour à la réalité de l'unité politique », mais il rappelle qu'il doit composer en Italie avec trois tendances : « ceux qui ne croient pas à l'unité politique ; ceux qui la souhaitent et l'imaginent très proche ; ceux qui sont d'accord pour qu'on tente de la réaliser, mais sont convaincus que l'on rencontrera des difficultés insurmontables ». En conséquence, il réaffirme la position italienne fondée sur la promesse de développements lors de la révision du traité et le respect

---

<sup>2034</sup> *Le Monde*, 4 avril 1962.

<sup>2035</sup> DDF, 1962, t. I, n°118 p. 381-398 : entretiens entre le général de Gaulle et M. Fanfani à Turin, le 4 avril 1962.

<sup>2036</sup> Le général de Gaulle est accompagné de Maurice Couve de Murville, Gaston Palewski, Étienne Burin des Rozières, Charles Lucet, Jean-Marie Soutou, Pierre Maillard et Bernard Durand. La délégation italienne dirigée par Fanfani est composée d'Antonio Segni, Attilio Cattani, Manlio Brosio, Giovanni Fornari, Carlo Marchiori, et Federico Sensi.

<sup>2037</sup> Fanfani reprenant la parole déclare : « En vous écoutant, je me demandais s'il était possible de trouver une analyse des réalités aussi simple et aussi forte ailleurs que dans la Bible [...] Nous sommes impressionnés par votre analyse et par votre description d'une rare précision ». Étienne Burin des Rozières se souvient que Fanfani était « subjugué par le général de Gaulle » (entretien, Paris, 20 juin 2000).



des Communautés existantes. De Gaulle réitère quant à lui son opposition à l'intégration et sa conviction que ce sont les États qui doivent prédominer. Il entend toutefois dépasser cette opposition de principes qui n'a d'ailleurs pas lieu d'être, selon lui, à ce stade des négociations. « Il faut commencer par le commencement » dit-il. Cette réunion doit impérativement aboutir à des résultats concrets permettant d'effectuer des progrès. Dans ce but, il n'hésite pas à se montrer menaçant :

« On peut très bien imaginer de tout renvoyer à plus tard s'il y a d'ailleurs, par exemple chez vous, de réels obstacles à faire quelque chose de positif. Ce sera dommage, mais on peut vivre sans cela. Même la Communauté économique n'est pas absolument nécessaire. Les Anglais se proposent de la changer radicalement et d'y faire entrer le Commonwealth. Les Américains de leur côté songent à une Communauté atlantique. Avant que nous ayons commencé à appliquer le traité de Rome, il y avait déjà une très puissante expansion économique en Allemagne, en Italie et en France. On pourrait vivre sans la communauté de Bruxelles. C'est utile, c'est bien, mais ce n'est pas indispensable. En tout cas, dans l'ordre politique, plutôt que de faire quelque chose qui ne serait que des mots, il serait préférable d'attendre. »

C'est une véritable provocation, sans doute préméditée. De Gaulle se joue ainsi du profond attachement des Italiens à la construction européenne et il se doute que de tels propos, piquant dans le vif, permettront relancer la discussion. Il ne se trompe pas car Fanfani souhaite que les choses progressent. Cattani est donc invité à faire le point sur les questions en suspens. Le diplomate paraît moins soucieux de transiger que son chef de gouvernement. Il aborde de front les trois pierres d'achoppement : l'Alliance atlantique, l'élection au suffrage universel de l'Assemblée et le conflit de compétence entre les communautés existantes et l'Union politique dans le domaine économique. Sur ce dernier point, il reçoit le soutien de Segni. Il s'avère que la référence à l'Alliance atlantique ne pose plus de difficultés. En revanche sur les deux autres points, les échanges sont vifs et soutenus. Un accord est néanmoins trouvé pour une nouvelle formulation de l'article 2 sur les buts de l'Union politique, proposée par les Italiens : l'économie n'y figure plus, mais les chefs d'État ou de gouvernement ne s'interdisent pas de procéder à des échanges de vue en la matière. En ce qui concerne la mention de l'Assemblée dans la clause de révision, la réunion ne permet pas d'avancées. Lors de la conversation sur ce point, de Gaulle manifeste la plus grande intransigeance et propose une nouvelle fois de reporter la négociation. Il estime que la perspective des prochaines élections présidentielles en Italie entre ici défavorablement en collision avec les enjeux européens<sup>2038</sup>. La délégation française observe d'ailleurs « certaines

---

<sup>2038</sup> De Gaulle fait allusion aux élections du 2 mai que les démocrates-chrétiens abordent en rang dispersé. Sans être encore officiellement candidat Segni figure parmi les postulants. Au sein de la majorité, le social-démocrate Giuseppe Saragat est également candidat.

difficultés au sein du camp italien » du fait de cette échéance de politique intérieure. Il est noté après-coup :

« Ceci a conduit à plusieurs reprises à des divergences de vues entre le Premier ministre italien, plus proche de nos idées, et le ministre des Affaires étrangères, qui se fait l'avocat de l'intégrationnisme européen. »<sup>2039</sup>

Fanfani paraît effectivement en retrait par rapport à Segni, mais aussi Cattani. Il intervient seulement pour suggérer que la révision soit effectuée, non pas dans un délai de trois ans, mais de six ans. Il estime qu'une durée de trois ans ne permettrait pas à chacun des Six d'assurer la présidence d'au moins une réunion. Plus que cette intervention, somme toute marginale, il importe ici de retenir la réponse du général de Gaulle, très explicite sur sa conception des relations entre les Six :

« Au sein des Six, il y a trois grandes puissances qui ont des traditions, qui constituent des réalités internationales, qui sont gardiennes d'immenses héritages culturels. Trois autres pays membres ne possèdent pas tout cela. La question est de savoir s'il faut bâtir l'Europe sur ce qui est plus petit. N'est-ce pas aux trois principaux qu'il appartient de mener les choses, et aux autres d'entrer dans ce qui aura été décidé ? »<sup>2040</sup>

Il réaffirme ainsi l'importance qu'il accorde au dialogue franco-italien dans le cadre d'une relation triangulaire avec les Allemands. Cette idée constituera, jusqu'à l'échec final de l'Union politique, la clef de voûte de la politique européenne de la France. Cattani manifeste déjà des réserves face à une entente qui pourrait paraître trop exclusive.

Mais, au moment de se séparer, on préfère retenir, de part et d'autre, les progrès réalisés. Cattani écrira plus tard :

« Il nous a semblé, à nous Italiens, avoir fait un bon travail et nous nous quittâmes à Turin plein d'espoir. »<sup>2041</sup>

De Gaulle confie à Burin des Roziers, dans l'avion les ramenant à Paris, qu'il a le sentiment que les discussions sont prêtes d'aboutir<sup>2042</sup>. Il lui semble qu'elles ont été non seulement utiles, mais déterminantes pour la relance des négociations sur l'Union<sup>2043</sup>. Pour Couve de Murville :

---

<sup>2039</sup> DDF, 1962, t. I, n°120, p. 403-404 : télégramme aux représentants diplomatiques de France à Rome, Bonn, Bruxelles, La Haye, Luxembourg, Londres, Washington n°s 947-951 ; 2861-2865 ; 863-867 ; 659-663 ; 85-89 ; 5695-5699 ; 6579-6580, Paris, 6 avril 1962.

<sup>2040</sup> DDF, 1962, t. I, n°118, p. 381-398 : entretiens entre le général de Gaulle et M. Fanfani à Turin, le 4 avril 1962.

<sup>2041</sup> A. CATTANI, « Essai de coopération politique entre les Six 1960-1962 et l'échec des négociations pour un statut politique », *Chronique de politique étrangère*, n°4, juillet 1967, p. 397.

<sup>2042</sup> Entretien avec Étienne Burin des Roziers, Paris, 20 juin 2000.

<sup>2043</sup> ASD, Telegrammi 1962, vol. 26 : telegramma n°10972, Parigi, 5 aprile 1962.

« [...] l'entrevue de Turin fut bonne, permettant de préparer des textes transactionnels pour les articles en litige, une difficulté d'ailleurs non insurmontable, subsistant au sujet de la révision, mais on savait bien des deux côtés, qu'il ne s'agissait que d'optique et que là n'était pas la vraie difficulté. »<sup>2044</sup>

Fanfani reçoit, le lendemain de la rencontre de Turin, le président du Conseil du Luxembourg et il se rend à Cadenabbia pour y discuter avec le chancelier allemand des résultats des échanges franco-italiens. Werner et Adenauer donnent leur accord pour que les conclusions de Turin servent de base à la réunion du 17 avril entre les ministres des Affaires étrangères<sup>2045</sup>. Comme l'observe Georges-Henri Soutou, avec les concessions faites à Baden-Baden puis à Turin, le texte se rapproche très fortement du premier plan Fouchet que les partenaires de la France étaient tout près d'accepter<sup>2046</sup>.

À la veille de la réunion des ministres des Affaires étrangères, espoirs français et italiens semblent donc se rejoindre sur la base d'un compromis élaboré conjointement.

### **b) Épilogue : l'échec du 17 avril**

Le texte élaboré à la suite de la rencontre de Turin, présenté par Segni à la réunion des ministres des Affaires étrangères du 17 avril, n'est pourtant pas adopté. Il est admis que les ministres belge et hollandais sont les principaux responsables de cet échec. Il est vrai qu'ils refusent dès le départ de signer un accord, sous le prétexte que le ministre britannique Heath a, quelques jours plutôt à Londres, au cours d'une réunion du Conseil de l'UEO, réclamé une participation immédiate de son pays à l'élaboration du traité<sup>2047</sup>. Dans ces conditions, l'Italie ne paraît pas devoir être tenue pour responsable. Le lendemain de la réunion, Couve de Murville indique en Conseil des ministres que :

« Les Allemands et les Italiens, qui étaient favorables au traité, manifestent leur déception. »<sup>2048</sup>

Le ministre des Affaires étrangères sait pourtant que Segni a continué au cours de la réunion à réclamer l'insertion dans la clause de révision de la mention d'élections pour

---

<sup>2044</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 374.

<sup>2045</sup> AN, 5AG1/179 : lettre de M. Fanfani au général de Gaulle, Milan, 7 avril 1962.

<sup>2046</sup> G.H. SOUTOU, « Le général de Gaulle et le plan Fouchet » in *op. cit.*, p. 140.

<sup>2047</sup> DDF, 1962, t.I, n° 132, p. 433-436 : télégramme aux représentants diplomatiques de la France à Bruxelles, Rome, Bonn, La Haye, Luxembourg n°s 1084-1096 ; 1231-1243 ; 3283-3295 ; 111, Paris, 24 avril 1962.

En fait, Londres fait savoir rapidement qu'il ne s'agit pas de participer aux travaux de la commission Fouchet, mais simplement d'avoir la possibilité de présenter des commentaires avant que le traité ne soit définitivement établi. La France ne s'y oppose d'ailleurs pas.

<sup>2048</sup> Cité in A. PEYREFITTE, t. I, *op. cit.*, p. 106.

l'Assemblée européenne<sup>2049</sup>. De Gaulle lui en tient grief. Lors du Conseil des ministres, ses propos sont acerbes :

« Les Italiens voudraient qu'il y ait davantage de parlementaires européens – ça ferait de la place pour leur clientèle. »<sup>2050</sup>

Il est intéressant de relever que, dans ses mémoires, il met plus en relief l'opposition italienne que ne le fait, sur le moment, le Quai d'Orsay. Il écrit très clairement que :

« Segni désapprouve le projet. »<sup>2051</sup>

Il distingue néanmoins le ministre des Affaires étrangères du président du Conseil :

« Car l'homme d'État italien avait assez le goût des grandes choses et le sens des hautes nécessités d'aujourd'hui pour que son pays fût, avec la France et l'Allemagne, un pilier de l'unité européenne. Mais une résolution aussi simple et catégorique eût été incompatible avec les complexités politiques propres à nos voisins transalpins. »<sup>2052</sup>

La réunion des ministres a donc confirmé les divergences entrevues à Turin à la tête de l'exécutif italien. Étienne Burin des Roziers en a averti le Général quelques jours plus tôt, après avoir reçu Manlio Brosio. L'ambassadeur, qui s'apprête à se rendre à Rome, où il est convoqué pour une réunion au ministère des Affaires étrangères des représentants italiens dans les pays de la Communauté, indique au secrétaire général de l'Élysée qu'il est, à titre personnel, favorable à la signature d'un accord, mais il ne cache pas qu'il ne pourra pas faire valoir son point de vue<sup>2053</sup>.

L'attitude italienne provoque chez de Gaulle une déception et une amertume à la hauteur des espoirs qu'elle a pu susciter au cours des semaines précédentes. Il l'expose sans détour à Peyrefitte, à la fin du Conseil des ministres, le 24 mai :

« Vous verrez qu'à la fin des fins, nous allons faire le plan Fouchet avec les Allemands. Tant pis pour les Belges et les Hollandais ; tant pis pour les Italiens, qui font trop de chichis, ça leur apprendra à bien se conduire. »<sup>2054</sup>

---

<sup>2049</sup> DDF, 1962, t.I, n°132, p. 433-436 : télégramme aux représentants diplomatiques de la France à Bruxelles, Rome, Bonn, La Haye, Luxembourg n°s 1084-1096 ; 1231-1243 ; 3283-3295 ; 111, Paris, 24 avril 1962.

<sup>2050</sup> Cité in A. PEYREFITTE, *op. cit.*, p. 108.

<sup>2051</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, *op. cit.*, p. 209.

<sup>2052</sup> *Ibid.*

<sup>2053</sup> Entretien avec Étienne Burin des Roziers, Paris, 20 juin 2000.

<sup>2054</sup> Cité in A. PEYREFITTE, t. I, *op. cit.*, p. 151.

La tonalité de l'appréciation nous a été confirmée par Étienne Burin des Roziers (entretien, Paris, 20 juin 2000) et Pierre Maillard (entretien, 28 septembre 2000).

S'il est probable qu'à ce moment s'installe plus encore dans son esprit l'idée selon laquelle on ne peut faire pleinement confiance aux Italiens, trop indécis, trop versatiles, il ne leur tourne toutefois pas définitivement le dos.

### **3. Les derniers espoirs de s'unir à six, à trois ou à deux**

#### **a) Les tentatives italiennes de conciliation**

Après le 17 avril, nombreux sont les observateurs qui considèrent que le projet d'Union politique est condamné. La conférence de presse du général de Gaulle, le 15 mai, n'incite pas à l'optimisme. Il stigmatise en des termes très durs les perspectives intégrationnistes et fédéralistes sur lesquelles ont achoppé les discussions entre les Six<sup>2055</sup>. En outre, le règlement du conflit algérien le conduit à affirmer avec plus de force la nécessité d'une défense nationale dans le cadre d'une organisation atlantique renouvelée. On imagine que ces propos recueillent à Rome un écho peu favorable (à Paris, les ministres démocrates-chrétiens du MRP démissionnent) même s'ils ne surprennent évidemment pas. La Farnesina préfère d'ailleurs retenir, dans les déclarations du président français, la référence à la création d'une commission politique, d'une commission de défense et d'une commission culturelle. Rien de bien nouveau pourtant. Mais, le Général a ajouté : « [...] de même que nous avons déjà une commission économique à Bruxelles ». On se demande donc s'il n'y a pas là une voie à explorer, un moyen de donner, à terme, une structure supranationale à l'Union politique<sup>2056</sup>. L'interprétation dépasse à l'évidence de loin la pensée du général de Gaulle.

Comment l'expliquer ? Principalement par la foi qui est mise en une possibilité de relance des discussions. L'arrivée de Cattani, successeur de Fouchet à la tête de la commission d'étude, favorise, de ce point de vue, les initiatives. La première piste suivie est de conduire les Belges et les Néerlandais à une inflexion sur la question du préalable britannique. La diplomatie italienne engage, début mai, une action après des États-Unis afin qu'ils usent de leur influence à Bruxelles et à La Haye<sup>2057</sup>. Les Américains ne souhaitent cependant pas s'engager directement dans le débat sur l'Union politique. Ils sont d'autant moins enclins à répondre favorablement à la demande italienne que, peu de temps après, ils apportent finalement leur soutien aux Belges et aux Néerlandais dans leur lutte pour

---

<sup>2055</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 416-426.

C'est au cours de cette conférence de presse que le général de Gaulle déclare : « je ne crois pas que l'Europe puisse avoir aucune réalité vivante si elle ne comporte pas la France avec ses Français, L'Allemagne avec ses Allemands, l'Italie avec ses Italiens, etc. Dante Goethe, Chateaubriand, appartiennent à toute l'Europe dans la mesure même où ils étaient respectivement et éminemment Italien, Allemand et Français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient pensé écrit, en quelque « esperanto » ou « volapük » intégrés... ».

<sup>2056</sup> *Le Monde*, 25 mai 1962.

<sup>2057</sup> J.G. GIAUQUE, « The United States and the political union of western Europe, 1958-1963 », *Contemporary European History*, 9-1, march 2000, p. 104.

l'intégration britannique. L'évolution n'est d'ailleurs pas sans rapport avec la conférence de presse du général de Gaulle et influera ensuite sur la position italienne. Pour l'heure, la poursuite de la mission de sauvetage passe par des entretiens bilatéraux menés par le gouvernement ou Cattani. Ainsi, le président du Conseil belge et son ministre des Affaires étrangères sont reçus à Rome, les 18 et 19 mai. L'Europe occupe la plupart des conversations et les dirigeants italiens parviennent à convaincre leurs hôtes qu'il existe des « éléments de relance »<sup>2058</sup>.

Cattani effectue donc une tournée des capitales qui le conduit, dans les derniers jours de mai 1962, à Paris. Il remet à Couve de Murville une version amendée du projet français. On note au Quai d'Orsay que, si les amendements font une concession à la thèse française sur les modalités de révision, c'est-à-dire des propositions faites au Conseil par les gouvernements et adoptées à l'unanimité, le texte de Cattani fait toujours mention dans la perspective de la révision, d'une élection de l'Assemblée au suffrage universel<sup>2059</sup>. Par conséquent, le document italien est jugé « inacceptable ». La mission de Cattani est, en outre, compromise lorsqu'il précise, lors de son entretien avec de Gaulle que, dans l'esprit de son gouvernement, le traité, une fois approuvé par les Six, devrait être discuté avec les Britanniques. L'accord de ces derniers étant obtenu, il ne pourrait entrer en vigueur qu'après l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, qui est encore en cours de discussion. De Gaulle ne veut pas entendre parler d'une telle procédure et il déclare à Cattani qu'il paraît peu utile de négocier d'un traité si c'est pour ensuite en retarder la mise en application, « le tenir en réserve à des fins hypothétiques »<sup>2060</sup>.

## **b) Une Union à trois ou à six ?**

Le général de Gaulle ne partage pas la méthode italienne fondée sur un consensus avec les « petits pays ». Il l'a déjà laissé entendre à Turin. Tout au long du mois de mai, la rumeur se répand qu'il aurait adopté la proposition formulée par le Coudenhove-Kalergi d'une union politique à trois, avec l'Allemagne et l'Italie. Le pionnier de l'Europe unie, créateur en 1923 de l'union pan-européenne, considère que ces trois pays pourraient former le noyau dynamique de l'Europe par le biais d'une structure qu'il nomme « FRALIT »<sup>2061</sup>. La documentation consultée ne permet pas de faire toute la lumière sur une éventuelle appropriation de ce projet par la diplomatie française. On peut toutefois penser que l'absence de références précises à son propos dans les archives du Quai d'Orsay révèle qu'il n'a sans

---

<sup>2058</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 375 : télégramme n<sup>os</sup> 635-642, Rome, 21 mai 1962 et *Relazioni internazionali*, n<sup>o</sup>21, 26 maggio 1962.

<sup>2059</sup> DDF, 1962, t. I ; n<sup>o</sup>170 p. 551 : télégramme aux représentants diplomatiques de la France à Bonn, Bruxelles, la Haye, Luxembourg, Rome n<sup>os</sup> 4121-4125 ; 1503-1507 ; 1225-1229 ; 119 ; 1733-1737, Paris, 2 juin 1962.

<sup>2060</sup> *Idem* et AN 5AG1/178 : audience accordée par le général de Gaulle à Attilio Cattani, 25 mai 1962.

<sup>2061</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 247.

doute jamais reçu l'*imprimatur* officiel. Selon le journal *Le Monde*, ce sont les bonnes relations entretenues par Coudenhove-Kalergi avec l'Élysée qui font que l'idée a particulièrement retenu l'attention<sup>2062</sup>. Le quotidien relève néanmoins qu'aucune déclaration publique n'a été faite à ce sujet depuis que Couve de Murville l'a considéré comme « peu réaliste », au début du mois de mai, devant la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale. Si le projet de Coudenhove-Kalergi n'est pas défendu publiquement, ni même relayé par la voie diplomatique, il n'en demeure pas moins qu'il imprègne les esprits dans les milieux officiels. Et pas seulement en France. Le 10 juin, le chancelier Adenauer déclare, sans ambages :

« En raison de l'opposition de Paul-Henri Spaak l'unité de l'Europe pourrait commencer par trois États seulement : France, Allemagne, Italie. »<sup>2063</sup>

L'agence de presse ANSA publie une note officieuse du ministère des Affaires étrangères italien qui stipule que :

« Une union plus politique, plus étroite, non fondée sur la base solide des six pays du Marché commun ne semble pas réaliste et doit de toute façon être jugée comme ne correspondant pas aux conceptions qui inspirent la politique de l'Italie. »<sup>2064</sup>

L'ambassadeur Brosio le signifie au Premier ministre français lors d'une audience à l'hôtel Matignon, le 18 juin<sup>2065</sup>. L'éventualité est toutefois prise très au sérieux. Recevant à Rome, le 23 juin, le secrétaire d'État américain, Dean Rusk, Fanfani fait part de sa crainte que la France et l'Allemagne ne soient tentées de mettre en place l'Union politique soit à partir de leurs deux pays, soit à partir de trois ou quatre<sup>2066</sup>. C'est vraisemblablement cette préoccupation qui le pousse à envoyer une lettre au général de Gaulle, le 28 juin, avant la rencontre franco-allemande, prévue début juillet. Il y met l'accent sur la question britannique :

« Sans doute est-il profitable pour tous de poursuivre les négociations entre les Six et la Grande-Bretagne jusqu'à un point où il apparaîtra définitivement possible que notre allié participe à la communauté des Six. Cependant, je crois qu'on ferait oeuvre utile en faisant avancer autant que possible la négociation sur l'union politique entre les six pays qui en ont été les promoteurs et en informant officiellement la Grande-Bretagne de façon à préparer sinon tout de suite, du moins au moment de son adhésion à la Communauté, son accession à l'Union politique. Il me semble en d'autres termes que, reprenant l'élan des mois passés on pourrait renouveler un effort sérieux visant à aboutir à un accord à Six

---

<sup>2062</sup> *Le Monde*, 15 juin 1962.

<sup>2063</sup> Cité in E. JOUVE, *op. cit.*, p. 491.

<sup>2064</sup> *Le Monde*, 15 juin 1962.

<sup>2065</sup> AN 5AG1/178 : audience accordée à l'ambassadeur d'Italie par le Premier ministre, 18 juin 1962.

<sup>2066</sup> FRUS, 1961-1963, vol. XIII : memorandum of conversation, june 23, 1962, p. 843-847.

sur le texte du traité, en prenant en même temps toutes les précautions pour ne pas créer, par cette entente préalable un obstacle à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté Économique Européenne qui doit être complétée par son adhésion à l'Union politique. Quelles que puissent être les phases et les modalités de l'entrée en vigueur officielle du traité entre les Six, que l'adhésion souhaitée de la Grande-Bretagne soit supposée ou déjà certaine, la rédaction d'un projet définitif constituerait sans aucun doute un résultat encourageant du travail commencé à Bonn en juillet de l'année dernière et pourrait accélérer, bien loin de les décourager, les négociations avec l'Angleterre. »<sup>2067</sup>

Les entretiens franco-allemands des 3 et 5 juillet 1962 répondent à ses attentes, mais aussi à ses craintes<sup>2068</sup>.

Le Général continue de croire que, si la France, l'Allemagne et l'Italie se mettent d'accord, « il y a de fortes chances que les autres fassent de même ». Adenauer surenchérit en proposant de signer « un accord avec ceux qui le souhaitent »<sup>2069</sup>. De Gaulle acquiesce, mais il faut, dit-il, éviter de se réunir à Six pour n'aboutir à rien. Il s'interroge sur l'attitude de Fanfani ou plus précisément sur l'influence que pourrait avoir Cattani sur le président du Conseil<sup>2070</sup>. La lettre de Fanfani, si elle témoigne d'une bonne volonté, montre aussi que le problème de la participation de Grande-Bretagne est présent dans tous les esprits. Le risque de provoquer une grave rupture au sein de la Communauté, qui pourrait être exploitée par Khrouchtchev, est patent. Selon de Gaulle :

« Cela dépend beaucoup en fin de compte de la position des Italiens. »

À l'évidence, le général considère que leur rôle est central. Mais accepteront-ils un compromis permettant d'entraîner dans leur sillage les autres partenaires et, en cas d'échec d'une union à Six, adhéreront-ils à une union plus restreinte ? Le Chancelier estime qu'il faut prendre le risque d'une réunion. Dans ces conditions, de Gaulle propose d'adresser une lettre à Fanfani suggérant que le président du Conseil demande aux Six de se réunir à Rome, en vue d'aboutir à une solution. Il croit que :

« Fanfani y donnera sans doute suite parce qu'il veut une telle réunion sous sa présidence, en Italie, et parce que la solution du problème l'intéresse lui-même. »

---

<sup>2067</sup> AN, 5AG1/179 : lettre de M. Fanfani au général de Gaulle, Rome, 28 juin 1962.

<sup>2068</sup> DDF, 1962, t. II, n°4 p. 9-45 : comptes rendus des entretiens franco-allemands de Paris, 3-5 juillet 1962.

<sup>2069</sup> Il est fait ici référence à la réunion des chefs d'État ou de gouvernement programmée à Rome pour parapher le traité d'Union politique. L'échec de la réunion des ministres des Affaires étrangères du 17 avril l'a ajourné à une date non déterminée.

<sup>2070</sup> Le général de Gaulle rappelle à Adenauer que « Fanfani était à peu près d'accord sur ce qui avait été convenu à Baden-Baden, quoique sous l'impulsion de Cattani il ait beaucoup insisté sur l'inclusion d'une disposition finale dans le traité qui allait au-delà de ce que la France était disposée à accepter ».



Et il ajoute qu'il pourrait être fait allusion à une éventuelle entente franco-allemande – la question est évoquée au cours de l'entretien – en cas d'échec, afin de faire pression sur Fanfani qui redoute toujours cette éventualité<sup>2071</sup>.

L'idée est cependant abandonnée au moment de la rédaction de la lettre, le 10 juillet, au profit d'une tournure générale plus flatteuse pour l'action de médiation dont l'Italie est ainsi chargée. Sans doute faut-il y voir l'influence des diplomates du Quai d'Orsay et du palais Farnèse. Avant la convocation d'une réunion, le Général juge bon de préciser également :

« Sans doute y aura-t-il lieu d'ici-là de vérifier que les différentes positions se sont suffisamment rapprochées au cours des derniers mois pour que nous puissions conclure. Dans ce cas, la période la plus favorable pour la réunion serait, me semble-t-il, le début de l'automne prochain. »<sup>2072</sup>

Fanfani propose alors qu'à l'occasion d'une prochaine réunion des six ministres des Affaires étrangères à Bruxelles, pour les affaires ordinaires du Marché commun, « ceux-ci cherchent de la façon la plus discrète à procéder, en commun, à un échange de vues »<sup>2073</sup>. Et il ajoute :

« Entre temps, il faudrait trouver la solution la meilleure afin de faire connaître officiellement à la Grande-Bretagne le texte du projet d'union politique. »

Le général de Gaulle prend conscience que les Italiens s'installent de plus en plus dans le camp des partisans obstinés de l'association de la Grande-Bretagne. À Bruxelles, où se poursuivent simultanément les négociations sur son adhésion au Marché commun, la France est de plus en plus isolée dans son opposition<sup>2074</sup>. Les discussions sont dans l'impasse. Dans ces conditions, il paraît vain de croire à la signature prochaine d'un accord. Il écrit ainsi à l'attention du secrétaire général de l'Élysée :

« Je ne vois pas pourquoi M. Armand Bérard donne à croire au gouvernement italien que nous sommes très pressés et très désireux de voir s'ouvrir la Conférence de Rome. D'abord ce n'est pas vrai. Ensuite, si c'était vrai, ce serait très mauvais, tactiquement parlant, de paraître le souhaiter avec ardeur. Il faudrait modérer les

---

<sup>2071</sup> Adenauer donne son accord « à la condition que cette allusion soit faite de manière enrobée et ne contienne aucune menace ».

<sup>2072</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. VIII, *op. cit.*, p. 247.

<sup>2073</sup> AN, 5AG1/179 : lettre de M. Fanfani au général de Gaulle, Rome, 25 juillet 1962.

<sup>2074</sup> Sur la position italienne dans ces négociations voir le témoignage d'Edigio Ortona, directeur des Affaires économiques au ministère des Affaires étrangères : E. ORTONA, *Gli Anni della Farnesina, Pagine del Diario 1961-1967*, Milano, SPAI, 1998, p. 27-58.

inclinations de M. Bérard vers l'entente à tout prix et la négociation coûte que coûte qu'il a apprise à une autre école dirigeante que celle d'aujourd'hui. »<sup>2075</sup>

À peine nommé à Rome, l'ambassadeur est confronté au cours subtil et fluctuant des relations franco-italiennes dans le cadre des négociations sur l'Union politique. Cette fois, néanmoins, la position française est définitive. De Gaulle écrit à Fanfani que sa lettre lui donne « le sentiment qu'avant qu'une rencontre des six chefs d'État ou de gouvernement puisse faire aboutir l'union politique de leurs pays, des divergences restent à surmonter » et c'est sans conviction qu'il conclut que « les Six ne sauraient négliger de s'entretenir les uns avec les autres du grand sujet de leur union quand ils en ont l'occasion »<sup>2076</sup>. Au même moment, il refuse une tentative de médiation de Spaak, qui propose pourtant de renoncer au préalable britannique et à l'Europe fédérale et accepte le plan français avec toutefois une commission politique indépendante<sup>2077</sup>.

### c) Une Union à deux ?

Pour beaucoup d'observateurs, à partir de ce moment, de Gaulle se détourne du projet d'Union politique à six. L'Italie est-elle pour autant délaissée ? Pas totalement même s'il est vrai qu'elle n'est plus, au moins pour le général de Gaulle, un interlocuteur prioritaire. Les rencontres entre de Gaulle et Adenauer, aux mois d'août et septembre 1962, semblent annoncer la constitution d'un couple franco-allemand<sup>2078</sup>. À Rome, on ne le redoute que trop. Fanfani, qui a le sentiment d'avoir fourni des efforts importants pour trouver un compromis à six, accuse le coup. Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Russo, confie à Bérard que, compte tenu de ce rapprochement avec l'Allemagne, il serait bienvenu que la fin du percement du tunnel du Mont-Blanc soit l'occasion, en septembre, d'une manifestation d'amitié franco-italienne<sup>2079</sup>.

Dans ses mémoires, Bérard raconte en détail les difficultés rencontrées dans la préparation de cette manifestation, à laquelle se rend le successeur de Michel Debré, Georges Pompidou<sup>2080</sup>. Selon l'ambassadeur, les exigences pointilleuses de Fanfani peuvent être

---

<sup>2075</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. VIII, *op. cit.*, p. 254.

<sup>2076</sup> AN, 5AG1/179 : lettre du général de Gaulle à M. Fanfani, Paris, 30 juillet 1962.

<sup>2077</sup> G. H. SOUTOU, « Le général de Gaulle et le plan Fouchet » in *op. cit.*, p. 142-143.

<sup>2078</sup> Le voyage du général de Gaulle se déroule du 4 au 9 septembre 1962.

<sup>2079</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : vol. 392 : télégramme n<sup>os</sup> 928-930, Rome, 3 août 1962.

<sup>2080</sup> La discussion porte tout d'abord sur organisation du déjeuner à Courmayeur et non pas à Chamonix. Fanfani accepte toutefois se rendre le premier en territoire français pour un vin d'honneur à Chamonix puis le tunnel serait ensuite traversé. La composition des délégations pose par ailleurs des difficultés puisque Fanfani souhaite qu'une délégation italienne limitée à cinq membres se rende en France alors que cent quatorze français doivent se rendre en Italie. Fanfani ne veut pas que ses « ministres prennent l'habitude d'aller constamment à l'étranger ». L'ambassade est chargée d'intervenir pour que la délégation italienne comprenne au moins trois membres supplémentaires : Cattani, Sullo le ministre des Travaux publics et Del Bo le ministre des participations d'État. Fanfani donne son accord pour la participation de Sullo, ce qui provoque le soulagement à Paris.

interprétées comme la manifestation de l'ombrage que l'on a pris à Rome des commentaires particulièrement élogieux qui ont entouré la visite du président français en Allemagne. Il ajoute qu'en outre, « les cercles gouvernementaux se sont inquiétés des bruits qui couraient de décisions prises par de Gaulle et Adenauer ; la crainte d'avoir la main forcée les a irrités ».

Les dirigeants français placent donc la rencontre du 15 septembre sous le signe de l'apaisement. Dans son discours, prononcé à Courmayeur, Pompidou use de la force symbolique du tunnel du Mont-Blanc pour célébrer la coopération franco-italienne dans le cadre d'une Europe unie. Il replace également le récent voyage du chef de l'État en Allemagne dans une problématique multilatérale de solidarité. Il déclare ainsi :

« Cette solidarité économique ne peut pas et ne pourra pas ne pas se compléter dans d'autres domaines. Pour qu'elle soit réelle et durable, il convient qu'elle ne soit pas seulement dans les gouvernements mais dans les cœurs. C'est sous cet angle que la réconciliation éclatante des peuples français et allemand, après un siècle et demi de lutte sanglantes, constitue un apport fondamental pour le succès d'une politique européenne à laquelle l'Italie est attachée autant que nous-mêmes. »<sup>2081</sup>

Lors des conversations qui se déroulent en fin d'après-midi, à la préfecture de Turin, Couve de Murville qui a rejoint Pompidou, se veut également rassurant<sup>2082</sup>. Le ministre des Affaires étrangères affirme aux Italiens que, lors du voyage du général de Gaulle outre-Rhin, « les conversations politiques proprement dites n'ont été ni très nombreuses, ni très approfondies ». Fanfani pose à nouveau le problème de la Grande-Bretagne ; il se demande si la France envisage une procédure qui permette à la fois de poursuivre les négociations, à ce moment interrompues<sup>2083</sup>, sur l'adhésion de ce pays au Marché commun et de rechercher un accord avec les Six sur l'Union politique. Les discussions font apparaître nettement que les Italiens font désormais de l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun un préalable à la poursuite des négociations sur l'Union politique. Or, du côté français, on estime que les conditions ne sont toujours pas réunies pour y parvenir. Au centre des discussions demeurent le problème des relations avec les pays du Commonwealth et les demandes d'adhésions du Danemark et de la Norvège, qui devraient inmanquablement suivre celle de la Grande-

---

Toutefois l'ambassadeur n'est pas au bout de ses difficultés. Couve de Murville qui devait faire le déplacement en dépit de l'absence de son homologue, Piccioni, le successeur de Segni, élu à la présidence de la République, doit renoncer au dernier moment en raison de la visite à Paris du président du Pakistan. Selon l'ambassadeur, « Fanfani se montre peiné que l'on donne plus d'importance à la rencontre d'un Pakistanais qu'avec un Italien » (A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 16-22. On peut suivre le détail de la correspondance de l'ambassadeur sur cette affaire dans AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : vol. 406).

<sup>2081</sup> *Le Monde*, 16-17 septembre 1962.

<sup>2082</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages, vol. 17 : entretiens franco-italiens de Turin, 15 septembre 1962. Sont présents lors de cette rencontre Pompidou, Couve de Murville, Bérard et Lucet du côté français et Fanfani, Russo, Brosio et Cattani du côté italien.

<sup>2083</sup> Les négociations doivent reprendre le 3 octobre à Bruxelles.

Bretagne. Couve de Murville observe donc que le projet de l'Union politique se trouve dans l'impasse. Les divergences sont telles qu'il est décidé de ne pas publier de communiqué commun à la suite de cet entretien. Sur le tarmac de l'aérodrome, au moment où les deux délégations se séparent, Cattani confie à Bérard :

« Du point de vue de la cordialité, c'est une excellente journée ; mais, croyez-moi, les conversations politiques ont été nettement mauvaises. »<sup>2084</sup>

Il apparaît désormais clairement que Français et Italiens envisagent l'avenir de l'Europe fort différemment. Les Italiens se sont ralliés définitivement, depuis le début du mois de septembre, au grand dessein d'une communauté atlantique proposé par Kennedy et qui implique une union de tous les Européens, Britanniques compris<sup>2085</sup>. Si la visite du vice-président américain, Lyndon Johnson à Rome, les 4 et 5 septembre, apparaît de ce point de vue déterminante<sup>2086</sup>, il ne faut pas négliger les efforts fournis par Kennedy, depuis le début de l'année, pour inscrire les relations américano-italiennes dans un cadre privilégié<sup>2087</sup>. Les diplomates français ne sont pas surpris de l'alignement des positions italiennes sur celles établies à Washington. Il confirme l'emprise américaine sur la politique italienne, sur laquelle le palais Farnèse n'a de cesse d'attirer l'attention<sup>2088</sup>.

L'annonce, le 28 septembre, de la remise aux autorités allemandes d'un mémorandum français proposant une coopération bilatérale entre les deux pays dans les domaines politique, économique, militaire et culturel, creuse un peu plus le fossé. À Rome, la nouvelle est accueillie avec la plus mauvaise humeur, on dénonce les visées hégémoniques de la France et de l'Allemagne sur l'Europe<sup>2089</sup>. Les explications données à Paris à l'ambassadeur Brosio

---

<sup>2084</sup> A. BÉRARD, *op. cit.* p. 22.

<sup>2085</sup> Le 4 juillet 1962 Kennedy évoque l'interdépendance (Il utilise le concept de *partnership*) entre l'Europe et les États-Unis et précise qu'il espère voir la Grande-Bretagne adhérer au Marché commun. Cf. A. GROSSER, *Les Occidentaux. Les pays d'Europe et les États-Unis depuis la guerre*, Paris, Seuil, 1981, p. 237-266 et A. KASPI, « Unité européenne et *partnership* atlantique », *Relations internationales*, n°11, 1977, p. 231-248.

<sup>2086</sup> A. BÉRARD, *op. cit.* p. 18 et L. V. FERRARIS (a cura di), *op. cit.*, p. 157. À la suite de sa visite à Rome, en juin Rusk écrit au département d'État à propos des Italiens : « Aidons les à, favoriser l'adhésion du Royaume-Uni sans nuire au traité de Rome ». FRUS, 1961-1963, vol. XIII : telegramm from secretary of State Rusk to the Department of States, London, June 24, 1962, p. 847-848.

<sup>2087</sup> Lors d'une conversation avec l'ambassadeur américain à Rome en mars 1962, Kennedy affirme son désir de développer « une relation plus étroite et plus directe avec le gouvernement italien ». Il estime que les Italiens vont devenir pour les États-Unis une pièce essentielle en Europe « aux vues des difficultés prévisibles avec la France ». Le président demande donc à son ambassadeur d'exprimer à Fanfani et aux autres membres du gouvernement « l'appréciation du gouvernement américain sur l'importance de leur rôle dans la Communauté atlantique et l'organisation de l'Europe » (FRUS, 1961-1963, vol. XIII : memorandum of conversation, Washington, march 22, 1962, p. 834).

<sup>2088</sup> Voir notamment : AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 292 : dépêche n°1500/EU, Rome, 9 octobre 1959. Dans cette longue dépêche, l'ambassade analyse l'influence américaine en Italie. On peut y lire que « La fonction directrice que les États-Unis exercent depuis la fin de la guerre se heurte à moins d'obstacle, subit moins de réfraction, doit composer avec moins de forces concurrentes en Italie que dans la plupart des autres pays d'Europe occidentale. »

<sup>2089</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n°s 1188-1190, Rome, 28 septembre 1962.

n'atténuent pas l'impression que l'on cherche à institutionnaliser la coopération franco-allemande. Selon Bérard, Fanfani s'est senti « dupé » et il se montre « profondément blessé »<sup>2090</sup>. Afin « d'apaiser les rancœurs romaines », l'ambassadeur demande que Couve de Murville profite de l'ouverture du Concile Vatican II, le 11 octobre, pour avoir des entretiens avec le gouvernement italien<sup>2091</sup>.

Couve de Murville rencontre donc à Rome, à la fin de la journée du 12 octobre, un Fanfani fort mécontent<sup>2092</sup>. Le président du Conseil reproche aux Français d'avoir « commis une faute de méthode ». Il dit au ministre :

« Nous n'aimons pas les procédés qui ont été suivis par vous, qui ne dites rien aux autres, ni par les Allemands, qui racontent tout à la presse. C'est donc par la presse que nous avons été informés. Je dois employer cette comparaison : nous voulons à Six construire une maison ensemble, mais deux partenaires occupent le sol à eux deux et se mettent à construire à deux. Sur la route d'Aoste à Turin, M. Pompidou m'avait affirmé qu'après l'entrevue de Bonn, il n'y avait rien de nouveau dans les relations franco-allemandes. »

Et c'est bien là l'objet principal de la contrariété de Fanfani : la dissimulation française lors de la rencontre du 15 septembre. La confiance est rompue. Lui qui, depuis des mois, a fait fi des rumeurs et des avertissements lancés dans les milieux politiques italiens à propos des intentions dominatrices de la politique européenne de la France, lui qui a préféré miser sur la poursuite du dialogue afin d'obtenir un compromis, se sent trahi. Dans ces conditions, pas plus qu'hier, il n'est pas disposé aujourd'hui à accepter la proposition que lui apporte Couve de Murville d'établir une coopération franco-italienne du même type que celle qui est entrain de se développer avec l'Allemagne. Il objecte que cela briserait l'unité entre les Six car, dit-il encore :

« Nous voulons construire l'Europe avec les cinq autres, mais une Europe bien différente de celle que vous nous proposez. »

La rencontre scelle donc définitivement l'espoir de voir la France et l'Italie établir une coopération politique organique. Elle révèle au grand jour ce qui est patent depuis des mois : la France n'a pas l'intention d'écarter l'Italie de ses projets mais ceux-ci divergent fondamentalement et formellement des conceptions italiennes. À une Europe des États s'oppose la perspective d'une Europe fédérale ; à une Europe fondée sur un noyau bilatéral ou

---

<sup>2090</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 23. Fanfani estime notamment que cette décision compromet la réussite des négociations de Bruxelles.

<sup>2091</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2092</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages, vol. 17 : conversation avec M. Fanfani, Rome, 12 octobre 1962.

trilatéral intégrant la France, l'Allemagne et l'Italie s'oppose une Europe résolument multilatérale à six et même à sept avec la Grande-Bretagne.

Comme lors de l'échec du 17 avril, le général de Gaulle formule un jugement sévère à propos du comportement des Italiens. Il les considère coupables de ne pas avoir soutenu son projet, avec une mention particulière pour Cattani<sup>2093</sup>. Il le confie à Bérard, qu'il reçoit à l'Élysée, le 8 novembre, puis il ajoute :

« Si je reste à ce poste, ce qui n'est pas du tout sûr, j'organiserai l'année prochaine une manifestation spectaculaire pour faire plaisir aux Italiens, j'inviterai le président Fanfani à effectuer un tour de France, je le ferai applaudir. »<sup>2094</sup>

Si le propos révèle sans doute l'estime qu'il porte à Fanfani<sup>2095</sup>, il augure aussi de la nouvelle orientation de la politique italienne de la France, davantage fondée sur une relation de bon voisinage que sur des échanges diplomatiques aux amples perspectives sur la scène internationale.

---

<sup>2093</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 27.

<sup>2094</sup> *Ibid.* L'incertitude affichée par le général de Gaulle sur son maintien au pouvoir est liée aux résultats des prochaines élections législatives le 18 et 25 novembre.

<sup>2095</sup> Nous avons déjà mentionné l'estime du Général pour Fanfani lors de l'évocation de leur première rencontre (Cf. chapitre précédent). Ce sentiment nous a été confirmé avec insistance par Étienne Burin des Roziers (entretien, Paris, 20 juin 2000) et Pierre Maillard (entretien, 28 septembre 2000).

## Conclusion du chapitre VI

---

L'appartenance de la France et de l'Italie à un même ensemble européen, la CEE, se traduit avant tout, dans leurs relations bilatérales, par un formidable accroissement des échanges commerciaux, grâce à l'abaissement progressif des barrières douanières. L'augmentation de la demande, de part et d'autre des Alpes, sous l'effet d'une hausse du niveau de vie, permet de lever l'hypothèque qu'aurait pu représenter le profil de deux économies, plus concurrentielles que complémentaires. L'économie française, sommée de relever le défi de l'ouverture des frontières, résiste relativement bien dans sa confrontation avec l'économie italienne. Mais surtout, la Communauté européenne conduit à une accentuation de l'interdépendance économique des deux pays. Dans la définition des attitudes françaises à l'égard de l'Italie, cela n'est pas sans importance, surtout lorsqu'il est envisagé de donner une dimension politique à l'ensemble communautaire au sein duquel les deux pays développent leurs échanges.

Pour le général de Gaulle, l'Europe communautaire n'est, en effet, pas seulement conçue comme une entité économique. Il lui assigne également une vocation politique, qui doit la conduire à s'affranchir de l'hégémonie des deux blocs sur le système international. Pour atteindre cet objectif, il lui est indispensable d'obtenir l'adhésion de ses partenaires. Et, si l'on a beaucoup insisté, à juste titre, sur le rôle moteur assigné au développement d'une relation privilégiée avec l'Allemagne, de Gaulle mise aussi fortement sur l'Italie. L'association étroite de ce pays dans un ensemble politique européen répond à un double impératif politico-stratégique. D'une part, il s'agit de l'arrimer solidement au camp occidental : le général de Gaulle indique à Eisenhower en septembre 1959 que l'instabilité de la politique intérieure transalpine, où le parti communiste représente une force considérable, est une source de préoccupation<sup>2096</sup>. D'autre part, la France a besoin pour pouvoir peser sur les grandes affaires mondiales de représenter plus que ses seuls intérêts : elle prétend se faire le porte-parole des petites et moyennes puissances européennes, catégorie à laquelle appartient l'Italie. Ce pays est donc considéré comme un point d'appui essentiel dans le dispositif politico-stratégique du général de Gaulle. L'absence de lourds contentieux bilatéraux et l'inclination des Italiens à rechercher des compromis susceptibles de faire progresser la construction européenne constituent les gages d'une relation fructueuse. Mais ils se révèlent aussi des partenaires difficiles à manœuvrer, qui ne répondent pas à toutes les attentes. L'exaspération est parfois manifeste. Gaston Palewski relève, en janvier 1961 :

---

<sup>2096</sup> FRUS, 1958-1960, vol. VII. Part. II : memorandum of conversation, Paris, september 2, 1959, p. 269-271. Le compte rendu français est plus évasif sur ce point : DDF, 1959, t. II, n°46, n°108 p. 283-284 : conversation entre le général de Gaulle et le président Eisenhower à l'Élysée, 2 septembre 1959.

« Ainsi l'Italie se distingue-t-elle, parmi ses partenaires de la Communauté européenne, moins par l'audace de ses initiatives ou l'originalité de ses plans que par le souci tactique de se « situer » sans se départir jamais d'une certaine réserve, par l'aspect louvoyant de sa démarche et par la passivité de ses réflexes<sup>2097</sup>. »

Ces reproches sont suscités par toute une série de paramètres qui, en définitive, fragilisent les fondations franco-italiennes de cette union politique européenne que la France cherche à bâtir autour d'elle.

Vues de Paris, les vicissitudes de la politique intérieure italienne et les divergences qui traversent les majorités gouvernementales font peser bien des incertitudes d'une part, sur la marge de manœuvre réelle des dirigeants transalpins et d'autre part, sur la constance de leurs engagements. Mais surtout, le projet européen de la France ne répond pas aux visées supranationales de l'Italie. Tout fonctionne comme si les deux pays s'embarquaient sur un même navire pour lequel chacun trace sa propre route et fixe son propre cap. L'Italie entend ainsi accoster sur les côtes d'Albion afin de renforcer l'équipage. Elle compte de la sorte rétablir l'équilibre de la hiérarchie à bord, par crainte d'une direction trop exclusivement française ou franco-allemande. Du côté français, l'embarquement des Britanniques est perçu comme un risque de chavirement. À ce sujet, les Français s'étonnent d'ailleurs des contradictions de l'Italie qui, tout en étant favorable à l'intégration, soutient l'adhésion d'un pays qui y est clairement opposé<sup>2098</sup>. Poursuivons la métaphore, pour observer que « les malentendus transatlantiques » causent bien des tourments au sein de l'équipage. La France et l'Italie s'opposent sur la relation à établir avec l'armada américaine. Pour l'Italie, il ne faut pas quitter le convoi qu'elle compose, seul susceptible d'assurer la sécurité du navire européen, au risque de perdre le contrôle de sa navigation. Cette posture fait dire aux diplomates français que :

« L'Italie joue en quelque sorte le rôle d'un relais décentralisé de la politique extérieure américaine. »<sup>2099</sup>

Nous touchons là, sans aucun doute, le cœur du problème car la France conçoit le projet européen comme un levier d'émancipation face à la tutelle américaine.

La conjugaison de tous ces paramètres, déjà définis au départ du projet politique européen, conduit effectivement, à la suite de Maurice Vaisse, à évoquer la « chronique d'un

---

<sup>2097</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : vol. 372 : dépêche n°120/EU, Rome, 1961.

<sup>2098</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, op. cit., p. 202-203.

<sup>2099</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 292 : dépêche n°1500/EU, Rome, 9 octobre 1959.



échec annoncé »<sup>2100</sup>. Ajoutons que cet échec engage aussi l'avenir des relations franco-italiennes.

---

<sup>2100</sup> M. VAÏSSE, « De Gaulle, l'Italie et le projet d'union politique européenne, 1958-1963 », *op. cit.*

## Conclusion de la section 3

En Méditerranée comme en Europe, la politique de la France vis-à-vis de l'Italie peut être, entre juin 1958 et la fin de l'année 1962, définie comme une politique d'égards, si souvent réclamée par Palewski. Celle-ci est considérée comme le moyen le plus efficace pour s'attirer les faveurs italiennes. Elle paraît d'autant plus nécessaire que le retour au pouvoir du général de Gaulle est accueilli avec circonspection non seulement dans l'opinion, mais aussi dans un certain nombre de milieux politiques italiens. L'analyse de la situation politique transalpine n'est d'ailleurs pas absente des préoccupations françaises. Il est bien compris que le poids du parti communiste, les dissensions au sein de la Démocratie chrétienne, le parti au pouvoir, autour d'une éventuelle ouverture à gauche à destination des sociaux-démocrates et des socialistes, ne sont pas sans influence sur la politique étrangère de l'Italie, au point d'en devenir l'enjeu. Les velléités exprimées dans ce domaine par le cabinet Fanfani, au cours du second semestre 1958, ont bien montré à Paris qu'une telle effervescence n'est pas propice à l'établissement de relations harmonieuses entre la France et l'Italie. Il convient donc de prendre en compte les aspirations exprimées à Rome de voir l'Italie non seulement bénéficier d'une plus grande considération, mais aussi à jouer un rôle plus actif sur la scène internationale. Or, les aspirations italiennes s'expriment principalement, et logiquement est-on tenté de dire, en Méditerranée et en Europe, deux aires géopolitiques où la France entend maintenir une influence prépondérante. Pour des raisons idéologiques et stratégiques, l'ambition française ne manque pas d'être suspectée d'entretenir des visées hégémoniques fortement contestées en Italie. Pour lever cette prévention, le général de Gaulle met l'accent sur la coopération. Cet aspect est essentiel dans sa conception des relations internationales. Il déclare ainsi, le 13 décembre 1959, devant l'Assemblée fédérale du Mali :

« Il n'y a pas [...] d'État si grand, si puissant qu'il soit, qui puisse se passer des autres. Dès lors qu'il n'est pas d'État qui puisse se passer des autres, il n'y a pas de politique possible sans la coopération. »<sup>2101</sup>

Cette coopération réclame consultation et solidarité. Toute la problématique de la politique italienne de la France réside dans le rappel constant du lien solidaire qui doit unir les deux pays. Pour ce faire, il apparaît nécessaire de croiser dans un même ensemble les enjeux méditerranéens, européens et atlantiques. Ainsi, le discours autour de la politique de la France en Algérie, et dans une certaine mesure dans toute l'Afrique du Nord, selon des modalités

---

<sup>2101</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. III, *op. cit.*, p. 164.

forcément différentes compte tenu du contexte, se construit autour de la définition d'intérêts partagés que ce soit d'un point de vue stratégique (la défense du monde libre) ou économique (association des pays du Maghreb à la Communauté européenne). De la même manière, le concept d'« Europe européenne », qui structure la politique continentale du général de Gaulle, mise sur une prise de conscience d'intérêts communs et spécifiques entre la France et ses partenaires, dont l'Italie, et sur la volonté de les distinguer des intérêts américains.

Le résultat, nous l'avons vu, est inégal. En Méditerranée, l'objectif est globalement atteint puisque les interférences italiennes ont non seulement été limitées, mais encore que les gouvernements successifs à Rome ont, à partir de 1959, apporté leur soutien à la ligne suivie par la France. La concurrence économique prend progressivement le pas sur la rivalité politique en Méditerranée occidentale. En Europe, le bilan est, à la fin de l'année 1962, plus mitigé puisque, si Français et Italiens sont à peu près sur la même longueur d'onde en matière économique, l'échec du plan Fouchet d'union politique a révélé de profondes divergences. Certes, des efforts ont été fournis pendant longtemps, de part et d'autre, pour en faire abstraction dans une perspective constructive, mais ils n'ont pas résisté aux circonstances commandées par la géométrie des relations transatlantiques. En arrière-plan, l'ambiguïté quant au rang à accorder à l'Italie n'a jamais été totalement levée. Ainsi, de Gaulle déclare de manière significative à Adenauer en juillet 1960 :

« En réalité, nous sommes quatre grands États (peut-être cinq avec l'Italie) dans l'Alliance atlantique [...] Incontestablement, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, les États-Unis constituent les quatre piliers de l'Alliance atlantique. »<sup>2102</sup>

L'Italie ne paraît donc pas être considérée pleinement comme un partenaire de même rang. Son statut varie selon la nature et la portée des enjeux. Bénéficiant d'un haut niveau de considération dans le règlement des questions de la Communauté européenne, la question de Berlin a montré comment elle est écartée, certes poliment et avec le plus grand ménagement, du règlement des grandes affaires du monde. Les rapports avec l'Italie sont, de fait, conçus selon un mode hiérarchique destiné à assurer en dernier ressort une suprématie française. C'est d'ailleurs cette conception qui pousse de Gaulle à privilégier les rapports bilatéraux pour obtenir un appui à ces thèses tandis que les Italiens préfèrent indiscutablement les échanges multilatéraux davantage favorables au nivellement des puissances, au moins à l'échelon intermédiaire.

Finalement, la politique d'égards n'a pas porté tous les fruits escomptés, en particulier au sein de la Communauté européenne. Les questions de la supranationalité et celle des

---

<sup>2102</sup> DDF, 1960, t. II, n°97, p. 275-277 : entretiens franco-italiens de Rambouillet, 3 septembre 1960.

relations transatlantiques, posées notamment par le biais de la candidature de la Grande-Bretagne à la CEE, ont contribué à creuser l'écart entre positions française et italienne. À partir de 1963, la tendance s'accroît et les relations franco-italiennes prennent une autre tournure.

# **Section 4 :**

## **Entre multilatéralisme et bilatéralisme**

### **1963-1969**

À partir de janvier 1963, l'attitude de la France vis-à-vis de l'Italie est inévitablement déterminée par le tournant que connaissent les relations internationales, marquées désormais par une phase de détente entre les deux blocs, et la politique étrangère du général de Gaulle, non sans qu'il y ait de rapports entre les deux inflexions. La menace d'un affrontement nucléaire semblant, après la crise de Cuba, s'être quelque peu atténué, le Général trouve un environnement plus favorable pour asseoir son dessein révisionniste. Le règlement de la guerre d'Algérie participe grandement à ce nouvel élan. Sur ce point précisément, les effets s'en font ressentir du point de vue des relations franco-italiennes dans la mesure où les questions méditerranéennes perdent de leur sensibilité et sont reléguées en arrière-plan. Certes les diplomates français continuent de porter leur attention sur le développement des rapports entre l'Italie et les pays du Maghreb ou du Moyen-Orient, mais sans qu'ils y voient matière à s'inquiéter pour les intérêts français<sup>2103</sup>. L'avenir et la sécurité de l'Europe occupent désormais l'essentiel des relations franco-italiennes. Les conceptions différenciées, de part et d'autre des Alpes, déjà senties précédemment, prennent à la fois un tour plus aigu et plus visible.

Le « désenchantement qu'il éprouve à propos de l'Europe »<sup>2104</sup>, à la suite de l'échec du plan Fouchet, conduit le général de Gaulle à réviser sa manière de concevoir les relations entre les États européens. La coopération politique organisée n'est plus à l'ordre du jour. La

---

<sup>2103</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 387 : dépêche n°71/EU, Rome, 21 janvier 1965 (« les relations de l'Italie avec l'Afrique et le Moyen-Orient ») ; vol. 391 : note de la sous-direction Algérie, 20 octobre 1967 (« Rapports entre l'Italie et le Maghreb »).

<sup>2104</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 360.

méthode des consultations bilatérales, qui a hissé l'Italie au premier rang des interlocuteurs de la France, et multilatérales, dans le cadre des réunions périodiques des six ministres des Affaires étrangères ou des conférences au sommet, est donc abandonnée. La signature du traité de coopération avec l'Allemagne et le ferme refus opposé à l'adhésion britannique résonnent comme un coup de tonnerre dans le ciel des relations entre Paris et Rome. L'intransigeance gaullienne dans la marche en avant de la politique économique commune (surtout la politique agricole), que les Italiens, comme les autres partenaires subordonnent au règlement des questions institutionnelles dans le sens de la supranationalité, déclenche même un véritable orage, qui creuse un peu plus un fossé d'incompréhension. La distance que prend la France, à la suite de l'abandon du projet de « directoire occidental », par rapport à l'organisation militaire de l'Alliance atlantique alourdit également l'atmosphère. Dans la politique française, l'Italie se trouve à la confluence des enjeux qui sous-tendent la lutte gaullienne contre une « Europe atlantique ». Néanmoins, le général de Gaulle ne se fait guère d'illusion sur les ressorts multilatéraux pour faire avancer auprès des Italiens ses idées. L'accent est plutôt mis sur le renforcement et le développement de liens bilatéraux dans les domaines économique et culturel afin de défendre les positions françaises, tout en donnant du sens et de la profondeur à cette « amitié franco-italienne » si souvent proclamée, bien que malmenée sur un plan politique. Il faut en effet attendre l'année 1968 pour que le fil politique se renoue, non pas qu'il soit rompu, mais il manque d'épaisseur.

C'est donc entre contraintes imposées par les divergences multilatérales et la conviction du bien-fondé d'une entente bilatérale que se définit la politique française à l'égard de l'Italie entre 1963 et 1969.

## Chapitre VII: Les malentendus transalpins

L'avenir de l'organisation européenne est au centre des malentendus transalpins. À cela rien d'étonnant puisque, jusqu'à la fin de la décennie, le contexte général de l'Europe des Six est une situation d'affrontements quasi-constants, allant jusqu'au déclenchement d'une grave crise ouverte, en 1965, qui menace la pérennité de la Communauté. À l'exception, peut-être, de la poursuite du désarmement douanier, chaque point donne lieu à de vives discussions qui opposent souvent la France à ses cinq partenaires. La question des institutions abordée sous l'angle de la fusion des exécutifs des trois communautés (CECA, CEE et Euratom) et celle de l'achèvement de la politique agricole commune figurent parmi les principales préoccupations communautaires. D'une manière ou d'une autre, elles mettent en jeu les conceptions que chacun se fait la Communauté et démontrent la vigueur du débat sur la supranationalité. On connaît les divergences entre Paris et Rome à ce sujet.

Les relations de la Communauté avec l'extérieur ne constituent pas plus un terrain d'entente. Dans ce domaine, les malentendus transalpins recourent très largement « les malentendus transatlantiques »<sup>2105</sup>, qu'ils prolongent sur le continent européen. La politique européenne de la France subit, en effet, en Italie la concurrence du grand dessein proposé par Kennedy et fondé sur une interdépendance économique (*Kennedy round*) et stratégique (Force multilatérale) entre les États-Unis et l'Europe. La situation est conforme à l'esprit des deux projets, des deux visions, pour l'Europe, conçus par leurs instigateurs comme antagonistes.

Pour parvenir à ses fins, le général de Gaulle ne mène pas une politique spécifiquement italienne puisque ses propositions de coopération bilatérale ont été rejetées à Rome à la fin de l'année 1962. Au regard de l'expérience franco-allemande d'une « cordiale virtualité »<sup>2106</sup>, on ne fait, de toute façon, sans doute pas le deuil d'une coopération franco-italienne. L'Italie subit donc le même traitement que les autres partenaires européens de la France : la politique du fait accompli. En effet, par ses décisions, autant unilatérales que spectaculaires (veto à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, politique de la « chaise vide », retrait du commandement intégré de l'OTAN), qu'il considère comme des manifestations d'indépendance nationale, de Gaulle exerce sur les partenaires européens de la France une pression et parfois même un « chantage »<sup>2107</sup>. Tant sur le fond que sur la forme, la politique

<sup>2105</sup> H. KISSINGER, *Les Malentendus transatlantiques*, Paris, Denoël, 1965.

<sup>2106</sup> Pour une évocation des vicissitudes de la coopération franco-allemande voir : M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 563-592.

<sup>2107</sup> A. GROSSER, *Affaires extérieures...*, *op. cit.*, p. 199.

gaullienne suscite en Italie émotion, inquiétude et parfois exaspération. Dans ces conditions, les échanges franco-italiens ne mènent qu'à constater les divergences de vues sur les principaux enjeux multilatéraux qui pèsent sur les relations entre les deux pays.

Même si, de part et d'autres des Alpes, on s'emploie à minimiser les interférences, ces divergences créent inmanquablement un climat, ou se mêlent tension et suspicion, qui n'est pas sans effets sur la manière d'appréhender le règlement des problèmes bilatéraux. Dans ce domaine, les questions en suspens n'ont, certes, pas la portée de celles qui touchent les grands ensembles géopolitiques dans lesquels évoluent la France et l'Italie, il n'en demeure pas moins qu'elles constituent la base d'une relation de bon voisinage.



# I. Dissonances européennes (janvier 1963-mars 1965)

---

En janvier 1963, la France décide d'interrompre unilatéralement les négociations de Bruxelles sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun et signe avec l'Allemagne un traité de coopération. En mars 1965, elle écarte un plan de relance italien de coopération politique européenne. La mise en parallèle de ces décisions françaises ne délimite pas seulement une première période que nous allons soumettre à l'examen, elle illustre, par les faits, l'antagonisme entre les politiques européennes de la France et de l'Italie. Nous en avons suffisamment évoqué les ressorts pour considérer qu'il ne s'agit pas là d'une révélation. Mais, jusqu'alors, les divergences de vues étaient mises sous le boisseau dans l'espoir de parvenir à un compromis susceptible d'élever à un niveau politique la construction européenne. L'échec du plan Fouchet démontre, pour le général de Gaulle, qu'il s'agit d'une illusion qu'il n'y a plus lieu d'entretenir. C'est donc sans détour qu'il donne une nouvelle orientation à la politique européenne de la France, ce qui a pour conséquence d'étaler au grand jour les désaccords franco-italiens que même les manifestations protocolaires d'amitié ne parviennent pas à masquer.

## A. Le coup de tonnerre de janvier 1963

La conférence de presse du 14 janvier 1963<sup>2108</sup> résonne comme un coup de tonnerre à travers toute l'Europe. À Rome, l'écho en est assourdissant. Les trois thèmes que développe le général de Gaulle prennent, en effet, le parfait contre-pied de la politique étrangère italienne : refus de l'intégration atlantique, réticences en forme de veto à l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun – confirmé par la décision française du 29 janvier de mettre un terme aux négociations de Bruxelles – et annonce d'une coopération plus étroite avec l'Allemagne – concrétisée par le traité de l'Élysée du 22 janvier.

La réaction italienne est particulièrement vive. Les dirigeants ne cachent pas leur mauvaise humeur, même si des considérations de politique intérieure les conduisent à une certaine modération. Ils n'en restent cependant pas là puisqu'ils adoptent, dans le cadre communautaire, une mesure de rétorsion et qu'ils confirment parfois avec éclat l'option anglo-saxonne de la politique étrangère italienne.

---

<sup>2108</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 87-98.

## 1. Humeurs et réactions italiennes

À la suite de la conférence de presse du 14 janvier, les réactions italiennes portent surtout sur la coopération franco-allemande et l'opposition française à l'adhésion de la Grande-Bretagne à la CEE.

Pour bien les comprendre, il est utile de revenir sur les semaines qui précèdent. Après la déception causée par l'échec de l'union politique et les rencontres franco-allemandes de l'automne 1962, les relations franco-italiennes retrouvent, à la fin de l'année, un caractère apaisé. Fanfani, particulièrement contrarié lors de son entrevue d'octobre avec Couve de Murville, se montre bien mieux disposé envers la France. Il indique ainsi à Bérard, qu'il reçoit à déjeuner le 29 novembre 1962, que, bien qu'il soit favorable au régime des partis, il se félicite du résultat des élections françaises qui apporte une stabilité politique<sup>2109</sup>. Peu de temps après, l'ambassadeur observe qu'au cours d'une réception diplomatique, le 21 décembre, le président Segni fait preuve à son égard d'une attitude particulièrement cordiale, lui demandant de transmettre des vœux très chaleureux au général de Gaulle<sup>2110</sup>. Entre temps, le 17 décembre, le président français, reçoit le ministre des Affaires étrangères, Piccioni, venu à Paris pour une réunion de l'OTAN, avec qui il procède à un tour d'horizon complet et approfondi des problèmes du moment. Bérard observe qu'à Rome on s'y est montré très sensible<sup>2111</sup>. À Bruxelles, où se poursuivent les négociations sur l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, on note du côté français que si le ministre du Commerce, Colombo, défend toujours la candidature britannique, de nombreux intérêts italiens coïncident avec ceux de la France ; il n'y a donc pas lieu de se plaindre de la délégation italienne<sup>2112</sup>. Par ailleurs, l'Italie tente d'améliorer le climat de ses relations avec l'Allemagne en sollicitant une visite de Piccioni à Bonn, les 11 et 12 janvier<sup>2113</sup>. Un communiqué officieux de l'agence *Italia* explique que ce voyage a pour objet de préparer une meilleure atmosphère pour les conversations qui vont reprendre à Bruxelles le 14 janvier, entre la Grande-Bretagne et les Six<sup>2114</sup>. Le communiqué, inspiré par la présidence du Conseil, indique que si l'Italie se félicite du rapprochement franco-allemand, elle souhaite qu'il ne mette pas en cause les possibilités d'unification européenne. L'ambassade de France ajoute qu'il comporte aussi « un discret

---

<sup>2109</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n<sup>os</sup> 1535-1540, Rome, 1<sup>er</sup> décembre 1962. À la suite du referendum sur l'élection du président de la République au suffrage universel du 28 octobre, lors des élections législatives des 18 et 25 novembre la coalition gaulliste UNR-UDT obtient 229 sièges sur 465 et dispose de la majorité grâce à l'appoint des 35 « républicains indépendants ».

<sup>2110</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n<sup>os</sup> 1723-1730, Rome, 22 décembre 1962.

<sup>2111</sup> *Idem*.

<sup>2112</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 375 : note de la direction d'Europe, Paris, 13 décembre 1962.

<sup>2113</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 375 : télégramme n<sup>os</sup> 25-28, Rome, 5 janvier 1963. L'ambassade note que le climat entre Rome et Bonn s'est détérioré à la suite des critiques contre l'ouverture à gauche formulées par Strauss lors de la campagne électorale et d'une polémique suscitée par le film de Nanny Loy *Les quatre jours de Naples* qualifié d'anti-allemand.

<sup>2114</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 372 : télégramme n<sup>o</sup> 34, Rome, 6 janvier 1963.

avertissement à Paris et à Bonn de ne pas donner à la coopération franco-allemande un caractère qui pourrait susciter à Rome de fâcheuses réactions »<sup>2115</sup>. À ce propos, l'ambassade fait écho à une lettre adressée par le ministre républicain des Finances, Ugo La Malfa, dans laquelle est suggéré que l'Italie se rapproche de la Grande-Bretagne afin de faire contrepoids à « l'axe Bonn-Paris »<sup>2116</sup>. Pour les diplomates français, l'annonce presque simultanée de la venue à Rome de Macmillan, du 1<sup>er</sup> au 3 février, et du voyage de Fanfani à Washington, les 16 et 17 janvier, jette un peu plus le trouble sur les intentions réelles de l'Italie. Fanfani s'emploie immédiatement à corriger cette fausse note dans la politique harmonieuse qu'il cherche à mettre en œuvre<sup>2117</sup>. Il reçoit le 10 janvier Armand Bérard au palais Chigi pour lui indiquer le sens des rencontres à venir avec les Anglo-Saxons<sup>2118</sup>. L'ambassadeur, qui reprend les notes transmises sur le moment au Quai d'Orsay, fait dans ses mémoires la synthèse de cet entretien significatif de l'état d'esprit du président du Conseil, quelques jours avant la conférence de presse du 14 janvier :

« Il me prie de faire savoir au général de Gaulle que personne dans son gouvernement ne songe à faire quoi que ce soit qui puisse nuire à l'amitié franco-italienne. Il continue de considérer comme favorable le resserrement de l'amitié franco-allemande. Il sait que Paris conçoit son rapprochement avec Bonn dans un cadre européen ; mais une institutionnalisation des relations particulières serait particulièrement fâcheuse. Il ne fallait pas mettre les autres membres des Six devant le fait accompli, avoir l'air de les sommer de se rallier à ce régime ou d'être laissés à l'écart. Fanfani serait heureux de se rendre à Paris à la date qui plairait au Général. Il serait libre entre le 5 et le 20 février. Il espérait que l'Angleterre allait faire les concessions nécessaires pour pouvoir être admise dans le Marché commun ; mais d'abord elle seule ; on verrait ensuite le traitement à accorder aux autres. Il fallait que l'Europe se fasse avant le mois de septembre. »<sup>2119</sup>

Au début de l'année 1963, Rome poursuit donc une politique active de rapprochement équilibré entre les principales puissances européennes qui, si elle n'incite pas à un optimisme béat, semble devoir écarter tout risque de rupture. Depuis la fin de l'année précédente, toute la diplomatie italienne est tournée, au travers de nombreuses consultations et de propos apaisants, vers cet objectif. C'est donc peu dire que les déclarations du général de Gaulle provoquent une vive déception.

---

<sup>2115</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 372 : télégramme n<sup>os</sup> 35-40, Rome, 6 janvier 1963.

<sup>2116</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme, Rome, 9 janvier 1963.

<sup>2117</sup> Le directeur général des Affaires économiques de la Farnesina note dans son journal personnel à la date du 4 janvier que Fanfani écarte la proposition de La Malfa. E. ORTONA, *Gli Anni della Farnesina...*, *op. cit.*, p. 34.

<sup>2118</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 34.

<sup>2119</sup> *Ibid.*

Le journal personnel du directeur des Affaires économiques de la Farnesina est un témoignage précieux de la réaction des milieux politiques et diplomatiques italiens. Edigio Ortona prend connaissance des déclarations du général de Gaulle alors qu'il se trouve à Bruxelles, où reprennent les négociations avec la Grande-Bretagne, en compagnie du ministre des Affaires étrangères, Piccioni, du ministre du Commerce, Colombo, du ministre de l'Agriculture, Rumor et de Cattani, le secrétaire général de la Farnesina. Ses notes quotidiennes témoignent tout d'abord de la stupeur et même de l'incrédulité de la délégation italienne. Il est en effet décidé, en accord avec Fanfani, de poursuivre les négociations « comme si de rien n'était »<sup>2120</sup>. La surprise est telle qu'on ne peut se résoudre à croire que de Gaulle alliera le geste à la parole. Dans le même temps, Piccioni dissimule mal sa mauvaise humeur à l'égard de Couve de Murville, également présent à Bruxelles, qu'il considère « hautain, dialectique et dédaigneux »<sup>2121</sup>. Lors d'un repas réunissant la délégation italienne, il laisse éclater sa colère en affirmant qu'il « ne peut pas tolérer la dictature ou le gaullisme »<sup>2122</sup>. Les jours passant, la menace d'une mise à exécution d'un accord franco-allemand et d'un veto à la candidature britannique se précise<sup>2123</sup>. Du côté italien, le ton change. Cattani, qui déjà, à Bruxelles, a averti le directeur des Affaires économiques du Quai d'Orsay en lui disant que « les conséquences en Italie son difficilement prévisibles »<sup>2124</sup>, signale à Bérard qu'en cas d'échec des négociations avec la Grande-Bretagne, les Français ne doivent pas tenir pour exclues de vives réactions italiennes<sup>2125</sup>.

Mais, avant que ne soit scellé le sort de cette négociation, le premier coup de semonce en provenance de Paris porte sur les relations franco-allemandes qui donnent lieu, le 22 janvier, à l'occasion d'une visite d'Adenauer à Paris, à un accord de coopération qui prévoit des réunions trimestrielles des chefs d'État et de gouvernement, des réunions trimestrielles des ministres des Affaires étrangères et des rencontres régulières des autorités responsables des deux pays dans les domaines de la défense, de l'éducation et de la jeunesse<sup>2126</sup>. Les objurgations italiennes n'auront donc été d'aucun effet et la nouvelle suscite à Rome une profonde amertume. Elle est accueillie comme une défaite de la politique d'équilibre continental menée au cours des dernières d'années<sup>2127</sup>. Lors du Conseil des ministres du 23

---

<sup>2120</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>2121</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>2122</sup> *Ibid.*

<sup>2123</sup> Le 18 janvier, le gouvernement français présente une demande d'ajournement *sine die* de la négociation avec la Grande-Bretagne (M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 221).

<sup>2124</sup> E. ORTONA, *Gli Anni della Farnesina...*, *op. cit.*, p. 36.

<sup>2125</sup> A. BÉRARD, *op. cit.* p. 34.

<sup>2126</sup> DDF, 1963, t. I, n°24 p. 51-60 : note de la direction d'Europe centrale, Paris, 16 janvier 1963.

<sup>2127</sup> Voir notamment A. QUAGLIARINI, « La « question allemande » dans les relations franco-italiennes 1951-1954 », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 104, 1992-2, p. 871-897 ; « La "question allemande" dans les relations franco-italiennes au cours de l'année 1955 », *Storia della relazioni internazionali*, 1-2, 1992, p. 135-165 ; « La nouvelle donne allemande dans les relations franco-italiennes 1949-1951 », *Revue*

janvier, deux courants se manifestent au sein du gouvernement : La Malfa estime que l'accord franco-allemand « viole l'esprit et la lettre du traité de Rome » et réclame une réaction ferme tandis que le ministre de la Défense, Andreotti, conseille la prudence, considérant qu'il faut juger le traité de l'Élysée « avec réalisme »<sup>2128</sup>. Dans son discours devant la Chambre, Fanfani souligne que le traité franco-allemand « crée une fracture nullement bienfaisante pour le Marché commun et l'unité politique souhaitée de l'Europe », mais l'ambassade estime toutefois qu'il ne s'est pas départi de l'attitude de modération qui prévaut depuis la conférence de presse du 14 janvier et qui contraste avec les propos de Spaak tenus à Bruxelles<sup>2129</sup>. Le télégramme du palais Farnèse ajoute cependant :

« Malgré son attitude de modération, l'Italie s'opposera énergiquement à l'exclusion du Royaume-Uni du Marché commun. »<sup>2130</sup>

L'avertissement n'est pas entendu à Paris où visiblement on se préoccupe peu des manifestations d'humeur italiennes. Le 29 janvier, Couve de Murville impose aux partenaires de la France un ajournement des négociations. Jean d'Hospital écrit dans *Le Monde* : « Rome est outrée et anxieuse »<sup>2131</sup>. La presse transalpine se déchaîne contre la décision du gouvernement français tandis que les milieux gouvernementaux s'inquiètent des répercussions de cette crise sur l'avenir de l'Europe<sup>2132</sup>. Selon Bérard, l'idée qui prédomine à Rome est qu'« il faut sauver ce qui existe du Marché commun, ne rien faire qui puisse rendre plus difficile une solution ultérieure toujours ardemment souhaitée du problème de l'adhésion britannique »<sup>2133</sup>. Fanfani dit à l'ambassadeur, qu'il reçoit le 8 février, qu'il redoute que la politique française ne veuille « briser tout ce qui avait été jusqu'ici construit »<sup>2134</sup>. Le rapprochement annoncé entre Paris et Madrid accentue encore les préoccupations pour plusieurs raisons : on y voit, à Rome, un complément de « l'axe Paris-Bonn » et les partis du centre-gauche sont unanimement hostiles à l'égard du régime de Franco<sup>2135</sup>. En outre, on comprend difficilement comment pourrait être envisagée l'adhésion de l'Espagne au Marché commun, objectif que l'on croit déceler dans la politique française, au moment où l'on vient de refuser celle de la Grande-Bretagne<sup>2136</sup>.

---

*d'Histoire moderne et contemporaine*, 42-4, octobre-décembre 1995, p. 622-658 ; « L'Allemagne dans les relations franco-italiennes de 1956 à 1960 », *op. cit.*, p. 37-61.

<sup>2128</sup> ACS, PCM : b. 69 : verbale della riunione del Consiglio dei ministri del 23 gennaio 1963.

Un peu plus tard, Bérard rapporte à Paris qu'Andreotti est le membre du gouvernement qui fait le plus preuve de compréhension à l'égard de la France. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n<sup>os</sup> 335-336, Rome, 13 février 1963.

<sup>2129</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 372 : télégramme n<sup>os</sup> 192-199, Rome, 26 janvier 1963.

<sup>2130</sup> *Idem.*

<sup>2131</sup> *Le Monde*, 31 janvier 1963.

<sup>2132</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 294-305, Rome, 8 février 1963.

<sup>2133</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 35.

<sup>2134</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 294-305, Rome, 8 février 1963.

<sup>2135</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 35.

<sup>2136</sup> Lors de la rencontre de Turin du 4 avril 1962, de Gaulle avait déjà sondé ses interlocuteurs sur leur position à l'égard d'une éventuelle adhésion de l'Espagne. Segni avait alors répondu que l'Italie était contre dans le

La décision touchant la Grande-Bretagne est indiscutablement la plus pénible à admettre pour les Italiens. Et, il leur est bien difficile de maintenir à l'égard de la France une position conciliante qui n'engage pas défavorablement l'avenir de l'Europe et des relations entre les deux pays. Ainsi, la mauvaise humeur transparaît distinctement en certaines occasions. Fanfani indique notamment à Bérard, à propos du voyage en France qu'il avait projeté pour le mois de février, lors de leur entrevue du 10 janvier, qu'« il valait mieux attendre des jours meilleurs »<sup>2137</sup>. Le lendemain de cet entretien, le 9 février, Malfatti informe Beaumarchais, le chargé des Affaires d'Europe au Quai d'Orsay, que si la France devait demeurer opposée à l'adhésion de la Grande-Bretagne, l'Italie serait amenée très vraisemblablement à reconsidérer sa participation au Marché commun<sup>2138</sup>. À l'évidence, l'Italie passe à l'offensive et tente par la menace de faire pression sur Paris. Ce revirement ne serait pas, selon l'ambassadeur, sans relations avec des confidences faites par Macmillan à Fanfani à propos de jugements très sévères et déplaisants qu'aurait formulés de Gaulle devant lui à Rambouillet, au mois de décembre précédent<sup>2139</sup>. Quelles que soient la nature et l'authenticité des propos rapportés – dans le cas d'une inexactitude, nous serions en présence d'une manœuvre anglaise visant à brouiller les relations entre Rome et Paris – la rumeur contribue à alimenter le ressentiment italien à l'égard de la France. La manifestation la plus spectaculaire de cet état d'esprit est le refus de signer, à la fin du mois de février, l'accord d'association de la CEE avec les États africains<sup>2140</sup>. Lors de la réunion du Conseil des ministres des Six des 25 et 26 février, Gaetano Martino, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, justifie cette décision en raison de la dissolution de la Chambre, le 18 février, et de l'impossibilité pour son gouvernement de s'engager avant l'élection d'une nouvelle assemblée, à la fin du mois d'avril<sup>2141</sup>. Nul n'ignore qu'il s'agit d'un prétexte et que la décision italienne relève d'une volonté délibérée de faire obstacle à un projet défendu ardemment par la France. Elle doit donc être interprétée comme une mesure de représailles directement en rapport avec le veto français à l'adhésion de la

---

domaine agricole. Couve de Murville remarquait alors d'une manière très caustique que : « La Grande-Bretagne a de la chance de ne pas produire des oranges » (DDF, 1962, t.I, n°118, p. 396 : entretiens entre le général de Gaulle et M. Fanfani à Turin, le 4 avril 1962).

<sup>2137</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n°s 294-305, Rome, 8 février 1963.

<sup>2138</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : note de la direction des Affaires politiques, Paris, le 9 février 1963 et DDF, 1963, t. I, n°71, p. 205-207 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 14 février 1963.

<sup>2139</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 36. Cette thèse est reprise abondamment par la presse française sans qu'elle soit en mesure de donner la teneur de ces propos. Seul l'hebdomadaire *l'Express* croit savoir que de Gaulle aurait déclaré : « L'Italie, eh bien ! C'est encore la IV<sup>e</sup> République » (28 février 1963). Le compte rendu des entretiens franco-britanniques ne fait mention d'aucun propos de ce type (DDF, 1962, t. II, n°200 p. 535-553 : entretiens entre le général de Gaulle et M. Macmillan à Rambouillet, 15-16 décembre 1963). Bérard considère ces propos comme « vraisemblablement inexacts ».

<sup>2140</sup> Sur le détail du processus d'association, voir notamment E. JOUVE, *op. cit.*, p. 602-612.

<sup>2141</sup> DDF, 1963, t. I, n°85 p. 241-243 : télégramme n°s 352-353, Bruxelles, 26 février 1963. À noter que les Pays-Bas refusent également de signer l'accord.

Grande-Bretagne<sup>2142</sup>. L'ambassadeur Brosio ne l'a d'ailleurs pas caché lorsqu'il est venu en informer le Quai d'Orsay, quelques jours avant la tenue du Conseil des ministres européens<sup>2143</sup>. Du côté français, la décision italienne est accueillie avec sang-froid<sup>2144</sup>. La France est, vis-à-vis de ses partenaires, dans une situation proche de l'isolement, il lui faut donc éviter toute polémique susceptible d'aggraver le malaise et de compromettre les discussions à venir sur la politique agricole commune<sup>2145</sup>. Devant ses homologues européens, Couve de Murville cherche à dégager la question de l'association des pays africains du rapport de force établi par les initiatives françaises au sein des Six. Il souligne que la France ne tire aucun avantage financier de cet accord et il ajoute :

« L'intérêt purement national nous conseillerait plutôt de maintenir nos rapports bilatéraux avec ces pays qui sont excellents et le resteront, mais nous voulons faire plus, c'est-à-dire apporter en dot à l'Europe, non pas ces pays eux-mêmes qui sont indépendants, mais nos bonnes relations avec eux, comme du reste il en existe entre la Belgique ou l'Italie avec les pays associés qui sont dans leur mouvance. »<sup>2146</sup>

Voilà une habile manière de valoriser l'apport de la France à la construction européenne au moment où elle fait figure de « mouton noir »<sup>2147</sup>. Les Belges, les Luxembourgeois et les Allemands épousent la thèse française et finalement, le texte de la Convention est signé par les Six. L'Italie fait savoir qu'elle acceptera de signer avec les États africains une fois que sera constitué un nouveau gouvernement<sup>2148</sup>. La manœuvre n'a donc que peu perturbé la France dans ses desseins européens.

À l'occasion du Conseil suivant, le centième, le 2 avril, le représentant français auprès des Communautés, Jean-Marc Boegner, observe :

« Le baromètre est remonté, sous l'effet de plusieurs éléments dont le moindre n'a pas été l'impossibilité pour nos partenaires de concevoir et de mettre en œuvre une politique d'isolement de la France et de paralysie du Marché commun. [...] Cette détermination leur a manqué et l'embarras dans lequel M. Fanfani a placé l'Italie en

---

<sup>2142</sup> Fanfani a pris sa décision le lendemain de l'ajournement des négociations de Bruxelles. Cattani confie alors à Ortona que cette mesure doit marquer le début d'une politique de rétorsion que Fanfani voulait conduire contre la France (E. ORTONA, *Gli Anni della Farnesina...*, *op. cit.*, p. 54).

<sup>2143</sup> ASD, Telegrammi 1963, vol. 22 : telegramma n°6040, Parigi, 22 febbraio 1963.

<sup>2144</sup> Ce n'est pas le cas d'une partie de la presse française. Le quotidien catholique *la Croix*, habituellement bienveillant envers les dirigeants démocrates-chrétiens italiens, écrit le 26 février : « Faire payer les pots cassés par le général de Gaulle n'est ni très « joli » ni très habile. Cela revient à faire payer par les pauvres, les querelles entre les riches[...] »

<sup>2145</sup> C'est le sentiment de Brosio. ASD, Telegrammi 1963, vol. 22 : telegramma n°6390, Parigi, 26 febbraio 1963.

<sup>2146</sup> DDF, 1963, t. I, n°85 p. 241-243 : télégramme n°s 352-353, Bruxelles, 26 février 1963.

<sup>2147</sup> Le mot est de Couve de Murville, qui déclare lors du Conseil des ministres du 24 janvier : « Tous les partenaires de la France se mettent du côté de la Grande-Bretagne. Depuis quinze mois que les négociations traînaient, nous avons ménagé le front commun des Six. Maintenant, le front commun des Six, ce sont les Cinq et l'Angleterre. Le septième, le mouton noir, c'est nous. » Cité in A. PEYREFITTE, t. I, *op. cit.*, p. 369.

<sup>2148</sup> La Convention avec les États africains est finalement signée le 20 juillet à Yaoundé.

provoquant l'ajournement de la convention avec les Africains a été un exemple salubre. »<sup>2149</sup>

Finalement, les humeurs et les réactions italiennes n'ont pas constitué un élément susceptible d'infléchir la politique française. L'intervention du général de Gaulle en Conseil des ministres, le 6 février, illustre le peu de considération qui leur est accordée, comme à celles des autres pays européens :

« La Grande-Bretagne est en proie avec sa politique intérieure. L'Allemagne en est au même point. L'Italie est en crise larvée. Les autres n'en parlons pas. La France est le seul pays à savoir où il va. »<sup>2150</sup>

Tout au long de l'année, la situation intérieure transalpine jette, aux yeux du Général, le discrédit sur le rôle international de l'Italie<sup>2151</sup>. Recevant à l'Élysée, au mois de mars, Bérard, venu lui dépeindre l'état d'esprit des dirigeants italiens, de Gaulle manifeste, en outre, la plus grande incompréhension envers leurs réactions. Il dit à l'ambassadeur :

« Mais pourquoi M. Fanfani estime-t-il avoir été traité sans égards ? Je l'avais invité à venir me voir ; c'est lui qui ne l'a pas voulu ou ne l'a pas jugé opportun. Je lui aurais expliqué la situation ; le lui aurais montré la nécessité d'ancrer solidement l'Allemagne sur nos rives. Quant au traité franco-allemand, il n'était pas prévu à l'origine qu'il prendrait une forme aussi rigoureuse. C'est le chancelier, ce vieil homme qui me l'a demandé et je n'avais pas de raison de ne pas lui donner satisfaction. À la vérité, je n'ai pas été mécontent de sa demande, elle répondait à mes préoccupations ; je l'aurais même éventuellement sollicitée. Enfin, le traité a pris la forme que vous connaissez. Mais j'avais toujours dit à l'Italie qu'elle avait sa place à nos côtés. »<sup>2152</sup>

De l'aveu même de l'ambassadeur, le dialogue est surréaliste : il est venu parler au chef de l'État du profond malaise provoqué en Italie par ses récentes décisions et surtout par son refus de l'adhésion de la Grande-Bretagne, le Général ramène la question aux relations franco-allemandes qui, à l'évidence, constituent sa seule véritable préoccupation du moment<sup>2153</sup>. Retenons enfin que le président français rejette toute la responsabilité du malentendu transalpin sur Fanfani. La rancœur n'est pas seulement du côté italien.

---

<sup>2149</sup> DDF, 1963, t. I, n° 123 p. 347-350 : télégramme n°s 566-578, Bruxelles, 3 avril 1963.

<sup>2150</sup> Cité in A. PEYREFITTE, t. I, *op. cit.*, p. 375.

<sup>2151</sup> Le 21 août, il déclare : « L'Italie n'est pas sérieuse donc elle n'existe pas » et le 15 octobre : « [...] l'Italie ne sait pas où elle va. ». Cité in A. PEYREFITTE, t. II, *op. cit.*, p. 33 et 37.

Sur l'opinion de la presse française face aux élections d'avril 1963 et ses conséquences politiques voir chapitre IV(II. C. I).

<sup>2152</sup> Cité in A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 41.

<sup>2153</sup> L'ambassadeur note en effet : « Il était manifestement inutile de lui exposer que les affaires, aux yeux des Italiens, s'étaient passées d'une manière un peu différente... Le Général était d'ailleurs reparti dans les souvenirs de sa tournée en Allemagne... » (*Ibid*).



## 2. Le choix anglo-saxon de l'Italie

La déconvenue suscitée en Italie par la politique gaullienne affirmée en janvier 1963 ne se limite pas à des manifestations épidermiques, comme on est tenté de le croire à Paris. Elle pose à nouveau, avec acuité, la question essentielle de la solidarité stratégique en Europe, qui influe profondément sur la nature des relations entre la France et l'Italie.

Il faut rappeler que la position adoptée par de Gaulle à l'égard de la Grande-Bretagne est très étroitement liée au rapprochement dans le domaine nucléaire opéré par celle-ci avec les États-Unis à la fin du mois de décembre 1962, à Nassau. L'accord des Bahamas est conçu par Kennedy comme une première étape du versant stratégique du *partnership* entre Américains et Européens et relance le projet de force multilatérale (MLF) qui, depuis qu'il a été proposé en décembre 1960 par Herter, connaît des fortunes diverses. L'objectif est triple : rétablir la confiance dans la couverture nucléaire américaine, satisfaire les alliés désireux d'être davantage associés aux décisions en matière de stratégie nucléaire et décourager toute prolifération atomique et toute force de dissuasion autonome<sup>2154</sup>. Pour y parvenir, les Américains d'adressent donc, dans un premier temps, aux Britanniques et leur proposent de mettre à leur disposition des missiles Polaris (sauf les têtes nucléaires) que la Grande-Bretagne installera sur des sous-marins de sa construction avec des têtes nucléaires de sa fabrication<sup>2155</sup>. Le problème central qui est posé est, dans ces conditions, celui du contrôle et de l'emploi de l'arme atomique, qui est soumis aux États-Unis. La France se voit offrir le même système qui, comme l'explique le général de Gaulle au cours de sa conférence de presse du 14 janvier, est incompatible avec son choix stratégique d'indépendance nationale<sup>2156</sup>. En outre, la proposition américaine modifierait considérablement l'équilibre transatlantique en accentuant l'emprise des États-Unis sur l'Europe. Et, de cela, il n'est pas question. Dans la logique gaullienne, l'acceptation de ce principe par la Grande-Bretagne rend son adhésion à l'Europe communautaire préjudiciable car « en définitive il apparaîtrait une Communauté atlantique colossale sous dépendance et direction américaines et qui aurait tôt fait d'absorber la communauté de l'Europe »<sup>2157</sup>. Dans ses mémoires, Couve de Murville écrit :

---

<sup>2154</sup> C. BARBIER, « La France et la force multilatérale » in M. VAÏSSE, P. MÉLANDRI, F. BOZO (dir.), *op. cit.*, p. 285.

<sup>2155</sup> A. GROSSER, *Les Occidentaux...*, *op. cit.*, p. 263.

<sup>2156</sup> Le Général s'appuie également sur un argument d'ordre technique en faisant remarquer la France n'a pas de sous-marin en construction. C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t.IV, *op. cit.*, p. 87-98.

<sup>2157</sup> *Ibid.*

« Entre la force nucléaire intégrée dans l'OTAN et une force nucléaire nationale, il y avait toute la différence qui existe entre une Europe atlantique et une Europe européenne. »<sup>2158</sup>

Vues sous cet angle, les réactions et l'activité diplomatique italiennes prennent un relief particulier qui laisse apparaître la profondeur des divergences entre Rome et Paris. Et les manifestations d'humeur envers la France, conjuguées au voyage de Fanfani à Washington et à la réception de Macmillan à Rome, peuvent être interprétées comme l'expression d'un choix assumé face à l'alternative inscrite dans le double refus français de la MLF et de l'adhésion britannique.

L'Italie fait de longue date de l'Alliance atlantique non seulement, un pilier de sa politique étrangère, mais aussi la garante de sa sécurité. L'établissement de relations particulières avec les États-Unis et la Grande-Bretagne en découle naturellement. Les positions du général de Gaulle, exprimées en janvier 1963, ne constituent donc pas, à proprement parler, un élément déclencheur mais plutôt amplificateur. Ainsi, les rencontres italo-américaine, à la mi-janvier ; et italo-britannique, au début février, sont programmées avant que de Gaulle ne s'exprime. Si les ordres du jour sont maintenus, les discussions et les décisions s'inscrivent toutefois nécessairement dans un contexte dominé par les prises de position française. Elles ne peuvent éviter de prendre la forme d'une réponse adressée à Paris et ce, d'autant plus qu'on s'efforce, à Rome comme à Washington et Londres, d'entourer ces visites de beaucoup d'honneurs et de cordialité<sup>2159</sup>.

Sur la forme tant que sur le fond des discussions, la quasi-simultanéité de la conférence de presse du président français et des entretiens franco-italiens de Washington donne une impression plus accrue encore des divergences franco-italiennes puisque, quelques heures seulement après le rejet de la MLF par de Gaulle, Fanfani en accepte de principe<sup>2160</sup>. De la sorte, le président du Conseil assure une protection nucléaire à son pays et trouve une garantie contre une éventuelle nucléarisation de l'Allemagne, mais il cherche aussi à contrebalancer en

---

<sup>2158</sup> M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 411.

<sup>2159</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 35. C'est également l'impression que retire la presse française de ces rencontres.

<sup>2160</sup> FRUS 1961-1963, vol. XIII : memorandum of conversation, Washington, January 16, 1963, p. 858-864 et ACS, b. 69 : verbale della riunione del Consiglio dei ministri del 23 gennaio 1963.

La participation de l'Italie à la MLF se pose en des termes quelque peu différents de celle de la Grande-Bretagne car l'Italie ne possède pas l'arme nucléaire. Les États-Unis proposent de remplacer les missiles Jupiter, installés en 1959, par les missiles Polaris à bord de sous-marin américains croisant devant les côtes italiennes, mais ne disposant pas de base en Italie. Il est envisagé de constituer une force navale multilatérale composée de navires de surface manœuvrés par des équipages appartenant à plusieurs pays, dont l'Italie. À ce titre le gouvernement italien n'exclut pas l'installation de missiles Polaris à bord du fleuron de la flotte, en construction, le croiseur *Garibaldi*.

Europe le poids politico-stratégique que confère à la France sa force nucléaire nationale<sup>2161</sup>. Le professeur Mario Toscano, chef du bureau des études de la Farnesina et proche de Piccioni<sup>2162</sup>, explique à Bérard, en des termes très clairs, la question posée à l'Italie par les orientations nucléaires françaises :

« Qu'est-ce qui nous dit que, dans certaines circonstances, nous pourrions disposer de la force française pour nous appuyer, et quel bénéfice aurions-nous dans ces conditions à nous rapprocher de la France plutôt que des Etats-Unis ? »<sup>2163</sup>

Le débat sur la MLF se poursuit jusqu'en 1965 et les positions de part et d'autres des Alpes n'évoluent que peu. En décembre 1963, alors que les relations franco-italiennes se réchauffent, Saragat, le ministre des Affaires étrangères du cabinet de centre-gauche formé par Moro, justifie devant Couve de Murville la position de l'Italie :

« La question est importante pour nous. Les Anglais ont leur propre armement atomique et ce sont les travaillistes qui en ont pris autrefois l'initiative. La France à sa force de frappe ; l'Allemagne se situe dans une situation particulière. Pour nous, l'Italie risque d'être le seul pays de l'Europe qui n'ait pas un droit de regard. Naturellement nous pourrions penser à une force de frappe italienne, mais ceci se heurterait à de grandes difficultés d'ordre intérieur, car beaucoup de membres de notre gouvernement pensent plus à la paix qu'à la défense. Si ceci se confirmait, nous risquons d'en venir au neutralisme. C'est pourquoi dans les perspectives de politique intérieure, nous avons été amenés à nous rallier à l'idée d'une force multilatérale. »<sup>2164</sup>

Pour Couve de Murville :

« Chacun, en ce domaine, a ses problèmes et en même temps les conditions sont différentes pour chacun d'entre nous. En tout cas ce n'est pas l'OTAN qui nous aidera à les résoudre. »<sup>2165</sup>

En d'autres termes, les intérêts de la France ne sont pas ceux de l'Italie. On est même tenté d'évoquer une fracture stratégique entre les deux pays. Certes, le désaccord entre les

---

<sup>2161</sup> R. GAJA, *L'Italia nel mondo bipolare. Per una storia della politica estera italiana (1943-1991)*, Bologna, Il Mulino, 1995, p. 155.

<sup>2162</sup> Mario Toscano est un éminent historien des relations internationales, responsable notamment de la publication des *Documenti diplomatici italiani*. Le cumul de ces activités fait dire à Ennio Di Nolfo qu'il est à la fois « organisateur du travail culturel, opérateur culturel et opérateur politique » (« Quelques observations sur les tendances actuelles des études d'histoire des relations internationales en Italie », *Relations internationales*, n°42, été 1985, p. 201-208).

<sup>2163</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n°s 438-442, Rome, 26 février 1963.

<sup>2164</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 19 : réunion entre M. Couve de Murville et M. Saragat, 15 décembre 1963.

<sup>2165</sup> *Idem*.

deux pays ne porte pas sur l'identification de la menace, mais l'évaluation des moyens pour y faire face est clairement dissemblable. L'Italie garde une entière confiance dans l'organisation atlantique telle qu'elle est dessinée par les États-Unis tandis que la France s'en éloigne, comme l'atteste non seulement le choix d'une force nucléaire autonome, mais aussi le retrait, au mois de juin, de sa flotte de l'Atlantique et de la Manche du commandement allié<sup>2166</sup>.

La question stratégique interfère avec celle de la coopération franco-allemande dans la tournure que l'on souhaite donner, à Rome, aux relations italo-britanniques. La visite de Macmillan dans la capitale italienne, dans les premiers jours de février, est suivie avec la plus grande attention par le palais Farnèse<sup>2167</sup>. Il est observé que :

« L'accueil réservé au Premier ministre britannique marque de manière frappante le rapprochement réalisé au cours de ces derniers mois entre les deux gouvernements. »<sup>2168</sup>

Fanfani et Macmillan font savoir que leur identité de vue est complète sur la MLF<sup>2169</sup>. Mais, du côté français, on est surtout attentif à une éventuelle concrétisation des suggestions de La Malfa (portant sur une coopération organique entre l'Italie et la Grande-Bretagne) qui ont trouvé un nouvel écho dans les milieux politiques transalpins, depuis la signature du traité de l'Élysée<sup>2170</sup>. Après le départ de Macmillan, l'ambassade écrit à ce propos au Quai d'Orsay :

« Les gouvernements italien et britannique n'entendent pas imiter Paris. Mais, s'ils ont veillé à ne pas établir entre eux de relations spéciales ni à les institutionnaliser, il n'en reste pas moins qu'à l'entente franco-allemande, la rencontre de Rome répond par un resserrement des relations italo-britanniques par l'organisation d'échanges de vues périodiques au niveau gouvernemental comme par voie diplomatique ordinaire. »<sup>2171</sup>

L'ambassade France à Londres rapporte également l'analyse du *Financial Times*, journal sérieux que l'on tient pour bien informé, selon laquelle :

---

<sup>2166</sup> La nouvelle est accueillie à Rome comme « une menace pour la défense atlantique » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 853-856, Rome, 29 avril 1963).

<sup>2167</sup> En témoignage le « dossier spécial » aux archives au Quai d'Orsay : AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379.

<sup>2168</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 255-269, Rome, 3 février 1963.

<sup>2169</sup> En Conseil des ministres, le 6 février, Couve de Murville attire l'attention du gouvernement français sur l'accueil favorable reçu par la MLF parmi les alliés ; il y déclare : « Au conseil permanent de l'OTAN, tout le monde se précipite pour dire que ce projet de force multilatérale est une idée admirable. Les Allemands et les Italiens rivalisent de zèle ». Cité in A. PEYREFITTE, t. II, *op. cit.*, p. 375.

<sup>2170</sup> Elles donnent lieu notamment à une nouvelle discussion au sein du gouvernement, à l'occasion du Conseil des ministres du 23 janvier. ACS, b. 69 : verbale della riunione del Consiglio dei ministri del 23 gennaio 1963.

<sup>2171</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 255-269, Rome, 3 février 1963.

« Les rapports bilatéraux anglo-italiens viennent de commencer à se transformer avec la bénédiction américaine en « relations particulières ». »<sup>2172</sup>

Toutefois, l'ambassade à Rome estime qu'il n'y a pas là matière à s'alarmer, car finalement :

« La rencontre de Rome avec Macmillan a apporté peu d'éléments nouveaux. »<sup>2173</sup>

On observe que le seul résultat concret des entretiens italo-britannique est la réactivation d'un comité mixte, créé en 1946, pour la coopération et les échanges commerciaux<sup>2174</sup>. Il reste que :

« Si l'Italie était obligée de choisir entre France-Allemagne ou bien États-Unis, son attachement à l'Amérique l'empêcherait de se séparer du groupe anglo-saxon »<sup>2175</sup>.

En provoquant une rupture avec la Grande-Bretagne, de Gaulle place indirectement l'Italie dans l'obligation d'effectuer un choix – plus ouvertement que ses dirigeants ne le souhaitent – entre Paris d'une part et Washington et Londres d'autre part. Or, tout concourt à faire pencher la balance en faveur des Anglo-Saxons : la fidélité indéfectible de l'Italie à L'Alliance atlantique, confortée par les propositions américaines de *special partnership* (tandis que la France ne formule aucune offre précise à l'adresse de l'Italie) et l'évolution politique intérieure, avec le poids croissant de la gauche, volontiers suspicieuse à l'égard de la politique gaulliste<sup>2176</sup>.

En ce sens, les orientations définies par de Gaulle en janvier 1963 constituent aussi un tournant décisif dans les relations franco-italiennes car, en révélant au grand jour les dissensions sur l'organisation des rapports dans le camp occidental, elle créent entre les deux pays un climat de tension et parfois même de défiance. Seules concessions accordées à Piccioni par Couve de Murville, lors de son séjour à Rome, le 30 juin, à l'occasion du

---

<sup>2172</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 591-592, Londres, 4 février 1963.

<sup>2173</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 294-305, Rome, 8 février 1963.

<sup>2174</sup> Geoffroy Chodron de Courcel, l'ambassadeur de France à Londres, remarque à la suite de la première réunion de ce comité, la déception de son collègue italien (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 1191-1192, Londres, 16 mars 1963).

<sup>2175</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 35.

<sup>2176</sup> R. GAJA, *L'Italia nel mondo bipolare...*, *op. cit.*, p. 164. Aux considérations d'ordre idéologique s'ajoute par ailleurs le franc soutien qu'apporte Kennedy à la formation d'un cabinet de centre-gauche (rappelons que le cabinet Moro comprenant sociaux démocrates et socialistes est formé le 5 décembre 1963). Sergio Romano estime que « de Gaulle aide indirectement le gouvernement italien car dans le dialogue avec la gauche, il donne à la politique philo-américaine une connotation positive » (S. ROMANO, *Guida alla politica estera italiana*, *op. cit.*, p. 104).

Les propos tenus par de Gaulle à Peyrefitte en mars 1964 révèlent sa conscience accrue de cette situation : « Il y a une internationale des politiciens. Notamment des politiciens socialistes. On se trouve devant une opération socialiste de grande envergure. En France, c'est encore dérisoire. Mais en Allemagne, il y a Brandt, il y a le SPD. En Angleterre, il y a les travaillistes. En Italie, il y a Saragat et Nenni. Tous ces types-là sont pour l'Amérique et contre la France ». Cité in A. PEYREFITTE, t. II, *op. cit.*, 108.

couronnement du pape Paul VI : l'acceptation que des contacts soient maintenus entre les Six et la Grande-Bretagne au sein de l'UEO<sup>2177</sup> et l'acceptation, non sans réserves<sup>2178</sup>, d'une mise à l'étude du problème de la fusion des exécutifs communautaires. Il s'agit de l'unique satisfaction donnée par la France à l'Italie dans le cadre multilatéral au cours de l'année 1963. Maigre bilan.

## **B. Dialogues de sourds (février 1964-mars 1965)**

À la fin de l'année 1963, la situation tend tout de même à s'améliorer, grâce, notamment, aux avancées au sein de la CEE. Le 23 décembre, à la suite d'un « marathon agricole », sont adoptés de nouveaux règlements agricoles pour lesquels l'Italie a soutenu les efforts français<sup>2179</sup>. Dans les deux capitales, on se satisfait de cette avancée. En outre, la nomination du social-démocrate Giuseppe Saragat aux Affaires étrangères dans le cabinet Moro est perçue à Paris comme le signe encourageant de la reprise d'un dialogue plus cordial. Certes, Bérard note qu'il y a « deux hommes en Saragat » : l'un, « le chef social-démocrate, membre d'un gouvernement de centre-gauche, qui n'oublie pas l'appui qu'il a reçu des Américains et des travaillistes britanniques pour fonder le PSDI » et l'autre, « le Piémontais, antifasciste, ancien réfugié en France, qui aime à redire son attachement à notre pays et à notre culture et son admiration pour le général de Gaulle »<sup>2180</sup>. Les deux hommes ne sont d'ailleurs pas des inconnus l'un pour l'autre puisque Saragat a été le premier représentant de l'Italie en France à la Libération. Un signe supplémentaire de l'orientation plus francophile de la politique étrangère italienne est trouvé dans la nomination par Saragat de Malfatti, le ministre conseiller à Paris, pour diriger son cabinet.

Il est alors décidé d'organiser une manifestation destinée à montrer que, par-delà les vicissitudes imposées par le contexte multilatéral, les relations franco-italiennes conservent un caractère amical : une invitation est lancée au président Segni à venir en France en février 1964. L'objectif n'est que partiellement atteint car si la rencontre est franchement cordiale, les divergences de vues viennent en ternir l'éclat et sont au cœur des déclarations publiques et des discussions qui s'apparentent à un véritable dialogue de sourd. Dans les mois qui suivent,

---

<sup>2177</sup> C. DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 323.

<sup>2178</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 43.

<sup>2179</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 6 février 1964.

Ces nouveaux règlements concernent l'organisation des marchés du riz, de la viande de bœuf et des produits laitiers. Le Conseil des Six met également au point les règles de fonctionnement du Fonds européen d'Orientation et de Garantie agricole (FEOGA).

<sup>2180</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 83 (repris du portrait de Saragat inséré dans le dossier spécial sur la visite du président Segni à Paris : AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393).

l'accueil réservé par Paris à l'initiative italienne de relance de l'union politique européenne confirme l'atonie des rapports entre les deux pays sur les questions européennes.

## **1. Le double sens de la visite du président Segni à Paris (19-21 février 1964)**

L'échange de lettres entre de Gaulle et Segni, qui précède la venue à Paris du président italien, témoigne de l'atmosphère cordiale et constructive que les deux hommes d'État, qui se sont déjà rencontrés en de multiples occasions lorsque Segni occupait les fonctions de président du Conseil ou de ministre des Affaires étrangères, veulent insuffler à leur rencontre. Une fois l'invitation reçue, Segni écrit ainsi :

« En cette occasion, je désire vous renouveler mes plus vifs remerciements pour votre aimable invitation, qui m'offre l'agréable possibilité de vous rencontrer à une date rapprochée et d'avoir avec vous un échange d'idées approfondi sur les problèmes qui intéressent nos deux pays.

Je suis heureux, en outre, de l'occasion pour vous exprimer ma propre satisfaction pour les résultats de la récente session du Conseil de la CEE. Ces résultats ont en effet permis de réaliser de sensibles progrès et – ce qui me paraît encore plus important – ils ont confirmé la volonté des six États membres de subordonner les intérêts nationaux, même essentiels, à l'intérêt commun.

La collaboration italo-française est certainement un facteur positif de grande importance à cet égard, comme dans tout autre secteur. Les liens fraternels qui unissent les nations italienne et française offrent une base solide et durable pour le développement de cette collaboration. »<sup>2181</sup>

Le général de Gaulle lui répond :

« [...] convaincu que je suis que nos entretiens seront sûrement des plus utiles à nos deux pays et à l'Europe, certain aussi que votre visite en France va renforcer et renouveler les liens séculaires de l'amitié franco-italienne !

Comme vous-même, cher Monsieur le Président, je me félicite du succès récent de notre CEE. L'étroite collaboration de nos deux pays s'est manifestée dans les discussions,

---

<sup>2181</sup> AN, 5AG1/179 : lettre de M. Segni au général de Gaulle, Rome, 25 décembre 1963.

puis dans l'accord de Bruxelles. Nous pouvons, sans doute, espérer qu'il en sera de même dans tous les domaines où peut s'accomplir l'union de l'Europe. »<sup>2182</sup>

La visite, qui se déroule du 19 au 21 février, va donner effectivement l'occasion d'étaler les bons sentiments qui animent les relations entre les deux pays, mais force est de constater qu'en ce qui concerne la signification européenne que souhaitent lui donner les deux présidents, elle va décevoir.

### **a) Une manifestation d'amitié**

Dans un entretien accordé le 14 février au directeur du *Corriere della Sera*, Alfio Russo, Couve de Murville indique clairement la tonalité que l'on souhaite donner, du côté français, à cette visite :

« Le but de la visite du président Segni et du ministre des Affaires étrangères Saragat n'est pas de régler des querelles italo-françaises. C'est avant tout une façon et une occasion d'exalter l'amitié et la sincérité des relations entre les deux États et entre les deux nations. »<sup>2183</sup>

Le général de Gaulle, qui a gardé un vibrant souvenir de l'accueil reçu en juin 1959 à Rome – voyage auquel répond celui du président Segni – insiste donc pour donner à la visite un éclat protocolaire retentissant, comme en atteste le programme<sup>2184</sup>. Le 19 février, jour d'arrivée, Segni dépose une couronne à l'Arc de Triomphe puis est reçu à déjeuner à l'Élysée. L'après-midi est consacré aux entretiens diplomatiques et la soirée à un dîner de gala à l'Élysée<sup>2185</sup>. Le lendemain, la matinée est vouée à la réception de la colonie italienne, au théâtre des Champs-Élysées, puis à un déjeuner à la Chambre de commerce. L'après-midi donne lieu à une manifestation particulièrement remarquée, puisque Segni et Saragat sont reçus à l'Académie française où ils participent à une séance du dictionnaire. La dernière journée à Paris est également fastueuse, avec une réception à l'hôtel de ville de Paris<sup>2186</sup> et à la Sorbonne<sup>2187</sup>, tandis que le général de Gaulle offre à ses hôtes italiens une soirée à l'Opéra. On

---

<sup>2182</sup> AN, 5AG1/179 : lettre du général de Gaulle à M. Segni, Paris, 6 janvier 1964.

<sup>2183</sup> Cité in *Le Monde*, 15 février 1964 et *Chroniques étrangères. Italie*, n°64, avril 1964, p. 4.

<sup>2184</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 87.

<sup>2185</sup> Parmi les invités se trouvent les membres du groupe d'amitié parlementaire France-Italie, présidé par le député-maire de Menton Francis Palmero et du groupe d'amitié France-Italie au Sénat présidé par le sénateur des Alpes-Maritimes, Joseph Raybaud. (AN, 5AG1/607). Voir la liste des membres invités en annexe V. 1. 3-4.

<sup>2186</sup> À cette occasion est célébré le jumelage qui existe depuis 1956 entre Paris et Rome.

<sup>2187</sup> À la Sorbonne, le président Segni est accueilli par le recteur Roche, le ministre de l'Éducation nationale, Christian Fouchet, le conseil de l'Université dont Gaston Monnerville, président du Sénat, les doyens des cinq facultés et une centaine de professeurs en robe ainsi que les présidents des associations et syndicats étudiants à l'exception de l'UNEF qui a fait parvenir par le biais de l'ambassade d'Italie à Paris un courrier au président italien indiquant son refus de « recevoir dans les ruines de ce que fut l'Université française » (*Le Monde*, 21 février 1963). Cette initiative soulève une polémique et déclenche l'ire de la presse conservatrice qui la juge



note que les visites à l'Académie française et à la Sorbonne correspondent à une volonté délibérée de souligner l'importance des relations culturelles<sup>2188</sup>. Avant de quitter la France, le président Segni tient à se rendre, le 23 février, au cimetière italien de Bligny, dans la Marne, pour se recueillir sur la tombe des trois milles cinq cents soldats italiens tombés pendant la Première Guerre mondiale. Il est accompagné par Jean Sainteny, le ministre des Anciens Combattants. Bérard écrit à propos de ce déplacement :

« C'était faire ressortir que la France n'avait pas été la seule à secourir son alliée d'alors, apaisement d'amour-propre. »<sup>2189</sup>

La presse hexagonale donne un très large écho à l'ensemble de ces manifestations, en saluant leur caractère amical et en rendant hommage à la personnalité des hôtes de la France<sup>2190</sup>. Les journaux saisissent cette occasion, non seulement pour mettre en perspective les relations franco-italiennes, mais aussi pour publier un certain nombre d'articles qui permettent aux lecteurs français de mieux connaître les réalités italiennes<sup>2191</sup>. Comme l'écrit René Girault à propos des effets des voyages officiels sur l'opinion publique :

« Parce qu'il met en contact avec *un* étranger, symbole de l'Étranger, il rend manifeste à chacun l'existence de ce monde extérieur, trop souvent ignoré et méconnu. »<sup>2192</sup>

Ce n'est pas le moindre des intérêts de ce séjour des dirigeants italiens en France. La reconstitution de l'association « France-Italie », créé en 1926, avec pour vocation de « développer les relations d'amitié et les échanges dans tous les domaines » et « d'exercer une action d'information auprès du public français afin de resserrer la compréhension réciproque entre les deux pays »<sup>2193</sup>, participe du même élan.

---

« inadmissible » (*La Nation*, 20 février 1963). La manifestation projetée par le syndicat étudiant est interdite par le préfet de police.

<sup>2188</sup> Cf. chapitre VIII (I).

<sup>2189</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 87.

<sup>2190</sup> La presse catholique est la plus enthousiaste. *Témoignage chrétien* titre « Bienvenue M. Segni ! » (20 février 1963). Tandis que Wladimir d'Ormesson exalte dans *La Croix* « l'amitié franco-italienne » (18 février 1963). À noter le portrait de Segni particulièrement élogieux publié dans *Le Monde*, sous la plume d'André Fontaine (« La loi et la terre », 20 février 1963).

<sup>2191</sup> Voir notamment le cas, déjà cité, de *l'Humanité* qui saisit cette occasion pour attirer l'attention sur les conditions de vie des migrants transalpins en France. Cf. chapitre I (III. C. 2)

<sup>2192</sup> R. GIRAULT, « Voyages officiels, opinion publique et relations internationales », in *Etre historien des relations internationales*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 141.

<sup>2193</sup> Article 2 des statuts de l'association (nous remercions M. Manuel Burrus, actuel directeur de l'association qui nous a transmis les statuts). C'est sur une suggestion de l'ambassadeur d'Italie qu'est créée l'association (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 408 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 14 janvier 1964). L'assemblée constitutive se tient le 17 février 1964 sous la présidence d'Henri Fouques-Duparc (ancien ambassadeur de France à Rome). Parmi les personnalités membres de l'association : Tony Bouilhet, Marcel Brion, Henry Burnier, le professeur Armand Caraccio, André Chastel, René Clair, Raymond Cognat, André François-Poncet, Edmond Giscard d'Estaing, Guillaume Guillet, Jean Hugues, la duchesse de La Rochefoucauld, Wladimir d'Ormesson, Alexandre Parodi, Gaston Palewski (président à partir de 1966), Guy Périer de Féral, le

Toutes les manifestations sont ponctuées de discours qui célèbrent l'ancienneté et la profondeur des relations entre les deux pays. Le toast prononcé par le général de Gaulle à l'issue du dîner clôturant la première journée de la visite est, de ce point de vue, significatif :

« Que vous, Italiens, et nous, Français, comprenions aussitôt, que, de but en blanc, nos rapports soient remplis d'aise, c'est là l'effet des liens innombrables et privilégiés qu'ont créés entre nous, que n'ont cessé d'entretenir et que continuent de multiplier une étroite parenté latine, une commune civilisation vécue depuis deux millénaires, une perpétuelle osmose physique, intellectuelle et morale de deux peuples joints et voisins au bord de la Méditerranée. En dépit des vicissitudes, des disputes, parfois des conflits, l'Italie et la France se tiennent pour ce qu'elles sont, je veux dire deux filles d'une même famille naturellement plus rapprochées l'une de l'autre qu'elles ne le sont d'aucun pays de l'univers. »<sup>2194</sup>

La réponse du président Segni reprend également le thème de la parenté latine et d'une proximité historique entre les deux pays, mais il ajoute :

« La France et l'Italie ne peuvent s'épanouir pleinement que par l'Europe. Une Europe unie mais non repliée sur elle-même ouverte, au contraire, à tous les partenaires qui acceptent de s'unir dans la liberté et la démocratie. »<sup>2195</sup>

Ces deux extraits représentatifs laissent entrevoir l'interprétation différenciée que l'on donne, de part et d'autre, de ce voyage. Du côté français, il s'agit de célébrer la bonne entente bilatérale tandis que, du côté italien, si l'on ne renie pas cet aspect, il est conçu aussi comme une occasion d'évoquer l'avenir dans un cadre multilatéral. Or, de ce point de vue, « l'osmose » est bien loin d'être atteinte.

## **b) L'expression des divergences de vues**

À Paris, on n'est pas surpris que les Italiens abordent les sujets qui font l'objet de désaccords entre les deux pays. L'ambassade rapporte, en effet, au début du mois de février, des déclarations faites par Saragat à la télévision selon lesquelles « il parlerait franchement et clairement aux Français » et que « le gouvernement italien à l'intention de faire savoir qu'il

---

professeur Renucci, Maurice Vaussard. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 408). Au cours de l'année 1964-1965, l'association organise une célébration du septième centenaire de Dante et un colloque sur les réseaux routiers français et italien et les liaisons entre les deux pays. Elle crée, en outre, un club de jeunes Français et Italiens.

<sup>2194</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 207-208 (le discours est reproduit intégralement en annexe VI. 2. 1).

<sup>2195</sup> *Le Monde*, 22 février 1964. (le discours est reproduit intégralement en annexe VI. 2. 2).

n'est pas disposé à suivre Paris » dans sa politique européenne<sup>2196</sup>. Dans les jours qui précèdent le voyage en France, la Farnesina envoie nombre de signaux dans ce sens<sup>2197</sup>. La réunion préparatoire qui se tient à Rome entre Cattani et Lucet, le directeur des Affaires politiques du Quai d'Orsay confirme la volonté des Italiens de relancer le débat sur une Europe ouverte et démocratique (intégrant la Grande-Bretagne et disposant d'un parlement élu au suffrage universel) en partenariat avec les États-Unis<sup>2198</sup>.

Ces questions sont abordées lors de l'entretien matinal du 20 février entre de Gaulle et Segni<sup>2199</sup>. Ce dernier, plus respectueux que son prédécesseur, Gronchi, de l'ordre constitutionnel, reste en retrait au cours de la conversation et laisse presque exclusivement la charge des exposés à son ministre des Affaires étrangères, soutenu par Cattani. Saragat commence par brosser un tableau assez alarmiste de la situation intérieure italienne et évoque les dangers du communisme et la fragilité de la coalition gouvernementale. En conséquence, il estime qu'un relâchement des relations avec les États-Unis « pousserait l'Italie vers un neutralisme philo-soviétique ». Il renouvelle donc, en matière de défense, son attachement au principe de force multilatérale. En ce qui concerne l'Europe, il considère que la référence à la latinité à laquelle le général de Gaulle fait fréquemment appel, comme assise du développement européen, est un cadre « trop étroit ». D'un récent séjour à Londres, il retire l'impression que « la Grande-Bretagne est bien plus ouverte à l'Europe qu'on ne le croit ». Il réaffirme, en outre, l'attachement de l'Italie à la fusion des exécutifs et à l'établissement d'un parlement européen. On s'achemine donc vers un *statu quo*. Le seul point de convergence réside dans la nécessité de fusionner les « trois communautés »<sup>2200</sup>, décision à laquelle s'est ralliée la France depuis l'année précédente<sup>2201</sup>. Pour le reste, le malentendu perdure. De Gaulle indique que la France veut, certes, « une alliance avec l'Amérique, solide certainement, mais sur des bases différentes de celles d'aujourd'hui ». Au sujet de la Grande-Bretagne, « ce n'est pas encore le moment » de son adhésion, dit-il. Enfin, il aborde le thème de la coopération

---

<sup>2196</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : télégramme n°278, Rome, 4 février 1964.

<sup>2197</sup> L'ambassade rapporte également que le ministre signe un article publié dans la *Stampa* dans lequel il renouvelle les positions italiennes sur l'Europe (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : télégramme n°406, Rome, 15 février 1964). À noter que l'éditorial de la revue *Esteri*, la semaine qui précède le voyage en France du président, insiste également sur « les choses qui divisent et on parlera à Paris avec la franchise que l'on doit employer entre amis » (n°5, 15-31 marzo 1963).

<sup>2198</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : conversations franco-italiennes, Rome, 6 février 1963.

<sup>2199</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 20 : entretien entre le général de Gaulle et le président Segni, 20 février 1964. Sont présents du côté français Pompidou, Couve de Murville, Habib Deloncle, Bérard, De Carbonnel et Lucet, du côté italien Saragat, Cattani, Toscano, Malfatti.

Une réunion des ministres des Affaires étrangères se tient le 21 février pour aborder spécifiquement les questions bilatérales (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393).

<sup>2200</sup> Le général de Gaulle emploie volontairement cette formulation car, dit-il, à ses interlocuteurs : « ce que vous appelez exécutifs ne le sont nullement. Les responsabilités appartiennent aux gouvernements [...] ». C'est évidemment toute la question de la supranationalité qui est ici en cause. S'en suit un échange entre le Général et Cattani au cours duquel ce dernier évoque « une erreur due à l'habitude : il ne faut pas employer le terme exécutif ». De Gaulle remercie le secrétaire général de cette remarque et ajoute de manière grinçante : « Venant de lui, elle a beaucoup de mérite et ceci représente de sa part un grand progrès ».

<sup>2201</sup> E. JOUVE, *op. cit.*, p. 389.

politique européenne, selon la formule désormais habituelle avec les Italiens où se mêlent reproches et apaisements. Il leur impute, en effet, toujours une part de responsabilité<sup>2202</sup>. Mais, dans le même temps, il reste soucieux d'amortir les effets du rapprochement franco-allemand sur les relations franco-italiennes. Les propos du général de Gaulle méritent ici d'être plus longuement cités :

« En ce qui concerne l'Europe, il y a un point que je tiens à établir en face des Italiens. Il n'existe aucun rapport entre les relations que nous avons avec vous et celle que nous avons avec les Allemands. Avec vous, au cours des siècles, il y a bien eu, de temps en temps, des guerres mais toujours sans conviction. Avec l'Allemagne, l'hostilité de nos deux nations a été terrible. Elle a entraîné de grands malheurs. Nous avons connu une grande oppression pendant la dernière guerre. C'est pourquoi, maintenant que les peuples français et allemands sont réconciliés, il importait dans l'intérêt de la paix et de notre coopération, de signer avec l'Allemagne un traité formel de réconciliation. Cette initiative a été prise par le chancelier Adenauer et nous l'avons acceptée. Ceci était nécessaire, car de cette façon se marquait un événement véritablement historique. La situation est tout autre pour vous. Bien entendu, s'il vous plaisait à vous aussi de collaborer avec nous, comme nous le faisons avec les Allemands, nous ne demanderions pas mieux. »

Le général reprend ici les deux convictions qui sous-tendent sa conception des relations transalpines : la même appartenance à une communauté de civilisation, que l'histoire n'a jamais véritablement dissoute<sup>2203</sup> et le renforcement des liens bilatéraux. C'est, rappelons-le une fois encore, le sens que l'on a souhaité donner à Paris à cette rencontre, mais les Italiens ne l'ont pas tout à fait entendu ainsi.

Certes, on s'efforce, de part et d'autre, de minimiser la portée des divergences exprimées sur les rapports franco-italiens, mais personne n'en est dupe<sup>2204</sup>. Le communiqué final ne le dissimule d'ailleurs pas<sup>2205</sup>. Le rapport du Quai d'Orsay, rédigé par Lucet, est éloquent :

---

<sup>2202</sup> Il déclare : « Quant à la coopération politique, elle n'a pas abouti. Vous savez pourquoi et il faut bien dire que vous n'y êtes certainement pas pour rien ».

<sup>2203</sup> Cette conception est déjà exprimée dans les propos tenus devant Peyrefitte, le lendemain du traité de l'Élysée : « Ces contacts en profondeur ne sont pas nécessaires avec l'Italie, qui est de même nature que nous ; nous sommes des Latins. » Cité in A. PEYREFITTE, t. II, *op. cit.*, p. 221. La déclaration du général de Gaulle lors de cet entretien avec les dirigeants italiens est à rapprocher de l'analyse menée dans le chapitre IV (III. B)

<sup>2204</sup> Voir notamment les titres de la presse française. *Le Monde* choisit pour son « bulletin de l'étranger » un euphémisme : « Cordiale franchise » (20 février 1964), *L'Aurore* évoque « Une visite amicale qui ne saurait dissiper de profondes divergences » (19 février 1964), *La Croix* « Un franc dialogue entre amis sur des sujets qui les divisent » (20 février 1964) et *Combat* « De Gaulle et Segni échangent avec franchise leurs divergences » (20 février 1964).

<sup>2205</sup> Cf. annexe VI. 2. 5.

« De ces conversations, il y a peu de choses positives à dire. »<sup>2206</sup>

La conclusion confirme le point de vue pessimiste de Paris sur la capacité de l'Italie à tenir le rôle d'un interlocuteur crédible et sur lequel la France puisse s'appuyer :

« Il a paru résulter de tous ces entretiens que si l'atmosphère restait bonne entre les deux pays, on ne pouvait guère penser que l'Italie, paralysés par le souci de maintenir une coalition de partis assez précaire, puisse être en mesure d'avancer des idées qui lui soient propres et ne pas se borner à suivre aussi fidèlement que possible la politique des États-Unis. »<sup>2207</sup>

Le voyage de Segni en France ne modifie donc en rien les données de l'équation posée à la politique italienne de la France : les deux inconnues demeurent l'évolution de la politique intérieure transalpine et les relations transatlantiques<sup>2208</sup>.

## **2. La France et la politique de relance italienne d'union politique européenne**

Du côté italien, on ne désespère pas de trouver avec la France une voie médiane permettant de poursuivre le processus d'union européenne. Au début du mois de septembre 1964, la sous-direction Europe méridionale du Quai d'Orsay propose une synthèse des grandes orientations de la politique étrangère italienne et conclut que :

« Partagés entre leur attachement à l'idée d'une Europe unie et la crainte de voir naître une Europe qui ne serait pas conforme à leurs vœux, c'est-à-dire ni intégrée, ni démocratique, ni ouverte, les dirigeants italiens éprouvent de sérieuses hésitations à prendre une quelconque initiative et attendent les résultats des élections anglaises avant d'envisager la toute relance de la construction européenne. L'idée n'en demeure pas moins que le « décalage » qui va s'accroissant entre « l'Europe économique » et « l'Europe politique » est malsain et que quelque chose devra être entrepris pour que le « politique » rattrape la « technocratie ». »<sup>2209</sup>

---

<sup>2206</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : télégramme adressé aux représentants diplomatiques de France à Rome, Bruxelles, La Haye, Bonn, Luxembourg, Washington, Londres, New York, Madrid, n<sup>os</sup> 1220-1226, 575-581, 492-498, 26, 1988-1994, 4552-4558, 3870-3876, 1502-1508, 175-81, Paris, 22 février 1964.

<sup>2207</sup> *Idem.*

<sup>2208</sup> Dans une dépêche consacrée, à la fin de l'année, à l'influence économique, politique et militaire des États-Unis en Italie, l'ambassade conclut : « Le paternalisme américain permet à l'Italie de se livrer sans danger à ses jeux politiques intérieurs et d'assumer un rôle extérieur » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 378 : dépêche n<sup>o</sup> 1216/EU, Rome, 4 novembre 1964).

<sup>2209</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 373 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, Paris, le 9 septembre 1964.

Les élections britanniques du 15 octobre constituent, en effet, un moment clé pour tous ceux qui souhaitent sortir de l'immobilisme car une victoire des travaillistes, hostiles à la CEE, aurait pour conséquence de lever le préalable de l'adhésion de la Grande-Bretagne<sup>2210</sup>. Cependant, dans leur analyse, les diplomates français omettent de signaler que les prises de position du général de Gaulle n'incitent pas les Italiens à précipiter une relance politique. En effet, le Général a encore provoqué l'émoi à Rome au cours de l'été en stigmatisant, lors d'une conférence de presse tenue le 23 juillet, la responsabilité italienne dans l'échec de l'Union politique arguant du fait que « Rome se refusa à convoquer l'entretien décisif »<sup>2211</sup>. Nous savons désormais que cette interprétation est bien ancrée dans son esprit, mais il ne l'avait encore jamais exprimée publiquement. À juste titre, au moins en ce qui concerne la convocation d'une réunion au sommet à l'automne 1962<sup>2212</sup>, les Italiens la jugent fallacieuse et ils le font savoir, par le biais d'un communiqué officieux de la Farnesina distribué à la presse<sup>2213</sup> et d'un article de *l'Agencia democratica*, inspiré par le ministre des Affaires étrangères<sup>2214</sup>. On comprend mieux les hésitations du gouvernement italien à s'engager.

### a) L'offre italienne

L'initiative de Spaak devant la commission des Affaires politiques de l'UEO, le 9 septembre, tendant à relancer l'idée d'une union politique conduit toutefois le gouvernement italien à sortir de sa réserve, afin de ne pas paraître en retrait sur une question estimée aussi essentielle. La démarche reste cependant prudente. La Farnesina transmet ainsi au palais Farnèse, le 24 septembre, un projet officieux de relance. Bérard le présente au Quai d'Orsay comme « un effort méritoire de la part de Saragat pour se rapprocher des idées françaises »<sup>2215</sup>. Dans cette première phase exploratoire, la France ne lève pas d'obstacles, contrairement aux

---

<sup>2210</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 248.

<sup>2211</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 236.

<sup>2212</sup> Cf. chapitre VI (III. B. 3).

<sup>2213</sup> *Le Monde*, 27 juillet 1964.

<sup>2214</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 372 : télégramme n°1430, Rome, 27 juillet 1964.

<sup>2215</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 375 : télégramme n°1761-1766, Rome, 24 septembre 1964.

Le projet prévoit une réunion des chefs d'États avant la fin du mois de novembre pour mettre en œuvre la déclaration du 18 juillet 1961 sur les bases suivantes :

- À partir de 1965, réunion des chefs d'État ou de gouvernement une fois par an dans une des six capitales à tour de rôle.
- Des réunions des ministres des Affaires étrangères tous les trois mois à Paris ou au siège de la Communauté européenne.
- La constitution d'une commission politique composée de représentants des six gouvernements qui se réunirait à Paris.
- Dans les réunions trimestrielles de l'UEO, le Royaume-Uni serait informé des décisions prises pour qu'il puisse s'y associer, s'il le souhaite.
- Réunion d'un colloque annuel du Parlement européen avec l'exécutif des trois Communautés, avec une journée consacrée à la discussion des initiatives des gouvernements en matière de politique européenne.
- La signature d'un traité avant le 1<sup>er</sup> janvier 1968 pour institutionnaliser la procédure européenne sur le plan de la politique générale.

Pays-Bas qui rejettent le plan que Saragat présente à Luns le 19 octobre<sup>2216</sup>. Les Italiens n'abandonnent pas pour autant. Un certain nombre d'éléments les incitent à poursuivre leur démarche. Tout d'abord, le résultat des élections britanniques qui, comme prévu, installe au *10 Downing street* un travailliste, Harold Wilson, que tout sépare de l'Europe. Ensuite, l'entrée en scène de l'Allemagne, qui publie le 5 novembre un mémorandum sur l'Union politique alors que ses relations avec la France rencontrent quelques difficultés, qui ne laissent pas indifférents les Italiens car elles mettent en jeu l'avenir de la Communauté<sup>2217</sup> et la défense de l'Europe<sup>2218</sup>. En effet, au-delà de la volonté de ne pas être devancé par l'Allemagne sur le terrain des propositions, l'Italie croit indispensable d'offrir à l'Europe une perspective politique au moment où ressurgissent les problèmes posés par les négociations sur la politique agricole commune et la MLF. À Rome, la crainte est de voir la France se braquer irrémédiablement<sup>2219</sup>. Le discours du général de Gaulle prononcé à Strasbourg, le 22 novembre, apporte, de ce point de vue, quelques assurances<sup>2220</sup>. On note à Rome que, certes ses paroles ne laissent place à aucune équivoque sur le Marché commun agricole et la MLF, mais il emploie un langage modéré à l'égard de l'Allemagne et surtout on retient « l'appel émouvant presque pathétique à l'unité européenne »<sup>2221</sup>. Le moment paraît donc opportun pour donner une accélération au plan italien de relance en le rendant officiel. Saragat remet un mémorandum à Bérard, le 25 novembre. L'ambassadeur relève que ce plan contient un seul élément nouveau par rapport au projet qui lui a été remis officieusement en septembre, à savoir une nouvelle de « déclaration » (par rapport à celle du 18 juillet 1961) sur laquelle les ministres des Affaires étrangères devraient se mettre d'accord<sup>2222</sup>. Saragat indique à l'ambassadeur que, si le plan laisse le siège de la commission politique et de son secrétariat en blanc, c'est pour ne pas avoir l'air de forcer la main de ses partenaires, mais il ajoute que, pour sa part, il est favorable au choix de la capitale française.

## b) Les réactions françaises

---

<sup>2216</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 375 : télégramme n<sup>os</sup> 1946-1953, Rome, 20 octobre 1964.

<sup>2217</sup> Français et Allemands s'opposent sur le règlement financier de la politique agricole commune. Le 21 octobre, le général de Gaulle fait savoir que si le Marché commun agricole ne s'organise pas, la France cessera de participer à la CEE. Voir notamment E. JOUVE, *op. cit.*, p. 383.

<sup>2218</sup> Le différend franco-allemand porte sur la MLF à laquelle l'Allemagne a choisi d'adhérer. Le 5 novembre 1964, Pompidou et Couve de Murville déclarent qu'un accord germano-américain est incompatible avec le traité de l'Élysée. Voir notamment G. H. SOUTOU, *L'Alliance incertaine...*, *op. cit.*, p. 279.

<sup>2219</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 375 : télégramme n<sup>os</sup> 2036-2041, Rome, 6 novembre 1964.

<sup>2220</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 294-296.

<sup>2221</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n<sup>os</sup> 2101-2106, Rome, 23 novembre 1964.

<sup>2222</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 119.

La première réaction en provenance de Paris n'a pas de caractère officiel et provient d'observations formulées à titre personnel par Lucet devant l'ambassadeur Fornari<sup>2223</sup>. Le directeur des Affaires politiques du Quai d'Orsay observe que :

« Le document remis par le gouvernement italien, appréciable pour sa souplesse, sa brièveté et son pragmatisme, contient, au même titre que les idées belges et allemandes, divers points estimables positivement du point de vue français. »<sup>2224</sup>

En revanche, l'élection au suffrage universel du Parlement européen, comme attendu, suscite des réserves. Il lui semble enfin que :

« Si l'on veut être positif et efficace, le problème de la relance politique devrait être examiné dans un cadre général qui pourrait être mieux défini seulement à la fin de l'année quand seront terminées les discussions sur le marché agricole commun et pourra être vu plus clairement en matière de défense. »<sup>2225</sup>

C'est avec les mêmes précautions que le plan est abordé par Couve de Murville dans une conversation avec Saragat, qu'il reçoit à Paris le 14 décembre. Le Ministre constate qu'il existe « une sorte de consensus » entre les Six sur la nécessité de compléter l'Europe économique par un développement politique, mais poursuit-il :

« Nous aborderons le problème lorsque les discussions de Bruxelles seront terminées et que nous serons débarrassés de l'hypothèque du Marché commun agricole. »<sup>2226</sup>

En revanche, l'autre problème d'actualité qui pèse sur l'avenir politique de l'Europe, la force multilatérale, est l'objet d'un échange plus approfondi. L'Italie maintient son accord de principe, même si elle rencontre des difficultés à faire admettre aux Américains une égalité en son sein, fondée sur la notion d'« interdépendance nucléaire »<sup>2227</sup>. Toutefois, selon Saragat, si l'Italie a les moyens scientifiques de se doter d'un armement nucléaire, des raisons de

---

<sup>2223</sup> ASD, telegrammi 1965, vol. 25 : telegramma n°34772, Parigi, 2 dicembre 1964.

<sup>2224</sup> *Idem.*

<sup>2225</sup> *Idem.*

<sup>2226</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 23 : réunion du ministre des Affaires étrangères de la République française et du ministre des Affaires étrangères de la République italienne, Paris, 14 décembre 1964.

La signature du règlement agricole entre les Six n'intervient que le lendemain. Il prévoit la fixation d'un prix commun des céréales et l'ouverture du marché unique des céréales au 1<sup>er</sup> juillet 1967.

<sup>2227</sup> C'est ce qu'indique Saragat à Bérard lorsqu'il lui remet le plan italien de relance européenne. En outre, les Italiens n'acceptent pas la nouvelle orientation américaine qui consiste à n'intégrer dans la MLF que des navires de surface (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : télégramme n°s 2153-2159, Rome, 25 novembre 1964).



politique intérieure l'empêche de s'engager dans cette voie<sup>2228</sup>. Il tente donc de convaincre Couve de Murville de s'associer au projet afin de rétablir l'équilibre en faveur de l'Europe. Il déclare ainsi :

« Nous pensons que la présence de la France est essentielle dans le système atlantique, comme d'ailleurs dans le système européen, et qu'il n'y a aucune contradiction entre la force de frappe française et le projet multilatéral. »<sup>2229</sup>

En réponse, le ministre français, après avoir longuement défendu la nécessité pour son pays d'une force de frappe indépendante, conclut :

« Personnellement, je pense que vous avez deux voies : celle que nous essayons de poursuivre nous-même, c'est-à-dire la création d'une force nationale – mais l'Italie n'est pas disposée à la suivre et nous le comprenons –, l'autre est la voie de l'Europe qui débouche sur un avenir encore lointain mais qui ouvre des perspectives positives. La MLF est une solution que j'appellerai fallacieuse : les pays européens n'obtiendront rien en échange de leurs dépenses ; ils n'auront pas d'arme atomique. Ils fermeront par contre la voie qui mène à une défense européenne. C'est d'ailleurs l'objet même de la force multilatérale. Si ce projet devait aboutir nous verrons ce qui se passera. »<sup>2230</sup>

Les positions n'ont pas évolué depuis l'année précédente et la France continue de voir la MLF comme un obstacle à l'union européenne. Il est cependant intéressant de souligner un aspect plus inattendu – car jamais exprimé jusqu'alors – des propos de Couve de Murville : la bienveillance à l'égard de l'accession de l'Italie au rang de puissance nucléaire. Pour Couve de Murville, le cas italien diffère fondamentalement du cas allemand et, dit-il :

« Je n'aurai aucune objection à élever le jour où l'Italie voudrait constituer une force nucléaire nationale, alors que j'aurais de très sérieuses objections dans le cas de l'Allemagne. »<sup>2231</sup>

De prime abord, on ne manque pas d'être surpris par une telle position qui aurait pour conséquence de hisser l'Italie à un même niveau de puissance que la France, ce qui paraît contradictoire avec l'attitude générale à l'égard de ce pays. À la réflexion toutefois, elle relève d'une certaine logique. D'une part, elle repose sur une analyse objective du faible risque de

---

<sup>2228</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 23 : réunion du ministre des Affaires étrangères de la République française et du ministre des Affaires étrangères de la République italienne, Paris, 14 décembre 1964.

<sup>2229</sup> *Idem.*

<sup>2230</sup> *Idem.*

<sup>2231</sup> *Idem.* Couve de Murville estime que « l'Allemagne pose un cas particulier du fait de son passé et surtout parce que c'est un pays divisé qui a des revendications nationales fondamentales. Il faut éviter par tous les moyens qu'elle essaie de résoudre ses problèmes par la force. »

voir l'Italie se doter de l'arme nucléaire : la soutenir dans cette voie n'engage donc certainement pas l'avenir. Mais surtout, l'habileté de Couve de Murville consiste à adopter cette posture libérale en contrepoint de la politique américaine qui s'efforce d'entraver la constitution d'une force nucléaire nationale. L'argument est donc au service d'une énième démonstration des effets néfastes de l'hégémonie américaine sur le continent, qui écrase les intérêts nationaux tandis que la France inscrit sa démarche dans le cadre d'une Europe unie et respectueuse de l'indépendance nationale de chacun. Les Italiens restent sourds à cet appel.

Au début de l'année 1965, le règlement agricole, intervenu le 15 décembre 1964, ne suffit pas à faire sortir les dirigeants français d'une certaine circonspection. Lors de la cérémonie des vœux aux corps diplomatiques, le général de Gaulle indique à Fornari que si, dans le domaine économique, des progrès pourraient se produire, il ne voit pas quel développement pourrait survenir dans le domaine politique<sup>2232</sup>. Il ne cache donc pas son scepticisme, notamment au regard des « commissions ou organes supranationaux ».

L'Italie poursuit tout de même une intense activité diplomatique qui voit Cattani opérer un nouveau tour des capitales afin de sonder les intentions des uns et des autres sur plan italien. À Rome, il semble que le moment soit venu de tenir une réunion à Six afin de poursuivre les discussions. Fanfani, qui a succédé le 5 mars à Saragat, élu président de la République<sup>2233</sup>, propose d'organiser une conférence des ministres des Affaires étrangères à Venise, le 10 mai. Quatre des partenaires acceptent rapidement, la France fait attendre sa réponse. La déclaration de Peyrefitte à l'issue du Conseil des ministres du 24 mars laisse supposer ses réticences<sup>2234</sup>. Le 27 mars, Couve de Murville se rend à Rome afin d'exposer à Fanfani la position française. Pour le ministre français, il faut éviter « l'expérience fâcheuse de 1962 » et il estime nécessaire « une exploration préalable » car il n'a pas l'impression que « l'harmonie règne entre les Six »<sup>2235</sup>. Il se demande :

« Est-il possible d'organiser entre les Six une coopération politique dans tous les domaines, sans conditions préalables, ni sujétions extérieures ? »<sup>2236</sup>

Contrairement au point de vue italien, il estime que les difficultés ne portent pas uniquement sur des questions de procédure, mais sur des questions de fonds, notamment avec les Hollandais. Ainsi dit-il :

---

<sup>2232</sup> ASD, Telegrammi 1965, vol. 22 : telegramma n°29, Parigi, 2 gennaio 1965.

<sup>2233</sup> Atteint d'une grave maladie qui le paralyse, Segni démissionne de ses fonctions en décembre 1964. Sur les conditions de l'élection de Saragat, voir chapitre IV (II. C. 1).

<sup>2234</sup> « La conférence sur la relance politique de l'Europe devra s'entourer de toutes les conditions propres à lui assurer un résultat positif » (AMAE, secrétariat général, entretiens et messages, vol. 24 : compte rendu de la réunion des directeurs politiques français et allemand, Bonn, 25 mars 1965).

<sup>2235</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages, vol. 24 : entretiens entre les ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, Rome, 27 mars 1965.

<sup>2236</sup> *Idem.*

« Nous aurions, si nous nous réunissions, les mêmes difficultés qu'en janvier 1961. On nous objecterait qu'on ne peut pas parler de défense commune à cause de l'OTAN, des problèmes économiques à cause du Marché commun et des questions politiques à cause de la Grande-Bretagne. »<sup>2237</sup>

Couve de Murville considère que le plan Fouchet constituait « un minimum » or, il observe que pas un des partenaires ne l'accepte ; « la tâche n'est pas commode ». En bref, il est venu à Rome décliner l'invitation de Fanfani à se rendre dans la cité des Doges. Du côté italien, l'incompréhension domine. Le professeur Toscano déclare :

« Vous avez fait remarquer, Monsieur le ministre, qu'il n'y avait pas entre les Six d'accord complet, qu'il y avait même un désaccord. C'est une raison pour repenser le choix qui s'offre à nous : abandonner la partie ou essayer de nous rencontrer. Ne tentons pas de résoudre les problèmes avant même de nous réunir, ce qui supposerait que l'Europe soit déjà faite. »<sup>2238</sup>

Fanfani et Cattani se succèdent pour tenter d'infléchir la position française. Dans un élan désespéré, le ministre des Affaires étrangères lâche :

« Je serais tenté de dire que, même si nous n'avions qu'une apparence de coopération, cela vaudrait mieux que rien. »<sup>2239</sup>

Rien n'y fait, la France ne modifie pas sa position<sup>2240</sup>. Certes, Couve de Murville salue les efforts menés par ses interlocuteurs pour aboutir à une solution politique européenne, signifiant ainsi que la décision française ne vise pas l'Italie et n'engage pas sa responsabilité dans l'échec, mais force est de constater que, de part et d'autre des Alpes, on s'exprime de manière dissonante, même si on tente, du côté français, d'en atténuer l'écho. Le brouillon de Couve de Murville pour le communiqué du Conseil des ministres à son retour de Rome en témoigne :

« M. Couve de Murville a rendu compte au Conseil des entretiens très utiles et amicaux qu'il vient d'avoir à Rome où il était l'invité par M. Fanfani.

Le Conseil a approuvé la position définie à cette occasion par le ministre des Affaires étrangères et confirmé que la France, conformément à l'initiative qu'elle avait prise en 1962, est très favorable à l'organisation et à la pratique de la coopération politique entre les six États signataires du traité de Rome. Elle est en principe, disposée à

---

<sup>2237</sup> *Idem.*

<sup>2238</sup> *Idem.*

<sup>2239</sup> *Idem.*

<sup>2240</sup> Dans ses mémoires, Couve de Murville écrit : « La France était réservée, car elle savait par expérience à quoi s'en tenir ». (M. COUVE DE MURVILLE, *op. cit.*, p. 377).

participer à une réunion que les six gouvernements décideraient de tenir à ce sujet et qui, dans ce cas, pourrait être préparée par une rencontre de leurs ministres des Affaires étrangères.

Étant donné l'importance et les conséquences éventuelles d'une telle réunion, il apparaît au gouvernement que son objet devrait être déterminé à l'avance de telle sorte que soit ménagée aux six États la possibilité d'aboutir cette fois à un accord effectif quant à l'organisation de leur coopération politique.

Le gouvernement français se félicite que le gouvernement italien ait pris l'initiative des échanges de vues. »<sup>2241</sup>

La formulation édulcorée ne doit pas cacher qu'il s'agit d'un nouvel accroc dans la construction européenne et dans les relations franco-italiennes. Cela est de mauvais augure pour la suite au moment où le ciel du Marché commun se charge de nuages. Les protagonistes de la rencontre de Rome en ont bien conscience.

---

<sup>2241</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. X, *op. cit.*, p. 145.

## II. La Grandeur a ses raisons...(1965-1966)

---

Le nouvel échec de la relance d'union politique ouvre une période de crises multilatérales au sein des deux ensembles – dont on connaît l'imbrication – auxquels appartiennent la France et l'Italie : la Communauté européenne, au cours de l'été 1965, et l'Alliance atlantique, au printemps 1966. Dans les deux cas, la France joue un rôle de détonateur en adoptant une politique radicale d'auto-exclusion par des coups d'éclat, chargés de signifier son indépendance nationale. Au-delà de l'analyse dans le cadre problématique de la politique étrangère de la France, ces événements ne mettent pas en jeu de la même manière les rapports avec l'Italie. Certes, ils constituent tous les deux un point d'aboutissement des divergences de conceptions multilatérales qui ne cessent, depuis le retour au pouvoir du général de Gaulle, de peser sur les relations entre les deux pays, mais l'implication de l'Italie ne se situe pas au même niveau. En ce qui concerne la crise européenne, l'Italie en est pleinement partie prenante, au point que la France la rend responsable de la situation tandis que la crise atlantique s'inscrit dans un cercle plus large dans lequel l'Italie ne tient pas le premier rôle. Il n'en demeure pas moins que le retrait de la France du commandement intégré de l'Alliance suscite des réactions de nos voisins transalpins que l'on est bien obligé, à Paris, de prendre en considération, compte tenu de la volonté toujours affichée de maintenir des relations amicales.

### A. Les relations franco-italiennes à l'épreuve de la crise européenne de 1965

Il ne saurait être question de réduire ici la crise que traverse la Communauté européenne à un seul affrontement franco-italien tant, une nouvelle fois, la France se retrouve en position isolée par rapport à ses cinq partenaires, qui mènent « la fronde »<sup>2242</sup>. Pour autant, la politique suivie par l'Italie la place première ligne de l'antagonisme puis du rapprochement avec la France.

L'origine de la crise se situe dans le prolongement du règlement agricole intervenu le 15 décembre 1964. En effet, à cette occasion, le Conseil des ministres des Six demande à la Commission de lui soumettre, avant le 1<sup>er</sup> juillet 1965, des propositions sur le financement de la politique agricole commune pour la période 1965-1970. Celle-ci s'exécute, mais ses propositions, formulées le 23 mars 1965, dépassent largement le seul cadre agricole, à tel point que l'on a pu parler du lancement d'une « fusée à trois étages : le premier étage agricole,

---

<sup>2242</sup> N. PIERS LUDLOW, « Challenging french leadership in Europe : Germany, Italyn the Netherlands and the outbreak of the empty chair crisis of 1965-1966 », *Contemporary european History*, 8-2, 1999, p. 231-248.

le second étage budgétaire et le troisième étage politique »<sup>2243</sup>. L'idée de Walter Hallstein, le président de la Commission, est de profiter des demandes françaises en matière agricole pour imposer au général de Gaulle un élargissement des compétences des institutions européennes : la Commission et le Parlement<sup>2244</sup>. Il crée ainsi les conditions d'un double affrontement entre la France et ses partenaires, au premier rang desquels l'Italie, puisqu'il lie la question supranationale, objet constant de discorde, aux problèmes agricoles qui donnent habituellement lieu à d'âpres discussions<sup>2245</sup>. Les pourparlers, qui se développent dans un contexte marqué par le refus de la France de poursuivre le processus d'union politique, cristallisent donc les divergences sur chacun de ces points.

## 1. Les différends franco-italiens

La crise européenne ne révèle pas véritablement les différends franco-italiens, elle les fait plutôt affleurer et leur donne une plus grande résonance. Ainsi en est-il de la supranationalité abordée, au-delà de l'opposition sur le Parlement, par le biais de l'université européenne, projet qui tient particulièrement à cœur aux Italiens et dont les conditions d'établissement les séparent, depuis plusieurs mois, des Français. De même, la politique agricole commune défendue par la France n'a été soutenue, en particulier en décembre 1964, que du bout des lèvres par les dirigeants italiens, qui s'interrogent de plus en plus sur les bénéfices qu'ils peuvent en escompter. S'ils n'ont pas mis d'obstacle aux décisions relatives aux céréales, c'est qu'ils ont entretenu l'espoir, donné par la France, que leur adoption favoriserait une relance politique. Or, de ce point de vue, les entretiens franco-italiens de Rome, à la fin du mois de mars, ont changé la donne.

### a) La question de la supranationalité : l'université européenne

Il est entendu que l'élargissement des compétences de l'Assemblée européenne et son élection au suffrage universel divise Français et Italiens. Pompidou le rappelle à Fanfani venu lui rendre visite le 3 juin 1965 :

---

<sup>2243</sup> P. GERBET, *op. cit.*, p. 276.

<sup>2244</sup> La liaison s'établit à travers le financement des dépenses de la Communauté. Le projet de la Commission suppose que le marché unique agricole et industriel serait achevé le 1<sup>er</sup> juillet 1967, soit deux ans et demi avant la date prévue par le traité de Rome. L'ensemble des dépenses de la politique agricole, jusqu'alors assumées par le FEOGA et les versements des États membres, seraient prises en charge uniquement par le FEOGA qui intégrerait les droits de douane sur les produits industriels prélevés en application du tarif commun. Ces ressources propres à la Communauté seraient contrôlées par le Parlement européen et la Commission (*Ibid.*, p. 275).

<sup>2245</sup> Il faut également souligner l'utilisation par la France de la situation pour revenir sur les dispositions du traité de Rome qui prévoit à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1966 qu'un certain nombre de décisions pourraient être prises à la majorité et non plus à l'unanimité.

« L'Assemblée de Strasbourg, n'étant pas représentative, il ne convient pas d'étendre ses pouvoirs. Nous sommes, d'autre part, réticents à donner à cette Assemblée un caractère représentatif aussi longtemps qu'il n'y aura pas en face d'elle un véritablement gouvernement européen. »<sup>2246</sup>

Il n'est donc pas nécessaire de revenir sur cet aspect de la question institutionnelle, qui oppose la France à l'ensemble de ses partenaires sur le thème de la supranationalité. En revanche, arrêtons-nous ici sur un autre aspect qui met aux prises plus spécifiquement la France et l'Italie sur ce même thème : l'université européenne. L'affaire n'est pas nouvelle, mais elle prend dans les circonstances qui précèdent la crise de l'été 1965 un accent particulier.

À l'origine, le traité d'Euratom prévoit la création d'une « institution de niveau universitaire ». Le projet est repris et élargi au-delà des seules sciences nucléaires par le Conseil des ministres des Six qui charge, le 20 mai 1958, un groupe de travail d'examiner les problèmes que poserait l'établissement d'une « Institution universitaire européenne ». Dès le départ, l'Italie s'investit pleinement dans ce projet et insiste pour que Florence accueille cette structure. Le problème qui se pose est de savoir quelle forme lui donner. Un « comité intérimaire », mis en place par le Conseil des ministres en 1959, explore trois voies : une université, des Instituts et une coopération entre universités nationales<sup>2247</sup>. Au sein de ce comité s'établit déjà une ligne de partage entre représentants italiens, qui défendent le principe d'une université et les représentants français, qui propose un projet d'instituts européens<sup>2248</sup>. Cette deuxième solution prévoit de conférer à des instituts nationaux spécialisés le statut d'institut européen, qui avec des aménagements, notamment en matière linguistique, pourront être fréquentés par les professeurs, les chercheurs et les étudiants des six pays. En bref, ils demeurent sous contrôle national pour la plus large part du financement et la délivrance des diplômes et c'est bien là l'essentiel pour la France, qui voit dans l'université une avant-garde dans le domaine culturel d'une supranationalité qui gagnerait ensuite toutes les autres institutions.

En septembre 1960, l'affaire est évoquée au plus haut niveau, lors des entretiens de Rambouillet entre de Gaulle et Fanfani. Le général y affirme qu'il est prêt à accepter la constitution d'un « centre de coopération culturelle à Florence, mais pas d'une université qui serait une institution supranationale de plus, qui pourrait conférer des grades, bien que ne relevant d'aucun gouvernement »<sup>2249</sup>. Les Italiens maintiennent fermement une position

---

<sup>2246</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 25 : entretien de M. Pompidou avec M. Fanfani à l'hôtel Matignon, 3 juin 1965.

<sup>2247</sup> DDF, 1960, t. II, n°250 p. 688-691 : note de la direction des Affaires culturelles et techniques, Paris, 1<sup>er</sup> décembre 1960.

<sup>2248</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 298 : comité intérimaire pour l'université européenne, Bruxelles, 31 mai 1960.

<sup>2249</sup> DDF, 1960, t. II, n°97 p. 275-277 : entretien franco-italien, Rambouillet, 3 septembre 1960.

contraire et, afin de faire avancer leurs idées, ils inscrivent la réflexion sur l'université européenne dans le cadre des discussions sur la coopération politique. Ainsi, la conférence de Bad Godesberg, en juillet 1961, est le théâtre d'échanges très vifs entre de Gaulle et Fanfani, ce dernier faisant de l'adoption du principe de l'université une condition *sine qua non* à la poursuite des négociations politiques<sup>2250</sup>. Devant une telle fermeté, qui n'exclut pas un risque de rupture, de Gaulle fait une concession en acceptant le principe tout en maintenant une position de réserve sur la délivrance des diplômes. La « déclaration de Bad Godesberg » mentionne donc que le gouvernement italien s'est vu confier la mission de créer une université européenne.

Dans les mois qui suivent, le projet avance peu et aucune initiative n'est lancée, à l'exception d'un colloque universitaire organisé en juillet 1963 par le recteur de Florence, mais qui ne revêt pas de caractère officiel. C'est en 1964 que reprennent, par une réunion à Rome les 8 et 9 janvier, les discussions entre des délégations d'experts dûment mandatés par leur gouvernement<sup>2251</sup>. La délégation française a pour instruction de soutenir que l'université devra être « un centre de recherches, de spécialisation et de perfectionnement de niveau post-universitaire et non pas un établissement d'enseignement », qu'elle délivrera un titre spécifique qui devra rester original et sans équivalence – on propose « lauréat de l'université européenne » –, les « sciences exactes » devront être écartées des disciplines étudiées et enfin, si les gouvernements prendront en charge des traitements et celle des bourses attribuées aux chercheurs, les frais d'entretien seront assumés par le gouvernement de Rome puisque l'université de Florence est un établissement italien<sup>2252</sup>. Les Italiens fédèrent la résistance aux propositions françaises et la réunion n'aboutit qu'à un constat de profondes divergences<sup>2253</sup>.

Des progrès sont cependant enregistrés lors d'une nouvelle réunion à Rome, les 22 et 23 mai 1964, tenue cette fois à un niveau plus élevé puisque la France est représentée par Jean Basdevant, directeur des Affaires culturelles et techniques, et l'Italie par l'inévitable Cattani, secrétaire général de la Farnesina, qui manifeste d'ailleurs, par son rang, le prix que l'on accorde du côté italien à cette affaire<sup>2254</sup>. Sur l'objet même de cette université, les points de

---

<sup>2250</sup> DDF, 1961, t. II, n°36 p. 105 : compte rendu de la réunion des chefs d'État et de gouvernement des Six, Bonn, 18 juillet 1961.

Il faut ajouter qu'au cours de cette réunion, le général de Gaulle n'est pas le seul à créer des difficultés puisque Adenauer indique que son gouvernement est, sur ce dossier, dans une position délicate puisque la Constitution allemande n'attribue pas de compétence en matière d'éducation et de culture. En outre, les ministres des Länder se sont prononcés contre l'université européenne.

<sup>2251</sup> La délégation française comprend l'inspecteur général Lucien Rolland, le professeur Georges Raillard, chargé de mission au Quai d'Orsay, et le conseiller culturel de l'ambassade à Rome, Paul Teyssier.

<sup>2252</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 298 : Instruction à la délégation française pour la réunion de Rome, 8 et 9 janvier 1964, sur l'université européenne de Florence, direction générale des Affaires culturelles et techniques, Paris, 31 décembre 1963.

<sup>2253</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 298 : compte rendu de la réunion des experts, Rome, 8-9 janvier 1964.

<sup>2254</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 298 : note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques, Paris, 25 mai 1964.



vue se rapprochent et les Français en tirent quelques satisfactions puisqu'il est accordé qu'elle ne dispensera pas d'enseignement universitaire de type classique. L'université consistera en séminaires de petits groupes de chercheurs sous la direction de professeurs chargés de diriger les travaux. À Paris, on estime donc qu'« elle ne sera pas une véritable université, mais un Institut européen de recherches supérieures ». Autre sujet de satisfaction, le champ disciplinaire sera limité à un certain nombre de sciences humaines. Toutefois, les diplômes et le mode de financement posent toujours des difficultés.

Cette dernière question est, le 27 mars 1965, au centre des discussions entre Couve de Murville et les dirigeants italiens, qui ont inscrit l'université européenne dans leur plan de relance d'union politique<sup>2255</sup>. La France continue de vouloir distinguer frais de fonctionnement et rémunération des personnels, c'est-à-dire qu'elle refuse que l'université dispose d'un budget propre, financé en commun par les Six. Sous la pression de Cattani, elle en convient toutefois, mais seulement pour « un petit noyau administratif »<sup>2256</sup>.

Les Italiens considèrent que ces avancées permettent la réunion d'une réunion inter-gouvernementale à Rome au mois de mai<sup>2257</sup>. C'est ce qu'indique le ministre conseiller de l'ambassade d'Italie à Paris, reçu en audience par le général de Gaulle. La réaction est négative<sup>2258</sup>. Comme sur le problème de l'union politique, le Général estime que des divergences fondamentales subsistent. Elles portent sur l'organisation et le financement de l'université, dont il admet d'ailleurs difficilement la dénomination, préférant parler d'un institut de recherches. Dans ces conditions, la conférence ne peut aboutir à des résultats positifs et il la renvoie *sine die*<sup>2259</sup>. Il cause ainsi une nouvelle désillusion à Rome, plus profonde encore, sans doute, que celle provoquée par son intransigeance sur l'union politique, compte tenu de l'implication italienne dans le projet d'université européenne. L'accumulation des revers en provenance de Paris conduit le gouvernement italien à adopter une ligne plus radicale dans le domaine agricole où, jusqu'alors, il a fait preuve d'un esprit de conciliation.

---

<sup>2255</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 372 : propositions remises le 25 novembre par M. Saragat à notre ambassadeur à Rome et concernant la réalisation d'une union politique entre les Six.

<sup>2256</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages, vol. 24 : entretiens entre les ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, Rome, 27 mars 1965.

<sup>2257</sup> Le traité de fusion des exécutifs, signé à Bruxelles le 8 avril 1965, laisse aussi à penser aux Italiens que les circonstances sont favorables.

<sup>2258</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 298 : note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques, Paris, 26 avril 1965.

<sup>2259</sup> La discussion reprendra en 1967 en même temps qu'une nouvelle tentative de relance politique italienne mais les positions resteront figées. CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 298 : procès-verbal des entretiens franco-italiens sur les problèmes de l'université européenne de Florence, Paris, 19 septembre 1967 et AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 362 : note de la direction générale des Affaires culturelles, Paris, 16 octobre 1967.

## b) Le règlement financier agricole : un bras de fer franco-italien

Si le général de Gaulle fait obstruction à l'intégration européenne dans le domaine institutionnel, il exige la poursuite de la politique agricole commune. Il est vrai que la plupart des études s'accordent à constater que cette politique a été principalement profitable à la France<sup>2260</sup>. Depuis 1958, elle se livre, aux côtés de la Commission, à d'opiniâtres négociations pour la faire progresser, notamment dans le secteur-clé des céréales qui constitue la principale production française avec des récoltes toujours plus abondantes<sup>2261</sup>. En ce sens, l'accord du 15 décembre 1964 paraît particulièrement bénéfique. L'Italie n'en tire qu'un profit limité puisque, d'une part, la priorité est donnée dans l'établissement du marché commun agricole aux cultures céréalières, secteur où sa production est minime comparée à celle de la France, et que, d'autre part, la fixation de prix communs la conduit à baisser ses prix<sup>2262</sup>. La décision de Rome, éminemment politique, est dictée par un souci de ne pas entraver le processus d'intégration européenne. D'un point de vue économique, son acceptation de la primauté aux produits agricoles du Nord plutôt qu'aux produits méditerranéens dans les règlements agricoles – comme l'huile d'olive ou les fruits qu'elle produit abondamment – implique que les agriculteurs italiens reçoivent un maigre soutien financier par le biais de la politique agricole commune<sup>2263</sup>. Le contexte politique qui entoure le règlement du financement de la politique agricole commune, au cours du premier semestre 1965, conduit toutefois l'Italie à faire valoir plus ouvertement ses intérêts, qui apparaissent bien vite inconciliables avec ceux de la France<sup>2264</sup>.

Le précédent règlement, du 4 avril 1962, ne fixe le mode de financement de la FEOGA que jusqu'à la date du 30 juin 1965. Le projet que la Commission présente le 24 mars 1965 suppose que le marché unique agricole et industriel sera achevé le 1<sup>er</sup> juillet 1967, soit deux ans et demi avant la date prévue par le traité de Rome. L'ensemble des dépenses de la politique agricole, jusqu'alors assumées par le FEOGA et les versements des États membres, seraient prises en charge uniquement par le FEOGA, qui intégrerait les droits de douane sur les produits industriels prélevés en application du tarif commun. Ces ressources propres à la Communauté seraient contrôlées par le Parlement européen et la Commission. Lors de ses conversations avec Fanfani - le lendemain de la présentation du projet à l'Assemblée de Strasbourg, au grand dam des Français qui voient là une exclusion des gouvernements au profit des institutions communautaires - Couve de Murville prévoit de « grandes difficultés »<sup>2265</sup>. La France, nous l'avons dit, est hostile au renforcement des pouvoirs de

---

<sup>2260</sup> J.T.S. KEELER, « De Gaulle et la politique agricole commune de l'Europe ... », *op. cit.*, p. 158.

<sup>2261</sup> *Ibid.* En 1966, le France produit 46 % des céréales de la Communauté.

<sup>2262</sup> P. McCARTHY, *L'Italie dans la tourmente*, Paris, Presses de la FNAP, 1995, p. 87.

<sup>2263</sup> N. PIERS LUDLOW, « Challenging french leadership in Europe... », *op. cit.*, p. 237.

<sup>2264</sup> L. V. FERRARIS (a cura di), *op. cit.*, p. 162.

<sup>2265</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages, vol. 24 : entretiens entre les ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, Rome, 27 mars 1965.

l'Assemblée et de la Commission que prévoit ce projet<sup>2266</sup>. Afin de contourner ce problème, elle renonce au système de ressources propres et propose à ses partenaires d'augmenter la contribution budgétaire de chacun si les prélèvements sur les importations agricoles en provenance de l'extérieur de la Communauté sont insuffisants<sup>2267</sup>. Les Italiens refusent. Ils considèrent qu'ils payent déjà trop de prélèvements puisqu'ils sont de gros importateurs de produits alimentaires en provenance des pays de l'Est où ils vendent leurs produits industriels<sup>2268</sup>. L'exigence française est d'ailleurs délibérément formulée dans le but de détourner l'Italie de ses marchés d'approvisionnement habituels pour l'amener à se fournir en France qui, en dépit des progrès réalisés, ne livre qu'une part infime des achats italiens en céréales<sup>2269</sup>.

Les entretiens de Fanfani avec Pompidou et Couve de Murville, les 3 et 4 juin, ne permettent pas de trouver un terrain d'entente<sup>2270</sup>. Questions agricoles et institutionnelles s'entrechoquent au point de créer une véritable cacophonie.

Lorsque les ministres se réunissent à Bruxelles, le 28 juin 1965, la délégation française défend les propositions qui ont été formulées le 15 juin en opposition à celles de la Commission<sup>2271</sup>. Elle tente ainsi de ramener la discussion dans le seul cadre agricole. Elle prévoit de prolonger la progressivité, prévue par le règlement financier du 14 janvier 1962 en ce qui concerne la prise en charge des dépenses agricoles par le FEOGA. Elle serait de 4/6 à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1965, de 5/6 à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1966. Le Fonds couvrirait l'ensemble des dépenses à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1967<sup>2272</sup>. Pour les recettes, la France propose de prolonger l'application des règles prévues le 14 janvier 1962. Le règlement financier devrait ainsi couvrir les cinq prochaines années. La réunion donne lieu à une âpre confrontation avec ses partenaires, où se mêlent questions institutionnelles et agricoles<sup>2273</sup>. Fanfani et son ministre de l'agriculture, Ferrari-Grandi, sont parmi les plus virulents sur la question agricole. Ils se plaignent sans cesse de l'inégalité de la politique agricole commune et demandent, au mieux, une ample révision, au pire, que le règlement financier ne soit adopté que pour une année. En fait, la délégation transalpine ne croit pas à la possibilité de parvenir à un accord le 30 juin,

---

<sup>2266</sup> Cf. E. JOUVE, *op. cit.*, p. 428-430.

<sup>2267</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 555.

<sup>2268</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 386 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, Paris, 15 février 1964 (« Les relations de l'Italie avec les pays de l'Est ») et vol. 380 : dépêche n°484/EU, Rome, 4 mai 1965 (« Les relations de l'Italie avec les pays communistes »).

<sup>2269</sup> 4,3 % en 1966 selon le ministère de l'Agriculture (CAC 830730/16, ministère de l'Agriculture : les échanges franco-italiens 1960-1967). Pour le détail des échanges commerciaux voir chapitres VI (I. B. 1-2) et VIII (II. A. 1-3)

<sup>2270</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages 1956-1966, vol. 25 : entretien de M. Pompidou avec M. Fanfani à l'hôtel Matignon, 3 juin 1965 et AN, 5AG1/178 : entretien entre M. Couve de Murville et M. Fanfani, Paris, 4 juin 1965.

<sup>2271</sup> E. JOUVE, *op. cit.*, p. 431.

<sup>2272</sup> Ces règles vaudraient pour les produits dont les prix communs sont prévus à cette date. Pour les autres une progressivité modérée est envisagée.

<sup>2273</sup> Nous nous référons ici à l'étude de N. PIERS LUDLOW (« Challenging french leadership in Europe... », *op. cit.*) fondée sur les archives de la Commission et du Conseil des ministres (Bruxelles).

comme l'exige la France<sup>2274</sup>. Couve de Murville, qui assure la présidence de la réunion puisque la France préside le Conseil au cours de ce premier semestre 1965, alterne les prises de positions fermes, voire menaçantes, et conciliantes. C'est que la délégation française doit faire face à de fortes résistances non seulement de la part des Italiens, mais aussi des autres partenaires. Alors que la situation paraît bloquée, un geste est fait à destination des Italiens. Valéry Giscard d'Estaing, le ministre des Finances, propose de manière inattendue, à la fin de la journée du 30 juin, une plus grande progressivité dans l'introduction du système financier de prélèvement, un plafond pour les contributions de l'Italie et un plancher pour les paiements de la France. La France, explique Giscard d'Estaing, est disposée à réduire de moitié la charge de l'Italie. Mais rien n'y fait, le fossé s'est creusé trop profondément. Le volet agricole, contrairement à ce que souhaite la délégation française, n'est pas la seule préoccupation de l'Italie comme des autres partenaires. Fanfani, comme ses quatre homologues, insiste pour intégrer aux conversations les questions institutionnelles. De fait, constatant, que le règlement financier ne peut être obtenu le 30 juin, la France décide de mettre à l'exécution ses menaces et de pratiquer « la politique de la chaise vide », c'est-à-dire de ne plus participer aux travaux de la Communauté.

## **2. « La politique de la chaise vide »**

Dans le ciel européen, c'est un nouveau coup de tonnerre qui, pour certains, n'est qu'un écho du précédent éclat de janvier 1963<sup>2275</sup>. L'émotion suscitée à travers toute l'Europe se double d'un débat sur la responsabilité de cette situation. En France, l'Italie se trouve dans la ligne de mire. Mais, elle est également en première ligne dans le processus de réconciliation qui s'engage, dès la fin de l'été, du fait qu'elle occupe, depuis le 1<sup>er</sup> juillet, la présidence du Conseil des ministres des Six, devenu des Cinq.

### **a) L'Italie responsable ?**

Dans sa conférence de presse du 9 septembre, le général de Gaulle récuse toute responsabilité dans la crise de la Communauté et stigmatise la Commission qualifiée d'« aéropage technocratique, apatride et irresponsable » ainsi que les « réticences persistantes de nos partenaires à faire entrer l'agriculture dans le Marché commun »<sup>2276</sup>.

---

<sup>2274</sup> Un des arguments de Couve de Murville est de dire qu'il ne s'agit pas d'une exigence française mais communautaire puisque cette date butoir a été fixée par un précédent règlement.

<sup>2275</sup> C'est notamment le point de vue de Spaak dans ses mémoires : « l'humiliation injustifiée que le général de Gaulle avait infligée à ses partenaires ne devait jamais être oubliée. Un certain désir de revanche était né. Il se manifesta en 1965 » cité in J. LACOUTURE, *op. cit.* III, *op. cit.*, p. 341.

<sup>2276</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 388-400..

Le compte rendu que fait Couve de Murville au Conseil des ministres du 1<sup>er</sup> juillet est sans ambiguïtés sur les responsabilités que l'on attribue, du côté français, à l'Italie dans l'échec des négociations de Bruxelles. Le Ministre déclare :

« L'Italie a été le grand obstacle. Les représentants italiens parlent à tout propos, hors de propos. Leurs discours sont remis à la presse aussitôt après avoir été prononcés, ou même avant. Ils étaient décidés à ne pas aboutir. Fanfani, qui me succède aujourd'hui comme président semestriel, tenait évidemment à ce qu'on n'aboutisse pas sous ma présidence, pour que la sienne arrange tout. »<sup>2277</sup>

Certes, l'Italie n'est pas seule en cause, mais l'interprétation que l'on donne de ses mobiles la place, vu de Paris, dans une situation aggravante. Couve de Murville souligne l'impéritie de son homologue transalpin, coupable de privilégier les apparences au détriment du règlement des problèmes essentiels. Une publication du principal parti de majorité gouvernementale, l'UNR-UDT, va plus loin et considère que l'attitude délibérément négative à l'égard des positions françaises a été dictée par le désir d'un règlement de compte :

« M. A. Fanfani n'a pas encore oublié que nous avons fait les plus extrêmes réserves sur son projet de conférence de Venise, d'où aurait dû sortir on ne sait quelle union politique de l'Europe. »<sup>2278</sup>

Quelques semaines plus tard, Jean de Lipkowski, député UNR-UDT des Charentes-Maritimes et membre de l'Assemblée européenne déclare, à propos du règlement financier :

« L'attitude de ce pays est d'autant plus inexcusable que la France dans cette matière comme dans d'autres a montré jusqu'au dernier jour le plus grand esprit de conciliation, qui témoignait suffisamment de sa volonté d'aboutir. »<sup>2279</sup>

Le député fait ici référence à l'ultime offre de Valéry Giscard d'Estaing, que l'Italie n'a pas prise en considération. Il ne fait donc pas de doute que :

« Dans cette affaire, l'Allemagne et surtout l'Italie portent une très grave responsabilité. »<sup>2280</sup>

---

<sup>2277</sup> Cité in A. PEYREFITTE, t. II, *op. cit.*, p. 289.

<sup>2278</sup> Dans la même publication, il est écrit : « M. J Luns n'a jamais oublié que la France a refusé de laisser entrer l'Angleterre dans la CEE aux conditions privilégiées que celle-ci exigeait. [...] Quant à la Commission Hallstein, elle en voulait à la France de ne pas lui reconnaître le rôle gouvernemental qu'elle cherche à usurper. M. G. Schroeder n'a rien arrangé en rappelant que le Bundestag venait de voter une motion favorable à la création d'États-Unis européens. » cité in E. JOUVE, *op. cit.*, p. 435.

<sup>2279</sup> *La Nation*, 26 octobre 1965.

<sup>2280</sup> *Idem.*

C'est dans ce climat que se déroule la cérémonie d'inauguration du tunnel sous le Mont-Blanc qui réunit, le 15 juillet, le général de Gaulle et Saragat. Tel qu'il est désormais d'usage lorsque les relations entre les deux pays sont ballottées dans le tumulte européen, la manifestation est conçue comme un symbole de l'entente bilatérale. Il reste que la crise européenne n'est pas totalement éludée. Les sensibilités sont exacerbées. Le directeur de cabinet de Fanfani indique à Bérard, à propos du texte du discours du général de Gaulle répondant à celui de Saragat, que : « le ton en est beaucoup moins chaleureux presque froid »<sup>2281</sup>. La référence qui y est faite au Val d'Aoste n'est guère appréciée<sup>2282</sup>. En conséquence, Rome fait parvenir une version modifiée du discours de Saragat. L'ambassadeur observe que ce sont les passages les plus chaleureux à l'adresse du Général qui ont été supprimés. Quoiqu'il en soit, l'estime que se portent les deux hommes permet de maintenir un ton très cordial à cette manifestation, à laquelle la presse de part et d'autre des Alpes donne un grand relief. L'accent est mis, dans les discours et dans les commentaires, sur la performance technique qu'a représenté la construction de cet ouvrage et sur son apport bénéfique pour le développement des échanges humains et commerciaux entre la France et l'Italie<sup>2283</sup>. Mais, on remarque aussi que les interventions des deux présidents n'évitent pas la question européenne<sup>2284</sup>. Tandis que Saragat parle « d'intégration », de Gaulle évoque une « association » et surtout il conclut son discours en affirmant :

« Suivant la France, si l'on n'admet pas que notre espèce soit condamnée aux catastrophes, telle est, dès aujourd'hui, la raison d'être et sera demain l'ambition de l'Europe européenne ! »<sup>2285</sup>

Chacun rappelle donc à sa manière qu'au fond du problème se trouvent toujours des conceptions contradictoires de l'avenir européen. Les conversations en tête-à-tête, qui se déroulent entre les présidents après la cérémonie de Courmayeur, à la Villa Bagnana, restent discrètes. Bérard croit savoir que la cordialité du Général a touché Saragat qui, exprimant l'inquiétude que lui cause la crise européenne, s'est entendu répondre : « ne vous faites pas de souci, tout cela s'arrangera »<sup>2286</sup>. En revanche, Couve de Murville indique à Burin des Rozières que les entretiens avec Fanfani ont été « très froids », sans que l'on en sache plus<sup>2287</sup>.

Le ministre des Affaires étrangères n'apprécie pas du tout la mise en accusation, selon lui « imméritée » dont est l'objet son pays dans la presse et les milieux politiques proches du

---

<sup>2281</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 145.

<sup>2282</sup> Cf. *infra* (III. B. 2).

<sup>2283</sup> Cf. chapitre II (I. B. 3).

<sup>2284</sup> « L'incontro de Courmayeur », *Relazioni internazionali*, n°30, 24 luglio 1965, p. 707-708.

<sup>2285</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 386-387 (le discours est reproduit intégralement en annexe VI. 3. 1.).

<sup>2286</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 147. Le quotidien *Combat* titre après la rencontre : « En marge de l'inauguration du tunnel sous le Mont-Blanc de Gaulle et Saragat se sont écoutés une heure et demi sans s'entendre » (18 juillet 1965).

<sup>2287</sup> *Ibid.* Les propos nous ont été confirmés par Étienne Burin des Rozières (entretien, Paris, 20 juin 2000).

gouvernement français. Il déclare le 21 juillet, à la Commission des Affaires étrangères de la Chambre :

« Il n'appartient pas cependant à celui qui assume depuis le 1<sup>er</sup> juillet la présidence du Conseil des ministres de la Communauté de porter des appréciations particulières et encore moins de prendre part à une polémique qui, en ce qui concerne l'Italie, s'est révélée partisane dans ses positions, inexacte dans son contenu et injuste dans ses jugements et de plus politiquement imprudente. »<sup>2288</sup>

Si la reprise du dialogue entre les Cinq et la France est souhaitée à Rome, elle réclame de dépasser les malentendus que font peser sur les relations franco-italiennes non seulement l'attitude générale, mais aussi les incriminations particulières des Français.

### **b) Médiations italiennes**

À la suite du premier Conseil des ministres de la Communauté, qui se déroule sans la France, le 26 juillet, Fanfani fait parvenir une lettre au général de Gaulle dans laquelle il écrit :

« À la fin de juillet, lors de la réunion mensuelle du Conseil des Ministres de la Communauté économique européenne, j'ai été discrètement exhorté par mes éminents collègues pour faire auprès de vous une démarche opportune afin de voir s'il était possible de surmonter les difficultés dans lesquelles, à la suite d'événements connus, se trouve la Communauté économique européenne. Je dois ajouter que tous les membres du Conseil exprimèrent l'espoir confiant que, avec la collaboration indispensable de la France, l'on pourrait trouver les solutions nécessaires à la reprise des réunions plénières des organes communautaires, à tous les niveaux, de manière à atteindre un triple objectif : pourvoir au déroulement normal de l'activité de la Communauté économique européenne, définir et approuver le nouveau règlement pour le fonds agricole, valable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1965, et aborder l'examen des problèmes les plus importants tant au sein de la Communauté économique européenne que dans les rencontres internationales auxquelles elle participe. »<sup>2289</sup>

En réponse, de Gaulle se contente d'assurer qu'il va réfléchir aux questions qui lui sont soumises<sup>2290</sup>. Cela ne laisse pas présager d'une issue favorable à la démarche du ministre des Affaires étrangères italien. D'autant plus que la France n'a pas donné suite aux nouvelles

---

<sup>2288</sup> *Chroniques étrangères. Italie*, n°9-10, septembre-octobre 1965.

<sup>2289</sup> AN, 5AG1/179 : lettre de M. Fanfani au général de Gaulle, Rome, 31 août 1965.

<sup>2290</sup> AN, 5AG1/179 : lettre du général de Gaulle à M. Fanfani, Paris, 4 septembre 1965.

propositions de la Commission, qui pourtant lui donnent satisfaction en matière de financement agricole. Comme le notent la plupart des observateurs, on considère à Paris que l'affaire n'est plus d'ordre technique, mais politique<sup>2291</sup>. En effet, de Gaulle entend saisir l'occasion pour réduire définitivement le rôle de la Commission et éliminer le vote majoritaire prévu par le traité de Rome et qui doit entrer en application le 1<sup>er</sup> janvier 1966. Il est en partie entendu puisque, lors de la réunion suivante du Conseil des ministres, le 26 octobre, les Cinq discutent d'un plan de relance, proposé quelques jours plus tôt par Spaak, qui suggère une réunion des six ministres des Affaires étrangères sans la présence de la Commission, afin de discuter de la situation générale de la Communauté. Lorsqu'il prend connaissance du plan Spaak, Fanfani, qui se trouve à New York où il préside l'Assemblée générale de l'ONU, émet des réserves sur la mise à l'écart de la Commission, tout comme l'Allemand Schroeder<sup>2292</sup>. Les socialistes membres du gouvernement font pression pour que l'Italie reste fidèle aux grandes orientations et aux principes du traité de Rome, c'est-à-dire à l'intégration. Pour sa part, Emilio Colombo, le ministre du Trésor, qui dirige la délégation italienne en l'absence de Fanfani<sup>2293</sup>, en habitué des joutes communautaires – il a longtemps représenté son pays à Bruxelles – connaît les vertus de la conciliation dans ce type de négociation. Il dispose de l'appui du président du Conseil, Moro, qui ne souhaite pas que l'Italie adopte des positions trop rigides. Cette attitude s'explique selon Jacques Nobécourt car :

« Le dilemme est désormais posé : Europe à cinq sans la France ou Europe « gaulliste ». le premier terme représente une hypothèse extrême qui signifierait pour l'Italie une confrontation avec la puissance économique allemande dans des conditions d'autant plus périlleuses que les partenaires ne sont pas d'avance décidés à marcher coude à coude avec Rome. L'Europe « gaulliste » préserve une forme de coopération économique dans laquelle l'Italie pourrait faire aboutir ses revendications. La volonté de défendre les intérêts nationaux – particulièrement en matière agricole – pourrait donc l'emporter en fin de compte sur l'adhésion à l'esprit communautaire. »<sup>2294</sup>

Bien que sa conclusion doive être nuancée, l'analyse du correspondant à Rome du *Monde* est pénétrante. Et il est un fait que Colombo s'active pour provoquer le retour de la France à la table des négociations. Il appuie l'appel lancé, à l'issue du Conseil des ministres, par les Cinq à la France à reprendre sa place, en envoyant une lettre à Couve de Murville.

---

<sup>2291</sup> G. de CARMOY, *op. cit.*, p. 456. C'est le point de vue exprimé également en Italie par Andreotti lors du Conseil des ministres le 18 octobre (ACS, PCM, b. 74 : verbale della riunione del Consiglio dei ministri del 18 ottobre 1965).

<sup>2292</sup> *Le Monde*, 8 octobre 1965.

<sup>2293</sup>, Alors qu'il se trouve à New York pour présider l'Assemblée générale des Nations unies, Fanfani a été hospitalisé en raison d'une mauvaise chute (*Le Monde*, 12 octobre 1965).

<sup>2294</sup> *Le Monde*, 26 octobre 1965. Nobécourt paraît inspiré par un article publié au cours de l'été par *Esteri* qui évoque aussi le dilemme des européens face à la politique du général de Gaulle qui s'oppose à toute intégration politique, mais qui défend les progrès dans le domaine économique (E. DELLA GIOVANNA, « Dalla politica francese un dilemma per gli europeisti », *Esteri*, n° 14, 31 luglio 1965).



Alors que la France ne réagit pas officiellement à l'invitation des Cinq, le ministre français fait savoir, le 8 novembre, à l'ambassadeur d'Italie à Paris que le message de Colombo mérite sa considération<sup>2295</sup>. Une rencontre entre les deux ministres est prévue le 8 décembre, alors que Couve de Murville se trouvera à Rome pour les cérémonies de clôture du Concile Vatican II. Le gouvernement français se doit de faire un geste, compte-tenu de l'ampleur prise au cours de la campagne électorale par les questions européennes, qui ont pesé sur la mise en ballottage du général de Gaulle à l'élection présidentielle. Toutefois, l'ambiguïté est entretenue à Paris sur la nature de cette rencontre que l'on présente volontiers comme bilatérale tandis que Colombo ne cesse de proclamer qu'il est le mandataire des Cinq<sup>2296</sup>. D'ailleurs, Couve de Murville lui donne une dimension bilatérale en ne se contentant pas de rencontrer le président en exercice du Conseil des ministres de la Communauté, puisqu'il profite de son déplacement dans la capitale italienne pour s'entretenir en tête-à-tête avec le président de la République, le président du Conseil et plusieurs membres du gouvernement, dont Pietro Nenni, le vice-président socialiste<sup>2297</sup>, lors d'un dîner donné au palais Farnèse<sup>2298</sup>. La teneur des discussions ne nous est pas connue, à l'exception de celles qui ont été menées avec Colombo, mais uniquement d'après les comptes rendus de presse, qui balancent entre optimisme et pessimisme. Difficile donc de se prononcer. La seule certitude est que les deux ministres évoquent l'ordre du jour d'une réunion à Six. Quoi qu'il en soit, les Cinq, réunis à Bruxelles, proposent qu'un Conseil des ministres extraordinaire se tienne entre les 13 et 14 janvier. Paris demande que la réunion se déroule plutôt les 17 et 18 janvier et à Luxembourg c'est-à-dire en l'absence de la Commission, ce que les Cinq acceptent. La démarche de Colombo n'a donc pas été inutile.

Lors de cette réunion et de la suivante, les 29 et 30 janvier 1966, Colombo ne ménage pas ses efforts, en dépit des profondes divergences entre les délégations française et italienne<sup>2299</sup>. Les autres participants, agacés par l'intransigeance d'un Couve de Murville « glacial », vont même jusqu'à soupçonner un arrangement franco-italien conclu lors de la rencontre du 8 décembre. La position de la délégation italienne est donc difficile et ce, d'autant plus que le cabinet Moro s'est démis le 21 janvier (on croit même un moment qu'il sera nécessaire d'ajourner la seconde réunion de Luxembourg<sup>2300</sup>). Au moment où le président du Conseil est chargé de former un nouveau gouvernement, la pression exercée par les

---

<sup>2295</sup> AN, 5AG1/248 : note hebdomadaire de la situation diplomatique (de Saint-Légier), 12 novembre 1965.

<sup>2296</sup> *Le Monde*, 2 décembre 1965.

Reçu par Nenni, le 15 septembre, Bérard indique que de Gaulle estime que le seul moyen de renouer les négociations passe la voie bilatérale (P. NENNI, *Gli anni del centro sinistra. Diari 1957-1966*, Milano, Sugarco edizioni, 1982, p. 529).

<sup>2297</sup> *Ibid.*, p. 563-564.

<sup>2298</sup> D'après le journal *Le Monde* Couve de Murville reconnaît au cours de la conversation avec Colombo qu'il ne s'entretient pas seulement avec un membre du gouvernement italien mais avec le président en exercice des Six.

<sup>2299</sup> Voir le témoignage d'Edigio Ortona : *Gli anni della Farnesina...*, *op. cit.*, p. 103-122.

<sup>2300</sup> *Le Monde*, 26 janvier 1966.

membres de la coalition de centre-gauche n'offre à Luxembourg qu'une marge de manœuvre très étroite.

Finalement, on parvient entre les Six à un *modus vivendi* et à une déclaration commune. Le rôle de la Commission est redéfini dans un sens plus respectueux des gouvernements, sans que son indépendance ne soit remise en cause<sup>2301</sup>. Le vote à la majorité est l'objet d'un arrangement qui prévoit que « lorsque dans le cas de décision susceptible d'être prise à la majorité sur proposition de la Commission, des intérêts très importants d'un ou plusieurs partenaires sont en jeu, les membres du Conseil s'efforceront, dans un délai raisonnable, d'arriver à des solutions qui pourront être adoptées par tous les membres du Conseil dans le respect de leurs intérêts et de ceux de la Communauté »<sup>2302</sup>. Enfin un calendrier de travail est fixé pour examiner le règlement financier et les problèmes du *Kennedy round*<sup>2303</sup>. Lors du Conseil suivant, les 4 et 5 avril, il est décidé que le FEOGA sera alimenté par des contributions nationales pour moitié et pour l'autre moitié par le versement de 90 % des prélèvements perçus sur les importations de produits agricoles extérieures à la Communauté<sup>2304</sup>. En outre, il est décidé d'accélérer l'union douanière afin de parvenir à l'achèvement du Marché commun le 1<sup>er</sup> juillet 1968. Enfin, le 26 juillet, sont adoptées trois nouvelles organisations de marché (matières grasses, sucre et fruits et légumes comme le réclament les Italiens<sup>2305</sup>).

Si les divergences de conception subsistent, la crise est résolue. Du point de vue des relations franco-italiennes, que nos sources n'éclaircissent que partiellement, nous retiendrons qu'à l'intransigeance française répond, dans un premier temps, l'intransigeance italienne, ce qui constitue un des éléments détonateurs à la crise. Néanmoins, l'européanisme italien, conjugué à un sens acéré de l'équilibre entre les puissances continentales, pousse une nouvelle fois le gouvernement de Rome à la conciliation. Les Français, après avoir stigmatisé les responsabilités italiennes, l'acceptent de bon gré, même s'ils continuent de marquer une préférence pour les contacts bilatéraux. Ce n'est pas la moindre des différences avec leurs voisins. Toujours est-il qu'à Rome, on se félicite de voir les travaux de la Communauté reprendre selon une procédure normale, « sans vainqueur, ni vaincu »<sup>2306</sup>.

---

<sup>2301</sup> La Commission garde son rôle d'initiative, mais elle ne doit plus rendre publiques ses propositions avant d'en avoir saisi le Conseil des ministres.

<sup>2302</sup> Cité in P. GERBET, *op. cit.*, p. 281-282.

<sup>2303</sup> Les Allemands tiennent beaucoup à ce deuxième point.

<sup>2304</sup> L'accord définitif est conclu le 11 mai.

<sup>2305</sup> ASD, telegrammi 1966 vol. 28 : telegramma n° 11652, Parigi, 28 aprile 1966.

<sup>2306</sup> A. BÉRARD, *op. cit.* p. 157.

## **B. Les effets d'une politique égocentrique (1966)**

Les turbulences européennes à peine dissipées, le général de Gaulle insuffle à nouveau un vent de crise dans le camp allié en annonçant, au début de mars 1966, le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN. Cette décision prévisible constitue un point d'aboutissement de la politique gaullienne de défiance à l'égard de l'Organisation<sup>2307</sup>. Nous avons vu que la politique italienne est diamétralement opposée puisqu'elle fait de la fidélité à l'OTAN l'un de ses piliers les plus solides. Son engagement en faveur de la MLF, tout comme la nomination de Manlio Brosio au poste de secrétaire général, en août 1964, sont à compter de parmi les signes les plus forts de son attachement à un système de défense multilatéral. Le retrait français ne fait donc que consacrer, entre les deux pays, une rupture stratégique déjà consommée. C'est cependant avec une certaine modération, où se mêlent résignation et inquiétudes, qu'est accueillie à Rome la nouvelle<sup>2308</sup>.

Au-delà des conséquences générales sur la réorganisation militaire de l'Alliance, la décision du général de Gaulle a des répercussions en Italie d'un point de vue politico-stratégique, diplomatique et sur l'opinion, ce qui accentue les malentendus transalpins. Du point de vue politico-stratégique, l'effet est de lester un peu plus l'ancrage de l'Italie aux côtés des États-Unis, ce qui, selon un mouvement pendulaire animé par la politique gaullienne, où l'attraction vers l'un implique une distance à l'autre, signifie qu'elle s'éloigne un peu plus de la France dans le dispositif politico-stratégique occidental. Sur le terrain diplomatique, l'Italie voit, à la suite de cet épisode, son engagement en faveur d'une Europe politique conforté afin de maintenir un lien étroit avec la France dans un cadre multilatéral. Mais sa nouvelle initiative en la matière ne recueille pas d'écho favorable à Paris, où l'on a fait le deuil de ce type de perspective. L'écart se creuse aussi dans l'opinion italienne. En effet, l'orientation égocentrique de politique gaullienne, déjà manifeste en Europe, suscite la désapprobation et, en 1966, émerge plus distinctement que par le passé, un courant d'opinion à travers la Péninsule que, du côté français, on n'hésite pas à qualifier de francophobe.

### **1. L'Italie et le retrait de la France de l'OTAN**

---

<sup>2307</sup> Pour l'étude des origines de la décision de 1966 voir F. BOZO, *Deux stratégies pour l'Europe. De Gaulle, les États-Unis et l'Alliance atlantique*, Paris, Plon, 1996.

<sup>2308</sup> L. NUTI, « Italy and the french withdrawal from NATO in 1966 » in M. VAÏSSE, P. MÉLANDRI, F. BOZO (dir.), *op. cit.*, p. 469-488. En l'absence de références, les éléments évoqués sur cette question sont tirés de cette étude.

Le 9 mars 1966, le général de Gaulle fait parvenir avec le mémorandum sur le retrait de la France de l'OTAN un lettre manuscrite au président Saragat :

« Comme je vous l'avais laissé prévoir depuis longtemps, en particulier lors de nos entretiens d'Aoste aux côtés de M. Fanfani et de M. Couve de Murville, la France pense que, compte tenu des délais de préavis et, le cas échéant, de négociation, le moment est venu pour elle de modifier les dispositions militaires d'intégration auxquelles elle avait souscrit, postérieurement au traité signé à Washington le 4 avril 1949.

Non, certes, que la France veuille, pour sa part, remettre en cause l'alliance qui est en vigueur, si favorable que puisse paraître, après une période de grave tension, l'évolution intérieure des pays de l'Est européen et celle de leurs rapports avec l'Ouest. Nous souhaitons, au contraire, qu'après le terme de 1969, le traité soit reconduit tel quel, dans son esprit et dans sa lettre.

Mais, pour nous Français, les changements survenus dans la situation mondiale, en raison notamment des conflits qui se développent progressivement hors de l'Europe et qui risquent de conduire à une conflagration générale où celle-ci serait entraînée, comme aussi la transformation apportée, ou en voie de l'être, à la nature même de nos forces, nous amènent à reprendre la disposition directe de nos propres moyens militaires et territoriaux. Nous sommes naturellement disposés à régler avec nos alliés les facilités mutuelles, ainsi que les mesures pratiques de coopération, relatives aux actions communes qui pourraient être décidées dans l'hypothèse d'un conflit auquel eux et nous-mêmes participerions ensemble.

C'est de cette adaptation de la pratique aux circonstances à laquelle nous sommes, pour ce qui nous concerne, amenés à procéder, que j'ai tenu, cher Monsieur le Président, à vous informer personnellement, en attendant que nos gouvernements prennent contact sur le sujet.

Permettez-moi, en terminant, de vous exprimer ma certitude qu'il n'y a rien là qui puisse porter la moindre atteinte à l'amitié et à la solidarité qui unissent si heureusement l'Italie et la France.

Je vous prie de bien vouloir agréer, cher Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments de très haute et cordiale considération. »<sup>2309</sup>

---

<sup>2309</sup> C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. X, *op. cit.*, p. 266.

## a) Les réactions

Comme l'indique le Général, l'annonce n'est pas véritablement une surprise même si, lors de ses entretiens bilatéraux ou lors de ses déclarations publiques, il ne dévoile pas, ni la portée de ses intentions – la question reste posée de savoir si la France quittera seulement le commandement intégré ou l'Alliance – ni le moment qu'il choisira pour faire connaître sa décision<sup>2310</sup>. Les informations les plus récentes qui parviennent à Rome sont transmises par Brosio, le secrétaire général de l'OTAN, qui est un familier de la politique gaullienne pour avoir représenté précédemment l'Italie à Paris, et à qui le Général affirme, le 20 janvier, son intention de « remplacer le pacte multilatéral de 1949 par une série d'accords bilatéraux », en précisant qu'il prendra « une initiative avant 1969 et probablement dans le courant de cette année »<sup>2311</sup>. Comme l'a dit Spaak, le doute ainsi entretenu consiste à « faire craindre le pire »<sup>2312</sup>. La première réaction exprimée à Rome est donc le soulagement de voir la France ne pas quitter l'Alliance. D'autre part, le conseiller diplomatique du Quirinal fait savoir à Bérard que Saragat s'est montré très touché de la lettre du Général et « du ton amical de celle-ci »<sup>2313</sup>. De la même manière, Fanfani fait remarquer, lors du Conseil des ministres, que la lettre envoyée par de Gaulle au président italien n'est pas identique à celles qui sont parvenues à Johnson, Ehrhard et Wilson et que le ton de celle expédiée à Rome est plus agréable<sup>2314</sup>. La réponse de Saragat, rédigée à la main en français et expédiée très rapidement, témoigne de la satisfaction que l'on tire de ce que l'on estime être une preuve de considération :

« Je partage entièrement votre certitude que l'amitié et la solidarité qui – comme vous dites – unissent si heureusement l'Italie et la France seront préservées malgré les difficultés de la situation qui vient de se créer à la suite de votre décision. Pour ce qui a trait au fond du problème, j'ai communiqué notre lettre à M. Moro, président du conseil et M. Fanfani, ministre des Affaires étrangères en soulignant les sentiments de profonde amitié pour la France qui inspirent la politique de l'Italie. »<sup>2315</sup>

À l'évidence, du côté italien, on ne souhaite pas engager une épreuve de force avec la France dans cette affaire afin d'une part, de préserver une bonne entente bilatérale et de ne pas, d'autre part, amplifier les effets de ce retrait pour en faire une crise ouverte au sein du camp occidental. Plusieurs raisons à cela. D'abord, la situation politique intérieure est précaire puisqu'au moment où l'on prend connaissance de la décision du général de Gaulle à Rome,

---

<sup>2310</sup> F. BOZO, « Chronique d'une décision annoncée : le retrait de l'organisation militaire (1965-1967) », in M. VAÏSSE, P. MÉLANDRI, F. BOZO (dir.), *op. cit.*, 332.

<sup>2311</sup> Cité in *Ibid.*, p. 334. La conférence de presse du 21 février confirme l'intention, mais reste vague sur les échéances (Cf. C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. V, *op. cit.*, p. 61-72)

<sup>2312</sup> Cité in P. MÉLANDRI, *L'Alliance atlantique*, Paris, Gallimard/Julliard, 1979, p. 187.

<sup>2313</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 159.

<sup>2314</sup> ACS, PCM, b. 75 : verbale della riunione del Consiglio dei ministri del 16 marzo 1966.

<sup>2315</sup> AN, 5AG1/179 : lettre du président Saragat, Rome, le 10 mars 1966.

Moro vient de former son troisième cabinet, qui a reçu l'investiture du Sénat, mais pas encore de la Chambre des députés<sup>2316</sup>. Ensuite, les milieux politiques italiens ne sont pas totalement insensibles aux arguments avancés par de Gaulle, notamment en ce qui concerne le déséquilibre dans la prise de décision au sein de l'Alliance et à propos de l'analyse de l'engagement militaire américain au Vietnam<sup>2317</sup>.

Pour autant, la similitude de diagnostic n'entraîne pas une identité de vues sur le remède. Pour l'Italie, le retrait de la France risque d'accentuer les déséquilibres, non seulement au profit des États-Unis, mais aussi et peut-être surtout au profit de l'Allemagne, et risque également d'affaiblir la défense de l'Europe<sup>2318</sup>. Cette divergence, maintes fois évoquée auparavant, conduit donc tout de même à exprimer des critiques envers la France. Dans son journal, Nenni note à la date du 9 mars qu'il s'agit « d'un repli nationaliste de la politique gaulliste » ; le vice-président du Conseil ajoutera plus tard, à la suite d'une entrevue avec Bérard, que cette politique est « irréaliste » et « mégalomane »<sup>2319</sup>. Lorsque Moro présente son cabinet à la Chambre, le 15 mars, il fait allusion à « un risque de voir émerger à nouveau des attitudes nationalistes », ce qui pourrait « diffuser une mode dangereuse »<sup>2320</sup>. La revue *Esteri* évoque à son tour « une manifestation d'égoïsme national qui apparaît non seulement anachronique mais dangereuse »<sup>2321</sup>. Ces jugements sévères relèvent une fois encore d'un double antagonisme : idéologique, entre hommes de gauche ou de centre-gauche et gaullisme, et diplomatique, entre des partisans du multilatéralisme et un adepte du bilatéralisme.

La position de Rome s'établit donc selon la formule traditionnelle de la politique étrangère transalpine, qui associe le maintien de relations cordiales avec les France au strict respect des alliances. La réunion du Conseil des ministres du 16 mars est de ce point de vue édifiante<sup>2322</sup>. Fanfani souhaite que le gouvernement accepte la proposition de Londres visant à la publication d'une déclaration commune des Quatorze sur la nécessité de conserver l'intégration militaire et une stratégie commune<sup>2323</sup>. Si, en fin de compte, elle recueille l'approbation, les débats laissent apparaître qu'une partie des ministres insiste pour que la réponse à la France reste prudente. De la même manière, lors de la réunion du « Conseil des quatorze », en juin, à Bruxelles, l'Italie affirme à nouveau sa solidarité envers ses alliés quand ils affirment leur détermination à maintenir l'Alliance atlantique, mais Fanfani est réticent à

---

<sup>2316</sup> Celle-ci intervient le 16 mars.

<sup>2317</sup> C'est ce qu'affirme Fanfani à Bérard le 23 mars. A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 159.

<sup>2318</sup> *Idem.*

<sup>2319</sup> P. NENNI, *op. cit.*, p. 609 et 615.

<sup>2320</sup> Cité in L. NUTI, « Italy and the french withdrawal from NATO in 1966 » in M. VAÏSSE, P. MÉLANDRI, F. BOZO (dir.), *op. cit.*, p. 479.

<sup>2321</sup> F. GOZZANO, « Compiti della NATO dopo la defenser francese », *Esteri*, n°6, 31 marzo 1966, p. 7-8.

<sup>2322</sup> ACS, PCM : b. 75 : verbale della riunione del Consiglio dei ministri del 16 marzo 1966.

<sup>2323</sup> Sur la position de la Grande-Bretagne voir : B. HEUSER, C. BUFFET, « Résister à la tempête : les réactions britanniques au départ de la France de l'intégration militaire de l'OTAN », in M. VAÏSSE, P. MÉLANDRI, F. BOZO (dir.), *op. cit.*, p. 427-450.

approuver la suggestion britannique selon laquelle le siège de l'Alliance devrait quitter Paris<sup>2324</sup>. On craint à Rome qu'une telle attitude ne pousse de Gaulle à prendre plus encore ses distances.

La double préoccupation de la politique italienne se retrouve dans les conséquences que l'on tire de l'épisode du retrait français.

## **b) Les conséquences**

La première de ces conséquences est le renforcement des positions de l'Italie au sein de l'OTAN. En effet, une fois que l'on a mesuré le caractère limité de l'onde choc produite par la France, l'Italie prend conscience que les circonstances sont propices pour rehausser, comme on le réclame depuis longtemps, son niveau de responsabilité au sein de l'organisation militaire. Armand Bérard écrit, dès le 31 mars, à Paris que :

« Le message adressé le 28 par le président Johnson à Saragat pour remercier son pays de ses solides amitiés et de son soutien apparaît comme destiné à encourager Rome à appuyer la politique américaine et à se montrer ferme dans l'affaire de l'OTAN. Le désir italien est certain de continuer de faire figure d'alliée privilégiée et éventuellement de supplanter la France dans le rôle qu'elle jouait dans l'organisation. »<sup>2325</sup>

L'Italie espère effectivement recevoir sur son territoire des institutions de l'Alliance qui doivent quitter la France, notamment un centre de logistique et le collège de Défense<sup>2326</sup>. Mais là n'est pas l'essentiel. Le 4 avril, à l'occasion du dix-septième anniversaire de la signature du pacte atlantique, Moro évoque la nécessité d'« une interdépendance réelle et organique »<sup>2327</sup>. En fait, selon l'ambassade de France, l'Italie craint d'être « méridionalisée » c'est-à-dire de voir sa zone d'action limitée à la Méditerranée tandis que s'établirait un directoire composé des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne<sup>2328</sup>. Lors de la réunion, en juin, du Conseil atlantique, l'Italie aborde le problème sous l'angle d'une réflexion sur l'écart technologique entre les États-Unis et l'Europe occidentale<sup>2329</sup>. L'Italie participe également très activement aux sessions du comité spécial mis en place par l'Alliance pour discuter des progrès à effectuer dans le mécanisme de consultation en périodes de tensions ou de crises. Toutefois, sur ces deux thèmes, elle ne recueille que peu de bénéfices. En revanche, son engagement en faveur de l'Alliance est récompensé par l'obtention du statut de membre

---

<sup>2324</sup> AN, 5AG1/248 : note hebdomadaire de la situation diplomatique (de Saint-Légier), 13 mai 1966.

<sup>2325</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 378 : télégramme n<sup>os</sup> 529-533, Rome le 31 mars 1966.

<sup>2326</sup> Cet organisme s'installera effectivement à Rome.

<sup>2327</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 373 : dépêche n<sup>o</sup> 1459/EU, Rome, 5 décembre 1966 (« Bilan 1966 de la politique étrangère de l'Italie ») et « Una iniziativa italiana », *Esteri*, n<sup>o</sup> 19, 15 ottobre 1966.

<sup>2328</sup> *Idem*.

<sup>2329</sup> G. MARINA, « La difesa della NATO adeguata alla nuove relata », *Esteri*, n<sup>o</sup> 15, 15 agosto 1966, p. 7-8.

permanent aux côtés des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne au sein du Groupe de planification nucléaire (*Nuclear Planning Group*), créé en septembre 1966. En outre, un général de l'armée de l'air italienne, Nino Pasti, est nommé adjoint SACEUR<sup>2330</sup> pour les affaires nucléaires. L'Italie accède ainsi à une revendication qui date de la première installation des fusées américaines dans la Péninsule et qui porte sur son association plus étroite à l'emploi de la force nucléaire.

Ce faisant, les Américains parviennent à annihiler tous risques de voir éventuellement l'Italie suivre la voie française.

Le retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN consacre donc le divorce stratégique avec l'Italie. Du côté italien, il ne signifie pas pour autant que tous les liens politiques multilatéraux doivent être coupés avec la France. On a vu les efforts menés, notamment par Fanfani, pour éviter que la France ne sorte totalement de l'Alliance. Par ailleurs, les Italiens continuent de croire, en dépit de l'échec du projet de conférence à Venise, que le rapprochement politique entre les Six, ouvert à la Grande-Bretagne, offre la meilleure voie pour le maintien d'une cohésion et d'une solidarité politique en Europe. La rencontre entre de Gaulle et Ehrard, en février 1966, au cours de laquelle Français et Allemands envisagent une rencontre entre les Six<sup>2331</sup>, apporte à ce sujet quelques raisons d'espérer, même si la décision française, le mois suivant, laisse planer le doute sur la concrétisation d'une telle initiative. Fanfani déclare ainsi le 19 avril, devant la Chambre, que « tout ce qui s'était passé au sein de l'Alliance rendait peu probable la reprise d'un dialogue entre les Six sur le développement de l'Europe politique »<sup>2332</sup>. Et, Bérard note que :

« M. Fanfani qui n'aime pas l'inaction et qui garde de l'échec de son projet de conférence à Venise un sentiment de frustration est persuadé que le moment est venu pour lui de prendre une initiative dans le domaine européen. »<sup>2333</sup>

Le 30 octobre, il prononce un discours à Grosseto qui témoigne de cette préoccupation<sup>2334</sup>. Son engagement est renforcé lorsque, le 10 novembre, le Premier ministre britannique, jusqu'alors réfractaire à la Communauté, fait connaître son intention d'effectuer des sondages auprès des Six pour étudier les possibilités d'adhésion au Marché commun offertes à son pays. Fanfani profite de la présence à Rome d'André Malraux, venu accueillir Saragat à l'exposition de la Villa Médicis, pour lancer un ballon d'essai en direction de la France. Il déclare au ministre de la Culture, dont il connaît la proximité avec de Gaulle, qu'il importe de chercher sans délai à arrêter une position commune des Six devant l'ouverture

---

<sup>2330</sup> Supreme Allied Commander Europe.

<sup>2331</sup> *Le Monde*, 8 février 1966.

<sup>2332</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 373 : dépêche n° 1459/EU, Rome, 5 décembre 1966.

<sup>2333</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n°s 1825-1828, Rome, 11 novembre 1966.

<sup>2334</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 372 : télégramme n°s 1799-1800, Rome, 31 octobre 1966.



faite par la Grande-Bretagne pour son entrée dans le Marché commun<sup>2335</sup>. Une rencontre des chefs d'État ou de gouvernement lui paraît, à cet effet, opportune. Le ministre des Affaires étrangères précise son projet lors d'une entrevue à l'Élysée avec le général de Gaulle, le 17 décembre : il propose une réunion au sommet à Rome, au mois de mars, pour commémorer les dix ans du traité de Rome<sup>2336</sup>. La réponse du Général est significative de son état d'esprit : il donne son accord pour se rendre dans la capitale italienne, mais la réunion devra se tenir sans ordre du jour préalable et ne devra pas être conçue comme « l'amorce d'un dispositif institutionnel »<sup>2337</sup>. Il s'agit, pour lui, de rendre hommage à l'apport de la Communauté en particulier dans le domaine économique, mais l'Europe politique, il n'y croit plus. Néanmoins, le cours de la réunion, qui se déroule finalement du 29 au 31 mai 1967, démontre qu'il ne souhaite pas anéantir totalement la démarche italienne<sup>2338</sup>. Avant de se rendre à Rome, il déclare au cours d'une conférence de presse, le 16 mai, que se fait sentir « un souffle favorable à des contacts nouveaux et moins compassés entre les six continentaux », « tout en mesurant fort bien pour quels motifs et à quel point de claires vérités et réalités peuvent, encore aujourd'hui, paraître complexes et diverses à chacun »<sup>2339</sup>.

Si les manifestations protocolaires l'emportent sur les conversations politiques, les dirigeants italiens s'efforcent de présenter les choses différemment. Ils mettent notamment l'accent sur la proposition visant à reprendre les rencontres trimestrielles entre les ministres des Affaires étrangères. Le 31 mai Fanfani estime devant la commission des Affaires étrangères de la Chambre que la rencontre de la veille à la Farnesina avec de Gaulle, Pompidou et Couve de Murville a donné des résultats « supérieurs même à ceux que l'on attendait ». Au cours de la réunion, il est, en fait, décidé de renvoyer au Conseil des ministres des Six l'examen de la candidature britannique et de tenir des réunions périodiques entre les ministres des Affaires étrangères, sans toutefois qu'elles se déroulent dans un cadre institutionnalisé. Enfin, une nouvelle conférence au sommet est prévue, sans que la date en soit fixée. L'optimisme qu'a pu susciter à Rome l'attitude plus ouverte du général de Gaulle au cours de cette rencontre – même s'il ne s'engage pas franchement dans les perspectives ouvertes par les Italiens – ne durera guère puisque, à leur grand dam, le président français s'oppose ensuite, une seconde fois, à l'entrée de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté. La politique européenne de la France suscite à nouveau incompréhension, déception et mécontentement<sup>2340</sup>. Les effets s'en font sentir dans l'opinion.

---

<sup>2335</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 1825-1828, Rome, 11 novembre 1966.

<sup>2336</sup> AN, 5AG1/178 : audience accordée par le général de Gaulle à M. Fanfani, Paris, 17 décembre 1966.

<sup>2337</sup> *Idem.* Dans une note à son conseiller diplomatique, le général réclame en outre que les Commissions ne prennent pas la parole à cette occasion et que la seule question déterminée à l'avance soit celle de la fusion des Communautés. C. DE GAULLE, *Lettres, notes et carnets*, t. XI, *op. cit.*, p. 92.

<sup>2338</sup> Sur le récit de cette rencontre, qui se poursuit par une visite privée du général de Gaulle à Venise, voir A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 206-214.

<sup>2339</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. V, *op. cit.*, p. 207-218.

<sup>2340</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 2563-2570, Rome, 8 décembre 1967.

## 2. Des manifestations de francophobie ?

Voici comment, à la fin de l'année 1963, l'ambassade décrit les sentiments de l'opinion transalpine :

« Au demeurant, les sentiments de l'opinion italienne à l'égard de notre pays sont complexes. Une certaine jalousie devant le rôle effectivement tenu par la France dans le monde, un certain agacement provoqué par notre « prétention » de continuer précisément à tenir ce rôle alors que notre pays ne peut plus être considéré comme une grande puissance, voisinent avec un très grand intérêt pour tout ce qui se fait chez nous et un attachement réel et fort répandu pour la France, sa culture et sa civilisation. »<sup>2341</sup>

Tout au long de la période, cette réflexion revient de manière récurrente. La correspondance du palais Farnèse rapporte une hostilité quasi-constante de la presse transalpine à l'égard de la politique du général de Gaulle. Aux réserves suscitées par son retour au pouvoir et par la nature du régime mis en place, aux commentaires souvent acerbes sur le règlement de la question algérienne, a succédé une acrimonie à l'égard des choix européens et atlantiques, et pas seulement dans la presse de gauche. Lors de la réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965, Jacques Durpont, le premier secrétaire de l'ambassade relève que :

« La presse italienne parvient rarement à porter sur la politique française un jugement objectif. »<sup>2342</sup>

Le phénomène n'émerge donc pas en 1966 ; il se cristallise autour des décisions unilatérales prises par le gouvernement français au sein des ensembles européen et atlantique. Deux « événements » attirent surtout l'attention et illustrent « l'amertume et l'aigreur qui couvaient »<sup>2343</sup> dans l'opinion : la publication d'un supplément consacrée à la France par le quotidien milanais *Corriere della Sera*, en mai, et le palmarès du festival cinématographique de Venise, en septembre.

---

<sup>2341</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 420 : compte rendu annuel sur la situation et l'activité des postes diplomatiques.

<sup>2342</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : exposé de M. Jacques Dupont à la réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965 (« La presse italienne et la politique française »).

<sup>2343</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : vol. 394 : dépêche n°987/EU, Rome, 19 juillet 1967 (« Cinq années de relations franco-italiennes »).

**a) L'hostilité de la presse transalpine : le supplément du *Corriere della Sera* (26 mai 1966)**

Le cas du supplément sur la France, publié le 26 mai 1966 par le *Corriere della Sera*, est sans doute révélateur d'un état d'esprit qui se répand dans la Péninsule bien au-delà des milieux de gauche, traditionnellement critique à l'égard de la politique gaullienne. Le Ministre conseiller de l'ambassade écrit :

« [il] témoigne des dispositions à notre égard qui ne sont pas nouvelles, ni rares dans la presse italienne ces dernières années. Ce qui néanmoins doit retenir notre attention, c'est que le plus grand journal italien, le mieux fait, le plus lu en Italie et à l'étranger ait choisi de composer un ensemble d'articles dans un esprit aussi systématique de dénigrement et de malveillance. »<sup>2344</sup>

Emmanuel D'Harcourt remarque qu'à l'inverse, « les deux suppléments précédents consacrés à l'Allemagne et à la Grande-Bretagne étaient rédigés dans un esprit amical ».

Ce supplément comporte douze pages et s'ouvre sur un message de Gaston Palewski qui ne connaissait pas la teneur des autres articles lorsqu'il l'a rédigé. Parmi ces articles sur les divers aspects de la vie politique, économique et culturelle de la France, celui rédigé par Virgilio Lilli sur la « psychologie des Français » retient particulièrement l'attention de l'Ambassade. Voilà ce qu'elle en rapporte à Paris :

« La thèse soutenue par ce journaliste est que la France est aujourd'hui une nation de second ordre que « l'illusion d'avoir gagné la deuxième guerre mondiale conduit à vivre en dehors de la réalité ».

« Les Français ont beau se considérer comme le peuple le plus intelligent de la terre, ils ne peuvent empêcher que leur pays ne constitue plus aujourd'hui un exemple pour personne ».

« Quelle nation pourrait prendre pour modèle de liberté politique et de démocratie la France de de Gaulle ? Elle est encore plus arriérée sur ce plan que celle de Napoléon III. »

« Son intelligence, son art, son goût sont passés de mode »<sup>2345</sup>.

---

<sup>2344</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : vol. 394 : télégramme n<sup>os</sup> 916-922, Rome, 30 mai 1966.

<sup>2345</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 359 : télégramme n<sup>os</sup> 897-902, Rome, 26 mai 1966.

L'auteur attaque personnellement Couve de Murville ; dont l'intelligence est assimilée à celle d'un « rebelle vendéen ». Par ailleurs, dans le supplément, on relève dans un article sur la Constitution de la V<sup>e</sup> République, rédigé par le doyen de la faculté de sciences politiques de Florence, qu'il est écrit que la « France vit purement et simplement sous un régime de dictature »<sup>2346</sup>.

À défaut d'être originale, la critique prend ici un tour particulièrement direct et virulent qui suscite, du côté français, l'indignation. Dans la presse hexagonale, la réaction la plus vive émane du Figaro, qui titre en gros caractères : « Un numéro scandaleux du *Corriere della Sera* »<sup>2347</sup>. Les milieux diplomatiques sont également outrés et il le font savoir. Le consul général à Milan, Philippe De Luze écrit une lettre de protestation à Mario Crespi-Morbio, l'un des membres de la famille propriétaire du journal<sup>2348</sup>. L'ambassade tient pour responsable le directeur du *Corriere della Sera*, Russo :

« Un Sicilien rancunier, correspondant à Paris du *Corriere* pendant quatre ans à l'époque de Quaroni ambassadeur. Il donne l'impression d'avoir un compte à régler avec nous. Il a choisi un procédé qui relève de la caricature, réminiscence des années d'avant guerre et qui ne rehaussera pas l'opinion que l'on peut faire de ce journal. »<sup>2349</sup>

L'émotion suscitée est telle que les dirigeants italiens interviennent auprès de l'ambassade pour manifester leur désapprobation. Fanfani fait dire par son chef de presse combien le caractère offensant de l'article de Lilli l'a navré<sup>2350</sup>. Malfatti, indique que Saragat est indigné<sup>2351</sup>. Le président de la République est le plus touché par ces « attaques aussi mesquines que stupides ». Il le dit à Bérard lors d'une réception donnée le 31 mai dans les jardins du Quirinal, à l'occasion du vingtième anniversaire la République italienne. Le 10 juin, il reçoit l'ambassadeur en audience afin de renouveler les sentiments que provoquent de tels propos chez lui, qui a « vécu de longues en France comme émigré » et dont les enfants parlent au moins aussi bien le français que l'italien »<sup>2352</sup>. Il tient à insister auprès de Bérard car sa fonction ne lui permet pas de prendre officiellement position contre cette publication. Mais, que les choses soient claires : « ce sont des propos d'anciens fascistes, des relents de l'ancien régime, nous ne les acceptons pas »<sup>2353</sup>.

---

<sup>2346</sup> *Idem.*

<sup>2347</sup> *Le Figaro*, 28 mai 1966. Raymond Millet, le correspondant à Rome, évoque une « volonté de dénigrer et une mauvaise foi qui sont impossibles à accepter ».

<sup>2348</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 359 : télégramme n<sup>os</sup> 903-904, Rome, 26 mai 1966.

<sup>2349</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : vol. 394 : télégramme n<sup>os</sup> 916-922, Rome, 30 mai 1966. Plusieurs mois plus tard, lorsque Russo quitte la direction du journal le consulat écrit à son propos qu'il s'agit d'un « homme de droite, profondément marqué par le fascisme » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : vol. 356 : consulat général de France à Milan, 5 février 1968).

<sup>2350</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 166.

<sup>2351</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 359 : télégramme n<sup>os</sup> 903-904, Rome, 26 mai 1966.

<sup>2352</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 359 : télégramme n<sup>os</sup> 1021-1036, Rome, 10 juin 1966.

<sup>2353</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 167.

La stigmatisation idéologique, aussi fondée soit-elle, dans les mobiles qui ont poussé les auteurs de ce supplément, ne doit être considérée que comme un moyen de désamorcer une crise bilatérale car, nous l'avons dit, l'ambassade sait que l'opinion transalpine dans ses grandes tendances est défavorable à la politique française. Dans son rapport sur « la presse et l'information en Italie », lors de la réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1966, Jacques Dupont écrit ainsi :

« ...plutôt que d'essayer de convaincre nos interlocuteurs du bien fondé de l'ensemble de notre politique et des défauts de la leur, nous devons nous attacher à chercher des terrains d'entente, à individualiser des thèmes sur lesquels un accord est possible. »<sup>2354</sup>

Dans cette perspective, un certain nombre de moyens d'informations sont mis en œuvre par l'ambassade. Elle édite, depuis le mois de juillet 1962, une brochure en italien : les *Documenti francese*, tirés à environ 1 000 exemplaires<sup>2355</sup>. Outre cette publication thématique<sup>2356</sup>, l'ambassade diffuse la documentation envoyée par le Quai d'Orsay (*Brèves nouvelles de France* et *Pages de France*, dont l'ambassade assure, en 1966, deux traductions par mois puis trois en 1967) et distribue également à 250 exemplaires sous le titre « notes et documents » les textes en français des discours, des conférences de presse et des entretiens des principales personnalités de l'État. Au palais Farnèse, on formule à propos de cette documentation deux types de remarques : tout d'abord, elle arrive trop tard pour être exploitée utilement (surtout les « notes et documents »), ensuite on préconise un effort d'information qui porte davantage sur les domaines économiques, techniques et culturels que sur le plan politique où « les chances de parvenir à modifier l'orientation des journaux sont problématiques »<sup>2357</sup>.

---

<sup>2354</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire du 1<sup>er</sup>-2 décembre 1966.

<sup>2355</sup> Tous les numéros sont adressés non seulement aux organes de presse, quotidiens et périodiques, aux agences, mais aussi aux secrétariats des partis politiques, à la chambre des députés, au Sénat et à un certain nombre de personnalités politiques. Les autres destinataires varient selon le sujet traité (universitaires, facultés, grandes écoles, services publics; banques et grandes entreprises, organismes sociaux, associations professionnelles et syndicales).

<sup>2356</sup> La liste complète de cette publication n'a pas pu être reconstituée. Voici néanmoins quelques titres repérés au gré de notre dépouillement : « Situazione e politica della ricerca spaziale in France » (n°1), « Alcune cifre per attestare la ripresa francese dal 1958 » (n°2), « Qualcho dato sulla situazione economica francese nella Primavera » (n°3), « La pianificazione francese » (n°4), « La rivoluzione ennergetica francese. Petrolio e gaz nella zona monetaria del franco » (n°5), « La pianificazione dell'insegnamento in Francia » (n°s 6,7 et 8), « L'assemblea nazionale francese » (n°9), « Il decentramento industriale in Francia » (n°10), « Linee generis della politica d'azione regionale in Francia » (n°s 47 et 48), « L'insegnamento agrario in Francia » (n°49), « Le assignation in Francia » (n°50), « La riforma della previdenza sociale in Francia » (n°s 51-52), « Il contramento delle aziende in Francia » (n°53), « La navigazione da diporto in Francia » (n°54), « I comitati d'impresa in Francia » (n°55).

<sup>2357</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 420 : compte rendu annuel sur la situation et l'activité des postes diplomatiques.

Cela n'empêche pas le bureau de presse de l'ambassade de prévoir un renforcement de son dispositif à partir de 1967, avec l'établissement d'une liaison directe par radiotélétype avec le service de presse du Quai d'Orsay, la mise à disposition de personnels supplémentaires et la diffusion à une centaine d'exemplaires d'une revue de presse quotidienne de la presse française. L'action porte moins sur une propagande en faveur de la politique de la France que sur une pénétration d'informations approfondies et élargies, susceptibles de développer à travers la Péninsule une plus grande familiarité aux réalités françaises. En suivant cette voie, on espère non seulement façonner une image positive de la France, mais aussi atténuer la force des préjugés anti-gaullistes couramment répandus. Évidemment, les deux objectifs sont liés puisque, selon le cas, l'un bénéficie à l'autre ou lui préjudicie.

L'épisode de la *Mostra* de Venise en septembre 1966 confirme, aux yeux des diplomates, mais aussi de la presse française, un état d'esprit défavorable sous ce double aspect.

#### **b) Le palmarès de la Mostra de Venise (septembre 1966)**

La sélection, puis la consécration du film de Gillo Pontecorvo, *La Battaglia di Algeri* (La Bataille d'Alger), lors de la XXVII<sup>e</sup> *Mostra* de Venise est au centre d'une polémique qui met en cause des sentiments que l'on croit, du côté français, malveillant à l'égard de la France. La réalisation d'une coproduction italo-algérienne par un cinéaste connu pour sa proximité avec l'extrême-gauche est déjà, à Paris, une source de préoccupation<sup>2358</sup>. Le choix d'une esthétique réaliste, dans un style proche du documentaire pour traiter de la radicalisation et de l'institutionnalisation de la torture, accentue les préventions<sup>2359</sup>. On se souvient du mouvement d'opinion suscité en Italie par la guerre d'Algérie<sup>2360</sup> et il est à craindre, au moment où la France n'a pas bonne presse, que la présentation à Venise de ce film ne fasse ressurgir bien des critiques et participe à écorner un peu plus l'image de la France et de son gouvernement. Dès que les premières rumeurs circulent, deux collaborateurs de l'ambassade ainsi que le délégué du CNC à Rome se font projeter le film<sup>2361</sup>. Dans leur

---

<sup>2358</sup> Le 15 février 1965, André Holleaux, directeur de cabinet du ministre chargé des Affaires culturelles s'informe auprès de Beaumarchais, le directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères, au sujet du financement du film. Le scénario est soumis au président de l'Association nationale des industries cinématographiques italiennes qui, en raison du sujet, s'entretient avec Walter Borg, le représentant du CNC à Rome : après discussion, une intervention auprès du producteur l'incite à faire modifier certaines scènes (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-70, vol 362 : télégramme n°357-360, Rome, 5 mars 1965).

<sup>2359</sup> Cf. M. Morandini, « Significato politico ed importanza filmica delle *Battaglia di Algeri* », in R. H.RAINERO (a cura di), *Italia e Algeria...*, *op. cit.*, p.421-436.

<sup>2360</sup> Cf. chapitre V (I. A).

<sup>2361</sup> AMAE, série Z, Europe, 1944-70, vol 362 : télégramme n°1295-1301, Rome, 15 juillet 1966.

rapport, ils estiment qu'il ne paraît pas souhaitable d'empêcher sa projection à Venise, dans la mesure où une intervention auprès du ministre socialiste des spectacles pourrait être suivie d'effets négatifs et qu'elle risque de donner à ce film « une publicité qu'il ne mérite pas et pourrait susciter de vives réactions dans la presse ». Il préconise donc des démarches limitées auprès des organismes professionnels afin d'obtenir la coupure « des scènes plus désagréables » et de s'assurer de la présentation hors-sélection du film. Ce n'est pas tout à fait l'avis du Quai d'Orsay qui, s'il convient qu'il faut limiter l'ampleur des démarches, estime :

« Cependant la présentation de ce film, même en version expurgée et hors-sélection en tant que film invité revêtirait un caractère peu amical dont il serait souhaitable qu'à Rome on prît conscience. »<sup>2362</sup>

On est loin de trouver pleine satisfaction puisque, si des assurances sont données à propos des coupures<sup>2363</sup>, le film est non seulement présenté dans le cadre du festival, mais il est aussi intégré à la compétition<sup>2364</sup>. Les représentants du CNC et d'Unifrance sont alors chargés de faire savoir que le Quai d'Orsay considère la présentation de la *Bataille d'Alger* dans ces conditions comme « un geste inamical et peu conforme à l'esprit qui doit inspirer les festivals cinématographiques internationaux »<sup>2365</sup>. Aussi, la France n'envoie aucun délégué à la présentation officielle du festival et marque une certaine distance, en n'organisant pas la réception traditionnelle. La délégation française, présidée par Philippe Erlanger, chef du service des échanges artistiques au Quai d'Orsay, n'assiste pas non plus à la projection du film. Il rapporte que la délégation doit souffrir du manque d'égards des organisateurs et que le climat de la *Mostra* lui rappelle celui qu'il a connu en Italie dans les années 1936-1938 :

« Même caractère politique délibérément affirmé dans une compétition où l'art et la technique devraient être en première place, même absence de neutralité de la part des dirigeants et même du jury, même francophobie manifestée aussi bien chez certains organisateurs que dans la presse et souvent les milieux vénitiens. »<sup>2366</sup>

Le caractère excessif de ce compte rendu est à la hauteur de l'émoi provoqué par la proclamation du palmarès : le Lion d'or est attribué au film de Pontecorvo<sup>2367</sup>. Au moment où

---

Ils l'estiment « d'une facture vieillie », « médiocre et sans grande valeur cinématographique » Ils relèvent aussi qu'il comporte « quelques scènes désagréables à notre égard : tortures infligées à des membres du FLN par des parachutistes français, défilé sans grandeur de la musique militaire française dans les rues de la Casbah et l'ouverture des boutiques par les parachutistes ».

<sup>2362</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 362 : télégramme n°829, Paris, 19 juillet 1966.

<sup>2363</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 362 : télégramme n°1324, Rome, 22 juillet 1966.

<sup>2364</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 362 : télégramme n°s 857-858, Rome, 29 juillet 1966.

<sup>2365</sup> *Idem*.

<sup>2366</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 363 : rapport sur la XXVI<sup>e</sup> exposition internationale d'art cinématographique de Venise. Dans le même sens, *Le Figaro* relate la mésaventure de quatre comédiennes française invitées à la cérémonie d'ouverture et qui se sont vus refuser l'entrée (9 septembre 1966).

<sup>2367</sup> La déception est d'autant plus vive que l'on estime que les films français en compétition (*Au hasard Balthazar* de Robert Bresson et *Fahrenheit 451* de François Truffaut) méritaient un meilleur sort. Le jury est

le cinéaste se lève pour recevoir son prix, la délégation française quitte ostensiblement la salle et refuse de participer à la réception de clôture<sup>2368</sup>. En France, la presse de toute tendance se déchaîne et crée une atmosphère passionnée autour de cet événement. Pour *l'Aurore*, c'est « une injure gratuite à la délégation française »<sup>2369</sup>. *Paris-Presse*, rarement mesuré en pareil cas, titre « La France ridiculisée à Venise » et évoque un « véritable affront »<sup>2370</sup>. *Le Nouvel observateur* parle lui aussi d'un « espèce d'affront public »<sup>2371</sup>. Dans *Combat*, Henri Chapier plus véhément encore évoque « un verdict de salauds »<sup>2372</sup>. L'organe socialiste, *le Populaire*, parle d'une « farce vénitienne anti-française »<sup>2373</sup>. Enfin *la Croix* regrette le « caractère politique et diplomatique du palmarès »<sup>2374</sup>. Le point de vue est partagé par Erlanger qui s'en prend au directeur du festival, Chiarini, qui « après avoir été un fasciste convaincu », défend désormais « avec non moins d'ardeur les conceptions communisantes »<sup>2375</sup>. En conséquence, « tant que Chiarini occupera son poste, soutenu par des fractions politiques, il n'y aura rien à espérer d'une compétition partisane, où les règles les plus élémentaires de l'objectivité sont bafouées, où triomphe la confusion mentale et le terrorisme de l'esprit »<sup>2376</sup>. Pour la plupart des Français, la *Mostra* de Venise était devenue un festival politique, l'idéologie gauchiste prenant le pas sur les considérations esthétiques<sup>2377</sup>. Du côté italien, *Il Tempo*, en fustigeant « l'insupportable orgueil des Français »<sup>2378</sup>, traduit un état d'esprit répandu.

L'affaire est portée sur le terrain diplomatique. Erlanger fait part à Achille Corona le secrétaire d'État au Tourisme et à la Culture, de la blessure d'amour-propre des Français et déplore que « la Mostra ait cessé d'observer la règle d'or des festivals, selon laquelle aucune atteinte ne doit être portée aux sentiments nationaux des pays invités »<sup>2379</sup>. Dans une question écrite à Yvon Bourges, secrétaire d'État à l'Information, le député UNR des Alpes-Maritimes, Pierre Pasquini, demande s'il n'y pas lieu désormais de cesser définitivement toute

---

présidé par Giorgio Bassani et composé de Lindsay Anderson, Lubos Bartosek, Michel Butor, Joris Ivens, Lewis Jacobs et Lev Kulescirov.

<sup>2368</sup> La décision a été prise au préalable, lors d'un échange téléphonique entre Bérard et le cabinet du ministre des Affaires étrangères et le cabinet d'André Malraux. La décision est transmise au consul de France à Venise. : si *La Bataille d'Alger* obtenait le Lion d'or, la délégation française n'assisterait ni à la cérémonie, ni à la distribution des prix, ni à la réception donnée ensuite par le secrétaire d'État au Tourisme et à la Culture.

<sup>2369</sup> *L'Aurore*, 13 septembre 1966.

<sup>2370</sup> *Paris-Presse-l'Intransigeant*, 8 septembre 1966.

<sup>2371</sup> *Le Nouvel Observateur*, 14 septembre 1966.

<sup>2372</sup> *Combat*, 13 septembre 1966.

<sup>2373</sup> *Le Populaire*, 13 septembre 1966.

<sup>2374</sup> *La Croix*, 13 septembre 1966.

<sup>2375</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 363 : rapport sur la XXVII<sup>e</sup> exposition internationale d'art cinématographique de Venise.

<sup>2376</sup> *Idem*. Selon le correspondant de l'AFP à Venise, c'est la droite italienne qui avait organisé l'obtention du Lion d'Or par *La Bataille d'Alger* pour abattre Chiarini, membre influent du parti socialiste.

<sup>2377</sup> Voir notamment *Le Figaro*, 7 septembre 1966 et *Le Monde*, 13 septembre 1966.

<sup>2378</sup> *Il Tempo*, 14 septembre 1966.

<sup>2379</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 363 : rapport sur la XXVII<sup>e</sup> exposition internationale d'art cinématographique de Venise.



participation au festival<sup>2380</sup>. Un an plus tard, l'interrogation gagne le ministère des Affaires culturelles et le Quai d'Orsay, qui estiment indispensable d'obtenir l'assurance que « les organisateurs du festival respecteront l'esprit de courtoisie qui devrait être la règle en la matière ». <sup>2381</sup>

Dans ce contexte passionné, les autorités italiennes tentent de calmer les esprits. Plusieurs membres du gouvernement d'Aldo Moro regrettent officiellement la décision du jury, notamment Fanfani<sup>2382</sup>. Corona demande instamment que l'incident qui vient d'avoir lieu ne pèse pas sur l'ensemble des relations cinématographiques franco-italiennes, au moment où des accords de coopération entre les deux pays doivent faire l'objet de nouvelles négociations<sup>2383</sup>. Il est décidé de faire des rencontres internationales de Sorrente, organisées du 24 au 30 septembre 1966 et spécialement consacrées à la France, une manifestation d'éclat pour témoigner de l'amitié entre les deux pays<sup>2384</sup>.

L'épisode de la XXVII<sup>e</sup> *Mostra* de Venise, comme les commentaires de la presse, attestent d'un climat peu complaisant envers la France en Italie. Les diplomates en poste à Rome mettent en cause principalement la presse, au « ton péjoratif et malveillant »<sup>2385</sup>. Avant de quitter Rome, Bérard reprend une analyse du phénomène qu'il a souvent évoquée au cours de ces cinq années au palais Farnèse :

« Il subsistera toujours, dans l'âme italienne, une pointe de jalousie à notre endroit, le sentiment qu'il n'est pas juste que la France, fille de Rome, qui a reçu d'elle la civilisation et qui doit à l'Italie la Renaissance, ait dépassé son maître. Il s'y ajoute à l'heure actuelle les difficultés qui résultent de régimes politiques profondément différents. Cette jalousie, plus ou moins consciente, explique l'attitude trop souvent défavorable de la presse... »

---

<sup>2380</sup> *Le Monde*, 24 septembre 1966.

<sup>2381</sup> Jean Basdevant, le directeur des Affaires culturelles et techniques au Quai d'Orsay, écrit : « À la suite des incidents qui ont marqué la présentation du film à Venise, le ministre d'État chargé des Affaires culturelles m'a fait savoir qu'il s'interrogeait sur l'opportunité pour la France de poursuivre sa participation à cette rencontre cinématographique. Nous serions en effet fondés à estimer que le manque de coopération dont les autorités gouvernementales italiennes ont fait preuve en l'occurrence justifierait que nous nous abstenions et considérions désormais le festival de Venise comme une manifestation purement privée à laquelle la France n'apporterait plus de contribution officielle » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 362 : télégramme n<sup>os</sup> 313-314, Paris, 5 mai 1967).

<sup>2382</sup> A. BÉRARD, *op.cit.*, p.175.

<sup>2383</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 363 : rapport sur la XXVII<sup>e</sup> exposition internationale d'art cinématographique de Venise.

<sup>2384</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 362 : télégramme n<sup>os</sup> 1593-1594, Rome, 29 septembre 1966.

Dans ses mémoires, l'ambassadeur se souvient des rues pavées aux couleurs françaises, la mise en lumière des entreprises communes, les grands égards manifestés à René Clair, président d'honneur et des comptes rendus élogieux des films français (A. BÉRARD, *op.cit.*, p.176).

<sup>2385</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 356 : télégramme n<sup>os</sup> 2590-2591, 16 décembre 1967.

De la même manière, son successeur parle de sentiments « souvent teintés de jalousie et marqués par un complexe d'infériorité ». Cette interprétation des manifestations de réserve et parfois d'hostilité ne sont pas marquées par un véritable effort de réflexion et l'on peut même se demander si ce sont les Italiens qui font preuve d'un complexe d'infériorité ou si ce sont les Français qui affirment un complexe de supériorité. En revanche, la remarque sur les dissemblances politiques paraît plus judicieuse. Cette dimension n'échappe pas au consul général de France à Milan, qui note en 1968, à propos de la presse :

« Une opposition ferme, bien que généralement courtoise, à la plupart de nos thèses de politiques étrangères. »<sup>2386</sup>

On ne peut donc véritablement parler de sentiments francophobes mais plutôt d'une forme d'anti-gaullisme d'une part de l'opinion. Bérard, toujours dans son rapport de départ, précise d'ailleurs que la diffusion de cette opinion reste limitée puisque les lecteurs de la presse « sont moins nombreux que dans d'autres pays » et qu'en ce qui concerne la radio et la télévision, qui touchent le plus grand nombre, il n'a jamais eu à se plaindre. Burin des Rozières, à l'identique, estime que le ton général des journaux « ne [lui] paraît pas traduire fidèlement l'état de l'opinion ». Comme le révèle l'incident de la *Mostra*, la malveillance envers la politique gaulliste semble circonscrite à certains milieux culturels, intellectuels ou politiques. En restreignant ainsi la portée de ces manifestations, diplomates français, mais aussi dirigeants italiens, contribuent à entretenir l'idée que tout cela ne saurait remettre en cause une amitié franco-italienne sans failles.

---

<sup>2386</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 356 : note du consulat général de France à Milan, 22 octobre 1968.

### III. Un pas de deux heurté : des questions bilatérales en suspens

---

Une amitié sans failles certes, mais malmenée sur le plan multilatéral, et qui n'est pas exempte de malentendus bilatéraux. Les questions qui concernent uniquement les rapports entre Paris et Rome ne sont pas considérées comme de même niveau que celles qui engagent l'avenir de l'Europe ou de l'Alliance atlantique. Elles ne relèvent toutefois pas seulement, comme tendrait à le faire croire la taxinomie diplomatique, du domaine des questions techniques. Les interactions politiques y sont fréquentes. D'une part, leur traitement n'échappe pas toujours aux remous provoqués par l'évolution des grandes affaires internationales, en dépit des digues que tente d'établir la diplomatie française. Et, de la sorte, elles sont parfois amenées à jouer un rôle politique compensatoire. D'autre part, lorsqu'elles revêtent un caractère litigieux trop accentué, leur règlement implique inévitablement une prise de décision à des niveaux de responsabilité supérieure, ce qui leur donne une signification éminemment politique.

Ces questions, aussi diverses soient-elles, ont néanmoins en commun de toucher aux relations de voisinage. Voies de communication, délimitation de frontière et droit de passage ou d'implantation sur le territoire de l'autre en constituent les grands ensembles qui sont traversés, par endroit, par des résidus du contentieux franco-italien issu du traité de paix de février 1947. Celui-ci est, en effet, largement apuré à la fin des années cinquante<sup>2387</sup>, mais certaines questions restent en suspens et leur règlement définitif apparaît d'autant plus nécessaire et urgent qu'il permet de clore un chapitre douloureux de l'histoire des relations entre les deux pays. Le rétablissement de certaines voies de communication détruites (la ligne ferroviaire entre Nice et Cuneo), la délimitation formelle de la frontière en certains points, à la suite des modifications intervenues en faveur de la France à la fin de la guerre, ou encore la levée de certaines ambiguïtés, réelles ou présumées, sur le Val d'Aoste, appartiennent à cette catégorie. D'autres questions sont en revanche plus directement tournées vers l'avenir de la coopération franco-italienne avec, en perspective, une interpénétration économique ou culturelle : nouvelles percées alpines (le tunnel sous le Fréjus), passage sur le territoire français d'une ligne électrique italienne ou encore agrandissement du lycée français de Rome.

---

<sup>2387</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 302 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 1<sup>er</sup> avril 1957.

## A. Les voies de communication

La réalisation du tunnel du Mont-Blanc, inauguré en juillet 1965, constitue une mesure-phare dans l'amélioration des voies de communication entre la France et l'Italie<sup>2388</sup>. La multiplication des déplacements transfrontaliers en hommes et en marchandises, ainsi que la volonté de désenclavement de certaines régions alpines conduisent toutefois à envisager d'autres liaisons ferroviaires ou routières entre les deux pays. Les discussions portent essentiellement sur deux axes : l'un au sud des Alpes, la ligne ferroviaire Nice-Cuneo et l'autre au nord, le doublement routier du tunnel sous le Fréjus. Dans le premier cas, il s'agit du rétablissement d'une voie existante tandis que dans le second, il s'agit d'une amélioration réclamant une nouvelle percée transalpine<sup>2389</sup>. Dans les deux cas, la requête est italienne et le gouvernement français répond en avançant des arguments financiers qui ont pour conséquence de retarder les échéances.

### 1. Le rétablissement de la ligne ferroviaire Nice-Cuneo

Le traité de paix de 1947 prévoit le rétablissement de la ligne ferroviaire entre Nice et Cuneo dont une portion de 36 kilomètres, entre Breil et le Viève, au pied du col de Tende, a été endommagée au cours des bombardements de la Seconde Guerre mondiale<sup>2390</sup>.

---

<sup>2388</sup> Cf. chapitre II (I. B. 3).

<sup>2389</sup>, Rappelons que le passage sous le Fréjus se fait par un tunnel ferroviaire et que les automobiles peuvent l'emprunter en embarquant sur des navettes.

<sup>2390</sup> La ligne a été ouverte en 1928 après que les travaux aient débutés en 1910 à la faveur du rapprochement franco-italien. Cf. P. GUICHONNET (dir.), *Histoire et civilisations des Alpes*, t. II, *op. cit.*, p. 255.



À la fin des années cinquante, les travaux n'ont toujours pas été réalisés<sup>2391</sup>. Les pressions et les interventions des milieux politiques et économiques locaux (parlementaires et élus des régions de Turin, Cuneo, Nice, Menton ; le conseil général des Alpes-Maritimes ; les Chambres de commerce ; les syndicats d'initiative et les groupements d'hôteliers) ne sont pas venus à bout des réticences gouvernementales. Ainsi, lors de la conférence de Santa Margherita, en février 1951, les ministres émettent un avis pessimiste sur l'intérêt économique de la ligne. Les Français, qui se fondent sur des rapports d'étude défavorables de la SNCF, sont les plus circonspects<sup>2392</sup>. Il faut dire que l'exploitation de la ligne Nice-Breil, reprise à la fin de la guerre, ne représente pour la société de chemin de fer française qu'un intérêt secondaire. En revanche, du côté italien, l'intérêt est plus marqué. L'exploitation de la ligne Cuneo-Limone apparaît, au cours de la même période, plus dynamique, à la faveur du développement des stations de sports d'hiver. Surtout, on envisage, à la suite de la reconstruction du tronçon endommagé sur le territoire français, de reconstruire le secteur entre Breil et Vintimille, ce qui permettrait d'établir une liaison directe entre le Piémont et la Ligurie occidentale.

Le ministre des Affaires étrangères, Pella, ne manque pas de rappeler à Debré et Couve de Murville, en mars 1959, l'intérêt du gouvernement italien pour ce projet<sup>2393</sup>. Le 4 avril 1962, à Turin, Fanfani réitère l'expression de son intérêt pour cette question devant le général de Gaulle au cours d'une rencontre qui met en jeu l'avenir de l'Europe politique, ce qui apparaît indiscutablement comme le signe du caractère prioritaire accordée par Rome à ce dossier<sup>2394</sup>. Du côté français, le projet n'est encore pas, à ce moment, l'objet d'une préoccupation politique ; il est abordé sous son aspect technique. Ainsi, autorise-t-on, au mois de septembre 1958, la SNCF à coopérer avec la société Cuneo-Nizza, chargée du projet du coté italien<sup>2395</sup>.

En mai 1962, le consulat à Turin fait le point sur les arguments en faveur de la voie ferrée Nice-Cuneo<sup>2396</sup>. Il souligne que la liaison directe entre Nice et Turin mettrait ces deux villes à 212 kilomètres l'une de l'autre, au lieu de 281 kilomètres avec un changement à Savone. Il estime que « l'amélioration des communications entre un Piémont en voie constante d'enrichissement et les Alpes-Maritimes profiterait à l'économie des deux

---

<sup>2391</sup> Sur de la période de l'après-guerre voir G. DE SANTOS, J. BANAUDO, *Le Chemin de fer du col de Tende...*, *op. cit.*, p. 90-99.

<sup>2392</sup> Une commission d'experts nommés par les deux gouvernements présente également un avis défavorable en mars 1954. L'année suivante la commission des élus français et italiens pour l'étude des problèmes frontaliers développe un argumentaire en faveur de la ligne.

<sup>2393</sup> DDF, 1959, t. I, n° 174 p. 398 : compte rendu des conversations franco-italiennes, Paris, 19-20 mars 1959.

<sup>2394</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : lettre de Maurice Couve de Murville à Francis Palmero, député des Alpes-Maritimes, 19 juin 1962.

<sup>2395</sup> Un rapport est rendu à la fin de l'année 1961 à la suite des contacts entre les services techniques des chemins de fer italiens et de la SNCF. Le montant des travaux est évalué à 23,6 millions de francs. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note de la direction des Affaires économiques et financière, Paris 16 juin 1962.

<sup>2396</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note du consulat général de France à Turin, 10 mai 1962.

provinces ». En outre, remarque-t-il, le trafic des voyageurs entre la France et l'Italie n'a cessé de croître depuis la fin de la guerre. Enfin, Tende et La Brigue bénéficieraient « puissamment de cet accès vers le monde extérieur français et italien », mais finit-il « c'est sur ce point que l'on peut discuter de l'opportunité politique de la reconstruction ». L'appréciation est donc plutôt favorable, à l'exception de la question du rattachement, qui après plus de dix ans semble devoir rester sensible<sup>2397</sup>. Néanmoins, l'argument tend à se dissiper et ne constitue pas un obstacle infranchissable. Les aspects financiers sont sans aucun doute plus préoccupants.

La nomination d'Eduardo Martino au poste de sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à la faveur d'un remaniement ministériel, en janvier 1963, relance le dossier. En effet, ce Piémontais, député de la circonscription de Cuneo, est particulièrement attaché à la réalisation de la voie ferrée<sup>2398</sup>. Il s'en entretient à chacune de ses rencontres avec Bérard<sup>2399</sup>. L'ambassadeur relève que Martino est animé par le souci de donner satisfaction à ses électeurs dans la perspective des prochaines élections. L'opinion demeure, il est vrai, mobilisée autour du projet. Ainsi, en février, les services municipaux de Cuneo organisent à l'initiative du maire de la ville, une journée de grève afin de soutenir la demande de reconstruction<sup>2400</sup>. L'ambassadeur d'Italie à Paris maintient la pression en se rendant fréquemment au ministère des Transports, où il rencontre des fonctionnaires ainsi que le ministre, Marc Jacquet. Le 22 février 1963, au cours d'une conversation, ce dernier lui indique que la France ne participera pas à la gestion de la ligne, mais qu'il pourrait être possible qu'elle participe au financement des travaux à hauteur de 15 à 20 % du montant total<sup>2401</sup>. Néanmoins, la SNCF continue d'exprimer des réserves et estime que la ligne sera déficitaire, tout au moins au cours des premières années, de deux à trois millions de francs par an<sup>2402</sup>. Dans ces conditions, le gouvernement français ne suit pas l'avis du Jacquet et fixe sa participation à la somme forfaitaire de six millions de francs et la conditionne, à la demande du ministère des Finances, à la signature d'un accord apurant le contentieux financier franco-italien portant sur les emprunts italiens à option de change et à clause or<sup>2403</sup>.

Le sujet est évoqué longuement entre les ministres des Affaires étrangères à l'occasion de la visite en France du président Segni, en février 1964. Saragat et l'ambassadeur Brosio

---

<sup>2397</sup> Cf. *infra*.

<sup>2398</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : télégramme n<sup>os</sup> 22-23, Rome, 5 janvier 1963.

<sup>2399</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : dépêche, Rome, 24 janvier 1963.

<sup>2400</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : télégramme n<sup>os</sup> 370-371, Rome, 15 février.

L'année précédente, à l'occasion d'une réunion à Breil entre élus locaux français et italiens pour soutenir la reconstruction de la ligne, un certain nombre de municipalités des Alpes-Maritimes concernées ont également organisé une grève administrative d'une journée (*Le Monde*, 30 avril 1962).

<sup>2401</sup> ASD, telegrammi 1963, vol. 22 : telegramma n<sup>o</sup> 6298, Parigi, 25 febbraio 1963.

<sup>2402</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 8 février 1964.

<sup>2403</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 24 mars 1965.

tentent d'obtenir une augmentation de la contribution financière française. Saragat fait remarquer qu'elle ne représente que « moins du dixième du montant des travaux de réparation, alors que [la ligne] comprend 86 kilomètres en territoire français et 59 en territoire italien et présente ainsi un intérêt commun aux deux pays »<sup>2404</sup>. En fait, il souhaiterait que le gouvernement français prennent à sa charge un pourcentage des travaux de reconstruction et non pas une contribution forfaitaire. En retour, Wormser rappelle que la position française est surtout déterminée par la volonté d'aller au-devant des désirs italiens et que l'intérêt propre de ce projet n'est pas aussi élevé du côté français. Brosio ne peut qu'acquiescer : « Il est exact que la ligne Coni-Nice présente plus d'intérêt pour l'Italie que pour la France, car elle part d'Italie pour arriver en Italie<sup>2405</sup>, et constitue un débouché touristique pour notre pays ». Saragat ne désarme pas : « Il y a sûrement un intérêt français dans la reconstruction de cette ligne, qui présente un avantage considérable pour les Niçois ». Face à une telle insistance, Couve de Murville laisse entrevoir la possibilité de soumettre à nouveau le dossier au ministère des Finances.

Finalement, la France ne modifie pas sa position sur le volet financier<sup>2406</sup> et les négociations, qui reprennent en 1967, encore à l'initiative des Italiens,<sup>2407</sup> aboutissent à la signature d'une première convention bipartite à Rome en juillet 1969<sup>2408</sup> puis à l'accord officiel signé par Aldo Moro et Étienne Burin des Rozières, le 24 juin 1970<sup>2409</sup>.

## 2. Le tunnel sous le Fréjus

Le développement du réseau routier transfrontalier est devenu à la fin des années cinquante, compte tenu de l'accroissement du trafic, une nécessité. Avant même que le tunnel du Mont-Blanc ne soit achevé, d'autres percées transalpines sont envisagées. Le quotidien économique *Les Échos* recense, en 1963, pas moins de « dix projets pour faciliter le franchissement des Alpes franco-italiennes », dont six tunnels : du nord au sud, le Mont-Blanc (en construction), le col de la Calise, le Fréjus, le col de la Croix, le col de Larche, le col de la Cerise<sup>2410</sup>.

---

<sup>2404</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : réunion des ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, Paris, 21 février 1964.

<sup>2405</sup> L'ambassadeur fait évidemment référence au trajet entre Vintimille et Cuneo.

<sup>2406</sup> Les négociations qui suivent précisent que la gestion de la ligne sera entièrement italienne sur le parcours Limone-Breil-Vintimille. Les travaux porteront sur la reconstruction de huit viaducs, la vérification des tunnels et l'électrification de la voie. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : dépêche n°531/DE, Turin 21 décembre 1967.

<sup>2407</sup> ASD, telegrammi 1967, vol. 32 : telegramma n°20259, Parigi, 20 ottobre 1967.

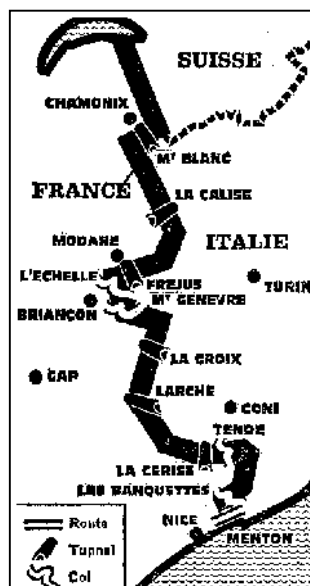
<sup>2408</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : télégramme n°s 1269-1272, Rome, 7 juillet 1969.

<sup>2409</sup> La ligne est remise en service en 1979. Cf. G. DE SANTOS, J. BANAUDO, *Le Chemin de fer du col de Tende...*, *op. cit.*, p. 103 sq. Voir texte de la convention : JORF, 17 avril 1974, p. 4158.

<sup>2410</sup> *Les Échos*, 16 octobre 1963.



### Carte 7. Les projets de voies transalpines



Source : *Les Échos*, 16 octobre 1963.

Une étude non datée, de la fin des années cinquante, pour le compte du ministère des Finances préconise comme réalisation prioritaire le tunnel sous le Fréjus, « un projet qui écarte les incertitudes techniques et financières résultant de la nature du terrain qui est parfaitement connu, grâce au tunnel ferroviaire existant »<sup>2411</sup>. L'initiative revient toutefois à l'Italie par le biais de la création, le 29 octobre 1960, d'une société du tunnel routier du Fréjus (SITAF)<sup>2412</sup>. Du côté français, une société d'économie mixte est également constituée, le 12 juin 1962, sous la présidence de Pierre Dumas, maire de Chambéry. Mais le gouvernement n'encourage guère le projet au regard du montant des travaux : 12 milliards de lires, soit 95 millions de francs que devraient se répartir les deux sociétés française et italienne. Comme l'observe le journal *Le Monde*, « on préfère sans doute que l'on en finisse avec le Mont-Blanc avant de s'attaquer au Fréjus »<sup>2413</sup>. En septembre 1962, les services du Quai d'Orsay estiment dans une note adressée au ministre, avant que celui-ci ne reçoivent l'ambassadeur italien, que :

« Cette liaison routière, la plus directe entre Paris et Lyon d'une part, Turin et Milan d'autre part présente un intérêt incontestable surtout pour l'économie italienne ; le col du Mont Cenis emprunté pour cette liaison n'est en effet ouvert que l'été. Les Italiens

<sup>2411</sup> AEF, B. 16 864. Le tunnel ferroviaire est ouvert en 1871.

<sup>2412</sup> Les statuts prévoient que les deux tiers du capital de cette société doivent appartenir à des collectivités publiques (Province et Chambre de commerce de Turin), le reste appartient à des groupes privés parmi lesquels, aux côtés de la Fiat et de Banque de Novare, on relève la société française Michelin.

<sup>2413</sup> *Le Monde*, 3 février 1961.

qui ont obtenu le percement des tunnels du Mont-Blanc et du Grand Saint-Bernard désirent vivement de nouvelles percées alpines dont ils attendent un abaissement du coût des transports de leurs exportations et un nouveau développement du tourisme. »<sup>2414</sup>

Brosio vient en effet confirmer, le 24 septembre, à Couve de Murville que son gouvernement est prêt à négocier avec le gouvernement français une convention qui servirait de base pour la concession de la construction et la gestion du tunnel<sup>2415</sup>. L'ambassadeur s'appuie sur un projet élaboré par la SITAF qui prévoit un ouvrage de 13 276 mètres de long et de 9 mètres de large, qui déboucherait du côté français près de Modane et du côté italien près de la Bardonnèche. Afin de lever les préventions françaises en matière financière, il indique que la société italienne est prête à assurer à elle seule, avec l'aide du gouvernement italien, le financement complet du projet. La France n'a donc pas de raisons de s'opposer à la démarche italienne. Toutefois, lorsque le président Segni se rend en visite à Paris, en février 1964, les conditions ont changé : d'une part, la dépense envisagée est passée à 300 millions de francs et d'autre part, les Italiens annoncent qu'il s'est révélé difficile de placer des obligations en Italie<sup>2416</sup>. Par conséquent, ils souhaitent revenir à un financement partagé par le biais d'un « Euro-syndicat ». Du côté français, on estime que l'établissement d'une convention juridique ne devrait pas poser de problème après le précédent créé par le tunnel du Mont-Blanc. En revanche, il ne saurait être question d'un financement à caractère public, c'est-à-dire assuré par l'État. Malgré les assurances données par Couve de Murville, devant les inquiétudes italiennes, sur la volonté politique d'encourager le projet, le problème reste entier. En effet, la société française présidée par Dumas, devenu entre temps secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, ne dispose pas de ressources qui lui permettent de prendre une part appréciable dans le financement. En outre, le ministère des Finances rappelle, par une lettre du 26 mars 1964 adressée au Quai d'Orsay, que « cette opération n'étant pas prévue au IV<sup>e</sup> plan et sa rentabilité relative au regard des autres investissements routiers et des priorités afférentes aux autres secteurs programmés semblant exclure son inscription au V<sup>e</sup> plan », il est opposé à un financement du tunnel par le biais de fonds publics (budget ou emprunt) et à l'octroi d'une garantie de l'État ou des collectivités publiques<sup>2417</sup>. Devant les démarches répétées de l'ambassadeur d'Italie<sup>2418</sup>, le Quai d'Orsay insiste pour qu'un geste soit fait en direction des Italiens afin de montrer que le gouvernement français ne se désintéresse pas du projet, en dépit de ses réserves sur le financement<sup>2419</sup>. Il est donc décidé

---

<sup>2414</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note pour le ministre, 21 septembre 1962.

<sup>2415</sup> *Le Monde*, 25 septembre 1962.

<sup>2416</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : réunion des ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, Paris, 21 février 1964.

<sup>2417</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 29 mai 1965.

<sup>2418</sup> ASD, telegrammi 1965, vol. 22 : telegramma n°7292, Parigi, 20 marzo 1965.

<sup>2419</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 369 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 14 février 1966.

d'inscrire au V<sup>e</sup> plan (1966-1970) la prise en charge d'études complémentaires, confiées à une commission franco-italienne, sur les prévisions de trafic et le calcul de rentabilité<sup>2420</sup>.

La réussite du tunnel du Mont-Blanc, au vu des premiers résultats d'exploitation, modifie la position française et, lors d'une réunion à Rome, en juin 1966, entre deux délégations italienne et française, il est convenu que le tunnel sous le Fréjus « présente le plus grand intérêt pour le développement des relations économiques entre les deux pays, notamment entre Turin et Lyon » et qu'il est nécessaire « d'envisager sa construction en priorité »<sup>2421</sup>. On estime, à cette occasion, que sa mise en service pourrait intervenir aux environs de 1975. En revanche, les tunnels du col de Croix et de la Cerise ne paraissent pas se justifier car on considère que la voie côtière suffit à écouler le trafic entre Marseille et Turin<sup>2422</sup>.

L'année suivante, la France franchit un nouveau pas puisque, à la demande du ministre de l'Équipement, le Quai d'Orsay fait savoir le 12 juillet au gouvernement italien que le tunnel du Fréjus serait très probablement inscrit au VI<sup>e</sup> plan portant sur la période 1971-1975<sup>2423</sup>.

En dépit de l'engagement cette fois ferme et définitif de la France, le délai ne sera pas tenu. En effet, on assiste dans les années qui suivent à un double revirement. Du côté français, la saturation du tunnel du Mont-Blanc convainc définitivement de la nécessité d'ouvrir le tunnel au plus tôt, soit au milieu des années soixante-dix. En revanche, on note, en 1970, que, du côté italien, l'influence des socialistes conduit le gouvernement à réduire pour les années à venir les investissements destinés aux liaisons routières, au profit de ceux attribués à l'équipement social, notamment dans le sud du pays<sup>2424</sup>. Les attermoissements de part et d'autre des Alpes, conjugués aux effets du choc pétrolier renvoient finalement l'inauguration du tunnel en 1980.

La question des voies de communication occupe donc continûment les discussions bilatérales. La France n'en fait pas une priorité dans sa politique à l'égard de l'Italie, comme

---

<sup>2420</sup> *Idem.*

<sup>2421</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : procès-verbal d'une réunion à Rome entre une délégation française et italienne, 23-26 juin 1966.

<sup>2422</sup> Les milieux politiques et économiques des Alpes-Maritimes ne ménagent pourtant pas leurs efforts en faveur du Tunnel de la Cerise qui franchit le Mercantour. En 1967, Pierre Ziller, député de Grasse, intervient encore auprès du ministère des Affaires étrangères pour rappeler que les Italiens ont commencé un forage exploratoire et qu'il faut donc sans retard constituer une société française d'études du tunnel routier du Mercantour. Il joint à sa lettre le procès-verbal d'une réunion tenue en ce sens le 5 octobre 1967 par la Chambre de commerce et d'industrie de Nice qui atteste que la société dispose déjà d'un grand nombre de souscripteurs (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : lettre de M. Pierre Ziller, 1<sup>er</sup> décembre 1967).

<sup>2423</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : télégramme de la direction des Affaires économiques et financières n°678, Paris, 24 octobre 1967.

<sup>2424</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 371 : télégramme n°1359, Rome, 9 juillet 1970 et note de la direction des Affaires économiques et financières, 10 novembre 1970.

cela a déjà été le cas au cours de la décennie précédente à propos du tunnel du Mont-Blanc, le financement de cet ouvrage ayant finalement été accepté pour des raisons de prestige, au regard de la performance technique, plus que pour des raisons politiques ou économiques. Mais, au moment où la diplomatie gaullienne dans le cadre multilatéral provoque des remous, la nécessité se fait sentir, au moins au Quai d'Orsay, de lâcher du lest face aux demandes pressantes de l'Italie. Encore faut-il, pour reprendre le mot du général de Gaulle, que l'intendance suive. Or, sur ce point, le ministère des Finances se montre longtemps inflexible. Sur le dossier de la voie ferrée entre Nice et Cuneo, il le demeurera. En ce qui concerne le tunnel du Fréjus en revanche, la position évolue une fois convaincu, notamment à la suite des premiers résultats d'exploitation du tunnel du Mont-Blanc, non seulement de la rentabilité de l'ouvrage mais aussi de l'intérêt économique que représente pour la France le développement des échanges commerciaux entre les deux pays.

Finalement, tant d'un point de vue politique qu'économique, plus qu'un véritable souci d'interpénétration, la participation française au développement des voies de communication transfrontalières répond à une exigence de défense des intérêts nationaux.

## B. Les questions frontalières

À la fin des années cinquante, le « contentieux franco-italien » issu de la guerre et du traité de paix est considérablement réduit, mais il n'est pas totalement apuré<sup>2425</sup>. La question la plus sensible est celle des clauses territoriales qui, déjà lors des négociations précédant la signature du traité en février 1947, a mis à rude épreuve les relations franco-italiennes<sup>2426</sup>. Les Français parlent, à propos de la nouvelle délimitation des frontières, d'un « rattachement » tandis que les milieux politiques et l'opinion évoquent en Italie le problème en d'autres termes : « annexion », « revendication » ou « impositions territoriales »<sup>2427</sup>. Cette divergence sémantique en dit long sur l'émotion causée par ces 709 km<sup>2</sup> de territoire devenus français en 1947, tout au long de l'ancienne frontière<sup>2428</sup>. Le réchauffement des relations franco-

---

<sup>2425</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 300 : note de la direction générale politique d'Europe, 30 mars 1957.

<sup>2426</sup> Sur cette question voir : P. GUILLEN, « Les relations franco-italiennes de 1943 à 1949 », *op. cit.* ; et « Les revendications territoriales françaises contre l'Italie à la fin de la Seconde Guerre mondiale » in *Enjeux et puissance, op. cit.*, p. 271-282 ; E. COSTA BONA, *Dalla Guerra alla pace. Italia-Francia 1940-1947*, Milano, Franco Angeli, 1995, p. 246-262 ; J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1939-1945), op. cit.*, p. 187-216.

Sur le rôle essentiel de Georges Bidault au cours des négociations voir M. VAÏSSE, « Georges Bidault ministre des Affaires étrangères et l'Italie » in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1946-1954), op. cit.*, p. 298-313 et J.-R., BEZIAS, *Georges Bidault et la politique étrangère de la France, 1944-1948*, thèse, université de Nice, p. 249-253.

<sup>2427</sup> R.H. RAINERO, « L'opinion publique italienne et l'annexion de La Brigue et de Tende à la France », *Cahiers de la Méditerranée*, n°62, juin 2001, p. 215-232.

<sup>2428</sup> 3 km<sup>2</sup> au col du Petit-Saint-Bernard, 82 km<sup>2</sup> au Mont-Cenis, au Mont Genève la France s'est fait attribuer le Chaberton et les abords de Clavière enfin dans les Alpes-Maritimes, ce sont 560 km<sup>2</sup> du massif du Mercantour

italiennes, au cours des années qui suivent, a permis d'apaiser les tensions et, si certains problèmes demeurent en suspens, leur règlement est relégué à un niveau technique et confié à une commission de conciliation mixte présidée par un représentant d'un pays tiers, le juriste suisse Paul Guggenheim.

La question valdotaine n'est plus, pour sa part, dans les années soixante fondée sur un litige territorial. Néanmoins, la mémoire des vellétés annexionnistes à la fin de la Seconde Guerre mondiale fait des relations entre la France et cette région frontalière francophone, demeurée italienne, un point toujours sensible dans les rapports franco-italiens. Les circonstances, où se mêlent les péripéties politiques régionales, le climat créé en Italie par l'affaire du Haut-Adige, l'activité de différents groupes de pression en France et enfin le verbe haut du général de Gaulle, font qu'il n'est pas toujours aisé pour la diplomatie française de maintenir une frontière entre les aspects politiques, considérés comme de dangereux écueils, et les aspects culturels qu'elle entend développer.

## 1. Une frontière encore à délimiter

Depuis la signature du traité de paix, la nouvelle frontière n'a pu être délimitée, ni par conséquent abornée, en certains points qui, pour la plupart, correspondent à l'accord Bidault-Quaroni. Cet accord, signé le 8 juillet 1948, prévoit la rétrocession à l'Italie d'un territoire de 1 607 hectares<sup>2429</sup>. Mais il est resté lettre morte, en raison de son rejet par la commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

L'exposé des différents litiges frontaliers est ici tributaire d'une documentation qui n'est pas encore que partiellement disponible<sup>2430</sup>. En conséquence, nous ne porterons notre attention que sur les « menus changements »<sup>2431</sup>, selon l'expression du général de Gaulle, pour lesquels nous avons eu accès à la documentation : la querelle juridique autour de l'hospice du Petit-

---

dans les hautes vallées de la Tinée et de la Vésubie, plus Tende, Saint-Dalmas, La Brigue dans la vallée de la Roya (F. GARELLI, *op. cit.*, p. 301).

<sup>2429</sup> Il faut ajouter trois points litigieux qui concernent la frontière définie par les travaux de délimitation de 1796 entre la France et la Savoie ainsi que par le traité et la convention de délimitation franco-sardes des 24 mars 1860 et 7 mars 1861 relatifs à la réunion de la Savoie et de l'arrondissement de Nice à la Savoie : le Mont-Dolent, le Mont-Blanc et, le col de Seigne. Un point concerne la frontière définie par le traité de 1947 : Le Clos des Morts, situé dans le massif du Chaberton. Quatre points concernent l'accord Bidault-Quaroni. Aux termes de l'accord, la France consent à rétrocéder à l'Italie une partie du Mont-Cenis dans laquelle se trouve l'usine hydro-électrique de la Gran Scala (1250 ha), la partie française de Clavières (88 ha), les abords de la cime de Colla Longa (87 ha) et les oliveraies d'Olivetta-San Michele (182 ha).

<sup>2430</sup> Toutes les dérogations demandées n'ont pas été acceptées au moment où nous procédions à notre travail de dépouillement aux archives du ministère des Affaires étrangères.

<sup>2431</sup> Dans les *Mémoires de guerre*, de Gaulle évoque à propos de la conférence de Londres en septembre 1946 « les menus changements que nous voulons voir apportés au tracé des Alpes » (C. DE GAULLE, *Mémoires de guerre*, *op. cit.*, p. 813).

Saint-Bernard et de Clavières, petite commune proche de Montgenèvre, concernée par l'accord Bidault-Quaroni<sup>2432</sup>.

### a) L'hospice du Petit-Saint-Bernard

L'hospice du Petit-Saint-Bernard, auquel est rattaché le jardin botanique de Chanoisie, est situé sur le versant français, à environ un kilomètre de la ligne de crête. En 1945, le bâtiment est en ruine et ne figure pas parmi les premières revendications françaises. C'est à la veille de la conférence de Londres, en septembre 1946, que le général de Gaulle, sous la pression de l'état-major, mais contre l'avis de Bidault, l'inclut avec le plateau du Mont-Cenis et Bardonnèche. La commission de conciliation au sein de laquelle la France est représentée par le conseiller d'État Guy Périer de Feral, travaille sur ce dossier à la suite d'une requête italienne de 1952<sup>2433</sup>. Le litige porte sur la définition juridique de l'immeuble, à reconstruire, qui appartient à l'ordre de Saint Maurice et de Saint Lazare. Le gouvernement français estime qu'il s'agit de « biens parastataux » qui, en vertu de l'annexe XIV du traité de paix, seront reçus par l'État successeur sans paiement. On considère que le décret royal de 1907, signé par Victor-Emmanuel III pour reconnaître le caractère hospitalier de l'institution, en fait un établissement juridique de droit public. En outre, on remarque du côté français qu'à la chute de la monarchie, le gouvernement italien a nommé un commissaire pour l'administration des biens de l'ordre et que, par une disposition de la Constitution de la République italienne, l'ordre conserve son caractère d'établissement hospitalier.

L'Italie s'oppose à cette interprétation et elle fait valoir que le décret de 1907, sur lequel repose l'argumentation française, a été signé par Victor-Emmanuel III non pas en sa qualité de chef de l'État, mais de général grand maître de l'ordre chevaleresque de Saint-Maurice et Saint-Lazare. Dans ces conditions, le décret royal n'est pas un acte constitutionnel de l'État italien car il manque pour cela une proposition du ministre compétent et, en outre, fait-on remarquer à Rome, la formule employée en préambule est inconnue pour les autres décrets émis dans le cadre de l'administration ordinaire. Enfin, on souligne que la constitution italienne est postérieure à la création du traité de paix, ce qui signifie que le changement d'objet de l'ordre n'influence pas son statut à la date d'entrée en vigueur du traité.

---

<sup>2432</sup> On peut toutefois mentionner que les secteurs d'Olivetta San Michele et du Clos des morts ont été abornés en août et septembre 1962 selon une application stricte des textes de 1947 (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 422 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 1<sup>er</sup> août 1963). Sur le cas d'Olivetta San Michele, proche de Breil sur Roya voir A.L. SANGUIN, « La bordure franco-italienne des Alpes-Maritimes ou les conséquences de la modification d'une frontière internationale », *Méditerranée*, n°1, 1983, p. 21. Nous n'avons pas non plus jugé utile d'évoquer la question de la répartition des biens indivis entre la commune française de La Brigue dans les Alpes-Maritimes et les communes italiennes de Tiora et Briga Alta qui a déjà fait l'objet d'une étude détaillée et pour laquelle la documentation consultée n'apporte pas d'éléments supplémentaires : S. DE POORTER, « La frontière de 1947 et le partage des biens communaux frontaliers 1947-1963 » in *Les Alpes-Maritimes et la frontière*, Nice, Serre, 1992, p. 95-126.

<sup>2433</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 422 : note de Guy Périer de Feral, s.d.

Les différents documents remis à la commission de conciliation sont le plus souvent contradictoires, selon qu'ils proviennent d'Italie ou de France. Le 14 octobre 1960, l'Italie présente une étude menée par le professeur Croza, spécialiste reconnu de droit constitutionnel à l'université de Turin, qui conclut que le statut juridique de l'hospice doit être examiné dans le cadre du droit italien et que les ordres chevaleresques sont indépendants et distincts de l'État. Au contraire, un jugement du tribunal civil de Moutiers, en date du 28 juillet 1948, autre pièce versée au dossier en 1961, affirme qu'il s'agit d'un « établissement public de culte catholique ». Finalement, dans cette querelle juridique, les Italiens obtiennent gain de cause : la commission de conciliation, en dépit de l'opinion dissidente du représentant français, mais grâce à l'appui du tiers arbitre suisse, leur donne raison par une décision du 26 septembre 1964, notifiée à la France le 16 décembre 1966. Il appartient donc à la France de restituer les biens à leurs propriétaires. Or, en août 1968, l'ambassade d'Italie signale qu'aucune mesure d'exécution n'a été encore prise. Le Quai d'Orsay fait alors savoir aux administrations concernées que :

« L'obligation de restitution qui nous incombe est indiscutable et une tentative visant à nous y soustraire nous mettrait dans une situation délicate. »<sup>2434</sup>

De fait, lorsque Debré rencontre son homologue transalpin, le 28 août, il lui assure que l'hospice et le jardin botanique qui l'entoure seront rendus<sup>2435</sup>.

Cette affaire, aussi limitée soit-elle, nous révèle néanmoins l'âpreté des négociations et la fermeté des positions de part et d'autre. Il reste qu'à Paris la nécessité de s'incliner s'impose, certes non sans réticences, afin de ne pas provoquer une tension bilatérale dans le domaine des questions frontalières.

## **b) Clavières**

C'est dans le même esprit qu'est abordé le règlement de la question de Clavières. Le rattachement à la France de ce territoire s'est effectué pour répondre, selon l'expression de Bidault, au « chabertonisme des montagnes » de l'état-major<sup>2436</sup>. Le tracé de la frontière défini par le traité de paix a séparé en deux la commune italienne de Clavières, donnant à la France quelques maisons en ruine de la localité proprement dite, ainsi qu'un hôtel et les terrains de

---

<sup>2434</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 422 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 27 août 1968.

<sup>2435</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 405 : compte rendu de l'entretien entre M. Debré et M. Medici, Paris, 28 août 1968.

<sup>2436</sup> Le Chaberton est conçu par les militaires comme une menace sur Briançon. Bidault stigmatise ainsi les prétextes stratégiques qui président aux exigences de l'état-major dans le règlement de la question territoriale. Cf. M. VAÏSSE, « Georges Bidault ministre des Affaires étrangères et l'Italie », in *op. cit.*, p. 303 et J.-R., BEZIAS, *op. cit.*, p. 249-252.

sport de cette station touristique<sup>2437</sup>. Par l'accord Bidault-Quaroni de 1948, la France devait restituer à l'Italie cette partie. Après le refus par le Parlement français de ratifier cet accord, le gouvernement italien intervient pour que la barrière française de contrôle de police soit reculée en-deçà de la partie française de cette localité, solution visant à rétablir la continuité communale. Mais la France s'y oppose puisque l'adoption d'une telle solution aurait conduit à astreindre les ressortissants français à un contrôle pour se rendre en territoire français. Les Italiens proposent alors, en 1954, le regroupement des services de police et de douane des deux pays en un seul point. Lors de la visite à Rome de Mendès France, en janvier 1955, il est convenu que si l'Italie accepte de renoncer à l'accord Quaroni-Bidault, elle recevrait en compensation l'assurance que l'accord relatif à Clavières serait conclu sans délai selon ses vœux. Ainsi, une convention franco-italienne du 6 avril 1956 prévoit la construction d'un « bureau de contrôles nationaux juxtaposés ». Le Quai d'Orsay estime, en 1959, que :

« Compte tenu de ces données historiques, il est de notre intérêt de régler au plus tôt cette affaire, conformément aux engagements pris, afin d'écartier tout risque de remise en cause, par l'Italie, de l'accord de janvier 1955 relatif à la dénonciation de l'accord Bidault-Quaroni. »<sup>2438</sup>

Il faut toutefois surmonter les réserves de la direction générale des Douanes à propos de l'accord de 1956. Et ce n'est qu'en 1960 qu'elle se montre disposée à assumer le rôle de maître d'œuvre, du côté français, dans la construction des bureaux communs<sup>2439</sup>. Encore faut-il trouver un emplacement à ce bureau. La solution la plus facile à mettre en œuvre consiste à l'implanter hors de Clavières. Les discussions s'engagent donc entre les administrations douanières française et italienne<sup>2440</sup>. Parallèlement, une commission mixte étudie une nouvelle délimitation de la frontière. Selon un avis émis par consul général de Turin, en décembre 1961, le moment est venu de mettre fin à « une situation anormale qui ne correspond pas aux rapports confiants et profitables existants entre la France et l'Italie »<sup>2441</sup>. Pierre Le Nail est convaincu qu'il faut abandonner la partie française de la commune à l'Italie. C'est aussi le point de vue de la délégation française, dirigée par le général des troupes de montagne Courtiade, qui prévoit un tracé reconstituant l'unité de la localité. Tout semble arrangé au milieu de l'année 1965. Toutefois, l'accord qui rétrocède 9 hectares de la commune de

---

<sup>2437</sup> Le Rio secco, petit lit de torrent qui descend du Chaberton, sert de ligne frontière.

<sup>2438</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 306 : note de la direction générale politique d'Europe, 31 octobre 1959.

<sup>2439</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 305 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 27 juillet 1960.

<sup>2440</sup> ASD, telegrammi 1965, vol. 23 : telegramma n°19450, Parigi, 6 luglio 1965.

<sup>2441</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 306 : dépêche n°596/EU, Turin, 15 décembre 1961.



Clavières, n'intervient que le 28 septembre 1967, à la suite d'un échange de lettres, et entre en vigueur en 1970<sup>2442</sup>.

Ce délai est dû à la subordination, du côté français, du règlement définitif de cette affaire à un arrangement sur l'utilisation des eaux de la Roya pour la ville de Menton<sup>2443</sup>. Or, sur cette dernière affaire, les Italiens tergiversent en multipliant les études sur les effets pour les communes italiennes d'un tel prélèvement en période de sécheresse<sup>2444</sup>. Les délégations italienne et française, réunie à Rome en juin 1966 – c'est au cours de la même réunion qu'un accord est trouvé pour le tunnel du Fréjus – échangent leurs points de vue sur le projet<sup>2445</sup>. La délégation italienne indique qu'elle aurait préféré qu'un arrangement entre les deux communes fixe les conditions générales de construction d'exploitation et de contrôle, avant l'approbation d'une convention intergouvernementale qui devrait préciser les engagements des deux gouvernements, étant entendu que la ville de Vintimille serait seule responsable devant l'administration italienne, en vertu de la concession qui lui serait accordée pour cinquante ans. La délégation française estime, au contraire, qu'une concession de durée limitée ne permet pas de résoudre cette affaire et désire une cession irrévocable d'une certaine quantité d'eau à la ville de Menton. Du point de vue français : ou bien la ville de Menton participe au financement de la construction et de l'exploitation des ouvrages en accord avec la ville de Vintimille ou bien l'eau serait rendue à la frontière à un prix forfaitaire. Quoiqu'il en soit, la délégation française déclare qu'une solution est urgente. Finalement, une convention est signée, le 28 septembre 1967, comme pour Clavières, signe évident du lien étroit entre les deux affaires<sup>2446</sup>. Pour la France, la réussite de l'une conditionne celle de l'autre dans le cadre d'une négociation transactionnelle.

En définitive, comme l'écrit le représentant français à la commission de conciliation en janvier 1967, le règlement de l'ensemble des questions frontalières, dont l'hospice du Petit-Saint-Bernard et Clavières, ne sont que deux exemples, s'impose car « si elles n'altèrent pas les relations des deux pays au niveau des rapports gouvernementaux, elles n'en sont pas moins à l'origine des frictions et des incidents parfois irritants sur le plan local et régional »<sup>2447</sup>.

---

<sup>2442</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 305 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 27 août 1968. Voir pour le texte de l'accord : JORF, 1<sup>er</sup> janvier 1974, p. 23.

<sup>2443</sup> ASD, telegrammi 1965, vol. 23 : telegramma n°21270, Parigi, 23 luglio 1965.

<sup>2444</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 369 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 14 février 1966.

<sup>2445</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 371 : procès-verbal d'une réunion entre une délégation française et italienne, Rome, 23-26 juin 1966.

<sup>2446</sup> L'accord entre en vigueur le 14 octobre 1972. (JORF, 17 avril 1974, p. 4160).

À noter que l'examen des deux textes par L'Assemblée nationale prévu le 30 mai 1968 est reporté en raison des événements qui secouent la France. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol 422 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 27 août 1968).

<sup>2447</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 423 : lettre de M. Périer de Feral à la sous-direction d'Europe méridionale, 6 janvier 1967.

## 2. La France et le Val d'Aoste

La question du Val d'Aoste ne se pose pas comme un problème de délimitation de frontière. Détaché en 1860 du duché de Savoie, auquel il est rattaché depuis le haut Moyen Age, ce territoire, qui s'étend sur la vallée de la Doire Baltée et de ses affluents, demeure après la guerre sous souveraineté italienne, sans que, depuis, cette situation ne souffre du côté français de contestation. Néanmoins, la France ne peut totalement se désintéresser de ce territoire frontalier d'expression francophone, qui abrite environ 110 000 habitants au début des années soixante. Son intérêt réside principalement, dans le respect de la souveraineté italienne, à soutenir dans la région la culture et la langue française. La mémoire de la période de la fin de la guerre et de l'immédiat après-guerre rend toutefois la marge de manœuvre extrêmement étroite car chacune des actions de la France est observée à Rome avec la plus grande vigilance. Le retour au pouvoir du général de Gaulle exacerbe les sensibilités et fait craindre du côté italien – dans un contexte également marqué par le problème du Haut-Adige qui met en relief les nationalismes locaux et les poussées d'irrégentisme – que l'attitude de la France à l'égard du Val d'Aoste ne soit pas dénuée d'arrière pensées politiques. En effet, on garde en Italie le souvenir d'un général aux positions ambiguës à la fin de la guerre, se montrant notamment sensible aux groupes de pression favorables à l'annexion, qu'ils soient militaires, pour des raisons stratégiques, ou nationalistes, pour des raisons ethnolinguistiques. D'ailleurs, de Gaulle ne lève pas toutes les ambiguïtés et certains milieux continuent de militer pour un plus grand investissement de la France dans cette région. Dans ces conditions, l'action du Quai d'Orsay consiste à ne pas prêter le flanc à des interprétations trop politiques tout en développant la promotion de la culture et de la langue française. La tâche n'est pas aisée.

### a) Les ambiguïtés du général de Gaulle

Les desseins du général de Gaulle à l'égard du Val d'Aoste à la fin de la guerre ont fait couler beaucoup d'encre<sup>2448</sup>. Il ressort de ces nombreuses études qu'à ce moment, le Général

---

<sup>2448</sup> Voir notamment les études sur l'ensemble des questions frontalières : P. GUILLEN, « Les relations franco-italiennes de 1943 à 1949 », *op. cit.* et « Les revendications territoriales françaises contre l'Italie à la fin de la Seconde Guerre mondiale » *op. cit.* ; E. COSTA BONA, *op. cit.*, p. 246-262 ; J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Italia e Francia (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 145-167.

Voir aussi les travaux plus spécifiques de M. LANGEREAU, *La France et la question valdotaine au cours et à l'issue de la Seconde Guerre mondiale*, Grenoble, Société d'Histoire alpine et italienne, coll. « Études italiennes », 1975 ; *Le Général de Gaulle, la vallée d'Aoste et la frontière italienne des Alpes 1943-1945*, Aoste, Musumeci éditeur, 1980 ; *Une Sécession manquée : recherche sur les rapports entre la France et le Val d'Aoste 1943-1952*, Aoste, Musumeci éditeur, 1984 et E. SERRA, « De Gaulle e la valle d'Aosta », *Affari esteri*, n°58, 1983, p. 191-210.

adopte une position ambiguë et attentiste. En dépit de l'opposition des Affaires étrangères, il charge, à la fin de l'année 1944, Soustelle, le chef des services spéciaux, d'envoyer des missions afin de sonder les intentions des Valdôtains et de susciter éventuellement des mouvements séparatistes. Le but est de mettre les Alliés, hostiles à une politique d'annexion trop large, et les Italiens devant le fait accompli. Dans le même temps et avec la même ambition, il met sur pied une armée des Alpes commandée par le général Doyen, chargée d'envahir le Piémont dès l'effondrement du front allemand. En avril 1945, l'armée des Alpes franchit la frontière et occupe l'ouest du Piémont dont le Val d'Aoste. De Gaulle semble alors d'accord pour procéder à l'annexion de fait des territoires ainsi occupés. Il faut l'intervention directe et menaçante du président américain Truman pour qu'il accepte de retirer les troupes françaises, en juin 1945 et renonce à l'annexion du Val d'Aoste. Dans ses mémoires, le Général donne sa version des faits, dans un passage consacré aux revendications territoriales françaises sur l'Italie :

« Quant au Val d'Aoste, nous aurions eu les meilleures raisons ethniques et linguistiques de nous l'assurer. Nous y rencontrions d'ailleurs, lors de l'avance de nos troupes, le désir presque général d'appartenir à la partie française. Mais, comme pendant huit mois de l'année, les neiges du Mont-Blanc interrompent les communications entre la France et les Valdôtains dont l'existence est, de ce fait, liée à celle de l'Italie, nous avons pris parti de ne pas revendiquer la possession de la vallée. »<sup>2449</sup>

Quelle que soit la part de réécriture de l'histoire que contient cette interprétation, elle présente, de notre point de vue, un intérêt significatif quant à son argumentation. En effet, l'isolement qui est ici évoqué n'a plus de raison d'être avec l'ouverture du tunnel du Mont-Blanc. Cela paraît d'autant plus notable que, le jour de l'inauguration, l'ambiguïté gaullienne ressurgit au travers d'un court passage de son discours qui suscite du côté italien une vive émotion, dans un climat général déjà marqué, rappelons-le, par la crise du Marché commun. Le Général déclare :

« Nul doute qu'entre nos deux pays, les échanges de marchandises n'en soient accrus ; que les visites ne se multiplient, notamment vers cette belle vallée, que le sang, la langue, le sentiment, apparentent de si près à la France. »<sup>2450</sup>

Que signifient donc ces propos ? Contiennent-ils, dans l'esprit du Général, une visée revendicative ? Et laquelle ? À défaut de répondre directement à ces interrogations, les conditions d'élaboration du discours confirment que ces propos n'ont rien d'anodin et qu'ils relèvent d'une problématique complexe, confrontant des intérêts divers.

---

<sup>2449</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires de guerre*, op. cit., p. 776.

<sup>2450</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, op. cit., p. 386-387 (nous soulignons).

Le projet de discours est rédigé par Bernard Dorin, conseiller des Affaires étrangères et conseiller technique chargé des affaires diplomatiques au cabinet d'Alain Peyrefitte, ministre de l'Information. La tâche lui est confiée par René de Saint-Légier, le conseiller diplomatique du général de Gaulle, en raison de son intérêt connu pour le Val d'Aoste. En effet, Dorin appartient non seulement aux milieux sensibles au sort de la francophonie dans le Val d'Aoste, mais il est aussi, par ses fonctions, amené à traiter directement du dossier sensible de la diffusion de la télévision française dans la région<sup>2451</sup>. Ce choix indique clairement qu'à l'Élysée, on établit un lien très étroit entre l'ouverture du tunnel et la question valdotaine. Reste à savoir sous quel angle cette question est envisagée. Le passage que consacre Dorin au Val d'Aoste laisse planer un doute. Ce dernier se souvient avoir écrit :

« Je salue le peuple valdôtain, ce peuple qui demeure attaché à la France par les liens de l'Histoire, de la culture et de la langue. »<sup>2452</sup>

Il se souvient aussi que son texte, présenté pour avis au Quai d'Orsay, a été « caviardé » et que cette phrase a été supprimée. Au ministère des Affaires étrangères, on considère certes que le tunnel du Mont-Blanc représente, par l'accroissement des échanges qu'il devrait susciter, un instrument au service de la francophonie<sup>2453</sup>. Pour autant, on a déjà attiré l'attention de l'Élysée, par le biais de l'ambassade, peu avant la visite en France du président Segni, sur le fait que :

« Le problème du Val d'Aoste est de ce ceux qui requièrent de la part de la France beaucoup de doigté. Une condition de l'amitié franco-italienne est que nos partenaires italiens ne puissent nous soupçonner d'entretenir des arrières-pensées à l'égard de cette région. »<sup>2454</sup>

Le projet de discours de Dorin paraît, au regard de cette exigence, fort équivoque. Il semble pourtant que le général de Gaulle, qui rédige en fait souvent lui-même ses discours sur la base des projets qui lui sont présentés, ne tienne pas compte de l'avis du Quai d'Orsay, même s'il modifie quelque peu la formulation de Dorin. Comment expliquer autrement que la référence à « cette belle vallée, qui par le sang, la langue et le sentiment, s'apparente si près à la France » figure dans le texte que l'on fait parvenir aux Italiens. La réaction à Rome est conforme aux avertissements lancés par le Quai d'Orsay : le directeur de cabinet de Fanfani

---

<sup>2451</sup> Cf. *infra* (2. c).

<sup>2452</sup> B. DORIN, « De Gaulle et la vallée d'Aoste » in *Espoir. Revue de la Fondation et de l'Institut Charles de Gaulle*, n°116, octobre 1998, p. 136.

<sup>2453</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 1<sup>er</sup> janvier 1963.

<sup>2454</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 et 409 : note de l'ambassade de France à Rome, janvier 1964.

demande à Bérard, si tôt arrivé à Turin, la veille de la cérémonie, que ce passage soit supprimé<sup>2455</sup>. L'ambassadeur tente d'apaiser son interlocuteur tout en indiquant que les délais lui paraissent trop court pour qu'il puisse entreprendre une démarche. Il suggère que, si l'on attache du côté italien tant d'importance à cette phrase, l'ambassadeur à Paris se charge de le faire savoir. La démarche de Fornari est sans résultat, de même que celle de Bérard auprès de Couve de Murville le lendemain matin, alors que le ministre est à peine arrivé à Chamonix<sup>2456</sup>. Pas plus que les recommandations du Quai d'Orsay, les protestations italiennes ne conduisent de Gaulle à rayer de son discours la mention aux liens particuliers qui unissent la France au Val d'Aoste<sup>2457</sup>. Pourquoi une telle obstination, qui aiguise la susceptibilité et la suspicion de ses hôtes et fait immanquablement ressurgir le spectre d'un passé qui n'est pas si lointain ? À en croire les propos recueillis par Dorin, on est tenté d'avancer que le Général n'a pas totalement fait le deuil de la présence française dans le Val d'Aoste. Voyons plutôt ce que le diplomate a retranscrit sur son carnet des paroles du Général à ce sujet, lors de la préparation du voyage au Canada à l'été 1967 :

« Nos généraux la voulait leur ligne de crête ! Ils l'ont eue ! Et alors ? Comme toujours, ils sont en retard de deux guerres, ça ne signifie plus rien. Et d'abord nous n'aurons plus la guerre avec l'Italie. De toute façon, c'est idiot de se cantonner à la crête quand on peut déborder sur l'ennemi. C'est la ligne des peuples, pas la ligne des crêtes qu'il nous fallait. Ils n'ont rien compris ! Seul Doyen peut-être ...et encore, il renâclait ! Ces gens-là sont des Français. Des Savoyards donc des Français. Mais tout le monde s'en fout. Tout le monde s'en est toujours foutu. Napoléon III le premier qui pouvait les rattacher. Et qui ne l'a pas fait. Bidault avait manigancé son coup avec Gasperi : deux larrons en foire. C'est bien cela, le parti avant la France. Ils nous ont menés là !...Maintenant il est tard. Les Italiens vont tout faire pour défranciser les vallées. Ils sont malins et ils ont le temps devant eux. »<sup>2458</sup>

Au-delà du ton familier propre aux conversations informelles, on est frappé par la teneur du propos. Une affirmation aussi véhémement de l'identité française du Val d'Aoste, au point de se laisser aller à dévoiler une nostalgie des opportunités d'annexion et d'en stigmatiser les fossoyeurs, est certainement à mettre en relation avec le contexte d'effervescence autour de la défense du « fait français » à l'étranger, qui précède le fameux

---

<sup>2455</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 145.

<sup>2456</sup> À Bérard qui l'avertit de l'émotion suscitée par la référence au Val d'Aoste, le ministre répond résigné : « Que voulez-vous que cela fasse ? » (*Ibid.*, p. 146).

<sup>2457</sup> Bernard Dorin ne semble pas avoir été informé de ce maintien de cette référence puisqu'il rapporte que c'est à la suite d'une conversation impromptue à Chambéry, au cours de laquelle il fait part de sa déception à de Gaulle devant la correction apportée à son texte, que celui-ci aurait rétabli de manière improvisée la fameuse phrase. Selon Dorin, le général se serait ensuite tourné vers lui juste avant de monter sur l'estrade en lui lançant « alors cette petite phrase ? ». (B. DORIN, « De Gaulle et la vallée d'Aoste » *op. cit.*, p. 137). À l'évidence, de Gaulle fait preuve de malice envers le diplomate.

<sup>2458</sup> *Ibid.*

voyage au Québec<sup>2459</sup>. Elle révèle néanmoins un attachement profond aux populations francophones hors de l'Hexagone qui fait peu de cas, parfois, du bon usage diplomatique. Certes, de Gaulle ne prétend pas mener une politique annexionniste, comme on a pu le lui reprocher à la fin de la guerre<sup>2460</sup>, mais sa conception de la « civilisation française » comme héritage culturel, ethnique et historique, l'incline à en défendre toutes les formes d'expression, où qu'elles se trouvent. Ses derniers mots désabusés à Dorin laissent percevoir son dépit face au « péril » de l'italianisation.

### **b) Une préoccupation : le recul de la langue française**

Les rapports des représentations de Turin et Rome brossent un tableau peu satisfaisant de la situation de la langue française dans le Val d'Aoste. En 1962, le consul général de France à Turin écrit que :

« Sous l'effet conjugué des trois facteurs : progrès, fascisme et immigration, l'usage de notre langue s'est, sinon perdu, du moins circonscrit aux milieux ruraux des hautes vallées latérales et à quelques tenants du mouvement autonomiste valdotain. »<sup>2461</sup>

Le progrès des communications (routes, radio puis télévision) a, en effet, permis un accroissement des contacts et des échanges avec les importants bassins de populations italophones dans la vallée du Pô. Le nationalisme de Mussolini a accéléré le processus d'italianisation par l'interdiction de la langue française<sup>2462</sup>. Enfin, l'immigration massive de populations italophones en provenance du Nord de la Péninsule avant la guerre, puis du Sud après, participe également au mouvement de recul du français<sup>2463</sup>. Le constat du consul est alarmiste : à Aoste, la ville la plus importante de la région, dit-il, « il m'a été de difficile de me faire comprendre ». Il est un fait, selon les services consulaires, cette fois en 1959, que :

---

<sup>2459</sup> Cf. M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 657-659. À noter que l'affaire du Québec révèle les mêmes dissensions entre l'Élysée et le Quai d'Orsay que celle du val d'Aoste. D'autre part, les déclarations du général de Gaulle au cours de ce voyage sont interprétés en Italie comme un encouragement à la sécession du Québec au nom du particularisme linguistique et culturel. Dans les milieux de droite, on ne manque pas de faire le rapprochement avec les propos tenus à propos du Val d'Aoste lors de l'inauguration du tunnel du Mont-Blanc. L'ambassade note que « les Italiens étaient mal préparés à entendre les propos du général de Gaulle, d'autant qu'ils y voient les germes d'une menace dirigée contre le Val d'Aoste » (AMAE, Série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 359 : dépêche n°1039/IP, Rome, 2 août 1967).

<sup>2460</sup> Étienne Burin des Rozières récuse cette idée et ce, quelle que soit l'époque. (Entretien, Paris, 20 juin 2000).

<sup>2461</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 305 : dépêche n°87, Turin, 13 juillet 1962.

<sup>2462</sup> On remarque qu'une des difficultés qui se posent est « l'arrivée à l'âge adulte des générations élevées à l'époque fasciste, où seul l'italien était enseigné dans les établissements publics ». (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : dépêche n°61/RC, Rome 13 janvier 1967).

<sup>2463</sup> En juillet 1965, 27,8 % de la population est née dans une autre région italienne. (Sur l'immigration voir l'étude de B. JANIN, *Le Val d'Aoste...*, *op. cit.*, p. 308-320). Le consulat de Turin note, deux ans plus tôt, que sur les 30 000 habitants de la capitale Aoste, 7 000 sont valdôtains (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 305 : dépêche n°87, Turin, 13 juillet 1962).

« Depuis 1945, les autorités centrales se sont efforcées peu à peu de rapprocher les populations des vallées du reste de la communauté italienne. Néanmoins, aucune vexation à l'égard des Valdôtains n'est à relever, malgré de nombreux bruits. »<sup>2464</sup>

L'action du gouvernement de Rome est observée par les diplomates français avec circonspection. Certes, ils rappellent que la région dispose, par la loi constitutionnelle du 26 février 1948, d'un statut particulier qui lui confère une certaine autonomie et qui, en principe, assure, par l'article 38, que « la langue française dans la vallée d'Aoste est mise sur le même pied que la langue italienne »<sup>2465</sup>. Mais, l'ambassade relève en 1968 que l'enseignement n'est pas un secteur où le Conseil régional peut édicter ses lois propres, c'est-à-dire que toutes les décisions dans le domaine doivent être soumises à Rome. En fait, note-t-on, à l'école maternelle, l'italien est de règle et dès les classes primaires, on consacre au français le même nombre d'heures qu'à l'italien. Les autres matières étant enseignées en italien, « cela signifie qu'on enseigne le français comme une langue étrangère obligatoire »<sup>2466</sup>. De la sorte, la parité du français avec l'italien, prévue en droit, ne se trouve pas appliquée dans les faits.

Les diplomates en poste dans la Péninsule ne sont pas les seuls à s'émouvoir de cette situation. Des personnalités d'horizon divers prennent leur plume de manière régulière pour s'insurger du recul du français dans la région. Pour ne citer que quelques exemples représentatifs, en 1960, Leo Hamon, avocat à la cour d'appel de Paris, écrit au directeur de cabinet du président de la République pour, à la suite d'un séjour en Val d'Aoste, dénoncer l'abandon des Valdôtains par la communauté française<sup>2467</sup>. En 1966, Guy Héraud, professeur à la faculté de droit de Strasbourg et proche de Bernard Dorin, écrit à Maurice Schumann, président de la Commission des Affaires étrangères à l'Assemblée nationale, pour « intervenir en faveur de cette minorité française, victime de l'indifférence de notre pays et de la persévérante hostilité du gouvernement italien »<sup>2468</sup>. En 1968, un journaliste du *Dauphiné libéré*, Claude Bandieri, écrit à Michel Debré pour lui indiquer que « le français se meurt, dans ces vallées où la population a pourtant si souvent manifesté son attachement à la langue maternelle »<sup>2469</sup>. Il affirme traiter de ce problème fréquemment dans son journal. L'opinion nationale est sensibilisée à la question en septembre 1966, par le biais d'une grande enquête publiée en trois volets dans *Le Monde* sous le titre alarmiste : « Le Val d'Aoste est-il perdu

---

<sup>2464</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 302 : dépêche n°30, Turin, 26 septembre 1959.

<sup>2465</sup> Le statut prévoit notamment que le pouvoir législatif appartient au Conseil des vallées composé de 35 membres élus tous les quatre ans au suffrage universel. Le Conseil élit en son sein la Junte, organe exécutif qui comprend le président et sept assesseurs. Dans certains domaines, le gouvernement régional peut édicter des lois propres tandis que dans d'autres, il peut seulement adapter ou compléter les lois de l'État. La Sicile, la Sardaigne, le Trentin Haut-Adige et le Frioul-Vénétie julienne disposent également de ce type de statut.

<sup>2466</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : dépêche n°1210/RC, Rome, 16 décembre 1968.

<sup>2467</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 302 : lettre de M. Hamon, 5 mai 1960.

<sup>2468</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : lettre du professeur Héraud, 26 juin 1966.

<sup>2469</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : lettre de M. Bandieri, 30 décembre 1968.

pour la langue française ? »<sup>2470</sup> Le Quai d'Orsay veille à ce que le gouvernement ne donne pas l'impression d'apporter une caution officielle à ce type de manifestation d'opinion. C'est ainsi que l'on peut interpréter son opposition à la publication, dans la collection « Notes et études documentaires », d'un mémoire de Marc Langereau sur « La vallée d'Aoste, minorité ethnique et linguistique et région autonome de la République italienne ». Si la qualité de l'étude n'est pas en cause, on estime qu'elle est « de nature à susciter des polémiques »<sup>2471</sup>.

La coalition au pouvoir dans la région depuis 1959, qui rassemble les autonomistes de l'Union valdotaine, les socialistes et les communistes, joue également un rôle de premier ordre dans la sensibilisation de l'opinion et des milieux politiques français. Dans leur opposition au pouvoir central démocrate-chrétien, ils sollicitent une intervention française plus grande, laissant courir les fameuses rumeurs de vexation. Pour les diplomates, qui appellent encore une fois à la prudence, il n'est pas question de s'immiscer dans le débat qui oppose Aoste et Rome sur l'application de privilèges en matière douanière, fiscale et scolaire, accordés par le statut de 1948, à propos desquels le gouvernement italien adopte une attitude dilatoire<sup>2472</sup>. En revanche, en réponse aux « appels à l'aide » de la Junte<sup>2473</sup> – et pour satisfaire par la même occasion le groupe de pression valdotain en France – le gouvernement français porte son action dans le domaine culturel et notamment sur deux points : la diffusion de la télévision française et l'enseignement du français.

### **c) L'affaire de l'émetteur de télévision du pic Helbronner**

Ce sont les élus valdotains qui sollicitent auprès du secrétariat d'État à l'Information l'établissement d'un relais de télévision, susceptible de permettre à la population valdotaine de recevoir des programmes français<sup>2474</sup>. Leur requête est reçue favorablement, grâce à l'appui de Dorin, personnage décidément au centre de la politique française à l'égard du Val d'Aoste, auprès de Peyrefitte<sup>2475</sup>. Du côté de l'ambassade à Rome, l'idée de diffuser des programmes français dans la vallée est également bien accueillie : on estime que « rien ne pourrait contribuer aussi puissamment à la survivance de la langue française dans cette région que la diffusion des programmes de la RTF »<sup>2476</sup>. Mais, compte tenu des délais à prévoir pour un

---

<sup>2470</sup> *Le Monde*, 10, 11-12, 13 septembre 1966.

<sup>2471</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : note de la direction de la Documentation du secrétariat général du gouvernement, 30 novembre 1966. (annotation manuscrite dans la marge).

<sup>2472</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 et 409 : note de l'ambassade de France à Rome, janvier 1964.

<sup>2473</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 305 : dépêche n°87, Turin, 13 juillet 1962.

<sup>2474</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : note de la direction des Affaires administratives et sociales, 26 février 1962.

<sup>2475</sup> B. DORIN, « De Gaulle et la vallée d'Aoste » *op. cit.*, p. 136.

<sup>2476</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 et 409 : note de l'ambassade de France à Rome, janvier 1964.



accord sur les modalités techniques avec le gouvernement italien, il serait sans doute suffisant de modifier l'orientation de l'antenne de l'aiguille du Midi. On observe néanmoins que :

« Les Italiens ont créé un précédent à cette façon d'agir. Ils ont installé sans demander l'autorisation au gouvernement français un relais dans l'île d'Elbe qui permet la réception de leurs émissions en Corse. Les programmes italiens étant également captés sur la Côte d'Azur jusqu'à Nice, le gouvernement italien pourrait difficilement opposer des arguments valables le jour où les Valdôtains seraient à même de recevoir les émissions de la télévision française. »

Finalement, le projet est accepté mais une réorientation de l'émetteur de l'aiguille du Midi, compte tenu du relief encaissé de la vallée ne suffit pas et il est donc décidé de construire, à peu de distance, un réémetteur sur le pic Helbronner. En abandonnant la prudence, qui veut que toute décision en direction du Val d'Aoste soit au préalable discutée avec Rome, les autorités françaises ouvrent une polémique. En effet, le gouvernement italien n'accepte pas la décision et il le fait savoir par un aide-mémoire, transmis à Paris le 3 décembre 1965<sup>2477</sup>. Son argumentation s'appuie principalement sur deux points de la juridiction internationale : il conteste le droit de la France de construire à cet endroit un réémetteur et il prétend que la réglementation de Genève sur les radiocommunications, qui stipule qu'il ne faut pas gêner les émissions d'un pays voisin, est, dans ce cas, bafouée. La France conteste en bloc ces arguments. À Paris, on considère que le droit international permet aux autorités françaises de placer leur réémetteur dans un rayon n'excédant pas 15 kilomètres à partir de l'aiguille du Midi, exigence à laquelle répond le pic Helbronner. En outre, sur le second argument, qui porte sur les entraves à l'utilisation des canaux 25 et 26 prévus pour les installations de la RAI dans le Val d'Aoste, on fait remarquer que si le canal 25, sur lequel passeront les émissions françaises, est attribué à la France, les deux canaux voisins n'ont pas fait l'objet d'une attribution officielle à l'Italie. En fait, il paraît évident à Paris que cette procédure juridique masque le caractère politique de cette affaire : on craint, du côté italien, de voir se créer un précédent dont les Autrichiens pourraient se prévaloir pour émettre en direction du Haut-Adige. À cela, ajoute-t-on au Quai d'Orsay :

« Il est permis de penser que les autorités italiennes voient sans faveur les efforts que nous faisons en vue de contribuer au maintien ou au développement du caractère français de la vallée. »<sup>2478</sup>

Devant les vives réactions italiennes, il paraît donc utile au ministère des Affaires étrangères de revenir à une plus grande précaution, au risque d'amener le gouvernement

---

<sup>2477</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : note de la direction des Affaires politiques d'Europe, 30 décembre 1965.

<sup>2478</sup> *Idem.*

italien à intensifier sa politique d'italianisation. Lors d'une réunion à la fin du mois de janvier 1966, rassemblant Bérard et des représentants des principales directions du ministère ainsi que des représentants de l'ORTF, il est décidé de placer les discussions avec les Italiens sur un strict plan technique, dans le cadre d'un accord entre l'ORTF et la RAI<sup>2479</sup>. Il s'agit de ne pas envenimer la situation qui, sur le terrain, paraît tendue. En effet, le représentant de l'ORTF indique que les images en provenance du Pic Helbronner parviennent au Val d'Aoste de plus en plus floues, ce qui n'exclut pas un brouillage des Italiens. De plus, la RAI aurait donné instruction aux électriciens de la vallée de refuser d'adapter des postes récepteurs des habitants aux définitions françaises. Enfin, les douanes italiennes exercent « une surveillance outrancière sur le personnel technique et le matériel électrique arrivant de France au Val d'Aoste ». Les Italiens se montrent, en effet, très fermes et cherchent à obtenir que la France renonce à ce réémetteur, « au moins au cours du temps nécessaire à la recherche d'un compromis sur le plan politique »<sup>2480</sup>. La situation paraît donc bloquée puisque, du côté français, on se refuse à évoquer l'affaire d'un point de vue politique.

En 1968, Étienne Burin des Rozières constate que le problème est encore loin d'être réglé<sup>2481</sup>. En fait, le réémetteur du pic Helbronner n'atteint qu'une petite fraction de la vallée et les deux relais nécessaires pour couvrir l'ensemble du territoire n'ont pu être construits, en raison de l'hostilité déclarée du gouvernement italien dès le départ de cette affaire. D'ailleurs les Italiens continuent de brouiller les émissions et « le relais, semble-t-il, ne sert à rien ». Il paraît, en définitive, souhaitable à l'ambassadeur que, pour répondre aux attentes des autorités valdotaines, la politique de la France consiste à inciter l'ORTF à négocier des accords avec la RAI pour la diffusion de ses programmes. Le fait que, depuis 1966, le pouvoir à Aoste soit dominé par une majorité de centre-gauche, comme à Rome, rend, en outre, le terrain moins sensible politiquement.

#### **d) Le cadre de l'action culturelle : l'enseignement du français**

C'est d'ailleurs à la faveur de ce revirement politique, qui ne s'est pas effectué sans difficultés<sup>2482</sup>, que la France relance son action culturelle, dans le cadre plus traditionnel de

---

<sup>2479</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : compte rendu de la présidence de la réunion du 26 janvier 1966 sous la présidence de Wapler au sujet du réémetteur du Pic Helbronner.

<sup>2480</sup> ASD, telegrammi 1966, vol. 30 : telegramma n°1858, Roma, 4 febbraio 1966.

<sup>2481</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : dépêche n°1210/RC, Rome, 16 décembre 1968.

<sup>2482</sup> En effet, la majorité de centre-gauche nouvellement élue se retrouve au mois de mai 1966 dans l'impossibilité de se réunir à la suite de la décision du président de la Junte de fermer le palais du gouvernement régional. En conséquence, le gouvernement de Rome, conformément à la Constitution, dissout la Junte et nomme un inspecteur général du ministère de l'Intérieur afin d'administrer provisoirement la région. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : télégramme n°s 847-851, Rome, 20 mai 1966). La Junte qui refuse de quitter le pouvoir sollicite une intervention française pour résoudre cette crise, ce à quoi se refuse évidemment le Quai d'Orsay. On estime que, d'une part, l'affaire relève strictement de la politique italienne, d'autre part, le gouvernement de Rome a pour lui le droit constitutionnel et enfin la Junte a recouru pour se maintenir en place avec

l'aide au développement de l'enseignement du français<sup>2483</sup>. En effet, le rétablissement de rapports de confiance entre la Junte et le pouvoir central profite aux déploiements d'activités culturelles, moins suspectes de visées politiques aux yeux de Rome<sup>2484</sup>.

Jusqu'alors, l'action culturelle de la France a rencontré quelques difficultés. Certaines sont liées au contexte politique de l'après-guerre : ainsi, « consuls à Turin, conseillers culturels, voire professeurs ont dû faire preuve d'une extrême prudence et parfois même s'abstenir de toute activité en vallée d'Aoste »<sup>2485</sup>. En outre, il s'est révélé malaisé de recruter des enseignants de qualité afin de pourvoir les deux postes de lecteurs du lycée d'Aoste, considérés comme les plus ingrats d'Italie<sup>2486</sup>. La France subventionne par ailleurs certaines écoles libres<sup>2487</sup>, fournit aux écoles des films documentaires, assure l'abonnement gratuit de revues aux bibliothèques et aux écoles de la région et offre une dizaine de bourses d'été chaque année à des instituteurs valdotains<sup>2488</sup>.

En 1966, la nouvelle Junte au pouvoir entreprend des démarches auprès du conseiller culturel pour donner un nouvel essor à cette action, en particulier à destination de l'enseignement. Compte tenu du constat alarmiste sur la situation de la langue française dans la région, les autorités françaises se montrent disposées à répondre favorablement aux attentes des Valdôtains. Le consul général à Turin en définit le cadre :

« Notre action devrait répondre à deux préoccupations essentielles : d'une part éviter la dispersion de nos efforts afin que ceux-ci, qui seront probablement limités par des impératifs financiers, aient le plus d'efficacité possible ; d'autre part, faire en sorte que notre action soit admise par le gouvernement de Rome, en se situant et en se maintenant hors de toute ingérence et de préoccupation politiques. »<sup>2489</sup>

C'est au regard de cette double préoccupation, avec une attention particulière à la seconde, comme de coutume, qu'est examinée la demande de la Junte en vue de l'établissement d'une institution culturelle française. Pour le consul, il ne paraît pas

---

l'aide des communistes à des procédés irréguliers. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 1<sup>er</sup> juin 1966).

<sup>2483</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 138 : dépêche n°68, Turin, 23 septembre 1966.

<sup>2484</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 138 : dépêche n°1217/ACT, Rome, 7 octobre 1966 et AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : dépêche n°61/RC, Rome, 13 janvier 1967.

<sup>2485</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 305 : dépêche n°87, Turin, 13 juillet 1962.

Pour confirmer la timidité de l'action culturelle française dans la région, on peut citer cette remarque du directeur du centre culturel français de Turin à l'occasion d'une « semaine française » organisée par la Junte du 14 au 20 septembre 1964 : « Il sera très utile pour nous de prendre contact avec des professeurs et des instituteurs de la vallée d'Aoste, car ce contact ne s'est, jusqu'à présent, jamais produit. » (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : lettre du directeur du centre culturel de Turin, 16 juin 1964).

<sup>2486</sup> *Idem*, Le consul note que ne viennent à Aoste que les derniers de la liste.

<sup>2487</sup> L'établissement des sœurs St Joseph du Val d'Aoste reçoit le deuxième montant le plus important des subventions accordées aux établissements religieux d'enseignement en Italie. AEF, B. 56 992, Agence financière à Rome : note de la direction des Finances extérieures, Paris, 19 mai 1961.

<sup>2488</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 1<sup>er</sup> janvier 1963.

<sup>2489</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 138 : dépêche n°68, Turin, 23 septembre 1966.

souhaitable de favoriser la création d'une « association culturelle » financée par le gouvernement français. En effet, une telle association rassemblerait difficilement « toutes les familles spirituelles de la région » et, dit-il, « il ne faudrait pas longtemps pour qu'elle sombre dans les pires intrigues personnelles et politiques »<sup>2490</sup>. En revanche, l'ouverture d'un centre culturel paraît être une solution satisfaisante. Mais, afin de surmonter les réticences de Rome et de limiter l'investissement financier, il serait sans doute plus opportun de déléguer la création et la gestion de ce centre à la région ; le rôle de la France se bornerait à lui fournir du personnel (professeurs et des conférenciers), du matériel culturel (livres, films et disques) et éventuellement une subvention. Reste toutefois un inconvénient : l'absence de contrôle sur les activités du centre, qui pourrait apparaître comme émanation des partis de centre-gauche. Afin d'y remédier, Bérard suggère que le centre soit placé sous le double patronage de la région et du gouvernement français<sup>2491</sup>.

Quelles que soient ses modalités de mise en place, ce projet rencontre l'objection des autorités italiennes. Devant l'insistance de la Junte, le consul rappelle que le gouvernement n'entend pas s'engager dans quoi que ce soit qui aboutisse « à un conflit, ou à de simples difficultés, avec le gouvernement de Rome » et il rappelle « l'affaire de la télévision »<sup>2492</sup>. Le conseiller culturel du palais Farnèse est alors chargé de prévoir un plan d'action culturelle afin de pallier l'abandon du centre. Paul Teyssier développe son projet autour de trois points : « formation des formateurs », organisations de manifestations culturelles et ouverture d'une bibliothèque française<sup>2493</sup>. Le premier point retient particulièrement l'attention de l'ambassadeur<sup>2494</sup>. Il défend auprès du Quai d'Orsay cette nécessité, seule susceptible de réintroduire en profondeur la langue française. À ce titre, la formation et le perfectionnement des instituteurs lui paraissent essentielles car « tous les précédents montrent que c'est par l'enseignement primaire que se décide l'appartenance d'un groupe à une communauté linguistique »<sup>2495</sup>. À cette proposition originale, car elle n'est pas mise en œuvre dans d'autres régions italiennes, Bérard ajoute des formes d'action déjà intégrées à la politique culturelle de la France en Italie : formation et perfectionnement des professeurs de français de l'enseignement secondaire et des stages et séjours en France pendant l'été pour les

---

<sup>2490</sup> *Idem.*

<sup>2491</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 138 : dépêche n°1217/ACT, Rome, 7 octobre 1966.

<sup>2492</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 138 : dépêche n°76, 17 octobre 1966.

<sup>2493</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 138 : note du conseiller culturel, 28 octobre 1966.

<sup>2494</sup> Cette position correspond au principe énoncé plus globalement par le second plan quinquennal d'expansion culturelle à l'étranger pour la période 1964-1968. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965. Exposé de M. Teyssier. Sur l'application de ce principe à l'ensemble de l'action culturelle française en Italie voir Chapitre VIII (I).

<sup>2495</sup> AMAE, Série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : dépêche n°61/RC, Rome, 13 janvier 1967.

L'ambassadeur observe que « ni sur le plan de la connaissance du français, ni sur celui de la compétence pédagogique, les futurs instituteurs ne sont sérieusement préparés ». Il suggère donc l'envoi en mission d'un inspecteur général (Joseph Leif) afin d'étudier avec les autorités régionales les problèmes soulevés par la formation des instituteurs. On pourrait, poursuit-il envisager l'accueil chaque année d'un certain nombre d'étudiants dans les Écoles normales françaises.

enseignants. Une mission est confiée à Marcel Rouchette, inspecteur général de l'Instruction publique, afin d'évaluer précisément la situation<sup>2496</sup> et des mesures sont adoptées, dès la rentrée de 1967,<sup>2497</sup>.

Le successeur de Bérard préconise de poursuivre sur la même voie, « au dessus des contingences et des préoccupations politiques », même s'il ne semble se faire guère d'illusion sur la portée effective de ces mesures dans le domaine linguistique. Ainsi, Burin des Rozières écrit au Quai d'Orsay :

« Je ne suis pas sûr que cette attitude franche nous permette, à elle seule, d'atteindre l'objectif que nous pouvons légitimement nous proposer, à savoir la sauvegarde de la langue française au val d'Aoste ; mais je crois que c'est la seule façon d'y contribuer utilement et de ne pas créer avec nos amis italiens des malentendus qui nuiraient à notre action dans l'ensemble du pays. »<sup>2498</sup>

Par là, l'ambassadeur confirme que la question du Val d'Aoste revêt un caractère éminemment politique, qui dépasse le seul cadre de cette région alpine. C'est dans cette perspective bien comprise que le Quai d'Orsay s'attache à ménager la sensibilité du gouvernement de Rome. Mais la pression de certains milieux, engagés dans une défense farouche de l'identité culturelle française, thème sur envers lequel le général de Gaulle se montre réceptif, et le fait savoir, rend la tâche compliquée. En effet, une affirmation trop véhémement de cette identité dans le Val d'Aoste fait inmanquablement ressurgir, du côté italien, la crainte de velléités annexionnistes. Compte tenu des préventions que suscite en Italie la politique extérieure du général de Gaulle, il importe donc, pour les diplomates français, d'éviter toute polémique susceptible d'aggraver la situation, tout en renforçant la position culturelle de la France à travers une action à la fois concertée avec les autorités italiennes et banalisée, dans la mesure où elle est mise en œuvre, par ailleurs, à travers la Péninsule. Il en va de la préservation de l'amitié franco-italienne, si souvent proclamée.

## C. Controverses territoriales

*A priori*, peu de choses rassemblent les deux affaires qui suivent : d'une part, la construction d'une ligne électrique à haute tension devant relier la Sardaigne et la Toscane en

---

<sup>2496</sup> CAC 770 508/75 ministère de l'Éducation nationale : rapport de Marcel Rouchette à la direction générale des Relations culturelles du ministère des Affaires étrangères, Paris, 5 mai 1967.

<sup>2497</sup> Pour le premier degré, un spécialiste de la formation pédagogique est nommé, des cours de français sont organisés par le lecteur de français de l'université de Turin à l'intention des instituteurs et au cours de l'année 1968 instituteurs et institutrices se rendent pour une période d'un mois en France où ils sont accueillis par des Écoles normales. (AMAE, Série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 409 : dépêche n°1210/RC, Rome, 16 décembre 1968).

<sup>2498</sup> *Idem.*

Corse et, d'autre part, le déménagement du Lycée Chateaubriand de Rome sur un terrain appartenant à l'État français. Pourtant, elles présentent quelques similitudes. D'abord, elles mettent toutes deux en jeu l'utilisation du territoire de l'un au profit de l'autre, selon des modalités qui, en outre, marquent le paysage. Ensuite, elles confrontent les relations franco-italiennes, qui cherchent sur le plan bilatéral à suivre la voie la plus apaisée possible, à des intérêts locaux qui, non seulement se soucient peu des répercussions sur les relations entre les deux pays, mais qui semblent aussi animés par une volonté d'y intervenir fâcheusement, selon des motifs propres, qu'ils soient historiques ou politiques. Enfin, la France est tentée d'établir un lien entre la première affaire, plus ponctuelle, et la seconde, lancinante depuis 1957, afin d'obtenir gain de cause.

## 1. L'affaire de la *Carbosarda*

La société italienne *Carbosarda* a pour projet, depuis 1960, l'établissement d'une liaison transportant en Toscane l'énergie électrique produite par les charbons maigres de Sardaigne. Afin de réduire le coût élevé qu'impliquerait le recours à un câble sous-marin, elle envisage d'établir une ligne haute tension aérienne à travers la Corse, de Bonifacio à Bastia. Dans cette perspective des négociations sont engagées avec *Électricité de France* (EDF). Le projet d'accord entre les deux entreprises prévoit que la ligne en Corse serait financée par la *Carbosarda* et qu'elle deviendrait, une fois construite, la propriété d'EDF, qui en assurerait l'exploitation tandis que la *Carbosarda* rembourserait les frais d'exploitation. En outre, l'entreprise italienne fournirait comme redevance à EDF une certaine quantité d'énergie électrique au même prix que celui qui est pratiqué en Sardaigne.

Lorsque le Quai d'Orsay prend connaissance de cette affaire, en juillet 1962, le ministère de l'Industrie prépare la reconnaissance d'utilité publique de la construction de la ligne en Corse<sup>2499</sup>. Dans un premier temps, sa position est réservée. Le ministère des Affaires étrangères demande, en effet, que la reconnaissance d'utilité publique soit délivrée après qu'un accord soit trouvé entre les deux gouvernements, afin « de ne pas laisser les Italiens s'assurer ainsi des avantages sans contrepartie raisonnable »<sup>2500</sup>. Tout au long de l'année 1963, l'ambassade d'Italie multiplie les démarches pour lever les obstacles à conclusion de l'accord. Devant une telle insistance, le Quai d'Orsay se montre plus ouvert. Cette évolution est surtout liée à la nécessité de faire « un geste de bonne volonté dans la conjoncture actuelle »<sup>2501</sup>. Il s'agit d'amortir le choc du rapprochement franco-allemand et du veto à l'adhésion britannique au Marché commun. Au début de l'année 1964, le Quai d'Orsay met donc en sourdine ses

---

<sup>2499</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : note de la direction des Affaires économiques et financières, 31 janvier 1964.

<sup>2500</sup> *Idem.*

<sup>2501</sup> *Idem.*

réserves. Pour autant, la question n'est pas réglée. Elle achoppe sur une vive opposition des autorités locales corses, qui s'alarment des conséquences néfastes de cette ligne à haute tension sur le plan touristique, axe majeur de la politique de mise en valeur du territoire insulaire. L'affaire est évoquée lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères, qui se tient le 21 février 1964, à l'occasion de la visite en France du président Segni<sup>2502</sup>. Brosio estime que « les difficultés devraient être réglées maintenant entre l'EDF et les représentants de la population corse ». Les Français sont embarrassés. Bérard tente de rassurer les Italiens en affirmant qu'il serait désormais question d'enterrer la ligne jusqu'à Porto Vecchio, puis qu'elle deviendrait aérienne entre Porto Vecchio et Bastia et serait enterrée à nouveau après Bastia, sur le trajet touristique du Cap Corse. Néanmoins, le directeur des Affaires économiques du Quai d'Orsay souligne qu'il ne serait pas prudent de commencer à construire la ligne sans s'entendre au préalable avec les autorités locales. Les Italiens proposent alors que des contacts s'établissent à ce niveau entre Corses et Sardes, ce à quoi Couve de Murville s'oppose. Le système jacobin français n'admet pas les autonomies et moins encore dans le domaine des affaires étrangères, qui sont du seul ressort du pouvoir central<sup>2503</sup>. Ici s'opposent deux conceptions politico-administratives. Pour autant, le gouvernement français ne donne pas l'impression de vouloir forcer la décision du Conseil général de Corse, qui bénéficie en outre du soutien du préfet. C'est en tout cas le sentiment qu'exprime, devant Bérard, François Puaux, qui vient de quitter de Rome où il occupait les fonctions de ministre conseiller, pour prendre la tête de la direction d'Europe au ministère des Affaires étrangères<sup>2504</sup>. Il tire sa conviction de la détermination des autorités corses, qu'il a pu apprécier en évoquant l'affaire avec son beau-frère, Jean Filippi, sénateur radical de l'île. Ce dernier lui indique qu'à l'argument portant sur l'atteinte au paysage, il faut ajouter l'irritation que cause la comparaison entre l'assistance économique de la France envers la Corse et la politique d'aide à la Sardaigne qu'a entreprise le gouvernement italien. Le sentiment général, tel que le rapporte le sénateur, est que :

« Si Rome veut aider les Sardes, c'est son affaire et elle a bien raison. La France devrait en faire autant pour la Corse, mais il n'y a pas de raison pour que l'île française participe à cette assistance à l'île italienne au prix d'une défiguration de son paysage. »<sup>2505</sup>

À la rivalité séculaire entre Corses et Sardes (dans l'entre-deux-guerres, l'immigration transalpine en Corse est ainsi vécue comme un « péril sarde »), se superpose le ressentiment

---

<sup>2502</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : réunion des ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, 21 février 1964.

<sup>2503</sup> Suivant le même principe, le gouvernement français n'apportera pas de caution officielle à la commission mixte que souhaite créer, en 1967, le consul d'Italie à Bastia en vue du développement des relations entre la Corse et la Sardaigne. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 395 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 10 avril 1967).

<sup>2504</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : lettre de F. Puaux à A. Bérard, Paris, 25 mars 1964.

<sup>2505</sup> *Idem.*

des autorités et de l'opinion locale, convaincues que « l'île se meurt », à l'égard du gouvernement français, accusé de ne pas répondre suffisamment ou convenablement aux exigences d'un aménagement du territoire. Le projet de la ligne à haute tension survient, en effet, à la suite d'une série de levées de bouclier dues au refus de financement public d'une ligne de chemin de fer, à la fin des années cinquante, et la perspective, au début des années soixante, de l'installation d'un centre d'expérimentation nucléaire. Autant de projets jugés contraires à l'essor touristique de l'île<sup>2506</sup>.

On comprend ainsi mieux la prudence du gouvernement à Paris dans cette affaire. Quoiqu'il en soit, les Italiens pressent le gouvernement d'intervenir auprès des autorités locales en Corse. Le directeur des Affaires économiques de la Farnesina indique, au début de l'été à Bérard, que la construction de la ligne aérienne à travers la Corse est urgente car, pour des raisons météorologiques, la pose du câble sous-marin entre l'île et la Péninsule ne peut intervenir que pendant la période estivale<sup>2507</sup>. Or, du côté français, l'idée a surgi depuis le début de l'été d'opérer un lien entre cette affaire et celle du Lycée Chateaubriand, qui se trouve dans l'impasse en raison de l'obstruction de la municipalité romaine<sup>2508</sup>. L'idée aurait été suggérée par Malfatti, directeur de cabinet de Saragat, mais Ortona, le directeur des Affaires économiques y est fermement opposé<sup>2509</sup>. Les diplomates français, très contrariés des retards pris en ce qui concerne le lycée français de Rome, considèrent que l'on pourrait ainsi amener le président de la République, d'origine sarde, à s'engager dans l'affaire ou que, c'est le point de vue de Bérard, la *Carbosarda* pourrait permettre « d'acheter » la municipalité de Rome<sup>2510</sup>. À Paris, on accueille avec circonspection la transaction, pour le moins surprenante, que proposent les diplomates en poste à Rome. L'idée n'est pas totalement abandonnée, mais on en renverse la problématique. C'est-à-dire que plutôt que d'opérer une forme de chantage, qui donne une impression très désagréable à Rome, en requérant un geste italien dans l'affaire du Lycée Chateaubriand avant que n'intervienne une décision dans celle de la *Carbosarda*, il est décidé de faire d'abord un geste dans l'espoir d'obtenir, en retour, satisfaction. Même si l'objectif reste le même, la manière est évidemment plus élégante. Ainsi, début septembre, le Quai d'Orsay fait savoir au palais Farnèse que le projet de la *Carbosarda* est sur le point d'être reconnu d'utilité publique (arrêté du 15 septembre) et lui demande d'attirer l'attention sur « la bonne volonté dont a fait preuve dans cette affaire le gouvernement français, qui s'est

---

<sup>2506</sup> Ces informations nous ont été transmises par J.-P. PELLEGRINETTI, à partir de la documentation rassemblée avec A. ROVERE, pour la préparation d'un ouvrage à paraître prochainement : *La Corse et la République, 1870-2001*, Paris, Seuil.

<sup>2507</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : télégramme n<sup>os</sup> 1471-1480, Rome, 5 août 1964.

<sup>2508</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : télégramme n<sup>os</sup> 1246-1248, Rome, 26 juin 1964.

<sup>2509</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : télégramme n<sup>os</sup> 1471-1480, Rome, 5 août 1964.

Le Conseil général tentera ensuite un recours devant le tribunal administratif, mais celui-ci sera rejeté. Néanmoins, le Quai d'Orsay observe en 1965 que « Rome n'évoque plus l'affaire et malgré les efforts consentis du côté français, ne paraît plus s'y intéresser ». AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 18 mars 1965.

<sup>2510</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 5 août 1964.



employé à surmonter des difficultés locales très réelles »<sup>2511</sup>. Étant entendu que l'on souhaite le même concours dans le règlement du problème du Lycée Chateaubriand, qu'il est temps d'examiner.

---

<sup>2511</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : télégramme n<sup>os</sup> 3222-3223, Paris, 4 septembre 1964.

## 2. L'affaire de la villa Strohl-Fern

Le Lycée français de Rome se situe à quelques pas de la bibliothèque nationale et de la piazza Porta Pia, dans un immeuble de la via di villa Patrizi qui, en raison du nombre croissant d'élèves (environ 1 000 élèves en 1964), est devenu trop petit<sup>2512</sup>. Dès 1957, il est décidé de transférer l'établissement dans une propriété qui a été léguée à la France en 1927 par le peintre alsacien Strohl-Fern pour être utilisée à des fins culturelles<sup>2513</sup>. Située sur la colline du Pincio, en bordure de la villa Borghèse, cette propriété de six hectares comporte une villa et un certain nombre de pavillons habités par des artistes. La réalisation du projet se heurte, dans un premier temps, aux dispositions du plan directeur de la ville de Rome qui, datant de 1931<sup>2514</sup>, ne tient pas compte des droits de la France sur ce terrain et classe la villa Strohl-Fern dans la catégorie des zones destinées à devenir des parcs publics et où, en conséquence, toute construction est interdite. Pour éliminer cette difficulté, une convention est signée le 12 octobre 1957, entre l'État français et la ville de Rome. Elle stipule que l'État français cèdera gratuitement à la ville un tiers de la surface de la propriété, permettant de conserver un espace vert et un accès la villa Borghèse contiguë, que la ville de Rome s'emploiera à obtenir une dérogation du plan directeur et enfin que l'État français respectera tous les grands arbres du parc et relogera certains artistes, qui occupent des studios dans les anciens bâtiments destinés à être démolis. Guillaume Gillet, architecte en chef des monuments nationaux et ancien Grand Prix de Rome est alors chargé d'élaborer les plans de l'établissement, qui se présente comme « une sorte de lycée jardin, consistant en bâtiments de petites dimensions répandus au milieu du parc et dont la volumétrie ne serait guère plus grande que celle des pavillons anciens »<sup>2515</sup>. Les crédits sont débloqués en 1961.

Mais, la municipalité de Rome, soutenue par le ministère des Travaux publics, opère en 1960 un revirement et s'oppose désormais au projet<sup>2516</sup>. Cette opposition se concrétise par le rejet, au cours du Conseil municipal du 12 février 1963, de toute modification du plan régulateur en faveur d'une transformation de la villa Strohl-Fern. L'ambassade élève une protestation en bonne et due forme. L'émotion est renforcée par le fait que, dans le même

---

<sup>2512</sup> L'école Chateaubriand a été fondée en 1903 à l'instigation de l'ambassade de France près le Saint-Siège par Monseigneur Charles Dumaz, alors maître de chapelle de l'église St-Louis-des-Français. L'école se fixe définitivement en octobre 1920, dans une villa d'abord louée, puis acquise en 1921, via di Villa Patrizi. Son appellation de lycée est quelque peu trompeuse, puisque l'établissement accueille des élèves du jardin d'enfants à la classe de Terminale.

<sup>2513</sup> Le comte Strohl, dit Strohl-Fern, s'est installé à Rome en 1870 et a acheté cette propriété à la famille Borghese.

<sup>2514</sup> Voir sur les conditions d'élaboration de ce plan qui conduit notamment à la création d'avenues monumentales (Via del l'Impero entre le Colisée et la piazza Venezia ou la Via della Conciliazione entre le Tibre et Saint-Pierre) : A. CEDERNA, « Les délires de la troisième Rome » in *Rome 1920-1945*, coll « Autrement », n°7, avril 1991, p. 55-65.

<sup>2515</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : note de l'ambassade de France à Rome, janvier 1964.

<sup>2516</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 362 : note de la direction des Affaires culturelles et techniques, 4 février 1964.

temps, la ville de Rome accorde une dérogation aux Britanniques pour la construction de leur nouvelle ambassade. Pour Bérard, il ne fait pas de doute que la décision municipale est à mettre en relation avec la mauvaise humeur du gouvernement italien, après la rupture des négociations de Bruxelles sur l'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne<sup>2517</sup>. En outre, l'ambassadeur estime que la municipalité a été « sensible à de nombreuses pressions exercées par certains milieux romains, et en particulier par plusieurs artistes liés aux milieux d'extrême gauche, qui occupent actuellement des studios de la villa »<sup>2518</sup>. L'affaire n'est donc pas exempte de considérations politiques, qui mettent en cause une animosité à l'égard de la France gaulliste. Dans un courrier adressé à Jean Basdevant, le directeur des Affaires culturelles et techniques, Bérard estime que la situation est d'autant plus préoccupante que « les Américains installent à Rome un magnifique établissement d'instruction, qui risque de constituer pour notre lycée une dangereuse concurrence »<sup>2519</sup>. L'enjeu est donc de taille car, écrit-il encore :

« J'ai la conviction que le lycée Chateaubriand ne peut jouer à Rome le rôle que nous attendons de lui et conserver sa clientèle de familles italiennes connues que si son installation lui vaut un certain lustre. Reconstitué dans un quartier indifférent de Rome, il perdrait inévitablement ses élèves italiens de bonnes familles qui doivent, d'ici quelques années peupler les bureaux de la Farnesina, les ambassades à l'étranger, les préfetures et les hauts commandements militaires »<sup>2520</sup>.

Basdevant acquiesce<sup>2521</sup>. Dans ces conditions, la proposition de la municipalité visant à attribuer un terrain situé à 50 mètres en contre bas de la villa en échange de l'immeuble actuel du lycée et de la partie de la villa qui revient à la ville de Rome aux termes de l'accord de 1957, n'est pas jugé acceptable<sup>2522</sup>.

Dans cette affaire, la France bénéficie de l'appui de Saragat, alors qu'il occupe la Farnesina. À l'occasion de la visite du président Segni à Paris, le ministre donne « entièrement raison » au gouvernement français<sup>2523</sup>. Il dit à Couve de Murville qu'il espère arriver avec une solution, mais qu'un « complot » a été ourdi par les communistes pour empêcher la tenue d'une réunion décisive. L'action de la Farnesina, pas plus que la manœuvre

---

<sup>2517</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : lettre d'Armand Bérard à Jean Basdevant, directeur des Affaires culturelles et techniques, Rome, 2 mai 1963.

<sup>2518</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : note de l'ambassade de France à Rome, janvier 1964.

<sup>2519</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : lettre d'Armand Bérard à Jean Basdevant, directeur des Affaires culturelles et techniques, Rome, 2 mai 1963.

<sup>2520</sup> *Idem*. Pour soutenir l'argumentation de Bérard, il faut noter que parmi les 44 nationalités qu'accueille l'établissement en 1964, les élèves italiens représentent 49 % de l'effectif total (29 % de Français)/

<sup>2521</sup> On peut lire dans la marge une annotation manuscrite : « certainement ».

<sup>2522</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : note de l'ambassade de France à Rome, janvier 1964.

<sup>2523</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : réunion des ministres des Affaires étrangères de France et d'Italie, 21 février 1964.

des diplomates français visant, au cours de l'été 1964, à établir un lien avec le dossier de la Carbosarda, ne permettent de débloquent la situation. L'année suivante, le général de Gaulle lui-même s'en émeut<sup>2524</sup>. Et, devant l'inertie des autorités italiennes qui, tout en se montrant favorables à la demande française, se retranchent derrière le refus de la municipalité, il s'implique personnellement pour faire avancer les choses. Lors de sa visite à Rome, en mai 1967, à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire du traité instituant la CEE, il intervient auprès du président Saragat et de Fanfani. Selon l'ambassade, c'est à cette intervention présidentielle que l'on doit l'établissement, en juillet 1967, d'un avant-projet d'accord qui autorise la construction de nouveaux bâtiments à la condition qu'ils n'occupent pas un volume plus importants que ceux déjà construits<sup>2525</sup>. C'est d'ailleurs dans cette perspective que le gouvernement français a demandé, depuis la fin de l'année 1966, à l'architecte Carlo Cohen, qui a déjà travaillé sur la modernisation de l'Institut français de Naples (inauguré le 29 mars 1966), d'élaborer un projet<sup>2526</sup>. Par ailleurs, l'ambassade s'efforce « d'éliminer les locataires de plusieurs pavillon » et, ainsi, il lui est permis d'installer à la villa Strohl-Fern, à la rentrée 1967, le jardin d'enfants, la totalité des classes primaires et les classes de sixième, soit un total de 630 élèves<sup>2527</sup>. Mais en ce qui concerne la construction des nouveaux bâtiments, rien n'y fait : la municipalité se refuse toujours à accorder les permis nécessaires.

Lors de sa visite à Rome, en août 1968, Debré soulève une fois encore le problème auprès de son homologue transalpin. Celui-ci semble impuissant face à la détermination des élus communistes, qui bénéficient au sein de la majorité municipale de centre-gauche de « l'indécision des socialistes »<sup>2528</sup>. Burin des Rozières suggère, en avril 1969, d'entreprendre une démarche auprès du dirigeant socialiste, Pietro Nenni, devenu ministre des Affaires étrangères depuis le mois de décembre précédent au sein du cabinet Rumor, afin qu'il exerce une pression sur ces « camarades » romains<sup>2529</sup>. Et, il ajoute :

« Nous devrions désormais nous fixer à nous-même et à la municipalité un bref délai au terme duquel nous tirerions, le cas échéant, un trait sur ce projet avorté et nous efforcerions de bâtir une autre solution pour l'implantation future du lycée Chateaubriand. »<sup>2530</sup>

---

<sup>2524</sup> Bérard raconte qu'à l'issue de la cérémonie d'inauguration du tunnel du Mont-Blanc, de Gaulle le rappelle pour lui demander : « Cette affaire de la Strohl-Fern est bien réglée ? ». Devant la réponse négative de l'ambassadeur le Général s'exclame en levant les bras au ciel : « Ah mon Dieu ! » (A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 147).

<sup>2525</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : note sur le lycée Chateaubriand de Rome, 24 août 1968.

<sup>2526</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : télégramme n<sup>os</sup> 2031-2037, Rome, 13 décembre 1966.

<sup>2527</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : note sur le lycée Chateaubriand de Rome, 24 août 1968.

<sup>2528</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : télégramme n<sup>os</sup> 467-469, Rome, le 25 février 1969.

<sup>2529</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : télégramme n<sup>os</sup> 758-777, Rome, 13 avril 1969.

<sup>2530</sup> *Idem.*

L'opinion de l'ambassadeur est, semble-t-il, suivie à Paris, et même bien au-delà, puisqu'au moment de préparer, en fin d'année, la visite de Moro, qui a succédé à Nenni en août 1969 dans le second cabinet Rumor, le Quai d'Orsay estime qu'il n'y aurait pas d'intérêt à reprendre le problème au cours des conversations, car il ne dispose plus des crédits nécessaires<sup>2531</sup>. En conséquence, le projet est abandonné et le *statu quo* est maintenu<sup>2532</sup>.

Finalement, la villa Strohl-Fern est la seule affaire bilatérale qui ne trouve pas de solution. L'action diplomatique soutenue, intégrant un geste de bonne volonté dans le dossier de la *Carbosarda*, n'a pas suffi à lever les obstacles dressés par les élus locaux de gauche qui manifestent ainsi leur défiance à l'égard du gaullisme. Le gouvernement italien, qui affiche son soutien au projet français, n'apparaît pas directement responsable même si, du côté français, on aurait sans doute souhaité qu'il exerce une pression plus forte et plus efficace sur la municipalité romaine.

À regarder l'ensemble des questions bilatérales en suspens traitées entre Paris et Rome, on est frappé par la posture en général conciliante adoptée par le gouvernement français face aux requêtes, souvent formulées avec une grande détermination, par le gouvernement italien. Même si la défense des intérêts nationaux conduit, dans certains cas, à envisager des transactions (Clavières contre l'eau de la Roya ou *Carbosarda* contre Strohl-Fern) ou encore à réduire ou retarder, sous l'influence de la rue de Rivoli, la participation française (ligne Nice-Cuneo et le tunnel sous le Fréjus) le Quai d'Orsay s'emploie à donner satisfaction aux Italiens, non sans quelques difficultés comme lorsque le général de Gaulle manifeste une liberté de parole aux accents provocants (Val d'Aoste).

Une telle attitude contraste avec l'intransigeance de la politique française sur le plan multilatéral. Elle n'est toutefois pas contradictoire, bien au contraire. En effet, elle traduit une orientation politique profonde qui tend à privilégier la bilatéralité dans les rapports internationaux. Or, compte tenu des préventions qu'ont pu faire naître les positions gaulliennes en Europe comme dans le cadre de l'Alliance atlantique, la réalisation de cet objectif passe par la délivrance de gages de confiance qui, au fond, n'ont qu'un coût limité, propre à créer un climat apaisé et à donner du sens à l'amitié franco-italienne.

---

<sup>2531</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 364 : note de la direction générale des Relations culturelles scientifiques et techniques, 23c octobre 1969.

<sup>2532</sup> Aujourd'hui, le lycée Chateaubriand reste partagé en deux sites : l'un à la villa Strohl-Fern qui accueille les élèves de la Maternelle à la Cinquième et l'autre via di villa Patrizi qui accueille les élèves de la Quatrième à la Terminale.

## Conclusion du chapitre VII

---

En janvier 1963 ne s'ouvre pas véritablement l'ère des malentendus entre la France et l'Italie car, nous l'avons vu, beaucoup d'entre eux sont déjà dans l'air. La différence, par rapport aux années précédentes, est que l'on ne cherche plus, à Paris comme à Rome, à les dissimuler dans l'espoir de parvenir à un compromis qui servirait de base à un élan politique de la Communauté européenne. Le général de Gaulle, depuis l'échec des plans Fouchet, ne croit plus à cette perspective et donne une orientation plus franche à la politique d'indépendance nationale de la France, dont les manifestations sont accueillies en Italie comme de véritables provocations. De part et d'autre des Alpes, les positions se raidissent et les chemins européens se croisent de moins en moins.

Dans un arrière-plan, de plus en plus apparent, se pose la sempiternelle question des relations avec les États-Unis. La France reproche à sa voisine transalpine de céder trop facilement et trop largement à une mise sous tutelle de ses intérêts économiques, politiques et militaires par le puissant allié américain<sup>2533</sup>. Mais là n'est pas le seul grief. En effet, l'Italie se présente désormais comme un obstacle dans la politique européenne de la France, notamment dans le secteur jugé primordial de l'agriculture où, jusqu'alors, elle soutenait les projets français. La crise du Marché commun de 1965, qui cristallise les récriminations autour de la question de la supranationalité, révèle une divergence d'intérêt entre les deux pays sur le financement de la politique agricole commune et ne connaît pas de règlement satisfaisant. La France, en effet, se plaint à la fin de la décennie des difficultés à percevoir les versements de la FEOGA « à la suite de la mauvaise volonté italienne »<sup>2534</sup>.

Le malentendu trouve, en outre, un terrain fertile de développement dans les évolutions de politique intérieure différenciées avec notamment, la concrétisation en Italie de la politique d'ouverture à gauche. Celle-ci ne modifie pas directement la politique de la France à l'égard de l'Italie car, si l'association des socialistes au pouvoir est observée dans un premier temps avec prudence, on la considère ensuite comme un élément propre à amener une certaine stabilité gouvernementale, ce dont on ne peut que se féliciter à Paris. En revanche, compte tenu des préventions socialistes à l'égard du gaullisme, elle modifie à Rome les conditions d'appréciation de la politique étrangère de la France. L'influence des milieux politiques de gauche n'est pas sans effets sur l'attitude des cabinets de centre-gauche et de l'opinion, devenue plus ouvertement réservée et parfois même franchement hostile. Pour les

---

<sup>2533</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°381/EU, Rome, 18 mars 1968 (« L'implantation américaine en Italie »).

<sup>2534</sup> AN, 5AG1/24 : note du comité ministériel pour les questions de coopération économique européenne, 30 avril 1968. Dans le même sens, le conseiller financier de l'ambassade note que « l'ampleur des dérogations accordées à l'Italie a eu pour conséquence de dispenser pratiquement ce pays de toute charge financière nette pour la politique agricole commune » (AEF, B. 19140 : note du conseiller financier pour l'ambassadeur, 15 janvier 1968).

diplomates français, il faut s'en faire une raison. Burin des Roziers écrit, de manière significative, en novembre 1967 :

« En tout état de cause, il n'y a pas lieu de s'illusionner sur les possibilités d'un retournement de l'opinion en faveur de nos thèses. Nous manquons d'une idée-force à opposer au thème, séduisant pour l'Italie, d'une large communauté atlantique. L'Europe aurait pu, il y a quelques années, être cette idée-force. Je crois que l'on peut dire, sans excès de pessimisme, que ce n'est plus le cas. »<sup>2535</sup>

Néanmoins, des efforts sont menés pour que ces divergences multilatérales ne fassent pas le lit d'une francophobie qui altérerait immanquablement l'amitié franco-italienne à laquelle on cherche à donner, à Paris comme à Rome, une dimension quasi-proverbiale. La France peut compter, de ce point de vue, sur des personnalités politiques de premier plan qui affichent des sentiments très francophiles, que ce soit Segni ou encore Saragat, que son passé lie solidement à la France en dépit de convictions politiques éloignées du gaullisme. Un soin particulier est accordé à l'organisation de manifestation symbolisant l'amitié entre les deux pays (voyage en France du président Segni, inauguration du tunnel du Mont-Blanc) même si, nous l'avons vu, celles-ci n'échappent pas totalement aux tumultes multilatéraux. La création d'une association « France-Italie » en 1964 et de son *alter ego* italien, « Italia-Francia » en 1967, bien que celle-ci connaisse des débuts « fantomatiques »<sup>2536</sup>, participent de cet effort pour affermir les liens bilatéraux. Les inondations catastrophiques qui touchent Florence, en novembre 1966, donnent l'occasion à la France de manifester concrètement son amitié et sa solidarité envers l'Italie en apportant une aide en moyens humains, matériels et financiers pour la sauvegarde du patrimoine de la ville<sup>2537</sup>. On s'efforce également d'aplanir les contentieux issus du traité de paix, notamment en ce qui concerne la question toujours épineuse des délimitations de frontière, et de faciliter de meilleurs rapports économiques et culturels.

---

<sup>2535</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°1441/EU, Rome, 16 novembre 1967.

<sup>2536</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 396 : télégramme n°s 324-328, Rome, 5 février 1968. Les difficultés de l'association « Italia-Francia » proviennent de la personnalité controversée en France de son président, Pietro Quaroni, ancien ambassadeur d'Italie à Paris, que l'on accuse de « parti pris » à l'encontre de la politique étrangère française. Il est remplacé en 1969 par un de ces successeurs rue de Varenne, Giovanni Fornari (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 408 : télégramme n°s 1211-1215, Rome, 26 juin 1969).

<sup>2537</sup> AN, 5AG1/179, message du général de Gaulle au président Saragat, 7 novembre 1966.

## Chapitre VIII : Perspectives bilatérales : action culturelle et relations économiques

En février 1964, Bérard écrit au Quai d'Orsay que compte tenu « des oppositions de doctrine » sur le plan multilatéral :

« Il y a intérêt pour la France à développer les rapports bilatéraux, à une interpénétration plus accentuée des économies et à un rapprochement plus étroits sur le plan culturel. »<sup>2538</sup>

Pour reprendre, l'expression d'un diplomate allemand, il s'agit d'occuper « les deuxième et troisième scène » de la vie internationale, c'est-à-dire la scène économique et la scène culturelle, la première étant la scène politique<sup>2539</sup>. L'interaction entre ces trois plans est étroite. Les effets de l'action culturelle sont perceptibles dans le domaine économique, et inversement. On ne peut pas nier que la connaissance de la langue favorise les transactions commerciales et que l'image d'un pays véhiculée par sa culture bénéficie à la diffusion de ses produits. À l'inverse, la diffusion de ces produits, notamment dans des secteurs techniques, participe à la valorisation de la culture du pays à l'étranger en donnant, à côté des vecteurs classiques, une image de sa modernité. Plus globalement, il est non moins évident que ces deux domaines servent une ambition politique. Aussi peut-on évoquer une « diplomatie culturelle »<sup>2540</sup> et « une diplomatie économique »<sup>2541</sup>. La prise en main par l'État, par le biais d'une planification de l'économie, qui intègre des exigences concernant la balance commerciale et la balance des paiements, et la planification de l'action culturelle extérieure ne fait qu'apporter une confirmation de l'intérêt accordé à ces domaines dans les rapports qu'entretient la France avec l'étranger.

L'ambition poursuit au moins deux objectifs. Le premier peut être distingué comme un appel au rapprochement entre les populations. Nous avons déjà mis en relief, dans un chapitre précédent, le fonctionnement des médiations culturelles en ce sens. Le discours officiel

<sup>2538</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 392 : télégramme n°s 333-346, Rome, 11 février 1964.

<sup>2539</sup> L'expression est Dieter Sattler, directeur des relations culturelles au ministère des Affaires étrangères de Bonn. Citée in L. DOLLOT, *Les Relations culturelles internationales*, op. cit., p. 28.

<sup>2540</sup> J.-M. GHÉHENNO, « Diplomatie culturelle : culture de France, culture d'Europe », *Politique étrangère*, n°1, printemps 1986, p. 165-172. Voir aussi S. ROMANO, « La politica culturale come politica estera », in *Opinion publique et politique extérieure*, t. III, op. cit., p. 295-302.

<sup>2541</sup> Voir sur cette notion l'article R. De LA GENIÈRE, (« La diplomatie économique de la France dans le dernier demi-siècle », *Politique étrangère*, n°1, printemps 1986, p. 153-163) déjà évoqué dans le chapitre VI (I. A).



confère aux relations économiques le même type de vertu. Le ministre italien du commerce extérieur, Bernardo Mattarella, déclare ainsi, de manière significative, au quotidien *Les Échos* :

« J'exprime la certitude que l'activité d'initiative qui caractérise l'action des hommes d'affaires de nos deux pays, conjointement à la ferme volonté des deux gouvernements de poursuivre leur action dans la voie de la libération qui a été suivie jusqu'ici, contribueront de manière efficace à renforcer les tendances positives actuelles et serviront à rendre toujours plus étroits les liens d'amitié unissant les deux peuples. »<sup>2542</sup>

Cette finalité suppose une réciprocité dans les échanges et appelle des phénomènes d'interpénétration, gages d'une solidarité étroite entre Français et Italiens.

Le second objectif répond plus franchement à une ambition égocentrique. Jean Basdevant, le directeur général Affaires culturelles et techniques au Quai d'Orsay, en donne clairement la signification en mettant l'accent sur son domaine de compétence :

« L'action culturelle est étroitement liée à l'action politique et économique qu'elle précède, qu'elle appuie et qu'elle complète. Elle contribue directement à la puissance de notre pays sur le plan international. »<sup>2543</sup>

La diffusion de la culture participe donc à la grandeur et au rayonnement de la France. De la même manière, comme le souligne Marcel Merle :

« La puissance économique et financière constitue un atout de premier ordre dans la compétition pressante à laquelle se livrent les États. »<sup>2544</sup>

L'intégration des relations culturelles et économiques dans une perspective d'affirmation de puissance implique inévitablement un rapport de domination et de dépendance<sup>2545</sup>. La France cherche ainsi à maintenir, dans ses relations avec l'Italie, une position de pôle d'attraction qu'elle peine à imposer dans le champ politique.

---

<sup>2542</sup> *Les Échos*, 23 mars 1965.

<sup>2543</sup> « L'action culturelle de la France dans le monde », exposé de Jean Basdevant, directeur général Affaires culturelles et techniques lors d'un dîner-débat organisé par l'Association des amis de la République française, 5 février 1965.

<sup>2544</sup> M. MERLE, *Sociologie des relations internationales*, op. cit., p. 215.

<sup>2545</sup> Voir en ce qui concerne l'économie : J.-B. DUROSELLE, *Tout empire périra...*, op. cit., p. 132.

# I. L'action culturelle de la France en Italie

---

La France est considérée comme un « pays pionnier et l'une des nations pilotes » dans l'essor des relations culturelles<sup>2546</sup>. Albert Salon, qui a consacré une thèse à l'action culturelle de la France, estime que :

« Une action aussi profondément ancrée dans notre histoire, aussi constante sous des formes catholiques, protestantes et laïques, privées et publiques, qu'elle a révélées successivement et simultanément, ne peut s'expliquer que par l'existence d'un messianisme français, d'une mystique nationale particulière. »<sup>2547</sup>

Il montre que ce trait de mentalité, si souvent attribué aux Français, trouve une nouvelle vigueur en 1958 car, écrit-il :

« Le tentation est forte, pour n'importe quel État, de se servir du rayonnement culturel et des efforts qu'il faut pour le maintenir, pour générer la puissance, ou retrouver une part de puissance perdue. La France n'y échappe pas. »<sup>2548</sup>

Certes, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le développement de l'action culturelle est devenu une préoccupation majeure, qui se traduit notamment par la création d'une direction des Relations culturelles au Quai d'Orsay<sup>2549</sup>, mais le véritable élan est donné à partir de 1958. De 1958 à 1968 le budget des relations culturelles du ministère des Affaires étrangères est multiplié par plus de trois (de 180 à 575 millions de francs), et couvre la moitié des dépenses de ce ministère<sup>2550</sup>. Surtout, l'action culturelle est structurée par des plans quinquennaux dont le premier est lancé en 1959. Celui-ci, comme le deuxième en 1964, peut être résumé en trois propositions : favoriser l'expansion de la langue française, concourir à la formation des élites et des cadres dans les pays étrangers et diffuser dans les masses la culture française. Ce déploiement de force est mis au service d'une action culturelle conçue essentiellement dans le cadre de relations bilatérales.

L'action culturelle française à destination de l'Italie est conforme à ces orientations générales. Mais plus qu'ailleurs sans doute, on insiste sur l'ancienneté des relations culturelles

---

<sup>2546</sup> L. DOLLOT, *op. cit.*, p. 36.

<sup>2547</sup> A. SALON, *L'Action culturelle de la France*, thèse, université de Paris I, 1981, p. 227.

<sup>2548</sup> *Ibid.*, p. 394.

<sup>2549</sup> Cette direction est créée par une ordonnance du 13 avril 1945. Elle prend tout d'abord l'appellation de direction générale des Relations culturelles (DGRC) puis devient en 1956 la direction générale des Affaires culturelles et techniques (DGACT) et enfin en 1969 la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCSST). Cf. J. BAILLOU (dir.), *op. cit.*, p. 720-730. Nous reprendrons pour notre part l'appellation simplifiée de direction des Relations culturelles, le plus souvent utilisée dans les documents.

<sup>2550</sup> S. BALOUS, *L'Action culturelle de la France dans le monde*, Paris, PUF, 1970, p. 12.

entre les deux pays, ferments de cette parenté latine si souvent évoquée<sup>2551</sup>. Il est vrai que la France dispose de solides positions : sa langue est répandue, sa culture connue et elle s'appuie sur un dispositif institutionnel étoffé. Son action est, en outre, favorisée depuis 1949 par un accord qui vise développer les relations et les échanges dans le domaine culturel entre les deux pays<sup>2552</sup>. Une commission mixte se réunit à intervalles réguliers afin de veiller à sa mise en œuvre. Pour autant, les positions françaises ne sont pas assurées face « au risque de voir se modifier la carte culturelle de l'Europe ». De fait, les Français sont particulièrement préoccupés par les effets de la diffusion d'une culture de masse largement imprégnée par le modèle américain<sup>2553</sup>.

## A. Le dispositif institutionnel

Pour mener son action culturelle en Italie, la France dispose d'un solide dispositif institutionnel. Celui-ci peut s'appuyer sur des établissements aussi anciens que prestigieux, comme l'Académie de France à Rome, dont les statuts ont été établis en 1666, ou l'École française de Rome, fondée en 1875. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, l'université de Grenoble installe le premier des instituts français à l'étranger à Florence<sup>2554</sup> et récidive une dizaine d'années plus tard, en 1919, à Naples. Toutefois, c'est après la Seconde Guerre mondiale, grâce notamment à l'impulsion donnée par Couve de Murville, alors qu'il représente la France en Italie<sup>2555</sup>, que se met en place un réseau plus dense et mieux coordonné, qui répond au mouvement plus général de la diplomatie française. Avec la création au Quai d'Orsay d'une direction générale des Relations culturelles, des conseillers culturels sont nommés dans les ambassades. À Rome, le poste est pourvu au 1<sup>er</sup> janvier 1946. Il est confié à Jean-René Vieillefond qui, jusqu'en 1962, fait preuve d'une intense activité, scandée par la création de cinq centres culturels : Rome en 1946, Milan en 1950, Turin en 1952, Palerme en 1953 et Gênes en 1959. Le maillage est complété par des associations privées soutenues financièrement par le ministère et matériellement par le service culturel de l'ambassade.

---

<sup>2551</sup> J.-R. VIEILLEFOND, « Les relations culturelles franco-italiennes », *Cahiers français*, février 1960, p. 25.

<sup>2552</sup> Cf. Annexe III. 1. 1.

<sup>2553</sup> Les sources consultées ne permettent pas une analyse spécifique de la réception en Italie de la politique culturelle française.

<sup>2554</sup> Cet établissement est inauguré le 27 avril 1908.

<sup>2555</sup> M. VAÏSSE, « La reprise des activités culturelles françaises en Italie après la Seconde Guerre mondiale » in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Il Vincolo culturale fra Italia e Francia...*, *op. cit.*, p. 330-342.

## 1. Le service culturel de l'ambassade

Le service culturel de l'ambassade est dirigé par le conseiller culturel qui est, selon Jean Baillou, la « clé de voûte de notre dispositif dans leur pays de résidence »<sup>2556</sup>. Les titulaires de ce poste à Rome - Jean-René Vieillefond, Paul Teyssier et Georges Vallet - sont issus du milieu universitaire (comme dans la plupart des capitales)<sup>2557</sup>. Leur champ de compétence en fait toutefois des agents diplomatiques de premier ordre. Jean-René Vieillefond joue ainsi un rôle essentiel dans l'établissement de l'accord culturel de 1949, dont il rédige le texte préliminaire<sup>2558</sup>. Par la suite, il participe (ainsi que ses successeurs) à la Commission mixte, dont il est la « cheville ouvrière »<sup>2559</sup>. Il rédige des notes préparatoires pour les autres membres français et dirige une sous-commission de travail chargée de présenter les avant-projets qui sont ensuite débattus par la Commission<sup>2560</sup>. En intervenant ainsi directement sur l'ordre du jour, le conseiller culturel détient, en amont, une influence majeure dans l'orientation des relations culturelles. En aval, il est en charge de l'organisation et de la mise en œuvre coordonnée de la politique culturelle de la France en Italie.

Bien que subordonnés à l'ambassadeur, les conseillers culturels bénéficient d'une certaine autonomie dans l'accomplissement de leur mission du fait, notamment, qu'ils disposent d'une dotation budgétaire propre<sup>2561</sup>. Celle-ci leur permet d'organiser des conférences (qu'ils assument parfois eux-mêmes), des expositions ou des tournées théâtrales, en plus de celles qui sont financées par le Quai d'Orsay. Leur rôle est également important en ce qui concerne les orientations de la politique culturelle à propos de laquelle ils émettent des avis qui sont parfois relayés par l'ambassadeur. Ils se plaignent ainsi des réductions budgétaires dont souffrent les manifestations organisées en Italie par le ministère et sensibilisent leur autorité de tutelle au caractère très néfaste d'une telle dégradation<sup>2562</sup>. Ainsi, à la fin de l'année 1963, Bérard fait observer à Paris que la Comédie française n'est pas venue en Italie depuis six ans et le Théâtre national populaire (TNP) depuis huit ans, en conséquence de quoi, il réclame avec insistance la venue, dès la saison suivante, d'une grande compagnie

---

<sup>2556</sup> J. BAILLOU (dir.), *op. cit.*, p. 855.

<sup>2557</sup> Sur la carrière des conseillers culturels voir chapitre IV (III. A. 1).

<sup>2558</sup> S. BRUN, *Le Poste de conseiller culturel français en Italie depuis 1945*, mémoire de maîtrise, université Paris I-Sorbonne, 2001, p. 93.

<sup>2559</sup> J. BAILLOU (dir.), *op. cit.*, p. 856.

<sup>2560</sup> S. BRUN, *op. cit.*, p. 96-97.

<sup>2561</sup> En 1958, le Quai d'Orsay décide toutefois de retirer la gestion de ce budget aux conseillers pour la remettre au chancelier de l'ambassade. S. BRUN, *op. cit.*, p. 104.

<sup>2562</sup> La documentation sur les questions budgétaires est parcellaire (la série relations culturelles du ministère des Affaires étrangères n'ayant pas fait l'objet d'un classement pour la période des années soixante lors de notre dépouillement, nous n'avons pas pu la consulter ; les archives du service culturel de l'ambassade ne contiennent que peu d'indications de même que les archives du ministère de l'Économie et des Finances qui ont fait l'objet d'une exploration approfondie). On sait que le conseiller culturel regrette, en 1961, une diminution de 4,5 % de la subvention du ministère par rapport à l'année précédente (CAD, service culturel de l'ambassade de France à Rome, vol. 305 : note « l'action culturelle de la française en Italie au cours de l'année 1961 »).

théâtrale française<sup>2563</sup>. La Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale, qui a dépêché une mission en Italie au printemps 1963, écrit dans son rapport :

« Rien n'est plus fâcheux pour notre influence culturelle que l'envoi de conférenciers de second plan ou la représentation de spectacles de deuxième ordre. »<sup>2564</sup>

Les parlementaires se font l'écho des doléances régulières des services culturels à ce propos. En 1969, le conseiller culturel rappelle que :

« L'Ambassade a plusieurs fois entretenu le Département de la nécessité de présenter dans un pays comme l'Italie des manifestations spectaculaires. »<sup>2565</sup>

Cette exigence est également celle des directeurs des centres culturels, organismes sur lesquels le conseiller culturel a autorité, se substituant à l'université de Grenoble qui, jusqu'à la fin de la guerre, exerçait sur eux une « tutelle rigide »<sup>2566</sup>. Il est d'ailleurs lui-même directement responsable du centre culturel de Rome, qui dépend administrativement des services du palais Farnèse. Chaque année, il recueille les rapports d'activité des sept centres de la Péninsule et il en fait une synthèse à destination du Quai d'Orsay. La responsabilité des centres culturels suppose la planification et la répartition des manifestations culturelles. En outre, il s'assure que l'activité des centres répond à la ligne politique fixée à Paris en matière d'expansion culturelle et ce, tout particulièrement dans le domaine essentiel de l'enseignement. Compte tenu de l'importance accordée à cet aspect, le conseiller culturel, qui est également chef de la mission universitaire, consacre une grande partie de son activité à la promotion de l'enseignement de la langue française. À ce titre, il a autorité sur les établissements d'enseignements français, dont le lycée Chateaubriand à Rome, et sur les lecteurs français dans les universités italiennes.

L'intérêt porté à la langue fait, par ailleurs, que le conseiller culturel est particulièrement attentif à la politique de diffusion des livres et des films français. En ce qui concerne la pénétration du cinéma français, il travaille en étroite collaboration avec Walter Borg, le représentant à Rome d'Unifrance film (organisme dépendant du Centre national de cinématographie chargé de la promotion du cinéma français à l'étranger)<sup>2567</sup>.

---

<sup>2563</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 65.

<sup>2564</sup> Assemblée nationale, Rapport d'information n°577 au nom de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, octobre 1963, p. 27.

<sup>2565</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 310 : rapport du conseiller culturel pour l'année 1969.

<sup>2566</sup> M. VAÏSSE, La reprise des activités culturelles françaises en Italie après la Seconde Guerre mondiale » in J.-B. DUROSELLE, E. SERRA (a cura di), *Il Vincolo culturale fra Italia e Francia...*, *op. cit.*, p. 341.

<sup>2567</sup> La collaboration est d'autant plus étroite avec Jean-René Vieillefond que Walter Borg, qui est à Rome depuis 1945, a été au début des années cinquante, chargé de mission pour la diffusion du film français auprès du conseiller culturel.

La tâche est donc considérable et les moyens sont modestes, tant en crédits qu'en ressources humaines<sup>2568</sup>. Les suppliques du conseiller culturel reçoivent l'appui de l'ambassadeur, qui accorde, comme nous l'avons vu, une grande importance politique au renforcement de la position culturelle française. Le Quai d'Orsay, convaincu par Bérard davantage sans doute que par les rapports d'un chef de service dont il est d'usage qu'il réclame un supplément de moyens, décide, à partir du milieu des années soixante, de renforcer l'effectif du service culturel à Rome. En 1965, sont nommés un attaché culturel, Henri Madricardo, ainsi qu'un inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports, Jean Sagui, chargé du service des échanges. Cette dernière nomination répond au vœu formulé par les présidents français et italien, lors de la visite en France de Segni, en février 1964, de voir se développer les séjours de jeunes italiens en France et de jeunes français en Italie<sup>2569</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1966, est créé un nouveau poste de secrétaire, ce qui, selon le conseiller culturel, a pour effet de donner un nouveau développement au secteur cinéma et de fonder un petit bureau de documentation<sup>2570</sup>. Enfin, en 1968, est créé un second poste d'attaché culturel, confié à Paul Bédarida, adjoint du conseiller culturel, tandis que Madricardo prend la tête d'un bureau pédagogique, chargé des problèmes de l'enseignement du français<sup>2571</sup>. La même année, un conseiller scientifique, réclamé depuis 1965<sup>2572</sup>, est affecté au service culturel<sup>2573</sup>.

Les principales lignes directrices de l'action culturelle de la France transparaissent assez nettement de ce mouvement d'affectations et de la restructuration du service qu'il impose. Mais le service culturel de l'ambassade n'est pas seul en jeu et il convient de prendre en compte le rôle très particulier de deux institutions culturelles françaises qui se situent à la marge de l'administration diplomatique.

## **2. Deux institutions prestigieuses : l'Académie de France et l'École française de Rome**

L'Académie de France et l'École Française de Rome tiennent une place à part dans le dispositif culturel français en Italie. Leur spécificité est, d'une part, administrative puisque ces deux établissements ne sont pas directement rattachés au ministère des Affaires étrangères : l'Académie de France dépend du ministère des Affaires culturelles, l'École Française de Rome dépend du ministère de l'Éducation nationale. En outre, ils se distinguent du reste du réseau culturel français à travers la Péninsule par leur faible degré d'ouverture à la

---

<sup>2568</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note de l'ambassade, janvier 1964.

<sup>2569</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : communiqué final.

<sup>2570</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : Réunion consulaire, Rome, 16-17 décembre 1965. Exposé de M. Teyssier.

<sup>2571</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 309 : position culturelle de la France en Italie, 1969.

<sup>2572</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : Réunion consulaire, Rome, 16-17 décembre 1965. Exposé de M. Teyssier.

<sup>2573</sup> Sur l'élan donné à la coopération scientifique voir *infra* (II. C. 2).

société italienne. Leur mission n'est pas tant de diffuser la langue ou la culture française, même s'ils connaissent sur ce point des évolutions, que de représenter une vitrine culturelle de la France. Les membres de ces deux institutions, artistes ou chercheurs, viennent plutôt chercher à Rome la source de leur inspiration ou de leur réflexion<sup>2574</sup>. Il n'en demeure pas moins que les résultats de leurs travaux participent du rayonnement de la culture française, notamment face aux institutions du même type, nombreuses, entretenues par d'autres pays dans la capitale italienne. La visite qu'y effectue le général de Gaulle, alors qu'il est à Rome en juin 1959, est un signe tangible du caractère prestigieux qui est conféré à ces deux institutions.

### a) L'Académie de France à Rome

L'Académie de France à Rome, connue également sous le nom de son lieu d'établissement, la Villa Médicis, est la plus ancienne institution culturelle française en Italie<sup>2575</sup>. L'idée de l'institution revient à Colbert, qui met ainsi en place une structure administrative prolongeant la coutume qu'avaient les rois de France d'entretenir des artistes à Rome. Les pensionnaires, peintres, sculpteurs et architectes, avait alors pour devoir de faire des copies des œuvres et monuments de la Rome antique et classique. Progressivement, ils abandonnent cette tâche au profit de la recherche de l'inspiration. Trois siècles après sa fondation, les dix-huit prix de Rome (depuis le XIX<sup>e</sup> siècle se sont joints aux peintres, sculpteurs et architectes, des graveurs et des musiciens) qui occupent chaque année la Villa travaillent encore dans cette perspective. Au cours de leur séjour de trois années, ils doivent une produire une œuvre par an qui est présentée au cours d'une exposition, inaugurée depuis la fin de la guerre lors d'une cérémonie qui se déroule en présence du président de la République italienne. En fin d'année, cinq « grands prix de Rome » sont attribués.

Depuis 1937, l'Académie est dirigée le musicien Jacques Ibert<sup>2576</sup>. Jusqu'à son départ, en 1961, la Villa Médicis vit repliée sur elle-même<sup>2577</sup>. Mis à part quelques efforts, notamment en 1953, à l'occasion des festivités commémorant le cent cinquantième anniversaire de la présence de l'Académie dans la Villa, ou en 1954, avec l'ouverture d'un cours de dessin aux Italiens ou aux étrangers, elle reste fermée aux visites (sauf demande écrite) tandis que les pensionnaires nouent peu de liens avec la société romaine. Leurs travaux sont marqués par un cloisonnement des disciplines et surtout par le poids de l'académisme, qui freine toute

---

<sup>2574</sup> En ce sens, ces deux institutions jouent un rôle essentiel dans l'imprégnation italienne d'un grand nombre de futures personnalités de la vie intellectuelle et culturelle de la France.

<sup>2575</sup> Fondée en 1666, l'Académie s'est installée sur le Pincio en 1803. Cf. « L'Académie de France à Rome », *Cahiers français*, février 1960, p. 29-31.

<sup>2576</sup> À noter que pendant la guerre, l'Académie quitte Rome pour trouver refuge à Nice.

<sup>2577</sup> E. DESPINEY, *op. cit.*, p. 111.

ouverture vers la modernité artistique. Le correspondant du *Monde* à Rome n'hésite pas à évoquer, en 1961, « une grande maison en pleine décadence »<sup>2578</sup>.

Cette année-là, Malraux décide d'opérer une rupture en nommant Balthus à la direction de la Villa Médicis, contre l'avis des membres de l'Institut qui voient en ce peintre un pourfendeur de l'académisme. Pour le ministre, c'est cela même qui justifie sa nomination. Ne se souciant que peu de la polémique, il confie à Balthus le soin de réformer en profondeur l'Académie et de l'ouvrir sur Rome. Le nouveau directeur entreprend dès lors une grande restauration de l'édifice et des jardins dans l'esprit de la Renaissance. Les parlementaires de la Commission culturelle notent dans leur rapport que :

« C'est incontestablement une grande œuvre artistique qui sera à porter au crédit de notre pays. En outre, après l'achèvement des travaux, le directeur a des idées nouvelles sur l'utilisation de la Villa Médicis car il considère, non sans raison, qu'un domaine aussi vaste, abritant de telles richesses, ne peut servir seulement à une douzaine d'artistes. Dans son esprit, la villa Médicis devrait devenir la maison de la culture française à Rome. »<sup>2579</sup>

Ils soutiennent cette entreprise et il réclament du personnel et des crédits de fonctionnements supplémentaires. Balthus reçoit également l'appui du conseiller culturel pour qui :

« La Villa Médicis doit devenir un super centre culturel. »<sup>2580</sup>

Un premier pas est fait dans ce sens avec l'aménagement, lors des travaux de restauration, de salles d'exposition achevées en 1966. L'année suivante, au mois de mai, est organisée une première grande exposition consacrée à Rodin, à l'occasion du centenaire de la naissance du sculpteur. Le succès remporté par la venue 25 000 visiteurs est par ailleurs renforcé par l'organisation, pour couronner la fin des travaux de restauration, d'une exposition au palais Braschi consacrée la Villa Médicis. L'ouverture de la Villa se poursuit l'année suivante par une nouvelle exposition dédiée à l'œuvre de Ingres. Entre mars et avril 1968, elle accueille 45 000 visiteurs<sup>2581</sup>.

Grâce à l'impulsion de Malraux et sous l'autorité de Balthus, maintenu dans ses fonctions jusqu'en 1977, la Villa Médicis connaît donc, au cours des années soixante, un véritable tournant dans son histoire et suit, à sa manière, l'orientation donnée par le deuxième

---

<sup>2578</sup> *Le Monde*, 22 février 1961.

<sup>2579</sup> Assemblée nationale, Rapport d'information n°577 au nom de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales, octobre 1963, p. 16.

<sup>2580</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : réunion consulaire du 26-27 octobre 1967. Exposé de M. Teyssier

<sup>2581</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : note de la direction générale des Relations culturelles n°38 RC/DG, Paris, 11 janvier 1969.



plan quinquennal d'expansion culturelle, axé sur une diffusion plus large de la culture française.

### **b) L'École française de Rome**

L'École française de Rome connaît moins de bouleversements. Son directeur, de 1960 à 1970, Pierre Boyancé<sup>2582</sup> n'écrit-il pas à l'heure du bilan :

« Tout me paraissait si équilibré, si harmonieux que je ne concevais pas l'idée d'une révolution. (Dirais-je, du reste, que le mot de révolution, le plus vide de la langue française, me fait horreur ?) »<sup>2583</sup>

Ce spécialiste des idées philosophiques et religieuses dans le monde romain, ancien élève de l'École normale supérieure et ancien membre de l'École française de Rome (1924-1925), professeur à la Sorbonne, ne fait pas pour autant preuve d'immobilisme et l'établissement presque centenaire connaît, sous sa direction, quelques évolutions.

L'École française de Rome est, depuis sa création en 1875, vouée à des tâches de recherche sur l'Italie à l'époque antique et médiévale, avec une ouverture plus récente sur l'époque moderne et l'histoire de l'art<sup>2584</sup>. Installée au palais Farnèse et placée sous la tutelle de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, elle reçoit chaque année des jeunes gens désignés par l'École normale supérieure, l'École pratique des hautes études et l'École nationale des Chartes. Les statuts de l'École prévoient toutefois la possibilité de recruter plus largement sur la valeur des titres scientifiques, mais cette procédure reste marginale (Pierre Boyancé indique que sous sa direction, deux membres seulement ont bénéficié de cette opportunité<sup>2585</sup>). Sont nommés chaque année entre trois et cinq membres, pour une durée de deux ans, prolongée dans certains cas d'une année. À partir de 1967, tous les membres peuvent bénéficier d'une troisième année ainsi le nombre des membres passe de huit en 1958 à seize dix ans plus tard.

---

<sup>2582</sup> Pierre Boyancé succède à Jean Bayet, nommé à la direction de l'École française de Rome en 1951. Cf. E. DESPINEY, *op. cit.*, p. 112-118.

<sup>2583</sup> P. BOYANCÉ, « À l'École française de Rome », *Revue des Deux Mondes*, n°4, avril 1973, p. 42.

<sup>2584</sup> À l'origine se trouve la volonté de doter l'École française d'Athènes (créée en 1846), d'une « filiale » à Rome. Le 28 novembre 1874, un décret signé Mac-Mahon institue l'École archéologique de Rome. Elle devient un an après l'École française de Rome. P. BOYANCÉ, « L'École française de Rome », *Cahiers français*, n°47, février 1960, p. 32-33.

<sup>2585</sup> P. BOYANCÉ, « À l'École françaises de Rome », *op. cit.*, p. 43.

L'augmentation des effectifs ainsi que l'enrichissement du fonds de la bibliothèque, aux ressources extraordinaires (200 000 volumes en 1964<sup>2586</sup>), pose le problème du personnel et de l'agrandissement des locaux. L'École ne dispose, depuis 1958, que d'un bibliothécaire et la nomination d'un deuxième employé s'impose quelques années plus tard, avec l'ouverture de la bibliothèque à des lecteurs extérieurs. En outre, le deuxième étage du palais Farnèse, siège de l'École française de Rome, ne suffit plus à accueillir la bibliothèque, les salles de travail pour les membres, les services administratifs et les logements pour le personnel parmi lesquels les membres célibataires. En 1963, la mission parlementaire représentant la Commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale évoque donc « une nécessité urgente d'établir une annexe »<sup>2587</sup>. Trois ans plus tard, l'État se porte acquéreur d'un palais appartenant à la fondation des « Pieux établissements de la France à Rome et à Lorette » et situé non loin du palais Farnèse, place Navone<sup>2588</sup>, afin de répondre à ces nouveaux besoins.

L'activité scientifique de l'École française de Rome trouve une visibilité dans la publication d'une revue, les *Mélanges d'Archéologie et d'histoire*, à laquelle Pierre Boyancé adjoint une nouvelle collection, appelée *Suppléments aux Mélanges*, qui publie notamment certains des mémoires rédigés par les membres à la fin de leur séjour<sup>2589</sup>. Les thèses sont, quant à elles, publiées dans la fameuse collection de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*. La répartition par périodes des thèmes d'études des membres nommés de 1958 à 1968 montre la prééminence de l'histoire antique (23 membres sur 51) suivie de l'histoire médiévale (14 membres), l'histoire moderne (6 membres) et l'histoire de l'art (5 membres)<sup>2590</sup>.

Au-delà des travaux individuels des membres, l'École développe une action collective, notamment dans le domaine archéologique, auquel elle est vouée dès son origine. Pendant longtemps, l'École n'est pas autorisée à fouiller en Italie et les chantiers se déroulent alors pour la plupart en Afrique du Nord. Mais depuis la fin de la guerre, des chantiers sont ouverts à Bolsena en Toscane sur un site étrusque, à Casalecchio, autre site étrusque proche de Bologne, (sous la direction de Raymond Bloch) et en Sicile, sur la côte orientale au nord de Syracuse où se trouve le site de la citée coloniale grecque de Megara Hyblae (sous la direction

---

<sup>2586</sup> Pierre Boyancé indique qu'au cours des dix années passée à la tête de l'École française de Rome le nombre de livres s'est accru de 33 % (P. BOYANCÉ, « À l'École française de Rome », *op. cit.* p. 45). L'achat de livres constitue après les dépenses de publication le plus gros poste budgétaire de l'établissement (AEF, B. 18364 : comptes financiers de l'École française de Rome, 1966). Sur la constitution de la bibliothèque voir : B. WACHE, « Louis Duchesne et la Bibliothèque de l'École française de Rome », *Mélanges de l'École française de Rome. Italie et Méditerranée*, 103-1, 1991, p. 356-371.

<sup>2587</sup> Assemblée nationale, *Rapport d'information n°577 au nom de la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales*, octobre 1963, p. 18.

<sup>2588</sup> L'ampleur et le coût des travaux reportent toutefois l'inauguration de cette annexe en 1975.

<sup>2589</sup> Le rapport général des travaux de l'École est publié chaque année dans les *Comptes rendus d'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*.

<sup>2590</sup> Voir liste des membres en annexe III. 7. 5.

de Georges Vallet et Pierre Villard). L'autre activité collective concerne le travail de publication des *Registres des papes* par les chartistes.

Les résultats de ces travaux concourent à renforcer le prestige culturel et intellectuel de la France sur un « terrain » pourtant bien occupé, comme en témoigne la présence nombreux instituts étrangers à Rome. L'ensemble des travaux de l'École conduit d'autre part son administration et ses membres à nouer des relations toujours plus étroites avec les milieux scientifiques italiens. Le rôle de l'École française de Rome dans le dispositif culturel français se situe donc au niveau le plus élitiste.

### 3. Les centres culturels français

L'ambassade remarque en janvier 1964 :

« Si l'on met à part la Villa Médicis et l'École française de Rome, dont l'influence n'intéresse par définition qu'une élite culturelle et littéraire, notre implantation culturelle comprend essentiellement sept instituts ou centre. »<sup>2591</sup>

On trouve l'un de ces organismes, définis comme des « instituts de haute culture » par l'article l'accord de 1949, dans chacune des circonscriptions consulaires : à Gênes, Turin, Milan, Florence, Rome, Naples et Palerme. Ils sont financés sur le budget du ministère des Affaires étrangères et sur fonds propre, à partir des recettes dégagées par leurs activités variées<sup>2592</sup>, soumises à l'objectif général de la politique d'expansion culturelle dont ils constituent les relais institutionnels à travers la Péninsule. Leur mission est donc de participer à la diffusion de la langue et la culture française. Nous aurons l'occasion, par la suite, de développer en détail les aspects considérés comme les plus essentiels de leur activité : enseignement du français et diffusion de produits culturels : livres et cinéma. Nous voudrions ici présenter un tableau général de ces centres qui, s'ils sont régis par les mêmes modes de fonctionnement et les mêmes objectifs, connaissent des fortunes diverses.

**Tableau 11. Nombre d'abonnés dans les centres culturels français (1959-1960 et 1966-1967)**

	Rome	Florence	Naples	Milan	Turin	Gênes	Palerme
1959-1960	1 629	1 600	900	2 353	700	586	310
1966-1967	1 918	1 099	645	1 838	1 162	581	711

<sup>2591</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note de l'ambassade, janvier 1964.

<sup>2592</sup> Voir en annexe III. 7. 1 les subventions et dépenses de fonctionnement des centres culturels français en Italie pour l'année 1960.

**Tableau 12. Les manifestations culturelles dans les centres culturels français**

		Rome	Florence	Naples	Milan	Turin	Gênes	Palerme	Total
Conférences (dans les locaux du centre)	62/63	21	15	19	27	17	6	5	110
	64/65	16	13	12	63	15	7	11	137
	66/67	16	10	15	27	28	13	12	121
Concerts	62/63	3	3	1	6	1	1	1	16
	64/65	- nc -							
	66/67	2	2	1	1	-	6	-	12
Théâtres	62/63	2	1	2	2	4	1	2	14
	64/65	- nc -							
	66/67	4	1	1	6	5	3	-	20
Expositions	62/63	3	3	2	3	4	2	-	17
	64/65	9	6	4		8	2	5	34
	66/67	- nc -							
Cinéma (longs métrages)	62/63	13	10	9	21	14	8	8	83
	64/65	48	26		26	13	9	10	132
	66/67	73	23	20	38	24	24	9	211

Sources : AD, services culturels de l'ambassade de France à Rome : Vol. 100, 307, 308.

Les deux tableaux ci-dessus permettent de donner un premier aperçu des disparités entre les centres culturels français tant du point de vue de leur audience<sup>2593</sup> que de leur activité dans le secteur des manifestations culturelles, dont on perçoit d'ailleurs les grandes orientations (conférences et projection de longs métrages). À partir du bilan des manifestations culturelles, les services du palais Farnèse estiment en 1964 qu'il faut distinguer trois types d'établissements : les centres particulièrement actifs, les centres à tradition universitaire et les centres rencontrant des difficultés<sup>2594</sup>.

Dans la première catégorie se trouvent les centres de Rome, Milan et Turin.

À Rome, nous l'avons dit, le centre culturel français, situé piazza Campitelli, est rattaché administrativement au service culturel de l'ambassade. Son activité, ainsi que le nombre de ses abonnés en 1966-1967, le place en tête des centres culturels français en Italie. Le statut de capitale qui fait de Rome une ville d'un haut-niveau socioculturel permet de

<sup>2593</sup> L'abonnement dans un centre culturel donne accès à la bibliothèque et aux manifestations culturelles.

<sup>2594</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : dépêche n°42/ACT, Rome, 17 janvier 1964.

toucher un plus vaste public bien que, comme dans tous les établissements de la Péninsule, les étudiants et les enseignants forment toujours le contingent majoritaire d'abonnés<sup>2595</sup>.

Le centre français d'études et d'information de Milan, qui prend en 1967 l'appellation centre culturel français, est au regard du nombre de manifestations organisées le centre le plus dynamique. L'audience de ses manifestations pose d'ailleurs le problème de l'exiguïté des locaux, situés via Bigli. On note cependant un recul d'un peu plus de 21 % du nombre des abonnements entre 1959-1960 et 1966-1967. Comme l'écrit son directeur, Jean Mettra, en 1965, Milan est une « ville exigeante » car le public dispose d'une grande variété d'activités culturelles de très haute qualité<sup>2596</sup>. Outre, les manifestations proposées par les salles de spectacle milanaïses, le centre doit aussi faire face à la concurrence des autres centres étrangers. Il doit alors avoir recours à la publicité par le biais de dépliants, de placards dans les journaux ou de diapositives dans les cinémas<sup>2597</sup>. Dans un contexte socio-économique identique, celui du nord de l'Italie en pleine expansion, le centre de Turin résiste mieux et voit même son nombre d'abonnés croître de 39 % entre 1959-1960 et 1966-1967. Il est vrai que Turin offre une vie culturelle moins dense que celle de Milan, ce qui permet au centre français de bénéficier d'un certain rayonnement.

Pour les services de l'ambassade, les centres de Rome, Milan et Turin « constituent une sorte d'amplificateur de toutes les activités pouvant contribuer à notre expansion culturelle »<sup>2598</sup>.

Les établissements de Florence et de Naples sont des instituts. Cette dénomination spécifique renvoie à leur vocation historique de centre universitaire. En effet, ils ont été fondés par l'université de Grenoble, en 1908 à Florence<sup>2599</sup> et en 1919 à Naples. Leur activité est de ce fait orientée en partie vers la recherche en histoire de l'art à Florence et en archéologie à Naples avec la création, en mars 1966, du centre d'études historiques Jean Bérard. Leur ouverture vers le grand public apparaît donc plus limitée au regard du nombre de manifestations organisées et du nombre d'abonnements, en chute d'environ 30 % pour les deux instituts entre 1959-1960 et 1966-1967. Le directeur de l'institut de Florence en 1963 (Jean-René Vieillefond, qui vient de quitter la tête du service culturel de l'ambassade à Rome) justifie cette érosion par le fait d'une part, que Florence est « la ville la plus petite où nous

---

<sup>2595</sup> Voir en annexe III. 7. 3 la répartition par profession des abonnés du centre culturel français de Rome pour les années 1959-1960 et 1964-1965.

<sup>2596</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport annuel du centre français d'études et d'information de Milan, 1963-1964 et 1964-1965.

<sup>2597</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 303 : rapport annuel du centre français d'études et d'information de Milan, 1959-1960.

<sup>2598</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : dépêche n°42/ACT, Rome, 17 janvier 1964

<sup>2599</sup> En 1959, L'institut français de Florence commémore en présence de nombreuses personnalités le cinquantenaire de son existence Cf. CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 112 et *Commémoration du Cinquantenaire de l'Institut français de Florence*, Grenoble, université de Grenoble, 1962. En ce qui concerne l'histoire de l'institut voir : I. RENARD, *Présence culturelle de la France en Italie. L'Institut français de Florence*, thèse, université de Grenoble, 2 vol., 1996.

avons fondé un établissement culturel français » et que d'autre part, l'institut est confronté à la concurrence des centres nombreux et actifs des autres pays étrangers (la fondation Berenson, l'institut allemand d'histoire de l'art, l'institut britannique, l'institut néerlandais et le centre culturel américain)<sup>2600</sup>. Il insiste pour renforcer le particularisme universitaire de l'institut qui implique de ne pas considérer son bilan selon une analyse de « type commercial »<sup>2601</sup>. Il reprend ainsi l'argumentation de son prédécesseur Guy Tosi, qui plaidait pour le renforcement d'une activité « désintéressée », mettant l'accent sur « une contribution scientifique d'un niveau comparable à celle des grands instituts étrangers de Rome »<sup>2602</sup>. Cette voie paraît aux deux directeurs d'autant plus indispensable dans la perspective de l'installation dans la capitale toscane d'une université européenne. Leurs rapports indiquent que les contraintes budgétaires constituent un frein au développement de projets dans cette direction. L'institut de Florence bénéficie certes de crédits exceptionnels, mais ils sont affectés, en 1965, à la réfection de la façade nord du palais du XV<sup>e</sup> siècle qui l'abrite, piazza d'Ognissanti<sup>2603</sup>. Il en est ainsi également pour l'institut de Naples dont les locaux, via Francesco Crispi sont rénovés et inaugurés en mars 1966<sup>2604</sup>. Georges Vallet, le directeur estime néanmoins :

« Il est regrettable que pour des raisons financières et surtout à la suite de certains préjugés administratifs on continue à pratiquer je ne sais quelle politique de nivellement entre les instituts et les autres établissements de moindre importance. »<sup>2605</sup>

À Naples, comme à Florence, on défend le caractère élitaire des établissements français. Il ne semble toutefois pas que ces adresses soient entendues.

La dernière catégorie, celle des établissements rencontrant des difficultés, comporte les centres les plus récents : Palerme et Gênes. Au-delà du temps nécessaire à une bonne implantation au sein de la société locale, les causes de leurs difficultés, tout autant que l'évolution de leur situation, diffèrent.

Le centre culturel franco-sicilien fondé en 1952 devient, à la demande des Palermitains, centre culturel français en 1959, « afin de ne pas s'immiscer dans les querelles provoquées par l'autonomisme »<sup>2606</sup>. Cette année-là les locaux, situés via Libertà, « l'avenue la plus élégante » de la ville, sont agrandis afin de rivaliser avec les installations contiguës du centre

---

<sup>2600</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : rapport annuel de l'institut culturel de Florence, 1962-1963 et vol. 308 : note du directeur de l'institut de Florence au conseiller culturel, 26 novembre 1963.

<sup>2601</sup> *Idem.*

<sup>2602</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 303 : lettre de Guy Tosi au conseiller culturel, Florence, 16 juin 1960.

<sup>2603</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 122.

<sup>2604</sup> *Idem.*

<sup>2605</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport annuel du l'institut français de Naples, 1963-1964.

<sup>2606</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 113 : dépêche n°330/ACT, Rome, 26 février 1959.

américain<sup>2607</sup>. Mais le centre tarde à trouver son public. En 1961, le directeur Francis Debysier, fait part de son désarroi face à la situation locale :

« Il faut reconnaître qu'à part les adhésions de politesse et un certain nombre d'inscription à la bibliothèque, le grand public répond paresseusement à nos sollicitations, à moins qu'on l'invite gratuitement. Les éléments oisifs de la société palermitaine ne sortent guère de leur indolence que pour se rendre à l'opéra ou à un cocktail. »<sup>2608</sup>

D'une manière générale, écrit-il en 1963 :

« Il faut rappeler que le poste de Palerme est particulièrement difficile, compte tenu des conditions de sous-développement économique et social et par conséquent culturel dans lesquelles se trouve la Sicile. »<sup>2609</sup>

Les chiffres fournis dans les tableaux précédents montrent cependant que la situation n'est pas figée puisque le nombre d'abonnés – il est vrai très faible au départ – double entre 1959-1960 et 1966-1967. L'augmentation du nombre de manifestations culturelles, qui passe de 16 à 26 au cours de la même période, contribue évidemment au décollage du centre de Palerme.

L'ouverture du centre culturel français de Gênes, le 12 octobre 1959<sup>2610</sup> relève plus d'un concours de circonstance que d'un besoin exprimé localement ou d'une volonté politique. En effet, le premier plan d'expansion ne recommande guère l'ouverture d'établissement de ce type<sup>2611</sup>. Mais, un legs ancien de la duchesse de Galliera donne à la France la possibilité de disposer du palais Rosso, où se trouve une bibliothèque composée essentiellement d'ouvrages français<sup>2612</sup>. À la suite d'un accord de février 1953 entre la ville de Gênes et l'Académie des

---

<sup>2607</sup> *Idem.*

<sup>2608</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : rapport annuel du centre culturel français de Palerme, 1960-1961.

<sup>2609</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : rapport annuel du centre culturel français de Palerme, 1962-1963.

<sup>2610</sup> Le centre est inauguré par le président Gronchi.

<sup>2611</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 113 : lettre de Roger Seydoux à Gaston Palewski, Paris, 13 décembre 1958. Les requêtes formulées au cours des années cinquante concernant la création d'un centre culturel à Bologne n'aboutissent pas (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 145 : note du consul de Florence, 10 février 1962). Il en est de même par la suite de la demande du consul de Venise formulé en 1965 (AD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 310 : réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965).

<sup>2612</sup> La marquise Maria Brignole-Sale, duchesse de Galliera, se livre au siècle précédent, tant à Gênes (aménagement du port, création de deux hôpitaux) qu'en France (fondation des hôpitaux de Clamart et Meudon) à une intense activité de mécénat. À sa mort en 1874 la fondation Brignole-Sale de Ferrari donne à la ville de Gênes le palais Rosso pour y établir une galerie de peinture devant abriter particulièrement les œuvres réunies dans l'hôtel particulier de la rue de Varenne à Paris et une bibliothèque qui devait être ouverte au public. La duchesse interdit tout aménagement autre que celui qu'elle a personnellement mis en place et institue la ville de Paris et l'Académie des beaux arts de France comme gardienne de ses volontés et bénéficiaire éventuelle du palais au cas où la ville de Gênes viendrait à modifier quoi que de soit « y compris la position des tableaux, des armoires et des livres » (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 115).

beaux-arts à Paris, il est décidé que cette bibliothèque devra servir de noyau à un centre culturel franco-italien. Le développement du centre culturel français « Galliera » se ressent de cet acte de naissance ambigu. La direction générale des Relations culturelles décide d'orienter l'activité du centre « en fonction des conditions économiques et sociales » de la ville. Roger Seydoux estime donc que dans cette grande ville portuaire, le centre doit organiser des « rencontres essentiellement consacrées aux questions économiques »<sup>2613</sup>. En 1961, le directeur du centre ne peut que constater l'échec de l'entreprise :

« Des vides se sont produits dans les rangs de nos premiers abonnés, défection dues à la pauvreté et à la médiocrité des manifestations culturelles. »<sup>2614</sup>

La tendance ne s'améliore guère par la suite. En 1963, il remarque toujours que « les manifestations culturelles ont du mal à retenir leur public » et que la moitié des abonnés ne renouvellent pas leur abonnement l'année suivante<sup>2615</sup>. En 1964, désabusé, il note que le centre « sans grands moyens matériels n'a jamais été mis en état de remplir sa mission »<sup>2616</sup>. L'effort consenti en vue d'accroître le nombre de manifestations culturelles (de 16 en 1959-1960 à 46 en 1966-1967), notamment en ce qui concerne les projections de films long métrage (de 8 à 24), activité reconnue dans tous les centres comme la plus attractive, parvient à peine à stabiliser le nombre d'abonnés à un niveau très moyen (un peu moins de 600).

Au-delà des disparités liées à l'environnement socioculturel, tous les directeurs de centre se rejoignent pour regretter chaque année le manque de moyens. Les revendications se font plus fortes encore à partir de 1964. En l'absence de données statistiques précises sur l'évolution des budgets des établissements français, il est difficile de faire, dans ces doléances, la part entre la plainte budgétaire traditionnelle de la part d'un responsable administratif soucieux de se ménager une marge de manœuvre plus importante, et une réaction à une dégradation réelle des subventions<sup>2617</sup>. Il est néanmoins certain que le Quai d'Orsay encourage les établissements à « l'autofinancement », ce qui présente un double avantage : d'une part, réduire la pression budgétaire et d'autre part, inciter les centres à promouvoir les activités d'enseignement, principales sources de rémunération avec les

---

<sup>2613</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 113 : lettre de Roger Seydoux à Gaston Palewski, Paris, 13 décembre 1958.

<sup>2614</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : rapport annuel du centre culturel français de Gênes, 1960-1961.

<sup>2615</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : rapport annuel du centre culturel français de Gênes, 1962-1963.

<sup>2616</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport annuel du centre culturel français de Gênes, 1963-1964. Le directeur indique dans son rapport que la subvention de l'État est passé de 9,1 millions de lires en 1963 à 8,4 millions en 1964.

<sup>2617</sup> Paul Teyssier fait remarquer à la fin de l'année 1964 que « chaque année l'ambassade fait valoir les augmentations de prix intervenus depuis l'année précédente et, chaque année, le Département réduit les demandes des établissements » (AMAE, Série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 362 : exposé du conseiller culturel à la réunion consulaire des 10 et 11 décembre 1964).



abonnements<sup>2618</sup>, conformément à la ligne tracée par le plan d'expansion culturelle. On a vu que cette orientation générale pèse sur les aspirations des instituts de Florence et Naples. Les directeurs souhaiteraient un plus grand investissement dans les manifestations culturelles car c'est, selon le directeur du centre de Turin, « la meilleure propagande »<sup>2619</sup>. Plus que le nombre, c'est la qualité qui est en cause. Pour Georges Vallet, à Naples :

« Il est préférable de ne rien organiser plutôt que de faire venir des comédies médiocres ou des spectacles médiocres. »<sup>2620</sup>

Les conférences sont particulièrement en cause. Vallet est encore des plus virulents :

« Les conférenciers ambulants qui (avec la bénédiction de Paris) vendent leurs marchandises de ville en ville est un fléau qu'il faut par tous les moyens éliminer. »<sup>2621</sup>

Mais, il n'est pas le seul à exprimer ce point de vue qui fait quasiment l'unanimité parmi ses homologues des autres établissements. À Milan, il est observé que :

« Une conférence n'a de chance d'être un succès que si, à défaut d'un conférencier au nom éclatant qui à lui seul fait le public, on peut l'orienter vers un public spécial, précis. »<sup>2622</sup>

Même à Palerme, le directeur du centre note que :

« Les conférenciers semblent souvent sous-estimer la qualité de leur auditoire étranger, et ignorer des exigences qui sont ainsi déçus. »<sup>2623</sup>

Ce concert de protestations témoigne d'une inadaptation aux réalités péninsulaires de certaines manifestations culturelles proposées par les services du Quai d'Orsay ou du palais Farnèse aux établissements français. Mais, il convient aussi de remarquer qu'il traduit un décalage entre les directions des centres, attachées à maintenir des formes traditionnelles de diffusion de la culture française (conférences et spectacles), et le choix, fait à Paris, de privilégier d'autres formes de vecteurs comme la langue (enseignement et diffusion du livre)

---

<sup>2618</sup> Le directeur du centre culturel de Rome note en 1965 à propos du versement des cotisations : « elle déclenche parfois une réaction désagréable chez certains de nos amis romains, qui préféreraient que la culture, surtout venant d'un pays étranger, fût gratuite ; la grande majorité de nos abonnés accepte toutefois bien volontiers cette contribution à la bonne marche du centre. » (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport annuel du centre culturel français de Rome, 1965-1965).

<sup>2619</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport du centre culturel français de Turin, 1963-1964.

<sup>2620</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : rapport annuel de l'institut culturel de Naples, 9 juillet 1964.

<sup>2621</sup> *Idem.*

<sup>2622</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport annuel du centre français d'études et d'information de Milan, 1963-1964.

<sup>2623</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : rapport annuel du centre culturel français de Palerme, 1966-1967.

et le cinéma. Les centres ne sont cependant pas hostiles au développement de ces activités – nous le verrons plus bas –, ils regrettent seulement que cette orientation se fasse au détriment de la qualité des autres manifestations.

#### 4. Les associations culturelles franco-italiennes

Le maillage de la présence culturelle française officielle en Italie est complété par le soutien apporté à des associations franco-italiennes. Leur nombre varié de 38 en 1961, à 33 en 1967. Parmi ces associations, 12 sont affiliés en 1967 à l'Alliance française<sup>2624</sup>. Ces associations, dirigées et animées dans la plupart des cas par des notables locaux, jouent dans les localités où elles sont implantées le même rôle qu'un centre culturel : organisation de cours de français (19 sur 38 en 1961), de manifestations culturelles. De même, elles disposent parfois d'une bibliothèque. Elles reçoivent l'appui de l'État français sous forme de subventions<sup>2625</sup>, de prêts de matériels (livres, films, exposition), par le biais des services culturels de l'ambassade ou du centre culturel le plus proche<sup>2626</sup>. Dans le cas des villes universitaires, elles bénéficient pour assumer les tâches d'enseignement du renfort du lecteur français, lorsque il y en un en poste. Les services du palais Farnèse demandent aux consuls et aux directeurs des centres culturels français de veiller à ce que les associations qui bénéficient d'un soutien financier et matériel déploient une activité réelle et efficace et que leurs dirigeants jouissent d'une autorité intellectuelle et morale. Dans le cas contraire, elles se voient retirer toute caution officielle<sup>2627</sup>.

Certaines de ces associations se développent dans des villes où est installé un centre culturel ce qui, selon les directeurs des centres, pose parfois un problème de concurrence néfaste à l'activité de l'établissement officiel. À Turin, on évoque en 1960 un malentendu avec l'association universitaire italo-française tandis qu'à Rome, les cours du centre d'études supérieures subissent la concurrence de ceux de l'Alliance française<sup>2628</sup>. En revanche, on ne se

---

<sup>2624</sup> L'Alliance française est un organisme privé, reconnu depuis 1886 d'utilité publique, qui s'est donné pour mission de diffuser à travers le monde la langue et la culture française. Voir : M. BRUÉZIERE, *L'Alliance française*, Paris, Hachette, 1983

<sup>2625</sup> Voir en annexe III. 7. 4 la répartition des subventions pour l'année 1960.

<sup>2626</sup> En revanche à la demande formulée par le club italo-français de Viareggio pour que l'ambassadeur de France assume la présidence d'honneur de l'association, il est qu' « il n'est pas d'usage que l'ambassade accorde son patronage aux associations culturelles italo-françaises, ce rôle revenant aux représentants consulaires » (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 144 : note du consulat général de France à Florence, 9 avril 1963).

<sup>2627</sup> On peut ainsi citer le cas de l'association de Gela en Sicile, section de l'Alliance française dirigée par une personne « qui n'est en fait qu'un instituteur » et qui a fait l'objet de nombreuses critiques en matière d'organisation et d'accueil des conférenciers. En conséquence, le consul de Palerme estime qu'il n'est pas opportun d'apporter un soutien à cette association (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 142 : lettre du consul de France à Palerme au conseiller culturel, 25 janvier 1962).

<sup>2628</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 303 : rapport annuel du centre culturel français de Turin, 1959-1960 et rapport annuel du centre d'études supérieures, 1959-1960.

plaint pas à Milan de la « Lega Franca-Italia », association fondée en 1884, qui développe une activité très importante « dans le but de renforcer et soutenir les rapports d'amitié entre la France et l'Italie dans le champ culturel, politique et économique », selon les statuts de 1951<sup>2629</sup>.

Quoi qu'il en soit les autorités françaises portent principalement leur attention sur les associations dans les grandes villes où la France ne dispose pas d'établissement permanent. Ainsi, trois villes font l'objet de soins particuliers : Bari, Trieste et Bologne<sup>2630</sup>. À Bari, il s'agit d'assurer une présence dans cette région des Pouilles, éloignée des centres culturels de Naples et Palerme. L'intérêt porté à l'association locale se traduit par une augmentation substantielle de la subvention française, qui passe de 100 000 livres en 1960 à 500 000 livres en 1968. À Trieste, l'enjeu est de faire face à la domination de la langue allemande dans la région. Dans ce but, les autorités françaises réclament la fusion entre la Bibliothèque française et l'association franco-italienne et chargent le lecteur de l'université d'animer l'ensemble<sup>2631</sup>.

L'association « Les amis de la France » à Bologne présente un cas intéressant car il est à la fois atypique dans ses modalités de développement et révélateur de l'intérêt porté à certaines associations dans la politique d'expansion culturelle française.

Fondée en 1960, elle est dirigée par un professeur d'université, Vittorio Lugli, qui, grâce au concours du lecteur français de Bologne qui assure le secrétariat et les tâches d'enseignement, parvient dès les premiers mois à rassembler environ 200 membres et à organiser des cours, une exposition, 9 conférences et à recevoir 2 pièces de théâtre<sup>2632</sup>. L'association est lors installée dans les locaux de l'agence consulaire et bénéficie d'une subvention de 40 000 livres. Cette subvention passe à 150 000 livres en 1961 et à 400 000 livres en 1962, signe de l'intérêt qui lui est porté. Cependant, le consul à Florence attire l'attention de l'ambassade sur la nécessité d'appuyer plus encore cette association, compte tenu du fait que le plan d'expansion culturelle écarte toute possibilité d'établissement d'un centre culturel à Bologne. Or l'association, qui compte alors 250 membres, exerce « des activités que l'on peut assimiler celles de nos centres culturels ». Il justifie en outre sa démarche en indiquant que :

---

<sup>2629</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 142. Cette association présente la particularité de valoriser l'amitié franco-italienne à l'école par l'organisation de conférence, des échanges de professeurs et d'étudiants, l'encouragement au développement de la correspondance scolaire entre jeunes, l'organisation de concours et de prix scolaires.

<sup>2630</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 310 : réunion consulaire des 16-17 décembre 1965 et AMAEN série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : réunion consulaire des 26 et 27 octobre 1967.

<sup>2631</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 310 : rapport de M. M. Robert Giannoni, lecteur à Trieste, 1965.

<sup>2632</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 303 : rapport de Jean-Louis Fallot, lecteur à Bologne, 1960. Son successeur reprend le flambeau avec son épouse étudiante en sociologie, Dominique Schnapper, dont les travaux seront ensuite remarqués. Cf. chapitre IV (I. B. 4).

« Bologne, par sa population, se situe aujourd'hui au même niveau que Florence et la dépasse en vitalité. Il importe de poursuivre nos efforts et d'encourager ceux qui nous prêtent leur concours, parce que les Allemands, les Américains et les Britanniques ne cessent également sur le plan culturel d'y renforcer leur position. »<sup>2633</sup>

En conséquence, le consul demande une augmentation de la subvention afin de porter celle-ci de 400 000 liras à 720 000 liras. Il semble qu'il ne soit pas entendu. L'association se trouve alors en difficulté financière : n'occupant plus les locaux trop exigus de l'agence consulaire, elle doit désormais s'acquitter d'un loyer. En 1964, Jean-René Vieillefond tire « la sonnette d'alarme »<sup>2634</sup>. En 1965, la subvention est portée à 498 000 liras à la suite d'un redéploiement budgétaire qui retire certaines subventions à des ordres religieux qui n'enseignent plus le français dans la circonscription consulaire. Mais, selon l'ambassadeur, qui s'implique à son tour dans le traitement du dossier, elle « ne permet pas de vivre normalement » et les comptes de l'association restent déficitaires (environ 200 000 liras)<sup>2635</sup>. À la suite de sa démarche, l'association est dotée d'une subvention exceptionnelle de 500 000 liras en 1965. Il est toutefois certain que la générosité du Quai d'Orsay a des limites et qu'elle ne peut à elle seule assurer le bon développement de l'association. Les services culturels de l'ambassade trouvent alors des partenaires privés comme les sociétés Ducati ou L'Oréal. Mais, c'est surtout grâce à l'université de Montpellier que l'association assure l'avenir de son développement. L'université de Montpellier s'est en effet jumelée, le 30 mars 1965, avec celle de Bologne, favorisant ainsi les échanges de professeurs et d'étudiants entre deux des plus anciennes universités européennes. L'ambassade envisage de donner un prolongement à cet événement en créant « un équivalent de centre culturel français »<sup>2636</sup>. Dès le mois de février 1966, l'université loue un local au rez-de-chaussée d'un palais du XVI<sup>e</sup> siècle afin de recevoir les professeurs et d'abriter le siège de l'association. L'idée germe alors de fonder une « maison de la culture française » ce qui reviendrait, selon le projet présenté aux ministères des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale, à « donner en quelque sorte mandat de présence française à l'université »<sup>2637</sup>. La démarche n'est pas sans ressembler à celle qui a été suivie au début du siècle par l'université de Grenoble à Florence et à Naples.

Finalement, avec l'accord des ministères des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale<sup>2638</sup>, l'association culturelle franco-italienne reçoit, à partir de 1967, une subvention

---

<sup>2633</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 145 : note du consul général de France à Florence, 10 février 1962.

<sup>2634</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 145 : lettre du directeur de l'institut culturel de Florence, 22 janvier 1964.

<sup>2635</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 145 : lettre d'Armand Bérard, Rome, 15 octobre 1965.

<sup>2636</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 145 : lettre du recteur de l'université de Montpellier, 28 février 1966.

<sup>2637</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 145 : projet projet présenté aux ministères des Affaires étrangères et de l'Éducation nationale.

<sup>2638</sup> CAC 770508/75, ministère de l'éducation nationale : projet de création d'une maison de la culture française à Bologne par l'université de Montpellier, février 1966.

de 2,3 millions de liras de l'association Montpellier-Bologne, fondée à Montpellier dans le cadre du jumelage entre les deux universités<sup>2639</sup>, tandis que l'État verse un million de liras. Le nombre d'adhérents est de 600, soit autant que dans certains établissements officiels.

Bérard a alors bien des raisons d'écrire au Quai d'Orsay :

« Le jumelage nous a été d'un grand secours. »<sup>2640</sup>

Le cas de l'association de Bologne montre bien la direction suivie, depuis le premier plan quinquennal d'expansion culturelle, qui consiste à diminuer la part de la « gestion directe » et l'implantation des établissements culturels français tout en maintenant un maillage serré à la présence culturelle face notamment au danger d'« encerclement culturel » de l'anglais<sup>2641</sup>. Dans cette perspective, les éléments du dispositif doivent jouer le rôle de « maison de la culture »<sup>2642</sup> mais ils doivent aussi, à l'exception de l'Académie de France et de l'École française de Rome, s'occuper de la diffusion de la langue française, priorité de la politique culturelle française à l'étranger.

## **B. Une priorité : l'enseignement de la langue française**

En 1962, Le directeur général des Relations culturelles et techniques du ministère des Affaires étrangères écrit :

« L'enseignement est le fondement même de nos efforts d'expansion culturelle dans tous les domaines. »<sup>2643</sup>

Les plans d'expansion culturelle placent au tout premier plan des objectifs le développement de l'expression de la langue française à travers le monde. L'importance politique de cette orientation est par ailleurs confirmée par la création, par un décret de mars 1966, du Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, présidé par le Premier ministre<sup>2644</sup>. En Italie, la langue française dispose traditionnellement d'une bonne

---

<sup>2639</sup> Pierre Jourda, doyen de la faculté des lettres de Montpellier occupe la présidence de l'association Montpellier-Bologne et Liarro Petroni, titulaire de la chaire de français à Bologne la vice-présidence. Les rôles sont inversés pour ce qui concerne l'association culturelle franco-italienne.

<sup>2640</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 145 : dépêche n°251/RC, Rome, 17 février 1967.

<sup>2641</sup> L. DOLLOT, *op. cit.*, p. 40-47.

<sup>2642</sup> S. BALOUS, *op. cit.*, p. 65.

<sup>2643</sup> J. BASDEVANT, « La politique culturelle de la France », *Revue de Défense nationale*, février 1962, p. 21.

<sup>2644</sup> F. L'HUILLIER, « Vue d'ensemble sur la politique culturelle de la France dans le monde entre 1958 et 1969 », *Études gaulliennes*, n°40, été 1983, p. 56.

position. Néanmoins, depuis la fin de la guerre, les services du palais Farnèse enregistrent un mouvement de recul dans l'enseignement secondaire<sup>2645</sup>.

---

<sup>2645</sup> E. DESPINEY, *op. cit.*, p. 84.

# 1. La langue française dans l'enseignement italien

En 1961, on note à Paris que :

« Bien que notre langue ne soit plus obligatoire en Italie depuis une décision prise par le régime fasciste et qui n'a pas été rapportée, notre langue est encore largement celle qui est la plus apprise par les jeunes italiens »<sup>2646</sup>.

Quatre ans plus tard, Armand Bérard écrit toutefois :

« Nous devons désormais abandonner l'idée selon laquelle le français jouit en Italie d'une sorte de situation acquise. Notre langue est au contraire en train de perdre la place qui était traditionnellement la sienne, et elle est peu à peu supplantée par l'anglais »<sup>2647</sup>.

Tous les rapports montrent, en effet, que si le nombre d'élèves et d'étudiants apprenant la langue française s'accroît en valeur absolue, conséquence logique de l'évolution démographique et des progrès de la scolarisation, leur part relative par rapport aux autres langues, singulièrement l'anglais, diminue. De 90 % des élèves à la fin de la guerre, elle est passée à 70 % au début des années soixante et à 60 % à la fin de la décennie<sup>2648</sup>. En 1964, le service culturel de l'ambassade indique :

« L'évolution est lente, mais elle se poursuit avec régularité. Si elle se maintient, le français aura perdu la première place dans l'espace d'une génération au profit de l'anglais. »<sup>2649</sup>

On remarque que le mouvement est puissant et profond et que l'effondrement de l'enseignement du français n'est freiné que par le poids de l'organisation scolaire : manque de professeurs d'anglais notamment<sup>2650</sup>. Car, est-il observé, chaque fois que le public italien peut choisir librement l'étude d'une langue, le français chute beaucoup plus fortement<sup>2651</sup>.

Au milieu des années soixante, seule la situation des « écoles moyennes » (*media scuola*)<sup>2652</sup>, au sein desquelles 70 % des élèves choisissent le français, paraît satisfaisante<sup>2653</sup>.

---

<sup>2646</sup> CAC 770508/75, ministère de l'Éducation nationale : note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques du ministère des Affaires étrangères, Paris, le 3 mars 1961.

<sup>2647</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : note de l'ambassade, 15 janvier 1965.

<sup>2648</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : note de la direction générale des Relations culturelles et techniques, 11 janvier 1969.

<sup>2649</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note du service culturel de l'ambassade, janvier 1964.

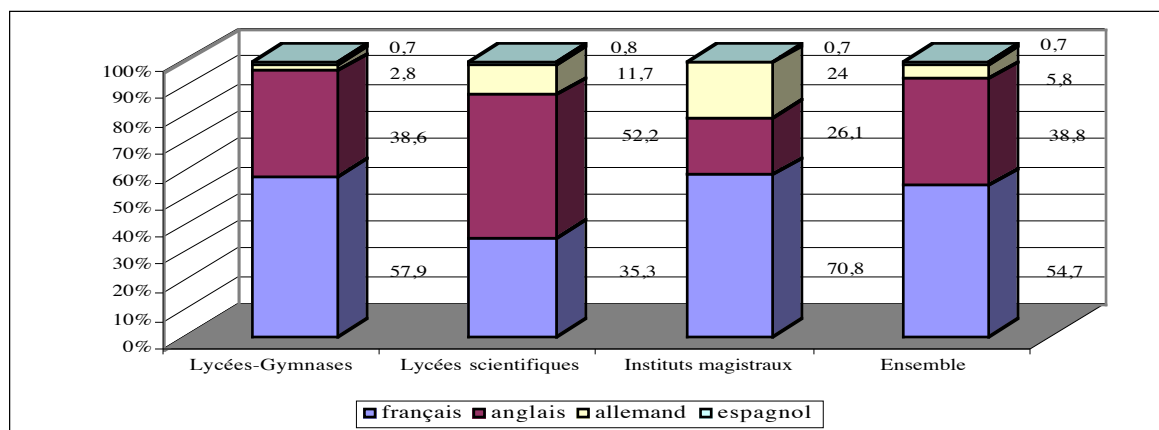
<sup>2650</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 362 : note de la direction générale des Relations culturelles et techniques, 4 février 1964.

<sup>2651</sup> L'ambassade cite comme exemple les cours de langue organisés dans les écoles primaires de Florence pour lesquels 70 % des élèves ont choisi l'anglais (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 393 : note du service culturel de l'ambassade, janvier 1964).

<sup>2652</sup> Ce niveau est depuis une réforme appliquée à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1963 le seul où l'enseignement est obligatoire et unifié (3 ans d'études entre 11 et 14 ans). L'enseignement des langues étrangères font partie des

Dans les établissements secondaires (quatre ou cinq années d'études après l'école moyenne), la proportion passe à environ 55 %. Au-delà de la tendance au déclin, les services français s'inquiètent plus encore de la répartition par catégories d'établissement et par région.

**Figure 35. Place du français dans l'enseignement des langues étrangères dans le cycle secondaire (1965-1966)**



Source : AD, service culturel de l'ambassade de France à Rome, vol. 310.

L'enseignement du français se porte bien dans les lycées classiques et les « instituts magistraux », qui forment les instituteurs. Or, ce sont dans ces établissements que l'enseignement des langues vivantes est le moins approfondi : deux années seulement sur les cinq que compte le cursus. À la fin de leur scolarité, les élèves de ces filières n'ont donc qu'une connaissance médiocre de la langue. Dans les lycées scientifiques, où les élèves étudient une langue étrangère pendant cinq années, la part du français est, en revanche, nettement minoritaire par rapport à celle de l'anglais.

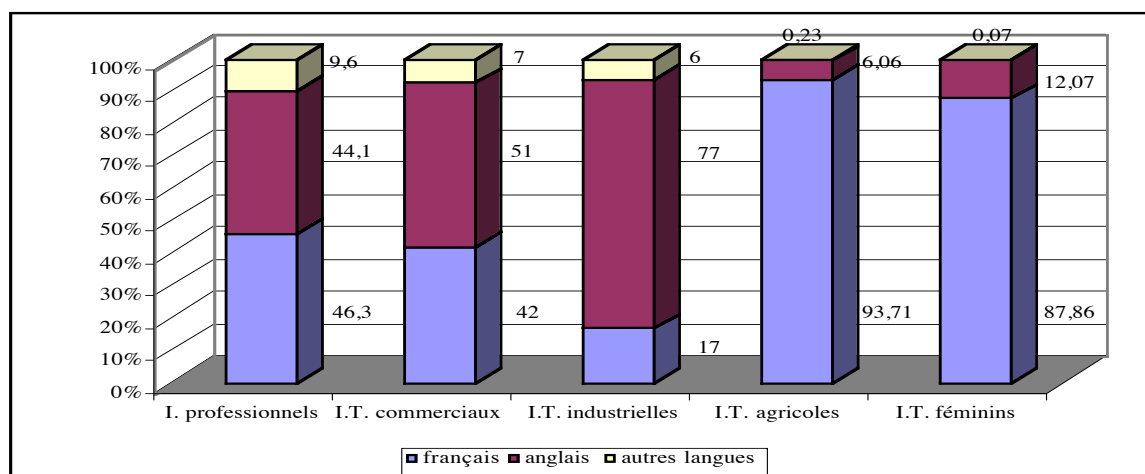
---

programmes à raisons de 2 heures hebdomadaires en première année et de 3 heures dans chacune des autres années.

<sup>2653</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : réunion consulaire des 26 et 27 octobre 1967. Exposé de M. Paul Teyssier.



**Figure 36. Place du français dans l'enseignement technique et professionnel (1963-1964)**



Source : AD, service culturel de l'ambassade de France à Rome, vol. 310.

Le constat est analogue dans l'enseignement professionnel, où le français est supplanté par l'anglais dans les filières au sein desquelles l'enseignement des langues étrangères est le plus important : instituts techniques commerciaux et instituts techniques industriels.

**Tableau 13. Place du français dans l'enseignement des langues étrangères dans le cycle secondaire (1965-1966). Répartition par régions.**

%	français	anglais	allemand	espagnol
Piémont	53,2	39,6	6,9	0,3
Lombardie	52,1	40,3	7,1	0,5
Trentin Haut-Adige	7,1	9,8	83,1	-
Vénétie	52,1	38,7	9,2	-
Frioul-Vénétie-Julienne	21,8	60,9	17,3	-
Ligurie	41,5	54,7	2,9	0,9
Émilie Romagne	41,5	46,7	11,6	0,2
<b>Total Nord</b>	<b>45,6</b>	<b>43</b>	<b>11</b>	<b>0,4</b>
Toscane	41,9	51,5	6,6	-
Ombrie	56,7	34,2	7,9	1,2
Marches	59,5	30,3	10,2	-
Latium	49,8	47,9	1,9	0,4
Abruzzes	63,6	34	1,2	1,1
Molise	53,4	46,5	0,1	-
<b>Total Centre</b>	<b>51</b>	<b>44,3</b>	<b>4,3</b>	<b>0,4</b>
Campanie	58,2	37,2	2,7	1,9
Pouilles	58,3	36,1	4,6	1
Basilicate	78,9	21,1	-	-
Calabre	77,6	18,6	2,2	1,3
Sicile	60,2	36,5	2,2	1,1
Sardaigne	77,7	19,8	1,4	1,1
<b>Total Sud</b>	<b>63,8</b>	<b>32,2</b>	<b>2,7</b>	<b>1,3</b>

Si l'on considère la part du français dans l'enseignement des langues étrangères dans les établissements secondaires (lycées classiques, lycées scientifiques, instituts magistraux) dans chaque région, on observe que les positions du français se défendent mieux dans le sud de la Péninsule, « qui constitue la zone sous développée de l'Italie »<sup>2654</sup>.

Dans un rapport adressé au ministère de l'Éducation nationale, on peut lire, de manière significative :

« En bref, notre langue l'emporte dans des endroits où sa suprématie semble la survivance d'un passé destiné à disparaître. »<sup>2655</sup>

Dans le même rapport, il est noté, tout aussi significativement, que le français est majoritairement enseigné dans les établissements de type ancien ou dans ceux dont le niveau d'études est le moins élevé<sup>2656</sup>. Les élèves dans les établissements à caractère scientifique et technique, que ce soit dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement professionnel, délaissent le français, au profit de l'anglais : la langue de la modernité. Paul Teyssier observe à de multiples reprises que le français est considéré seulement comme un « instrument de culture », une « sorte de « latin du monde moderne » », déclare-t-il lors d'une réunion consulaire<sup>2657</sup>. Il voit dans cette évolution une des manifestations de « l'américanisation de l'Italie contemporaine ».

Dans l'enseignement supérieur, la situation est plus difficile à évaluer en l'absence de données statistiques. En 1963, les services culturels de l'ambassade relèvent néanmoins que l'enseignement du français est assuré dans vingt-quatre des vingt-neuf universités de la Péninsule et concerne environ 20 000 étudiants, soit « à peu près la moitié des effectifs des facultés littéraires »<sup>2658</sup>. Inévitablement, les tendances observées dans l'enseignement secondaire trouvent un prolongement à l'université. Ainsi, le conseiller culturel note, pour l'année 1962-1963, la place restreinte de l'enseignement du français dans les facultés de sciences politiques, droit, économie et commerce et sciences (uniquement en deuxième langue) tandis qu'elle est variable dans les filières littéraires (en première langue) réparties en deux types de facultés : facultés de lettres (*facoltà di lettere*) et facultés de magistère (*facoltà di magistero*)<sup>2659</sup>. Les facultés de lettres sont celles qui détiennent, pour les études de français, les chaires les plus prestigieuses et accueillent les étudiants d'un niveau élevé (titulaires de la

---

<sup>2654</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965. Exposé de M. Paul Teyssier.

<sup>2655</sup> CAC 770508/75, ministère de l'Éducation nationale : note « enseignement du français en Italie », 1965.

<sup>2656</sup> *Idem*.

<sup>2657</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965. Exposé de M. Paul Teyssier.

<sup>2658</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : note du service culturel de l'ambassade, 1963.

<sup>2659</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : dépêche n°42/ACT, Rome, 17 janvier 1964.

*maturità classica*, équivalent du baccalauréat). Cet élitisme réduit donc le nombre d'étudiants. De cette situation, selon le palais Farnèse, découle un « danger » :

« Ces facultés peuvent avoir tendance à se cantonner dans une activité de séminaire en vase clos, en se limitant à la haute critique littéraire et aux recherches d'érudition. »<sup>2660</sup>

Cependant, de nouveaux espoirs sont fondés sur la création d'une « *laurea in lingue* », qui permet à ces facultés de préparer « de véritables spécialistes de français ». En ce qui concerne les facultés de magistère, qui accueillent les étudiants qui possèdent l'« *abilitazione magistrale* », on observe le faible nombre de chaires<sup>2661</sup> en dépit du nombre d'étudiants qui suivent des cours de français plus important que dans les facultés de lettre. En outre, il y a tout lieu de s'inquiéter du niveau des étudiants<sup>2662</sup>, « qui constitueront plus tard la grande masse des professeurs des établissements secondaires italiens »<sup>2663</sup>. D'une manière générale, il est noté, en 1967, que le nombre d'étudiants est en diminution<sup>2664</sup> bien que le nombre de chaires augmente<sup>2665</sup>.

Finalement, si le français conserve une place importante dans l'enseignement en Italie, plus sans doute que dans un aucun autre pays d'Europe, on assiste à un effritement constant de ses positions face à l'anglais. Le Français apparaît pour les jeunes Italiens comme une langue du passé dont l'apprentissage paraît peu valorisant, notamment dans la perspective de leur insertion professionnelle. Cette situation met en cause d'une part, l'image de la France et d'autre part, l'avenir des échanges, en particulier dans le domaine économique, entre les deux pays. Certes, le français demeure une langue associée à la culture classique, mais la qualité de son enseignement, compte tenu de la formation que l'on juge insuffisante des enseignants, conduit à s'inquiéter de la pérennité de cette représentation.

C'est en fonction de ces conditions que se déploie et s'organise l'action culturelle de la France.

---

<sup>2660</sup> *Idem.*

<sup>2661</sup> Voir annexe III. 2. 4.

<sup>2662</sup> Ces étudiants sont issus des instituts magistraux dans lesquels nous avons vu que l'enseignement d'une langue étrangère est inscrit au programme seulement au cours des cinq premières années.

<sup>2663</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : dépêche n°42/ACT, Rome, 17 janvier 1964.

<sup>2664</sup> Aucun chiffre n'est toutefois communiqué (CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : réponse au questionnaire en vue du rapport d'activité pour l'année 1967 de la direction générale des Relations culturelles).

<sup>2665</sup> Même remarque que la note précédente (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : procès-verbal de la XIII<sup>e</sup> réunion de la Commission mixte franco-italienne pour l'application de la Convention culturelle, 27-28 septembre 1967).

## 2. Les moyens de l'action culturelle en faveur de l'enseignement du français

Les autorités françaises interviennent à différents niveaux : elles organisent directement des cours de français, dans des établissements scolaires de leur ressort ou qu'elles soutiennent et dans les centres culturels ; elles cherchent à établir d'étroites relations avec les universités ; enfin, elles apportent leur concours à l'amélioration de la formation des enseignants, aspect jugé prioritaire.

### a) L'enseignement dans les établissements français

Le lycée Chateaubriand à Rome est l'unique établissement scolaire français en Italie. Nous avons perçu l'importance qui est accordée à cet établissement dans la politique culturelle française lorsque nous avons précédemment évoqué les problèmes posés par son extension à la Villa Strohl-Fern<sup>2666</sup>. Rappelons ici que le nombre d'élèves accueillis passe de 705 élèves à la rentrée 1957, à 1136 élèves en 1967 et que le lycée Chateaubriand couvre toute la scolarité, du jardin d'enfants à la classe de Terminale. Les professeurs (68 en 1964) sont soit détachés du ministère de l'Éducation nationale et rétribués par le Quai d'Orsay, soit détachés administrativement mais rétribués sur le budget du lycée, soit recrutés localement parmi des Français ou des étrangers. Les élèves suivent les programmes français, mais un enseignement spécial d'italien est donné aux élèves de nationalité italienne (49 % de l'effectif total en 1964). Pour ces élèves italiens, ayant accompli l'ensemble de leurs études au lycée Chateaubriand et ayant subi au baccalauréat une épreuve spéciale d'italien, l'accord culturel franco-italien de 1949 reconnaît l'équivalence entre ce baccalauréat et le diplôme italien d'études secondaires (*maturità*)<sup>2667</sup>.

Le ministère des Affaires étrangères apporte par ailleurs son concours à des établissements scolaires privés laïques ou religieux<sup>2668</sup>. Le principal établissement est laïque :

---

<sup>2666</sup> Cf. chapitre VII (III. C. 2).

<sup>2667</sup> Lors de la XIII<sup>e</sup> réunion de la Commission mixte franco-italienne pour l'application de la Convention culturelle en septembre 1967, la délégation italienne demande qu'en raison de la réforme scolaire intervenue en Italie, l'âge minimum pour l'admission en sixième des élèves italiens soit porté à 12 ans et que l'enseignement de l'italien soit augmenté de 3 à au moins 6 heures hebdomadaires. Cette requête, qui implique de modifier l'annexe I de l'accord, est inscrite à l'ordre du jour d'un groupe de travail qui se réunit l'année suivante. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : procès-verbal de la XIII<sup>e</sup> réunion de la Commission mixte franco-italienne pour l'application de la Convention culturelle, 27-28 septembre 1967.

<sup>2668</sup> L'État français subventionne au début des années soixante une vingtaine d'établissements religieux qui dispensent des cours de français. La plus forte dotation est accordée à l'institut Jeanne d'Arc à Milan (AEF, B. 56992 : note de direction des finances extérieures du ministère des Finances et des Affaires économiques, Paris, 19 mai 1961) À noter également à Rome, la présence de l'importante institution religieuse Saint Dominique pour jeunes filles (240 élèves en 1964-1965) à laquelle le ministère des Affaires étrangères n'apporte aucune aide.

l'école de la Chambre de commerce française de Milan. Fondée en 1947, cette école dispense l'enseignement primaire et secondaire selon les programmes officiels français et prépare au baccalauréat. En 1967, elle compte 342 élèves inscrits, dont 197 français, 58 italiens et 87 de nationalités diverses. Le ministère met à sa disposition quatre enseignants détachés et lui accorde une subvention<sup>2669</sup>. Toutefois, les autorités italiennes n'accordent pas à cet établissement l'équivalence pour le baccalauréat en dépit des demandes françaises dans le cadre de la commission mixte<sup>2670</sup>.

Outre le travail important confié dans ce domaine aux établissements scolaires, les sept centres culturels français<sup>2671</sup>, comme nous l'avons suggéré plus haut, ont pour mission essentielle d'assurer la diffusion de la langue française.

**Tableau 14. Effectifs des élèves inscrits à des cours de français dans les centres culturels français**

	Rome	Florence	Naples	Milan <sup>2672</sup>	Turin	Gênes	Palerme	Total
1961-1962	235	303	547	813	859	193	201	3 151
1964-1965	423	415	378	1 081	1 001	236	191	3 725
1966-1967	590	666	320	1 013	970	221	192	3 972

Entre 1961 et 1966, les effectifs d'élèves inscrits à des cours de français dans les centres culturels croît de 26 %. Globalement, l'évolution paraît satisfaisante, en tout cas conforme aux attentes du ministère. Le nombre des inscrits et le taux de croissance pour chacun des centres confirme les disparités évoquées plus haut en fonction du milieu local, des moyens accordés ou des orientations du centre. Ainsi, la réduction des effectifs pour l'Institut de Naples correspond à la politique élitiste du directeur, qui oriente son action en vue de faire de l'institut « un centre d'étude supérieur, destiné essentiellement aux futurs professeurs de français »<sup>2673</sup>.

<sup>2669</sup> De moindre importance sont la petite école française de l'OTAN à Naples, créée en 1952, qui accueille en 1965 dans les locaux de l'institut français de la ville 40 élèves dont 27 Français et seulement 4 Italiens et l'école française de La Spezia, créé en 1964 et qui accueille seulement dans les locaux d'une école italienne, cinq élèves mais dispose toute de même d'une institutrice détachée et d'une subvention. CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307.

<sup>2670</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : procès-verbal de la XIII<sup>e</sup> réunion de la Commission mixte franco-italienne pour l'application de la Convention culturelle, 27-28 septembre 1967 et réunion consulaire des 26 et 27 octobre 1967. Exposé de Paul Teyssier.

<sup>2671</sup> Il faudrait ajouter le centre d'étude supérieur de Rome abrité par le lycée Chateaubriand.

<sup>2672</sup> Ne sont pas pris en compte les élèves des cours dispensés à l'extérieur du centre (environ 3 000 en 1961-1962).

<sup>2673</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport annuel de l'institut français de Naples, 1963-1964.

Plus le nombre d'inscrits aux cours est important, plus le centre se dote de moyens pour développer ses enseignements puisque l'activité est rémunératrice. Les centres peuvent, certes, compter sur le ministère pour leur affecter des professeurs détachés rémunérés par l'administration centrale, mais leur nombre reste limité (celui-ci est d'ailleurs fonction du volume d'enseignements dispensés). Il leur faut donc assumer sur le budget de l'établissement la rémunération de certains professeurs détachés ou de ceux, français ou étrangers, qui sont recrutés localement. Les centres qui développent l'activité la plus importante sont les premiers à recevoir les équipements nécessaires aux cours par des méthodes audio-visuelles. Les centres de Rome et Milan sont ainsi, en 1967, les premiers à devenir, selon l'expression de Paul Teyssier, de « véritables laboratoires de langue »<sup>2674</sup>.

Dans la plupart des cas, les cours sont organisés dans les locaux du centre. Il faut noter toutefois deux exceptions : Turin et Milan. Dans les capitales piémontaise et lombarde, le centre culturel organise des séances dans des entreprises commerciales ou industrielles. À Milan, en plus, le centre culturel prend en charge l'enseignement dans les écoles primaires de la ville. Ce dispositif original, qui réclame un grand nombre d'enseignants recrutés sur place, permet de « toucher » 5 000 élèves en 1962-1963 et 6 761 en 1966-1967. L'expérience probante manque toutefois d'être interrompue en 1961, à la suite d'une démarche de l'inspecteur d'Académie (*provveditore agli studi*). L'intervention de l'ambassade auprès du ministère de l'Instruction publique parvient à écarter cette menace, néanmoins, il est demandé de ne pas créer de nouvelles classes<sup>2675</sup>. Pour les autorités italiennes, le problème posé par ces classes est lié au fait que les élèves doivent payer les cours à l'école italienne qui reverse les sommes au centre culturel. Il est réglé par l'inscription des parents comme membres du centre. Paul Teyssier observe néanmoins en 1967 que :

« Depuis que des cours d'anglais ont été organisés dans les écoles primaires, le nombre d'élèves qui suivent les cours de français organisés par le centre a diminué d'un tiers. »<sup>2676</sup>

---

<sup>2674</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965. Exposé de M. Paul Teyssier.

<sup>2675</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : dépêche n°42/ACT, Rome, 17 janvier 1964.

<sup>2676</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : réunion consulaire des 26 et 27 octobre 1967. Exposé de Paul Teyssier.

**Tableau 15. L'enseignement du français dans les centres culturels français (1965)**

	Rome	Florence	Naples	Milan	Turin	Gênes	Palerme	
Nombres d'heures hebdomadaires de cours	78	80	70	centre : 256 écoles primaires 864	185	50	35	
Diplômes préparés <sup>2677</sup>	AF A	UG A	UG A	UG AF CCF A	UG AF A	UG AF A	UG AF A	
Statuts des enseignants	Professeurs détachés et rémunérés par le ministère	6	8	5	6	3	2	2
	Professeurs détachés rémunérés par l'établissement	1	-	-	15	2	-	-
	Professeurs français recrutés localement	5	1	3	16	5	3	2
	Professeurs étrangers recrutés localement	-	2	3	53	5	-	1
Total enseignants	12	11	11	90	15	5	5	

Plus généralement, les cours organisés dans les locaux des centres s'adressent aussi bien aux débutants qu'à ceux qui souhaitent se perfectionner et même obtenir un diplôme. À l'exception des instituts de Florence et Naples, tous les centres préparent au diplôme de l'Alliance française. Six établissements offrent la possibilité de présenter les examens de l'université de Grenoble réservés aux étrangers : certificat d'études pratiques en français, diplôme de langue et de civilisation française et diplôme supérieur de langue et littérature française. Il faut noter toutefois que seuls les instituts de Florence et Naples, puis le centre de Turin, à partir de 1964, proposent des cours de littérature et civilisation (à Florence s'ajoutent des cours d'histoire de l'art et d'histoire et géographie).

Conformément à la politique générale d'expansion culturelle, les centres culturels constituent des pièces maîtresses dans la « formation des formateurs, qui à leur tour, imprimeront leur marque sur les centaines de milliers de jeunes Italiens qui apprennent notre langue dans les établissements de toute espèce »<sup>2678</sup>. En accord avec le ministère italien de l'Instruction publique, qui n'assure pas cette tâche, tous les centres culturels dispensent, depuis 1960, des cours de préparation aux concours de l'enseignement<sup>2679</sup>. Le succès est réel : le nombre d'inscrits passe de 181 en 1961, à 600 en 1965 ( dans le même temps, le nombre d'inscrits aux cours par correspondance proposés par l'ambassade passe de 191 à 250)<sup>2680</sup>. Certains des centres culturels sont, en outre, très impliqués dans l'activité pédagogique à destination des professeurs italiens. À Milan, l'inscription au centre est gratuite pour les

<sup>2677</sup> Diplôme de l'Alliance française (AF), diplômes de l'université de Grenoble (UG), diplôme de français commercial de la Chambre de commerce française d'Italie (CCF), *Abilitazione* (A).

<sup>2678</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965. Exposé de Paul Teyssier.

<sup>2679</sup> A. ANGREMY, *La Diplomatie culturelle de la France*, Étude dans la série « la diplomatie culturelle en Europe » du Conseil de la coopération culturelle du Conseil de l'Europe, 1970, p. 91.

<sup>2680</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : dépêche n°42/ACT, Rome, 17 janvier 1964 et AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965. Exposé de Paul Teyssier.

professeurs de français. Mais surtout, à Milan comme à Rome, Florence, Naples ou Gênes, sont organisés en coopération avec le ministère italien de l'Instruction publique des stages de formation (5 en 1965 puis 13 en 1967<sup>2681</sup>). Selon le conseiller culturel :

« Nous pouvons ainsi, d'année en année, former une élite de maîtres qui nous servent de point d'appui dans toutes les provinces d'Italie. »<sup>2682</sup>

À ces stages, s'ajoutent des journées d'information pédagogique organisées à la requête des inspecteurs d'Académie dans certaines villes et des stages organisés en France<sup>2683</sup>. À partir de janvier 1966, reprennent de manière significative, après dix années d'interruption, les échanges avec le Centre d'études pédagogiques de Sèvres.

L'intérêt porté par les autorités françaises à la qualité de la formation des formateurs se retrouve également dans l'attention accordée aux relations avec les universités de la Péninsule.

## **b) Les relations avec les universités italiennes**

Dans son rapport annuel le conseiller culturel écrit, en 1969 :

« Notre action dans le cadre des établissements concerne d'abord les universités. »<sup>2684</sup>

Cette orientation est conforme au deuxième plan d'expansion culturelle, qui insiste sur la formation des élites et des cadres étrangers (y compris la formation des formateurs). Les lecteurs français dans les universités italiennes sont appelés à jouer un rôle de toute première importance. Les modalités de nomination et d'exercice de leur fonction sont, selon l'accord culturel de 1949 (article 4) complété par un échange de lettres des 11 et 18 décembre 1961, identiques à celles des lecteurs italiens en France<sup>2685</sup>. À partir de ce moment, un lecteur est nommé à Bari, Bologne, Cagliari, Catane, Florence, Gênes, Messine, Milan, Naples, Padoue, Palerme, Parme, Pise, Rome, Turin, Trieste et Venise<sup>2686</sup>. Mais la procédure fixée par ces

---

<sup>2681</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : note de la direction générale des Relations culturelles n°38 RC/DG, Paris, 11 janvier 1969.

<sup>2682</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : réponses au questionnaire en vue du rapport d'activité pour 1965 et AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire des 16 et 17 décembre 1965. Exposé de Paul Teyssier.

<sup>2683</sup> Du 9 août au 3 septembre 1965, se déroule par exemple un stage à Besançon rassemblant 30 professeurs (25 italiens et 5 français) au cours duquel sont examinés les problèmes relatifs à la pédagogie du français dans les écoles moyennes. Le rapport rédigé à l'issue sert ensuite de base aux instructions officielles. (*Idem*).

<sup>2684</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 310 : rapport du conseiller culturel, 1969.

<sup>2685</sup> Cf. chapitre III (I. A. 2).

<sup>2686</sup> Le mode de recrutement prévoit que trois candidatures seront, pour chaque poste de lecteur, proposées par la voie diplomatique au choix de l'université où le lecteur devra enseigner.



accords n'est pas exclusive et les universités disposent d'une grande liberté de recrutement. Les lecteurs sont donc, dans les faits, plus nombreux que les dix-sept prévu par l'arrangement diplomatique : vingt-trois en 1963 (deux lecteurs supplémentaires à Milan et à Rome, un à Naples et à Trieste)<sup>2687</sup>. Du côté français, on ne se satisfait guère de cette situation qui ôte tout contrôle sur la qualité des enseignants supplémentaires recrutés<sup>2688</sup>. On ne cesse donc de plaider pour un accroissement du nombre de lecteurs désignés selon la procédure fixée par l'arrangement diplomatique et ce, d'autant plus que le nombre de lecteurs italiens en France est supérieur (vingt-six en 1969). La Commission mixte donne en partie satisfaction à la France puisqu'elle envisage, en 1967, de porter à dix-huit le nombre de lecteurs recrutés par voie diplomatique. Par ailleurs, les autorités françaises souhaiteraient voir s'accroître les échanges de professeurs d'université, notamment par le recours plus fréquent à des « professeurs associés »<sup>2689</sup>.

Les instructions officielles encouragent vivement, par ailleurs, les centres culturels français à développer leurs relations avec les universités italiennes. Il s'agit surtout de d'amener les étudiants à fréquenter ces établissements, « afin d'y acquérir une connaissance pratique de la langue, connaissance qui leur manque souvent »<sup>2690</sup>. Dans certains cas, le directeur du centre (Gênes et Palerme) ou des enseignants (Naples) prennent en charge des cours dans les universités. Les rapports annuels des centres indiquent que, dans la plupart des cas, les contacts entre les centres culturels et les facultés sont satisfaisants. Selon les rapports de son directeur, Naples semble avoir valeur d'exemple. Il écrit ainsi, en 1961 :

« Il ne peut y avoir de concurrence entre l'enseignement de nos instituts et l'enseignement du français dans les universités italiennes si nos instituts se présentent comme de véritables écoles d'application, destinées à les compléter. »<sup>2691</sup>

En 1964, il souligne que :

« Les professeurs de l'université considèrent l'institut français de Naples comme un centre universitaire, qui loin de faire concurrence à l'université travaille main dans la main avec elle. »<sup>2692</sup>

Enfin il ajoute, en 1967, que la création, l'année précédente, du centre Jean Bérard participe activement au rapprochement avec les universités du sud de la Péninsule<sup>2693</sup>.

---

<sup>2687</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : note du service culturel préparé pour la commission mixte.

<sup>2688</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 310 : dépêche n°21/DA-EU, Rome, 17 octobre 1969.

<sup>2689</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : note de la direction générale des relations culturelles, Paris, 11 janvier 1969.

<sup>2690</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : dépêche n°42/ACT, Rome, 17 janvier 1964.

<sup>2691</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : note du directeur de l'institut français de Naples, 27 juin 1961.

<sup>2692</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport de l'institut français de Naples, 1963-1964.

Certains directeurs rencontrent toutefois des difficultés, nées de ce sentiment de concurrence évoqué par Georges Vallet. Ainsi à Palerme, où l'on a vu que l'activité générale du centre est malaisée, les premiers contacts sont rendus difficiles non seulement par « la tradition universitaire locale, corrompue, cynique et indifférente » mais aussi, écrit le directeur, par « une hostilité latente envers nous, faite de méfiance à l'égard de nos méthodes, de jalousie personnelle et d'antipathie mal déguisée pour l'activité du centre »<sup>2694</sup>. La situation s'améliore néanmoins nettement par la suite<sup>2695</sup>. D'une manière générale, les problèmes se posent en fonction de la personnalité des professeurs italiens de français. À Turin, le directeur du centre se félicite ainsi des bons contacts entretenus avec la faculté de lettres, mais note, en ce qui concerne la faculté de magistère que « le titulaire de la chaire de français n'a jamais manifesté le moindre désir d'entretenir des relations avec les centres »<sup>2696</sup>. Tous les directeurs remarquent enfin que la présence d'un lecteur français facilite indéniablement les rapports avec les milieux universitaires.

Au-delà de l'activité des lecteurs et des établissements culturels, le Quai d'Orsay octroie des bourses à des étudiants afin qu'ils puissent se rendre en France, soit au cours de la période estivale, soit durant l'année universitaire. Le contingent de bourses universitaires accordées à des Italiens passe de 328 mensualités en 1966-1967, à 432 mensualités pour l'année 1968-1969. La direction générale des Relations culturelles note que :

« L'Italie figure ainsi parmi les pays européens ayant bénéficié d'un effort particulier du Département dans ce domaine. »<sup>2697</sup>

Bien qu'il en ait l'intention, l'effort ne comble cependant pas le déséquilibre dans le domaine des échanges extra-universitaires entre jeunes<sup>2698</sup>. La nomination, en 1965, d'un inspecteur de la Jeunesse et des Sports au palais Farnèse ne suffit pas, en effet, à donner pleine satisfaction car « il ne trouve pas à l'échelon national italien d'interlocuteurs valables »<sup>2699</sup>. Cette question paraît essentielle dans la mesure où la découverte de l'Hexagone par un grand nombre de jeunes Italiens est considérée comme particulièrement efficace non seulement pour donner le goût de la langue et favoriser l'accès à la culture française, mais aussi pour créer un lien « sentimental » entre les Italiens et la France.

---

<sup>2693</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : rapport annuel de l'institut français de Naples,

<sup>2694</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 303 : rapport annuel du centre culturel de Palerme, 1959-1960.

<sup>2695</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport annuel du centre culturel de Palerme, 1963-1964.

<sup>2696</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 307 : rapport annuel du centre culturel de Turin, 1963-1964.

<sup>2697</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : note de la direction générale des Relations culturelles n°38 RC/DG, Paris, 11 janvier 1969.

<sup>2698</sup> En 1967, Paul Teyssier indique : « il n'est pas normal que deux millions de jeunes Français viennent chaque année en Italie et que seulement 300 000 Italiens se rendent en France ». AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : réunion consulaire des 26 et 27 octobre 1967.

<sup>2699</sup> *Idem.*

Pour achever l'examen des modes d'intervention des autorités en faveur de la langue française, il faut mentionner les soutiens financiers et matériels (disques, textes et films) accordés aux cours de français à la télévision (*telescuola*), créés en octobre 1958<sup>2700</sup>.

## C. La diffusion des produits culturels

En 1961, le directeur du centre culturel de Turin écrit :

« C'est par le film que nous touchons les masses, c'est par le livre que nous touchons les élites. »<sup>2701</sup>

Ces deux types de produits culturels jouent donc un rôle majeur dans la diffusion de la culture française en Italie. En inscrivant le problème à l'ordre du jour de la réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968, Étienne Burin des Rozières nous fournit non seulement, à travers les comptes rendus des exposés et les notes préparatoires, une source précieuse, mais il signifie aussi l'importance que l'on accorde, au niveau diplomatique, à ces modes de médiation. Les centres culturels français sont d'ailleurs les relais officiels actifs d'une stratégie de développement. Compte tenu du double caractère, culturel mais aussi commercial, de ces produits, celle-ci est toutefois abordée dans une perspective plus large qui intègre, de fait, une double préoccupation de rentabilité et d'utilité culturelle. La collusion n'est toutefois pas toujours évidente, surtout si l'on considère, comme les services culturels français, que les livres ou les films ne sont pas seulement des symboles de la culture française ou des vecteurs culturels mais qu'ils sont aussi un élément essentiel d'une politique de promotion de la langue française. C'est du point de vue de cette ambiguïté, au centre de la politique culturelle française, plus que sous celui des modes de représentation (les images véhiculées) que nous aborderons donc la question.

### 1. Les livres français

Il est utile de suivre la démarche du service culturel lors de son travail préparatoire à la réunion consulaire d'avril 1968, portant sur la question du livre français en Italie. En effet, la question préliminaire qui est posée – comment lit-on en Italie ? – permet de donner un aperçu du contexte culturel auquel est confronté la politique française du livre<sup>2702</sup>. Pour répondre à la

---

<sup>2700</sup> CAC 770508/75, ministère de l'Éducation nationale : note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques du ministère des Affaires étrangères, Paris, 3 mars 1961.

<sup>2701</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : rapport annuel du centre culturel de Turin, 1960-1961.

<sup>2702</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : rapport des services culturels concernant les problèmes du livre français en Italie. Réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968.

question, le service culturel s'appuie sur une enquête publiée le 15 avril 1965 par l'Institut italien de statistiques (ISTAT). Selon cette enquête, près de la moitié de la population italienne ne lit pas (49,6 % de la population de plus de six ans) et parmi l'autre moitié, les deux tiers (67,7 %) ne lisent que des journaux et des périodiques. En conséquence, 16,2 % de la population en âge de lire déclarent s'adonner à la lecture de livres. L'enquête montre également de fortes disparités régionales avec des taux plus faibles dans le sud du pays. Le problème de l'analphabétisme dans le *Mezzogiorno* est d'ailleurs un sujet fréquemment évoqué en France, car jugé révélateur du sous-développement de la région<sup>2703</sup>.

L'interprétation d'une telle situation dans l'ensemble de la Péninsule est double : le marché est restreint, mais il présente inévitablement, compte tenu de l'évolution de la société italienne, un fort potentiel de développement. De ce dernier point de vue, il importe que l'action culturelle de la France en faveur du livre soit soutenue. Elle s'inscrit d'ailleurs au premier rang des préoccupations de la politique culturelle extérieure de la France. Évoquant « la diffusion des objets de culture », que le Quai d'Orsay s'attache à développer, Jean Basdevant, déclare en 1965 que « le plus noble est le livre »<sup>2704</sup>. Dans son étude sur « l'action culturelle de la France dans le monde », publié en 1970, Suzanne Balous exprime, de manière significative, une position analogue :

« Quels que soient les progrès des procédés audio-visuels, le livre demeure, et sans doute pour longtemps encore, l'instrument privilégié de la diffusion culturelle et reste indispensable à toute action en profondeur. »<sup>2705</sup>

Dans ces conditions, les autorités françaises développent une politique qui, d'une part, utilise comme point d'appui les établissements culturels à l'étranger et qui, d'autre part, tend à favoriser les exportations de livres.

La bibliothèque est traditionnellement l'élément de base, et parfois constituant, des centres culturels français. Les abonnés peuvent y consulter et y emprunter des ouvrages en français<sup>2706</sup>. Le relevé fourni par le bibliothécaire du centre de Rome montre que la moitié des ouvrages prêtés sont des romans. Viennent ensuite les études littéraires (21 %), les études historiques (8 %), les ouvrages techniques et scientifiques (3 %) et les livres de jeunesse (3 %).

---

<sup>2703</sup> Il est notamment rapporté dans les manuels scolaires et dans la presse. Cf. chapitre IV (I. A et II).

<sup>2704</sup> J. BASDEVANT, *L'Action culturelle de la France dans le monde*, Exposé devant l'Association des Amis de la République française, 5 février 1965, p. 21.

<sup>2705</sup> S. BALOUS, *op. cit.*, p. 72.

<sup>2706</sup> À noter que les abonnés ont également accès dans tous les établissements à une discothèque.

**Tableau 16. Le fonds des bibliothèques des centres culturels français (nombre de volumes en 1965 et 1967)**

	Rome	Florence	Naples	Milan	Turin	Gênes	Palerme
1965	27 000	51 000	30 000	21 563	10 866	7 900	8 914
1967	34 000	76 500	32 039	23 207	11 350	10 198	10 325

Le fonds bibliographique est généralement à la mesure de l'ancienneté de l'établissement. Ainsi, les centres de Florence, Naples et Rome figurent parmi les mieux dotés avec une progression particulièrement importante pour l'institut français de Florence, qui confirme ainsi sa vocation universitaire. Dans l'ensemble des centres, le nombre de volumes ne cesse de s'accroître. Seul le directeur de l'institut français de Naples se plaint de crédits insuffisants « à un rayon d'action qui s'étend à tout le sud de l'Italie »<sup>2707</sup>. Il est vrai qu'en comparaison l'institut de Florence, de même type, dispose d'une bibliothèque nettement plus riche. Les livres sont généralement envoyés, à la suite de commandes, par la direction générale des Relations culturelles qui dispose, à cet effet, de crédits importants<sup>2708</sup>. En outre, chaque mois une sélection des ouvrages parus le mois précédent est envoyée au service culturel de l'ambassade afin de les mettre à disposition des bibliothèques.

La promotion du livre français est également assurée par l'organisation régulière d'expositions dans les centres culturels<sup>2709</sup>, grâce au financement du Fonds culturel du Quai d'Orsay<sup>2710</sup>.

Contrairement aux fonds des bibliothèques des centres culturels français, les résultats des exportations de livres français destinés à la vente en Italie sont difficiles à apprécier<sup>2711</sup>. Considérés comme une marchandise commerciale<sup>2712</sup>, les livres sont, en effet, intégrés aux

<sup>2707</sup> CAC, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : rapport annuel de l'institut français de Naples, 1966-1967.

<sup>2708</sup> Ce crédit passe de 2,8 à 7,5 millions de francs entre 1959 et 1968 (S. BALOUS, *op. cit.*, p. 76).

<sup>2709</sup> L'institut français de Florence chargé de présenter un rapport sur la diffusion du livre français en vue de la réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril se montre critique sur l'organisation de ces manifestations : « Il est hors de question d'organiser des expositions de type général (nous aboutirions à des anthologies insignifiantes et inutile dans ce pays si proche de nous). Mais nous n'avons pas toujours réussi nos expositions « spécialisées ». Avec le titre de livre « scientifique et technique » nous avons surtout montré que celle appellation n'avait aucun sens. Car il n'y a de science et de technique que du particulier » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : note de l'institut français de Florence, 1968).

<sup>2710</sup> Le Fonds culturels permet d'organiser des actions collectives d'ordre commercial ou financier (notamment le remboursement pour compenser des pertes de changes subies par les exportateurs et de soutenir les éditeurs constitués en dix groupes (littérature, enseignement, encyclopédies, jeunesse, sciences et techniques, religion, art et bibliophilie, droit, érudition) par le syndicat national des éditeurs (S. BALOUS, *op. cit.*, p. 75).

<sup>2711</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : note de l'institut français de Florence, 1968.

<sup>2712</sup> L'article 9 de la convention culturelle stipule que les livres « ne seront grevés que des droits ou taxes établis sur les articles nationaux correspondants ». Or les autorités françaises regrettent que les autorités italiennes frappes d'une taxe, dites de compensation, le papier constituant la matière première des livres. CAC, ministère de l'Éducation nationale : note de la direction générale des Affaires culturelles et techniques du ministère des Affaires étrangères, 3 mars, 1961.

statistiques douanières qui ne rendent compte que très imparfaitement du mouvement réel. Les douanes italiennes distinguent mal dans les importations de matériel éditorial ce qui représente véritablement les entrées en Italie d'ouvrages français ou en français et ce qui est l'effet du va-et-vient déterminé par la collaboration industrielle et qui fait, par exemple, que tel ouvrage imprimé en France est envoyé en Italie pour y être relié, puis retourné en France pour y être vendu. D'autre part, certains ouvrages français sont complètement fabriqués en Italie : ceux qui restent sur le marché italien n'apparaissent donc pas dans les relevés statistiques. Il en est de même de certains ouvrages conçus et rédigés en France, écrits en français mais imprimés en Suisse ou en Belgique. Enfin, une grande partie des expéditions françaises vers l'Italie échappe à tout contrôle car les libraires, afin de ne pas s'encombrer de stocks, commandent des quantités très réduites envoyées par la voie postale.

Les indications fournies par les services français<sup>2713</sup> souffrent des mêmes maux, auxquels il faut ajouter une modification des instructions douanières au cours de l'année 1967 quant au minimum des exportations devant faire l'objet d'une déclaration<sup>2714</sup>. Dans ces conditions le tableau présenté ci-dessous est à considérer avec précaution.

**Tableau 17. Les exportations françaises de livres vers l'Italie (1962-1967)**

	Quintaux	Valeur en milliers de francs
1962	5 355	8 342
1963	5 573	8 570
1964	4 379	8 581
1965	5 845	9 351
1966	5 084	8 802
1967	3 414	6 833

Il apparaît néanmoins qu'une tendance à la hausse se dessine jusqu'en 1965, année où l'Italie se place au sixième rang des pays importateurs de livres français (en poids)<sup>2715</sup>. À partir de 1966, on observe un mouvement à la baisse. Cette année-là, le livre français représente, selon les statistiques italiennes, 12 % du total des importations de l'Italie tandis que l'ambassade fait observer que la part des importations de livres américains et anglais

<sup>2713</sup> Les *Statistiques du commerce extérieur de la France* qui constituent notre source principale sur les échanges commerciaux ne distinguent pas spécifiquement les livres en langue française (la rubrique « industrie du livre » recouvre un champ plus large). En conséquence, nous utilisons les données mentionnées par les services de l'ambassade de France à Rome.

<sup>2714</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : rapport des services culturels concernant les problèmes du livre français en Italie. Réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968.

<sup>2715</sup> Elle est en 1958 au septième rang (J.P. VIALLET, « Le livre témoin des relations culturelles entre la France et l'Italie (1945-1958) », *op. cit.*, p. 472).

s'élève à 50 %<sup>2716</sup>. La modification intervenue dans la comptabilité douanière en 1967 ne nous permet pas de dire avec certitude si la régression est conjoncturelle ou durable<sup>2717</sup>.

Quoi qu'il en soit, face à cette baisse, les services de l'ambassade invoquent des raisons commerciales et culturelles<sup>2718</sup>. Ainsi, d'un point de vue commercial, le réseau de distribution présente des lacunes. Les éditeurs français paraissent inorganisés et ne prêtent pas assez d'attention au marché transalpin. Ils se contentent d'envoyer des catalogues et des représentants (c'est le cas d'Hachette qui groupe Gallimard, Fayard et Julliard et qui représente 40 % des ventes françaises sur l'Italie) ou de traiter avec quelques sociétés italiennes (*Les Messageries italiennes*, dont Hachette est actionnaire, ou *l'Agence du livre français*, spécialisée dans le livre médical). Seules les éditions d'ouvrages religieux font des efforts de coordination, en se regroupant en association à Rome (Union des Éditeurs français d'œuvres religieuses). En outre, les éditeurs français ne disposent pas de dépôts dans la Péninsule, ce qui impose des délais d'acheminement plus long ou la non reprise des invendus. En conséquence, les libraires rencontrent des difficultés à s'approvisionner autrement qu'en recourant à des commandes individuelles. L'enquête de l'institut français de Florence indique que :

« Beaucoup de professeurs et d'étudiants italiens nous font savoir que les libraires de leur résidence déclarent « ne pas pouvoir » leur procurer l'ouvrage dont ils ont besoin. »<sup>2719</sup>

En outre, les librairies françaises sont rares : une à Rome, surtout tournée vers les ouvrages religieux et scolaires (à destination du lycée Chateaubriand) et une à Turin, fondée en 1950 par un Français d'origine italienne.

Les prix pratiqués par les libraires constituent aussi un obstacle à la diffusion des livres français :

« Il n'est pas rare qu'un livre soit vendu deux à trois fois plus cher que dans notre pays »<sup>2720</sup>.

---

<sup>2716</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°508/RC, Rome, 30 avril 1968.

<sup>2717</sup> Nous n'avons pas été en mesure de comparer ces données avec celle de l'ISTAT.

<sup>2718</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°508/RC, Rome, 30 avril 1968.

<sup>2719</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : note de l'institut français de Florence, 1968.

<sup>2720</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°508/RC, Rome, 30 avril 1968.

Le prix de vente théorique du livre français est fixé en principe d'après un « taux de change libraire ». Ce taux est en 1968 de 170 liras pour 1 franc, soit 44 liras de plus que le taux normal de change (126 liras). Ce taux doit couvrir les frais de transport, les frais bancaires et de formalités de douane. Quoi qu'il en soit, remarque les services culturels français, les libraires italiens, qui bénéficie déjà, de la part des éditeurs français, d'une remise moyenne de 33 % et en outre dans certains cas d'un escompte supplémentaire de 10 % ne respecte pas ce taux de change.

À la charnière des motifs commerciaux et culturels se situe le rôle joué par l'augmentation du nombre de traductions. Les éditeurs y voient une source de profit plus intéressante et nouent, dans cette perspective, des relations étroites avec les éditeurs italiens.

**Tableau 18. La place des livres français dans les traductions en Italie (1959-1969)**

	Livres en français		Livres en anglais		Livres en allemands	
		% <sup>2721</sup>		%		%
1959	368	30	475	38,7	160	13
1960	440	29	583	38,5	227	15
1961	316	26,1	523	43,2	161	13,3
1962	296	30	361	36,6	115	11,6
1963	340	24,5	603	43,4	189	13,6
1964	564	26,6	934	44	265	12,5
1965	588	28	912	43,5	253	12
1966	560	27,9	849	42,2	281	14
1967	572	27,2	898	47,2	270	12,8
1968	484	28,7	666	39,4	216	12,8
1969	658	26,6	942	38	360	14,5

Source : *Annuaire de l'UNESCO*

Le nombre d'ouvrages traduits croît de 79 % entre 1959 et 1969, même si la part relative tend à diminuer face aux ouvrages traduits de l'anglais. Ce mouvement est observé dans un premier temps avec circonspection par les autorités françaises, soucieuses avant tout de défendre les positions de la langue. Or, force est de constater que l'évolution de la diffusion du livre français subit les effets du recul relatif de la langue française. Cela apparaît nettement si l'on considère que la vente des livres français tend à baisser au profit des livres anglo-saxons en Lombardie ou en Toscane, régions où l'enseignement du français est en retrait, tandis qu'elle se maintient en tête dans le sud de la Péninsule, où le français conserve une bonne place. Dans ces conditions, les services culturels de l'ambassade préconisent, en 1968, de favoriser les traductions, notamment dans le domaine scientifique, « car la traduction est en définitive un facteur de pénétration culturelle »<sup>2722</sup>. Cette inflexion dans la politique du livre prend, d'une part, en compte la réalité italienne sur le plan linguistique et répond, d'autre part, à l'exigence, formulée par les plans d'expansion culturelle, d'associer la culture française aux formes les plus modernes du développement scientifique et technique<sup>2723</sup>.

<sup>2721</sup> Pourcentage par rapport au total des traductions de livres étrangers

<sup>2722</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°508/RC, Rome, 30 avril 1968.

<sup>2723</sup> L. DOLLOT, *op. cit.*, p. 40-41.



## 2. Les films français

Les services de l'ambassade de France à Rome note, en 1968, que :

« De tous les pays industrialisés, l'Italie est celui qui consomme le plus de films par habitant et où le marché du cinéma a le mieux résisté à la concurrence de la télévision : on y compte 10 500 salles au regard de 5 000 en France ; 600 millions de billets y ont été vendus en 1967, au regard de 220 en France [...]. L'Italie constitue donc pour les distributeurs de films du monde entier un marché particulièrement digne d'intérêt au moment où l'on enregistre une forte baisse de la fréquentation des salles dans la plupart des pays. »<sup>2724</sup>

Dans ces conditions, il est relevé par ailleurs que :

« La diffusion du film français en Italie ne rencontre, en principe, pas de difficultés particulières. »<sup>2725</sup>

Cet optimisme concerne principalement la distribution dans les circuits commerciaux de films doublés. Il s'appuie également sur les résultats obtenus grâce à l'apport des coproductions franco-italiennes. En effet, comme le cinéma italien en France, la diffusion du cinéma français en Italie bénéficie des dispositions de l'accord bilatéral de 1949, renouvelé et complété en 1953, 1957 puis en 1961<sup>2726</sup>. Les coproductions franco-italiennes, c'est-à-dire financées majoritairement par des capitaux français, disposent donc, sur le marché italien, des mêmes avantages que les productions transalpines. Entre 1962 et 1966, les coproductions franco-italiennes représentent 12 % du nombre total de films distribués en Italie tandis que les films français (en excluant les coproductions) représentent 5,3 %. Walter Borg, le délégué d'Unifrance film à Rome, souligne par ailleurs le fait que « les coproductions bénéficient généralement d'un lancement supérieur aux films 100 % français »<sup>2727</sup>. Une enquête menée par les consuls laisse toutefois apparaître des variations dans la part des films français projetés sur les écrans de leurs villes de résidence : à Rome 6 %, à Gênes 10 %, à Florence 7,5 %, à Milan 8 %, à Turin 5 %, à Venise 7,5 %, à Palerme 4,3 %. À noter qu'à l'échelle nationale, le film français fait des progrès depuis 1965 puisque le nombre de films projetés passe de 16 en 1965, à 20 en 1966, puis 40 en 1967. Le cinéma français se situe, entre 1962 et 1966, en troisième position sur le marché italien, derrière les productions nationales (34 %) et américaines (28 %). Les films américains sont évidemment considérés comme les principaux

---

<sup>2724</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : « Le film français en Italie », réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968. Les données présentées ensuite sans références sont extraites de ce rapport.

<sup>2725</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°509/RC, Rome, 30 avril 1968.

<sup>2726</sup> Cf. chapitre III (III. A. 1) et annexe III. 1. 2.

<sup>2727</sup> CAC 790254/45, ministère des Affaires culturelles : note du délégué d'Unifrance film, Rome, 29 mars 1967.

concurrents, sur un plan commercial et culturel. De ce point de vue, l'apport des coproductions permet de mieux résister (films français et coproductions représentent 17,3 % face au 28 % des productions américaines) même si le cinéma américain domine plus largement au regard des recettes encaissées (43,8 % contre 18 % pour les films français et les coproductions en 1964<sup>2728</sup>).

Il est vrai que selon le palais Farnèse, « la diffusion du film français repose sur des assises précaires » car :

« Le film français ne peut prétendre toucher le grand public italien que par un contenu comique ou érotique qui n'est pas toujours du meilleur aloi ou par l'attraction de certaines vedettes. Dans la mesure, en revanche, où il se distingue par une certaine exigence dans la recherche esthétique ou le niveau intellectuel, il ne peut espérer dépasser l'audience d'une petite minorité de gens cultivés. »<sup>2729</sup>

L'ambition officielle, exprimée par le plan d'expansion, de mettre en contact les masses avec la culture française, trouve ici ses limites et, dans le cas des films « populaires », l'intérêt des autorités est davantage d'ordre commercial que culturel. Ces films à vocation commerciale trouvent un public d'autant plus large que leur distribution est souvent assurée par des compagnies américaines, qui en ont acheté les droits, et qui ont tout intérêt à rentabiliser leur investissement en recourant à d'importantes campagnes promotionnelles. Il est intéressant de relever ici que le cinéma français ne subit pas seulement la concurrence de la force de pénétration américaine, mais qu'il en tire aussi profit.

L'objectif culturel, au sens d'une reconnaissance de la valeur artistique de la production française, concerne donc un public restreint, celui des élites. C'est à leur destination d'ailleurs que les autorités françaises souhaitent voir se développer la diffusion de films en version originale sous-titrée, parallèlement à leur exploitation en version doublée. Le cinéma est alors considéré, non plus seulement comme un instrument du rayonnement culturel de la France mais comme un vecteur de la langue. Cet aspect, dont on a dit ce qu'il a de primordial dans l'action culturelle française, fait l'objet d'un intérêt tout particulier, que ce soit au niveau des services culturels officiels, que du point de vue de la délégation d'Unifrance film. Des démarches sont effectuées dans ce sens auprès des autorités italiennes, dans le cadre de la Commission mixte<sup>2730</sup>. Walter Borg estime notamment que, compte tenu de l'exploitation à Paris de nombreux films italiens en version originale sous-titrée, le gouvernement italien

---

<sup>2728</sup> CAC 760010/156, ministère des Affaires culturelles : *Le film français dans le monde* (Bulletin d'Unifrance film), n°157, novembre 1965.

<sup>2729</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : dépêche n°509/RC, Rome, 30 avril 1968.

<sup>2730</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 363 : procès-verbal de la XIII<sup>e</sup> réunion de la commission mixte franco-italienne en vue de l'application de l'accord culturel, 27-28 septembre 1967.

pourrait « inciter, recommander, sinon invoquer à titre de réciprocité, les salles italiennes spécialisées qui exploitent les films en version originale »<sup>2731</sup>. Ces salles ne diffusent en effet que des films en langue anglaise. Comme l'observe le conseiller culturel :

« Aucune salle, d'aucune ville de présente de films français en version originale. »<sup>2732</sup>

L'intervention des autorités italiennes paraît nécessaire car les propriétaires de salles estiment que leur clientèle est habituée à la version doublée et qu'une exploitation en version originale ne serait pas rentable<sup>2733</sup>. L'enquête menée par les services de l'ambassade révèle que certains propriétaires de salles seraient disposés à projeter des films en version originale « à condition de leur assurer un revenu minimum »<sup>2734</sup>. Le souci de la rentabilité est le même du côté des producteurs ou des importateurs, qui considèrent que le coût de revient d'une copie en version originale n'est pas récupérable par l'exploitation de cette version<sup>2735</sup>. La coproduction rend aussi difficile la projection en version originale. Ainsi, un cinéma milanais se voit contraint, en 1967, d'interrompre la projection de *La Grande Vadrouille*, film à grand succès dont on peut donc espérer que l'exploitation soit rentable, car le distributeur italien, qui projette au même moment le film en version doublée, proteste auprès de la société qui en détient les droits pour l'Italie<sup>2736</sup>.

Dans ces conditions, l'accent est mis sur les projections dans le cadre des centres culturels français<sup>2737</sup>. Leur nombre ne cesse de croître et tous les directeurs sont unanimes à en reconnaître succès<sup>2738</sup>. À Gênes, où le centre rencontre quelques difficultés, le directeur affirme que « le cinéma est notre meilleur facteur de rayonnement »<sup>2739</sup>. Le centre culturel français de Rome et le service culturel de l'ambassade organisent chaque semaine les « mardis du Farnèse », considérés comme « une grande manifestation de la vie intellectuelle romaine »<sup>2740</sup>. Les films sont fournis pour quelques uns par la direction générale des Relations culturelles, mais la plupart le sont par la délégué d'Unifrance film, qui se procure des copies

---

<sup>2731</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 245 : note du délégué d'Unifrance film, Rome, 20 septembre 1967.

<sup>2732</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 310 : rapport du conseiller culturel, 1969.

<sup>2733</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 245 : note du délégué d'Unifrance film, Rome, 20 septembre 1967.

<sup>2734</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : « Le film français en Italie », réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968.

<sup>2735</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 243 : lettre de Walter Borg au consul de France à Palerme, 7 janvier 1959.

<sup>2736</sup> L'*Angelicum* est le seul cinéma d'Italie à diffuser des films français en version originale en 1967. Si l'on en croit la remarque du conseiller culturel, citée plus haut, il semble qu'en 1969 il ait cessé ce type de projection.

<sup>2737</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 243 : note de l'ambassade, Rome, 7 décembre 1962.

<sup>2738</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 100 : dépêche n°42/ACT, Rome, 17 janvier 1964.

<sup>2739</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : rapport annuel du centre culturel français de Gênes, 1966-1967.

<sup>2740</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 310 : rapport du conseiller culturel, 1969.

de films récents, datant d'un an et parfois moins et ayant achevé leur présentation dans les circuits commerciaux. Le service culturel de l'ambassade se charge d'organiser le circuit de diffusion. Il faut souligner que les projections se font en contravention avec la loi italienne qui exige un visa de censure spécial pour les films en version originale, même lorsque ce visa a été accordé au film doublé. Mais, note l'ambassade, « la censure ferme les yeux, sachant que ces films sont présentés en public restreint »<sup>2741</sup>. Les séances de projection se déroulent soit dans les locaux des établissements français, lorsque ceux-ci disposent d'une salle adéquate (Rome, Milan, Turin et Naples à partir de 1967), soit dans des salles de la ville louées pour la circonstance (le dimanche matin) ou parfois dans le cadre de manifestations plus larges, de type « semaine au quinzaine du cinéma français », organisées par Unifrance film. Au cours de la saison 1966-1967, ce sont ainsi dix-sept films qui sont présentés dans les centres culturels, mais aussi par certaines associations (Bari, Bologne et Trieste), pour un nombre total de spectateurs estimé à 80 000<sup>2742</sup>.

En 1968, le système de diffusion se modifie avec la constitution par la direction générale des Relations culturelles du Quai d'Orsay d'une cinémathèque permanente de films long métrage à Rome (jusqu'alors, à Rome comme à Milan, Turin et Naples, les cinémathèques ne disposaient que de films culturels, scientifiques ou médicaux)<sup>2743</sup>. Cela signifie que désormais, l'ambassade recevra une copie de tous les films en français pour lesquels le ministère des Affaires étrangères a acquis les droits d'utilisation non-commerciale en Italie. Les films les plus anciens pourront également être proposés à la télévision italienne.

L'action culturelle menée par les autorités françaises dans le domaine du cinéma, conjointement avec Unifrance film, se développe donc à trois niveaux : la participation à l'établissement des contacts dans la phase d'élaboration des films de coproduction (tâche que nous n'avons pas abordé car elle est surtout dévolue à Unifrance film) ; l'appui à la diffusion des films « 100 % français » et l'organisation de la distribution dans le cadre du dispositif institutionnel culturel de films en version originale. Si, dans ce dernier cas, l'objectif est strictement culturel, les deux premiers cas mêlent intérêt culturel et économique. Quoiqu'il en soit, ils répondent tous à la même ambition : assurer le rayonnement de la France.

---

<sup>2741</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 321 : « Le film français en Italie », réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 avril 1968.

<sup>2742</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : réponse au questionnaire en vue du rapport d'activité pour l'année 1967 de la direction générale des relations culturelles.

<sup>2743</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 245 : dépêche de la direction générale des Relations culturelles n° 1351/RC, Paris, 8 avril 1968.

## II. Les relations économiques : échanges et coopération

---

L'Italie figure parmi les tout premiers partenaires économiques de la France. Nous avons vu dans un chapitre précédent<sup>2744</sup> que les échanges commerciaux franco-italiens ont connu, avec la mise en place du Marché commun, un formidable essor entre 1959 et 1962. Rappelons que l'Italie se trouve au quatrième rang des fournisseurs et au troisième rang des clients de la France. La poursuite, à un rythme plus soutenu que prévu, du mouvement de suppression des entraves intracommunautaires doit encore pouvoir favoriser l'accroissement des échanges. Le 1<sup>er</sup> juillet 1963, les droits sur les produits industriels ne représentent plus que 40 % de ce qu'ils étaient en 1957 (cette étape aurait dû être atteinte en 1966). Une baisse de 10 % chaque année aboutit ensuite à la disparition des droits de douane entre les Six en 1968. L'environnement multilatéral dans lequel se développent les relations commerciales franco-italiennes est marqué dans le même temps par les négociations dans le cadre du GATT sur un tarif extérieur commun. Le *Kennedy round*, ouvert en mai 1964, s'achève trois ans plus tard par un abaissement généralisé des tarifs douaniers sur les produits industriels, qui conduit la France et l'Italie à produire un important effort à la baisse de leurs tarifs avec l'extérieur de la Communauté (les Six maintiennent cependant une position protectionniste sur les produits agricoles). La conséquence est évidemment un développement des échanges sur des marchés élargis, donc plus concurrentiels. Dans ces conditions, les IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> plans (1962-1966 et 1966-1970) sont placés sous le signe de la « compétitivité » de l'économie française<sup>2745</sup>. Or, le dynamisme de l'économie italienne rend la confrontation délicate pour certains secteurs d'activité. Afin d'en atténuer les effets les plus préjudiciables, se développe l'idée d'une coopération économique plus étroite, dont on considère à Paris, à la fin de la décennie, qu'elle pourrait servir de socle à la relance et à l'affermissement des relations bilatérales.

### A. Les échanges commerciaux

La tendance générale est à l'augmentation du courant des échanges commerciaux. L'année 1963 est néanmoins marquée en France par une poussée inflationniste, dont on perçoit les conséquences sur le commerce extérieur. L'Italie est à son tour touchée en 1964. Les effets s'en font sentir sur l'évolution des échanges entre les deux pays. Au-delà de ces

---

<sup>2744</sup> Cf. chapitre VI (I. B).

<sup>2745</sup> S. BERSTEIN, *La France de l'expansion...*, op. cit., p. 155.

aspects conjoncturels, le commerce de la France avec l'Italie connaît une modification structurelle : la balance commerciale, jusqu'alors excédentaire, devient déficitaire à partir de 1966. Le déséquilibre dans la structure des échanges commerciaux, déjà observé pour la période 1959-1962, en est en partie responsable.

## 1. L'évolution générale des échanges commerciaux

L'analyse de l'évolution des échanges commerciaux franco-italiens peut se faire à deux niveaux : conjoncturel et structurel.

### a) Les fluctuations conjoncturelles

L'évolution annuelle du montant des importations et des exportations par est fonction de paramètres micro-économiques et macro-économiques qui, dans le cadre d'un système économique globalisé fondé sur l'interdépendance, entrent souvent en interaction. Le commerce franco-italien est en effet soumis, selon des modalités complexes, aux fluctuations de la croissance mondiale et à des tensions liées à des déséquilibres intérieurs.

**Tableau 19. Évolution par rapport à l'année précédente des échanges commerciaux entre la France et l'Italie**

%	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Importations	+ 24,26	+ 23,25	+ 14,4	+ 30	+ 13,78	+ 23,6	+ 37,6
Exportations	+ 35	- 7,1	+ 5,54	+ 22,73	+ 16,6	+ 11,5	+ 39,67

Source : *Tableau général du commerce extérieur et Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale.

Au regard des taux de croissance annuelle observés au cours de la période 1959-1962, le rythme de croissance apparaît, à partir de 1963, moins élevé. La moyenne de croissance des importations passe de 34 % à 23,8 % et la moyenne de croissance des exportations passe de 41,6 % à 23,8 %. Ce ralentissement touche l'ensemble des échanges intra-communautaires après le premier coup d'accélérateur donné par la mise en place du Marché commun. En ce qui concerne cette tendance générale, on note déjà dans le échanges de la France avec l'Italie un plus net ralentissement des exportations par rapport aux importations. Avant d'en mesurer les conséquences et afin d'en saisir, au moins en partie, les raisons, il est utile de se livrer à un examen plus détaillé.

Les importations en provenance d'Italie maintiennent un rythme de croissance relativement élevé (supérieur à 20 %), à l'exception des années 1965 et 1967. En 1963 et

1964, la hausse des prix en France joue un rôle d'incitation à l'entrée des produits italiens. Le ralentissement de 1965 correspond, quant à lui, au contre-coup du plan de stabilisation de 1963 imposé par cette forte tension inflationniste sur l'économie française<sup>2746</sup>. On note toutefois que la croissance des importations italiennes cette année-là (14,4 %) reste bien supérieure au taux de croissance de l'ensemble des importations françaises (2,8 %)<sup>2747</sup>. De la même manière, la reprise est, en 1966, largement accentuée en ce qui concerne les échanges avec l'Italie (30 % contre 14,7 %). Le nouveau coup de frein, en 1967, est tributaire de la stagnation de la consommation en France, liée en partie au problème du chômage (450 000 chômeurs), qui résulte non pas d'une baisse de l'activité mais du processus de modernisation industrielle. En outre, l'année 1967 est marquée par une conjoncture internationale peu favorable. Quoi qu'il en soit, le président de la Chambre de commerce italienne de Paris se félicite du fait que l'Italie est le pays qui est parvenu, cette année-là, à enregistrer le plus fort taux d'augmentation de ses ventes<sup>2748</sup>. À partir de 1968, l'augmentation des importations reprend à un rythme soutenu, favorisée par une conjoncture internationale satisfaisante et l'instauration de la libre circulation des marchandises au sein de la CEE<sup>2749</sup>. La France est alors le deuxième client de l'Italie.

Le mouvement des exportations connaît, en 1963, une forte hausse par rapport à l'année précédente (35 %). L'Italie est alors le deuxième client de la France et devance l'UEBL. L'explication réside dans la forte augmentation de la consommation privée, liée à la hausse des salaires dans la Péninsule qui réclame une quantité importante d'importations, notamment en produits agricoles et alimentaires, secteur où la situation est aggravée par de mauvaises récoltes<sup>2750</sup>. La tension inflationniste créée par le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché italien bénéficie par ailleurs aux exportateurs français. Dans un dîner-débat organisé par le quotidien économique *Les Échos*, le 19 février 1964, Pompidou met en garde sur le caractère artificiel de cette situation<sup>2751</sup>. L'avenir lui donne raison. L'année 1964 est en effet, selon les termes du conseiller commercial à Rome, « l'année de l'austérité »<sup>2752</sup>. Le gouvernement de Rome prend un certain nombre de mesures (limitation du crédit, institution de nouvelles taxes) visant à résorber le déficit important de la balance commerciale et de la balance des paiements et à réduire le déficit budgétaire. Déjà ralentie par la hausse des prix, la croissance de la consommation est fortement freinée par ces mesures. Compte tenu de la structure des échanges, les exportations françaises, importantes dans les secteurs des matières

---

<sup>2746</sup> A. PRATE, *op. cit.*, p. 137 sq.

<sup>2747</sup> « Les échanges extérieurs de la France 1963-1968 », *op. cit.*, p. 9.

<sup>2748</sup> *France-Italie*, n°2, 1968, p. 11.

<sup>2749</sup> AEF, B. 54868 : note pour le ministre, Paris, 13 février 1969.

<sup>2750</sup> AEF, B. 43966 : note du conseiller commercial, Rome, 15 juin 1964.

<sup>2751</sup> *Les Échos*, 3 mars 1964.

<sup>2752</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire du 16 décembre 1965. Exposé de M. Castan (conseiller commercial).

premières et des demi-produits, sont surtout touchées par la réduction de l'activité industrielle qui découle de cette situation. La relance des exportations est timide en 1965 (5,54 %), à un moment où le commerce extérieur de la France profite de la conjoncture très favorable dans les autres pays du Marché commun, en particulier en Allemagne (l'Allemagne absorbe un cinquième des ventes françaises à l'étranger)<sup>2753</sup>. À ce moment, le gouvernement français adopte des mesures afin de favoriser les exportations (réforme de la fiscalité des entreprises, aménagement de l'assurance-crédit à court terme pour les biens de consommation, limitation des charges de trésorerie pour les exportateurs de biens d'équipement). En Italie, cet effort se traduit en particulier par l'autorisation accordée pour l'ouverture d'un poste d'expansion à Tarente, qui marque la volonté de trouver de nouveaux débouchés aux produits français dans le sud du pays en développement<sup>2754</sup>,

En 1966, le commerce avec l'Italie continue à se singulariser mais suivant une tendance inverse à celle de l'année précédente. En effet, le taux de croissance des exportations progresse rapidement alors que le rythme s'est globalement ralenti<sup>2755</sup>. À partir de cette année-là, le commerce extérieur de la France connaît une dégradation avec un fort ralentissement des exportations et une hausse des importations<sup>2756</sup>. L'Italie n'échappe pas à ce mouvement ; elle l'a même précédé.

### **b) Le renversement de la balance commerciale et de la balance des paiements**

Depuis 1963, année faste, la dégradation du taux de couverture est une constante. Nous l'avons vu, la croissance annuelle des achats à l'Italie est globalement supérieure à celles des ventes. La tendance est si forte qu'à partir de 1966, la balance commerciale devient déficitaire.

**Tableau 20. Balance commerciale et taux de couverture dans le commerce de la France avec l'Italie (1958-1962)**

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Balance globale (en millions de NF)	+ 1147,7	+ 295	+ 34	- 220	- 127	- 783	- 958
Taux de couverture (%)	145,16	109,42	100,94	95,28	97,61	88,05	89,38

Source : *Tableau général du commerce extérieur et Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale.

<sup>2753</sup> « Les échanges extérieurs de la France 1963-1968 », *op. cit.*, p. 35.

<sup>2754</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 320 : réunion consulaire du 16 décembre 1965. Exposé de M. Castan (conseiller commercial).

<sup>2755</sup> AEF, B. 54868 : note pour le ministre, Paris, 3 mars 1967.

<sup>2756</sup> « Les échanges extérieurs de la France 1963-1968 », *op. cit.*, p. 9.



La situation ne s'est pas produite depuis 1952. C'est donc un véritable tournant qui ne manque pas de préoccuper les autorités françaises. En effet, l'excédent de la balance avec l'Italie participe jusqu'alors à la limitation du déficit qui touche depuis 1963 la balance commerciale globale de la France. Cette situation fait craindre également pour l'équilibre de la balance des paiements<sup>2757</sup>.

**Tableau 21. Balance des transactions courantes entre la France métropolitaine et l'Italie (1964-1968)**

Postes-rubriques	1964			1966			1968		
	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes	Crédits	Débits	Soldes
<b>Marchandises</b>	<b>3 584,1</b>	<b>2 740</b>	<b>844,1</b>	<b>4 458</b>	<b>3 862</b>	<b>606</b>	<b>5 134</b>	<b>5 436</b>	<b>- 302</b>
<b>Services</b>	<b>635,7</b>	<b>1263,7</b>	<b>- 628</b>	<b>810</b>	<b>1604</b>	<b>- 794</b>	<b>984</b>	<b>1545</b>	<b>- 561</b>
A. transports	153,6	171,2	- 17,4	199	203	- 4	291	280	11
1. Maritimes	31,2	63,5	- 32,3	34	62	- 28	85	110	- 25
2. Autres	122,4	107,7	14,7	165	144	21	206	170	36
B. Assurances	8,7	20,3	-11,6	17	16	1	32	33	- 1
C. Voyages	209,6	584,9	- 375,3	277	761	- 484	370	807	- 437
D. Revenu du capital	28,3	19,8	8,5	37	28	9	65	60	5
E. Autres services	219,8	437,4	- 217,6	265	560	- 295	188	266	- 78
1. Revenus du travail	12,3	226,8	- 214,5	10	289	- 279	22	63	- 41
2. Revenus de propriété intellectuelle	64,1	34,6	29,5	59	40	19	54	58	- 4
3. Services divers	143,4	176	-32,6	196	231	- 35	112	145	- 33
F. Gouvernements français	1,6	28,3	-26,7	2	34	- 32	7	40	- 33
1. Intérêts des emprunts des placements publics	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Contribution au frais de fonctionnement des organismes internationaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Autres	1,6	28,3	-26,7	2	34	- 32	7	40	- 33
G. Gouvernements des pays étrangers à la zone franc	14,1	1,8	12,3	13	2	11	2	-	2
<b>Total des biens et services</b>	<b>4 219,8</b>	<b>4 003,7</b>	<b>216,1</b>	<b>5 268</b>	<b>5 466</b>	<b>- 198</b>	<b>6 118</b>	<b>6 981</b>	<b>- 863</b>

Source : Ministère des Finances, *Statistiques et études financières. Supplément*, Paris, Imprimerie nationale, 1965-1969.

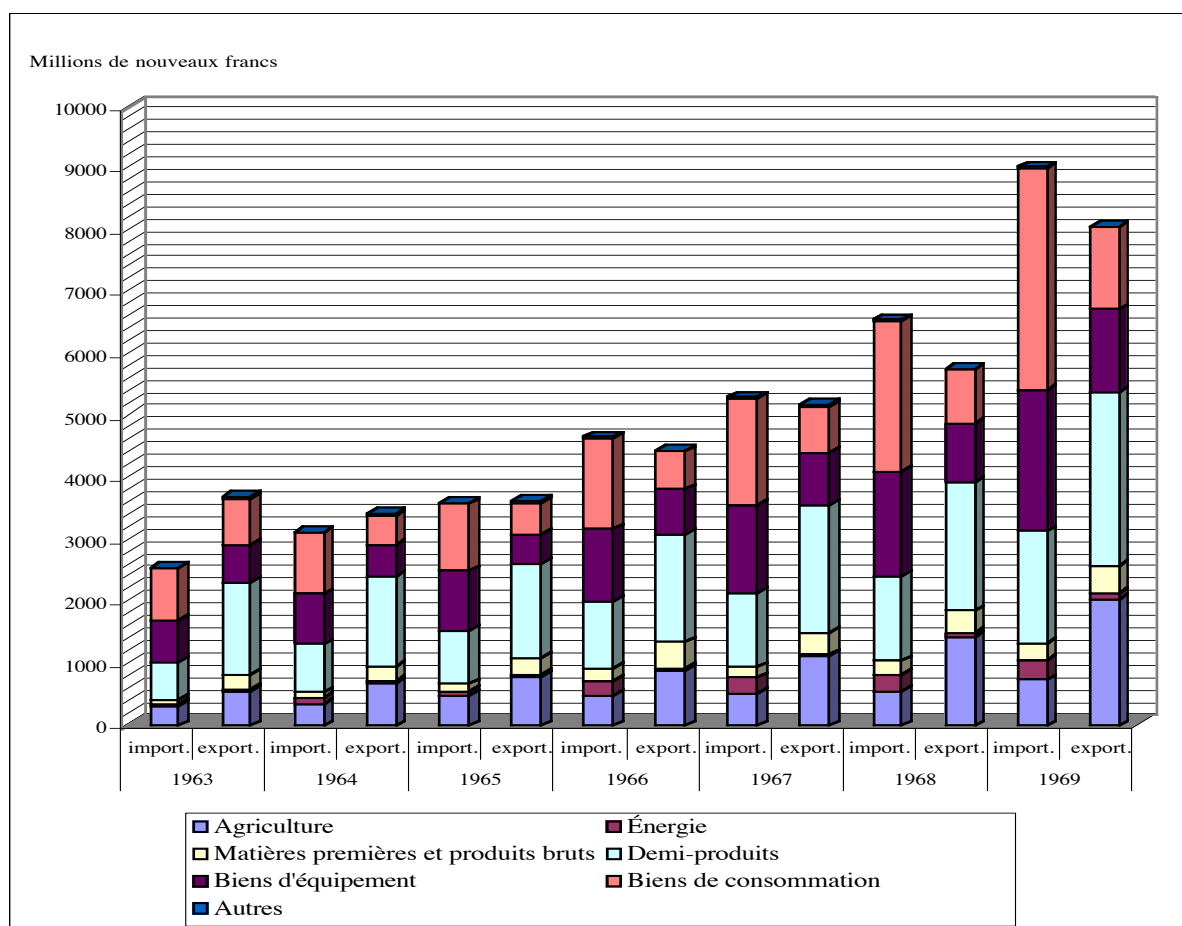
En effet, nous avons vu pour la période précédente que le solde positif de la balance des paiements avec l'Italie résulte avant tout de l'excédent tiré des échanges commerciaux, aux volumes plus importants, face au déficit chronique de la balance des services, sous l'effet notamment des remises des migrants et du tourisme. Dès 1966, alors que le poste marchandise n'a pas encore enregistré le déficit de la balance commerciale<sup>2758</sup>, le solde de la balance des paiements devient négatif. L'excédent n'est plus suffisant pour combler le déséquilibre de la balance des services qui ne cesse de s'accroître. Le solde négatif de la balance commerciale entraîne donc inéluctablement une augmentation du déficit de la balance des paiements. La

<sup>2757</sup> Au-delà des relations avec l'Italie, l'équilibre de la balance des paiements de la France est une priorité du V<sup>e</sup> plan.

<sup>2758</sup> Nous rappelons que le solde de la balance des marchandises n'est pas identique à celui de la balance commerciale car elle prend en compte les règlements effectifs des importations et des exportations, même si certains règlements différés concernent des entrées ou des sorties de marchandises réalisés en cours d'année précédente, ou au contraire des avances, chevauchant d'une année sur l'autre.

réduction de l'écart entre le crédit et le débit dans le domaine des services, entre 1966 et 1968 - dû à la diminution des débits au poste « revenu du travail » ainsi qu'au développement du tourisme italien en France, alors que le tourisme français en Italie stagne - ne suffit pas à juguler le trou creusé par le solde négatif de la balance commerciale.

**Figure 37. Les échanges commerciaux franco-italiens (1963-1969)**



Source : *Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale.

## 2. La structure du commerce

En 1969, la direction des Relations extérieures du ministère de l'Économie estime que :

« La structure des échanges franco-italiens ne correspond pas aux rapports que l'on peut estimer comme normaux entre deux États dont l'un est économiquement plus évolué que l'autre. »<sup>2759</sup>

<sup>2759</sup> AEF, B. 54927, note pour le directeur du cabinet du ministre, Paris, 24 février 1969.

Au-delà du préjugé condescendant<sup>2760</sup>, le rédacteur de cette note attire l'attention sur le déséquilibre de la structure des échanges. La situation observée avant 1962 perdure et les tendances vont même en s'accroissant : la France vend principalement des produits agricoles et des demi-produits et achète des biens d'équipements et de consommation.

**Tableau 22. Balance commerciale de la France dans ses échanges avec l'Italie par secteur de production (en millions de nouveaux francs)**

	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Agriculture	+ 231	+ 325	+ 317	+ 397	+ 598	+ 883	+ 1313
Énergie	- 0,3	- 42	- 58	- 203	- 226	- 210	- 230
Matières premières et produits bruts	+ 187	+ 136	+ 159	+ 234	+ 193	+ 136	+ 145
Demi-produits	+ 878	+ 672	+ 657	+ 665	+ 860	+ 732	+ 1026
Biens d'équipement	- 88	- 286	- 480	- 452	- 559	- 744	- 950
Biens de consommation	- 80	- 525	- 574	- 874	- 1003	- 1586	- 2271
Autres	+ 20	+ 15	+ 13	+ 13	+ 10	+ 6	+ 11

Source : *Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale.

Le tableau ci-dessus confirme non seulement cette tendance, mais indique également que le déficit croissant de la balance des biens d'équipement et des biens de consommation est responsable du solde négatif de la balance commerciale. Les excédents obtenus dans les domaines de l'agriculture, des matières premières et produits bruts ou des demi-produits ne suffisent pas à rétablir l'équilibre.

<sup>2760</sup> préjugé démenti par ailleurs au Quai d'Orsay où la direction des Affaires économiques et financières note que « l'Italie a pris rang parmi les grandes nations industrielles » et que « grâce à son développement économique, elle est devenue la sixième puissance commerciale du monde et ses échanges représentent au même moment un pourcentage de l'ordre de 20 % du PNB (11 %) en 1951, supérieur à celui de la France » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 400 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 22 octobre 1969).

**Tableau 23. Répartition par secteur de production des échanges commerciaux entre la France et l'Italie (1963-1969)**

%	Importations							Exportations						
	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Agriculture	12,3	11,7	13,3	10,8	9,9	8,6	8,2	14,8	20,2	21,9	20,2	21,7	25,1	25,5
Énergie	1,4	2,5	2,3	4,7	4,8	3,9	3,4	1,1	1,1	0,7	0,4	0,5	0,8	1
Matières premières et produits bruts	2,6	3,1	3,2	4,3	3,1	3,5	3,3	6,7	6,8	7,5	9,8	6,9	6,3	5,5
Demi-produits	23,7	24,7	24,1	23,3	22,4	20,7	19,9	40,1	42,2	42,1	39,5	39,6	36,1	34,9
Biens d'équipement	27,2	25,8	26,7	25	26,7	25,8	25,3	16,3	15,2	13,2	16	16,6	16,5	16,5
Biens de consommation	32,7	32	30,3	31,8	33	37,4	39,8	20,3	13,9	14,1	13,7	14,4	15	16,4
Autres	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,7	0,6	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : *Statistiques du commerce extérieur de la France*, Paris, Imprimerie nationale.

La répartition par secteurs de production des échanges commerciaux confirme la physionomie des échanges commerciaux franco-italiens.

La part des produits agricoles en provenance d'Italie dans l'ensemble des importations régresse de 12,3 % à 8,2 % tandis que, dans le même temps, la part des exportations dans l'ensemble des ventes françaises à destination de l'Italie progresse de 14,8 % à 25,5 %. Au-delà de l'augmentation de la demande déjà évoquée, on note, au ministère de l'Économie, les bénéfices tirés de la politique agricole commune, en particulier dans le domaine des céréales<sup>2761</sup>. On remarque toutefois la diminution des exportations de certains produits : beurres, céréales secondaires et viande bovine<sup>2762</sup>. Cette situation résulte en grande partie des dérogations accordées dans le cadre des négociations communautaires qui, en plus de la réduction de sa participation au FEOGA<sup>2763</sup>, permettent à l'Italie de s'approvisionner à l'extérieur de la CEE<sup>2764</sup>. Les achats italiens de produits agricoles aux pays tiers augmentent donc plus rapidement que les achats aux pays de la Communauté<sup>2765</sup>. À la fin de la décennie, il

<sup>2761</sup> AEF, B. 54971 : note pour le ministre, Paris, 12 septembre 1966.

<sup>2762</sup> Pour la viande bovine, les autorités françaises se plaignent des contraintes sanitaires imposée par l'administration italienne (AEF, B. 54927 : note de la direction des Relations économiques extérieures au conseiller commercial à Rome, 11 avril 1967).

<sup>2763</sup> Cf. chapitre VII.

<sup>2764</sup> En ce qui concerne les céréales, l'Italie est dispensée de percevoir une part des prélèvements sur les importations de maïs ou d'orge en provenance des pays tiers, ce qui réduit d'autant sa contribution au FEOGA et permet à ses éleveurs de s'approvisionner à des prix proches du cours mondial (AEF, B. 54971 : note pour le ministre, 4 octobre 1967).

<sup>2765</sup> AEF, B. 54927 : note pour le ministre, 8 août 1966.

apparaît à Paris que cette situation dérogatoire, préjudiciable aux intérêts français, devrait être modifiée et ramenée à un régime plus ordinaire<sup>2766</sup>. Il est à noter que le souci de renforcer et de développer les positions françaises dans le secteur des produits agricoles et alimentaires se traduit aussi par l'ouverture à Milan, en 1967, d'un bureau à vocation nationale de la SOPEXA (société pour l'expansion des produits agricoles et alimentaires)<sup>2767</sup>. La tâche paraît d'autant plus importante que ce secteur contribue grandement à limiter le déficit de la balance commerciale globale.

Dans le domaine industriel, l'équilibre n'est pas favorable à la France. En ce qui concerne les demi-produits, la balance demeure, certes, positive, mais la part de ce secteur diminue dans les exportations. On observe qu'en 1968, le montant des exportations de demi-produits textiles est pour la première fois inférieur à celui des importations. Dans le secteur de la sidérurgie, qui représente environ la moitié des exportations françaises de demi-produits à destination de l'Italie, l'augmentation est de 12,6 % entre 1963 et 1968. Dans le même temps, les importations connaissent une hausse spectaculaire de 380 %. Grâce notamment à la CECA, qui stabilise le prix du charbon et du minerai de fer de recyclage, la sidérurgie italienne se restructure et se développe considérablement<sup>2768</sup>.

Mais surtout, la principale inquiétude concerne le marché des produits finis : toutes les analyses relèvent que l'Italie vend à la France deux fois plus de produits finis qu'elle n'en achète. Les ventes italiennes correspondent pour les trois quart, parmi les biens d'équipements, à des machines mécaniques (le poste le plus importants étant celui des appareils électroménagers). Parmi les biens de consommation, les produits textiles italiens trouvent en France un marché attractif. Le montant des importations croît de 158 % entre 1963 et 1968. La mode italienne continue de bénéficier des faveurs des clients français qui voient, nous l'avons dit, dans leurs voisins transalpins des modèles d'élégance. Le sens esthétique reconnu des Italiens, créateurs inventifs, profite aussi, d'une certaine manière aux ventes d'automobiles. Les lignes des carrosseries des Fiat, des Alfa-Romeo ou des Lancia rencontrent un vif succès. Les initiés identifient même les concepteurs de ces « belles italiennes » : Pininfarina, Michelotti ou Zagato. Le nombre d'automobiles italiennes importées en France est multiplié par 3,1 entre 1963 et 1968. L'industrie automobile française a, en revanche, plus de mal à s'imposer sur le marché italien. À l'exception de l'année 1963, exceptionnel pour les ventes françaises, avec 99 018 véhicules, la balance commerciale est à l'avantage de l'Italie. Le montant des exportations françaises baisse ainsi de 8,6 % entre 1963 et 1968<sup>2769</sup>.

---

<sup>2766</sup> AEF, B. 54971 : note pour le ministre, 4 octobre 1967.

<sup>2767</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970 : réunion consulaire des 1<sup>er</sup> et 2 décembre 1966. Exposé de M. Castan (conseiller commercial).

<sup>2768</sup> F. VIDAL, *Histoire industrielle de l'Italie de 1860 à nos jours*, Paris Seli Arslan, 1998, p. 153-154.

<sup>2769</sup> La chute est particulièrement brutale entre 1963 et 1964 (le nombre de véhicules exportés est divisé par trois) à la suite de l'instauration d'une taxe d'achat sur les véhicules automobiles dans le cadre de la politique

La direction des Affaires économiques et financières du Quai d'Orsay propose une explication à cette situation déséquilibrée :

« À quels facteurs doit-on attribuer la disparité entre ventes italiennes et ventes françaises de produits manufacturés ?

C'est que l'exportation joue un rôle moteur dans l'expansion de nombreuses branches industrielles et que les sociétés italiennes font preuve d'un grand esprit d'entreprise sur les marchés extérieurs, qu'il s'agisse des grandes sociétés ou des petites et moyennes, très nombreuses en Italie et toute exportatrices.

Il reste beaucoup à faire pour que les industriels français attachent autant d'intérêt au marché italien que les industriels italiens le font au marché français. On n'a pas encore assez conscience en France des progrès accomplis par l'Italie depuis la guerre et de l'élévation de son niveau de vie qui en fait un client digne d'intérêt. »<sup>2770</sup>

Les préjugés font non seulement obstacle à une bonne appréciation de la réalité, mais en la circonstance, ils desservent les intérêts français. Pour agir sur le mouvement des exportations, le gouvernement met en œuvre une politique incitative par le bais, nous l'avons vu plus haut, de mesures générales sur la fiscalité et l'assurance-crédit ou d'un renforcement du dispositif d'expansion économique dans la Péninsule. Des efforts d'information sont menés par divers canaux. Après la publication par le Centre national du commerce extérieur, en 1962, d'une brochure sur le marché italien, on remarque l'initiative du *Moniteur officiel du commerce international* qui publie en 1968 un dossier complet sur « la France et le marché italien », dans lequel sont suggérées des modalités de prospection et d'implantation commerciales pour les entreprises françaises<sup>2771</sup>.

### 3. La concurrence italienne sur le marché français

Les possibilités d'intervention face à la croissance des importations italiennes sont plus délicates. Pourtant la situation est préoccupante. Au-delà des effets préjudiciables sur la

---

d'austérité menée par le gouvernement italien. En décembre 1964, Valéry Giscard d'Estaing intervient auprès du de son homologue italien, Emilio Colombo, pour que soit levées l'obligation faite aux importateurs italiens de régler le montant de leurs achats dans un délai de trente jours et que soit assouplies les mesures d'encadrement du crédit « appliquées, semble-t-il, très strictement aux firmes italiennes qui importent des voitures étrangères. ». AEF, B. 54927 : lettre de Valéry Giscard d'Estaing, Paris, 10 décembre 1964.

Les mesures sont levées en 1965, mais on remarque au ministère de l'Économie que « le réseau de distribution français en est profondément affecté » (AEF, B. 54927 : note pour le ministre, 12 septembre 1966).

<sup>2770</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 7 mars 1969.

<sup>2771</sup> « La France et le marché italien », *Moniteur officiel du commerce international*, n°807, décembre 1968, p. 4775-4788.

balance commerciale et par voie de conséquence sur la balance des paiements, les services du ministère de l'Économie tirent à plusieurs reprises le signal d'alarme : la concurrence italienne menace dans certains secteurs le développement et parfois même l'existence de l'industrie nationale. La concurrence italienne se manifeste dans différents secteurs : produits sidérurgiques, automobiles, appareils ménagers et produits textiles.

### **a) Des pratiques commerciales italiennes abusives**

Rue de Rivoli, le dynamisme des industriels transalpins n'explique toutefois pas, seul, la compétitivité des produits italiens. Les pratiques commerciales utilisées dans le cadre communautaire, sont, comme en ce qui concerne le secteur agricole, mises en cause. Une note rédigée en septembre 1966 par la direction des Relations économiques extérieures du ministère de l'Économie et des finances est révélatrice d'une thématique largement exploitée. Elle mérite, à ce titre, d'être longuement citée :

« Le gouvernement italien a cherché habilement à tirer le plus largement profit des institutions communautaires. Il a pu conserver des aides importantes pour l'Italie du Sud, tout en recevant la majorité des prêts consentis par la Banque européenne d'investissement. Il s'est efforcé également, souvent avec succès, d'obtenir des aménagements particuliers qui dérogent fréquemment à la lettre ou à l'esprit du traité et des règlements qui l'ont suivi.

Il ne peut être reproché au gouvernement italien d'avoir tiré, dans ces conditions, le maximum d'avantages du traité de Rome, mais son action ne s'est pas bornée là. Il a en même temps maintenu ou reconstitué, dans certains secteurs de l'économie italienne, par des moyens divers, quelques fois difficilement décelables, des avantages occultes qui sont en infraction avec la réglementation du Marché commun. Il s'est efforcé de cette manière de préserver ou de développer des courants d'échanges traditionnels avec les pays tiers, de protéger certaines industries, de favoriser les exportations italiennes. Sans doute, aucun pays de la CEE n'est actuellement exempt de critique à cet égard ; en France même certaines pratiques peu conformes aux engagements que nous avons souscrits peuvent être relevées.

Mais l'importance et la persistance des critiques émises à l'encontre de l'Italie, non seulement en France mais également dans le reste du Marché commun, permettent d'affirmer que ce pays s'est efforcé, dans un certain nombre de domaines, de se maintenir à l'écart du droit communautaire, et en tout cas, de l'appliquer qu'avec beaucoup de lenteur et de réticences.

Cette situation n'a pas manqué d'avoir des effets sur les échanges commerciaux. Ils sont particulièrement nets sur les échanges de certains produits agricoles, plus diffus et plus difficile à apprécier en ce qui concerne les échanges industriels. »<sup>2772</sup>

Le principal grief porte sur la politique d'aide menée par le gouvernement de Rome, soit en faveur des structures, soit en faveur des exportations par le jeu de la fiscalité.

Le premier point découle de l'application du protocole particulier concernant l'Italie et annexé au traité de Rome, par lequel les parties contractantes « ont reconnu que l'équipement des zones moins développées du Midi et des îles était de leur intérêt commun ». Or, remarque-t-on, au ministère de l'Économie, « l'Italie n'est plus un pays sous-développé » et depuis 1958 « sa croissance économique a été nettement plus rapide en Europe »<sup>2773</sup>. Il convient donc de revoir le système d'aide au *Mezzogiorno* à son échéance, en 1968.

Le second point reprend le thème, déjà évoqué pour la période précédente, des ristournes d'imposition accordées, qui excèdent le montant des charges supportées à la production<sup>2774</sup>. Il n'est pas utile d'y revenir ici, sauf à souligner que cette pratique, qui s'apparente à du « *dumping* », ajoutée aux efforts de restructuration des entreprises et au coût moins élevé de la main-d'œuvre, a pour effet de rendre les prix italiens particulièrement attractifs. Dans le secteur de l'électroménager, par exemple, les prix italiens sont inférieurs de 15 à 25 % aux prix français<sup>2775</sup>.

## **b) Des mesures de sauvegarde ponctuelles**

C'est dans ce secteur que le gouvernement français recourt pour la première fois à l'article 226 du traité de Rome qui autorise des mesures de sauvegarde au cours de la période de transition, en cas de difficultés graves dans un secteur de l'activité économique<sup>2776</sup>. La France réclame son application, dès 1963, pour protéger la production française de réfrigérateurs. Ce produit représente le poste le plus important au chapitre des importations de machines mécaniques. L'industrie française paraît menacée par cette situation. Alors que l'accroissement de la consommation intérieure laisse prévoir, en 1962, une hausse de la production de 10 %, le ministère de l'Économie relève qu'elle a chuté de 14 % lors des cinq premiers mois de 1962, par rapport aux cinq premiers mois de 1961<sup>2777</sup>. Au même moment, les livraisons italiennes représentent un quart de la production française. On note que :

---

<sup>2772</sup> AEF, B. 54971 : note pour le ministre, 12 septembre 1996.

<sup>2773</sup> AEF, B. 54971 : note pour le ministre, 4 octobre 1967.

<sup>2774</sup> Cf. chapitre VI (I. B. 2).

<sup>2775</sup> AEF, B. 18397 : note du ministère de l'Industrie, Paris, 31 août 1967.

<sup>2776</sup> L'Italie recourt à cette démarche en 1961 à propos du soufre et du sulfure de carbone puis 1963 à propos du plomb et du zinc.

<sup>2777</sup> AEF, B. 54927 : memorandum sur les réfrigérateurs, 27 juin 1962.



« Déjà une usine française qui emploie 1 000 ouvriers a entrepris les formalités administratives en vue du licenciement d'une partie importante de son personnel. »<sup>2778</sup>

Le 17 janvier 1963, la Commission européenne admet les arguments français et autorise pour six mois le recours à une taxe spéciale d'importation, d'Italie en France, sur les réfrigérateurs<sup>2779</sup>. La décision est vivement contestée par les autorités italiennes, à un moment où les relations franco-italiennes sont affectées au sein de la Communauté par le traité de coopération franco-allemand et le veto français à l'adhésion de la Grande-Bretagne<sup>2780</sup>. La Cour de justice des Communautés européennes est saisie. Du côté italien, on considère, d'une part, que les réfrigérateurs ne constituent pas à eux seuls un « secteur d'activité », comme le stipule l'article 226, et que, d'autre part, les difficultés de l'industrie française ne sont pas le résultat de la différence de prix entre les réfrigérateurs français et italiens<sup>2781</sup>. On observe, en outre, du côté italien, que la production française ne suffit pas à couvrir les besoins intérieurs. Enfin, on estime que cette mesure est en contradiction avec l'article 7 du traité de Rome portant sur le principe de non-discrimination puisqu'elle est seulement appliquée aux produits italiens. L'Italie est toutefois déboutée.

La France renouvelle cette démarche en juillet 1967, cette fois à propos des panneaux stratifiés décoratifs, et réclame le contingentement de ce produit sur la base des importations réalisées en 1965<sup>2782</sup>. La question des réfrigérateurs se pose à nouveau. En effet, la pression des producteurs italiens ne s'est pas relâchée et ils ont encore abaissé leurs prix de vente en 1967. À cette date, les importations italiennes représentent 40 % de la consommation française<sup>2783</sup>. Le ministère de l'Industrie remarque que « la poursuite des ventes italiennes au même rythme compromettrait sérieusement l'existence des entreprises françaises »<sup>2784</sup>. La rue de Rivoli se montre néanmoins réservée à l'idée de faire jouer une nouvelle fois la clause de sauvegarde. L'argumentation mérite d'être citée :

« Sur le plan tactique, la présentation d'un nouveau recours à la clause de sauvegarde est peu opportune pour ne pas compromettre le recours relatif aux panneaux décoratifs

En outre, il faut faire preuve de prudence car :

---

<sup>2778</sup> *Idem.*

<sup>2779</sup> Sur les aspects juridiques de cette affaire, nous nous référons à L. FOCSANEANU, « Les mesures de sauvegardes à propos des réfrigérateurs italiens », *Revue du Marché commun*, n°62, octobre 1963, p. 391-397/

<sup>2780</sup> ASD, Telegrammi 1963, vol. 22 : telegramma n°2690, Parigi, 25 gennaio 1963.

<sup>2781</sup> On estime que si les prix de gros des réfrigérateurs italiens sont moins élevés, les prix de détails sont à peu près identique aux réfrigérateurs français, à cause des charges beaucoup plus lourdes du réseau de distribution et des frais de publicité.

<sup>2782</sup> AEF, B. 18307 : note du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne, 13 juillet 1967.

<sup>2783</sup> « L'organisation de l'expansion du commerce extérieur de l'Italie », *op. cit.*, p. 43.

<sup>2784</sup> AEF, B. 18307 : note du ministère de l'Industrie, 31 août 1968.

- l'article 226 doit être considéré comme une procédure exceptionnelle. Son application trop fréquente ne manquerait pas de provoquer des demandes d'intervention de la part des représentants de nombreux secteurs industriels qui subissent, à des degrés divers, la concurrence du Marché commun.

- L'Italie est un marché en pleine expansion qui constitue pour la France un débouché important. Il est évident qu'un recours trop fréquent aux clauses de sauvegarde du traité compromettrait un développement harmonieux de nos échanges avec ce pays qui tend à devenir le premier importateur de produits agricoles de la CEE.

- De nouveaux recours n'apporteraient pas de véritable solution au problème de la concurrence italienne. En effet, il apparaît que la concentration des entreprises qui pourrait être réalisée pendant la période d'application des mesures de sauvegarde ne permettrait pas d'aligner les prix français sur les prix italiens. Le cas des réfrigérateurs est, à cet égard, significatif puisque c'est dans ce secteur qui vient d'être profondément réorganisé et où deux sociétés assurent seules 60 % de la production française que la concurrence italienne est la plus efficace. »<sup>2785</sup>

L'approche globale du problème que propose le ministère de l'Économie, soucieux de rétablir l'équilibre des échanges avec l'Italie, n'emporte pas l'adhésion. À la fin de l'année, la France sollicite auprès de la Commission à Bruxelles l'application d'une clause de sauvegarde. En Italie, les accusations françaises récurrentes selon lesquelles « les prix italiens seraient les plus bas du monde à cause de facteurs étrangers à la rentabilité des entreprises », autrement dit qu'ils bénéficieraient de mesures de « *dumping* », provoquent une réaction violente<sup>2786</sup>. À quelques semaines de la mise en œuvre du marché communautaire, les Italiens estiment que la France se met en contradiction avec les principes qui ont présidé à son élaboration. Au palais Farnèse, on remarque que :

« C'est dans cette perspective, et afin de combattre ce qui paraît ici l'expression de la mauvaise volonté française, que semblent s'être situés les nombreux entretiens qu'à eu récemment Emilio Colombo, ministre italien du Trésor, avec les dirigeants allemands. On assiste actuellement à un resserrement des liens économiques et financiers italo-allemand. Un comité germano-italien de la coopération des secteurs économiques a d'ailleurs été créé. »<sup>2787</sup>

La pression italienne est telle, que la Commission de Bruxelles repousse la requête française en janvier 1968.

---

<sup>2785</sup> AEF, B. 54927 : note pour le directeur de cabinet du ministre, 14 septembre 1967.

<sup>2786</sup> AEF, B. 59567 : note du conseiller financier, Rome, 4 décembre 1967.

<sup>2787</sup> *Idem.*

Six mois plus tard, la France décide cette fois de mesures de contingentement plus générales, c'est-à-dire ne visant pas spécifiquement les produits italiens. Il s'agit, après les événements du mois de mai qui ont paralysé en France l'activité industrielle, de permettre une relance. La mise en place du marché communautaire au 1<sup>er</sup> juillet 1968 fait, en effet, craindre que le marché intérieur ne soit envahi de produits étrangers. La mesure est présentée comme un moindre mal car la situation de crise pouvait laisser redouter que la France ne respecte pas l'échéance. L'Italie s'en montre cependant fort contrariée, car les secteurs de production soumis temporairement à contingentement touchent particulièrement ses exportations : acier, textile, automobiles et électroménager. Une note de l'agence ANSA, affirmant la position du ministère du Commerce extérieur, estime « incompréhensible » et « injustifiée » la démarche française<sup>2788</sup>. La France réussit néanmoins à obtenir l'aval de ces partenaires lors de la réunion des six ministres des Affaires étrangères, à la fin du mois de juillet 1968 et, le 23 juillet, la Commission l'autorise à appliquer un certain nombre de mesures de sauvegarde, « moyennant quelques aménagements » (portant en particulier sur la réduction des délais accordés) destinés à apaiser les Italiens<sup>2789</sup>.

Finalement, les mesures de restriction à l'importation des produits italiens sont restées très ponctuelles, au niveau des cibles et du temps d'application. Leur mise en œuvre éclaire néanmoins la tension qui sous-tend les conceptions françaises des relations commerciales à entretenir avec la voisine transalpine. La compétition est, en effet, acceptée car le marché italien est porteur de perspective pour le développement de l'économie française, mais elle est redoutée dans la mesure où l'industrie française, en phase de modernisation, montre, dans certains secteurs, des difficultés à faire face à la concurrence italienne. Cette crainte paraît d'autant plus justifiée que l'Italie est suspectée de ne pas respecter le cadre réglementaire imposé par le traité de Rome en soutenant artificiellement ses exportations. La prédominance des intérêts nationaux dans le domaine économique, peut-être plus que dans d'autres domaines, rend donc difficile l'établissement d'un réel climat de confiance entre les deux pays. Cette situation est significative, nous l'avons déjà remarqué, de la confrontation de deux économies plus concurrentielles que complémentaires. La coopération est alors conçue comme un moyen d'amortir les effets néfastes de la concurrence, tout en accentuant l'interdépendance.

---

<sup>2788</sup> *Combat*, 18 juin 1968.

<sup>2789</sup> *Le Monde*, 24 juillet 1968.

## B. La coopération des milieux économiques

La coopération entre milieux économiques français et italiens a pour objectif la croissance des profits de part et d'autre des Alpes. Elle peut être envisagée à deux niveaux : l'établissement de relations financières et le rapprochement industriel.

Les relations financières entre la France et l'Italie ont été, par le passé, marquées par la position dominante de la France dans le contrôle de la dette publique italienne<sup>2790</sup>. La situation a considérablement évolué après la Seconde Guerre mondiale. L'attaché militaire à Rome remarque, en 1960 :

« Du fait de sa situation économique saine, du fait que ses réserves monétaires sont abondantes, l'Italie n'a pas besoin de recourir à l'appui de l'étranger, tout au moins sous forme de prêts gouvernementaux. En revanche, elle s'efforce de stimuler les investissements privés sur son propre territoire. »<sup>2791</sup>

Certes, l'Italie renoue en 1964, dans le cadre de sa politique d'austérité, avec la pratique de l'emprunt public, mais son bailleur de fonds se trouve alors outre-atlantique. Les mouvements de capitaux transalpins sont donc essentiellement ceux de fonds privés. Les flux sont favorisés par l'adoption d'une directive de la Communauté économique européenne, le 11 mai 1960, qui stipule que les gouvernements des États membres ne peuvent s'opposer aux mouvements des capitaux d'un pays à l'autre<sup>2792</sup>. Il n'est pas besoin de dire que, compte tenu de leur caractère privé, le principal motif qui anime la circulation des capitaux est le profit.

C'est d'ailleurs le même souci de rentabilité qui conduit, dans certains secteurs hautement concurrentiels, comme celui de l'automobile, les entreprises à se lancer sur la voie de la coopération.

Le fait que ces relations financières et industrielles soient principalement animées par des acteurs privés pose inévitablement le problème de la collecte des sources, qu'il faudrait mener auprès des archives des banques ou des entreprises. Un tel travail permettrait d'approfondir les logiques d'investissements. Notre documentation ne permet ici que de dégager les grandes tendances.

---

<sup>2790</sup> P. MILZA, « Les rapports économiques franco-italiens en 1914-1915 et leurs incidences politiques », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, janvier-mars 1967, p. 31-70.

<sup>2791</sup> SHAT, 14 S 91 : rapport de fin d'année (janvier 1959-janvier 1960).

<sup>2792</sup> M. SCHLOGEL, *Les Relations économiques et financières internationales*, Paris, Masson, 1972, p. 51.

# 1. Les relations financières

Dans le flux des investissements, il faut distinguer les investissements de portefeuilles des investissements directs. Les investissements de portefeuille concernent l'ensemble des valeurs mobilières, à condition que ces transactions n'entraînent pas le contrôle d'une société, tandis que les investissements directs sont afférents à la création d'entreprise, aux extensions d'établissements dépendant de capitaux français et aux prises de participations dans des firmes étrangères en vue de s'en assurer le contrôle, parfois même la direction. Cette distinction apparaît dans la balance des capitaux à long terme, composante de la balance des paiements<sup>2793</sup>.

**Tableau 24. Balance des capitaux à long terme avec l'Italie (en millions de francs)**

	1960		1962		1964		1966		1968	
	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits	Crédits	Débits
<b>A. Secteurs privé et bancaire</b>	<b>56,5</b>	<b>83,3</b>	<b>138,5</b>	<b>163,7</b>	<b>208,9</b>	<b>308,1</b>	<b>305</b>	<b>372</b>	<b>255</b>	<b>320</b>
1. Résidents : investissements et désinvestissements en dehors de la zone franc	10,8	74,1	38	142,5	127,1	286	221	323	68	219
a) Prêts de plus d'un an	-	0,3	0,4	26,7	91,1	83,9	133	30	3	81
b) Investissements directs	0,6	72,8	9,9	71,7	6,4	158,9	9	234	8	79
c) Investissements en portefeuille	10,2	1	25,9	43,7	27,3	43,1	75	59	54	43
d) Autres investissements	-	-	1,8	0,4	3,1	0,1	4	-	-	-
2. Non-résidents : investissements et désinvestissements en France métropolitaine	45,7	9,2	100,5	21,2	81	22,1	84	49	193	133
a) Prêts de plus d'un an	14,5	0,7	41,6	7,4	9,2	5,9	17	32	107	76
b) Investissements directs	25,7	7,1	38,7	7	55,6	7,8	59	5	50	27
c) Investissements en portefeuille	5,5	1,4	20,2	6,7	16,2	8,4	8	12	33	14
d) Autres investissements	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-
<b>B. Secteur public</b>	-	<b>54,1</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
1. Investissements et désinvestissements public en dehors de la zone franc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Emprunts et remboursements d'emprunts publics en dehors de la zone franc	-	54,1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et investissements</b>	<b>56,5</b>	<b>137,4</b>	<b>138,5</b>	<b>163,7</b>	<b>208,9</b>	<b>308,1</b>	<b>305</b>	<b>372</b>	<b>258</b>	<b>336</b>
<b>Soldes des prêts et investissements</b>	-	<b>80,9</b>	-	<b>25,2</b>		<b>99,2</b>		<b>67</b>		<b>78</b>

Dans le tableau ci-dessus, les investissements français en Italie apparaissent à la rubrique « résident » et sont comptabilisés au débit, tandis que les investissements italiens en France figurent à la rubrique « non résidents » et donnent lieu à des écritures de crédit. À la lecture de ce tableau, il apparaît tout d'abord que le montant des investissements s'accroît

<sup>2793</sup> Il faut remarquer que les flux d'investissement direct saisis par la balance des paiements ne correspondent pas exactement au total de l'investissement réalisé. Pour évaluer l'investissement brut annuel des Français en Italie, il faudrait ajouter le financement local, celui qui provient d'implantations françaises situées dans des pays tiers et le réinvestissement d'une partie des bénéfices réalisés sur place. Pour l'investissement des Italiens, il faudrait ajouter le financement par le recours au marché français et le réinvestissement d'une partie des bénéfices réalisée en France.

dans les deux sens jusqu'en 1966. La baisse qui apparaît en 1968 intervient en fait en 1967, en raison de la mauvaise conjoncture mondiale, alors que l'on assiste à un mouvement de reprise en 1968. Une deuxième observation porte sur la supériorité des montants des investissements directs par rapport aux montants des investissements de portefeuille. Enfin, on remarque dans les deux cas que les investissements français en Italie sont plus importants que les investissements italiens en France<sup>2794</sup>. Cette situation est contraire à l'équilibre général de la balance des capitaux privés qui, depuis 1948, met la France en position de débiteur, même si, à partir de 1964, l'investissement brut français vers l'étranger s'accroît. Les principaux bénéficiaires de cette expansion sont, du reste, les pays du Marché commun. Entre 1961 et 1970, les investissements directs français en Italie représentent 7 % de l'ensemble des investissements à l'étranger.

**Tableau 25. Les investissements de capitaux étrangers en Italie (milliards de lires)**

	1956 à 1964	1965	1966	1967	1968	Total 1956-1968
États-Unis	139,7	24,35	37,41	7,98	6,2	215,64
Suisse	61,5	8,3	8,16	6,47	8,3	92,73
Grande-Bretagne	80,4	4,05	2,72	5,36	2	94,53
Allemagne fédérale	70,9	2,95	0,25	0,17	3,6	77,88
France	12,3	3,17	1,77	0,70	2,7	20,64

Source : AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 398.

Le tableau ci-dessus montre, toutefois, que les investissements français n'occupent qu'une place modeste dans l'ensemble des investissements étrangers en Italie. Cette situation est surtout le résultat du faible courant d'investissement entre 1956 et 1964. Dans un contexte marqué par la domination écrasante des investissements américains (en 1968, ils représentent 45,8 % du total des participations étrangères dans des entreprises italiennes<sup>2795</sup>), les progrès français permettent entre 1965 et 1968 de rivaliser avec les investissements anglais et allemands. Entre 1965 et 1967 (année de baisse généralisée), les investissements français sont supérieurs aux investissements allemands, ce qui fait de la France le premier investisseur communautaire en Italie au cours de cette période. En 1968, les investissements allemands reprennent le dessus, mais les investissements français passent devant ceux qui proviennent de Grande-Bretagne.

<sup>2794</sup> Les remarques qui suivent doivent beaucoup à F. MARNATA, « Les flux d'investissement direct entre la France et l'Italie », in *Les Flux d'investissement direct entre la France et les pays industrialisés (1965-1974)*, Paris, Editions du CNRS, 1980, p. 131-142.

<sup>2795</sup> AEF, B. 19147 : bulletin hebdomadaire d'information économique, n°23, 3-9 juin 1968.

Les investissements directs français, comme l'ensemble des investissements étrangers, sont favorisés par la présence d'une main d'œuvre excédentaire, par un coût de production relativement faible et par un crédit abondant et peu cher. En outre, la législation italienne, adaptée aux conditions de croissance économique du pays, ne prévoit pas d'autorisation préalable, sauf pour les secteurs « d'intérêt national », et les investissements étrangers bénéficient du même régime fiscal et des mêmes incitations que les capitaux italiens, notamment en ce qui concerne les implantations dans le Sud. On considère habituellement que le principal inconvénient des investissements à l'étranger est l'affaiblissement économique du pays d'où émanent ces capitaux, dans la mesure où le capital placé en dehors est détourné d'emplois qui lui permettraient de concourir au développement de l'industrie nationale<sup>2796</sup>. Cet inconvénient doit alors être compensé par les retombées économiques que procure l'investissement, notamment la stimulation de l'exportation par l'apparition de nouveaux besoins et le prolongement d'une organisation commerciale, en permettant un meilleur contact avec les acheteurs. C'est cette logique qui pousse nombre d'entreprises françaises à investir en Italie, soit en créant des filiales, soit en souscrivant un nombre suffisant d'actions pour prendre le contrôle d'une entreprise italienne. Il s'agit donc, dans la plupart des cas, non seulement d'assurer la rentabilité de l'investissement par le jeu des dividendes, mais aussi d'améliorer la pénétration commerciale du marché italien.

Certaines grandes sociétés n'ont pas attendu la mise en place du Marché commun pour s'installer en Italie. Parmi les plus anciennement implantées, on peut citer : Saint-Gobain (1889), Michelin (1906), L'Air Liquide (1907), Trefilmétaux (1911), Rhône Poulenc (1913), Pennaroya (1924) ou encore la Compagnie française des Pétroles (1937). Une enquête menée par *La Vie française*, en janvier 1969, indique qu'après 1958, à l'exception de Thomson-Brandt, Schneider-Creusot, ou Kleber-Colombes, se sont surtout des petites et moyennes entreprises qui se sont implantées, en se concentrant dans le secteur des ventes<sup>2797</sup>.

Une enquête menée en 1962, pour le compte de la Banque de Paris et des Pays-Bas, dénombre cent « groupes français établis en Italie »<sup>2798</sup>. Un peu plus de dix ans après, on compte environ deux-cent sociétés françaises dans la Péninsule<sup>2799</sup>.

## 2. Des expériences de coopération industrielle

L'investissement des entreprises françaises prend parfois une forme plus originale : celle de la coopération avec des entreprises italiennes. Cette démarche, visant à rationaliser à

---

<sup>2796</sup> M. SCHLOGEL, *op. cit.*, p. 43.

<sup>2797</sup> *La Vie française*, n°1231, 10 janvier 1969.

<sup>2798</sup> AEF, B. 16861 : « Groupe français établis en Italie en 1962 », Relevé établi par la Banque de Paris et des Pays-bas, 16 octobre 1962. Voir la répartition par secteurs d'activité en annexe IV. 3.

<sup>2799</sup> F. MARNATA, *op. cit.*, p. 137.

la fois la production et la commercialisation à travers une concentration d'intérêts, connaît, au cours des années soixante, de premières expériences. Certes, elles ne sont pas nombreuses, mais elles sont souvent considérées comme porteuses d'avenir<sup>2800</sup>. Pour comprendre les modalités et les enjeux de ce type de coopération, il nous semble révélateur d'évoquer deux cas, mis en exergue par le quotidien économique *Les Échos*<sup>2801</sup>.

Il est intéressant de relever que la première de coopération industrielle à grande échelle concerne des entreprises dans lesquelles l'État est impliqué : la régie Renault est une entreprise nationalisée, tandis qu'Alfa-Romeo a pour principal actionnaire l'IRI. Il n'est, en outre, pas étonnant que la coopération industrielle trouve son premier champ d'application dans le secteur automobile, dont nous avons dit à quel point il est le théâtre d'une âpre concurrence entre entreprises françaises et italiennes. Dès 1958, Renault et Alfa-Romeo signent donc des accords de coopération qui prévoient le montage et la distribution par la société italienne de la « Dauphine » et la fabrication en Italie d'un moteur diesel pour le compte de la régie. En contre-partie, Renault s'engage à distribuer dans son réseau les véhicules Alfa-Romeo. Chacun met donc à la disposition de l'autre son organisation de vente et son service d'après-vente. Un autre avantage substantiel de cet accord pour Renault est de pouvoir, avant la suppression totale des barrières douanières, bénéficier d'un régime de droits de douane moins élevés pour les pièces détachées que pour les voitures montées. L'accord ouvre également la voie à la spécialisation et à la complémentarité entre les produits français et italiens. Comme le remarque le quotidien économique :

« Il est, en effet, évident que Renault n'a pas plus d'expérience pour réaliser une « grand tourisme » ou une « sport » qu'Alfa-Romeo n'en a pour mettre au point une voiture du type R4 : en s'alliant, les deux sociétés se complètent parfaitement. »<sup>2802</sup>

Le modèle R4 est d'ailleurs, à son tour, monté en Italie, dans le *Mezzogiorno*, dans une usine construite par Alfa-Romeo. Ce développement est rendu possible par le succès manifeste de cette coopération : chacune des deux sociétés voit, entre 1958 et 1963, ses ventes augmenter dans l'autre pays<sup>2803</sup>. Si Renault vend plus de véhicules en Italie que n'en vend Alfa-Romeo en France, la société italienne est directement intéressée à l'essor de la vente des véhicules français en Italie.

En 1962, il est décidé de resserrer davantage les liens entre les deux sociétés en créant une société mixte pour la distribution des véhicules Renault, la SAM, dont l'équivalent en

---

<sup>2800</sup> C'est le point de vue de Raymond Labbé, président de la Chambre de commerce française en Italie, qui déclare dans un entretien accordé à *La Vie française* : « l'avenir est à l'association des firmes franco-italiennes » (*La Vie française*, 20 septembre 1968).

<sup>2801</sup> *Les Échos*, 17 mai 1963 et 20 octobre 1965.

<sup>2802</sup> *Les Échos*, 17 mai 1963.

<sup>2803</sup> Les nombre de véhicules Renault vendus en Italie passe de 10 300 en 1959 à 30 000 en 1962 tandis que le nombre d'Alfa-Romeo vendus en France passe de 334 en 1958 à 1 238 en 1962.



France est la COFAR, destinée à la distribution des véhicules Alfa-Romeo dans l'Hexagone<sup>2804</sup>.

Un autre exemple de coopération industrielle est donné dans le secteur de la sidérurgie, secteur dans lequel la production française est de plus en plus mise en concurrence avec celle de l'Italie. L'accord porte plus précisément sur un produit transformé issu de la sidérurgie : les radiateurs de chauffage central en fonte. Ce produit occupe une place importante sur le marché italien. Or, il apparaît aux dirigeants de l'entreprise française que les coûts de transport entre l'Est de la France et le Sud de l'Italie, qui sont assez importants étant donnée la nature volumineuse et lourde des radiateurs, risquent, à court terme, d'être préjudiciables à la diffusion du produit. Du côté italien, l'intérêt est trouvé dans l'opportunité de se positionner sur un segment du marché par l'appropriation de techniques de production jusqu'alors mal maîtrisées. Ainsi donc, la Société générale de Fonderie s'associe, en 1965, à des industriels italiens pour créer une usine à Chieti, petite ville des Abruzzes, située à une vingtaine de kilomètres de Pescara. Sur le total des investissements de l'usine (3 milliards de liras soit environ 24 millions de francs), la participation de la Société générale de Fonderie est de 20 %, ce qui correspond à l'apport de modèles de radiateurs, la conception et l'organisation du fonctionnement technique de l'usine, la fourniture des machines nécessaires à la fabrication ainsi que le paiement des ingénieurs, de l'encadrement du personnel et de la formation professionnelle de celui-ci.

La totalité de la production est livrée à une organisation commerciale mixte franco-italienne, dont le siège est à Milan et dont le capital est partagé équitablement entre l'entreprise française et l'entreprise italienne. *Les Échos* écrivent de manière significative :

« La Générale de Fonderie donne un bon exemple de la façon dont l'industrie française peut maintenir efficacement ses positions à l'étranger. À partir d'un certain moment, l'exportation de matériels ne suffit plus et se trouve de plus en plus compromise. C'est alors qu'il convient d'exporter une technique, c'est-à-dire un « savoir-faire » et des machines. »<sup>2805</sup>

Les deux exemples, choisis dans des secteurs d'activité essentiels pour l'économie française et où la concurrence italienne est forte, démontrent l'intérêt bien compris du rapprochement industriel. Il permet à la fois de profiter des coûts de production moins élevés et des aides de l'État et de la Communauté européenne en s'implantant dans le sud de la

---

<sup>2804</sup> Il est à noter qu'en 1968, le secteur automobile connaît un autre rapprochement industriel franco-italien avec l'accord entre Citroën et Fiat. Les modalités de l'accord sont toutefois plutôt orientées vers une prise de participation mutuelle : chaque entreprise cède à l'autre 15 % de son capital. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : télégramme n<sup>os</sup> 2646-1647, Rome, 25 octobre 1968.

<sup>2805</sup> *Les Échos*, 20 octobre 1965.

Péninsule, ce qui a pour conséquence d'abaisser les prix de vente, tout en bénéficiant des réseaux de distribution locaux, mieux structurés.

Ces initiatives privées sont vues d'un bon œil au niveau diplomatique, où l'on estime nécessaire qu'elles se développent et ce, d'autant plus que, remarque-t-on, « les sociétés industrielles françaises et italiennes sont souvent de taille comparable, ce qui rend l'association plus équilibrée »<sup>2806</sup>. Un autre avantage réside, dans certains secteurs, en particulier celui de l'automobile, dans la constitution d'ensembles industriels aux dimensions susceptibles de s'opposer à la force de pénétration de l'industrie américaine. L'ambassade de France à Rome note toutefois que certains préjugés, que nous avons par ailleurs soulignés, peuvent constituer un frein à cet élan :

« Peut-être les industriels français, habitués à une certaine image périmée de l'Italie, sous-estiment-ils encore ces possibilités. »

Et d'ajouter :

« Il conviendrait d'attirer leur attention sur le sujet. »<sup>2807</sup>

Cet encouragement à la coopération industrielle répond à une orientation plus générale au niveau gouvernemental qui, à partir de 1968, fait de la coopération économique un point d'appui à une relance plus large des relations bilatérales franco-italiennes.

## **C. Un projet politique : la coopération économique**

Évoquant, en octobre 1969, l'initiative lancée depuis l'année précédente afin de « resserrer les relations bilatérales franco-italiennes », les services du Quai d'Orsay en résument les motifs :

« Du côté français, cet objectif répondait à la préoccupation d'avoir une politique active en Méditerranée, aussi, peut-être à celle de nous appuyer d'avantage, en Europe occidentale, à côté de la République fédérale, sur un partenaire dont nous ne pouvons plus ignorer la vigueur économique. Compte tenu des divergences de Paris et de Rome sur les

---

<sup>2806</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : dépêche n° 16/DA-EU, Rome, le 15 octobre 1969.

<sup>2807</sup> *Idem.*

grands problèmes diplomatiques, cette volonté de rapprochement ne pouvait guère trouver à s'exercer, dans un premier stade, que sur le plan bilatéral. »<sup>2808</sup>

Le rapprochement bilatéral, par le biais d'une coopération économique, est donc largement guidé en arrière-plan par des circonstances qu'il convient d'évoquer. Il faut tout d'abord rappeler que les divergences franco-italiennes sur les « grands problèmes diplomatiques » portent principalement sur les questions européennes et atlantiques. En Europe, le nouveau veto de la France à la deuxième demande d'adhésion britannique à la Communauté, irrite fortement les Italiens<sup>2809</sup>. De plus, ces derniers ne comprennent toujours pas la décision française de se retirer du commandement atlantique. À ces deux pommes de discorde s'ajoute un désaccord sur la conduite à tenir dans les négociations sur le désarmement devant aboutir, le 1<sup>er</sup> juillet 1968, au traité de non-prolifération nucléaire, que la France se refuse à signer. La distance entre Paris et Rome est donc, comme nous l'avons déjà souligné, particulièrement marquée sur les questions multilatérales.

Les relations entre les deux pays sont cependant influencées par les limites qu'imposent dès 1967 à la détente dans les relations Est-Ouest, la crise du Proche-Orient<sup>2810</sup> et en 1968, l'invasion de la Tchécoslovaquie<sup>2811</sup>. Dans les deux cas, la menace soviétique ressurgit dans les aires géopolitiques – la Méditerranée et l'Europe – où les intérêts de la France et de l'Italie sont primordiaux<sup>2812</sup>. Ce contexte donne l'occasion de rompre avec le dialogue de sourds provoqué par les divergences européennes et atlantiques. Encore faut-il renouer la discussion. L'arrivée au Quai d'Orsay de Michel Debré, en juillet 1968, dans le gouvernement formé par Couve de Murville, y contribue. En effet, la ligne diplomatique suivie par l'ancien Premier ministre apaise au moins pour deux raisons les préventions italiennes : d'une part, il ne

---

<sup>2808</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, Paris, 23 octobre 1969.

<sup>2809</sup> AN, 5AG1/249 : note hebdomadaire de synthèse de la situation diplomatique (de Saint-Legier), 1<sup>er</sup> et 8 décembre 1967.

<sup>2810</sup> En mai 1967, Nasser bloque le détroit de Tiran qui est la voie d'accès d'Israël vers la mer Rouge. Israël réagit en attaquant, le 5 juin, l'Égypte, la Syrie et la Jordanie. Au cours de cette guerre des six jours, l'armée israélienne s'empare du Sinaï, de Gaza, de la Cisjordanie avec Jérusalem-Est, du Golan. Le soutien apporté par l'URSS au camp arabe (Moscou adresse même au président Johnson un message menaçant d'une intervention militaire aux côtés des pays arabes) fait de cette guerre « une grave crise de la guerre froide ». (G.H. SOUTOU, *La Guerre de cinquante ans. Les relations Est-Ouest 1943-1990*, Paris, Fayard, 2001, p. 469).

<sup>2811</sup> Le 21 août 1968 les troupes de pacte de Varsovie occupent la Tchécoslovaquie où depuis le printemps Alexandre Dubcek tente de libéraliser le régime.

<sup>2812</sup> L'intérêt des Italiens pour le Proche-Orient est réaffirmé à la fin du mois de mars 1967 par la visite de Fanfani au Liban, en Jordanie et en Irak (E. RIZZINI, « Italia e Medio Oriente », *Esteri*, n°7, 15-30 avril 1967). Le conflit est d'ailleurs lourd de conséquence économique pour l'Italie puisqu'il entraîne la fermeture du canal de Suez et surtout contraint l'ENI à quitter le Sinaï (L.V. FERRARIS (a cura di), *op. cit.*, p. 168-170). Sur la politique arabe de la France voir notamment : P.M DE LA GORCE, « La politique arabe du général de Gaulle », *Espoir, Revue de la Fondation et de l'Institut Charles de Gaulle*, n°62, mars 1988, p. 6-17 et « À propos de « la politique arabe » du général de Gaulle », *Espoir, Revue de la Fondation et de l'Institut Charles de Gaulle*, n°75, juin 1991, p. 2-10 ainsi que A. NOUSCHI, *La France et le monde arabe depuis 1962. Mythes et réalités d'une ambition*, Paris, Vuibert, 1994. Sur la France et le conflit au Proche-Orient voir : H. ISMAÏL, « La vision du général de Gaulle du conflit au Proche-Orient (1967-1969) » in *De Gaulle en son siècle*, t. VI., *op. cit.*, p. 394-409.

souhaite pas faire des relations franco-allemandes une exclusivité dans la politique étrangère française et, d'autre part, il ne rejette pas l'idée d'une entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun<sup>2813</sup>.

Les rencontres de Debré avec des dirigeants italiens, en 1968 et en 1969, ont alors pour objet le rétablissement d'un climat de confiance, favorisé par des échanges de vues concordantes sur la situation internationale, à l'exception toutefois des affaires européennes, toujours au cœur des malentendus transalpins. C'est dans ces conditions que l'on évoque des projets de coopération.

## 1. Une intention politique : le rapprochement bilatéral

La première prise de contact directe de Debré avec des dirigeants italiens s'effectue le 28 août 1968, à l'occasion de la visite à Paris de Giuseppe Medici, ministre des Affaires étrangères au sein du cabinet de Giovanni Leone. Le palais Farnèse note à l'attention du ministre que Medici appartient à un gouvernement qui se qualifie lui-même « gouvernement d'attente », dont « les jours sont comptés »<sup>2814</sup>. Néanmoins, observe-t-on, il « ne se contente pas d'expédier les affaires courantes » et sa décision de surseoir à la signature du traité de non-prolifération nucléaire à la suite du coup de Prague démontre, aux yeux des diplomates, que c'est un « homme qui ne craint pas de prendre des responsabilités ni d'engager celles de son gouvernement »<sup>2815</sup>. Il ne s'agit donc pas d'un interlocuteur à négliger.

Les discussions entre les deux ministres portent longuement sur les problèmes européens<sup>2816</sup>. Medici est convaincu que ce type de « consultation discrète » doit permettre, à terme, de trouver un terrain d'entente. Mais pour l'heure, au-delà des déclarations d'intention, le problème de l'adhésion de la Grande-Bretagne constitue un obstacle à toute avancée concrète. Toutes les tentatives de Medici pour renouer le fil entre la Grande-Bretagne et les Six sont rejetées par Debré : consultations entre ministres des Finances et de l'Agriculture des pays membres de l'UEO ; reconduction de l'accord entre l'Euratom et la Grande-Bretagne, qui expire en février 1969 ; convocation du conseil d'association entre la CECA et la Grande-Bretagne. En revanche les deux ministres se rejoignent sur l'analyse de l'affaire tchécoslovaque et de ses conséquences sur l'avenir de l'Europe. Ils conviennent que « l'Europe occidentale ne doit pas constituer un bloc » afin de « marcher vers une entente entre toutes les nations du continent ». Pour cela, ils s'accordent à maintenir et à développer

---

<sup>2813</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 607.

<sup>2814</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 396 : télégramme n<sup>os</sup> 1856-1892, Rome, 23 août 1968.

Le cabinet Leone est formé le 25 juin 1968 dans l'attente que les socialistes, dont la tentative d'unification (entre PSI et PSDI) n'a pas porté ses fruits lors des élections politiques des 19 et 20 mai, décide ou non d'entrer au gouvernement.

<sup>2815</sup> *Idem.*

<sup>2816</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 405 : entretien entre le ministre et M. Medici, ministre italien des Affaires étrangères, 28 août 1968.

des rapports économiques avec l'Europe de l'Est. Mais de cet échange, au cours duquel sont abordés aussi quelques points en suspens au niveau bilatéral (lycée chateaubriand, jardin botanique de la Chanousie<sup>2817</sup>), il faut surtout retenir la volonté commune de poursuivre à intervalle régulier ce type de consultation entre fonctionnaires, que Debré souhaite voir prolongées par des rencontres au niveau ministériel. L'initiative doit être soulignée, car cette pratique n'a plus cours depuis 1963.

Ainsi, le 1<sup>er</sup> octobre 1968, François Puaux, directeur adjoint des Affaires politiques, accompagné de Burin des Rozières, rencontre à Rome Roberto Gaja, directeur général des Affaires politiques à la Farnesina, pour évoquer des questions très variées, relatives à la situation internationale (Tchécoslovaquie, Yougoslavie ou encore situation en Méditerranée et au Proche-Orient) et aux discussions en cours dans lesquelles interviennent les deux pays au sein de l'UEO ou pour la constitution de l'Agence internationale de l'énergie atomique<sup>2818</sup>.

En janvier 1969, deux événements concomitants sont interprétés à Rome comme des témoignages du désir de la France de resserrer les liens qui l'unissent à l'Italie<sup>2819</sup>.

Il s'agit, tout d'abord, de la visite privée de Georges Pompidou à Rome. En France, où l'ancien Premier ministre est sous les feux des projecteurs médiatiques à la suite de l'affaire Markovitch, ce voyage fait l'objet d'une grande publicité. Mais les commentateurs se passionnent plus pour la déclaration faite devant un groupe de journalistes au sujet de la candidature à la succession du général de Gaulle, que pour les répercussions de ce séjour sur les relations franco-italiennes<sup>2820</sup>. Il reste que nul n'ignore la portée politique du voyage de celui qui a été mis, quelques semaines plus tôt, « en réserve de la République ». De Gaulle ne lui conseille-t-il pas, quelques jours avant de se rendre à Rome, de « peser son poids », notamment en se rendant à l'étranger. Le Général l'a-t-il, pour autant, chargé d'une mission officieuse auprès des dirigeants italiens ? Nos sources ne permettent pas de l'affirmer avec certitude<sup>2821</sup>. Quoi qu'il en soit, son emploi du temps s'apparente à celui d'une visite officielle. Non seulement, Pompidou rencontre Fanfani, comme le lui aurait conseillé le général de Gaulle<sup>2822</sup>, mais il est aussi reçu en audience au Quirinal par Saragat, par Mariano

---

<sup>2817</sup> Cf. chapitre VII (III. B. 1).

<sup>2818</sup> AMAE, secrétariat général, entretiens et messages, vol. 35 : entretien franco-italien, Rome. MM. Puaux, directeur adjoint des Affaires politiques, Burin des Rozières, ambassadeur de France à Rome, Gaja, du ministère des Affaires étrangères italien, compte rendu, 1<sup>er</sup> octobre 1968.

<sup>2819</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 405 : télégramme n<sup>os</sup> 112-113, Rome, 20 janvier 1969.

<sup>2820</sup> Au troisième jour de son séjour à Rome, le 17 janvier, Pompidou reçoit dans un salon de son hôtel des journalistes. Répondant à la question « Seriez-vous, à l'occasion, candidat à la présidence de la République ? », il répond : « la question pour l'heure, ne se pose pas. Mais si le général de Gaulle se retirait, il va de soi que serais candidat ». Le chef du bureau de l'AFP à Rome rédige alors une dépêche sous une forme propre à déclencher la polémique.

<sup>2821</sup> L'hypothèse est notamment avancée par Serge Berstein. (S. BERSTEIN, « L'Italie dans la pensée et le discours du général de Gaulle » in *op. cit.*, p. 79).

<sup>2822</sup> Selon Jean Lacouture, il lui conseille lors de l'entrevue du 9 janvier de rencontrer Fanfani, « l'homme de l'avenir » (J. LACOUTURE, t. III, *op. cit.*, p. 745).

Rumor, qui a le mois précédent formé un nouveau cabinet, et enfin par Pietro Nenni, désormais ministre des Affaires étrangères<sup>2823</sup>. Les conversations, telles qu'elles sont rapportées par l'ambassade, témoignent du fait que ces rencontres ne relèvent pas seulement d'un usage courtois. Au-delà des échanges sur la situation politique transalpine et sur la conjoncture internationale, au cours desquels, Nenni notamment se félicite des bons rapports entre la France et l'Italie et souligne la convergence de vues sur le problème du Moyen-Orient, Pompidou défend les positions françaises en matière de politique européenne et appelle à une plus étroite coopération entre les deux pays dans certains domaines, en particulier celui de la télévision. Son intervention sur ce point, auquel la France accorde une grande importance, nous le verrons, nous paraît d'ailleurs renforcer l'idée que ce voyage, commandé ou non, s'intègre indiscutablement dans une démarche diplomatique visant à un rapprochement bilatéral. Il en est à la fois le symbole et l'instrument.

L'autre signe adressé en ce sens aux Italiens émane directement du général de Gaulle, lors d'une allocution prononcée à l'occasion du départ de Paris de l'ambassadeur Fornari, le 17 janvier. Le président français y rend un hommage appuyé à l'ambassadeur, qui donne aux Italiens, selon Burin des Rozières, « le sentiment d'être l'objet de nos prévenances »<sup>2824</sup>. Le reste du discours est sur le même ton, puisque le Général déclare :

« L'Italie et la France sont voisines. Elles sont cousines. Elles sont latines. C'est dire, qu'au fond de leur nature, tout les porte à se tenir pour des amies privilégiées. Mais l'Italie et la France sont, au milieu d'un monde agité, deux grands peuples en pleine transformation et dont par suite de tel ou tel moment et dans tel et tel cas, les tendances ne se confondent pas toujours. Cependant, parmi toutes les nations, il n'en est pas qui soient plus anciennement, plus profondément, plus complètement européennes. L'union de l'Europe, qui devient peu à peu dans la réalité la nature de notre continent, quelles que puissent être les théories et les formules, a pour premières conditions une harmonie fondamentale entre l'Italie et la France. »<sup>2825</sup>

Certes, il est fait référence aux divergences qui traversent les relations entre les deux pays, mais celles-ci ne sauraient résister au souffle profond qui anime leurs relations et qui puise sa force dans l'histoire. Il est d'ailleurs frappant d'observer la récurrence de ces invocations, typiquement gaulliennes, à chaque fois que la France cherche à donner un nouvel élan à sa politique italienne.

---

<sup>2823</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 405 : télégramme n<sup>os</sup> 91-111, Rome, 18 janvier 1969.

<sup>2824</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 405 : télégramme n<sup>os</sup> 112-113, Rome, 20 janvier 1969.

<sup>2825</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. V, *op. cit.*, p. 413.

À la veille de la visite à Rome de Debré, en avril 1969, Burin des Roziers ne partage pas pleinement cette vision lyrique et incantatoire. Le télégramme qu'il fait parvenir au Quai d'Orsay se veut davantage empreint de réalisme :

« Votre excellence ne doit pas, à mon avis, attendre grand chose des échanges de vues qui porteront sur la politique générale. Sans doute aura-t-elle en face d'elle trois interlocuteurs<sup>2826</sup> attentifs, ouverts, avisés et particulièrement bien disposés. Mais le gouvernement italien d'aujourd'hui, divisé contre lui-même, n'est pas en mesure de s'engager dans des voies nouvelles. Il est voué à cheminer le long des sentiers battus. Or votre excellence sait quels jalons guident depuis longtemps les démarches de la diplomatie italienne : souci de sécurité du littoral d'où découle l'alliance nécessaire avec les puissances navales, hier l'Angleterre, à présent l'Amérique. Défiance à l'égard des entreprises continentales, sentiment qui prend parfois aujourd'hui la forme d'une réserve dépitée vis-à-vis du rapprochement franco-allemand. Manque d'assurance dans l'avenir des institutions démocratiques en Italie, état d'esprit qui porte les milieux politiques à lier le sort de la République italienne à celui de la Grande-Bretagne « mère des Parlements » et des États-Unis. L'Italie, en somme, se comporte délibérément comme un état fragile, conscient de sa débilité et qui n'éprouve pas de fausse honte à fonder sa politique sur la puissante et démocratique Amérique.

Telle étant l'idée que l'on se fait à Rome du rôle international de l'Italie, il est clair que la question européenne n'est pas perçue ici sous le même jour qu'à Paris [...].

Sur les autres sujets d'actualité internationale qu'il s'agisse du Moyen-Orient, de l'Extrême-Orient ou du Biafra, votre excellence trouvera des auditeurs assez libres de parti pris, empressé de recueillir nos vues et disposés à les partager éventuellement. Je dirais même que M. Nenni, comme autrefois M. Fanfani, fait des efforts pour donner à la diplomatie italienne une certaine liberté d'allure et pour réagir contre la tendance de la plupart de ses prédécesseurs à accepter sans débats les idées reçues à la Maison blanche. Mais ces velléités ne vont pas très loin, le gouvernement italien ayant la prétention de faire entendre sa voix à Washington et d'y parler le langage de la sagesse mais non pas l'ambition de conformer ses actes à ses idées. Il convient aussi de ne pas perdre de vue que, à peine votre excellence partie, M. Saragat et M. Nenni prendront leur vol en direction de Londres. »<sup>2827</sup>

Pour l'ambassadeur les contraintes intérieures et extérieures qui pèsent sur la politique étrangère italienne sont telles qu'on ne peut guère espérer de revirement en faveur des thèses

---

<sup>2826</sup> Il s'agit de Saragat, Rumor et Nenni.

<sup>2827</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : télégramme n<sup>os</sup> 758-777, Rome, 13 avril 1969.

françaises et les résultats de ces entretiens ne peuvent qu'être modestes, se limitant à une « coopération pratique ». Au Quai d'Orsay toutefois, on souligne la mention faite à cette « liberté d'allure » vis-à-vis de Washington qui pourrait constituer, en dépit des réserves formulées par Burin des Roziers, un angle d'approche propre à l'établissement d'un climat de confiance réciproque<sup>2828</sup>.

Dans ces conditions, l'ordre du jour des conversations qui se déroulent entre Debré et Nenni le 18 avril 1969, met l'accent sur un tour d'horizon de la situation mondiale plutôt que sur les questions européennes<sup>2829</sup>. À propos du Moyen-Orient, les deux ministres partagent la même analyse sur les conséquences de la crise, avec notamment une même inquiétude face à l'influence grandissante de l'URSS dans la région. L'entrée de la flotte soviétique en Méditerranée, à la suite de la guerre des Six jours, constitue une préoccupation commune. On n'a d'ailleurs pas manqué de se féliciter, en Italie, de voir la flotte française participer de nouveau aux manœuvres navales de l'OTAN à la fin de l'année 1968<sup>2830</sup>. L'Italie, qui est selon Nenni « par instinct, peu favorable au principe de réunion à Quatre », c'est-à-dire entre l'URSS et les trois membres occidentaux du Conseil de sécurité de l'ONU, « n'estime pas moins que la proposition française de concertation à Quatre est sage et de nature à permettre de dégager une solution »<sup>2831</sup>.

La situation au Vietnam et au Biafra donne également lieu à des échanges de vues concordants. Dans le premier cas, les ministres français et italien, ce dernier insistant sur le poids de l'opinion publique dans cette affaire, émettent des réserves sur la politique américaine. C'est là un des rares points sur lesquels Paris et Rome s'accordent à propos de la conduite à tenir face aux États-Unis. Dans le second cas, qui concerne la sécession d'une partie des populations, chrétiennes, du Nigeria, la France, engagée politiquement dans un soutien au Biafra, État proclamé le 30 mai 1967, reçoit l'assurance de l'Italie qu'elle soutiendra « les mêmes idées auprès des Anglais », qui ont pris le parti du gouvernement de Lagos<sup>2832</sup>.

Mais, au-delà de l'entente sur la situation internationale, cette rencontre consacre surtout la volonté réciproque de coopérer dans un certain nombre de domaines. Face à

---

<sup>2828</sup> Quelques semaines plutôt le Quai d'Orsay indique : « Qu'il s'agisse de l'Extrême-Orient, du Moyen-Orient, l'Amérique latine, les Italiens sont avant tout guidés par la préoccupation de ne pas mécontenter l'allié privilégié (les États-Unis), bien que rien de fondamental ne les sépare de nous et qu'ils pensent même souvent tout bas ce que nous disons publiquement. » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, Paris, 10 janvier 1969).

<sup>2829</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : entretiens du 18 avril 1969 entre le ministre et M. Nenni, ministre italien des Affaires étrangères.

<sup>2830</sup> M. N. FERRARA, *La politica estera dell'Italia libera (1945-1971)*, Milano, Il Timone, 1972, p. 222.

<sup>2831</sup> Étienne Burin des Roziers indique que « si sa situation et son histoire ont enraciné l'Italie au cœur de la Méditerranée, sa diplomatie ne la place pas au centre de la solution du conflit palestinien ». Et il ajoute : « la diplomatie italienne doit en effet se frayer un chemin entre un peuple qui, massivement penche pour Israël et une économie qui, décidément, a besoin des Arabes ». Dans ces conditions, Fanfani définit dès 1967 une « politique d'équidistance ». AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 387 : dépêche n°512/EU, Rome, 29 avril 1969.

<sup>2832</sup> Sur le détail de cette affaire voir J.-B. DUROSELLE, *Histoire diplomatique...*, op. cit., p. 745-748.



certaines hésitations italiennes, notamment en ce qui concerne la coopération technologique, Debré doit néanmoins « dissiper tout malentendu en ce qui concerne les formes multilatérales et bilatérales » et il indique :

« La préférence de l'Italie va au multilatéralisme. Le gouvernement français pour sa part ne fait pas du bilatéralisme une question de doctrine. Chaque fois qu'il apparaîtra que c'est nécessaire, il sera prêt à accepter la solution multilatérale, mais ceci dit, il est vrai que dans les domaines techniques, culturels, il y a des actions où la voie bilatérale s'impose. »<sup>2833</sup>

Après le départ du Premier ministre français, Burin des Roziers observe « l'amorce d'une évolution et même d'une mutation dans nos rapports avec l'Italie »<sup>2834</sup>. Les perspectives de coopération vont dans ce sens, même si l'ambassadeur ne sort pas de son habituelle prudence. La déclaration de Saragat à Londres, quelques jours après la visite à Rome de Debré, au cours de laquelle le président affirme que les relations de l'Italie avec les Anglo-Saxons relèvent d'un « choix de civilisation », fait dire à Burin des Roziers que « toutes les ressources de la diplomatie ne suffiront pas à fléchir cette règle de conduite impérative »<sup>2835</sup>.

## 2. Les perspectives de coopération

Au cours de l'entretien entre Debré et Nenni, il est décidé d'établir, par le biais des ambassades ou éventuellement d'une commission restreinte, un inventaire des questions sur lesquelles les deux pays pourraient envisager une coopération. Quelques jours plus tard, à la fin du mois d'avril, Burin des Roziers propose à la Farnesina une première liste, qui comprend des questions proprement bilatérales et d'autres qui, bien que négociées à un niveau multilatéral, seraient, selon les Français, susceptibles de faire l'objet d'une entente entre les deux pays<sup>2836</sup>. Il y est mentionné dans le domaine économique : le système de télévision SECAM, l'approvisionnement de l'Italie en gaz<sup>2837</sup>, la politique agricole commune ; dans le domaine scientifique : la coopération en matière spatiale, nucléaire et aéronautique ; dans le domaine culturel : le lycée Chateaubriand et l'université européenne. Par ailleurs,

---

<sup>2833</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : entretiens du 18 avril 1969 entre le ministre et M. Nenni, ministre italien des Affaires étrangères.

<sup>2834</sup> Selon l'ambassadeur, les positions françaises paraissent mieux comprises, en particulier en ce qui concerne les rapports avec l'Alliance atlantique (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 379 : télégramme n<sup>os</sup> 832-840, Rome, 25 avril 1969).

<sup>2835</sup> *Idem.*

<sup>2836</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 et 399 : note de la direction d'Europe, 30 juin 1969.

<sup>2837</sup> La compagnie française ERAP a découvert des gisements terrestres, dans la province des Abruzzes, et dans l'Adriatique. Les discussions devraient donc porter sur les difficultés posées par l'ENI qui, après avoir levé son opposition l'exploitation des gisements terrestres en 1967, fait obstacle à la mise en valeur des forages de l'Adriatique (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 400 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 21 octobre 1969).

L'ambassadeur reprend une proposition à laquelle il tient beaucoup et qui a été évoquée lors de la rencontre entre Debré et Nenni : une politique culturelle commune à destination de l'Afrique et de l'Amérique latine<sup>2838</sup>. La réaction italienne est conforme à la ligne diplomatique suivie à Rome. Les Italiens estiment qu'il conviendrait d'éliminer de cette liste toutes les questions traitées sur un plan multilatéral (comme celle de coopération spatiale<sup>2839</sup> et aéronautique<sup>2840</sup>, la politique agricole commune et l'université européenne)<sup>2841</sup>. Ils considèrent par ailleurs que le règlement du problème du lycée Chateaubriand étant proche, il n'est pas nécessaire qu'il soit inscrit dans cette démarche. Enfin, la suggestion de coopération culturelle et technique à destination des pays tiers passe inaperçue<sup>2842</sup>. Les perspectives de coopération semblent se réduire à deux questions qui portent des implications économiques, techniques et scientifiques : le nucléaire et le procédé SECAM de télévision. Ces deux projets sont déjà l'objet, depuis 1967 pour l'un et 1968 pour l'autre, d'échanges soutenus entre Paris et Rome. Ils sont d'ailleurs abordés au cours des différents entretiens de 1968 et 1969, comme socles d'une coopération plus large. Compte tenu de leur haute portée politique, la France y accorde un intérêt majeur. Mais bien des difficultés restent à surmonter. En outre, la volonté exprimée par le gouvernement italien, au lendemain des entretiens Debré-Nenni, de voir se former « une grande commission » destinée à organiser la coopération économique, et que la France accueille avec réserve, n'est pas pour faciliter la concrétisation du rapprochement bilatéral.

### **a) Les relations franco-italiennes dans le domaine nucléaire**

La coopération franco-italienne dans le domaine nucléaire est envisagée dès la fin de l'année 1967, lorsque les Italiens adressent une demande au Commissariat à l'énergie atomique (CEA) en vue de la fourniture de combustibles nécessaires aux différentes étapes de la mise au point du réacteur destiné à propulser un navire de surface<sup>2843</sup>. Cette requête est appréciée au Quai d'Orsay selon différents niveaux d'analyse. Tout d'abord, il est observé qu'une réponse positive ne porterait pas le flanc à la critique de contribuer à la prolifération

---

<sup>2838</sup> Burin des Rozières développe longuement ce projet dans le télégramme préparatoire à la rencontre Debré-Nenni. Il y voit une opportunité unique de souligner le parallélisme des intérêts français et italiens (« la défense de la pensée latine ») dans « des régions que menace aujourd'hui le déferlement du flot-anglo-saxon » (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : télégramme n<sup>os</sup> 758-777, Rome, 13 avril 1969).

<sup>2839</sup> Il s'agit du projet INTELSAT de construction d'un satellite européen.

<sup>2840</sup> L'Italie ayant déjà adopté le patrouilleur sous-marin Breguet-Atlantique (18 appareils) de préférence à son concurrent américain, ce qui constitue un véritable succès pour la France qui bat ainsi en brèche le monopole américain, on espère à Paris voir en ce qui concerne l'aviation de combat le Mirage F1 s'imposer en Italie, comme dans les autres pays européens (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 400 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 23 octobre 1969).

<sup>2841</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 399 : télégramme n<sup>os</sup> 330-331, Rome, 28 avril 1969.

<sup>2842</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : note des Affaires politiques d'Europe, Paris, 23 octobre 1969.

<sup>2843</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 360 : note de la direction politique, service des Affaires atomiques, 16 novembre 1967.

de l'arme nucléaire car la demande ne concerne qu'un uranium faiblement enrichi (4,7 %), tout à fait impropre à la mise au point d'armes nucléaires. La question qui se pose ensuite est de savoir s'il y aurait un inconvénient à se séparer d'un élément que la France produit à suffisance pour ses besoins militaires, mais non pour ses besoins civils. Le Quai d'Orsay note qu'à ce niveau d'enrichissement, la production de l'usine de Pierrelatte permet d'envisager cette transaction qui, rappelle-t-on, « n'est pas autre chose qu'une location de trois ans restituée après expérience critique et qui, compte tenu de sa faible irradiation, resterait totalement utilisable »<sup>2844</sup>. Enfin, cette coopération se limite uniquement à l'expérience critique et n'engage pas la France à fournir ultérieurement l'uranium enrichi pour le réacteur naval italien. Maurice Schumann, ministre chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, voit également avantage à répondre favorablement aux Italiens. En effet :

« Le CEA ayant pour sa part le souci de se procurer à l'étranger, notamment pour le deuxième cœur Rapsodie, le plutonium qui fait défaut en raison des incidents survenus à Chinon, pense depuis un certain temps au plutonium issu des trois centrales nucléaires italiennes en fonctionnement. On en est venu ainsi de part et d'autre à l'idée d'un échange. »<sup>2845</sup>

Le ministre des Armées, Pierre Messmer, en dépit de quelques réserves, ne s'oppose pas non plus à un accord<sup>2846</sup>. C'est que l'affaire revêt une haute signification politique, comme l'observe le Quai d'Orsay :

« En fait, les problèmes posés par la démarche italienne sont essentiellement de nature politique.

Voulons-nous donner satisfaction aux Italiens dans un domaine où ils ont essuyé une série de refus de la part des États-Unis, ou, au contraire, nous associer en fait à une politique américaine qui tend à limiter et à contrôler, hors des États-Unis, la maîtrise des applications techniques de l'énergie atomique ? Ne convient-il pas plutôt d'encourager les dispositions que semble manifester cette démarche pour une politique indépendante, et pour une coopération bilatérale que le CEA souhaite pour sa part développer ?

Les Italiens semblent prendre conscience, dans le domaine nucléaire, tout au moins, des limites de la politique qu'ils sont suivie jusqu'ici ; ils commencent à voir la

---

<sup>2844</sup> *Idem.*

<sup>2845</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 360 : note du ministre d'État chargé de la recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales, Paris, 24 novembre 1967.

<sup>2846</sup> La réserve porte sur le fait que cette transaction revient à demander aux armées de renoncer temporairement à une partie de la production de Pierrelatte et à une matière exclusivement réservée pour les besoins de la Défense nationale, alors que la contre-partie italienne intéresse uniquement les aspects pacifiques du programme du CEA. (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 360 : note du ministre des Armées, Paris, 18 décembre 1967).

nécessité d'un effort national, qui n'exclut pas la coopération avec ceux qui l'ont perçue de longue date. Ne serait-il pas souhaitable que cette évolution des esprits vers des conceptions plus proches des nôtres se confirme ? A cet égard il convient de souligner que pour certains en Italie cette affaire revêt avant tout la valeur d'un test et que c'est dans cet esprit que sera jugée notre décision. »<sup>2847</sup>

Comme dans bien d'autres domaines, cette affaire met en cause la question essentielle, du point de vue français, de la rivalité d'influence avec les États-Unis. Cet aspect est, semble-t-il, déterminant dans la décision de répondre favorablement aux Italiens. Un accord est donc conclu en mai 1968.

La voie qui est ainsi ouverte est prolongée, en novembre 1968, par une visite de Giulio Andreotti, ministre de l'Industrie et du Commerce, à Robert Galley, ministre de l'Équipement. Au cours de cette rencontre, sont cernés « les domaines précis où une collaboration est souhaitée de part et d'autre »<sup>2848</sup>. En ce qui concerne l'uranium naturel, il est projeté d'associer l'ENI aux groupes français, notamment la société d'exploitation au Niger, la SOMAIR<sup>2849</sup>. L'association avec l'ENI est, par ailleurs, envisagée dans la production d'eau lourde, dont l'approvisionnement dépend presque totalement des Américains. La France disposant pour la fabrication d'eau lourde d'un procédé industriel associé à la production d'ammoniac, on estime qu'il pourrait être intéressant d'associer une usine d'eau lourde à une usine d'ammoniac que l'ENI s'apprête à construire. Les Français proposent, en outre, un échange complet d'informations en ce qui concerne la construction d'un réacteur à eau lourde.

Le problème de l'uranium enrichi, objet de l'accord du mois de mai, est également évoqué. Contrairement à la première intention, les Français souhaitent désormais poursuivre la collaboration au-delà de la seule fourniture pour les expériences critiques. La candidature des Britanniques et des Allemands à la fourniture de l'uranium pour le réacteur naval les conduit à faire une offre aux Italiens<sup>2850</sup>. L'offre française doit être entendue comme « un tout dont l'aspect majeur est la coopération en matière de réacteurs surgénérateurs »<sup>2851</sup>. On estime, à Paris, que la France dispose dans ce domaine d'une avance sur ses partenaires européens grâce au succès de « Rapsodie ». Dans ces conditions, il est proposé aux Italiens une

---

<sup>2847</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 360 : note de la direction politique, service des Affaires atomiques, 16 novembre 1967.

<sup>2848</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 398 : note de la direction politique, service des Affaires atomiques, 11 mars 1969.

<sup>2849</sup> En avril 1969, le projet d'une prise participation de 7 % dans le capital de la SOMAIR par l'ENI est tout prêt d'aboutir. AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 398 : note de la direction des Affaires scientifiques, 14 avril 1969.

<sup>2850</sup> Celle-ci est remise à la fin du mois d'avril et le prix proposé serait selon le Quai d'Orsay inférieur à celui de l'offre britannique (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 398 : note de la direction des Affaires scientifiques, 14 avril 1969).

<sup>2851</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 398 : note de la direction politique, service des Affaires atomiques, 11 mars 1969.

collaboration qui comporterait un apport de connaissance du CEA pour la construction d'un réacteur dans la Péninsule ; en échange l'industrie française serait associée à cette construction. Ainsi, serait favorisé un rapprochement entre sociétés françaises et italiennes en vue de la réalisation d'un prototype de centrale, équipé de réacteurs surgénérateurs.

Du côté français, on envisage d'intégrer ces questions dans le cadre d'une « coopération scientifique et technique » et on projette « la création d'un groupe de travail restreint qui, à intervalles réguliers ferait le bilan de cette collaboration et serait le garant de son bon fonctionnement »<sup>2852</sup>. À la fin de l'année 1969, tous ces projets sont encore à l'étude et, si l'on note à Paris « une disposition d'esprit favorable chez les dirigeants politiques comme dans les milieux scientifiques »<sup>2853</sup>, on remarque que le gouvernement italien évite de s'engager.

### **b) Le système de télévision SECAM**

Le dossier de la télévision couleur se situe également à la confluence des intérêts économiques et politiques. Il met en jeu la concurrence entre un système allemand, le PAL (*Phase Alternative Line*), mis en au point par Telefunken en 1963, à partir du système américain NTSC (*National Television System Committee*) et un système français, le SECAM (Séquentiel Couleur à Mémoire), élaboré en 1959 par la Compagnie française de télévision (la CFT est filiale de la CSF et de St-Gobain). Depuis qu'il a été mis en service dans l'Hexagone, en octobre 1967, la France cherche à exporter son système. La démarche rencontre un certain succès au Moyen-Orient et en Europe de l'Est, mais elle est confrontée à plus de difficultés en Europe de l'Ouest. On estime, de ce point de vue, que l'adoption par l'Italie pourrait avoir un effet d'entraînement bénéfique<sup>2854</sup>. Lors de sa rencontre avec Medici, en août 1968, Debré cherche à convaincre son interlocuteur<sup>2855</sup>. Or, la partie est loin d'être gagnée. On observe, en effet, à Paris que depuis la conférence d'Oslo en 1966, l'Italie semble marquer une préférence pour le système PAL, notamment dans les milieux industriels.

« Les principaux constructeurs de télévision - qui sont sous contrôle allemand, hollandais ou américain – donnent aux PAL un appui sans réserve. Sous leur influence, l'ANIE (l'Association nationale de l'industrie électronique) s'est déclarée ouvertement en faveur du PAL. »<sup>2856</sup>

---

<sup>2852</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 399 : dépêche n° 18/DA-EU, Rome, 15 octobre 1969.

<sup>2853</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : note des Affaires politiques d'Europe, Paris, 23 octobre 1969.

<sup>2854</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : télégramme n° 122-129, Rome, 22 janvier 1969.

<sup>2855</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 405 : entretien entre le ministre et M. Medici, ministre italien des Affaires étrangères, 28 août 1968.

<sup>2856</sup> AMAE, Série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 398 : note de la direction des Affaires économiques et financières, Paris, 11 mars 1969.

En outre, les techniciens de la RAI admettent l'argument d'ordre technique avancé par les Allemands selon lequel le système français ne conviendrait pas aux régions montagneuses. Les Français, par le biais de la société Intersecam, de concert avec l'ORTF, se lance donc dans une campagne destinée à convaincre techniciens et industriels. Ils s'efforcent, avec un certain succès, de démontrer l'inconsistance des objections d'ordre technique faites au système SECAM. Un des principaux arguments avancé en sa faveur est que son adoption présenterait « des avantages pour l'industrie italienne en la protégeant contre les puissantes industries des pays du PAL qui ont déjà amorti leur chaîne de fabrication sur leurs propres marchés et qui, pourrait développer sans entraves leur stratégie commerciale »<sup>2857</sup>. Mieux encore, l'adoption par l'Italie du système SECAM offrirait à l'industrie transalpine de la télévision couleur des possibilités de développement sur le marché français et sur les marchés des pays qui ont déjà adopté ou qui adopteront le même procédé<sup>2858</sup>. Ce développement pourrait d'ailleurs permettre de mettre en œuvre une coopération industrielle efficace entre la France et l'Italie. Étienne Burin des Rozières estime toutefois, au printemps 1969, que :

« Nous ne gagnerons pas cette partie en faisant valoir la qualité technique de notre procédé ni en mettant en évidence l'intérêt bien compris de l'industrie nationale italienne. Sans doute est-il indispensable de développer aussi de tels arguments, ne serait-ce que pour donner la réplique à nos concurrents. Mais si nous devons l'emporter ce sera en fin de compte parce que nous aurons réussi à convaincre le gouvernement italien qu'il y a un intérêt politique supérieur. »<sup>2859</sup>

C'est ainsi que l'on laisse entrevoir aux autorités italiennes les perspectives qu'ouvrirait l'adoption du SECAM par leur pays à la coopération culturelle franco-italienne dans les pays du bassin méditerranéen et en Amérique du Sud. Les Français proposent, pour donner une base à cette coopération, de financer un centre de recherche pour la télévision, franco-italien d'abord, puis méditerranéen<sup>2860</sup>. Mais, nous l'avons dit, les Italiens ne montrent guère d'intérêt pour cette proposition de coopération culturelle. Néanmoins, l'argument politique n'est pas sans trouver d'échos. On remarque à Paris qu'à partir du second semestre de l'année 1969, « il ne manque pas dans les milieux politiques et administratifs italiens de personnalités qui se sont déclarées, en privé, favorable au SECAM »<sup>2861</sup>. Mais, les efforts français resteront vains et l'Italie adoptera le système PAL, comme tous les autres membres de la Communauté européenne. L'analyse de l'ambassadeur de France à Rome, faite au printemps 1969, laisse déjà entrevoir un tel aboutissement :

---

<sup>2857</sup> *Idem.*

<sup>2858</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 400 : note de l'ambassade de France en Italie, 9 mai 1970.

<sup>2859</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : télégramme n<sup>os</sup> 758-777, Rome, 13 avril 1969.

<sup>2860</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 400 : note de l'ambassade de France en Italie, 9 mai 1970.

<sup>2861</sup> *Idem.*

« La faiblesse de notre position tient au fait qu'elle ne paraît pas faire partie d'un système d'ensemble ni procéder d'un choix politique préalable mutuellement accepté. »<sup>2862</sup>

Les discussions à propos d'une organisation globale de la coopération franco-italienne tendent effectivement à confirmer que la télévision n'est pas le seul domaine où Français et Italiens ont du mal à se mettre sur la même longueur d'ondes.

### **c) Le projet de « grande commission »**

Si les résultats dans le domaine du nucléaire et de la télévision couleur ne sont pas à la hauteur des espérances françaises, c'est notamment que, de part et d'autre des Alpes, on ne partage pas exactement la même conception des modalités d'organisation de la coopération. En effet, au lendemain de la rencontre entre Debré et Nenni, au mois d'avril 1969, la France privilégie une approche sectorielle tandis que l'Italie insiste pour que soit mise en place une « grande commission », éventuellement complétée par des groupes de travail spécialisés. Mario Zagari, le sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères, indique qu'une telle commission aurait compétence dans les domaines économiques, culturels et sociaux et que la présidence pourrait être confiée à des sous-secrétaires d'État ou à un ministre d'État ou à un ancien ambassadeur<sup>2863</sup>. À Paris, on interprète cette demande comme une préoccupation d'ordre psychologique : puisque l'on parle d'une relance de la coopération franco-italienne, il convient de la mettre sur un même pied que ce que la France a entrepris avec les Allemands en 1963, ou avec les Soviétiques par la suite<sup>2864</sup>. Elle répond aussi à un autre objectif, dont les diplomates français ne sont pas dupes. En effet, l'Italie voit dans la mise en place de cet organisme l'opportunité de maintenir formellement des échanges sur les questions sociales, principalement relatives à l'émigration, au moment où la commission mixte sur l'immigration n'est plus amenée à se réunir, compte tenu de la réglementation communautaire qui se substitue aux dispositions des accords signés dans ce domaine avec la France<sup>2865</sup>. Quoi qu'il en soit, on estime, du côté français, que la constitution de cette commission ne doit pas nuire ou retarder l'examen des questions que l'on considère comme essentielles. Dans ces conditions, Burin des Roziers indique à la Farnesina, dès le mois de mai 1969, que la France est prête à constituer sans tarder la commission<sup>2866</sup>.

---

<sup>2862</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : télégramme n<sup>os</sup> 758-777, Rome, 13 avril 1969.

<sup>2863</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 399 : télégramme n<sup>os</sup> 1203-1210, Rome, 25 juin 1969.

<sup>2864</sup> Voir M. P. REY, *La Tentation du rapprochement. France et URSS à l'heure de la détente (1964-1974)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1991, p. 137 sq.

<sup>2865</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 399 : note de la direction des Affaires administratives et des Affaires consulaires, Paris, 22 septembre 1969.

<sup>2866</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 399 : télégramme n<sup>os</sup> 1013-1020, Rome, 22 mai 1969.

Reste à en déterminer les modalités de fonctionnement. Nenni fait savoir qu'il souhaiterait que la commission franco-italienne soit à l'image de la commission italo-allemande qui fonctionne déjà et de la commission italo-britannique qui doit être prochainement créée, à la suite d'une décision prise lors de la visite à Londres du président Saragat, au mois d'avril précédent<sup>2867</sup>. Du côté français, on marque une préférence non pas pour un organe permanent mais pour « une instance d'appel ou un moyen d'impulsion »<sup>2868</sup>. La composition de la commission est également sujette à discussion. L'idée qui circule à Rome d'en confier la présidence à Quaroni, ancien ambassadeur à Paris et président de l'association « Italia- Francia », ne satisfait pas les Français, compte tenu de ses positions très anglophiles<sup>2869</sup>. En outre, le Quai d'Orsay estime que la suggestion italienne d'introduire dans la commission des représentants syndicaux n'est pas opportune car :

« Une telle initiative ne manquerait pas en effet de donner lieu à des surenchères de la part de l'Italie, en sa qualité de pays d'émigration, dans un domaine où ses intérêts ne coïncident pas nécessairement avec les nôtres. »<sup>2870</sup>

À la fin de l'année 1969, la position française est résumée de la manière suivante :

« Nous n'avons de « grande commission » qu'avec l'Union soviétique, et nous allons en avoir une avec l'Algérie. L'expérience montre que son maniement est lourd. Encore est-elle justifiée par la nature des régimes existant dans ces pays et par le cas particulier de notre coopération avec l'Algérie. Mais avec l'Italie, comment concevoir la composition et les méthodes de travail d'un organisme à compétence aussi générale, donc très hétérogène ? Ce que nous avons fait, ou ce que nous tentons avec la République fédérale et l'Autriche s'applique au seul domaine économique et industriel. »<sup>2871</sup>

L'avenir d'une coopération organisée paraît donc incertain. Au-delà des bonnes intentions proclamées de part et d'autre, il apparaît qu'elles ne répondent pas aux mêmes intérêts. La France souhaite, à l'évidence, développer principalement la coopération économique qui lui permettrait à la fois de créer des liens de dépendance et d'affirmer sa domination dans certains domaines qui mettent en jeu des compétences techniques et scientifiques. Ainsi, les effets seraient particulièrement bénéfiques d'un point de vue culturel

---

<sup>2867</sup> *Idem.*

<sup>2868</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 397 : note de la sous-direction d'Europe méridionale, 30 juin 1959.

<sup>2869</sup> Le gouvernement italien propose finalement que la présidence soit confiée aux secrétaires d'État aux Affaires étrangères en exercice (AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 399 : note de la direction d'Europe, 28 août 1969).

<sup>2870</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 399 : note de la direction des Affaires administratives et des Affaires consulaires, 22 septembre 1969.

<sup>2871</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 367 : note des Affaires politiques d'Europe, Paris, 23 octobre 1969.



et politique puisque la France diffuserait en Italie l'image d'un pays de la modernité et affirmerait de la sorte son statut de puissance. Force est de constater que l'Italie ne répond pas aux attentes françaises. Certes, le fait que le pays est traversé, au cours de l'automne 1969, par une crise équivalente à celle qu'a connu la France en mai 1968, ne constitue pas un contexte propice à la prise de décision en matière de politique étrangère<sup>2872</sup>, mais là n'est pas la seule explication de la passivité (le terme est employé de manière significative par l'ambassade<sup>2873</sup>) du gouvernement de Rome. Au-delà de sa volonté de faire valoir des intérêts propres, en particulier sur la question de l'émigration, il n'est probablement pas dupe des arrières-pensées françaises. Il semble, selon le palais Farnèse, que :

« La préférence de la Farnesina pour la consultation multilatérale soit exclusive. »<sup>2874</sup>

---

<sup>2872</sup> La réunion entre Debré et le Moro prévue le 30 octobre 1969 et au cours de laquelle la question de la coopération est à l'ordre du jour est d'ailleurs reportée à l'année suivante.

<sup>2873</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 399 : dépêche n° 18/DA-EU, Rome, 15 octobre 1969.

<sup>2874</sup> *Idem.*

## Conclusion chapitre VIII

---

Quel profit tire la France du développement de son action culturelle et de ses relations économiques avec l'Italie, au regard des objectifs politiques assignés à ces deux domaines d'action ?

Le bilan est nuancé.

Si l'on considère la plupart des indicateurs, la France renforce ses positions en valeur absolue. Dans le domaine culturel, les jeunes Italiens sont de plus en plus nombreux à apprendre le français, les centres culturels connaissent un accroissement d'activité tandis que les livres et les films français sont plus largement diffusés. Dans le domaine économique, la France augmente ses exportations et développe ses investissements dans la Péninsule. Il s'agit là d'éléments qui participent à créer un lien fort entre les Italiens et la France et qui concourent au renforcement des relations bilatérales.

La position relative de la France dans ces domaines est, à première vue, satisfaisante. La langue française est la deuxième langue étrangère enseignée en Italie, de même que les films en provenance de l'Hexagone occupent le deuxième rang parmi les productions étrangères dans les comptes d'exploitation. En ce qui concerne les échanges commerciaux, la France se situe au troisième rang des fournisseurs de l'Italie, qui est également sa troisième cliente (en certaines périodes, elle est même sa deuxième cliente). Seul le montant des investissements ne fait pas apparaître la France parmi les premières partenaires de l'Italie. Ainsi présentés, la culture et le commerce paraissent soutenir le rayonnement de la France et assurer un statut de puissance dominante. Mais, nous l'avons vu, la réalité est plus contrastée.

Les échanges commerciaux doivent être considérés sous l'angle de leur équilibre. Or, celui-ci devient, à partir du milieu de la décennie, nettement défavorable à la France. Non seulement sa balance commerciale avec l'Italie est déficitaire (et par voie de conséquence sa balance des paiements, compte tenu du déficit de la balance des services), mais la structure des échanges est jugée anormale. Rappelons-le une fois encore, la France achète nettement plus à l'Italie de produits manufacturés (biens d'équipement et biens de consommation) qu'elle ne lui en vend. Cette situation pose doublement problème au regard de la priorité donnée à l'industrialisation du pays puisque le marché italien offre des débouchés limités aux produits français et que ceux-ci sont fortement concurrencés sur le marché hexagonal par les produits transalpins. Par ailleurs, dans les secteurs d'activité où la France détient les meilleures positions, en particulier les produits de l'agriculture, elle est confrontée à une forte

concurrence, en raison de mesures communautaires dérogatoires qui permettent à l'Italie de s'approvisionner auprès de pays tiers.

Dans le domaine culturel, la fragilité des positions françaises apparaît le plus clairement au regard de l'évolution relative de l'apprentissage des langues étrangères. Le français recule chaque année un peu plus devant l'anglais. Le mouvement de déclin semble inéluctable. Jean-René Vieillefond écrit :

« On s'aperçoit que vouloir se dresser ou s'indigner contre cette tendance de caractère purement pragmatique, seraient ne pas comprendre notre rôle. ».<sup>2875</sup>

Toute la politique culturelle française tend toutefois à en limiter les effets et s'inscrit en concurrence avec la force de pénétration de la culture anglo-saxonne, devenue modèle de société et symbole de modernité<sup>2876</sup>. Lorsque culture de masse et société de consommation se confondent, cette situation accentue les positions commerciales des États-Unis, dont les produits bénéficient, en outre, de la libéralisation des échanges à la suite du *Kennedy round*. Ajoutons que, compte tenu du fort montant des investissements américains dans la Péninsule et du montant de la dette publique, l'Italie se trouve dans une situation financière de dépendance vis-à-vis de l'allié transatlantique. Quel que soit le domaine, les relations franco-italiennes sont soumises à la contrainte qu'impose la puissance américaine.

À la confluence des intérêts politiques, économiques et culturels, la France propose de rétablir ce qu'elle considère comme des déséquilibres par le biais d'une coopération. Si les Italiens ne sont pas insensibles à cette proposition, notamment en raison de la conjoncture internationale, les modalités de mise en œuvre démontrent que leurs intérêts ne coïncident pas exactement avec ceux des Français. La France y trouve, sans doute, plus d'avantages que l'Italie, comme le montrent les dossiers relatifs au nucléaire et à la télévision couleur. Il s'agit, en effet, d'assurer le développement de secteurs (on pourrait ajouter l'armement) sur lesquels on a beaucoup misé (et qui ont donc beaucoup coûté) afin de s'assurer une indépendance nationale. On espère subséquemment ouvrir plus largement le marché italien aux industries françaises. Or, dans tous les cas, l'Italie dispose de solutions de rechange équivalentes et les perspectives de coopération industrielle ne sont pas des arguments attractifs puisque le marché français est déjà largement ouvert aux produits transalpins. La réaction italienne est donc fortement révélatrice d'une stratégie politique.

---

<sup>2875</sup> CAD, Rome Quirinal, service culturel, vol. 308 : rapport annuel de l'institut français de Florence, 1966-1967.

<sup>2876</sup> S. SAÛL, « Américanisation et américanisations : une mise au point » in D. BARJOT, C. REVEILLARD (dir.), *L'Américanisation de l'Europe occidentale au XX<sup>e</sup> siècle. Mythe et réalité*, Paris, Presse de l'université Paris-Sorbonne, 2002, p. 253-263.

En dernière analyse, si l'ancrage bilatéral est solide, il semble que le rayonnement de la France ne constitue plus, pour l'Italie, un point de polarisation ; celui-ci s'est désormais déplacé au-delà de l'océan atlantique.

## Conclusion de la section 4

Au cours des deux derniers tiers des années soixante, les rapports entre la France et l'Italie sont marqués par l'équivoque. Le décalage entre les discours, qui proclament sans relâche l'entente et l'amitié franco-italiennes, et des options de politique étrangère très différentes, est à l'origine de cette impression. Il est évident que les deux pays ne partagent pas la même vision de l'organisation à donner à l'Europe communautaire et à l'Alliance atlantique. Or, ces deux ensembles géopolitiques imprègnent profondément de leur marque non seulement le système international dans sa globalité mais aussi, nécessairement, les relations entre les pays qu'ils englobent. Quels que soient les bons sentiments et les bonnes intentions envers le voisin, de part et d'autre des Alpes, la France et l'Italie ne peuvent échapper à cette contrainte et leurs relations bilatérales sont inévitablement affectées par les enjeux multilatéraux. Les divergences dans leur appréciation créent un climat où se mêlent incompréhension, contestation et résignation. La France juge les positions italiennes à l'aune du principe gaullien d'indépendance, en particulier à l'égard des États-Unis. À l'ambassadeur d'Italie venu, après les événements de mai 68, lui vanter les mérites de l'Europe politique comme idéal pour la jeunesse, le général de Gaulle répond qu'il faudrait « construire une Europe indépendante et que plusieurs des principaux pays européens, ne jouissaient pas actuellement d'une réelle indépendance politique »<sup>2877</sup>. Le thème de la soumission de l'Italie aux États-Unis est récurrent et influe en profondeur les relations transalpines. Pour Burin des Rozières :

« Bien des facteurs concourent donc à établir l'emprise de l'Amérique sur la vie politique, économique et culturelle de l'Italie. Là est sans nul doute la raison fondamentale des désaccords qui surgissent entre ce pays et le notre dans l'appréciation de la situation internationale. »<sup>2878</sup>

En Italie, on assiste au même type de projection de ses propres préoccupations. Certes, leur expression est plus nette dans l'opinion, particulièrement critique à l'égard de la politique de la France, qu'au niveau gouvernemental. Si, à ce niveau, on cherche à ne pas provoquer de crises graves entre les deux pays, on n'en pense pas moins. La revue *Esteri*, porte-parole officieuse de la Farnesina, ne cache pas ses critiques. Ainsi peut-on citer cet article particulièrement virulent dans lequel l'auteur écrit :

<sup>2877</sup> AN, 5AG1/178 : entretien du général de Gaulle avec M. Fornari, Paris, 13 juin 1968.

<sup>2878</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 396 : télégramme n<sup>os</sup> 1856-1892, Rome, 23 août 1968.

« La politique du Général n'est pas constructive, mais seulement polémique. Elle n'est pas le produit d'une nouvelle culture et d'une nouvelle vision du monde, mais, au contraire, elle est le produit d'une vieille culture politique et militaire, déjà mûrie avant 1940 quand rien ne distinguait l'homme de Gaulle de l'homme Pétain autre que la subordination naturelle de l'élève envers son maître. Cette vieille culture de la nation et de la puissance est dans le monde d'aujourd'hui sans objet et anachronique. »<sup>2879</sup>

Ce type de discours est particulièrement répandu au sein de la gauche italienne, qui est, rappelons-le, directement associée au pouvoir depuis 1963, et dont les idées imprègnent une large part de l'opinion.

Le général de Gaulle se dit « blasé » des critiques émises en Italie à l'égard de sa politique et « il y attache peu de poids »<sup>2880</sup>. Un pareil détachement est significatif d'une certaine distance qui s'est installée entre la France et l'Italie. Par ailleurs, il ne favorise sans doute pas le rapprochement politique. Le Général s'est fait une raison et, tout comme les diplomates en poste à Rome, il considère toute « propagande » en la matière vouée à l'échec. La seule contrariété réside dans l'influence négative de cette situation sur le règlement des questions bilatérales, sur lesquelles les Italiens se montrent plus intransigeants. Le renforcement des liens économiques et culturels est alors considéré comme un moyen de maintenir un fort ancrage aux relations entre les deux pays, tout en œuvrant au développement de l'influence française. La méthode s'apparente à une stratégie de contournement face à l'échec de la « propagande » politique<sup>2881</sup>. Les résultats en sont toutefois mitigés et l'influence française, si elle est loin d'être négligeable, est confrontée à une vive concurrence et doit composer avec la suspicion de tentative d'hégémonie que fait peser la politique gaullienne sur toute chose en provenance de France. La remarque vaut surtout pour le champ culturel où l'Italie a, par ailleurs, toujours craint une perte d'identité dans sa confrontation avec la France<sup>2882</sup>; dans le domaine économique, la France n'est pas en mesure d'imposer un rapport de dépendance. Ici, elle doit au contraire s'accommoder des effets secondaires, parfois difficiles à assumer, des phénomènes d'interpénétration.

La formule de la coopération expérimentée à partir de 1967-1968 afin de relancer les relations politiques bilatérales en s'appuyant sur l'économie et la culture montre ses limites. L'épisode confirme que les malentendus transalpins reposent fondamentalement sur une conception différenciée de la pratique des relations internationales : d'un côté le choix du bilatéralisme, de l'autre celui de multilatéralisme et le refus de se lier trop exclusivement.

---

<sup>2879</sup> U. D'ANDREA, « Non giova alla pace. La politica di de Gaulle », *Esteri*, n°14, 31 luglio 1967.

<sup>2880</sup> A. BÉRARD, *op. cit.*, p. 66.

<sup>2881</sup> Il ne s'agit d'ailleurs pas dans les relations franco-italiennes de la première expérience notamment en ce qui concerne le recours à une politique culturelle. Cf. J-P. VIALLET, « Aspects de la propagande française pendant la Première Guerre mondiale » in P. GUILLEN (dir.), *La France et l'Italie pendant la première guerre mondiale*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1976, p. 201-245 et P. GUILLEN, « La politique culturelle de la France en Italie dans les années 1918-1922 », *Relations internationales*, n°25, printemps 1981, p. 67-85.

<sup>2882</sup> P. MILZA, « Culture et relations internationales », *op. cit.*, p. 373.

# Conclusion de la deuxième partie

René Rémond a écrit à propos de la France et de l'Italie que :

« L'histoire de leurs relations entre 1958 et 1969 n'est guère qu'une suite d'occasions manquées et de malentendus. »<sup>2883</sup>

Dans cette seconde partie de notre étude, nous avons, à travers l'analyse de la politique italienne de la France, tenté d'en comprendre les raisons. Dans certains cas, nous avons approfondi des questions déjà soulevées, dans d'autres, nous avons mis en lumière des problèmes sous-jacents. En conclusion, il nous paraît que la bonne compréhension de l'ensemble implique la mise en exergue de deux aspects qui non seulement déterminent la politique de la France à l'égard de l'Italie, mais lui imposent aussi un rythme.

Le premier aspect à souligner est que cette politique ne se développe pas dans un cadre strictement bilatéral. La configuration du système international exige l'intégration des enjeux multilatéraux dans le dialogue entre les deux voisins transalpins. Celui-ci s'inscrit nécessairement dans la logique des blocs antagonistes qu'implique la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. L'appartenance au bloc occidental commande l'adoption d'une posture commune face à l'adversaire et entraîne des discussions sur l'organisation et les modalités de fonctionnement de ce bloc. Les échanges doivent alors prendre en compte une pluralité de partenaires au sein de l'Alliance atlantique, au premier rang desquels les États-Unis, que le statut de super-puissance rend garant de la sécurité de l'Europe occidentale.

Dans cet ensemble géopolitique, la France et l'Italie choisissent de se rapprocher plus encore aux côtés de quatre autres pays européens et de former un Marché commun. Que ce soit dans le domaine économique, objectif premier de la Communauté européenne, ou dans le domaine politique, où l'Union est en projet, les décisions se prennent à Six. Une telle situation suppose une redéfinition du statut et de la nature des relations bilatérales qui, d'un point de vue politique, sont dépossédées d'un véritable pouvoir décisionnel, pour devenir essentiellement consultatives. Dans ces conditions, le rapport de force (et de domination), qui structure le plus fréquemment la relation entre deux pays, et qui s'exerce aisément dans une

---

<sup>2883</sup> R. RÉMOND, « Conclusion » in *De Gaulle et l'Italie*, op. cit., p. 266.

configuration de face-à-face, a tendance à se diluer (sans pour autant disparaître) dans des ensembles plus larges.

Cette recomposition du système international est au cœur de la réflexion qui sous-tend la politique étrangère française, second aspect déterminant. La politique à l'égard de l'Italie ne s'en distingue pas. Elle en est tout autant l'illustration que l'instrument. Les présupposés de cette politique étrangère irriguent, en effet, les attitudes et les comportements à l'égard de notre voisine ; les rappeler donne l'assurance d'une grille d'analyse aussi évidente que pertinente. La politique gaullienne s'appuie ainsi sur une conception très affirmée du rôle de la France sur la scène internationale. Elle est souvent condensée dans le concept de « grandeur ». Elle implique la revendication d'un statut de grande puissance et la proclamation d'une indépendance nationale. Pour autant, elle ne rompt pas avec le principe de solidarité avec les alliés. Elle entend seulement œuvrer à une redéfinition de leurs rapports, en particulier face à la puissance dominante américaine. Dans cette perspective, la diplomatie française cherche à valoriser auprès de ses partenaires européens l'idée d'une communauté d'intérêts propres. Or, ces derniers se méfient des aspirations dominatrices françaises.

C'est donc l'interaction entre l'évolutions des enjeux multilatéraux et les inflexions de la politique étrangère française (les deux étant intimement liés) qui donne aux rapports qu'entretient la France avec l'Italie leur cohérence et leur temporalité propre.

Ainsi, on peut distinguer une première phase, du milieu de l'année 1958 à la fin de l'année 1962, au cours de laquelle la France cherche à trouver auprès de l'Italie un appui à ses thèses. L'action diplomatique vise au ralliement italien sur les questions méditerranéennes et européennes. En Méditerranée, où traditionnellement l'influence des deux pays se rencontre et où la guerre d'Algérie obscurcit l'horizon, il s'agit, d'une part, d'assurer les positions françaises et de prévenir toute velléité italienne à intervenir de quelque manière que ce soit dans le conflit et d'autre part, de s'assurer le soutien de Rome devant les instances internationales. En Europe, le général de Gaulle compte sur l'Italie, au moins autant que sur l'Allemagne, pour donner une dimension politique à la Communauté des Six, préalable indispensable à l'établissement d'une « Europe européenne » au sein de laquelle la France pourrait user de son influence. La poursuite des objectifs méditerranéens et européens conduit la France à faire preuve de précautions et d'attention envers l'Italie. Il est alors d'usage de faire référence à l'esprit qui a animé la reprise des relations entre les deux pays après la guerre. La conférence de février 1951 à Santa Margherita est érigée en paradigme d'une politique de consultation que l'on s'emploie à développer. De ce point de vue, le voyage officiel du général de Gaulle en Italie est conçu comme un symbole. Mais ces efforts ne trouvent guère de concrétisation et le projet d'union politique, dans lequel les deux pays sont particulièrement engagés, est un échec. Certes, le général de Gaulle en fait exagérément porter



la responsabilité à l'Italie, au regard de l'attitude des Pays-Bas en particulier, néanmoins, au fil des discussions, de profondes divergences de conception sont apparues, dont on ne voit pas comment elles auraient pu être surmontées, même avec la meilleure bonne volonté. La France et l'Italie sont, en effet, en désaccord sur l'architecture communautaire qui doit, pour l'une, reposer sur la prédominance des États tandis que, pour l'autre, elle doit prendre une forme intégrée. À cela s'ajoute la question des relations transatlantiques que pose, pour la France, la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté.

« Europe des États et européenne » d'un côté et « Europe intégrée et atlantique » de l'autre, voici comment se dessine schématiquement la ligne de partage qui sépare la France et l'Italie. À partir de 1963, cette séparation est nette et bien perçue de part et d'autre des Alpes. Pour les diplomates français, se reconstitue alors l'ancienne rivalité entre puissances continentales et puissances maritimes et l'Italie choisit son camp. Le rapprochement franco-allemand semble donner également, en Italie, de la consistance à ce point de vue. En outre, le fait que la France, allégée du fardeau algérien et tirant profit du climat de détente dans les relations Est-Ouest, s'engage plus fermement sur la voie de l'indépendance nationale, donne le sentiment d'une démarche unilatéraliste à laquelle on est, à Rome, vivement opposé. Les critiques à l'égard de la politique gaullienne se font plus acerbes et ce, d'autant plus que la gauche italienne est désormais associée au pouvoir. Le général de Gaulle n'en a cure. À tout dire, il s'est fait une raison : il ne croit plus utile de persuader les Italiens du bien fondé de ses positions. Vu de Paris, les États-Unis disposent, après la Grande-Bretagne, d'un autre cheval de Troie en Europe. Dans ces conditions, les relations sont plus distendues et parfois tendues, notamment au sein de la CEE où Français et Italiens continuent de confronter leurs divergences.

À ce moment, que reste-t-il de la politique italienne de la France ? À l'évidence, celle-ci n'est plus mue par le souffle des grandes ambitions. Elle semble se replier sur le maintien de rapports de bon voisinage. Le règlement des contentieux, le développement des échanges commerciaux (qui fait de l'Italie une des toutes premières partenaires de la France) et culturels font l'objet d'une attention particulière. En privilégiant la voie bilatérale, l'objectif est de limiter les remous que pourraient provoquer les tumultes multilatéraux sur les intérêts français en Italie. Mais, dans le domaine commercial et culturel, ceux-ci sont confrontés aux difficultés de la concurrence. Les diplomates français ont tendance à les considérer comme la conséquence de l'influence américaine en Italie. Cette analyse globalisante, où se mêlent enjeux politiques, économiques et culturels, ainsi, sans doute, que la relative désillusion provoquée par le rapprochement franco-allemand, incite la France à lancer, en 1968, l'idée d'une coopération plus étroite avec l'Italie. Les maigres résultats obtenus sont néanmoins significatifs d'une nouvelle configuration des relations franco-italienne dans laquelle la France ne peut prétendre affirmer sa prééminence. En ce sens, et compte tenu des objectifs initiaux, l'Italie n'a pas répondu aux attentes de France.



# **Conclusion générale**

L'étude des rapports entretenus par la France avec l'Italie à l'époque de la présidence de Gaulle laisse percevoir une multiplicité de niveaux d'analyse.

La connaissance et la représentation de l'altérité transalpine constituent un premier champ d'investigation qui nous est apparu fécond. En suivant les canaux qui mettent en contact directement (les rencontres physiques et concrètes) et indirectement (les médiations culturelles), les Français avec l'Italie et les Italiens, il est possible de percevoir, au moins en partie, le mystère de l'alchimie qui s'opère entre ce que l'on sait et ce que l'on imagine. À un deuxième niveau, se situe l'examen du flux tendu des échanges réels entre les deux pays, c'est-à-dire les mouvements de circulation transfrontaliers des hommes, des marchandises mais aussi des idées, véhiculées par la production culturelle. Au niveau diplomatique, celui des relations entre les États, l'attention peut se porter sur l'évolution des relations bilatérales, non sans négliger les phénomènes d'interactions avec la configuration du système international environnant ou la vie politique intérieure de chacun des deux pays. Enfin, la prise en compte des différentes strates de temporalité permet, à un autre niveau, de saisir, entre temps long et temps court, ce qui relève de données structurelles ou conjoncturelles. De leur confrontation se dégage une mise en perspective diachronique qui ouvre sur la problématique traditionnelle des lignes de force, dont le tracé évolue entre continuité et rupture.

C'est le croisement de ces différents niveaux d'analyse qui permet de rendre compte dans leur globalité des attitudes françaises à l'égard de l'Italie. Ainsi, notre étude a mis en lumière, nous semble-t-il, des comportements, tant culturels que politiques, qui forment un système cohérent, articulé autour de deux pôles antinomiques : proximité / distance. Deux pôles qui relèvent de réalités concrètes et de constructions imaginaires ou intellectuelles. Il n'est pas toujours facile de démêler dans les discours le fil du réel de celui de l'imaginaire, tant ils paraissent enchevêtrés, chacun étant sollicité pour légitimer l'autre, ce qui accentue la confusion, au point que René Girault a pu se demander :

« Les relations internationales vivraient-elles surtout selon des mythes ? »<sup>2884</sup>

Le sentiment de proximité se nourrit d'un déterminisme géographique et historique. L'Italie est notre voisine. L'expression fréquemment employée et à laquelle nous avons nous aussi fait appel, traduit une réalité géographique indéniable : celle de la contiguïté territoriale. Elle entre en résonance, dans les imaginaires, avec celle de « sœur latine », si souvent évoquée pour donner une profondeur historique aux liens d'amitié entre les deux pays. Le recours à la figure métaphorique de la famille, qui scelle l'intimité de la relation entre la France et l'Italie, est justifié au regard de cette longue histoire commune. Elle repose sur une conscience que l'on veut aiguë de l'appartenance à une même aire de civilisation. L'héritage

---

<sup>2884</sup> R. GIRAULT, « L'imaginaire et les relations internationales », *op. cit.*, p. 3-9.

gréco-romain, la communauté de religion, la revendication partagée des valeurs humanistes consolident le ciment plus frais qui unit les deux pays dans l'ensemble des démocraties occidentales contemporaines. Certes, on ne peut évidemment pas parler de falsification de l'histoire, mais celle-ci fait l'objet d'une lecture sélective qui privilégie la longue durée et qui, dans les discours, prend une forme mythique au sens où elle sert à inscrire une représentation idéalisée du passé dans la mémoire collective. La force de ce courant profond tend à balayer les antagonismes qui ont scandé l'histoire des relations entre les Français et leurs voisins transalpins et les renvoie en surface sous la forme de simples remous, nés des mouvements impétueux de l'histoire. Les événements les plus récents n'échappent pas à cette tendance. L'onde de choc de la Seconde Guerre mondiale, qui a opposé les deux pays, n'est quasiment plus perceptible dès la décennie suivant le terme des hostilités. Certes, la faible intensité des combats franco-italiens et le rôle mineur que l'on attribue à l'Italie dans l'orientation du conflit contribuent à l'amnésie. Néanmoins, l'émotion suscitée par le « coup de poignard dans le dos », l'occupation d'une frange du territoire français par l'armée italienne, auraient pu marquer durablement le sentiment collectif et faire le lit du ressentiment. À l'exception de réactions italophobes épidermiques, à la fin de la guerre, il n'en est rien. Contrairement au cas allemand, la mémoire de la guerre ne constitue pas un élément structurant les relations franco-italiennes au cours de la période étudiée. Accident de l'histoire, l'événement ne remet pas en cause une vision historiciste matinée d'ethnicité : Français et Italiens sont des Latins.

Le sentiment de proximité se nourrit également de la conscience d'une interdépendance culturelle et économique fondée sur le mouvement pendulaire et séculaire des échanges de population, de marchandises et d'idées. Il sous-tend la création d'un espace inter-culturel transalpin où se déploie, selon des modalités complexes, l'image d'une altérité familière. Bien sûr, ces échanges favorisent le contact et mettent en évidence les ressemblances entre les deux pays, tandis que les dissemblances sont envisagées comme un élément d'enrichissement pour l'une et l'autre des communautés de part et d'autres des Alpes.

L'immigration italienne dans l'Hexagone en offre un bon exemple. On estime que l'intégration réussie des migrants transalpins est la conséquence de l'ancienneté du courant. L'assimilation des plus anciens, dont la descendance possède, pour beaucoup, la nationalité française, profite à ceux, encore nombreux, arrivés depuis la fin de la guerre jusqu'à la fin des années cinquante, avant que le flux ne se tarisse. L'identité culturelle, qui puise notamment ses références dans le catholicisme, joue également en leur faveur. Même les Méridionaux, arrivés plus récemment et dont les traits culturels distinctifs sont plus accusés, bénéficient de ce préjugé favorable et ce, d'autant plus qu'ils se distinguent ainsi des autres migrants, musulmans, désormais majoritaires dans le courant migratoire. La présence des Italiens, pourtant massive, n'est pas vécue comme une menace pour l'identité nationale française. Les heurts et les manifestations de rejet, à de très rares exceptions, au niveau individuel, appartiennent à un passé définitivement révolu et dont la mémoire n'est pas entretenue. Les

patronymes perdent progressivement leur fonction de marqueur stigmatisant les origines. Enfin, on peut même observer que la culture française se nourrit de leur présence, notamment par l'adoption de pratiques alimentaires, dont on sait à quel point elles contribuent à la construction des identités<sup>2885</sup>.

Le goût de l'Italie, intimement lié à la conscience d'une identité commune, se retrouve, par ailleurs, dans le formidable essor du tourisme français dans la Péninsule. En effet, au-delà du voisinage géographique et du phénomène d'héliotropisme dont bénéficient les régions méditerranéennes, nous avons vu que l'attractivité de l'Italie dépend pour beaucoup de la richesse de son patrimoine. Or, celui-ci n'est pas considéré comme spécifiquement italien, et si le voyage d'Italie s'est amplement démocratisé, il conserve le sens aristocratique de « retour aux origines ». À ce sentiment, s'ajoute la relative banalisation du franchissement de la frontière, qui contribue à atténuer le sentiment d'un ailleurs lointain qui caractérise habituellement les voyages à l'étranger.

La familiarité aux choses d'Italie est également renforcée par la diffusion croissante de produits italiens en France. La quantité de marchandises importées dans les secteurs des biens d'équipement et de consommation fait entrer la « qualité italienne » dans les ménages français. Parmi ces produits, une place à part doit être réservée aux biens culturels, livres et films notamment, dont la « consommation » renforce, si ce n'est une connaissance objective des réalités italiennes, du moins les liens d'intimité avec une culture qui regagne de son prestige. D'une manière générale, le développement des relations économiques, largement favorisé par la mise en place du Marché commun, dans un contexte marqué par l'augmentation du niveau de vie dans les deux pays, est un puissant facteur de rapprochement.

L'ouverture retentissante du tunnel du Mont-Blanc, en juillet 1965, représente un temps fort dans la mise en exergue de la proximité franco-italienne. L'ouvrage est envisagé de manière significative à la fois comme un lien concret et un symbole de ce lien entre la France et l'Italie. Il permet d'établir une voie de passage capable de drainer par la route, mode de transport le plus répandu, des flux plus réguliers et plus importants d'hommes et de marchandises. Sa fonction n'est toutefois pas seulement d'abattre une frontière naturelle. Les discours qui entourent son inauguration lui donnent une portée symbolique au moins aussi importante : celle de marquer dans l'espace un trait d'union entre la France et l'Italie. La presse et les responsables politiques ne manquent pas d'insister sur ce point, à un moment où, rappelons-le, l'Europe communautaire semble vaciller et où l'incertitude plane sur son avenir. Le discours du général de Gaulle prononcé le jour de l'inauguration, dont nous avons déjà cité quelques passages, mérite ici d'être à nouveau sollicité :

---

<sup>2885</sup> A. CAPATTI, M. MONTANARI, *La Cuisine italienne. Histoire d'une culture*, Paris, Seuil, 2002. Voir notamment la préface de Jacques Le Goff, p. 9-13.

« Grand événement technique et économique, le percement routier du Mont-Blanc, constitue également un fait politique éclatant. D'abord, parce qu'il est ainsi prouvé que nos deux peuples, négligeant les forteresses construites naguère pour interdire les cols et oubliant les malveillances qui flottaient sur les crêtes et sur les vallées, sont portés l'un vers l'autre par la force même des choses vingt ans après la fin des combats dont les Alpes furent le triste théâtre. Ensuite, pour la raison que les cousins, s'étant retrouvés, proclament de cette manière leur volonté de rester bons amis. Enfin, à cause des liens nouveaux qui vont s'ajouter à ceux qui les unissaient déjà et, par suite, aider à conjuguer leurs destins. En somme, l'ouverture de ce passage transalpin est un effet de plus et sera une cause nouvelle de la solidarité de l'Italie et de la France. »<sup>2886</sup>

On retrouve dans leurs grandes lignes les thèmes du voisinage et de la parenté qui structurent, dans la conscience collective, les rapports franco-italiens. Ils sont ici, comme à chacune des interventions publiques du président français, réinvestis dans le champ politique et tournés vers l'avenir. Les accointances culturelles et économiques, qu'ont imposé l'histoire et la géographie et dont l'élan ne faiblit pas, constituent, de fait, l'une des matrices dans laquelle se forge la politique italienne de la France. Les discours officiels s'attachent en toutes circonstances à le démontrer. L'amitié et la solidarité franco-italienne ainsi proclamées trouvent un écho dans l'opinion publique française qui n'exprime plus, ou alors de manière très résiduelle, de sentiments italophobes. Dans le domaine des relations politiques, ces déclarations servent de support au développement d'une coopération à l'échelle européenne et lorsque celle-ci échoue, elles constituent des formules de repli assurant la continuité et la stabilité des rapports bilatéraux.

Notre étude a néanmoins montré que le sentiment de proximité n'éclaire qu'une partie des attitudes et de la politique française à l'égard de l'Italie. L'autre s'éclaircit dans le maintien de distances.

Nietzsche fait dire à Zarathoustra :

« C'est entre les plus semblables que les apparences mentent avec le plus d'éclat, car le fossé le plus étroit est le plus difficile à franchir. »

Le mot du philosophe n'est pas sans trouver d'écho dans notre analyse des rapports entre la France et l'Italie. En effet, si les Français se sentent proches des Italiens, ils n'en conservent pas moins une vive conscience de ce qui les en distingue. La persistance et la résurgence de stéréotypes dont l'ensemble constitue un « xénotype » italien sont révélatrices du processus de mise à distance de l'altérité. Le regard porté sur la nature et le fonctionnement des institutions transalpines, qui a une incidence de premier ordre sur le cours

---

<sup>2886</sup> C. DE GAULLE, *Discours et messages*, t. IV, *op. cit.*, p. 386-387.

des relations politiques franco-italiennes, est caractéristique d'un système de représentation. On voit ainsi s'exprimer régulièrement dans les discours toutes sortes de lieux communs sur la vie politique italienne comme théâtre où sont cultivés à l'extrême l'art de l'arrangement (la *combinazione*), une inconstance qui peut aller jusqu'à la duplicité, un souci des apparences qui peut prendre le pas sur le règlement des questions de fond.

La perception du système politique italien en France est en fait largement tributaire de considérations idéologiques et de débats internes. À gauche comme à droite, chacun trouve dans l'expérience italienne matière à légitimer son point de vue sur la scène politique hexagonale, dans une référence constante à la IV<sup>e</sup> République. Du point de vue de la gauche, les institutions italiennes démontrent la vigueur du parlementarisme qui permet d'associer au pouvoir les forces progressistes, tandis que dans les milieux conservateurs, on retient surtout la récurrence des crises ministérielles due au régime des partis et facteur d'instabilité dans le pays. Dans *L'Italie à vif*, ouvrage paru en 1971, Jacques Nobécourt met ainsi en évidence les présupposés du discours dévalorisant développé par la droite française :

« Du discours de Bayeux à la V<sup>e</sup> République, c'est toute la critique gaullienne de la démocratie parlementaire qui colore ce jugement. »<sup>2887</sup>

Chacun est bien conscient, dès les années soixante, que cette référence au régime défunt comporte inévitablement une portée condescendante, comme en témoigne le scandale qui entoure les propos tenus, sur ce même thème, par le général de Gaulle, révélés par Jean-René Tournoux<sup>2888</sup>. Le *Corriere della Sera* y voit la confirmation ce que l'on suppose depuis longtemps :

« De Gaulle considère et traite les Italiens comme quantité négligeable comme un gouvernement et une nation subordonnées. »<sup>2889</sup>

Si l'on considère la part des Français qui se sont prononcés en novembre 1958 en faveur des institutions de la V<sup>e</sup> République (79,2 % des suffrages exprimés), la perception négative du régime italien, par ailleurs largement diffusée par la presse, constitue sans doute une tendance lourde de l'opinion. La France, qui remet durablement le pouvoir entre les mains du parti gaulliste, se distingue d'autant plus de sa voisine transalpine que celle-ci tente l'expérience de l'ouverture à gauche. Tout semble ainsi opposer les deux régimes. D'ailleurs, parallèlement, dès le retour au pouvoir du général de Gaulle en 1958, se développe en Italie un sentiment diffus de suspicion à l'égard d'un régime qui est appréhendé à la lumière du

---

<sup>2887</sup> J. NOBÉCOURT, *L'Italie à vif*, Paris, Seuil, 1971, p. 310-311.

<sup>2888</sup> Jean-René Tournoux, dans *La Tragédie du général*, rapporte les propos acerbes du général de Gaulle envers l'Italie. Cf. chapitre IV (III. B. 2).

<sup>2889</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 359 : télégramme n<sup>os</sup> 2476-2484, Rome, 30 novembre 1967.



souvenir douloureux du fascisme. On ne peut qu'être frappé par la réciprocité du phénomène décrit par René Rémond qui considère que :

« Tout pays interprète inévitablement le comportement des autres en fonction de sa propre expérience : le résultat est généralement discutable, car il n'y a pas deux expériences identiques, mais comment échapper au jeu de miroirs que provoquent ces rapprochements ? »<sup>2890</sup>

L'usage constant de la référence à la IV<sup>e</sup> République s'inscrit, d'autre part, dans une thématique fréquemment invoquée au sujet de l'Italie : la thématique du retard. Dans le domaine politique, l'Italie apparaît ainsi bloquée à un stade immature de son développement, n'ayant pas encore atteint la plénitude que symbolise le régime instauré par le général de Gaulle. Une Italie en retard et qui pourtant fut le berceau du civisme républicain. Comment justifier un tel décalage ? Pour bon nombre de Français, imprégnés par les considérations négatives développées ouvertement dans les récits de voyage et à mots couverts dans tout un pan de la production éditoriale, l'histoire italienne est, depuis la Renaissance, l'histoire d'une décadence. Le tourisme de masse contemporain, dont on a dit qu'il était facteur de rapprochement, conforte néanmoins d'une certaine manière cette image et surtout entretient une représentation figée et passéiste de l'Italie. La visibilité donnée par différents vecteurs culturels à la question méridionale tend, par exemple, à mettre en exergue les traits d'un archaïsme social et économique endémique. La difficulté à prendre la mesure, au-delà du cercle des experts, de la supériorité du dynamisme économique transalpin témoigne du poids de ces préjugés. Comment, alors, expliquer ce décalage ? C'est aborder une donnée essentielle de la réflexion sur les rapports à l'altérité, comme le rappelle Robert Frank :

« Il y a une importante projection de soi dans l'image de l'Autre, et celle-ci est souvent instrumentalisée en fonction du futur que l'on espère ou que l'on redoute. »<sup>2891</sup>

Cette image est également indissociable des héritages du passé et des enjeux du présent. Les rapports qu'entretiennent les Français avec l'Italie s'éclairent à la lumière de ce raisonnement. L'identité nationale se construit fondamentalement en référence à des contre-modèles qui sont élaborés à partir d'éléments puisés dans le passé ou réactivés par des comparaisons avec d'autres systèmes identitaires contemporains. C'est ainsi que l'on peut comprendre, si l'on reprend l'exemple des questions politiques, le dénigrement récurrent du régime de la IV<sup>e</sup> République, comme contre-modèle du régime de la V<sup>e</sup> République, réinvesti dans la confrontation au modèle italien.

---

<sup>2890</sup> R. RÉMOND, « Conclusion », in *De Gaulle et l'Italie*, *op. cit.*, p. 270.

<sup>2891</sup> R. FRANK, « Penser la complexité : l'histoire des relations internationales », in Y. BEAUVOIS, C. BLONDEL (dir.), *op. cit.*, p. 114.

Rapporté aux enjeux de la politique internationale, il semble qu'en s'observant à travers le miroir italien, les Français cherchent à conjurer la « hantise du déclin »<sup>2892</sup>. Depuis la fin de la guerre, ils ont en effet pris conscience que leur pays ne joue plus un rôle de premier plan sur la scène internationale. Or, la remise en cause de cette position dominante est vécue douloureusement, comme une atteinte à l'identité nationale. Ce sentiment anime la philosophie politique gaullienne. Philippe G. Cerny a bien montré que :

« Pour de Gaulle, la politique étrangère constitue la seule base fiable en France pour l'édification d'un consensus symbolique efficace. »<sup>2893</sup>

Le renforcement de l'identité nationale passe alors par une politique de grandeur qui pose en préalable la question primordiale du rang. Dès les premières lignes, devenues fameuses, de ses *Mémoires de guerre*, le Général expose clairement cette ambition :

«Le côté positif de mon esprit me convainc que la France n'est réellement elle-même qu'au premier rang ; que, seules, de vastes entreprises sont susceptibles de compenser les ferments de dispersion que son peuple porte en lui-même ; que notre pays, tel qu'il est, parmi les autres , tels qu'ils sont, doit, sous peine de danger mortel, viser haut et se tenir droit. Bref, à mon sens, la France ne peut être la France sans la grandeur. »<sup>2894</sup>

La question qui se pose est, avant tout, celle de l'évaluation de la puissance, c'est-à-dire à la fois la détermination de critères de puissance absolus (qu'est-ce qu'une puissance ?) et de critères de puissance relatifs (qu'est-ce qu'une grande puissance?)<sup>2895</sup>. La puissance se définit le plus couramment, selon la formule proposée par Raymond Aron, comme « la capacité d'imposer sa volonté aux autres »<sup>2896</sup>. La mise en œuvre d'une politique de puissance réclame donc nécessairement la mobilisation d'importantes ressources démographiques, économiques, culturelles et militaires. Suivant tout naturellement, compte tenu de sa formation, la pensée de Clausewitz, le général de Gaulle accorde une place de choix au critère militaire, en dotant la France d'une force de frappe nucléaire nationale. Il prétend ainsi contribuer à ranger la France parmi les grandes puissances, puisque, selon le principe de dissuasion, elle est à même d'assurer seule sa sécurité, critère déterminant, toujours selon Clausewitz. Cela ne fait pas pour autant de la France une grande puissance, au regard de son potentiel démographique, économique et financier<sup>2897</sup>, et surtout si on la compare aux deux super-puissances qui ont émergé depuis la Seconde Guerre mondiale sur la scène internationale. En revanche, la

---

<sup>2892</sup> R. FRANK, *La Hantise du déclin...*, *op. cit.*

<sup>2893</sup> P.G. CERNY, *op. cit.*, p. 107.

<sup>2894</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires de guerre*, *op. cit.*, p. 1.

<sup>2895</sup> J.-B. DUROSELLE, « Qu'est-ce qu'une grande puissance ? », *op. cit.*

<sup>2896</sup> R. ARON, *Paix et guerre entre les nations*, *op. cit.*, p. 99.

<sup>2897</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 676.

situation est moins claire vis-à-vis des puissances médianes telles que l'Italie<sup>2898</sup>. À ce niveau, les éléments subjectifs, c'est-à-dire la façon dont est représentée la puissance par soi et par les autres, jouent un rôle plus important. Le rapport dominant/dominé qui structure dans les imaginaires les relations franco-italiennes est en ce sens utile à asseoir un statut de puissance devenu moyenne, mais qui prétend toujours disposer d'une influence supérieure à son importance<sup>2899</sup>. Dans l'opinion française, autant que sur la scène internationale, l'Italie est vouée à jouer un rôle implicite de faire-valoir<sup>2900</sup>. En aménageant la formule de Stanley Hoffmann, on est tenté de dire que la France cherche à utiliser « l'ascenseur italien » pour s'élever à un niveau supérieur de puissance<sup>2901</sup>.

Les conceptions françaises du rapport des puissances ne sont pas sans poser quelques problèmes. Elles contribuent notamment à entretenir un sentiment d'incompréhension de part et d'autre des Alpes, qui est lui-même créateur de distance entre les deux pays. À la croisée des malentendus transalpins, se rencontrent traits de mentalité collective et divergences politiques. La ligne suivie par la politique étrangère gaullienne offre, en Italie, une caisse de résonance au préjugé si répandu d'une France hautaine et arrogante. Le sentiment culmine en 1966, après que la France a fait la démonstration répétée de sa volonté d'« indépendance », avec la publication du supplément du *Corriere della Sera*, au ton particulièrement acrimonieux. Si les responsables politiques, à Rome, se démarquent du caractère véhément du grand quotidien milanais, il n'en reste pas moins que ce dernier reflète la désapprobation des positions françaises par une large part de l'opinion et au sein même des milieux gouvernementaux.

De ce point de vue, la distance entre la France et l'Italie ne s'inscrit pas seulement dans une représentation différenciée de l'ordre international, mais se fonde également sur des divergences d'intérêts, les deux plans de réalité étant bien souvent mêlés.

Ainsi, la question algérienne redonne de la substance à la traditionnelle rivalité d'influence entre les deux pays. Lorsque l'horizon se fait plus incertain, il est intéressant de noter que la mémoire conflictuelle, par ailleurs enfouie, est à nouveau sollicitée. Alors que l'Italie cherche, en proposant une médiation, à regagner un rôle d'interlocuteur incontournable dans le règlement des affaires méditerranéennes, la France craint qu'à la faveur de ses difficultés, sa situation dominante en Afrique du Nord ne soit remise en cause, comme elle l'a été par le passé, notamment en Tunisie. Cette crainte justifie une intense activité diplomatique

---

<sup>2898</sup> Voir J.-C. ALLAIN, « La moyenne puissance : une réalité fuyante de la vie internationale », in *Enjeux et puissances...*, *op. cit.*, p. 11-28.

<sup>2899</sup> R. DEBRAY, *Les Empires contre l'Europe*, Paris, Gallimard, 1985, p. 336-337.

<sup>2900</sup> Un sondage du printemps 1964 confirme l'adhésion d'une large part de l'opinion française à cette conception hiérarchisée : 42 % des Français souhaitent voir la France s'efforcer d'être une puissance mondiale, tandis que l'Italie n'est même pas proposée par le questionnaire sur l'attitude à adopter à l'égard des puissances (contrairement aux États-Unis, à l'Union soviétique, à la Grande-Bretagne et à l'Allemagne). *Sondages*, n°3, 1964, p. 51-56.

<sup>2901</sup> S. HOFFMANN, *Essais sur la France...*, *op. cit.*, p. 358.

qui, bien qu'efficace au niveau gouvernemental, ne parvient pas à lever toutes les ambiguïtés de la diplomatie italienne, plus particulièrement en ce qui concerne sa collusion avec l'activité de l'ENI.

L'Europe constitue le terrain d'une mésentente plus nette encore. Paris et Rome témoignent, certes, de leur attachement au principe de la construction européenne par leur soutien à la mise en place du Marché commun et leur engagement en faveur du projet de coopération politique. Pour Edmond Jouve :

« Si la France se réjouit de voir l'Italie participer, à ses côtés, à la construction de l'Europe c'est, avant tout, parce que ce pays ne lui inspire nulle inquiétude. »<sup>2902</sup>

Toutefois, une profonde divergence de doctrine sur le fonctionnement institutionnel, autour de la question de la supranationalité, constitue un obstacle de taille. Les discussions concernant l'université européenne, qui intéressent au premier chef l'Italie, donnent lieu à une opposition frontale sur ce thème. L'intransigeance française sur la plupart des dossiers européens ne favorise pas le rapprochement des points de vue. Comme le suggère Stanley Hoffmann :

« Il est exact qu'un certain style, qui découle de l'image, n'a rien fait pour convaincre les autres membres de la Communauté européenne du bien fondé de la lecture que la France faisait de l'intérêt européen. »<sup>2903</sup>

L'Italie ne peut s'empêcher de pressentir dans chaque initiative française une tentative d'établir sa suprématie sur le continent. De fait, le choix de défendre ardemment le principe de l'intégration au sein de la Communauté, en contrepoint des positions françaises, est une manière de circonscrire le danger. La signature du traité de l'Élysée, en janvier 1963, entre Paris et Bonn est, de ce point de vue, mal accueillie. Face au déséquilibre des puissances continentales qu'il implique, l'Italie cherche, conformément à la ligne traditionnelle de sa politique étrangère, à consolider ses liens avec les puissances maritimes. C'est ainsi que le général de Gaulle, suivant la perspective historique qui lui est chère, interprète l'appui italien à la demande d'adhésion de la Grande-Bretagne à la Communauté européenne, à laquelle s'oppose la France :

« Dès lors que l'Italie cessait d'être l'annexe de l'Empire des Germaniques, ou bien de celui des Français, puis écartée des Balkans où elle avait voulu s'étendre, demeure

---

<sup>2902</sup> E. JOUVE, *op. cit.*, p. 141.

<sup>2903</sup> S. HOFFMANN, « La France face à son image », *op. cit.*, p. 30.

péninsulaire, confinée en Méditerranée et naturellement placée dans l'orbite des puissances maritimes, pour quelle raison se confondrait-elle avec les continentaux ? »<sup>2904</sup>

Plus globalement, se pose le problème de la configuration politico-stratégique de l'Europe. Au dessein gaullien d'une Europe européenne, l'Italie préfère celui d'une Europe atlantique. La conception différenciée de la géométrie des relations transatlantiques est indiscutablement un des plus puissants facteurs de distanciation entre la France et sa voisine transalpine. La stigmatisation de l'allégeance italienne aux États-Unis est, nous l'avons vu, un élément récurrent de la diplomatie française, au point de devenir obsessionnel et de structurer analyses et comportements. Bérard observe, de manière significative :

« Alors que l'Italie n'est pas sans ressentir quelque jalousie à l'égard de la France, elle n'éprouve aucun complexe vis-à-vis de la puissance de « l'Oncle Sam ». »<sup>2905</sup>

L'interprétation peut paraître simpliste et pourrait aussi bien être retournée en défaveur de la France. Celle-ci laisse en effet supposer, par ce type de remarque, qu'elle souffre elle-même d'un complexe de supériorité à l'égard de l'Italie, un point de vue largement étayé par nos précédents développements et d'ailleurs partagé par les Italiens, tandis que son souci de prendre position face aux États-Unis peut être envisagé comme le signe d'un complexe d'infériorité par rapport à la « super-puissance » du bloc occidental. La perspective triangulaire demeure néanmoins essentielle. Conformément à l'objectif de « révisionnisme global » (qui passe par une émancipation des pays européens par rapport aux États-Unis) assigné par le général de Gaulle à la politique étrangère, l'attitude de la France consiste, dans une logique concurrentielle, à maintenir et étendre son influence politique, économique et culturelle en Italie. C'est uniquement dans ce but qu'est suivie, selon l'expression de Palewski, « une politique d'égards ». Cette stratégie est recommandée par les ambassadeurs qui se succèdent à Rome et vise, selon Bérard, « à donner aux Italiens le sentiment que nous les considérons et les traitons sur un pied d'égalité »<sup>2906</sup>. Mais, au-delà des discours, la diplomatie française n'apporte que peu de gages concrets de ses bonnes intentions.

À partir de 1963, l'écart se creuse. La France prend alors conscience qu'elle ne peut constituer un centre de gravité et se tourne plus résolument vers une politique d'indépendance nationale qui implique inévitablement une orientation unilatéraliste, symbolisée par la « politique de la chaise vide » au sein de la Communauté européenne ou le retrait du commandement intégré de l'OTAN. Cette attitude au sein d'ensembles auxquels est profondément attachée l'Italie, ne manque pas de troubler les relations entre Paris et Rome. À

---

<sup>2904</sup> C. DE GAULLE, *Mémoires d'espoir*, op. cit., p. 201.

<sup>2905</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 378 : dépêche n° 1216/EU, Rome, 4 novembre 1964.

<sup>2906</sup> AMAE, série Z Europe, Italie 1944-1970, vol. 394 : télégramme n° 1123-1140, Rome, 25 mai 1967.

Paris, on peut à loisir regretter les divergences de conception exprimées à Rome, mais force est de constater que la politique suivie ne propose guère d'alternative concrète. Dans le domaine sensible de la sécurité par exemple, à aucun moment la force de frappe française n'est présentée comme étant en mesure d'assurer une protection équivalente à celle offerte par l'OTAN et les États-Unis. On ne peut qu'acquiescer à l'analyse de Sergio Romano qui estime que :

« [La diplomatie française] se veut la diplomatie d'une « grande nation » qui se propose au monde comme modèle, quitte à rentrer rapidement dans la forteresse de l'intérêt national chaque fois que ses idées universelles entrent en collision avec ses buts concrets. »<sup>2907</sup>

En se repliant sur la défense d'intérêts propres, la France entérine du même coup l'impossibilité de placer l'Italie dans son sillage. L'étude des relations franco-italiennes confirme l'observation de Maurice Vaïsse :

« La solidarité d'intérêts qu'espérait de Gaulle ne se matérialise pas en Europe, le comportement de la France renforce plutôt l'image d'une politique égocentrique. »<sup>2908</sup>

La politique italienne de la France consiste alors à consolider les relations bilatérales, que l'on tente d'ailleurs de relancer en 1968. L'accent est mis sur la préservation, toujours face à la concurrence anglo-saxonne, des positions économiques et culturelles dans ce qu'il faut bien considérer comme une ultime tentative visant à assurer le rayonnement de la France dans la Péninsule.

Les attitudes et la politique française à l'égard de l'Italie, tel le visage de Janus, présentent donc deux faces à la fois contradictoires et indissociables. L'une est imprégnée de « francocentrisme », qui place l'intérêt national au dessus de toute autre considération, et d'un « nationalisme culturel »<sup>2909</sup> qui s'exprime par la conviction d'une supériorité de la France. L'autre affiche un sentiment réel d'amitié et une conscience de l'interdépendance, deux aspects qui participent, au-delà des vicissitudes qu'impose le cours de la vie internationale, : renforcer les liens de solidarité qui soutiennent une identité européenne en construction.

---

<sup>2907</sup> S. ROMANO, « Le regard de l'autre », *Politique étrangère*, n°1, printemps 1986, p. 39.

<sup>2908</sup> M. VAÏSSE, *La Grandeur...*, *op. cit.*, p. 674.

<sup>2909</sup> Ces deux expressions sont utilisées par A. GROSSER, *La Politique étrangère de la V<sup>e</sup> République*, Paris, Seuil, 1965, p. 79 et 167.

# Index

---

## A

Abbas (Fehrat) :  
376,377,380,400,436

Adenauer (Konrad) :  
388,392,444,457,458,488,490,4  
94,495,497,504,506,515,517,52  
1,522,528,529,534,538,539,540  
,541,542,550,559,575,587

Aimée (Anouk) : 225

Alessandrini : 483

Alleg (Henri) : 364

Allegret (Yves) : 92

Alvaro (C.) : 274

Amaduzzi (Ruggero) : 369

Ambroise (Claude) : 27,218

Amendola (Giorgio) : 76

Amrouche (Jean) : 397

Anderson (Lindsay) : 610

Andreotti (Giulio) : 371,560,725

Angelini (Armando) : 411

Ansaldo (Giovanni) : 398

Antonini (Franca) : 211

Antonioni (Michelangelo) :  
228,231,232

Apostolo (Marius) : 77

Aragon : 103,166

Arendt (Hannah) : 253

Armengaud (André) : 396,397

---

## B

Balthus : 658

Bandiera (Pasquale) : 369

Bandieri (Claude) : 634

Baroncelli (Jean) : 228

Barontini (Charles) : 77,94

Barrat (Robert) : 396

Barrès (Maurice) : 331

Barthes (Roland) : 219

Bartosek (Lubos) : 610

Barzini (Luigi) :  
190,191,192,193,195,196,197,1  
98,202,203,204,205

Basdevant (Jean) :  
587,612,645,651,685

Bassani (Giorgio) :  
212,213,215,216,218,369,610

Basso (Lelio) : 294

Bayet (Jean) : 659

Beaumarchais (Jacques de) :  
315,561,609

Beauvoir (Simone de) : 273,275

Beccaria (Cesare) : 343

Bédarida (Paul) : 656

Ben Barka (Mehdi) : 424

Ben Bella : 426

Ben Yahmed (Béchar) : 396

Benadussi (Luciano) : 369

Benedek (Laslo) : 92

Bérard (Armand) :  
13,187,310,316,317,319,321,32  
2,323,324,325,326,327,328,410  
,411,540,541,542,543,544,545,  
557,558,559,560,561,563,566,  
569,572,574,577,578,579,593,  
596,600,601,602,603,607,611,  
612,613,618,631,636,639,641  
,642,643,644,645,646,650,654,  
656,663,670,671,672,682,749

Berg (Corona) : 147,152

Berque (Jacques) : 397

Bertolucci (Bernardo) : 233

Besancon (capitaine de frégate) :  
319

Beuve-Méry (Hubert) : 282,285

Bidault (Georges) :  
8,123,623,624,625,626,627,632

Blasetti (Alessandro) : 237

Bloch (Raymond) : 660

Blum (Léon) : 223,224

Bocca (Giorgio) :  
113,190,191,193,194,198,202,  
203,204,205

Boccace (Jean) : 277

Boegner (Jean-Marc) : 562

Bolognini (Mauro) : 228

Bonifacio (Antoine) : 254

Bonomelli (monseigneur) : 80

Borg (Walter) :  
222,223,609,655,690,691,692

Bouilhet (Tony) : 572

Boulharouf (Taïeb) : 378

Boumendjel (Ahmed) : 396,397

Bourges (Yvon) : 611

Bourguiba (Habib) :  
370,386,417,418,419,428,430,  
431

Boyancé (Pierre) : 659,660

Bracanti (Vitaliano) : 213

Brancanti (V.) : 274

Brancati (Vitaliano) : 216

Braudel (Fernand) : 250,266

Brentano (Heinrich von) : 488

Bresson (Robert) : 610

Brignole-Sale (Maria) : 665

Brion (Marcel) : 572

Brosio (Manlio) :  
529,531,535,538,542,543,562,  
598,600,618,619,621,641